DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1934-1935



RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1935

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1934-1935



RÉDEMPTI PARADIS
Imprimeur de Sa Majesté le Roi

1935

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Québec, 27 décembre 1935.

A L'HONORABLE M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1934-1935.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province.

Québec, le 22 décembre 1935

A L'HONORABLE M. ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir mon quinzième rapport sur les Archives de la province de Québec.

* * *

Notre Bureau des Archives est entré, en septembre dernier, dans sa seizième année d'existence. J'ose croire qu'il a répondu à l'attente de ceux qui désiraient cette fondation. En tout cas, pendant les quinze dernières années, notre personnel s'est efforcé de mettre à la disposition des chercheurs sérieux qui voulaient les consulter les trésors d'archives dont il a la garde. Pas une seule demande d'information n'est demeurée sans réponse. Quand nous ne pouvons fournir les documents qu'on nous demande, nous dirigeons les intéressés vers les dépôts d'archives qui, dans notre opinion, peuvent posséder les pièces recherchées. Depuis la fondation de notre Bureau des Archives, nombreux sont les ouvrages historiques publiés dans la province de Québec, les provinces sœurs et même aux États-Unis et en Europe, qui ont fait mention des pièces que nous leur avons procurées. Si vous suivez la *Historical Review* de l'université de Toronto, la plus importante revue du genre publiée au Canada, vous devez constater qu'on y mentionne souvent le Bureau des Archives de la province de Québec. Des historiens et des professeurs renommés de la province d'Ontario, collaborateurs à la *Historical Review*, ont même publié des appréciations très flatteuses de nos Archives. Vous devez en être fier car les Archives sont un peu et même beaucoup votre création.

* * *

Pendant l'année 1934-1935, nos Archives se sont enrichies de centaines de pièces historiques fort intéressantes. Il m'est impossible de les énumérer ici, la liste en est trop longue. Vous me permettrez, toutefois, de noter deux documents qui, je le crois, ont une valeur inestimable pour nous. Je veux parler de la correspondance de Mme Bégon et des *Recollections of Canada* de lady Aylmer.

M. Claude de Bonnault est notre correspondant en France depuis bientôt quinze ans. Vous n'ignorez pas les services de toutes sortes qu'il nous a rendus. Permettez que je mette sa modestie à l'épreuve en vous disant que nous lui devons la découverte de ces *riens précieux* que sont les lettres de Mme Bégon. Que de méchancetés on a dit en France, sur le compte des belles-mères ! En voici une qui, née au Canada, vécut cependant longtemps en France. Elle fit mentir le proverbe car elle n'eut que d'agréables rapports avec son gendre qu'elle appelait affectueusement " mon cher fils." Les lettres de Mme Bégon à son gendre sont de vrais modèles de taquinerie. Cette femme au cœur si bon, à l'attendrissement si facile, avait des trésors de malice pour ceux qui avaient eu le malheur de lui déplaire. D'une phrase, d'un mot souvent, elle pique fort plaisamment ses concitoyens et les personnes de son entourage. Je ne vous en dis pas plus long sur cette amie du marquis de La Galissonnière, préférant vous laisser juge, par la lecture de ses lettres, de son esprit, de son cœur et en même temps de sa malice.

Quant aux *Recollections of Canada* de lady Aylmer, qui étaient la propriété de sir William Neville Geary, nous les devons à la gracieuse intervention de M. Scott O'Connor, le célèbre écrivain anglais, ami du maréchal Lyautey. M. O'Connor a fait plusieurs séjours dans la province de Québec. Il connaît et aime les Canadiens-Français. Depuis son retour en Angleterre, dans ses livres et ses articles de revues, il a eu bien des amabilités pour nous. Il a voulu nous donner une nouvelle preuve d'amitié en obtenant de son ami, sir W. N. Geary, les *Recollections of Canada* de lady Aylmer pour les Archives de la province de Québec.

* * *

M. l'abbé Ivanhoë Caron continue dans le présent rapport l'inventaire de la correspondance de M[gr] Panet, évêque de Québec. Son travail embrasse les années 1829 et 1830. Cet inventaire continue d'intéresser tous ceux qui aiment l'histoire religieuse de notre pays. Il rend, en même temps, de grands services aux historiographes de nos paroisses.

* * *

Nous avons continué pendant l'année écoulée la publication de nos inventaires d'Archives. Les volumes publiés comprennent les tomes VI et VII des Jugements et Délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur. Ces volumes complètent cette série importante.

* * *

Le Bulletin des Recherches Historiques, organe du Bureau des Archives, termine avec sa livraison de décembre courant sa quarante et unième année de publication. On veut bien nous dire que, sans faire de tapage, il accomplit beaucoup de besogne. Nous nous en réjouissons. L'objet principal de nos Archives est de venir en aide aux historiens et aux chercheurs. Tant mieux, si elles remplissent leur programme au désir des intéressés.

Je vous prie de me croire,

Monsieur le ministre,

Votre très dévoué serviteur,

L'Archiviste de la Province,

PIERRE-GEORGES ROY

DONS FAITS AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1934-1935

Audet, Francis-J., M.S.R.C., Ottawa:
Photostat de la charte de la Société des Dix;
Livres et brochures.

Barbotin, M. le chanoine, La Rochelle, France:
Bulletin du diocèse de La Rochelle.

Bernier, Alphonse:
Mère Mallet, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, N. B.

Bonnault, Claude de, Les Murs, France:
Livres, brochures, manuscrits, etc., etc.

Bossebeuf, M. le chanoine, France:
Beaumont-la-Ronce et la Nouvelle-France.

Bourbeau, Mlle Hermine, Montréal:
Coupures de journaux canadiens, notes, etc., etc.

Bourbeau, Émile, Victoriaville:
Autographe de Louis Riel.

Caron, L'abbé Ivanhoë, Québec:
Livres et brochures.

Chambre de Commerce britannique, Paris:
Annual Report for 1934.

Chaumette, M. l'abbé, Paris:
Annales de l'Archiconfrérie du T. S. et I. Cœur de Marie.

Commission royale d'art et d'archéologie, Bruxelles:
Rapport annuel.

Département des Mines, Ottawa:
Plusieurs rapports.

Dresser, John A., Ottawa:
The Eastern Township of Quebec.

Duchesne, M. le Chanoine, Chicoutimi:
Livres et brochures.

Dumont, Jean, Lévis:
Série de photographies du fort Lennox.

École des Hautes Études, Paris:
Revue mensuelle de l'Association des Anciens Élèves.

École des Hautes Études, Montréal:
Publications de l'année.

Feray, M. Thierry, Paris:
Copie des lettres de noblesse de Pierre Feray.

Flornoy, M. Olivier, Paris:
La Petite Gironde.

Frères de St-Vincent de Paul, Québec:
Calendrier historique.

Ganong, W. F.:
Crucial Maps in the early Cartography and Place-nomenclature of the Atlantic Coast of Canada (don de l'auteur).

Garneau, Sir George, Québec:
Lettre autographe d'Octave Crémazie.

Gaubert, M. Ernest, Châteauroux:
Centre-Éclair.

Grenier, J.-Antonio, Québec:
Médaille de commandeur du Mérite agricole;
Médaille d'officier du Mérite agricole;
Médaille de chevalier du Mérite agricole;

L'Avenir National, Manchester, E.-U.:
La Saint-Jean-Baptiste à Manchester, en 1935.

Laferté, L'hon. Hector, Québec:
Deux Discours importants (don de l'auteur).

Leclerc, Eugène, Québec:
Conseils pratiques sur la prévention des incendies.

Lessard, Richard, notaire:
Livres et brochures.

Ligne maritime et coloniale, Paris:
Diverses publications.

Leechman, Ottawa:
Moyens de préserver les spécimens anthropologiques.

Massicotte, E.-Z., Montréal:
Livres et brochures.

McLennan, Francis, Loretteville:
Livres, brochures, manuscrits, etc., etc.

Olivier, Mme Pierre, Montereau, France:
Annales de N.-D. des Victoires de Paris.

Pouliot, L'honorable juge, Québec:
Une Heure avec Jacques Cartier.

Rainville, Paul, Québec:
Livres et brochures.

Roy, Pierre-Georges, Lévis:
Livres et brochures.

Roy, Antoine, Québec:
Livres et brochures.

Saint-Saud, Le comte de, La Roche-Chalais:
Petites Annales des Oblats de M. I.

Société Royale du Canada, Ottawa:
Mémoires et comptes rendus.

Société des Américanistes, Paris:
Diverses publications.

Société d'Émulation du Bourbonnais:
Diverses publications.

Société de géographie de Rochefort:
Diverses publications.

Stein, M. Henri, Paris:
Le Gâtinais au Canada (don de l'auteur).

Tiersonnier, M. Philippe, Paris:
Divers journaux.

Touraine République, Tours:
Divers journaux.

Vaillancourt, Émile, Montréal:
Photographie du buste de Louis XIV à Québec.

Vintras, M. A., Honfleur:
Répertoire numérique des archives de Honfleur.

Webster, Le docteur, Shédiac, N.-B.:
Livres et brochures.

Wood, Colonel William, Québec:
The Fenian Raid;
Report of Donald A. Smith (1870);
Report of colonel Martindale (1871).



MADAME BÉGON (NÉE ROCBERT)

LA CORRESPONDANCE DE MADAME BÉGON

1748-1753

Les prospecteurs sont des gens qui cherchent des trésors et qui n'en trouvent pas toujours.

M. Pierre-Georges Roy, plus heureux, cherche et trouve. Des trésors? — Ma foi, oui!

Je crois difficile de qualifier autrement la correspondance de Mme Bégon. Sa publication pourra être réputée un événement. Et pas seulement à Québec.

Depuis plusieurs années, la faveur des historiens canadiens va surtout aux documents qui instruisent sur la vie privée d'autrefois, les mœurs, les habitudes, les dehors des hommes et des femmes, et aussi leur âme. Il ne suffit plus de savoir ce qu'ils ont fait, on veut apprendre ce qu'ils ont été. Des textes bien curieux à cet égard ont vu le jour. Je doute que l'on en exhume jamais de plus féconds en révélations que le présent recueil.

Bien peu de lettres particulières, contemporaines de l'ancien régime, ont été conservées. Ici, nous avons toute une correspondance. De missives privées, on peut toujours suspecter la sincérité. Il n'y a pas lieu de se méfier de celles-ci. Dans les lettres, d'ordinaire, on ne dit pas forcément ce que l'on pense. On écrit dans un but déterminé qui oblige parfois à présenter les faits de telle ou telle manière, à fausser, atténuer ou exagérer l'expression de ses sentiments.

Mais la majeure partie de sa correspondance, Mme Bégon l'a rédigée sous forme de journal. Elle écrivait pour son gendre, elle écrivait surtout pour elle-même; on ne saisit pas quel intérêt elle aurait eu à mentir. Du reste, ce qu'elle-même fait connaître de sa nature permet de faire la part de l'équation personnelle dans certains de ses jugements. Mais d'un bout à l'autre, sa bonne foi paraît évidente.

Mme Bégon, née Marie-Isabelle ou Élisabeth Rocbert, était la femme du chevalier Claude-Michel Bégon, capitaine des troupes de la marine au Canada, qui finit gouverneur des Trois-Rivières en 1748. Née à Montréal en 1696, elle mourut à Rochefort en 1755. Son journal, ses lettres, avaient pour destinataire son gendre, Honoré Michel de la Rouvillière de Villebois, alors commissaire-ordonnateur à la Louisiane où il devait décéder en 1752.

Cette Mme Bégon, une fort jolie femme, était mieux encore: une créature très spirituelle et on ne peut plus attachante, d'une sensibilité exquisement raffinée, délicate à l'excès, d'une façon presque maladive. Faite pour aimer et pour souffrir, elle aima et surtout, elle souffrit beaucoup. Nous pouvons deviner qu'elle possédait un charme infini. Elle savait sourire à travers ses larmes. Jamais le tragique de la vie ne l'empêcha d'en apercevoir les côtés plaisants; sans malice aucune, elle s'amusait des autres et d'elle-même. Certainement, elle se montrait délicieuse en conversation. C'était l'avis d'un des hommes les plus intelligents de son temps, l'illustre comte de La Galissonnière. Son humeur enjouée le charmait, mais il appréciait aussi son jugement. Des décisions importantes, prises par lui au Canada, ne l'ont été qu'après l'avoir consultée. Elle avait été sa conseillère. Il resta son fidèle correspondant.

Car seule, la première partie du journal de Mme Bégon a été écrite au Canada. A la fin de 1749, elle avait passé en France. Désormais, c'est de Brest, de Blois, de Bordeaux, de La Rochelle, presque toujours de Rochefort qu'elle écrit. Mais où que fût Mme Bégon, elle ne pouvait penser qu'au Canada. Ce qu'elle relatait, c'étaient des événements du Canada, des nouvelles de Canadiens, de ceux ou de celles qu'elle appelait gentiment ses " payis " ou ses " payises ".

En France, elle se sentait étrangère. Sa " chère patrie " c'était le pays où elle était née, où elle avait vécu ses années heureuses. Elle y tenait par les fibres les plus intimes de son être. La France, elle n'a jamais pu l'aimer. Elle reconnaissait que son climat valait mieux que celui du Canada, que l'hiver y était moins à redouter. C'est à peu près tout ce qu'elle a trouvé

à y louer. Rien de ce qu'elle a vu en France ne l'a éblouie. Toutes les comparaisons qu'elle a été en mesure d'établir entre la colonie et la métropole, tournaient, dans son esprit, au détriment de celle-ci. En France, on ne savait point construire des maisons, encore moins les couvrir; en France, on ignorait l'art de se chauffer; en France, les processions étaient moins belles, les réunions mondaines moins brillantes et surtout, surtout en France, on ne connaissait point la douceur de vivre canadienne.

Mme Bégon nous initie à l'enchantement de cette fête qu'était alors, pour les familles militaires ou riches, l'existence dans les villes de la colonie. Comme si l'on n'était point sûr du lendemain, parce que le risque, pour ces hommes était pain quotidien, on se pressait de jouir de tout. On voulait vivre de toutes ses forces, on lisait, on écrivait tant qu'on pouvait, on dansait, on jouait aux cartes avec frénésie et l'on aimait. On a beaucoup aimé au Canada en ce temps-là. Un singulier souci de charité avait humanisé les mœurs. On ne torturait point les accusés, on ne persécutait personne pour ses opinions, on assassinait peu, on ne se tuait en duel que par accident; toute la férocité, innée au cœur de l'homme, on la réservait pour les sauvages ennemis. Pour ceux-là, pas de pitié.

Des médisances et des calomnies, des intrigues et des rivalités, oui, il y en avait là comme ailleurs. Questions de personnes moins graves que des questions de classes. Rien, en somme, ne troublait l'harmonie de la société, parce que rien n'empêchait qui que ce fût de parvenir où il voulait.

Il n'était pas dans les usages de reprocher à un homme, à une femme d'avoir moins de " naissance " que d'autres. On ne méprisait personne et aucun métier ne déshonorait. Grand'mère indulgente, Mme Bégon trouvait toujours les meilleures raisons du monde pour excuser, l'un après l'autre, tous les défauts de sa petite-fille. Non pas tous. A aucun prix, elle n'aurait voulu qu'elle fût " haute ".

Tout le monde travaillait ou s'employait au service du Roi. Entre les gens aisés, bien élevés, c'était la république des égaux. Et aux yeux, sans doute prévenus, de Mme Bégon, le Canada apparaissait comme un pays beaucoup plus civilisé que la France!

Parce que les 60,000 colons, laissés par la France, en 1763, sont devenus cinq millions et parce que le français demeure la langue de la province de Québec, on ne cesse d'acclamer le miracle canadien. Un miracle, c'est un fait étonnant. N'est-il pas étonnant, miraculeux, de songer qu'en 1750, malgré l'éloignement, — trois mois aux voyages d'aller, trois semaines au retour, — on pouvait se demander si on n'était pas plus véritablement, plus joliment français à Québec ou à Montréal que dans les meilleures villes du royaume ?

Claude de Bonnault

CORRESPONDANCE DE MADAME BÉGON, NÉE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

(1er Cahier—12 novembre 1748 - 18 décembre 1748)

Le 12 novembre 1748.

A présent, mon cher fils, que je me vois débarrassée de tant d'écrits qui m'ont beaucoup coûté, je pourrai, avec la même satisfaction que j'ai toujours eue à m'entretenir avec toi, le faire tous les jours, et te répéter cent fois que c'est tout ce qui me reste de consolation. Tu sais, cher fils, combien ton absence m'est dure à supporter. Si j'ai eu de la peine à te voir partir, juge quelle doit être celle où je suis à présent, seule les trois quarts du jour avec ma chère petite-fille.

Je t'ai mandé que Mater et Tilly ont été à Québec avec M. de Tilly le 15 juillet. Elles ne sont revenues qu'il y a quelques jours, très enthousiasmées des plaisirs de Québec où M. l'intendant fait danser à toute main. Leur habit noir les a privées d'assister à toutes ces fêtes, mais elles y ont mangé et vu cette belle argenterie qui fait le bel air des conversations à la mode. Madame Lanodière (Lanaudière) y est la brillante, tout le reste n'est rien en comparaison; il y va souvent et nous tournons (?) les yeux, comme tu sais, de la bonne façon.

Notre général est toujours le même et je crois regarde tout en pitié. On dit qu'il rend des comptes à la Cour comme ils n'en ont point encore eu. Je crois que le pays perdra beaucoup en le perdant.

Adieu, cher fils, jusqu'à demain. Je te souhaite une parfaite santé et voudrais bien avoir encore de tes nouvelles.

Le 13.

Je te disais hier, cher fils, que j'aurais bien voulu avoir encore de tes nouvelles. Tu le juges aisément puisque c'est tout ce qui peut me dédommager de ton absence; mais c'est à quoi il faut renoncer jusqu'à la fin de mai. Que le terme est long et que de châteaux je vais faire sur ce que tu me marques, cher fils, que l'on voudrait te dégoûter du Mississipi ! J'en louerais volontiers le Seigneur, si j'étais cependant persuadée que ce fût ton avantage, car je t'avouerai que j'ai une aversion pour ce pays que je ne puis penser à te voir y aller sans une peine dont je ne suis pas maîtresse et j'espère que la Providence y pourvoira et ne voudra pas m'écraser de toute façon et me fera rejoindre un fils qui ferait toute ma consolation.

Il faut que je te parle un peu des nouveautés de notre pays. M. Picquet est parti pour aller visiter un endroit vers le fort Frontenac pour y faire un établissement pour y planter la foi chez les Cinq-Nations; tu connais la dévotion de ces peuples et tu jugeras de la réussite mieux qu'un autre. M. de Longueuil n'en paraît pas content, il n'est pas difficile d'en démêler les sujets. Il compte bien sur

le gouvernement d'ici, je ne sais s'il réussira, mais il n'a rien épargné; il s'arrange en conséquence et le dit si hautement que l'on en rit.

Adieu, en voilà assez pour toi, car pour moi, je ne voudrais faire autre chose que de te dire que je suis là.

Le 14.

Je ne t'ai point parlé, cher fils, de la venue des Cinq-Nations que M. de Longueuil a envoyées à Québec. J'étais si fatiguée de tous les écrits et du train qu'il faut faire l'automne.

Pour commencer mon journal, je t'ai marqué ce que M. Varin a fait à Joncaire qui a amené des sauvages; ils sont prêts à revenir et on assure que M. de la Galissonnière les a traités comme ils le méritent. Je le sais de bonne part et qu'il rend compte de tout de façon à lui faire beaucoup d'honneur. Que de regrets, cher fils, de ce que tu ne partages pas tout cela !

Longueuil fils, qui était allé cet été au Détroit pour y tenir garnison, vient d'arriver, qui rapporte que depuis que les sauvages ont su la suspension d'armes, ont l'oreille basse. Il n'y a que Nicolas qui fait toujours l'insolent et qui s'est retiré avec quelques vauriens et quelques Anglais, où ils font beaucoup de menaces. Le reste paraît tranquille, mais on ne s'y fie pas. Il est venu pour annoncer la prise de trois misérables Sauteurs qui ont tué l'année dernière des Français; ils sont en prison au Détroit. M. le chevalier de Longueuil demande leur grâce, je ne sais si elle leur sera accordée.

Je ne sais, cher fils, si je t'ai mandé que M. le général a envoyé, il y a un mois, Ligneris en ambassade à New-York, pour ravoir nos gens qui sont encore chez les Agniers. Nous en venons d'avoir des nouvelles; ils sont à St-Jean, où l'on a fait un fort et un chemin qui vient à Laprairie: on les attend demain, je te dirai ce qu'ils auront fait.

Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère autant qu'elle t'aime.

Le 15.

M. de Varin est arrivé de Québec avec son grand cortège, car il faut que tout se fasse avec dignité. Il avait deux canots magnifiquement armés, et, à sa suite, M. Martel qui est descendu avec lui et qu'il a gardé là-bas avec lui sans s'embarrasser s'il était nécessaire ici. Il fait le personnage d'un sot, mais je sors de mon discours et le reprends.

M. de La Corne l'aîné, le chevalier, la Colombière et Foucher, étaient du canot. Ce n'est pas tout. Mesdemoiselles La Corne et Poudret y étaient aussi. On est arrivé en carriole ou calèche à deux chevaux, car on ne saurait aller avec un, et enfin on s'est rendu ici en parfaite santé. L'intérêt que tu y prends comme moi, mon cher fils, fait que je serais fâchée de rien omettre. Aussitôt, on court faire sa cour et M. de Longueuil prie à dîner la puissance arrivante avec Ligneris qui est arrivé aussi ce matin avec 3 Anglais qui viennent parler à M. le général.

Ligneris n'a ramené que deux Français qui ont été pris sur un vaisseau venant des îles. Les Agniers gardent nos gens et ne veulent point les rendre qu'ils n'aient ceux que le chevalier de La Corne leur a pris. Les Anglais disent avoir fait leur possible pour retirer nos gens d'entre leurs mains, mais qu'ils n'ont pu réussir. M. de Ligneris m'a dit avoir été reçu au mieux, que les Anglais n'avaient pas

voulu qu'ils fissent aucune dépense. Ils ont payé jusqu'au barbier de tous ceux qui étaient avec lui. Ils ont été régalés et provisionnés pour revenir magnifiquement et paraissent très contents de ce voyage. Il doit partir demain pour Québec avec ces trois Anglais.

Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santé; je crois que tu auras bien mes lettres si tu es en France.

Le 16.

Je ne te dirai pas grand'chose aujourd'hui, cher fils, ayant écrit presque toute la journée, ne se passant point d'occasions que je n'écrive à notre cher général en réponse de celles dont il m'honore. Il ne se contente pas de m'écrire à moi, il écrit aussi à ta fille, elle lui répond, et tout cela est de l'ouvrage pour cette pauvre vieille mère. Il faut faire notre école. Tout cela nous tient du temps que je ne regrette point, parce qu'elle en profite bien. Il n'y a qu'à l'écriture que nous avons de la peine, mais cela viendra. Pour tout ce qui est de mémoire, elle l'apprend autant que tu le peux souhaiter. Elle est toujours en procès avec M. le général pour son langage de chou et pigeon qu'elle prononce mal. Je crois qu'il a cherché tous les mots en h et g et j pour lui composer une lettre qui est très jolie; mais elle la veut lire comme elle est écrite et fait des grimaces terribles, car elle veut plaire à son cousin et fait ce qu'elle peut pour bien parler à son retour à Montréal, ce qu'il nous promet cet hiver. M. l'intendant y doit venir aussi de façon que les belles vont arranger leurs atours pour ce temps.

Adieu, cher fils, je te souhaite le bonsoir et une bonne santé.

Le 17.

Il nous est tombé cette nuit, cher fils, un pied de neige, ce qui m'a fait grogner dès le matin. Que tu es heureux d'être dans un pays exempt de ces froids ! Je tremble d'avance lorsque je pense que nous voilà pour neuf mois dans la neige. Mais il ne tiendra pas à moi si je n'en sors pas l'automne prochain. Que ferai-je en Canada seule, si M. de La Galissonnière s'en va ? C'est bien pour le coup que je serai battue ! Tu sais comme l'on pense en ce pays. On fait volontiers la cour à ceux qui sont aimés des grands ou qui leur appartiennent mais, quand cela ne se trouve pas, je sais comme on les mène. C'est ce qui me fera prendre mon parti avec grande satisfaction et surtout pour me rapprocher de toi, cher fils, qui est tout ce qui me reste de consolation. Adieu.

Le 18.

Notre petit Sabrevois est enfin revenu du fort Saint-Frédéric, très content. C'est M. de Lusignan qui l'a été relever et qui s'y est rendu le plus tard qu'il a pu.

Nos messieurs de Québec ne sont pas plus pressés que tu les a vus, cher fils, de sortir de la capitale. Rien ne les émeut et se contentent d'être en extase des beaux meubles de M. l'intendant et de sa belle argenterie. Il veut tout mettre sur le bon pied et ne veut plus que l'on parle de retrancher rien sur les mémoires. Il veut bâtir des casernes à Montréal, des magasins et une belle maison pour l'intendant. Je ferai tout ce que je pourrai sans paraître cependant trop d'empressement pour lui faire prendre la nôtre, dans l'espérance que je pourrai gagner mon cher père pour faire le voyage l'année prochaine.

L'idée dans laquelle sont une partie de nos citoyens que M. le général a beaucoup d'attention pour moi et qu'il ne peut me rien refuser les engage souvent à me venir voir. Mais je n'en suis point la dupe et j'ai dit à M. le marquis, que ses attentions si marquées pour moi me mettaient souvent dans le cas de voir des gens que je n'aime guère et me sollicitent à lui faire de mauvaises questions; mais je sais la façon de lui demander. Quelle pitié, cher fils, que ce monde ! Celui qui ne te pouvait souffrir ni moi et qui te regarde comme ce gratteur de papier m'a fait et sa femme beaucoup de visites. J'en ai tous les jours de cette espèce dont je me passerais volontiers et aimerais beaucoup mieux être seule à te renouveler ma parfaite amitié que le temps ni l'éloignement ne peuvent diminuer. Adieu, cher fils, jusqu'à demain !

Le 19.

C'est aujourd'hui, cher fils, la fête de toute ta famille. Tu n'y as peut-être pas seulement pensé. Ta fille m'a demandé pour bouquet d'aller voir sa maman Bosseron. Tu penses bien qu'elle n'a point été refusée, pas plus que pour la demande qu'elle m'a faite de lui mettre au bras cette " chère mine " pour toute la journée, qu'elle baise tant que je crois qu'il y faudra bientôt une autre glace. Elle le montre à tout le monde qui le trouve tous comme moi fort ressemblant, mais les yeux tristes et moins beaux que les tiens. Tu penses bien, cher fils, que cette peinture m'est infiniment chère. Je m'imagine qu'elle me dit qu'elle m'aime et qu'elle prend part à toutes mes peines; mais quelle différence si je t'avais ! C'est à quoi il ne faut pas penser et attendre avec impatience le moment où je pourrai te rejoindre, ce qui seul peut me satisfaire.

M. de Lantagnac sort d'ici, qui est toujours de plus en plus gascon. Il est logé chez Morand le charpentier, où il dit qu'il donne une grosse pension. Je trouve toujours nouveau de voir des officiers-majors dans des pensions. M. de Saint-Ours vit aux Trois-Rivières à peu près comme il faisait à Montréal. Il s'est logé chez le canonnier qui a épousé notre Catherine; il y donne quatre cents livres de pension et dit qu'elle l'écorche; elle le loge, chauffe et fournit de tout. Juge si elle y gagne ! A la vérité, il tire de bonnes ventrées chez Cardin avec tous les passants dont ils se moquent tous.

M. de Longueuil, commandant de cette ville, fait mieux, car il donne volontiers à dîner aux arrivants; mais il se plaint de même à ceux de qui il peut espérer quelque grâce. S'il n'est pas gouverneur de Montréal l'année prochaine, je ne sais s'il ne se détruira pas, car il y compte sûrement. Ta fille babille plus que jamais et deux autres qui la suivent en tout. Juge si on a de quoi s'ennuyer ! Il me fait exactement une visite tous les jours à l'imitation de son général, à ce qu'il dit, mais je n'ai pas le même plaisir à le voir. Adieu, cher fils.

Le 20.

Tous nos vaissaux sont partis. Je souhaite, mon cher fils, que tu reçoives en France ce que je t'ai écrit et ton coffre dont M. de Tilly est chargé. Je ne sais, aimable fils, ce que je dois souhaiter pour ma satisfaction. Je te voudrais en France, mais, de la façon dont tu écris, tu auras bien de l'avantage en allant à la Louisiane. Que la divine Providence en décide donc pour ton bien et celui de mes chers enfants

et un peu pour ma consolation ! J'essaye tous les jours à faire des sacrifices bien et solidement faits, mais ils ne peuvent partir que des lèvres.

Je ne sais, cher fils, si je t'ai mandé que M. Varin avait loué la maison de madame Montigny pour sept ans et qu'il lui donne deux cents livres par année et qu'il y doit faire toutes les réparations nécessaires à ses dépens. Il y a bientôt un an qu'il l'a et il n'y loge que depuis un mois, ayant fait refaire cette maison du haut en bas, les plafonds, cheminées, planchers, couverture tout à neuf, des cheminées de plâtre partout. C'est une maison magnifique aujourd'hui. Il y fait faire une galerie avec un fer à cheval à mettre une table de 20 couverts. Et tout cela se paye, à ce qu'ont dit les ouvriers, avec des certificats sur les réparations des maisons du Roi et sur celles des fortifications.

Avoue donc que tu n'as été, cher fils, qu'une grosse dupe de n'avoir pas mieux su t'arranger; au moins en aurais-tu eu quelque chose en sortant de Canada. Mais je t'assure que j'en serais fâchée et t'aime mieux comme tu es que si habile, puisqu'il fait faire des raisonnements qui ne lui font point d'honneur. J'ai vu tous les jours sa femme en son absence: c'est son père tout copié. Adieu, cher fils, aime la plus tendre et la plus malheureuse mère qu'il y ait. Je voudrais bien savoir ton sort.

Le 21.

Je n'ai pas grand'chose à te dire aujourd'hui, cher fils. Nous sommes dans le temps de tranquillité où tout le monde s'arrange pour son hivernement. Ceux qui ont quelque chose sont inquiets de n'avoir point de nord-est. Nous avons six barques encore en chemin qui ne m'intéressent qu'autant que M. le général y a du vin; car, pour moi, je n'ai ni attends rien, ayant perdu tout ce que je pouvais espérer dans les vaisseaux qui ont été pris partant de Bordeaux.

Je m'étais flattée que si tu avais connaissance de ce que nous y avions perdu, que tu nous aurais renvoyé quelques barriques de vin; mais je me suis flattée mal à propos, n'y ayant plus rien à espérer et tu m'en aurais marqué quelque chose. J'en serai quitte pour le payer le double.

Adieu, cher fils, je ne veux pas t'ennuyer de tant de riens.

Le 22.

Bonjour, cher fils, mais que c'est de loin ! Crois-tu que je puisse m'accoutumer à te le dire, si éloignée ? Non, je t'assure, plus je vais et plus je ressens ton absence. Monière, que bien tu connais, sort d'ici, qui arrive de Québec. Il dit que M. de Joncaire et les Iroquois sont près d'arriver. Je ne sais s'ils pourront repartir pour leurs pays avant les glaces. Il a longtemps causé seul avec moi et m'a beaucoup parlé de la façon aimable avec laquelle M. le général gouverne tout. Il en est fort enthousiasmé et, dans ses " hélas ! " que tu lui connais, il m'a dit: " Entre nous, madame, je dirai comme celui qui disait, il y a quelques années: nous sommes bien en gouverneurs, un anglais, l'autre iroquois." Je lui ai demandé ce que c'était que l'Anglais. Il dit que c'est M. de la Chassaigne dont on parlait et que M. de Longueuil n'aimait que ses Iroquois. Cela est un peu vrai, mais ce n'est pas la seule chose qu'il faudrait retrancher pour en faire un bon gouverneur.

Adieu.

Le 23.

Joncaire est arrivé, qui ne nous apporte rien de nouveau. Les sauvages sont très contents malgré les corrections que leur a faites leur père. Ils ont obtenu un de leurs prisonniers qui ont été pris de ton temps par le chevalier de La Corne; c'est un Oneyout. Les autres sont bien gardés dans la prison ainsi que les Anglais qui étaient avec eux.

Adieu, cher fils, j'ai un peu mal à la tête et n'ai rien de nouveau.

Le 25.

Je ne pus, cher fils, t'écrire hier, quoique ce soit toute ma satisfaction. Mais j'eus tant de mal à ma pauvre tête que je ne fus capable de rien tout le jour. C'est aujourd'hui la fête de notre chère mignonne. Elle m'a demandé ce matin, pour son bouquet, le portrait de cette " chère mine " et de lui mettre au bras pour toute la journée. Elle a reçu des visites des grosses têtes: de M. de Longueuil, Lantagnac et Varin. Tu vois que les voilà tous. Elle ne les aime pas mieux les uns que les autres. Si tu la voyais, tu dirais: c'est bien ma fille, plus maligne que jamais et beaucoup d'esprit. Elle nous tient quelquefois des discours hors de son âge et cela sur des choses très graves et souvent sur des points de religion. J'ai le plaisir de la voir bien apprendre tout ce que je lui montre et de voir qu'elle entend et comprend bien tout ce qu'elle dit.

Adieu, cher fils, je ne me lasse point de m'entretenir avec toi, de ce qui nous est cher. Comme tu vois, je ne sais rien de nouveau. Tout est paisible et tranquille. Moi seule ne puis avoir de tranquillité dans l'état où je suis éloignée de tout.

Le 26.

Voilà une nouveauté: des barques qui arrivent à présent et qui, je crois, ont couru des risques par les glaces. Encore, si elles m'apportaient des lettres de mon cher fils; mais je n'en espère plus, hors que ce *Saint-Yves* que l'on attend encore n'en apporte. J'ai été avec toi en conversation une partie de la nuit, ce qui me fait penser que tu auras reçu mes lettres. Mais quelles nouvelles pour toi. Je te rends trop de justice pour ne pas penser que tu partageras bien mes peines. Encore si nous étions à portée de nous donner quelques consolations, mais loin de cela, j'ignore ton sort et ne le puis savoir sitôt: c'est encore pour moi une nouvelle peine.

Adieu, aimable fils, je ne me porte point bien sans savoir ce que j'ai. Adieu !

Le 27.

Que te dirai-je, cher fils ? je ne sais rien, que je t'aime ?—Cela ne t'est pas nouveau.—Que je m'ennuie de ton absence ?—Tu dois le savoir.—Que je suis presque toujours malade ?—Mon âge y contribue. Que te dire ?—Que je vois tous les jours des physionomies qui m'ennuient et que je sais qu'elles ne me viennent voir parce qu'elles croient faire leur cour à M. le général. Tu me connais et tu te doutes bien que je ne leur ai pas grande obligation. Il n'y a que notre Outy qui nous tient souvent compagnie le soir et, pour nous amuser, Mater lit *Polexandre.* Voilà où nous en sommes. Mon cher père se porte toujours bien et la chère petite

Tilly est toujours comme tu l'as vue, avec ses douleurs tantôt aux mains, tantôt aux pieds, et Mater, toujours le derrière à feu, à prier Dieu ou à courir.

Adieu, cher fils, aime et plains ta pauvre mère.

Le 28.

Je ne sais, mon très cher fils, si je t'ai mandé ce qui avait occasionné les belles idées de MM. de l'île Royale. Tu sais qu'ils se sont, dès le temps que tu étais ici, regardés fort au-dessus des troupes de Canada, ce qui a donné de la jalousie autant aux soldats qu'aux officiers, joint à ce que M. d'Ailleboust est arrivé ici en disant que le ministre lui avait donné beaucoup de marques de distinction comme des drapeaux et un commandement absolu sur ses troupes, de façon qu'ils sont séparés en tout de celles-ci. Cela a fait des querelles entre les soldats de façon que, ces jours derniers, ils se cherchèrent querelle deux et la fin fut qu'un soldat d'ici coupa le poignet à un de l'île Royale aussi net que Laprairie l'a coupé à Marly, ce qui a fait beaucoup de mouvement. Celui qui a coupé cette main est décampé et l'autre est toujours à l'hôpital. Tous les jours, il y a quelques nouvelles histoires entre les deux corps. Je ne sais comment on souffre des distinctions dans des troupes qui me paraissent devoir être égales.

Adieu, cher fils, j'entends qu'on me demande.

Le 29.

Je t'ai laissé trop promptement, hier, cher fils, puisque je ne pus seulement te dire bonsoir. C'était le juge qui me venait voir, ce qu'il observe presque toutes les semaines. Penses-tu bien, cher fils, tout ce que je souffre lorsque je me vois obligée de faire honnêtetés à gens que nous ne voudrions point voir? Cela m'arrive presque tous les jours; mais si mon cher père me veut croire, nous ne serons pas en cette peine l'année prochaine. Au moins, serai-je peut-être à portée de te voir ou de savoir souvent de tes nouvelles, dont je me vois privée pour peut-être plus d'une année.

Adieu, aimable fils, je ne sais rien de nouveau.

Le 30.

Si je n'avais rien de nouveau hier, cher fils, à te dire, en voilà aujourd'hui. M. Marin et Herbin se sont grossièrement querellés au corps de garde et M. de Cabanac les écoutant, lui de garde, crut, après les avoir laissés dire et qu'ils étaient prêts à faire feu, les envoya tous deux aux arrêts et en avertit M. de Longueuil qui donna ordre à M. de Lantagnac d'accommoder cette affaire. Je ne sais à quoi cela se terminera. Ils sortent d'ici tous deux et Lantagnac m'a paru que pas grand chose l'embarrassait et l'autre ouvre des narines à faire rire, si j'en avais envie, puisqu'on se divertit volontiers de ce qui ne nous intéresse point.

Mais je t'avoue, cher fils, que je ne suis point en goût, accablée de toute part. Je ne puis que soupirer, tantôt de ton absence, tantôt de ce que le Seigneur m'a ôté, dont je ne puis me consoler. Plus je vais et plus je sens la perte que j'ai faite. Dieu veuille que les nouvelles que j'aurai l'année prochaine ne me donnent pas lieu de la ressentir encore plus vivement. Malgré tout, cher fils, je fais l'impossible pour tout cacher à mon cher père pour le conserver et prends beaucoup sur

moi pour me conserver aussi pour la chère petite que tu m'as laissée et me mettre en état de lui donner mes soins et attentions pour son éducation.

Adieu, aimable fils, aime ta malheureuse mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 1er décembre 1748.

L'affaire dont je te parlais hier, mon cher fils, a pensé être grave par la faute de M. de Lantagnac, car je ne sais comment nommer ce qu'il a fait. Il envoya chercher les deux messieurs et souffrit devant lui une explication et des reproches de part et d'autre outrageants. On le fut dire à M. de Longueuil qui les fit venir chez lui et les raccommoda sans vouloir savoir ce qu'ils avaient l'un contre l'autre et les fit boire ensemble. Voilà une affaire accommodée, mais je ne sais si cela durera, car, quand on ne craint ni ne respecte ce qui est à notre tête, cela va toujours mal. Voilà, cher fils, tout ce que je sais et te souhaite le bonsoir.

Le 2.

Après avoir eu bien du froid, cher fils, nous avons des temps si doux que toute la neige est fondue et nous sommes dans la boue par-dessus la tête. Si tes almanachs étaient vrais, nous aurions peu d'hiver, t'ayant ouï dire que, quand il ne faisait point froid le jour de saint François-Xavier, il ne le faisait pas de l'hiver. Dans un sens, nous serions très heureux, le bois étant toujours de 8 à 9[1] la corde; encore nous promet-on que l'ordonnance de M. Bigot, qui veut qu'il soit de longueur ordonnée, fait que les habitants se promettent de n'en plus amener, si bien que j'espère que le grand ordre nous fera geler; mais si je puis je ne courrai point ces risques l'année prochaine, ou je ne pourrai déterminer mon cher père.

M. Varin est malade. On assure que ce sont toutes ses colères qui en sont cause. Il se désespère lorsqu'il faut faire quelques payements. Il a aussi une de ses petites filles fort malade. Il se sont avisés de la retirer de chez Poudret où elle a passé l'année et depuis a toujours été malade.

Adieu, cher fils, cela n'est pas fort intéressant. Je ne sais rien.

Le 3.

Tu penses bien, mon cher fils, qu'étant un peu jésuite, j'ai passé une bonne partie de la journée à prier saint François-Xavier. S'il a voulu m'écouter, tu jouis d'une parfaite santé et mes deux autres enfants. Je n'ai point oublié à lui demander qu'il m'obtînt la grâce de nous rejoindre tous au plus tôt, étant une peine insurmontable pour moi que la séparation. Notre chère petite est venue avec moi et prie, je t'assure, de tout son cœur, pour sa " chère mine " qui la fait très souvent soupirer ainsi que sa maman.

Il faut que je te dise une folie de Repentigny: tu sais l'affaire qu'il a sur le corps et que M. le général l'a envoyé au fort Saint-Frédéric. Il s'y est ennuyé et est allé à la Nouvelle-Angleterre attendre sans doute ce qui sera décidé à la Cour de son sort. Il écrit une lettre à Mater aussi impertinente que l'on en puisse voir sur le compte de M. le général. Il peut dire être bien mal récompensé des bontés qu'il a eues pour cet étourdi. Il est aisé de juger par cette lettre qu'il a plus de hauteur que d'esprit. Voilà, cher fils, tout ce que je sais. Adieu.

Le 4.

Point de nouvelles, si ce n'est la mort de M[lle] de Varin, que l'on a enterrée avec une espèce de pompe mal suivie. Elle a 5 à 6 ans et a été portée par 4 de ses écrivains car il en a 6, et les coins du drap par trois demoiselles de Longueuil, filles du baron, et "Robiche" pour quatrième. Mais, avec cela, 2 prêtres, ce qui est trop peu pour la dignité, et 4 enfants de chœur sans cierges. On a été faire beaucoup de compliments. M. Varin dit qu'il ne pleure point ses enfants quand ils meurent, parce qu'il les pleure pour tout ce qui doit leur arriver en venant au monde. Il est, par le raisonnement, philosophe jusqu'au bout des ongles et l'est si bien qu'il s'est levé de son lit pour aller à un conseil sauvage, voulant mourir en servant le Roi. Bel exemple, mon cher fils, pour les indolents au service de leur Roi !

Adieu, en voilà assez, je te souhaite le bonsoir.

Le 5.

La Chambre est arrivée cet après-dîner, cher fils, à cheval, comme dans l'été. En le voyant, j'ai espéré l'arrivée d'un vaisseau que l'on attendait encore de Bordeaux. Mais rien. Point d'apparence que j'aie, pour cette année, de tes nouvelles davantage. Il a été envoyé pour apporter des ordres pour chercher un Suisse qui a déserté.

Il nous apprend en même temps le mariage de M[lle] La Ronde avec son cousin germain, M. Bonaventure, officier de l'île Royale, ce qui n'est pas malheureux pour la mère car cette fille n'était brin jolie et on dit que son mari a quelque bien. M. Bigot a donné, à l'occasion de ce mariage, un grand souper suivi d'un grand bal. On me l'écrit de Québec. Rien n'est si magnifique que cet intendant en tout et on ne se lasse point de le dire. Je m'ennuie souvent de l'entendre. Adieu.

Le 6.

Nous avons bien des petites jalousies ici, chez bien des aimables. Tu sais que M. Duplessis est ici le premier capitaine. Ses meilleurs amis ou ceux qui l'ont été ne peuvent plus le souffrir. L'année dernière, M[me] et M[lle] de Noyan dansaient tous les jours chez M. Duplessis ainsi que M[lle] de Longueuil. Cette année, on ne le voit plus et ce sont des gens à ne point voir. M. et M[me] Céloron en ont fait et font de même, mais ce n'est pas le sérieux.

MM. de Céloron et Noyan ne comptent rien devoir à ce commandant et se sont dispensés d'aller à exercice aux escouades, et enfin cela a été aux oreilles du général qui avait tout renvoyé à M. de Longueuil. Il te sera aisé, cher fils, d'en connaître le jugement, lorsqu'il est question de Noyan et de Céloron, qui est un des membres du gouvernement.

M. de Longueuil a voulu apparemment patienter, mais il faut que les plaintes de M. Duplessis aient été réitérées. M. de Longueuil m'ayant dit, tu le connais: " Je viens d'écrire une grande lettre à M. le général, mais j'ai encore un article de la sienne à laquelle je n'ai pas répondu et qui m'embarrasse, il faut que je vous le dise," en me parlant il m'a dit tout bas: que M. le général lui marquait qu'il ne pouvait plus lui dissimuler qu'il était fort surpris qu'il n'eût point mis ordre à ce que faisaient certains officiers à M. Duplessis, que cela était peu convenable et qu'il y avait dans la conduite de ces messieurs un esprit de cabale qui

était dangereux et qu'il eût à faire cesser toutes ces difficultés. Il me fit une grande harangue sur les défauts de M. Duplessis. Je lui dis qu'il fallait faire rendre à un chacun ce qui leur était dû et qu'on ne pouvait lui rien imputer. En voilà assez pour une fois. Adieu, cher fils.

Le 7.

Je crains quelquefois, mon cher fils, de t'ennuyer des pauvretés que je t'écris, mais je ne t'oblige point à les lire. J'ai la satisfaction de t'écrire et de te dire, au moins sur le papier, ce que je voudrais te dire de plus près: que je n'ai, aimable fils, de plaisir aujourd'hui que celui de m'entretenir avec toi et veux t'achever ma charade d'hier. Ces messieurs ne veulent point qu'il soit de leur devoir d'aller voir leur commandant lorsqu'il s'absente, ni lorsqu'il arrive. Noyan ne monte point de garde et ne veut pas dire qu'il est malade parce qu'il se promène tous les jours et veut devenir major. Je le souhaite ainsi que son cousin gouverneur, mais je crains quelques revers de France où, si la paix est faite, il y a bien des officiers à placer. Louty nous tient souvent compagnie et nous faisons souvent mémoire de ce cher fils bien aimé. Adieu, je te souhaite le bonsoir.

Le 8.

Les attentions de M. le général me fournissent souvent, mon cher fils, de petites occasions de me divertir si j'étais en goût; mais je n'en ai pas la force et même je suis fâchée de n'avoir pas assez de sang-froid pour retenir tant de belles harangues que cela m'occasionne. J'en ai eu une de Mme Marin que son mari fait agir pour m'engager à demander un poste pour lui. Que penses-tu de cela? Le Seigneur nous a tracé un beau chemin, ainsi suivons-le.

M. de Longueuil est venu me montrer la réponse qu'il fait sur ce que je te dis avant-hier. Je suis bien trompée si cette lettre est reçue aussi bien qu'il s'en flatte. Il se sert de termes qui, je crois, ne seront pas trouvés aussi bons qu'il l'espère. Il condamne totalement M. Duplessis et voudrait faire trouver la cause des autres bonne et ajoute à cela quelque chose que j'ai trouvé beaucoup trop fort de lui à M. le général. Je crois que le Conseil s'est assemblé pour cette pièce, mais ils l'ont, selon moi, mal dirigée. J'en saurai des nouvelles et te le dirai.

C'est aujourd'hui bonne fête et en voilà assez. Il faut prier et honorer Celle de qui j'attends bien des consolations. Je n'ai point vu en ce jour un si beau temps, pas plus de froid qu'en septembre. Dieu veuille que cela continue ! L'hiver en sera moins long.

Adieu, cher fils, je ne sais si tu n'es point en route. Je t'ai vu embarquer et me dire adieu de loin. Ah ! que cela est vrai que c'est de loin, cher fils ! Mais j'espère que tu aimeras toujours ta vieille mère.

Le 9.

Le croiras-tu, cher fils, que cette dévote Mme Verchères a fait danser toute la nuit dernière? Nos prêtres vont joliment prêcher: le jour de la Notre-Dame, dans l'Avent, donner le bal ! Ce qu'il y a de beau, c'est que demain, il y en a un chez Mme Lavaltrie, après-demain chez Mme Bragelogne. Voilà de quoi désespérer M. le curé. C'est, cher fils, tout ce que je sais pour le présent, et que M. le juge m'étant

venu voir a voulu baiser notre petite. Elle lui a fait la révérence en lui disant que cela était bon lorsqu'il revenait de Québec ou au premier de l'an. Je t'avouerai que j'ai été charmée de sa saillie et lui ai dit en sa présence qu'elle avait raison et qu'une demoiselle ne saluait pas comme cela à tout propos, ce qui a donné matière à " cette orateure " à beaucoup parler.

Adieu, cher et aimable fils, je t'en dirai plus demain.

Le 10.

Sans M. Varin, je n'aurais à te dire, cher fils, que je t'aime, mais je viens d'apprendre que ce monsieur a pensé se battre avec un Saint-Blain pour un mémoire qu'il lui a apporté. Tu sais que ces messieurs n'en sont pas chiches. M. Varin a trouvé ce mémoire un peu fort et s'est escrimé à son ordinaire, en disant qu'il y avait les trois quarts et demi à rabattre et a voulu rayer; l'autre a voulu reprendre son papier, qui a été vivement retenu, en se disant bien de belles choses. Enfin, Saint-Blain a arraché son mémoire et l'a mis dans sa poche, en disant à M. Varin qu'il le présenterait à M. Bigot, persuadé qu'il le lui payerait et s'en est allé après avoir dit beaucoup de sottises. Comme il y avait plusieurs personnes, cela n'a pu être secret. Voilà cher fils, tout ce que je sais et que l'on a beaucoup dansé chez Mme Lavaltrie et que Morpeaux (Monrepos) y était. Depuis le départ de M. de Pinssince (Pinsens) il s'est rapatrié.

Adieu, aimable fils, je te souhaite une parfaite santé.

Le 11.

Aujourd'hui, l'on danse chez Mme Beaulac. C'est, ce dit-on, M. de Morpeaux (Monrepos) qui en fait les frais. M. Foucher, son ombre, y est et sa dame, Mme de Lavaltrie et sa fille, mesdemoiselles de Longueuil et Noyan, tout cela ne fait plus qu'un rond. M. de Noyan s'est mis en frais plusieurs fois, à ce que l'on m'a dit, et a souvent chez lui M. de Lantagnac et quelques autres de ses amis.

M. de Longueuil vit aussi en homme qui attend le gouvernement, mais ce qui sied mal, c'est que l'on m'a dit qu'il demandait volontiers les vins de liqueurs à ceux à qui il en est venu. Il a acheté à compte des revenus du gouvernement l'habit de velours ciselé que M. Deschambault voulait te vendre avant ton départ. Il y a ajouté, à ce qu'il m'a dit, une veste de velours incarnat avec une frange de même couleur et or qui lui était venue pour un autre habit. Nous allons voir bien du brillant lorsque la Cour sera ici. Tout ce que je crains, c'est que ceux qui n'auront rien de neuf n'en soient malades de chagrin.

Adieu, cher fils, en voilà peut-être plus qu'il ne faut pour t'ennuyer. Adieu.

Le 12.

Rien de nouveau, cher fils, si ce n'est le retour de Lery qui est arrivé de son fort Saint-Jean où il est depuis le 27 avril. Tous ceux qui ont vu cet ouvrage disent que cela est fort joli, mais cela est de bois et par conséquent peu solide. Je crois que pour ôter à Bleury le peu de profit que lui donne Sainte-Thérèse, il en coûtera bon au Roi, tant pour ce nouveau fort que pour le chemin de Saint-Jean qui ne peut être praticable que l'hiver, n'ayant pu y aller à la fin de l'été avec une char-

rette vide quoique l'année ait été fort sèche; mais il y a longtemps que l'on avait envie de faire cette belle découverte qui ne sera jamais de grand secours.

Adieu, aimable fils, je ne sais rien de nouveau, car te dire que je t'aime n'est pas une nouvelle.

Le 13.

Lery vient de partir, cher fils, comme un vrai étourdi pour aller à Québec dans un bateau bien armé, mais en cette saison il fait beau aujourd'hui et demain très vilain. Je lui ai demandé, comme il est venu ici, ce qui l'oblige à partir avec tant de précipitation. Il m'a dit qu'il savait que M. Varin portait des plaintes contre lui pour une lettre qu'il lui a écrite en réponse un peu vive et qu'il va plaider sa cause lui-même et qu'il fera voir la lettre de M. Varin qu'il a gardée. Il m'en a demandé une pour M. le général que je lui ai donnée avec plaisir en mémoire de l'amitié que je t'ai vue pour ce jeune homme. J'espère que M. le général me mandera que je suis la protectrice de tous les étourdis, lui en ayant déjà recommandé quelques-uns.

Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santé.

Le 14.

Je crois, cher fils, que le mauvais temps attendait que le pauvre Lery fut parti. Il fait un froid effroyable et il a tombé cette nuit un pied de neige; il y a de grands bordages de glace. Je ne crois pas qu'il puisse se servir de son bateau à présent. Ce froid m'effraye à un excès que je ne puis te dire et te trouve bien heureux, cher fils, d'être dans un pays à l'abri des temps que nous allons avoir, car c'est mon chagrin de penser qu'il faut être trois mois au moins à geler tout de bon. Je ne sais rien de nouveau si ce n'est qu'il y a une maladie ici qui est une espèce de lèpre, dont La Corne l'aîné est couvert et la chère "Licotte." Bien d'autres l'ont eue dans la ville, mais ils ont eu de la peine à guérir.

Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santé.

Le 15.

Nous avons pensé geler à la messe ce matin et ta chère fille a beaucoup pleuré de ce que je n'ai pas voulu l'amener. Mais je lui ai annoncé qu'elle n'irait que quand il ferait beau et qu'ainsi il fallait qu'elle prît son parti noblement. Elle s'est consolée et l'ai retrouvée jouant avec Alida qui est toujours aussi méchante que tu l'as vue. J'ai eu bien des fois envie de m'en défaire, du moins de la renvoyer à son père, mais ta fille m'en a empêchée. Cette innocente aime cette petite crasseuse plus qu'elle ne mérite, ce qui m'engage à la garder. Son père est resté à Québec plus pour retirer ses enfants que pour la religion. Anaké, qui l'a vu, me l'a assuré. Voilà, cher fils, t'entretenir de choses bien intéressantes, mais je ne sais rien. Adieu.

Le 16.

Bonjour, mon cher fils. Il fait toujours un froid terrible, mais cela n'empêche pas que l'on ne s'échauffe. M. Varin s'est si fort fâché, à ce que l'on vient de me

dire contre Bleury, que la fièvre lui a pris et il est au lit. Cela, pour le payement d'un voyage qu'il vient de faire au fort Saint-Frédéric. Il ne veut pas lui payer les gages d'un homme d'augmentation qu'il a pris par canot à cause de la mauvaise saison. Tu connais le ton de voix de Bleury et la vivacité de M. Varin. Il s'en sont dit plus qu'ils ne devaient et, ce qui le fâche le plus, c'est que Bleury lui a dit qu'il attendrait M. l'intendant et qu'il n'avait pas besoin d'argent et, comme voilà plusieurs qui lui ont fait le même raisonnement, je crois qu'il n'est pas content qu'on remette comme cela au temps que M. l'intendant vient ici. On m'a assuré qu'il était en société de grand commerce avec Martel et Despins pour toutes les fournitures. Il a fait l'année dernière celle du bois de chauffage et le fait encore faire cette année; ses amis disent qu'il sait profiter de tout. Martel ne l'a point perdu de vue depuis un an. Je souhaite que cela lui fasse grand bien.

Adieu, cher fils, jusqu'à demain, si je sais quelque chose de plus amusant, car tout ceci ne vaut pas le temps que tu mettras à lire, si tu en as la patience; mais, pour moi, je n'ai point d'autre satisfaction. Adieu.

Le 17.

C'est seulement, cher fils, pour te dire bonsoir, car je ne sais rien du tout. Te répéter que je t'aime, tu le sais. Si je pouvais te faire savoir au moins toutes les semaines une fois que nous sommes tous en bonne santé, je serais contente, et en savoir autant de toi, mais Dieu ! que de temps à attendre et que de chimères il passera dans ma pauvre cervelle ! Tu y as donné bonne occasion par ta dernière lettre, par l'incertitude où tu me laisses de ton sort. Quelquefois, je me flatte, d'autres, je jure contre ceux qui veulent me donner de l'inquiétude en te donnant du chagrin, puisque c'en est un pour toi que ce que tu me mandes sans me le marquer, je le sens parfaitement. Si je pouvais être auprès de toi, cher fils, au moins je partagerais tout ce qui peut t'arriver, mais éloignés comme nous le sommes, je n'ai que des croix à attendre, tant que cela durera.

Adieu, cher fils, le chapitre des croix m'est trop sensible. Adieu.

Le 18.

Il y a eu hier, cher fils, une partie fine chez M. de Lantagnac que je t'ai dit demeurer chez Morand le charpentier. Cette partie était composée de M. de Longueuil, Noyan, Céloron et Lantagnac. Ils se mirent à table à midi et y ont resté jusqu'à onze heures du soir; ils y chantèrent si bien que les passants s'arrêtaient pour écouter. C'est à présent la partie ordinaire. Tu penses bien que l'État se règle là de la bonne façon et que M. de Longueuil y reçoit les avis pour le gouvernement. Je souhaite qu'elle lui profite; mais je crains qu'il ne s'égare un peu. Voilà tout ce que je sais pour le présent et vais te souhaiter le bonsoir. M. notre commissaire est toujours malade. M. Feltz dit que s'il continue à se mettre en colère comme il fait, qu'il ne lui donne pas un an à vivre. A sa place, j'y prendrais bien garde, puisqu'il n'est rien tel que la santé.

Adieu, cher et aimable fils. Aime ta mère.

(2[e] Cahier—19 décembre 1748 - 31 janvier 1749)

Le 19 décembre 1748 (écrit du Canada) (1).

Bonjour, cher fils. Les nouvelles sont aujourd'hui que tout le monde apprend à danser. On s'efforce à bien faire pour briller au bal que l'on espère que M. Bigot donnera ici. Tu penses que cette maison par toutes sortes de raisons est exempte de ces amusements comme de tout autre. Je ne sais si cela convient à celles qui sont avec moi, mais il faut qu'elles s'en accommodent ou qu'elles prennent un autre parti. Notre chère petite s'accoutume à tout ce que je veux d'elle. Pourvu qu'elle fasse une visite par semaine à maman Bosseron, elle est contente.

M. Varin est toujours malade; je ne sais trop ce que c'est. Sa dame ne peut s'accoutumer à Montréal. Elle n'y voit personne et personne ne la voit, ce qui fait une maison assez sérieuse, comme tu penses. Aussi, prend-elle le parti d'aller à Québec sitôt que les chemins seront praticables.

On assure qu'il doit venir des dames avec M. l'intendant, sans doute sa princesse, M[me] Lanodière (Lanaudière). Je t'en dirai des nouvelles dans le temps.

Adieu, cher fils. Il ne faut pas trop t'ennuyer. Adieu.

Le 20.

Que te dire, cher fils? Qu'il neige et qu'il fait grand froid. Tu me diras que je suis dans un pays où c'est la saison. Cela est vrai, mais je n'en souffre pas moins. Je me plains aussi volontiers, si les autres ne me plaignent pas.

Notre rivière est pleine de glace et pour peu que cela dure elle prendra tout à fait avant qu'il soit peu. Tu connais, cher fils, mes inquiétudes, lorsqu'il fait ces grands froids et que tu étais tout ce qui me tranquillisait dans mes frayeurs; mais je n'ai plus rien aujourd'hui et il faut me rassurer moi-même sur tous les événements. Heureusement que nous n'avons eu que deux ou trois petites alarmes de feux dans des cheminées. Dieu nous préserve du reste et nous donne une paix solide ! Je crains toujours qu'elle ne soit point faite, m'imaginant que nous le saurions par Angleterre, mais il faut attendre les nouvelles. Celles que j'attends de toi, cher fils, me donnent beaucoup plus d'impatience que toutes celles qui peuvent arriver.

Adieu, cher fils, je ne sais rien de nouveau.

Le 21.

J'ai passé, cher fils, une bonne partie de l'après-dîner avec M. de Céloron qui régulièrement me fait une visite toutes les semaines. Il m'a dit que M[me] son épouse avait mal à la poitrine, ce qui me donne bien de l'inquiétude. Je crois t'avoir marqué qu'elle avait encore eu un enfant cet automne, ce qui fait trois à elle et trois à son mari. Voilà bien la demi-douzaine et deux beaux-frères qui demeurent avec eux, en étant arrivé un jeune cet automne que l'on dit plus sage que son frère aîné, qui ne l'est pas plus que tu l'as vu.

---

(1) D'une autre main.

M. de Longueuil est un peu inquiet des amours de son fils avec M[lle] de Muy. Il m'a dit qu'il craignait cette famille. Tu le connais avec cet air naturel, il me dit, cet après-dîner: "Je crains qu'on ne le presse de se marier; c'est une femme que M[me] de Muy, entière et qui voudra me faire parler; mais je ne consentirai point que mon fils se marie si tôt, j'ai une fille à établir." Mais je crains bien qu'il n'ait de la peine à réussir, car cette pauvre demoiselle a bien du mérite, mais elle est pis que tu ne l'a vue pour la maigreur. Elle est fort liée avec M[mes] Vassan, Martel et Dufy Desauniers, qui est "Masette" la Gorgendière que tu connais. Nous ne voyons que rarement Deschambault.

Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santé et que tu m'aimes.

Le 22.

Si je passai hier, cher fils, mon après-dîner avec un beau diseur, j'ai passé celle-ci avec un qui ne l'est pas moins. Tu en jugeras quand je te dirai que c'est avec M. de Monrepos, qui m'a fait des charades sur M. Varin des plus fortes. Je vais t'en donner un échantillon. Il m'a dit que, l'année dernière, il avait donné à Dufy Desauniers la plus grosse fourniture à faire de lard et de farine et que, lorsqu'il avait été question à la fin de l'été de le payer, que M. Varin lui avait donné un ordre pour toucher sa somme, que Dufy avait trouvée si forte qu'il voulut recommencer son calcul et, ayant tout bien compté, il avait trouvé quatre mille livres de trop. Il avait été trouver M. Varin et lui avait dit qu'il ne lui appartenait que telle somme et que celle que je viens de te dire était de trop. L'autre lui voulut faire des compliments et lui dit que cela lui appartenait, mais Dufy lui dit: "Monsieur, voilà l'autre argent; faites-en présent aux pauvres, car, pour moi, cela ne m'appartient point." Et enfin, les quatre mille livres sont restées sur le bureau et Dufy s'en est allé. Voilà une des petites histoires que M. le juge m'a contées. Juge des autres. Je ne crois pas qu'il y ait rien de pareil aux raisonnements qui se font sur cet homme. Dieu veuille pour l'acquit de sa conscience qu'elles soient fausses. Adieu, cher fils.

Le 23.

Il faisait hier, cher fils, un froid terrible et aujourd'hui, il pleut à verse ce qui, si cela dure, va faire partir toutes les glaces qui se sont faites et fondre la neige dont on aurait cependant grand besoin pour le bois, dont une grande partie de la ville manque. Je crains toujours que notre bûcher ordinaire ne porte envie et que l'on ne nous fasse quelques bûches de lune, comme tu en as vu marcher. C'est toujours avec plaisir, cher fils, que je me souviens de tout ce que tu as vu et fait lorsque nous avions le plaisir d'être ensemble. Voilà tout ce qui m'en reste. Je ne sais rien de nouveau et te dis adieu.

Le 24.

La pluie et le temps doux par conséquent continuent, mais je crains pour ces fêtes un revers qui nous fera bien payer le beau qu'il fait. Il serait triste de geler en allant à la messe, car je ne sors que pour cela, les fêtes et dimanches.

M. de Longueuil nous est venu dire que sa fille aînée quêtait à la messe de minuit et qu'il avait pris ce pain bénit qui semblait convenir à sa place. Je l'ai

fortifié dans cette idée. Il compte le donner l'année prochaine à Pâques et se donne d'avance les meubles nécessaires. Il m'a dit qu'il allait faire des banderoles avec ses armes pour mettre sur les pains bénits.

Tu diras, cher fils, qu'il faut que je n'aie pas grand'chose à te dire pour t'entretenir de si belles bagatelles, mais je ne sais rien et ne pourrais te répéter ce que tu sais: il y a longtemps que je t'aime et que ton absence m'est insupportable, cela ne t'est pas nouveau, tu le sais.

Ta chère fille nous a promis de se faire percer cette oreille que tu lui avais laissée bouchée et on ne l'a pu résoudre qu'en lui disant que M. le général ne l'aimera point s'il la voit encore avec une boucle d'oreille et qu'il n'aime point les âmes faibles. Elle a pris son parti aussitôt et a donné rendez-vous à Louty pour ces fêtes; je ne sais si cela tiendra. Adieu, cher fils.

Le 25.

Toujours de la pluie, cher fils, et cela a procuré à notre chère petite la satisfaction d'aller à la messe en calèche dans la boue, comme en mai, ce qui fait faire de grands almanachs. On nous donne bien des maladies à cette occasion, mais, pour moi, je pense toujours que le froid nous fait plus de mal que le temps doux.

M. Varin est toujours malade. M. Feltz dit que ce sont des douleurs d'entrailles qui ne sont occasionnées que par les colères où il se met, mais je n'ai pas de foi à ces charades. Notre pauvre Pierre est encore une fois à l'hôpital; il y va tous les 3 mois, comptant toujours que c'est pour la dernière fois; il n'a plus que la peau collée sur les os. Jupiter est à peu près de même et ton cheval se soutient tant bien que mal. Voilà te rendre compte, cher fils, des trois meubles inutiles que tu nous a laissés et que nous aimons, t'ayant appartenu. Je ne sais rien et te dis adieu.

Pour faire quelques compliments du 1er de l'an, on m'a dit qu'il partait un courrier ces fêtes et il faut aussi faire écrire notre chère petite à son cher général. Je t'assure que c'est son vrai Noyan. Tu n'as pas oublié ce que c'est. Adieu, cher fils bien aimé.

Le 26.

Pour le coup mon cher fils, je suis tout étourdie du temps qu'il fait. Je me suis couchée hier avec une pluie très douce et, ce matin, il poudre, neige et fait un froid et une poudrerie comme je n'en ai jamais vue et nous avons eu bien de la peine à aller, les uns après les autres, à la messe, y ayant dans les rues de la neige jusqu'au ventre des chevaux.

Je voudrais, cher fils, être en France avec cent coups de pieds dans le ventre. Au moins, ne serais-je pas exposée à geler et à périr dans un tas de neige. Le vent qu'il fait et les feux que l'on est obligé de faire me donnent des battements de cœur à m'en faire trouver mal, car, quand je vois ce temps et que je pense que, s'il arrivait un accident, ce que je deviendrais étant ici seule avec mon cher père, Mater, Tilly, ma chère petite, toutes aussi rassurées les unes que les autres. Dieu nous préserve de tout, car je crois que je mourrais de frayeur. Tu étais toute ma consolation dans ces temps, mais je ne t'ai plus, cher fils, et m'en aperçois en bien des choses; aussi ne perdrai-je aucune occasion pour me rapprocher de toi.

Adieu, cher fils, je te souhaite le bonsoir.

Le 27.

J'ai commencé, mon cher fils, à te dire tous les jours le temps que nous avions. Il fait aujourd'hui un froid des plus grands mais je le prends en patience parce qu'il fait beau soleil et qu'il ne vente point.

J'ai une nouvelle à te dire: c'est que Martel et sa femme apprennent à danser, dans l'espérance qu'ils ont d'être des bals que M. Bigot doit donner ici. Ce n'est pas tout, Landriève apprend aussi et pour s'accoutumer aux grandes façons, il donne un bal aujourd'hui. Les priés sont: Mmes Vassan, Martel, Mlle de Gannes et Mlle de Couagne, cette grosse tête "Couagnette" et ses deux sœurs mariées. On vient de m'assurer que Mmes Varin y est, ce que j'ai peine à croire, étant en deuil de Mme sa mère. Ce bal se donne chez la Poudret où demeure Landriève. Sans doute que les cavaliers y sont en nombre. Voilà, comme tu vois, de belles choses.

On peut dire que M. Bigot occasionne bien de la dépense, car il n'y a point assez de maîtres pour tous ceux qui veulent apprendre à danser. Tu connais Mater: elle se met dans des emportements terribles lorsqu'elle entend dire que Martel apprend et sa femme, et qu'ils font des parties et des emplettes de beaux habits. Pour moi, je ne dis mot car tout cela me fait pitié et j'ai bien d'autres choses qui m'occupent. Adieu, cher fils, que j'aime.

Le 28.

Je viens d'apprendre, cher fils, que le bal du pauvre Landriève a été un peu dérangé par un masque en courrier qui porta aux dames et demoiselles des lettres assez fortes pour les faire laisser la partie et se retirer. Je n'ai pu savoir ce que c'était, ni qui en est l'auteur. Ce que j'ai appris, c'est que Mme Varin y était et que son billet lui disait qu'elle serait mieux chez elle en deuil de sa mère qu'au bal; et on dit que Mme Vassan en avait un fort piquant aussi. Mais personne ne s'en est vanté et elles ont toutes dit que c'était des galanteries.

Je sais cela de Sabrevois à qui on l'a dit. Mlle La Corne, qui était la chaude amie de Mme Varin l'année dernière, ne l'est plus, et je sais qu'elle a cherché, dès le matin, à savoir les nouvelles. C'est une fille comme il n'y en a point, après les attentions qu'ils ont eues, chez M. Varin, de voir la façon avec laquelle elle en parle.

Voilà, cher fils, tout ce qu'il y a de nouveau. Elles ne se voient plus qu'aux grandes cérémonies et même je dirai qu'il ne voit presque personne; mais c'est leur faute.

Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santé et que tu aimes ta pauvre mère autant qu'elle t'aime. Adieu.

Le 29.

Notre chère petite fille et moi avons passé, mon cher fils, une bonne partie de l'après-dîner à faire nos compliments du 1er de l'an. Elle a écrit à M. le général et au père St Per (Saint-Pé) qui sont ses meilleurs amis, et moi, aux 3 puissances et à mes amis Marcol et St Per (Saint-Père). Voilà te rendre compte, cher fils, de mes actions de ce jour.

Je n'ai pas grand'chose d'ailleurs à te dire, en t'annonçant que je t'aime: c'est ce que tu sais, il y a longtemps; en te disant que je ne puis m'accoutumer à ton absence: c'est ce dont tu dois être persuadé.

Ainsi, cher fils, je te souhaite le bonsoir et une bonne santé.

Le 30.

Tout est dans une tranquillité admirable. On se tient chacun chez soi en attendant le jour des folies, car tu sais que le 1er de l'an est une vraie extravagance. Ma situation me met à l'abri de faire et recevoir des visites. Tout ce que je souhaite, c'est qu'il fasse assez doux pour passer une partie de la matinée à l'église et j'ai déjà projeté que notre chère petite et Tilly feraient les honneurs de la maison.

Tout ce qui répugne à la petite, c'est qu'il faut baiser tout le monde: elle n'aime point cela. Elle croît beaucoup en tout car elle est maligne; mais elle a de l'esprit, ce qui réformera cette humeur mordante, car elle ne ménage rien, quoique je ne me lasse point de lui faire des leçons très graves. Mais elle me dit que c'est pour rire que je lui parle d'aimer tout le monde, qu'elle ne comprend pas comme on peut aimer certaines gens. Si tu la voyais, tu l'admirerais car, dans l'âme, je le fais souvent. Adieu, cher fils, que j'aime.

Le 31.

Nous avons eu, cher fils, les préliminaires de demain: tout le Séminaire, les Jésuites et Récollets. Ce sont ces derniers qui ont donné une belle occasion à notre chère fille de faire des réflexions. Tu sais comme elle les aime. J'étais retirée dans ton cabinet, ici où je t'écris, et entendais tout ce qui se disait. Mon cher père leur a demandé des nouvelles de l'abbé Hazeur qui s'est retiré chez eux, ne pouvant rester chez Senneville, et il leur a dit qu'il avait un certain Duman, que tu as pu connaître, qui a servi longtemps M. de Bellemont. Ils ont répondu que oui. Mon cher père a dit en badinant que ce Duman ressemblait à Sancho Pacha. Le père Nicolas, beau diseur, a répondu qu'il lui ressemblait véritablement. Ta fille l'a regardé avec un air d'impatience en lui disant: " Apparemment, mon Père, que vous avec lu Don Quichotte." Le père lui a répondu: " Oui, mademoiselle, et je ne vous défends point de lire ce livre, et même je vous le permets." Elle a riposté vivement: " Je le crois bien que vous ne me le défendez pas et vous faites aussi bien, puisque je n'ai besoin de permission que de maman qui, je crois, est capable de juger si je puis lire un livre ou non et je n'ai point à faire que personne se mêle qu'elle de ce que je dois faire."

Je t'avoue, cher fils, que je n'ai pu m'empêcher de rire seule, malgré le peu d'envie que j'en ai et j'ai bien eu de la peine à trouver assez de sérieux pour lui faire une correction après leur départ. Elle m'a donné pour toute raison qu'il ne convenait pas à un Récollet de lui parler comme cela; que si le père Valérien lui eût dit, qu'elle l'aurait souffert, mais, pour un Nicolas, qu'elle ne pouvait s'y résoudre. Il a fallu en passer par là et lui dire qu'il fallait tout souffrir d'un prêtre.

Adieu, cher fils, tu riras aussi.

Le 1er janvier 1749.

Que de vœux, cher fils, et de souhaits je fais pour ta santé et conservation, prospérité et tout ce qui peut servir à ton bonheur. Surtout, je demande à Dieu de bon cœur de pouvoir nous rejoindre, mais, quand sera-ce, cher fils ?—Quand il plaira à la divine Providence. J'ai passé une partie de la matinée à l'église, aux Jésuites, et j'y ai prié de tout mon cœur pour toi, pour ce cher innocent que je n'ai

point perdu de vue quelque éloignée que j'en sois. J'espère qu'il nous donnera de la consolation et me flatte d'avoir le plaisir de le revoir, et toi aussi.

Mon cher père me donne de bonnes espérances. Dieu veuille qu'il persiste dans ces sentiments ! Il se porte aussi bien que tu l'as laissé. Notre chère petite est aussi en parfaite santé. Elle a été voir son oncle avec Tilly et c'est elle qui reçoit la compagnie, car Mater et Tilly ont voulu faire des visites. C'est chose admirable de voir Mater. Elle est plus jeune qu'elle ne l'a jamais été. Le voyage qu'elle a fait à Québec lui a donné le bel air. Je ne doute point qu'on ne t'en parle à Rochefort, si tu y vas après l'arrivée de nos vaisseaux. Elle est toujours très ajustée et croit avoir été toute sa vie de même, c'est ce qu'il y a de beau. Tous les officiers l'ont baisée seule ce matin, dont elle était bien fâchée.

Tous sont venus ici à l'ordinaire. Les dames y ont abondé après dîner. J'en ai peu vu, m'étant retirée ici où il me convient mieux d'être dans ce cabinet, qu'en compagnie.

Adieu, cher fils. J'espère que le Seigneur m'épargnera cette année et me donnera les consolations dont j'ai grand besoin. Je te souhaite une parfaite santé et que tu m'aimes un peu.

Le 2.

Je crois, cher fils, que les visites croissent ici comme l'herbe, car nous avons été accablés tous les jours et n'ai pu en éviter plusieurs. J'en suis si lasse et si étourdie que je ne sais si j'aurai la force de te dire grand'chose, malgré l'envie que j'ai de m'entretenir avec toi qui es toute la satisfaction qui me reste.

J'avais laissé pour prendre des lettres que M. de Longueuil m'apporte. Il vient d'arriver un courrier de Québec et j'entends que l'on dit que c'est M. de Ligneris qui était allé mener cet automne des ambassadeurs anglais. J'ai un tas de lettres à lire, toutes compliments, sans doute, hors celle de M. le général dont je me passerais bien, puisqu'il faudra y répondre: ce qui me fait te souhaiter le bonsoir, car il doit partir une occasion demain. Adieu, cher fils.

Le 3.

Je ne suis point sans inquiétudes, mon cher fils, sur ce que j'apprends: que M. le général a de la fièvre. Il m'écrit cependant, mais il est de caractère à chercher à m'épargner de la peine. Il a assez de bontés pour moi pour me cacher sa maladie: il sait combien j'y serais sensible.

Ta fille en a pâli en l'entendant dire. Cette chère innocente a tant de raisons que je lui disais, il y a quelques jours, pour la faire causer: "Hé bien ! que ferez-vous, si nous ne pouvons nous en aller en France cet automne et que M. le général parte ?" Elle me répondit vivement: "Je mourrai de chagrin. — Ah ! je lui (dis), êtes-vous morte quand votre cher père est parti ?—Cela est bien différend, maman; j'avais dans ce temps ce que je n'ai plus, et nous n'aurions rien." Elle s'est jetée à mon cou et nous avons versé des larmes ensemble. Elle a bien raison, cette chère mignonne. Si nous perdions M. le général, je crois que nous trouverions bien du changement; mais j'espère que le Seigneur nous le laissera et que nous serons en état de nous en aller avec lui.

Adieu, cher et aimable fils, plains-moi et m'aime.

Le 4.

Que dis-tu, cher fils, de ce que je te marquais hier des sentiments de notre chère fille ? Cela n'est-il pas au-dessus de son âge ? Elle m'en donne d'aussi forts et d'aussi raisonnés que cela tous les jours. Elle ne perd pas la moindre petite occasion à faire sentir à son grand-papa toutes les duretés de notre pays. Je ne doute point qu'incessamment il n'ose plus se plaindre du froid, ni des autres incommodités du climat devant elle, car aussitôt elle lui dit: " Hé! cher papa, ne serais-tu pas mieux en France ? " Si nous ne le gagnons point, il faudra qu'il tienne bien, car Tilly ne manque guère son coup non plus. Le séjour qu'elle a fait à Québec, avec son père, lui a donné beaucoup d'envie d'aller à Rochefort. Je voudrais qu'elle y fût et moi aussi. J'espérerais avoir plus souvent de tes nouvelles ou d'être plus près de toi, car j'espère toujours que tu n'iras point à ce malheureux Mississipi. On n'oserait parler de cet endroit devant cette chère innocente qu'elle ne pâlisse de peine.

Nous n'avons, cher fils, rien de nouveau ici. Il fait un temps magnifique, il dégèle comme à la fin de mars, mais cela ne nous est pas fort avantageux, la rivière n'étant prise dans aucun endroit, ce qui tient tout fort cher et fort rare. La vie est des plus dures. Aussi ne faisons-nous pas grand'dépense: la soupe et le café sont les plus grandes que nous fassions. Il nous est heureusement resté un peu de vin de l'année dernière, qui nous fera passer l'année.

Adieu, cher fils, aime et plains ta malheureuse mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 5.

Comme je n'avais vu M. de Ligneris qu'un moment, je n'avais pas eu le temps de lui demander de nouvelles de Québec. Mais il a été ici quelque temps aujourd'hui et m'a dit que les Anglais s'étaient trouvés si fort embarrassés des questions que leur avait faites M. le général qu'ils avaient demandé du terme pour répondre lorsqu'il leur a parlé de ce qu'il laissait nos gens avec les Agniers, qu'ils avaient, un exemple qu'il n'en avait point laissé avec les Sauvages. Il m'a dit qu'il leur avait parlé sur tous (ces) faits d'une fermeté admirable.

Les Anglais ont fort sollicité pour ravoir un de ceux qui a été pris par le chevalier de La Corne avec ces Iroquois; un de ses frères, qui est de la troupe venue ici en embassade pour la deuxième fois depuis un an, l'a encore demandé et s'est offert à se mettre en prison pour donner la liberté à ce frère, disant qu'il mourra si on le tient si longtemps renfermé. M. le général a consenti, après bien des sollicitations, à rendre cet homme à condition que le frère resterait dans la prison jusqu'à ce que nos gens des Agniers soient rendus et les a fort assurés qu'il ne lâcherait point ni Anglais, ni sauvages, qu'ils ne fussent rendus, et a écrit à M. de Longueuil d'avoir attention que les sauvages n'en rendissent aucun aux Anglais, car ils ont encore quelques prisonniers que l'on n'a pu retirer.

Il ne m'a pas dit de nouvelles de "babiole"; elle ne me touche point assez pour en demander. Il paraît fort content de M. Bigot; il est plus généreux pour le service que M. Hocquart à ce que l'on dit. Savoir si cela durera ! Mme Landière (Lanaudière) et Mme Daine y sont, à ce que l'on dit, les brillantes.

Adieu, cher fils. Si tu fais des Rois aussi secs que nous, tu n'auras point d'indigestion, car nous n'avons ni gâteaux, ni galettes et ne sommes point riants du tout.

Le 6.

Il est des gens, cher fils, qui passent ce jour à se divertir. Je l'ai fait quelquefois, mais aujourd'hui, je l'ai passé à prier Dieu. Il fait assez doux pour être deux heures à l'église sans avoir froid.

M. de Longueuil sort d'ici qui m'a demandé si je voulais qu'il fît les Rois avec nous. Je l'ai assuré avec vérité que nous n'avions ni gâteau, ni de quoi lui faire faire bonne chère. Tu le connais, il m'a dit: " C'est pour rire, car je suis prié chez M. Feltz avec M. et M[me] Varin," ce qui ne fait qu'un à présent. Je ne sais si cela durera, car le pauvre Feltz aime bien à parler et j'ai su, par gens de probité, qu'il t'a joué en bien des occasions. Je te le disais, dans (le) temps, car je n'en ai jamais été la dupe; on m'en a donné des traits que j'ai parfaitement reconnus.

Je vois tout le monde, cher fils, à l'ordinaire, sans me fier à personne: je connais trop mon pays pour faire autrement. Nous voyons tous les jours Sabrevois, je le regarde sans conséquence. Il soupe presque tous les soirs avec nous: ce qui fait passer le temps à mon cher père, qui s'ennuierait souvent avec nous, car Mater ne se gêne point et je reste seule les trois quarts du temps avec lui ou moi-même, n'ayant que ma petite-fille qui ne sort point de dessous mes yeux.

Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère autant qu'elle t'aime.

Le 7.

Je ne sais rien, cher fils, sinon que je suis bien lasse de voir des visites de femmes et d'hommes car ils reviennent quoique j'aie voulu les éviter. Les seules M[me] de Noyan et Lavaltrie ne sont point venues ici. J'ai vu les maris et ignore pourquoi les femmes n'en ont point fait de même.

Mon cher père, Mater et Tilly ont visité toute la ville. Je disais à mon cher père en dînant, que je comptais qu'il faisait ses adieux au Canada en ces visites, ce qu'il n'avait point fait depuis bien des années. Il est des moments où il me donne des espérances, mais d'autres où il me désespère, de façon que je ne sais trop sur quoi tabler. Cependant, je vends le meuble et ne me réserve que ma chambre, la tienne et ce cabinet et si M. l'intendant vient, je ferai tout ce que je pourrai pour lui louer la maison aux conditions qu'il l'achèvera.

Adieu, cher fils, c'est t'entretenir uniquement pour ma satisfaction, n'ayant rien de nouveau à te dire. Adieu, cher fils.

Le 8.

Nous avons vu aujourd'hui, cher fils, M[me] Bouat, que je t'ai mandé être depuis la Saint-Martin aux Frères Charon avec M[me] Youville. C'est une comédie de la voir: elle ne fait plus que prêcher et parler du plaisir qu'il y a à vivre retirée du monde. Elle nous a assuré la conversion des quatre dames qu'on a mises au Géricault (Jéricho); elle les visite de temps en temps. Je crois te les avoir nommées: c'est M[me] Guiniolète et sa fille, M[me] Sans-Poil et une de Québec dont je ne sais pas le nom. Tout ce que M[me] Bouat craint sont les soldats qui pourraient avoir envie de tirer ces dames de captivité, mais je ne pense pas qu'ils voulussent rien faire pour cela de mal à propos.

Voilà, cher fils, tout ce que tu en auras pour aujourd'hui. Je te souhaite une parfaite santé.

Le 9.

Il fait un froid, cher fils, et un nord-est qui me fait trembler pour le feu, car M. Varin, notre voisin, a des feux et des poêles partout et, comme il se chauffe sans qu'il lui en coûte, on n'épargne pas le bois. Tu connais ma faiblesse et mes peurs pour cet élément. Juge de ma situation ! Tu me rassurais, lorsque je t'avais, par le secours dont tu es dans les occasions périlleuses, mais je ne t'ai plus, cher fils, et n'ai plus que mon cher père qui me donne toujours des inquiétudes dont je ne puis me guérir. Il est toujours comme tu l'as vu: fermant les contrevents, ôtant la neige de la galerie, faisant du feu et des étincelles à son aise, et je suis comme une victime sans oser parler, crainte de le fâcher. Je fais quelquefois parler ta fille qu'il aime tendrement, mais elle ne réussit pas toujours.

Elle me fait passer le temps moins ennuyant que je ne ferais, en lui montrant tout ce qu'elle veut apprendre: tantôt l'histoire de France, tantôt la romaine, la géographie, le rudiment à lire français et latin, écrire, exemples, vers, histoire, tels qu'elle les veut, pour lui donner de l'inclination à écrire et à apprendre. Mais elle n'aime point l'ouvrage; je la laisse, aimant mieux qu'elle apprenne que de travailler, ce qu'elle saura quand je voudrai. Adieu, cher fils bien-aimé.

Le 10.

Pour le coup, cher fils, il fait un temps comme je n'en ai jamais vu: un nord-est, une neige et une poudrerie à ne pas voir de quatre pas, accompagnés d'un froid à ne pas mettre le nez dehors. Juge si je suis bien tranquille. Je t'avoue que quand il n'y aurait que ces temps, je ne voudrais pas pour beaucoup rester ici et, pour me débarrasser tout doucement, j'ai fait vendre une partie des meubles que nous avions aux Trois-Rivières, qui m'étaient très inutiles, ainsi que bien des vieux chaudrons.

J'avais besoin de cela pour payer bien des petites dettes que je n'avais pu payer et pour vivre quelque temps, car c'est aujourd'hui toute ma ressource de vendre le meuble pour vivre, en attendant qu'il plaise à Dieu me donner une meilleure situation et quelques consolations dont j'ai grand besoin. Mais, cher fils, n'aie point d'inquiétude, car je te vois dire: " Ma mère va ménager à se laisser pâtir ! " Point du tout. Compte que ce ne sera jamais pour l'aisance de la vie que je me retrancherai, bien des choses m'en empêcheraient. J'ai mon cher père et notre chère petite. C'est assez pour ne rien ménager, voulant les conserver tant que je pourrai, puisqu'ils sont les objets pour lesquels je cherche à conserver ma santé, étant toute la consolation que le Seigneur m'ait laissée.

Adieu, cher fils, c'est trop t'ennuyer aujourd'hui, qui ne me fournit rien de gai ni de nouveau. Adieu.

Le 11.

Voilà aujourd'hui le temps un peu plus tranquille, mais il fait un froid des plus noirs et des plus rudes. Croirais-tu, cher fils, que du temps qu'il faisait hier, M. de Longueuil n'a point craint et est venu dîner chez M. Varin, à ce que l'on m'a assuré. Il faut que cela soit, puisque Marly sort d'ici, qui m'a dit l'avoir rencontré tombé dans un tas de neige où il serait resté sans lui. Avoue donc qu'il faut aimer la bonne compagnie.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais et te dis adieu, craignant de t'ennuyer; car, pour moi, je passerais les jours à te répéter que je ne puis me faire à être séparée du fils que j'aime de tout mon cœur. Adieu.

Le 12.

Toujours un froid magnifique. Juges-en, cher fils, puisque la rivière paraît arrêtée jusqu'à Laprairie et, il y a trois jours, elle n'était qu'à Lavaltrie, ce qui ferait appréhender qu'elle ne prît point cette année, mais je n'en ai jamais désespéré. Notre pays ne se dément point et il serait, je crois, fâché de devenir meilleur, car je ne crois pas que l'on ait vu, depuis bien des années, un hiver aussi rude qu'il commence; ce qui, dans le fond de l'âme, ne me fâche point, dans l'espérance que ce vilain temps dégoûtera tout à fait mon cher père et le déterminera à venir en France, ne pouvant penser à voir sortir d'ici M. de La Galissonnière et y rester seule.

Je dirais volontiers, comme notre chère petite. Sans compter les croix que j'y aurais, je serais toujours, à ce que j'imagine, plus éloignée de toi et sûrement de mes deux petits enfants, que j'aurais au moins la consolation de voir ou d'en avoir souvent des nouvelles.

Adieu, aimable fils. En voilà trop, n'ayant rien de nouveau.

Le 13.

On ne parle, cher fils, aujourd'hui, que de la misère où on est pour le bois. Le froid qu'il fait continuellement occasionne volontiers ces conversations, joint au peu d'amitié que l'on a pour M. Varin, qui est avisé de faire encore cette année couper du bois sur une terre dont M. de Beaujeu avait la jouissance au ruisseau Migeon; et, comme il a donné des ordres pour le faire charrier d'autorité, il te sera aisé de sentir combien on murmure. Les habitants, qui sentent que c'est leur ôter la fourniture de quatre ou cinq cents cordes de bois, ne veulent point traîner. Les charretiers de la ville ont d'autres mauvaises raisons, de façon que je crois qu'ils désespéreront ce pauvre commissaire. Tout cela me fait rire. Adieu.

Le 14.

Le juge sort d'ici et je vois que le manque de bois dans la ville fera du bruit incessamment. Ce Gascon prétend que M. Varin a envoyé son hoqueton dans toutes les côtes dire aux habitants que, s'ils amenaient du bois qui eût moins de 4 pieds de longueur, on le confisquerait: ce qui a engagé une partie des habitants à mettre ce qu'ils avaient de coupé en charbon. Le juge prétend que M. Varin a eu tort et que l'ordonnance qu'a faite M. le général et M. l'intendant à ce sujet ne doit être mise en exécution que le printemps prochain, et qu'il ne devait point envoyer de cette façon dans les côtes.

Ils ne s'aiment brin ni l'un, ni l'autre, ce qui me divertit, puisque cela fait voir que, si tu as eu quelque chose avec cet esprit, c'est sa pure faute. Il m'a dit qu'il comptait faire des plaintes à M. Bigot de M. Varin et qu'il lui ferait connaître. Tu penses bien, cher fils, que je l'écoute sans rien dire, ne m'intéressant ni à l'un ni à l'autre. Ce juge régale tous les jours. Mlle La Corne y est souvent avec les grandes et La Corne l'aîné; le chevalier est le seul de sa famille qui ne le voit point.

Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 15.

Bonjour, cher fils. On est ici très tranquille et il y a apparence qu'on l'est autant à Québec, car il n'en vient personne. Je crois que le froid leur fait peur. On se prépare cependant à accommoder la maison de Senneville pour M. l'intendant. Je crois t'avoir marqué que je lui ai vendu la tapisserie que j'avais ici dans ma chambre, mon lit de repos et deux jarres. M. Varin est dans un empressement terrible pour que tout cela soit tendu. Je n'ai pu lui faire prendre des tables à manger, ni de commodes. Il a mieux aimé en faire faire.

Je suis bien heureuse de n'avoir pas besoin de ce seigneur. Il paraît qu'il n'est pas pressé de me faire plaisir, puisqu'il faut qu'il paye des tables pour M. l'intendant et qu'il les trouve toutes faites. Tu penses bien, cher fils, que je sens tout cela plus qu'une autre. Adieu, cher fils.

Le 16.

N'y ayant rien, cher fils, de quoi m'amuser, j'ai été chercher dans ton cabinet des papiers intitulés "inutiles" et j'en ai brûlé toute la journée dans mon poêle. J'ai de quoi le chauffer au moins une quinzaine de jours. J'y trouve de mes écrits en quantité et de toute nation, ce que tu penses bien que je ne relis point, mais je regarde seulement si tu n'aurais rien laissé qui pût t'être utile.

Il fait toujours grand froid, mais cela n'empêche pas qu'on ne pense à se divertir. On danse beaucoup, jusque chez Foucher, où il y a grand souper à ce que l'on m'a dit. La bonne femme La Corne en est, qui s'est un peu piquée de ce que l'on priait Marianne sans elle; elle a dit qu'elle ne renonçait encore à rien, ce qui a privé cette chère fille d'aller à ce souper, ne voulant point se trouver avec sa mère. Elle faisait les honneurs, l'année dernière, de chez M. Varin. Elle n'y va plus depuis son retour de Québec. J'en ignore la raison. Voilà, cher fils, tout ce que je sais.

Adieu. Aime ta pauvre mère qui ne se fait point à être séparée de son cher fils.

Le 17.

Rien de nouveau, cher fils. M[me] Varin est venue nous demander à dîner, comme elle le fait quelquefois, et te dirai que je vis avec elle comme je faisais avec son père. Elle m'étouffe d'amitiés. Je lui rends chaudes comme braise. Elle caresse beaucoup notre chère petite. En voilà assez pour moi et lui passerai tout avec cela. Je dirai qu'elle est jeune, mais je la crois bonne femme. Mater ne saurait les souffrir; elle me fait quelquefois des algarades sur l'air d'amitié avec lequel je les reçois, qui me réjouissent car je sais mieux qu'elle à quoi m'en tenir.

M. de Longueuil nous vient toujours voir souvent, ainsi que M. de Lantagnac. Pour Louty, il soupe avec nous presque tous les jours. Voilà, mon cher fils, tout ce que je sais pour aujourd'hui. Je te souhaite une parfaite santé. Adieu.

Le 18.

J'apprends, cher fils, qu'il y a une grande fête à la petite côte chez M. Duplessis. Je crois que toutes les jeunes filles et femmes en sont priées et les jeunes officiers et cadets. Je ne sais encore cependant si tous iront, car M. de Longueuil

que tu connais n'a rien voulu promettre pour ses filles. Je dis: " ses " car il en a 3 aujourd'hui sur les rangs. Je t'avouerai que je ne comprends point M. et Mme Duplessis qui ne cessent de se plaindre et on les voit tout à coup donner des fêtes des plus brillantes. C'est un arrangement difficile à définir. Mais c'est, mon cher fils, t'amuser de rien. Je te souhaite une meilleure santé qu'à moi, car je me sens toute languissante et te souhaite le bonsoir.

Le 19.

M. de Longueuil sort d'ici, qui m'est venu dire que sa fille donnait un bal demain à toutes les jeunes demoiselles et que, si je voulais que Tilly y fût avec Madame Varin seulement pour regarder, cela la divertirait. Je lui ai dit que son habillement ne convenait point à pareille assemblée mais que, si elle le voulait, elle ferait ce qu'elle voudrait. Je pensais bien qu'elle n'y consentirait pas. Il est sorti après m'avoir fait un grand détail du repas qu'il y aurait à cette fête et enfin qu'il était obligé de faire les honneurs de la place qu'il occupe.

Mais, en vérité, il les fait particulièrement, allant demander où il y a de bons vins de liqueur et tu entends bien qu'on en offre à M. le commandant. Tu sais qu'il a des talents pour vivre où les autres mourraient de faim ! Mais je vois, cher fils, qu'il m'arrive trop souvent de faire de petites parties de médisance avec toi. Ainsi, je finis en te disant adieu.

Le 20.

Bonjour, cher fils. Il faut te dire des nouvelles des plaisirs d'aujourd'hui. On a dansé tout l'après-dîner et M. de Longueuil, pour donner plus de liberté aux demoiselles, a fait porter un beau dîner à ce que l'on dit, chez M. de Lantagnac où il est avec M. Varin et M. de Noyan, sans oublier Deschambault qui y a porté de bons vins, si bien que l'on assure qu'il y a de belle besogne faite: on y chante sauvage et on se prépare à aller au bal couler son menuet.

Mme Varin m'est venue demander à dîner et elle vient de sortir pour aller joindre Mlle de Longueuil. Elle dit que c'est seulement pour voir dans un petit coin, n'y ayant pas assez longtemps qu'elle est en deuil de Mme sa mère pour danser. Elle a fait ce qu'elle a pu pour y mener Tilly qui m'a fait fort grand plaisir, en lui répondant que la mémoire des bontés que M. Bégon avait eues pour elle lui était trop récente pour chercher à dissiper les regrets qu'elle lui devait, et qu'elle la priait de ne m'en point parler, crainte que je n'eusse la complaisance de lui dire d'y aller: ce que je n'aurais pas fait. Mais j'ai trouvé cela fort bon.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais, et que je ne me fais point à être éloignée de toi. Ta fille se porte toujours bien et t'assure que nous t'aimons.

Le 21.

Il y a eu de belles souleries hier, au dîner chez M. de Lantagnac. Tous furent, comme on me l'avait dit, cher fils, danser un menuet avec peine; puis, il fut conclu qu'on irait chez Deschambault manger la soupe à l'oignon. Il y fut bu encore beaucoup de vin, surtout cinq bouteilles entre M. de Noyan et St Luc qui, comme tu penses, restèrent sur la place. On mit Noyan dans une carriole en paquet et on l'amena chez lui. Les autres se retirèrent chacun chez eux.

C'est Mme Varin qui m'a conté cela en dînant, étant venue dîner avec nous, son mari ayant été chez M. Martel dîner avec MM. de Longueuil et Lantagnac. Martel fait aujourd'hui le petit seigneur. Si tu pouvais, cher fils, voir ce qui se passe au travers de quelques nuages, tu rirais.

Adieu, en voilà assez. J'ai grand mal à la tête et n'ai rien de joli à te dire que ces folies.

Le 22.

Rien de nouveau aujourd'hui, cher fils. On se repose et on travaille à l'arrangement de la maison de M. l'intendant. C'est M. Varin qui s'y tourmente beaucoup. Il est venu ici et m'a dit qu'il craignait bien de ne pouvoir trouver de remède à la fumée qu'il fait dans cette maison. Je crois qu'il aurait envie qu'il prît une chambre chez lui, mais ceux qui connaissent M. Bigot disent qu'il n'ira point et qu'il n'est pas de l'humeur de M. Hocquart et ne s'accommode pas partout et de tout comme il ferait. C'est leur affaire et t'assure que je n'ai guère d'inquiétude de tout cet arrangement.

Je crois t'avoir mandé que M. Varin a loué la maison des Després pour loger le domestique de M. Bigot. Il y a envoyé ce matin la pauvre Lafond et sa fille; il aurait pu attendre la veille de l'arrivée de M. l'intendant, puisque cela aurait entretenu la maison chaude, mais il ne pense pas, je crois, à tout.

Adieu, cher fils. Je ne sais rien de nouveau. Je t'embrasse de tout mon cœur et ta fille aussi. Adieu.

Le 23.

Les ambassadeurs anglais sont arrivés avec M. Duplessis et le petit La Pérade, qui nous ont apporté beaucoup de lettres de Québec, où nous apprenons le mariage de Mlle Auber avec un enseigne de l'île Royalle, que l'on nomme Saint-Aigne. On dit que c'est un assez mauvais mariage du côté de la fortune.

M. le général m'écrit et me mande qu'il aura bientôt le plaisir de nous voir. Mon ami St-Pé m'écrit que M. le général lui a proposé le voyage et qu'il l'a accepté. Ainsi tu vois que voilà de quoi me satisfaire et notre chère petite aussi, qui a eu aussi une lettre de son cher général. Elle l'aime au delà de tout ce que je te puis dire; et elle n'est plus occupée que de la façon que je la coifferai, lorsqu'il arrivera, car elle craint que sa coiffure ordinaire ne lui sied pas bien. Elle nous fait passer le temps avec moins d'ennui que nous ne ferions, si nous ne l'avions pas. Adieu.

Le 25.

Je n'eus jamais la force de te dire hier un mot, mon cher fils, tant j'avais de mal à la tête et l'ai encore tout étonnée, ce qui fera que je ne te dirai pas grand' chose, joint à ce que je ne sais rien de nouveau. Ce n'est point une nouvelle pour toi quand je te dirai que je t'aime, que je ne m'accoutume point à ton absence, que nous n'avons point de plus grand plaisir que de parler de toi. Tu te l'imagines bien au moins si tu veux nous rendre la justice que nous méritons, puisqu'il n'est point de famille aussi attachée que nous le sommes à toi et à tes chers enfants. Adieu, cher fils.

Le 26.

Je ne sais, mon cher fils, que de belles nouvelles à t'apprendre. Il a été prêché ce matin un sermon par M. le curé, sur les bals. Tu le connais et ne seras point surpris de la façon dont il a parlé, disant que toutes les assemblées, bals et parties de campagne étaient toutes infâmes, que les mères qui y conduisaient leurs filles étaient des adultères, qu'elles ne se servaient que de ces plaisirs nocturnes que pour mettre un voile à leurs impudicités et à la fornication et faisant le geste de ceux et celles qui dansent, il dit: " Voyez tous ces airs lascifs qui ne tendent qu'à des plaisirs honteux, que résulte-t-il — en s'écriant — de toutes ces abominations ? Des querelles et des maladies honteuses; et après cela, on croit être en droit de venir demander à manger de la viande le carême. Qui vous le permettra ? — Ce ne sera pas moi. Qui vous donnera des absolutions ? — Des confesseurs mous et lâches." Voilà tout ce que j'ai pu en retenir. C'est Mme St-Pierre qui me le vient de dire, très piquée, comme tu penses. Adieu. En voilà assez.

Le 27.

Je n'eus hier, cher fils, dans le temps que je te dis un mot, que l'envie de te faire part du sermon que je craignais d'oublier, et me réservai à te faire part de la belle réflexion de M. de Longueuil. Tu le connais. Au sortir de la grande messe, il fut au séminaire par la sacristie et personne ne fut en doute de ce qu'il allait faire: on le connaît. Il fit de grands compliments à M. le curé sur son sermon, disant que le S. Esprit avait parlé par sa bouche; qu'il avait eu la complaisance de donner un bal à ses filles, mais qu'il n'en donnerait plus et qu'il y avait été présent et que, s'il eût entendu ce sermon, qu'il n'en aurait point donné. Notez que, dans le temps que ce tartufe parle, toutes ses filles sont aux noces chez un habitant à la Rivière-des-Prairies. Adieu. En voilà peut-être trop.

Le 28.

Grand dîner, cher fils, chez M. Varin, à l'honneur des ambassadeurs anglais. M. de Longueuil y était, M. de Lantagnac, M. de Noyan, mon cher père et Martel, qui est aujourd'hui de toutes les belles fêtes. J'oublie que Duplessis l'aîné et le petit La Pérade étaient de ce dîner, comme à la suite des ambassadeurs, et M. de Ligneris qui doit les ramener. Il y fut bu assez pour tous griser, à la réserve de mon cher père, sans prévention. Ils sortirent de table vers 4 heures et Martel vint ici, que je vois très rarement. Le voyant entrer très gris et j'étais seule, je le voulus faire approcher du feu. Il me dit d'une voix mal articulée: " Je cherche des demoiselles pour mener danser chez Mme Varin; elle m'a priée de lui en aller chercher." Je lui répondis d'un ton fort sec: " Il n'y en a point ici, et vous ferez bien de voir ailleurs." Mon cher père entra qui le badina beaucoup, et je restai toujours aussi grave que je le dois. Adieu.

Le 29.

Je finis hier, mon cher fils, trop promptement. M. de Longueuil en fut cause, qui, aussi gris que Martel, me fit laisser un ouvrage que j'aime mieux que sa conversation, mais il fallut y aller tenir compagnie. Mater et Tilly entrèrent dans le

moment, qu'il voulut mener au bal; mais Tilly n'y voulut point aller. Mater y fut et revint à sept heures, comme nous étions à table, avec M. de Longueuil, qui se mit à table avec nous et mangea comme un démon et but de même, si bien qu'il était plus que gris.

Il nous conta toutes les belles et bonnes choses qu'il préparait pour l'arrivée de M. Bigot. M. de Noyan, voulant danser chez M. Varin, où est l'assemblée, est tombé en coulant son menuet, sa perruque d'un côté et lui de l'autre. J'ai regardé cela onéreux (*sic*) devant les Anglais. Adieu, cher fils. Je t'ennuie, je crois.

Le 30.

Comme il n'y a pas grand'chose, mon cher fils, aujourd'hui de nouveau et que je crains toujours de t'ennuyer, je poursuivrai la fête d'hier. M. et Mme Varin, voulant donner le plaisir de la danse aux Anglais, avaient véritablement dit à Martel d'aller chercher des demoiselles du voisinage et aux autres jeunes gens qui avaient dîné. Duplessis fut chercher ses trois sœurs, le petit La Pérade fut chercher les demoiselles de Verchères et Mlle Noyan; après, on fut chez M. Blainville, leur voisin, où il y en a deux grandes, Mme La Morandière sortait d'ici avec sa fille, on les fit entrer, de façon que tout ce qui passa fut prié d'entrer: ce qui composa très promptement une assemblée de 25 ou 30 personnes. On y dansa beaucoup; on y soupa bien et, à deux heures après minuit, chacun s'est retiré. Voilà, cher fils, comme les belles fêtes se donnent.

On voulut aller chercher Mlle La Corne; mais, trop piquée de ce que je n'ai pu savoir, elle répondit qu'elle était priée en ville, ce qui n'était point. Il y a un an que Mlle La Corne faisait les honneurs chez M. Varin; on ne pouvait pas plus se passer d'elle qu'elle, d'eux. Tout cela s'est évanoui comme un songe. Voilà les amitiés de ce monde. Il n'y a que moi, cher fils, à qui le Seigneur a voulu donner un cœur fait de façon à me donner bien des croix, ne pouvant changer quand une fois je me suis attachée. A la vérité, je ne m'attache pas fort aisément.

Adieu. Le moment de tranquillité que j'ai me fait écrire plus longtemps que je ne m'étais proposé dans la crainte de t'impatienter. Adieu, aimable fils. Ta fille se porte bien.

Le 31.

Nous avons eu la comédie, cher fils, ce matin. On a eu nouvelles que M. l'intendant était parti de Québec et vient en poste. Il a envoyé 4 chevaux à lui, afin qu'ils pussent être reposés à son arrivée, mais il n'ont pu loger chez lui. On est venu nous demander une des écuries, que nous avons donnée. Il y a près d'un mois que M. Varin et Martel travaillent à l'arrangement de cette maison et il n'y a encore rien de fait.

Où je me suis divertie, c'est que deux hommes sont entrés de la part de Martel, me demander un bureau. Je leur ai dit: " Allez, dites à Martel que je n'ai point de meubles à personne et que, s'il a besoin de quelque chose d'ici, qu'il peut se donner la peine de venir le dire lui-même." Les messagers sont venus trois fois; trois fois je les ai renvoyés. Ils ont emprunté un miroir de Ducharme habitant d'ici, pour mettre dans la chambre de M. l'intendant. Ce serait de quoi me suffoquer si on m'en faisait autant.

M. Varin a fait détendre son lit pour lui donner. Mais la petite Lafond n'en est point contente ayant des taches de toute espèce. Je ne sais comment on peut produire de pareils meubles et elle leur a dit que je donnais à M. Hocquart un lit plus propre et qu'il ne manquait de rien. Je ne sais encore où ils auront des chaises. Je suis charmée que les miennes soient vendues, au moins est-ce un prêt de moins. Je crois que l'arrivée de M. l'intendant renversera la cervelle à tout ce monde.

Adieu, cher fils, je me trouve heureuse d'être tranquille. Aime ta mère.

(3[e] CAHIER — 1[er] février 1749 - 18 mars 1749)

Le 1[er] février 1749.

Tout est en mouvement, mon cher fils, pour l'arrivée de M. l'intendant. Chacune des puissances de Montréal est à s'arranger à qui le recevra le mieux. On se prépare à aller au-devant de lui. M[me] Varin sort d'ici qui m'a fort sollicitée à lui donner Tilly, mais elle n'aura rien. J'ai parlé en normand et son affaire est faite. Mater s'est toute engagée. Elle est maîtresse de ses actions, mais tu sens, cher fils, que, par plus d'une raison, que ces courses ne sont point de mon goût, les trouvant très déplacées.

M. de Longueuil a reçu dans le moment une lettre de M. le général qui lui marque de rendre à M. Bigot les honneurs qu'on rend d'ordinaire aux intendants à leur première entrée. J'ai vu sur sa physionomie que cela ne lui plaisait qu'à demi et il a appelé dans une fenêtre M. de Céloron pour lui faire voir cette lettre. Avec tout son bel esprit, je crois qu'il ignore de beaucoup.

Adieu, cher fils, je t'en dirai davantage quand je saurai quelque chose.

Le 2 février.

Comme la rivière est prise et assez belle pour venir de près de Québec, ici sur les glaces, nous voyons de nos fenêtres toutes les traînes et carrioles passer. Je ne puis te dire, cher fils, la quantité qu'il y en a pour M. l'intendant. Tu en jugeras lorsque je te dirai qu'il apporte ici toute la grande argenterie menée par son maître d'hôtel et sa gouvernante, ce qui tient depuis la Longue-Pointe jusqu'ici et la rivière est couverte chacun (*sic*).

Le 3.

Grande générale, mon cher fils. Tout est sous les armes, troupes et habitants, mais on est allé au-devant tant de monde qu'ils se casseront le cou pour revenir à leurs devoirs. Mater y est allée aussi avec M[me] Varin.

Il vient d'arriver un courrier pour avertir M. de Longueuil que M. l'intendant comptait aller à l'église en arrivant, Ce qui m'a un peu réjouie, c'est que, comme ce n'a jamais été l'usage que les intendants aient été reçus à l'église, M. de Longueuil qui n'en savait rien, envoya dire à M. Le Normand que M. Bigot arriverait à 3 heures et qu'il allait tout de suite à la paroisse. M. Le Normand fit dire à M. de Longueuil que, comme il n'avait jamais fait de cérémonie à l'église que pour les généraux, il ne pouvait prendre sur lui de rien innover cette année. Aussitôt,

on fit vite partir un courrier à M. l'intendant, qui est arrivé ici au bruit de beaucoup de coups de canon.

Il est entré chez lui où M. de Morpaux (Monrepos) l'a complimenté, ce qu'il n'a pu faire à la porte de la ville, étant malade. Après quoi, M. Bigot est allé chez M. de Longueuil et est venu ici et chez M. Varin; puis il est retourné chez lui jusqu'à sept heures, pour recevoir tous les compliments qu'on lui a été faire. Les trois Ramesay sont les seules dames qu'il a eues et s'en est allé souper chez M. de Longueuil avec les principaux officiers de la ville, y compris Martel et les MM. et dames qui sont venus avec M. l'intendant qui sont: Mmes Thiéry et Bonaventure. Voilà.

Adieu, cher fils, en voilà assez. Ta fille n'est point prévenue en faveur de la physionomie de M. Bigot.

Le 4.

Grand dîner, cher fils, chez M. de Longueuil. Tu le connais, il est venu ce matin ici et a prié mon cher père qui n'a pas voulu aller. Il m'a fait aussi un compliment assez déplacé, me disant que, comme je n'avais été depuis neuf mois que chez M. le général, il ne me proposait rien. Je lui ai répondu que je n'avais été chez M. le général que pour affaire et que je ne sortirais encore que pour cela. Avoue, cher fils, que cela est bien spirituel.

Il a fait grandement les honneurs de chez lui, car il sort d'ici très gris et tous ceux qui ont dîné, à peu près de même. Le chevalier de Beauharnois est le plus froid qui est venu avec M. l'intendant et retourne demain au-devant de M. le général qui devait partir hier.

M. Varin doit donner demain à dîner à M. l'intendant. C'est une comédie. Charlotte, que tu connais, gronde de toutes ses forces de ce qu'il faut leur prêter bien des ustensiles. Elle disait à un homme de chez eux: " Si je n'avais rien, je ne me mêlerais pas de donner à manger," et quantité d'autre rébus de cette espèce.

Adieu, cher fils, je n'ai rien de nouveau à te dire.

Le 5.

Tu connais, cher fils, les dames de notre pays: elles sont à troupes chez M. l'intendant et, voulant profiter de leurs ajustements, elles me les viennent faire voir. J'ai eu toute l'après-dîner la chute (suite?) de ces bien coiffées, dont je suis étourdie que je ne te dirai pas grand'chose, et m'en tiendrai à te réitérer les assurances de l'ennui où je suis d'être séparée de toi.

Ta chère fille se fait grande fête de voir son cher marquis; elle est toujours en l'air et saute toujours à pic, comme tu l'as vue. Elle croît beaucoup, mais point en gravité.

Adieu, aimable fils, je ne sais rien de nouveau. M. l'intendant est chez lui, tranquille.

Le 6.

Grand dîner, cher fils, chez M. l'intendant à toutes les grosses têtes, sans cependant y comprendre Martel, les premiers officiers tant de Canada que de l'île Royale, car tu penses bien qu'ils brillent grandement à cette cour. M. et Mme Varin y étaient et M. le juge.

A propos des dames de l'île Royale, il faut que je te réjouisse d'une pointe de Mlle La Ronde, lorsqu'elle s'est mariée. Tu sais, ou ne sais point, que le curé doit, avant d'administrer le sacrement, savoir si les futurs époux sont instruits. Le curé de Québec qui est un jeune homme venu cette année de France, homme très scrupuleux, questionna M. de Bonaventure qui lui répondit sur tout fort sagement. Après quoi, il le pria de faire entrer, comme il avait fait, dans la sacristie, Mlle La Ronde, à qui il demanda si elle savait ce que c'était que le sacrement de mariage. Elle lui répondit qu'elle n'en savait rien, mais que s'il était curieux, que dans quatre jours, elle lui en dirait des nouvelles. Le pauvre curé baissa le nez et la laissa là. Cette pointe a fait beaucoup rire. En voilà assez.

Adieu, cher fils, aime-moi.

Le 7.

Je crois, mon cher fils, que toute la ville est au-devant de notre général. Mater y est aussi avec Mme Varin et doivent l'attendre à la Longue-Pointe et y rester, s'il n'arrive pas aujourd'hui. On dit qu'il y doit coucher. Notre chère petite aurait bien voulu être de la partie, mais j'ai craint le train des carrioles. S'il y avait eu quelqu'un de bon sens, je l'aurais laissée aller, persuadée qu'elle aurait fait plaisir à M. le général qui l'aime véritablement, mais tu connais Mater qui abandonne tout quand elle a peur. Elle entend raison volontiers et est restée avec moi très tranquille. Je ne sais si Tilly l'est autant, mais elle est si enrhumée qu'elle ne pense qu'à son mal. Adieu.

Le 8.

Pour parler comme notre chère fille, je te dirai que notre cher marquis est arrivé ici à huit heures du matin, au bruit du canon, et après avoir reçu les compliments de M. l'intendant et de tous les officiers et de ta fille, est venu ici. Cette chère innocente avait appris un petit compliment en latin pur lui faire en l'allant saluer, mais la joie de le voir lui a fait oublier, mais elle a réparé cela à merveille en lui disant: " Monsieur, j'avais quelque chose à vous dire en latin, mais le plaisir que j'ai de vous voir me le fait oublier pour le moment, j'espère vous le dire tantôt. Il a été enchanté de son idée et elle lui a dit effectivement après dîner, étant revenu ici avant d'aller souper chez M. l'intendant où il a aussi dîné.

Mater assiste à toutes ces cérémonies, faisant la jolie au mieux, chantant comme tu sais sans façon la petite chanson courstitieuse (*sic*) qu'elle dit ne point entendre. Je ne doute point qu'elle ne passe encore une partie de la nuit à jouer, ce qu'elle a déjà fait hier à la Longue-Pointe.

Adieu cher fils. Je commence à compter le temps où je pourrai avoir de tes nouvelles. Si tu m'en avais voulu donner par Angleterre, j'en espérerais par le retour de M. de Ligneris, mais si la paix n'est pas faite, il ne faut rien espérer si tôt et j'aurais bien d'autres inquiétudes. Adieu.

Le 9.

Grand dîner, mon cher fils, aujourd'hui, chez M. de Longueuil. Il dit que c'est pour la dernière fois, qu'il ne lui en coûtera plus rien. M. le général et ceux qui sont venus avec lui, qui sont le père Saint-Pé, M. de La Martinière, le médecin

et Marin fils (*sic*). M. l'intendant y dîne aussi avec son maître de cérémonie qui est un du Chambon que l'on nomme Vergor. M. de Morpaux (Monrepos), M. Varin, Mater et mon cher père, je crois que c'est tout ce qui y est.

Les dames et demoiselles ont un beau bal ce soir que M. l'intendant leur donne et, comme sa maison est trop petite, il a pris tout le bas de celle de M. Varin qu'il a démeublée de tout et y a fait porter des chaises de paille et tout ce qu'il faut pour son bal. Toutes les femmes et filles d'officier en sont priées: juge ce qu'il y aura de monde. Mater y va, c'est la seule de la maison. Tilly en est priée, mais elle est malade. Je te dirai demain des nouvelles de cette belle fête qui ne doit commencer qu'à 8 heures du soir.

Adieu, cher fils, aime ta mère.

Le 10.

Bonjour, cher fils. Je crois que toute la ville est plus endormie que moi, car on n'est sorti du bal que ce matin à six heures et demie. Mater est revenue de fort mauvaise humeur, ne voyant point d'endroit de ressource ici pour se coucher, car il n'y a de lit que dans ma chambre que je veux qui soit faite. Juge de sa figure. Elle est sur le canapé, le derrière en l'air, qui ronfle comme je n'ai jamais vu ronfler. Chaque personne qui entre ou sort, elle s'éveille et dit que je serais heureuse si j'étais comme ceux qui sont chez eux; enfin, elle se lève, se met dans un fauteuil, la tête entre les jambes. M. Picquet, qui a charrié une partie de la matinée, l'a fort badinée et prêchée. Effectivement, elle est d'âge à se passer de ces sortes d'assemblée. Je crois que c'est ce qui l'afflige à présent, car elle n'est pas assez bête pour ne pas penser qu'on se moque d'elle à plaisir; mais quand on est fait pour être dans le monde, il faut s'y mettre, en dût-il coûter. M. Picquet a eu beau prêcher, il n'a pu la persuader. Adieu.

Le 11.

Toute la cour a été fort tranquille aujourd'hui, quoique les deux puissances aient dîné chez M. de Beaucour, ce qui m'a surprise comme tout le reste de la ville, puisque l'on nous annonçait Mme de Beaucour mourante; mais tu sais ce que c'est que cette femme qui fait, comme bien d'autres, de son corps ce qu'elle veut. Toutes les grosses têtes y étaient, y compris Deschambault.

M. le général se divertit hier au soir à son aise de Mater. Il ne l'avait pas je crois crue encore assez folle pour passer la nuit au bal. Il l'a vue comme nous de fort mauvaise humeur, mais cela n'a donné que plus belle matière à badiner. Je ne crois pas aussi qu'il y ait rien de pareil à cette fille. Elle n'est plus occupée que de son ajustement et de ses prières; c'est une alternative des plus originales. Nous ne la voyons plus, car elle est à prier Dieu ou à sa toilette ou à courir. Encore ne faut-il pas lui demander où elle va ni d'où elle vient, car elle se met en colère et cela nous fait rire. Car mon cher père est toujours le même qui se divertit de tout et, comme je ne cherche qu'à lui conserver la santé, je ris souvent sans en avoir grande envie.

Il paraît que M. l'intendant n'a pas envie de faire grand ouvrage ici, hors que ce ne soit ce carême. Adieu, cher fils; tu m'as fait son portrait bien au naturel. Je te souhaite une bonne santé.

Le 12.

Il y eut grand souper, hier, chez M. l'intendant: tous les Ramesay, y compris la femme de Ramesay et sa fille. On y dansa beaucoup, jusqu'à minuit, dont la petite "Ramesaite" a été fort aise, n'ayant pu aller au bal de dimanche et ne pense pas que sa mère la laisse aller aux autres.

Je n'ai su qu'aujourd'hui que Mme Duplessis avait été fort mécontente dans le bal de ce qu'apparemment les honneurs dus à ses filles ne leur avaient point été rendus. Elle sortit, ou du moins en fit la mine, vers onze heures, en disant qu'il y avait assez longtemps qu'on lui faisait des malhonnêtetés. On la fit rentrer et ne sais pas les suites.

M. le général donne un grand dîner de cérémonie où est M. l'intendant, M. et Mlle de Longueuil, M. de Lantagnac, M. et Mme de Noyan et toutes les Ramesay, dame et demoiselle. On dit qu'on y joue et qu'il y a nombre de dames en visite. Morpeaux (Monrepos) n'en a point été, car il sort d'ici, qui m'a priée de demander le congé de ce certain soldat de Sabrevois que tu connais. Comme il m'a servie, je lui ai promis de le faire.

Adieu, on m'annonce M. le général.

Le 13.

Notre général vient passer une heure tous les jours avec nous et se délasse, je crois, de ses visites et travaux. Ta chère fille y tient son coin à merveille. J'ai appris ce qui avait amené La Martinière ici. On lui avait dit que La Vérandrie (Verendrye) poursuivait de près madame Lestage, ce qu'il a trouvé vrai; mais heureusement pour eux, c'est que madame Lestage assure qu'elle n'a point envie de se remarier. C'est la plus jolie chose du monde de voir la mine que La Vérandrie fait à La Martinière. Je l'ai fait remarquer après dîner à M. le général avec qui j'en ai badiné longtemps tout bas, car nous ne rions pas tout haut.

Je puis te dire, mon cher fils, sans prévention, que c'est le plus aimable caractère que Dieu ait créé. Ta fille lui est venue faire une grande révérence en lui demandant: " Monsieur, voulez-vous bien me permettre de vous faire voir ma chère mine ? " Il comprenait que c'était un chat et lui a dit: " Assurément, je le veux, si cela vous fait plaisir." Elle lui a présenté ce " cher mine " avec grâce et qu'il a vu avec satisfaction, le trouvant bien fait.

Je crains, cher fils, de t'ennuyer. Je te dirai, avant de finir, qu'il y a encore grand bal ce soir, toujours chez M. Varin, donné par M. Bigot. Adieu.

Le 14.

Il est heureux, cher fils, pour tous ceux qui se livrent à la danse, qu'ils aient deux jours à se reposer, car je crois qu'ils en mourraient: ils sont sortis ce matin du bal à 6 heures. Je ne doute point qu'une partie de tout cela ne fasse point de Pâques et surtout ceux qui iront à la comédie qui doit se jouer les 3 derniers jours gras. Toutes les dames et demoiselles de la ville étaient hier priées, jusqu'à Mme du Vivier qui y a dansé jusqu'à ce matin. De Muy me disait après dîner qu'il ne voulait plus que sa femme et sa fille y fussent et qu'il ne convenait point de passer les nuits à danser et dormir le jour, pendant que le saint sacrement est exposé. Je ne sais s'il soutiendra cela aisément.

M. Bigot passe, à ce que l'on dit, les nuits de ces bals à regarder les mains jointes devant lui. S'il danse deux ou trois menuets, c'est le tout. Tu m'as fait son portrait fort au naturel; il est d'une tranquillité admirable.

Madame Thiery y est la brillante, et madame Bonaventure, madame La Valtrye (Lavaltrie) et les Ramesay. M[lle] La Corne se damne, je crois, de ce que l'on a amené du Breuille (Dubreuil) son frère mourant, du fort Saint-Frédéric. Le médecin le croit hydropique et m'a dit qu'il ne pensait pas qu'il en revînt, ce qui met quelques bornes au plaisir de la belle Marianne; mais il n'en est pas de même de La Corne l'aîné ni du chevalier, car ils sont de toutes les fêtes et de tous les bals.

La Colombière n'a pas voulu que sa femme y ait été et a même poussé la mauvaise humeur, voilée de délicatesse, pour refuser que "Robiche" y fût avec ses tantes et cousines. Je n'ai pas même vu M[me] La Colombière de l'année, quoiqu'elle ait fait des visites partout, mais tu sais, cher fils, comme tout cela me touche.

J'ai bien d'autres choses à penser dans l'état où je suis et éloignée de toi. Tu me connais et peux mieux juger qu'un autre de l'état de mon âme: elle est toujours, cher fils, pénétrée de douleur de tous les coups dont le Seigneur m'a frappée. Que je serais heureuse si tout cela pouvait me servir à me faire faire de solides retours ! C'est ce que je demande de tout mon cœur et ce que j'espère que le Seigneur m'accordera.

Je suis uniquement occupée de ma chère petite-fille qui fait toute ma satisfaction. Nous raisonnons souvent sérieusement. Quelquefois, il faut la réjouir. Elle me demanda hier de la laisser aller voir, au travers les fenêtres, le bal et qu'elle ne ferait que regarder un instant. Je lui permis. Charlotte la mena et ne fut qu'un moment. Elle revint contente et me dit que tout cela était fort joli, mais qu'elle aimait encore mieux être avec moi.

Adieu, cher fils, en voilà trop: mais quand je puis m'entretenir avec toi à mon aise, si je me croyais, je ne ferais autre métier. Adieu, cher fils.

Le 15.

Si on n'a pu danser hier, cher fils, on s'est dédommagé par les tours de ville. Les carrioles ont marché une partie de la nuit et à grand bruit, par la pluie qu'il y a eu et la gelée, qui rend les chemins très durs, mais quand la jeunesse est en goût, rien ne la distrait. Que fais-tu, toi, cher fils, et où es-tu ? C'est ce que je ne sais, ni ne saurai si tôt, dont bien me fâche, adieu.

Le 16.

Grand dîner, cher fils, chez M. le général. Voici un temps où l'on ne parle d'autre chose que de régal et de danse. Mais celui-ci n'est pas danseur, il se contente d'engager à chanter à table et à s'y divertir. M. l'intendant y est et toute la maison, de façon que j'aurais dîné seule sans M[me] Varin qui est entrée comme je me mettais à table avec la chère petite.

Il faut que je te réjouisse d'une de ses pensées. Elle me disait, il y a un moment: "Maman, avoue donc que M. le général aime bien tantine et ma cousine, car il les a priées avec tout ce qu'il y a de plus laid afin de les faire briller." Il est question, à présent, cher fils, de te dire ce que c'est que cette assemblée: M[me] La Corne et Marianne, qui est plus laide que jamais, M[me] Duplessis et ses trois filles, au moins aussi laides; M[me] de Blainville et 2 filles qui n'auront jamais le plaisir

de s'entendre dire qu'elles sont jolies; M[me] de Contrecœur. Juge si ce n'était pas là rassembler ce qu'il y a de beau !

Ils y sont restés jusqu'à sept heures à table à chanter, mais point de danse, cela est réservé à M. Bigot. Je pense que toutes les dames et demoiselles de la ville l'aimeront bien, car le bal est ce soir et mardi encore. On commence à huit heures et ne finit qu'au jour. Je ne doute point qu'il n'en fasse mourir quelqu'une, car comme me disait, il y a quelques jours, M. Picquet, il est impossible qu'il n'y en ait pas quelqu'une qui ne soit en mauvais état.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santé et aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur. Adieu.

Le 17.

J'ai vu, en me levant, cher fils, passer une partie des dames et messieurs du bal. Jusqu'à 7 heures ils ont charrié. Je ne doute point que nos prêtres ne se désespèrent. M. le général en rit de tout son cœur. Il vient toujours à son ordinaire nous voir tous les soirs, depuis 5 heures jusqu'à sept. Il soupe ce soir chez M. Bigot. Mon cher père en est prié, Mater et Tilly, mais, comme il ne soupe qu'à neuf heures, j'ai prié mon cher père de n'y point aller et il me l'a promis. Je crandrais que cela ne dérangeât sa santé, qui est plus belle et meilleure que jamais. Aussi ne suis-je plus occupée que de lui et de notre chère petite qui devient de plus en plus maligne et spirituelle. Je n'ai rien de nouveau à te dire et te vais souhaiter le bonsoir. Adieu.

Le 18.

Voici enfin le dernier jour, cher fils, où l'on fera tout ce qu'il faut pour se faire mourir. Je suis si ennuyée d'entendre passer jour et nuit des carrioles qui m'empêchent de dormir que je voudrais être au carême.

Il y a grand dîner chez M. le général et le bal ce soir, par M. l'intendant, à l'ordinaire, chez M. Varin. Ils ne doivent en sortir que pour aller prendre les cendres. M. l'intendant a fait demander au père Bonnequen (Bonnécamps) la messe à sept heures pour lui et son assemblée, avant de se retirer. Mais le père n'est pas de cet avis. Il sort d'ici avec résolution de lui aller dire qu'il lui dirait la messe à onze heures, onze heures et demie s'il voulait; mais que pour lui donner les cencres et lui dire la messe sortant du bal, cela ne convenait en aucune façon. Je ne sais s'il le satisfera avec cet arrangement.

C'est en vérité, cher fils, mener une drôle de vie, surtout lorsqu'on jette les yeux sur M. le général qui, tous les matins, entend la messe à 8 heures et ne perd pas un salut ni une dévotion. Rien ne le dérange, uniquement occupé du bien du pays et d'en faire à qui il peut et cela sans prévention ni complaisance.

Adieu, cher fils, je te souhaite le bonsoir et une bonne santé.

Le 19.

Que de gens démontés, cher fils, ce matin ! Plus de bals, plus de masques. La vérité qu'ils ont poussé les plaisirs tant qu'ils ont pu, puisqu'à sept heures et demie on dansait encore. Mais il n'y paraît pas à M. Bigot qui est venu après dîner me faire des propositions pour la maison. Je lui ai dit qu'il fallait la visiter

avant de parler de rien et qu'il fallait qu'il connût avant d'entrer en marché. Je voulais devant en prévenir M. le général, afin qu'il me dît ce que j'aurais à faire et comme il vient tous les soirs, je lui dirai ce qu'il m'a proposé. Il veut toute la maison à quoi je consens, n'ayant pas besoin d'un si grand logement, supposé que je ne puisse passer cette année. Je lui ai fait voir du grenier à la cave; il l'a trouvée fort de son goût, surtout ton appartement qu'il a presque adopté pour y coucher. Il en fera ce qu'il voudra quand il l'aura. Il doit y revenir demain avec M. le général et La Morandière afin de voir ce qu'il veut changer dans la bâtisse nouvelle. Je te dirai tout ce qui sera fait.

Mais à présent je veux te faire part de la mascarade de M[me] Céloron qui parut au bal, je ne sais avec qui, et comme on ne la fit pas danser assez tôt selon son goût, elle sortit très brusquement en marmottant. On la laissa aller et il y a apparence qu'elle n'avait pas raison, puisque M. l'intendant dit fort haut que c'était tant pis pour ceux qui se fâchaient mal à propos, qu'il ne s'en embarrassait pas. Que penses-tu de cette extravagante que l'on ne prie point du bal par attention, son frère venant de mourir? Il faut qu'elle s'y produise masquée. C'est grande pitié.

M[me] Vassan, dont le mari est au fort Frontenac et qui l'avait laissée chez son père, ne s'y est pas trouvée en assez grande liberté. Elle a pris appartement chez Martel où elle est bien secondée par sa femme aussi folle l'une que l'autre; elle court jour et nuit.

Adieu, cher fils. En voilà assez pour t'ennuyer. Adieu.

Le 20.

Nos messieurs n'ont pu venir visiter la maison aujourd'hui; ce sera pour demain. J'ai consulté M. le général sur les propositions que je voulais faire, en donnant la maison, qu'il a approuvées. C'est que l'on me donnera 5 ou 6 cents livres par an, pendant 6 ans, afin de refaire le vieux bâtiment comme ce côté-ci et qu'après les 6 années, on m'en donnera quinze cents livres. Nous verrons ce qu'il dira. Il me paraît homme assez aisé dans les affaires et aimant à paraître; il veut être bien logé, j'espère profiter de cela. J'aurais volontiers suivi le plan que tu en as fait, mais si jamais tu reviens en Canada, ce ne sera que pour la même place qu'il occupe, ainsi, il n'y a plus à chercher à nous y loger séparément.

Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santé. Aime ta pauvre mère.

Le 21.

Il n'est rien, cher fils, de plus joli que le monde. Aussi, n'a-t-on rien oublié pour produire à M. l'intendant des emplacements à bâtir, des maisons à louer. Je me suis toujours tenue tranquille et, enfin, il y est venu après dîner, avec M. le général. Ils ont fait la visite partout et ont beaucoup raisonné sur la façon de s'arranger. Il n'est plus question que du prix du loyer: ce que je ne veux point dire que je ne sache à quoi peut aller la façon de ce qui t'appartient.

M. l'intendant me dit, avant de sortir, qu'il n'était plus question que du prix. Je lui répondis que j'étais persuadée qu'il sentait la raison qui me faisait laisser un logement aussi commode et que je pensais qu'il aurait égard à ma situation; qu'au reste, il fallait voir le devis qui serait fait de la nouvelle bâtisse et qu'après, j'espérais qu'il n'y aurait point de difficultés. Il m'assura qu'il n'y en

aurait point de sa part et qu'il serait toujours très flatté de me donner des marques du plaisir qu'il aurait à trouver l'occasion de me rendre service. Que (la) nature pâtit, cher fils, dans de certains moments, et que j'ai le cœur gros quelquefois, dans le temps que je fais bonne mine ! Mais Dieu nous donne la paix et détermine mon cher père, je serai bientôt hors de la vue de tout ce monde.

Mater soupa hier chez M. Bigot où elle vit Mme Balie faisant extrêmement la jolie avec le chevalier de Beauharnois. Avoue donc que ce sont de bons cœurs. Je voudrais être assez heureuse pour pouvoir rire de tout ce que je vois, mais je n'en ai pas la force.

Adieu, aimable fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 22.

Nos puissances, mon cher fils, se disposent à aller voir le fort de Saint-Jean. On ne parle que de cela aujourd'hui. Ils doivent envoyer des chevaux à la Prairie afin de les trouver frais pour pouvoir revenir le même jour. C'est pour après-demain. On est presque aussi occupé des refus que M. le curé fait de manger gras à tous ceux et celles qui ont été au bal. Tu vois, cher fils, que toutes ces nouvelles ne méritent guère ton attention ni que je t'ennuie avec ceci, vraie bagatelle.

Ainsi, je te dis adieu, joint à ce que j'ai un peu mal à la tête.

Le 23.

Il neige, cher fils, depuis cette nuit et crois que nos puissances n'auront pas beau à leur visite. Et moi, j'ai un mal de gorge que toute la ville a presque eu et ne sais s'il n'en faudra pas venir à une saignée. Juge comme je serai aise ! Mater en est aussi attaquée, mais elle l'a mérité, ayant été au bal et aux assemblées nocturnes.

Pour moi, je n'ai pu le gagner qu'a faire répéter la leçon de notre chère petite qui se porte toujours à merveille et est toujours au mieux avec M. le général. Elle nous donne souvent occasion de rire par ses pensées qui sont, sans prévention, souvent au-dessus de son âge. Il est dommage qu'elle soit mutine, car elle a de l'esprit comme son père, la riposte des plus vives. Elle a toujours quelque querelle à faire à Mater et le tout part de petits mouvements de jalousie, ce qui nous réjouit et fait rire notre général de bon cœur.

Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 24.

Notre général vint me voir hier au soir, en arrivant de sa campagne. Il ne trouve pas cet ouvrage sans défaut. On n'a pas voulu donner à Morand, charpentier, quinze mille livres qu'il demandait pour faire le tout et il en coûtera plus de trente par les épargnes ordinaires que l'on fait faire au Roi. Il n'y a que le plain-pied de pierre et deux étages de bois au-dessus des bâtiments et un fort de pieux, où il y aura toujours des réparations.

La pauvre Mme de Gannes, la souffleuse, est morte tout d'un coup. Elle a laissé par testament tout ce qu'elle a à Mme Raimbeau et, après sa mort, à sa fille, cette grande idole que tu connais. Voilà, cher fils, tout ce que je te dirai aujourd'hui, ne me portant pas bien. Je te souhaite le bonsoir et une bonne santé.

Le 25.

Il est question aujourd'hui, mardi, du sermon fait aux dames de la Ste-Famille. Mme Feltz, qui en est supérieure et qui a été au bal comme bien d'autres, a été priée de se retirer et cela à peu près comme on me chassa pour le charivari, se servant à peu près de termes aussi doux. C'est là ce qui fait l'évangile du jour. Il faut avouer, cher fils, que tous ceux qui s'occupent de si belles choses sont bien heureux, puisqu'il est sûr qu'il faut qu'ils n'aient pas grand'chose à faire.

M. de La Martinière est occupé de quelque chose de plus sérieux. La crainte du mariage de Mme Lestage l'a engagé à demander Mlle Galliard (Gaillard) qui vient d'arriver, qui nous apprend la mort de M. de Lotbinière, doyen du chapitre, — il y a un an qu'il n'avait que de légers moments de bon sens, — et, comme Mme Lestage souhaitait Mlle Galliard (Gaillard), il espère que sa présence éloignera M. et Mme de Varennes qui faisaient l'amour pour La Vérandrie (Vérendrye), qui comptait que sitôt qu'il parlerait son affaire serait faite. Mais il s'est trompé: elle ne souhaite qu'une personne qui l'amuse et qui lui tienne compagnie et point un maître. Adieu, cher fils.

Le 26.

J'ai fait voir aujourd'hui, cher fils, la proposition par écrit à M. le général que je veux faire à M. l'intendant, qu'il a trouvée bien et je lui ai dit que je croyais qu'il fallait faire un effort généreux et que je lui porterais demain matin s'il croyait que cela convînt, voulant m'en rapporter entièrement à ses conseils. Il m'a dit que je pensais fort bien et a trouvé mon écrit que, à la vérité mon cher père a fait en partie, fort bien, car tu sais, cher fils que ta pauvre mère n'est pas bonne à grand'chose qu'à aimer ses enfants. Ainsi, juge combien je souffre d'en être séparée et combien aussi je travaillerais à chercher les moyens de m'en rapprocher.

Adieu, cher fils, je ne sais rien de nouveau et ne me porte point bien; mon pauvre esprit souffre de toute façon. Adieu.

Le 27.

J'ai été ce matin, cher fils, chez M. l'intendant qui m'a beaucoup fait de compliments, me disant qu'il serait venu ici s'il eût cru que j'eusse quelque chose à lui dire; mais tu sais comme je dois être prévenue en sa faveur, ainsi j'ai reçu cela comme le reste. Il a accepté tous les articles de ce mémoire que je lui ai présenté et n'a fait d'observation que sur le même prix que je voulais de la maison que de celle qui est pour le gouverneur général. Il dit, avec cet air tranquille, qu'il fallait de la différence entre le premier du pays et l'intendant. Je lui ai dit qu'il avait assez visité ma maison pour savoir qu'elle valait au moins quinze cents livres de loyer et que celle de M. de Vaudreuil n'avait, à beaucoup près, point autant de logement, ni si solide. Il en est convenu et pour lui ôter toute délicatesse, je l'ai assuré que M. le général ne serait point fâché qu'ils fussent à mêmes loyers. Il m'a dit qu'il savait que ma maison valait au moins cela et qu'il allait voir le plan et que nous passerions le bail. Je voudrais que cela fût terminé. En sortant de chez lui, j'ai été chez M. le général et l'ai prié de lui dire qu'il ne pouvait me donner moins de ma maison que ce que l'on donnait pour la sienne.

Adieu, cher fils, je ne sais rien de nouveau. Tous s'efforcent à faire leur cour à l'une et l'autre de nos puissances, mais nos prêtres ne canoniseront pas M. l'intendant: ses bals les ont trop scandalisés. Adieu.

Le 28.

Enfin, cher fils, j'ai terminé de l'avis de M. le général, avec M. Bigot pour la maison. Il m'en donne quinze cents livres de loyer et me fait les avances pour refaire la partie qui est à toi: ce que j'ai à cœur de faire depuis bien du temps. Il ne doit retenir pour ses avances que mille livres jusqu'à parfait payement et s'oblige à refaire un vestibule assez grand pour mettre un degré pour les hauts et la cuisine commode et une cheminée dedans. Si je ne passe point, je t'enverrai le plan et le marché. Il s'oblige à toutes les réparations grosses et petites. Je pense, mon cher fils, avoir bien fait, puisque je ne cherche qu'à me payer de mon mieux pour mes enfants et si je puis vendre ce que j'ai de meubles, j'espère avancer de payer cette bâtisse.

Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère qui aurait bien besoin de tes consolations.

Le 1er mars 1749.

C'est un vrai refoulement que cette maison aujourd'hui, cher fils, par les adieux qui se font à M. l'intendant. Toutes les dames qui y ont été, chemin faisant, sont venues ici. Il doit partir demain. J'avoue que je n'en suis point fâchée, par la peur que m'a donné son voisinage. Tant de monde séparé en deux maisons, tant de feux allumés dans toutes ces chambres, tant de lumières toute la nuit, c'en était plus qu'il ne fallait pour me donner bien des inquiétudes.

Je crois que les prêtres ne sont pas moins contents que moi de le voir partir, car ils le regardent comme le destructeur de la religion en Canada. Ils poussent les choses, je crois, beaucoup trop loin.

Adieu, le voilà qui entre ici et te dirai ce qui se sera passé. Je te souhaite le bonsoir et une bonne santé.

Le 2.

Quand je te laissai hier, cher fils, je crus que c'était pour M. l'intendant, mais c'était M. le général qui me dit en entrant qu'il était venu de meilleure heure qu'à l'ordinaire, afin de se trouver à la visite de M. Bigot et qu'il voulait qu'il signât tout, afin que je n'eusse point de peine avec M. Varin, à qui il a donné ordre de faire passer le bail de la maison, dont j'étais peu contente. Mais je fus fort satisfaite puisqu'il a signé tous les articles que je lui avais proposés et M. le général lui a dit qu'il devait sentir qu'il avait notre maison à bon marché en nous en donnant quinze cents livres, qu'elle valait mieux que la sienne et nous nous sommes dit adieu, fort contents les uns des autres.

Il est parti ce matin avec, je crois, mille traînes. C'est un équipage comme il n'y en a point, car il faut des carrioles pour toutes ses glaces et colifichets. Si M. Hocquart voyait cela, je crois qu'il mourrait de douleur.

Adieu, aimable fils, je te souhaite le bonsoir et t'aime.

Le 3.

Nous allons travailler à présent, cher fils, à déranger la petite maison afin de la mettre en état de la démolir lorsqu'il fera beau. Mon cher père a fait marché

avec Saraux (Sarault) pour toute la maçonne, mais bien chère à 20[l] la toise, la taille payée à part. J'espère qu'en le faisant faire nous-mêmes, il nous en coûtera moins que si cela passait par les mains des ouvriers du Roi qui, malgré tout ce que l'on croit, du moins qu'ils croyaient, bien ménager font des frais très souvent mal à propos et nous tâcherons que tout nous porte à profit. Je ne sais rien de nouveau.

Ainsi je te souhaite, cher fils, le bonsoir.

Le 4.

S'il te souvient encore, cher fils, de notre pays, tu sais que commence aujourd'hui la neuvaine de saint Xavier. Je l'ai prié ce matin, de tout mon cœur, de me conserver mes chers enfants, toi compris, te regardant assurément comme celui qui m'est le plus cher. Notre chère petite veut faire la neuvaine aussi. Comme il fait beau, je ne lui ai point refusé. Elle demande de grand cœur de revoir sa " chère mine " et d'aller en France cette année, car elle dit qu'elle mourrait de douleur si elle restait en Canada après M. le général. J'en dirais volontiers autant mais il faut garder cela en son âme, comme bien d'autres choses !

Les commandements des postes commencent à faire la conversation. Tout le monde voudrait en avoir, mais je pense qu'il y en aura beaucoup de trompés, car ils ont affaire à un homme juste et qui n'a de complaisance pour personne.

Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui n'est occupée que de toi et des tiens. Adieu, aimable fils.

Le 5.

Si j'aimais, cher fils, à me voir faire des révérences et en quelque façon, la cour, je serais bien contente, car les attentions de M. le général pour moi persuadent à bien des aveugles que je peux beaucoup auprès de lui. Ils ne le connaissent point, car il n'est pas homme à rien faire par complaisance et moi je lui suis trop parfaitement attachée pour lui proposer jamais de placer personne dont il pourrait avoir des reproches. Il y en a qui m'ont très sollicitée pour parler pour eux qui n'ont pas laissé que me donner quelque occasion de rire n'ayant pas toujours été de nos amis: c'est en cela que j'espère en avoir plus de mérite en le faisant. Si je suis assez heureuse pour te revoir, cher fils, je t'en divertirai. Adieu aimable fils.

Le 6.

Le pauvre Bleury est arrivé de Chambly il y a quelques jours, malade. On pensait que ce ne serait rien, mais aujourd'hui, on craint pour lui. Ce sont des douleurs très violentes aux jambes; elles enflent comme une douleur de goutte, cela l'ayant pris au genou, puis cela court jusqu'au pied. J'y viens d'envoyer. On me dit qu'il avait à présent les bras attaqués et qu'il était très souffrant, ce qui occupe Sabrevois, de façon qu'il y a quatre jours que nous ne l'avons vu.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais et que les prêtres envoient des lettres à toutes les dames de la S[te]-Famille qui ont été au bal pour leur dire de s'en absenter trois mois et de faire pénitence du scandale qu'elles ont donné. J'ai dit à Déchambeau (Deschambault) d'en fabriquer une pour Mater afin de lui donner la peur. Étant de la Bonne Mort, elle n'aurait pas dû se produire au bal, mais nous aimons le monde à tout âge. Adieu, cher fils bien aimé.

Le 7.

Rien de nouveau, cher fils, que la pièce curieuse que Déchambaul (Deschambault) a fait donner à Mater, dont elle est d'une colère terrible. Elle part pour aller trouver M. le curé, ne pouvant soutenir les reproches que les frères et sœurs de la confrérie lui font. Nous en avons ri un moment avec M. le général qui l'a beaucoup badinée: ce à quoi elle est très sensible. Il m'a dit que c'était un jour malheureux pour elle, parce qu'elle lui avait demandé quelque chose qu'il ne pouvait convenablement accorder et qu'il s'était aperçu qu'elle en était peu contente, mais c'est à quoi il n'est pas fort sensible. C'est un homme si juste et qui est si droit que je ne pense pas qu'il y en ait de pareil.

Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santé, n'ayant rien de nouveau à te dire.

Le 8.

Mater revint hier au soir, cher fils, de fort mauvaise humeur de chez M. le curé. Je ne doute point qu'avec l'air sec que tu lui connais, il ne l'ait menée de la bonne façon. Elle lui montra cette épître qu'il a eu raison de ne pas reconnaître, mais elle ne nous voulut rien dire de la conversation. M. le général la badina beaucoup et lui dit qu'il savait qu'ils avaient parlé tous deux avec beaucoup de chaleur.

Le pauvre Bleury est très mal ce soir; il a la tête très enflée avec beaucoup de fièvre. M. Feltz craint fort pour lui, à ce que l'on m'a dit. Ce serait en vérité une grande perte pour sa famille. Le petit Sabrevois est avec lui jour et nuit. Si cette maladie dure, je crois que le pauvre Outil n'y résistera pas. Je ne l'ai point vu depuis que son frère est malade.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais et que j'espère, si tu es en France, que tu vas te préparer à me donner de tes nouvelles, ce qui ne peut venir aussitôt que nous le souhaitons, car je te puis assurer, cher fils, que nous ne sommes occupés que de toi, mon cher père, ta fille et moi. Je pense bien que Tilly et Mater t'aiment, mais non pas autant que ta trop malheureuse mère. Adieu, cher et aimable fils.

Le 9.

Mme Varin, mon cher fils, qui vient souvent me voir, y est venue aujourd'hui et m'a dit qu'on avait apporté à son mari une lettre ce matin, qui n'est point signée et qui est datée de Québec, d'un homme qui écrit ici à un de ses amis. Ils n'ont pu savoir qui lui avait apportée; l'adresse était bien à M. Varin. C'est une pièce, à ce quelle dit, des plus malignes sur tout ce que les prêtres ont dit et prêché contre les bals. Elle m'a promis de faire en sorte de l'avoir pour me la donner. Si elle en vaut la peine, je te l'enverrai. Il est vrai que nos messieurs ont poussé les choses un peu trop loin et qu'ils ont donné occasion de dire bien des bagatelles sur le compte de M. Bigot qui, je crois, dans le fond, n'a pensé qu'à faire divertir la jeunesse, mais cela occasionnera peut-être bien du mal.

Adieu. Je ne sais rien de nouveau. Bleury est toujours mal.

Le 10.

J'ai eu, mon cher fils, après dîner, cette belle pièce qui en vérité fait pitié. Je ne sais qui en est l'auteur; mais j'ai vu quelquefois des morceaux malins qui valaient mieux que cela. Tu en jugeras, car je veux l'écrire et te l'envoyer. J'aurai toujours la satisfaction, en la copiant, de penser que c'est pour toi que j'écris, car je ne doute point qu'elle n'ait besoin de cette réflexion pour m'encourager à faire pareille copie.

Il y a aussi une chanson que l'on donne à M. Girard qui n'est pas plus belle et, sans toutes ces belles pièces, on serait ici trop tranquille et on n'aurait rien à dire, car tout y est dans une parfaite stérilité. Point de nouvelles d'aucun endroit et sans les absolutions refusées et la façon dure avec laquelle on chasse des confréries, on n'aurait rien à dire.

Adieu, aimable fils. Si tu es en France, tu passes ton temps bien différemment. Je le souhaite et que ta santé soit bonne: ce sont tous mes désirs. Adieu.

Le 11.

Rien de nouveau, mon cher fils. Nous sommes occupés à présent à faire des marchés pour bâtir et, supposé que nous ne puissions passer en France cette année, par bien des raisons que nous ne pouvons prévoir, nous avons toujours retenu la maison de Després qui appartient à Marin et Clignancour, persuadés que c'est le plus petit loyer que nous puissions trouver. J'espère que nous ne nous en servirons point et que nous nous mettrons tous à portée de te recevoir lorsque tu reviendras de ce Mississipi, si tu y es allé. Adieu, cher fils, car je crains de t'ennuyer.

Le 12.

M. de La Martinière sort d'ici, qui m'a dit qu'il comptait partir dimanche ou lundi pour Québec. Les beaux temps qu'il fait depuis quelques jours lui font craindre les glaces et il a raison. Il s'est diverti longtemps avec ta chère petite fille et lui a fait faire, en jouant avec elle, une partie de sa leçon. Je lui ai dit que s'il t'écrivait de t'en mander quelque chose, mais où t'écrire, cher fils ?

En quel lieu du monde est-ce que j'aurai tant de satisfaction de (te) voir? Peut-être serai-je aussi malheureuse cette année que la dernière ! Je t'écris au Mississipi dans le temps que tu es en France, et je t'écrirai peut-être ce printemps par France et tu n'y seras plus ! Mais je n'y serai plus attrapée, car j'écrirai par tous les côtés, si le Seigneur me conserve la santé qui, malgré toutes mes misères et peines, est assez bonne, ainsi que mon cher père et le reste de la famille.

Notre chère petite se porte toujours à merveille, elle croît en toute malice, esprit et science, mutine comme toute sa famille ensemble, n'aimant point la confession. Je lui ai pourtant dit qu'elle ne réussirait point dans sa neuvaine si elle n'y allait point. J'espère que l'envie qu'elle a de te voir la déterminera à se confesser.

Adieu, cher fils. Je ne m'ennuierai jamais à te réitérer que je suis ta tendre mère.

Le 13.

Rien de nouveau, cher fils. Ta fille est au comble de ses satisfactions: elle a passé l'après-dîner chez M. le général. Il l'a laissée chez lui pour me venir voir un moment et m'a demandé si je voulais lui laisser à souper chez lui. Tu penses bien que, n'ayant jamais été trouble-fête, j'ai consenti à tout et suis seule avec mon cher père. Dieu veuille que cette maligne petite fille ne me fasse pas quelques tours de son âge ! M. le général m'a assuré qu'il était fort content de sa visite qu'elle s'y était tenue fort bien, mais il l'aime et je crois qu'il lui en passe volontiers. Je crois que Mater est aussi contente qu'elle, car elle est à la troisième partie de médiateur et elle en peut faire une quatrième. Tu sais que c'est pour elle une grande satisfaction.

Adieu, cher fils. Je ne sais rien.

Le 14.

Il est arrivé quelqu'un de Québec, je ne sais qui, qui nous apprend l'heureuse arrivée de M. l'intendant à Québec et qu'il a trouvé à Ste-Anne des dames qui l'ont attendu là plusieurs jours. Elles sont: Mme Péan, Mme Lanaudière, Mme Daine, Mme Méloize, pour chaperon, apparemment. C'est la plus jolie chose du monde à ce que l'on dit.

On assure le rétablissement de la santé de M. Cugnet qui a été à l'extrémité. Il n'en est pas de même de Mlle Aubert que je t'ai marqué être mariée; elle est au moment de la mort et a reçu tous les sacrements. Bleury est un peu plus tranquille. On espère que l'enflure de sa tête s'étant fixée à une joue, il pourra s'y former un abcès qui pourra le soulager, mais il n'est pas hors de danger.

Nous sommes tous en assez bonne santé. J'ai souvent cependant mal à la gorge, ce qui me fait craindre que ce ne soit chaleur de poitrine. Il en sera ce qu'il plaira au Seigneur. Pourvu qu'Il me laisse assez de temps pour te remettre notre chère petite. Adieu.

Le 15.

Si tu étais ici, cher fils, tu m'aurais fait ton compliment sur la satisfaction que j'ai eue de dîner avec le père St-Per (Saint-Pé). On m'avait apporté un morceau de castor. Je n'ai pu le voir manger sans en faire part à mes amis. Si tu voyais ta fille, comme elle le caresse, tu rirais !

Je voudrais, cher fils, avoir quelque chose de mieux à te dire, mais je ne sais rien du tout, du moins qui mérite de t'être annoncé. Car te marquer que tous nos messieurs attendent à savoir qui seront les heureux pour avoir des postes, cela ne t'amusera point, joint à ce qu'ils voudraient tous en avoir et qu'il y en a peu à donner. Te dire, cher fils, que je t'aime et que le temps que je crois le mieux employé est celui de te l'écrire et de parler de toi, cela ne te sera point nouveau. Ainsi, je puis donc te dire adieu, afin de ne te point ennuyer.

Le 16.

Ta chère petite fille est dans une affliction que je ne puis te peindre assez vivement. Elle a perdu ce matin la petite bague à la dauphine que tu lui a envoyée.

J'ai fait bouleverser la maison sans la pouvoir trouver. Il faut qu'elle l'ait ôtée de son doigt et mise dans quelque endroit, car elle lui est juste. Cette chère innocente n'en a point dîné, de façon que je me trouve dans l'obligation de la consoler au lieu de la gronder, par les complaintes et réflexions qu'elle fait sur une chère petite bague, que cette " chère mine " lui a envoyée. Voilà, mon cher fils, ses termes et elle verse des larmes en abondance. M. le général en est aussi fâché qu'elle par la peine qu'il lui a vue. J'espère encore qu'elle se pourra retrouver, si elle ne l'a point perdue dehors.

Adieu, cher fils. Je ne sais rien de nouveau. Le beau temps commence à nous faire voir la terre en bien des endroits, mais ce n'est point assez. Il nous faudrait la saison qui nous donnera de tes nouvelles, ce qui ne peut venir aussitôt que je le souhaite. Adieu, cher fils bien-aimé.

Le 17.

Rien de nouveau, cher fils. Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus stérile que notre pauvre pays. La Ronde le fou, celui qui s'appelle Thibeaudire (Thibaudière), veut se marier avec Mlle de Celles que tu connais, celle qui vend (du moins sa mère) de l'eau-de-vie aux sauvages. Mme Verchères le voudrait. On assure même qu'elle a été à Québec pour engager M. l'Évêque à donner permission à quelque curé de campagne de les marier, Mme de La Ronde ne voulant point ce mariage, ni par conséquent M. le général qui l'a envoyé aux Trois-Rivières pour tâcher de lui faire oublier cette belle inclination, mais étant fou comme sept, il n'est pas dit qu'il y reste. M. de Longueuil voudrait aussi ce mariage; tu en connais la parenté.

Adieu, je ne veux point t'ennuyer. Je te souhaite le bonsoir.

Le 18.

Depuis trois jours on cherche le bijou de ta fille et j'y ai renoncé aujourd'hui. Il faut qu'elle l'ait perdu dehors. Elle ne peut s'en consoler et elle me dit (car elle est toujours avec moi): " Ne va pas, chère maman, mettre cela sur ton grimoire, car je te vois écrire tous les jours. Si je croyais que tu le misses je serais au désespoir, car que penserait cette " chère mine " de ce que j'ai perdu ce qu'il me donne ? " Je lui ai promis de n'en rien faire. Reste à savoir si elle ne voit rien, car elle est plus fine que moi.

M. le général a un plaisir infini à l'entendre parler, pourvu qu'elle ne dise point ze au lieu de je. Elle commence à s'en corriger par l'envie qu'elle a de plaire et il y a peu de ces mots qu'elle ne prononce. Il lui fait réciter des vers de fable et lui a promis de lui écrire de beaux vers dont elle est fort flattée. Tu le serais autant qu'elle si tu voyais cela. Tu sens, je crois, ma satisfaction. Adieu, cher fils bien aimé. Je te souhaite le...

(4e Cahier—19 mars 1749 - 11 mai 1749)

Le 19 mars 1749.

Il est arrivé aujourd'hui, cher fils, du monde de Québec qui nous apprend des nouvelles. Je viens de les apprendre de la première main, mais sous le secret, ne voulant pas annoncer des choses désagréables. M. l'Évêque a interdit le père Bonnequen (Bonnécamp), jésuite, que tu connais, qui était venu ici avec M. l'intendant et qui est retourné avec lui. Je crois que c'est un tour de nos prêtres. On lui a donné pour cette raison qu'il s'est trouvé en des fêtes et bals que M. l'intendant a donnés dans la route; et, pour assurer plus solidement l'interdiction, on l'accuse comme d'un crime d'aller tous les jours chez le chevalier de Beauharnois, ce qui est vrai, parce qu'il lui apprend les mathématiques. Je crains que les bals et les sévérités de nos messieurs ne nous donnent quelques mauvaises scènes,

Je m'ennuie, cher fils, de n'avoir rien de nouveau à te dire, en voilà. Adieu. cher fils bien aimé.

Le 20.

Je ne savais pas tout hier, cher fils. Le père de St-Per (Saint-Pé) sort d'ici, qui m'a dit qu'il venait de voir le père Raîche (Resche), supérieur des Récollets ici, qui l'avait assuré que le père Valérien était aussi interdit. Ils n'en savent point la raison, mais je crois l'avoir devinée. Nos prêtres qui savent qu'une partie de la ville va à confesse à lui et qu'il ne serait peut-être pas assez complaisant pour refuser l'absolution à ceux et celles qui ont été au bal, auront trouvé cet expédient: son interdiction à ce que le père assure, n'étant que pour Montréal.

Juge, cher fils, de l'affliction d'une partie de notre monde ici, à qui il avait promis d'être de retour à la mi-carême. Mon cher père en est tout fâché. Pour moi, je ne le suis que parce que je crains que tout cela ne tourne mal. M. l'intendant saura que c'est pour ses bals; il se fâchera et nous verrons des excommunications. Je pense que M. l'Évêque et nos prêtres traitent tout cela avec trop de sévérité.

Je ne sais, mon cher fils, si je t'ai mandé que nous avions perdu notre pauvre Pierre, ayant été dans ce temps un jour ou deux sans t'écrire. Il a eu tous nos regrets; j'aurais eu de la peine à te le mander dans le temps, j'avais le cœur trop gros. Adieu, cher fils.

Le 21.

On ne parle plus que du père Valérien et du père Bonnequen (Bonnécamps). Tu sais, cher fils, combien il faut peu de chose en notre pays pour occasionner bien des discours. C'est l'évangile du jour.

Il y en a cependant qui pensent toujours au solide. Car Mme Varin me fait un peu la cour depuis quelque temps, dans l'idée que M. le général ne me refusera pas un poste pour son frère aîné qu'elle dit être fort mal dans ses affaires, ce que j'ai peine à croire, puisque M. Foucault lui a fait bien des avantages et qu'ils ont eu de gros profits dans ses pêches.

C'est une vraie comédie que le monde. Et que de sujets de réflexion, cher fils, à quiconque a été autant d'années dans le monde et y voir tant de différents personnages prendre des formes de toute espèce ! Les métamorphoses du temps passé n'étaient pas plus subites. Que je rirais quelquefois si tu étais ici. Mais je n'ose me confier à personne. L'expérience m'apprend à tout garder en moi-même. J'espère retrouver ce temps où j'aurai la satisfaction de te voir et te dire tout ce que j'ai vu de beau.

Adieu, cher et aimable fils. Aime ta pauvre petite mère autant qu'elle t'aime.

Le 22.

Bonjour, cher fils. Que te dire aujourd'hui ? Que je t'aime ?—Cela ne t'est pas nouveau. Que je voudrais avoir de tes nouvelles ? — Tu en es bien persuadé. Mais te dire que cet homme brillant, mari de la belle Catin, a besoin de ressources pour soutenir son état, c'est ce que tu auras de la peine à croire. On ne s'en cache pas et l'on dit volontiers que quand on a 6 enfants, on a besoin d'un grand ménagement pour vivre, si on n'a des ressources d'ailleurs.

Le père St-Per (Saint-Pé) est employé pour en discourir, sans faire semblant de rien à ceux qui peuvent faire quelque chose; car on ne veut point demander soi-même. C'est toujours comme tu l'as vu et ce serait pour faire plaisir à son prince que l'on irait dans quelques bons endroits, d'où l'on peut sortir avec une trentaine de mille livres.

Voilà, cher fils, ce que je sais de plus certain, et que j'attends avec empressement de tes nouvelles. Adieu.

Le 23.

Nous apprenons, cher fils, par un homme qui arrive de Québec, que Mlle Aubert est morte. Elle craignait qu'il n'y eût des procès pour son héritage, ayant donné tout ce qu'elle peut avoir à son mari par son contrat de mariage. Il faut avouer que nous sommes sujets à faire bien des folies dans le monde et sa famille a bien de l'obligation à Mme Péan la jeune, car on assure que c'est elle qui a fait ce beau mariage. Je crois que M. et Mme Feltz en seront bien affligés lorsqu'ils le sauront, car ils aimaient beaucoup cette sœur qui me paraissait aussi fort aimable.

Notre rivière commence à noircir et ne pense pas qu'elle dure longtemps. Il fait très beau depuis quelques jours. On compte même si cela dure que l'on sèmera à Lachine, ce que tu sais qui est très avantageux quand on le peut faire d'aussi bonne heure. Il vient d'arriver du monde du Détroit à ce que l'on dit. Je laisse mon ouvrage pour reprendre, après avoir vu M. le général.

Le 24.

S'il y eût eu des nouvelles intéressantes, mon cher fils, je ne me serais point couchée sans te les dire. M. le général fut ici jusqu'à sept heues un quart et ne voulus point, pour ménager mes yeux qui sont fort épuisés, écrire à la lumière. Il m'a dit qu'il n'y avait absolument rien de nouveau depuis l'automne dans le Détroit, que plusieurs des Hurons, qui en étaient sortis avec ce misérable Nicolas, étaient revenus. Je crois qu'il fait un peu comme toi, cher fils, qu'il ne veut peut-

être pas me dire tout. Cependant, il y a bien des lettres à différents particuliers qui ne disent rien.

M. Olivier, que tu connais, était prêt à arriver au Détroit: il vient ici épouser son ancienne maîtresse, M[lle] Duplessis, des Trois-Rivières. On compte qu'il sera ici à la fin d'avril, le temps étant toujours assez beau pour nous donner espérance que les glaces ne dureront pas longtemps. Nous espérons qu'il voudra bien veiller à la conduite de Rocbert que tu as pris sous ta protection. Nous l'équipons de notre mieux afin qu'il te soit moins à charge, car le père et la mère sont aussi tranquilles que tu les a vus. La mère ne songe qu'à courir. Elle n'a manqué ni partie ni bal tout l'hiver.

Adieu, cher fils. J'aurai en cet enfant de nouveaux sentiments de reconnaissance de ton bon cœur. Adieu.

Le 25.

Nous sommes dans la dévotion aujourd'hui, cher fils, l'Annonciation de la sainte Vierge. Je crois que tu n'as pas oublié cette bonne Mère pour qui je t'ai vu tant de dévotion, mais je crains que le pays que tu as habité ne t'ait dérangé un peu. J'espère cependant que non; tu as trop d'avocates au ciel pour cela, et tu n'es point oublié ici. Ta chère fille fait des vœux perpétuellement pour sa " chère mine." La maman, quoique bien persuadée que ses prières ne valent pas celles de la chère fille, je ne laisse pas de m'épuiser souvent pour demander au Seigneur de me conserver ce cher fils de qui j'attends toute ma consolation. Adieu.

Le 26.

Je te laissai hier, cher fils, fort vite. M. le général étant venu plus tôt que de coutume et il fallut l'aller recevoir, car notre chère fille ne me donne point de quartiers lorsqu'elle le voit venir. Si elle lui est attachée, il lui rend bien le change. Je te souhaiterais souvent pour voir avec quelle tendresse il la regarde. Elle a si fort envie de lui plaire qu'il y a peu de mots, aujourd'hui, qu'elle ne prononce très bien. Elle croît en malice, esprit, mais point en tranquillité; elle saute toujours à pic, comme tu l'as vue, lorsqu'elle veut dire quelque chose qui lui plaît, et toujours prête à tirer sur Mater qui est aujourd'hui très occupée de chercher à conserver le chevalier de Repentigny dans quelques postes. Je crains qu'elle ne réussisse pas, malgré tout ce qu'elle emploie, on ne peut dire le vert et le sec, étant plus grasse que jamais, et s'ajustant comme tu ne l'as jamais vue. Mais ce neveu est si étourdi et si connu que je crains qu'elle ne perde ses pas ainsi que moi qui m'y emploie avec plaisir.

Je me suis aperçue, cher fils, que les impressions que tu as données ont fait grand effet, car il ne faut point parler de ceux que tu as notés. Tu penses bien que je n'oublie point le pauvre Outil, quoique je ne l'aie pas vu depuis la maladie de son frère pour lequel on craint toujours. J'espère qu'il aura ce que plusieurs sollicitent et qu'il y en aura beaucoup de trompés dans les arrangements que je vois préparer.

Adieu, je te souhaite, cher fils, une bonne santé. Je ne puis qu'avec peine soutenir l'incertitude de ton sort, ce qui me fait encore plus souhaiter de nouvelles.

Le 27.

Que dire aujourd'hui, cher fils? Ne pense pas que je n'aie toujours de quoi t'entretenir. Quand nous avons un moment à passer avec quelqu'un qui nous est aussi cher, il y a toujours beaucoup à dire et il y a souvent tant de choses qu'on ne dit rien pour n'en pas trop dire.

Or, voilà cher fils, l'évangile du jour: les approches de Pâques font remuer les consciences. On cherche des confesseurs et on ne trouve d'absolution chez personne, hors qu'on ne promette de ne jamais aller au bal. Tu penses bien que ce sont des sacrifices trop durs à faire. Il faut paraître dans le monde, il faut faire les jolies et comment se pourrait-on résoudre à pareille promesse? Je compte qu'il y aura au moins la moitié des paroissiens qui seront exclus du devoir pascal, puisqu'il est défendu à tout prêtre de donner l'absolution sans faire faire cette promesse.

Adieu, voilà assez mal penser. Il est difficile de toucher pareille matière sans mal faire. Je te souhaite une bonne santé.

Le 28.

C'est aujourd'hui, cher fils, avec juste raison la fête de ta pauvre mère: N.-D. de Pitié. Y as-tu pensé, cher fils? Si tu me ressembles, tu y penserais à toutes les minutes du jour. Tu verras que non seulement je m'occupe de toi, mais de ce qui peut te faire plaisir, ayant obtenu le commandement du Détroit pour ton Outil et, comme je crois qu'il doit le savoir aujourd'hui, je ne doute point que l'on ne me donne un peu ce choix et que ceux qui en avaient envie ne me fassent grise mine; mais c'est de quoi je me console. Le pauvre petit misérable n'a jamais rien eu et c'est à tort si on en est jaloux, joint à ce que son commandement de la Pointe lui a coûté beaucoup.

Adieu, cher fils, je crois que toutes les promotions des postes vont éclore ces jours-ci. Adieu, je te le manderai...

Le 29.

J'avais bien raison, cher fils, de te dire hier qu'il y aurait de la jalousie. Tu connais le gros baron? Il sort d'ici et m'a appris que Sabrevois allait au Détroit, en me disant qu'il serait content s'il ne disait pas qu'il ne l'eût point demandé, car, me disait-il, " Je ne puis souffrir qu'après avoir bien postulé une chose, on me dise encore: je ne l'ai pas demandée ! " Je lui ai répondu que je ne savais rien et qu'il se pourrait qu'il fût du choix de M. le général et qu'il ne l'eût point postulé (comme cela est vrai puisqu'il l'a eu sans le savoir et je l'ai demandé sans qu'il m'en eût parlé). Il s'est mis dans une colère terrible, tu le connais, et ne peut supporter que je veuille qu'il soit choisi plutôt que Céloron qui, je crois, l'avait employé et qui, comme tu le connais, comptait qu'on ne pouvait se passer de sa capacité et qu'on lui offrirait. Il s'est trompé en cela comme en bien d'autres choses.

Adieu. En voilà assez pour un moment que j'ai.

Le 30.

J'avais tant de mal à la tête, cher fils, hier, et j'en ai encore aujourd'hui, que je ne te dirai pas grand'chose.

Mme Varin me presse grandement pour faire placer Beaujeu à Missilimakinac mais elle ignore, comme bien d'autres qu'il est donné. M. de Saint-Pierre, ayant sollicité son retour, il me l'a accordé pour M. Duplessis qui, tu sais, en a besoin, ayant une grosse famille. Mais ce qui m'a le plus engagée, c'est que je n'ai point oublié que M. Bégon l'a toujours aimé, quoiqu'il ne soit pas dans le fond fort aimable, joint au chagrin qu'il a eu de voir ton ami Coulon major à son préjudice, quoiqu'il l'eût eu cadet bien des années dans sa compagnie, ce que je trouve de dure digestion. Je crois que ce sera pour le coup que l'on raisonnera lorsqu'on le saura placé en ce poste, mais ce sera des raisonnements mal placés. Adieu, puisqu'il est juste que les grâces soient pour tous, les uns après les autres, et non pas les mêmes.

Le 31.

Je ne doute point, cher fils, que ce que je te dis hier ne donne bien de la jalousie, surtout au baron Noyan et Céloron, qui ne font qu'un. Je t'ai fait part cet hiver des sottises qu'ils ont faites pour M. Duplessis. Tout ce que je souhaiterais, c'est qu'il voulût profiter de ce que M. le général fait pour lui et qu'il envoyât sa femme et ses filles à la campagne, mais tu connais le terrain et cela ne se mène pas toujours par la raison, malheureusement.

Il ne reste plus à la petite maison que la charpente que l'on doit ôter après les fêtes et on travaillera le plus tôt que l'on pourra à la rétablir. Je crois que tu approuveras ce que j'ai fait, puisque je t'ai envisagé plus que moi-même en cherchant des moyens pour rétablir ce qui t'appartient. Adieu, cher fils.

Le 1er avril 1749.

Bonjour, cher fils, notre chère petite fille n'a je crois point dormi de la nuit pour être plus tôt levée pour faire courir le poisson d'avril à quelqu'un. Je n'ai pu m'empêcher de rire de l'avoir vue avec un air grave, dire à Mater qu'il y avait un homme bien matinal qui la demandait. Elle est sortie aussitôt: tu penses bien les cris de joie et les sauts qu'elle a faits ! Elle a passé sa matinée à cela, sans avoir la force de prendre assez de gravité pour la faire finir. Il faut bien qu'elle se divertisse un peu; sans en avoir envie ni de raison je ne puis condamner ceux qui le font et surtout à son âge.

Rien n'a encore transpiré pour M. Duplessis, ni pour quelque autre que je te dirai demain, étant un peu battue de mal de tête, ce que j'attribue au printemps. J'aurais voulu me faire purger, mais il faut songer à faire ses Pâques et à s'y préparer.

Adieu, cher fils bien-aimé. Je te souhaite une bonne santé et que tu m'aimes.

Le 2.

J'apprends, cher fils, qu'il y a des murmures dans notre voisinage, de ce que M. Duplessis est placé. On avait espéré que ce serait M. de Beaujeu, mais on a dit qu'il fallait qu'il fût devant dans quelques postes de Sa Majesté, de façon qu'il est nommé pour Niagara et Raimond va aux Miamis, ce qui n'est point encore au jour. Milon va à la Baye, dont il y a encore beaucoup de jaloux, mais il serait bien triste si un général ne pouvait faire du bien à quelqu'un qui ne soit pas du pays et il semble que tous ces endroits ne soient faits que pour les mêmes.

Le pauvre Outil est malade. Je ne sais si c'est de joie ou autre chose, mais je pense que la maladie de Bleury y a plus contribué que tout, ayant veillé régulièrement d'un jour l'un, son frère Sermonville et lui, qui a la physionomie d'une aune de long. Bleury est tout à fait hors de risque et je crois a été sauvé par trois ou quatre abcès qui lui ont percé auprès d'une oreille.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais. Je te souhaite le bonsoir.

Le 3.

Nous sommes tous, mon cher fils, dans la dévotion, ayant tous fait nos Pâques et stations, dont je suis si lasse que je ne sais où me mettre. J'ai les pieds enflés à ne pouvoir souffrir aucune chaussure, mais cela passera plus tôt que la peine que j'ai d'être séparée de toi et de ne savoir quand nous nous rejoindrons.

La chère petite a entendu la grande messe avec moi et avons fait en sortant nos stations ensemble. Je ne puis t'exprimer, cher fils, quelle a été ma douleur en entrant dans la paroisse. Toutes mes croix se sont renouvelées à la vue de l'endroit qui possède presque toute ma famille. Si le Seigneur se contente de larmes au lieu de prières, je devrai être tranquille, m'étant mieux employée à l'un qu'à l'autre. Je ne puis devenir raisonnable, quelque effort que je fasse et ne puis perdre de vue les derniers moments de ce que j'ai perdu et je sens d'avance quelles en seront les suites pour moi: une multitude de croix, de toute espèce, voilà à quoi je m'attends, surtout ne t'ayant point.

Adieu, cher fils. C'est t'amuser de choses qui ne peuvent que te faire de la peine. Je te souhaite une parfaite santé et que tu m'aimes.

Le 4.

Je pourrais dire avec juste raison, mon cher fils, comme Catin, que la dévotion m'est contraire, ayant eu la fièvre toute la nuit de fatigue. J'ai les pieds en compote, et ne puis m'appuyer dessus. J'ai cependant fait un effort généreux et j'ai encore été, avec l'aide de ta canne, aux Jésuites, mais c'est tout ce que j'ai pu faire.

Notre général ne sort pour ainsi dire point de la paroisse; il y assiste à tous les offices avec une dévotion qui en inspire beaucoup à tout le monde. Il vint ici hier après ténèbres demi-gelé et je crois qu'il le sera aux trois quarts aujourd'hui, car il fait un froid notable.

Cependant la rivière a refoulé après dîner, malgré le froid et nous avons une grande mare ici qui traverse presque toute la rivière. Si cela était tout parti, je m'imagine que nous aurions plus tôt des nouvelles: c'est là où se bornent toutes mes pensées et tous mes souhaits.

Adieu, cher et aimable fils. Je ne sais rien de nouveau.

Le 5.

Voilà, grâces au Ciel, le dernier jour de carême et la fin des sorties pour moi, dont je suis fort contente, car je t'avouerai, cher fils, que je suis très fatiguée de la longueur des offices de la semaine, ayant pris depuis huit jours beaucoup de froid. Ta chère petite fille a voulu être de tout et n'aimant point à la laisser après moi je l'ai menée volontiers.

Nous avons passé partie de l'après-dîner à coiffer des garnitures pour elle; des effilés tout neufs, des aigrettes de jais bien brillantes la flattent beaucoup, mais elle est peu contente des gants que tu lui as envoyés: ils sont à la vérité des plus vilains que j'aie vus, tout déchirés entre les doigts ou au pouce; les mitaines à peu près de même. Je ne te dis rien des miennes, mais j'aurais bien de la satisfaction si je pouvais en faire voir quelques paires à ce brillant Dutroleau qui doit penser que nous sommes au moins aussi délicates que lui pour ces sortes de choses. Je t'assure que la mignonne ne le prendra jamais pour son commissionnaire: elle lui en veut trop.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santé, en quelque endroit que tu sois. Adieu.

Le 6.

Je crois, cher fils, que la fatigue des stations et des autres dévotions sont auteurs d'un bon gros rhume que j'ai acquis sur la poitrine et qui me donne de la fièvre. Je ne dirai point que je ne pense pas sérieusement de ce mal. L'expérience malheureuse que j'ai des suites de ces maladies me fait trembler, pas pour moi tout à fait, mais pour ma chère petite-fille que j'aurais bien des regrets de laisser éloignée de toi. J'en ai autant pour mon cher père que je voudrais, avant de mourir, mener en France ainsi que la chère petite: c'est où je borne tous mes vœux. Veuille le Seigneur m'exaucer. Tu vas dire: quelle mère pour être poltronne ! Mais les douleurs que je sens dans la poitrine m'effrayent.

Adieu, je tousse à étouffer.

Le 11.

Il y a quatre jours que je ne t'ai écrit, cher fils, ce qui a été une croix pour moi d'augmentation; mais je n'en ai pas eu la force, ayant été trop malade et ne suis encore guère en état de te dire grand'chose. Mais je m'ennuie trop du temps que j'ai perdu pour ne pas profiter d'un moment de tranquillité pour t'assurer de tout mon attachement et de la parfaite santé de ta chère fille et de la satisfaction qu'elle eut, la dernière fête.

Elle soupa chez M. le général, auprès de lui et du côté du cœur, à ce qu'elle dit. Elle me réjouit, malgré mon mal, tant elle est enthousiasmée de M. de La Galissonnière qui, à la vérité, lui fait assez d'amitié pour qu'elle y soit attachée. Mater y soupa aussi et Tilly, si bien que mon cher père et moi étions tête-à-tête.

Il y eut hier grand dîner chez M. Varin, de tous les états: M. le général en tête, M. Le Normand, Déat et Piquet (Picquet) St-Per (Saint-Pé) et le père Raîche (Rêsche), supérieur des Récollets, M. de Longueuil, Lantagnac, le juge, d'Ailleboust le commandant du bataillon (c'est ainsi qu'on le nomme), les officiers de garde,

mon cher père et Mater. M. le général vint ici en sortant, et je lui fis mon compliment sur son grand dîner. Il badine volontiers et nous rions quelquefois ensemble.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé, car il est bien triste d'être malade: je le sens plus que je n'ai jamais fait. Adieu.

Le 12.

Toujours enrhumé, cher fils, mais moins de douleur dans la poitrine que je n'en ai eu tous ces jours passés, mais je me sens une respiration courte qui me donne de l'inquiétude, je ne puis dormir,—ce à quoi je devrais être accoutumée, mais on ne se fait point à la misère,—plus d'appétit, et pour me refaire, Mater joua tout l'après-dîner au château et y soupa, de façon que j'étais seule avec mon cher père. La chère petite se couche sitôt qu'elle a soupé. Tu connais Tilly qui ne se gêne point et qui est toujours la même: une partie de salle la flatte plus que d'être avec nous. Mais c'est t'ennuyer, n'ayant rien de nouveau à te dire.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santé et que tu m'aimes. Adieu.

Le 13.

J'apprends, cher fils, que Mme Céloron est grosse pour le troisième depuis ton départ et qu'il sont aussi embarrassés de leur figure qu'ils se donnaient de vent il y a quelque année. M. de Beaucour est, se dit-on, malade. Mme n'a point paru depuis l'automne; elle est, à ce que l'on dit, toujours malade. Je ne sais à présent qui sont leurs amis. Notre général y va quelquefois mais je ne pense pas qu'ils aient d'ailleurs beaucoup de visite. Ils sont toujours les voisins des Récollets, comme tu les a vus, ainsi que Céloron.

Sabrevois a été malade, je pense, de fatigue qu'il a eue auprès de son frère qui se porte à présent bien, quoiqu'il ne sorte point encore. On m'a dit notre voisin Blainville fort malade. La Tour s'en va, à ce qu'on dit, en l'autre monde; il y a bien des années qu'il souffre. Voilà, cher fils, tout ce que je sais.

Notre chère petite est allée à confesse avec les deux Anglais pour faire leurs Pâques. C'est le père St-Per (Saint-Pé) qui a leur pratique, au défaut du père Valérien, dont ta fille est fort fâchée. Elle n'aime point la confession. Elle se porte toujours à merveille et grandit beaucoup. Adieu, cher fils bien aimé.

Le 14.

Je suis malade de ce misérable rhume, cher fils, à ne savoir que faire de ma pauvre carcasse. Je me traîne malgré tout pour faire faire la leçon de notre chère petite qui voudrait bien m'en dispenser par le mal que cela peut me faire, à ce qu'elle dit, mais je crois que c'est un peu par peu de goût qu'elle sent aujourd'hui.

Le pauvre La Tour, que tu te souviendras peut-être qu'il y a tant d'années qui est malade, est mort et fait aujourd'hui une partie des conversations. Tu sais qu'on l'a toujours dit bâtard et, en conséquence, on voudrait que son testament fût nul. Il donne par ce testament la moitié de ce qu'il a à sa femme, qui lui est dû par son contrat de mariage, mille écus à Rigaud, douze cents livres à l'hôpital, mille écus à M. le Curé pour les pauvres, mille écus à cette petite Labrocquerie, qui a été élevée chez lui, et le reste, il le donne à Ignace Gamelin, en reconnaissance des services qu'il lui a rendus dans sa maladie.

Voilà, cher fils, tout pour le présent. Je te souhaite le bonsoir. Adieu.

Le 15.

La mortalité est sur les infirmes. La bonne femme, Mme Benoît, vient de mourir; mais celle-là ne laisse rien à disputer. C'est même un revenu pour les autres, puisque tous les ans on lui donnait quelque chose sur les congés.

Enfin, on n'est pas encore bien sûr de ce que l'on fera sur le testament de La Tour. On a envoyé à Québec pour informer M. Cugnet s'il n'a point de droit. Reste à savoir s'il sera aisé de prouver sa bâtardise. C'est en vérité, cher fils, grand' pitié que ce monde. Et d'où vient veut-on empêcher un pauvre homme qui a bien travaillé de donner ce qu'il a gagné à qui il veut après sa mort? Mais le rhume me tourmente trop.

Je te souhaite, cher fils, une meilleure santé que moi et que tu m'aimes quoique éloigné, t'assurant que tu me seras toujours infiniment cher. Adieu.

Le 16.

Je suis toujours, mon cher fils, accablée de rhume; je tousse toutes les nuits comme une malheureuse. J'espère cependant que le beau temps qu'il fait me raccommodera avec la patience. M. Gano (Gasnault), confesseur de toutes les servantes de la ville, a attrapé une pleurésie et en est à l'extrémité. Le pauvre Blainville est aussi fort mal. Ce serait une famille bien à plaindre.

Rien de nouveau. On défait à force la petite maison et la terrasse qui nous coûtera beaucoup à ôter les terres; mais c'est un revenu au moins que je laisserais à mes pauvres enfants, persuadée qu'elle restera longtemps aux intendants, si tu ne veux point lui ôter ce qui t'appartient, ce que je ne pense pas.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santé.

Le 17.

Nous commençons, cher fils, à faire jardiner. Il n'y a pas jusqu'à notre chère petite qui veut avoir un jardin. Je lui en ai donné un morceau qu'elle a rempli de toutes sortes de fleurs. M. le général lui a donné des pommes de terre pour mettre dans ce fameux jardin, qui, je crains, ne la fasse devenir un peu plus brune qu'elle ne serait. Mais que faire? Il ne faut point chagriner cette enfant; elle est délicate et, enfin, elle est un peu volontaire, ce que je souffre lorsqu'elle a bien fait sa leçon.

Elle ne peut se résoudre à aimer l'ouvrage: elle en commence de toute espèce et n'y est pas une heure sans le laisser. Mais je ne lui en dis rien, aimant mieux qu'elle apprenne à lire et à bien écrire et d'autres petites sciences utiles dans le monde. Voilà ce que je lui demande. Elle se porte, grâce au Seigneur, toujours bien et mon cher père aussi. Les malades dont je te parlai hier sont toujours fort mal.

Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui ne respire qu'après quelques nouvelles de toi. Dieu nous les amène bientôt, car je suis bien impatiente !

Le 18.

M. Gano (Gasnault) est mort ce matin, mon cher fils. C'est une perte pour le séminaire, car il savait tout ce qui se passait par son moyen. C'était un excellent prêtre, plein de charité, mais qui méritait une belle concession dans la seigneurie,

dont M. Picquet nous a fait rire quelquefois. Il est ici depuis 8 jours et se va préparer à aller à son établissement pour les Cinq-Nations. Il est arrivé ce matin des sauvages de la Pointe qui ont apporté des lettres de M. de Lusignan qui y est commandant. Il marque qu'il y est arrivé deux Anglais qui viennent pour tâcher de ravoir de leurs enfants, qui sont avec les sauvages, et qu'ils ont une gazette où il est dit que la paix est faite et signée. Mais M. de Lusignan a oublié à mettre cette gazette dans sa lettre, ce qui est triste puisque nous aurions peut-être su quelques nouvelles par cette voie; c'est un petit retardement. Les Anglais étant en chemin pour venir ici, ils ont dit n'avoir aucune nouvelle de M. de Ligneris.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais et que je te souhaite une bonne santé.

Le 19.

On travaille à force, cher fils, et (*sic*) défaire la maison. J'espère que si le beau temps continue, on achèvera de la défaire dans ce mois. Il n'y a que cette malheureuse terrasse où il y a 5 hommes qui travaillent depuis 8 jours, à peine en ont-ils ôté une toise de terre ! M. le général s'amuse tous les soirs à les regarder travailler et souvent il s'impatiente de les voir.

Nous n'avons, cher fils, aucune nouvelle. Il fait un temps très beau pour la saison. Senneville est tombé de son mal chez M. le général, la tête entre les deux chenets et on ne sait comment il ne s'est pas tué. C'est une grande croix pour sa femme et ses enfants. J'ai des frayeurs de lui que je ne puis t'exprimer lorsqu'il vient ici, ce qui n'arrive pas souvent, heureusement.

Adieu, cher fils. Mon rhume a bien de la peine à me laisser et mon cher père qui l'est presque autant que moi. Ta chère petite se porte bien, mais très mutine. De qui tiendrait-elle, la chère enfant ? Adieu, aime ta pauvre et malheureuse mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 20.

Il a fait chaud aujourd'hui, mon cher fils, comme à la fin de mai, mais cela ne me désenrhume point. Je passe les nuits à tousser comme une malheureuse.

Notre général se divertit comme il veut. Il avait hier au soir des dames à souper. M. de La Vérandrie (Verendrye) dit qu'il veut toutes les prier les unes après les autres. Ce qui m'a fort réjouie, c'est de voir Mme Céloron avec Mme Marin et Mme la chevalière de La Corne. Cette petite suffisance souffrait, je crois. Quand on est accoutumée à n'être qu'en compagnie de généraux et de gens en place, et même que l'on méprise les petits gouverneurs, comment se trouve-t-on avec telle compagnie ? J'aurais voulu voir cela. Je m'en suis un peu divertie tête-à-tête avec quelqu'un que je connais discret et à qui je dis volontiers tout ce que je pense. Rien de nouveau, ainsi je te souhaite le bonsoir, mon très cher fils.

Le 21.

Toujours enrhumée, cher fils, et de plus en plus impatiente de savoir des nouvelles de France, dans l'espérance où je suis d'en avoir des tiennes, persuadée que si tu es parti pour le Mississipi, tu auras laissé des lettres. Si tu es resté, tu ne manqueras, je l'espère, point la première occasion pour m'écrire. Tu sais, aimable

fils, que c'est tout ce qui peut me dédommager de ton absence, à laquelle je me fais moins que jamais, le temps ne diminuant rien à mes peines; elles sont d'une espèce à ne pas s'alléger aisément.

Nous attendons à tout moment ces petra (*sic*) d'Anglais qui sont au fort Saint-Frédéric; mais ils n'arrivent point, quoiqu'il fasse le plus beau temps du monde. Point de nouvelles d'aucune espèce.

Louty se prépare à partir. Il y a bien des postulants pour aller en seguon (second). On ne sait encore qui sera l'heureux ainsi qu'à Missilimakinac. Je m'en doute un peu, m'ayant fait espérer qu'on aurait égard aux justes demandes que j'en ai faites pour Courtemanche à un des postes et pour Lorimier à l'autre.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé. Tous se portent bien dans la maison, hors ta malheureuse mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 22.

Une continuation de beau temps, cher fils, est ce que j'ai de plus nouveau à te dire. Nous sommes si peu accoutumés à en avoir en cette saison que nous le trouvons admirable. Nous jardinons aussi de toutes nos forces et défaisons la maison avec encore plus de promptitude, afin de la pouvoir finir de bonne heure. M. le général, regardant hier au soir travailler, disait: " Il faut que M. l'intendant demande le terrain qui est à la chapelle pour faire une promenade au bout de la maison." Je le voudrais, puisque cela nous resterait, mais je ne crois pas qu'il le fasse.

Ta chère fille dit presque tous les jours quelques fables ou petits vers à M. le général, dont il est très flatté. Tu penses bien, cher fils, que je le suis véritablement des amitiés qu'il lui fait. Adieu, cher fils.

Le 23.

Les Anglais que l'on attendait, cher fils, sont arrivés après dîner. Ils ont apporté des gazettes qui ne sont qu'une répétition des articles de paix que nous avons sus cet automne. M. le général me l'a envoyé, avec une lettre du gouverneur de New-York, que je lui ai mis en français, avec l'aide du père St-Per (Saint-Pé) qui m'a donné le beau style, car j'aurais peut-être rendu cela en fort mauvais français. Comme cela m'a donné un peu d'application et que je suis peu en état d'en prendre ou d'en soutenir, je remettrai à demain à te dire ce que j'ai cru mériter quelque attention.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une meilleure santé que je ne l'ai, mais comment en aurais-je, toujours occupée de peine ou d'étude? Point de dissipation que dans l'heure que M. le général nous donne tous les soirs, ce qui n'est pas suffisant pour me distraire des croix profondément gravées dans mon cœur.

Adieu, cher fils. Plains et aime ta pauvre mère qui attend de tes nouvelles avec bien de l'impatience.

Le 24.

Comme je me préparais, cher fils, à te dire quelque chose, cher fils, Louty est venu me dire qu'il arrivait un sauvage du Sault, qui annonce un parti d'Agniers derrière Châteauguay, mais cela ne m'effraye pas beaucoup aujourd'hui. Nous

avons notre général qui voit clair et qui mène tout de façon à tranquilliser tout le monde sur tous les événements. Il ne pense pas que cette nouvelle soit vraie, mais il a toujours envoyé un bon détachement après, commandé par le chevalier de La Corne. Je ne serais point fâchée s'il est vrai que quelqu'une de ces races se soit voulue fourrer en cet endroit fût prise. Je crois qu'il passerait mal leur temps.

Adieu. Je ne sais que cela et que je te souhaite le bonsoir.

Le 25.

Nous n'avons encore, cher fils, aucune nouvelle du chevalier de La Corne. Trois officiers de l'île Royale qui étaient allés passer l'hiver au fort Frontenac, viennent d'arriver. Ce sont trois La Vallière, M. le général les a fait descendre dans l'espérance qu'ils ont de retourner en leur pays dans peu. Ils ont apporté des lettres du commandant de Chouaguen qui en envoie à M. le général; une du gouverneur de Boston et une de M. de Beaumont, écrite de l'île Royale, où il arrêta l'année dernière en retournant en France.

On lui avait donné quelques prisonniers à remettre. Prétexte je crois pour voir l'état de la place. Il mande que les Anglais y ont fait faire un beau corps de caserne de bois et rétabli tout ce qui avait été dérangé; que tout y est en bon ordre, mais il ne dit point si on lui a rendu de nos gens. Voilà, cher fils, tout ce que je sais. Je te souhaite une parfaite santé. Adieu.

Le 26.

Il plut hier, cher fils. Tu sais que, quand saint Marc est de mauvaise humeur, que nous en avons pour du temps, ce qui me fâche très fort pour notre bâtisse. Nos défaiseurs de muraille et de terrasse n'ont rien fait aujourd'hui, dont je suis désolée, car je voudrais bien que cela fût fait avant la fin de septembre, puisque nous pouvons ménager ces travaux beaucoup mieux que ne feront des étrangers, si nous nous en allons, ce que j'espère toujours. Il n'y aurait, cher fils, que ton retour en Canada qui pût me déterminer à y rester ou la volonté de mon cher père qui, j'espère, se laissera gagner par raison à nos intérêts; car il n'est plus possible de vivre en Canada. Le bois à 15 et 20^1 la corde; le blé à 3^1, les veaux à 30^1, la dinde à 5^1 pièce, les chapons 25^s pièce, et le reste à proportion.

Adieu, car je me désespérerais à te faire tous ces détails. Je te souhaite le bonsoir.

Le 27.

Après avoir eu des temps magnifiques, cher fils, la pluie qu'il a fait depuis deux jours et un revers de norois nous fait rallumer les feux comme de plus belle. Notre chère petite se désole. Elle dit que le bois n'est pas à assez bon marché pour faire de si grands feux et que nous serions bien fous de rester dans un pays où il faut mettre tout son argent à se chauffer. Elle a raison et ne suis point fâchée qu'elle fasse de semblables réflexions, surtout devant mon cher père qui, quelquefois, ne laisse pas de dire qu'il est bien vieux pour vouloir entreprendre le voyage de France. Je n'oserais lui rien dire par la crainte et la douleur que j'aurais si ce voyage dérangeait sa santé.

Ainsi vois, cher fils, quelle est ma situation, des plus tristes assurément, puisque je n'ai que des croix à attendre dans ce pays, seule de mon espèce. Adieu.

Le 28.

Il fait, cher fils, un nord-est magnifique. J'espérerais volontiers qu'il nous donnerait des nouvelles quinze jours plus tard, mais je n'ose m'en flatter.

M. de Céloron, qui connaît son état, est enfin venu ici après avoir boudé bien du temps et m'a fait un grand étalage de sa situation. J'avouerai à ma honte qu'il m'a fait moins de pitié que bien d'autres par ses airs de hauteur, mais il n'en est que plus malheureux dans le fond. Je ne doute point qu'il ne fasse tout pour attraper quelque endroit pour sortir de la ville où il assure ne pouvoir plus vivre. Je souhaite lui pouvoir être utile à quelque chose, je le ferai. Adieu, je ne sais rien de nouveau.

Le 29.

On n'a point encore, cher fils, de nouvelles du chevalier de La Corne. Il faut qu'il soit allé chercher les Agniers à leurs villages. M. le général ne fait que badiner de ces ennemis-là. Il a, je crois, raison et ne pense pas qu'ayant de leurs gens ici, ils fassent les sots. Le nord-est continue, beau et clair. Dieu nous donne de bonnes nouvelles et des assurances d'une paix solide et à moi de tes lettres et de ceux de qui j'espère de la consolation !

Pour notre pays, il serait à souhaiter qu'on y laissât M. de La Galissonnière. Je doute fort qu'on y en mette un qui y fasse aussi bien que lui pour tout; c'est sans vouloir le flatter et sans préventions. Tu me connais et tu sais que je suis vraie, peut-être souvent trop, mais on ne peut se refondre !

Adieu, cher et aimable fils. Il n'y a rien de nouveau. Je te souhaite une bonne santé. Aime ta m[ll] mère.

Le 30.

Il y a aujourd'hui un an, cher fils, que j'ai perdu M. Bégon. Tu penses bien que les préparatifs de cet anniversaire sont pour moi un redoublement de peine. On doit demain faire un service à la paroisse. J'espère que partout où tu seras, tu n'oublieras point à joindre tes prières aux nôtres. C'est ce que nous lui pouvons donner de plus solide. Heureuse si je pouvais bien me graver cette vérité dans le cœur ! J'en ferais un sacrifice plus sincère que je n'ai fait jusqu'à présent et crains quelquefois que le Seigneur ne me demande un compte bien exact de mon peu de résignation à sa volonté.

Adieu, cher fils. Je suis peu capable de te rien dire pour le présent. Je te souhaite une bonne santé.

Le 1[er] mai 1749.

J'ai été accablée, cher fils, tout le jour, par mille visites plus à charge qu'elles ne consolent. Celle de M. de La Galissonnière a véritablement renouvelé toutes mes douleurs quoique très peu modérées. La vue d'une personne qui était aussi chère à ce que nous pleurons tous a achevé de m'abattre. Il ne diminue rien de ses bontés et attentions pour nous. Il aime cette chère petite beaucoup et voudrait, comme moi, qu'elle fût parfaite.

Elle a été chez lui avec mon cher père, Marie-Catherine et Tilly, en sortant du service. Cette chère innocente ressent la perte qu'elle a faite de bien des tendresses comme ferait une fille de vingt ans. Elle est aussi, je te l'avoue, toute ma consolation. Elle se porte assez bien et prie le Seigneur de tout mon cœur de me la conserver ainsi que mon cher fils, son père, dont je voudrais bien savoir des nouvelles et de mon petit Bégon et Villebois. J'avoue que ce dernier me tient bien au cœur. Ce cher innocent est seul de son espèce, dans un endroit où il est peut-être grondé bien fort. Voilà ma croix. Adieu, cher fils, plains ta mère.

Le 2.

Bonjour, cher fils. Ta pauvre mère est avec un mal de tête violent, mais je ne puis passer la journée sans te dire quelque chose. Je m'imagine que cela te fait penser à moi? Quelle idée que les plus petites bagatelles sont quelquefois capables de nous amuser ! Voilà, cher fils, mon amusement le plus gracieux que l'instant où je puis te renouveler mon parfait attachement, ce que je fais le plus succinctement qu'il m'est possible, afin de ne te point ennuyer, car pour moi, je passerais souvent les bornes si je ne croyais que mon inclination.

Je grille, cher fils, d'avoir de tes nouvelles et de mes deux petits enfants. Je redoute quelquefois celles que j'aurai de Rochefort. Hélas ! qu'un enfant abandonné à lui-même est à plaindre et malheureux dans un âge tel qui est le mien ! Si mes sermons peuvent faire quelque chose, je serais tranquille. Mais je sais qu'il est en âge où il faut souvent répéter. Adieu, je n'ai rien de nouveau.

Le 3.

Hé bien ! cher fils, que te dirai-je? Te répéter que tu m'occupes perpétuellement? Je t'ai vu cette nuit en rêve tel que je t'ai vu tant de fois, rempli d'amitié pour ta malheureuse mère, mais ce n'est qu'un songe. Encore si cela me donnait espérance d'avoir de tes nouvelles et de les avoir telles que je les souhaite, en apprenant que tu sois resté en France avec satisfaction et en lieux où je puisse passer mes jours avec toi et notre chère petite fille, qui a si bien grandi, que cette belle robe qui l'a mise en extase lui est si courte que je ne sais si on pourra la raccommoder ! Tu penses bien que je ferai mon possible pour cela, mais pour les souliers que tu lui as envoyés, il n'y a point de remède, étant aussi longs que les miens. Elle en est très affligée. Je l'ai cependant consolée avec une belle paire que je lui fais faire de ruban d'argent, mais ceux de ce cher père l'auraient flattée encore plus.

Adieu, cher fils.

Le 4.

La plus belle nouvelle que je sache aujourd'hui, cher fils, est que Mater a joué jusqu'à minuit et demi chez M. le général. Elle y fut avec Mme Varin l'après-dîner et, comme c'était hier la fête de la Sainte-Croix, on voulut aller au salut et on reprit après, si bien que ce matin on était de mauvaise humeur d'être obligé de se lever pour la messe. Moi qui ne prends part à aucun de ces plaisirs, j'ai fait ouvrir toutes les fenêtres à sept heures. J'ai été boudée, mais je m'en moque et

crains fort pour elle qu'elle ne trouve point si je pars une maison comme celle-ci au même prix.

Comme je suis accablée d'étourdissements, je compte me faire purger demain. Je me sens des engourdissements considérables. Quoique peu utile dans le monde aujourd'hui, il faut encore chercher à pousser sa vie sans être à charge aux siens, si cela se peut, par les infirmités. Je souffre d'avance à l'idée de cette médecine, mais il faut faire son sacrifice. Je ne t'ai plus, cher fils, pour me donner des forces quand il faudra me saigner, ce à quoi je suis condamnée aussi.

Nous n'avons rien de nouveau: nous sommes dans l'espérance. Les circonstances nous devraient donner des vaisseaux de bonne heure, ainsi ce n'est pas trop se flatter que de croire que nous ne tarderons pas. Heureuse si j'ai de tes lettres ! Car je crois que je me désespérerai sans cela.

Adieu, cher et aimable fils. Je te souhaite une bonne santé. Notre chère petite se porte au mieux; elle est coiffée en cheveux et fort contente de sa figure et la maman aussi. Adieu.

Le 11.

Si jamais j'ai cru mourir, cher fils, c'est cette semaine et toute ma peine était de laisser cette chère innocente sans pouvoir te la remettre moi-même.

Je pris lundi, 5 du mois, une médecine, comme je te l'ai marqué la veille, qui ne fit que me donner des agitations considérables sans me faire aller. Le lendemain 6, j'ai eu de la fièvre et, enfin, le 7, j'ai repris une autre médecine qui, pour le coup, me mit dans des états tels que je n'ai de ma vie été. J'avais des étourdissements si violents que je fus jusqu'à 3 heures après dîner sans oser ouvrir les yeux. Sitôt que je les ouvrais, je voyais ma chambre sens dessus dessous. M. Feltz voyant que la médecine n'opérait point, vers dix heures me fit donner un lavement que je rendis avec peu de fruits. Les tournements ne discontinuaient point: j'avais une peur terrible de rester dans cet état, mais cela passa. Mais je suis restée sans évacuation dans une faiblesse extraordinaire et j'ai bien promis que de sitôt je ne prendrai de remèdes. Pour le coup, il faudrait que tu y fusses pour me résoudre, car actuellement, je n'ai pas encore la tête bien assurée et j'ai eu bien de la peine à entendre la messe ce matin.

Je me propose cependant d'aller voir M. le marquis aujourd'hui et M. de Longueuil pour ma première sortie depuis 13 mois. Je t'avouerai qu'il m'en coûte d'avance de penser à toutes les visites que j'ai à faire. J'aimerais bien mieux passer ce temps à t'assurer de la tendresse de ta pauvre mère. Adieu !

(5e Cahier—12 mai 1749 - 14 juin 1749)

Le 12 mai 1749.

Bonjour, mon cher fils. Il fait un froid terrible, il neige, il pleut, il grêle et crois que l'hiver va recommencer. Nous avons du feu partout et nous gelons. Je crois que cela ne fera pas trop bien aux arbres qui sont tous en fleur. Si tu es au Mississipi, cher fils, tu n'as pas le même temps; également si tu es en France.

Ta fille fait remarquer avec bien de la satisfaction ce vilain temps à mon cher père et elle lui dit: " Regarde donc, mon cher papa, cette neige. Aurais-tu du regret de laisser un pareil pays? " Il ne dit pas grand'chose, et je crains qu'il ne commence à souffler dans la manche, ce qui m'affligerait infiniment, et ta fille aussi.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais et que M. d'Ailleboust se prépare à partir pour Québec avec quelques-uns de ses officiers, dans l'espérance des nouvelles de France et qu'ils pourront se rendre à leurs îles de bonne heure. Le Seigneur les y conduise avec bien de la santé et du beau temps. Adieu, cher fils.

Le 13.

Il fait un temps, cher fils, à faire pleurer ceux qui sont obligés d'habiter ce pays. Il neige comme en janvier, mais cela ne déroute point notre cher général. Il sort d'ici et il n'a pas manqué un seul jour sans y venir, quelque temps qu'il fasse, et toujours le même pour notre chère petite. Elle en est folle, car sitôt qu'il entre dans la cour, elle fait des sauts de joie, comme s'il y avait un mois qu'elle ne l'eût vu. Elle a raison d'y être attachée, car il l'aime je crois beaucoup.

Je ne sais rien aujourd'hui pour t'amuser. Ce temps me rend malade et suis tout engourdie depuis trois ou quatre jours; mais cela ne me distrait point de la satisfaction que j'ai à t'assurer que je serai toute ma vie ta tendre mère.

Le 14.

Voici enfin, cher fils, des nouvelles de M. de Ligneris. Le petit Lapérade (La Pérade) qui était avec lui, vient d'arriver. Il l'a envoyé du fort Saint-Frédéric, ne pouvant venir aussi promptement avec tout son monde qu'il a fait seul. M. de Ligneris écrit à M. le général que les Anglais ont retiré des Anniez tous les prisonniers qu'ils nous avaient faits, à la réserve de deux ou trois enfants qu'il croit qu'ils auront de la peine à avoir. Mais ils n'ont pas voulu remettre ces prisonniers à M. de Ligneris, disant qu'ils voulaient les ramener eux-mêmes, prétexte, je pense, pour mieux connaître notre pays ou pour quelque commerce. Il a envoyé des gazettes que je viens d'écrire en français de ma façon avec le père St-Per (Saint-Pé), à qui M. le général les avait données pour me les apporter. Elles nous répètent la paix faite, signée et publiée en mars et qu'on se prépare à Paris à faire des feux de joie. Je serais contente si tu étais à portée de les voir, car je ne puis penser à te voir au Mississipi sans peine.

J'ai tant écrit que j'en suis lasse et surtout des riens et des répétitions ennuyantes de cette gazette. Adieu cher fils. J'attends avec impatience des nouvelles plus intéressantes pour moi. Tu sens bien, je crois, que là ce sont des tiennes qu'il me faut. Mon cher père vient de placer la première pierre à la maison. J'espère que si le Seigneur nous donne du beau temps, que cet ouvrage ira bien promptement; mais je crains bien qu'elle ne nous donne pas de sitôt grand revenu par ce que cet ouvrage nous coûtera.

Adieu, aimable fils. Je te souhaite une bonne santé.

Le 15.

Grande satisfaction pour notre cher pe[e] fille, mon cher fils. Elle est priée à souper chez M. le général avec toute la famille. Je n'ai pu refuser non plus, quoique fort peu flattée de cette sortie, de façon que ta fille me tourmente pour la coiffer en cheveux, qu'elle a plus beaux que jamais. Il faudra absolument la satisfaire. J'en tire bien ma part aussi, car c'est un petit amour-propre pour moi que cette tête et sa figure. Je t'ai souhaité bien des fois la voir, en un petit coin, sans qu'elle te vît. Tu en serais, je crois, aussi flatté que moi.

M. de Ligneris vient d'arriver et il me paraît peu content du gouverneur de New-York qui ne l'a pas voulu laisser voir aucun de nos Français prisonniers, ni parler à aucun sauvage. Il n'a pas même voulu les laisser aller à Philadelphie faire leurs Pâques. A cela près, ils ont été tous bien traités, mais avec peu de liberté que de se promener dans la ville. Il dit que les Flamands ne sont point contents de ce qu'on ne renvoie point les prisonniers. Ils craignent toujours, dans le gouvernement d'Orange, que cela ne leur attire quelque chose de notre part.

Adieu, cher fils, je vais à la toilette de ta fille: il est 4 heures.

Le 16.

Ta méchante petite fille est restée constamment jusqu'à près de onze heures chez M. le général sans pouvoir lui persuader de revenir, mais je lui ai promis qu'elle n'y retournerait plus si elle ne m'obéissait pas mieux. Je crois que c'est assez pour la corriger.

Elle a eu des présents d'huîtres de M. le général, un petit couteau de Duplessis-Faber, qui vient d'avec M. de Ligneris, et un de Sabrevois, qui est armé de canifs, scies et tire-bouchons. Elle en a fait présent à M. le général qui ne voulait pas le prendre, mais lui voyant allonger la lippe, il lui a demandé qui est-ce qui lui faisait faire cette lippe. Elle lui a répondu que c'était parce qu'il ne voulait pas prendre son couteau. Il s'est promptement levé et a pris ce meuble, en lui disant qu'il avait trop de chagrin de lui voir faire cette grosse lippe pour ne pas prendre au plus vite ce couteau, qu'elle lui a donné de fort bonne grâce et a fait un petit saut à pic et a repris sa belle humeur.

Ces jeunes gens qui ont été avec Ligneris ont apporté des lettres de la Monfort pour Danré et une de Potencien pour le supérieur des Récollets de Québec, que nous avons vu. Ce père lui avait écrit quelque chose pour le faire rentrer en lui-même et lui mander que s'il voulait, il écrirait au général qui pourrait obtenir du pape son pardon et qu'il travaillerait de tout son cœur pour adoucir sa pénitence. Il lui fait réponse mais je te la dirai demain, car je ne puis plus écrire. Adieu.

Le 17.

Il me prit hier, cher fils, des étourdissements si forts, que je fus obligée de te quitter dans le temps que j'avais le plus beau chemin. Et, pour reprendre, ce vaurien de Potencien mande à ce père qu'il le plaint fort d'être obligé de vivre avec une troupe de libertins qui sont capables de toutes sortes de crimes; que Valérien est un scélérat et qu'il sait qu'il a volé à la communauté de Montréal 5 ou 600 livres pour donner à des gueuses dans leur faubourg, avec lesquelles il se diver-

tissait et qu'il cache sous cet extérieur simple tous les vices; que le père Augustin est un fripon qui vole partout pour donner à sa famille. Ce qu'il y a de beau, c'est qu'il ne parle point de ses amis de débauche. Il lui répond, sur le pardon du pape, qu'il le remercie de ses offres, qu'il n'a pas plus de foi aux reliques du saint-père que ceux avec qui il vit; qu'au surplus, le pape a assez d'affaire à distribuer les grâces et les indulgences aux Espagnols; que, pour lui, il n'en veut point, qu'il est content de son état et qu'il est persuadé que Dieu le bénit puisqu'il lui donne une jolie famille; qu'il croirait faire beaucoup plus de mal en la laissant qu'il n'en a fait en restant dans l'état où il est et mille autres choses aussi extravagantes et qui font horreur.

Ces jeunes gens disent qu'il a révélé une partie des confessions à sa femme et qu'elle les conte à tous ceux qui veulent les entendre. Ils disent qu'elle, à ce que m'a dit Mater, qu'elle leur a dit mille sottises sur son compte, mais je n'ai pu savoir quoi. C'est un couple infâme et dont on doit avoir horreur. Il va être ministre dans un petit village. Mais je ne me soucierais guère d'eux s'ils ne nous mettaient pas dans la peine, car le misérable procès de mon cher père n'est point encore fini. Son petit procureur Panet est un fripon qui lui demande toujours et ne fait rien.

Adieu, cher fils, en voilà trop pour de si mauvaises choses. Je te souhaite une parfaite santé. La pluie me désole.

Le 18.

Nous avons, cher fils, été arrosés de la bonne façon en allant et revenant de la messe. Je suis au désespoir de voir ce mauvais temps, par rapport à notre bâtisse où on n'a point travaillé depuis la première pierre placée. J'aurais été charmée de voir cela fait de bonne heure, afin de m'arranger tranquillement pour me rapprocher de toi.

Il y a 3 jours qu'il vente un bon gros nord-est. Si cela ne nous donne point de nouvelles, je me tirerai aux cheveux, je crois, tant je suis impatiente d'avoir une pauvre petite lettre de toi, savoir où est ce cher fils, ce qu'aura résulté cette charade M. de La Porte et enfin où tu es: c'est tout ce que je souhaite, puisque c'est de toi, cher fils, que j'attends toute ma consolation. Tu connais mes sentiments: le temps, l'éloignement, les chagrins, rien n'a pu les changer. Je suis telle que tu m'as laissée, aussi attachée à mes chers enfants que je l'ai jamais été et, s'il était possible de l'être plus, je dirais que je le serais, n'étant plus partagée. Adieu, voilà des incommodes.

Le 19.

Nous soupâmes hier, cher fils, tous chez M. le général, y compris ta fille, avec M. et Mme Varin, qui a joué jusqu'à cinq heures du matin avec Mater, M. d'Anjac, officier de l'île Royale, et le secrétaire. Je me retirai à dix heures. Ta fille ne s'ennuyait point et aurait fort souhaité rester, mais voulant conserver mon peu de santé pour elle et pour toi, je serais fâchée de rien faire qui la dérangeât. Je la ramenai peu contente et M. le général se réjouissait d'avance de faire continuer la partie, à quoi il a réussi. Il les laissa à près de onze heures, sans leur rien dire, sinon que c'était la plus belle heure du jour pour continuer. Il est toujours aimable et bon à tout le monde et aussi très ferme.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé. Rien de nouveau.

Le 20.

Voilà le nord-est fini, cher fils, et point de nouvelles. J'espère encore jusqu'à demain. M. le général avait demandé des canots pour descendre à Québec. Ils viennent d'arriver. C'est d'Echalion (Deschaillons) qui les a amenés qui me disait, il y a un moment, que M. Bigot s'ennuyait beaucoup et qu'il comptait aller à l'île Royale avec les troupes et que de là il s'en irait en France. J'aurais bien voulu que cet ennui l'eût pris plus tôt, mais il n'est plus temps d'y penser.

On travaille fort et ferme à la maison. Une partie des fondations sont au ras de terre. Si cette semaine se comporte belle, j'espère que notre ouvrage avancera. Tout ce que je crains, c'est que, s'il nous arrivait à quelqu'un d'être malade et que nous fussions obligés d'hiverner ici, nous serions très mal, étant obligés de laisser cette maison; je ne veux point y penser.

Nous travaillons à faire partir le petit La Morandière avec un nommé Delisle, qui est descendu l'année dernière des Illinois. Nous l'équipons de notre mieux afin qu'il te soit moins à charge ou que, s'il ne te trouvait point en ce pays, il n'aura pas besoin de plus de deux ans de hardes ni de linge, s'il ne le laisse point perdre, et on aura le temps d'avoir des nouvelles.

J'écris à M. et Mme de Vaudreuil et à toi, cher fils, par toutes ces occasions mais au raccourci, ne sachant où tu es. Quelle situation, cher fils ! Plains moi, et aime toujours ta malheureuse mère. Adieu.

Le 21.

Il vente encore, cher fils. Un bon gros nord-est. C'est tout ce que je sais, mais Dieu sait aussi si cela nous donnera quelques nouvelles. Elles ne viendront pas assurément sans être bien souhaitées. Nous n'en avons point encore de Missilimakinac, ni de M. Olivier que l'on attendait à la fonte des glaces.

Sabrevois se prépare à partir à la fin du mois ou au commencement de juin. Longueuil est son second. Il a aussi M. Le Borgne et son neveu Bleury qu'il amène, crainte de mariage. M. de Longueuil l'a grandement ménagé tout l'hiver et a envie de le marier avec sa grande bessonne, mais Sabrevois, qui n'en serait pas flatté, l'emmène pour faire oublier cette inclination.

Tout est paisible ici. Bien de la misère. Tout ce qui est pour la vie est hors de prix. Adieu, cher fils.

Le 22.

Je suis désolée, cher fils. Il pleut à verse et point de travail à la maison, par conséquent. Ce qui m'arrache l'âme, par la crainte que mon cher père ne prenne prétexte de ce qu'elle ne sera point finie pour passer encore un an en Canada, ce qui me fâcherait beaucoup, surtout si M. de La Galissonnière s'en va, faisant volontiers la même réflexion que ta fille que nous n'aurions plus rien qui nous soutînt dans nos peines.

Cette chère innocente est très affligée de le voir partir si tôt pour Québec. Je pense aussi qu'il part un peu trop tôt, mais il a affaire à Québec. Tu sais que c'est Rigaud qui y commande; que M. Bigot n'est pas fort au fait des affaires du pays. Voilà la raison, je le crois.

On commence à se retourner à Québec. Il part des bâtiments sous le nom d'un du Chambon qu'on appelle Vergor, qui est le maître des cérémonies chez M. Bigot. C'est bien le plus épais gars que j'aie de ma vie vu, mais il entend la manivelle. En voilà assez.

Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 23.

Il a encore plu toute la matinée, cher fils, tonné, éclairé, de façon que Mater nous a donné la comédie. Mais je ne me suis point du tout réjouie, puisque ce temps empêche d'avancer nos travaux. Ils ont cependant travaillé depuis dîner et on commence à voir sortir les fondations. Si le Seigneur voulait nous donner du beau temps après ces fêtes, cela nous avancerait bien.

M. notre général nous est venu voir à son ordinaire et, comme il doit partir la dernière fête, les demandes ont abondé ici. Et je l'ai fait rire un peu en lui disant que j'avais pour le moins une trentaine de mauvaises questions à lui faire, sur lesquelles je me trouverais heureuse s'il voulait m'en accorder trois. J'ai vu le moment qu'il ne m'accordait rien.

Il était question de favoriser ta bonne amie Mme Tiendre (1), et c'est à ta considération que je l'ai fait. Elle n'a plus de ressources et va s'établir au Détroit. Après avoir bien dansé et fait la jolie, elle ne sait plus de quel bois faire flèche, ainsi que Blainville et sa folle et sa troupe d'enfants, et Lorimier. Il a ri de tout son cœur en voyant avec quel empressement je lui demandais de placer ces deux misérables: " Vos chères et bien aimées seront placées." Il les connaît par merveille ainsi que tout le reste du corps. Il est toujours ravi de trouver à faire du bien, mais il voudrait que ce fût à des gens sages. Pour Mme Tiendre, il m'a dit que, s'il y avait encore deux familles comme celle-là en Canada, qu'il ferait déserter tout le monde. Effectivement, cette race Douville est terrible, mais ils n'en font pas moins pitié.

Adieu, cher fils. Je ne m'aperçois pas qu'en voilà trop pour t'ennuyer. Je compte t'écrire ces jours-ci par Louty qui s'est donné un tour de reins en voulant lever un baril, ce qui je crois le fâche bien, étant sur son départ, Adieu.

Le 24.

Bonjour, cher fils. Je ne sais rien. J'ai passé une partie de la journée à regarder travailler nos maçons et j'ai bien de la peine à empêcher notre chère petite à en faire autant, car je crains qu'elle ne perde tout ce qu'elle a de beau, qui est la peau. Elle est toujours assez maigre mais le visage bon, un teint de santé et de fort belles couleurs. Elle a souvent procès avec M. le général de ce qu'elle ne se tient pas absolument bien droite, mais si nous restons, quelques mois de maître de danse répareront ce petit défaut qu'elle n'a qu'autant qu'elle le veut. Elle est mutine et un peu haute, mais elle a une maman qui n'est occupée que d'elle, ainsi sois tranquille.

Adieu, cher fils. N'ayant rien de nouveau à te dire, je ne veux pas t'ennuyer.

---

(1) Lire madame de Quindre.

Le 25.

Nous voilà, cher fils, au 25, jour de la Pentecôte, et point de nouvelles. Je t'avoue que je commence à trouver cela un peu trop long après les espérances qu'on nous avait données d'en avoir de si bonne heure. Et pour comble de bien, M. le général compte partir la dernière fête, ce qui m'ôte toute espérance d'avoir bien des petites nouvelles qu'il me dirait, s'il était ici, ayant volontiers de la confiance en ma discrétion, dont tu penses bien, cher fils, que je n'abuse point.

Il me paraît très flatté lorsqu'il parle de toi, ce qui arrive souvent, et très attaché à toute la famille et à ceux que tu lui as recommandés. Tu penses bien que j'en suis charmée. Il espère repasser en France cette année. Il serait à souhaiter pour le bien du pays, qu'il y restât quelques années. J'ai le plaisir d'entendre tous les jours dire: " Ah ! si M. le général nous restait et M. Michel (1) intendant, le Canada serait heureux." Il faut croire que notre pays ne le mérite pas. Adieu, cher fils.

Le 26.

Nous soupâmes, hier, cher fils, chez M. le général et ta fille y brilla beaucoup. Elle cause comme une petite pie et M. le général se fait un plaisir de la faire causer. Il dit que c'était pour lui dire adieu qu'il lui donnait à souper et m'a demandé de lui en donner ce soir, afin que son monde eût le temps de s'arranger pour partir demain du matin. Tu penses bien que je ne l'ai pas refusé. Je ferai de mon mieux et il me reste encore deux bouteilles de ton vin de Champagne que je lui ferai boire s'il est encore bon. J'ai envoyé prier MM. de Longueuil et Lantagnac pour lui faire compagnie, et M. et Mme Varin. Cette dame a mille attentions pour ta fille et, malgré tout ce que je ne comptais pas être beaucoup, nous serons quinze, M. le général ayant chez lui Milon et ses deux officiers de garde.

Adieu. Je vais mettre ordre à mon souper. Je t'en dirai demain des nouvelles. Je te souhaite une parfaite santé.

Le 27.

Il a plu toute la nuit, cher fils, et il pleut encore, ce qui dégrade M. le général. Je lui ai fait dire ce matin qu'il aurait la petite soupe, s'il voulait ne rien déranger de son équipage, et un petit souper ce soir en famille: ce que je sais qu'il aime mieux que bien de la compagnie.

Nous soupâmes hier fort bien. M. de Longueuil, que tu connais, nous donna la comédie. Il avait dîné chez Morpeaux (Monrepos) avec Lantagnac, qui s'en sentait et fit enrager Mater. M. de Longueuil, qui ne voulait point dire où il avait dîné, dit qu'il n'avait pas d'appétit. Nous le savions tous et le badinâmes. Il se réveilla quand il vit le vin de Champagne, qui s'est trouvé excellent. On y célébra ta santé en le buvant, ce que M. le marquis fit de la meilleure grâce du monde et tous voulurent l'imiter. Le vin de Malaga, dont M. de Tilly m'a fait part cette automne, fut trouvé bon aussi et on sortit à onze heures, très content. Nous serons plus sages aujourd'hui et ne manquerai pas de t'en dire des nouvelles. Adieu, cher fils.

(1) Lire: M. Michel de Villebois.

Le 28.

M. le général vient de partir au grand regret de tout le monde, persuadé qu'il retournera en France cette année. J'ai été à son embarquement et n'ai pu refuser à la chère petite de l'y mener. Je t'avouerai que j'ai (été) attendrie lorsque j'ai vu cette innocente faire ses adieux avec une tristesse des plus profondes et M. le marquis très touché. Il lui a promis qu'elle le reverrait cet automne, parce qu'il pense que nous partirons tous avec lui. Elle lui a demandé avec grâce de faire en sorte que le procès de mon cher père fût jugé promptement, afin qu'il ne nous donnât point cela pour raison à rester en Canada. Nous ne sommes tous occupés qu'à lever les difficultés qu'il pourrait trouver.

Je veux, cher fils, te rendre compte de la journée d'hier. Il plut à verse du matin au soir, mais cela n'empêcha pas M. le marquis de venir dîner et souper avec nous, accompagné seulement de M. de La Vérandrie (Verendrye), son secrétaire, et Milon, et nous cinq, ce qui faisait neuf. Il est toujours gai et aimable. Il but à ta santé, la portant à ta fille, qu'il appelle Mme l'abbesse, parce qu'elle baisse toujours la tête en faisant la révérence. Elle lui dit qu'elle ne le veut point être et cela anime entre eux deux une conversation qui le réjouit et qu'elle soutient à merveille.

Elle est véritablement aussi affligée de son départ que je t'ai ouï dire qu'elle l'était, lorsque je m'absentais pour les Trois-Rivières. Aussi l'ai-je fait promener tout le jour, craignant que cela ne la rendît malade. Que ces tempéraments sont à plaindre ! Je le sens mieux qu'un autre. Mater a pleuré tout à son aise et s'est soulagée. Adieu, en voilà assez.

Le 29.

Comme le petit Sabrevois part, je vais profiter de son occasion pour t'écrire par lui. Il amène Rocbert et espère, avec ta protection, qu'il fera quelque chose. C'est un enfant assez doux, mais qui n'a jamais été cultivé. J'espère que tu en feras quelque chose, s'il est assez heureux pour rester avec toi quelque temps et qu'il mérite ton amitié. Adieu pour aujourd'hui. Il pleut à verse, dont je suis désolée.

Le 30.

C'est seulement, cher fils, pour ne point dérouter mon journal, ayant écrit beaucoup aujourd'hui à Québec. M. Taschereau me demande des papiers de toute espèce, les provisions de M. Bégon, ce qui ne me met pas fort en train. Mais cela ne peut diminuer le plaisir que j'ai à t'assurer que je suis ta tendre mère.

Le 31.

Rien de nouveau, cher fils. Voilà le dernier de mai et point de courrier, car M. le marquis nous en a promis un à l'arrivée du premier vaisseau. Il vente toujours nord-est, ce qui nous donne des espérances et c'est tout. A la fin du jour, j'ai écrit à M. et Mme de Vaudreuil et à toi, cher fils, mais je n'ai pas fini, le pauvre Outil s'étant si bien fait mal qu'il est encore tout de travers. Je ne me porte pas trop bien non plus depuis ce nord-est. Adieu, cher fils bien aimé.

Le 1er juin 1749.

Je crois que tout conspire à nous donner du chagrin. Le petit La Morandière est tombé malade d'une grosse fièvre. Je serais bien fâchée s'il perdait l'occasion de Sabrevois et celle que tu lui as procurée, mais on ne peut rien contre la maladie. J'espère cependant que cela n'aura pas de suite. Nous l'avons déterminé à se mettre à l'hôpital, où on pourra lui donner plus de secours que chez son père. Mon cher père en est au désespoir, mais cela ne peut lui rendre la santé.

M. de Longueuil est dans les grands travaux du gouvernement. Le détachement de M. de Céloron lui donne de l'ouvrage par le tourment des femmes qui voudraient exempter leurs mari et enfants. Voilà tout ce que je sais, cher fils, et que je t'aime de tout mon cœur. Adieu.

Le 2.

Sabrevois se prépare à partir demain et le petit La Morandière est très malade. Il a rendu des vers gros et longs par la bouche, ce qui fait juger que cet enfant est fort malade et qu'il ne sera en aucune façon en état de partir, dont nous sommes très fâchés.

J'ai fait des visites tout le jour, dont je suis si lasse que je me donnerais pour deux liards. Quel métier, cher fils, et surtout quand il faut essuyer les compliments de deux communautés ! J'ai été aussi chez M. de Beaucour et son voisin Céloron. J'ai trouvé la femme travaillant à l'équipement de son mari. Il y a un air de disette, dans ces deux maisons, pitoyable. Le bonhomme voudrait aller s'établir à Québec, mais on manque de fonds et on ne peut s'éloigner de cette charmante nièce, qui a plus besoin du voisinage que jamais. Il faut bien que cela soit quand on a assez d'humilité pour convenir de sa misère. Je crois que l'on souffre bien, mais c'est leur affaire.

Adieu, cher fils. Je donnerai demain mes lettres à Sabrevois. Si tu es rendu, tu sauras de nos nouvelles.

Le 3.

Voilà, cher fils, un commencement de nouvelles. Lionnes vient d'arriver, qui nous apprend qu'il y a un vaisseau des Iles à Québec, mais qui ne dit pas grand'-chose. Il a apporté une lettre de la Cour qui annonce la paix faite et c'est tout. Le capitaine a débité que le petit Baptiste Cugnet était mort et ce La Ferté Picotté que tu as vu ici. Il a donné aussi une sottise assez grossière en disant que M. de La Galissonnière allait gouverneur à l'île Royale. Cela serait joli, après avoir été commandant général ici, qu'on le mît là gouverneur ! J'en ai rougi de colère et ne pense pas qu'il recût cela avec tranquillité. J'ai reçu une lettre de lui, mais il ne m'en parle point. Il est rendu à Québec en bonne santé.

Adieu, cher fils bien-aimé. Je te souhaite une bonne santé.

Le 4.

Je viens de donner, cher fils, nos lettres à Louty et ne pense pas que le petit neveu soit en état de partir. M. Olivier est arrivé cette nuit, qui a voulu me persuader qu'il te savait rendu, mais je lui ai donné des preuves que cela lui était

impossible, puisque les nouvelles qu'il a eues de ton arrivée prétendue sont du mois de juillet et que tu m'écris de Bordeaux, de ce temps. Il rapporte la mort de M. de Berteste, très regretté. Il dit que tout est assez tranquille dans les pays d'en Haut. Dieu veuille que cela soit et que nous puissions nous tirer de ce pays avant que la guerre recommence. Adieu, cher fils, je suis fatiguée.

Le 5.

Je ne sais rien, cher fils, et il n'y a rien de nouveau. Il fait un temps magnifique et on a fait la procession bien à l'aise: le soleil caché, et un petit souffle de nord-est, pour dire "il y a de l'air." M. Varin a voulu faire la procession et, pas plus vigoureux que sa femme, est revenu avec la fièvre chez lui.

Je vois la dame souvent parce qu'elle vient ici, mais je vois rarement le mari. Il est toujours dans les affaires par-dessus la tête. Je ne sais comme il peut y résister. Il faut avouer que tu avais un beau talent de te divertir de ces ouvrages, quoique tu n'eusses point autant de commis que lui. Il fait faire ton éloge tous les jours, ce qui ne me fâche assurément point, puisque tu dois savoir combien tu m'es cher.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé.

Le 6.

Rien encore. Je ne vois passer les jours, cher fils, qu'avec chagrin, me flattant toujours le matin d'avoir de tes nouvelles, mais c'est en vain. Je ne sais si cela durera longtemps.

Sermonville est revenu de Lachine, qui a vu partir le pauvre Outil. Il avait les larmes aux yeux en nous disant adieu et nous n'étions pas plus riants en pensant que ce peut être pour toujours que nous lui avons dit adieu.

J'en ai d'autant plus eu de chagrin que le petit neveu n'est point parti. Il est toujours fort malade, beaucoup de fièvre. Ce que je crains, c'est qu'il n'ait couru et n'ait attrapé une pleurésie et qu'il ne le veuille pas dire. Tout conspire, cher fils, à me donner du chagrin, regardant cet enfant, bien placé s'il eût été sage comme je l'espérais et que je crains qu'il ne perde le temps où tu y seras et M. de Vaudreuil: car on assure qu'il doit venir sitôt que la paix sera faite. Que de belles choses à voir et que j'espère ne voir que de loin ! Adieu, cher fils, bonsoir.

Le 7.

Nous avons eu, cher fils, tous les jours un nord-est magnifique, beau et bien clair, mais à quoi cela se termine-t-il ? — A rien. Point de nouvelles et vois passer le temps sans pouvoir prendre aucune mesure pour m'arranger. Mon cher père, toujours indécis, si bien que j'espère que nous resterons sans avoir de bois en provisions, sans maison et sans ressources. D'ailleurs, je t'avoue que j'ai des moments où je me désespérerais volontiers, sans un petit reste de raison.

Je crains de t'ennuyer, n'ayant rien d'intéressant à te dire et n'aurais à te répéter que la peine que j'ai toujours de ton absence à laquelle je ne puis m'accoutumer. Adieu, cher fils.

Le 8.

Je fais depuis quelques jours, mon cher fils, des visites l'après-dîner pour tâcher de me dissiper de l'ennui où je suis de ne point voir arriver de nouvelles, joint à ce que je veux profiter du beau temps que nous avons. Mais tout cela me fatigue et m'ennuie encore plus que si je restais à la maison, où je regarde très souvent les maçons travailler. C'est là une de mes belles récréations à présent.

Si tu me voyais, cher fils, tu me plaindrais. Au moins, si tu pouvais lire dans mon intérieur qui n'est occupé que de peines passées, présentes et à venir ! Tu sais que je ne suis pas femme à me flatter et que je prévois tout ce que j'ai à essuyer, si je vis encore quelques années.

Adieu. J'ennuie mon pauvre fils par ces réflexions et te dis adieu en te souhaitant une parfaite santé. Adieu.

Le 9.

Je t'avoue, mon cher fils, que si je n'avais autant de plaisir à t'écrire, que j'y renoncerais, n'ayant rien à te dire qui te puisse t'amuser. Mais je ne dormirais pas bien si je ne t'avais dit au moins que je t'aime. Petite satisfaction pour toi. Mais c'est quelque chose pour moi, puisque je ne puis te voir. Au moins, ai-je la consolation de m'entretenir un moment avec toi.

M. de Longueuil est dans un état triste, mais ne t'alarme pas. C'est par l'incertitude où il est de savoir s'il sera gouverneur ou non. Il en conte sa peine à tout le monde et ses inquiétudes et combien il s'arrangerait si on lui donnait le gouvernement. Ce sont les conversations du père et de la fille. Adieu, cher fils.

Le 10.

Voilà enfin, cher fils, des nouvelles de Missilimakinac. Dieu veuille que le dicton canadien se trouve vrai et que cela nous en donne de France ! Le chevalier de Repentigny est arrivé avec un air aussi raisonnable que tu l'as laissé. Il dit que tout est assez tranquille dans le poste, mais il n'en est pas de même à la Baie où M. de Verchères est. Les Sauteurs l'ont encore insulté et cette fois il s'en est vengé, en ayant tué un et ses gens, un autre. Je suis fâchée que cela se trouve au moment que ce pauvre Milon y va qui n'entend point, je crois, la façon de les gouverner. Mais je crois que trop de bontés nous a rendus méprisables et ne pense pas que cette affaire fasse autant de mal que les politiques sauvages le voudraient persuader. Si on eût toujours bien châtié ces races, elles ne seraient point si insolentes.

Voilà, cher fils, tout ce que je sais. Si j'apprends quelque chose, je t'en ferai part. Adieu, je te souhaite le bonsoir.

Le 11.

Le chevalier de Repentigny vient de partir pour Québec. Tu aurais ri, cher fils, si tu avais vu l'empressement de M. de Longueuil à le faire partir et les impatiences qu'il a eues avec Mater. Elle disait qu'il fallait lui donner le temps de s'arranger et lui se tirait les coudes en arrière, en disant qu'un officier ne devait point

avoir d'autres affaires que son devoir. Peu s'en est fallu qu'il ne se soit fâché. La vérité est qu'il peut y avoir des ordres à donner sur les nouvelles qu'il apporte et qu'il est bon qu'il se rende promptement.

Voilà, cher fils, plus qu'il n'en faut pour t'ennuyer. Adieu.

Le 12.

Voilà nos espérances ordinaires perdues. Nous avions compté que nous aurions des nouvelles dans l'octave du saint sacrement. La voilà passée et rien du tout, que bien de la chaleur qui m'a fait souvent dire: " Mon pauvre cher fils, que tu souffres, s'il faut passer des années dans un climat si brûlant ! " Il a fait chaud aujourd'hui à avoir peine à respirer. Mais tu me connais et ne me plains point de ce temps que j'aime beaucoup mieux que le froid. Mais ta fille est pire que toi, elle n'a cessé de crier: " Qu'il fait chaud ! " Quoiqu'elle soit avec une simple robe de toile, elle se traîne par terre et est désolée de la chaleur.

Voilà, cher fils, tout ce que j'ai à te dire de nouveau. Ce qui ne le doit point être pour toi, c'est que je t'aime de tout mon cœur. Adieu, cher fils.

Le 13.

M. de Céloron est parti ce matin avec tout son monde, cher fils. Je crois t'avoir mandé que c'était pour chasser des Anglais qui se sont établis près des Miamis et pour y faire un établissement français en forme. Il a avec lui MM. de Contrecœur, Courtemanche, Saint-Ours fils, Villiers l'aîné, Le Borgne et ses deux enfants et Niverville, M. le général a engagé le père Bonnequen (Bonnécamps) à faire ce voyage, afin d'avoir quelques mémoires justes de tout ces endroits, dont on n'a encore qu'une connaissance très imparfaite. Ce révérend père est en état de donner des cartes justes de tous les endroits par où il passera et suis charmé, par l'envie qu'a M. le général d'en avoir des mémoires sûrs, que le père ait voulu accepter le parti. Ils sont tous à Lachine.

M. Varin y a été ce matin, avec M. de Céloron et précédé de son hoqueton à cheval, Martel toujours à sa suite. Ce dernier a acheté la maison de Després que tu connais, dans notre voisinage, où a demeuré la vieille Senneville. Je crois que ce sera notre demeure si nous ne pouvons passer cette année. Point encore de nouvelles, cher fils. Je suis au désespoir de voir passer les jours comme cela. Notre chère petite s'en tire aux cheveux. Adieu.

Le 14.

La nouvelle de l'arrivée de M. l'Évêque, cher fils, vient de faire partir tous les La Corne pour aller au-devant de lui. Il a l'abbé chez lui qu'il a fait chanoine, de façon qu'il va se trouver entouré de toutes les Cornes de Canada. Je t'avoue que ces gens sont bien remplis de leurs richesses et que..........................

(6e CAHIER—14 OCTOBRE 1749 - 18 MAI 1750)

Le 14 octobre 1749.

Nous voici, cher fils, de retour dans le vaisseau, à 3 heures après-dîner et on travaille fort et ferme à lever les ancres, avec un petit vent arrière et un temps très clair. Le Seigneur veuille nous donner du beau temps pour achever notre voyage ! Ta fille et Tilly n'ont pas été plus tôt embarquées qu'elles ont été malades. Mais je les ferai assurément rester sur le pont, car je craindrais que notre chère petite ne soutînt pas la traversée, si elle continuait de même.

Je t'ai écrit, cher fils, par un jeune capitaine marchand, qui m'a demandé une lettre de recommandation pour toi. Je ne sais son nom. Je t'ai écrit aussi par M. Ollivier qui nous a laissés pour passer sur un bâtiment qui va à Saint-Omingue (Saint-Domingue) et de là au Mississipi. La grossesse de sa femme lui a fait prendre ce parti, afin d'être plus tôt rendu. Il s'est chargé du petit La Morandière et n'a pas voulu que nous lui ayons donné d'argent pour sa dépense. Il s'est chargé de tout et nous lui avons dit qu'il n'avait qu'à nous marquer ce qu'il lui en aurait coûté, que nous le rembourserions ou toi, s'il le voulait, en cas qu'il eût besoin d'argent.

Adieu, cher fils. Je te dirai tous les jours de nos nouvelles quand je le pourrai.

Le 15.

Nous avons, cher fils, marché toute la nuit avec un fort joli vent, mais le cliquetis des cloisons m'a fort interrompu le sommeil. Je ne sais comment on peut passer ses jours à faire un pareil métier. Si le Seigneur nous fait la grâce de nous rendre, je promets bien de n'y jamais retourner. Nous faisons trois lieues par heure régulièrement sans être beaucoup tourmentés. J'espère que si ce temps dure nous ne serons pas un mois à nous rendre. Quel plaisir pour moi, cher fils, lorsque je me verrai à terre ! Adieu jusqu'à demain.

Le 16.

Toujours beau temps, cher fils. Nos voiles n'ont pas changé depuis avant-hier et faisons belle et bonne route, mais je ne puis m'accoutumer à ces crics-cracs des cloisons et de tout ce vaisseau. M. de La Galissonnière a fait tenir ta fille une partie du jour dehors et elle n'a pas vomi, ni Tilly non plus. Malgré le roulis je n'ai point encore eu de mal de cœur, ni mon cher père non plus, dont je suis très contente.

Adieu, je ne sais rien de nouveau et n'écris pas aisément. Adieu, cher fils.

Le 17.

Le 17, à quatre heures, on a sondé, cher fils, et nous sommes sur le Grand Banc, à 35 brasses d'eau, environ le milieu du Banc. Nous allons toujours bien, mais point aussi vite que nous allions hier, mais nous allons toujours bien. Nous avons vu quantité d'oiseaux et, ce matin, on a vu un vaisseau pêcheur, mais trop éloigné pour lui parler: rien de plus. Toute la petite famille se porte bien. Nos enfants mangent à présent et plus presque de mal de cœur. Adieu, cher fils, jusqu'à demain.

Le 22.

Pour le coup, cher fils, j'ai eu peur par le gros vent que nous avons eu depuis cinq jours ! Je ne me suis jamais trouvée à pareille fête: le vaisseau, à ce qu'il me semblait, sens dessus dessous. Que de regrets d'être cause que mon cher père pérît, à ce qu'il me semblait ! Nous avons été quatre jours sans oser sortir du lit. Les officiers les plus fermes avaient peine à se tenir. Point de marmite et, malgré cela, nous n'avons point été malade. Nous en rions aujourd'hui qu'il fait beau et espérons nous rendre dans peu, si le temps continue, n'ayant plus qu'un joli vent.

Adieu, cher fils, car je n'ai pas la tête trop bien rassise.

Le 23.

Calme tout plat, cher fils, et nous roulons encore de la bonne façon et, sans M. de La Galissonnière, je ne me serais point levée. Mais il dit que je serais malade de rester au lit et comme on a jeté trois matelots à la mer et que nous avons bien des malades, cela m'a fait faire des réflexions et m'a fait prendre l'air, ainsi qu'à toute la famille qui est, grâce à Dieu, en bonne santé.

Tous nos messieurs sont toujours pleins d'attentions pour nous, mais ils ne peuvent m'ôter la peur. J'ai maigri d'un bon demi-pied et mon cher père et ta fille aussi, mais j'espère que cela reviendra à terre. Adieu.

Le 3 novembre.

Comme je n'avais rien d'intéressant, cher fils, à te mander et que l'on n'écrit pas fort commodément, il y a longtemps que je ne l'ai fait. Aussi en ai-je été la première punie, n'ayant point de satisfaction pour moi que celle de te dire que j'aime mon cher fils de tout mon cœur. On nous promet la sonde incessamment. Je le souhaite, je t'assure grandement, car je n'ai guère de tranquillité ici où je suis toujours dans des alarmes difficiles à exprimer. Nous allons toujours un peu, mais peu de vent. Adieu cher fils.

Le 4.

Que de joie, cher fils ! Avant le jour, la terre ! J'ai crié, comme les mousses: " terre ! " oubliant que mon cher père dormait. On m'avait caché les sondes pour ne me point donner d'inquiétude mais quand j'ai entendu crier: " terre ! " je me suis levée comme une folle et j'ai couru sur le pont. Quelle vision, cher fils, des rochers effroyables à cette entrée. Heureusement, le temps est clair, beau, et le vent bon et on nous assure qu'à midi, nous serons mouillés en rade de Brest.

M. de La Galissionnière vient d'écrire à ton frère pour le prier de nous chercher une chambre. C'est lui demander honnêtement un logement, mais je le laisse faire.

Adieu, car je veux voir tous ces beaux endroits. Ta fille me tourmente: " Viens donc voir, maman, nous allons arriver ! " Cette chère innocente est aussi aise que moi. Mon cher père et Tilly ne le sont pas moins. Nous sommes tous très contents je t'assure et avons bien des grâces à rendre à Dieu. J'ai fait bien des promesses aussi.

Le 5.

Nous voilà enfin, cher fils, sortis de tous les risques de la mer et chez le plus aimable frère que tu aies. Il n'est point aussi beau que mon fils, mais il me paraît aussi aimable par le caractère. Il n'eût pas plutôt reçu la lettre de M. de La Galissonnière qu'il nous envoya son canot bien armé et une belle lettre pour nous prier d'aller chez lui, où nous sommes venus descendre avec grand plaisir, hier, à cinq heures du soir.

Nous ne fûmes pas plutôt entrés que M. Hocquart y vint et nous fit mille amitiés et nous emmena avec ton frère souper chez lui, où M. de La Galissonnière était, qu'il avait envoyé chercher. Nous y avons vu la belle-sœur de M. Hocquart, qui est très aimable et qui fait fort bien les honneurs de l'intendance. Elle a beaucoup caressé notre petite ainsi que M. l'intendant. Il nous a encore priés à dîner, où il faut aller. Il dit que c'est un dîner en cérémonie. Mais je me suis bien promis de souper avec le cher frère, tant que nous serons ici. Madame Hocquart est rouge de vermillon comme nos sauvages qui vont en guerre; c'est dommage.

Nous avons couché, Tilly et moi, dans ton lit et la petite dans celui de son frère, — voilà comme M. Michel nous les a annoncés, — et mon cher père dans une chambre à côté. Il est venu sitôt que nous avons été levées, nous voir. J'étais trop aise pour dormir et me suis imaginé toute la nuit rouler à l'ordinaire. Quel métier, cher fils, et qu'il faut que je t'aime pour avoir fait un voyage comme celui-ci ! On me donnerait tous les biens des royaumes que je ne retournerais pas.

Adieu, aimable fils. Je voudrais bien te savoir rendu et encore plus te voir de retour.

Le 6.

C'est seulement, cher fils, pour te rendre compte de ma journée. Nous dînâmes hier chez M. l'intendant avec toutes les grosses têtes de la ville et vînmes souper ici. Nous eûmes le plaisir de bien parler de toi. Notre petite caresse son oncle comme elle te caressait ! Il en est enchanté, M. de La Galissonnière la caresse toujours et nous vient voir tous les soirs.

Mon cher père s'est promené avec M. Michel une partie de l'après-dîner. Il se porte à merveille, grâce au Seigneur, car je craignais beaucoup que la traversée ne dérangeât sa santé. J'ai vu beaucoup de messieurs les officiers qui me sont venus voir, mais je ne puis encore dormir: j'ai perdu l'habitude du sommeil. Adieu.

Le 7.

Je te laissai fort promptement hier, cher fils, pour recevoir Mme Hocquart qui m'est venue voir. Rien n'est plus aimable et plus caressant que cette dame, ainsi que M. l'intendant. Ils ne nous permettent point de dîner chez ton frère: nous dînons toujours chez eux. Cependant, M. Michel nous a priés en cérémonie pour demain, avec toute l'intendance et plusieurs des grosses têtes d'ici.

On a bien raison de dire que nous sommes dans le royaume de la pluie, car elle ne cesse point de tomber. Il fait le plus beau soleil du monde et, une minute

après, il pleut à verse, ce qui me fâche beaucoup par la crainte que cela ne gâte beaucoup les chemins et nous en avons honnêtement à faire, dont j'ai déjà peur.

Adieu, cher fils, que j'aurais de satisfaction si, après toutes les peines que j'ai eues, cela me rapprochait de toi, mais que tu es loin!

Le 8.

Nous avons travaillé, cher fils, à nous préparer à partir et allons mettre encore une fois notre pauvre équipage sur mer, dans une cabare (gabare) que l'on donne à M. d'Aubigny pour tous les soldats et équipage du vaisseau. Comme il y va des officiers, ils m'ont promis leur protection pour mes affaires et pour mon petit Anglais et ne gardons que chacun six chemises, ce qui sera encore trop pour les litières qui ne veulent rien prendre avec nous. Je regrette grandement l'argent qu'il va nous en coûter. On nous demande 20[1] par litière. Il nous en faut trois et un cheval pour Joseph, qui sert mon cher père. Sans compter les auberges. Je me tirerais volontiers aux cheveux. Adieu, cher fils, je vais travailler.

Le 9.

Je ne sais, aimable fils, jusqu'à quand je ferai et déferai des malles. J'ai passé le jour à en refaire de nouveau et à faire des petites cassettes pour notre voyage par terre, dont je tremble de peur d'avance, par les chemins dont on me dit beaucoup de mal. Mais il faut se rendre. Je crois que si j'eusse été seule, que j'aurais passé l'hiver ici, tant on m'effraie des chemins, mais M. de La Galissonnière ne me laisserait pas comme cela. Il doit partir avec nous, mais ce n'est que jusque chez lui, où il compte rester jusqu'au mois de janvier à se reposer.

Pour moi, je ne sais quand je me reposerai. Ce sera quand j'aurai le plaisir d'être avec toi, mais quand sera-ce, cher fils? Adieu, je te souhaite une parfaite santé. Aime ta pauvre mère.

Le 10.

Il est conclu et arrêté, cher fils, que nous partons demain. Nos litières sont arrêtées et tout notre équipage prêt. Nous avons dîné ici avec tous les gros dos. Ton frère fait les choses magnifiquement et de fort bonne grâce, mais j'aime mieux mon fils que tout cela encore. Ta petite s'est fait grande connaissance avec madame Hocquart et croit qu'elles se sépareront avec peine, ainsi que de M. La Maisonfort et quelque autre vieux dont le nom ne me revient point. Tu rirais, cher fils, si tu la voyais avec tout ce monde, avec lequel elle se tire d'affaire à merveille. Je ne doute point que tu ne fusses bien content si tu la voyais d'un petit coin.

Il est conclu et arrêté qu'elle doit être dans la litière de M. de La Galissonnière, mon cher père avec Lisette, et moi avec Tilly. Il nous faut un cheval de bât pour porter chacun une cassette et un portemanteau avec le domestique; autant pour M. de La Galissonnière, ce qui fait un train, comme tu vois. Nous devons partir aux portes ouvrantes. Je tremble d'avance, tant des voleurs que des mauvais chemins. Je crois que j'aimerais autant aller encore sur la mer, tant je suis effrayée. Je t'avoue que je me trouverai bien heureuse lorsque je pourrai dire que je serai tranquille, mais quand sera-ce? Car il faudra encore aller à Blois et où après?

Adieu, cher fils. Je vais finir et faire tout emballer pour les cabares (gabares). Aime ta pauvre mère et la plains. Adieu cher fils.

Le 8 décembre 1749.

Nous voici enfin, cher fils, après bien de la fatigue, arrivés à Rochefort avant-hier, à 6 heures du soir. Et aussitôt que je puis écrire, je n'ai rien qui me puisse mieux dédommager de toutes mes peines que de pouvoir t'écrire.

Que je serais contente, cher fils, si après tant de peur, je t'eusse trouvé ici! Mais je n'y vois qu'une nouvelle croix que le Seigneur nous prépare, ayant trouvé Mme Tilly pour ainsi dire mourante. Elle est d'une maigreur extraordinaire, une poitrine tout à fait malade, ce qui ne nous fait pas goûter le plaisir de l'arrivée comme nous ferions.

Notre chère petite a soutenu aussi bien que nous le voyage, en parfaite santé. Il n'y a que Tilly qui a bien de la peine à se tenir sur les pieds et moi, je suis toute tremblante encore et ne sais guère comme tu liras ceci.

Je vais te faire le détail de notre voyage depuis Brest, d'où nous sommes partis, avec regret de laisser ton frère, le 11 novembre avant le jour, et vînmes dîner à Landerno (Landerneau) et coucher au Bot (Baud), chez une cousine de M. le marquis. Le 12, nous y sommes restés, où ta fille fit grande connaissance avec des petits cousins et cousines. Le 13, nous dînâmes à Châteaulin et couchâmes à Quimper, où j'envoyai chercher le petit d'Arnaud, qui soupa avec nous et parlâmes beaucoup de toi et de notre pays, mais je ne pourrais parler des endroits où nous couchons, puisque nous y arrivons à la lueur des flambeaux et repartons de même.

Le 14, nous avons dîné à Rochefordin (Rosporden) et couché à Quimperlé. Le 15 dîné à Hainebon (Hennebont) et couché à Landevand. Le 16 dîné à Oré (Auray), coucher à Vannes, toujours la nuit, et n'ai rien vu. Adieu, cher fils, demain je continuerai. Adieu.

Le 9.

Bonjour, cher fils. Je vais continuer à te faire part de notre voyage. Le 17, nous avons dîné à Musiliaque (Muzillac) et couché à la Roche-Bernard. Je souffris beaucoup aux approches de cette rivière, mais nous la passâmes du plus beau temps du monde.

Le 10.

Les visites furent cause hier, cher fils, que je ne pus te dire qu'un misérable mot qui est toute ma consolation et vais continuer. Le 18, nous partîmes à l'ordinaire au flambeau et vînmes dîner à Pont-Château et coucher au Temple très tard et où j'eus peur tout à mon aise. Et le lendemain, 19, nous avons été à midi à Nantes, où nous sommes restés jusqu'au 20 à midi. J'étais si malade que je pouvais à peine me tenir et cela d'avoir mangé des poires qui me donnèrent le flux que j'ai gardé jusqu'ici. Et nous vînmes, le 20, coucher à La Galissonnière, où Mme nous attendait et y fûmes reçus à la grande.

On me mit au lit en arrivant, où je dormis 24 heures sans m'éveiller et nous y sommes restés jusqu'au 2 de ce mois, avec tous les agréments imaginables. Ta fille y a été très caressée et nous tous. C'est une maison magnifique, des jardins superbes et des bois de même, mais c'est une campagne et, quoiqu'il ait bonne compagnie toujours, je m'y ennuierais très fort.

Adieu, cher fils. Voilà encore compagnie, ce qui me fait jurer, aimant beaucoup mieux m'entretenir avec toi que de voir ce que je ne connais pas.

Le 11.

Bonjour, cher fils. J'en suis restée au moment que nous sommes partis de La Galissonnière qui était le 2 de ce mois. Ce ne fut pas sans regrets de part et d'autre que nous nous séparâmes et, à 10 heures du matin, après avoir bien déjeûné, nous sommes montés dans ces misérables litières. J'étais toujours avec Tilly, mon cher père avec Lisette et la petite avec un officier du vaisseau qui était à La Galissonnière avec nous. Ne sois point effrayé de voir notre chère petite avec un officier. C'est un homme raisonnable: c'est M. Terrasson qui a eu mille attentions pour nous dans la traversée, ainsi que tous les autres.

Nous fûmes coucher à Montégue (Montaigu) et le 3, nous fûmes dîner à Saint-Fulgean (Fulgent) et coucher à Chandonné, toujours en bonne santé. Le 4, dîner à Tiré et coucher au Poiré (Le Poire). Le 5, dîner à Maran (Marans) et coucher à La Rochelle, où nous n'avons pas été plus savants qu'ailleurs, n'arrivant que la nuit. J'envoyai prier M. Pacaud de nous venir voir pour lui demander quelque argent, ce qu'il fit de fort bonne grâce. Et nous partîmes dans le carrosse, le lendemain, et dînâmes au Rocher. Je croyais toujours que la mer me suivait. Et enfin, nous arrivâmes ici à la nuit et eûmes bien de la peine à nous rendre chez M. de Tilly, qui était à Paris depuis quinze jours.

Voilà, cher fils, le détail de notre voyage. Je ne sais s'il t'amusera beaucoup, mais j'ai bien du plaisir à te l'écrire. Adieu, cher et aimable fils.

Le 15.

Je me donnerais, cher fils, pour deux liards, je crois, et me trouver avec toi, car je meurs d'ennui. Etre dans une maison à la glace où il faut monter et descendre toujours, point de feu presque! J'ai fait chercher du bois, mais qu'il est effrayant de payer 24^{l} un cent de bûches qui à peine fait notre demi-corde! Voilà de quoi mourir de faim ou de froid. Mais j'aime mieux aller avec mes vieilles guenilles et me chauffer et manger.

J'ai été un peu malade, ce qui m'a privée du plaisir de t'écrire depuis trois jours, d'un rhume qui m'a donné grand mal à la tête et elle n'est pas encore assez assurée pour t'en dire autant que je le voudrais. Adieu, cher fils.

Le 1er janvier 1750.

C'est seulement, mon très cher fils, pour te souhaiter une bonne et heureuse année. Je ne te ferai point l'étalage de tous les vœux que je fais en ta faveur, — le rhume ne me le permet point, — mais sois persuadé que je ne changerai jamais sur ton compte et que mes sentiments pour toi seront toujours les mêmes que tu m'as vus, et je souhaite avoir le plaisir de te revoir. C'est là où je mets toute ma satisfaction et les vœux que je fais pour moi-même, ne pouvant m'accoutumer à être éloignée de toi, surtout dans un temps où j'aurais grandement besoin de consolation.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santé et que tu aimes ta mère.

Le 10 janvier.

Peux-tu penser, cher fils, quel a été mon ennui depuis que je n'ai eu le plaisir de m'entretenir avec toi? J'ai eu un rhume qui m'a tourmentée au point que j'ai cru avoir une bonne fluxion de poitrine et je n'en suis pas encore quitte mais, au moins, puis-je te dire quelque chose. C'est bien assurément toute ma consolation, car d'ici je n'en tire aucune.

Où est ce temps où je vivais si tranquille et où tu me donnais des soins et des attentions que je n'espère de personne? Si je pouvais encore me flatter d'avoir la satisfaction de te revoir je serais contente, mais je m'imagine n'être plus faite que pour avoir des croix et je crains bien d'être à portée de regretter le Canada bien des fois par les duretés que je vois ici.

Adieu, cher fils. Je crois que c'est t'ennuyer de te faire passer du temps à lire mes chagrins.

Le 20.

Tout conspire, cher fils, à m'ennuyer dans ce pays. On ne parle plus que de danse, de bals, mascarades, etc. M. de Tilly est arrivé et n'est plus occupé que de la cour, de grandeurs et peu d'attentions pour les siens. Je ne sais comme tout cela pense, mais j'y vois peu d'agrément à espérer de leur part et pense qu'ils voudraient bien nous voir hors de chez eux. Je le voudrais bien aussi et ta fille encore mieux.

Il a promis de mener ces demoiselles au bal, mais il faut une robe neuve à celle que j'ai amenée et il n'est pas séant d'aller autrement. J'ai eu beau dire que tout était fort cher et qu'elle n'aurait rien de joli pour ce qu'elle avait vendu, il a fallu donner l'argent qu'elle doit avoir en août prochain des hardes qu'elle a vendues en Canada, pour en avoir une pour le bal. Il paraît que je ne sais point la façon dont on doit vivre et que je ne suis qu'une Iroquoise. Je ne dis mot, mais, si je puis être chez moi une fois, je serai bien contente. Je sens qu'il y a de la jalousie de toute façon.

Adieu, car je n'ai pas la tête bonne. Je te souhaite le bonsoir.

Le 22.

Je n'eus pas un moment hier à te rien dire. Je t'ai écrit par un vaisseau que l'on m'a dit qui devait partir de La Rochelle. On nous fait espérer *la Chimène* tous les jours, mais elle ne paraît point, dont bien me fâche.

Je vois que l'on est à peu près aussi sot ici que dans notre pays pour les visites du jour de l'an, car cela ne finit point. J'en ai vu depuis 20 jours de toute espèce et il faudra rendre. C'est ce qui me fâche le plus, n'ayant point de voiture que des chaises à porteurs. Encore me demandent-ils quinze sols pour aller seulement à la messe! Vois comme je déplore mon sort après avoir eu tant de calèches à ma disposition. Où est le temps que je t'avais? Tout me revient dans ces moments de tristesse.

Le 25.

Je n'ai pu trouver un moment à me satisfaire, cher fils. Il a fallu écrire à toute la famille, tant à la tienne qu'à celle de Bégon, de qui j'ai reçu des compliments

sans fin. J'ai le plaisir d'en avoir souvent de M. de Rostan et de ta sœur. J'ai fait écrire notre petite et elle a reçu des réponses pleines d'amitiés. Le petit frère de Brest lui fait mille caresses dans les lettres qu'il m'écrit. C'est un aimable homme, c'est ton frère: en voilà assez pour moi.

Il y a bal demain et toutes les frisures sont en l'air, jusqu'à la petite que M. de Tilly doit mener, car je ne puis me résoudre, n'ayant pas le cœur content, à me produire que quand il le faut absolument et, de plus, je tousse toujours. Mais je ne veux pas que notre chère innocente n'ait pas le plaisir de voir, au moins une fois, ces belles assemblées.

Adieu, je vais travailler à l'ajustement.

Le 27.

Si tu eusses vu ta fille hier, cher fils, tu serais resté comme elle fit à la vue de ce damas couleur de rose que tu lui donnas. Elle était coiffée en cheveux au mieux, avec un corps neuf qui lui fait la taille belle, de bonne grâce, et partit bien contente avec la peine, cependant, de ne savoir point danser et elle revint très satisfaite d'avoir vu une aussi belle assemblée, mais toujours fâchée de voir des dames aussi barbouillées de rouge qu'il y en a ici. On lui demanda si elle trouvait cela beau. Elle répondit qu'elle avait vu d'aussi belles assemblées à Montréal. Tilly en dit autant, ce qui ne paraît pas flatter Mme Tilly, car elle est tout enthousiasmée de son Rochefort et de sa seigneurie. Adieu.

Le 29.

Bonjour, cher fils. Je passai hier ma journée à recevoir des compliments sur la figure de ta fille, car on est ici tout extrême. Je ne puis revenir de t'avoir tant ouï vanter la France et à tant d'autres. Je me repentirais volontiers d'y être, si je croyais que tu fusses longtemps sans y venir, car je ne vois aucune ressource pour moi. Ne voulant point donner dans le monde ni dans la bagatelle, je n'y aurai que bien de l'ennui.

Je n'entends parler dans cette maison que de ce qu'il faudrait faire pour gagner du bien, que celui-ci est bien heureux d'en avoir et qu'il n'y a que les gens de rien que l'on favorise. C'est toujours la même histoire et histoire qui m'impatiente souvent, surtout lorsque cela tombe sur certain métier.

Adieu, car je ne suis pas trop libre de mon temps: il faut toujours du cérémonial. Bonsoir, cher fils.

Le 2 février 1750.

Quelle différence, cher fils, d'être ici ou en Canada! Il fait un temps magnifique, c'est tout aussi, car s'il y avait de la neige et des sauvages, ce pays serait tout ce qu'il y a de plus laid.

On nous annonce une grande promotion. Deux vice-amiraux, des lieutenants généraux et un chef d'escadre, qui est notre cher M. de La Galissonnière. On lui donne aussi les journaux et est l'un des commissaires nommés pour les limites entre l'Angleterre et nous pour le Canada. On dit qu'il y a deux seigneurs anglais qui doivent venir pour cela incessamment à Paris, ce qui nous éloigne de M. de La Galissonnière pour du temps, selon toutes les apparences.

Il m'écrit de temps en temps, mais je l'aimerais mieux dans cette ville, sentant bien qu'il faudra que j'y reste quelques années par rapport à Bégon, qui n'est point encore d'âge à abandonner à sa conduite. On me le laisse comme une grâce spéciale, étant garde-pavillon, et j'espère que j'aurai bientôt une maison. M. de La Galissonnière en ayant une ici dont il n'a plus besoin, restant à Paris, je lui ai demandé de me céder son bail qu'il a encore pour deux ans.

Adieu, cher fils. En voilà assez. Je t'embrasse.

Le 3.

On est ici, cher fils, comme en Canada, d'une jalousie terrible. La conversation n'est plus que sur le bonheur de notre marquis d'avoir été fait chef d'escadre. Comme s'il n'était pas du bois dont on les fait! Ses meilleurs amis en raisonnent. Je crois qu'il a pourtant assez travaillé en Canada pour mériter quelque chose. Il a écrit à ta fille une lettre dont elle est enchantée, car il est toujours son Noyan et elle en est folle.

Il n'en est pas de même de bien des gens d'ici, car elle ne peut les souffrir. M. de Givry lui a donné une petite Laville pour compagnie, qui est fort aimable par le caractère. C'est la sœur de cette dame Levasseur et de celle à qui tu faisais les yeux doux; ainsi, tu ne seras pas fâchée que ta fille ait une de ses sœurs pour amie. Elles sont toutes très aimables et donnent bien de la jalousie à nos dames, ce qui me réjouit quelquefois.

Adieu, car on me demande: visite ennuyante.

Le 4.

Bonjour, cher fils. Si tu étais ici, je serais charmée d'y être par le beau temps que nous avons. J'ai eu un bouquet de violettes ce matin et la saison est aussi belle que nous l'avons en Canada à la fin de mai. Mais je ne puis, aimable fils, goûter de satisfaction à rien, étant éloignée de toi qui pourrais faire toute ma consolation.

Je me regarde ici tombée des nues, ne trouvant pas plus de secours dans mes proches que dans les étrangers. Que de croix, cher fils! et que je crains que ma pauvre vie ne se passe avec bien des chagrins! Encore si j'avais cette misérable Mater, cela me donnerait des moments plus doux. Mais je n'ai personne que mon cher père, à qui je ne dirai point mes peines, crainte de lui en faire; mon fils qui est un enfant et ma chère petite qui n'est pas d'âge à rien exiger: voilà pourtant toute mes ressources. Plains-moi, cher fils, et aime ta mère assez pour te conserver et pour revenir vivre avec elle tranquillement. Adieu.

Le 15 février.

J'ai cru, mon cher fils, que je n'aurais plus le plaisir de pouvoir m'entretenir avec toi. Nous avons pensé brûler chez M. de Tilly et si ce qui nous est arrivé le jour fût arrivé la nuit, nous étions tous perdus par la cheminée de sa cuisine qui donne dans ma chambre, où il y a une boisure. La cheminée est crevée et fort sale; le feu y a pris et sortait par ma boisure. Juge du délabrement qu'il a fallu faire: abattre une partie de cette boisure et la cheminée, ce qui m'a privée de te rien dire depuis bien du temps et m'a fort ennuyée, couchant au froid et dans les pierres et le mortier.

Encore, si nous avions la paix, ce ne serait rien, mais nous ennuyons, nous fatiguons et suis aussi bien lasse de cette vie. M. de La Galissonnière m'a mandé de prendre sa maison et, sitôt que j'aurai quelques ustensiles de ménage, je décamperai. Malheureusement, les ouvriers ne sont pas plus hâtés ici qu'en Canada et il y a un mois que j'ai des couchettes et lits de commandés et des chaises de paille avec des lits de cotonnade. Ce sera mon ameublement jusqu'à ton retour, ce que je souhaite avec empressement.

Adieu, cher et aimable fils. Aime ta pauvre mère.

Le 20.

J'ai travaillé, cher fils, tous ces jours-ci à rendre les visites à tout le monde, du moins aux dames, mais c'est avec un cérémonial étonnant. Mme L'Étenduaire nous a prêté son carrosse et M. de Tilly a bien voulu que ses demoiselles soient venues. La chère petite ne s'est point accommodée de tout cela, car elle n'est point dans son assiette ordinaire lorsqu'elle se trouve seule avec sa tante. J'ai eu des frayeurs dans ces misérables rues, dans ce carrosse, que je ne crois pas que j'y retourne de sitôt, mais il n'y a pas moyen d'aller à pied. Ici, les pavés me tuent les pieds et, si je veux sortir, il m'en coûte mon petit écu pour mon après-dîner dans ces misérables chaises à porteurs, où ils ne veulent seulement pas mener cette chère innocente: ce qui fait que je me tiens dans ma chambre volontiers. Plains-moi, cher fils, car je suis à plaindre. Adieu, je te souhaite le bonsoir.

Le 10 mars.

J'ai bien payé, cher fils, les visites que j'ai faites. J'y ai attrapé un rhume que j'ai cru périr et j'ai encore de la peine à écrire, tant je suis faible, mais je ne puis tenir à l'envie que j'ai de te dire que je t'aime et que je me meurs d'ennui de n'avoir point de tes nouvelles. On nous en avait promis et je ne vois rien venir. J'aimerais autant être en Canada. J'aurais du moins avec qui parler de toi et me désennuyer.

Adieu, cher fils. Toujours des incommodes qui me mettent de fort mauvaise humeur.

Le 18 mars 1750.

Il m'ennuie grandement, cher fils, de me trouver chez moi. J'y suis enfin de ce matin, mais encore très mal arrangée, ce qui me prive de te dire grand'chose pour le présent avec ce que je suis des plus fatiguées et sans espérance de me reposer encore sitôt, n'ayant qu'un très mauvais torchon de servante qui ne sait rien faire. Je puis dire que j'éprouve toute sorte de croix, ce que je soutiendrais plus volontiers si j'avais espérance de te revoir bientôt, mais je crains que tu ne t'accoutumes où tu es et que tu n'y restes longtemps.

Adieu, car je ne puis plus tenir debout, je vais me coucher. Ta fille dort bien tranquillement et est très contente de n'être plus chez sa tante, ainsi que son petit oncle. Adieu.

Le 20.

Je ne pus te dire un mot hier, cher fils, tout était sens dessus dessous ici. Le ménage de M. de La Galissonnière m'embarrasse plus que le mien, du moins ses meubles étant en plus grande quantité et que j'ai voulu tout serrer avant de m'ar-

ranger. Il me cède sa maison, ne pensant pas qu'il revienne ici qu'en cas d'armement. Tu sais la place qu'il a. Ainsi je ne t'en dirai rien, mais je perds de ce qu'il n'habite pas Rochefort, ce qui serait fort différend pour nous. Je suis également fâchée de ne pas trouver une autre maison, celle-ci étant de 550[1] de loyer, ce qui me chagrine grandement, n'étant guère en état de payer cela et pouvoir vivre.

Adieu, cher fils. Plains ta mère et l'aime, j'oublierai tout le reste. Adieu.

Le 25 mars.

Croirais-tu, cher fils, que j'ai eu la complaisance pour ta fille de la mener voir l'enterrement de M. de Saint-Clair qui mourut hier ? Avec tout l'embarras que j'ai, ce n'est pas peu et la peine que j'ai à marcher sur ce pavé. Je commence à m'arranger et espère qu'en quelques jours, je serai plus tranquille. Il faut être cette semaine en dévotion, ce qui recule un peu mes travaux, les ouvriers étant trop dévots. Rien de nouveau, si ce n'est la maladie de M. de L'Étenduaire que l'on dit sérieuse. Adieu, cher fils.

Le 26.

Il était bien vrai, cher fils, que la maladie de M. de L'Étenduaire était sérieuse, puisqu'il vient de mourir, ce qui m'afflige infiniment. C'était au moins un ami que j'avais et une connaissance ici pour nous qui n'avons plus que M. de Vaudreuil, que nous connaissions particulièrement. Je le vois souvent et il se trouve aujourd'hui commandant jusqu'à nouvel ordre.

On assure que ce sera M. de Macnémara qui sera commandant du port. Il paraît un très aimable homme, mais je ne le connais point comme M. de L'Étenduaire. C'est une affliction générale. Il était fort aimé ici. Il est mort, à ce que l'on dit, d'un abcès dans les reins qu'il a négligé, ne s'en étant plaint que trop tard.

Adieu, cher fils. Je te souhaite le bonsoir.

Le 28.

Je fus malade hier, cher fils, comme une misérable et dirai comme cette pauvre Catin, que la dévotion m'est contraire. Les stations de cette ville m'ont tuée et ne peux plus marcher, tant j'ai de mal aux pieds. On enterra hier M. de L'Étenduaire, avec toute la pompe et la magnificence possible, mais cela ne rend rien à Mme L'Étenduaire ni à Mme sa fille, qui sont dans une affliction des plus grandes. On est ici comme en Canada: les uns la plaignent, les autres en rient. Pour moi, je partage bien sincèrement sa peine. Je ne veux point t'ennuyer et te souhaite une bonne santé. Adieu.

Le 29.

Rien de nouveau, cher fils. On est dans la dévotion du jour de Pâques et on n'est occupé que de cela. Dieu veuille que ces Pâques changent bien des cœurs, car il ne laisse pas d'y en avoir d'assez malins, quand ce ne serait que moi.

Ta fille, mon cher père, Bégon et moi jouissons tous d'une assez bonne santé. On me fait espérer que Bégon ira avec M. de Macnémara, qui doit commander une escadre; mais on ne sait où elle va, car tout est aujourd'hui plus secret que jamais. Adieu, cher fils. Je te souhaite le bonsoir.

Le 31.

Je ne pus te rien dire, hier, cher fils; nous dinâmes en grande cérémonie chez M. de Tilly où ta fille n'était pas pressée d'aller. Elle est plus maligne de beaucoup que tu ne l'as laissée et pour peu qu'elle augmente, ce sera une maligne pièce. Mais elle a de l'esprit et espère qu'elle en fera un bon usage et que la raison corrigera bien des petites malices. Elle fait bon ménage avec son oncle qu'elle aime bien plus qu'elle ne le respecte: ce que j'approuve fort. Adieu, cher fils.

Le 1er avril (1) 1750.

J'ai tant d'envie être au mois de mai, cher fils, que j'ai cru y être et cela parce que l'on me promet que j'aurai de tes nouvelles en ce temps. Que cela est long! J'aimerais presque autant être en Canada. Quoi, n'avoir de tes nouvelles qu'une fois l'an! Penses-tu, cher fils, dans quelle inquiétude je suis et comme je passe ma pauvre vie? Encore si je savais quand tu reviendras, je prendrais mon parti, mais je ne sais rien et ne puis rien savoir.

J'ai le plaisir d'avoir des nouvelles de temps en temps de ton oncle et de ta sœur, qui me donnent et à ta fille bien des marques d'amitié. Elle m'a donné occasion de t'écrire en m'avertissant des occasions. Je ne doute point que tu ne sois bien content de nous savoir ici, mais j'y suis trop seule pour y être contente et trop mal arrangée encore pour m'y trouver bien.

Adieu, car voilà des incommodes.

Le 2.

Rien de nouveau, cher fils. On ne parle aujourd'hui que de la promotion du commandant. Chacun a ses souhaits. Pour moi, cela m'est indifférent. Pourvu que je te sache en bonne santé et que tu m'aimes: voilà tout ce qui peut me satisfaire.

Nous sommes fort tranquilles dans notre petit ménage et avons emprunté des cuillères et fourchettes jusqu'à ce que celles que j'ai demandées à Paris soient venues. J'ai donné cette commission à Landriève qui est un petit lambin, car il est parti avec promesse de m'envoyer cela promptement le 1er janvier et n'en ai point encore de nouvelles. Adieu, cher fils.

Le 5.

Quand je ne serais pas, cher fils, aussi disposée à penser à toi, j'ai tous les jours occasion de te faire un petit procès sur les temps de France. Pouvais-tu nous dire qu'il faisait si beau en avril? Il fait un froid de chien et plus qu'il n'a fait en mars. Nous nous chauffons plus que nous ne ferions en Canada et assurément à plus gros frais, mais j'aime mieux épargner en hardes et me chauffer: c'est là toute ma dépense.

Adieu, je ne veux point t'ennuyer.

Le 7.

N'ayant rien de bon à te dire hier, cher fils, et bien des lettres à répondre, cela me prive très souvent du plaisir seul que j'ai, qui est de m'entretenir avec toi,

(1) Le mot may a été rayé par Mme Bégon.

joint aux réflexions que je fais que c'est peut-être t'ennuyer, comme Mater me le disait quelquefois: "Tu crois donc qu'il s'amusera à lire tout ce que tu lui écris? Compte que non." Mais je me satisfais en te répétant que je t'aime et que je ne puis m'accoutumer à être éloignée de toi. Nous soupirons, ta fille et moi, après ton retour. Que nous serions contentes si nous savions au moins quand ce sera! Travaille donc, cher et aimable fils, à venir rejoindre la plus tendre mère qui fut jamais et à venir passer tes jours, tranquille avec elle et ta fille. Adieu.

Le 8.

Si tu m'abandonnes longtemps, cher fils, je deviendrai comme les gens d'ici qui regrettent tout ce qui leur coûte, hors l'ajustement. Il m'en coûte tous les jours de poste plus que je n'ai, bien assurément, et ce qui me fâche le plus, c'est qu'il faut répondre. Il n'y a que lorsque je reçois des lettres de chez toi ou de M. de La Galissonnière que je ne gronde point ou de nos affaires, mais personne ne se tourmente à m'en donner des nouvelles. M. de La Galissonnière m'a mandé qu'il viendrait faire un tour ici pour me débarrasser de tout ce qu'il y a, car cette maison est pleine de ses ustensiles.

Adieu, cher fils. Il ne faut pas être indiscrète.

Le 9.

Bonjour, cher fils, et Dieu quand est-ce que je te le dirai à toi-même? Que je m'ennuie et que les jours me paraissent longs! Car je ne puis sortir, les pavés me tuent et n'ai de voitures que cette chaise à porteurs. Encore s'ils voulaient mener notre chère petite avec moi, je m'en servirais avec plaisir mais ils ne veulent point et je reste comme une pauvre misérable, les trois quarts du jour, tête- -tête avec elle. Nous étudions, nous écrivons et nous apprenons ce que nous pouvons. Elle commence à danser un peu et elle compte profiter des bals de l'hiver prochain. Il y a encore du temps. C'est toujours la même maligne et spirituelle. C'est toute ma consolation.

Adieu, cher fils. Aime ta mère autant qu'elle t'aime.

Le 10.

Quand est-ce donc, cher fils, que je verrai arriver cette *Chimène* tant attendue? Jamais je n'ai eu les mêmes inquiétudes en Canada que j'ai ici. Il semble que tout conspire à me tourmenter. Mon cher père regrette souvent le pays et je fais semblant d'être très flattée d'en être sortie. Cependant, je le regrette aussi, puisque je n'ai pas plus souvent de tes nouvelles.

Je viens de recevoir une lettre du petit Sabrevois et ne sais par où elle est venue ni d'où elle sort. Il est désolé de se voir relevé aussi tôt et il a raison. On peut dire qu'il est des gens dans le monde bien heureux et d'autres bien malheureux. Il me mande qu'il t'a écrit tous ses chagrins, ce qui fait que je ne te les répète point. Adieu, cher fils bien-aimé.

Le 12.

Je ne pus t'écrire hier, cher fils. Il fallut répondre à sept ou huit lettres, à ta sœur, à ton frère, aux Pacaud et Landriève qui me mande que je vais enfin avoir mes petits meubles et qu'il les a chargés sur les rouliers, ce qui sera encore long à

venir. J'ai une pendule, cinq petits plats d'argent, quatre jattes, quatre flambeaux et dix-huit cuillères et fourchettes, cuillères à soupe et à ragoût, car je ne veux point me servir des tiennes. Je les ai ici, j'entends les cuillères à soupe et à ragoût godronnées. Je les garde pour ma petite-fille et espère avant de mourir lui faire faire des cuillères et fourchettes de même.

Mais, pour cela, il faut payer ses dettes et je ne vois pas que l'on m'aide beaucoup. J'ai pris le parti d'écrire à M. Bigot afin de l'engager à écrire à la Cour, où il est au mieux, pour moi et de me faire remettre quelque chose de ce que j'ai emprunté pour rebâtir la maison, ce que je n'aurais jamais fait si ce morceau n'eût pas été à toi.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé et que tu m'aimes.

Le 17.

Il y a quatre jours, cher fils, que je n'ai eu le plaisir de te rien dire par écrit, mais que de conversations de cœur! J'ai fait toutes mes lettres de Canada et les ai données ce matin à M. Garnier, pilote d'un des vaisseaux du Roi qui part de Brest, car il ne sort rien de ce port, à ce que l'on dit, que M. de Macnémara. Je ne sais où il va. On dit qu'il commande une escadre qu'il ira prendre à Brest. On me fait espérer que Bégon ira, car il faut qu'il travaille et voilà l'âge. Tu vois que je suis bonne mère en tous points.

J'ai tant écrit, cher fils, ces quatre jours, que j'en ai mal au poignet. Tu diras: "D'où vient écris-tu tant ?" Mais il faut bien répondre, car j'ai trouvé ici en arrivant des lettres de tout le pays. Adieu, cher fils.

Le 18.

Bonjour, cher fils. Ta fille est dans une jubilation des plus grandes. J'avais demandé à Mlle Michel des assiettes de faïence qu'elle m'a envoyées; elle y a joint un ménage de poupée pour ta fille et deux pots à mettre des bouquets dont elle est enchantée. Elle me tourmente pour lui faire une lettre de remercîments que je vais faire, car elle a écrit à ses oncles et tantes dans les temps convenables, et travaille de mon mieux à ce qu'elle mérite leur amitié. Ils lui font bien des caresses par lettre et ont beaucoup d'envie de la voir, à ce que m'ont dit plusieurs officiers d'ici qui ont été à Bordeaux. Mais la saison et le peu d'argent que j'ai me priveront, je crois, de la leur mener, ce que je souhaiterais cependant pouvoir faire.

Adieu, cher fils. Il ne faut pas se désespérer de la misère.

Le 23.

J'ai bien payé, cher fils, tous mes écrits: j'ai eu un mal de gorge terrible, avec des maux de tête comme tu m'en as vus quelquefois à ne pouvoir parler. Mais, grâce au Seigneur, je me suis guérie moi-même avec quelques lavements et sommes tous en bonne santé, car la petite a eu quelques rougeurs hier qui m'alarmèrent et j'envoyai chercher un médecin qui me dit que ce n'était rien, que tous les printemps on était sujet à cela ici.

Je tremble qu'elle n'ait la petite vérole et mon cher Villebois, de qui j'ai souvent des nouvelles, tantôt par lui, tantôt par les Jésuites, par M. d'Outreleau ou Landriève, qui m'a mandé l'avoir vu très aimable et qui n'apprend pas trop, à ce que ta sœur m'a mandé, dont je l'ai fort grondé. Adieu, cher fils. Aime-moi.

Le 24.

M. de La Galissonnière arriva hier au soir à onze heures et ne voulant pas m'éveiller, il a couché chez M. de Lizardais, où je l'ai été voir dès sept heures et lui ai reproché de n'être pas venu coucher dans son lit. Il y est venu ce matin et s'y est établi pour sept à huit jours. Il ne nous occasionnera pas de dépense, car vingt personnes m'ont dit qu'il leur avait promis de dîner chez eux et, si nous l'avons le soir, ce sera tout ce que nous pouvons espérer.

Il est toujours le même pour nous et pour ta fille à qui il fait mille amitiés. Il m'a assuré que Bégon irait avec M. de Macnémara et qu'il resterait à Rochefort quoiqu'il fût garde-pavillon, mais il m'a priée de n'en rien dire. Je crois qu'il est grandement consulté pour toutes les affaires de Canada, quoiqu'il s'en défende. Il est fort aimé du ministre. C'est aussi un bien honnête homme en tous points et bien juste.

Adieu, cher et aimable fils. Aime ta mère.

Le 25.

Rien de nouveau, cher fils, qu'un Suisse pendu pour avoir déserté et il pleut. S'il faut croire le proverbe de Canada, nous en aurons pour quarante jours, ce qui me fâcherait fort, car je compte partir pour Blois sitôt que Bégon sera parti. On travaille à force à armer *la Couronne* que tu auras vue sur les chantiers; on dit que c'est un beau vaisseau.

On prépare aussi la maison de M. l'intendant qui vient, dit-on, à la fin de ce mois. Que j'aurais de plaisir, cher fils, si c'était toi qui vînsses occuper cette place! Mais je ne suis pas faite pour avoir de satisfaction en ce monde, car il semble que le Seigneur me veut donner des croix de toute espèce. Adieu, cher fils.

Le 26.

Voici le troisième jour que M. de La Galissonnière est ici et nous ne l'avons vu que le soir. Encore ne veut-il point manger qu'une croûte de pain. Mais nous avons le plaisir de causer à notre aise jusqu'à 10 ou 11 heures du soir et puis, il va se coucher. Il va être tout à fait habitant de Paris et il nous a dit qu'il allait préparer Mme son épouse, qui est toujours à sa terre, à venir avec lui à Paris. Je crois qu'elle sera fort contente de ce changement, car elle a toujours aimé Paris. Je crois, cher fils, que si tu ne reviens bientôt, que je mourrai sans voir ce beau pays, car je ne puis chercher à me satisfaire tant que j'aurai le chagrin de te voir absent.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santé. Aime ta mère qui t'aime beaucoup.

Le 28.

L'inventaire des meubles de M. de La Galissonnière est cause, cher fils, que je ne pus te rien dire hier et encore aujourd'hui, c'est seulement pour me satisfaire un pauvre moment que je te dis que tu es toujours tout ce que j'ai de plus cher. Je t'ai écrit ces jours passés, ta chère sœur m'ayant avertie qu'il partait un vaisseau pour ton pays. Je t'ai envoyé des lettres de M. d'Outreleau qu'il m'avait adressées et très recommandées, ce qui n'était pas absolument nécessaire, puisqu'il doit penser que rien ne me touche d'aussi près que toi. Adieu, cher fils.

Le 1er mai 1750.

Le souvenir, cher fils, de mes malheurs m'a empêchée de te rien dire hier et avant-hier. Il y a deux ans, aimable fils, que le Seigneur m'ôta ce qui pouvait me donner quelque agrément dans le monde, — je le sens plus que jamais, — et, si tu ne reviens, je crois que je deviendrai comme la bonne femme du Buisson. Je ne sais si tu ne l'as point perdue de vue, mais loin que le temps efface de ma mémoire la perte (que) j'ai faite, elle me devient de plus en plus sensible par la perte des anciens amis, et il ne reste bientôt plus que du nouveau, avec lequel je ne cherche point à m'accoutumer et suis plus sensible que jamais à me voir réduite à vivre avec un ménagement auquel je ne puis me faire. Plains-moi, cher fils, car je le mérite, étant à plaindre assurément.

Adieu, car je ne m'aperçois pas que je dois t'ennuyer. Mais (à) qui conter nos peines, si ce n'est à ce qui nous touche le plus? Ta fille est trop jeune et mon cher père ne doit point partager mes peines, ne voulant pas augmenter les siennes. Adieu.

Le 2.

J'ai fait, cher fils, une emplette, considérable pour moi, de meubles de M. de La Galissonnière. J'ai pris une vieille verdure pour la chambre de mon cher père et deux armoires pour lui; une vieille tapisserie de satin avec un vieux lit de damas pour moi; un bureau et deux armoires et sa chaise à porteurs, ce qui ne laisse pas, compris quelques matelas, de me faire une somme. Mais il faut se meubler tant bien que mal jusqu'à ce que j'aie la satisfaction de te voir. C'est là où je remets tous mes arrangements.

Ce cher marquis compte partir demain, dont nous sommes tous affligés, surtout ta fille. Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé.

Le 3.

Nous sommes tous désœuvrés, cher fils. M. de La Galissonnière est parti, après avoir dîné avec nous en famille et nous sommes séparés les larmes aux yeux. C'est le meilleur cœur que le Seigneur ait mis sur terre. Je ne puis me consoler de le voir si éloigné. Il va passer ce mois chez lui et puis il retourne à Paris. Je voudrais bien que l'on nous le donnât ici pour commandant et toi, notre intendant. Que je serais contente, cher fils!

Mais je t'aimerais encore mieux à la place de ton oncle, s'il voulait te laisser cela et se reposer, car ce pays-ci n'a d'aimable que le climat. Du reste, il est pire que le Canada pour la gloire, l'envie, la jalousie et tout ce qu'il y a de moins bon dans la société. On n'y aime que l'argent et ceux qui sont riches; ceux qui ne le sont pas maudissent les autres, ce qui fait un pauvre petit endroit d'où je sortirais avec grand plaisir sans mon fils. Adieu.

Le 5.

La plume me tiendra bientôt à la main, car je n'ai cessé d'écrire depuis deux jours en Canada. Il part un vaisseau et je cachetai hier et ce matin 60 lettres. Je fais ce métier depuis que je suis ici, en ayant toutes les semaines quelqu'une

des provinces voisines, auxquelles il faut répondre et qui me fâche quelquefois parce qu'il m'en coûte de l'argent.

J'écris à Mater des choses si tendres que j'espère qu'elle s'attendrira et qu'elle viendra cette année, surtout si ce que l'on nous dit est vrai, qu'il doit partir une frégate d'ici et qui y reviendra en droiture. Je t'assure que je voudrais bien qu'elle y vînt, car je m'ennuie bien, seule. J'appelle seule, n'ayant que mon cher père, qui va toujours à son ordinaire, le petit garçon aux écoles et la petite. C'est tout ce que j'ai, car je regarde toutes les visites très à charge quand ce sont des gens que l'on ne connaît point et que je ne me soucie pas de connaître. Je vais tous les jours chez Mme Tilly, mais elle ne sort point et ses filles lui tiennent compagnie. Je ne lui parle plus de celle que j'ai amenée, elle ne vient ici que très rarement. Adieu.

Le 6.

Nous avons, cher fils, un retour de froid qui me fait trembler pour les vignes. Comme c'est notre revenu, je suis fort inquiète. On dit qu'il a gelé et malheureusement tout est fort avancé. J'ai mangé des fraises, des cerises dont M. de Vaudreuil m'a fait présent, car tu penses bien que ces prémices ne sont pas pour moi à les acheter. Il y a quinze jours que l'on mange des petits pois, mais je n'en ai pas vu encore que les écorces dans les rues en allant à la messe, ce qui me fait soupirer après notre pays où je n'étais pas la dernière à avoir ce qu'il y avait de bon. Ah! pauvre vieille mère, dans le temps qu'il faudrait que tu eusses quelques douceurs, tu n'as que de la misère à espérer. Surtout, si tu es longtemps sans revenir. Que de croix j'ai à essuyer!

Adieu. Tout cela me fait mourir d'avance. Aime-moi, cher fils.

Le 7.

Je m'imagine te voir, cher fils, en décachetant mes écrits et dire: "Ma foi! il faut que ma mère me croit bien désœuvré pour lire tout ce griffonnage." Compte donc que c'est pourtant tout mon plaisir que le petit moment où j'ai la consolation de te dire que je t'aime et la bonne fête ne me déroute point de ce petit moment de satisfaction. Tu apprendras que le petit La Gorgendière a été fait écrivain principal pour St-Domingue. Je l'ai vu aujourd'hui, il en est tout enthousiasmé et croit déjà avoir cent mille écus de bien; je lui souhaite. Bégon va avec M. de Macnémara. Voilà tout ce que je sais de nouveau. Adieu, cher fils.

Le 8.

Depuis six mois, on attendait une promotion ici. Mais on commence à croire qu'il n'y aura rien, pas même de garde-marine, dont M. de Tilly est bien fâché car on lui avait promis, à ce qu'il dit, que son fils cadet le serait.

Ils sont très jaloux de moi, quoique je sois dans une situation à faire plus de pitié que d'envie. Cependant, ils se sont imaginé que mon cher père avait de gros biens et qu'il me donne tout ce qu'il a, ce qui fait que j'ai un peu moins d'agrément chez eux que j'aurais sans ces sottes idées. Je ne leur ai cependant pas caché que ce que j'avais était à moi et que personne n'avait rien à y prétendre. Ce sont des gens comme il n'y en a point: il faut les connaître pour le croire. Adieu, cher fils.

Le 10.

C'est seulement pour te dire bonsoir, car j'eus hier un mal de tête qui me rend encore tout hébétée. Mais ce serait trop de ne te pas dire que je t'aime et que je te prie de m'aimer et que l'absence ne te fasse point oublier une mère aussi tendre que la tienne et qui ne respire qu'après le moment de te revoir. Je ne sais rien de nouveau. Adieu.

Le 11.

Tout le monde est ici occupé à savoir qui sont les heureux qui feront la campagne avec M. de Macnémara, car il doit avoir beaucoup d'officiers et on regarde cela comme une campagne magnifique. Je sais que M. de Portère est son capitaine en second. Il arriva hier de Bordeaux et m'apporta une lettre de ta sœur, qui envoie à ta fille un reliquaire pour sa chapelle, fort beau et dont elle est bien contente. Elle se prépare à en faire ses remerciements et moi à lui aider. Il n'y a que quand elle t'écrit que je la laisse faire.

J'ai des nouvelles de mon cher Villebois, dont ta sœur est fort contente; ce n'est pas peu, car il me paraît qu'elle l'aime beaucoup. Je voudrais bien pouvoir leur mener la petite fille, mais il en coûte tant pour voyager que cela m'effraye, n'étant pas revenue de la dépense que j'ai faite de Brest ici. Cela m'a grandement rogné les ongles. Adieu, cher fils.

Le 12.

Rien de nouveau, cher fils, et je crains que tu ne dises que je serai, avant qu'il soit peu, pire que les Tonnancour. Mais je te répondrai qu'après avoir été bien à son aise et dans une aisance aussi grande, qu'il est dur de se voir réduite à chercher tous les endroits à ménager et encore ne puis-je, je crois, trouver le bout de l'année, surtout n'ayant rien à espérer de ma belle pension que l'année prochaine. Adieu, car je dois te fatiguer.

Le 13.

Nous avons mangé des cerises en abondance et des fraises que M. de Vaudreuil a envoyées à ta fille, qui est fort de ses amies et il lui envoie souvent des bouquets. Il est dommage qu'il ne soit pas plus jeune et qu'il n'ait pas bien du bien et garçon. Je crois que nous pourrions en faire un beau couple. Son fils vient ici souvent, qui joue volontiers avec la petite fille; c'est un jeune homme fort joli. Il doit aller avec MM. de Macnémara et Coursy. Je ne sais point encore les autres, je te le dirai quand je le saurai.

Adieu, cher et aimable fils. Aime ta pauvre petite mère.

Le 14.

Bonjour, cher fils. Je suis toute déroutée. Je ne sais à qui m'adresser pour avoir une bonne plume. Je crois que j'enverrai en Canada pour me la tailler et pour apprendre quelque chose de joli à te dire, car c'est la plus grande pitié du monde ici. On ne sait rien, on ne s'occupe qu'à jouer et à se parer: voilà toute l'étude des

hommes et femmes. Et moi, je ne m'occupe que de ma petite-fille que je voudrais bien voir savante et raisonnable. Mme La Filière lui a donné un petit doguin qui la fera devenir folle. Elle n'est plus occupée que de ce chien et toute la maison. Il faut bien qu'elle...

Le 18 mai 1750.

Nous avons tant écrit ces jours-ci, cher fils, que je me suis trouvée hors d'état de te rien dire. Si j'eusse eu quelque chose de joli, rien ne m'en aurait empêchée. Nous avons profité du départ d'un vaisseau qui va en Canada. On nous assure qu'il doit partir encore une frégate d'ici le mois prochain. Ce sera encore une occasion à donner de nos nouvelles en notre pays que j'aime toujours, et ne puis penser au pauvre La Morandière sans une vraie peine de le voir là, seul de son espèce. Mais c'est une chose faite et il serait à souhaiter que je pusse oublier tout ce qui me fait de la peine, puisque cela ne m'avance à rien qu'à me rendre souvent malade.

Si je t'avais, cher fils, auprès de moi, ou que je fusse avec toi, je m'imagine que je n'aurais plus de chagrin ou, du moins, je le prendrais plus doucement. Dis-moi donc, cher fils, quand j'aurai le plaisir de te revoir et si tu aimeras assez cette pauvre mère pour souhaiter autant que je le fais de te rejoindre. C'est là tout ce que j'attends. Adieu, cher et aimable fils.

(7e Cahier—19 mai 1750 - 10 octobre 1750)

Le 19 mai 1750.

Je ne sais encore, cher fils, quand le vaisseau qui est destiné pour ton pays partira. Ce serait une belle chose si tu n'avais d'autre ressource, mais ta chère sœur m'a mandé qu'elle t'avait envoyé de belles et bonnes provisions dont j'ai été très flattée. J'espère que le retour de ces bâtiments nous apportera de tes nouvelles.

M. de Macnémara est parti ce matin dans son vaisseau qui n'est point encore fini, étant sorti de dessus les chantiers cet automne dernier, et il est si gros qu'il n'a pu rien mettre dedans; il va se mettre en rade et tous les ouvriers travailleront là. C'est un port bien incommode quoi qu'en disent MM. de Rochefort. Si tu les avais vus ce matin, tous à voir partir ce vaisseau, tu aurais ri! Il semble que ce soit le premier qui soit sorti d'ici. Bégon n'est point embarqué et ne crois pas qu'il embarque qu'il ne soit prêt à partir avec tous les autres gardes-marine; il est toujours fort sage et fort attaché à sa nièce. Ils jouent ensemble comme deux enfants qu'ils sont, et s'aime tendrement tous deux. Adieu.

Le 20.

Je te souhaite le bonjour, cher fils, et dois te faire part de la conversation générale: c'est que M. de Macnémara est mouillé à Soubise et qu'il ira je ne sais où aujourd'hui s'il fait beau.

J'ai reçu une lettre de M. d'Outreleau, ce matin, qui m'engage par l'intérêt qu'il dit que tu prends à M. Guilmain, d'écrire en sa faveur à M. de La Galisson-

nière, pour lui faire avoir la place de M. Boucault qui reste ici. Tu penses bien qu'ayant mis le nom de ce cher fils en avance, j'ai bientôt eu griffonné une belle sollicitation pour Guilmain et souhaite que cela réussisse. Le procureur général qui est à Paris et qui y reste cette année pourrait lui rendre service s'il le voulait, mais il est certain que M. de La Galissonnière a été très consulté pour le Canada cette année. Il serait à souhaiter qu'on le consultât pour bien des choses. Je n'en ai point eu de nouvelles depuis son départ d'ici quoiqu'il m'eût bien promis de m'en donner, ce qui commence à m'inquiéter.

Adieu, cher et aimable fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 21.

Je crois qu'il me viendra des cors aux doigts à force d'écrire, car la plume ne me sort plus des mains et il me faudra des rentes d'augmentation pour payer les ports de lettres que je reçois. Je crois que je prendrai le parti de ne plus faire de réponses, peut-être se lasseront-ils de me faire coûter de l'argent. J'en suis de mauvaise humeur joint à ce que je n'ai point, cher fils, de tes nouvelles dont je m'ennuie très fort, ce qui me mettra dans le cas de t'ennuyer. Ainsi je te dis adieu.

Le 22.

Bonsoir, cher fils. J'ai attendu tout le jour pour voir si nous n'aurions rien de joli à te mander, mais pas la moindre petite bagatelle, si ce n'est l'arrivée d'une petite boîte de la part de M. d'Outreleau à qui j'avais demandé quelques bagatelles pour la petite et pour moi. Pour moi, une capote de gaze noire et mes éventails que tu avais laissés; 12 tasses de ces terres blanches comme nous en avions en Canada, des bras pour mettre à ma cheminée et de petites lampes qui épargnent la chandelle, car je ne connais plus la bougie. Pour la petite, une petite coiffure à la mode et des souliers. Mais elle est au désespoir; ils sont trop longs quoique j'eusse envoyé sa mesure et nous n'avons personne ici qui en sache faire, en ayant eu trois paires qu'elle n'a pu porter deux jours. Je vais lui en redemander d'autres, malgré moi, car les frais coûtent autant que les souliers. Elle a aussi une capote blanche, mais tout cela ne sied pas avec des souliers éculés. Mais elle est au désespoir.

Je crains bien qu'elle ne soit plus grande que tu ne voudrais, car elle croît tous les jours et je n'ai que la tête au-dessus d'elle. La malice croît à proportion. Adieu, cher fils; compte sur toute ma tendresse pour elle et pour toi.

Adieu, aime ta pauvre mère et la plains.

Le 23.

Depuis six mois, cher fils, on attend M. l'intendant. Il est enfin arrivé cette nuit. Je n'ai pu m'empêcher de juger que cette arrivée nocturne ne soit parce qu'on ne lui fait aucun honneur, et même je sais que le maire avait ordonné à la milice de prendre les armes et qu'on l'a trouvé fort à redire.

Quelle différence, cher fils, de voir nos gouverneur et intendant en Canada ou de les voir ici, car il n'y a pas un enseigne qui ne se croit au-dessus de l'intendant, et j'ai pitié de tout cela, lorsque j'en entends parler. Le commandant n'est

pas plus que les autres et il n'a aucune marque de distinction. Que doivent penser tous ces messieurs lorsqu'ils viennent en notre pays? Comme nous honorons ceux qui sont les premiers, je ne goûte point du tout le peu de différence qui se trouve dans les états ici et le peu de subordination que j'y vois.

J'ai ouï raisonner deux de nos épétiers(?) ils sont pire, car ils sont tous à leurs campagnes et ne paraissent que le moins qu'ils peuvent. Adieu, c'est assez médire.

Le 24.

Bonjour, cher fils, je n'ai pas grand'chose à te dire, n'y ayant rien de nouveau. Du moins, je ne sais rien. J'ai passé une partie de l'après-dîner avec Mme Tilly qui est toujours dans le même état; elle espère beaucoup du lait qu'elle prend, mais je n'y ai pas grande confiance. Sa fille est toujours infirme, comme tu l'as vue et elle est actuellement avec une douleur dans le col qu'elle ne peut remuer la tête, mais on ne lui fait pas plus de remède qu'on la plaint. Elle me fait pitié puisqu'elle est d'âge à sentir ce qu'elle perd en me perdant. On la fait travailler et on lui dit qu'il faut se forcer et ne point écouter le mal. Elle ne vient ici que très rarement, ni sa sœur. J'y vais tous les jours et ne prends garde à rien ni ne fais mine de rien. Je ne parle plus de la fille ni n'en parlerai. Peut-être en seront-ils fâchés dans la suite, mais c'est leur affaire.

Adieu, cher fils, toi seul m'occupes et m'intéresses plus que tout. Ta fille se porte bien. Adieu.

Le 25.

Rien de nouveau, cher fils. J'ai écrit une partie de la journée en Canada, car je ne manque point les occasions que je sais et je prêche beaucoup Mater pour venir nous rejoindre, ce que je pense bien qu'elle ne fera pas. Je le souhaiterais fort, car je m'ennuie grandement d'être les trois quarts du jour seule. Je t'ai laissé un moment pour recevoir une visite qui me donne beaucoup d'inquiétude, ayant appris que la terre a tremblé cette nuit. Je t'avoue qu'avec des maisons aussi peu solides que celle-ci, je tremble de peur, car je ne vois aucun endroit à se sauver. Notre jardin est trop petit pour y être à l'abri et les deux côtés de la rue bordés de maisons bien hautes. Je tremble de frayeur, si je voyais ce que j'ai vu en Canada. Adieu, cher fils.

Le 26.

Je me tirerais volontiers aux cheveux de n'avoir point de tes nouvelles. Etait-ce la peine de faire tant de chemin pour n'être pas plus avancée qu'en Canada? Encore, si j'avais tous les mois une pauvre petite lettre qui me dît que tu te portes bien et que tu m'aimes, je me consolerais et prendrais plus aisément mon parti. Mais une année entière, cela est trop long! Tire-moi, cher fils, de cet état de peine et reviens joindre une mère qui t'aime plus que tu ne peux t'imaginer et une petite fille qui ne respire que pour sa "chère mine," un papa qui met à te voir toute sa satisfaction. Il est toujours comme tu l'as vu, il ne change ni d'humeur ni de tempérament et t'est plus attaché que je ne puis te l'exprimer.

Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santé. Adieu.

Le 27.

Bonjour, cher fils. Nous apprenons que M. Roullier va à Brest et qu'il pourrait bien venir ici, mais je cours risque de ne le point voir, car je compte partir pour Blois sitôt que Bégon sera embarqué, ce qui ne peut pas aller bien loin puisque M. de Macnémara veut être le 15 juin à Brest. J'espère que ton frère voudra bien avoir des bontés pour ce pauvre enfant qui me fait pitié en le voyant partir. Il est si enfant que je crois que cela ne peut avoir que bien des misères à la mer, si personne n'en a soin; il est toujours assez sage, mais trop enfant et ne pense qu'à jouer avec la petite. Ils s'aiment tous deux beaucoup, ce qui me fait grand plaisir. Voilà tout ce que je sais. Adieu, cher et aimable fils.

Le 28.

J'ai eu, cher fils, la complaisance de mener ta fille et toutes celles de Mme Tilly voir la procession dans une maison près des Capucins où Repentigny a une chambre. J'en suis revenue si lasse que je ne sais que faire de ma vieille carcasse. Ta fille y a attrapé une bonne migraine à laquelle elle est toujours fort sujette, dont bien me fâche, car cela la fait souffrir à faire pitié.

Je t'avouerai que nous avons été payés de notre curiosité, car je n'ai rien vu de si pauvre que cette procession. Point de clergé, point d'honnêtes gens et enfin rien que de la populace, voilà tout ce qui est un peu dévot ici. Et nous avons été régalé d'un bon orage cet après-dîner dont je ne suis pas trop contente. Je ne sais point d'où vient, mais j'ai plus de peur ici qu'en Canada. Je crois que M. de La Galissonnière avait raison de me dire en chemin que n'ayant plus Mater, j'aurais peur du tonnerre.

Adieu, cher et aimable fils, je te souhaite une parfaite santé et que tu aimes la plus tendre mère qu'il y ait au monde.

Le 29.

Rien de nouveau, cher fils, et n'ai à te répéter que je m'ennuie très fort de n'avoir point de tes nouvelles, étant tout ce qui peut me dédommager d'être séparée de toi. Nous conservons toujours tous une fort bonne santé malgré les peurs que l'on nous veut faire des fièvres de Rochefort, dont nous n'avons encore été aucun attaqués. Nous sommes cependant sept ou huit de notre troupe de cette année ici. Je crois que la vie réglée y contribue beaucoup.

Nous vivons comme en Canada avec la différence que l'ordinaire n'est pas si fort, mais bon. Nous mangeons des petits pois quand ils ne sont pas trop chers, des asperges, des artichauts, le tout en petite quantité, des poires que je ne trouve pas encore meilleures que les nôtres, mais on dit que ce n'est pas encore les bonnes. Je les attends. Adieu.

Le 30.

Nous venons, cher fils, notre petite et moi, de dévotions et avons entendu un grand et long sermon qui l'a ennuyée et moi aussi. On est fort dévot ici, car on prêche toute l'octave avant le salut. Nous avons le curé pour directeur, qui est un très digne homme et fort ami de toute la famille Bégon surtout de M. l'Évêque,

ce qui nous donne grand accès chez lui et dans l'église, ayant souvent place à la sacristie quand il y a trop de monde à l'église. Et on ne voit guère ta vieille mère sans sa fille, or que ce ne soit en visite grave, où il n'est point de mode ici de la mener. Cependant, je pourrai passer dessus avant qu'il soit peu, car elle n'est pas contente d'être chez sa tante, lorsque je suis obligée d'aller sans elle, ce qui n'arrive pas souvent, mais trop pour elle et pour moi, par l'union dans laquelle nous vivons. Elle est toujours aimable et maligne; elle te ressemble. C'est assez pour moi. Adieu.

Le 31 mai.

Rien de nouveau, cher fils, que la frégate que l'on prépare pour le Canada par où je vais encore écrire à Mater et à mon frère, car pour le reste j'en ai assez fait et au petit père St-Per (Saint-Pé), car c'est toujours mon cher et bon ami.

Adieu, aimable fils, ce serait trop de t'écrire des riens.

Le 1er juin 1750.

La pluie qu'il fait depuis avant-hier me fait peur; je crains que cela ne fasse mal aux terres. Le revenu que j'ai à espérer me paraît si petit eu égard à la cherté de la vie que l'on paye ici, que je crains toujours quelque diminution. Qu'il est triste, cher fils, d'être si éloigné de ce que l'on a, car je me trouve ici en quelque façon engagée à y rester du moins quelques années à cause de mon fils, et je sens que je serais bien plus doucement à Blois où on m'assure que la vie n'est pas si chère, mais abandonner un enfant à son âge à lui-même, c'est le perdre. Tu diras qu'il a M. et Mme Tilly. Je n'ai point envie qu'il prenne les idées des marins, car ils sont tous d'une gloire insupportable et élèvent leurs enfants dans le même goût: tout autre que marins d'épée est de la plus fine... Voilà comme on pense et moi, je ne veux pas que mon fils soit dans ces idées.

M. de La Galissonnière m'a conseillée de rester ici au moins le temps de la plus forte jeunesse et lorsqu'il ne sera point armé. Mais ces voyages sont un peu trop coûteux pour les faire souvent et vais faire en sorte de l'arranger à me dispenser d'y aller de quelques années. Si tu étais ici, cher fils, tu irais t'y promener tous les ans, mais moi je suis trop poltronne et trop vieillie, joint à ce que c'est déranger ta fille entièrement.

Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 2 juin.

J'ai eu, cher fils, un moment de satisfaction en revenant de la messe, ayant trouvé une lettre de ta sœur dans laquelle j'en ai trouvé une de toi. Quelle joie pour moi en voyant cette écriture! Mais, en voyant la date, j'ai été désolée! Quoi, il faut six mois pour avoir de tes nouvelles? Pense donc, aimable fils, ce que peut souffrir ta mère avec toutes ces idées et que tu sais ne les pas faire toujours agréables. Il me prend quelquefois des chagrins d'être comme cela séparée de toi que je me désespérerais si le Seigneur n'avait pitié de moi. Notre chère petite ne cesse de baiser ta lettre et nous avons pleuré de joie ensemble en la lisant. Cette chère innocente t'est aussi attachée que moi. C'est tout dire. Nous allons remercier ta chère sœur ayant une occasion d'un garde de M. de Rostan, ce qui fait que je te dis adieu!

Le 3.

Nous écrivîmes hier, cher fils, la petite et moi, à ta sœur pour la remercier des bonnes nouvelles qu'elle nous a données de ce qui nous est si cher, et ne lui cache point l'envie que j'aurais de te voir sortir de ce misérable endroit, car, quelque chose que tu dises, tu ne me persuaderas pas que ce soit un bon pays et sens parfaitement, cher fils, que c'est pour me tranquilliser que tu me marques qu'il est très sain; il y a des sauvages et on n'y peut vivre sans les secours de France. C'est assez pour me donner des peines incurables.

Je pense qu'il y a longtemps que tu nous sais rendues; au moins n'ai-je rien négligé pour te le faire savoir et si tu es content de me savoir ici, je t'assure que ce n'a pas été sans peine que j'y suis, en ayant eu beaucoup, comme je te l'ai marqué, à déterminer mon cher père et il n'y a eu que ta lettre en partant d'ici qui a fait effet. Il se porte comme tu l'as vu et n'a de plaisir que celui de te voir, si le Seigneur nous le conserve, car je crains toujours.

Adieu, aimable fils et bien aimé de tous les tiens.

Le 4.

En lisant ta lettre, cher fils, je suis fâchée que tu aies su notre départ. Je connais ton cœur et sens toutes les alarmes que tu auras eues jusqu'au moment que tu auras su notre arrivée. Je voudrais bien que ce fût M. Olivier qui te l'eût dit; il t'aurait parlé de la chère petite qui a été l'amusement de tout le vaisseau, mais il n'aura pu te dire notre arrivée en France. Il faut que ce soit par moi ou par quelque autre: car nous avons été un mois à venir, en cousinant de Brest ici, mais M. de Vaudreuil m'a dit qu'il avait écrit à son frère à peu près dans le temps que nous sommes arrivés à Brest et qu'il lui avait mandé, et j'espère qu'il te l'aura dit.

Je suis étonnée que tu ne m'accuses pas la réception de toutes les lettres que nous t'avons écrites par les pays d'en Haut depuis deux ans. Tu as dû en trouver plusieurs en arrivant, de mon cher père, de ta fille et de moi. J'avais écrit aussi à M. et Mme de Vaudreuil et n'en ai point eu de réponses. Je leur faisais cependant de beaux compliments sur leur mariage. Adieu cher fils.

Le 5.

Tu m'affliges doublement, cher fils, en me marquant que tu ne vois aucune espérance de faire fortune en le pays que tu habites. Quoi! N'est-ce pas assez d'être assez malheureux de nous voir séparés sans encore sacrifier les plus belles années, sans être aussi heureux que tous ceux qui y ont été. Mais c'est peut-être, cher fils, que tu n'as pas plus d'esprit dans cet endroit qu'en Canada, car celui qui t'y remplace y fait fort bien ses affaires et toi, tu n'avais l'esprit que d'y faire de la dépense. En ce cas, faut-il autant revenir que d'être là pour manger ce que tu as; au moins, le mangeras-tu plus agréablement.

La première chose que j'appris en arrivant ici, est la rupture du commerce espagnol et j'en sentis toute la conséquence pour toi qui seul m'occupes; ayant tout le reste de la famille avec moi, tu es le seul qui m'inquiètes. Tu diras que j'ai encore en Canada un frère, cela est vrai. Mais il est chez lui et avec sa famille. Il n'a qu'à bien faire, il sera bien. Mais toi, cher fils, tu es seul de ton espèce et (je) sais ce que c'est! Ainsi, je ne puis qu'en avoir bien de l'inquiétude, ce qui ne me donne pas beaucoup de plaisir en la vie.

Adieu, car je ne cesserais de te conter mes peines. Adieu, cher fils bien-aimé.

Le 6.

On dit, cher fils, que l'on envoie beaucoup de canaille dans ton pays, mais ce n'est pas là ce qu'il faudrait, comme tu me le marques, pour le faire valoir. Il paraît que le nouveau ministre a de fort bonnes intentions, mais on dit qu'il est lent et qu'il veut être bien instruit avant de rien terminer. Il n'a pas tort! Heureux si ceux à qui il donne sa confiance sont assez droits pour ne lui rien faire de mal! Ce qu'il y a, c'est que tout est d'un secret impénétrable.

Je ne suis point surprise que tu reçoives de toutes parts des choses gracieuses de mon cher petit-fils. J'en ai souvent des nouvelles par le père Mesaiger qui est passé avec nous et par ta sœur avec qui je suis fort en liaison de lettres, et il y a peu de semaines que nous ne nous écrivions. Elle a même eu la bonté de me faire acheter le vin de notre provision qui n'est pas forte, comme tu penses, et des plats et assiettes de faïence dont elle a même bien voulu me faire crédit de quelque chose, jusqu'à ce que je sois payée des lettres de change que j'ai apportées, ce qui ne sera qu'au mois d'août. Vois, cher fils, comme nous sommes heureux! Adieu, jusqu'à demain.

Tu me marques, cher fils, que tu serais content si tu nous savais rendus et de ne te pas laisser languir. J'ai profité des premières occasions que j'ai eues et n'ai rien négligé pour te donner de nos nouvelles. Je connais trop ton cœur pour n'être pas persuadée de tes sentiments pour nous. Mon cher père ne souhaite vivre que pour te revoir. Il attend le temps avec bien de l'impatience et ta fille et moi, sans oublier le petit frère et beau-frère qui te sont tous aussi attachés les uns que les autres. En vérité, cher fils, c'est un grand malheur de s'aimer aussi parfaitement. Si nous étions comme ce que je vois ici, nous serions bien plus heureux, mais je ne me repentirai, je crois, jamais de toute la tendresse que j'ai pour toi et les tiens.

Adieu, cher fils, je vais encore écrire un peu en Canada par le dernier vaisseau qui partira, je crois, cette année.

Le 9.

Je ne pus t'écrire hier, cher fils, ayant eu la plume à la main tous les jours pour le Canada et l'île Royale, car nous avons un parent qui y va, qui m'a demandé des recommandations. Quoiqu'elles ne soient pas de grand poids, je n'ai pu lui refuser.

J'espère recevoir par le retour des vaisseaux toutes les lettres que tu m'as écrites par les Illinois, ayant mandé d'en faire la recherche et de me les envoyer. Mande-moi donc, cher fils, si tu as eu toutes les miennes, t'ayant écrit avant mon départ trois ou quatre fois. Depuis que je suis ici, je n'ai eu que celles du Rocher et cette dernière du 17 décembre, je ne sais par où.

Je suis fort aise de ce que tu me marques, que tu ne soupes plus. Tu es de taille à éviter de manger le soir et suis charmée que tu puisses trouver compagnie pour dîner et que tu aies des endroits de promenade. Mais ne t'accoutume point trop en ce pays et n'oublie point que tu as une mère qui a fait pour toi ce qu'elle n'avait jamais voulu faire, et pense à ce qu'il m'en a coûté et à ce qu'il m'en coûte encore par la différence de vie que je mène, qui n'est point, à beaucoup près, aussi aisée que celle que j'avais en Canada et que j'aurais pu soutenir, la vie n'étant point aussi chère qu'ici. Ne pense pas, aimable fils, que je veuille me faire valoir.

Tu me connais, ainsi je n'ai pas besoin de te rien dire de mes sentiments pour toi, je t'en ai donné des preuves.

Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santé. Aime ta mère.

Le 10.

J'ai le cœur tout gros, cher fils, mon petit Bégon vient de partir. Il s'embarque avec M. de Macnémara, comme je te l'ai marqué et, quoiqu'il m'ait promis d'en avoir tout le soin possible, je n'ai pu retenir mes larmes en pensant que ce pauvre enfant allait à la mer. J'en ai trop vu pour ne pas plaindre tous ceux qui y vont par les risques inévitables que j'y crois. Mais c'est son métier, il faut qu'il le fasse et l'encouragerai toujours à servir, loin de lui faire connaître ma peine, car il n'aime point ce métier, tant s'en faut. Il aurait beaucoup mieux aimé t'aller voir. Je lui ai dit que ce serait pour l'année prochaine.

Adieu, cher fils, car j'ai mal à la tête.

Le 11.

Je viens de recevoir, cher fils, une lettre de Mlle Michel qui me mande avoir eu de tes nouvelles du mois de mars par une personne de sa connaissance, du Cap. Tu aurais bien dû, aimable fils, nous donner un petit mot, mais nous savons au moins que tu te portes bien en ce temps, puisque cette personne en assure ta sœur. Il faut s'en contenter malgré que l'on en ait.

Tu savais dans ce temps, je l'espère, que nous étions rendus, car il me semble t'avoir écrit en janvier et par plusieurs vaisseaux, et ne me lasse point comme tu vois à te donner de nos nouvelles qui sont toujours bonnes, étant tous en parfaite santé.

Je reçois une lettre de Landriève qui me mande que notre cher Villebois se porte bien et qu'il est empereur dans sa classe, que son régent en est fort content. Je le suis bien quand j'entends cela. Aussi, je ne souhaite rien tant que de voir ces deux chers enfants parfaits, qui me seront et toi toujours plus chers que je ne puis dire. Adieu, cher fils, aime ta mère.

Le 12.

Je sens comme toi, cher fils, que, quelque douce que l'on mène la vie, on ne saurait la goûter lorsque l'on est séparé d'une famille qui nous est chère; car crois-tu, aimable fils, que je puisse avoir quelque satisfaction, éloignée de toi que je regarde comme ma seule consolation? Non, rien ne me touche et regarde tout avec des yeux d'indifférence, qui me doivent faire passer pour bête. Il y a sept mois que je suis ici et n'ai pas daigné aller voir ces belles allées que l'on me prône tous les jours. Si tu étais ici, cher fils, tout me plairait, je trouverais tout beau, mais je ne suis occupée que de la peine d'en être séparée. Adieu, je ne sais rien de nouveau.

Le 13.

Je t'ai mandé, cher fils, que l'on préparait une frégate pour le Canada. Monsieur du Vignau, capitaine de vaisseau, la commande et il avait demandé le chevalier de Beauharnois (qui est resté ici lieutenant d'artillerie) pour son second, mais

la Cour en a nommé un autre, dont il se tire aux cheveux, ayant travaillé comme un chien à la carène et étant en rade depuis quatre ou cinq jours. Il faut qu'il revienne et cède sa place à M. de La Filière, qui va trouver l'ouvrage tout fait. Il m'a fait demander par M. de La Galissonnière de demeurer avec nous et n'ai pu le refuser, ayant une maison beaucoup plus grande que je ne voudrais, et qu'il faut payer 550 [1] de loyer. M. de La Galissonnière me donne 100 [1] pour les meubles qu'il y laisse et m'a dit qu'en prenant le chevalier de Beauharnois, cela pourrait me dédommager de quelque chose. C'est le cousin de M. Bégon, de qui j'ai besoin et je sens qu'il faut tout ménager. Qu'il y a des moments, cher fils, où je souffre et que de larmes je verse sans rien dire! Et à qui le dirai-je, hors que ce ne fût à ma chère petite? Mais il est inutile de lui donner du chagrin à son âge: elle en aura peut-être assez dans son temps. Adieu, cher fils bien aimé.

Le 14.

Tu me demandes, cher fils, de te mander des nouvelles détaillées de mon établissement, de mes affaires et de la famille. Je t'en ai déjà donné une idée et recommencerai avec plaisir, n'en ayant point de plus vrai que celui de m'entretenir avec toi.

Je commencerai par te dire que j'ai tout vendu ce que j'ai pu en Canada et assez mal vendu pour en être fâchée, hors l'argenterie que j'ai neuve pour celle que j'ai vendue; car pour mes hardes et celles que tu m'avais laissées pour ta fille, je n'en aurais pas la moitié ici pour le même prix, les étoffes ayant augmenté de moitié, mais je m'en passe, n'ayant qu'une robe de ras de St-Maur et du coton pour la maison. Ta fille a la robe que M. de La Galissonnière lui a donnée, que j'ai fait faire en arrivant et j'ai fait allonger les autres. Elle est toujours bien mise et bien coiffée.

L'argent que j'ai apporté de Canada n'est encore point payé. Il le sera le mois prochain. Je me suis meublée, en partie de cotonnade qu'on appelle damas d'Abville (Abbeville) et en partie des meubles de M. de La Galissonnière. J'ai eu de lui une verdure de Flandre, un lit de damas vieux, une tapisserie de satin, une chaise à porteurs, trois grandes armoires, des tables et autres drogues comme matelas, lits, etc. J'en ai pour près de 1,400 [1]. Je n'ai qu'un misérable petit miroir de toilette dans toute la maison et n'en aurai pas sitôt d'autre, aimant mieux placer ce que j'ai à me donner quelque revenu, qu'à me meubler. Je n'ai que le pur nécessaire.

Nous vivons bien, du moins assez bien: bonne soupe, tu sais que c'est ce qu'il nous faut; bon bœuf, veau et agneau, poulets, quelquefois des petits pois, quand ils ne sont plus chers, ainsi que des artichauts et fruits. Nous avons de bons vins, de bons café et chocolat, que notre petite prend quelquefois, et je vis à peu près comme en Canada avec un peu moins de plats, mais toutes les petites douceurs ne lui sont point épargnées, ni à mon cher père, que je ne veux point qu'il nous reproche de lui avoir fait laisser un pays où il était bien attaché.

J'ai envoyé à Pacaud, à Paris, mes lettres de change et il m'a mandé qu'il (les) placerait de son mieux. Je t'ai dit que je me trouvais, par rapport à Bégon, obligée de rester à Rochefort, et par le conseil de M. de La Galissonnière; sans cela, je serais allée à Blois tout de suite. Je compte partir dans la semaine pour y aller. Je ne sais ce que j'y ferai, car je n'ai aucune connaissance de ces biens, mais je ferai en sorte de trouver quelqu'un qui en ait soin jusqu'à ce que tu sois revenu et que

Bégon soit en âge d'y aller, car ce serait pour moi de trop grands voyages à faire tous les ans, sans compter ce que cela coûte. Je n'ai point assez de santé pour voyager perpétuellement. Adieu, cher fils.

Le 15.

Je viens de recevoir une lettre de toi, cher fils, mais je ne sais par où elle est venue. Elle est bien de ton cachet, mais point le dessus de ton écriture et adressée à Rochefort. Elle est venue par la poste et l'ai payée avec grand plaisir, puisque tu m'assures le 26 janvier que tu es en parfaite santé et que tu aimes ta pauvre petite mère. C'est tout ce que je puis souhaiter, ne pouvant être auprès de toi.

Ne pense pas, cher fils, que notre séparation te soit plus dure qu'à nous et surtout à moi. Il est des moments où elle m'est insupportable. Quoi! tu ne nous savais pas rendus en janvier? Que pouvait faire M. Olivier? Serait-il arrivé quelque chose au vaisseau où il était embarqué, car il comptait être en lieu de te dire de nos nouvelles les premiers jours de janvier. Nous lui avions donné des lettres et le petit La Morandière. Tous ces retardements ne font qu'augmenter la peine que j'ai de te voir si éloigné par inquiétudes réciproques que nous avons. De telles séparations ne sont point faites pour des familles aussi attachées que nous le sommes. Je le sens tous les jours.

Nous faisons comme toi, cher fils, mon cher père et moi, nous nous portons fort bien, mais nous maigrissons beaucoup. J'ai été obligée de faire diminuer les habits qu'il a apportés. Pour moi qui n'avais qu'une mauvaise robe et un vieux corset, il ne m'en a pas coûté beaucoup, mais je diminue tous les jours dont je ne suis point fâchée. Ta chère fille se porte au mieux, plus spirituelle et plus maligne que jamais; elle croît tous les jours et n'est pas plus maigre que tu l'as vue, le visage bon, de belles couleurs, toujours ses yeux. Il n'y a que sa bouche qui ne diminue point. Elle est fort bien avec M. de Fontaisse (sic) son cousin et son cher marquis. Ils s'écrivent de temps en temps.

Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santé.

Le 16.

J'ai mis, cher fils, dans une malle à ton adresse qui sont les hardes du petit La Morandière, six grandes nappes qui te seront plus utiles qu'à moi. Ce sont celles que tu as taillées aux Trois-Rivières. Je ne comptais pas qu'elles feraient ce chemin, mais n'ayant rien à t'envoyer et j'aurais tant de bonne volonté que je te prie de t'en servir en te souvenant de ta tendre mère qui n'a besoin aujourd'hui que du guéridon de Mme Trémont. Mais si tu m'aimes toujours, ce sera un grand adoucissement à toutes mes peines, surtout si tu veux me donner de tes nouvelles par tous les vaisseaux qui partiront de ton pays et si tu veux me dire quand je pourrai espérer de te revoir: ce sont là tous mes souhaits.

Je vois avec une vraie satisfaction, cher fils, que tu cherches à me consoler de la peine où je suis de te voir dans un aussi mauvais pays, en me marquant que le climat est comme celui de Provence. Tu penses que je n'ai point oublié tout ce que tu nous en as dit. Non, aimable fils, je n'oublie rien de ce qui m'est venu de toi, mais si tu veux m'en faire accroire de ce côté, peux-tu ôter les sauvages de ce pays? Peux-tu y faire croître du pain et du vin qui m'ont tant donné d'inquiétudes en Canada? Crois-tu que j'en ai moins pour toi que pour moi? Non, mon très cher fils et t'assure que je ne puis être tranquille que lorsqu'il plaira au Seigneur de nous réunir tous. Quand sera-ce? Adieu!

Le 17.

Je vois cependant, cher fils, car je continue de répondre à ta dernière lettre, que ce beau climat t'a fourni une belle et bonne neige avec poudrerie, ce que je n'ai point vu ici. Et comment es-tu logé, aimable fils, pour te parer de temps aussi rare? Ta maison est-elle bonne, bien fermée, bien chaude? Si elle ressemble à celle de Rochefort, je te plains, car j'ai eu grand froid malgré tous les feux que j'ai faits, mais ce sont des maisons de boue et de crachats où le vent passe au travers de tous les murs. J'ai brûlé pour plus d'argent de bois qu'en Canada et je n'y ai pas eu aussi chaud. A la vérité, cela n'a duré que la fin de décembre jusqu'au 20 janvier.

Je ne doute point que tu n'aies bien représenté à la Cour tous les besoins de cette colonie qui m'intéresse aujourd'hui plus que toute autre. Je sais qu'on dit qu'il y va bien du monde, mais de mauvais monde, n'étant à ce que l'on assure que de la canaille, dont bien me fâche, dans l'idée où je suis que cela peut te donner de l'ouvrage d'augmentation.

Bien des remerciements, cher fils, de ce que tu veux bien donner des ordres à M. d'Outreleau pour me donner ce que j'aurai besoin. Tu dois être persuadé que j'en userai avec la discrétion convenable et que je ferai en sorte de ménager sur tout de mon mieux. Il n'y a que sur le bois et le logement que je ne le puis. Nous n'avons que la vie et c'est la nôtre de nous chauffer.

Tu me recommandes de t'écrire. N'es-tu point las de lire mes griffons et ne fais-tu point comme Mater dit, que tu les regardes et que tu les laisses là? Je te demande toujours de les brûler et de ne point faire les amas de papier comme tu les avais en Canada. Jette tous mes écrits au feu et n'en garde que ce qu'il faut pour t'amuser, si tu veux rire de ta pauvre mère qui écrit comme une chatte, mais qui t'aime plus que tu ne l'aimeras de ta vie. Adieu, cher fils.

Le 18.

Il paraît, cher fils, que mon plus grand plaisir est de m'entretenir avec toi et par conséquent qu'il est peu utile que tu me recommandes de t'écrire et de te mander tout ce que je fais, n'ayant d'autre occupation, après que l'école de la chère petite est faite, que celle de te dire quelque chose. Tu veux que je te dise comme nous nous portons. Toujours bien, grâce au Seigneur, jusqu'à présent, et vivons tous comme en Canada. Quoique l'on nous prêche de souper à 8 heures, nous soupons à 7 et coucher à 9 et demie à l'ordinaire. Je me lève à 6 heures et dîne à midi. Je passe la matinée à coiffer, friser ta petite et à la faire lire, écrire et tous ses exercices (elle danse aussi) et souvent occupée à répondre à des lettres qui me viennent par tous les ordinaires. L'après-dîner, je recommence l'école et, vers 4 heures, il vient quelquefois compagnie ou je vais voir Mme Tilly, ou je t'écris, ce qui arrive tous les jours, ayant plusieurs dames et messieurs qui me viennent voir. On a toujours aimé ici les Bégon et on a des bontés pour moi.

Tu me demandes Bégon par le premier vaisseau. Il est parti, je te l'ai mandé, et t'assure que le pauvre enfant aurait été bien plus flatté de t'aller voir. J'ai eu hier des nouvelles de mon cher Villebois. Il est empereur de sa classe. C'est Landriève qui me le mande. Il est à Paris depuis le premier janvier et ne retourne point cette année en Canada. Il a sollicité beaucoup pour t'aller joindre, mais il voulait être écrivain principal. Je ne sais s'il a quelque espérance, mais il me mande

qu'il reste encore cette année en France et tous le mois de juillet à Paris, où il me prie de lui écrire, ce que je vais faire. Le père Mesaiger me donne aussi souvent des nouvelles de ce cher enfant que j'aurais bien envie de voir, mais il m'en coûterait encore de l'argent pour aller à Paris. Ta fille me tourmente beaucoup pour y aller. Elle dit: "Maman, c'est deux jours de plus, il faut que tu payes au carrosse comme si tu allais à Paris." Mais je réponds: "Quand votre cher père sera revenu, nous irons tous ensemble." Je la mène, comme tu penses, à Blois avec moi et partout où j'irai; si je puis, je la mènerai voir ton oncle et tes sœurs, si mon cher père ne se trouve point fatigué du voyage de Blois. J'aime mieux faire ce voyage que celui de Paris, qui peut être utile à ta fille.

Adieu, cher fils, c'est assez, ce me semble, pour un jour. Aime ta pauvre petite mère.

Le 19.

Je voudrais, cher fils, avoir quelque chose d'amusant à te dire, car ce n'est point assez que je me satisfasse en t'écrivant. Il faudrait que je susse au moins te divertir. Comme je t'écris, je reçois une lettre de mademoiselle Michel qui m'a fait rire toute seule de tout mon cœur. Je crois devoir t'en faire part.

Je ne pense pas avoir oublié à te mander que M. le général de Canada avait cru faire plaisir à plusieurs officiers en les envoyant ici pour faire des recrues. Ils étaient: MM. de Gannes, que tu as vu aux Trois-Rivières; Benoît, gendre de Mme Senneville; Duplessis-Faber, Bouat, Saint-Laurent et la Colombière. Ce dernier m'a demandé des lettres de recommandation pour ta famille, s'en allant embarquer à Bordeaux avec des troupes. Je n'ai pu le refuser. Tu le connais, malgré toutes les attentions de ton oncle et les politesses de tes sœurs, il les a fait enrager. Elles me mandent qu'il a eu querelle avec tous ceux avec qui il a eu affaire; qu'il a tourmenté M. de Rostan pour tout et qu'il a maltraité le capitaine du vaisseau dans lequel il passe et qu'enfin, c'est la plus terrible humeur qu'elle ait jamais vue et qu'ils se réjouissent tous en le voyant partir. Il a même maltraité ceux que M. de Rostan avait commis pour lui faire entendre raison et je ne suis point contente d'avoir recommandé un tel sujet. Je vais lui écrire et lui marquer ma mortification à ce sujet.

Adieu, cher fils. Je me prépare à partir et suis bien lasse d'arranger des malles, encore plus de voyager, surtout quand il en coûte autant. Nous avons pris le parti d'aller à Blois dans le carrosse de voiture afin qu'il nous en coûte moins et pouvoir être tous ensemble. Nous sommes, mon cher père, la chère petite Lisette et moi, un domestique à mon cher père, et le petit Anglais qui est toujours bien joli, mais un peu polisson. C'est la plus grande des misères pour se faire servir et pire qu'en Canada. Adieu cher et aimable fils.

Le 20.

J'ai envoyé ce matin, cher fils, la malle du petit La Morandière à M. Pacaud à La Rochelle, pour qu'il te l'envoyât avec ce que M. d'Outreleau lui a adressé pour toi. Je ne sais ce qui peut retarder si longtemps le départ du vaisseau qui va dans ton pays. Je t'ai déjà marqué ce que j'avais mis pour toi dans cette malle, dont je t'envoie la clef avec mon journal qui a été mal suivi par le dérangement où j'ai été l'année dernière et qui subsiste encore, puisque je suis obligée de faire un voyage à Blois, qui me chagrine par l'effroi où je suis des chemins et d'aller

dans un endroit où nous ne connaissons personne, pour y arranger des affaires auxquelles je n'entends rien.

J'aurais bien voulu que M. de Toul eût voulu continuer ce qu'il avait projeté, mais il n'en est plus question et il faut chercher à faire valoir ce bien par quelqu'un qu'il faut trouver, ce qui me chagrine et n'ose le dire à personne, du moins à mon cher père pour ne point lui donner d'inquiétude. C'est tout ce que j'ai, car pour le reste, je ne dois pas y compter. Je vis aussi avec eux comme avec des étrangers. Ils se sont imaginé que mon cher père m'avait donné des sommes immenses et la jalousie leur fait faire ce qu'ils ne feraient pas, puisque je tire plus de consolation des étrangers que d'eux. La fille que j'ai élevée entre même dans leurs idées, car je ne la vois que quand je vais chez eux, ce qui arrive tous les jours, car je ne veux pas que l'on puisse penser que j'ai lieu de m'en plaindre.

Ma sœur est toujours malade. Le reste de la famille se porte bien. La petite-fille ne saurait les souffrir, il faut que je menace pour l'y mener quelquefois. Ce sont toujours quelques pauvretés à essuyer de la part de quelqu'un, de la mère, des enfants. Ils devraient cependant être contents, leur ayant fait des présents, peut-être au-dessus de mes moyens.

Ce sont des airs de grandeur et de hauteur avec nous qui me font pitié. Je ne finirais pas si je voulais t'en faire le détail. Tu peux juger de la pièce par l'échantillon en te disant qu'ils ont refusé à mon cher père une fille que j'ai élevée et entretenue jusqu'à 23 ans. Tout le monde ici l'a trouvé fort vilain, dont je crois qu'elle s'est repentie, mais elle n'y reviendra plus, je te le jure. Je te prie, cher fils, de ne leur en rien témoigner; ce sont des choses qui doivent te faire pitié comme à moi. Je leur ai fait tes compliments quand j'ai reçu tes lettres.

Je viens de recevoir une lettre de Goguet de La Rochelle qui me mande qu'on a eu des nouvelles de Canada du 3 mars par l'Angleterre et qu'on y a eu une maladie qui a fait mourir huit à neuf cents personnes. Je crains fort que nous n'y soyons intéressés et il y a encore bien du temps à attendre avant d'en recevoir des lettres.

Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santé. Aime ta mère autant qu'elle t'aime. Nous nous portons tous bien et il fait grand chaud pour la première fois. Adieu.

Le 21.

Il fait une chaleur, cher fils, à ne pouvoir pour ainsi dire respirer. Mais ce qui me console, c'est que le vent est bon pour le vaisseau où est ce pauvre petit Bégon et pense qu'il aura le plaisir de voir ce soir ou demain M. ton frère à qui j'ai pris la liberté de le bien recommander, non pas de le caresser, mais de vouloir bien lui faire une bonne leçon. C'est un bon enfant, mais qui aime, comme tu me l'as dit, la dépense tant en ajustements qu'en colifichets. J'espère l'en corriger en lui prêchant la nécessité où il est de ménager, l'ayant assuré tout l'hiver que je n'avais rien à lui donner et que j'étais surchargée de dettes. Il n'est que trop vrai que j'en ai déjà payé beaucoup et que toutes ne le sont pas encore, quand ce ne serait que la maison dont je dois au Roi, dont je ne puis dire encore combien, puisqu'elle n'était pas finie lorsque nous sommes partis et que l'on m'avait déjà donné pour cet ouvrage dix mille livres sur mes billets. S'il n'y avait d'employé que cela, je prendrais patience, et si je ne puis tirer quelque chose de Blois autrement, je me trouverais assez mal plantée, car tu sais, cher fils, qu'on ne vit pas avec rien. Les formalités de cette misérable pension me mèneront peut-être encore loin, car on m'a mandé de Paris qu'il n'y avait rien à espérer que dans le mois de mars pro-

chain. Je compte partir jeudi, 25 du mois, pour me rendre près de M[lle] Bégon, qui me promet de me donner tous les secours dont j'aurai besoin, mais elle ne me dit rien de ce qu'elle a fait. Peu au fait des affaires, je crains toujours. Le Seigneur aura pitié de moi et m'aidera, je l'espère. Ah! cher fils, si tu étais ici, quelle différence pour moi! Tu m'aiderais, tu me donnerais des conseils.

Adieu, car toutes ces pensées me mettent peu en état de te rien dire d'amusant. Je te souhaite une parfaite santé et te prie de me donner de tes nouvelles par tous les vaisseaux qui partiront de ton pays, t'assurant que c'est toute la satisfaction que je puisse avoir, éloignée de toi. N'aie point d'inquiétude de notre chère petite. Elle est aussi bien que quand tu l'as laissée et se porte à merveille; elle grandit tous les jours en taille et malice. Adieu.

Le 22.

J'ai toujours oublié, cher fils, à te dire les idées de Bégon. Il veut que je te propose d'acheter avec moi la maison où nous sommes qui, je crois, se vendra, — celui à qui elle appartenait étant mort et il doit au trésorier cent mille livres seulement, — et comme cette maison fait partie des fonds du défunt, c'est M. Vallières qui l'avait louée à M. de La Galissonnière, et je crois qu'elle sera vendue. Je lui ai dit que je n'avais pas le moyen d'acheter rien; cependant, si tu étais dans l'idée que cela pût nous convenir, j'en pourrais faire l'emplette, si elle n'était pas trop chère et, comme cela ne peut être cette année, tu me diras ce que tu en penses. Ce n'est cependant pas l'avis de mon Noyan. Tu m'entends, je crois.

M. de Macnémara a mis à la voile pour Brest hier, où il va prendre plusieurs vaisseaux qui doivent composer son escadre. Je crois que *la Diane*, qui part pour le Canada, fera voile demain. Je donnai hier au soir tous mes écrits à Longueuil qui y va, et il m'a promis de faire son possible pour engager Mater à venir, mais je doute qu'il réussisse, dont je suis fâchée, car en vérité, je m'ennuie bien d'être seule comme je suis.

Si je n'avais pas mon fils, je m'en irais, je crois, vivre avec tes sœurs. Elle me paraît, l'ainée, de caractère aimable. Je crois, cher fils, qu'elle te ressemble. Ta fille devient de mieux en mieux pour la figure; ses traits se forment et je crois que tu en seras flatté. Pourvu que je n'aie pas le chagrin de lui voir la petite vérole! Je la redoute plus que je ne puis dire. Mais il ne faut pas s'alarmer d'avance. Elle ne l'aura peut-être pas plus que toi, s'il est vrai que les filles ressemblent à leur père. Elle jouit d'une très parfaite santé ainsi que nous. Mon cher père m'a dit qu'il t'écrirait s'il pouvait, car la main lui tremble beaucoup depuis près d'un an. C'est tout ce qu'il a de changé depuis que tu l'as vu, ce qui lui fait quelquefois de la peine, surtout s'il ne peut t'écrire, car il est parfaitement attaché à toi et il t'aime autant que moi, ce n'est pas peu dire, n'est-il pas vrai ?

Adieu, cher et très cher fils, conserve ta santé que tu sais m'être infiniment chère et surtout n'aie point d'inquiétude ni de chagrin. Travaille à profiter du temps et à faire quelque chose, — ta chère sœur espère que tu feras mieux que tu ne penses, à ce qu'elle me mande, — et travaille assez promptement pour revenir joindre la plus tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Compte sur toutes mes attentions pour notre chère petite. Voici un garde de M. de Rostan qui arrive, qui dit que toute ta famille est en bonne santé. Je vais écrire à ta sœur. Aime ta pauvre mère. Je te recommande le petit La Morandière. Adieu, mon très cher fils. Adieu.

A la Rochelle, le 5 juillet 1750.

Je suis ici, cher fils, depuis le 25 du passé au soir, comptant n'y être que trois jours, mais on m'a trompée et n'ai point trouvé de place au carrosse. Il faut prendre patience et je partirai, je l'espère, demain pour Blois. Ta fille est admirée partout où elle va et très flattée de voyager. Pour moi, je ne suis pas de même, car je suis fort lasse d'être dans les chemins.

J'ai débarqué, cher fils, au Chêne Vert pour être plus près de cette charmante voiture. Mais Mme de Beaumont vint nous en tirer sitôt qu'elle nous sut arrivés et M. Goguet. Mais comme Mme de Beaumont ne pouvait nous loger tous, M. Goguet a si bien fait que nous sommes tous chez lui et y sommes, mon cher fils, au mieux, avec des politesses et attentions de leur part que je ne puis trop te prier de te joindre à moi pour leur en marquer notre reconnaissance.

Le séjour que nous avons fait ici te procurera, je crois, une grande satisfaction. J'ai trouvé un peintre qui a eu le temps de tirer ton trésor. M. Goguet s'est bien voulu charger de le faire mettre dans une boîte pour te l'envoyer. Il y a ici un de mes pères jésuites qui doit te le remettre, ainsi que mon journal, que je lui ai donné enveloppé de toile cirée. J'ai mis la clef de la malle du petit La Morandière dans le paquet. Je t'ai mandé avoir mis dans cette malle six grandes nappes qui te seront plus utiles qu'à moi et, comme je ne sais quand ce vaisseau partira, je laisse encore cette lettre à M. Goguet. Je sens qu'en m'éloignant des ports, je m'éloigne du plaisir d'avoir de tes nouvelles aussi (tôt) qu'elles arrivent et de pouvoir t'écrire autant que je le souhaiterais. Mais nous partons demain à 6 heures du matin et j'ai mes pauvres guenilles à arranger, car je ne suis pas mieux servie qu'en Canada et je fais à l'ordinaire une partie de mon affaire.

J'ai été régalée ici par M. l'intendant, grandement par M. Pacaud, par Mme de Beaumont qui nous fait beaucoup d'amitiés. Je voudrais avoir quelqu'un de ses talents, je serais plus tranquille, mais ce sont de ces dons qui nous viennent du ciel.

M. de Vérigny, que j'avais vu autrefois en Canada et que j'ai vu ici, m'a priée de te demander, mon cher fils, ta protection pour quelque affaire qu'il a dans ton pays. Si tu peux lui rendre service, je t'en aurai obligation.

J'ai reçu hier, une lettre de M. le contrôleur de Brest qui est en parfaite santé et me dit de belles choses de notre petit Villebois, qu'il a souvent vu dans son séjour à Paris ce printemps. Il m'en dit autant de Bégon qu'il a à Brest pour quelques jours. Ce pauvre enfant a pensé périr sur *le Rat*, en entrant, et on me mande que c'est un miracle de ce que le vaisseau ne s'est pas perdu. Que de croix, cher fils, que d'inquiétudes! Je suis bien faite pour en essuyer de toute espèce. Encore, si je t'avais, il me semble que je soutiendrais tout beaucoup mieux. Mais c'est trop d'être aussi éloignée d'un fils qui m'est aussi cher. Au moins, si je ne puis te voir, aimable fils, donne-moi donc la consolation de me dire, par toutes les occasions, que tu te portes bien et, pour cet effet, conserve ta santé. Tu sais combien je m'y intéresse.

N'aie aucune inquiétude de notre chère petite. Elle se porte bien et joue tant qu'elle peut avec Mlle Goguet et toutes les jeunes personnes d'ici. Elle me ruine par l'envie qu'elle a d'avoir tous les colifichets qu'elle voit. Tu la connais, il est difficile de s'en défendre quand elle a entrepris quelque chose. Elle est grande et bien faite, a de l'esprit. Tu verras son portrait, mais qui n'est point aussi bien qu'elle.

Mon cher père la gâte tout à son plaisir. Il est toujours dans une parfaite santé, mais il ne m'en donne pas moins d'inquiétude par ses années. Il est tel que tu l'as laissé et te fait, cher fils, mille amitiés. Il est très fâché de ce que la main lui tremble. Il ne peut presque plus écrire, mais compte qu'il ne t'en est pas moins attaché quoiqu'il ne te le dise pas lui-même.

Adieu, cher fils, donne-moi de tes nouvelles. Conserve ta santé et aime la plus tendre mère qui ait jamais été et qui sera toute sa vie à toi.

(s.) ROCBER BÉGON.

M. Roullier était à Brest lorsque ton frère m'écrivit. Il ne me dit aucune nouvelle et n'en sais point du tout. Adieu.

(D'une autre écriture)

Mon très cher père,

Je serais fâchée de partir d'ici sans te mander les bontés qu'a eues M. et Madame Goguet ont eues pour moi (sic). Nous avons demeuré chez eux depuis que nous sommes ici. Tu ne saurais comprendre toutes les attentions et politesses que Madame Goguet et M. son frère ont eues pour moi. Ils parlent bien souvent de toi. Adieu, chère mine.

Je suis, avec un très profond respect, mon très cher père, votre humble et très obéissante servante (et) soumise fille.

(s.) BÉGON DE VILLEBOIS.

A Blois, le 24 juillet 1750.

Je t'ai écrit, mon cher fils, la veille de mon départ de La Rochelle qui était le 6 et nous avons laissé nos lettres à M. Goguet qui m'a promis de te les envoyer.

Nous sommes arrivés ici le 3 à midi, très fatigués de la voiture, et moi encore plus des frayeurs que j'ai eues tout le chemin. Mon cher père et notre petite ont mieux soutenu cette route que je n'ai fait.

En arrivant, Mlle Bégon vint nous chercher à l'auberge et nous amena dans cette maison où je l'avais priée de nous louer des chambres pour le temps que nous serions ici, où nous sommes mieux dans un sens qu'à l'auberge.

Il a fallu aller voir toute la famille qui comprend toute la ville, qui n'est pas petite, les communautés et j'en suis si harassée que je me donnerais pour deux liards. Ce n'est pas tout. C'est qu'il faut à présent recevoir toutes ces visites et les recevoir dans un grand cérémonial. Mme de Chastullé nous a grandement régalés, Mme Sigogne, sœur de M. Ménard, et Mlle Bégon, qui est dans son couvent. Nous avons reçu beaucoup d'amitiés de toute la famille et de tout le monde ici. Le nom de Bégon y est toujours aimé, mais cela n'est pas suffisant.

J'ai voulu savoir à quoi m'en tenir pour les arrangements que tu as faits avec Mlle Bégon et j'ai lieu de penser que j'ai eu grande raison de penser qu'on t'avait grandement endormi, les terres étant dans un délabrement total. Juges-en, cher fils, puisque l'homme qui en a soin m'a apporté ses comptes et, outre les revenus, il faut encore y mettre pour payer la vendange, 7 ou 800[1]. J'espérais avoir au moins de quoi payer mon voyage, mais je me suis fort trompée. Ce n'est pas tout.

C'est que Mlle Bégon m'a dit qu'elle craignait que nous n'eussions quelques procès avec M. de Chiverny, dont une des terres dépend et qu'il sait qu'il y a quelque partie que son grand'père n'a pu finir avec ce monsieur, ce qui me chagrine au point que, si tu veux m'en croire, nous chercherons à vendre ce bien qui ne peut jamais être d'aucun avantage à nos enfans par l'éloignement. Mon fils, étant dans la marine, ne peut venir ici que très rarement; le tien prendra le même parti, qui ne pourra pas plus veiller. Tu n'y viendras pas non plus et moi, encore moins, puisque je n'entends rien à la culture des vignes où il faut être toute l'année, à ce que tout le monde me dit ici.

Je sens parfaitement que ce sont des biens où l'on n'a jamais fait que tirer et celui qui l'a toujours eu entre les mains m'a dit que ces vignes n'avaient pas été fumées depuis plus de 50 ans et qu'il faudrait y mettre 7 ou 8000[1] pour les bien arranger et qu'elles pussent donner du profit. C'est ce que je ne suis point en état de faire, et vois que j'aurai assez de peine à vivre ici et me repentirais volontiers d'y être venue, puisque j'aurais vécu plus aisément avec ce que j'avais en Canada, avec la terre de mon cher père, que je ne ferais ici. Tu penses bien, cher fils, que je serais très fâchée d'en sourciller rien à mon cher père, qui n'est nullement content de voir aussi peu de ressources en ces belles terres, et il est de mon sentiment et il m'a dit de te demander le tien pour chercher quelques terres aux environs de celles que tu as à Bordeaux ou près de Rochefort, s'il s'en vendait quelqu'une, qui pût remplacer celle-ci qui nous sera toujours à charge.

Mande-moi, cher fils, ton avis, afin de pouvoir travailler le plus tôt que je pourrai. On m'assure que le bien d'ici se vendra bien. Il n'est plus question que d'avoir ton avis et de trouver un fonds à le replacer; autrement, je n'y toucherai pas. Ne néglige pas, cher fils, à me répondre sur cet article. Je laisse ces terres entre les mains de celui qui y a toujours été depuis 20 ans. On le dit honnête homme; ainsi il le faut croire. Mlle Bégon ne veut plus se mêler de rien. Elle me fait bien des caresses et à ta fille, mais c'est tout. Elle m'a dit qu'elle me remettrait tous les contrats qui regardent ces terres, parce que cela lui donnait trop d'inquiétude. Je vois aisément qu'elle ne veut plus se mêler de nos affaires.

Tout ce que je crains, c'est qu'il n'y ait quelques coups de dessous dans l'arrangement que tu as fait et qu'on ne nous fasse quelque mauvais procès, les affaires de la succession de M. Bégon, intendant, n'étant pas mieux arrangées qu'elles l'étaient alors que tu es parti. Il ne paraît point que l'on paye de dettes, pas même les rentes que l'on devait. Une dame de La Rochelle, m'ayant dit que Mlle Bégon lui devait plusieurs années d'arrérages d'une somme que M. son père devait et avait promis de lui payer tous les ans douze cents livres, elle ne me parut pas contente. J'en ai averti Mlle Bégon qui m'a dit l'avoir payée exactement, ce que j'ai peine à croire.

Il y a trente et quelques années que nous souffrons auprès de ce bien et j'espère qu'il en sera de même tant que nous l'aurons, mais si je n'en tire rien, je puis t'assurer aussi que je n'y mettrai rien. Mlle Bégon m'a promis que nous irions en faire la visite dans quelques jours, mais n'y connaissant rien, je crois que cela sera assez inutile. Mais il le faut, à ce que l'on dit, et j'irai, quelque peine que cela me fasse, étant toute des plus lasses de voyager, ce qui me ruine, non seulement la bourse, mais encore la santé, n'étant point encore délassée du voyage.

Je vais envoyer ceci à M. de Givry qui m'a marqué de lui adresser mes lettres, si je voulais t'écrire, que le vaisseau partait à la fin du mois.

Le 25.

Je voudrais, mon très cher fils, avoir quelque chose de plus gracieux à te mander, mais je ne vois que misère, de quelque côté que je me tourne. Puisque je vois que je n'ai rien à espérer ici, je vais travailler à retourner le plus tôt que je pourrai afin de profiter des beaux jours.

Mon cher père et la petite se portent à merveille. Ils t'assurent de mille amitiés et respects, très fâché de ce que la main lui tremble et de ne pouvoir t'écrire. C'est aussi tout ce qu'il a de différent, depuis que tu l'as laissé. Il souhaite autant que moi, ce n'est pas peu dire, avoir le plaisir de te voir avant peu d'années et t'assure que je ne désire de vivre que pour cela et pour ma chère petite, qui fait l'admiration de Blois. Elle a aussi tout ce qu'il faut pour plaire.

Tu juges aisément que je suis bien contente de tout cela. Mais que je le serais, aimable fils, si je pouvais t'embrasser et te convaincre des sentiments d'attachement que j'aurai toute ma vie pour toi et que je suis pour la vie ta tendre mère.

(s.) Rocber Bégon.

(D'une autre écriture)

Mon très cher père,

Quel plaisir, cher mintte, de trouver souvent l'occasion de t'écrire! Je ne la trouve jamais assez, mais nous ne recevons jamais de tes nouvelles, ce qui me fâche beaucoup. Nous sommes arrivés à Blois qui n'est pas une ville des plus jolies que que que (sic) Québec, car il y a toujours à monter. Cependant, je la trouve plus jolie que Rochefort, car ils sont tous orgueilleux et, ici, on me fait mille caresses. Nous avons beaucoup trouvé de parents et nous avons fait beaucoup de visites, dont maman et moi sommes beaucoup fatiguées. Adieu, chère mine. Je suis, avec un très profond respect, mon très cher père, votre très humble et très obéissante soumise fille et servante.

(s.) Bégon Villebois.

A Blois, le 11 août 1750.

Je t'ai écrit, cher fils, depuis mon arrivée ici, il y a quelques jours; M. de Givry m'ayant mandé de lui adresser mes lettres, je l'ai fait. Je suis très flattée que M. de Vérigny me donne encore occasion de pouvoir te donner de nos nouvelles. Mon cher père et notre chère petite se portent on ne peut pas mieux. Nous nous préparons à retourner dans quinze jours à Rochefort où j'espère être tranquille et continuer mon journal que j'ai abandonné.

Je suis, mon très cher fils, bien contente d'avoir trouvé, à mon retour d'une campagne de quinze jours, des lettres de toi, une du 10 mars et l'autre du 1er juin. Tu me rendras justice quand tu seras persuadé que c'est tout ce qui peut me dédommager de ton absence. Je ne puis y répondre pour le présent, étant ici en l'air et fort mal logée pour travailler.

J'ai fait la visite de nos terres et m'en tiendrai à te dire que tu as toujours, comme nous, été trop bon, mais c'est une chose faite. Il ne faut plus chercher qu'à s'en défaire, si tu veux m'en croire, hors que tu ne sois d'humeur à y mettre bien de l'argent, ce qui ne te convient point. J'attendrai la réponse que je t'ai demandée par ma précédente.

Je t'ai écrit de La Rochelle, cher fils, et t'ai déjà recommandé les intérêts de M. de Vérigny. Je le fais de nouveau et te prie de lui rendre tous les services qui dépendront de toi. Il est obligé d'envoyer un homme pour terminer ses affaires, qui lui coûtera beaucoup et il est très malheureux que cet honnête homme ait affaire à un coquin avec lequel il court risque de perdre une grosse somme, si tu ne lui aides. Tu sais que bon droit (sic) en a besoin et que les gens éloignés se moquent souvent de nous. Ainsi, mon cher fils, fais donc ce que ton bon cœur te dira. Ce commis te remettra ma lettre et t'instruira de l'affaire pour laquelle je te prie de faire attention et de rendre justice. Je t'en aurai, aimable fils, autant d'obligation que si tu travaillais pour moi, M. de Vérigny étant de nos anciens amis de la marine que j'ai vus à Québec.

Adieu, mon très cher fils. Je t'embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie ta tendre et bonne mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Mon cher père est désolé de ne pouvoir t'écrire, mais la main lui tremble si fort qu'il ne le peut. C'est tout ce qu'il a de changement depuis ton départ. Il t'aime et moi aussi autant que nous l'avons fait et ne respirons qu'au moment qui nous réunira. Car je ne m'accoutumerai jamais à être séparée de toi, ni de mon cher petit Villebois, qui se portait à merveille avant-hier, ayant reçu une lettre du père Mesaiger.

Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère autant qu'elle t'aime et plains-la.

(Au-dessous, d'une autre écriture)

Mon très cher père,

Quel plaisir de recevoir de tes chères nouvelles! Maman était à la campagne quand on apporta de la poste ta chère lettre que j'ai gardée, bien impatiente qu'elle revînt pour avoir de tes nouvelles. J'en pleurais de la peur que j'avais qu'elle ne revînt point ce jour-là et que je n'eusse pas de tes nouvelles tout aussitôt. Un quart d'heure après, on me vint dire qu'elle était arrivée. Je m'en fus vite où elle était et je lui donnai ta lettre. Quel plaisir, cher mintte, quand je sus que tu te portais bien! Mais j'en aurais eu encore bien plus si tu avais mandé que tu reviendras bientôt. Mais tu ne mandes jamais ça, ce qui m'a fâchée beaucoup. Envoie-moi, je t'en prie, un petit nègre ou bien amène-le toi-même. Ça me fera bien plus de plaisir.

Adieu, chère mintte. Je suis, avec un très profond respect, mon très cher père, votre très humble et très obéissante soumise fille et servante.

(s.) BÉGON DE VILLEBOIS.

A Rochefort, le 14 septembre 1750.

Il y a tantôt trois mois, mon très cher fils que *le Parahame* est prêt à partir et ne l'est point encore. Je profite, toujours avec le même plaisir, de son retardement pour te donner de nos nouvelles qui sont, grâces au Seigneur, toujours bonnes.

Nous sommes de retour ici du 7 de ce mois, après avoir été 8 jours dans la route de Blois à La Rochelle avec des chaleurs mortelles, levés tous les jours à trois heures du matin et couchés bien tard. Je craignais fort que cela n'incommodât

mon cher père et ta fille, mais nous en avons été quittes pour un peu de fatigue et sommes à présent bien reposés.

J'ai passé, cher fils, sept semaines à Blois. Je t'ai déjà mandé le chagrin que j'avais eu d'y trouver des terres aussi délabrées et desquelles je ne dois espérer que plus de dépenses que de revenus. J'y ai même trouvé que les deux mille quatre cents livres que M. de Toul devait nous donner sont un présent qu'il fait à Mlle Bégon, et il me charge de lui en tenir compte sur mon revenu. Je n'ai pas eu la "goule" morte, comme tu penses, et ai dit à Mlle Bégon tout ce que je pensais sur ce retour auquel je ne devais point m'attendre, n'ayant donné cette somme qu'une fois et, sur ce qu'il t'avait mandé, je ne devais pas penser qu'il me fît payer cela. J'ai fait mon billet à Mlle Bégon pour prendre, sur le revenu des terres, cette somme et l'ai priée de ne le prendre qu'en deux ans, afin d'avoir au moins de quoi y pouvoir faire les travaux indispensables.

Nous sommes bien maltraités, mon cher fils, de ce côté-là. Je ne sais si nous serons plus heureux ailleurs. Les vignes sont fort gâtées et (de) peu d'espérance. Je crains bien de trouver la vie bien dure ici, où tout est grandement cher, et les voyages que j'ai faits m'ont ruinée. Tu penses bien que j'ai écrit à M. de Toul à ce sujet, ce que je lui traite bien délicatement, et j'en ai écrit aussi à M. de La Galissonnière à qui je dis tout ce que j'ai sur le cœur.

C'est toute ma consolation ici que ce cher neveu. Je suis persuadée que, s'il trouve occasion de te rendre service, qu'il le fera avec plaisir. Il travaille actuellement aux limites du Canada. Les commissaires anglais sont arrivés à Versailles le 19 août.

On mande de Canada que les pays d'en Haut sont perdus, que les Anglais sont maîtres des Miamis et qu'ils ont traité à la porte du Détroit. Je n'en ai point eu de lettre, mais Pacaud, de La Rochelle, m'a dit que le Canada était un pays perdu, puisqu'il n'y avait plus de commerce que pour les premiers.

Il y a eu bien de la mortalité, à ce qu'il dit, M. de Beaucour, M. de La Vérendrye, Senneville et sa femme, Lisette Ramezay et 7 ou 800 autres qu'on ne nomme point.

Je ne sais trop, mon cher fils, si je t'ai écrit depuis que j'ai reçu tes deux dernières lettres, l'une du 10 mars, l'autre du 1er juin, car les frayeurs et fatigues des voyages m'ont ôté tout à fait la mémoire. Mais je ne ferai point d'excès en te renouvelant la satisfaction que j'ai eue en les recevant, étant tout ce qui peut, aimable fils, adoucir la peine que j'ai de ton absence. J'ai fait part, comme tu penses, à mon cher père, des bontés que tu as pour La Morandière. Je t'avais bien marqué le peu d'éducation de ce pauvre enfant et je souhaite qu'il profite du bien que tu lui fais. Je n'ai pu lui envoyer plus tôt ses hardes mais ton bon cœur ne lui laisse manquer de rien. Je ne doute point que le Seigneur ne te récompense de tout le bien que tu fais.

Tu as raison, cher fils, de penser que nous étions à plaindre dans la traversée, non pas par le malaise ni par la maladie, Mme Olivier te l'a dit, mais par l'effroi que j'y ai eu et la peine que j'avais d'y voir la chère petite aussi malade. Mais elle ne s'en sent plus et est plus maligne que jamais.

Le voyage de Blois l'a encore gâtée par toutes les caresses qu'elle a eues de tout son cousinage, de toute la famille de M. de Chastullé. Elle a été également gâtée à La Rochelle de Mme de Beaumont. On la gâte partout. Je crois qu'elle sera bientôt perdue si on n'y met ordre. Qui l'y mettra ? Je n'en sais rien. Tu sais qu'il est difficile de la gronder.

Ton cher frère de Brest a passé à Blois quelques jours avant notre départ, qui lui a apporté de Paris un ajustement très joli en coiffure, tablier, en engageant. Il a une commission fort gracieuse dans la tournée des classes qu'il va faire à la place de M. de Rostan. Il doit venir ici passer un mois, à ce qu'il m'a dit, et m'a promis de passer ce temps avec nous. Sans compter qu'il est ton frère, c'est un aimable homme et frère d'un fils aussi cher, c'est un titre pour moi. Je pense qu'il t'aura écrit et nous parlerons assurément de toi tout à notre aise.

Adieu, cher fils. Il faut partager mes lettres à tous ceux qui m'en demandent. Ainsi, je finis en te priant de ménager ta santé et d'aimer ta pauvre et très tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

A Rochefort, le 15 septembre 1750.

Tous ceux qui vont en ton pays, cher fils, veulent que je leur donne une lettre pour toi: ce qui ne me fâche assurément point, n'ayant pas de satisfaction plus véritable, ne pouvant te voir, que celle de t'assurer de toute mon amitié et de te dire des nouvelles de notre chère fille que le père jésuite, à qui je donne cette lettre et que je te recommande, te dira comme elle est.

Il a voulu que je lui donne sa grandeur, afin de te le dire au juste. C'est un de ses admirateurs, car cette demoiselle en a de tout état et de toute espèce. Son portrait est bien ressemblant, mais trop sérieux. Il a été impossible de la faire rire. Elle s'ennuyait trop d'être tranquille, car elle est aussi vive que tu l'as laissée au moins et causeuse à proportion.

Quoi, cher fils, tu es encore à la peine de faire des billets? Que je te plains et que, si j'étais maîtresse, que tu sortirais bientôt de ce vilain endroit! Tu as fort bien fait de louer une bonne maison. Il faut être logé et nourri, car malgré ma misère, j'ai la plus jolie maison d'ici. Pourvu qu'on me la laisse! Car elle est bien enviée.

Je souhaite, cher fils, que l'établissement de ta métairie te donne plus de revenus que celle que j'ai à Blois, mais je ne te crois pas assez intéressé pour faire plus de fortune dans ce pays-là que tu en as fait en Canada. Tu dois cependant penser qu'il ne faut pas être dupe et que tu es assez malheureux d'être éloigné de ta famille et moi assez malheureuse d'en être séparée, pour devoir profiter de tous les avantages que tu peux avoir.

Au reste, comme tu dis, aimable fils, tu te portes bien, c'est le principal et tout ce que je puis souhaiter pour le présent. Mais, je trouve que tu es trop longtemps sans manger. Il ne faut pas souper. Mais je voudrais que tu prisses quelque chose avant de te coucher et je crois que tu deviens fort ménager de n'avoir du monde qu'une fois le jour à manger chez toi. Il est certain que tu gagnes cent pour cent, mais peut-être manges-tu dans le dîner ce que tu ferais en deux repas. Fais toujours, cher fils, pourvu que ta santé soit bonne et que tu aimes ta pauvre mère, je serai contente.

Mon cher père est au désespoir de ne pouvoir t'écrire. La main lui tremble trop et cela le chagrine trop pour ne me pas faire de peine, et lui ai dit que tu n'étais pas de ces enfants susceptibles et que tu ne l'en aimerais pas moins lorsque tu saurais l'impossibilité; car je puis t'assurer qu'il t'aime autant qu'il m'aime. Ce n'est pas peu dire, comme tu sais. Il me dit de te faire mille amitiés de sa part et il les fait à notre chère petite qu'il gâte tout à son aise, et n'ose la reprendre devant lui, car il me gronde.

Tu as bien raison de dire qu'il n'y a rien de si heureux que la famille Vaudreuil. Je vois de tout côté qu'ils réussissent à tout ce qu'ils entreprennent. Je t'exhorte, cher fils, à bien vivre avec eux et à leur passer tout ce que tu pourras, étant très triste de vivre mal, dans un petit endroit comme celui-là, avec une personne avec qui on est obligé de travailler journellement. Je sais qu'il en coûte, mais il faut sacrifier quelque chose.

Mme de Rigaud est grosse, à ce que m'a dit son frère et j'ai oublié à te mander que M. de Coulon est mort, à ce que l'on dit; mais la femme en aura un troisième et on assure qu'elle s'en est consolée.

Tu as dû voir, cher fils, que tu avais des parents et des amis, n'ayant pas manqué une occasion, à ma connaissance, sans t'écrire, et l'ai fait à mon arrivée. Tu t'es plaint trop tôt et suis fort contente que M. de Vaudreuil l'ait mandé à son frère. Je n'étais point à portée de le faire moi-même et tu serais bien grognon si tu n'étais pas content de moi. Je ne travaille que pour cela, t'assurant que tu m'es plus cher que je ne puis dire.

J'ai eu des nouvelles de ton fils qui se porte fort bien. Le père Mesaiger m'en écrit souvent. Ton frère l'a vu depuis quinze jours et m'a dit qu'il était grand et fort joli. Si j'eusse restée à Blois, je l'aurais fait venir pour les vacances; mais j'ai cru devoir profiter du beau temps et des grands jours pour revenir; et si mon fils eût eu quatre ans de plus, j'y serais restée. Mais il n'est point encore assez raisonnable pour l'abandonner, joint à ce que je ne vois point qu'on se presse à me rendre service ici. Je suis fort dégoûtée de tous ces endroits.

J'attendrai ta réponse pour nos terres de Blois et des nouvelles de la récolte de cette année qui n'a pas grande apparence. J'ai tout remis entre les mains de M. Manil, notaire de M. de Chiverny notre voisin, que Mlle Bégon m'a dit être fort honnête homme. Il m'a promis d'y donner tous ses soins. Je ne sais à quoi ils ont mis le revenu depuis que tu as fait cet arrangement, car il ne paraît aucune réparation et il n'y a rien. Je n'ai voulu avoir aucune difficulté et j'ai fini comme Mlle Bégon a voulu.

Pour l'avenir, je ne serai point assurément aussi docile et te répéterai que je crains bien que ces terres ne nous soient plus à charge que profitables, joint à ce que ni toi, ni tes enfants, ni le mien, ne s'établiront jamais dans cet endroit et qu'il y a trop loin des ports pour y avoir l'œil, comme le demandent des biens en vignes.

Je vois par ta lettre, cher fils, du 1er juin, que tu commences à être plus tranquille sur notre compte puisque tu as reçu les lettres que je t'ai écrites en arrivant. Il y en a bien d'autres que tu recevras et qui étaient écrites avant. Je les marquerai à l'avenir afin de savoir si tu les reçois.

Tu as raison de penser que notre Tilly trouve du changement. Je la plains et je t'ai mandé de la façon dont j'ai été reçue lorsque je l'ai demandée.

Ceux qui t'écrivent, cher fils, que je dois aller à Blois, ne se sont pas trompés. Il fallait faire ce voyage. Mais, pour celui de Paris où je n'ai point connu d'utilité pour ma famille, je n'ai pas pensé qu'il fallût commencer à chercher à me satisfaire uniquement et dépenser de l'argent pour voir seulement Paris. Reconnaissais-tu ta pauvre petite mère en cette course? Si tu y avais été, rien ne m'aurait retenue, et je puis te dire que Pacaud a fait tout son possible pour m'y engager et n'a ménagé ni terme ni raison pour m'engager à faire ce voyage. J'ai résisté à tout et n'irai que lorsque je croirai y être utile. La raison sera toujours mon guide et n'ai pas besoin de faire de dépenses inutiles.

Je vis ici très retirée, occupée uniquement de l'éducation de notre chère petite, à qui j'apprends et fais apprendre tout ce que je puis, à regretter tout ce que j'ai perdu et à sentir toute la peine d'être éloignée de toi. Sitôt que je pourrai aller à Bordeaux, je le ferai, je t'assure, pour y mener notre petite persuadée qu'elle s'y fera bien aimer.

En relisant tes lettres, cher fils, pour y répondre, je vois toujours avec peine que le peu d'éducation de La Morandière te donne des occasions de dépenses, mais ton bon cœur te fait passer sur tout cela. J'espère qu'il profitera de tes bontés dont je te demande, cher fils, la continuation. J'en ai écrit à son père et à sa mère de la bonne façon et crois qu'ils le sentiront. Il faut, aimable fils, ne point épargner les corrections et le traiter comme t'appartenant. Nous t'en aurons obligations et lui aussi quand il sera raisonnable. Permets que je te le recommande. Je le trouve très heureux de ce que tu l'as bien voulu attirer près de toi.

Je suis aussi flattée que toi des nouvelles que l'on te mande de mon cher petit Villebois. Je souhaite que l'on t'en donne de même de ma petite à laquelle je donne toutes mes attentions. Elle n'a pas été trop contente de ce que l'on t'a dit qu'elle était mutine. J'espère que ses petits défauts passeront. Elle en a peu.

J'ai fait des reproches à M. de Givry de ne te pas donner des nouvelles autant qu'il le pourrait. Il m'a dit t'avoir fait part de tout. C'est un monsieur qui, je crois, aime ses aises et peu à se fatiguer. Je lui ai fait voir, ces jours-ci, que j'étais maligne sur la difficulté que l'on faisait d'embarquer quelque chose que Goguet voulait t'envoyer. Je leur dis qu'il était honteux qu'il fallût solliciter pour toi et que tu devais être servi comme M. de Vaudreuil et qu'une autre année, je saurais avoir des ordres du ministre pour embarquer ce qui était pour toi, si on faisait quelque difficulté. On prend tout et je t'assure qu'ils font bien, car je ne leur pardonnerais pas. Tu es assez malheureux d'être dans ce maussade pays pour t'y donner au moins les douceurs nécessaires.

M. Genioux me paraît fort de tes amis, ainsi que M. de Givry et leur fais en conséquence bien des amitiés. Je n'ai vu M. l'intendant qu'une fois et ne puis t'en rien dire. Il est arrivé ici comme je partais pour Blois et n'y ai été que depuis mon retour. Mme son épouse est venue le trouver qui est vieillie, mais qui paraît une fort aimable personne. Ils m'ont fait tous deux beaucoup de politesse.

En voilà assez, cher fils, pour cette fois. Je te demande de ne point oublier ta malheureuse mère et de m'aimer autant que je t'aime. Compte sur toute ma tendresse pour ta fille. Elle couche dans un petit lit près de moi et ne me laisse point. Nous ne craignons point les fièvres, nous vivons sobrement et à notre ordinaire et n'avons encore eu aucune incommodité. Mon cher père seul me donne de l'inquiétude par les années, car du reste, il se porte comme tu l'as vu.

Adieu, cher et aimable fils. Je t'embrasse ici, ne le pouvant faire autrement, du meilleur de mon cœur et t'assure que je suis pour la vie, ta tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

A Rochefort, le 16 septembre. Donne-moi de tes nouvelles par toutes les occasions.

A Rochefort, le 19 septembre 1750.

J'ai reçu il y a trois jours, mon très cher fils, la lettre que tu me fais le plaisir de m'écrire du 3 juillet. C'est, je crois, ce que je puis avoir de plus nouveau de ton pays. Aussi, puis-je t'assurer que c'est tout ce qui me peut dédommager de ton absence.

Je suis fort aise que tu aies reçu une partie des miennes. Il est malheureux que celles que j'avais envoyées à M. de Rostan ne te soient point parvenues. Je suis étonnée de ce que tu me marques n'avoir point eu de lettres par les vaisseaux partis de La Rochelle, n'ayant point manqué d'occasions sans t'écrire. Et cette année je ferai mieux, car je marquerai toutes les lettres et vaisseaux à qui j'en donnerai.

Je t'ai fait très exactement la relation de notre voyage et n'ai, je crois, rien oublié. Peut-être en ai-je écrit assez pour t'ennuyer, mais il faut me le pardonner, n'ayant d'autre consolation que celle de t'assurer que tu es ce que j'ai de plus cher.

Je ne sais si les projets faits pour ton pays ont été bien exécutés et si on fait pour cette colonie tout ce que l'on avait promis. Je sais qu'on y a envoyé bien des vauriens, qui te donneront peut-être de l'ouvrage. Ce n'est pas, selon moi, ce qu'il y faudrait. Tu penses bien, cher fils, que je serais bien flattée que l'on voulût te donner le grade d'intendant. Il y a longtemps que tu l'as mérité!

Je ne doute nullement que si M. de La Galissonnière peut te rendre service, qu'il ne le fasse avec grand plaisir. Je sais comme il pense sur ton compte. Je lui ai écrit en lui envoyant la lettre que tu m'adresses et lui recommande tes intérêts de mon mieux. Je t'ai mandé son avancement et ne sais comme tu me fais des reproches à ce sujet, ainsi que la commission où il travaille actuellement pour les limites de Canada. Il est certain que le ministre n'a rien voulu faire pour tout ce qui dépend du Canada sans lui; j'en ai des preuves par plusieurs personnes qui se sont adressées à moi pour lui demander quelque chose et que j'ai su avoir été accordé.

Je profiterai de l'avis que tu me donnes pour les fruits de Rochefort, où nous nous portons tout aussi bien qu'en Canada. Mais j'ai payé ceux de Blois et mon cher père aussi. Il n'y a que notre petite qui a conservé une parfaite santé. J'espère qu'avec le ménagement avec lequel nous vivons que nous ne serons point malades.

J'ai reçu ce matin une lettre de ta chère sœur qui me mande qu'il part un vaisseau pour ton pays et je compte que cette lettre ira par son occasion. M. le contrôleur de Brest est avec elle, qui sans doute t'écrira. Elle me mande que toute la famille est en parfaite santé. Je t'ai déjà mandé que j'aurais eu bien du plaisir à les aller voir, mais nous avons trop voyagé cette année et suis ruinée et fatiguée, joint à ce que j'attends ton cher frère qui doit venir ici dans peu, et m'a dit qu'il y passerait au moins un mois. Tu penses bien que je ne le laisserai pas aller ailleurs qu'ici, ou nous nous brouillerions, et que tu feras souvent les plus doux moments de nos entretiens. Qu'il est dur, aimable fils, d'être séparé. J'en sens tout le poids et ne puis m'y accoutumer.

Tu me demandes l'idée de M. Bégon d'avoir mis son cousin dans les garde-pavillons. L'idée est pour lui seul et pour avoir quatre sols de plus que les gardes-marine. M. de La Galissonnière n'en a pas été plus content que moi et il m'avait fait écrire une lettre au ministre pour le faire rester dans les gardes-marine à Rochefort, en lui faisant sentir que j'avais tout laissé pour venir veiller à la conduite de mon fils. Cette lettre m'a pensé brouiller avec M. Bégon, à qui sans doute le ministre en parla, mais comme c'était M. de La Galissonnière qui me l'avait faite,

il a aussi remédié à tout et M. Bégon s'est radouci et a cherché à faire rester cet enfant auprès de moi. C'est un seigneur de difficile accès et qui ne se livre pas volontiers.

M. de Givry m'a assuré t'avoir écrit. Je l'ai vu un instant ici depuis mon retour et une fois chez lui, je te l'ai marqué, pour faire embarquer quelque chose que Goguet avait pour toi.

Le voyage que notre petite a fait à Blois l'a un peu radoucie pour le rouge. Elle dit à présent que si elle était pâle, qu'elle en mettrait un peu pour n'effrayer personne parce qu'elle pense que cela peut faire de la peine de voir quelqu'un d'une pâleur extraordinaire. Tu vois que nous nous apprivoisons volontiers avec tout. Elle a vu d'aimables personnes, ses parentes à Blois, très barbouillées et très jolies. Cela lui a plu, mais je sais dire de belles choses à ce sujet. De plus, elle a le teint beau et n'a pas besoin de rien emprunter de l'art.

Elle est grande pour son âge, se tient bien et commence à bien danser. Ellc n'écrit pas bien, mais c'est la faute du maître, peut-être. Elle lit bien et (je) la gâte assez pour lui avoir donné beaucoup de bons livres qu'elle dévore et qui m'ont coûté, à ce que je lui dis, plus qu'elle ne vaut, mais elle n'est dupe de rien. Elle a de la mémoire et si j'avais un maître elle t'écrirait en latin l'année prochaine, mais il n'y a personne ici qui vaille.

Si tu as du plaisir d'avoir des nouvelles gracieuses de mon cher Villebois, je n'en suis pas moins flattée, assurément, et je sais que M. de Rostand et les tantes lui font quelquefois des reproches. Tu penses bien que je ne les épargne point et j'ai toutes les semaines de ses nouvelles par le père Mesaiger qui a bien de l'amitié pour lui.

Je ne saurais trop, mon très cher fils, te marquer combien mon cher père et moi sommes sensibles à toutes les bontés que tu as pour La Morandière. J'espère que tu en feras quelque chose et le vrai moyen est celui que tu prends, qui est de l'occuper et le corriger lorsqu'il fera quelque chose et le faire sans miséricorde. Il t'en aura dans la suite obligation et nous aussi. Je suis fort aise que tu aies maigri, pourvu que tu dises vrai, cher fils, que tu te portes bien. Nous avons aussi diminué, mon cher père et moi, je ne sais d'où vient.

Je te remercie d'avance du tabac que tu me promets, surtout de l'Espagne, car M. de La Galissonnière est cause que je n'ai point apporté le mien. Mme Cugnet en a profité dont je n'ai point été fâchée. Je t'ai demandé un peu de riz que je compte que tu m'enverras. Tu verras avant la fin de l'année, qu'il ne faut pas m'excite à te donner de mes nouvelles, le Jésuite qui va en ton pays étant chargé de mon journal que je recommencerai incessamment. Et sois bien persuadé, mon très cher fils, que je n'ai d'autre plaisir, éloignée de toi, que celui de pouvoir t'assurer de toute mon amitié et te demander la tienne qui m'est assurément très chère, et à mon cher père aussi, pouvant t'assurer qu'il t'aime tendrement, et son grand chagrin est de ne pouvoir t'écrire aussi souvent qu'il le voudrait: la main lui tremble beaucoup.

C'est aussi tout ce qu'il a de plus que quand tu l'as laissé, se portant à merveille et regrettant toujours Mme Deschambault, Mater et Catin. Il aimerait mieux Blois que ceci où l'on vit avec moins de cérémonial, car ici c'est une pitié: ils n'ont que leur noblesse et leurs seigneuries en tête, et d'une hauteur insupportable. Nos plus proches n'en sont (pas) plus exempts que les autres, ce qui déplaît fort à mon cher père qui aime la vie simple et unie.

Notre Tilly paraît peu contente. Elle ne sort point d'auprès de sa mère qui est toujours bien malade selon moi, toussant et crachant toujours, et souvent crache du sang, maigre comme une étique et grognant toujours contre ses enfants qui ne me paraissent pas lui être fort attachés. Je la vois tous les jours à l'ordinaire.

Du 20.

Je t'ai écrit, cher fils, par *le Parahame*, un paquet, et une petite lettre par le Jésuite, une par le commandant des Illinois qui est M. Macarty et une que j'avais laissée à Goguet avant mon départ pour Blois, car il y a quatre mois que ce vaisseau part, à ce que l'on dit. Je t'ai écrit aussi par M. de Givry qui à Blois me demanda des lettres pour toi, ainsi que M. de Vérigny qui envoie un vaisseau dans ton pays.

Je reçois, dans le moment, un paquet de toi du 26 juin 1749, qui vient apparemment de Canada. J'y vois, cher fils, avec autant de plaisir les marques d'amitié que tu me donnes que si elles étaient nouvelles. Mon cher père et notre chère fille n'en ont pas moins. Elle t'écrit et la laisse faire afin qu'elle apprenne. Elle te dit tout ce qu'elle veut et puis t'assurer que cette chère enfant t'est bien attachée. Elle pleure de joie toutes les fois que je reçois de tes lettres. Elle les baise avec autant de tendresse qu'elle le ferait si elle te tenait. J'en ferais bien autant, je t'assure, cher fils.

Adieu, car on attend ma lettre. C'est un garde de M. de Rostan. J'espère que tu me recommanderas à ce cher oncle et à ta sœur et à M. Le Normand puisqu'il est de tes amis. On peut avoir besoin de ce monsieur quelquefois.

Adieu, mon très cher fils. Conserve ta santé, je t'en supplie et me donne de tes nouvelles. Je t'écrirai par un vaisseau qui part d'ici dans peu. Aime ta pauvre mère et compte sur toute sa tendresse qui ne finira qu'avec moi.

(s.) ROCBER BÉGON.

A Rochefort, le 25 septembre 1750.

Je suis désolée, mon très cher fils. Ce misérable *Parahame* ne part point. Il me semble que ce serait une consolation pour moi de le voir te porter promptement de nos nouvelles, persuadée qu'elles te font autant de plaisir que nous en avons à recevoir des tiennes. Les dernières que j'ai eues de toi sont du 26 juin 1749. Quelque anciennes qu'elles soient elles me sont aussi chères, puisque j'y vois toutes les marques d'amitié que tu me donnes avec autant de plaisir que si cela était tout nouveau.

Je suis très flattée que tu aies reçu, à ton arrivée en ton beau pays, les lettres que je t'avais écrites la première année de ton départ. Tu en auras reçu quantité d'autres de l'année dernière avant mon départ de Canada.

J'espère, mon cher fils, que ta ressemblance au Messie ne sera pas suivie en tout et que, quand on te connaîtra dans le pays que tu habites, tu y seras autant aimé que tu l'as été en Canada où je suis sûre que tous les honnêtes gens te regretteront toujours.

Tu es fâché, à ce que tu dis, cher fils, de ne pouvoir répondre à mes lettres exactement. Je t'en dispense, pourvu que tu me dises les avoir reçues et jetées au feu. C'est tout ce que j'exige, surtout mon journal. Mes écrits ne sont faits que pour toi. Ainsi, ne les garde point, je te prie. J'en ai trop trouvé dans tes papiers pour ne pas me faire faire des réflexions.

Tu ne veux pas, cher fils, que j'aie d'inquiétude sur ta santé. J'en avais lorsqu'il n'y avait qu'un plancher qui nous séparait. Juge si je puis prendre sur moi de n'en point avoir, aussi éloignée. Il faudrait me refondre pour cela ou t'aimer moins que je ne fais.

Je ne suis point fâchée de ce que tu as diminué. J'en ai fait autant depuis mon départ de Canada, j'ai diminué beaucoup et mon cher père aussi. A la vérité, nous n'avons guère eu de repos depuis un an, toujours en voyages et voyages assez durs, tant par ce qu'ils coûtent que par le malaise et de se lever matin.

La petite a soutenu tout à merveille sur terre. Elle grandit tous les jours et a toujours autant d'esprit que de malice. Je serais fort aise que tu lui fasses quelques leçons sur un peu de hauteur qu'elle a, et peu docile à ce que je lui dis à ce sujet. A cela près, c'est une jolie enfant. Tu penses bien que nous y donnons toute notre attention. Elle est aimée et chérie. C'est toute ma compagnie et ma consolation jusqu'à ton retour que j'attendrai avec impatience.

Tu veux que je conserve ma santé et notre petite: ce sont les deux points qui te touchent le plus, cher fils, à ce que tu dis. Je le crois assurément, tu m'en as toujours donné des preuves; mais conserve aussi la tienne qui nous est infiniment chère et ne fais pas manger ton bien en ce vilain pays. M. de Vaudreuil m'a dit que son frère lui marquait que, si tu continuais à vivre comme tu faisais, que tu mangerais le revenu et le fonds. Je pense bien qu'il croit te faire un compliment, car il fait grandement ton éloge, dont je suis très contente puisqu'il serait malheureux d'être dans un endroit comme celui-là sans union.

Je ne puis m'acquitter de la commission que tu me donnes d'embrasser Mater: nous sommes trop loin. Je crois même qu'on ne pense plus à nous en Canada. Il en est arrivé deux vaisseaux marchands et une frégate du Roi sans avoir eu aucune nouvelle de qui que ce soit, dont je suis assez fâchée, ayant besoin de quelques ressources que j'ai encore en ce pays en dette, que je compte que l'on me payera cette année; car ici, je n'ai rien à y espérer que l'année prochaine.

Encore faut-il que le Bon Dieu bénisse les vignes d'une façon bien particulière et, si je suis dans un beau pays pour le climat, j'y trouve aussi bien de la différence pour l'aisance de la vie. Quelle différence, cher fils, de celle que je mène aujourd'hui à celle que je menais il y a quatre ans! Si tu étais ici, je me consolerais de tout, mais c'est trop à la fois. Tu me dis de nous dire ce que nous pensons. Tu vois que je le fais, aussi c'est tout ce qui me console, car je t'avouerai que j'ai bien des moments où je ne suis guère maîtresse de ne me pas laisser aller à toute ma peine; mais le public ne s'en aperçoit que dans mes meubles, car je ne me plains point.

Malgré mon peu d'aisance, je ne ménage rien pour l'éducation de notre chère petite. Elle apprend toujours à danser et elle a un maître pour l'arithmétique. Pour le reste c'est toujours moi. S'il vient quelque maître de musique, je lui ferai apprendre. Il n'y en a point, dont je suis très fâchée, non plus que d'aucun instrument.

J'ai eu des nouvelles de mon cher Villebois qui se portait bien, il y a quatre jours, et apprend toujours bien. J'avais prié le père Mesaiger de l'envoyer voir M. de La Galissonnière et M. Bégon. Il ne l'a point encore fait, mais il me promet que cela sera incessamment.

Adieu, car je ne crois pas que l'on parte encore si tôt. Je n'ai cependant pas voulu commencer mon journal dans l'espérance de trouver occasion de t'écrire encore. Je t'ai écrit la dernière fois par un vaisseau de Bordeaux que ta chère sœur m'a écrit devoir partir bientôt. Adieu, pour aujourd'hui.

Le 1er octobre 1750.

Je n'ai rien eu de nouveau à te dire tous ces jours-ci, cher fils. Le chevalier de Beauharnois est en rade depuis huit jours, qui va en second à St-Domingue et nous sommes seuls par conséquent. M. de la Joncaire (Jonquière) Cabanac était nommé en troisième, mais il a trouvé cela trop dur après avoir commandé, et il est malade et n'embarquera pas selon toutes les apparences. M. de Vaudreuil, qui est ici commandant en l'absence de M. de Macnémara, m'a dit qu'il nommerait un autre officier à sa place lorsqu'il serait question de partir. Tu vois cher fils, que les marins et marins (sic) de Rochefort ne changent point. Ils me réjouissent souvent dans l'âme car, autrement je n'oserais, car il faut ici que tout se fasse dans la grande dignité.

Adieu, cher fils. Voici des incommodes.

Le 2 octobre.

Je te laissai hier, cher fils, plus tôt que je ne voulais et ne pensais pas que l'on dût songer à moi ici. Cependant, j'eus des visites tout l'après-dîner, de toutes les dames des commissaires et plusieurs officiers. J'aurais mieux aimé passer mon temps à te dire que je t'aime qu'à les recevoir.

Ce n'est pas encore là ce qui me tient le plus: c'est qu'il faudra qu'il m'en coûte de l'argent pour les rendre et c'est ce qui me manque. Si le Seigneur, en me mettant aussi à l'étroit que je le suis, me donnait encore de bonnes jambes et une bonne santé, je prendrais plus volontiers mon parti; mais les années ne font que m'affaiblir et je sens plus que jamais les pertes que j'ai faites. Tu en es du nombre.

Adieu, cher fils. Il me serait difficile de continuer sur ce ton. Demain, je serai peut-être plus raisonnable. Aime-moi avec mes défauts.

Le 3.

Je viens de m'apercevoir, cher fils, qu'il fait bon gronder quelquefois nos amis. M. de Givry vient de m'envoyer un ordre de M. l'intendant pour charger sur un vaisseau qui doit partir pour ton pays, trois tonneaux pour toi. J'ai envoyé cet ordre à Goguet afin qu'il y mette ce qu'il a à toi et j'irai demain poliment remercier M. l'intendant.

Mme son épouse m'est venue voir qui m'a parlé de toi avec beaucoup d'amitié et en a fait beaucoup à notre chère petite. Elle m'a demandé de lui mener et je le ferai aussi. Tu dois penser, aimable fils, que c'est me toucher par des endroits bien sensibles en me parlant de toi et faisant des caresses à ma fille. S'ils sont de tes amis, ils seront des miens; car tout ce qui t'aime m'est bien cher.

Tout le monde a ici des lettres de Canada. Nous sommes les seuls qui n'en avons point. J'apprends que le pauvre M. de Crozil (Croizille) père est mort. C'est Rigaud qui le mande. Il passe cette année et doit avoir les paquets. Il se plaint beaucoup de la dépense qu'il est obligé de faire en son gouvernement et il n'y peut vivre, si bien que sa femme est à Québec et lui aussi, depuis le passage des puissances qui ont été cet hiver à Montréal, où il a été aussi et est redescendu à Québec ce mois de juin avec eux. Juge si, dans la paix, avec cent pistoles d'augmentation Rigaud ne peut vivre, ce que les autres ont pu faire en un temps de guerre où il passait du monde tous les jours. Mais c'est à quoi il ne faut plus penser.

Adieu, cher fils, aime ta malheureuse mère autant qu'elle t'aime.

Le 5.

C'était hier, cher fils, la fête de saint François et, comme bonne sœur du tiers ordre, je passai une partie de la journée aux Capucins et le reste à faire quelques visites que je devais dans ce quartier, et regrette beaucoup l'argent qu'il m'en a coûté.

Je viens d'apprendre la mort du pauvre M. de Croisil (Croizille). J'espère qu'y ayant trois compagnies vacantes, La Morandière en aura peut-être une. J'ai écrit d'avance à M. de La Galissonnière et lui demande de ne le point oublier. Tu penses bien que je te recommande encore plus fort et, si il y avait quelque crédit, je suis persuadée qu'il l'emploiera volontiers pour toi. Je sais qu'il t'aime et qu'il a été très content de ce que tu lui avais dit avant ton départ, du moins des connaissances que tu lui avais données. Je ne sais encore quand ces misérables vaisseaux partiront; il n'y a point encore d'ordre.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santé. Aime ta pauvre mère autant qu'elle t'aime et tu l'aimeras beaucoup. Ménage-moi ta santé qui est ce que j'ai de plus cher. Adieu, cher et aimable fils.

Le 9.

Voici enfin les ordres venus et le capitaine est ici qui m'est venu très poliment demander ma lettre. C'est un homme qui me paraît t'être fort attaché.

Toute la maisonnée se porte à merveille. La petite est à la messe et ne t'écrira point cette fois. Il part un autre vaisseau par lequel je t'écrirai. Mon cher père te fait mille amitiés. Nous te recommandons, cher fils, le petit La Morandière. Traite-le comme ton fils et ne lui passe rien.

Adieu, aimable fils. Conserve, je te supplie, ta santé. Donne-moi de tes nouvelles et aime ta tendre mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

A Rochefort, le 10 octobre 1750.

Mlle Cachina, comme bien d'autres, mon cher fils, est si persuadée de ton amitié pour moi qu'elle croit avoir en cette vieille mère une belle protection et, pour cet effet, me vient demander des lettres. Moi, qui ne demande pas mieux que de t'assurer de toute mon amitié, je travaille à l'instant. Enfin, cette dame envoie M. son fils qui te remettra cette lettre pour quelque affaire qu'elle a dans ton pays et je te demande pour lui ta protection et de lui faire quelque amitié. Je te le demande pour l'amour de ta mère qui t'aime plus que jamais et qui sera toute sa vie ta tendre mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

Mon cher père t'embrasse et la petite. Je t'ai écrit hier par le capitaine. Adieu, aimable fils.

(D'une autre écriture)

Mon cher père, permettez que j'aie l'honneur de vous assurer de mes respects et de toute ma tendresse et que je vous recommande le fils de madame Cachina qui est de nos amis. Adieu, mon cher mine.

Villebois mon frère se porte bien.

(8e CAHIER—11 OCTOBRE 1750 - 29 NOVEMBRE 1750)

Le 11 octobre 1750.

Je t'écrivis hier, cher fils, par le fils de Mme Cachina qui part dans *le Parahame*, qui te porte autant d'écrits de moi que M. Boucher en a fait en toute sa vie. On vient de me dire que l'autre vaisseau partait avec lui: ainsi, je ne pourrai exécuter mes projets et vais commencer, en attendant quelque occasion, mon journal en te disant que nous nous chauffons depuis huit jours comme en Canada. Je t'assure que si cela dure, je jurerai contre la France, car il en coûte un peu trop ici pour se préserver du froid.

Le 12.

Je te laissai hier, cher fils, plus tôt que je n'aurais voulu, puisque mon unique plaisir ici est de pouvoir m'entretenir avec toi; mais il fallut aller recevoir des fatigants en visite. Je contais faire une bonne journée en t'écrivant longtemps, étant seule, car la petite fille était à dîner chez Mlle Victoire Laville que tu connais. C'est sa bonne amie et sœur de dame que M. de Givry m'a dit que tu connaissais et avec lesquelles tu passais volontiers ton temps, ce qui fait que je ne me suis point opposée à cette société pour ma petite-fille, joint à ce que cette enfant est fort douce et fort polie et aimable. Je l'envoie souvent chercher pour dîner et elle passe la journée ici. Elles causent fort bien et elles m'amusent toutes deux. Je ne sais rien de nouveau. Adieu, cher fils bien-aimé.

Le 13.

Bonjour, cher fils. J'ai travaillé tout le jour comme une bonne femme de journée. J'ai monté deux poêles et coupé du papier tout le jour pour coller demain. Ne me parle point de Rochefort, c'est l'endroit le plus maussade qu'il y ait. Pas un ouvrier qui ait du bon sens. Il faudrait tout faire soi-même et se servir également. Je n'ai qu'une chétive petite servante qui ne fait que courir. Encore me dit-on que je suis heureuse de l'avoir! Que j'ai, cher fils, d'occasion à me faire regretter le Canada et le temps que j'y ai passé!

Adieu. Je vais me coucher, lasse comme un chien qui t'aime beaucoup.

Le 14.

Je ne finirais pas la journée contente si je ne te disais quelques petites choses. Encore faut-il, après avoir collé tout le jour, me donner un pauvre moment de satisfaction et ne le puis trouver meilleur qu'en m'entretenant avec toi et te disant que notre petite est charmée d'avoir tripoté avec moi. Elle me donnait des papiers et je les appliquais sur mes châssis en bas, car je n'ose monter sur une échelle. C'est Lisette qui fait cette opération. Nous avons bien collé huit grandes croisées. Juge si je me suis amusée. Et cependant, dîner avec notre commandant qui est entré comme nous nous mettions à table et a demandé si nous voulions lui donner la soupe qu'il a mangée telle qu'elle était, et notre petite potée avec les pois au lard et une petite fricassée. Ta fille, qui est glorieuse, n'était pas contente, mais pour moi, je ne le suis point et j'ai travaillé aussitôt que j'ai eu dîné.

En voilà assez. Je suis lasse et vais me coucher en te souhaitant une bonne santé et que tu aimes ta mère autant qu'elle t'aime. Adieu.

Le 15.

Bonsoir, cher fils. J'ai encore collé tout le jour et arrangé une chambre pour M. le contrôleur de Brest que je me flatte avoir le mois prochain. Je serais bien fâchée s'il allait loger ailleurs qu'avec nous qu'il doit assurément regarder comme sa famille, puisque nous y sommes attachés comme à la nôtre. Quand il ne serait pas ton frère, cher fils, les amitiés qu'il nous a faites nous donneraient les sentiments que nous avons pour lui. Je compte lui écrire ces jours ici et lui manderai que je ne lui pardonnerais de ma vie s'il ne vient pas demeurer avec nous. J'ai une fort belle chambre meublée de damas de coton bleu et blanc, un bon lit de même, un beau cabinet et une autre pour son valet de chambre et, s'il veut des chambres sans meuble, il en aura encore deux autres.

En voilà assez pour aujourd'hui. Je vais me coucher et te souhaite une bonne santé. Adieu, aimable fils.

Le 16.

Je n'ai de ma vie, cher fils, été si lasse et sens tout le poids de mes années. Que tu avais bien raison de m'appeler ta vieille mère! Il faut être bien vieille pour se fatiguer de si peu de chose. Je me suis avec cela enrhumée comme une malheureuse; mais je n'en ai pas moins d'envie de te dire que je t'aime et tu vois que je fais volontiers ce que tu me demandes: de nous dire tout ce que nous pensons par écrit si nous ne pouvons le faire autrement. Adieu.

Le 17.

Je te laissai hier, cher fils, dans un moment où je voulais te dire bien des petites choses. J'ai reçu une lettre de M. de Toul qui me donne les deux mille livres que Mlle Bégon avait avancées pour moi, dont j'ai été très contente, quoique je n'en touche rien. C'est toujours deux mille livres de moins à payer et, si il y a quelque chose sur les terres, je pourrai en profiter. Je crois que je n'aurai pas grand revenu, tout le monde se plaignant des vignes autant dans ton quartier qu'en le pays blaisois. Mlle Bégon me mande qu'on ne sait encore rien sur la vendange, mais qu'elle se fera un vrai plaisir de m'en instruire. Je sais à quoi m'en tenir sur tous ses compliments.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé. Aime ta pauvre mère.

Le 18.

Je fais comme les ouvriers, cher fils, et me promène les dimanches. J'ai passé une partie du jour à faire des visites à pied, comme un chat maigre, pour épargner un écu. J'ai trouvé ici une dame qui fait bien mon affaire: c'est Mme La Tournerie qui est très aimable, de l'esprit, maligne, qui court quand on veut et reste de même. Son mari est à la Martinique, par congé, étant lieutenant de vaisseau de ce port. Elle est seule avec un fils de quatorze ans qui fait souvent la cour à Mlle de Villebois, mais c'est sans conséquence, car elle est pour les grands. Elle reçoit à merveille les hommages qu'on lui rend. Je l'ai menée chez Mme Latouche, ta bonne amie, qui en est enchantée. Adieu, cher fils.

Le 19.

Je suis en colère, cher fils, contre tout ce que l'on m'a tant prôné la France. Tout ce qui m'arrive de travers, je dis: " Si j'étais en Canada, cela ne m'arriverait pas." Je suis, comme Mme Trémont, aujourd'hui à chercher partout une servante et ne trouve que des torchons qui sont friponnes, ivrognesses, et voilà comme l'on est ici. Je t'avoue que je trouve cela plus dur qu'une autre après avoir été comme nous étions.

C'est bien, aimable fils, pour cette fois que tu aurais raison de dire que je suis une mère grognon car, quand je pense que si j'étais malade, je serais abandonnée je ne sais à qui, cela me fait trembler, non seulement pour moi, mais pour mon cher père et pour cette chère enfant. Aussi, ne demandé-je au Seigneur que de la santé pour donner mes soins à ce que j'ai de cher ici. Voilà tout ce que je sais pour aujourd'hui.

Adieu, cher fils. Aime et plains ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur. Adieu.

Le 20.

Bonjour, cher fils. Je crois que j'aurais volontiers honte de te faire lire toutes mes folies; mais tu me dis, en dernier lieu, qu'il faut nous dire tout ce que nous pensons par écrit puisque nous ne pouvons nous voir. De plus, c'est aussi, aimable fils, toute ma consolation de pouvoir te dire un mot tous les jours, ce que je fais le plus au raccourci que je peux; car, si je me croyais, je ne ferais autre chose.

Rien de nouveau. On est dans l'attente des ordres de la Cour pour faire partir deux frégates, une pour St-Domingue, l'autre pour la Martinique. On se plaint de la lenteur de notre ministre, mais c'est la mode d'avoir toujours quelque chose à dire, surtout dans ce port. Adieu, cher fils.

Le 21.

Rien du tout de nouveau. La poste est arrivée et dit que le Roi est allé à Choisy. J'ai eu une lettre de Mlle Bégon qui me fait beaucoup d'amitiés, une du père Mesaiger qui me mande que notre cher fils promet de faire des merveilles, afin de me venir voir en vacances l'année prochaine, qu'il se porte au mieux. Tu vois, mon cher fils, que cet innocent vise de loin de penser déjà à ses vacances. Il croit qu'il n'y a qu'un pas d'ici à Blois et de Blois à Paris. Je ne crois pas y aller sitôt. Je porterai mes pas ce printemps à Bordeaux où je compte passer l'été avec tes chères sœurs, si je vois leur faire plaisir.

Adieu, aimable fils. Je te souhaite une parfaite santé. Aime ta pauvre mère.

Le 22.

Nous sommes toujours, cher fils, dans une tranquillité ennuyante et voudrais avoir quelque nouvelle à te mander, mais rien du tout. On est à la campagne et le peu de personnes qui sont ici sont fort tranquilles. Notre intendant l'est fort pour nous. Il a donné à manger à tout le monde, excepté nous dont, comme tu sais me connaissant, je ne me soucie guère, mais ce sont de ces oublis qui choquent l'honnêteté, selon moi. On dit que Mme son épouse s'ennuie fort ici et qu'elle ne respire que sa patrie, et moi, je ne soupire qu'après ton retour, que je désire avec tout l'empressement imaginable. Adieu, cher fils.

Le 23.

Je te laissai hier, cher fils, plus tôt que je ne voulais, car j'étais en goût de te dire des douceurs et de te faire part de l'envie que j'avais de te revoir. Je pense que tu me rends assez de justice pour être persuadé de cette vérité et que je n'ai pas besoin de jurer pour te le faire croire. Mes sentiments ne changent point avec les années et tu es toujours ce que j'ai de plus cher.

Rien de nouveau que l'histoire du grand prévôt de La Rochelle, qui a été tué par un officier d'un régiment avec lequel il avait eu une querelle, il y a vingt ans et, s'étant reconnus, ils se sont battus et le prévôt a été tué. On l'a enterré et voilà tout ce qui en est arrivé. On ne fait pas tant de bruit ici pour un homme mort qu'en Canada. En voici plusieurs depuis un an dont on n'a rien dit. C'est un plaisir de se battre ici et de se tuer soi-même.

Adieu, cher fils. En voilà assez. Je te souhaite le bonsoir.

Le 24.

Je viens, cher fils, de recevoir une lettre de Bégon, de Tunis, qui me mande que tout le monde se porte bien, du moins il entend le monde de l'escadre. Il est fort impatient de revenir et craint toujours d'aller à Brest, dont je ne suis point fâchée. C'est une occasion à le tenir plus attentif que cette crainte de se trouver séparé de moi, qui en serais dans le fond peut-être plus fâchée que lui, puisque je sens mieux que lui à présent la conséquence qu'un enfant de son âge soit avec des personnes intéressées, ce qui me fait en même temps sentir, mon cher fils, les obligations que nous t'avons de ce que tu veux bien faire pour le petit La Morandière, que je te recommande.

Adieu. Je ne puis t'en dire plus long.

Le 25.

Il fait un temps, cher fils, des plus vilains, il pleut à verse et crois que j'aurai tout le temps de me consoler à t'écrire, ce que je ne puis faire souvent qu'à la hâte, mon cher père étant seul, et je crains toujours qu'il ne s'ennuie et qu'il ne pense qu'il aurait mieux fait de rester en Canada.

Il est certain qu'il aurait ignoré bien des choses qui lui font souvent de la peine, mais il paraît content avec ta fille et moi. Il souhaite beaucoup Mater, et moi aussi, mais je crains qu'elle n'exécute pas les belles promesses qu'elle nous a faites. Ce serait une compagnie et une consolation pour nous si elle venait, mais je ne le croirai que lorsque je la verrai. C'est une peureuse qui, n'étant poussée par personne, aura peine à se résoudre à ce voyage et ses sœurs la détourneront tant qu'elles pourront.

Son neveu s'en va à St-Domingue. Il voudrait, je pense, être déjà parti, afin de ne point voir arriver ici son frère Le Gardeur, qui était de cette affaire où ils ont assez mal rendu leur place aux Anglais. On dit qu'ils sont tous, les officiers et le commandant, dans la frégate qui y était allée l'année dernière et que le moins qu'on leur promet est d'être cassés. Le pauvre petit Repentigny me fait pitié, persuadée qu'il ne participa en rien à ce qu'il y a eu de mal fait. On en attend des nouvelles avec impatience. Adieu, car je t'ennuierais.

Le 26.

Je viens de recevoir, cher fils, une lettre de celui qui s'est bien voulu charger de faire valoir nos terres, du moins les vignes. Il me mande que la récolte est très mauvaise et que je n'ai en tous mes quarante-deux arpents, que cinquante poinçons de vin et que l'on n'en offre pas grand'chose. Je lui ai fait réponse au plus tôt de ne se point presser de vendre, que les vins étant rares cette année, on pourrait en tirer bon parti par la suite. Tout ce qu'il y a, c'est qu'il faut de l'argent pour les frais et les façons et qu'il faudra nécessairement vendre la meilleure partie.

Encore si tu étais ici, tu me conseillerais, tu m'aiderais! Car je n'ose dire bien des choses à mon cher père, crainte de lui faire de la peine. Il n'en faut point à son âge. Je le ménage aussi, je t'assure, de mon mieux et ne lui fais point voir ce que j'ai souvent sur le cœur, car tu penses bien que j'ai des quarts d'heure où mon cœur est bien gros, ayant passé ma vie avec autant d'agrément, de me voir comme je suis. C'est assez.

Adieu. Aime-moi et j'oublierai tout en te voyant. Quand sera-ce, cher fils? Adieu.

Le 27.

Rien encore de nouveau, cher fils, si ce n'est du vilain temps. Il pleut et fait froid, je crois, comme en notre pays, dont je suis bien impatiente d'avoir des nouvelles, ainsi que des travaux que fait M. de La Galissonnière pour les limites; mais rien ne transpire. Il fait lui-même toutes ses affaires et le père Mesaiger me mande qu'il a tant d'envie que tout ce qu'il fait soit secret qu'il est lui-même son secrétaire. Il est, je crois, dans tout ce que fait le ministre, le premier du conseil. Il est à souhaiter qu'il ait toute sa confiance, étant un homme bien juste et bien attaché au bien de l'État, et suis persuadée que s'il a du crédit et qu'il soit en lieu de te rendre service, qu'il le fera. Adieu, cher fils.

Le 28.

Toujours du temps noir, cher fils, et je crois que je le deviendrai aussi, car je m'ennuie bien du mauvais temps, ce qui donne mal aux dents à ma chère petite-fille. Je l'ai tenue sur mes genoux tout le jour. Si on n'eût point eu la faiblesse de permettre à un dentiste que le Roi paye ici, d'aller passer trois mois en campagne, je lui aurais fait arracher puisqu'elle n'y répugne point. Comme il lui en a déjà tiré deux et qu'elle dit qu'il ne lui a pas fait de mal, je l'attends; mais elle me fait bien de la peine de la voir souffrir comme elle fait. Ce sont de grosses dents gâtées et où il n'y a d'autre ressource qu'à les arracher et elles reviendront.

Adieu, cher fils. Je ne puis la laisser longtemps, car elle n'est bien, selon elle, qu'avec moi et moi avec elle. C'est, je t'assure, toute ma satisfaction quoiqu'elle soit maligne; je l'aime de même. Adieu, cher fils.

Le 29.

Je trouve tous les jours, cher fils, des sujets de faire des reproches à tous ceux à qui j'ai tant ouï dire qu'en France on fait tout dans un ordre sans égal; en France, on a tout aisément; en France, on est bien servi, et enfin en ce pays, je croyais qu'avec de l'argent, on avait tout à souhait. Mais, en vérité, si j'eusse été assez

dupe pour le croire, je serais bien trompée, car je ne vois rien de ce que j'ai entendu dire et ne trouve ici de mieux qu'en Canada que décembre, janvier et février, car tout le reste est pire. Il n'y a pas, dans cette ville, un ouvrier qui vaille Labrosse ni Durye. Le temps y est actuellement plus vilain qu'à Montréal. Les domestiques y sont infâmes et je me désespérerais pour peu.

Adieu. Voici un gâchis qui doit t'ennuyer. Adieu.

Le 30.

Voici enfin, cher fils, cette frégate de St-Domingue arrivée qui amène trois officiers de cette garnison, qui ont rendu leur place sans la bien défendre. M. de Vaudreuil vient de me dire qu'il avait ordre de les envoyer à l'ile de Ré en prison et de leur signifier qu'ils y seraient un an, au bout de quel temps il leur était défendu de jamais aller dans aucune colonie. Ils sont cassés, comme tu penses.

Le gouverneur de cette place a passé avec M. Hocquart qui est à Brest, et en a amené encore quelque autre dans le nombre. Heureusement que le petit Repentigny ne s'est trouvé coupable de rien; il est cependant dit pour lui qu'il passera deux promotions sans avancement, je ne sais pourquoi. Voilà, cher fils, tout ce que je sais.

Je te souhaite une parfaite santé et que tu aimes ta mère autant qu'elle t'aime.

Le 31.

Je comptais, cher fils, avoir quelque chose de nouveau aujourd'hui à te mander; mais rien. Je n'ai eu qu'une lettre de Bégon qui est de retour à Toulon et toujours dans l'inquiétude s'il n'ira point à Brest. Nous espérons dans peu avoir le plaisir de voir monsieur ton frère avec lequel tu penses bien que nous ne serons pas sans parler de toi.

Adieu. Je vais me préparer à la bonne fête avec ta fille qui n'aime point du tout la confession. Adieu.

Le 1er décembre (novembre) 1750.

Bonjour, cher fils. Nous sommes ici comme en Canada. Ce jour est noir, froid et pluvieux, joint à une sonnerie très ennuyante et qui nous rappelle ce que je n'ai point oublié et ce que je n'ai point perdu de vue. Je voudrais quelquefois faire l'esprit fort, mais c'est inutilement: j'ai trop de choses qui me rappellent sans cesse mes malheurs pour n'en être pas toujours occupée.

Nous sommes, ma petite-fille et moi, seules les trois quarts du jour et avons tout le temps de faire des réflexions. Elle est à prier pendant que je me console à t'assurer que je t'aime et à te demander de m'aimer un peu et de ne me point oublier. Si tu es longtemps en ce maussade pays, tu ne te souviendras plus de ta pauvre petite mère; mais c'est une injure à te faire et ne pense pas cela de toi.

Adieu, cher fils. Conserve ta santé pour moi et ta fille.

Le 2.

Je viens, cher fils, de recevoir une lettre de ta chère sœur qui est pleine d'amitié pour ta fille et pour moi. Elle me fait le plaisir de me demander ce que je veux de vin pour notre provision que tu penses bien n'être pas fort considérable. Elle

me marque que la récolte a été fort mauvaise et que le vin sera fort cher; quelque prix que l'on en donne, je ne pense pas que cela nous dédommage tous du peu qu'il y en a. On est bien malheureux, ces années ici, d'avoir son revenu en vigne.

Pour moi, je crois que je deviendrai pire que Mme Tonnancourt pour les plaintes; car je me trouverais extrêmement heureuse si je lui ressemblais pour le bien, en ayant laissé assez à ses enfants pour les mettre des plus riches de Canada. Adieu, cher fils.

Le 3.

Rien du tout, cher fils, de nouveau. Il pleut toujours et si nous avons eu de la sécheresse cet été, nous avons un bien juste remplacement depuis quelque temps. J'ai passé une partie de l'après-dîner chez M. de Tilly. Sa femme est toujours à l'ordinaire, toussant et crachant, ce qui ne me donne pas grande espérance de guérison. Notre Tilly est plus petite dans cette maison qu'Alida ne l'était avec nous. On la regarde comme une maussade, c'est son nom ordinaire, une bête et on me dit avec beaucoup de tranquillité, que rien n'est plus mal élevé. Je réponds que j'ai fait tout ce que je savais et que je n'ai pu mieux faire.

Adieu. C'est t'ennuyer que de te conter ces fagots. Je te souhaite une bonne santé et que tu aimes ta mère autant qu'elle t'aime.

Le 4.

Il y a aujourd'hui un an, cher fils, que nous arrivâmes à Brest. Je n'oublierai de ma vie le plaisir que j'eus en nous voyant mouiller et celui que j'eus de voir monsieur ton frère, que j'attends tous les jours.

Nous avons un vent du nord-est tel que ceux que nous avons vus quelquefois en Canada, avec une pluie comme j'en ai peu vu. Il pleut par toute la maison, malgré tout ce qui est sous les gouttières. Nous sommes dans l'eau dans nos chambres. Si nous avons une jolie maison, nous en avons bien de l'incommodité par la pluie et nous la payons bien. C'est ce qui me touche le plus, car l'argent passe trop vite ici comme ailleurs.

Adieu, cher fils, car je n'ai rien de joli à te dire, si ce n'est que je t'aime plus que tu ne m'aimeras de ta vie. Adieu.

Le 5.

J'ai passé, cher fils, tout mon après-dîner à faire des visites et il m'en a coûté mon écu, à mon grand regret, et surtout dans cette maussade chaise à porteurs où je ne puis mener ma petite-fille que je n'aime pas à laisser si longtemps. Je n'ai rien appris dans toute cette promenade.

J'ai vu M. le chevalier de Macnémara que je ne connaissais point. Il n'est pas aussi bien que son frère quoiqu'il paraisse fort aimable. Je ne connaissais pas non plus M. Turpin, mari de sa nièce. Ils arrivent tous deux de St-Domingue et il faut en faire compliments à leurs dames, ce que je dois plus qu'une autre par les attentions et bontés que M. de Macnémara, commandant, a pour Bégon. Voilà tout ce que je sais et que je t'aime de tout mon cœur.

Adieu, cher fils. Conserve ta santé et aime ta mère.

Le 6.

Rien, cher fils, de nouveau, puisque ce ne sera point une nouvelle pour toi de te dire que je fais toute ma satisfaction à t'assurer de mon amitié. Les jours me paraissent des années, éloignée de toi, et m'imagine que je serais beaucoup plus contente si je savais le temps où j'aurai le plaisir de te voir. On dit qu'il doit y avoir une promotion dans la plume, mais on ne sait encore en quoi elle consistera. En outre, on fait des nouvelles ici un peu plus fort qu'en Canada puisqu'on les croit à force de les répéter, ce qui n'arrive point en notre pays, d'où je suis fort impatiente de voir arriver les vaisseaux pour savoir si Mater viendra, car je ne fonde absolument pas sur ses promesses. Je la connais trop indécise et trop poltronne pour le croire, que je ne la voie et touche; comme saint Thomas, je suis incrédule.

Ne voulant pas te fatiguer, cher fils, à lire des riens, je finis en te souhaitant une bonne santé. Nous nous portons tous au mieux et parlons toujours avec grand plaisir de celui que nous aurions à te voir. Adieu, cher et aimable fils.

Le 7.

J'ai reçu, cher fils, ce matin, une lettre du père Lapierre qui a la bonté de m'en adresser une pour toi et un paquet qui m'a coûté 14[l], dont j'ai juré, ne me souciant point trop de donner mon argent pour des charades ou des compliments. Je ne sais si j'aurai occasion sitôt de te l'envoyer. J'en profiterai aussi avec grand plaisir assurément, étant une égale satisfaction de te donner de nos nouvelles que tu peux en avoir à les recevoir.

Je compte que tu auras le portrait de notre chère petite avant qu'il soit peu, le vaisseau ayant eu fort beau depuis son départ. Celui dans lequel est embarqué le chevalier de Beauharnois n'est point encore parti de rade où ils sont (depuis) plus de deux mois, où je crois qu'ils ne sont guère contents par le temps qu'il fait. Il pleut et vente tous les jours à faire trembler. En vérité, ce pays n'est point beau en cette saison.

Je ne sais rien, cher fils, qui mérite ton attention et te fais mes adieux pour aujourd'hui, en t'assurant que je suis toujours ta tendre mère.

Le 8.

Nous commençons, cher fils, à voir ressoudre quelques-uns de nos messieurs de campagne. En vérité, il ne leur sied guère de parler des officiers de nos colonies, car je ne vois pas qu'ils en fassent ici plus qu'en Canada. Loin de là, car j'entends souvent murmurer de monter une garde et d'autres, de ne pouvoir aller à leurs campagnes où ils passent leur temps, ce que je n'entends pas sans souffrir.

Va, tu es bien idole (sic) de ta patrie de me l'avoir si souvent vantée, car je n'y vois rien qui ne me fasse regretter mon pays. La vie y est dure. On ne trouve rien pour se ragoûter. Où sont ces bonnes perdrix que nous laissions aux domestiques? Je les mangerais bien à présent et celles-ci, avec tout ce qu'elles coûtent, ne valent rien selon moi. Toujours de la pluie, rien d'amusant pour moi que le moment où je puis te dire quelque chose; encore je crains de t'ennuyer souvent, ce qui fait que je ne t'en dis pas autant que je le voudrais.

Adieu, cher et aimable fils. Aime ta mère autant qu'elle t'aime.

Le 9.

Bonjour, cher fils. Voici enfin des ordres pour faire partir cette frégate qui est depuis deux mois en rade à essuyer toutes sortes de mauvais temps. On dit qu'elle part incessamment.

M. de Villebois a bien voulu m'honorer d'un paquet de ses écrits aujourd'hui par la poste qui me coûte 38^{l} et cela, pour faire des remerciements à mon cher père d'un louis qu'il lui a fait donner, et il nous envoie les noms de tous les écoliers de la classe où il est pour nous faire voir qu'il n'est pas des derniers. Ce cher enfant a tant d'envie de nous voir que j'espère que cela l'engagera à donner plus d'attention à ses études. Je le souhaite assurément de tout mon cœur, l'aimant plus que je ne puis te dire. Tu le sais, cher fils, combien ces enfants et toi me sont chers.

Adieu, car je ne veux point t'ennuyer: je ne sais rien.

Le 10.

Il a fait, cher fils, un temps cette nuit à faire mourir Mater, si elle eût été ici. Il a tonné depuis huit heures hier au soir jusqu'à cinq ce matin et des coups de pois, une pluie, grêle (telle) que j'en ai peu vue; enfin, je me suis levée à peu près comme je me suis couchée, sans pouvoir avoir le moment de m'endormir.

Je crois que la foire qui se prépare ne sera pas belle. C'est une cérémonie qui m'ennuie, car il faut que tous les domestiques aillent à cet endroit et il est de mode de leur donner quelque chose et, comme je suis assez mal en finance, j'en suis de mauvaise humeur. Ta fille veut aussi y aller à qui je donnerai, comme de raison, et me voilà ruinée. Adieu, cher fils bien-aimé.

Le 11.

Nous avons, cher fils, aujourd'hui une fête que nous ne connaissions pas en Canada et j'en grogne de bon cœur, ainsi que de la foire, car c'est une course perpétuelle pour toute la maison. Ta fille y a été avec Mme La Tournerie, qui y a acheté une tabatière de vernis à la mode. Elle dit qu'il faut bien, puisqu'elle est jeune, être à la mode. Pour moi, je ne veux rien que de nous voir réunis tous. Quand sera-ce, cher fils, et que de moments tristes j'ai peut-être à passer avant cela!

Adieu, Je ne sais rien de nouveau. Aime ta mère.

Le 12.

J'avais bien raison, cher fils, d'être fâchée de la foire. Ta fille m'a tant tourmentée qu'il a fallu la laisser encore aller avec Mme La Tournerie. Elle m'a fait des emplettes dont je me serais volontiers passée. Elle a pris un nœud d'épée pour son maître de danse et plusieurs rubans pour moi, de son goût, qui sont comme tu penses, tous très rembrunis, car je ne porte que du noir en cérémonie et, dans ma chambre, une petite robe de cotonnade toute brune. Voilà, mon cher fils, l'ajustement de ta pauvre mère. Elle a acheté aussi pour 6^{l} de joujoux qu'elle veut envoyer à la petite Cugnet. Je n'ai pas la force de la gronder de cela.

Adieu, cher fils. Je n'ai rien de joli à te dire, si ce n'est que je t'aime, mais tu le sais, il y a longtemps.

Le 13.

Je ne comptais pas ce matin, cher fils, avoir des nouvelles du Canada à te dire. La frégate partie ce mois de juillet est à l'île de ... (Ré ?) M. de La Filière, qui en est le second, est descendu et n'a de lettre pour nous qu'une de M. de La Martinière qui se perd en compliments et ne nous parle de personne.

Cet officier a dit que le vaisseau que l'on a mis à l'eau est allé, en sortant de son lit, se perdre sur le cap au Diamant,— juge des précautions que l'on a prises,— et qu'on était à le défaire et à en tirer ce que l'on pouvait. Je crois que cette aventure va dégoûter tout à fait la Cour des constructions de Canada, joint à ce que l'on dit que *le St-Laurent* ne vaut déjà plus rien. Je suis dans une impatience extrême d'avoir des lettres.

Adieu, cher fils, jusqu'à demain.

Le 14.

Je n'ai point encore, cher fils, de lettre de Canada. Je ne crois pas que personne soit descendu, du temps qu'il fait. Il ne cesse de pleuvoir et de venter, mais j'ai eu une belle épître de M. Bégon qui me mande que M. de Macnémara, en rendant compte de son voyage, y a mis une apostille pour Bégon des plus flatteuses. Si cela pouvait faire quelque chose pour ce cher enfant! Mais nous ne sommes pas de nation heureuse. Il est toujours satisfaisant de voir ses enfants faire leur devoir et s'attacher à leur métier.

J'apprends aussi par lui que M. de Toul est à Paris et Mlle Bégon. Je ne sais s'il n'y aurait point un mariage en campagne, il ne m'en dit rien.

J'ai écrit dans le moment au père Mesaiger de mener Villebois voir ce bon oncle et que je paierais le carrosse. Je suis au désespoir d'en être si éloignée. Je l'aurais été voir, s'il fût venu à Paris dans le temps que nous étions à Blois, mais dans cette saison et si loin, je n'y pense pas.

Adieu, cher fils. Je te souhaite une bonne santé.

Le 15.

Il fait un temps, cher fils, comme en Canada; une pluie et un vent qui me fait trembler. J'ai eu aujourd'hui un grand et ample compliment de Mme Varin et une lettre de La Morandière, qui me mande qu'il est au fort Frontenac à y faire faire les réparations et à travailler à l'établissement de M. Picquet à la Galet(te), où on va apparemment faire un fort, car il ne s'explique point.

Tu as su qu'il y avait fait une maison, comptant attirer les Iroquois à la prière. Les Anglais avaient fait brûler cet établissement par les sauvages. On recommence sur nouveaux frais et apparemment que M. Picquet aura obtenu quelque chose de la Cour. Voilà, cher fils, tout ce que je sais. Si j'apprends quelque chose, je t'en ferai part. Adieu, cher fils.

Le 16.

Je suis désolée, cher fils, après m'être épuisée à écrire à cette misérable Mater, de ne point recevoir de ses lettres. Je te promets bien aussi que je ne lui écrirai plus ou, si je le fais, ce sera une si petite lettre qu'elle en sera contente. J'éprouve bien que l'éloignement nous fait oublier bien vite souvent ce que nous devrions

aimer toujours. C'est une croix d'augmentation que le Seigneur me donne, à laquelle je suis peut-être trop sensible.

J'ai vu Longueuil, le garde-marine, qui vient de Canada. Il n'a été que fort peu de temps à Montréal et ne m'a pas dit grand'nouvelle que des jeunes filles de ce pays. Il est fort fâché, à ce qu'il paraît, de ne pas partager les honneurs du gouvernement, car il regrette fort de n'y pas être. Je n'en dis pas de même: je suis fort aise d'être ici quelque peu à mon aise.

Adieu, cher fils. Aime-moi.

Le 17.

Bonjour, cher fils. J'ai eu la consolation de passer deux bonnes heures avec Lotbinière, gendre de M. de Léry, à parler du Canada. Il m'a dit bien des nouvelles de ce pays. Nos puissances s'y ennuient beaucoup. M. de La Joncaire (Jonquière) veut revenir ici et est très fâché de n'être pas plus tôt commandant à Rochefort que général en Canada. Je crois que c'est trop dire. Il a été à Montréal et n'a pas eu d'agrément des sauvages, à ce qu'il dit.

M. Bigot n'y a point été; il a envoyé beaucoup de meubles pour sa maison et a acheté de Deschambault mon grand miroir, que je lui avais cependant offert.

Mlle Desaulniers vient ici plaider sa cause pour le Sault, d'où M. de la Joncaire (Jonquière) les a fait sortir, et le père Tournois est à Québec; voilà une terrible aventure.

Vergor, qui est un du Chambon, qui demeurait avec M. Bigot, officier de l'île Royale, a été fait capitaine en cet endroit et est obligé de se séparer de son bon ami. Pour le consoler, il l'a fait capitaine d'un bâtiment qui charrie des farines de Québec à Louisbourg. On l'achète 8^l le quintal et on le vend 18^l, ce qui fait assez bien. Il est défendu en Canada d'en sortir. Vois-tu comme on gagne de l'argent et que tu n'es qu'un sot, mon pauvre fils, si tu n'en gagnes pas.

Adieu pour aujourd'hui. Aime ta pauvre mère.

Le 18.

Je viens de recevoir des lettres de M. de la Joncaire (Jonquière), du père Manol (Marcol?) et point encore, cher fils, de Mater: elle m'a oubliée. Elle était cependant à Québec, où elle joue tant qu'elle veut. C'est chez Mme Cugnet qu'elle demeure. Elle a passé l'hiver chez M. Varin et l'été où je te dis.

On dit que tout est fort grave dans Québec, qu'on y donne de grands repas, mais le tout fort sérieusement. Il n'y a que chez Péan où l'on se réjouit. Mme de Rigaud y est établie et a loué maison où l'on est fort bien. C'est elle et sa sœur Marin qui sont les brillantes à la Cour et chez M. Bigot. Mme Daine et Tarieu, la femme à l'ordinaire (sic).

Adieu, car je suis un peu enrhumée et j'ai mal à la tête. Mon cher père a mal aux reins. Aussi adieu.

Le 19.

On nous assure enfin, mon cher fils, que le vaisseau qui va dans ton pays doit partir bientôt. Je le souhaite pour que tu aies de nos nouvelles, persuadée qu'elles te font autant de plaisir que j'en ai lorsque nous en avons des tiennes, mais quand sera-ce, cher fils, que nous aurons cette consolation ? Je me désespère

quelquefois de penser que ce ne sera peut-être que ce printemps, ce que je trouve trop long.

Lotbinière m'a dit que Sabrevois devait venir ici. Je ne sais si cela est. J'aurais bien du plaisir à voir ce petit Outil et à pouvoir parler de toi tout à mon aise. J'ai écrit à ta chère sœur pour lui demander si elle voulait t'écrire; je n'en ai point encore de réponse.

Adieu, cher fils. Je ne sais rien de nouveau.

Le 20.

Bonjour, cher fils. Je me trouve en mon centre lorsque je peux avoir un moment à te dire que je t'aime. Tu me diras peut-être que rien ne m'en empêche: cela est vrai, mais ta fille m'occupe, mon chétif ménage aussi, car nous sommes servis comme des chiens et si je ne vais voir cent fois à ma soupe, nous n'en mangerions point.

Ah! qu'il est triste, cher fils, après avoir été servie comme je l'ai été, de me voir comme je le suis! Je souffre, je t'assure, et souffre doublement par la crainte que j'ai que mon cher père ne se repente de m'avoir suivie. Je fais aussi plus que je ne peux pour éviter cette peine qui me toucherait infiniment.

Adieu, cher fils, aime-moi autant que je t'aime. Adieu.

Le 21.

Tu diras, cher fils, que je me contente de te dire bonjour et adieu. Il est vrai que je ne te dis pas grand'chose tous les jours. Juge si mes plaisirs sont de longue durée, puisque je t'assure que ce moment est le plus agréable que je puisse passer. Je ne sais rien d'amusant et crains de t'ennuyer, car si je ne suivais que mon inclination, sûrement je ne ferais autre chose.

La Morandière me mande que notre maison est finie, sans me marquer si elle coûte beaucoup et de combien je suis redevable au Roi: c'est ce qui m'inquiète. Je n'ai point eu de lettre de M. Héry qui est chargé de ma procuration, ni de M. Bigot, qui a fait faire bien des choses, à ce que l'on dit, à ses dépens. Je souhaite qu'il en fasse beaucoup, pourvu que ce ne soit point sur mon compte, car j'ai besoin d'avoir quelque ressource.

Adieu, cher fils. Je ne veux point t'ennuyer. Aime ta pauvre mère.

Le 22.

Point de lettre de Canada, cher fils, hors qu'il n'en vienne par les vaisseaux marchands, ce qui ne viendra que le mois prochain. La pauvre Mme de Gannes est morte, ce qui ne te surprendra pas; elle avait déjà la poitrine attaquée lorsque tu l'as vue en Canada. Elle était retournée à l'île Royale avec sa famille, où nous l'avions vue et reçu de lui et d'elle mille amitiés. On avait dit que M. Bigot devait se marier avec la demoiselle, mais on m'a assurée qu'elle épousait M. de St-Aigne, celui qui a été mari de Mlle Auber.

Je n'ai point eu de lettre de M. Feltz, mais on m'a dit qu'il était toujours fort caressé de sa femme: c'est toujours l'enfant. Mme Beaucourt demeure chez Blainville, notre voisin à Montréal, avec Mme Céloron qui n'a pu, étant grosse, suivre son mari au Détroit. C'est la chère Licotte Ramezay qui est morte et point Lisette,

comme on l'avait dit. M. Cugnet ne m'a pas mieux traitée que Mater; je n'ai point de ses nouvelles. On m'a dit qu'il ne se portait pas trop bien.

Rien ici de nouveau, c'est tout comme en notre pays. Tout y est très tranquille et très ennuyant.

Adieu, cher fils. Conserve ta santé et me donne de tes nouvelles par toutes les occasions: c'est ma seule consolation.

Le 23.

J'ai passé, cher fils, une partie de l'après-dîner avec M. de La Filière, que tu connais et qui revient de Canada en second sur la frégate. Il m'a dit des nouvelles de presque tout Québec, surtout des puissances qu'il dit être très sérieuses, surtout M. de la Joncaire (Jonquière), qui n'est point du tout content des ordres que le ministre lui a donnés de ne se point mêler en aucune façon de la construction, ni des fournitures de l'île Royale et de mille autres choses semblables qui avaient, jusqu'à lui, été du district du gouverneur général. Il assure qu'il aura peine à rester ses trois années.

M. Bigot dit qu'il ne veut gagner que cent mille écus et qu'il demandera à revenir. M. de La Filière m'a dit qu'on l'avait assuré qu'il devait gagner, cette année, deux cent mille livres sur les fournitures qu'il a faites de farine. Qu'il en gagne autant l'année prochaine, voilà une place vacante!

Si tu n'as pas l'esprit de gagner quelque chose où tu es, tu mériterais être battu, car on ne se fait plus de mystère aujourd'hui de ce métier et on regarde comme bêtes ceux qui n'ont point de commerce en tête. Je crains que cela ne t'occupe pas assez. Il est vrai qu'il convient en quelque façon beaucoup mieux de s'occuper de son devoir, mais il faut faire en sorte de travailler à l'un et à l'autre. Je ne m'aperçois pas qu'en voilà trop et que tu te lasses de lire mes sornettes.

Adieu, cher et aimable fils. Ménage ta santé qui m'est infiniment chère et aime la plus tendre mère qui fut jamais. Ta fille se porte toujours bien; elle croît beaucoup, mais elle n'en est pas meilleure, ni plus grasse, à peu près comme tu l'as vue. Adieu, cher fils.

Le 24 novembre 1750.

Comme j'espère, mon très cher fils, que le vaisseau qui doit aller en ton pays partira bientôt, je ne me servirai que de feuilles volantes pour te dire tous les jours, en attendant son départ, que mon unique satisfaction est de m'entretenir avec toi.

Je n'ai rien de nouveau et vais te dire adieu. C'est la fête de toute la famille féminine et de Mater, qui ne mérite guère que je me souvienne d'elle, mais je vais me préparer à la fêter demain. Je souhaite que tu te souviennes de ta mère et de ta fille.

Le 25.

Nous avons, cher fils, ta fille et moi passé une bonne partie de la matinée à l'église. Il n'en est pas de ce climat comme du nôtre: il ne fait point froid ici. Tu penses bien que je n'ai point oublié à demander à Dieu de me conserver ce cher fils de qui je voudrais bien avoir des nouvelles. Que peux-tu donc faire? De tous les vaisseaux qui sont partis, n'en reviendra-t-il point m'apporter de tes lettres,

qui seules sont ma consolation ici où j'ai des moments d'ennui dont je ne suis pas maîtresse? Je me trouve encore heureuse de m'être avisée de montrer à notre chère petite, puisque cela me fait passer une bonne partie du jour que je trouverais très long sans cela.

Sans l'espérance où je suis que tu ne seras pas longtemps séparé de nous, je me désespérerais. Mais quand sera-ce, cher fils? Donne-moi donc quelque espérance; du moins, dis-moi que tu as autant d'envie de me voir que j'en ai à t'assurer de toute mon amitié.

Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère qui t'aime de tout son cœur.

Le 26.

Je suis toute affligée, mon cher fils, du départ de Lotbinière. J'avais le plaisir de parler tous les jours de notre pays avec lui. Je t'ai mandé qu'il allait passer quelques années à Paris pour achever d'apprendre les mathématiques. Il me paraît dans le goût de rester en France s'il trouvait à s'y placer. Il est de famille assez heureuse pour ne devoir désespérer de rien. En outre, c'est un garçon bien sage et qui a de l'esprit et d'un caractère fort complaisant.

Il me contait hier une fort laide aventure arrivée à Mme de Gaspé la jeune, que tu connais je pense. Elle était, cet automne, allée chez M. de la Jonquière solliciter un poste pour son mari et, comme elle lui étalait sa misère, il lui répondit d'un air froid, que jamais M. de Gaspé n'aurait de grâce de lui. Cette femme alarmée lui en demanda la raison et le pressa tant qu'enfin il lui dit que son mari n'avait ni sentiments, ni honneur, puisqu'il avait été capable de lui prendre, sur sa table, trois verres, qu'un de ses domestiques les lui avait fait rendre. Cette pauvre femme fut très démontée de ce cas et fit ce qu'elle put pour savoir qui était le domestique. Mais il se contenta de dire qu'il avait besoin de cet homme et qu'il ne le nommerait point puisque, s'il le nommait, il serait obligé de s'en défaire, ce qu'il ne voulait point. Cette dame courut toute en colère chez elle conter à son mari ce qui venait de se passer. Le mari courut au château et revint à peu près aussi content que la femme et c'est tout.

Adieu jusqu'à demain, cher fils. Je t'embrasse.

Le 27.

Ne t'ai-je pas fait part, cher fils, d'une belle charade hier et crois-tu que cette aventure, entre les dents de Catin, qui est à Québec, ne soit pas sue de tout le monde? Avec ce que l'on ajoute que M. de la Jonquière dit qu'il sait que tous les officiers de Canada ne sont pas fort délicats.

J'avais écrit à ta chère sœur pour l'avertir de cette occasion. Elle me mande qu'il part, dans le même temps, un vaisseau de Bayonne par lequel elle t'écrit. Je reçois sa lettre dans le moment et une du père Mesaiger, avec une de mon cher petit Villebois, qui écrit toujours comme un petit chat aussi bien que sa sœur.

Le père me mande qu'il est question d'un nouveau chancelier, mais qu'il n'est point encore nommé et que l'on a de grandes espérances des travaux de M. le marquis de La Galissonnière. C'est, cher fils, tout ce que je sais pour le présent. Tous nos braves d'ici se plaignent du ministre. Je ne sais d'où vient et ils ne le savent peut-être pas eux-mêmes. Adieu.

Le 28.

Il sort d'ici, cher fils, un officier que je ne connais point, qui m'a priée beaucoup de lui donner une lettre pour toi de recommandation et, comme il part pour La Rochelle, je lui ai dit qu'il fallait qu'il me donnât son adresse. Moyennant cela, j'ai su que c'était M. de Grandchamps et n'en suis pas plus savante, mais le plaisir que j'ai à t'écrire me fait profiter de toutes les occasions et lui donnerai un mot puisqu'il le souhaite, persuadée que, s'il le mérite, tu auras des attentions pour lui en faveur de ta bonne vieille mère qui t'aime de tout son cœur.

Adieu, cher et aimable fils, conserve ta santé, je t'en prie, pour tes enfants et pour moi, t'assurant qu'elle m'est très chère.

Le 29 novembre 1750.

Voilà enfin, cher fils, le moment où il faut finir mes écrits. Le vaisseau part à ce que vient de me dire M. de Vaudreuil et lui vais envoyer ma lettre. Je suis bien fâchée que ta fille ne soit point ici: elle est avec la petite Victoire depuis le matin, mais compte qu'elle se porte bien, mon cher père et moi aussi et que nous te sommes de plus en plus attachés, s'il peut y avoir de l'augmentation à mes sentiments pour toi. Compte sur toute ma tendresse pour notre chère petite et sur tous mes soins. N'en aie aucune inquiétude et ne sois occupé qu'à travailler à sortir le plus tôt que tu pourras d'où tu es, afin d'avoir encore le plaisir de nous voir ensemble.

Je me flatte, cher fils, qu'il n'est pas nécessaire de te recommander notre petit La Morandière. Je connais ton cœur et ne doute point de tes bontés pour lui. Je te demande de conserver ta santé qui m'est très chère et d'être persuadé que je serai toute ma vie ta tendre mère.

(s.) Rocber Bégon.

Bien des respects, compliments et amitiés à monsieur et madame de Vaudreuil et mille compliments à M. et Mme Olivier. Je ne sais rien de nouveau aujourd'hui: ce n'est point nouvelle pour toi que je t'aime de tout mon cœur. Ta fille fait de grands préparatifs pour les bals. Elle commence à danser fort joliment et de fort bonne grâce. Elle compte, dans deux ans, épouser M. de Vaudreuil et il doit te demander ta permission. Elle reçoit ses compliments à merveille. Nous nous amusons comme tu vois. Adieu, cher fils.

(9e Cahier—30 novembre 1750 - 12 avril 1753)

Le 30 novembre 1750.

Je donnai hier, cher fils, mon journal jusqu'à ce jour avec tant de précipitation que j'oubliai de mettre dans le paquet la lettre du père Lapierre que j'ai envoyée ce matin à M. de Vaudreuil. Comme il est encore commandant, s'il descend quelqu'un encore du vaisseau, il les verra plus tôt que moi qui suis recluse dans le coin de ma cheminée avec mon cher père et la petite-fille les trois quarts de la semaine, dont je t'avouerai que je ne suis point fâchée. J'aime autant être seule que de voir

souvent ce dont je ne me soucie guère. En outre, les leçons de la petite m'occupent une grande partie du jour.

Je ne sais rien de nouveau. Il ne l'est pas pour toi de t'assurer que je suis ta bonne maman.

Le 1er décembre.

Il y a aujourd'hui un an que nous sortîmes de La Galissonnière pour venir ici, mais il faisait bien plus beau, car il fait froid autant, je crois, qu'au Canada et il est de valeur de s'y chauffer par la cherté du bois. Cependant, mon cher père, à son ordinaire met toujours le petit morceau au feu et tisonne tant qu'il veut, et moi j'aime mieux ménager sur autre chose et n'avoir point de froid, persuadée qu'ils sont tous malades de coucher à la glace. Je couche dans ma chambre et ne suis point à la mode, car ils couchent tous en haut et n'ont de feu que pour la parade, et moi je l'ai pour l'utile et mon cher père aussi. Je pense bien qu'il nous en coûtera, mais encore faut-il vivre sans geler.

Adieu, cher fils, je ne sais rien de nouveau sinon qu'il fait grand froid. Adieu.

Le 2.

Si tes anciens almanachs étaient vrais, cher fils, je me désespérerais, car, en m'éveillant, le petit Anglais m'a apporté une belle et grosse boule de neige. Il y en a un bon pouce partout et il fait un froid comme en Canada, mais on n'est pas aussi bien logé pour s'en garantir, ni on n'a pas le bois aussi aisément, ce qui fait que nous sommes demi-gelés, malgré le gros feu que nous avons eu tout le jour et les précautions d'avoir bien collé. Malgré cela, nous nous portons tous bien; c'est le principal.

Adieu, cher fils. Je ne sais rien de nouveau et suis gelée. Adieu.

Le 3.

Toujours du froid, cher fils, et il a encore tombé de la neige cette nuit. Si nous étions en Canada nous verrions des carrioles. Mon cher père se réjouit de voir cela parce qu'il dit que ce temps lui rappelle notre pays auquel il est toujours trop attaché. Je dis trop, puisque ces mauvaises nations ne nous ont seulement point écrit. Le croirais-tu, si je ne te le disais, qu'il est venu deux vaisseaux du Roi et six marchands sans que Mater nous ait donné signe de vie?

Je t'avoue, cher fils, que j'en ai le cœur gros. Je suis trop attachée à cette fille pour n'y pas être des plus sensibles et regarde cela un coup de Providence nouveau pour me faire sentir que je ne dois m'attacher à rien en cette vie. Il me serait difficile de ne le pas être toujours beaucoup à mes enfants, toi compris, cher fils, que je regarde comme le premier, m'étant plus cher que je ne puis dire.

Adieu, je te souhaite une bonne santé.

Le 4.

Toujours trop tranquille pour les nouvelles; nous n'en avons aucune. Je ne sais même si le vaisseau par lequel je t'ai écrit est parti, ayant toujours fait des temps terribles, car il fait un froid comme en Canada et le petit Anglais a dansé toute la matinée sur des cuves qui ont gelé, dont la glace a 3 pouces d'épaisseur.

Juge s'il fait beau dans des maisons dont les murs ont 6 pouces et toujours transpirant l'eau.

J'ai bien des sujets de regretter la nôtre dont je n'ai point encore de nouvelles. Je me flattais en avoir par Héry, mais il ne m'a pas plus écrit que les autres, ni M. Cugnet. Peut-être en aurai-je par les derniers vaisseaux. Il faut prendre son parti sur tous les événements de la vie.

Adieu, cher fils.

Le 5.

C'est aujourd'hui, cher fils, jour de grand'poste, mais nous n'en sommes pas plus savants. Rien de nouveau. Le chancelier ou du moins le garde des sceaux n'est point encore nommé: c'était tout ce que l'on attendait. On promet une grande promotion dans l'épée et la plume. Dieu sait à quoi cela aboutira. Je t'en ferai part lorsque je la saurai. Etant voisine du commandant d'à présent et sa payse, il me dit volontiers les nouvelles lorsqu'il y en a.

M. de Macnémara est rendu à Paris et ne tardera pas à revenir ici, à ce que l'on dit. Mme de La Galissonnière y est allée passer l'hiver avec M^{r} qui travaille toujours à ces limites, mais d'où rien ne transpire. On est plus exact que jamais pour le secret dans toutes les affaires de la Cour; je crois qu'ils font fort bien.

Adieu, cher fils. Je suis gelée, car j'écris dans un cabinet sans feu et il fait toujours grand froid. Nous nous portons tous bien malgré cela. Adieu.

Le 6.

Je viens d'apprendre, cher fils, la mort du duc de Saxe ou le maréchal, qui était à Chambord. C'est là où il a fini ses jours d'une pleurésie et fièvre violente. Ce seigneur sera grandement regretté. C'était un grand général et il avait beaucoup de troupes à Blois que j'ai vu lui être fort attachées: j'entends des officiers à qui je pense que cela fera aussi grand tort. Pour les voisins de Chambord, ils s'en consoleront, car j'ai entendu plaindre bien du monde de son voisinage. Tant il y a qu'il n'est plus et voilà tout ce que je sais pour le présent.

Je te souhaite, cher fils, une parfaite santé et que tu aimes autant ta pauvre vieille mère qu'elle t'aime. Adieu.

Le 7.

Bonjour, cher fils, c'est uniquement pour avoir le plaisir de te dire que je t'aime, n'ayant rien de nouveau à te dire.

J'ai eu des lettres de Paris, de Blois, mais rien autre. M. Pluys a bien de la peine à me rendre compte de ce qu'il a touché depuis quelques années et me remet souvent. Ces lettres me coûtent plus qu'elles ne me donnent de satisfaction ainsi que celles de celui qui a nos terres. Il me mande que l'on offre 75^{l} du tonneau de vin. Je vais lui faire réponse que j'en veux 100^{l}. Il est du moins juste, s'il est rare, que je me dédommage de la petite quantité. Je ne dégrogne pas contre ces misérables terres qui je prévois ne nous donneront jamais rien, mais ce n'est pas notre faute. Encore si on nous avait laissé du bois, ce serait une ressource, mais il n'y en a point.

Adieu, je suis de mauvaise humeur. Adieu.

Le 8.

Nous avons passé, cher fils, une partie du jour en dévotion et le soir nous avons eu le plaisir de voir un de nos pays. Landriève est venue nous voir et me paraît toujours très attaché à toi, ce qui, comme bien tu penses, nous attache à lui. Il doit passer quatre ou cinq jours ici, puis retourne à La Rochelle pour attendre les vaisseaux de Canada dans lesquels il espère avoir quelque chose. Tu sais qu'il faisait son petit commerce qui, je crois, lui donne aujourd'hui beaucoup.

Il nous a beaucoup parlé de Versailles et des bureaux. Il a été à Paris depuis janvier jusqu'à la fin de juillet, où il dit qu'il a fallu se mettre en beaux habits, afin d'être regardé, et qu'il n'y a que ceux qui paraissent avoir de l'argent qui sont bien reçus. Il paraît que M. de La Porte lui a promis sa protection, car il en paraît fort content. Nous le ferons causer et je t'en dirai des nouvelles.

Adieu, cher fils, je te souhaite le bonsoir.

Le 9.

Je n'ai point vu notre petit Landriève aujourd'hui, cher fils. Il fait à la vérité un temps terrible. Il a plu à verse tout le jour. Tu sais que je ne haïssais pas cela en Canada, mais ici je redoute la pluie, parce que notre maison est très mal couverte, mais ce sont des maux sans remède. Si cette maison était à nous, je chercherais à la raccommoder, mais je ne me tourmenterai pas à demander à gens qui ne veulent rien entendre sur aucune réparation; ce qui me fait grandement regretter de n'être pas en lieu d'en avoir une à moi.

J'ai passé ma journée avec mon cher père et la petite-fille. Nous avons causé, fait notre leçon et elle nous a lu une tragédie de Corneille. Elle n'aime que cette occupation et point à travailler. Je la laisse faire.

Adieu, cher fils bien-aimé.

Le 10.

Toujours vilain temps, cher fils. Il pleut comme si nous en avions grand besoin. Malgré cela, nous sommes tous en bonne santé.

Je viens d'écrire une lettre pour satisfaire l'officier de M. Landriève.

Quoique j'aie un plaisir bien sensible à m'entretenir avec toi, je ne sais si je ne t'ennuie pas par mes riens. Je fais quelquefois ces réflexions et ne puis malgré cela me priver tous les jours de te dire au moins que je t'aime. C'est toute ma consolation. Pense quelquefois, cher fils, quelle vie je mène ici, seule comme une pauvre malheureuse, car je ne puis tenir cette chère innocente toujours avec moi. Il faut qu'elle se recrée après avoir bien étudié et, pendant cela, j'étudie aussi ce que c'est que le monde.

Adieu, j'irais trop loin. Aime-moi et me plains.

A Rochefort, le 10 décembre 1750.

Je profite encore, cher fils, de l'attention d'un monsieur qui me demande une lettre pour toi. Tu penses bien que c'est me donner un moment de satisfaction que de pouvoir te renouveler les assurances de mon parfait attachement et de toute notre tendresse. Je puis dire "notre", mon cher père t'aimant autant que je t'aime. Il me charge de t'en bien assurer ainsi que de te faire mille compliments de sa part.

Comme il n'écrit pas aisément, il est privé du plaisir de t'en assurer lui-même. Il se porte à merveille et notre chère petite, qui croît toujours beaucoup et qui s'ennuie comme nous d'être si longtemps sans avoir de tes nouvelles et sans savoir quand nous aurons la consolation de te revoir.

M. Landriève est ici depuis deux jours qu'il a presque passé avec nous et avons bien parlé de toi. Il revient de son pays après avoir passé sept mois à Paris. Il ne me paraît point avoir du tout envie de retourner en Canada et aimerait bien mieux servir ici où il voudrait être écrivain principal. Il a de l'argent et s'il en veut donner il réussira; c'est par là que tout s'arrange en ce monde, à ce qu'il m'a dit. Et il me disait hier que tu aurais grand tort de ne pas faire tes affaires où tu es, puisque personne ne se fait de mystère de faire des commerces ouverts de toute espèce; et on regarde au bureau bien fous ceux qui font autrement et qui font manger leurs biens. Voilà comme Landriève m'a dit qu'ils parlaient tous. Ainsi, profite donc, cher fils, de leurs leçons et travaille en conséquence afin de revenir bientôt rejoindre une mère qui ne peut s'accoutumer à être séparée de toi, un papa qui meurt d'envie d'être réuni avec toi, une fille qui ne respire qu'après "sa chere mine" et qui soupire toujours après ce cher père. C'est tout ce que nous sommes pour le présent, car Bégon n'est point encore de retour et n'espère le voir qu'à la fin de janvier.

Nous n'avons encore aucune lettre de Canada. Juge si je suis bien contente, surtout lorsque je vois qu'il y a plusieurs personnes qui me doivent et que j'ai, je t'assure, besoin de ces ressources ici où la vie est d'une cherté terrible, quoique je n'use que des viandes de boucherie et quelques poules pour mon cher père, que je voudrais ne point mettre dans le cas de regretter le Canada, ce que j'ai bien de la peine à faire, car il n'a de plaisir que quand il voit quelqu'un de ce pays et qu'il en peut parler. Pour moi, je cherche à l'oublier, car on m'y oublie volontiers; c'est ce que fait tout le monde de ceux qui ne sont plus bons à rien.

Je ne puis te rien dire de ce pays, cher fils. Tout y est fort tranquille. On est dans l'attente d'une grande promotion. Je ne sais si cela aura effet.

On dit que M. de Tilly aura le gouvernement de l'île Royale. Je sais qu'il l'a demandé, mais il nous dit que non et paraît le mépriser beaucoup, ainsi que tout ce qui est et a été des colonies.

Nous nous voyons toujours à l'ordinaire, mais je ne vois que rarement la fille que j'ai élevée. Sa mère la trouve maussade et sans éducation, ce qui me donne des louanges comme tu vois; mais j'en ris et plains la petite créature qui pensait, en me laissant, que tout lui rirait et qu'elle n'aurait plus rien à souhaiter. Ne fais, je te prie, mine de rien lorsque tu leur écriras, car ils me disent souvent, avec un air de protection, qu'ils t'aiment et que tu es un bon garçon et un bon cœur, et je ris à leur nez volontiers.

Je vois souvent M. de Lisardais père qui est le bon ami de M. de La Galissonnière, M. et Mme de Voutron et MM. de Vaudreuil, père et fils, qui sont toujours nos amis. Je t'exhorte, cher fils, à bien vivre avec celui avec qui tu es et de sacrifier quelque chose, puisque ce doit être toute ta ressource pour la compagnie.

Je te recommande encore de conserver ta santé qui m'est infiniment chère et de me donner de tes nouvelles par tous les vaisseaux qui partent. Un mot me suffit pour me tranquilliser.

Je te recommande le petit La Morandière et te prie d'être persuadé de toutes mes attentions pour ta fille et de toute notre tendresse. J'ai eu des nouvelles de mon cher Villebois qui se porte bien et apprend de même.

Adieu, mon très cher fils. Aime ta pauvre petite mère, qui est la plus tendre qui fut jamais.

(s.) Rocber Bégon.

(D'une autre écriture)

Mon très cher père,

Quel plaisir de pouvoir vous écrire! Mais, cher mine, il y a plus de quatre mois que je n'ai eu le plaisir de recevoir de tes nouvelles: ce qui me fâche beaucoup, mais j'espère que, pour mes étrennes, je recevrai de vos lettres. Cher mine, oh! il n'y a point d'étrennes qui pussent autant me flatter! Nous avons reçu, il n'y a pas longtemps, des nouvelles de mon frère. Il se porte bien. Je vous prie, mon cher père, d'envoyer vos vieux bas de soie pour m'en faire. Maman aime beaucoup à tricoter.

Adieu, cher mine. Je suis avec respect, mon très cher père, votre très humble et très obéissante, soumise fille et servante.

(s.) Villebois.

Le 11.

Je viens encore, cher fils, de t'écrire une pauvre petite lettre par M. Grandchamps, qui est encore à La Rochelle et M. Landriève s'est chargé de lui remettre. Il part demain matin pour aller attendre, à ce qu'il dit, l'arrivée des vaisseaux de Canada que je trouve trop longs à arriver par le besoin que j'ai de quelque ressource que j'espère de ce pays, parce que j'ai laissé bien des choses dont je ne suis pas payée, ce que j'espère recevoir cette année.

Il me prend, cher fils, des moments d'ennui si grands que je ne sais à qui m'en prendre et mes pauvres yeux en sont les victimes, car je n'ai personne à qui je puisse rien dire et cache à mon cher père tout ce qui pourrait le chagriner, par la crainte où je suis toujours qu'il ne se repente de la complaisance qu'il a eue de laisser un pays où il était sûrement mieux qu'ici. Pour moi, qui n'avais pas plus de consolation à attendre d'un côté que de l'autre, je ne le regrette point. Il n'y a que ma maison que je regrette souvent et ma pauvre Charlotte, car je suis fort mal servie en tous points. C'est bien pour le coup que je m'oublie en te contant tout ce que j'ai sur le cœur.

Adieu, cher fils. En voilà trop assurément!

A Rochefort, le 11 décembre 1750.

J'avais oublié tout à fait le nom, cher fils, de l'officier qui m'avait demandé une lettre pour toi ici et M. Landriève, qui l'a vu à La Rochelle, s'est chargé de me la demander. Il faut que cet honnête homme ait besoin de ta protection: il a trop envie de te porter de nos nouvelles qui, grâce au Seigneur, sont toujours bonnes, étant tous en parfaite santé!

Mon cher père est actuellement à se promener. Le beau temps est revenu. Dieu veuille qu'il dure! Ta fille est toujours la même, maligne comme tu l'as vue, et dans de grandes espérances d'aller au bal. Elle danse assez bien le menuet et commence les contredanses qui la flattent beaucoup plus. Nous aimons grandement l'ajustement et à paraître. Cela est de son âge. Elle en a autant qu'elle peut en avoir et plus que tous les enfants d'ici. Elle se fait une grande fête de voir son oncle

de Brest, M. le contrôleur. Elle l'aime beaucoup et lui de même, je crois. Elle serait très flattée de voir ses tantes et M. de Rostan que nous irons voir l'été prochain, s'il nous prie bien fort, car je n'ai encore rien vu de pressant.

On dit ici partout qu'il y aura une grande promotion dans la plume et l'épée, mais de quoi cela me servira-t-il si mes chers enfants n'y ont point de part? Tu penses bien que tu es le premier de ces enfants qui me sont si chers.

Ce que je souhaiterais pour toi, cher fils, serait la place qu'occupe M. de Rostan, s'il voulait laisser le service de la façon dont on en parle. C'est tout ce qu'il y a de mieux et fort au-dessus des intendances de marine. Si je le vois, je n'en partirai point sans l'avoir tâté sur cet article. Tu penses bien que ce sera avec les précautions convenables et si légèrement qu'il ne pourra s'en scandaliser. J'y aurais été plus tôt si je n'eusse craint d'incommoder mon cher père qui n'est point du tout d'humeur à rester avec M. de Tilly, dont les façons ne s'accordent point avec les siennes, joint à ce qu'il en coûte infiniment pour voyager, sur quoi j'aurais passé plus tôt que sur l'autre article.

Nous vivons bien tranquillement, mon cher père, la petite et moi, comme nous faisions en Canada: dîner à midi et souper à sept heures, coucher à dix et lever à six, pour moi, — car mon cher père et la petite, ce n'est qu'à sept qu'ils s'éveillent, — et nous sommes toujours de bon accord surtout lorsque nous étudions comme il faut. Tu vois que nous ne faisons pas de progrès dans l'écriture. Ce n'est pas ma faute. Cela viendra avec le temps.

Je ne sais rien, cher fils, qui puisse t'amuser. Les dames d'ici dansent et jouent tant qu'elles veulent et visitent avec beaucoup de cérémonial. Je leur rends, mais on ne m'a priée d'aucune fête, dont je suis fort aise, ne me sentant pas d'humeur à leur rendre. Je vois souvent des officiers, surtout M. de Lizardais, bon ami de La Galissonnière, MM. de Vaudreuil, Voutron et plusieurs autres; pour femme, il n'y a que Mme Latournerie qui vient avec son ouvrage souvent: c'est une aimable femme.

Je vais souvent chez M. de Tilly, mais je ne les vois guère ici. Ma sœur est toujours malade; ses filles ne sortent point et lui aime mieux aller faire sa partie que de me venir voir, dont je ne suis je t'assure point fâchée. Je suis aujourd'hui plus insensible que jamais à tout ce que l'on peut me faire en ce monde, surtout quand cela tombe sur des personnes qui ne me donnent pas occasion d'y être aussi attachée que je le devrais. Je ne digère pas aisément la façon dont ils me récompensent des peines et soins que j'ai eus de leur fille et ce qu'elle m'a coûté. A peine leur permettent-ils de venir me voir tous les quinze jours en revenant de la messe, le dimanche. Mais que cela ne t'altère point contre eux. Ne leur en témoigne rien, je t'en prie. Je te demande un mot de recommandation pour ton oncle et tes sœurs de qui j'ai plus reçu d'amitié par lettres que des miens de Rochefort.

Adieu, cher fils, mon cher père te fait mille compliments et amitiés. Ta fille et lui se portent au mieux. Elle est allée voir sa bonne amie, Mlle Victoire, sœur de ta bonne amie, Mme Le Vasseur.

Je te demande de conserver ta santé et d'être bien convaincu que je serai toute ma vie ta tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

(D'une autre écriture)

Cher mine, je suis bien charmé d'être encore à temps de t'assurer de mon attachement respectueux. Je ne serai contente que quand je recevrai de vos nou-

velles. Mon cher père, je suis, avec un très profond respect, mon très cher père, votre très humble et très obéissante, soumise fille et servante.

(s.) BÉGON VILLEBOIS.

(Au-dessous, de l'écriture de Mme Bégon)

Tu vois cher fils, que ton trésor se porte bien, mais qu'elle n'apprend guère, et moi que j'ai toujours envie de te dire quelque chose, car je ne puis cacheter sans t'assurer encore que je suis et serai toute ma vie ta tendre et bonne mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Mon cher père te fait de nouveau mille amitiés. Nous te recommandons le petit La Morandière. Bien des choses à M. et Mme de Vaudreuil de notre part.

Adieu, cher fils. Aime ta pauvre petite mère autant qu'elle t'aime et tu travailleras à la revenir joindre. Adieu.

Le 12.

Je suis piquée au vif, cher fils. Comment, tu as une mère qui ne respire que pour toi et tu ne lui écris point! Je vois à M. de Vaudreuil des lettres de son frère et mon fils, mon cher fils m'oublie! J'ai passé difficilement l'arrivée de Bosserons, parce qu'il me dit qu'il était parti avec d'autres, mais tu connais mon cœur et ne devrais pas, ce me semble, me donner de pareiiles inquiétudes. Je sais que tu n'es pas paresseux, que tu écris aisément. Que veux-tu que je pense, cher fils? Que tu es malade. On me dit que tout le monde se porte bien. Il faut que tu en sois du nombre; n'étant pas un zéro en ce pays là, on parlerait de toi si tu étais malade. Il faut donc penser que tu n'as pas le temps de me mettre sur un morceau de papier: je me porte bien et je t'aime. Tu crains peut-être de mentir sur l'un de ces articles, c'est ce que je crains, mais tu n'es pas si délicat. Ainsi, il n'y a donc que la paresse qui me prive du seul plaisir que j'espérais avoir plus souvent en venant ici. Va, je me vengerai, et ne t'écrirai aussi que par un vaisseau tous les ans et battrai ta fille pour me payer de toute la peine que tu me fais.

Adieu, car tu n'auras pas plus de plaisir à lire qu'à écrire. Je te souhaite une bonne santé. Adieu.

Le 13.

Tu vois, cher fils, que je ne suis pas plus capable aujourd'hui de garder de rancune contre toi que je ne l'ai fait par le passé. Je croyais hier ne pouvoir jamais te pardonner, mais on me persuade que ce vaisseau est parti avec quelque autre et que tu auras écrit. Si je n'avais autant de disposition que j'en ai à toujours vouloir t'excuser, je ne serais pas si persuasive, mais tu connais ta mère et ne puis changer sur compte, ce que je voudrais quelquefois essayer de faire, car je serais plus tranquille si tu pouvais m'être moins cher; mais c'est ce qui ne se peut.

Adieu, cher fils. En voilà plus que tu ne mérites. Je ne sais rien de nouveau.

Le 14.

J'ai pour toute nouvelle à te dire, cher fils, que ta fille vient de se coiffer un bonnet pour la première fois et qu'il n'est point trop mal, dont elle est fort contente. Elle se porte toujours fort bien ainsi que mon cher père qui, comme moi, est fort impatient de savoir des nouvelles de Canada, surtout de ce qui nous intéresse, car pour du reste, je ne m'en embarrasse en vérité plus et serais fort heureuse si tu étais un peu plus près de moi. C'est là où je borne mes souhaits.

On m'assure que ton pays devient meilleur, ce qui me fait espérer que tu en profiteras et que tu te mettras bientôt en état de rejoindre une famille qui t'est fort attachée, surtout ta pauvre mère, ton papa et ta fille, qui soupire grandement, et moi aussi de ton absence.

Adieu, cher fils. Je t'aime malgré tout ce que tu me fais. Adieu.

Voici des lettres que l'on m'envoie du Canada

A Rochefort, le 4 février 1751.

Je profite avec plaisir, mon cher fils, de toutes les occasions qui viennent à ma connaissance pour te donner de nos nouvelles, bien persuadée qu'elles t'en font autant que j'en ai à t'écrire; mais cette fois c'est trop à la hâte, n'ayant que fort peu de temps, et seulement pour te dire que mon cher père se porte bien à présent, car il m'a donné pendant un mois des inquiétudes mortelles. Il a eu un gros rhume sur la poitrine avec beaucoup de fièvre. Tu sais, cher fils, qu'il n'aime pas les remèdes qui conviennent à ce mal. MM. Dupuis y ont donné toute leur attention et le Seigneur a bien voulu me le laisser pour ma consolation. Il te fait mille et mille amitiés.

Ta chère petite est actuellement au bal. C'est pour la seconde fois cette année qu'elle y va avec Mme Le Vasseur et sa petite sœur qui est toujours sa bonne amie. Si elle revient assez tôt, je lui ferai mettre un mot dans ma lettre, mais je ne te réponds de rien. Elle est toujours fort aimable et maligne à proportion. Elle a reçu des lettres de ta sœur et de M. de La Galissonnière, qui la flatte beaucoup.

J'en eus hier de ton oncle qui a fort envie de la voir. Si mon cher père se porte bien ce printemps, je compte la mener les voir. J'aurai autant de plaisir qu'elle à faire connaissance avec ta famille, qui me devient aussi chère que la mienne.

Il y a un mois que nous attendons M. le contrôleur de Brest. Je crois qu'il n'y viendra que le plus tard qu'il pourra. Il fait la revue des classes.

Je suis si fâchée du peu de temps que je ne te dis pas ce que je voudrais, car je voulais commencer, mon cher fils, par te dire la peine et l'inquiétude que me donne ta maladie, puisque tu ne peux m'écrire de ta main.

Ah! cher fils, qui a soin de toi, et est-il bien vrai que tu te portes mieux? Ta chère sœur veut bien m'en assurer, mais je crains toujours et n'ai pas voulu dire à mon cher père que ce n'était pas de ton écriture que la lettre que j'ai reçue. Je lui ai également caché ce que tu me mandes de La Morandière, que je te recommande de châtier comme ton enfant et de ne le point ménager. Nous t'en aurons toute l'obligation possible. Il est bien malheureux pour nous que cet enfant ait été élevé comme on a fait. Mon cher père l'a vu dans le vaisseau assez de temps pour en faire de vifs reproches à son père, mais tu les connais et nous sentons que tout ce que tu fais pour lui n'est que par rapport à nous. Aime-nous assez, aimable fils, pour lui continuer tes bontés.

J'ai presque toutes les semaines des nouvelles de mon cher Villebois qui se porte bien et dont on est fort content. Je lui ai fait payer un carrosse pour faire ses visites à M. de Toul, qui est venu à Paris trop tard, car, s'il y fût venu pendant que j'étais à Blois, j'aurais été le voir.

M. de La Galissonnière m'a mandé qu'il avait eu l'honneur de dîner avec Villebois chez M. de Toul et qu'il en était fort content. C'est un parent rare pour le bon cœur ainsi que M. de Toul.

J'ai eu bien de la satisfaction du voyage que Bégon, ton frère, vient de faire. M. de Macnémara en a fait l'éloge au ministre, et tous les officiers en sont très contents et m'en ont dit mille biens. Il fait toujours très bon ménage avec notre chère petite. Ils s'aiment tendrement tous deux.

Tu penses bien, cher fils, que mes vœux pour toi n'ont point de borne et qu'avec l'année, je les ai tous renouvelés car, pour augmenter, tu connais mes sentiments pour toi; ne changeant point, il serait très difficile qu'ils puissent s'étendre plus loin.

Je te demande pour étrennes la continuation de ton amitié pour moi et pour toute ma famille, dans le nombre desquels je mets mes chers petits enfants.

La petite fait toujours fort bon ménage avec M. de Givry. Il dit que tu as tort de te plaindre, parce qu'il t'a écrit par toutes les occasions. Je ne le crois pas trop content de se trouver sous M. Le Normand. Aussi passe-t-il son temps presque toujours à sa campagne.

Je ne te dirai point de nouvelle car je ne sais rien. J'ai prié M. de Vaudreuil de mander à son frère de te faire part de celles qu'il aura. Il y a près de trois mois que je n'ai sorti et n'ai pas vu beaucoup de monde, mon cher père ayant été près de deux sans pouvoir le laisser, ni ne lui laisser entrer dans sa chambre que les utiles. Je n'ai vu que M. de Lizardais quelquefois, le bon ami de M. de La Galissonnière, qui m'a amené ces jours ici un homme pour mettre ta fille en état de t'écrire en latin. Comme ces deux amis n'aiment que ce que l'autre aime, ils aiment tous deux cette chère petite. Je compte lui faire faire des visites partout au premier beau jour, car il n'a cessé de pleuvoir depuis la Saint-Martin.

Tu auras su toutes les plaintes de Canada. C'est un pays bien dérangé. Sabrevois, Bleury et Deschambault sont à Paris. Ils ont été quelques jours ici. Les trois demoiselles Desaulniers, que l'on a chassées du Sault, sont venues s'établir à La Rochelle et le vaisseau dans lequel elles ont passé s'est jeté à la côte de l'île d'Oléron, coulant bas, de façon qu'elles ont perdu une partie de ce qu'elles avaient. Leur frère Dufy était avec elles, qui compte venir s'établir ici dans peu d'années. Je crois que si ceux qui y sont y restent longtemps, que tous les marchands en sortiront. Le père Tournois a été aussi de la défaite du Sault. On dit que c'est une pitié de voir ce village: il n'y a plus de messe ni prêche. On ne connaît plus que l'eau-de-vie que l'on donne en abondance.

Mater me promet de venir, mais je n'en crois rien.

On dit ici que ton oncle a envie de laisser; j'ai pris là-dessus les précautions que je pouvais et j'ai bien prié tes cousins, si cela était, de ne te pas laisser perdre cette place où je t'aimerais beaucoup mieux qu'où tu es. Pense, cher fils, que je ne t'oublierai assurément point. Tu m'es trop cher. On dit aussi une promotion, mais elle ne vient point. De plus, elle m'intéresse si peu que je ne m'en soucie guère.

M. et Mme de Tilly sont toujours à l'ordinaire, leurs enfants, de même. Je les vois lorsque j'y vais. Ils ont été plus exacts pendant la maladie de mon cher

père. La Canadienne passe je crois mal son temps et regrette et se repent de l'empressement qu'elle avait de venir ici où il s'en faut qu'elle ne soit comme avec moi.

Adieu, cher et aimable fils. Conserve je te prie ta santé pour une mère et des enfants, à qui tu es bien cher, ainsi qu'à mon cher père. Donne-moi de tes nouvelles et aime celle qui ne peut s'accoutumer à être séparée de toi et qui sera toute sa vie ta tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

(D'une autre écriture)

Mon très cher,

Que j'ai été fâchée quand je sus que vous aviez été malade! J'aurais bien voulu être auprès de vous pour vous rendre quelques services. Il faut venir en France cher mine, du moins nous ne serons aucun séparés. J'ai un maître de latin. Revenez, je vous en prie, mon cher père, car si je suis encore longtemps sans vous voir, je mourrai.

Le 18 février 1751.

J'ai eu le plaisir de t'écrire, il y a quelque temps, par un vaisseau qui va te mener encore des troupes, mais depuis ce temps j'ai encore eu mon cher père malade. Quelle croix pour moi, cher fils, d'être ici pour ainsi dire seule, accablée de peines et sans consolation que des enfants! Car, quoique ta fille ait de l'esprit, c'est une enfant, et son oncle ne l'est pas moins. Que d'alarmes mon cher père me donne! Car il ne se rétablit que fort peu. Je t'ai mandé ce qu'il avait eu et ne te le répéterai point, car je suis harassée de fatigues et ne sais rien d'amusant.

Il y a eu quantité de bals ici où notre petite a été comme je te l'ai marqué. On s'efforce à se divertir. Pour moi, je n'en ai plus, car il y a un siècle que je ne t'ai écrit, ce qui faisait tout mon plaisir. Je crois que je ne suis pas faite pour avoir de satisfaction en ce monde.

On attendait beaucoup de nouvelles par le retour de M. de Macnémara. Il est arrivé et on ne sait rien. Tout est mystère. Sabrevois est à Paris avec son frère Bleury, qui m'a mandé qu'il postulait la majorité des 3 Rivières, mais qu'il ne savait s'il réussirait. M. D'Echambaul (Deschambault) y est aussi, député du commerce de Canada, et ne sais ce qu'il y fait. On ignore encore celui qui doit aller à l'île Royale, gouverneur à la place de M. des Erbiez (Herbiers) qui a demandé à revenir absolument.

J'ai eu des nouvelles de ton fils qui se porte toujours bien, ainsi que sa sœur. Son oncle aurait grande envie qu'il fût un vaisseau du Roi dans ton pays; il dit qu'il ferait l'impossible pour t'aller voir. J'en suis fort contente. C'est un enfant fort doux et fort attaché à nous tous, car il t'aime autant que nous. On m'a mandé que M. de Toul avait beaucoup caressé Villebois et qu'il l'aimait de tout son cœur dont je suis extrêmement flatté.

Adieu. Je te souhaite une meilleure santé, car je crains toujours l'air de ton pays. Adieu, cher fils.

Le 19.

Je viens de voir, cher fils, un officier irlandais qui va dans ton pays et qui m'a demandé des lettres pour toi, ce que je lui donnerai fort aisément, n'ayant d'autre

satisfaction que les moments que je passe à m'entretenir avec toi. Ainsi juge combien je suis mortifiée lorsque je ne le puis faire.

Je n'ai pu, cher fils, te rien dire dans le temps de Canada. Mon cher père était trop malade et j'ai encore des lettres à lire. Je me suis contentée dans le temps de les décacheter et de voir de qui elles étaient. C'est de tout Montréal et beaucoup de Québec qui tous regrettent infiniment M. de La Galissonnière. Pour moi, je le trouve beaucoup mieux où il est, surtout nous aimant tous autant qu'il fait. Les pauvres demoiselles Desaulniers se sont retirées à La Rochelle après avoir été chassées du Sault, ainsi que Toroyongo, qui est resté à Québec. Ces pauvres filles s'étaient embarquées sur *le Lys*, vaisseau marchand qui, en partant de Québec, faisait 5 pieds d'eau, de façon qu'ils ont été trop heureux de trouver l'île d'Oléron pour se jeter à la côte, où elles ont perdu et leur frère Dufy qui était avec eux, une partie de ce qu'elles avaient. C'est lui qui me l'a dit. Ayant été un jour ici avec nous, il m'a conté bien des choses de notre pays qui me font remercier Dieu d'en être sortie. Rigaud est venu dans un vaisseau marchand avec Deschambault, et Sabrevois et Bleury dans un autre encore. Le pauvre Sacépez (Sacquespée) a eu la jambe cassée dans le naufrage du *Lys* et on a été obligé de lui couper au-dessus du genou. M. Goguet avait deux enfants dans ce vaisseau qui n'ont point eu de mal.

Adieu, cher fils. En voilà assez pour une tête aussi fatiguée que je l'ai. Aime ta malheureuse mère. Adieu.

Le 20.

Je viens de recevoir, cher fils, des lettres peu satisfaisantes quoiqu'elles m'apprennent de tes nouvelles. Pour la première fois de ma vie, j'ai souhaité que tu eusses oublié à écrire, puisque celles que tu écris contre M. de Vaudreuil peuvent te faire assurément un grand tort. Tu te plains amèrement de vétilles et de choses dont tu ne devrais point parler qu'à lui, si tu y es si sensible. Mais, cher fils, écrire. Je ne te reconnais point, je ne t'ai point vu ces petitesses. Y aurait-il quelqu'un à te pervertir, de façon à te faire un tort considérable? Puisque dans le même moment que tu te plains, M. de Vaudreuil fait ton éloge en termes des plus obligeants.

Je te vois, dans tes moments d'impatience, dire qu'il ne peut écrire autrement. Mais, cher fils, s'il était aussi vif que toi et qu'il ne fît pas plus de réflexion, n'aurait-il rien à dire? N'écris jamais dans ton premier mouvement. Je sais comme tu le fais et tu peux te vanter de donner du chagrin aux meilleurs parents qu'il y ait au monde et à la mère la plus tendre qu'il y ait.

Ne va pas t'aviser de rien dire de ce que je t'écris, puisque ce serait commettre ceux qui me le mandent, et tu sais à qui tu te plains. Ainsi, je te prie très instamment de ne pas seulement faire aucune mine de ce que je te mande. Je sais que tu dois être grondé, peut-être un peu trop tendrement, par celui qui m'écrit, mais il me prie de te faire sentir tout le tort que tu te fais en faisant des plaintes sur des petitesses telles que celles que tu exposes. Si je n'avais une occasion aussi sûre, je n'aurais osé te marquer ceci, mais, en vérité, mon cher fils, ne me donne donc plus de chagrin.

Tu sais que je ne t'ai prêché autre chose que de tout sacrifier pour bien vivre avec M. de Vaudreuil de qui la protection est plus puissante que jamais. Ne pense point que ce soit par eux que je le sais. C'est de bonne source que je tiens ce que je te dis. L'estime que ta mère s'est acquise dans le pays lui donne la confiance et

l'amitié de personnes qui peuvent beaucoup. Je ne puis t'en dire davantage; mais un peu de réflexion, je te prie, et tu auras autant de peine d'avoir écrit que ceux qui s'intéressent pour toi en ont.

Adieu. En voilà peut-être plus que tu n'en voudrais, mais tu me touches de trop près pour te cacher des choses aussi essentielles, et tu dois m'en aimer davantage, puisque si tu m'étais moins cher, je ne te dirais rien et rirais, comme l'on fait peut-être en ton pays, des faiblesses d'autrui, en les flattant à tort et à travers.

Adieu, cher fils. Aime ta mère qui t'aime plus que tu ne l'aimeras jamais.

Le 21.

J'ai reçu une lettre de M. Goguet qui me demande un ordre pour faire embarquer du vin de Champagne pour toi, et quelques autres liqueurs. Que tu es fol, cher fils, de faire boire où tu es du vin de Champagne!

S'il n'eût pas été le dimanche gras, j'aurais été chez M. l'intendant lui demander cet ordre, car ils ont réparé l'oubli qu'il avait fait de moi et m'ont traitée avec des attentions peu communes et ta fille. Mon cher père n'en a pas pu profiter, parce qu'il n'est point encore en état de sortir. Il a beaucoup de peine à se rétablir.

La saison, à la vérité, n'est pas jolie; au contraire car nous avons un hiver des plus vilains. Il a plu depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 de ce mois et, depuis ce temps, il fait froid comme en Canada presque, dont bien me fâche car on ne se chauffe ici qu'à grands frais et il en coûte beaucoup; mais c'est aussi notre principale dépense car, du reste, rien n'est plus succinct dans la maison. Juges-en puisque je n'ai seulement pas un chétif miroir, pas même de toilette, qu'un petit, grand comme la main dont ta fille est quelquefois bien fâchée car elle ne hait pas à se voir.

J'ai reçu une lettre de Sabrevois qui me mande qu'il postule la majorité des 3 Rivières,—je te l'ai déjà dit,—et on m'assure que d'Eschambault (Deschambault) ne fait rien que charer (?) au lieu de travailler à ce qu'il voulait faire.

On ne sait encore rien de tout ce qui regarde le Canada. Le petit Landriève voudrait bien n'y point retourner sous les ordres de M. Varin. Je ne sais s'il pourra s'arranger autrement. Il a été à Bordeaux et m'avait demandé une lettre pour mademoiselle ta sœur (avec laquelle je suis par lettre fort joliment. Reste à savoir si, en me connaissant, elle ne changera point). Je lui avais donné et il m'en fait de grands remerciements, n'attribuant qu'à ma recommandation les politesses qu'il a reçues de M. de Rostan et ses demoiselles, dont il est enchanté.

Je n'ai point eu de nouvelles de ton frère le contrôleur. Il est toujours dans les quartiers de Bordeaux pour les classes. Il devait venir ici en janvier, mais il n'y sera, je crois, pas en février car il s'avance et il ne paraît point.

Je crois qu'en voilà assez. N'es-tu point fâché de ce que je t'ai mandé hier et n'as-tu pas grogné contre moi? Pense, cher fils, que, si je t'aimais moins, que je ne serais point aussi sensible que je le suis à ce qui peut t'arriver et à ce que tu peux occasionner par tes mouvements d'impatience, car tu n'as que ce premier mouvement, je le sais; mais ne te fâche point et me laisse te prier de ne jamais écrire dans ces temps, car je suis malade de la peine que m'a faite la répétition de tes lettres, et celle que l'on me marque avoir de l'impression qu'elles peuvent faire sur l'esprit du ministre.

Adieu. Sur toute chose ne dis rien de ceci à qui que ce soit.

Le 22.

Je ne pensais pas, cher fils, que le vaisseau sur lequel s'embarque le capitaine qui m'est venu demander une lettre pour toi dût partir si tôt. Je ne t'enverrais pas ce papier blanc mais, puisque j'ai commencé à t'y dire mes derniers sentiments et que je ne veux pas les recommencer, il faut qu'il parte. C'est un monsieur irlandais qui est très recommandé de tout ce qu'il y a de mieux à la Cour. Je te demande de lui rendre service, si tu en trouves l'occasion. Je connais ton cœur: ainsi, je crois ne point manquer en l'assurant que je suis persuadée que tu feras en toute occasion voir que mes recommandations ne sont point inutiles.

Mon cher père et ta fille se joignent à moi pour te recommander Rocbert. Ce que tu m'en écris me donne bien du chagrin. Il est bien fâcheux que cet enfant ne profite pas des bontés que tu as pour lui. J'espère, cependant, si tu veux le traiter avec sévérité comme un enfant qui t'appartient, que cela pourra changer, en le châtiant comme il faut. Mon cher père t'en prie comme nous. Il n'est point encore en état d'écrire et il me charge de te faire mille amitiés de sa part et de t'assurer qu'il serait content s'il pouvait avoir le plaisir de t'embrasser encore.

Ici, le petit est toujours en bonne santé et la petite qui fait toute notre satisfaction et notre consolation, ainsi que son oncle dont j'ai lieu d'être fort contente par sa conduite.

M. et Mme de Tilly sont toujours avec une santé assez délicate. Il est, lui, enrhumé depuis près de trois mois et elle, toujours dans le même état dont j'ai peine à croire qu'elle revienne. Notre Canadienne est à peu près de même pour sa maladie, mais elle n'ose se plaindre. On n'a rien voulu faire pour sa guérison. Les autres sont comme tu les as vus. Tout cela vit d'un grand cérémonial avec nous. Ton ami, M. de Givry, est toujours avec les jeunes dames ou à sa campagne. Il ne me paraît pas flatté de son état.

Je ne sais rien de nouveau. On ne sait encore rien des arrangements pour les colonies, mais il paraît, par le monde qu'on envoie dans la tienne, qu'on veut la peupler grandement car on embarque des familles sur tous les vaisseaux qui partent: ce qui te donnera augmentation d'ouvrage, sans doute.

Il faut finir, cher fils, et te dire adieu jusqu'au départ de quelque autre vaisseau car je n'en manque point, lorsque je le sais, car je ne suis pas ici comme en Canada, il s'en faut de beaucoup! Mais je serais contente si je voyais espérance de te revoir bientôt: occasion que je ne perdrai assurément pas lorsqu'elle se trouvera, sois-en bien persuadé, mon cher fils, puisque je ne vis que pour toi et ma chère petite, dont je te prie de n'avoir aucune inquiétude. Elle est en parfaite santé et dort fort tranquillement. J'écris à minuit parce que le monsieur doit partir pour La Rochelle à la pointe du jour.

Il ne me reste qu'à te prier de conserver ta santé qui est ce que j'ai de plus cher et de travailler à sortir le plus tôt que tu pourras de ce vilain pays à sauvages.

Bien des respects et compliments à M. et Mme de Vaudreuil, persuadée que tu vis toujours avec eux bien en apparence, ce que je te recommande encore, mon très cher fils, et t'embrasse mille et mille fois de tout mon cœur en t'assurant que je serai toute ma vie ta tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Aime-moi autant que je t'aime et me donne de tes nouvelles. Surtout, conserve la paix et ta santé et n'écoute point les mauvais langages qui ne tendent qu'à la désunion partout.

Adieu encore une fois, mon très cher fils. J'oubliais de te dire que M[me] Le Normand, notre intendante, m'a paru être de tes bonnes amies. Elle m'a beaucoup parlé de toi. Adieu.

Mon très cher père,

Que je suis fâchée! Il y a longtemps que nous n'avons reçu de vos nouvelles, et la dernière fois vous mandiez que vous étiez malade. Cher mine, ne restez pas dans ce vilain pays. On y est toujours malade. Je mourrai de chagrin si vous ne venez pas.

Nous sommes donc revenus du Canada pour ne vous point voir! J'ai beau vous prier, mon cher père, de revenir, vous ne revenez point! Vous ne nous aimez plus, puisque vous restez toujours au Mississipi.

Adieu, cher mine, je suis avec un très profond respect, mon très cher père, votre très humble et très obéissante, soumise fille et servante.

(s.) Bégon Villebois.

Maman vient de recevoir une lettre de ma tante Michelle qui lui mande qu'elle a reçu une lettre de vous. Cher mine, vous ne nous avez point écrit et, si ma tante n'avait pas écrit, nous ne saurions pas si vous vous portez bien.

(Au-dessous, de l'écriture de M[me] Bégon)

Cette chère innocente te fait une correction qui n'est pas trop mal placée, puisque tu aurais bien mieux fait de m'écrire qu'au ministre, car ton oncle et ta sœur m'écrivent, pénétrés de peine de cette belle lettre dont je t'ai parlé par celle que je t'ai écrite par un vaisseau qui est parti d'ici le vingt-deux de ce mois. Ainsi je ne t'en dirai rien; mais souviens-toi, cher fils, que nous avons un ministre qui est juste et qui n'aime point les tracasseries, ni la vétille, et que tu nous mets tous dans le cas d'avoir beaucoup d'inquiétude que tes plaintes ne te fassent un tort très considérable.

Songe, cher fils, qu'on ne t'a mis où tu es que pour arranger tes affaires et point pour y être le réformateur du gouverneur. Tu devrais t'occuper plus de l'un que de l'autre, afin d'être en état de revenir joindre une famille qui ne respire qu'à ce moment.

Mon cher père te fait mille compliments et amitiés. Je n'ai pas voulu qu'il sût rien de ce qui se passe et lui ai caché les lettres de M. de Rostan et de ta sœur. Il paraît, par les attentions que M. de Vaudreuil a ici pour ta fille et pour nous, que son frère ne lui mande rien de toi que de gracieux, car lui et ses enfants ont pour cette enfant des attentions de toutes espèces et suis d'une mortification que je ne puis te dire lorsque je les vois et que je pense à ce que tu as fait. Je te vois grogner, mais avec un peu de réflexion, tu diras: ma pauvre petite mère a raison et j'ai tort.

Adieu, cher et trop cher fils. Aimez votre tendre et bonne mère la moitié de ce qu'elle t'aime.

(s.) Rocbert Bégon.

Sois plus exact à me donner de tes nouvelles, je te prie, et, si tu as des mécontentements, dis-les-moi et je saurai les faire passer où il faut et à gens qui s'intéressent assez à toi pour y prendre part.

Mon cher père est toujours fort faible et a bien de la peine à revenir de sa maladie.

Nous te recommandons le petit La Morandière. Ton fils se porte bien, mais il n'apprend pas aussi bien qu'on le voudrait à ce que m'a mandé le père Mesaiger qui l'aime beaucoup. Il a des moments où il se néglige un peu.

Ta fille n'a point négligé les bals, car elle a été de tous ceux que l'on a donnés et ne respire que le moment de ton retour pour danser tous les jours et se divertir. Pensées qui sont bien de son âge.

Adieu, cher et très cher fils. Je te prie de bien conserver ta santé, qui est ce que j'ai de plus cher et d'aimer ta malheureuse petite mère qui t'aime de tout son cœur.

Ce 26 février 1751.

A Rochefort, le 10 avril 1751.

Je viens d'apprendre, mon très cher fils, par M. Goguet, que les vaisseaux partis d'ici pour ton pays étaient encore dans la rade de La Rochelle, ce qui m'a très fâchée, car je te croyais presque bientôt dans le cas de les avoir.

Ah! qu'il est triste, cher fils, d'être aussi éloignés les uns des autres! Je le sens de plus en plus.

Nous avons eu un hiver ici comme je n'en ai jamais vu. Depuis la fin d'octobre, il n'a cessé de pleuvoir et pleut encore. On a fait des prières, on prie mais le Seigneur ne nous écoute point. On craint fort pour les grains, les eaux étant partout et la campagne toute noyée. Il y a eu des débordements terribles par toute la Loire et la Seine, des coups de vents effroyables qui ont abattu des maisons en quantité en Touraine et à Blois. Je n'y suis pas ménagée ayant reçu un grand mémoire de réparations à faire à tous les bâtiments, qui me met au désespoir de voir qu'il faut mettre de l'argent à des terres dont je n'ai encore rien eu et que je crois n'en aurai jamais rien.

Il y a eu, dans les côtes de Nantes, quantité de vaisseaux perdus, et tout le monde qui était dedans; c'est le pire de tout que la perte des hommes. Il y en a eu aussi des îles qui venaient à La Rochelle et quelques petits bâtiments qui sortaient de Bordeaux. On n'entend parler que de naufrages, de malheurs par le vent.

Nous attendions, du moins tout le monde ici, une grande promotion, mais il ne paraît encore rien du tout. Tout est si caché dans les bureaux que nous ne savons rien du tout, pas même ce qui pourrait nous intéresser pour le Canada.

Mon cher père me charge de te faire mille et mille amitiés de sa part. Il est toujours faible et a de la peine à revenir de sa maladie, ce qui me fait trembler; car que serait-ce de ta malheureuse mère si elle avait le malheur de le perdre, seul pour ainsi dire et sans consolation! c'est de quoi je suis le plus occupée. Juge, cher fils, si je passe des jours bien gracieux.

Nous attendons ce mois Sabrevois qui nous dira peut-être quelques nouvelles. Nous venons d'apprendre qu'il est arrivé des nouvelles de Canada. C'est Desaulniers qui a reçu une lettre de sa femme, sœur de Mme Rigaud, qui lui mande qu'il y a une mauvaise fièvre qui fait bien mourir du monde, que la petite de Couagne, maîtresse de Landriève, est morte, qu'il n'y a personne de remarque; que M. de la

Jonquière était malade, ce qui ne ferait pas bien en Canada. Voilà notre pauvre pays sujet à de mauvaises maladies car, l'année dernière, il y est mort bien du monde.

J'ai reçu, il y a quatre jours, des lettres de ta sœur qui se porte bien et toute la famille de qui je reçois bien des amitiés.

M. le contrôleur de Brest ne viendra ici qu'après les fêtes.

Notre chère petite se fait une grande joie de le voir et nous aussi. C'est ton frère, c'est tout dire pour nous qui te sommes assurément aussi attachés que nous croyons que tu le mérites.

Bégon t'embrasse aussi. Il aurait bien voulu qu'on eût envoyé un vaisseau en ton pays pour t'aller voir. Cet enfant t'est aussi attaché que les tiens.

J'ai eu des nouvelles de mon cher Villebois, il y a deux jours, qui se porte aussi bien que sa sœur. Ils sont tous, grâce au Seigneur, en bonne santé et moi je suis à peu près comme tu m'as vue, tantôt bien, tantôt languissante. Je reste dans ma chambre à regretter le temps passé. J'ai bien des sujets de le regretter.

J'ai souvent des lettres de M. de La Galissonnière qui est toujours rempli d'amitiés pour nous tous. Il est toujours à Paris et n'avance guère dans son ouvrage des limites avec les Anglais. Mme son épouse y est aussi et y paraît bien établie et pour du temps. Je crois qu'il aimerait mieux être chez lui, mais il est à portée de rendre bien des services quand il voudra s'employer. C'est un cœur bien tendre pour les siens et un grand fonds d'honnête homme chrétien. Il aime ta fille plus qu'elle ne vaut, car elle devient maligne, quelquefois par trop. Incessamment, je la menacerai de le mander à son cher marquis; je crois que ce sera un secret pour la corriger.

Je ne sais rien, cher fils, qui puisse t'amuser. On est dans la dévotion et dans l'attente du jubilé qui est actuellement à Paris.

Adieu, cher et aimable fils. Donne-moi donc de tes nouvelles et conserve ta santé que tu sais être ce que j'ai de plus cher. Je te recommande La Morandière et espère, en le corrigeant, que tu en feras quelque chose. Surtout, souviens-toi de te conserver et d'aimer ta malheureuse et la plus tendre de toutes les mères.

(s.) ROCBER BÉGON.

(D'une autre écriture)

Mon très cher père.

Que je suis fâchée de ne point recevoir de vos nouvelles! Il y a plus de 8 mois que vous ne nous avez écrit. Je vous en prie, écrivez-nous. Je suis bien inquiète de savoir si vous vous portez bien. Vous ne m'avez pas écrit depuis que je suis partie de Canada.

Adieu, cher mine, je suis avec un très profond respect,

Mon très cher père, votre très humble et très obéissante soumise fille et servante,

(s.) BÉGON VILLEBOIS.

A Rochefort, le 4 mai 1751.

Je t'ai écrit, mon très cher fils, par tous les vaisseaux qui sont partis d'ici depuis le mois de janvier, mais ils sont à peine partis. En voici encore un qui part, dont je profite.

C'est le fils de papa Bosseron qui en sera chargé, qui est venu l'année dernière. Il te dira de nos nouvelles tant que tu voudras l'écouter, ayant souvent été ici, uniquement pour nous voir et ta fille qui se porte toujours fort bien. Elle croît, mais peu en sagesse et en docilité. Cela viendra quand il plaira au Seigneur.

J'ai eu des nouvelles de ton fils, il y a peu de jours, qui se porte au mieux. J'en attends de plus particulières par Louty qui ne peut pas tarder à revenir.

J'ai également eu des lettres, il y a peu de temps, de M. Michel, de Brest, de tes sœurs; tous se portent à merveille, et M. de Rostan. Il m'avait adressé, il y a trois semaines, une lettre pour toi que j'ai envoyée à La Rochelle à M. Goguet pour la donner au capitaine d'un des vaisseaux qui sont partis. Comme il m'avait priée de la bien recommander, je l'ai fait. Voilà tout ce que je sais de ta chère famille et que nous attendons M. le contrôleur incessamment, dont ta fille est fort contente.

Je te dirai à présent des nouvelles de la famille de Rochefort. Mon cher père est à présent assez bien et se fait grand plaisir du voyage de Bordeaux pour y faire connaissance avec M. ton oncle et M[lles] tes sœurs. Nous comptons partir, si le Seigneur lui conserve la santé, vers la Saint-Jean où le temps et les chemins seront beaux.

Bégon seul n'est pas content. Il faut qu'il reste ici et il s'ennuie d'avance. Il aurait bien voulu t'aller voir, mais, n'y ayant point de vaisseaux du roi, cela ne se peut.

Si je savais, cher fils, les personnes auxquelles tu peux t'intéresser ici, je t'en parlerais, mais je l'ignore. M. de Givry me paraît toujours fort de tes amis. C'est un aimable homme qui, je crois, aime son plaisir plus que toute autre chose.

Ta chère sœur, voulant faire des cérémonies mal placées avec moi, avait adressé quelque provision pour toi à M. Le Vasseur qui les a fait charger avec soin, m'en étant informée; mais il avait oublié qu'il était nécessaire d'avoir un ordre pour le capitaine, afin que le roi en payât le fret, de façon que le capitaine en a donné son connaissement et a mis dessus que tu payerais le fret. M. Le Vasseur, fort spirituellement, l'a envoyé à ton oncle, qui me fit écrire par ta sœur, qui me parut toute courroucée de ce que l'on voulait te faire payer ce fret. Je sentis bien qu'il y avait du malentendu par tout ce que M. Le Normand m'avait dit à ton sujet et combien il était de tes amis; je le fus trouver et lui demandai si son intention était que tu payasses ce transport. Il m'assura qu'il n'en avait point ouï parler et me dit qu'il donnerait ordre au capitaine de prendre ce qu'il y aurait pour toi; mais, comme il était parti, il n'a plus été à temps. Il m'a envoyé l'ordre que je t'envoie ci-joint que tu donneras pour paiement, persuadée que ces vaisseaux seront encore en ton pays lorsque celui-ci y arrivera.

Cette petite affaire m'a donné occasion de mander à ta chère sœur que si elle eût été un peu moins sur le cérémonial avec moi, que cela ne serait point arrivé, puisqu'elle doit penser que tes intérêts me toucheront toujours infiniment.

Les étrangers nous font toujours beaucoup de compliments mais, quand il faut en venir aux effets, cela change souvent.

Pour ta pauvre petite mère, elle n'est point de cette espèce; toujours la même, toujours charmée d'être bonne à quelque chose pour ses amis, à plus forte raison pour mes enfants, persuadée que tu es toujours mon bon fils comme je suis ta bonne mère.

Nous avons enfin appris que c'était M. de Raymond, brigadier des armées, qui va gouverneur à l'île Royale. C'est M. de Caumont qui le mène, qui commande

le vaisseau *l'Heureux*. Je ne connais point les autres officiers qui sont dessus. On ne sait encore quand cela partira. C'est *le Chariot Royal* qui va en Canada, commandé par M. le chevalier de La Filière, Boiron en second, un frère de M. Bigot et deux autres que je ne connais point. Mme Péan doit repasser en Canada. On ne sait encore si Rigaud ira. Il y aura beaucoup de passagers si tout ce qui est venu l'année dernière retourne. Je ne sais trop encore si les demoiselles Desaulniers retourneront. M. de la Jonquière les a envoyées comme des filles qui étaient coupables de bien des choses. Je ne sais si cela lui fera honneur.

On nous menace de guerre prochaine. Les Anglais nous cherchent querelle. Ils ont été à Pondichéry où ils ont fait des désordres considérables. Ils se sont battus avec de nos vaisseaux qui y étaient et ont tué plus de 8,000 hommes. On assure qu'ils veulent prendre cet endroit et s'y bien établir. Cela est tout nouvellement arrivé. Si tu étais ici, cher fils, la guerre ne me ferait pas grand'peur, mais où tu es, je crains tout, puisque ton pays ne saurait vivre sans celui-ci.

Travaille donc, cher fils, à y arranger tes affaires de façon à revenir et ne t'amuse point à faire manger ce que tu as à des gens pitoyables et ne te fâche point de ce que je t'ai mandé sur M. de Vaudreuil, puisque en te parlant comme j'ai fait, c'est plus pour toi que pour lui. Sa famille a toujours des espérances pour le Canada et ils comptent qu'il ira si M. de la Jonquière revient, et tu auras à sa place M. de Rigaud. Ce sont leurs projets et ce qu'ils m'ont tous dit, mais on est si discret dans les bureaux que rien ne transpire et nous ne pouvons pas même savoir ce qui est fait pour le Canada, qui est fort misérable. De la façon dont tout le monde en écrit, je ne voudrais pas pour beaucoup y être aujourd'hui, quelque simplement que je sois ici, car nous y vivons très seuls et très retirés, ce que je crains souvent qui n'ennuie mon cher père et ce qui me ferait souhaiter Mater pour l'amuser.

La vie est d'une cherté extraordinaire et, malgré le petit ordinaire que nous avons qui est des plus minces, nous dépensons beaucoup plus que je n'ai de revenus; mais il faut vivre et je t'avoue que je souffre de me voir aussi réduite, mais le Seigneur me veut en cet état. Heureuse s'Il me donne assez de vertus pour en profiter!

Nous avons eu le plus cruel hiver que l'on puisse voir. Il pleut depuis la Toussaint, avec des coups de vent qui m'ont donné pour plus de mille écus de réparations dans ces belles terres que tu as acquises, dont je n'ai encore eu que le plaisir d'y mettre de l'argent et ne connais point celui qu'elles peuvent donner. J'attends avec impatience de tes nouvelles pour m'en défaire, si je puis trouver quelque dupe et trouver en même temps à replacer en quelque endroit à portée de toi et mes enfants. Je n'ai rien voulu faire sans toi. Ainsi, je compte recevoir par *le Parahame* ta réponse.

La continuation de pluie fait tout appréhender pour les blés. On craint une disette générale. La maladie qui est sur les bestiaux depuis deux ans rend la viande fort chère et fort rare; les étoffes de laine ont enchéri, les toiles comme les soieries. C'est pitié que tout ceci, mais nos habillements ne nous ruineront pas. Il n'y a que le bois de chauffage dont nous faisons grande dépense par le prix, car nous sommes actuellement obligés d'avoir du feu pour ne pas périr des rhumes qui croissent dans cette ville.

Il est mort un vice-amiral, un lieutenant général, plusieurs chefs d'escadre et autres vieux officiers, ce qui donnait de belles espérances de promotions que l'on attend depuis six mois par tous les courriers, mais rien n'arrive.

C'est M. Dubois de La Mothe qui va gouverneur général à Saint-Domingue à la place de M. de Conflans. Je crois que tu sais ce qui s'est passé entre lui et M. de

Vaudreuil. C'est la raison pour laquelle il est relevé. M. de Camily, que nous avons vu à Brest, devait remplacer le vice-amiral, mais il est en enfance tout à fait, depuis quinze jours; il s'était rendu à Paris. M. de Baraudin, vieux capitaine, est mort aussi, mais tout cela ne me donne point d'espérance pour Bégon. Il y a trop peu de temps qu'il sert pour rien espérer encore.

Du 5.

On fait des prières publiques à La Rochelle et dans bien d'autres endroits pour avoir du beau temps. Il n'y a qu'ici où l'on se tranquillise. Comme c'est aujourd'hui jour de poste, je viens de recevoir une lettre de M. de Rostan à qui j'avais demandé sa protection pour un vaisseau que Dufy Desaulniers a acheté. Il me l'accorde de fort bonne grâce et me mande que ses quatre bavardes se portent bien et me font beaucoup de compliments, — ce sont ses termes, — et qu'elles sont dans l'affliction du départ de M. le contrôleur de Brest qui est à Saintes pour sa revue et que nous aurons le plaisir de voir bientôt. C'est ton frère, cher fils, cela nous suffit pour en avoir véritablement à le voir. On se prépare partout à gagner le jubilé. On n'en parle point encore ici. Ta fille voudrait bien le gagner, mais je crains qu'elle ne soit trop dissipée, car elle est folle comme quatre.

Du reste, elle est suffisamment instruite et sait tout ce qu'elle doit savoir pour faire sa première communion. Elle n'aime que les sciences et point l'ouvrage; en quoi je ne la condamne point, bien loin de là; je pense qu'elle apprendra toujours bien à travailler. Quantité me condamnent de ne la pas faire travailler plutôt que d'apprendre le latin, mais je m'en moque; elle l'aime et a envie d'apprendre. Je ne regrette point cet argent, non plus que le maître de danse, car elle s'en acquitte au mieux et de bonne grâce. Elle est un peu haute et n'obéit qu'avec peine: voilà tout ce dont je pourrais me plaindre, et toujours trop longue à se chausser car c'est tout ce qu'elle se fait. Je la coiffe et peigne toujours et ne veut point consentir à se faire couper les cheveux qu'elle a magnifiques, mais qui me tiennent longtemps à la toilette. J'en fais tout mon plaisir puisque je ne puis te voir.

Adieu, cher fils. Conserve ta santé qui est ce que j'ai de plus cher. Donne-moi de tes nouvelles et tâche à bien vivre avec ton gouverneur et gouvernante. Surtout, n'en fais plus de plaintes qu'à ta famille et sois bien convaincu que je suis et serai toute ma vie ta tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

(Dans le haut de la page, en sens inverse)

Nous vivons toujours à l'ordinaire avec M. et Mme de Tilly. Elle est toujours languissante et sa fille canadienne n'a pas plus de santé ici qu'au Canada. Je leur ai fait tes compliments toutes les fois que j'ai reçu de tes lettres. Si tu leur écris, ne leur témoigne rien de ce que je t'ai mandé. Cela n'aboutirait à rien. Ainsi des autres car, en te disant ce que j'ai sur le cœur, ce n'est que pour toi et pour moi.

Adieu, mon cher et très cher fils. Je t'embrasse mille fois.

A Rochefort, le 13 mai 1751.

Je viens de décacheter ma lettre, cher fils, pour pouvoir te donner encore de nos nouvelles et plus fraîches. Je crois que les vaisseaux qui partent pour ton pays ont fait vœu d'être toujours deux mois en rade.

Je t'apprendrai avec plaisir que mon cher père, ta fille et moi sommes toujours en bonne santé, que nous n'avons encore rien de nouveau pour la promotion, que nos messieurs de Canada ne sont point encore ici et qu'ils reviennent aussi avancés qu'ils étaient, du moins sans rien savoir. Je ne serais curieuse que pour savoir si mon frère aura quelque chose.

J'ai reçu de ses lettres par l'Angleterre, du mois de janvier. Il me marque qu'il marie sa fille avec un jeune Joncaire, que je ne sais si tu connais. Pour moi, je ne le connais point. Il aurait pu, je crois, attendre encore quelques années, sa fille étant jeune.

Ils ont eu dans ce pauvre pays bien des maladies, dont il est mort bien du monde. Dans le nombre, on me nomme trois religieuses, les mères Herbin, Marin et la Fès, qui est une Montigny, M. L'Épervanche père, M. Mogé et le père Hervieux. C'est tout ce que l'on me marque et, à Québec, Boisclair. La guildive va diminuer de prix par cette mort.

Nous attendons ton cher frère incessamment. Il a écrit à M. de Givry qu'il aurait le plaisir de le voir bientôt.

Nous avons eu des nouvelles de ton fils qui se porte toujours bien et apprend de même. Toute la famille de Bordeaux est aussi en bonne santé.

Je te recommande, mon très cher fils, le petit La Morandière. Corrige-le de façon à en faire un bon sujet. Son père m'adresse une lettre pour toi sans enveloppe que je t'envoie ci-jointe. Je te demande en grâce de me conserver ta santé et de travailler à me revenir joindre. Tu entends bien que c'est à t'arranger de façon à pouvoir faire quelque chose où tu es encore. Ne faut-il pas passer ses plus beaux jours dans un endroit comme celui-là, sans au moins se dédommager de la peine d'être éloigné d'une famille à qui tu es si cher? Tu sais à quel point tu me l'es, et ne crois pas être dans l'obligation de te le dire, n'ayant de satisfaction que celle que je me fais de l'espérance de te revoir; mais quand sera-ce?

Je m'ennuie comme une malheureuse et, sans l'occupation que me donne ta fille, je crois que je mourrais de chagrin, ne pouvant me résoudre à faire de société avec des gens toujours sur le cérémonial et qui n'ont rien de ce qu'il faut pour faire des amis.

Adieu. Il faut finir. Je t'embrasse mille et mille fois et te demande de m'aimer la moitié de ce que je t'aime. Donne-moi de tes nouvelles et sois persuadé que je suis pour la vie ta tendre et bonne mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Surtout, aie soin de ta santé et aime la maman et la petite. Elle t'écrit, Dieu sait comment, mais je la laisse faire seule afin qu'elle apprenne.

Adieu, cher et très cher fils.

Mes respects à M. et Mme de Vaudreuil.

A Bordeaux, le 23 juillet 1751.

Tu penses bien, mon très cher fils, que c'est avec un vrai plaisir que je trouve une occasion à te donner de nos nouvelles et à te marquer celui que j'ai eu du petit mot que tu m'as écrit du 20 avril de cette année, dans lequel tu veux bien m'apprendre que ta santé est rétablie. Je le souhaite assurément de tout mon cœur. Tu sais, aimable fils, que je n'ai rien de plus cher, mais tu m'annonces tout ce que tu me dis trop au raccourci. Je ne puis cependant te gronder, persuadée que ce

n'est que le temps qui te manque et que tu n'en aimes pas moins la plus tendre des mères que Dieu ait faites.

M. Le Normand fait honneur à tes recommandations par bien des politesses et amitiés. La veille de mon départ de Rochefort, nous eûmes une ample conversation sur ton compte. Il te plaint et me parut aussi touché que nous de te voir habiter un endroit où il a eu les mêmes désagréments que toi. Mais il me dit, en véritable ami de toi et de toutes nos familles, qu'il fallait que tu prisses patience comme il l'avait fait, et surtout beaucoup de circonspection dans tes lettres à la Cour où l'on aime moins que jamais les tracasseries. Il me parla de façon à me faire voir qu'il connaissait tout ton pays au mieux et, avec un air d'amitié pour toi, il me dit: "Je voudrais bien le voir sortir de cet endroit et le voir ici." Je ne doute point qu'il ne te rende service, s'il en trouve occasion.

Je suis charmée que le portrait de ta fille t'ait fait plaisir. Tu en aurais bien plus de la voir ici au milieu de quatre tantes et d'un oncle qui sont, en vérité, tout ce qu'il y a d'aimable au monde. Cette chère innocente ne sait auquel aller et est au col de l'un, tantôt des autres, et ne sait auquel aller. Tu la connais et sa façon. Il paraît que M. de Rostan reçoit toutes ses caresses avec bien du plaisir, ainsi que les chères tantes. Elle est un peu plus retenue avec Mlle Michel; mais, pour les autres ce sont ses camarades, surtout Mlle Rose qu'elle appelle sa petite maman Rose. Elle se divertit à t'appeler gros cochon, ce qui la désespère; je dis que tu es un ange bouffi: elle n'ose me répondre; enfin on l'aiguise, et elle se tire à merveille de tout. C'est une aimable enfant qui, je crois, se fera aimer quand elle voudra partout et n'a, comme je te l'ai dit, qu'un peu de hauteur ce que j'espère corriger.

Ton cher oncle est enchanté de mon cher père. Il le promène partout; il l'a mené aux Chartreux et à toutes les beautés de la ville. Il nous a promenés aussi. Cette ville est magnifique, surtout la Bourse et les églises que j'ai toutes vues. Il y a quinze jours que nous sommes ici, mais je crains d'être incommode et compte retourner à Rochefort au commencement du mois prochain. Ce ne sera pas sans peine que je me séparerai d'une famille aussi aimable et qui nous fait autant d'amitié, car elle est égale pour Bégon comme pour nous tous. Ces demoiselles ont mille bontés pour lui. Elles lui ont donné un beau nœud d'épée dont il est enchanté, une tabatière et M. de Rostan lui a donné des livres de son métier et tout cela avec une façon rare.

Que je te plains, cher fils, de ne pouvoir vivre avec une famille aussi aimable. Que cette sœur aînée est spirituelle et aimable! Les autres ne le sont pas moins. Mais tu sais que nous nous accommodons mieux de ce qui se rapproche un peu de nos âges, sans vouloir la mettre du mien, car tu sais que je suis très vieille et les croix dont le Seigneur me charge augmentent beaucoup mes années.

Je ne te dirai rien du cours du voyage. Juges-en, ayant fait un bon tiers du chemin à pied. Nous avions cependant deux bonnes chaises. J'étais avec mon cher père et la petite, et Bégon avec Lisette et le petit Anglais. Mais ce sont des chemins terribles. Il faut t'aimer et ta fille autant que je l'aime pour avoir fait ce voyage dont je n'ai que du plaisir pour le séjour, mais je n'ose penser au retour.

Nous devons aller à la campagne la semaine prochaine où la petite compte se bien divertir et Bégon, car ils sont toujours de même avis et on peut dire d'eux que ce sont deux têtes dans un bonnet.

Tu penses bien que tu es souvent le sujet de nos conversations et tous soupirons pour ton retour; mais, pour cela, il faut une place et que tu travailles, cher fils, à ménager quelque chose en ce pays pour pouvoir vivre tranquillement en

celui-ci où je voudrais assurément bien te voir pour ma consolation; car c'est une pitié d'être sans personne de confiance et c'est comme cela que je vis à Rochefort.

M. de Tilly a fait son possible pour nous empêcher de venir ici et pour en dégoûter mon cher père mais, heureusement, qu'ils se sont trop fait connaître et il n'a pas grande confiance en ce qu'ils disent.

J'attends avec bien de l'empressement de tes nouvelles par *le Parahame* car je me flatte que tu me répondras à ce que je t'ai demandé sur les biens que nous avons à Blois, dont je n'ai que des nouvelles très désagréables tant par la grêle que par la gelée.

Nous en avons eu, il y a quelques jours, du cher petit-fils qui se porte bien et qui apprend de même, dont je suis fort flattée. Il t'écrit ainsi que la petite qui est fort contente du séjour. Tes chères sœurs ne sont occupées qu'à chercher à l'ajuster et à la caresser. Plus d'étude. Juge si elle est satisfaite.

Mon cher père te fait mille et mille amitiés. Il est un peu enrhumé, mais j'espère que ce ne sera rien. Il est très fâché de ne pouvoir écrire. La main lui tremble un peu plus qu'à l'ordinaire depuis les chaleurs qui sont assez honnêtes en ce pays.

Aujourd'hui 24, je viens de recevoir une lettre de Rochefort où on me mande qu'il vient d'arriver un vaisseau de l'île Royale qui rapporte qu'il y a beaucoup de misère en cet endroit, — il n'avait, lors du départ de ce vaisseau, que pour deux mois de vivres, — et qu'il n'avait aucune espérance du Canada parce que la récolte avait manqué, ce qui me fait souffrir pour ceux qui m'intéressent en cette chère patrie qui est exposée à bien souffrir.

Les Anglais ont grandement établi Chibouctou. Ils ont cinq gros vaisseaux qui croisent aux environs afin d'empêcher qu'on ne les inquiète. Cependant, les sauvages les tourmentent toujours et leur tuent tous les jours quelqu'un.

Nous avons aussi vers l'île Royale trois vaisseaux pour faciliter l'entrée des secours que l'on porte à la rivière Saint-Jean, où tu sais que l'on fait un établissement; mais nous n'avons pas les mêmes talents que les Anglais. On envoie bien du monde et souvent on s'en rapporte à la Providence pour leur subsistance. On dit que tout va assez de travers.

Pour moi, chétive créature, je soupire et plains tous ceux qui sont éloignés. Tu es bien à la tête, cher fils, de ceux pour lesquels je soupire.

Nos limites n'avancent à rien. Les Anglais sont toujours très entiers dans leurs sentiments. Je crains fort que tout se termine par la guerre, ce qui serait un grand malheur pour notre pays.

On me mande que Mme Le Normand retourne à Saint-Domingue; elle ne peut s'accoutumer à la vie de Rochefort. Mme de Vaudreuil y retourne aussi rejoindre son époux que l'on m'assure devoir être dans peu gouverneur général de cet endroit.

Nous attendons tous *le Parahame* avec grande impatience pour avoir de tes nouvelles, ce que je souhaiterais fort recevoir ici, dans ta famille qui me devient tous les jours de plus en plus chère et qui me donnerait des conseils solides pour ce que j'attends de toi en réponse de ce que je t'ai demandé.

Tu veux bien, mon très cher fils, que je te recommande La Morandière. Je ne doute point de tes sentiments pour nous tous et mon regret est que cet enfant ne réponde pas à ce que tu fais pour lui. J'espère qu'avec l'âge et les solides remontrances, il changera. Ne le ménage point et corrige-le comme s'il était ton fils. J'ai écrit à son sujet à son père et à sa mère de façon à leur faire sentir le peu d'obligation que leurs enfants leur auront du peu d'éducation qu'ils leur donnent.

Je t'enverrais la promotion des officiers de la marine, mais elle est dans la cassette que M. de Rostan m'a dit qu'il t'envoyait. Tu n'y verras point Bégon, à son grand regret, mais il est encore jeune et a le moyen d'attendre. J'aurais été plus empressée de savoir si mon frère a eu quelque part à la promotion du Canada. Je n'ai rien appris, quelque chose que j'aie fait, et tous nos Canadiens sont retournés aussi savants qu'ils étaient lors de leur arrivée. Le seul Landriève sait qu'il est écrivain principal et qu'il va au Détroit ordonnateur, mais il m'en avait demandé le secret; c'est un garçon qui t'est toujours fort attaché et à toute la famille.

Mme Péan est retournée aussi en Canada. Elle est venue à Rochefort où elle a passé quelques jours chez nous. Nous y avons vu aussi Sabrevois et Bleury qui tous nous ont donné des regrets en les voyant partir et surtout à mon cher père qui regrette toujours le Canada, ce qui me fait souvent de la peine. Je n'oublie cependant rien pour lui faire mener la vie aussi douce qu'il faisait dans ce pays; mais il ne se fait point aux façons de Rochefort et regrette toujours ses voisines et sa Bringé, sans oublier Catin; car, pour Mater, nous espérons toujours la voir cette année. Elle nous le promet de façon à n'en pouvoir douter; pour moi, je ne le croirai que lorsque je la verrai.

Le 26 juillet.

Je suis pourtant un bel exemple qu'on ne peut mourir de peur ni de peine. J'en ai encore eu en faisant ce voyage, une bonne dose de peur par les vilains chemins, mais j'en suis bien dédommagée par le plaisir que j'ai à connaître tes chères sœurs qui sont toutes ce qu'il y a de plus aimable ainsi que le cher oncle. Mon cher père aura, je suis sûre, de la peine à se séparer d'une aussi aimable famille. Quelque caressée que notre chère petite soit ici, elle ne veut point y rester. Je lui disais hier qu'il fallait qu'elle restât avec ses tantes, qu'elle était mieux qu'avec nous; mais elle ne consent point du tout à cela. Elle y resterait volontiers avec nous, mais c'est ce qui ne peut être pour le présent; il faudrait que les choses changeassent de face pour cela.

Je ne sais rien de nouveau à te mander. Il ne me reste qu'à te prier et te demander en grâce, cher et aimable fils, de conserver ta santé; tu sais combien elle m'est chère.

Je te demande également de faire l'impossible pour bien vivre avec M. et Mme de Vaudreuil et de travailler assez solidement pour te mettre en état de revenir à la première bonne occasion.

Adieu, mon cher et très cher fils. Je t'embrasse mille et mille fois et te demande d'aimer ta pauvre petite mère autant qu'elle t'aime, t'assurant que le temps ni l'éloignement ne peuvent diminuer la tendresse avec laquelle je suis et serai toute ma vie ta bonne mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Mes respects à M. et Mme de Vaudreuil. Je te recommande le petit La Morandière.

Je décachette ma lettre, mon très cher fils, le 2 août, pour te donner des nouvelles plus fraîches de notre santé.

Nous sommes arrivés de Coutry, nous portant à merveille. Il ne nous manquait dans ce charmant endroit que mon trop cher fils. Nous allons à Talence le 4 ou le 5. Tu vois que je ne compte plus les jours d'absence de mon ménage, que ta chère famille me fait volontiers oublier, ne connaissant rien de plus aimable.

Il serait difficile de savoir à qui donner la préférence, ces chères sœurs étant toutes aussi aimables et aussi polies les unes que les autres. L'oncle est admirable; dans le plus fort de son travail, il souffre ta fille le tourmenter de ses caresses. S'il fallait te dire tous les agréments que nous avons ici, je ne finirais point, car mon cher père, le petit Bégon et moi ne saurions te dire quels sont nos sentiments pour tout ce qui t'appartient.

Aide-moi, cher fils, à leur en marquer ma reconnaissance. Travaille donc à revenir dans cette chère famille, mais travaille solidement et à y faire ce que l'on veut que tu y fasses; car on ne t'y a pas envoyé pour manger le tien, mais bien pour y arranger tes affaires.

Adieu, je t'embrasse mille et mille fois et serai toute ma vie ta tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Conserve ta santé, je t'en prie.

On lit en haut d'une autre écriture: Répondu le 24 décembre par Berlanquet.

(Automne 1751).

Voici deux lettres que l'on m'a adressées de Canada dont une de Mme Cugnet qui a perdu son mari, dont je suis très affligée. Son fils, Thomas, est passé pour demander la place de son père, mais M. Bigot l'a donné à M. Daine, en attendant la décision de la Cour et il y a apparence qu'elle lui restera. Cette pauvre Mme Cugnet me fait bien pitié. M. Bigot a chargé M. Foucault de travailler à arranger ses affaires. Elle me mande qu'elle vend ce qu'elle a pour tâcher de payer ses créanciers.

Son fils aîné est à La Rochelle en prison depuis deux mois. Après avoir battu le pavé de toute la France, il est venu se faire renfermer dans cette prison pour avoir insulté vivement M. Goguet à qui il fit mettre l'épée à la main sur le canton, dont Cugnet se tira fort mal. Il y a un officier de ton pays mêlé dans cette histoire, qui est heureux d'être parti car il aurait tenu compagnie à Cugnet. On dit l'affaire fort sérieuse pour eux. Tout ce que je puis t'en dire, c'est que Mme Cugnet serait heureuse d'être débarrassée de ce mauvais sujet, car il a fait des tours partout où il a été.

M. l'Évêque de Toul m'a mandé t'avoir écrit tous les ans depuis ton départ et marque bien des choses obligeantes sur ton compte et sur celui de mon cher Villebois, de qui je t'envoie un griffon. Ce misérable enfant écrit comme un chat. M. de Toul écrit à Bégon et lui mande qu'il lui enverra une lettre pour toi car il y a toute apparence que le vaisseau sera commandé par un officier, puisque Bégon a des assurances d'y aller, dont il est fort content par le plaisir qu'il se fait de te voir. C'est un bon enfant dont j'ai lieu d'être fort contente jusqu'à présent et très attaché à toute ta famille qu'il regarde comme la sienne et, comme nous faisons toute la maison, il fait fort bon ménage avec la chère petite qui grandit tous les jours.

Elle a fait sa première communion ce mois d'octobre. Je voudrais bien qu'elle fût un peu plus docile et moins haute. J'espère qu'avec l'âge cela viendra et surtout en lui faisant sentir, comme je ne cesse de faire, le peu d'agrément qu'elle aura dans le monde avec un pareil esprit. J'aurais bien du chagrin, si je n'étais persuadée qu'elle changera car c'est le meilleur cœur qu'il y ait au monde et le plus attaché. Elle ne cesse de soupirer après ton retour que je désire encore plus.

Adieu, cher fils, je t'embrasse mille et mille fois et te recommande notre petit La Morandière.

Sa sœur est mariée avec le jeune Joncaire; la petite Verchères, que je menais en carriole par tendresse, avec un Saint-Blain; sa sœur aînée avec Beaubassin; une Blainville avec Rigauville; la petite La Broquerie avec le dernier des Noyelles. Mlle Beaulac l'est aussi avec un officier de l'île Royale, dont je ne me souviens plus du nom, Mme du Boisberthelot veut se marier aussi avec Lanoix des Noyelles. Qu'en dis-tu ?

Je t'envoie une petite relation que j'ai reçue de Canada. Si tu te souviens de ce pays, tu y verras de belles choses.

Ta princesse, La Richardière, fait ce qu'elle peut pour déterminer le médecin. Je ne sais si elle réussira. Il me marque qu'il n'a point du tout de vocation pour le sacrement. Il me mande bien des nouvelles de ce pays. Il est méchant comme la galle, mais je serais fâchée de faire voir ses lettres.

Ton ami, La Martinière, ne sait faire que des compliments. Daine ne m'a pas donné signe de vie depuis que je suis partie, dont je ne me soucie guère. Deschambault en fait autant. Tu les connais et j'en ris, car, grâce au Seigneur, ils ne peuvent me faire ni bien ni mal.

Louty est retourné peu content. On lui avait fait espérer son avancement. Il n'a rien. C'est des Noyelles qui est major des Trois-Rivières.

Pour le coup, je te dis adieu, car je ne puis plus écrire. Donne-moi de tes nouvelles et conserve, je te supplie, ta santé. Evite les belles et aime ta malheureuse mère qui ne peut se faire de raison de ton absence. Aime ta fille et ton fils et ménage-toi pour nous tous. Ta bonne mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

A Rochefort, le 2 janvier 1752.

Je ne crois pas t'avoir écrit, mon très cher fils, depuis mon retour de Bordeaux. Si je l'ai fait, je ne m'en souviens point. Tu sais que, quand j'ai quelque peine, cela m'ôte la mémoire entièrement.

J'en ai eu aussi de plus d'une espèce, ayant eu mon cher père malade pendant du temps. J'avais cru éviter la fièvre en l'éloignant de Rochefort, mais précaution inutile. Il l'a essuyée dans toutes les formes ainsi que Bégon.

Ta fille et moi en avons été seules exemptes de la maison, car le petit Anglais en a eu sa bonne part et moi si fatiguée d'être auprès d'eux que je me donnerais pour deux liards.

La maladie a été dans cette ville comme on ne l'a jamais vue, heureuse de n'y avoir rien perdu. Ton cher frère, qui a passé quelque temps avec nous, n'en a pas été exempt. Après avoir fini ici, il a été à Marennes où il est resté deux mois malade. Ce qui le fâchc, c'est qu'il y a perdu ses cheveux. Je lui envoyai, il y a quelques jours, ma robe de castor pour le garantir du froid qu'il fait pour achever son voyage, ayant encore La Tremblade et Royan à finir et, de là, il ira passer quelques temps à Bordeaux.

J'aurais dû commencer, cher fils, par te souhaiter cette année que nous commençons, aussi heureuse que je le désire. Je ne t'amuserai point à te faire le détail des vœux que je fais pour toi. Tu connais mes sentiments; ainsi juge de leur sincérité et de leur étendue pour tout ce qui peut te faire plaisir. Je te demande la continuation de ton amitié. Tu sais combien elle me touche.

Je n'ai point eu occasion, mon très cher fils, de t'écrire depuis ta lettre du 15 juillet, qui, je t'avouerai, m'a accablée de peine de te voir encore mal avec M. de Vaudreuil. Je sais tout ce que tu peux me dire et n'ai pas acquis bientôt 60 ans sans connaître tous les caractères de mon pays. Ton cher oncle, M. de Rostan, en a été malade de peine. Nous savons trop combien on aime peu la mésintelligence pour ne pas ressentir vivement ce qui peut arriver de te voir tous les jours brouillé avec le gouverneur.

Tu penses bien que je ne me suis pas oubliée et que j'ai écrit de toutes mes forces, non seulement à la famille qui est toujours bien auprès du ministre, mais à M. Le Normand qui y est au mieux. Il était à Paris lorsque je reçus ta lettre. Je lui écrivis et, comme nous avions eu ce printemps quelque conversation à ce sujet et qu'il me dit avoir été dans le cas de leur tout laisser faire sans cependant se désister de ses droits, mais de les laisser dire en allant toujours son train, je le priai de dire au ministre ce qu'il savait. Il me répondit qu'il ferait (voici sa lettre) tout ce que je souhaitais. Il est de retour. Je l'ai été voir. Il m'a assuré que tu aurais lieu d'être content, mais qu'il fallait que tu ménageasses tes termes en écrivant et évitasses de parler de ce qui pouvait te regarder personnellement pour certaine petite préférence, qui ne signifie rien; mais que, pour ce qui regardait le service et les intérêts du roi et la dignité de la place, qu'il en avait parlé très fortement et qu'il pensait que tu serais content.

Comme je ne sais point le fond de l'histoire et que tu ne me détailles rien, je me suis contenté de faire sentir que tu n'avais jamais eu, pendant vingt ans en Canada, de difficultés avec personne, cela accompagné de bien des raisons que je ne te répéterai point.

Je souhaite que tu sois content et que tu reçoives des nouvelles satisfaisantes, car j'ai en vérité bien de la peine à te voir dans ce pays avec aussi peu d'agrément et où tu profites si peu des avantages que la Cour voudrait que tu y trouvasses. Tu ne t'amuses qu'à faire manger ton bien, à faire des présents à gens qui se moquent de toi en le disant, et qui donnent de la jalousie à ceux qui ont plus de raison que toi et qui y ont gagné bien de l'argent. D'où vient, cher fils, ne pas faire de même et ne pas chercher à t'arranger assez bien pour pouvoir sortir de ce pays à ton aise et promptement?

On assure ici que M. de Vaudreuil doit relever M. de la Jonquière qui demande à revenir, mais je ne sais si la nouvelle est vraie, car il y a peu de temps pour aller le chercher et pouvoir le mener en Canada, qui est, ce pauvre pays, dans une misère très grande. La récolte y a manqué et tout y est bouleversé, mais je n'y suis plus et n'y ai personne placé de façon à m'y donner de l'inquiétude.

Mater, qui m'avait promis de venir nous joindre, m'a laissée encore à mon triste sort. Je la hais aujourd'hui autant que je l'ai aimée et lui souhaite toutes sortes de misères comme elle en aura.

Mon cher père ne s'accoutume point ici. Il se serait mieux accommodé de l'air de Talence où il se plaisait beaucoup, ainsi que ta fille et moi. Tu as une aimable famille, mon cher fils; il est difficile de la voir sans l'aimer.

Je ne te dirai rien des nouvelles publiques. M. de Rostan m'a dit qu'il te les envoyait toutes. De plus, je ne puis plus écrire aussi aisément que je faisais et je ne doute point que tu ne sois encore à lire tout ce que je t'ai envoyé.

Je te dirai seulement que nous sommes toujours à l'ordinaire avec la famille de M. de Tilly, mais ignore-le totalement, je te prie, et ne leur en témoigne rien, je t'en supplie.

M. de Beaumont est marié avec sa cousine Chastullé, ce qui fait un grand mariage. Le chevalier est toujours avec nous et passe une partie du temps à La Rochelle avec sa mère. Il n'y a point eu d'autres mariages de remarque ici depuis que nous y sommes. Ton ami Givry est toujours le même, bien avec ses voisines, et point avec sa femme. M. Le Vasseur est contrôleur; M. du Tiliette, très malade depuis six mois; M. de Gaudion, mort. On dit M. de Vaudreuil de Saint-Domingue brouillé avec M. Dubois de La Mothe qui a été relever ce printemps M. de Conflans, que tu sais avoir été rappelé par la brouillerie qu'il avait eue avec M. de Vaudreuil. Je ne sais si on regardera du même œil cette seconde mésintelligence.

Mme Varin est ici, qui est venue chercher l'avancement de son mari, parce qu'on a dit en Canada que tu étais revenu en France pour ta santé. Boishébert a apporté les paquets. De Léry y est aussi et Belestre.

On assure qu'il ira en ton pays un vaisseau du Roi. Si cela est, tu verras Bégon car il meurt d'envie de te voir, ce à quoi je consentirai uniquement pour toi. Puisque je ne puis te voir, au moins y en aura-t-il des miens qui auront cette satisfaction.

M. de Vaudreuil, chef d'escadre, est malade depuis le mois de juillet et, n'ayant point sorti, je ne l'ai point vu. Il fait souvent faire des compliments à ta fille par son fils. Que cela ne te donne aucune inquiétude, je sais ce qu'il faut faire et dire.

Adieu, mon cher et très cher fils. Mon cher père te fait mille et mille amitiés. Aime-moi autant que je t'aime et souviens-toi que tu as une mère qui t'aime bien tendrement et qui sera toujours la même pour toi.

(s.) ROCBER BÉGON.

A Rochefort, le 20 mars 1752.

Si vous m'étiez moins cher, mon très cher fils, je ne me plaindrais pas de la brièveté de vos lettres, comme vous me paraissez vous plaindre, dans votre lettre du 24 octobre du reproche que je vous en fais.

Je sais que vous avez des affaires, que vous avez été malade. J'en ai encore assez d'inquiétude; malgré vos grandes lettres dont je vous fais mille remerciements, je ne puis être tranquille sur votre santé. Vous me connaissez; ainsi vous pouvez mieux juger qu'un autre qu'étant aussi éloignés que nous le sommes, que je ne puis être sans beaucoup d'inquiétude. J'aime mieux que vous ne me disiez qu'un mot que de prendre sur votre repos pour me satisfaire.

Comme je vous ai écrit depuis mon retour de Bordeaux, je ne vous répéterai point que nous avons tous versé des larmes en nous séparant. Il n'y a pas même longtemps que j'ai encore envoyé un paquet à M. de Rostan pour le premier vaisseau qui partirait pour votre pays, je ne me remets pas de quel temps. Je reçois, de temps en temps, des lettres de cette chère famille et toujours bien des amitiés que je mérite par le sincère retour qu'ils trouvent en moi et en ce cher père, qui n'est pas moins attaché que moi à tout ce qui vous appartient.

Je me flatte bien, mon cher fils, que tu auras le plaisir de le revoir. Il en aurait infiniment à t'assurer lui-même de toute son amitié. Il essaie, depuis quatre jours, à écrire, mais la main lui tremble de façon que je crois qu'il renoncera.

Je ne vous dirai rien sur tout ce que vous me marquez, que nous nous sommes tous donné la main pour vous faire jouer un personnage qui ne vous convient point. Pensez que nous sommes trop du même avis pour nous regarder comme gens suspects. S'il n'y avait que moi, vous croiriez que je ne suis pas capable de vous donner

un conseil solide; mais, sans nous être ni vus, ni écrit que du temps après, tous se trouvent vous aimer assez pour vous dire ce qu'il convient.

Je souffre autant que toi, cher fils, de ce que je sais que tu as à souffrir, mais tu vas être débarrassé cet automne. J'ignore encore qui va prendre la place de M. de Vaudreuil, mais on assure qu'il est nommé pour général du Canada.

Sans doute que tes espérances sont de l'aller rejoindre dans quelques années, puisque tu me marques que tu as des idées différentes que celles que je te souhaitais; mets que je n'ai rien dit et je désire de tout mon cœur que tu aies toute la satisfaction que tu peux espérer du côté de la Cour. M. Le Normand m'a dit, comme je te l'ai déjà mandé, qu'on y envoyait des ordres qui mettraient la tranquillité.

Je n'ai vu que deux fois M. de Vaudreuil depuis mon retour de Bordeaux. Il a toujours été malade, mais je vois ses enfants souvent, à qui je ne fais mine de rien, comme tu peux bien penser. Ils ne m'ont rien dit de tout ce qui se passe, et ne leur en parle point non plus. M. l'intendant et M. de Givry sont les seuls à qui j'en ai dit quelque chose. Ils te plaigent beaucoup.

Je ne crois pas être dans le cas d'avoir besoin de ta procuration, car on estime ce que nous avons à Blois que si peu de chose que je ne parle plus de m'en défaire. S'il arrivait quelque bonne occasion, je ne balancerais pas à m'en défaire, mais personne n'y mord.

Je crois que, pour cette fois, personne n'est fâché que vous n'écriviez qu'à moi. Vous faites mémoire de tout, cela leur suffit. Votre fille est cependant un peu fâchée mais elle est raisonnable et ne voudrait pas que vous vous fatiguassiez pour elle. Elle est grande comme moi incessamment, de belle taille, mais point jolie, une bouche sans fin ainsi que les yeux. J'espère que quand elle sera plus grasse, qu'elle sera mieux. Elle a fait sa première communion, je crois vous l'avoir mandé. Elle souhaite, autant que nous tous, votre retour, mais non pas à la demi-solde, comme vous le dites. Vous êtes encore trop jeune pour prendre un tel parti, hors que l'on ne vous traitât de façon à le prendre.

Je n'ai point fait vos compliments à M. ni Mme de Tilly, et ne leur ai seulement pas dit que j'eusse de vos nouvelles ni à personne. Ils vivent avec nous de façon à leur être très indifférents. C'est tout ce que je puis vous dire de plus doux. Je les vois tous les huit jours, en allant à la messe, qu'ils viennent voir mon cher père et, comme je suis toujours dans sa chambre, il faut qu'ils me voient; car, pour dans la mienne, ils ne me font pas cet honneur. L'envie et la jalousie perdent tout. Ils croient que tout ce que je bois et mange leur est ôté et que mon cher père n'aime que moi. Leur fille que j'ai élevée est à peu près sur le même ton et ne vient ici qu'en cérémonie avec sa sœur et toujours pour mon cher père. Pour le père, il est à ne pas connaître depuis qu'il est capitaine. C'est un autre homme. Il nous regarde comme de petites gens. J'en ris. Comme il est fort lié avec M. de Vaudreuil depuis un mois seulement, il espère commander le vaisseau qui ira chercher M. de Cavagnal. Il nous en fait mystère, mais je sais qu'il l'a demandé.

Bégon se désespérera s'il sait qu'il y aura un vaisseau du Roi avant son départ, car il grille de vous voir. Je le vois partir avec regret aussi, car j'aurais mieux aimé qu'il eût été chez vous qu'ailleurs. Il embarque avec M. de Lisardais. On ne sait encore où il ira.

Nous avons, mon cher père et moi, été très malades. Jugez de ma peine de me voir dans un lit au bout de la maison et ce cher père dans le sien et, pour toutes personnes de confiance, votre fille et Bégon. Ces deux enfants ne nous ont point

abandonnés. Ce sont des cœurs rares pour la tendresse; aussi sont-ils gâtés, de façon qu'ils seront bientôt pourris. C'est une amitié parfaite que ce couple raisonnable. J'ai bien des grâces à rendre à Dieu car Bégon est très raisonnable et fort sage en tous points.

J'ai des nouvelles souvent de mon cher petit Villebois par le père Mesaiger qui est toujours procureur à Paris. Ce cher enfant se porte bien, mais il écrit comme sa maman.

Ton frère le contrôleur est à Paris depuis le premier de mars, qu'il a fini sa revue des classes. J'en ai eu des nouvelles, il y a peu de jours. Il se portait bien. Ton frère aîné est le seul de la famille que je ne connaisse point, dont je suis bien fâché, car j'en entends parler de façon à me donner envie de le voir.

Si tu connais, cher fils, le chevalier de Voutron, c'est lui qui va en Canada commandant *la Seine*. On ne sait encore quand cela partira. Je ne crois pas écrire autant cette année que j'ai fait les autres, car je ne puis reprendre de force. La maladie que j'ai eue m'a tout à fait mise hors d'état de rien faire. J'ai peine à écrire quatre lignes de suite. La poitrine me fait mal pour peu que je veuille m'attacher à quelque chose.

Je ne te dirai rien du pays, car ce n'est que misère et, sans le secours des Anglais on aurait beaucoup souffert, la récolte ayant manqué partout.

Il y a eu beaucoup de fièvre et de fluxions de poitrine à l'ordinaire, mais il n'est mort ici de personnes de remarque que M. de Gaudion, que tu as vu trésorier, et un officier, neveu de M. de Rosselle que tu as vu. Comme M. de Rostan t'envoie toutes les nouvelles, je ne t'en dirai rien.

M. Le Vasseur a été fait contrôleur à la place de M. Druisse (de Ruiz) qui est commissaire général demeurant dans ce port. Et ton ami Givry est toujours le même, ainsi que moi qui, ne voulant point jouer, suis souvent seule avec mon cher père et la petite qui a souvent la petite Druisse et la sœur de Mme Le Vasseur. Ce sont deux jolis enfants. Elles causent comme des pies toutes trois et nous divertissent souvent.

Je vois tout en général et rien en particulier. On a des bontés pour moi partout et j'en suis très reconnaissante. Toujours la même que tu m'as vue, cher fils, je ne puis changer quelque chose que je fasse. Nous vivons dans une tranquillité sans pareille. Ta fille seule gronde le petit Anglais et souvent Lisette que j'ai toujours, aussi grosse et grasse que tu l'as vue.

Mon cher père et moi avons maigri beaucoup, mais ce ne serait rien si, à cela près, je pouvais espérer qu'il eût de la santé et moi aussi. Malheureusement, il est un âge où les espérances ne sont pas grandes: je suis à ce terme.

Je voudrais, mon très cher fils, avoir quelques bonnes nouvelles à te mander. Peut-être avant le départ du vaisseau y aura-t-il quelque chose. Je vais attendre pour finir.

Le 22 mars.

J'apprends qu'il est certain que M. de Vaudreuil-Cavagnal est relevé par M. de Kerlerec, capitaine de vaisseau de Brest. On l'assure un fort aimable homme. Il doit partir d'ici dans quelques mois, à ce que l'on assure. Je souhaite que cela soit et que tu puisses être plus tranquille et que tu profites mieux que tu n'as fait des années que tu passes éloigné d'une famille qui voudrait te revoir bien arrangé

et en état de mener la vie tranquille. Comme tu ne me fais point part de tes idées et de ce que tu veux faire, je ne puis que te souhaiter beaucoup de réussite.

Si je ne vous aimais, mon très cher fils, que pour moi, je vous souhaiterais ici, mais je vous aime pour vous et non pour moi. J'en fais de même pour mes enfants, car je ne cherche que leur avantage et à leur procurer tout ce que je puis.

Je me suis acquittée de la commission que vous me donnez pour Bégon et sa nièce. Ils s'entretiennent avec grand plaisir de vous et de la joie qu'ils auront à vous revoir quelque jour; car ils font souvent des promotions où vous avez bonne place, ainsi que le cher oncle Caseneuve, car ils l'aiment tous deux comme leur oncle; aussi est-il bien aimable. Nous nous écrivons quelquefois bien des tendresses. Il n'est point si beau que mon gros cochon de fils, mais il est bien aussi aimable; au moins, s'il ne l'est plus, il ne voudrait pas me dire ce que tu me dis.

Le 23.

Je crois t'avoir déjà marqué, cher fils, que M. Le Large avait bien voulu se charger de deux caisses pour Bosseron qui est aux Illinois et, afin que cela fût plus sûrement, je l'ai prié de les mettre avec tes affaires. Elles sont marquées C. T. N° 5 et N° 6. Ta fille te sera très obligée si tu veux lui faire tenir ces caisses. Je ne doute point qu'il ne t'ait dit bien de nos nouvelles, car il a été ici quelque temps et presque toujours à la maison.

J'apprends dans le moment par ta chère sœur de fort bonnes nouvelles et suis fâchée de ce qu'elle ne m'a pas avertie qu'il partait de Bordeaux un vaisseau, par où elle me marque qu'elle t'annonce tout ce qui se fait et s'arrange pour ton pays. Je vois, par cet arrangement, que je ne te verrai pas si tôt, dont bien me fâche, mais c'est ton avantage; du moins il faut le croire et en paraître contente. Ce que je souhaiterais uniquement pour toi, c'est que vous puissiez vous séparer, M. le Gouverneur et vous, bons amis, si ce n'est pas de cœur au moins que ce soit en apparence, car tu as beau dire qu'il n'a que M. de La Porte, il a, et tu dois t'en apercevoir, si tu veux ouvrir les yeux tout ce qu'il y a à espérer de crédit.

Tu crois que je me laisse endormir, qu'on me fait accroire ce que l'on veut. Je suis trop maligne pour être si crédule et pense que je suis plus occupée de toi et de tout ce qui peut arriver que de tout au monde, quoique tu ne le mérites pas, car je n'ai pas encore digéré ta mauvaise lettre. Peut-être le temps effacera tout ainsi que tes pensées insultantes. Je suis de meilleure foi que toi, car je te dis tout ce que je pense. A qui puis-je le dire, si ce n'est à toi? Car ici je n'ai personne de confiance et n'en veux point avoir. Je suis trop vieille pour faire de nouvelles connaissances, hors ta famille à laquelle je me sens aussi attachée que toi et, par conséquent, j'aurais souhaité que tu n'eusses écrit d'injures qu'à moi; mais heureusement que tu as affaire à un oncle qui est aussi bon que moi et qui pardonne.

En grâce, cher fils, ne fais donc plus d'épître de cette espèce et, encore une fois, lis, après ta colère passée, ce que tu as écrit. Je te vois rougir, mais pense que je t'aime trop pour ne pas te dire le tort que tu te fais et le chagrin que tu nous donnes par l'amitié que nous avons tous pour toi, et sois persuadé que ta vieille mère n'a d'attache que pour son père et ses enfants.

Je remets à finir. Si j'apprends quelque chose d'intéressant, je t'en ferai part, n'ayant d'autre plaisir que celui de t'assurer que je suis ta tendre et bonne mère.

Le 26.

Quoique je n'aie rien d'intéressant à te dire, cher fils, encore faut-il que je te dise que je t'aime aujourd'hui comme j'ai fait depuis tant d'années, et t'apprendre qu'on a fait quantité de chevaliers de Saint-Louis dans ce port. On ne voit plus que cela. Il m'en coûte pour aller faire mon compliment aux dames. Heureusement que je n'avais point fait de visites de l'année, la maladie de mon cher père et la mienne m'en ont empêchée. J'espère que le beau temps nous rendra à tous la force et la santé.

Notre petite est la seule qui n'ait point encore eu d'incommodités depuis que nous sommes ici.

J'espère te la rendre bien portante, quand tu reviendras et bien raisonnable. Je n'oublie rien pour cela, non plus que pour sa santé et son éducation. Elle a de l'esprit et il ne lui manque que de la docilité. J'espère que le temps amènera tout.

Le 30.

Je n'ai rien de nouveau à te dire, cher fils, car je ne sais rien. Mais je suis seule et n'ai d'autres plaisirs que de m'entretenir avec toi. Toute la maison est en station, jusqu'à ta fille qui se porte toujours à merveille, ainsi que son oncle qui ne peut se consoler de ne pouvoir t'aller voir. Ce sera pour une autre année, je l'espère.

Je viens d'écrire à M. et à Mme de Vaudreuil et leur fais mon compliment sur leur retour en Canada. Je leur marque que je te plains de rester en cet endroit et j'espère que tu ne me refuseras pas de faire un effort généreux pour leur marquer la part que tu prends à ce changement avantageux et de faire en sorte de te séparer avec des façons d'amitié. Je te le demande, mon très cher fils. Ne refuse pas une mère à qui tu dois bien de la tendresse par celle que j'aurai toute ma vie pour toi. Ce que je te demande en est une preuve dont tu conviendrais si tu voulais. Adieu.

Le 8 avril 1752.

Il faut finir ma lettre, mon très cher fils. M. Le Large part et tu me feras plaisir de lui faire amitié. C'est un bon garçon que j'estime fort et qui mérite celle des honnêtes gens, quoiqu'il ne soit pas capitaine de vaisseau.

Je ne te dis rien de notre chère petite. Elle t'écrit et se porte au mieux et n'a pas eu d'incommodités depuis que nous sommes ici.

Bégon est prêt à partir avec M. de Lisardais. On dit qu'ils vont croiser sur le Grand Banc, si bien que voilà toute ma pauvre famille "épaillée." Il ne me reste que la petite pour toute consolation.

Mon cher père t'écrit, je crois; du moins il essaie, mais je ne sais s'il réussira, car la main lui tremble beaucoup. Il veut te marquer sa reconnaissance de ce que tu veux bien faire pour le petit La Morandière. J'en suis aussi touchée que lui et souhaiterais qu'il en méritât la continuation.

J'ai eu des nouvelles hier du petit garçon qui se porte bien. J'en ai aussi de toute ta famille qui est en bonne santé. Voilà tout ce que je sais qui puisse te faire plaisir.

Mon cher père a aujourd'hui la santé très chancelante et me donne souvent de cruelles alarmes.

Je me porte, moi, assez doucement aujourd'hui, mais plus de force. Je sens tout le poids de mes années et aurais grand besoin de mener la vie un peu plus tranquille, ce qui ne peut être que lorsque je te reverrai. Car tu dois savoir que, malgré tout ce que tu me dis, que tu es toujours mon fils gâté que j'aime autant que j'ai jamais fait.

Adieu, cher et aimable fils. Fais quelque chose en ma faveur et lis ma lettre, celle-ci, car pour la première, je crois que tu verras que je veux me venger. Conserve, je te prie, ta santé qui m'est et me sera toujours infiniment chère. Aime ta petite mère la moitié de ce qu'elle t'aime et rends-lui la justice qui lui est due en étant persuadé qu'il n'en est point au monde de plus attachée à ses enfants que ta tendre mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Bégon t'assure de toute sa tendresse et de ses respects. Il soupire toujours lorsqu'il parle de M[lle] Rose. Je t'ai déjà envoyé des nouvelles de Canada. En voici de plus amples.

Adieu, mon très cher et bien-aimé fils. Donne-moi de tes nouvelles, je t'en prie, et m'aime.

Mon très cher frère.

J'ai vu avec plaisir que vous vous portiez bien, quand vous avez écrit à ma chère mère, et j'ai vu aussi que vous ne m'aviez pas oublié tout à fait, car j'ai vu plusieurs de vos lettres sans qu'il fût mention de moi, ce qui m'a fait de la peine. Je ne crois pas avoir mérité cet oubli-là de votre part.

Il s'en est peu fallu que je ne fusse vous voir. Mais votre M. Large en est la cause. Ainsi prenez-vous-en à lui, puisqu'il commande le vaisseau.

Je m'en vais avec monsieur de Lisardais père qui commande un vaisseau. Il a eu la bonté de me demander. Nous allons croiser sur le Grand Banc et de là, à l'île Royale. On dit que la campagne sera de sept mois. On assure qu'il y aura cet automne une frégate chercher M. Cavagnal, votre gouverneur. Je souhaiterais bien vous aller voir et être de retour assez tôt pour y aller, mais il ne faut point compter là-dessus. Je m'arrangerai si je peux pour pouvoir y aller l'année prochaine.

Je vous prie de m'accorder la continuation de votre amitié que j'espère mériter par le respectueux attachement avec lequel je suis, mon très cher frère, votre très humble et très obéissant serviteur et frère.

(s.) BÉGON.

De Rochefort, ce 8[e] avril 1752.

Vous savez que ma chère mère aime l'indienne. Elle en a acheté plusieurs pièces pour nous habiller tous et nous carrons tant que nous voulons ici. Ma nièce, mademoiselle votre fille, en a une qu'elle porte du soir au matin. Elle est fort aimable, et nous vivons très bien ensemble comme cela doit être. Monsieur votre fils se porte bien, mais il est un peu paresseux pour écrire. Je crains qu'il ne ressemble à son cousin, M. Bégon, pour cela, mais on en est très content.

A Rochefort, le 3 mai 1752.

J'ai reçu avec un plaisir infini, mon très cher fils, la lettre du 25 janvier, depuis le départ de M. Le Large qui est chargé de tous nos paquets.

Je vois avec satisfaction que tu es flatté des sentiments de ta chère famille pour nous et de ceux dont nous sommes pénétrés pour eux. Ils méritent tous, en vérité, d'être aimés. Il ne manque que toi, cher fils, pour nous rendre tous contents; car, j'avouerai que ton absence est toujours pour moi une nouvelle peine, puisque, si j'étais auprès de toi, tu n'aurais pas mille chimères dans la tête, tantôt contre moi, tantôt contre ta sœur, ou ton oncle, ou M. de La Galissonnière.

Tu as raison de me dire que tu le crois bon parent, mais tu n'en as guère lorsque tu dis qu'il a ses intérêts et que, sans cela, il ne se serait pas rangé du côté de M. de La Porte. Dis-moi, je te prie, quel besoin particulier peut avoir M. de La Galissonnière de M. de La Porte? Tu n'es guère, à ce qu'il me paraît, au fait de tout ce qui se passe. Il me paraît encore plus que jamais que tu ne veux plus penser solidement, puisque tu portes jusqu'au ministre des plaintes que tu aurais dû réserver à ceux qui sont toujours surveillants à travailler pour toi, et te contenter d'en écrire à ton oncle de qui je pense que tu ne dois point douter de l'amitié.

J'ai vu des lettres de ta famille, bien pénétrées de peines des dernières que tu as écrites et te dois dire que le ministre n'est point content. Tu croiras encore que je suis partisan d'étrangers à ton préjudice, mais, mon très cher fils, croyez que votre mère est plus intéressée que personne à vous voir avec agrément dans la place que vous occupez; mais, si vous voulez toujours vous en rapporter à votre idée et aux sots qui vous font de mauvaise charade, nous n'aurons tous qu'à nous taire.

Tu es fâché de ce que j'écris en ton pays: je n'ose dire le nom puisque tu ne le veux pas. Où est donc ton esprit, du moins celui que je t'ai connu? Et quoi: ne dois-je pas toujours chercher autant que je le pourrai à adoucir tout ce que je vois trop amer? Je n'ai point eu d'autre idée et si tu en as, tu as encore grand tort.

Si tu n'écrivais point avec autant de véhémence, je te l'ai déjà dit, ceux qui veulent te faire mal s'en feraient plus qu'à toi. Mais tes écrits perdent tout. M. Le Normand est aussi sensible qu'un bon ami peut l'être de tous les chagrins que tu as, mais il m'a dit que tu ne devais écrire qu'avec beaucoup de ménagement, et c'est ce que tu ne fais point. Je souhaiterais, autant que toi, qu'il fût secrétaire d'État. Il a des bontés pour moi et me flatte qu'il en aurait assez pour m'écouter, lorsque je lui demanderais quelque chose.

Tu dis que nous sommes tous ligués pour te trompeter que tu dépenses trop. Hé bien! Pour qui parlons-nous? Est-ce pour nous? Et tu t'écries que l'on te persécute, que personne ne s'est laissé mourir de faim pour te laisser du bien et que tes enfants feront comme toi, que tu n'as pas besoin de tuteur. A Dieu ne plaise que j'aie envie de t'en servir, ni de faire vis-à-vis de toi de besogne inutile comme tu dis: si tu as cinquante ans, j'en ai bientôt soixante et peux t'assurer que j'aime trop à vivre tranquille pour me tourmenter à rien qu'à ce qui peut me la conserver.

Je n'ai jamais avec vous, mon cher fils, cherché ni emprunté d'autre taille-douce ni couleur que le naturel et la vérité et si j'ai badiné sur l'envie que j'avais de vendre le bien de Blois et que vous ne me faisiez pas de réponse, cela ne devait point vous mettre en frais de me faire de compliments. Si j'en eusse trouvé le prix qu'ils ont été estimés, je n'aurais pas attendu ta réponse pour les vendre. Les repri-

ses que j'ai à faire dessus sont au delà de ce qu'ils valent. Je sais que tout ce que tu as fait a été, à cette occasion, pour le mieux et que les sentiments et l'honneur t'ont gouverné. D'où vient donc ne pas continuer, et ne me pas croire capable de faire ce que je ne dois ni ne veux faire ? Si tu es en colère, je le suis bien un peu et avec raison, puisque tu regardes tout ce que nous te disons de cœur et d'amitié pour des reproches indiscrets, et tu nous pries tous d'assez bonne grâce de ne nous plus mêler de tes affaires pour pouvoir te refuser. Tu le fais même en termes d'assez beau français pour que les plus ignorants puissent l'entendre.

Heureusement qu'à la suite tu m'assures de ta parfaite santé. Car sans cela, j'aurais cru que tu avais le transport au cerveau. Va, tu ne crains guère de me donner du chagrin. Je n'en ai pourtant pas besoin d'augmentation, mon cher père étant presque toujours malade à présent; son âge ne me donne pas même d'espérance. Juge de mon état et du peu de consolation que j'ai ici où je suis actuellement seule avec ma petite-fille, Bégon étant parti il y a huit jours, pour ne revenir qu'à la fin de l'année.

Ci-joint une lettre de M. de La Galissonnière pour te recommander un cadet pour lequel il espère que tu auras des bontés. Il appartient à bien du bon à Paris, mais très pauvre. Je remettrai quelque chose au capitaine du vaisseau pour lui, que je t'adresserai afin qu'il ne le dissipe pas dans le voyage.

Mon cher père te fait mille tendres compliments et voudrait bien te revoir. Ta fille est toujours en parfaite santé. Elle t'écrit ce qu'elle veut et la laisse faire ainsi. Je n'en dis rien, sinon qu'elle est toujours l'objet de mes attentions et de toute ma tendresse. Sois bien persuadé qu'elle ne manque de rien et qu'elle a tout, non à souhaiter, mais avant de souhaiter, et je désire fort qu'elle n'ait jamais de moments plus heureux.

Adieu, mon très cher et très aimé fils. Conservez votre santé que vous savez m'être infiniment chère. Aimez-moi. Donne-moi de tes nouvelles par tous les vaisseaux et réjouis-toi de l'aimable gouverneur que tu vas avoir.

Ton fils se porte bien; il m'a écrit, il y a peu de jours.

Je t'embrasse mille et mille fois de tout mon cœur et suis pour la vie ta tendre et bonne mère.

(s.) ROCBER BÉGON.

Je ne ferai point tes compliments à Mater, car je ne lui écris point. Je suis tout à fait fâchée contre elle et contre toute sa race. Je me porte à l'ordinaire, comme tu m'as vue.

A Rochefort, le 16 mai 1752.

Après avoir répondu, mon très cher fils, à toutes tes injures, je veux t'écrire au moins quelque chose qui n'ait plus de rapport à toutes ces extravagances, persuadée que tu seras plus sage après avoir fait tes pâques et gagné le jubilé.

Nous sommes, cher fils, dans l'attente de M. Duquesne, notre général de Canada, car je me regarde toujours de ce pays et y prends toujours part. J'y en prendrais bien davantage s'il était vrai que tu y fusses, mais je n'y vois point d'apparence et regarde cela une nouvelle de Rochefort. Ce pays est fertile en pauvreté. Je ne serai pas fâchée que tu y fusses intendant, pourvu que ce fût avec M. Duquesne que je connais fort aimable. On dit que celui qui va relever ton gouver-

neur l'est aussi beaucoup. M. de La Galissonnière m'a mandé qu'il était fort de ses amis et qu'il espérait que tu aurais de l'agrément avec lui.

Il m'a adressé un jeune cadet à l'aiguillette avec beaucoup de recommandations. Il t'en écrit et il te prie de vouloir lui accorder ta protection. Il me marque de t'en écrire et de t'adresser quelques hardes pour lui, ce que je ferai et prierai le capitaine de te les remettre, car c'est un garçon fort bête, sauf respect à sa famille, et qui userait dans le vaisseau ce qu'on lui donnerait. Mais que cette recommandation ne te soit point à charge, ce n'est pas l'intention de ceux à qui il appartient.

J'ai reçu, il y a peu de jours, une lettre de M. de Rostan qui me mande avoir envoyé tous ses paquets ici pour toi et qu'il t'écrit fort amplement. Il se portait bien et tes chères sœurs aussi.

J'ai eu de même des lettres de M. le contrôleur de Brest, qui est encore à Versailles. Il me mande que notre cher petit-fils se porte bien et qu'il lui a ôté son pédant de précepteur, dont je suis fort contente. Le père Mesaiger me l'a mandé aussi. C'est un bon ami que ce cher enfant a dans le collège.

Notre petite est toujours folle comme sept et cause comme une pie. Je la laisse parler quand elle dit bien. Elle a de l'esprit et je crois qu'il ne faut point la rendre timide. Elle attend une aigrette que M. de Caseneuve lui a fait faire de sa croix et de ses petites boucles d'oreilles avec quelques pistoles que j'ai prié d'y mettre pour l'enjoliver. Elle attend cela avec beaucoup d'impatience. Elle est bientôt grande comme moi et tous les jours on allonge les cotillons. Elle n'aime que la lecture et ne puis lui persuader qu'il faut avoir quelques heures pour apprendre à broder ou à coudre. Cela viendra avec le temps, je l'espère.

Mon cher père en est coiffée au point que je n'ose lui rien dire devant lui. Il est toujours d'une santé très faible et me donne bien des inquiétudes, étant seule avec cette chère enfant, car je regarde tout ce qui nous sert comme rien et souvent vaudrait-il encore mieux ne rien avoir.

Tout Paris est occupé aujourd'hui de la Constitution. On ne voit plus qu'arrêts du Roi et représentations du Parlement, qui a aussi lâché des arrêts dont je pense que M. de Rostan t'aura fait part. Il est à craindre que tout cela ne fasse bien du brouillamini.

On parle ici, dans les hommes, construction, armement, etc., et dans les dames: ajustements et jeux. Comme je ne suis rien en tout cela, je vis tranquille chez moi autant que mes peines me le permettent; car ton absence, cher fils, m'est insupportable, joint à ce que je ne puis espérer revoir ce cher père en parfaite santé. Ce sont pour ta pauvre mère deux points bien sensibles. M. de Givry, que je vois quelquefois, m'a dit qu'il t'écrivait. Je ne sais s'il dit vrai, car c'est un seigneur qui aime bien son plaisir, à ce que l'on dit ici. Je ne sais ce qu'il fait à tout le port, mais on ne l'aime point. Pour moi, qui n'ai point d'affaire à lui, je le trouve fort aimable. En outre, je t'en ai ouï parler comme de ton ami. Il aime pourtant beaucoup ceux que tu n'aimes guère, mais que cela ne t'effarouche point contre lui, je te prie, et que cela ne nous passe pas.

J'ai écrit, j'écris en Canada, tant et tant de lettres que je crois que je serai fort aise quand tous les vaisseaux de ce pays seront partis.

Mme de Tilly est toujours malade à son ordinaire. Ses 3 filles, toujours occupées auprès d'elle et sortant fort peu, ainsi que moi, de façon que nous ne nous voyons que rarement. Je me suis persuadé que l'on s'en aimerait mieux.

M. Le Large n'est pas, je crois, loin de te donner de nos nouvelles. J'espère qu'il nous en apportera des tiennes.

Quand il n'y aurait qu'un mot, cher fils, par tous les vaisseaux, je serai contente. Lorsque je verrai de ta main: je me porte bien et je t'aime, c'est tout ce que je demande, ne pouvant espérer autre chose pour le présent.

Je ne vois que trop que te voilà encore pour quelques années dans ce pays. Heureuse si je vis assez pour te revoir. Quelle joie! Quelle satisfaction! J'oublierais toutes mes peines et la croix que je porte depuis quatre ans me serait plus légère. Il n'y a que ton retour, cher fils, qui puisse me consoler, mais je ne le souhaite qu'autant qu'il sera ton avantage et que la chose sera convenable. Je ne t'aime pas pour moi seule et je veux que tu y aies toujours la meilleure part. Mon cher père te fait mille compliments et amitiés. Il dit qu'il serait content s'il pouvait espérer te revoir. Mon fils est parti il y a 15 jours. La petite t'écrit, ainsi tu verras qu'elle se porte bien. Il ne faut point t'ennuyer et finis en te demandant en grâce de conserver ta santé qui me sera toujours plus chère que tu ne peux t'imaginer.

Aime-moi la moitié de ce que je t'aime. Donne-moi de tes nouvelles et sois bien convaincu que je suis et serai toute ma vie ta tendre et bonne petite mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

Le chevalier de Beauharnois te fait mille compliments. Il est toujours bon garçon, bien sage, et fait assez bon ménage avec la petite, hors les moments où il la prie de se tenir droite et de ne point froncer le sourcil. Donne-moi donc de tes nouvelles, cher fils, et aime-moi assez pour faire ce que je t'ai demandé.

Adieu, conserve ta santé qui est tout ce que j'ai de plus cher et compte sur toute ma tendresse pour notre chère petite. Elle se porte bien ainsi que le petit. On m'a adressé une lettre commune du ministre que j'envoie à M. votre gouverneur. Elle ne regarde que M. La Cousinière, ce cadet dont je te parle. Adieu.

A Rochefort, le 20 mai 1752.

Le jeune homme dont je t'ai parlé et que M. de La Galissonnière te recommande ne doit point partir sans avoir un petit mot de ta pauvre petite mère, qui n'a de plaisir, cher fils, que celui de t'assurer de toute sa tendresse.

Comme ce jeune homme est un butor, j'ai remis au capitaine du vaisseau dans lequel il s'embarque, quarante-huit livres que je l'ai prié de te remettre afin de les donner a cette bête lorsqu'il en aura besoin.

M. de La Galissonnière m'a marqué de te le recommander, mais de ne lui rien donner, car il serait fâché qu'il te fût à charge, n'étant en aucune façon de ses parents; mais il l'est de M[me] de Rochambault, qui est de ses amies; voilà ce qui l'engage à te le recommander. Ce butor est ici dans les compagnies depuis deux ans, le plus crasseux de tous les soldats. Ne lui donne rien. Je comptais t'adresser un habit pour lui, mais je n'ai pu venir à bout du tailleur; il n'est point fait.

Je te l'enverrai par le premier vaisseau qui partira. M. Duquesne Menneville, gouverneur général du Canada, arriva hier avec grand équipage et Saint-Laurent, officier du Canada, que tu connais, qui débite partout que M. Duquesne restera en Canada tant qu'il voudra, ce qui donne de l'inquiétude à ceux qui avaient pensé qu'il n'y allait que par intérim. Comme je connais ce général, je compte le voir et saurai de quoi il est question.

Il est toujours très vrai que M. de Kerlerec va en ton pays et qu'il partira en septembre ou octobre.

Le 17 mai.

J'ai laissé hier, cher fils, ma lettre pour aller recevoir le général de Canada. Il n'est point d'amitié qu'il ne nous ait faite, à mon cher père et à moi, mais il était en compagnie avec laquelle je ne pus rien lui dire de ce que j'avais envie. Mais cela se retrouvera avant son départ.

Nous sommes tous en assez bonne santé, aux forces près, que mon cher père a de la peine à reprendre.

Il ne me reste de temps que pour te demander la grâce de conserver ta santé que tu sais m'être très chère, de me donner de tes nouvelles et d'aimer la plus tendre mère qui fut jamais.

Ta fille se porte au mieux. Elle t'a écrit par le même vaisseau dans le paquet que le capitaine a. Tu verras qu'elle n'apprend guère à écrire, mais c'est sa faute, ayant un bon maître depuis 3 ans. Elle est toujours folle de la lecture. J'espère que cela lui formera l'esprit, ne lisant que du beau et du bon.

Adieu, mon très cher et trop aimé fils, plains-moi et m'aime la moitié de ce que je t'aime, ce sera encore beaucoup et sois bien et vraiment persuadé que je suis et serai toute ma vie ta tendre et bonne mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

Mon cher père te fait mille tendres compliments. J'ai remis au capitaine un paquet dans lequel est l'habit complet de ce M. La Cousinière avec une paire de bas, le tout à ton adresse.

(D'une autre écriture)

Mon cher père, je vous embrasse de tout mon cœur. Votre petite fille qui a une belle toilette que nous venons de déballer, arrivant de Paris (de l'écriture de Mme Bégon) qui coûte 50 écus. Jugez si c'est du brillant.

A La Rochelle, le 18 août 1752.

Ne sois point étonné, mon très cher fils, de me voir écrire d'ici. Nous y sommes tous en bonne santé et avons pris le parti d'y venir par le mauvais air que l'on respire à Rochefort, où mon cher père a eu la fièvre ce mois de juillet.

Il répugnait si fort à rester dans Rochefort que je n'ai pas balancé à venir ici, sitôt qu'il me l'a proposé. Et, comme nous comptons y passer quelque temps, nous avons loué des chambres, vis-à-vis Mr Goguet, où nous sommes très souvent, ainsi que chez Mme de Beaumont et nos payses des Aunier (Desaulniers). Nous dînons volontiers où l'on nous prie, mais nous soupons chez nous. On nous apporte à manger de chez un traiteur. Il nous en coûte beaucoup, mais la santé est par-dessus tout.

Ta chère fille n'a pas eu un moment d'incommodité depuis que nous sommes en France. Elle est bientôt aussi grande que moi, pas grasse, mais un peu de gorge commence à paraître.

Elle a été à la comédie ici avec Mme de Beaumont, car tu penses bien que ce n'est pas moi qui la mènerai. Elle y retourne encore aujourd'hui, dans un ajustement complet, comme tu penses.

Ton frère, le contrôleur, qui est encore à Paris lui a envoyé une robe couleur de rose et blanc par le chevalier de Beauharnois, qui a été ce printemps à Paris;

il a ajouté à cette robe une jolie coiffure à la Zilia et tout l'ajustement, en pièce collier et nœuds de manches, que l'oncle avait oubliés, de façon que Mlle est fort contente. Une robe de grande fille avec une belle aigrette de diamants, figure drôle, tout cela fait merveille, joint à l'air assuré et la conversation qui va toujours fort bien.

Vous seriez fort content, mon cher fils, si vous voyiez ce bijou. Tout ce qu'il y a à réformer, c'est la hauteur, le peu d'attention à ses hardes qu'elle ne ménage point, dont les tantes font souvent mention, car ta chère sœur me fait le plaisir de m'écrire souvent. Mlle Rose écrit aussi à ta fille.

Elles m'ont adressé, ainsi que M. de Rostan, deux gros paquets de lettres que je joins à celle-ci, ainsi qu'une de Benoît de Canada que nous avons reçue par le vaisseau qui nous est venu annoncer la mort de M. de La Jonquière.

J'ai eu beaucoup de lettres par ce vaisseau, par lesquelles je vois que l'on n'attendait point M. Duquesne, ni autre cette année. M. de Longueuil comptait avoir au moins un an le commandement général et agissait en conséquence, ayant déjà placé plusieurs de sa famille et fait bien des arrangements.

Il y a eu beaucoup de morts et de mariages.

Le père Guignas et Mme La Corne, la mère, sont du nombre des morts ainsi que Mme Hiché qui est morte subitement le mardi gras, les cartes à la main.

Les mariages de remarque sont le médecin avec Mme Coulon, la petite Taschereau, qu'avait Mme Rigaud, avec un enseigne français.

Les Ursulines des Trois-Rivières ont brûlé totalement ainsi que 10 à 12 maisons voisines. Juge de la perte pour un aussi petit endroit.

Les recrues qu'on a envoyées en Canada ont fourni beaucoup de canailleries. On dit qu'on n'y parle que de vols et d'assassins. La misère y est grande de toute espèce; nous en aurions eu aussi beaucoup sans le secours des Anglais. On espère cette année qu'il y aura bien de l'abondance en tout. Les blés ont été beaux, les vignes magnifiques. Il ne faut que du beau temps pour achever.

Ta chère sœur me mande que rien n'est si beau à Bordeaux. Mon homme d'affaire m'en mande autant de Blois.

M. le Dauphin a la petite vérole, ce qui inquiète toute la France. Ce prince est aimé et on ne sera tranquille que quand il sera tout à fait hors de risque. On attend avec impatience le courrier.

M. Goguet m'a fait demander à M. l'intendent 6 tonneaux de fret pour toi, qu'il m'a accordés de fort bonne grâce. On assure qu'il ne restera pas longtemps à Rochefort et qu'il pourrait être ministre. Je le voudrais, car il me paraît aimer toute la famille. Mme son épouse n'a pu tenir en France. Elle est partie il y a quatre jours pour retourner à St-Domingue. Elle dit qu'elle mourrait si elle restait dans un climat aussi froid. Elle y a toujours été malade.

Voilà comme le Seigneur nous partage tous, elle est bien riche, dans une place gracieuse assurément, et elle ne peut soutenir le climat. Je ne pense pas comme elle, car je trouve que ce pays vaut infiniment mieux que le mien.

Si tu y étais, cher fils, je me trouverais bien heureuse. C'est tout ce que je souhaite, puisque le Seigneur veut bien me conserver mon cher père et me conserve mes enfants.

Mon cher Villebois se porte à merveille. Le père Mésaiger à toujours mille bontés pour lui et pour moi. Il m'en donne souvent des nouvelles. Tu es à même, aimable fils, de lui rendre cela en ayant des bontés pour les pères qui sont en ce

pays que tu habites. Je te les recommande. Tu sais combien je suis attachée à toute la société.

J'ai eu grande et ample lettre du père St-Pé et de Marcol, qui me parlent tous de toi.

J'aurais dû commencer, mon cher fils, par te remercier de ton attention à me donner de tes nouvelles. Tu as fort bien fait d'écrire par le vaisseau de Bayonne, par lequel j'ai reçu ta lettre du 17 avril, où tu me marques n'avoir rien à ajouter à celles que tu m'as écrites, que, selon toutes les apparences, nous ne les recevrons point, car on désespère du vaisseau de M. de Vérigny, ainsi que de celui de Bordeaux. On n'en a eu aucune nouvelle, ce qui inquiète fort les intéressés, pour les hommes, car on m'a dit que la cargaison était assurée.

Je regrette beaucoup tes lettres qui sont assurément ici ma plus vraie satisfaction, car je ne puis m'accoutumer, cher fils, à être séparée de toi et t'aime toujours de tout mon cœur, malgré toutes tes injures. Je suis bien flattée de ce que tu m'assures que ta santé est bonne et ne veux point que tu t'accoutumes trop à ce climat. Il faut travailler à revenir en celui-ci et rejoindre une famille à qui tu es bien cher et qui ne souhaite que de te voir bien placé. De la façon dont tu me parles de l'hiver que tu as eu, c'était un diminutif du Canada.

Je suis charmée que la dévotion t'ait réchauffé de façon à n'avoir pas ressenti la dureté de cette saison. Dieu veuille que le jubilé ait opéré tout ce que nous désirons, ton cher oncle, tes sœurs, frères et nous tous. J'ai fait, ainsi que toute la petite famille, les 15 stations. Cette famille consiste toujours en mon cher père, ma petite-fille et mon fils, dont je n'ai encore eu aucune nouvelle, ce qui m'impatiente beaucoup.

Si tu es du temps, cher fils, à recevoir de nos nouvelles ce n'est pas notre faute, car je ne manque pas une occasion, quand je la sais, étant toute ma consolation de pouvoir te dire que je t'aime de loin, puisque je ne puis te le dire de près.

Mon cher père est bien fâché de ne pouvoir t'écrire, mais la main lui tremble trop. Il me charge de te faire mille tendres compliments et amitiés de sa part, et qu'il serait content s'il avait encore une fois le plaisir de t'embrasser. Il gâte ta fille tout à son aise.

Tu dois avoir reçu, peu de temps après la lettre que tu m'écris, des nouvelles de la Cour et point de moi, car ta chère sœur ne me dit le départ du vaisseau que 15 jours après qu'il a été parti, dont je lui ai fait des reproches.

Je crois que tu auras été content de la Cour, du moins on me le fait accroire, mais je ne pense pas qu'ils aient envie de t'en retirer. Il faut attendre une place, ou être en état de vivre sans le secours du Roi. Tu es trop jeune pour laisser le service et tu as des espérances qui doivent te faire prendre patience et travailler à ménager quelque chose dans le pays où tu es, qui ne mérite pas que tu y fasses la dépense que tu fais. Tu dis toi-même que c'est un pays de gabans et tu vis avec toutes ces races, comme si tu étais dans la plus belle province de France. Va, va travailler à faire autant de profit sur ce que M. Goguet t'envoie que tu en as eu à préférer la possession aux stations particulières. Je doute que tu gagnes beaucoup sur les mouchoirs, ils sont d'un prix à effrayer. Ce que je dis là et rien est tout un, car je n'ai nulle envie que tu me dises que ce n'est point à mes dépens, mais c'est pour te dire que j'ai trouvé cela hors de prix.

Je voudrais bien pouvoir me faire embrasser pour toi par mon fils. La petite y supplée et elle m'assure que tu m'aimes, mais je voudrais te l'entendre dire et ne sais si je ne croirais me tromper.

Adieu. En voilà tout autant et plus qu'il n'en faut pour t'ennuyer. Je voudrais savoir quelques petites nouvelles qui puissent t'amuser, je te les conterais, mais tout est fort tranquille, hors les gens sinistres, qui font toujours des écrits dont je pense qu'on te fait part de Bordeaux, car M. Boby m'a dit qu'il te mandait tout ce qui se passait.

Ainsi, je m'en tiendrai à t'assurer de tous mes soins, attentions et tendresses pour notre fille et notre petit-fils, que je voudrais bien voir mieux écrire qu'il ne fait. Il voit souvent M. de La Galissonnière, qui l'aime beaucoup. M. de Toul en fait de même. Ils se portent tous deux, ainsi que votre cousine et cousin Bégon.

Adieu, je t'embrasse mille fois de tout mon cœur et te demande de me donner de tes nouvelles et de m'aimer aussi véritablement et aussi essentiellement que je fais, t'assurant que je suis, pour la vie, ta tendre et bonne vieille mère.

(s.) Rocbert Bégon.

Le 1er octobre (1752).

Toujours à La Rochelle et recommence pour te faire part, cher fils, des nouvelles dont le père Valérien, à qui nous avons donné à dîner, nous a fait part.

M. Maurepeaux (Monrepos) demeure avec Mme Périgny que tu connais, qui était jadis Mlle La Coste. Son mari est dans les pays d'en Haut et elle tient ménage avec le juge. Ils ont donné, à ce qu'il nous a conté, un très grand dîner quelques jours après Pâques à M. l'Evêque et 10 ou 12 prêtres, 2 Jésuites et 3 Récollets, enfin tous les états ecclésiastiques. Rien n'était plus magnifique.

Il vit comme un homme qui a trente mille livres de rente, et cela par ses talents; il donne des permissions de tenir cabaret, à condition que l'on prendra son vin. Il nous a dit que M. Deschambault avait tous les jours 12 couverts soir et matin, que M. de Longueuil y était tous les jours et M. Varin, belle union que l'on te souhaite beaucoup dans ce pays, mais c'est pour le compliment. Chaumont est gueux comme un rat et cherche à vendre tout ce qu'il a; il ne voit plus personne. Martel fait les beaux jours et sa femme; son commis Le Moine a perdu sa femme; il est haut et puissant seigneur aujourd'hui. Mme Verchères vit avec tous ses gendres. Mme de Noyan, toujours maigre et faisant la duchesse, et son mari toujours le même. Mme La Corne, Babet, toujours la même ainsi que Lisette. Ils ont pris avec eux Marianne La Corne à qui tous les frères ont laissé la terre de leur mère. M. Bigot n'a été que 8 jours à Montréal par la misère et les demandes dont il était accablé. Il avait mené avec lui Péan et sa femme.

En voilà bien assez, car je t'ennuierais.

Adieu, mon très cher fils. Aime-moi la moitié de ce que je t'aime et tu travailleras à me revenir joindre, car je puis t'assurer que ton absence m'est aussi dure que le jour que je te dis adieu.

Mon cher père t'embrasse bien tendrement et te recommande La Morandière.

Conserve-moi ta santé, donne-moi de tes nouvelles et sois bien persuadé que je suis pour la vie ta tendre mère.

(s.) Rocbert Bégon.

A la Rochelle, le 1er octobre 1752.

Tu vois, cher fils, que nous sommes encore hors de chez nous.

Mon cher père craint si fort l'air de Rochefort et aime si peu les façons de ceux qui l'habitent qu'il a peine à y retourner. J'en aurais autant si je n'avais point mon fils et peux t'assurer que je n'y demeurerais pas un instant.

Je t'ai écrit, cher fils, très amplement par un vaisseau frété pour le Roi, parti le mois dernier, par lequel M. Goguet t'a envoyé quelque chose. Nous n'avons point reçu de lettres par ces vaisseaux que tu nous annonçais. Celui de M. de Vérigny est perdu. L'équipage s'est sauvé et quelques lettres. J'en ai eu une petite de toi et je pense que l'autre vaisseau est perdu tout à fait. On n'en a aucune nouvelle.

Je devrais commencer par t'en dire de celles de la santé de notre petite et de son frère. Ils sont tous deux en parfaite santé. Le petit m'a marqué qu'il t'écrivait. Il est en seconde et on m'en paraît très content. J'en ai des nouvelles toutes les semaines par le père Mésaiger qui l'aime beaucoup. La petite est grande, bien faite et toujours maligne. Elle a de l'esprit et tout ce qu'il faut pour faire une aimable personne, s'il y avait moins de volonté, ce que j'ai peine à réformer. J'espère qu'avec l'âge cela viendra. Tu peux compter, cher fils, que je n'oublie rien pour te la rendre parfaite, si je pouvais.

Mme de Beaumont en est folle. Elle la caresse comme tu ferais et est enchantée de lui voir bien prendre les petits avis qu'elle lui donne.

Nous sommes souvent chez elle, quand mon cher père se porte bien, car il a essuyé ici quelques accès de fièvre qui m'alarment toujours bien comme tu peux croire, mais j'espère que le Seigneur ne voudrait pas m'ôter la seule consolation et ressource qui me reste.

Si tu étais ici, cher fils, j'aurais beaucoup moins d'inquiétude, mais je sens que c'est à quoi je ne dois point encore penser.

Il faut donc souffrir et souffrir seule. Que ma vie est triste et que de croix! Encore, si j'avais cette indigne Mater! Ce serait une consolation pour moi, mais elle ne s'est seulement pas donné la peine de m'écrire cette année. Je suis si fâchée d'être la dupe de cette petite extravagante, que je ne sais ce que je ne lui souhaite pas de mal et à toute sa race.

Notre vaisseau du Roi qui était allé en Canada est arrivé ici, n'ayant mis dans son voyage, allant et venant, que quatre mois. Il a rendu le général Duquesne en bonne santé.

J'ai eu quelques lettres de Québec, entre autres une du médecin Gaultier qui m'en paraît fort content. Il me mande son mariage avec Mme Coulon; Mlle Longueuil est aussi mariée avec Mézières que tu connais et dont son père sera peu content. Vergor du Chambon, que M. Bigot a fait capitaine en Canada, est marié avec la petite Riverin.

Je ne sais si je t'ai mandé que toutes les Trois-Rivières ont brûlé par des soldats qui y ont mis le feu à deux fois. La première n'a pu les satisfaire, n'ayant brûlé que le haut; ils ont fini par le bas. Mme Duplessis et tout le quartier de Cardin y ont passé. Cette première est rétablie mieux qu'elle n'était, à ce que m'a assuré M. Chatelain qui est ici. Il ne reste plus dans cette ville que le château, l'église, les maisons Tonnancour et les Récollets.

Le père Valérien est venu par le vaisseau du Roi, et le fils aîné de Contrecœur pour apprendre l'artillerie. M. Miou est ici aussi, que sa famille a demandé. Je

les ai tous vus avec plaisir. On me mande que les affaires de Mme Cugnet s'arrangent bien et qu'elle aura de quoi vivre à son aise, ses dettes seront ou sont presque payées. On me mande que M. Bigot demande à revenir. On croit que ce sera M. de Givry qui le relèvera.

Voici la promotion qu'il y a eu le mois passé. M. Bart, vice-amiral; M. de Camillie, qui l'était de deux ans, à été fait grand'croix, avec 6000^{l} de pension. Les lieutenants généraux sont MM. de Crainay, Conflans et Macnémara; cordons rouge: MM. de La Galissonnière et Massiac; chefs d'escadre sont MM. de Foligny, Glandevesse et Perier de Salvère. M. de Vaudreuil, 2000^{l} de pension, il est peu content de n'avoir point le cordon, les deux qui l'ont étant ses cadets. On espère qu'il y aura une promotion d'autres officiers. Je voudrais bien que mon fils y eût part, mais je n'ose m'en flatter.

On me mande du Canada que M. de Verchères est mort et que M. de St-Ours a sa retraite. C'est M. de Gannes, de l'île Royale, qui va lieutenant de Roi aux Trois-Rivières.

Il est arrivé une aventure malheureuse à un capitaine de cette ville. C'est un Français qui y était allé il y a deux ans. M. de Rigaud voulut lui faire donner des vivres à quelqu'un de ses soldats qui, revenant de voyage, n'en avaient point et, comme il ne leur en était point dû, le capitaine ne les voulait point. Il lui ordonna d'en faire donner. Le refusant, il le mit aux arrêts et l'ayant fait sortir au bout de 24 heures, l'officier vint chez Rigaud et, après quelques révérences, comme il y avait du monde, il lui dit qu'il voulait lui parler en particulier, ce qu'il fit en se retirant de la compagnie; le capitaine dit à Rigaud: "Monsieur, vous m'avez manqué, et vous crois trop honnête homme pour ne pas m'en faire raison. Allez vous habiller et prenez votre épée." Rigaud lui dit: "Avez-vous envie de vous perdre?" Mais l'autre, n'entendant point de raison, dit qu'il voulait le voir l'épée à la main, si bien que Rigaud l'envoya aux arrêts de nouveau et écrivit à M. de Longueuil ce qui s'était passé. Il y avait une barque prête à partir pour Québec. Rigaud fit mettre son officier dedans, que l'on conduisit en arrivant dans la prison et, à l'arrivée de M. Duquesne, il sut que ce nouveau gouverneur avait dit qu'il serait cassé. Il a trouvé le secret de décamper de la prison et on ne sait ce qu'il est devenu. Cela fait deux compagnies vacantes en Canada, car je ne crois pas que ce monsieur revienne.

M. l'Évêque de Québec a été à la mission de M. Picquet, où il y a baptisé 60 familles. Les uns disent que cet établissement est bon, les autres disent que non. Tu sais, cher fils, que l'envie nous fait souvent parler. On assure que M. de Céloron ne fait pas miracle dans le Détroit. On dit que l'eau-de-vie a été très à la mode à la mer d'Ouest, par St-Pierre, ainsi qu'aux Sioux, par Marin et par le chevalier de Repentigny. Ils sont tous relevés. Je ne pense pas que cette liqueur ait autant de faveur cette année que les trois précédentes.

Il y a eu beaucoup de misère en Canada. La récolte y avait manqué comme ici et ils ne seront pas encore fort à leur aise puisqu'ils mangent, depuis le mois de juillet, du blé nouveau. Il n'y a que misère partout.

M. Brears (Bréard), contrôleur, était à l'extrémité. Le petit Michel Martel est écrivain principal. Descheneaux, écrivain; La Sosaie (La Saussaye), que tu connais, est mort hydropique, revenant de la Belle-Rivière. On change tous les ans deux compagnies de l'île Royale avec celles de Québec ou Montréal, ce qui n'arrange pas tout le monde. Je ne sais si cela subsistera.

J'ai enfin eu une lettre de mon fils, qui est à l'île Royale, après avoir été 66 jours à battre la mer sur le Grand Banc. Il me marque qu'ils reviendront ici vers le mois de novembre. Il dit avoir eu de tes nouvelles depuis qu'il est en cet endroit et m'en parle comme de chose qui lui a fait grand plaisir. Ce cher enfant aime son bandit de tout son cœur et n'en parle qu'avec tendresse en te nommant toujours son cher frère. C'est un bon enfant dont j'espère avoir bien de la satisfaction, ainsi que des deux petits enfants qui me sont également chers et crois également attachés, car on n'oserait parler de moi à mon petit Villebois qu'il ne verse des larmes. Cet innocent m'est bien cher aussi.

Adieu, mon très cher fils. Je te demande en grâce de conserver ta santé qui m'est et me sera toujours très chère.

Mon cher père te fait mille tendres amitiés. Il te demande comme moi de nous aimer autant que nous vous aimons. Donne-nous de tes nouvelles et compte que c'est tout ce qui peut nous dédommager d'être séparés, ce à quoi je ne puis me faire.

Adieu, aimable fils, je t'embrasse de tout mon cœur et t'assure que je suis et serai toute ma vie ta tendre et bonne vieille mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

Mon très cher père,

Je profite avec bien du plaisir de l'occasion qui va partir pour vous parler. Mais que cette conversation est loin! Que je voudrais bien en faire une plus près! Quelle joie de vous embrasser, de vous dire combien je vous aime de vous exprimer tout ce que je sens dans mon cœur! J'espère qu'un jour j'aurai ce plaisir.

On a mandé à maman qu'on est obligé au Mississipi de ne manger que du riz et des fèves, parce qu'il n'y a point de viande. Que je suis inquiète s'il faut que vous viviez de ces drogues-là!

Ecrivez donc, mon cher père, par la première occasion qui partira, que j'aie le plaisir d'avoir de vos nouvelles, puisque je ne l'ai pas de vous voir.

Il n'y a pas longtemps que nous avons reçu des nouvelles de Bordeaux. M. Rostan et mes tantes se portaient bien.

Nous ne savons pas encore si la vendange sera bonne cette année.

Nous avons reçu des nouvelles de mon oncle qui est à l'île Royale. Il m'a écrit une petite lettre où il me mande qu'il est arrivé un vaisseau de Mississipi, à qui il a demandé de vos nouvelles. Il comptait partir dans le mois d'octobre. Je voudrais bien qu'il fût venu.

M. Michel est toujours à Paris qui s'y divertit. On ne sait pas encore s'il retournera à Brest ou ailleurs. Voilà, mon très cher père, tout ce que je sais, hors qu'il fait beau ici et que nous retournerons bientôt à Rochefort.

Je suis avec un très profond respect,
mon très cher père,
votre très humble et
très obéissante et soumise
fille et servante

(s.) VILLEBOIS.

(A côté, de l'écriture de Mme Bégon)

On m'assure que ton frère est amoureux à Paris.

A Rochefort, le 8 novembre 1752.

Je t'ai écrit amplement et en plusieurs tomes, mon très cher fils, par le vaisseau qui mène M. de Kerlerec et suis charmée de trouver encore une occasion à te donner de nos nouvelles.

N'ayant plus de mémoire, je ne me souviens point si je t'ai écrit depuis notre retour de La Rochelle; mais, en tout cas, je te le répéterai et te dirai qu'après deux mois et plus d'absence, nous sommes revenus tous en bonne santé.

Mon cher père, qui t'assure de mille amitiés, s'est assez bien porté depuis quelque temps. Il est bien fâché de ne pouvoir plus écrire, mais il a la main si tremblante qu'il ne peut plus écrire du tout. C'est tout ce qu'il a de changé depuis que tu ne l'as vu et puis t'assurer, cher fils, que sa tendresse pour toi et tes enfants n'a diminué en rien, me disant souvent qu'il serait content s'il te voyait encore.

Pour moi, tu dois savoir que ce sont tous mes souhaits, mais à quoi me servent-ils? Je vieillis et sens que mes espérances ne peuvent pas être de longue durée, car je deviens infirme. Je ne puis plus rien faire. Si je marche, je suis malade; si je veux travailler, de même, ce que j'aurais souvent besoin de faire. Ah! cher fils, que c'est à bon droit que tu peux dire aujourd'hui: "vieille grand'mère"!

J'aurais dû, avant tout ce galimatias, te dire des nouvelles de ta fille et de ton fils, de qui j'ai eu des nouvelles depuis peu de jours. Il se porte à merveille et il a passé les vacances avec ses deux oncles, tes frères, car le cher contrôleur est toujours à Paris ou a Versailles: où sont la Cour et les bureaux, il y est; j'en eus une lettre la semaine dernière.

Ta fille est grande, bien faite et jolie, de l'esprit, mais peu docile et peu rangée dans ses meubles. La propreté n'est pas son vice, quelque chose que je dise; mais à cela près j'en suis fort contente. C'est le meilleur cœur qu'il y ait et la plus attachée à tous les siens. Elle aime l'ajustement et le beau, car il ne lui faut rien de commun. Je la satisfais autant que je le peux et quelquefois plus, mais elle est tout ce que j'ai et tout ce que j'aime; ainsi je me retranche volontiers pour elle et pour son oncle, qui est arrivé en bonne santé hier et qui me demanda s'il n'y avait point de vaisseaux qui fussent en ton pays pour demander à t'aller voir. Si tu avais vu les caresses et amitiés que ces deux enfants se sont faites, tu en aurais été flatté. Ils ne peuvent se laisser. Bégon n'eut rien de plus pressé que d'écrire à ta sœur. Il est aussi attaché à toute ta famille qu'à la sienne. On nous promet une promotion bientôt. Je ne sais, s'il y aura encore part, car je ne sais point me flatter.

Je t'avais mandé, cher fils, qu'il était embarqué avec M. de Lisardais et que c'était pour aller croiser sur le Grand Banc avec M. de Sérigny l'aîné, qui commandait une frégate. Ils devaient ramener avec eux M. de Macarty, qui était à l'île Royale depuis 18 mois. Ils sont tous trois partis de cette île le 18 octobre, mais un coup de vent les a séparés dans les landes à Jandron, de façon qu'il n'y a que M. de Lisardais arrivé et il ne savait quand les autres viendront. Je plains fort Mme de Sérigny et Mme Macarty et encore plus Mlle de Gannes et sa sœur qui sont sur l'un de ces vaisseaux. Je crois t'avoir mandé que Mlle de Gannes est mariée avec M. de La Galernerie, lieutenant de vaisseau, qui était en second avec Macarty. Il l'amène ici grosse de huit mois. Juge si elle souffrira dans cette saison.

Il arrive tous les jours des vaisseaux de Québec, mais ils n'ont point de lettres. Je t'ai envoyé les nouvelles que j'avais eues de cette chère patrie que j'ai souvent

occasion de regretter, quand ce ne serait que le temps que j'y ai passé avec toi, et bien d'autres motifs me mettent dans ce cas.

Je ne te dirai rien de ce pays, car on y fait tous les jours des nouvelles qui se détruisent le moment d'après. Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Le Normand s'arrange pour aller à Paris et qu'il vend de ses meubles. On assure qu'il ne reviendra plus ici et que se sera M. Bigot qui aura sa place. Reste à savoir si cela est.

La plus grande partie des dames sont encore en campagne ainsi que ton ami Givry qui n'est guère aimé ici, je ne sais trop pourquoi. On l'accuse d'être double à toute outrance.

Les nouvelles de Paris ne parlent que des fêtes que le Roi donne à Mme Infante, duchesse de Parme. Mme la marquise de Pompadour a le rang de duchesse et a été présentée à toute la famille royale en cette qualité et a eu, cette même séance, le tabouret.

Il paraît que les affaires de la religion ne sont point aussi violemment menées qu'il y a quelques mois.

On travaille toujours beaucoup dans ce port. On y construit plusieurs gros vaisseaux.

On dit M. Dubois de La Mothe mort, ce qui fait espérer que M. de Vaudreuil aura sa place, mais rien de sûr dans ce bas monde. M. de Maurepas est revenu à Pontchartrain, ce qui fait penser qu'aussi près de la Cour, il pourrait y être remis dans peu, mais rien n'est encore sûr.

On est actuellement dans la crainte de ne pouvoir semer les blés par la sécheresse. Il y a 3 mois qu'il n'a plu, ce qui fait augmenter le prix du pain et de tout le reste de la vie. Le vin seul est abondant partout à ce que l'on assure.

Je ne sais point encore ce que j'aurai à Blois. J'aurais grand besoin que cette terre me donnât quelque chose.

Adieu, car je ferais insensiblement ma petite Tonnancour, et cela t'ennuierait. Je finis donc en te priant de conserver ta santé qui m'est toujours plus chère que tu ne peux penser, de me donner de tes nouvelles. Je n'en ai point eu depuis les premiers jours d'avril, ce qui m'ennuie beaucoup.

Je t'embrasse mille fois de tout mon cœur et te demande de m'aimer moitié de ce que je t'aime. Je te recommande le petit La Morandière. Aime-le pour l'amour de ceux à qui il appartient et aime celle qui sera pour la vie ta tendre et bonne vieille mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

Donne-moi donc de tes nouvelles et conserve ta santé que je puisse te revoir avec cette belle mine.

Mon très cher père

Je suis bien fâchée que nous n'ayons point reçu de vos nouvelles.

Il part beaucoup de vaisseaux, mais il n'en arrive point, et je crains bien que nous n'en ayons point avant M. Le Large.

Mon oncle vient d'arriver de l'île Royale, j'ai bien eu du plaisir de le voir.

Nous n'avons point eu depuis quelque temps de nouvelles de mes tantes, mais nous en attendons bientôt.

J'attends avec beaucoup d'impatience de vos nouvelles, c'est le seul plaisir que j'aie, mon cher père, étant éloignée de vous, comme de vous assurer du profond et tendre respect avec lequel je suis,

Mon très cher père,
votre très humble et très obéis-
sante soumise fille et servante,

(s.) VILLEBOIS.

Début de l'année 1753.

Je ne dirai pas que c'est avec plaisir que j'ai reçu la lettre que vous m'écriviez du 17 août.

Elle est du nombre de celles que je vous marquais l'année dernière qu'il fallait lire de sang-froid avant de les envoyer, mais je ne suis pas mère pour rien et, malgré vos sottises, mon cher fils, je sens que je suis prête à vous pardonner après avoir lu celle du 24 octobre qui est un peu moins insultante, car pour la première, je n'ose y penser.

Elle a fait verser bien des larmes à M[lle] votre fille, sans qu'elle se soit ressentie de tout ce que j'avais sur le cœur; mais elle est en âge de penser, avec l'esprit dont le Seigneur l'a douée, que je n'ai jamais mérité des traits aussi durs que ceux qui se trouvent dans cette épître, qu'elle a lue et relue. Et n'a pas plus entendu que moi ce que vous vouliez dire par ce miroir de toilette, dont elle n'a besoin que pour voir si je l'ai bien coiffée, puisqu'elle ne s'en est jamais donné la peine.

Pour ce qui est de ce que vous avez laissé en Canada pour elle, j'ai gardé ce qui pouvait lui convenir et j'ai apporté tout le linge, qu'elle aura quand vous voudrez; et, comme les hardes n'auraient plus été de mode, je les ai vendues avec les miennes. On a fait pour le mieux. J'ai tout en bonne ordre et il me sera aisé de vous rendre compte, quand il vous plaira, sur cet article.

Quant à donner votre fille à M[lles] vos sœurs, vous n'aviez qu'à me mander simplement que cela vous ferait plaisir et que vous la croiriez mieux avec elles qu'avec moi et qu'elles me l'eussent envoyé chercher. Je leur aurais donnée. Je dois être faite à tous les sacrifices dans la vie: je n'aurais pas regardé celui-là des moindres. Mais vous êtes maître de vos enfants et n'ai rien à dire. Mais vous me dites: si elle m'embarrasse. Vous voilà comme M. et M[me] de Tilly incessamment. Il faut que le climat que vous habitez soit d'un bien mauvais air, car je ne vous reconnais en rien.

Vous me dites que vous savez que je suis attachée à la famille Vaudreuil. M'a-t-elle jamais détachée des miens cette attache prétendue et croyez vous que lorsque je vous prie de bien vivre avec celui qui est chez vous, que je n'y regarde pas plus votre intérêt que le sien ?

Je n'ai jamais cherché à vous brouiller avec personne et si je me suis mêlée de vos affaires, ce n'a été qu'à la sollicitation de votre famille. J'ai leurs lettres que je vous ferai voir si jamais je vous revois ainsi que la vôtre, dont j'espère que vous aurez du regret.

Ne vous défendez point de la place de M. votre oncle. Il n'a point envie de laisser mais, supposez que cela fût, j'ai connu qu'elle serait sollicitée par bien des personnes qui ont du crédit. Ne pensez pas que j'en aie jamais parlé que comme

d'une chose que vous vouliez avoir mais bien comme venant de moi, puisque l'on m'avait assuré que M. votre oncle voulait laisser, mais il arrivera tout ce qu'il plaira au Seigneur.

Vous me dites en trop bon français de ne me jamais mêler de vos affaires, pour que je m'en avise, et n'entends rien à ce que vous me marquez qu'il y a trop longtemps que vous êtes la dupe des idées des autres. Comme je ne me suis jamais mise dans le cas de vous engager à suivre les miennes, je n'entends point cela. Je sais même que, si vous avez des chagrins où vous êtes, que ce n'est pas la faute de votre famille, puisqu'elle ne vous a vu aller dans cet endroit qu'à regret et si cette chère famille, ainsi que moi, vous aimions moins que nous ne faisons, nous ne vous aurions point écrit comme nous avons fait.

Je ne vous dis rien sur ce que vous me dites de M. de La Galissonnière. Il est homme d'esprit, bon parent et bien tendre pour tout ce qui lui est lié, mais il ne sait point faire de compliments inutiles.

Je ne pense pas que M. d'Outreleau vous ait rien compté depuis la première année que j'ai été ici, qui n'était pas une somme fort considérable. Comme je n'aime pas à devoir et que je n'avais que des lettres de change payables trop tard, je l'avais prié de me donner ces bagatelles sur votre compte; mais je me suis arrangée depuis de façon que, quand je lui ai demandé des robes pour votre fille et autres colifichets, je les ai payés et ne pense pas que personne puisse vous dire que votre fille ait même le temps de souhaiter, loin d'être dans la nécessité. Vous en pouvez juger par la faiblesse que j'ai eue pour la satisfaire de lui payer un maître de latin que j'ai renvoyé à la réception de votre lettre, puisque cela ne vous fait pas plaisir.

Je ne vous dirai rien sur le galimatias que vous me faite du vin de champagne. Je sais votre façon de penser et de vivre et ne pense pas que personne puisse vous reprocher d'aimer le vin, et crois qu'on vous exhorte plutôt à suivre l'idée qu'on a eue en vous envoyant où vous êtes pour y gagner quelque chose, qu'à y faire des dépenses inutiles; c'est de cette façon que j'entends parler tous vos parents et amis, sans vouloir vous engager à rendre compte à personne.

Celui que vous me rendez de ce que vous a coûté le petit La Morandière n'a pas moins été affligeant pour mon cher père que pour moi. Nous sommes très mortifiés que vous ayez fait cette dépense. Il n'aurait pas été, je pense, le millième officier qui n'aurait eu que ce que le Roi lui donne. Puisqu'il ne vous donnait pas lieu d'être content de lui, il fallait le laisser souffrir un peu de misère. De la façon dont vous m'écrivez, vous l'avez envoyé dans un poste après l'avoir bien équipé.

Si notre reconnaissance pouvait balancer toutes vos bontés pour cet enfant, elles le seraient, vous assurant que nous en sommes l'un et l'autre pénétrés.

Mon cher père vous est très obligé de l'honneur de votre souvenir et de la part que vous avez prise à sa maladie de l'année dernière qui s'est renouvelée celle-ci avec un peu plus de violence, ce qui m'a donné des inquiétudes que peu de personnes peuvent sentir; vous le pouvez, ayant le cœur fait comme vous l'aviez en Canada.

Je ne sais si l'air que vous habitez ne vous a point changé, j'en serais grandement fâchée. Votre beau-frère est très affligé de ne pouvoir vous aller voir. On l'avait flatté qu'il irait un officier commandant *le Rhinocéros*, mais c'est toujours le fidèle M. Le Large avec lequel il ne peut aller. Il vous assure de ses tendres respects et de toute son amitié. Ils ne sont qu'un sa nièce et lui. Ce sont deux enfants rares

pour la tendresse qu'ils ont pour mon cher père et pour moi. Je ne parlerai point de vous, car je veux vous imiter et que toute cette lettre soit réponse à la vôtre.

Mon cher père vous embrasse de tout son cœur et nous avons autant de peine l'un que l'autre à revenir de la fièvre et fluxion de poitrine que nous avons eues, il y a trois mois.

Je finis sur ce ton, en vous priant de ménager votre santé qui me sera toujours infiniment chère et d'être persuadé que, comme vous, je suis autant que vous pouvez le désirer votre tendre et bonne mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

J'ai encore sur le cœur à vous dire, avant de cacheter, que si j'étais aussi près de mes pièces, pour ne pas dire pire, comme vous le pensez, je ne vous aurais pas envoyé le portrait de votre fille, dont on ne m'a point fait présent. Vous croyez que je lui refuse tout. Jugez-en par les livres que j'ai eu la faiblesse de lui laisser acheter: tous les Corneille de l'univers, les Fables, les Henriade, les Don Quichotte, les Ducerceau et je ne me souviens plus quels autres, mille dictionnaires latin et français et autres livres latin, enfin tout ce que sa fantaisie lui dicte en livres, car elle ne fait que lire du matin au soir, tantôt du bon, tantôt des babioles, comme spectacles de la nature, géographie et tout ce qu'elle veut. Je laisse faire, persuadée que cela lui cultive l'esprit. Les tabatières ont leur tour. Il en faut à toutes les foires, de toutes couleurs et de tous vernis. Vous avez bien fait de nous envoyer du tabac, car la consommation est bonne.

Ne pensez pas que je lui reproche rien. Elle m'est aussi chère qu'à vous, au moins, et telle vous m'avez vue pour ces chers enfants, telle je serai toute ma vie, n'ayant d'attache au monde que pour mon cher père et mes quatre enfants. Vous sentez bien que vous êtes du nombre.

Adieu. Soyez plus raisonnable et lisez au moins ce que vous m'écrivez, si vous ne voulez me donner bien du chagrin et encore avec plus de réflexion, ce que vous écrivez aux autres.

Ci-joint une lettre que Mater m'adresse pour un chirurgien qu'elle croit ici, mais que je n'ai pu découvrir. Il faut qu'il soit en ton pays, ayant épousé une Canadienne nommée Jalotte ou Dorval. C'est la même famille. Si tu peux lui faire tenir cette lettre, ce sera un service. S'il n'y est point, il faudra me la renvoyer, afin de la remettre à ses parents qui me l'ont adressée.

Comme M. Le Large s'est chargé de bien des choses que M. d'Outreleau a envoyées à M. Rasteau pour toi, j'ai pensé qu'en faveur de Mlle de Villebois on pouvait mettre deux caisses que son oncle Bosseron laissa l'année dernière à La Rochelle et qu'il m'avait priée de lui faire passer sous ta protection; mais comme la Cour a fixé le nombre de tonneaux pour toutes les personnes en place de colonie, je n'ai pas voulu qu'elles aient fait nombre sur ce qui vous est accordé.

M. Le Large les a prises venant de moi. Elles sont confondues avec ce qui t'appartient, mais marquées C. T. N° 5 et N° 6.

Je te prie, cher fils, de les faire retirer et, s'il se peut, de les envoyer à ce cher Bosseron, car la petite les aime toujours de tout son cœur. Il doit t'avoir remis un paquet de nos lettres et t'aura dit de nos nouvelles. Tu sais qu'il est aux Illinois.

Adieu, mon très cher fils. Je vous demanderai toujours avec instance de ménager votre santé qui m'est infiniment chère, malgré tout le chagrin que vous m'avez donné. Aimez-moi et vos enfants autant que nous vous aimons, ce n'est pas peu

dire, et ne grognez plus: il me semble qu'on peut se dire ce que l'on pense sans en venir aux duretés. Adieu, je t'embrasse mille et mille fois et serai, toute ma vie, ta tendre et trop bonne mère.

(s.) ROCBERT BÉGON.

(Dans le haut, d'une écriture autre que celle de Mme Bégon)

Garder à cause de l'âge des enfants.

Reçu le 21 avril N° 67.

Quelque accoutumée que je doive être, Monsieur, au poids des croix dont le Seigneur m'accable, j'avouerai que celle-ci est une des plus dures, puisqu'il semble que je ne devais point m'attendre à perdre ce cher fils aussi tôt, et il faudrait plus de vertu que je n'ai pour soutenir ce coup avec fermeté. L'affliction du père tendre, celle d'un fils et de cette chère petite, m'accablent.

Je n'ai rien à ajouter, Monsieur, à l'arrangement que vous avez fait. Votre bon cœur pour ces pauvres petits enfants est toujours plein de tendresse et ne pouvez mieux leur prouver, qu'en agissant comme vous avez la bonté de faire pour leurs intérêts dans ce malheureux pays.

Vous pensez bien, Monsieur, que de tout mon cœur je voudrais être capable de remplir les devoirs de la tutelle de ces chers enfants; mais ni ma santé, ni mes talents ne me le permettent pas, et je sens parfaitement que je ne puis le faire, et vous demande par toute l'amitié que vous avez pour eux et pour nous de leur servir de père.

Comme vous me demandez l'âge des deux enfants, le petit garçon aura quinze ans le 27 octobre prochain et la petite fille 14 ans le 25 du même mois.

Je ne puis vous instruire sur les articles du contrat de mariage de leur père et mère. J'aï perdu cela de vue. On trouvera dans les papiers de ce cher fils une copie de ce contrat que je sais qu'il a emportée avec lui.

Je voudrais bien que vous eussiez pensé à demander tous les papiers qui nous regardent et surtout nos lettres. Il serait désagréable qu'elles tombassent entre les mains des étrangers.

J'ai écrit mardi dernier à M. de La Galissonnière, à M. Le Normand et à M. Bégon, et leur marque que je ne pense pas que l'on puisse refuser à ces deux chers enfants les grâces du Roi, leur père ayant assez bien servi pour l'espérer, s'ils veulent s'y intéresser. Je souhaite de tout mon cœur que mes intentions soient secondées et si vous pensez que je puisse demander un brevet d'écrivain pour notre cher petit, je le ferai, vous assurant que je n'oublierai rien pour leur donner des marques de ma tendresse.

Si vous avez besoin de ma signature pour quelque arrangement, vous aurez la bonté de me le marquer. Je suis si persuadée de vos bontés pour ces chers enfants que je vous enverrai très promptement tout ce que vous jugerez nécessaire.

Je suis très touchée de l'incommodité de Mlle Rose et partage bien sincèrement toute leur affliction. Permettez que je les assure ici de mes tendres respects. Je n'ai point encore assez de force pour leur écrire.

Notre chère petite est inconsolable. Tout ce que je puis sur elle est de lui faire prendre quelque bouillon.

Mon cher père et mon fils sont à peu près sur le même ton.

Ils vous assurent tous de leur tendre respect et vous demandent comme moi la continuation de votre amitié que vous ne sauriez refuser à celle qui vous sera toujours inviolablement attachée.

Ce sont dans ces vrais sentiments que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

(s.) Rocbert Bégon.

A Rochefort, ce 12 avril 1753.
On lit, p. 4:

A Monsieur,

Monsieur de Rostan

Commissaire général ordonateur

à Bordeaux.

Fragments d'un cachet de cire rouge; écus accolés, à droite de Bégon, à gauche. . . coupé en chef de. . . à deux losanges en fasce et en pointe de. . . à une rose (?) à dextre et un losange en pointe Couronne de Comte.

TEXTE ORIGINAL DE LA CORRESPONDANCE DE MADAME BÉGON, NÉE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE

1[er] Cahier—12 novembre 1748 - 18 décembre 1748

Le 12 novembre 1748.—A présan, mon cher fils, que je me vois débarassez de tans d'escrits qui m'on beaucoup coûtez, je pouré, avec la même satisfaction que j'ay toujours eu à m'anteretenir avec toy, le faire tous les jours et te répéter cent fois que c'es tous ce qui me reste de conssolassion. Tu sçay, cher fils, combien ton absance m'est dure à suporter. Sy j'ay eu de la paine à te voir partire, juge quelle doit estre celle où je suis à présan, seule les trois quard du jours avec ma chère petite fille. Je t'ay mandé que Mater et Tilly ont été à Québec avec M. de Tilly le 15 juliet. Elle ne sont revenue qu'il y a quelque jours, très entousiasemé des plaisirs de Québec où M. l'Intendant faite dansser à toute main. Leurs habit noir les a privé d'asister à toute ces feste, mais elle y ont mangez et veu cette belles argentrie, qui fais le belle air des converssassion à la mode. M[me] Lanodière y est la briliante, tous le reste n'est rien en comparaison; il y va souvent, et nous tournons les yeux, comme tu sçay, de la bonne fasson. Notre Général est toujours le même et, je crois, regarde toute en pitiez. On dit qu'il rand des conpte à la Cour comme il n'an nont point encor eu. Je crois que le payis perdra beaucoup en le perdan. Adieu, cher fils, jusqu'à demain. Je te souhaite une parfaite santez et voudrès bien avoir encor de tes nouvelles.

Le 13.—Je te disès hier, cher fils, que j'orès bien voulu avoir encor de tes nouvelles. Tu le juge aisaiment puisque c'es tous ce qui peut me dédomager de ton absence, mais c'est à quoy il faut renoncer jusqu'à la fin de may. Que le terme est long et que de châtau je vais faire sur ce que tu me marque, cher fils, que l'on voudrest te dégoûter du Mississipie! J'an louerès volontier le Seigneur, sy j'estès cepandant perssuadez que ce fût ton avantage, car je t'avouerez que j'ay une aversion pour ce payis que je ne puis pansser à te voir y aler sans une paine dont je ne suis pas maîtresse et j'espère que la Providence y pourvoira et ne voudra pas m'écraser de toute fasson et me fera rejoindre un fils qui ferès toute ma conssolassion. Il faut que je te parle un peut des nouvautez de notre payis. M Piquet est party pour aler visiter un endroit vers le fort Frontenac pour y faire un établissement pour y planter la foix chez les Sinque Nation; tu connois la dévotion de ces peuple et tu jugera de la réussite mieux qu'un autre. M. de Longueuil n'an parès pas content; il n'est pas difissille d'an démêlé les sujest. Il conte bien sur le gouvernement d'issy; je ne sçay s'il réussira, mais il n'a rien épargné; il s'arange en consséquence et le dit sy hautement que l'on en rie. Adieu, en voilà assez pour toy, car pour moy je ne voudrès faire autre chose que de dire que je suis là.

Le 14.—Je ne t'ay point parlé, cher fils, de la venue des Sinque Nassion que M. de Longueuil a envoyez à Québec. J'estès sy fatiquez de tous les escrit et du train qu'il faut faire l'autonne! Pour commancé mon journal, je t'ay marqué ce que M. Varin a faite à Joncaire qui a amené des Sauvages; il sont prest à revenir, et on assure que M. de la Gallisonière les a traitez comme il le mérite. Je le sçay de bonne part et qu'il rand comte de toute de fasson à luy faire beaucoup d'honneur. Que de regret, cher fils, de ce que tu ne partage pas tous cela! Longueuil fils, qui estest alé cette été au Détroite pour y tenir garnison, vien d'arriver, qui raporte que, depuis que les Sauvage on sue la suspantion d'arme, ont l'oreille basse. Il n'y a que Nicolas qui fait toujours l'insolant et qui c'est retirez avec quelque vauriens et quelques Englois, où il font beaucoup de menace. Le reste parès tranquille, mais on ne s'y fie pas. Il est venue pour anoncer la prise de 3 miserable Sauteurs qui ont tuez l'année dernière des François; ils sont en prison au Détroit. M. le chevalier de Longueuil demande leurs grâce, je ne sçay sy elle leurs sera acordé. Je ne sçay, cher fils, sy je t'ay mandé que M. le Général a envoyé, il y a un mois, Lignery en embassade à New-York pour ravoir nos jeans qui sont encor chez les Anniez. Nous en venon d'avoir nouvelles; ils sont à S[t] Jean, où l'on a faite un fort et un chemin qui vien à la Prérie: on les atan demain. Je te diray ce qu'ils oront fais. Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère autant qu'elle t'aime.

Le 15.—M. de Varin est arivé de Quebec avec son grand corteige, car il faut que tous ce fasce avec dignitez. Il avet deux canots manifiquement armé et, à sa suite, M. Martelle qui est dessandu avec luy et qu'il a gardé là-bas avec luy sans s'embarasser s'il estès néssessaire issy. Il fait le perssonge d'un sot, mais je sort de mon discours et le reprand. M. de la Corne l'aîné, le chevalier, la Colombière et Foucher estès du canot. Ce n'est pas toute. Mesdemoiselles la Corne et Poudrette y estest aussy. On est arivez en cariolle ou calesche à deux chevaux, car on ne sorès aler avec un, et enfin on c'es randu issy en parfaite santez.

L'intérès que tu y prand comme moy, mon cher fils, faite que je serès fachez de rien obmestre. Aussytost, on cour faire sa cour et M. de Longueille prie à diné la puissance arivante avec Lignery qui est arivé aussy ce matin avec 3 Englois qui vienne parlé à M. le Général. Lignery n'a ramené que deux François qui ont été prie sur un vaissau venan des ils. Les Anniez garde nos jeans et ne velle point les randre qu'il n'aye ceux que le chevalier de la Corne leurs a prie. Les Englois dise avoir faite leurs possible pour retirer nos jeans d'antre leurs mains, mais qu'ils n'on pu réusir. M. de Lignery m'a dit avoir été receu au mieux, que les Englois n'avès pas voulu qu'ils fisse aucunne dépansse; ils on payez jusqu'au barbier de tous ceux qui estèt avec luy. Ils ont été régalez et provisionné pour revenir manifiquement, et parès très contant de ce voyage. Il doit partir demain pour Québec avec ces 3 Englois. Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santez; je crois que tu ora bien mes lètre sy tu est en France.

Le 16.—Je ne te diray pas grand chose aujourd'huy, cher fils, ayan escrit presceque toute la journée, ne ce passan point d'ocasion que je n'escrive à notre cher Général en réponsse de celle dont il m'honore. Il ne ce contente pas de m'escrire à moy, il escrit aussy à ta fille, elle luy répond, et tous cela est de l'ouvrage pour cette pauvre viellie mère. Il faut faire notre école. Tous cela nous tien du tempt que je ne regrette point, parce qu'elle en profite bien. Il n'y a qu'à l'escriture que nous avons de la paine, mais cela viendra. Pour tous ce qui est de mémoire, elle l'aprand autan que tu le peut souhaiter. Elle est toujours en procès avec M. le Général pour son langaje de choux et pigeon qu'elle prononce mal. Je crois qu'il a cherchez tous les mots en h et g et j pour luy composé une lètre qui est très jolie, mais elle la veux lire comme elle est escrit et faite des grimasse terible, car elle veux plaire à son cousin et faite ce qu'elle peut pour bien parlé à son retour à Montréal, ce qu'il nous promest cette hiver. M. l'Intandant y doit venir aussy de fasson que les belle vont aranger leurs atours pour ce tempt. Adieu, cher fils, je te souhaite le bonsoir et une bonne santez.

Le 17.—Il nous est tombé cette nuit, cher fils, un pié de neige, ce qui m'a faite grogné dès le matin. Que tu est heureux d'estre dans un payis exemt de ces frois! Je tremble d'avance lorsque je pansse que nous voilà pour neuf mois dans la neige. Mais il ne tiendra pas à moy sy je n'an sort pas l'autonne prochain. Que ferès je en Canada seule sy M. de la Galissonière s'an va? C'est bien pour le coup que je serès batu. Tu sçay comme l'on pansse en ce payis. On fais volontiers la cour à ceux qui sont aimez des grands ou qui leurs apartienne: mais, quand cela ne se trouve pas, je sçay comme on les mène. C'est ce qui me fera prandre mon party avec grande satisfaction et surtoute pour me raprocher de toy, cher fils, qui est tous ce qui me reste de conssolassion. Adieu.

Le 18.—Notre petit Sabrebois est enfin revenue du fort S[t] Frédérique, très conten. C'est M. de Lusignan qui l'a été relever et qui s'y est randu le plus tar qu'il a pue. Nos messieurs de Québec ne sont pas plus pressez que tu les a veu, cher fils, de sortire de la capitalle. Rien ne les émeu et ce contente d'estre en extase des beaux meuble de M. l'Intandant et de sa belle argentrie. Il veux tous mètre sur le bon piez et ne veux plus que l'on parle de retranché rien sur les mémoire. Il veux bâtire des caserne à Montréal, des magasins et une belle maison pour l'Intandant. Je ferez tous ce que je pourré sans parestre cepandant trop d'empressecement pour luy faire prandre la nostre, dans l'espérance que je pouré gagner mon cher père pour faire le voyage l'année prochaine. L'idé dans laquelle sont une party de nos sitoyens que M. le Général a beaucoup d'atanssion pour moy et qu'il ne peut me rien refuser les engage souvent à me venir voir. Mais je n'an suis point la dupe et l'ay dit à M. le marquis, que cèse atanssions sy marqué pour moy me mestès souvent dans le cas de voir des jeans que je n'aime guère et me solissite à luy faire de mauvaise question; mais je sçay la fasson de luy demandé. Quelle pitiez, cher fils, que ce monde! Celuy qui ne te pouvès soufrire ny moy et qui te regardès comme ce grateure de papier m'a faite et sa femme beaucoup de visite. J'an ay tous les jours de cette espèce, dont je me passerès volontier, et aimerès beaucoup mieux estre seule à te renouveller ma parfaite amitiez que le tempt ny l'éloignement ne peut diminuer. Adieu, cher fils, jusqu'à demain.

Le 19.—C'est aujourd'huy, cher fils, la feste de toute ta famille. Tu n'y a peut estre pas seulement panssez. Ta fille m'a demandé pour bouquette d'aler voir sa maman Bosseron. Tu pansse bien qu'elle n'a point été refusez, pas plus que pour la demande qu'elle m'a faite de luy mètre au bras cette cher Mine pour toute la journée, qu'elle baise tant que je crois qu'il y faudra bientost un autre glace. Elle le montre à tous le monde qui le trouve tous comme moy fort ressemblant, mais les yeux triste et moins beaux que les tiens. Tu pansse bien, cher fils, que cette pinture m'est infiniment chère. Je m'imagine qu'elle me dit qu'elle m'aime et qu'elle prand part à toute mes paine, mais quelle diférance sy je t'avès! C'est à quoy il ne faut pas pansser et atandré avec inpassience le moment où je pourez te rejoindre, ce qui seul peut me satisfaire. M. de Lantagnac sor d'issy, qui est tousjours de plus en plus gascon. Il est logez chez Moran le charpantier, où il dit qu'il donne une grosse panssion. Je trouve toujours nouvau de voir des oficiers major dans des panssions. M. de Saint Ours vis au 3 Rivières à peut près comme il fezès à Montréal. Il c'est logez chez le canonnier qui a épousez notre Catherine; il y donne quatre cent livres de panssion et dit qu'elle l'écorche; elle le loge, chaufe et fournie de tous. Juge sy elle y gagne! A la véritez, il tire de bonne vantré chez Cardin avec tous les passans dont ils ce moque tous. M. de Longueuil, commandant de cette ville, fais mieux, car il donne volontiers à diné au arivans, mais ils ce plaint de même à ceux de qui il peut espéré quelque grâce.

S'il n'est pas gouverneur de Montréal l'anée prochaine, je ne sçay s'il ne ce détruira pas, car il y conte sûrement. Sa fille babillie plus que jamais et deux autre qui la suive en toute. Juge sy on a de quoy s'annuyer! Il me fais exactement une visite tous les jours à l'imitassion de son Général, à ce qu'il dit, mais je n'ay pas le même plaisir à le voir. Adieu, cher fils.

Le 20.—Tous nos vaissaux sont partie. Je souhaite, mon cher fils, que tu reçoive en France ce que je t'ay escrit et ton cofre dont M. de Tilly est chargé. Je ne sçay, aimable fils, ce que je doit souhaiter pour ma satisfaction. Je te voudrès en France; mais, de la fasson dont tu escrit, tu aura bien de l'avantage en alant à la Louisianne. Que la divine Providance en desside donc pour ton bien et celuy de mes chers enfans et un peut pour ma conssolassion! J'aissaye tous les jours à faire des sacrifice bien et solidement fais, mais il ne peuve partire que des lesvre. Je ne sçay, cher fils, sy je t'ay mandé que M. Varin avet loué la maison de madame Montigny pour septe ans et qu'il luy done deux cent livre par anné et qu'il y doit faire toute les réparassion nécessaire à ces dépant. Il y a bientost un ans qu'il l'a et il n'y loge que depuis un mois, ayan faite refaire cette maison du haut en bas, les plafons, cheminez, plancher, couverture toute à neufe, des cheminez de plâtre partoute. C'est une maison manifique aujourd'huy. Il y faite faire une gallerie avec un fer à cheval à mètre une table de 20 couvert. Et tous cela ce paye, à ce qu'on dit les ouvier, avec des sertificas sur les réparassion des maison du Roy et sur celle des fortifications. Avoue dont que tu n'a été, cher fils, qu'une grosse dupe de n'avoir pas mieux sue t'aranger; au moins en orès-tu eu quelque chose en sortant de Canadas. Mais je t'assure que j'an serès fâchez et t'aime mieux comme tu est que sy abile, puisqu'il fais faire des raisonnements qui ne luy font point d'honneur. J'ay veu tous les jours sa femme en son absance: c'est son père tous copiez. Adieu, cher fils, aime la plus tandre et la plus malheureuse mère qu'il y ait. Je voudrès bien savoir ton sort.

Le 21.—Je n'ay pas grand chose à te dire aujourd'huy, cher fils. Nous somme dans le tempt de tranquilitez où tous le monde s'arange pour son hivernement. Ceux qui ont quelque chose sont inquiette ne n'avoir point de nordest. Nous avons six barque encor en chemin qui ne m'intéresse qu'autan que M. le Général y a du vin; car pour moy, je n'ay ny tant rien, ayan perdu tous ce que je pouvès espérer dans les vaissaux qui ont été prie partan de Bordeaux. Je m'estès flatez que sy tu avés connoissance de ce que nous y avions perdu, que tu nous orès ranvoyez quelque barique de vin; mais je me suis flatez mal à propos, n'y ayan plus rien à espérer, et tu m'an orès marqué quelque chose. J'an serez quite pour le payer le double. Adieu, cher fils, je ne veux pas t'anuyer de tan de rien.

Le 22.—Bonjour, cher fils, mais que c'est de loin! Crois-tu que je puisse m'acoutumer à te le dire, sy éloigné? Non, je t'assure, plus je vais et plus je ressan ton absance. Monière, que bien tu connois, sort d'issy, qui arive de Québec. Il dit que M. de Joncaire et les Iroquois sont près d'arivé; je ne sçay s'il pourons repartire pour leurs payis avan les glace. Il a longtemt causé seule avec moy et m'a beaucoup parlé de la fasson aimable avec laquelle M. le Général gouverne toute. Il en est fort amtousiassemé et, dans cèse hélas! que tu luy connois, il m'a dit: "entre nous madame, je diray comme celuy qui disès, il y a quelqu'anée: nous somme bien en gouverneurs, un Anglois, l'autre Iroquois." Je luy ay demandé ce que c'estès que l'Anglois. Il dit que c'es M. de la Chassagne dont on parlès et que M. de Longueuil n'aimès que cèse Iroquois. Cela est un peut vray, mais ce n'est pas la seule chose qu'il faudret retrancher pour en faire un bon gouverneur, Adieu.

Le 23.—Joncaire est arivé, qui ne nous aporte rien de nouveau. Les Sauvages sont très content malgré les corection que leurs a faite leurs père. Il ont obtenue un de leurs prisoniers qui ont été prie de ton tempt par le chevalier de la Corne; c'est un Onoyoute. Les autre sont bien gardé dans la prison inssy que les Englois qui estest avec eux. Adieu, cher fils, j'ay un peut mal à la teste et n'ay rien de nouvaux.

Le 25.—Je ne pu, cher fils, t'escrire hier, quoyque ce soit toute ma satisfaction, mais j'u ten de mal à ma pauvre teste que je ne fut capable de rien tous le jour. C'est aujourd'huy la feste de notre chère mignonne. Elle m'a demandé ce matin, pour son bouquette, le portraite de cette chère Mine et de luy mètre au bras pour toute la journée. Elle a receu des visite des grosse teste: de M. de Longueuil, Lantagnac et Varin. Tu vois que les voilà toute. Elle ne les aime pas mieux les uns que les autre. Sy tu la voyès, tu dirès: c'est bien ma fille, plus maline que jamais et beaucoup d'esprit. Elle nous tien quelquefois des discours or de son âge et cela sur des chose très grave et souven sur des points de religions. J'ay le plaisir de la voir bien aprandre tous ce que je luy montre et de voir qu'elle entant et comprand bien tous ce qu'elle dit. Adieu chere fils, je ne me lasse point de m'anteretenir avec toy de ce qui nous est chère. Comme tu vois, je ne sçay rien de nouvau. Toute est paisible et tranquille. Moy seule ne puis avoir de tranquilitez dans l'estate où je suis éloignez de toute.

Le 26.—Voilà une nouvautez:des barque qui arive à présan et qui, je croy, on courue des risque par les glace. Encor s'il m'aportès des lètre de mon cher fils, mais je n'an espère plus, or que ce "*Saint Ive*" que l'on atant encor n'an aporte. J'ay été avec toy en converssation une party de la nuit, ce qui me fais pansser que tu ora receu mes lètre. Mais quelle nouvelles pour toy? Je te rand trop de justice pour ne pas pansser que tu partagera bien mes paine. Encor sy nous estions à portez de nous donner quelque conssolassion! Mais, loin de cela, j'ignore ton sor et ne le puis savoir sytost; c'es encor pour moy une nouvelles paine. Adieu, aimable fils, je ne me porte point bien san savoir ce que j'ay. Adieu.

Le 27.—Que te dirai-je, cher fils? Je ne sçay rien, que je t'aime—cela ne t'es pas nouvaux—que je m'anuys de ton absance—tu doit le savoir—que je suis presceque toujours malade—mon âge y contribue. Que te dire ? Que je vois tous les jours des fisionomie qui m'anuys et que je sçay qu'il ne me vienne voir que parce qu'il croye faire leurs cour à M. le Général. Tu me connois et tu te doute bien que je ne leurs ay pas grand obligation. Il n'y a que notre Outy que nous tien souvent compagny le soir et, pour nous amuser, Mater lie "Polexandre." Voilà où nous en somme. Mon cher père ce porte toujours bien et la chère petite Tilly est toujours comme tu l'a veu, avec ces douleurs tantos au mains, tantos au piez, et Mater, toujours le derrière à feux, à prié Dieu ou à courire. Adieu, cher fils, aime et plain ta pauvre mère.

Le 28.—Je ne sçay, mon très cher fils, sy je t'ay mandé ce qu'avet ocasionné les belles idez de M. M. de lisle Royal. Tu sçay qu'il ce sont, dès le tempt que tu estès issy, regardé fort au dessus des troups de Canada, ce qui a donné de la jalousie autant au soldats qu'au oficiers, joint à ce que M. d'Aliebout est arivé issy en disan que le ministre luy avès donnez beaucoup de marque de distinction comme des drapeaux et un commandemant absolu sur ces troups de fasson qu'ils sont séparez en toute de celle-sy. Cela a faite des querelle entre les soldats de fasson que, ces jours dernier, il ce cherchère crelle deux et la fin fut qu'un soldat d'issy coupa le poignet à un de lisle Royal aussy net que Laprèrie l'a coupez à Marly, ce qui a faite beaucoup de mouvement. Celuy qui a coupez cette main est décampez et l'autre est tousjours à l'hopitalle. Tous les jours, il y a quelque nouvelles histoire entre les deux corps. Je ne sçay commant on soufre des distinction dans des troupes qui me paroise devoir estre égalle. Adieu, cher fils, j'antant qu'on me demande.

Le 29.—Je t'é laissez trop promtement hier, cher fils puisque je ne pue seulement te dire bonsoir. C'estès le juge qui me venès voir, ce qu'il observe presceque toute les semaine. Pansse-tu bien, cher fils, tous ce que je soufre lorsque je me vois obligez de faire honestetez à jeans que nous ne vouderions point voir ? Cela m'arive presceque tous les jours, mais, sy mon cher père me veux croire, nous ne serons pas en cette paine l'anée prochaine. Au moins serès je peut estre à portez de te voir ou de savoir souvent de tes nouvelles, dont je me vois privé pour peut estre plus d'une anée. Adieu, aimable fils, je ne sçay rien de nouvau.

Le 30.—Sy je n'avès rien de nouvau hier, cher fils, à te dire, en voilà aujourd'huy. M. Marin et Herbin ce sont grossièrement crellez au corps de garde et M. de Cabanac les écoutant, luy de garde, crut, après les avoir laissez dire et qu'ils estest preste à faire feux, les envoya tous deux aux arets et en averty M. de Longeuil qui dona ordre à M. de Lantagnac d'acommodé cette afaire. Je ne sçay à quoy cela ce terminera. Ils sorte d'issy tous deux, et Lantagnac m'a parue que pas grand chose l'embarassès et l'autre ouvre des narinnes à faire rire, sy j'an avès envie, puisqu'on ce diverty volontiers de ce qui ne nous intéresse point. Mais je t'avoue, cher fils, que je ne suis point en goux, acablé de toute part. Je ne puis que soupirer, tantos de ton absance, tantos de ce que le Seigneur m'a otez, dont je ne puis me conssoler. Plus je vais et plus je san la perte que j'ay faite. Dieu veillée que les nouvelle que j'orez l'anée prochaine ne me donne pas lieux de la ressantire encor plus vivement. Malgré toute, cher fils, je fais l'inpossible pour tous cacher à mon cher père pour le conservé et prand beaucoup sur moy pour me consserver aussy pour la chère petite que tu m'a laissez et me mètre en esta de luy donner mes soins et atanssion pour son education. Adieu, aimable fils, aime ta malheureuse mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 1er décembre 1748.—L'afaire dont je te parlé hier, mon cher fils, a panssez estre grave par la (faute) de M. de Lantagnac, car je ne sçay comment nomé ce qu'il a faite. Il envoya chercher les deux messieurs et soufrit devant luy une explicassion et des reproche de part et d'autre outrajean. On le fut dire à M. de Longueuil qui les fit venir chez luy et les racomoda san vouloir savoir ce qu'ils avès l'un contre l'autre et les fit boire ensemble. Voilà une afaire acomodé, mais je ne sçay sy cela durera, car, quand on ne crains ny ne respect ce qui est à notre teste, cela va toujours mal. Voila, cher fils, tous ce que je sçay et te souhaite le bonsoir.

Le 2.—Après avoir eu bien du froit, cher fils, nous avons des tempt sy doux que toute la neije est fondue et nous sommes dans la boue par dessus la teste. Sy tes almanac estès vray, nous orions peut d'hiver, t'ayant ouy dire que, quand il ne fezès pas froit le jours de saint François-Xavier, il ne le fezès point de l'hiver. Dans un san,nous serions très heureux, le bois estante toujours à 8 et 9^{l} la corde; encor nous prometton que l'ordonance de M. Bigot, qui veux qu'il sois de longuer ordonné, fait que les habitans ce promète de n'an plus amené, sy bien que j'espère que le grand ordre nous fera geler; mais, sy je puis, je ne courerez point ces risque l'anée prochaine, ou je ne pourez déterminé mon cher père. M. Varin est malade. On assure que ce sont toute ces colesre qui en sont cause. Il se désespère lorsqu'il faut faire quelque payement. Il a aussy une de ces petite fille fort malade. Il ce sont avisez de la retiré de chez Poudret où elle a passez l'anée et depuis a toujours été malade. Adieu, cher fils, cela n'est pas fort intéressan. Je ne sçay rien.

Le 3.—Tu pansse bien, mon cher fils, qu'estante un peut jésuite, j'ay passez une bonne party de la journée à prier saint François-Xavier. S'il a voulu m'écouter, tu jouie d'une parfaite santez et mes deux autres enfans. Je n'ay point oubliez à luy demandé qu'il m'obtin la grâce de nous rejoindre tous au plus tost,estante une paine insurmontable pour moy que la séparation. Notre chère petite es venue avec moy et prie, je t'assure, de tous son cœur, pour sa chère Mine qui l'a faite très souvent soupirer inssy que sa maman. Il faut que je te dise une folie de Repentigny. Tu sçay l'affaire qu'il a sur le corp et que M. le Général l'a

envoyé au fort St Frédérique. Il s'y est anuyé et est alez à la Nouvelles Engletaire atandre san doute ce qui sera dessidé à la Cour de son sort. Il escrit une lètre à Mater aussy inpertinante que l'on en puisse voir sur le comte de M. le Général. Il peut dire estre bien mal récompanssez des bontez qu'il a eu pour cet étourdy. Il est aisez de jugé par cette lètre qu'il a plus de hauteur que d'esprit. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay. Adieu.

Le 4.—Point de nouvelles, sy ce n'est la mort de mademoiselle de Varin, que l'on a enterez avec un espèce de pompe mal suivie. Elle a 5 à 6 ans et a été portez par 4 de ces écrivains, car il en a 6, et les coins du drap par trois demoiselle Longueuil, fille du baron, et Robiche pour quatrième. Mais avec cela, 2 prestre, ce qui est trop peut pour la dignitez, et 4 enfans de cœur san sierge. On a été faire beaucoup de compliment. M.Varin dit qu'il ne pleure point cesce enfans quand il meure, parce qu'il les pleure pour tous ce qui doit leurs ariver en venan au monde. Il est par le raisonnement, filosofe jusqu'au bout des ongle et l'est sy bien qu'il c'est levez de son lit pour aler à un consseille sauvage, voulan mourire en servan le Roy. Belle exemple, mon cher fils, pour les indolans au service de leurs Roy! Adieu, en voilà assez, je te souhaite le bonsoir.

Le 5.—La chambre est arivez cette après-dinay, cher fils, à cheval, comme dans l'estez. En le voyan, j'ay espérez l'arivez d'un vaissaux que l'on atandet encor de Bordeaux. Mais rien. Point d'aparance que j'aye pour cette année de tes nouvelles davantage. Il a été envoyez pour aporter des ordre pour chercher un Suice qui a désertez. Il nous aprand en même temt le mariage de mademoiselle la Ronde avec son cousin germain, M. Bonaventure, oficier de lisle Royal, ce qui n'est pas malheureux pour la mère, car cette fille n'estès brin joly et on dit que son mary a quelque bien. M. Bigot a donné à l'ocasion de ce mariage un grand souper suivie d'un grand balle. On me l'escrit de Québec. Rien n'est sy manifique que cette Intandant en toute et on ne ce lasse point de le dire. Je m'annuys souvent de l'antandre. Adieu.

Le 6.—Nous avons bien des petite jalousie issy, chez bien des aimable. Tu sçay que M. du Plessys est issy le premier capitaine. Ces melieurs amis ou ceux qui l'ont été ne peuve plus le soufrire. L'anée dernière, madame et mademoiselle de Noyan dansès tous les jours chez M. du Plessys inssy que mademoiselle Longueuil. Cette année, on ne le vois plus et ce sont des jeans à ne point voir. M. et madame Céloron en on faite et fons de même, mais ce n'est pas le sérieux. M. de Céloron et Noyan ne conte rien devoir à ce commandant et ce sont dispancé d'aler à excerssice au escouade, et enfin cela a été aux oreillée du Général qui avet tous renvoyé à M. de Longueuil. Il te sera aisez, cher fils, d'an conoitre le jugement, lorsqu'il est question de Noyan et de Céloron, qui est un des manbre du gouvernement. M. de Longueuil a voulu aparament passienter, mais il faut que les plainte de M. du Plessys aye été réiterez. M. de Longueuil m'ayan dit, tu le connois: "je vien d'escrire une grande lètre à M. le Général, mais j'ay encor une aticle de la sienne à laquelle je n'ay pas répondu et qui m'enbarasse, il faut que je vous le dise," en me parlant et m'a dit tous bas que M. le Général luy marquès qu'il ne pouvès plus luy dissimulé qu'il estès fort surprie qu'il n'u point mis ordre à ce que fezès sertains oficiers à M. du Plessys, que cela estès peut convenable et qu'il y avest dans la conduite de ces messieurs un esprit de caballe qui estès dangereux et qu'il eût à faire cesser toute ces dificultez. Il me fit une grande harangue sur les défaut de M. du Plessys. Je luy dit qu'il falès faire randre à un chacun ce qui leurs estès dû et qu'on ne pouvès luy rien inputer. En voilà assez pour une fois. Adieu, cher fils.

Le 7.—Je crains quelquefois, mon cher fils, de t'anuyer des pauvretez que je t'escrit, mais je ne t'oblige point à les lire. J'ay la satisfaction de t'escrire et de te dire, au moins sur le papier, ce que je voudrès te dire de plus près: que je n'ay aimable fils, de plaisir aujourd'huy que celuy de m'anteretenir avec toy et veux t'achever ma charade de hier. Ces mesieurs ne veulle point qu'il sois de leurs devoir d'aler voir leurs comandant lorsqu'il s'absante, ny lorsqu'ils arive. Noyan ne monte point de garde et ne veux pas dire qu'il est malade parce qu'il ce promène tous les jours et veut devenir major. Je le souhaite inssy que son cousin gouverneur, mais je crains quelque rever de France où, sy la paix est faite, il y a bien des oficiers à placé. Louty nous tien souvent compagnie et nous fesons souven mémoire de ce chère fils bien aimez. Adieu, je te souhaite le bonsoir.

Le 8.—Les atanssions de M. le Général me fournice souvent, mon cher fils de petite ocasion de me divertir sy j'estè en goux; mais je n'an ay pas la force et, même, je suis fâchez de n'avoir point assez de sanc froit pour retenir tant de belle harangue que cela m'ocasionne. J'an ay eu une de madame Marin que son mary faite agire pour m'angager à demandé un poste pour luy. Que pansse tu de cela ? Le Seigneur nous a trassez un beaux chemin, inssy suivons le. M. de Longueuil est venue me montré la réponsse qu'il faite sur ce que je te dit avan hier. Je suis bien trompé sy cette lètre est receu aussy bien qu'il s'en flate. Il ce sert de terme qui, je crois, ne serons pas trové aussy bons qu'il l'espère. Il condanne totalement M. du Plessys et voudret faire trouvé la cause des autre bonne, et ajoute à cela quelque chose que j'ay trouvée beaucoup trop fort de luy à M. le Général. Je crois que le Consseille c'est asemblé pour cette pièce, mais il l'ont celon moy mal dirigé. J'an sorez des nouvelles et te le diray. C'est aujourd'huy bone feste et en voilà assez. Il faut prier et honorer Celle de qui j'atant bien des conssolassions. Je n'ay point veu en ce jours un sy beau tempt, pas plus de froit quand septembre. Dieu veillie que cela continue! L'hiver en sera moins long. Adieu, cher fils, je ne sçay sy tu n'est point en routte. Je t'ay veu enbarquer et me dire adieu de loing Ah! que cela est vray que c'est de loin, cher fils! Mais j'espère que tu aimera toujours ta m^se mère.

Le 9.— Le croirès tu, cher fils, que cette dévotte madame Verchère a faite dansser toute la nuit dernière ? Nos prestres von joliment prescher: le jour de la Notre Dame, dans l'Avant, donner le balle! Ce qu'il y a de beau, c'es que demain, il y en a un chez madame la Valtery, après demain chez madame Bragelogne. Voilà de quoy désespérer M. le Curez. C'est, cher fils, tous ce que je sçay pour le présan, et que M. le Juge m'estante venue voir a voulu baiser notre petite. Elle luy a fait la révérance en luy disan que cela estès bon lorsqu'il revenès de Québec ou au premier de l'an. Je t'avouerez que j'ay été charmez de sa salie et luy ay dit en sa présance qu'elle avet raison et qu'une demoiselle ne saluest pas comme cela à tous propos, ce qui a donnez matière à cette orateure à beaucoup parlé. Adieu, chère et aimable fils, je t'en diré plus demain.

Le 10.—Sans M. Varin, je n'orès à te dire, cher fils, que je t'aime, mais je vien d'aprandre que ce monsieur a panssez ce batre ave un Saint-Blain pour un mémoire qu'il luy a aportez. Tu sçay que ces messieurs n'an sont pas chiche. M. Varin a trouvez ce mémoir un peut fort et c'es escrimez à son ordinaire, en disan qu'il y avest les trois quard et demie à rabatre et a voulu rayer; l'autre a voulu reprandre son papier, qui a été vivement retenue, en ce disans bien de belle chose. Enfin, Saint-Blain a arachez son mémoire et l'a mie dans sa poche, en disan à M. Varin qu'il le présenterès à M. Bigot, perssuadez qu'il le luy payerès et s'an est alez après avoir dit beaucoup de sotise. Comme il y avès plusieurs personne, cela n'a pu estre secrette. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay et que l'on a beaucoup danssez chez madame la Valtry et que Morpaux y estès. Depuis le départ de M. de Pinssince, il c'es rapatriez. Adieu, aimable fils, je te souhaite une parfaite santez.

Le 11.—Aujourd'huy, l'on dansse chez madame Beaulac. C'est, ce dit-on, M. de Morpeaux qui en fais les frais; M. Foucher, son ombre, y est et sa dame, madame de la Valtrie et sa fille, mesdemoiselle de Longueuil et Noyan, tous cela ne fais plus qu'un rond. M. de Noyan c'es mis en frais plusieurs fois, à ce que l'on m'a dit, et a souvent chez luy M. de Lantagnac et quelque autre de cesse amis. M. de Longueuil vie aussy en homme qui atant le gouvernement, mais ce qui siez mal, c'es que l'on m'a dit qu'il demandès volontiers les vins de licœurs à ceux à qui il en est venue. Il a achetez à compte des revenue du gouvernement l'abit de velour siselez que M. d'Echambeaul voulès te vandre avan ton départ. Il y a ajoutez, à ce qu'il m'a dit, une veste de velour incarna avec une frange de même couleur et or qui luy estès venue pour une autre habit. Nous alons voir bien du brilian lorsque la Cour sera issy. Tous ce que je crains, c'es que ceux qui n'orons rien de neufe n'an sois malade de chagrin. Adieu, cher fils, en voilà peut-estre plus qu'il ne faut pour t'annuyer. Adieu.

Le 12.—Rien de nouvau, cher fils, sy ce n'est le retour de Lery qui est arivez de son fort S[t] Jean où il est depuis le 27 avril. Tous ceux qui on veu cette ouvrage dise que cela est fort joly, mais cela est de bois et par concéquand peut solide. Je crois que pour ôter à Bleury le peut de profit que luy donnès S[te] Thérèze, il en coûtera bon au Roy, tant pour ce nouvaux fort que pour le chemain de S[t] Jean qui ne peut estre pratiquable que l'hiver, n'ayan pu y aler à la fin de l'estez avec une charette vide quoyque l'anée ait été fort seiche; mais il y a longtemt que l'on avet envie de faire cette belle découverte qui ne sera jamais de grand secours. Adieu, aimable fils, je ne sçay rien de nouveaux, car te dire que je t'aime n'est pas une nouvelle.

Le 13.—Lery vien de partire, cher fils, comme un vray étourdy pour aler à Québec dans un bateau bien armez, mais en cette saison, il faite beau aujourd'huy et demain très vilain. Je luy ay demandé, comme il est venue issy, ce qui l'obligès à partire avec tande pressipitation. Il m'a dit qu'il savès que M. Varin portès des plainte contre luy pour une lètre qu'il luy a escrit en réponsse un peut vive et qu'il va plaider sa cause luy même et qu'il fera voir la lètre de M. Varin qu'il a gardé. Il m'an a demandé une pour M. le Général que je luy ay donnez avec plaisir en mémoire de l'amitiez que je t'ay veu pour ce jeune homme. J'espère que M. le Général me mandra que je suis la protectrisse de tous les étourdy, luy en ayan déjà recommandé quelqu'un. Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santez.

Le 14.—Je crois, cher fils, que le mauvais temt atandès que le pauvre Lery fut party. Il faite un froit efroyable et il a tombez cette nuit un piez de neige; il y a de grand bordage de glace. Je ne crois pas qu'il puisse ce servir de son bateau à présan. Ce froit m'éfraye à une excès que je ne puis te dire et te trouve bien heureux, cher fils, d'estre dans un payis à l'abry des temt que nous alons avoir, car c'es mon chagrins de pansser qu'il faut estre 3 mois au moins à geler tous de bons. Je ne sçay rien de nouvaux sy ce n'est qu'il y a une maladie issy qui est une espèce de lèpre, dont la Corne l'aîné est couvert et la chère Licotte. Bien d'autre l'ont eu dans la ville, mais il ont eu de la paine à guérire. Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santez.

Le 15.—Nous avons panssez geler à la messe ce matin et ta chère fille a beaucoup pleurez de ce que je n'ay pas voulu la mener, mais je luy ay anoncez qu'elle n'irès que quand il ferès beau et qu'inssy, il falès qu'elle prie son party noblement. Elle c'est conssolez et l'ay retrovez jouant avec Alida qui est toujours aussy méchante que tu l'a veu. J'ay eu bien des fois envie de m'an défaire, du moins de la ranvoyé à son père, mais ta fille m'an a empeschez. Cette inocente aime cette petite crasseuse plus qu'elle ne mérite, ce qui m'angaje à la gardé. Son père est restez à Québec plus pour retirer cesse enfans que pour la religion. Anaké, qui l'a veu, me l'a assurez. Voilà cher fils, t'antrétenir de chose bien intéressante, mais je ne sçay rien. Adieu.

Le 16.—Bonjour, mon cher fils. Il faite toujours un froit terible, mais cela n'enpesche pas que l'on ne s'échaufe. M. Varin c'est sy fort fâchez, à ce que l'on vien de me dire, contre Bleury que la fièvre luy a prie, et il est au lit. Cela, pour le payement d'un voyage qu'il vien de faire au fort S[t] Frédérique. Il ne veux pas luy payer les gaje d'un homme d'oguementation qu'il a prie par canot à cause de la mauvaise saison. Tu connois le ton de vois de Bleury et la vivassitez de M. Varin. Il s'an sont dit plus qu'il ne devès et, ce qui le fâche le plus, c'es que Bleury luy a dit qu'il atandrès M. l'Intandant et qu'il n'avès pas besoin d'argen et, comme voilà plusieurs qui luy ont fais le même raisonement, je crois qu'il n'est pas content qu'on remette comme cela au tamt que M. l'Intandant vienne issy. On m'a assurez qu'il estest en sossiettez de grand commersse avec Martelle et Dépin pour toute les fourniture. Il a faite l'année dernière celle du bois de chaufage et le faite encor faire cette année; ces amis dise qu'il sçay profiter de toute. Martelle ne l'a point perdue de veu depuis un ans. Je souhaite que cela luy fasse grand bien. Adieu, cher fils, jusqu'à demain, sy je sçay quelque chose de plus amusan, car tous cesy ne vaus pas le tempt que tu mètera à lire, sy tu en a la passience; mais, pour moy, je n'ay point d'autre satisfaction. Adieu.

Le 17.—C'est seulement, cher fils, pour te dire bonsoir, car je ne sçay rien du toute. Te répetter que je t'aime, tu le sçay. Sy je pouvès te faire savoir au moins toute les semaine une fois que nous somme tous en bonne santez, je serès contente, et en savoir autant de toy, mais Dieu! que de temt à atandre et que de chimère il passera dans ma pauvre cervelle! Tu y a donnez bonne ocasion par ta dernière lètre, par l'incertitude où tu me laise de ton sort. Quelquefois, je me flatte, d'autre je jure contre ceux qui veulle me donné de l'inquiétude en te donan du chagrin, puisque s'an est un pour toy que ce que tu me mande san me le marquer, je le san parfaitement. Sy je pouvès estre auprès de toy, cher fils, au moins, je partagerès tous ce qui peut t'arivé; mais, éloigné comme nous le somme, je n'ay que des croix à atandre, tan que cela durera. Adieu, cher fils, le chapitre des croix m'est trop sanssible. Adieu.

Le 18.—Il y eu hier, cher fils, une party fine chez M. de Lantagnac que je t'ay dit demeure chez Moran le charpantier. Cette party estès conpozé de M. de Longueuil, Noyan, Séloron et Lantagnac. Il ce mire à table à midy et y ont restez jusqu'à onze heure du soir; ils y chantère sy bien que les passans s'arestes pour écouter. C'est à présan la party ordinaire. Tu pansse bien que l'état ce règle là de la bonne fasson et que M. de Longueuil y reçois les avis pour le gouvernement. Je souhaite qu'elle luy profite, mais je crains qu'il ne s'égard un peut. Voilà tous ce que je sçay pour le présan et vais te souhaiter le bonsoir. M. notre Commissaire est toujours malade. M. Feltz dit que, sy il continue à ce mètre en colesre comme il fais, qu'il ne luy donne pas un ans à vivre. A sa place, j'y prandrès bien garde, puisqu'il n'est rien telle que la santez. Adieu, chère et aimable fils, aime ta mère.

2[e] Cahier—19 décembre 1748 - 31 janvier 1749

Le 19 décembre 1748 (écrit du Canada) (1).—Bonjours, cher fils. Les nouvelles sont aujourd'huy que tous le monde aprand à dansser. On s'éforce à bien faire pour brilier au bal que l'on espère que M. Bigot donnera issy. Tu pansse que cette maison par toute sorte de raison est exempte de ces amusement comme de toute autre. Je ne sçay sy cela convient à celle qui sont avec moy, mais il faut qu'elle s'en acommode ou qu'elle prenne un autre party. Notre chère petite s'acoutume à tous ce que je veux d'elle. Pourveu qu'elle fasse une visite par semaine à maman Bosseron, elle est contente. M. Varin est toujours malade; je ne sçay trop ce que c'est. Sa dame ne peut s'acoutumer à Montréal. Elle n'y vois perssonne et perssonne ne la vois: ce qui faite une mason assez sérieuse, comme tu pansse. Aussy prand-elle le party d'aler à Québec sytost que les chemins serons praticable. On assure qu'il doit venir des dames avec M. l'Intandant, sans doute sa prinssesce, madame Lanodière. Je t'en diray des nouvelles dans le tempt. Adieu, cher fils. Il ne faut pas trop t'annuyer. Adieu.

Le 20.—Que te dire, cher fils? Qu'il neige et qu'il fait grand froit. Tu me dira que je suis dans un payis où c'est la saison. Cela est vray, mais je n'an soufre pas moins; je me plains aussy volontiers sy les autre ne me plaigne pas. Notre rivière est plaine de glace et, pour peut que cela dure, elle prandra toute à faite avans qu'il soit peut. Tu connois, cher fils, mais inquiétude, lorsqu'il fais ces grands frois et que tu estès tous ce qui me tranquilisès dans mes fréyeurs; mais je n'ay plus rien aujourd'huy et il faut me rassurer moy-même sur tous les evènement. Heureusement que nous n'avons eu que deux ou trois petites alarme de feux dans des cheminé. Dieu nous préserve du reste et nous donne une paix solide! Je crains toujours qu'elle ne sois point faite, m'imajinan que nous le sorions par Engletaire, mais il faute atandre les nouvelle. Celle que j'atan de toy, cher fils, me donne beaucoup plus d'inpassience que toute celle qui peuvent ariver. Adieu, cher fils, je ne sçay rien de nouvaux.

Le 21.—J'ay passez, cher fils, une bonne party de l'après-dinay avec M. de Séloron qui régulièrement me faite une visite toute les semaine. Il m'a dit que madame son épouse avet mal à la poitrine, ce qui me donne bien de l'inquiétude. Je crois t'avoir marqué qu'elle avet encor eu un enfans cette autonne, ce qui

(1) D'une autre main.

fait 3 à elle et 3 à son mary. Voilà bien la demie dousaine et 2 beau-frère qui demeure avec eux, en estante arivé un jeune cette autonne que l'on dit plus sage que son frère alné, qui ne l'est pas plus que tu l'a veu. M. de Longueuil est un peut inquieté des amours de son fils avec mademoiselle de Muy. Il m'a dit qu'il craignès cette famille. Tu le connois avec cette air naturelle, il me diset après-dinay: "Je crains qu'on ne le presce de ce marier; c'est une femme que madame de Muy, entière et qui voudra me faire parlé, mais je ne conssantirez point que mon fils ce marie sy tost, j'ay une fille à étanlire." Mais je crains bien qu'il n'ait de la paine à réussire, car cette pauvre demoiselle a bien du mérite, mais elle est pie que tu ne l'a veu pour la meigreure. Elle est fort liez avec madame Vassan, Martelle et Dufy Desaunier, qui est Masette la Gorjendière que tu connois. Nous ne voyons que rarement d'Echambeaul. Adieu, cher fils, je te souhaite bonne santez, et que tu m'aime.

Le 22.—Sy je passez hier, cher fils, mon après-dinay avec un beau diseur, j'ay passé celle-sy avec un qui ne l'es pas moins. Tu en jugera quand je te diray que c'est avec M. de Monrepos, qui m'a faite des charade sur M. Varin des plus forte. Je vais t'an donner un échantilion. Il m'a dit que, l'année dernière, il avet donné à Dufy Desonier la plus grosse fourniture à faire de lard et de farine et que, lorsqu'il avet été question à la fin de l'estez de le payer, que M. Varin luy avet donnez un ordre pour toucher sa somme, que Dufy avet trouvez sy forte qu'il voulu recommancé son calculle et, ayan tou bien comtez, il avet trouvé quatre milles livre de trop. Il avet été trouvé M. Varin et luy avet dit qu'il ne luy apartenès que telle somme et que celle que je vien de te dire estès de trop. L'autre luy voulu faire des complimens et luy dit que cela luy apartenest; mais Dufy luy dit: "Monsieur, voilà l'ôtre argen, faites-en présan au pauvre, car, pour moy, cela ne m'apartien point." Et enfin les quatre milles livre sont restez sur le burau et Dufy s'an est alez. Voilà une des petites histoire que M. le Juge m'a contez. Juge des autre. Je ne crois pas qu'il y ait rien de pareille au raisonnement qui ce font sur cette homme. Dieu veillie pour l'aquie de sa conssience qu'elle sois fausse. Adieu, cher fils.

Le 23.—Il fezès hier, cher fils, un froit terible et aujourd'huy il pleut à versse ce qui, sy cela dure, va faire partire toute les glace qui ce sont faite et fondre la neige dont on orest cepandan grand besoin pour le bois dont une grande partie de la ville manque. Je crains toujours que notre bûcher ordinaire ne porte envie et que l'on ne nous fasse quelque bûche de lune, comme tu en a veu marché. C'est toujours avec plaisir. cher fils, que je me souvien de tous ce que tu a veu et faite lorsque nous avions le plaisir d'estre emsemble. Voilà tous ce qui m'an reste. Je ne sçay rien de nouvau et te dit adieu.

Le 24.—La pluys, et le tempts doux par conssequand, continue, mais je crains pour ces feste un revers qui nous fera bien payer le beaux qu'il faite. Il serès triste de geler en alan à la messe, car je ne sort que pour cela, les feste et dimanche. M. de Longueuil nous est venue dire que sa fille alné questest à la messe de minuite et qu'il avet prie ce pain bénie qui semblès convenir à sa place. Je l'ay fortifiez dans cette idez. Il conte le donné l'anée prochaine à Pasque et ce donne d'avance les meuble nécessaire. Il m'a dit qu'il alest faire des bandrolle avec cese arme pour mètre sur les pains benie. Tu dira cher fils, qu'il faut que je n'aye pas grand chose à te dire pour t'anteretenire de sy belle baguatelle, mais je ne sçay rien et ne pourès te répéter ce que tu sçay. Il y a longtemt que je t'aime et que ton absance m'est inssuportable, cela ne t'es pas nouvaux: tu le sçay. Ta chère fille nous a promie de ce faire percer cette oreillie que tu luy avès laissai bouchez et on ne l'a pu résoudre quand luy disan que M. le Général ne l'aimera point sy il la vois encor avec une boucle d'oreille et qu'il n'aime point les âme foible. Elle a prie son party aussytost et a donnez randévou à Louty pour ces feste, je ne sçay sy cela tiendra. Adieu, cher fils.

Le 25.—Toujours de la pluys, cher fils, et cela a procuré à notre chère petite la satisfaction d'aler à la messe en calesche dans la boue, comme en may: ce qui faite faire de grands almanac. On nous donne bien des maladie à cette ocasion, mais, pour moy, je pansse toujours que le froit nous fais plus de mal que le tempt doux. M. Varin est toujours malade. M. Feltz dit que ce sont des douleurs d'antralie qui ne sont ocasionné que par les colesre où il ce met; mais je n'ay pas de foy à ces charade. Notre pauvre Pière est encor une fois à l'hôpitalle; il y vas tous les 3 mois, content toujours que c'est pour la dernière fois; il n'a plus que la peau colez sur les aux. Jupitère est à peut près de même, et ton cheval ce soutien tan bien que mal. Voilà te randre conte, cher fils, des 3 meuble inutille que tu nous a laissez et que nous aimons t'ayan apartenue. Je ne sçay rien et te dit adieu pour faire quelque compliments du Ier de l'an. On m'a dit qu'il partest un courier ces feste, et il faut aussy faire escrire notre chère petite à son cher Général. Je t'assure que c'est son vray Noyan. Tu n'a pas oubliez ce que c'est. Adieu, cher fils bien aimez.

Le 26.—Pour le coup, mon cher fils, je suis toute étourdy du tempt qu'il fais. Je me suis couchez hier avec une pluys très douce et, ce matin, il poudre neige et faite un froit et une poudrerie comme je n'an ay jamais veu; et nous avons eu bien de la paine à aler, les uns après les autres, à la messe, y ayan dans les rue de la neige jusqu'au vantre des chevaux. Je voudrès, cher fils, estre en France avec cent coups de piez dans le vantre. Au moins ne serès-je pas exposez à geler et à périre dans un tas de neige. Le vand qu'il faite et les feux que l'on est obligez de faire me donne des batement de cœur à m'an faire trouver mal; car, quand je vois ce tempt et que je pansse que, s'il arivet un acssidant, ce que je deviendrés, estante issy seule avec mon cher père, Mater, Tilly, ma chère petite, toute aussy rassuré les une que les autre. Dieu nous préserve de toute, car je crois que je mourès de frayeurs. Tu estès toute ma conssolassion dans ces tempt, mais je

ne t'ay plus, cher fils, et m'an aperssois en bien des chose; aussy ne perderès-je aucun ocasions pour me raprocher de toy. Adieu, cher fils, je te souhaite le bonsoir.

Le 27.—J'ay commancé, mon cher fils, à te dire tous les jours le temt que nous avions. Il faite aujourd'huy un froit des plus grand, mais je le prand en passience, parce qu'il faite beau soleye et qu'il ne vante point. J'ay une nouvelle à te dire: c'es que Martelle et sa femme aprène à dansser, dans l'espérance qu'ils ont d'estre des balle que M. Bigot doit donner issy. Ce n'est pas toute. Landriève apran aussy et, pour s'acoutumé au grande fasson, il donne un balie aujourd'huy. Les priez sont: madame Vassan, Martelle, mademoiselle de Ganne et mademoiselle de Couagne, cette grosse teste Couagnette et ces deux sœurs mariez. On vien de m'assurer que madame Varin y est: ce que j'ay paine à croire, estante en deuil de madame sa mère. Ce balle ce donne chez la Poudrette où demeure Lendriève. Sans doute que les cavalliers y sont en nombre. Voilà, comme tu vois, de belles chose. On peut dire que M. Bigot ocasionne bien de la dépansse, car il n'y a point assez de maître pour tous ceux qui veule aprandre à dansser. Tu connois Mater: elle ce met dans des emportement tèrible lorsqu'elle entant dire que Martelle aprand et sa femme, et qu'ils font des partie et des emplette de beaux abits. Pour moy, je ne dit moi, car tous cela me fais pitiez, et j'ay bien d'autre chose qui m'ocupe. Adieu, cher fils que j'aime.

Le 28.—Je vien d'aprandre, cher fils, que le bale du pauvre Landrief a été un peut dérangez par un masque en courier qui porta au dame et demoiselle des lètre assez forte pour les faire laisser la party et ce retirer. Je n'ay pu savoir ce que c'estès, ny qui en est l'auteur. Ce que j'ay aprie, c'est que madame Varin y estet et que son biliet luy disès qu'elle serès mieux chez elle en dœulic de sa mère qu'au bale; et on dit que madame Vassan en avet un fort piquand aussy. Mais perssonne ne s'an est vantez et elles ont toute dite que c'estès des galanterie. Je sçay cela de Sabrevois à qui on l'a dit. Mademoiselle la Corne, qui estès la chaude amie de madame Varin l'année dernière, ne l'est plus et je sçay qu'elle a cherchez, dès le matin, à savoir les nouvelles. C'est une fille comme il n'y en a point, après les atanssion qu'ils ont eu, chez M. Varin, de voir la fasson avec laquelle elle en parle. Voilà, cher fils, tous ce qu'il y a de novau. Elle ne ce vois plus quand grande sérémonie et, même, je diray qu'il ne vois presceque perssonne; mais c'est leurs faute. Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santez et que tu aime ta pauvre mère autan qu'elle t'aime. Adieu.

Le 29.—Notre chère petite fille et moy avons passez, mon chère fils, une bonne party de l'après-dinay à faire nos compliments du 1er de l'an. Elle a écrit a M. le Général et au Père St Per qui sont ces melieurs amis; et moy, au 3 puissance et à mes amis Marcol et St Per. Voilà te randre compte, cher fils, de mes actions de ce jours. Je n'ay pas grand chose d'alieur à te dire, en t'anonçent que je t'aime: c'est ce que tu sçay, il y a longtemt; en te disan que je ne puis m'acoutumer à ton absance: c'est ce dont tu doit estre perssuadez. Inssy, cher fils, je te souhaite le bonsoir et une bonne santez.

Le 30.—Toute est dans une tranquilitez admirable. On ce tien chacun chez sois en atandant le jours des folie, car tu sçay que le 1er de l'an est une vray extravagance. Ma situation me met à l'abrie de faire et recevoir des visite. Tous ce que je souhaite, c'est qu'il fasse assez doux pour passer une party de la matiné à l'esglise et j'ay déjà projettez que notre chère petite et Tilly ferès les honneurs de la maison. Tous ce qui répugne à la petite, c'est qu'il faut baiser tous le monde: elle n'aime point cela. Elle crois beaucoup en toute, car elle est maline; mais elle a de l'esprit, ce qui réformera cette humeure mordante, car elle ne ménage rien, quoique je ne me lasse point de luy faire des lessons très grave. Mais elle me dit que c'est pour rire que je luy parle d'aimer tous le monde, qu'elle ne conprand pas comme on peut aimer sertaine jeans. Sy tu la voyès, tu l'admirerès, car dans l'âme, je le fais souvent. Adieu, cher fils, que j'aime.

Le 31.—Nous avons eu, cher fils, les préliminaire de demain: tous le Séminaire, les Jésuite et Récolets. Ce sont ces dernier qui ont donnez une belle ocasions à notre chère fille de faire des réflection. Tu sçay comme elle les aime. J'estès retirez dans ton cabinet, issy où je t'escrit, et entandès tous ce qui ce diset. Mon cher père leurs a demandé des nouvelles de l'abé Hazur qui c'est retirez chez eux, ne pouvan rester chez Senneville, et il leurs a dit qu'il avet un sertin Duman, que tu as pu conoître, qui a servie longtemt M. de Bellemont. Ils ont répondu que ouy. Mon cher père a dit en badinant que ce Duman resemblet à Sanchau Panssa. Le Père Nicolas, beau diseure, a répondu qu'il luy resemblès véritablement. Ta fille l'a regardé avec un air d'inpassience, en luy disan: "Aparament, mon Père, que vous avez lue Don Quichotte." Le père luy a répondu: "Ouy, mademoiselle, et je ne vous défans point de lire ce livre, et même je vous le permets." Elle a ripostez vivement: "Je le crois que vous ne me le défandé pas et vous faite aussy bien, puisque je n'ay besoin de permission que de Maman qui, je crois, est capable de juger sy je puis lire un livre ou non, et je n'ay point à faire que perssonne ce mesle qu'elle de ce que je doit faire." Je t'avoue, cher fils, que je n'ay pu m'anpescher de rire seule, malgré le peut d'anvie que j'an ay et j'ay bien eu de la paine à trouver assez de sérieux pour luy faire une coréction après leurs départ. Elle m'a donné pour toute raison qu'il ne convenès pas à un Récolets de luy parlé comme cela; que sy le Père Valèrien luy eu dit, qu'elle l'orès soufert, mais, pour un Nicolas, qu'elle ne pouvès s'y résoudre. Il a falu en passer par là et luy dire qu'il falès tout soufrire d'un prestre. Adieu, cher fils, tu rira aussy.

Le premier janvier 1749.—Que de vœux, cher fils, et de souhaits je fais pour ta santez et consservassion, prosperitez et tous ce qui peut servir à ton bonheur. Surtoute, je demande à Dieu de bon cœur de pouvoir nous rejoindre, mais quand sera-ce, cher fils? Quand il plaira à la Divine Providance. J'ay passez

un party de la matiné à l'esglise au Jésuite; et j'y ay priez de tous mon cœur pour toy, pour ce cher inocent que je n'ay point perdu de veu quelqu'éloigné que j'an sois. J espère qu'il nous donnera de la conssolassion et me flate d'avoir le plaisir de le revoir, et toy aussy. Mon cher Père me donne de bonnes espérance. Dieu veillie qu'il perssiste dans ces santiments! Il ce porte aussy bien que tu l'a laissez. Notre chère petite est aussy en parfaite santez. Elle a été voir son oncle avec Tilly, et c'est elle qui reçois la compagnie, car Mater et Tilly ont voulu faire des visite. C'est chose admirable de voir Mater. Elle est plus jeunne qu'elle ne l'a jamais été; le voyage qu'elle a faite à Québec luy a donné le belle air. Je ne doute point qu'on ne t'en parle à Rochefort, sy tu y va après l'arivez de nos vaissaux. Elle est toujours très ajustez et croit avoir été toute sa vie de même: c'es ce qu'il y a de beau. Tous les oficiers l'on baisez seule ce matin, dont elle estès bien fâchez. Tous sont venue issy à l'ordinaire. Les dames y ont abondé après dinay. J'an ay peut veu, m'estante retirez issy, où il me convien mieux d'estre, dans ce cabinet, quand compagnie. Adieu, cher fils. J'espère que le Seigneur m'épargnera cette année et me donnera les conssolassion dont j'ay grand besoin. Je te souhaite une parfaite santez et que tu m'aime un peut.

Le 2.— Je crois, cher fils, que les visite croisse issy comme l'erbe, car nous avons été acablé tous le jours et n'ay pue en éviter plusieurs. J'an suis sy lasse et sy étourdy que je ne sçay sy j'orez la force de te dire grand chose, malgré l'anvie que j'ay de m'anteretenir avec toy qui est toute la satisfaction qui me reste. J'avès laissez pour prendre des lètre que M. de Longueille m'aporte. Il vien d'arivé un courier de Québec et j'antant que l'on dit que c'est M. de Lignery qui estest alez mené cette autonne des embassadeurs englois. J'ay un tas de lètre à lire, toute compliments, san doute, or celle de M. le Général, dont je me passerès bien, puisqu'il faudra y répondre: ce qui me faite te souhaiter le bonsoir, car il doit partire une ocasion demain. Adieu, cher fils.

Le 3.—Je ne suis point sans inquiétude, mon cher fils, sur ce que j'aprand: que M. le Général a de la fièvre. Il m'escrit cepandant, mais il est de caractère à chercher à m'épargné de la paine. Il a assez de bontez pour moy pour me cacher sa maladie: il sçay combien j'y serès sanssible. Ta fille en a pâlie en l'entandant dire. Cette chère inocente a tan de raison que je luy disès, il y a quelque jours, pour la faire causer: "Hé bien, que ferez-vous, sy nous ne pouvons nous en aler en France cette autonne et que M. le Général parte?" Elle me répondi vivement: "Je mouray de chagrin.— Ah, je luy (dis), este-vous morte quan votre chère père est party? — Cela est bien diféran, maman; j'avès dans ce temt ce que je n'ay plus, et nous n'orions rien." Elle c'es jettez à mon coul et nous avons verssez des larmes ensemble. Elle a bien raison, cette chère mignonne. Sy nous perdions M. le Général, je croy que nous trouverions bien du changement; mais j'espère que le Seigneur nous le laissera ou que nous serons en état de nous en aler avec luy. Adieu, cher et aimable fils, plain-moy et m'aime.

Le 4.—Que dit-tu, cher fils, de ce que je te marqué hier des santiments de notre chère fille? Cela n'est-il pas au dessus de son âge? Elle m'an donne d'aussy forte et d'aussy raisonnée que cela tous les jours. Elle ne perd pas la moindre petite ocasions à faire santire à son grand papas toute les duretez de notre payis. Je ne doute point qu'inssessament il n'ose plus ce plaindre du froit, ny des autres incommoditez du climats devant elle, car aussytost, elle luy dit: "Hé bien, cher papa, ne serès-tu pas mieux en France?" Sy nous ne le gagnons point, il faudra qu'il tienne bien, car Tilly ne manque guère son coup non plus. Le séjour qu'elle a faite à Québec, avec son père, luy a donné beaucoup d'envie d'aler à Rochefort. Je voudrès qu'elle y fus et moy aussy. J'espérerès avoir plus souvent de tes novelles ou d'estre plus près de toy, car j'espère toujours que tu n'ira point à ce malheureux Mississipie. On oserès parlé de cette endroit devan cette chère nocente qu'elle ne pâlisse de paine. Nous n'avons, cher fils, rien de nouveau issy. Il faite un temt manifique; il dégelle comme à la fin de mars; mais cela ne nous est pas fort avantageux, la rivière n'estant prise dans aucune endroit, ce qui tien tous fort chère et fort rare. La vie est des plus dure. Aussy ne fezons-nous pas grand dépansse: la soupe et le cafez sont les plus grande que nous fassions. Il nous est heureusement restez un peut de vin de l'anée dernière, qui nous fera passer l'année. Adieu, cher fils, aime et plain ta malheureuse mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 5.—Comme je n'avès veu M. de Lignery qu'un moment, je n'avès pas eu le temt de luy demandé de nouvelles de Québec. Mais il a été issy quelque temt aujourd'huy et m'a dit que les Englois c'estès trouvé sy fort embarassez des questions que leurs avet fais M. le Général qu'il avès demandé du terme pour répondre lorsqu'il leurs a parlé de ce qu'il laissès nos jeans avec les Anniez, qu'il avest un exemple qu'il n'an avet point laissez avec les Sauvage. Il m'a dit qu'il leurs avès parlé sur tous fais d'une fermettez admirable. Les Englois ont fort solissitez pour ravoir un de ceux qui a été prie par le chevalier de la Corne avec ces Iroquois; un de ces frère, qui est de la troupe venue issy en embassade pour la deusième fois depuis un ans, l'a encor demandé et c'est ofert à ce mètre en prison pour donné la libertez à ce frère, disan qu'il moura sy on le tien sy longtemt renfermé. M. le Général a conssenty, après bien des solissitassion, à randre cette homme au condissions que le frère resterès dans la prison jusqu'à ce que nos jean des Aniez sois randu et les a fort assurez qu'il ne lâcherès point ny Englois, ny Sauvage, qu'il ne fusse randu, et a escrit à M. de Longueuil d'avoir atanssion que les Sauvage n'an randisse aucun aux Englois, car ils ont encor quelque prisonniers que l'on n'a pue retiré. Il ne m'a pas dit de nouvelles de Babiolle; elle ne me touche point assez pour en demandé. Il parès fort content de M. Bigot; il est plus généreux pour le service que M. Hocquard

à ce que l'on dit. Savoir sy cela durera! Madame Lanodière et Madame Daine y son, à ce que l'on dit, les briliante. Adieu, chère fils. Sy tu fais des Rois aussy sec que nous, tu n'ora point d'indigestion, car nous n'avons ny gâteaux, ny galette, et ne somme point rian du toute.

Le 6.—Il est des jeans, cher fils, qui passe ce jours à ce divertire. Je l'ay faite quelquefois, mais aujourd'huy je l'ay passez à prier Dieu. Il faite assez doux pour estre deux heures à l'esglise sans avoir froit. M. de Longueuil sort d'issy, qui m'a demandé sy je voulès qu'il fit les Rois avec nous. Je l'ay assurez avec véritez que nous n'avions ny gâteau, ny de quoy luy faire faire bonne chaire. Tu le conois, il m'a dit: "C'es pour rire, car je suis priez chez M. Feltz avec M. et madame Varin" ce qui ne fait qu'un à présan. Je ne sçay sy cela durera, car le pauvre Feltz aime bien à parlé, et j'ay sue par jean de probitez qu'il t'a joué en bien des ocasions. Je te le disès dans tempt, car je n'an ay jamais été la dupe; on m'an a donné des trais que j'ay parfaitement reconnue. Je vois tous le monde, cher fils, à l'ordinaire, sans me fier à perssonne: je connois trop mon payis pour faire autrement. Nous voyons tous les jours Sabrevois, je le regarde sans concéquance. Il soupe presceque tous les soirs avec nous: ce qui fais passer le tempt à mon cher père, qui s'annuirès souvent avec nous; car Mater ne ce gesne point et je reste seule les trois quard du temt avec luy ou moy-même, n'ayan que ma petite fille qui ne sort point de dessous mes yeux. Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère autant qu'elle t'aime.

Le 7.—Je ne say rien, cher fils, synon que je suis bien lasse de voir des visite de femme et d'homme, car il revienne quoique j'aye voulu les éviter. La seule madame de Noyan et la Valtrie ne sont point venue issy. J'ay veu les mary et ignore pourquoy les femme n'an ont point fais de même. Mon cher père, Mater et Tilly on visitez toute la ville. Je disès à mon cher père, en dînan, que je contès qu'il fezès ces adieux au Canada en ces visite, ce qu'il n'avès point faite depuis bien des année. Il est des moments où il me donne des espérance, mais d'autre où il me désespère, de fasson que je ne sçay trop sur quoy tablé. Cepandant, je vand le meuble et ne me réserve que ma chambre, la tienne et ce cabinet; et sy M. l'Intandant vien, je ferez tous ce que je pouré pour luy loué la maison au condission qu'il l'achèvera. Adieu, cher fils, c'es t'antretenire uniquement pour ma satisfaction, n'ayan rien de nouveau à te dire. Adieu, cher fils.

Le 8.—Nous avons veu aujourd'huy, cher fils, madame Boualt, que je t'ay mandez estre depuis la saint Martin au Frère Charon avec madame Youvil. C'est une comédy de la voir: elle ne fais plus que presché et parlé du plaisir qu'il y a à vivre retirez du monde. Elle nous a assuré la converssion des quatre dames qu'on a mis au Géricau; elle les visite de tempts en temt. Je crois te les avoir nomé. C'es madame Guiniolète et sa fille, madame Sans Poille et une de Québec dont je ne sçay pas le nom. Tous ce que madame Bouat crains sont les soldas qui pourest avoir envie de tirer ces dame de captivitez, mais je ne pansse pas qu'il voulusse rien faire pour cela de mal à propos. Voilà, chère fils, tous ce que tu en ora pour aujourd'huy. Je te souhaite une parfaite santez.

Le 9.—Il faite un froit, cher fils, et un nordes qui me faite tremblé pour le feux, car M. Varin, notre voisin, a des feux et des pouelles partoute; et, comme il ce chaufe sans qu'il luy en coûte, on épargne pas le bois. Tu connois ma foiblesse et mes peure pour cette élément. Juge de ma situassion. Tu me rassurès, lorsque je t'avès, par le sécours dont tu est dans les ocasions périlieuse, mais je ne t'ay plus, cher fils, et n'ay plus que mon cher père qui me donne toujours des inquiétude dont je ne puis me guérire. Il est toujours comme tu l'a veu, fermant les contrevan, ôtan la neige de la galerie, fezan du feux et des étincelle à son aise; et je suis comme une victime, sans oser parlé crainte de le fâcher. Je fais quelquefois parlé ta fille qu'il aime tandrement, mais elle ne réussit pas toujours. Elle me faite passer le tempt moins ennuyan que je ne ferès, en luy montran tous ce qu'elle veut aprandre: tantos l'histoire de France, tantos la romaine, la géografie, le rudiment à lire françois et latin, escrire, exemple, vers, histoire, telle qu'elle les veux, pour luy donné de l'inclinassion à escrire et à aprandre. Mais elle n'aime point l'ouvrage; je la laisse, aiman mieux qu'elle aprène que de travalier, ce qu'elle sora quand je voudrez. Adieu, cher fils bien aimez.

Le 10.—Pour le coup, cher fils, il faite un temt comme je n'an ay jamais veu: un nord-est, une neige et une poudrerie à ne pas voir de quatre pas, acompagné d'un froit à ne pas mètre le né dehor. Juge sy je suis bien tranquille. Je t'avoue que, quand il n'y orès que ces temt, je ne voudrès pas pour beaucoup rester issy et, pour me débarassé tous doucement, j'ay faite vandre une partie des meuble que nous avions aux 3 Rivières, qui m'estès très inutille, inssy que bien des vieux chaudrons. J'avès besoin de cela pour payer bien des petite debte que je n'avès pue payer et pour vivre quelque temt; car c'est aujourd'huy toute ma ressource de vandre le meuble pour vivre, en atandant qu'il plaise à Dieu me donné une melieure situassion et quelque conssolassion dont j'ay grand besoin. Mais, cher fils, n'ait point d'inquiétude, car je te vois dire: "Ma mère va ménagé à ce laisser pâtire." Point du toute. Conte que ce ne sera jamais pour l'aisance de la vie que je me retrancherez; bien des chose m'an empecherès. J'ay mon cher père et notre chère petite. C'est assez pour ne rien ménager, voulant les consservé tan que je pourez, puisqu'il sont les objest pour lesquelle je cherche à consserver ma santez, estante toute la conssolassion que le Seigneur m'ait laissez. Adieu, cher fils; c'est trop t'annuyer aujourd'huy, qui ne me fournie rien de gay, ny de nouvau. Adieu.

Le 11.—Voilà aujourd'huy le tempt un peut plus tranquil, mais il faite un froit des plus noir et des plus rude. Croirès-tu, cher fils, que, du temt qu'il fezès hier, M. de Longueuil n'a point crains et est venue dinay chez M. Varin, à ce que l'on m'a assuré. Il faut que cela soit, puisque Marly sort d'issy, qui m'a

dit l'avoir rancontré tombez dans un tas de neige où il serès restez sans luy. Avoue donc qu'il faut aimer la bonne compagny. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay et te dit adieu, craignan de t'annuyer; car, pour moy, je passerès les jours à te répetter que je ne puis me faire à estre séparez du fils que j'aime de tous mon cœur. Adieu.

Le 12.—Toujours un froit manifique. Juges-en, cher fils, puisque la rivière parès arestez jusqu'à la Prérie et, il y a 3 jours, elle n'estet qu'à la Valtrie, ce qui fezès apréandé qu'elle ne prie point cette année, mais je n'an ay jamais désespérez . Notre payis ne ce démant point et il serès, je crois, fachez de devenir melieure; car je ne crois pas que l'on ait veu, depuis bien des année, un hiver aussy rude qu'il commance ce qui, dans le fons de l'âme, ne me fâche point, dans l'espérance que ce vilain temt dégoûtera tout à fais mon cher père et le déterminera à venir en France, ne pouvan pansser à voir sortire d'issy M. de la Galissonnière et y rester seule, je dirès volontier comme notre chère petite. Sans conter les croix que j'y orès, je serès tousjours, à ce que je m'imagine, plus eloignez de toy et sûrement de mes deux petits enfans, que j'orès au moins la conssolassion de voir ou d'an avoir souvent des nouvelles. Adieu, aimable fils. En voilà trop, n'ayan rien de nouvau.

Le 13.—On ne parle, cher fils, aujourd'huy que de la misaire où on est pour le bois. Le froit qu'il fait continuellement ocasionne volontiers ces converssassion, joint au peut d'amitiez que l'on a pour M. Varin, qui est avisez de faire encor cette année de faire couper du bois sur une tère dont M. de Beaujeu avet la jouissance au ruissau Migeon; et, comme il a donnez des ordre pour le faire charier d'hotoritez, il te sera aisez de santy combien on murmure. Les habitans, qui sante que c'est leurs ôter la fourniture de quatre ou sinque cent corde de bois, ne veulle point trainé. Les chartier de la ville ont d'autre mauvaise raison, de fasson que je crois qu'il désespesreront ce pauvre commissaire. Tous cela me faite rire. Adieu.

Le 14.—Le Juge sort d'issy et je vois que le manque de bois dans la ville fera du bruit inssessament. Ce gascon prétan que M. Varin a envoyez son octon dans toute les caute dire aux habitans que, s'il amenès du bois qui eu moins de 4 piez de longueur, on le confisquerès: ce qui a engajez une party des habitan à mètre ce qu'ils avès de coupez en charbons. Le Juge prétant que M. Varin a eu tor et que l'ordonance qu'a faite M. le Général et M. l'Intendant à ce sujet ne doit estre mise en exécussion que le printemt prochain, et qu'il ne devès point envoyer de cette fasson dans les caute. Il ne s'aime brin ny l'un, ny l'autre, ce qui me diverty, puisque cela fais voir que, sy tu a eu quelque chose avec cette esprit, c'es sa pure faute. Il m'a dit qu'il contès faire des plainte à M. Bigot de M. Varin et qu'il luy ferès connoître. Tu pansse bien, cher fils, que je l'écoute san rien dire, ne m'intéressan ny à l'un, ny à l'autre. Ce Juge régalle tous les jours. Mademoiselle la Corne y est souvent avec les grande et la Corne l'aîné; le chevallier est le seul de sa famille qui ne le voye point. Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 15.—Bonjour, cher fils. On est issy très tranquille et il y a aparance qu'on l'est autant à Québec, car il n'an vien perssonne. Je crois que le froit leurs faite peure. On ce prépare cependant à acommodé la maison de Senneville pour M. l'Intendant. Je croy t'avoir marqué que je luy ay vandu la tapisserie que j'avès issy dans ma chambre, mon lit de repos et deux jarre. M. Varin est dans une emprescement térible pour que tous cela sois tandu. Je n'ay pu luy faire prandre des table à manger, ny de comode. Il a mieux aimé en faire faire. Je suis bien heureuse de n'avoir pas besoin de ce seigneur. Il parès qu'il n'est pas pressez de me faire plaisir, puisqu'il faut qu'il paye des table pour M. l'Intendant et qu'il les trouvès toute faite. Tu pansse bien, cher fils, que je san tous cela plus qu'une autre. Adieu, cher fils.

Le 16.—N'y ayan rien, cher fils, de quoy m'amuser, j'ay été chercher dans ton cabinet des papier intitulez: inutille, et j'an ay brûlé toute la journé dans mon pouelle. J'ay de quoy le chaufer au moins une quinsaine de jour. J'y trouve de mes escrit en quantitez et de toute nassion, ce que tu panse bien que je ne lie point, mais je regarde seulement sy tu n'orès rien laissez qui pue t'estre utille. Il faite toujours gran froit, mais cela n'anpesche pas qu'on ne pansse à ce divertire. On dansse beaucoup, jusque chez Foucher, où il y a grand souper à ce que l'on m'a dit. La bonne femme La Corne en est, qui c'est un peut piquez de ce que l'on priès Marianne sans elle; elle a dit qu'elle ne renoncette encor à rien, ce qui a privé cette chère fille d'aller à ce souper, ne voulan point ce trouver avec sa mère. Elle fezès les honeurs, l'anée dernière, de chez M. Varin. Elle n'y va plus depuis son retour de Québec. J'an ignore la raison. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay. Adieu. Aime ta pauvre Mère qui ne se faite point à estre séparez de son cher fils.

Le 17.—Rien de nouvau, cher fils. Madame Varin est venu nous demandé à diné, comme elle le fais quelquefois et te diray que je vie avec elle comme je fezès avec son Père. Elle m'étoufe d'amitiez. Je luy rand chaud comme braise. Elle caresse beaucoup notre chère petite. En voilà assez pour moy, et luy passerez toute avec cela. Je diray qu'elle est jeune, mais je la crois bonne femme. Mater ne sorès les soufrire; elle me fais quelquefois des algarade sur l'air d'amitiez avec lesquelle je les reçois, qui me réjouisse, car je sçay mieux qu'elle à quoy m'an tenire. M. de Longueuil nous vien toujours voir souvent, inssy que M. de Lantagnac. Pour Louty, il soupe avec nous presceque tous les jours. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay pour aujourd huy. Je te souhaite une parfaite santez. Adieu.

Le 18.—J'aprand, cher fils, qu'il y a une grande feste à la petite caute chez M. du Plessys. Je crois que toute les jeune fille et femme en sont priez, et les jeunne oficiers et cadet. Je ne sçay encor cependant sy tous irons, car M. de Longueuil que tu connois n'a rien voulu promètre pour ces fille. Je dis: ces, car

il en a 3 aujourd'huy sur les rand. Je t'avourez que je ne comprand point M. et madame du Plessys qui ne cesce de ce plaindre; et on les vois toute à coup donner des feste des plus briliante. C'est une arangement difissille à définie. Mais c'est, mon cher fils, t'amusé de rien. Je te souhaite une mélieur santez qu'à moy; car je me sanc toute languissante et te souhaite le bonsoir.

Le 19.—M. de Longueuil sort d'issy, qui m'est venue dire que sa fille donest un balle demain à toute les jeunes demoiselle et que, sy je voulès que Tilly y fût avec madame Varin seulement pour regardé, cela la divertirès. Je luy ay dit que son habiliement ne convenès point à pareillie assemblé, mais que, sy elle le voulès, elle ferès ce qu'elle voudrès. Je panssès bien qu'elle n'y conssentirès pas. Il est sorty après m'avoir faite un grand détallie du repas qu'il y orès à cette feste, et enfin qu'il estest obligez de faire les honneur de la place qu'il ocupe. Mais, en véritez, il les fais particulièrement, alan demandé où il y a de bon vins de licoeur et tu entand ausi bien qu'on en ofre à M. le Commandant. Tu sçay qu'il a des talans pour vivre où les autre mourès de fin. Mais je vois, cher fils, qu'il m'arive trop souvent de faire de petite party de médisance avec toy. Inssy je finie en te disant adieu.

Le 20.—Bonjour, cher fils. Il faut te dire des nouvelles des plaisir d'hajourd'huy. On a danssez toute l'après dînay et M. de Longueuil, pour donné plus de libertez au demoiselle, a faite porter un beau dinay, à ce que l'on dit, chez M. de Lantagnac où il est avec M. Varin et M. de Noyan, sans oublier d'Echambeaul qui y a portez de bon vin, sy bien que l'on assure qu'il y a de belle besogne faite: on y chante sauvage et on ce prépare à aler au balle coulé son menuet. Madame Varin m'est venue demandé à dinay et elle vien de sortire pour aler joindre mademoiselle Longueuille. Elle dit que c'est seulement pour voir dans un petit coin, n'y ayan pas assez longtemt qu'elle est en doeil de madame sa mère pour dansser. Elle a fait ce qu'elle a pue pour y mené Tilly qui m'a faite fort grand plaisir en luy répondant que la mémoire des bontez que M. Bégon avet eu pour elle luy estest trop ressante pour chercher à dissiper les regrest qu'elle luy devet, et qu'elle la priès de ne m'an point parlé, crainte que je n'u la complaisance de luy dire d'y aler: ce que je n'orès pas faite, mais j'ay trouvez cela fort bon. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay et que je ne me fais point à estre éloignez de toy. Ta fille ce porte toujours bien et t'assure que nous t'aimons.

Le 21.—Il y eu de belle soulerie hier au dinay chez M. de Lantagnac. Tous fure, comme on me l'avès dit, cher fils, dansser un menuet, avec paine; puis il fut conclue qu'on irès chez d'Echambeaul manger la soup à l'oignon. Il y fut bue encor beaucoup de vin, surtoute sinque bouteille antre M. de Noyan et St Luc qui, comme tu pansse, restèr sur la place. On mit Noyan dans une cariolle en paquette et on l'amena chez luy. Les autre ce retiresre chacun chez eux. C'es madame Varin qui m'a contez cela en dinan, estante venue dinay avec nous, son mary ayan été chez M. Martelle dinay avec M. M. de Longueuil et Lantagnac. Martelle faite aujourd'huy le petit seigneur. Sy tu pouvès, cher fils, voir ce qui ce passe au traver de quelque nuage, tu rirès. Adieu. En voilà assez. J'ay grand mal à la teste et n'ay rien de joly à te dire que ces folie.

Le 22.—Rien de nouvau aujourd'huy, cher fils. On ce repose et on travallie à l'arangement de la maison de M. l'Intandant. C'es M. Varin qui s'y tourmante beaucoup. Il est venue issy et m'a dit qu'il craignès bien de ne pouvoir trouver de remède à la fumé qu'il fais dans cette maison. Je crois qu'il orest envie qu'il prie une chambre chez luy, mais ceux qui conoisse M. Bigot dise qu'il n'ira point et qu'il n'ait pas de l'humeure de M. Hocquard et ne s'acommode pas partoute et de toute comme il fezès. C'est leurs afaire et t'assure que je n'ay guère d'inquiétude de tous cette arangement. Je crois t'avoir mandé que M. Varin a loué la maison des Dépré pour loger le domestique de M. Bigot. Il y a envoyez, ce matin, la pauvre Lafon et sa fille; il orès pu atandre la veille de l'arivé de M. l'Intandant, puisque cela orest entretenue la maison chaude, mais il ne pansse pas, je crois, à tout. Adieu, cher fils. Je ne sçay rien de nouvau. Je t'embrasse de tous mon coeur et ta fille aussy. Adieu.

Le 23.—Les embassadeur englois sont arivez avec M. du Plessys et le petit La Pérade, qui nous ont aporté beaucoup de lètre de Québec, où nous aprenons le mariage de mademoiselle Auber avec un enseigne de l'isle Royalle, que l'on nome St Agne. On dit que c'est un assez mauvais mariage du cauté de la fortune. M. le Général m'escrit et me mande qu'il ora bientost le plaisir de nous voir. Mon amis S^t^ Pé m'escrit que M. le Général luy a proposé le voyage et qu'il l'a acceptez. Inssy tu vois que voilà de quoy me satisfaire et notre chère petite aussy, qui a eu aussy une lètre de son cher Général. Elle l'aime au delà de tous ce que je te puis dire et elle n'est plus ocupé que de la fasson que je la coiferez, lorsqu'il arivera, car elle crains que sa coifure ordinaire ne luy siez pas bien. Elle nous faite passer le tempt avec moins d'anuis que nous ne ferions, sy nous ne l'avions pas. Adieu.

Le 25.—Je n'u jamais la force de te dire hier un mot, mon cher fils, tant j'avès de mal à la teste et l'ay encor toute étonné, ce qui fera que je ne te diray pas grand chose, joint à ce que je ne sçay rien de nouvau. Ce n'est point une nouvelle pour toy quand je te diray que je t'aime, que je ne m'acoutume point à ton absance, que nous n'avons point de plus grand plaisir que de parlé de toy. Tu te l'imagine bien au moins sy tu veux nous randre la justice que nous méritons, puisqu'il n'est point de famille aussy atachez que nous le somme à toy et à tes chers enfans. Adieu, cher fils.

Le 26.—Je ne sçay, mon cher fils, que de belle nouvelles à t'aprandre. Il a été preschez, ce matin, un sermon par M. le Curez sur les balle. Tu le conois et ne sera point surprie de la fasson dont il a parlé, disan que toute les assemblé, balles et party de campagne estès toutes infâmes, que les mère qui y conduisès leurs

fille, estès des adultaire, qu'elle ne ce servès que de ces plaisirs nocturne que pour mètre un voille à leurs inpudissitez et à la fornication et, fezan les geste de ceux et celle qui dansse, il dit: " Voyez tous cèse airs lassifes qui ne tande qu'à des plaisirs honteux, que résulte-t-il — en s'écrian — de toute cèse abominassion ? Des creslle et des maladie honteuse et, après cela, on croit estre en droit de venir demandé à manger de la viande le Carême. Qui vous le permettera ? Ce ne sera pas moy. Qui vous donera des absolution ? Des confesseurs moux et lâche." Voilà tous ce que j'ay pu en retenir. C'est madame St Pière qui me le vien de dire, très piquez, comme tu pansse. Adieu. En voilà assez.

Le 27.—Je n'u hier, cher fils, dans le temt que je te dit un mot, que l'envie de te faire part du sermon que je craignès d'oublier, et me réservé à te faire part de la belle réflection de M. de Longueuille. Tu le connois. Au sorty de la grande messe, il fut au Séminaire par la sacristy et perssonne ne fut en doute de ce qu'il alès faire: on le conois. Il fit de grand compliment à M. le Curez sur son sermon, disan que le St Esprit avet parlé par sa bouche; qu'il avet eu la complaisance de donner un balle à ces fille, mais qu'il n'an donnerès plus et qu'il y avet été présan et que, s'il eût entandu ce sermon, qu'il n'an orès point donnez. Notez que, dans le temt que ce Tartufle parle, toute ces fille sont au noce chez un habitan à la Rivières des Prérie. Adieu. En voilà peut-estre trop.

Le 28.—Grand dinay, cher fils, chez M. Varin, à l'honneur des embassadeurs englois. M. de Longueuil y estès, M. de Lantagnac, M. de Noyan, mon cher Père et Martelle, qui est aujourd'huy de toute les belle feste. J'oublie que du Plessys l'ainé et le petit La Pérade estès de ce dinay, comme à la suite des embassadeurs, et M. de Lignery qui doit les remené. Il y fut bue assez pour tous griser, à la réserve de mon cher Père, san prévantion. Il sortire de table ver 4 heur et Martelle vint issy, que je vois très rarement. Le voyan entré très grie, et j'estès seule, je le voulu faire aproché du feux. Il me dit, d'une vois mal articulé: "Je cherche des demoiselle pour mené dansser chez madame Varin; elle m'a priez de luy en alé chercher." Je luy répondit d'un ton fort sec: " Il n'y en a point issy, et vous ferez bien de voir alieure." Mon cher Père entra qui le badina beaucoup, et je rétez toujours aussi grave que je le doit. Adieu.

Le 29.—Je finie hier, mon cher fils, trop promtement. M. de Longueuil en fut cause qui, aussy grie que Martelle, me fit laisser une ouvrage que j'aimès mieux que sa converssation, mais il falu y aler tenir compagnie. Mater et Tilly entrère dans le moment, qu'il voulu mener au bal, mais Tilly n'y voulu point aler. Mater y fut et revin à septe heure, comme nous estions à table, avec M. de Longueuil, qui ce mit à table avec nous et mangea comme un démon et bu de même, sy bien qu'il estès plus que grie. Il nous conta toute les belle et bonne chose qu'il préparès pour l'arivé de M. Bigot. M. de Noyan, voulan dansser chez M. Varin, où est l'asemblé, est tombé en coulan son menuet, sa péruque d'un cautez et luy de l'autre. J'ay regardez cela honesreux devan les Englois. Adieu, cher fils. Je t'annuy, je crois.

Le 30.—Comme il n'y a pas grand chose, mon cher fils, aujourd'huy de nouvaux et que je crains toujours de t'annuyer, je poursuiverez la feste de hier. M. et madame Varin, voulan donné le plaisir de la danssa aux Englois, avès véritablement dit à Martelle d'aler chercher des demoiselle du voisinage et aux autre jeunne jeans qui avès dinay. Du Plessys fut chercher ces 3 sœurs; le petit La Pérade fut chercher les demoiselle Verchère et mademoiselle Noyan; après, on fut chez M. de Blainville, leurs voisin, où il y en a deux grande. Madame La Morandière sortès d'issy avec sa fille. On les fit entrer, de fasson que tous ce qui passa fut prié d'entrer: ce qui composa très promtement une asemblé de 25 ou 30 perssonne. On y danssa beaucoup; on y soupa bien et, à deux heurs après minuit, chacun c'es retirez. Voilà, cher fils, comme les belle feste se donne. On voulu aler chercher mademoiselle La Corne, mais, trop piquez de ce que je n'ay pu savoir, elle répondit qu'elle estès priez en ville, ce qui n'estès point. Il y a un ans que mademoiselle La Corne fesès les honneurs chez M. Varin; on ne pouvest pas plus ce passer d'elle qu'elle d'eux. Tous cela c'est évanouys comme un songe. Voilà les amitiez de ce monde. Il n'y a que moy, cher fils, à qui le Seigneur a voulu donné un cœur fais de fasson à me donner bien des croix, ne pouvan changer quand une fois je me suis atachez. A la véritez, je ne m'atache pas fort aisaiment. Adieu. Le moment de tranquilitez que j'ay me faite escrire plus longtemt que je ne m'estès proposez dans la crainte de t'inpassienter. Adieu, aimable fils. Ta fille ce porte bien.

Le 31.—Nous avons eu la comédy, cher fils, ce matin. On a eu nouvelles que M. l'Intandant estès party de Québec et vient en poste. Il a envoyez 4 chevaux à luy, afin qu'il pusse estre reposez à son arivé, mais il n'on pu loger chez luy. On est venue nous demandé une des écurie, que nous avon donné. Il y a près d'un mois que M. Varin et Martelle travalie à l'arangement de cette maison et il n'y a encor rien de faite. Où je me suis diverty, c'es que deux homme sont entré, de la part de Martelle, me demandé un bura ux. Je leurs ay dit: "Alez dit à M. Martelle que je n'ay point de meuble à perssonne et que, sy il a besoin de quelque chose d'issy, qu'il peut ce donner la paine de venir le dire luy-même." Les mésagé sont venue 3 fois; 3 fois, je l'ay ranvoyez. Ils ont empruntez un miroire de Ducharme, habitan d'issy, pour mètre dans la chambre de M. l'Intandant. Ce serest de quoy me sufoquer, sy on m'an fezès autan. M. Varin a faite détandre son lit pour luy doné; mais la petite Lafons n'an est point contente, ayans des tache de toute espèce, — je ne sçay comment on peut produire de pareillie meuble, — et elle leur a dit que je donès à M. Hocquard un lit plus propre et qu'il ne manquès de rien. Je ne sçay encor où il orons des chaise. Je suis

charmé que les mienne sois vandu; au moins es-ce un prest de moins. Je crois que l'arivé de M. l'Intandant ranverssera la servelle à tous ce monde. Adieu, cher fils, je me trouve heureuse d'estre tranquille. Aime ta Mère.

3e Cahier—1er février - 18 mars 1749

Le 1er féverier 1749.—Toute est en mouvement, mon cher fils, pour l'arivez de M. l'Intandan. Chacune des puissance de Montréal sont à s'aranger à qui le recevera le mieux. On ce prépare à aler au devan de luy. Madame Varin sort d'issy qui m'a fort solissitez à luy donné Tilly, mais elle n'ora rien; j'ay parlé en normand et son afaire est faite. Mater c'est toute engajez; elle est maîtresse de cesse action, mais tu sanc cher fils, que, par plus d'une raison, que ces coursse ne sont point de mon goux, les trouvan très déplassez. M. de Longueuil a receu dans le moment une lètre de M. le Général qui luy marque de randre à M. Bigot les honneurs qu'on rand d'ordinaire aux intandant à leurs 1e entré. J'ay veu sur sa fisionomie que cela ne luy plaisès qu'à demie et il a apllez dans une fenestre M. de Céloron pour luy faire voir cette lètre. Avec tous son belle esprit, je crois qu'il ignore de beaucoup. Adieu, cher fils, je t'en diray davantage quand je sorez quelque chose.

Le 2 féverier.—Comme la riviesre est prise et assez belle pour venir de près de Québec issy sur les glace, nous voyons de nos fenestre toute les traîne et cariolle passer. Je ne puis te dire, cher fils, la quantitéz qu'il y en a pour M. l'Intandant. Tu en jugera lorsque je te diray qu'il aporte issy toute la grande argenterie menez par son maître d'hôtelle et sa gouvernante, ce qui tien depuis la Longue Point jusqu'issy et la rivières est couverte chacun.

Le 3.—Grande général, mon cher fils. Toute est sous les arme, troups et habitans, mais on est alé au devan tant de monde qu'il ce casserons le coul pour revenir à leurs devoir. Mater y est alez aussy avec madame Varin. Il vien d'ariver un courier pour avertir M. de Longueuil que M. l'Intandant contest aler à l'esglise en arivant. Ce qui m'a un peut réjouie, c'est que, comme ce n'a jamais été l'usage que les Intandant ayent été ressue à l'esglise, M. de Longueuil, qui n'an savès rien, envoya dire à M. Le Normand que M. Bigot ariverès à 3 heurs et qu'il alest tous de suite à la paroisse, M. Le Normand fit dire à M. de Longueuil que, comme il n'avès jamais faite de sérémonie à l'esglise que pour les Généraux, il ne pouvès prandre sur eux de rien innover cette année. Aussytost, on fi vite partire un courier à M. l'Intandant, qui est arivez issy au bruit de beaucoup de coups de canons. Il est entrez chez luy où M. de Morpaux l'a complimentez: ce qu'il n'a pue faire à la porte de la ville, estante malade. Après quoy, M. Bigot est alez chez M. de Longueuil et est venue issy et chez M. Varin; puis il est retourné chez luy jusqu'à septe heure, pour recevoir tous les compliments qu'on luy a été faire,—les 3 Ramesay sont les seule dames qu'il a eu,— et s'an est alez souper chez M. de Longueuil avec les prinssipeaux oficiers de la ville, y comprie Martelle et les M. M. et dame qui sont venue avec M. l'Intandant qui sont: Madame Thiéry et Bonavanture. Voilà. Adieu, cher fils, en voilà assez. Ta fille n'es point prévenue en faveur de la fisionomie de M. Bigot.

Le 4.—Grand dinay, cher fils, chez M. de Longueuil. Tu le connois, il est venue ce matin issy et a priez mon cher Père qui n'a pas voulu aler. Il m'a faite aussy un compliments assez déplassez, me disans que, comme je n'avès été depuis 9 mois que chez M. le Général, il ne me proposès rien. Je luy ay répondu que je n'avès été chez M. le Général que pour afaire et que je ne sortirès encor que pour cela. Avoue, cher fils, que cela est bien spirituelle. Il a fais grandement les honneurs de chez luy, car il sort d'issy très grie et tous ceux qui ont dinay, à peu près de même. Le chevalier de Beauharnois est le plus froit qui est venue avec M. l'Intandant et retourne demain au devans de M. le Général qui devès party hier. M. Varin doit donner demain à dinay à M. l'Intandant. C'est une commédie. Charlotte, que tu connois, gronde de toute ces force de ce qu'il faut leurs prester bien des ustanssille. Elle disès à une homme de chez eux: "Sy je n'avès rien, je ne me meslerès pas de donner à manger," et quantitez d'autre rébus de cette espèce. Adieu, cher fils. je n'ay rien de nouvau à te dire.

Le 5.—Tu connois, cher fils, les dames de notre payis: elle sont à troupes chez M. l'Intandant et, voulan profiter de leurs ajustement, elle me le vienne faire voir. J'ay eu toute l'après-dinay la chute de ces bien coifez, dont je suis étourdy que je ne te diray pas grand chose, et m'an tiendrez à te réitérer les assurance de l'annuys où je suis d'estre séparez de toy. Ta chère fille ce fait grand feste de voir son cher marquis; elle est toujours en l'air et saute toujours à pique, comme tu l'a veu. Elle crois beaucoup, mais point en gravitez. Adieu, aimable fils, je ne sçay rien de nouvau. M. l'Intandan est chez luy, tranquille.

Le 6.—Grand dinay, cher fils, chez M. l'Intandant à toute les grosse teste, sans cepandant y comprandre Martelle, les premier oficiers, tan de Canada que de l'isle Royal, car tu pansse bien qu'ils brile grandement à cette cour. M. et madame Varin y estès et M. le Juge. A propos des dames de l'isle Royale, il faut que je te réjouisse d'une pointe de mademoiselle La Ronde, lorsqu'elle c'est marié. Tu sçay, ou ne sçay point, que le curez doit, avand d'aminitré le sacrement, savoir sy les future époux sont instruy. Le Curé de Québec qui est un jeun homme venue cette année de France, homme très scrupuleux, questiona M. de Bonaventure qui luy répondit sur toute fort sagement. Après quoy, il le pria de faire entré, comme il avet faite, dans la sacristie, mademoiselle La Ronde, à qui il demanda s'y elle savès ce que c'estès, que le

sacrement de mariage. Elle luy répondit qu'elle n'an savès rien, mais que, sy il estès curieux, que dans quatre jours, elle luy en dirès des nouvelles. Le pauvre curé baissa le né et la laissa là. Cette pointe a faire beaucoup rire. En voilà assez. Adieu, cher fils, aime moy.

Le 7.—Je crois, mon cher fils, que toute la ville est au devan de notre Général. Mater y est aussy avec madame Varin, et doive l'atandre à la Longue Point et y restez, s'il n'arive pas aujourd'huy. On dit qu'il y doit coucher. Notre chère petite orès bien voulu estre de la party; mais j'ay crains le train des cariolle. S'il y avet eu quelqu'un de bon sanc, je l'orès laissez aler, perssuadez qu'elle orest faite plaisir à M. le Général qui l'aime véritablement, mais tu connois Mater qui abandonne toute quand elle a peure. Elle entan raison volontiers et est restez avec moy très tranquille. Je ne sçay sy Tilly l'est autan, mais elle est sy enrumé qu'elle ne pansse qu'à son mal. Adieu.

Le 8.—Pour parlé comme notre chère fille, je te diray que notre cher marquis est arivé issy à huit heure du matin au bruit du canon et, après avoir receu les compliments de M. l'Intandant et de tous les oficiers et de ta fille, est venue issy. Cette chère inocente avet aprie un petit compliment en latin pour luy faire en l'alant salué, mais la jois de le voir luy a faite oublier; mais elle a réparé cela à merveillie en luy disan: "Monsieur, j'avès quelque chose à vous dire en latin, mais le plaisir que j'ay de vous voir me le faite oublier pour le moment; j'espère vous le dire tantos." Il a été enchantez de son idé et elle luy a dit éfectivement après dinay, estante revenue issy avan d'aler souper chez M. l'Intandant où il a aussy dinay. Mater assiste à toute ces sérémonie, fezan la joly au mieux, chantan, comme tu sçay, san fasson la petite chansson courstitieuse qu'elle dit ne point antandre. Je ne doute point qu'elle ne passe encor une party de la nuit à jouer, ce qu'elle a déjà faite hier à la Longue Point. Adieu, cher fils. Je commance à conter le tempt où je pourès avoir de tes nouvelles. Sy tu m'an avès voulu donner par Engletaire, j'an espérerès par le retour de M. de Lignery, mais sy la paix n'est pas faite, il ne faut rien espérer sy tost, et j'orez bien d'autres inquiétude. Adieu.

Le 9.—Grand dinay, mon cher fils, aujourd'huy, chez M. de Longueuil. Il dit que c'est pour la dernière fois et qu'il ne luy en coûtera plus rien. M. le Général et ceux qui sont venue avec luy, qui sont le Père S[t] Pé, M. de la Martinière, le médecin et Marin fils,— M. l'Intandant y dîne aussy avec son maltre de sérémonie qui est un du Chanbon, que l'on nome Vergor,— M. de Morpaux, M. Varin, Mater et mon cher Père, je crois que c'est tous ce qui y est. Les dames et demoiselle ont un beau bal ce soir que M. l'Intandant leurs donne et, comme sa maison est trop petite, il a prie tous le bas de celle de M. Varin qu'il a démeublé de toute et y a fait porter des chaises de palie et tous ce qu'il faut pour son balle. Toute les femme et fille d'oficier en sont priez: juge de ce qu'il y ora de monde. Mater y va, c'est la seule de la maison. Tilly en est priez, mais elle est malade. Je te diray demain des nouvelles de cette belle feste qui ne doit commancé qu'à 8 h. du soir. Adieu, cher fils, aime ta mère.

Le 10.—Bonjour, cher fils. Je crois que toute la ville est plus endormie que moy; car on est sorty du bal que ce matin à six heures et demie. Mater est revenue de fort mauvaise humeure, ne voyan point d'androit de ressource issy pour ce coucher, car il n'y a de lit que dans ma chambre, que je veux qui sois faite. Juge de sa figure. Elle est sur le canapez, le derrière en l'aire, qui ronfle comme je n'ay jamais veu ronflé. Chaque perssonne qui entre ou sort, elle s'éveillie et dit que je serès heureuse sy j'estès comme ceux qui sont chez eux; enfin, elle ce lève, ce met dans un fauteuil, la teste entre les jambes. M. Piquette, qui a charez une party de la matiné, l'a fort badiné et preschez. Efectivement, elle est d'âge à ce passer de ces sorte d'assemblé. Je crois que c'est ce qui l'aflige à présan, car elle n'est pas assez beste pour ne pas pansser qu'on ce moque d'elle à plaisir; mais, quand on est fais pour estre dans le monde, il faut s'y mètre, en dût-il coûter. M. Piquette a eu beau prescher, il n'a pu la perssuader. Adieu.

Le 11.—Toute la cour a été fort tranquille aujourd'huy, quoique les deux puissance aye dinay chez M. de Beaucour, ce qui m'a surprie comme tous le reste de la ville, puisque l'on nous anoncès Madame Beaucour mourante, mais tu sçay ce que c'est que cette femme qui fais, comme bien d'autre, de son corps ce qu'elle veux. Toute les grosse teste y estès, y comprie d'Echambeaul. M. le Général ce diverty hier au soir à son aise de Mater. Il ne l'avès pas, je crois, crue ancor assez folle pour passer la nuit au balle. Il l'a veu comme nous de fort mauvaise humeure, mais cela n'a donné que plus belle matière à badiné. Je ne crois pas aussy qu'il y ait rien de pareillie à cette fille. Elle n'est plus ocupez que de son ajustement et de ces priesre; c'est un alternative des plus originalle. Nous ne la voyons plus, car elle est à prier Dieu ou à sa toilleste ou à courire. Encor ne faut-il pas luy demander où elle va ny d'où elle vient, car elle ce met en colesre et cela nous faite rire. Car mon cher Père est toujours le mesme qui ce diverty de toute et, comme je ne cherche qu'à luy consservé la santez, je rie souvent sans en avoir grande envie. Il parès que M. l'Intandant n'a pas envie de faire grande ouvrage issy, or que ce ne soit ce Carême. Adieu, cher fils, tu m'a fais son protraite bien au naturelle. Je te souhaite une bonne santez.

Le 12.—Il y eu grand souper, hier, chez M. l'Intandant: toute les Ramesay, y conprie la femme de Ramesay et sa fille. On y danssa beaucoup, jusqu'à minuit, dont la petite Ramesaite a été fort aise, n'ayan pue aler au balle de dimanche, et ne pansse pas que sa mère la laisse aler aux autre. Je n'ay su qu'aujourd'huy que madame du Plessys avet été for mécontante dans le balle de ce qu'aparament les honneur dû à ces fille ne leurs avet point été randu. Elle sorty, ou du moins en fit la mine, ver onze heures en disan qu'il y avet assez longtemt qu'on luy fezès des malhonestetez. On la fit rantré, et ne sçay pas les suite.

M. le Général donne un grand dinay de sérémonie où est M. l'Intandant, M. et mademoiselle Longueuil, M. de Lantagnac, M. et madame de Noyan et toute les Ramesay, dame et demoiselle. On dit qu'on y joue et qu'il y a nombre dc dame en visite. Morpeaux n'an a point été, car il sort d'issy, qui m'a priez de demandé le congé de ce sertain soldat de Sabrevois que tu connois. Comme il m'a scrvie, je luy ay promie de le faire. Adieu. On m'anonce M. le Général.

Le 13.—Notre Général vien passer une heure tous les jours avec nous et ce délasse, je crois, de ces visite et traveaux. Ta chère fillc y tien son coin à merveillie. J'ay aprie ce qui avet amené la Martinière issy. On luy avès dit que la Vérandrie pourssuivès de près madame Lestage, cc qu'il a trouvez vray, mais heureusement pour eux, c'es que madame Lestage assure qu'elle n'a point envie de ce remarier. C'est la plus joly chose du monde de voir la mine que la Vérandrie faite à la Martinière. Je l'ay faite remarqué après dinay à M. le Général avec qui j'an ay badiné longtemt tous bas, car nous ne rions pas tous haut. Je puis te dire, mon cher fils, sans prévanssion, que c'est le plus aimable caractère que Dieu ait créé. Ta fille luy est venue faire une grande révérance en luy demandant: " Monsieur, voulé-vous bien me permètre de vous faire voir ma chère Mine ?" Il comprenès que c'estet un chat et luy a dit: "Assurément, je le veux sy cela vous fait plaisir." Elle luy a présantez ce cher Mine avec grâce et qu'il a veu avec satisfaction, le trouvan bien faite. Je crains, cher fils, de t'annuyer. Je te diray, avan de finir, qu'il y a encor grand bal ce soir, toujours chez M. Varin, donné par M. Bigot. Adieu.

Le 14.—Il est heureux, cher fils, pour tous ceux qui ce livre à la dansse, qu'ils ayent deux jours à ce reposer, car je crois qu'il en mourès: ils sont sorty ce matin du balle à 6 heurs. Je ne doute point que une party de tous cela ne fasse point de Pasque et surtoute ceux qui iront à la comédie qui doit ce joué les 3 dernier jours gras. Toute les dames et demoiselle de la ville estet hier priés, jusqu'à madame du Vivier qui y a danssez jusqu'à ce matin. Dc Muy me disest après-dinay qu'il ne voulès plus que sa femme et sa fille y fusse et qu'il ne convenès point de passer les nuit à dansser et dormire le jours, pandan que le S[t] Sacrement est exposez. Je ne sçay s'il soutiendera cela aisaiment. M. Bigot passe, à ce que l'on dit, les nuit de ces balle à regardé, les mains jointe devan luy. S'il dansse deux ou 3 menuiès, c'est le toute. Tu m'a faite son portraite fort au naturelle; il est d'une tranquilitez admirable. Madame Thierie y est la briliante, et madame Bonavantur, madame la Valtry et les Ramesay. Mademoiselle la Corne ce dane, je crois, de ce que l'on a amené du Breuille, son frère, mouran du fort S[t] Frédérique. Le médecin le croit idropique et m'a dit qu'il ne panssès pas qu'il en revin: ce qui mest quelque bonne au plaisirs de la belle Marianne; mais il n'an est pas de même de la Corne l'aîné ny du chevalliers, car ils sont de toute les feste et de tous les balle. La Colombière n'a pas voulu que sa femme y ait été, et a même poussez la mauvaise humeure voilez de délicatesse pour refuser que Robiche y fus avec ces tente et cousinne. Je n'ay pas même veu madame la Colombière de l'année, quoiqu'elle aye faite des visite partoute, mais tu sçay, cher fils, comme tous cela me touche. J'ay bien d'autre chose à pansser dans l'estate où je suis, et éloigné de toy. Tu me connois et peut mieux juger qu'une autre de l'estate de mon âme: elle est toujours, cher fils, pénestré de douleur de tous les coups dont le Seigneur m'a frapez. Que je serès heureuse sy tous cela pouvest me servir à me faire faire de solide retour! C'es ce que je demande de tous mon cœur et ce que j'espère que le Seigneur m'acordera. Je suis uniquement ocupez de ma chère petite fille qui fais toute ma satisfaction. Nous raisonons souvent sérieusemcn. Quelquefois, il faut la réjouire. Elle me demanda, hier, de la laisser aler voir, au travers les fenestre, le balle, et qu'elle ne ferès que regarder une instant. Je luy permie. Charlotte la mena et ne fut qu'un moment. Elle revin contente et me dit que tous ccla estès fort joly, mais qu'elle aimès encor mieux estre avec moy. Adieu, cher fils, en voilà trop, mais quand je puis m'antretenire avec toy à mon aise, sy je me croyès, je ne ferès autre métier. Adieu, cher fils.

Le 15.—Sy on a pu dansser hier, cher fils, on c'est dédomagez par les tours de ville. Les cariolle on marchez une party de la nuit et à grand bruit, par la pluys qu'il y a eu et la gelez, qui rand les chemins très dure; mais, quand la jeunesse est en goux, rien ne les distrait. Que fais-tu, toy, cher fils, et où est-tu ? C'es ce que je ne sçay, ny ne sorez sy tost, don bien me fâche. Adieu.

Le 16.—Grand dinay, cher fils, chez M. le Général. Voisy un tempt où l'on ne parle d'autre chose que de régalle et de dansse. Mais celuy-sy n'est pas dansseure; il ce contente d'engajer à chanter à table et à s'y diverty. M. l'Intandant y est et toute la maison, de fasson que j'orès dinay seule san madame Varin qui est entré comme je me mestès à table avec la chère petite. Il faut que je te réjouisse d'une de ces panssez. Elle me disest, il y a un moment: " Maman, avoue donc que M. le Général aime bien Tantine et ma cousine, car il les a priez avec tous ce qu'il y a de plus lait afin de les faire brilier." Il est question, à présan, cher fils, de te dire ce que c'est que cette asemblé: madame la Corne et Marianne, qui est plus laide que jamais; madame du Plessys et ces 3 fille, au moins assy laide; madame de Blainville et 2 fille qui n'orons jamais le plaisir de s'antandrc dire qu'elle sont joly; madame de Contrecœur. Juge sy ce n'estès pas là rasemblé ce qu'il y a de beau. Ils y sont restez jusqu'à 7 heure à table à chanter, mais point de dansse; cela est réservez à M. Bigot. Je pansse que toute les dame et demoiselle de la ville l'aimerons bien, car le balle est ce soir et mardy encor. On commance à huit heure et ne finie qu'au jours. Je ne doute point qu'il n'an fasse mourire quelqu'une, car, comme me disès, il y a quelque jours, M. Piquette, il est inposible qu'il n'y en ait pas quelqu'une qui ne sois en mauvaise étate. Adieu, cher fils. Je te souhaite une parfaite santez, et aime ta pauvre mère qui t'aimc de tous son cœur. Adieu.

Le 17.—J'ay veu, en me levan, cher fils, passer une party des dame et messieurs du balle. Jusqu'à 7 heurs ils ont chariez. Je ne doute point que nos prestre ne ce désespère. M. le Général en rie de tous son cœur. Il vient toujours à son ordinaire nous voir tous les soirs, depuis 5 heurs jusqu'à septe. Il soupe ce soir chez M. Bigot. Mon cher Père en est priez, Mater et Tilly, mais, comme il ne soupe qu'à neufe heure, j'ay priez mon cher Père de n'y point aler, et il me l'a promie. Je craindrès que cela ne déranga sa santez, qui est plus belle et mélieurs que jamais. Aussy ne sui-je plus ocupez que de luy et de notre chère petite qui devien de plus en plus maline et spirituelle. Je n'ay rien de nouvau à te dire et te vais soiter le bonsoir. Adieu.

Le 18.—Voissy enfin le dernier jours, cher fils, où l'on fera tous ce qu'il faut pour ce faire mourire. Je suis sy ennuyez d'antandre passer, jour et nuit, des cariolle qui m'anpesche de dormire que je voudrès estre au Carême. Il y a grand dinay chez M. le Général et le balle, ce soir, par M. l'Intandant, à l'ordinaire, chez M. Varin. Il ne doive en sortire que pour aler prandre des Sandre. M. l'Intandan a faite demandé au Père Bonéquand la messe à septe heure pour luy et son asemblé, avan de ce retirer. Mais le Père n'est pas de cette avie. Il sort d'issy avec résolussion de luy aler dire qu'il luy dirès la messe à onze heure, onze heure et demie s'il voulès, mais que, pour luy donner les Sandre et luy dire la messe sortant du balle, cela ne convenet en aucunne fasson. Je ne sçay sy il le satisfera avec cette arangement. C'est en véritez, cher fils, mené une drolle de vie, surtoute lorsque l'on jette les yeux sur M. le Général qui, tous les matins, entand la messe à 8 heure et ne perd pas un salut, ny une dévotion. Rien ne le dérange, uniquement ocupez du bien du payis et d'an faire à qui il peut, et cela san prévanssion, ny complaisance. Adieu, cher fils, je te souhaite le bonsoir et une bonne santez.

Le 19.—Que de jean démontez, cher fils, ce matin! Plus de balle, plus de masque. La véritez qu'il ont poussez le plaisirs tant qu'ils ont pue, puisqu'à septe heure et demie, on danssès encor. Mais il n'y parès pas à M. Bigot qui est venue après-dinay me faire des proposissions pour la maison. Je luy ay dit qu'il falet la visiter avant de parlé de rien et qu'il falest qu'il connue avan d'antré en marchez. Je voulès devan en prévenir M. le Général afin qu'il me dit ce que j'orès à faire et, comme il vien tous les soirs, je luy direz ce qu'il m'a proposez. Il veux toute la maison à quoy je conssan, n'ayan pas besoin d'un sy grand logement, suposez que je ne pu passer cette année. Je luy ay faite voir du grénier à la cave; il l'a trouvez fort de son goux, surtoute ton apartement qu'il a prescequ'adopté pour y coucher. Il en fera ce qu'il voudra quand il l'aura. Il doit y revenir demain avec M. le Général et la Morandière afin de voir ce qu'il veux changer dans la bâtisse nouvelles. Je te diray tous ce qui sera faite. Mais à présan, je veux te faire part de la masquarade de madame Céloron qui paru au balle, je ne sçay avec qui et, comme on ne la fit pas dansser assez tost selon son goux, elle sortit très brusquement en marmotant. On la laissa aler et il y a aparance qu'elle n'avès pas raison puisque M. l'Intandant dit fort haul que c'estès tem pie pour ceux qui ce fâchès mal à propos, qu'il ne s'an embarassès pas. Que pansse-tu de cette extravagante que l'on ne prie point du balle par atanssion, son frère venan de mourire ? Il faut qu'elle s'y produise masquez. C'est grande pitiez. Madame Vassan. dont le mary est au fort Frontenac et qui l'avès laissez chez son père, ne s'y est pas trouvez en assez grande libertez. Elle a prie apartement chez Martelle, où elle est bien secondé par sa femme aussy folle l'une que l'autre; elle cour jour et nuit. Adieu, cher fils. En voilà assez pour t'annuyer. Adieu.

Le 20.—Nos messieurs n'ont pu venir visiter la maison aujourd'huy; ce sera pour demain. J'ay consultez M. le Général sur les proposission que je voulès faire en donan la maison, qu'il l'a aprouvez. C'es que l'on me donnera 5 ou 6 cent livre par ans pandant 6 ans afin de refaire le vieux bâtiment comme ce cautez issy et qu'après les 6 année, on m'an donnera quinse cent liv. Nous vesron ce qu'il dira. Il me parès homme assez aisez dans les afaire et aimans à parestre; il veut estre bien logez, j'espère profiter de cela. J'orès volontiers suivie le plan que tu en a fais, mais sy jamais tu revien en Canada, ce ne sera que pour la même place qu'il ocupe; inssy, il n'y a plus à chercher à nous y loger séparément. Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santez. Aime ta pauvre mère.

Le 21.—Il n'est rien, cher fils, de plus joly que le monde. Aussy n'a-t-on rien oubliez pour produire à M. l'Intandant des emplacement à bâtire, des maison à louer. Je me suis toujours tenue tranquil et, enfin, il y est venue après dinay avec M. le Général. Ils ont faite la visite partout et ont beaucoup raisoné sur la fasson de s'aranger. Il n'est plus question que du prie du loyer: ce que je ne veux point dire que je ne sache à quoy peut alé la fasson de ce qui t'apartien. M. l'Intandant me dit, avan de sortir, qu'il n'estès plus question que du prix. Je luy répondit que j'estès perssuadé qu'il santès la raison qui me fezès laisser un logement aussy comode et que je panssez qu'il orest égard à ma situassion; qu'au reste, il falest voir le devie qui serest faite de la nouvelles bâtisse et qu'après, j'espérès qu'il n'y orès point de dificultez. Il m'assura qu'il n'y en orès point de sa part et qu'il serès troujours très flatez de me donner des marque du plaisir qu'il orest à trouver l'ocasion de me randre service. Que [la] nature paty, cher fils, dans de sertains moment, et que j'ay le cœur gros, quelquefois, dans le tempt que je fais bonne mine! Mais Dieu nous donne la paix et détermine mon cher Père, je serez bientost hor de la veu de tous ce monde. Mater soupa hier chez M. Bigot où elle vis madame Balie fezan extrêmement la jolie avec le chevalier de Beauharnois. Avoue donc que ce sont de bon cœur. Je voudrès estre assez heureuse pour pouvoir rire de tous ce que je vois, mais je n'an ay pas la force. Adieu, aimable fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tous son cœur

Le 22—Nos puissance, mon cher fils, ce dispose à aler voir le fort de St Jean. On ne parle que de cela aujourd'huy. Il doive envoyer des chevaux à la Prérie afin de lcs trouver frais pour pouvoir revenir le même jours. C'es pour après-demain. On est prescequ'aussy ocupez des refus que M. le Curez faite de manger gras à tous ceux et celle qui ont été au balle. Tu vois, cher fils, que toute ces nouvelles ne mérite guère ton atanssion ny que je t'annuys cesy, vray baquatelle. Inssy, je te dit adieu, joint à ce que j'ay un peut ma à la teste.

Le 23.—Il neige, cher fils, depuis cette nuit et croy que nos puissance n'orons pas beau à leurs visite. Et moy j'ay un mal de gorge que toute la ville a prescequ'u et nc sçay s'il n'an faudra pas venir à une seigné. Juge comme je serez aise. Mater en est aussy ataquez, mais elle l'a méritez, ayan été au balle et aux asemblé nocturne. Pour moy, je n'ay pu le gagné qu'à fairc répéter la lésson de notre chère petite qui ce porte toujours à mervellie et est toujours au mieux avec M. le Général. Elle nous donne souvent ocasion de rire par ces panssez qui sont, san prévanssion, souven au dessus de son âge. Il est domage qu'elle sois mutine, car elle a de l'esprit comme son père, la riposte des plus vive. Elle a toujours quelque crelle à faire à Mater et le toute par de petits mouvement de jalousie; ce qui nous réjouys et faite rire notre Général de bon cœur. Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 24—Notre Général vin me voir hier au soir en arivan de sa campagne. Il ne trouve pas cette ouvrage san défaut. On a pas voulu donné à Moran, charpentier, quinse milles livre qu'il demandès pour faire le toute, et il en coûtera plus de trente par les épargne ordinaire que l'on fais faire au Roy. Il n'y a que le plain piez de pière et deux étage de bois au dessus des bâtiment et un fort de pieux, où il y ora toujours des réparassions. La pauvre madame de Ganne, la soufleuse, est morte tous d'un coup. Elle a laissez par testament tous ce qu'elle a à madame Rimbeaul et, après sa mort, à sa fille, cette grande idolle que tu connois. Voilà, cher fils, tous ce que je te diray aujourd'huy, ne me portant pas bien. Je te souhaite le bonsoir et une bonne santé.

Le 25.—Il est question aujourd'huy, mardy, du sermon faite au dames de la Ste Famille. Madame Feltz, qui en est supérieure et qui a été au bal comme bien d'autre, a été priez de ce retirer et cela à peut près comme on me chassa pour le charivarie, ce servant à peut près de terme aussy doux. C'es là ce qui fais l'évangile du jour. Il faut avoué, cher fils, que tous ceux qui s'ocupe de sy belle chose sont bien heureux, puisqu'il est sûr qu'il faut qu'il n'aye pas grand chose à faire. M. de la Martinière est ocupez de quelque chose de plus sérieux. La crainte du mariage de madame Lestage l'a engajez à demandé mademoiselle Galiard qui vien d'arivé, qui nous aprand la mort de M. de Lotbinière, doyen du chapitre, — il y a un an qu'il n'avès que de légesre moment de bon sanc, — et, comme Mme Lestage souhaitès mademoiselle Galiard, il espère que sa présance éloignera M. et madame de Varène qui fezès l'amour pour la Vérandry, qui contès que sytost qu'il parlerès, son afaire serès faite. Mais il c'es trompé: elle ne souhaite qu'une perssone qui l'amuse et qui luy tienne compagny, et point un maître. Adieu, chère fils.

Le 26.—J'ay faite voir aujourd'huy, cher fils, le proposission par escrit à M. le Général, que je veux faire à M. l'Intandant, qu'il a trouvez bien; et je luy ay dit que je croyès qu'il falet faire un éfort généreux et que je luy porterès demain matin s'il croyès que cela convin, voulan m'an raporter entièrement à ces consseillie. Il m'a dit que je panssès fort bien et a trouvés mon escrit que, à la véritez, mon cher Père a faite en party, fort bien: car tu sçay, cher fils, que ta pauvre mère n'est pas bonne à grand chose qu'à aimer cesse enfans. Inssy juge combien je soufre d'an estre séparé et combien aussy je travalierez à chercher les moyens de m'an raprocher. Adieu, cher fils, je ne sçay rien de nouvau et ne me porte point bien; mon pauvre esprit soufre de toute fasson. Adieu.

Le 27.—J'ay été ce matin, cher fils, chez M. l'Intandant qui m'a beaucoup faite de compliment, me disans qu'il serès venue issy s'il eu crue que j'u quelque chose à luy dire, mais tu sçay comme je doit estre prévenue en sa faveur: inssy j'ay receu cela comme le reste. Il a acceptez tous les article de ce mémoire que je luy ay présantez et n'a faite d'observassion que sur le même prie que je voulès de la maison que de celle qui est pour le Gouverneur Général. Il dit, avec cette air tranquille, qu'il falet de la diférance entre le premier du payis et l'Intandant. Je luy ay dit qu'il avet assez visitez ma maison pour savoir qu'elle vallet au moins quinse cent [1] de loyer et que celle de M. de Vaudreuil n'avet, à beaucoup près, point autan de logement, ny sy solide. Il en est convenue et, pour luy ôter toute délicatesse, je lay assurez que M. le Général ne serès point fâchez qu'il fussent à mêmes loyer. Il m'a dit qu'il savès que ma maison valès au moins cela et qu'il alet voir le plant et que nous passerion le ballie. Je voudrès que cela fus terminé. En sortant de chez luy, j'ay été chez M. le Général et l'ay priez de luy dire qu'il ne povès me donner moins de ma maison que ce que l'on donès pour la sienne. Adieu, cher fils, je ne sçay rien de nouvau. Tous s'esforce à faire leurs cour à l'une et l'autre de nos puissance, mais nos prestre ne canoniserons pas M. l'Intandant: ces balle les ont trop scandalisez. Adieu.

Le 28.—Enfin, cher fils, j'ay terminé, de l'avis de M. le Général, avec M. Bigot, pour la maison. Il m'an donne quinze cent livre de loyer et me faite les avance pour refaire la party qui est à toy: ce que j'ay à cœur de faire depuis bien du tempt. Il ne doit retenir pour ces avance que milles livre jusqu'à parfais payement et s'oblige à refaire un vestibulle assez grand pour mètre un degrez pour les haul et la cuisinne comode et une cheminé dedans. Sy je ne passe point, je t'envérez le plant et le marchez. Il s'oblige à toute

les réparassion grosse et petite. Je pansse, mon cher fils, avoir bien faite, puisque je ne cherche qu'à ménager de mon mieux pour mes enfans et, sy je puis vandre ce que j'ay de meuble, j'espère avancer de payer cette bâtisse. Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère, qui orès bien besoin de tes conssolassion.

Le 1er mars 1749.—C'est un vray refoullement que cette maison aujourd'huy, cher fils, par les adieux qui ce font à M. l'Intandant. Toutes les dames qui y ont été, chemin fézan, sont venue issy. Il doit partire demain. J'avoue que je n'an suis point fâchez, par la peure que m'a doné son voisinage. Tan de monde séparez en deux maison, tan de feux alumé dans toute ce chambre, tant de lumière toute la nuit, c'en estès plus qu'il ne falet pour me donner bien des inquiétude. Je crois que les prestre ne sont pas moins conten que moy de le voir partire, car il le regarde comme le destructeure de la religions en Canada. Ils pousse les chose, je croy, beaucoup trop loin. Adieu, le voilà qui entre issy et te diray ce qui ce sera passez. Je te souhaite le bonsoir et une bone santez.

Le 2.—Quand je te laissez hier, cher fils, je crue que c'estès pour M. l'Intandant, mais c'estès M. le Général qui me dit en entrant qu'il estès venue de melieure heure qu'à l'ordinaire, afin de ce trouver à la visitez de M. Bigot et qu'il voulès qu'il signâ toute afin que je n'u point de paine avec M. Varin, à qui il a donnez ordre de faire passer le balie de la maison, dont j'estès peut contente. Mais je fut fort satisfaite puisqu'il a signé tous les article que je luy avès proposez et M. le Général luy a dit qu'il devès santir qu'il avet notre maison à bon marchez en nous en donan quinse cent livre, qu'elle valès mieux que la sienne et nous nous somme dit adieu, fort content les uns des autre. Il est party ce matin avec, je crois, milles traîne. C'est une équipage comme il n'y en apoint, car il faut des cariolle pour toute ces glace et colifichès. Sy M. Hocquard voyès cela, je croy qu'il mourès de douleur. Adieu, aimable fils, je te souhaite le bonsoir et t'aime.

Le 3.—Nous alons travallier à présan, cher fils, à déranger la petite maison afin de la mètre en étate de la démolire, lorsqu'il fera beau. Mon cher Père a faite marchez avec Saraux pour toute la massonne, mais bien chère, à 20 ^l^ la toise, la talie payez à part. J'espère quand le fezan faire nous-même, il nous en coûtera moins que sy cela passez par les mains des ouvrier du Roy qui, malgré tous ce que l'on croit, du moins qu'ils croyez, bien ménager font des frais très souvent mal à propos et nous tâcherons que toute nous porte à profit. Je ne sçay rien de nouvau. Inssy je te souhaite, cher fils, le bonsoir.

Le 4.—S'il te souvien encor, cher fils, de notre payis, tu sçay que comance aujourd'huy la nevainne de St Xaviers. Je l'ay priez ce matin, de tous mon cœur, de me consserver mes chers enfans, toy comprie, te regardant assurément comme celuy qui m'est le plus chère. Notre chère petite veux faire la nevainne aussy. Comme il fais beau, je ne luy ay point refusez. Elle demande de grand cœur de revoir sa cher Mine et d'aler en France cette année, car elle dit qu'elle mourès de douleur sy elle restet en Canada après M. le Général. J'an dirès volontiers autant, mais il faut gardé cela en son âme, comme bien d'autre chose. Les commandement des poste commance à faire la converssation. Tous le monde voudret en avoir, mais je pansse qu'il y en ora beaucoup de trompez, car ils ont à faire à une homme juste et qui n'a de complaisance pour perssonne. Adieu, cher fils. Aime ta pauvre mère qui n'est ocupez que de toy et des tiens. Adieu, aimable fils.

Le 5.—Sy j'aimès, cher fils, à me voir faire des révérance et en quelque fasson la cour, je serès bien contente, car les atanssions de M. le Général pour moy perssuade à bien des aveugle que je peut beaucoup auprès de luy. Il ne le connoisse point, car il n'est pas homme à rien faire par complaisance et moy, je luy suis trop parfaitement atachez pour luy proposer jamais de placer perssonne dont il pourest avoir des reproches. Il y en a qui m'on très solissitez pour parlé pour eux, qui n'ont pas laissez que de me donné quelqu'aucasion de rire, n'ayans pas toujours été de nos amis: c'est en cela que j'espère en avoir plus de mérite en le fezan. Sy je suis assez heureuse pour te revoir, cher fils, je t'an divertirez. Adieu, aimable fils.

Le 6.—La pauvre Bleury est arivez de Chambly, il y a quelque jours, malade. On panssès que ce ne serès rien, mais aujourd'huy on crains pour luy. Ce sont des douleurs très violante au jambs; elles enfle comme une douleurs de goute, cela l'ayan prie au jenoux, puis cela cours jusqu'au piez. J'y vien d'envoyer. On m'a dit qu'il avet à présan les bras ataquez et qu'il estès très soufrans, ce qui ocupe Sabrevois de fassons qu'il y a quatre jours que nous ne l'avons veu. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay et que les prestre envois des lètre à toute les dames de la Ste Famille qui ont été au balle pour leur dire de s'en absanter 3 mois et de faire pénitance du scandal qu'elles ont donnez. J'ay dit à d'Echambeau d'an fabriquer une pour Mater afin de luy donner la peure. Estante de la Bonne Mort, elle n'orès pas dû ce produire au bal, mais nous aimons le monde à tout âge. Adieu, cher fils bien aimez.

Le 7.—Rien de nouvau, cher fils, que la pièce curieuse que d'Echambaul a faite donné à Mater, dont elle est d'une colesre térible. Elle part pour aler trouver M. le Curé, ne pouvan soutenir les reproche que les frère et sœur de la Confrerie luy font. Nous en avons rie un moment avec M. le Général qui l'a beaucoup badiné: ce à quoy elle est très sanssible. Il m'a dit que c'estest un jours malheureux pour elle, parce qu'elle luy avet demandé quelque chose qu'il ne pouvès convenablement acordé et qu'il c'estest apressue qu'elle en estès peut contente; mais c'est à quoy il n'est pas fort sansssible. C'est un homme sy juste et qui est sy droit que je ne pansse pas qu'il y en ait de pareillie. Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santez n'ayan rien de nouvau à te dire.

Le 8.—Mater revin hier au soir, cher fils, de fort mauvaise humeur de chez M. le Curez. Je ne doute point qu'avec l'air sec que tu luy connois, il ne l'ait mené de la bonne fasson. Elle luy montra cette épître qu'il eu raison de ne pas reconnoitre, mais elle ne nous voulu rien dire de la converssation. M. le Général la badina beaucoup et luy dit qu'il savès qu'ils avès parlé tous deux avec beaucoup de chaleure. Le pauvre Bleury est très mal ce soir; il a la teste très enflé avec beaucoup de fièvre. M. Feltz crains fort pour luy, à ce que l'on m'a dit. Ce serest en véritez une grande perte pour sa famille. Le petit Sabrevois est avec luy jour et nuit. Sy cette maladie dure, je crois que le pauvre Outil n'y résistera pas. Je ne l'ay point veu depuis que son frère est malade. Voilà, cher fils, tous ce que je sçay et que j'espère, sy tu est en France, que tu va te préparer à me donner de tes nouvelles, ce qui ne peut venir aussy tost que nous le souhaitons; car je te puis assurer, cher fils, que nous ne somme ocupez que de toy, mon cher Père, ta fille et moy. Je pansse bien que Tilly et Mater t'aime, mais non pas autant que ta trop malheureuse mère. Adieu, cher et aimable fils.

Le 9.—Madame Varin, mon cher fils, qui vien souven me voir, y est venue aujourd'huy, et m'a dit qu'on avet aportez à son mary une lètre ce matin, qui n'est point signé et qui est datez de Québec, d'un homme qui escrit issy à un de cesse amis. Ils n'ont pu savoir qui luy avet aportez; l'adresse estest bien à M. Varin. C'est une pièce, à ce qu'elle dit, des plus maline sur tous ce que les prestre ont dit et preschez contre les balle. Elle m'a promie de faire en sorte de l'avoir pour me la donné. Sy elle en vaux la paine, je te l'enverez. Il est vray que nos mesieurs ont poussez les chose un peut trop loin et qu'ils ont donné ocasions de dire bien des baquatelle sur le conte de M. Bigot qui, je crois, dans le fons, n'a panssez qu'à faire divertire la jeunesse; mais cela ocasionnera peut-estre bien du mal. Adieu. Je ne sçayrien de nouvaux. Bleury est troujours mal.

Le 10.—J'ay eu, mon cher fils, après dinay, cette belle pièce qui, en véritez, fais pitiez. Je ne sçay qui en est l'auteurc, mais j'ay veu quelquefois des morseaux malins qui vallès mieux que cela. Tu en jugera, car je veux l'escrire et te l'envoyer. J'orez toujours la satisfaction, en la copian, de pansser que c'est pour toy que j'escrit; car je ne doute point qu'elle n'ait besoin de cette réflection pour m'ancourager à faire pareillie copie. Il y a aussy une chansson que l'on donne à M. Jirare qui n'est pas plus belle et, sans toute ces belle pièce, on seret issy trop tranquille et on orès rien à dire, car toute y est dans une parfaite stérilitez. Point de nouvelles d'aucun endroit et, sans les absolution refusez et la fasson dure avec laquelle on chasse des confrérie, on orès rien à dire. Adieu, aimable fils. Sy tu est en France, tu passe ton tempt bien diféramerit. Je le souhaite et que ta santez soit bonne: ce sont tous mes désirs. Adieu.

Le 11.—Rien de nouvaux, mon cher fils. Nous sommes ocupez à présan à faire des marchez pour bâtire et, suposez que nous ne puissions passer en France cette année, par bien des raison que nous ne pouvons prévoir, nous avons toujours retenue la maison de Dépré qui apartien à Marin et Clignancour, perssuadez que c'est le plus petit loyer que nous puissions trouver. J'espère que nous ne nous en servirons point et que nous nous mèterons tous à portez de te recevoir lorsque tu reviendra de ce Mississipie, sy tu y est alez. Adieu, cher fils, car je crains de t'annuyer.

Le 12.—M. de la Martinière sort d'issy, qui m'a dit qu'il contest partire dimanche ou lundy pour Québec. Les beaux tempt qu'il fais depuis quelque jours luy font craindre les glace et il a raison. Il c'est diverty longtemt avec ta chère petite fille et luy a faite faire, en jouant avec elle, une party de sa leçon. Je luy ay dit que, s'il t'escrivès, de t'an mandé quelque chose, mais où t'escrire, cher fils? En quelle lieux du monde est-ce que j'orès tan de satisfaction de [te] voir? Peut-estre serès-je aussy malheureuse cette année que la dernière! Je t'escrit au Mississipie dans le temt que tu est en France, et je t'escrirez peut-estre ce printemt par France et tu n'y sera plus! Mais je n'y serez plus atrapez, car j'escrirez par tous les cautez, sy le Seigneur me consserve la santez qui, malgrez toute mes misesre et paine, est assez bonne, inssy que mon cher Père et le reste de la famille. Notre chère petite ce porte toujours à mervellie, elle crois en toute malice, esprit et sience, mutine comme toute sa famille ensemhle, n'aiman point la confession. Je luy ay pourtant dit qu'elle ne réussirès point dans sa nevaine sy elle n'y alès point. J'espère que l'envie qu'elle a de te voir la déterminera à ce confesser. Adieu, cher fils. Je ne m'annuirès jamais à te réitérer que je suis ta tandre mère.

Le 13.—Rien de nouvau, cher fils. Ta fille est au comble de ces satisfactions: elle a passez l'après dinay chez M. le Général. Il l'a laissez chez luy pour me venir voir un moment et m'a demandé sy je voulès luy laisser à souper chez luy. Tu pansse bien que, n'ayan jamais été trouble feste, j'ay conssanty à toute et suis seule avec mon cher Père. Dieu veille que cette maline petite fille ne me fasse pas quelque tour de son âge! M. le Général m'a assurez qu'il estest fort content de sa visite, qu'elle s'y estès tenue fort bien; mais il l'aime et je crois qu'il luy en passe volontiers. Je crois que Mater est aussy contente qu'elle, car elle est à la troisième party de médiateure et elle en peut faire une quatrième. Tu sçay que c'est pour elle une grande satisfaction. Adieu, cher fils. Je ne sçay rien.

Le 14.—Il est arivez quelqu'un de Québec, je ne sçay qui, qui nous aprenne l'heureuse arivez de M. l'Intant à Québec, et qu'il a trouvé à Ste Ane des dames qui l'ont atandu là plusieurs jours. Elle sont: madame Péan, madame Lanodière, madame Daine, madame Méloise, pour chapron aparament. C'est la plus joly chose du monde à ce que l'on dit. On assure le rétablissement de la santez de M. Cugnet qui

a été à l'extrémitez. Il n'an est pas de même de mademoiselle Auber que je t'ay marqué estre mariez, elle est au moment de la mort et a reçue tous les sacrement. Bleury est un peut plus tranquille. On espère que l'enflure de sa teste s'étante fixé à une joue, il poura s'y formé une absès qui poura le soulagé; mais il n'est pas hor de danger. Nous sommes tous en assez bonne santez. J'ay souvent cepandant mal à la gorge, ce qui me faite craindre que ce ne soit chaleur de poitrine. Il en sera ce qu'il plaira au Seigneur pourveu qu'Il me laisse assez de temt pour te remètre notre chère petite! Adieu.

Le 15.—Sy tu estès issy, cher fils, tu m'orès fait ton compliment sur la satisfaction que j'ay eu de dinay avec le Père St Per. On m'avet aportez un morseau de castore. Je n'ay pue le voir manger sans en faire par à mes amis. Sy tu voyès ta fille, comme elle le caresse, tu rirès! Je voudrès, cher fils, avoir quelque chose de mieux à te dire, mais je ne sçay rien du toute, du moins qui mérite t'estre anoncé. Car te marquer que tous nos messieurs atande à savoir qui serons les heureux pour avoir des poste, cela ne t'amusera point, joint à ce qu'il voudrès tous en avoir et qu'il y en a peut à doné. Te dire, cher fils, que je t'aime et que le temt que je crois le mieux employez est celuy de te l'escrire et de parlé de toy, cela ne te sera point nouvau. Inssy je puis donc te dire adieu, afin de ne te point annuyé.

Le 16.—Ta chère petite fille est dans une afliction que je ne puis te paindre assez vivement. Elle a perdue, ce matin, la petite baque à la dauphine que tu luy a envoyez. J'ay faite boulversser la maison san la pouvoir trouver. Il faut qu'elle l'ait otez de son doit et mise dans quelqu'androis, car elle luy est juste. Cette chère inocente n'an a point dinay, de fasson que je me trouve dan l'obligation de la conssolé au lieux de la grondé, par les complainte et réflection qu'elle fais sur une chère petite bague, que cette cher Mine luy a envoyez. Voilà, mon cher fils, ces termes et elle versse des larmes en abondance. M. le Général en est aussy fâchez qu'elle par la paine qu'il luy a veu. J'espère encor qu'elle ce poura retrouver, sy elle ne l'a point perdu dehor. Adieu, cher fils. Je ne sçay rien de nouvaux. Le beau tempt commance à nous faire voir la tère en bien des endrois, mais ce n'est point assez. Il nous faudrest la saison que nous donnera de tes nouvelle, ce qui ne peut venir aussy tost que je le souhaite. Adieu, cher fils bien aimez.

Le 17 mars.—Rien de nouvaux, cher fils. Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus stérille que notre pauvre payis. La Ronde le foux, celuy qui s'apelle Thibeaudire, veux ce marier avec mademoiselle de Sel, que tu connois, celle qui vand (du moins sa mère) de l'eau de vie au Sauvage. Madame Verchère le voudret. On assure même qu'elle a été à Québec pour engajer M. l'Esvesque à donné permission à quelque curé de campagne de les marier, madame de la Ronde ne voulan point ce mariage, ny par concéquand M. le Général, qui l'a envoyez au 3 Rivière pour tâcher de luy faire oublier cette belle inclination; mais, estant foux comme septe, il n'est pas dit qu'il y reste. M. de Longueuil voudrest aussy ce mariage; tu en conois la parantez. Adieu. Je ne veux point t'annuyer. Je te souhaite le bonsoir.

Le 18.—Depuis 3 jours, on cherche le bijoux de ta fille et j'y ay renoncé ajujourd'huy, il faut qu'elle l'ait perdue dehor. Elle ne peut s'an conssoler et elle me dit, car elle est toujours avec moy: "Ne va pas, chère maman, mètre cela sur ton grimoire, car je te vois escrire tous les jours. Sy je croyès que tu le mie, je serès au désespoire, car que pansserès cette chère Mine de ce que j'ay perdue ce qu'il me donne?" Je luy ay promie de n'an rien faire. Reste à savoir sy elle ne vois rien, car elle est plus fine que moy. M. le Général a un plaisir infinie à l'antandre parlé, pourveu qu'elle ne dise point ze au lieu de je. Elle commance à s'an coriger par l'anvie qu'elle a de plaire et il y a peut de ces mots qu'elle ne prononce. Il luy fais réciter des vers de fable et luy a promie de luy escrire de beaux vers dont elle est fort flatez. Tu le serès autant qu'elle sy tu voyès cela. Tu san, je crois, ma satisfaction. Adieu, cher fils bien aimez. Je te souhaite le ...

4e Cahier—19 mars - 11 mai 1749

Le 19 mars 1749.—Il est arivez aujourd'huy, cher fils, du monde Québec qui de nous aprène des nouvelles. Je vien de les aprandre de la première main, mais sous le sécret, ne voulan pas anoncer des chose désagréable. M. l'Evesque a interdit le Père Bonéquant, jésuite, que tu connois, qui estès venue issy avec M. l'Intandant et qui est retourné avec luy. Je crois que c'est un tour de nos prestre. On luy a donnez pour cette raison qu'ils c'est trouvez en des feste et bal que M. l'Intandant a donnez dans la route; et, pour assuré plus solidement l'interdiction, on l'acuse comme d'un crime d'alé tous les jours chez le chevalier de Beauharnois, ce qui est vray, parce qu'il luy aprand les matématique. Je crains que les balle et les sévéritez de nos messieurs ne nous donne quelque mauvaise sesne. Je m'anuyès, cher Fils, de n'avoir rien de nouvaux à te dire. En voilà. Adieu, cher Fils bien aimez.

Le 20.—Je ne savès pas toute hier, cher Fils. Le Père de St Per sor d'issy, qui m'a dit qu'il venès de voir le Père Raîche, Supérieur des Recolest issy, qui l'avet assurez que le Père Valèrien estet aussy interdit. Ils n'an save point la raison, mais je crois l'avoir deviné. Nos prestre, qui save qu'une party de la ville vont à confesse à luy et qu'il ne serès peut estre pas assez complaisan pour refuser l'absolution à ceux et celle qui ont été au balle, oron trouvé cette expédiant: son interdiction, à ce que le Père assure, n'estant que pour Montréal. Juge, cher Fils, de l'afliction d'une party de notre monde issy, à qui il avet promie d'estre de retour à la my caresme. Mon cher Père en est tous fâchez. Pour moy, je ne la suis que parce

que je crains que tous cela ne tourne mal. M. l'Intandant sora que c'est pour ces balle; il ce fâchera et nous vèrons des excommunication. Je pansse que M. l'Evesque et nos prestre traite tous cela avec trop de sévéritez. Je ne sçay, mon cher Fils, sy je t'ay mandé que nous avions perdu notre pauvre Pière, ayan été dans ce tempt un jours ou deux san t'escrire. Il a eu tous nos regrets; j'orès eu de la paine à te le mander dans le tempt, j'avès le cœur trop gros. Adieu, cher Fils.

Le 21.—On le parle plus que du Père Valérien et du Père Bonéquand. Tu sçay, cher Fils, combien il faut peut de chose en notre payis pour ocasioner bien des discours. C'est l'évangille du jour. Il y en a cepandant qui pansse toujours au solide, car madame Varin me faite un peut la cour, depuis quelque temt, dans l'idé que M. le Général ne me refusera pas un poste pour son frère aîné qu'elle dit estre fort mal dans cèse afaire: ce que j'ai paine à croire, puisque M. Foucault luy a fais bien des avantage et qu'ils ont eu de gros profit dans ces pesche. C'est une vray comédy que le monde. Et que de sujest de réflection, cher Fils, à quiconque a été autan d'année dans le monde, et y voir tan de diférant perssonage prandre des forme de toute espèce! Les métamorfause du tempt passez n'estès pas plus subite. Que je rirès quelquefois sy tu estès issy! Mais je n'ose me confier à perssonne. L'expériance m'apran à tous gardé en moy-même. J'espère retrouver ce tempt où j'orez la satisfaction de te voir et te dire tous ce que j'ay veu de beau. Adieu, cher et aimable Fils. Aime ta pauvre petite Mère autant qu'elle t'aime.

Le 22.—Bonjour, cher Fils. Que te dire aujourd'huy? Que je t'aime? Cela ne t'es pas nouvaux. Que je voudrès avoir de tes nouvelles? Tu en est bien perssuadé. Mais te dire que cette homme brilian, mary de la belle Catin, a besoin de ressource pour soutenir son état: c'es ce que tu ora de la paine à croire. On ne s'an cache pas et l'on dit volontiers que, quand on a 6 enfans, on a besoin d'un grand ménagement pour vivre, sy on a des ressource d'alieur. Le Père St Per est employez pour en discourire, sans faire semblan de rien, à ceux qui peuvent faire quelque chose, car on ne veux point demandé soy-meme. C'es toujours comme tu l'a veu et ce serès pour faire plaisir à son Prince que l'on irès dans quelque bons endroits, d'où l'on peu sortir avec une trentaine de milles livre. Voilà, cher Fils, ce que je sçay de plus sertain et que j'atant avec emprescement de tes nouvelle. Adieu.

Le 23.—Nous aprenons, cher Fils, par un homme qui arive de Québec que mademoiselle Haubers est morte. Elle craignès qu'il n'y eu des procès pour son héritage, ayan donné tous ce qu'elle peut avoir à son mary par son contra de mariage. Il faut avoué que nous sommes sujest à faire bien des folie dans le monde, et sa famille a bien de l'obligation à madame Péant la jeunne, car on assure que c'est elle qui a fais ce beau mariage. Je crois que M. et madame Feltz en serons bien afligez lorsqu'ille sorons, car ils aimès beaucoup cette sœur qui me paressoit aussy fort aimable. Notre rivière commance à noirssire et ne pansse pas qu'elle dure longtemt. Il fait très beau depuis quelque jours. On conte même sy cela dure que l'on sèmera à la Chine, ce que tu sçay qui est très avantageux quand on le peut faire d'aussy bon heure. Il vien d'ariver du monde du Détroit à ce [que] l'on dit. Je laisse mon ouvrage pour reprandre, après avoir veu M. le Général.

Le 24.—S'il y eut eu des nouvelles intéressante, mon cher Fils, je ne me serès point couchez sans te les dire. M. le Général fut issy jusqu'à septe heures un quar et ne voulu point, pour ménager mes yeux qui son fort épuisez, escrire à la lumière. Il m'a dit qu'il n'y avet absolument rien de nouvau depuis l'automne dans le Détroite; que plusieurs des Hurons, qui en estès sorty avec ce misérable Nicoles, estès revenue. Je crois qu'il fais un peut comme toy, cher Fils, qu'il ne veux peut estre pas me dire tout. Cepandant, il y a bien des lètre à diféran particuliers qui ne dise rien. M. Olivier, que tu connois, estès prest à ariver au Détroite; il vien issy épouser son encienne maîtresse, mademoiselle du Plessys, des 3 Rivières. On conte qu'il sera issy à la fin d'avril, le tempt estant toujours assez beau pour nous donner espérance que les glace ne durerons pas longtemt. Nous espérons qu'il voudra bien veilier à la conduite de Rocbert que tu a prie sous ta protection. Nous l'équipons de notre mieux afin qu'il te sois moins à charge, car le père et la mère sont aussy tranquille que tu les a veu. La mère ne songe qu'à courire, elle n'a manqué ny party ny bal tous l'hivert. Adieu, cher Fils, j'orez en cette enfans de nouvaux santiments de reconnoissance de ton bon cœur. Adieu.

Le 25.—Nous somme dans la dévotion aujourd'huy, cher Fils, l'Anontiation de la Ste Vierge. Je crois que tu n'a point oubliez cette bonne Mère pour qui je t'ay veu tan de dévotion, mais je crains que le payis que tu a abitez ne t'ay dérangez un peut. J'espère cepandant que non; tu a trop d'avocatte à ciel pour cela et tu n'est point oubliez issy. Ta chère Fille faite des vœux perpétuellement pour sa chère Mine. La mamant, quoique bien perssuadé que ces prière ne valle pas celle de la chère fille, je ne laisse pas de m'épuiser souvent pour demander au Seigneur de me consserver ce cher Fils de qui j'atan toute ma conssolassion. Adieu.

Le 26.—Je te laissez hier, cher Fils, fort vite. M. le Général estante venue plus tost que de coutume et il fallu l'aler recevoir, car notre chère Fille ne me donne point de cartier lorsqu'elle le vois venir. Sy elle luy est atachez, il luy rand bien le change. Je te souhaiterès souvent pour voire avec quelle tandresse il la regarde. Elle a sy fort envie de luy plaire qu'il y a peut de mots aujourd'huy qu'elle ne prononce très bien. Elle croît en malice, esprit, mais point en tranquilitez; elle saute toujours à pique, comme tu l'a veu, lorsqu'elle

veux dire quelque chose qui luy plaît; et toujours prest à tirer sur Mater, qui est aujourd'huy très ocupez de chercher à consserver le chevalier de Repentigny dans quelque poste. Je crains qu'elle ne réussice pas, malgré tous ce qu'elle emploix, on ne peut dire le vert et le sec, estante plus grasse que jamais, et s'ajustan comme tu ne l'a jamais veu. Mais ce neveu est sy étourdy et sy connue que je crains qu'elle ne perde ces pas, inssy que moy qui m'y emplois avec plaisir. Je me suis aperssue, cher Fils, que les impression que tu a donnez on faite grand effet, car il ne faut point parlé de ceux que tu a nottez. Tu pansse bien que je n'oublie point le pauvre Outil, quoique je ne l'aye pas veu depuis la maladie de son Frère pour lequelle on crains toujours. J'espère qu'il ora ce que plusieurs solissite et qu'il y en ora beaucoup de trompez dans les arangement que je vois préparer. Adieu. Je te souhaite, cher Fils, une bonne santez; je ne puis qu'avec paine soutenir l'inssertitude de ton sor, ce qui me faite encor plus soiter de nouvelles.

Le 27.—Que dire aujourd'huy, chère Fils? Ne pansse pas que je n'aye toujours de quoy t'antretenir. Quand nous avons un moment à passer avec quelqu'un qui nous est aussy cher, il y a toujours beaucoup a dire et il y a souvent tant de chose, qu'on ne dit rien pour n'an pas trop dire. Hor, voilà, cher Fils, l'évangille du jours. Les aproche de Pasque font remué les conssience; on cherche des confesseur et on ne trouve d'absolution chez perssonne, or que l'on ne promette de ne jamais aler au bal. Tu pansse bien que ce sont des sacrifice trop dure à faire: il faut paroître dans le monde, il faut faire les jolie et comment ce pourest-on résoudre à pareillie promesse? Je conte qu'il y ora au moins la moitiez des paroissien qui seront exclue du devoir pascal, puisqu'il est défandu à tous prestre de donner l'absolution sans faire faire cette promesse. Adieu. Voilà assez mal pansser. Il est difissile de toucher pareillie matière san mal faire. Je te souhaite une bonne santez.

Le 28.—C'est aujourd'huy, cher Fils, avec juste raison, la feste de ta pauvre Mère: N.-D. de Pitiez. Y a-tu panssez, cher Fils? Sy tu me resemblès, tu y pansserès à toute les minute de jours. Tu vera que non seulement je m'ocupe de toy, mes de ce qui peut te faire plaisir, ayant obtenue le commandement du Détroit pour ton Outil et, comme je crois qu'il doit le savoir aujourd'huy, je ne doute point que l'on ne me donne un peut ce choix et que ceux qui en avest envie ne me fasse grise mine, mais c'es de quoy je me conssolle. Le pauvre petit misérable n'a jamais rien eu, et c'est à tor sy on en est jaloux, joint à ce que son commandement de la Point luy a coûtez beaucoup. Adieu, cher Fils, je crois que toute les promosiont des poste vont éclore ces jours issy. Adieu, je te le mander [ez].

Le 29.—J'avès bien raison, cher Fils, de te dire hier qu'il y orès de la jalousie. Tu connois le gros baron, il sort d'issy et m'a aprie que Sabrevois alet au Détroit, en me disan qu'il serès content sy il ne disès pas qu'il ne l'eu point demandé, car, me disès-t-il, "je ne puis soufrire qu'après avoir bien postulez une chose, on me dise encor: je ne l'ay pas demandé." Je luy ay répondu que je ne savès rien et qu'il ce pourest qu'il fût du choix de M. le Général et qu'il ne l'u point postulez (comme cela est vray puisqu'il l'a eu sans le savoir et je l'ay demandé sans qu'il m'an eu parle). Il c'est mis dans une colère terible, tu le connois, et ne peut suporter que je veulle qu'il sois choisy plustost que Céloron qui, je crois, l'avet employé et qui, comme tu le connois, contès qu'on ne pouvès ce passer de sa capassitez et qu'on luy ofrirès. Il c'es trompez en cela comme en bien d'autre chose. Adieu. En voilà assez pour un moment que j'ay.

Le 30.—J'avès tant de mal à la teste, cher Fils, hier, et j'an ay encor aujourd'huy, que je ne te diray pas grand chose. Madame Varin me presse grandement pour faire placer Beaujeu à Missilimakinac, mais elle ignore, comme bien d'autre, qu'il est donnez. M. de St Pière, ayan solissitez son retour, il me l'a accordé pour M. du Plessys qui, tu sçay, en a besoin, ayant une grosse famille. Mais ce qui m'a le plus engajez, c'es que je n'ay point oubliez que M. Bégon l'a toujours aimez, quoiqu'il ne sois pas dans le fons fort aimable, joint au chagrin qu'il a eu de voir ton amis Coulon major, à son préjudice, quoiqu'il l'u eu cadet bien des année dans sa compagny, ce que je trouve de dure digétion. Je crois que ce sera pour le coup que l'on raisonnera lorsqu'on le sora placez en ce poste, mais ce sera des raisonement mal plassez. Adieu, puisqu'il est juste que les grâce sois pour tous, les uns après les autre, et non pas les meme.

Le 31.—Je ne doute point, cher Fils, que ce que je te dit hier ne donne bien de la jalousie surtoute au baron Noyan et Céloron qui ne font qu'un. Je t'ay fait part, cette hiver, des sotise qu'ils ont faite pour M. du Plessys. Tous ce que je souhaiterès, c'es qu'il voulu profiter de ce que M. le Général fais pour luy et qu'il envoya sa femme et ces fille à la campagne, mais tu connois le terain et cela ne ce mène pas toujours par la raison malheureusement. Il ne reste plus à la petite maison que la charpante que l'on doit ôter après les feste, et on travaliera le plus tost que l'on poura à la rétablire. Je crois que tu aprouvera ce que j'ay faite, puisque je t'ay envisagez plus que moy-même en cherchan des moyens pour rétablire ce qui t'apartien. Adieu, cher Fils.

Le 1er avril 1749.—Bonjour, cher Fils. Notre chère petite Fille n'a, je crois, point dormie de la nuit pour estre plus tost levez pour faire courire le poisson d'avril à quelqu'un. Je n'ay pu m'anpescher de rire de l'avoir veu, avec un air grave, dire à Mater qu'il y avet un homme bien matinal qui la demandait. Elle est sorty aussytos; tu pansse bien les cris de jois et les saut qu'elle a faite. Elle a passez sa matinez à cela, sans avoir la force de prandre assez de gravitez pour la faire finire. Il faut bien qu'elle ce devertisse un peut; sans en avoir envie ny de raison, je ne puis condané ceux qui le font et surtoute à son âge. Rien n'a encor transpiré pour M. du Plessys, ny pour quelque autre que je te diray demain, estante un peut

batu de mal de teste, ce que j'atribue au printemt. J'orès voulu me faire purger, mais il faut songer à faire ces Pasque et à s'y préparer. Adieu, cher Fils bien aimez. Je te souhaite un bonne santez, et que tu m'aime.

Le 2.—J'aprand, cher Fils, qu'il y a des murmures dans notre voisinage de ce que M. du Plessys est plassez. On avet espéré que ce seret M. de Beaujeu; mais on a dit qu'il falès qu'il fus devant dans quelque poste de Sa Majestez, de fasson qu'il est nomez pour Niagara, et Raimont vas aux Misamis, ce qui n'est point encor au jour. Milon va à la Baye, dont il y a encor beaucoup de jaloux, mais il seret bien triste sy un Général ne pouvès faire du bien à quelqu'un qui ne sois pas du payis, et il semble que tous ces endroits ne sois fais que pour les même. Le pauvre Outil est malade. Je ne sçay sy c'est de jois ou autre chose, mais je pansse que la maladie de Bleury y a plus contribué que toute, ayant veilié régulièrement d'un jour l'un, son frère Sermonville et luy, qui a la fisionomie d'une alne de long. Bleury est toute à fait hor de risque et, je crois, a été sauvé par 3 ou 4 abcès qui luy on perssez auprès d'une oreillie. Voilà, cher Fils, tous ce que je sçay. Je te souhaite le bonsoir.

Le 3.—Nous sommes tous, mon cher Fils, dans la dévotion, ayan tous fais nos Pâque et stations, dont je suis sy lasse que je ne sçay où me mètre. J'ay les piez enflé à ne pouvoir soufrire aucunne chossure, mais cela passera plus tost que la paine que j'ay d'estre séparé de toy et de ne savoir quand nous nous rejoindrons. La chère petite a entandu la grande messe avec moy, et avons faite en sortan nos stations ensemble. Je ne puis t'exprimer, cher Fils, quelle a été ma douleur en entrant dans la paroisse. Toute mes croix ce sont renouvellez à la veu de l'androit qui possesde presceque toute ma famille. Sy le Seigneur ce contente de larmes au lieux de prière, je devrès estre tranquille, m'estant mieux enployez à l'un qu'à l'autre. Je ne puis devenir raisonable, quelqu'éfort que je fasse et ne puis perdre de veu les dernier moments de ce que j'ay perdue, et je sanc d'avance quelle en serons les suite pour moy: une multitude de croix de toute espèce, voilà à quoy je m'atant, surtout ne t'ayan point. Adieu, cher Fils. C'est t'amuser de chose qui ne peuve que de faire de la paine. Je te souhaite un parfaite santez et que tu m'aime.

Le 4.—Je pourès dire avec juste raison, mon cher Fils, comme Catin, que la dévotion m'es contraire, ayan eu la fièvre toute la nuit de fatique. J'ay les piez en composte et ne puis m'apuyer dessus. J'ay cepandant faite un éfort généreux et j'ay encor été avec l'aide de ta cane au Jésuite, mais c'es tous ce que j'ay pu faire. Notre Général ne sort pour inssy dire point de la paroisse; il y asiste à toute les office avec un dévotion qui en inspire beaucoup à tous le monde. Il vint issy hier après Ténèbre demie gelez et je crois qu'il le sera au trois quard aujourd'huy, car il faite un froit notable. Cepandant la rivière a refoullez aprèsdinay malgrez le froit, et nous avons un grande mare issy qui traversse presceque toute la rivière. Sy cela estès tous party, je m'imagine que nous orions plus tost des nouvelles: c'est là où ce borne toute mes panssez et tous mes souhaits. Adieu, cher et aimable Fils. Je ne sçay rien de nouvau.

Le 5.—Voilà, grâce au Ciel, le dernier jour de Carême et la fin des sorty pour moy, dont je suis fort contente, car je t'avouré, cher Fils, que je suis très fatiquez de la longueur des ofice de la semaine, ayant fais depuis huit jours beaucoup de froit. Ta chère petite Fille a voulu estre de toute et, n'aiman point à la laisser après moy, je l'ay mené volontiers. Nous avons passez party de l'après dinay à coifer des garniture pour elle, des efilez tous neufs. Des égraite de gé bien briliante la flate beaucoup, mais elle est peut contente des gans que tu luy a envoyé: ils sont à la véritez des plus vilain que j'aye veu, tous déchirez entre les doits ou au pousse; les mitaine à peu près de [mê] me. Je ne dit rien des miène, mais j'orès bien de la satisfaction sy je pouvès en faire voir quelque paire à ce brilian Dutrolau qui doit panssé que nous somme au moins aussy délicatte que luy pour ces sorte de chose. Je t'assure que la mignonne ne le prandra jamais pour son commissionnère: elle luy en veux trop. Adieu, cher Fils. Je te souhaite un parfaite santez, en quelqu'androit que tu sois. Adieu.

Le 6.—Je crois, cher Fils, que la fatique des stations et les autre dévotion sont auteurs d'un bon gros rume que j'ay aquis sur la poitrine et qui me donne de la fièvre. Je ne te diray point que je ne pansse pas sérieusement de ce mal. L'expériance malheureuse que j'ay des suite de ces maladie me faite tramblé, pas pour moy toute à faite, mais pour ma chère petite Fille que j'orès bien des regrest de laisser éloigné de toy. J'an ay autant pour mon cher Père que je voudrès, avant de mourire, mener en France inssy que la chère petite: c'est où je borne tous mes vœux. Veulle le Seigneur m'exaussé! Tu va dire: quelle Mère pour estre poltronne! Mes les douleurs que je san dans la poitrine m'efraye. Adieu, je tousse à étoufer.

Le 11.—Il y a quatre jours que je ne t'ay escrit, cher Fils, ce qui a été une croix pour moy d'oguementation, mais je n'an ay pas eu la force, ayan été trop malade et ne suis encor guère en état de te dire grand chose. Mais je m'annuys trop du temt que j'ay perdu pour ne pas profiter d'un moment de tranquilitez pour t'assurer de toute mon atachement et de la parfaite santez de ta chère Fille et de la satisfaction qu'elle eu la dernière feste. Elle soupa chez M. le Général, auprès de luy et du cautez du cœur, à ce qu'elle dit. Elle me réjouie, malgrez mon mal, tant elle est entousiacemez de M. de la Galissonière qui, à la véritez, luy faite assez d'amitiez pour qu'elle y soit atachez. Mater y soupa aussy et Tilly, sy bien que mon cher Père et moy estions teste à teste. Il y eu hier grand dinay chez M. Varin de tous les estats: M. le Général en teste, M. Le Normand, Deat et Piquet, St Per et le Père Raiche, Supérieure des Récolets, M. de Longueil, Lantagnac, le Juge, d'Aliebout, le commandan du batalion (c'ette inssy qu'on le nome), les oficiers de garde, mon cher Père et Mater. M. le Général vint issy en sortan et je luy fit mon compl^t sur son grand

dinay. Il badine volontiers et nous rions quelquefois ensemble. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une bonne santez, car il est bien triste d'estre malade: je le san plus que je n'ay jamais faite. Adieu.

Le 12.—Toujours enrumé, cher Fils, mais moins de douleur dans la poitrine que je n'an ay eu tous ces jours passez, mais je me sanc une respiration courte qui me donne de l'inquiétude, je ne puis dormir, — ce à quoy je devrès estre acoutumez, mais on ne ce fais point à la misaire, — plus d'apéty. Et, pour me refaire, Mater joua toute l'après dinay au château et y soupa, de fasson que j'estès seule avec mon cher Père. La chère petite ce couche sytost qu'elle a soupé. Tu connois Tilly qui ne ce gesne point et qui est toujours la même: une party de salle la flate plus que d'estre avec nous. Mais [c'] est t'anuyer, n'ayan rien de nouvau à te dire. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une parfaite santez et que tu m'aime. Adieu.

Le 13.—J'aprand, cher Fils, que madame Céloron est grosse pour le troisième depuis ton départ, et qu'ils sont aussy embarassez de leurs figure qu'ils ce donès de vand il y a quelqu'année. M. de Beaucour est, ce dit-on, malade. Madame n'a point paru depuis l'autonne; elle est, à ce que l'on dit, toujours malade. Je ne sçay, à présant, qui sont leurs amis. Notre Général y va quelquefois, mais je ne pansse pas qu'ils aye d'alieure beaucoup de visite. Ils sont tousjours les voisins des Récolets, comme tu les a veu, inssy que Céloron. Sabrevois a été malade, je pansse, de fatique qu'il a eu auprès de son Frère qui ce porte à présan bien, quoiqu'il ne sorte point encor. On m'a dit notre voisin Blainville fort malade. La Tour s'an va, à ce qu'on dit, en l'autre monde; il y a bien des année qu'il soufre. Voilà, cher Fils, tous ce que je sçay. Notre chère petite est alez à confesce avec les deux Anglois pour faire leurs Pasque. C'est le Père St Per qui a leurs pratique, au défaut du Père Valérien, dont ta Fille est fort fachez; elle n'aime point la confession. Elle ce porte toujours à merveilhe et grandie beaucoup. Adieu, cher Fils bien aimez.

Le 14.—Je suis malade de ce misérable rume, cher Fils, à ne savoir que faire de ma pauvre carcasse. Je me traîne malgré toute pour faire faire la lesson de notre chère petite qui voudrès bien m'an dispansser par le mal que cela peut me faire, à ce qu'elle dit, mais je crois que c'est un peut par peut de goux qu'elle sanc aujourd'huy. Le pauvre La Tour, que tu te souviendera peut-estre qu'il y a tans d'année qui est malade, est mort et faite aujourd'huy une party des converssation. Tu sçay qu'on l'a toujours dit bâtard et, en consséquance, on voudret que son testament fut nulle. Il donne, par ce testament, la moitiez de ce qu'il a à sa femme, qui luy est dû par son contra de mariage, milles écus à Rigaud, douse cent livre à l'hopitalle, milles écu à M. le Curé pour les pauvre et milles écu à cette petite Labroquerie qui a été élevé chez luy, et le reste, il le donne à Ignace Gamelin, en reconnoissance des service qui lui a randu dans sa maladie. Voilà, cher Fils, tout pour le présan. Je te souhaite le bonsoir. Adieu.

Le 15.—La mortalitez est sur les infirme. La bonne femme, madame Benoist, vien de mourire, mais celle là ne laisse rien à disputer. C'es même un revenue pour les autre, veue puisque tous les ans on luy donès quelque chose sur les congez. Enfin on n'est encor pas bien sûr de ce que l'on fera sur le testament de La Tour. On a envoyé à Québec pour informé M. Cugnet s'il n'a point de droit. Reste à savoir sy il sera aisez de prouver sa bâtardise? C'est en véritez, cher Fils, grand pitiez que ce monde. Et d'où vien veut-on empescher un pauvre homme qui a bien travaliez de donner ce qu'il a gagné à qui il veut après sa mort? Mais le rume me tourmante trop. Je te souhaite, cher Fils, une melieur santez que moy et que tu m'aime quoiqu'éloignez, t'assuran que tu me sera toujours infiniment cher. Adieu.

Le 16.—Je suis toujours, mon cher Fils, acablé de rume; je tousse toute les nuit comme une malheureuse. J'espère cepandant que le beau temt qu'il fais me racomodra avec la passience. M. Gano, confesseur de toutes les servante de la ville, a atrapéz une plurésy et en est à l'extrêmitez. Le pauvre Blainville est aussy fort mal. Ce serest une famille bien à plaindre. Rien de nouvau. On défaite à force la petite maison et la terasse qui nous coûtera beaucoup à ôter les tère, mais c'est un revenue au moins que je laisserez à mes pauvre enfans, perssuadé qu'elle restera longtemt aux Intandant, sy tu ne veux point luy ôter ce qui t'apartien, ce que je ne pansse pas. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une parfaite santez.

Le 17.—Nous commanssons, cher Fils, à faire jardiné. Il n'y a pas jusqu'à notre chère petite qui veux avoir un jardin. Je luy en ay donnez un morssaux qu'elle a remplie de toute sorte de fleurs. M. le Général luy a donnez des pomme de tère pour mètre dans ce fameux jardin qui, je crains, de la fasse devenir un peut plus brune qu'elle ne serès; mais que faire? Il ne faut point chagriné cette enfans; elle est délicatte et, enfin, elle est un peut volontaire, ce que je soufre lorsqu'elle a bien faite sa lesson. Elle ne peut ce résoudre à aimé l'ouvrage: elle en commance de toute espèce et n'y est pas une heure sans la laisser. Mais je ne luy en dit rien, aiman mieux qu'elle aprenne à lire et à bien escrire et d'autre petite sience utille dans le monde. Voilà ce que je luy demande. Elle ce porte, grâce au Seigneur, toujours bien et mon cher Père aussy. Les malade, dont je te parlé hier, sont toujours fort mal. Adieu, cher Fils. Aime ta pauvre Mère qui ne respire qu'après quelque nouvelle de toy. Dieu nous les aimaine bientost! Car je suis bien inpassiente.

Le 18.—M. Gano est mort ce matin, mon cher Fils. C'est une perte pour le Séminaire, car il savès tous ce qui ce passès par son moyen. C'estest un exélant prestre, plain de charitez, mais qui méritès une belle conssestion dans la Seigneurie, dont M. Piquet nous a faite rire quelquefois. Il est issy depuis 8 jours et ce va préparer à aler à son établissement pour les 5 Nations. Il est arivez ce matin des sauvage de la Pointe qui ont aportez des lètre de M. de Lusignan, qui y est commandant. Il marque qu'il y est arivez

deux Englois, qui viène pour tâcher de ravoir de leurs enfant qui sont avec les Sauvage, et qu'ils ont une gasette où il est dit que la paix est faite et signé. Mais M. de Lusignan a oubliez à mètre cette gasette dans sa lètre, ce qui est triste puisque nous orions peut estre su quelque nouvelles par cette voy; c'est un petit retardement. Les Englois estant en chemin pour venir issy, ils ont dit n'avoir aucunne nouvelles de M. de Lignery. Voilà, cher Fils, tous ce que je sçay, et que je te souhaite une bonne santez.

Le 19.—On travalie à force, cher Fils, et défaire la maison. J'espère que, sy le beaux temt continue, on achèvera de la défaire dans ce mois. Il n'y a que cette malheureuse terrasse où il y a 5 homme qui travalie depuis 8 jours, à paine en ont-il ôtez une toise de tère! M. le Général s'amuse tous les soirs à les regardé travallier et souvent il s'inpassiente de les voir. Nous n'avons, cher Fils, aucunne nouvelles. Il faite un temt très beau pour la saison. Senneville est tombé de son mal chez M. le Général, la teste entre les deux chenest et on ne sçay comment il ne c'es pas tué. C'est un grand croix pour sa femme et ces enfans. J'ay des freyeurs de luy que je ne puis t'exprimé, lorsqu'il vient issy, ce qui n'arive pas souvent heureusement. Adieu, cher Fils. Mon rume a bien de la paine à me laisser et mon cher Père, qui l'est prescequ'autant que moy. Ta chère petite ce porte bien, mais très mutine. De qui tiendrest-elle, la chère enfans? Adieu, aime ta pauvre et malheureuse Mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 20.—Il a faite chaux aujourd'huy, mon cher Fils, comme à la fin de may, mais cela ne me désanrume point. Je passe les nuit à tousser comme une malheureuse. Notre Général ce diverty comme il veux. Il avet hier au soir des dames à souper. M. de la Vérandry dit qu'il veux toute les prier les une après les autre. Ce qui m'a fort réjouy, c'est de voir madame Céloron avec madame Marin et madame la chevalière de la Corne. Cette petite sufisance soufrest, je crois. Quand on est acoutumé à n'estre qu'an compagny de Généraux et de jeans en place et même que l'on méprise les petits gou [v] erneurs, commant ce trouvet-on avec telle compagny? J'orès voulu voir cela. Je m'an suis un peut diverty teste à teste avec quelqu'un que je connois discret et à qui je dit volontiers tous ce que je pansse. Rien de nouvaux. Inssy, je te souhaite le bonsoir, mon très cher Fils.

Le 21.—Toujours enrumez, cher Fils, et de plus en plus inpassiente de savoir des nouvelles de France, dans l'espérance où je suis d'an avoir des tienne, perssuadé que, sy tu est party pour le Mississipie, tu ora laissé des lètre. Sy tu est restez, tu ne manquera, je l'espère, point la première ocasion pour m'escrire. Tu scay, aimable Fils, que c'est tous ce qui peut me dédomager de ton absance, à laquelle je me fais moins que jamais, le tempt ne diminuan rien à mes paines; elle sont d'une espèce à ne pas s'alégire aisaiment. Nous atandons à tous moment ces petra d'Anglois qui sont au fort St Frédérique, mais il n'arive point, quoiqu'il fasse le plus beau tempt du monde. Point de nouvelles d'aucunne espèce. Louty ce prépare à partire. Il y a bien des postulan pour aler en seguon. On ne sçay encor qui sera l'heureux, inssy qu'à Missylimakina. Je m'an doute un peut, m'ayan faite espérer qu'on orest égard au juste demande que j'an ay faite pour Courtemanche à un des poste et pour Lorimier à l'autre. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une bonne santé. Tous ce porte hien dans la maison, or ta malheureuse Mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 22.—Une continuation de beaux temt, cher Fils, est ce que j'ay de plus nouvaux à te dire. Nous sommes sy peut acoutumez à en avoir en cette saison que nous le trouvons admirable. Nous jardinons aussy de toute nos force et défesons la maison avec encor plus de promtitude, afin de la pouvoir finir de bon heur. M. le Général, regardant hier au soir travalier, disest: " Il faut que M. l'Intandan demande le tairain qui est à La Chapelle pour faire une prommenade au bout de la maison." Je le voudrès, puisque cela nous resterès, mais je ne crois pas qu'il le fasse. Ta chère Fille dit presceque tous les jours quelque fable ou petit vers à M. le Général, dont il est très flatté. Tu pansse bien, chère Fils, que je la suis véritablement des amitiez qu'il lui fait. Adieu, cher Fils.

Le 23.—Les Englois que l'on atandès, cher Fils, sont arivé après-dinay. Ils ont aportez des gazette qui ne sont qu'une répétission des article de paix que nous avons su cette autonne. M. le Général me l'a envoyez, avec une lètre du Gouverneur de Nu York, que je luy ay mis en françois, avec l'aide du Père St Per, qui m'a donné le beau stil, car j'orès peut estre randu cela en for mauvais françois. Comme cela m'a donnez un peut d'aplication, et que je suis peut en estate d'an prandre ou d'an soutenir, je remetterez à demain à te dire ce que j'ay crue mériter quelqu'atantion. Adieu, cher Fils. Je te souhaite un melieur santez que je ne l'ay, mais comman en orès-je, toujours ocupez de paine ou d'étude? Point de dissipassion que dans l'heur que M. le Général nous donne tous les soirs, ce qui n'est pas sufisan pour me distraire des croix profondément gravez dans mon cœur. Adieu, cher Fils. Plaint et aime ta pauvre Mère, qui atan de tes nouvelle avec bien de l'inpassience.

Le 24.—Comme je me préparès, cher Fils, à te dire quelque chose, cher Fils, Louty est venue me dire qu'il arivet un sauvage du Saul, qui anonce un party d'Aniez dérière Châteaugué, mais cela ne m'éfraye pas beaucoup aujourd'huy. Nous avons notre Général qui vois claire et qui mène toute de fasson à tranquiliser tous le monde sur tous les évènement. Il ne pansse pas que cette nouvelle sois vray, mais il a toujours envoyez un bon détachement après, commandé par le chevalier de la Corne. Je ne serès point fâchez, sy il est vray que quelqu'une de ces race ce sois voulu fourer en cette endroit fusse prie. Je crois qu'il passerès mal leurs temt. Adieu. Je ne sçay que cela et que je te souhaite le bonsoir.

Le 25.—Nous n'avons encor, cher Fils, aucune nouvelles du chevalier de la Corne. 3 oficiers de l'isle Royal, qui estet alez passer l'hiver au Fort Frontenac, vienne d'arivé. Ce sont 3 La Valière. M. le Général les a fait dessandre dans l'espérance qu'ils ont de retourné en leurs payis dans peut. Ils ont aportez des lètre du commandant de Chouaguen qui en envois à M. le Général, une du Gouverneur de Baston et une de M. de Beaumon, escrit de l'isle Royal, où il aresta, l'anné dernière, en retournant en France. On luy avet doné quelque prisoniers à remètre: prestexte, je crois, pour voir l'état de la place. Il mande que les Englois y ont fait faire un beau corps de caserne de bois et rétablie tous ce qui avet été dérangez; que toute y est en bonne ordre, mais il ne dit point sy on luy a randu de nos jeans. Voilà, cher Fils, tous ce que je sçay. Je te souhaite une parfaite santez. Adieu.

Le 26.—Il plut hier, cher Fils. Tu sçay que, quand St Marc est de mauvaise humeure, que nous en avons pour du tempt, ce qui me fâche très fort pour notre bâtisse. Nos défezeur de muralie et de tèrasse n'ont rien faite aujourd'huy, dont je suis désolez, car je voudrès bien que cela fus faite avant la fin de septembre, puisque nous pouvons ménager ces traveaux beaucoup mieux que ne ferons des étranger, sy nous nous en alons, ce que j'espère toujours. Il n'y orès, cher Fils, que ton retour en Canada qui pû me déterminé à y rester ou la volontez de mon cher Père que, j'espère, ce laissera gagner par raison à nos intérès, car il n'est plus possible de vivre en Canada. Le bois, à 15 et 20 ^{l} la corde; le blé, à 3^l; les veaux, à 30^l le dinde, à 5^l pièce; les chapons, 25 ^{s} pièce, et le reste à proportion. Adieu, car je me désespérès à te faire tous ces détalie. Je te soite le bonsoir.

Le 27.—Après avoir eu des temt manifique, cher Fils, la pluys qu'il a fais depuis deux jours et un revers de Nor Ouest nous faite ralumer les feux comme de plus belle. Notre chère petite ce désolle. Elle dit que le bois n'est pas à assez bon marché pour faire de sy grand feux et que nous serions bien foux de rester dans un payis où il faut mètre tous son argen à se chaufer. Elle a raison et ne suis point fâchez qu'elle fasse de semblable réflection, surtout devan mon cher Père qui quelquefois ne laisse pas de dire qu'il est bien vieux pour vouloir entreprandre le voyage de France. Je n'oserès luy rien dire par la crainte et la douleur que j'orès sy ce voyage dérangès sa santez. Inssy vois, cher Fils, quelle est ma situation, des plus triste assurément, puisque je n'ay que des croix à atandre dans ce payis, seule de mon espèce. Adieu.

Le 28.—Il fais, cher Fils, un nordest manifique. J'espérerès volontiers qu'il nous donnerès des nouvelles quinse jours plus tar, mais je n'ose m'an flater. M. de Céloron, qui connois son état, est enfin venue issy après avoir boudé bien du tempt et m'a faite un grand étalage de sa situation. J'avouerez, à ma honte, qu'il m'a fait moins de pitiez que bien d'autre par ces airs de hauteurs, mais il n'an est que plus malheureux dans le fond. Je ne doute point qu'il ne fasse tout pour atrapé quelqu'androit pour sortire de la ville, où il assure ne pouvoir plus vivre. Je souhaite luy pouvoir estre utille à quelque chose, je le ferez. Adieu, je ne sçay rien de nouvaux.

Le 29.—On a point encor, cher Fils, de nouvelles du che^r de la Corne. Il faut qu'il soit alé chercher les Aniez à leurs vilage. M. le Général ne fais que badiner de ces innemis-là. Il a, je crois, raison et ne pansse pas qu'ayan de leurs jeans issy, il fasse les sots. Le nordest continue, beau et clair. Dieu nous donne de bonne nouvelles et des assurance d'une paix solide et à moy de tes lètre et de ceux de qui j'espère de la conssolassion! Pour notre payis, il seret à souhaiter qu'on y laissâ M. de la Galissonière. Je doute fort qu'on y en mette un qui y fasse aussy bien que luy pour toute; c'es san vouloir le flater et sans prévanssion. Tu me connois et tu sçay que je suis vray, peut-estre souvent trop, mais on ne peut ce refondre. Adieu chère et aimable Fils. Il n'y a rien de nouvau. Je te souhaite une bonne santez. Aime ta m^{le} Mère.

Le 30.—Il y a aujourd'huy un an, cher Fils, que j'ay perdu M. Bégon. Tu pansse bien que les préparatifs de cette aniverssaire sont pour moy un redoublement de paine. On doit demain faire un service à la paroisse. J'espère que, partout où tu sera, tu n'oublira point à joindre tes priesre au nostre. C'es ce que nous luy pouvons donné de plus solide. Heureuse sy je pouvès bien me graver cette véritez dans le cœur! J'an ferès un sacrifice plus sincesre que je n'ay faite jusqu'à présan, et crains quelquefois que le Seigneur ne me demande un compte bien exacte de mon peut de résignation à sa volontez. Adieu, cher Fils. Je suis peut capable de te rien dire pour le présan. Je te souhaite une bonne santez.

Le 1er may 1749.—J'ay été acablé, cher Fils, tous le jours par milles visite plus à charge qu'elle ne conssolle. Celle de M. de la Galissonière a véritablement renouvellez toute mes douleurs, quoique très peut modéré. La veu d'une perssonne qui estest aussy chère à ce que nous pleurons tous a achevez de m'abatre. Il ne diminue rien de ces bontez et atantions pour nous. Il aime cette chère petite beaucoup et voudrès comme moy qu'elle fût parfaite. Elle a été chez luy avec mon cher Père, Mari-Catherine et Tilly, en sortant du service. Cette chère inocente ressan la perte qu'elle a faite de bien des tandresse comme feret une fille de vingt ans. Elle est aussy, je te l'avoue, toute ma conssolation. Elle ce porte assez bien et prie le Seigneur de tous mon cœur de me la consservé inssy que mon cher Fils, son Père, dont je voudrès bien savoir des nouvelles et de mon petit Bégon et Villebois. J'avoue que ce dernier me tien bien au cœur. Ce cher inocent est seul de son espèce, dans une endroit où il est peut estre grondé bien fort. Voilà ma croix. Adieu, cher Fils, plain ta p. Mère.

Le 2.—Bonjour, cher Fils. Ta pauvre Mère est avec un mal de teste violan, mais je ne puis passer la journée sans te dire quelque chose. Je m'imagine que cela te fais pansser à moy. Quelle idé et que les

plus petite bagatelle sont quelquefois capable de nous amuser! Voilà, cher Fils, mon amusement le plus grasieux que l'instan où je te puis renouveller mon parfaite atachement: ce que je fais le plus suecintement qu'il m'est possible, afin de ne te point ennuyer, car pour moy, je passerès souvent les borne sy je ne croyès que mon inclination. Je grillie, cher Fils, d'avoir de tes nouvelle et de mes deux petits enfans. Je redoute quelquefois celle que j'orez de Rochefort. Hélas! Qu'un enfant abandoné à luy-même est à plaindre et malheureux dans un âge telle qui est le mien! Sy mes sermons pèvent faire quelque chose, je serès tranquille. Mais je sçay qu'il est en âge où il faut souvent répétez. Adieu, je n'ay rien de nouvaux.

Le 3.—Hé bien, cher Fils, que te dirai-je? Te répéter que tu m'ocupe perpétuellement. Je t'ay veu cette nuit en resve telle que je t'ay veu tans de fois, remplie d'amitiez pour ta malheureuse Mère, mais ce n'est qu'un songe. Encor sy cela me donet espérance d'avoir de tes nouvelles et de les avoir telle que je les souhaite en aprenant que tu sois restez en France avec satisfaction et en lieux où je pû passer mes jours avec toy et notre chère petite Fille qui a sy bien grandie que cette belle robe que l'a mise en extase luy est sy courte que je ne sçay sy on poura la racomodé! Tu pansse bien que je ferez mon possible pour cela, mais pour les souliers que tu luy a envoyez, il n'y a point de rem [è] de, estante aussy long que les miens. Elle en est très afligez. Je l'ay cepandant conssolez avec une belle paire que je luy fais faire de ruban d'argen, mais ceux de ce cher Père l'orès flatez encor plus. Adieu, cher Fils.

Le 4.—La plus belle nouvelles que je sache aujourd'huy, cher Fils, est que Mater a joué jusqu'à minuit et demie chez M. le Général. Elle y fut avec madame Varin l'après dinay et, comme c'estès hier la feste de la Ste Croix, on voulu aler au salut et on reprit après, sy bien que, ce matin, on estest de mauvaise humeure d'estre obligé de ce lever pour la messe. Moy, qui ne prand part à aucun de ces plaisirs, j'ay faite ouvrire toute les fenestre à septe heures. J'ay été boudé, mais je m'an moque et crains fort pour elle qu'elle ne trouve point, sy je part, une maison comme celle-sy au même prix. Comme je suis acablé d'étourdissement, je conte me faire purger demain. Je me sanc des engourdissement conssidérable. Qoique peut utille dans le monde aujourd'huy, il faut encor chercher à pousser sa vie sans estre à charge aux siens, sy cela ce peut, par les infirmitez. Je soufre d'avance de l'idé de cette médecinne, mais il faut faire son sacrifice. Je ne t'ay plus, cher Fils, pour me donné des force quand il faudra me seigné, ce à quoy je suis condanné aussy. Nous n'avons rien de nouvaux; nous somme dans l'espérance. Les sirconstance nous deverès donner des vaissaux de bon heure; inssy ce n'est pas trop ce flater que de croire que nous ne tardrons pas. Heureuse sy j'ay de tes lètre! Car je crois que je me désespérerès sans cela. Adieu, cher et aimable Fils. Je te souhaite une bonne santez. Notre chèr petite ce porte au mieux; elle est coifez en cheveux et fort contente de sa figure et la Maman aussy. Adieu.

Le 11.—Sy jamais j'ay crue mourire, cher Fils, c'est cette semaine, et toute ma paine estès de laisser cette chère inocente sans pouvoir te la remètre moy-même. Je prie, lundy 5 du mois, une médecine, comme je te le marqué la veilie, que ne fit que me donné des agitassion conssidérable san me faire alé. Le lendemain 6, j'ay eu de la fièvre et enfin, le 7, j'ay reprie une autre médecine qui, pour le coup, me mit dans des estats telle que je n'ay de ma vie été. J'avès des étourdissement sy violant que je fut jusqu'à 3 heure aprèsdinay sans oser ouvrire les yeux. Sytost que je les ouvrès, je voyès ma chambre san dessus desous. M. Felts, voyans que la médecine n'opérès point, vers dix heurs me fit donné un lavement que je randy avec peut de fruits. Les tournements ne discontinuans point, j'avès une peure térible de rester dans cette état, mais cela passa. Mais je suis restez sans évacuassions dans une foiblesse extroredinaire et j'ay bien promie que de sytost je ne prandré de remède. Pour le coup, il faudrest que tu y futs pour me résoudre, car actuellement, je n'ay pas encor la teste bien assurez, et j'ay eu bien de la paine à entandre la messe ce matin. Je me propose cepandant d'aler voir M. le Marquis aujourd'huy et M. de Longueuil pour ma pr^e^ sorty depuis 13 mois. Je t'avouré qu'il m'an coûte d'avance de pansser à toute les visite que j'ay à faire. J'aimerès bien mieux passer ce temt à t'assurer de la tandresse de ta pauvre Mère. Adieu.

5e Cahier — 12 mai - 14 juin 1749.

Le 12 may 1749.—Bonjour, mon cher Fils. Il faite un froit térible, il neige, il pleut, il gresle et crois que l'hiver va recommancé. Nous avons du feux partoute et nous gelons. Je crois que cela ne fera pas trop bien au arbre qui sont tous en fleurs. Sy tu est au Mississipie, cher Fils, tu n'a pas le même temt; égallement sy tu est en France. Ta Fille fait remarquer, avec bien de la satisfaction, ce vilain temt à mon cher Père, et elle luy dit: " Regarde donc, mon cher Papa, cette neige. Orès-tu du regret de laisser un pareillie payis?" Il ne dit pas grand chose et je crains qu'il ne commance à souflé dans la manche, ce qui m'afligerez infiniment et ta Fille aussy. Voilà, cher Fils, tous ce que je sçay, et que M. d'Aliebout ce prépare à partir pour Québec avec quelqu'un de cesse oficiers, dans l'espérance des nouvelles de France et qu'il pourons ce randre à leurs isle de bon heure. Le Seigneur les y conduise avec bien de la santez et du beaux temt. Adieu, cher Fils.

Le 13.—Il faite un temt, cher Fils, à faire pleuré ceux qui sont obligez d'habiter ce payis. Il neige comme en janvier, mais cela ne déroute point notre cher Général. Il sort d'issy et il n'a pas manqué un

seule jour sans y venir, quelque temt qu'il fasse, et toujours le même pour notre chère petite. Elle en est folle, car, sytost qu'il entre dans la cour, elle faist des saut de jois, comme s'il y avet un mois qu'elle ne l'ue veu. Elle a raison d'y estre atachez, car il l'aime, je crois, beaucoup. Je ne sçay rien aujourd'huy pour t'amuser. Ce temt me rand malade et suis toute engourdie depuis 3 ou 4 jours, mais cela ne me distrait point de la satisfaction que j'ay à t'assurer que je serez toute ma vie ta tandre Mère.

Le 14 may.—Voisy enfin, cher Fils, des nouvelles de M. de Lignery. Le petit Laperade, qui estet avec luy, vien d'ariver. Il l'a envoyé du fort St Frédérique, ne pouvant venir aussy promtement avec tous son monde qu'il a faite seule. M. de Lignery escrit à M. le Général que les Englois ont retirez des Anniez tous les prisoniers qu'il nous avès faite, à la réserve de deux ou 3 enfans qu'il croye qu'ils orons de la paine à avoir. Mais il n'ont pas voulu remètre ces prisoniers à M. de Lignery, disan qu'il voulès les ramener eux-même, prétexte, je pansse, pour mieux connoitre notre payis ou pour quelque commersse. Il a envoyez des gasette que je vien d'escrire en françois de ma fasson avec le Père St Per, à qui M. le Général les avet donné pour me les aporter. Elle nous répette la paix faite, signé et publiez en mars et qu'on ce préparet à Paris à faire des feux de jois. Je serès contente sy tu estès à portez de les voir, car je ne puis pansser à te voir au Mississipie san paine. J'ay tant escrit que j'an suis lasse et surtout des rien et des répétission ennuyante de cette gasette. Adieu, cher Fils. J'atan avec inpassience des nouvelles plus intéressante pour moy. Tu sanc bien, je croy, que là ce sont des tienne qu'il me faut. Mon cher Père vien de placer la pr^e pière à la maison. J'espère que, sy le Seigneur nous donne du beau temt, que cette ouvrage ira bien promtement, mais je crains bien qu'elle ne nous donne pas de sytost grand revenue, par ce que cette ouvrage nous coûtera. Adieu, aimable Fils. Je te souhaite une bonne santez.

Le 15.—Grande satisfaction pour notre chère pet^e Fille, mon cher Fils. Elle est priez à souper chez M. le Général avec toute la famille. Je n'ay pu refuser non plus, quoique fort peut flatez de cette sorty, de fasson que ta Fille me tourmante pour la coifer en cheveux, qu'elle a plus beaux que jamais. Il faudra absolument la satisfaire. J'an tire bien ma part aussy, car c'est une petite amour propre pour moy que cette teste et sa figure. Je t'ay souhaitez bien des fois la voir, en un petit coins, san qu'elle te vie. Tu en serès, je croy, aussy flatez que moy. M. de Lignery vien d'ariver et il me parès peut content du Gouverneur de New York qui ne l'a pas voulu laisser voir aucun de nos François prisonniers, ny parlé à aucun Sauvage. Il n'a pas même voulu les laisser aler à Filadelfie faire leurs Pasque. A cela près, ils ont été tous bien traitez, mais avec peut de libertez que de ce promener dans la ville. Il dit que les Flamans ne sont poin contan de ce qu'on ne ravois point les prisoniers. Ils craigne toujours, dans le Gouvernement d'Orange, que cela ne leurs atire quelque chose de notre part. Adieu, cher Fils. Je vais à la toileste de ta Fille: il est 4 heures.

Le 16.—Ta méchante petite Fille est restez constament jusqu'à près d'onze heurs chez M. le Général sans pouvoir luy perssuadé de revenir, mais je luy ay promie qu'elle n'y retournerès plus sy elle ne m'obéissès pas mieux. Je crois que c'est assez pour la coriger. Elle a eu des présans d'huître de M. le Général, un petit coutau de du Plessys Faber, qui vien d'avec M. de Lignery, et un de Sabrevois, qui est armé de canifs, six et tirebouchons. Elle en a fait présan à M. le Général qui ne voulès pas le prandre, mais, luy voyan alonger la lipe, il luy a demandé qui es-ce qui luy fezès faire cette lipe. Elle luy a répondu que c'estès parce qu'il ne voulès pas prandre son coutau,. Il c'est promtement levez et a pris ce meuble en luy disan qu'il avès trop de chagrin de luy voir faire cette grosse lipe pour ne pas prandre au plus vite ce coutau, qu'elle luy a donné de fort bonne grâce, et a faite un petit saut à pique et a reprie sa belle humeur. Ces jeune jeans, qui ont été avec Lignery, ont aportez des lètre de la Monfort pour Danré et une de Potencien pour le Supérieure des Récolest de Québec, que nous avons veu. Ce Père luy avet escrit quelque chose pour le faire rantré en luy-même et luy mandés que, s'il voulet, il escriret au Général qui pouret obtenir du Pape son pardon et qu'il travalierès de tous son cœur pour adoucir sa pénitance. Il luy fais réponsse mais je te la diray demain, car je ne puis plus escrire. Adieu.

Le 17.—Il me prit hier, cher Fils, des étourdissement sy fort que je fut obligez de te quiter dans le temt que j'avès le plus beau chemin. Et, pour reprandre, ce vaurien de Potenssien mande à ce Père qu'il le plaint fort d'estre obligez de vivre avec un troups de libertins qui sont capable de toute sorte de crime; que Valérien et un sélérat et qu'il sçay qu'il a volez à la communautez de Montréal 5 ou 600 [1] pour donner à des gueuse dans leurs faubour, avec lesquelles il ce divertissès, et qu'il cache sous cette extérieure simple tous les vice; que le Père Augustin est un fripon qui vole partoute pour donner à sa famille. Ce qu'il y a de beaux, c'es qu'il ne parle point de ces amis de débeauche. Il luy répond, sur le pardon du Pape, qu'il le remerssie de cèse ofre, qu'il n'a pas plus de foy au relique du St Père que ceux avec qui il vie; qu'au surplus, le Pape a assez d'afaire à distribué les grâce et les Indulgence aux Espagnols; que, pour luy, il n'an veux point, qu'il est content de son étate et qu'il est perssuadé que Dieu le bénit puisqu'il luy donne une jolie famille; qu'il croirest faire beaucoup plus de mal en la laissan qu'il n'an faite en restant dans l'estate où il est et milles autre chose aussy estravagante et qui font horeure. Ces jeune jeans dise qu'il a révélez une partie des confession à sa femme et qu'elle les conte à tous ceux qui veule les entandre. Il dise qu'elle, à ce que m'a dit Mater, qu'elle leurs a dit milles sotise sur son compte, mais je n'ay pu savoir quoy. C'est un couple infâme et dont on doit avoir horeure. Il va estre ministre dans un petit vilage. Mais je ne me

soussirès guère d'eux sy il ne nous metès pas dans la paine, car le misérable procès de mon cher Père n'est point encor finie. Son petit procureur Panet est un fripon qui luy demande toujours et ne fais rien. Adieu, cher Fils. En voilà trop pour de sy mauvaise chose. Je te souhaite une parfaite santez. La pluie me désolle.

Le 18.—Nous avons, cher Fils, été arosez de la bonne fasson en alant et revenant de la messe. Je suis au désespoir de voir ce mauvais temt par raport à notre bâtise où on n'a point travaliez depuis la pr^{e} pière placé. J'orès été charmés de voir cela faite de bon heur, afin de m'aranger tranquilement pour me raprocher de toy. Il y a 3 jours qu'il vante un bon gros nordest. Sy cela ne nous donne point de nouvelles, je me tirerez au cheveux, je crois, tant je suis inpassiente d'avoir une pauvre petite lètre de toy, savoir où est ce cher Fils, ce qu'aura résultez cette charade M. de la Porte et enfin où tu est: c'es tous ce que je souhaite, puisque c'est de toy, cher Fils, que j'atan toute ma conssolassion. Tu connois mes santimen: le temt, l'éloignement, les chagrins, rien n'a pu les changer. Je suis telle que tu m'a laissez, aussy atachez à mes chers enfans que je l'ay jamais été et, s'il estès possible de l'estre plus, je dirès que je la serès, n'estant plus partagez. Adieu, voilà des incomode.

Le 19.—Nous soupasme hier, cher Fils, tous chez M. le Général, y compris ta Fille, avec M. et Mme Varin, qui a joué jusqu'à 5 heurs du matin avec Mater, M. d'Anjac, oficier de l'isle Royal, et le secrétaire. Je me retirez à dix heurs. Ta Fille ne s'annuyès point et orès fort souhaitez rester, mais, voulan consserver mon peut de santez pour elle et pour toy, je serès fâchez de rien faire qui la dérangea. Je la ramené peut contente et M. le Général ce réjouissès d'avance de faire continué la party, à quoy il a réussy. Il les laissa à près d'onze heurs, sans leurs rien dire, synon que c'estès la plus belle heures du jour pour continué. Il est toujours aimable et bon à tous le monde et aussy très ferme. Adieu, cher Fils. Je te souhaite un bonne santez. Rien de nouvaux.

Le 20.—Voilà le nordes finie, cher Fils, et point de nouvelles. J'espère encor jusqu'à demain. M. le Général avest demandé des canots pour dessandre à Québec. Ils viennent d'ariver. C'est d'Echalion qui les a amené, qui me disès il y a un moment, que M. Bigot s'annuyès beaucoup et qu'il contès aler à l'isle Royal avec les troups et que, de là, il s'an irest en France. J'orès bien voulu que cette annuys l'u prie plus tost, mais il n'est plus tempt d'y pansser. On travallie fort et ferme à la maison. Un partie de fondassion sont au ras de tère. Sy cette semaine ce conporte belle, j'espère que notre ouvrage avancera. Tous ce que je crains, c'es que, s'il nous arivès à quelqu'un d'estre malade, et que nous fussion obligez d'hiverné issy, nous serions fort mal, estante obligez de laisser cette maison. Je ne veux point y pansser. Nous travalion à faire partire le petit la Morandière avec un nomé Delisle, qui est dessandu l'année dernière des Ilinois. Nous l'équipons de notre mieux afin qu'il te sois moins à charge ou que, sy il ne te trouvès point en ce payis, il n'ora pas besoin de plus de deux ans de harde ny de linge, s'il ne le laisse point perdre; et on ora le temt d'avoir des nouvelles. J'escrit à M. et Mme de Vaudreuil et à toy, cher Fils, par toute ces ocasions, mais au racourssy, ne sachan où tu est. Quelle situassion, cher Fils! Plain-moy, et aime toujours ta malheureuse Mère. Adieu.

Le 21.—Il vante encor, cher Fils. Un bon gros nordest. C'es tous ce que je sçay, mais Dieu sçay aussy sy cela nous donnera quelque nouvelles. Elle ne viendrons pas assurement sans estre bien souhaitez. Nous n'an avons point encor de Missilimaquina, ny de M. Oliviers, que l'on atandès à la fonte des glace. Sabrevois ce prépare à partire à la fin du mois ou au commancement de juin. Longueuil est son sequon. Il a aussy M. Le Borgne et son neveu Bleury qu'il enmène, crainte de mariage. M. de Longueuil l'a grandement ménagez tous l'hiver et a envie de le marié avec sa grande bessonne, mais Sabrevois, qui n'an serès pas flatez, l'emmène pour faire oublier cette inclination. Toute est paisible issy. Bien de la misaire. Tout ce qui est pour la vie est hor de prie. Adieu, cher Fils.

Le 22.—Je suis désolez, cher Fils. Il pleut à versse et point de travalie à la maison, par concéquand. Ce qui m'arache l'âme, par la crainte que mon cher Père ne prenne prétexte de ce qu'elle ne sera point finie pour passer encor un ans en Canada, ce qui me fâcherès beaucoup, surtoute sy M. de la Gallissonière s'an va, fésan volontiers la même réflection que ta Fille que nous n'orions plus rien qui nous soutin dans nos paines. Cette chère inocente est très afligez de le voir partir sy tost pour Québec. Je pance aussy qu'il par un peut trop tos, mais il a afaire à Québec. Tu sçay que c'est Rigaud qui y commande; que M. Bigot n'est pas fort au fet des afaire du payis. Voilà la raison, je le crois. On commance à ce retourné à Québec. Il part des bâtiments sous le nom d'un du Chambon, qu'on apelle Vergor, qui est le maître des cérémonie chez M. Bigot. C'est bien le plus épais gas que j'ay de ma vie veu, mais il entant la meni[v]èle. En voilà assez. Adieu, cher Fils. Aime ta pauvre Mère [qui] t'aime de tous son cœur.

Le 23.—Il a encor plut toute la matinez, cher Fils, toné, éclairez, de fasson que Mater nous a donné la comédie. Mais je ne me suis point du tout réjouie, puisque ce temt empesche d'avancé nos travaux. Ils ont cepandant travaliez depuis dinay et on comance à voir sortir les fondassions. Sy le Seigneur voulès nous donner du beaux temt après ces feste, cela nous avancerès bien. M. notre Général nous est venue voir à son ordinaire et, comme il doit partire la dernière feste, les demandant on abondé issy. Et je l'ay fait rire un peut en luy disan que j'avès pour le moins une trantaine de mauvaise question à luy faire, sur lesquelle je me trouverès heureuse s'il voulès m'an acordé 3. J'ay veu le moment qu'il ne m'acordès rien.

Il estès question de favorisé ta bonne amie, Mme Tiendre (1), et c'est à ta conssidérassion que je l'ay faite. Elle n'a plus de ressource et va s'établire au Détroite. Après avoir bien danssé et fais la joliy, elle ne sçay plus de quelle bois faire flèche, inssy que Blainville et sa folle et sa troups d'enfans, et Lorimier. Il a rie de tous son cœur en voyan avec quelle enprescement je luy demandès de placer ces deux misérable: "Vos chères et bien aimez serons placé." Il les connois par merveillie inssy que tous le resto du corps. Il est toujours ravie de trouver à faire du bien, mais il voudrès que ce fût à des jean sage. Pour Mme Tiendre, il m'a dit que, s'il y avet encor 2 famille comme celle-là en Canada, qu'il ferès déserter tous le monde. Efectivement, cette rasse d'Ouville est térible, mais il n'an font pas moins pitiez. Adieu, cher Fils. Je ne m'aperssois pas quand voilà trop pour t'annuyer. Je conte t'escrire ces jours issy par Louty, qui c'est doné un tour de rins en voulan lever un barils, ce qui, je crois, le fâche bien, estante sur son départ. Adieu.

Le 24.—Bonjour, cher Fils. Je ne sçay rien. J'ay passez une partie de la journée à regardé travallier nos massons et j'ay bien de la paine à empêcher notre chère petite à en faire autant, car je crains qu'elle ne perde tous ce qu'elle a de beau, qui est la pau. Elle est toujours assez meigre, mais le visage bon, un tin de santez et de for belle couleurs. Elle a souvent procès avec M. le Général de ce qu'elle ne ce tien pas absolument bien droit; mais, sy nous restons, quelque mois de maître de dansse réparerons ce petit défaut qu'elle n'a qu'autan qu'elle le veux. Elle est mutinne et un peut haute, mais elle a une Maman qui n'est ocupez que d'elle, inssy sois tranquille. Adieu, cher Fils. N'ayan rien de nouvaux à te dire, je ne veux pas t'anuyer.

Le 25.—Nous voilà, cher Fils, au 25, jour de la Pantecôte, et point de nouvelle. Je t'avoue que je commance à trouver cela un peut trop long après les espérance qu'on nous avès donné d'an avoir de sy bon heure. Et, pour comble de bien, M. le Général conte partire la dernière feste, ce qui m'ôte toute espérance d'avoir bien de petite nouvelles qu'il me dirès, s'il estest issy, ayan volontiers de la confience en ma discrétion, dont tu pansse bien, cher Fils, que je n'abuse point. Il me parès très flatez lorsqu'il parle de toy, ce qui arive souvent, et très atachez à toute la famille et à ceux que tu luy a recommandé. Tu pansse bien que j'an suis charmé. Il espère repasser en France cette année. Il seret à souhaiter pour le bien du payis qu'il y restâ quelque anée. J'ay le plaisir d'antandre tous les jours dire: "Ah! sy M. le Général nous restès et M. Michel (2) intandant, le Canada seret heureux." Il faut croire que notre payis ne le mérite pas. Adieu, cher Fils.

Le 26.—Nous soupasme hier, cher Fils, chez M. le Général et ta Fille y brilia beaucoup. Elle cause comme une petite pie et M. le Général ce faite un plaisir de la faire causer. Il dit que c'estès pour luy dire adieu qu'il luy donnest à souper, et m'a demandez de luy en donné ce soir afin que son monde eû le tempt de s'aranger pour partire demain du matin. Tu pansse bien que je ne l'ay pas refusez. Je ferez de mon mieux et il me reste encor deux bouteillie de ton vin de Champagne, que je luy ferez boire s'il est encor bon. J'ay envoyez prier MM. de Longueuil et Lantagnac pour luy faire compagny, et M. et Mme Varin. Cette dame a milles atanssion pour ta Fille et, malgré tous ce que je ne contès pas estre beaucoup, nous serons quinse, M. le Général ayan chez luy Milon et ces 2 oficiers de garde. Adieu. Je vais mètre ordre à mon souper. Je t'an direz demain des nouvelles. Je te souhaite une parfaite santez.

Le 27.—Il a plue toute la nuit, cher Fils, et pleut encor, ce qui dégrade M. le Général. Je luy ay fait dire ce matin qu'il oret la petite soupe, s'il voulet ne rien déranger de son équipage et un petit souper ce soir en famille: ce que je sçay qu'il aime mieux que bien de la compagni. Nous soupâmes hier fort bien. M. de Longueuil, que tu connois, nous dona la comédie. Il avès dinay chez Morpaux avec Lantagnac, qui s'an santès et fit enrager Mater. M. le Longueuil, qui ne voulès point dire où il avès dinay, dit qu'il n'avès pas d'apétit. Nous le savions tous et le badinâme. Il ce révelia quand il vie le vin de Champagne, qui c'est trouvé exélant. On y sélébra ta santez en le buvan, ce que M. le Marquis fis de la melieur grâce du monde, et tous voulure l'imiter. Le vin de Malaga, dont M. de Tilly m'a fait part cette autonne, fut trouvé bon aussy et on sorty à onze heure, très content. Nous serons plus sage aujourd'huy et ne manquerez pas de t'an dire des nouvelles. Adieu, cher Fils.

Le 28—M. le Général vien de partire au grand regret de tous le monde, perssuadé qu'il retournera en France cette année. J'ay été à son embarquement et n'ay pu refuser à la chère petite de l'y mener. Je t'avouerez que j'ay [été] atandrie lorsque j'ay veu cette inocente faire cesse adieux avec une tristesse des plus profonde et M. le Marquis très touchez. Il luy a promie qu'elle le revèrès cette autonne, parce qu'il pansse que nous partirons tous avec luy. Elle luy a demandé avec grâce de faire en sorte que le procès de mon cher Père fut jugez promtement, afin qu'il ne nous donas point cela pour raison à rester en Canada. Nous ne sommes tous ocupez qu'à lever les dificultez qu'il pourès trouver. Je veux, cher Fils, te randre conte de la journée de hier. Il plus à versse du matin au soir, mais cela n'anpêcha pas M. le Marquis de venir dinay et souper avec nous, acompagnez seulement de M. de la Vérandrie, son secrétaire, et Milon, et nous sinque, ce qui fezès neuf. Il est toujours gay et aimable. Il buc à ta santez, la portan à ta Fille qu'il apelle Mme l'Abesse, parce qu'elle besse toujours la teste en fezan la révérance. Elle luy dit qu'elle

(1) Lire Mme de Quindre.

(2) Lire: Mr Michel de Villebois.

ne le veux point estre, et cela anime entre eux deux une converssation qui le réjouie et qu'elle soutient à merveillie. Elle est véritablement aussy afligez de son départ que je t'ay ouy dire qu'elle l'estès lorsque je m'absantès pour les 3 Rivières. Aussy l'ai-je fait promené tous le jours, craignan que cela ne la randie malade. Que ces tempérament son à plaindre! Je le san mieux qu'une autre. Mater a pleurez toute à son aise et c'es soulagez. Adieu. En voilà assez.

Le 29.—Comme le petit Sabrevois part, je vais profiter de son ocasion pour t'escrire par luy. Il enmène Rocbert et espère, avec ta protection, qu'il fera quelque chose. C'est un enfant assez doux, mais qui n'a jamais été cultivez. J'espère que tu en fera quelque chose, s'il est assez heureux pour rester avec toy quelque temt et qu'il mérite ton amitiez. Adieu pour aujourd'huy. Il pleut à versse, dont je suis désolé.

Le 30.—C'est seulement, cher Fils, pour ne point dérouter mon journal, ayan escrit beaucoup aujourd'huy à Québec. M. Tacherau me demande des papier de toute espèce, les provisions de M. Bégon, ce qui ne me mait pas fort en train. Mais cela ne peut diminué le plaisir que j'ay à t'assurer que je suis ta tandre Mère.

Le 31.—Rien de nouvaux, cher Fils. Voilà le dernier de may et point de courier, car M. le Marquis nous en a promie un à l'arivez du premier vaisseaux. Il vante toujours nordest, ce qui nous donne des espérance, et c'est toute. A la fin du jours, j'ay escrit à M. et Mme de Vaudreuil et à toy, cher Fils, mais je n'ay pas finie, le pauvre Outil s'estant sy bien faite mal qu'il est encor tous de travers. Je ne me porte pas trop bien non plus depuis ce nordest. Adieu, cher Fils bien aimez.

Le 1er juin 1749.—Je crois que tous conspire à nous donner du chagrin. Le petit La Morandière est tombé malade d'une grosse fièvre. Je serès bien fâchez s'il perdès l'ocasion de Sabrevois et celle qui tu luy a procurez, mais on ne peut rien contre la maladie. J'espère cepandant que cela n'ora pas de suite. Nous l'avons déterminé à ce mètre à l'hopitalle, où on poura luy donner plus de secour que chez son Père. Mon Cher Père en est au désespoir, mais cela ne peut luy randre la santez. M. de Longueuil est dans les grand travaux du gouvernement. Le détachement de M. de Céloron luy donne de l'ouvrage par le tourment des femme qui voudrest exemter leurs mary et enfans. Voilà tous ce que je sçay, cher Fils, et que je t'aime de tous mon cœur. Adieu.

Le 2.—Sabrevois ce prépare à partire demain et le petit La Morandière est très malade. Il a randu des vers gros et long par la bouche, ce qui faite juger que cette enfans est fort malade et qu'il ne sera en aucunne fasson en état de partire, dont nous sommes très fâchez. J'ay fais des visite tous le jours, dont je suis sy lasse que je me donnerès pour deux liards. Quelle métier, cher Fils, et surtoute quand il faut essuyer les compliments de deux communautez! J'ay été aussy chez M. de Beaucour et son voisin Céloron. J'ay trouvez la femme travaliant à l'équipement de son Mary. Il y a un air de disette, dans ces deux maison, pitoyable. Le bonhomme voudret aler s'établire à Québec, mais on manque de fonds et on ne peut s'éloigné de cette charmante Nièce, qui a plus besoin du voisinage que jamais. Il faut bien que cela soit quand on a assez d'humilitez pour convenir de sa misaire. Je croy que l'on soufre bien, mais c'est leurs afaire. Adieu, cher Fils. Je donnerez demain mes lètre à Sabrevois. Sy tu est randu, tu sora de nos nouvelles.

Le 3.—Voilà, cher Fils, un commancement de nouvelles. Liones vien d'ariver, qui nous aprand qu'il y a un vaissaux des Isls à Québec, mais qui ne dit pas grand chose. Il a aportez une lètre de la Cour qui anonce la paix faite, et c'es toute. Le capitaine a débité que le petit Batiste Cugnet estès mort et ce Lafertez Picotez que tu a veu issy. Il a donné aussy une sotise assez grossière en disan que M. de la Galissonière alès Gouverneur à l'isle Royal. Cela serest joly, après avoir été commandant général issy, qu'on le mit là Gouverneur! J'en ay rougie de colesre et ne pansse pas qu'il receu cela avec tranquilitez. J'ay receu une lètre de luy, mais il ne m'an parle point. Il est randu à Québec en bonne santez. Adieu, cher Fils bien aimez. Je te souhaite une bonne santez.

Le 4.—Je vien de donner, cher Fils, nos lètre à Louty et ne pansse pas que le petit Neveux soit en état de partir. M. Olivier est arivé cette nuit, qui a voulu me perssuadé qu'il te savès randu, mais je luy ay donné des preuve que cela luy estès inposible, puisque les nouvelles qu'il a eu de ton arivez prétandu est du mois de juliet et que tu m'escrit de Bordaux de ce temt. Il raporte la mort de M. de Berteste, très regrestez. Il dit que toute est assez tranquille dans les payis d'An Haut. Dieu veillie que cela soit et que nous puissions nous tirer de ce payis avan que la guère recommance. Adieu, cher Fils, je suis fatiquez.

Le 5.—Je ne sçay rien cher Fils, et il n'y a rien de nouvaux. Il faite un temt manifique et on a faite la procession bien à l'aise; le soleye cachez et un petit soufle de nordes pour dire: il y a de l'air. M. Varin a voulu faire la proscesion et, pas plus vigoureux que sa Femme, est revenue avec la fièvre chez luy. Je vois la dame souvent parce qu'elle vient issy, mais je vois rarement le Mary. Il est toujours dans les afaire par dessus la teste. Je ne sçay comme il peut y résister. Il faut avoué que tu avès un beau talent de te divertire de cèse ouvrage, quoique tu n'use point autan de commis que luy. Il fait faire ton éloge tous les jours, ce qui ne me fâche assurément point, puisque tu doit savoir combien tu m'es cher. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une bonne santé.

Le 6.—Rien encor. Je ne vois passer les jours, cher Fils, qu'avec chagrin, me flatan toujours le matin d'avoir de tes nouvelles, mais c'est en vain. Je ne sçay sy cela durera longtemt. Sermonville est revenu de la Chine, qui a veu partire le pauvre Outil. Il avet les larmes aux yeux en nous disan adieu et nous n'es-

tions pas plus rians en panssan que ce peut estre pour toujours que nous luy avons dit adieu. J'an ay d'auttan plus eu de chagrin que le petit Neveux n'est point party. Il est toujours fort malade, beaucoup de fièvre. Ce que je crains, c'es qu'il n'est courue et n'ait atrapez une plurésy et qu'il ne le veule pas dire. Tous conspire, cher Fils, à me donné du chagrin, regardant cette enfans, bien placé s'il eût été sage comme je l'espérès et que je crains qu'il ne perde le temt ou tu y sera et M. de Vaudrueil, car on assure qu'il doit venir sytost que la paix sera faite. Que de belle chose à voir et que j'espère ne voir que de loin! Adieu, cher Fils, bonsoir.

Le 7.—Nous avons eu, cher Fils, tous le jours un nordest manifique, beau et bien claire, mais à quoy cela ce termine-t-il? A rien. Point de nouvelles, et vois passer le tempt san pouvoir prandre aucunne mesure pour m'aranger. Mon cher Père, toujours indessy, sy bien que j'espère que nous resterons sans avoir de bois en provision, san maison et sans ressource. D'alieur, je t'avoue que j'ay des moment où je me désespérerès volontiers, sans un petit raiste de raison. Je crains de t'annuyer, n'ayan rien d'intéressan à te dire, et n'orès à te répéter que la paine que j'ay toujours de ton absance à laquelle je ne puis m'acoutumer. Adieu, cher Fils.

Le 8.—Je fais depuis quelque jours, mon cher Fils, des visite l'après dinay pour tâcher de me dissiper de l'annuys où je suis de ne point voir ariver de nouvelles, joint à ce que je veux profiter du beau temt que nous avons. Mais tous cela me fatique et m'annuys encor plus que sy je restès à la maison, où je regarde très souvent les massons travallier. C'est là une de mes belle récréation à présan. Sy tu me voyès, cher Fils, tu me plaindrès. Au moins, sy tu pouvès lire dans mon intérieure qui n'est ocupez que de paine passez, présante et à venir! Tu sçay que je ne suis pas femme à me flater et que je prévois tous ce que j'ay à essuyer, sy je vie encor quelqu'année. Adieu. J'annuys mon pauvre Fils par ces réflections et te dit adieu en te souhaitant une parfaite santez. Adieu.

Le 9.—Je t'avoue, mon cher Fils, que sy je n'avès autan de plaisir à t'escrire, que j'y renoncerès, n'ayan rien à te dire qui te puisse t'amusser. Mais je ne dormirès pas bien sy je ne t'avès dit au moins que je t'aime. Petite satisfaction pour toy! Mais c'est quelque chose pour moy, puisque je ne puis te voir. Au moins aije la conssolation de m'anteretenir un moment avec toy. M. de Longueuil est dans une étate triste, mais ne t'alarme pas. C'est par l'incertitude où il est de savoir s'il sera Gouverneur ou non. Il en conte sa paine à tous le monde et cèse inquiétude et combien il s'arangerès, sy on lui donès le gouvernement. Ce sont les converssassion du Père et de la Fille. Adieu, cher Fils.

Le 10.—Voilà enfin, cher Fils, des nouvelles de Missilimakinac. Dieu veillie que le dictom canadien ce trouve vray et que cela nous en donne de France! Le chevalier de Repentigny est arivé avec un air aussy raisonable que tu l'a laissez. Il dit que toute est assez tranquille dans le poste, mais il n'an est pas de même à la Bay où M. de Verchère est. Les Sauteurs l'ont encor inssultez et, cette fois, il s'an est vangez, en ayan tué un et ces jeans une autre. Je suis fâchez que cela ce trouve au moment que ce pauvre Milon y va, qui n'antan point, je crois, la fasson de les gouverné. Mais je crois que trop de bontez nous a randu méprisable et ne pansse pas que cette afaire fasse autan de mal que les politique sauvage de voudrès perssuadé. Sy on eu toujours bien châtiez ces rasse, il ne serès point sy inssolent. Voilà, cher Fils, tous ce que je sçay. Sy j'aprand quelque chose, je t'en ferez part. Adieu. Je te souhaite le bonsoir.

Le 11—Le cher de Repentigny vien de partire pour Québec. Tu orès rie, cher Fils, sy tu avès veu l'emprescement de M. de Longueuil à le faire partire et les inpassience qu'il a eu avec Mater. Elle disès qu'il falès luy donner le temt de s'arangé et luy ce tirès les coude en arrière, en disan qu'une oficier ne devès point avoir d'autre afaire que son devoir. Peut s'en est falu qu'il ne ce sois fâchez. La véritez est qu'il peut y avoir des ordre à donné sur les nouvelles qu'il aporte et qu'il est bon qu'il ce rande prontement. Voilà, cher Fils, plus qu'il n'an faut pour t'anuyer. Adieu.

Le 12.—Voilà nos espérance ordinaire perdue. Nous avions contez que nous orions des nouvelles dans l'octave du St Sacrement. La voilà passez et rien du toute, que bien de la chaleure qui m'a faite souvent dire: " Mon pauvre cher Fils, que tu soufre, s'il faut passer des année dans un climat sy brûlan! " Il a faite chaud aujourd'huy à avoir paine à respiré, mais tu me connois et ne me plains point de ce temt que j'aime beaucoup mieux que le froit. Mais ta Fille est pie que toy, elle n'a sescez de crié: "Qu'il fais chaud!" Quoyqu'elle sois avec un simple robe de toille, elle ce traîne par tère et est désolez de la chaleure. Voilà, cher Fils, tous ce que j'ay à te dire de nouvaux. Ce qui ne le doit point estre pour toy, c'es que je t'aime de tous mon cœur. Adieu, cher Fils.

Le 13.—M. de Céloron est party ce matin avec tous son monde, cher Fils. Je crois t'avoir mandé que c'estès pour chasser des Englois qui ce sont établie près des Misamis et pour y faire un établissemen françois en forme. Il a avec luy: M. M. de Contrecœur, Courtemanche, St Ours fils, Villiers l'aîné, Le Borgne et ces deux enfans, et Niverville. M. le Général a engajé le Père Bonéquand à faire ce voyage, afin d'avoir quelque mémoire juste de tous cèse endroits, dont on a encor qu'une connoissance très inparfaite. Ce Révérand Père est en état de donné des carte juste de tous les endroist par où il passera et suis charmé, par l'envie qu'a M. le Général a d'en avoir des mémoire sûr, que le Père ait voulu accepter le party. Ils sont tous à la Chine. M. Varin y a été ce matin avec M. de Céloron et précédé de son octon à cheval, Martelle toujours à sa suite. Ce dernier a achetez la maison de Dépré que tu connois, dans notre voisinage, où a demeuré la viellie Senneville. Je crois que ce sera notre demeure sy nous ne pouvons passer cette année.

Point encor de nouvelles, cher Fils. Je suis au désespoire de voir passer les jours comme cela. Notre chère petite s'an tire au cheveux. Adieu.

Le 14.—La nouvelles de l'arivé de M. l'Esvesque, cher Fils, vien de faire partire tous les La Corne pour aler au devant de luy. Il a l'abé chez luy qu'il a faite chanoinne, de fasson qu'il va ce trouvé entourez de toute les Corne de Canada. Je t'avoue que ces jeans sont bien remplie de leurs richesse et que.....

6ᵉ CAHIER—14 OCT. 1749 - 18 MAI 1750

Le 14 octobre 1749.—Nous voissy, cher Fils, de retour dans le vaisaux, à 3 heure après dinay et on travallie fort et ferme à lever les ancre, avec un petit vant arière et un temt très claire. Le Seigneur veillée nous donné du beau tempt pour achevé notre voyage! Ta Fille et Tilly n'ont pas été plus tost embarqué qu'elles ont été malade. Mais je les ferez assurément rester sur le pont, car je craindrès que notre chère petite ne soutin pas la traversssez, sy elle continuès de même. Je t'ay escrit, cher Fils, par un jeun capitaine marchand, qui m'a demandé une lètre de recommandassion pour toy. Je ne say son nom. Je t'ay escrit aussy par M. Olivier qui nous a laissez pour passer sur un bâtiment qui va à St Omingue et de là au Mississipie. La grossesce de sa Femme luy a faite prandre ce party afin d'estre plus tost randu. Il c'est chargez du petit La Morandière et n'a pas voulu que nous luy ayons donné d'argen pour sa dépansse. Il c'est chargez de toute et nous luy avons dit qu'il n'avès qu'à nous marquer ce qui luy en orès coutez, que nous le rembourssserions ou toy, sy il le voulès, en cas qu'il eu besoin d'argent. Adieu, cher Fils. Je te direz tous les jours de nos nouvelles quand je le pourez.

Le 15.—Nous avons, cher Fils, marchez toute la nuit avec un fort joly vand: mais le cliquety des cloison m'a fort intéronpue le someillie. Je ne sçay commant on peut passer ces jours à faire un pareillie metier. Sy le Seigneur nous fais la grâce de nous randre, je promest bien de n'y jamais retourné. Nous fezons 3 lieux par heurs régulièrement sans estre beaucoup tourmantez. J'espère que, sy ce temt dure, nous ne serons pas un mois à nous randre. Quelle plaisir pour moy, cher Fils, lorsque je me vèrez à tère! Adieu, jusqu'à demain.

Le 16.—Toujours beau temt, cher Fils. Nos voille n'ont pas changé depuis avan hier et fezon belle et bonne route, mais je ne puis m'acoutumé à ces cri-crac des cloison et de tous ce vaissaux. M. de la Galissonière a faite tenir ta Fille une party du jours dehor et elle n'a pas vomie, ny Tilly non plus. Malgré le rouly, je n'ay point encor eu de mal de cœur, ny mon cher Père non plus, dont je suis très contente. Adieu, je ne sçay rien de nouvaux et n'escrit pas aisaiment. Adieu, cher Fils.

Le 17.—Le 17, à quatre heurs, on a sondé, cher Fils, et nous somme sur le Grand Banc à 35 brasse d'eau, environs le milieu du Banc. Nous alons toujours bien, mais point aussy vite que nous alions hière, mais nous alons toujours bien. Nous avons veu quantitez d'oisaux et, ce matin, on a veu un vaissaux pêcheure, mais trop éloigné pour luy parlé: rien de plus. Toute la petite famille ce porte bien. Nos enfans mange à présan et plus presceque de mal de cœur. Adieu, cher Fils, jusqu'à demain.

Le 22.—Pour le coup, cher Fils, j'ay eu peure par le gros vand que nous avons eu depuis sinque 5 jours. Je ne me suis jamais trouvez à pareillie feste: le vaissaux, à ce qui me semblès, san dessus dessous. Que de regrests d'estre cause que mon cher Père périe à ce qui me semblès! Nous avons été quatre jours sans osé sortire du lit. Les oficiers les plus ferme avet paine à ce tenir. Point de marmitte et, malgré cela, nous n'avons point été malade. Nous en rions aujourd'huy qu'il fais beaux et espérons nous randre dans peut, sy le temt continue, n'ayans plus qu'un joly vand. Adieu, cher Fils, car je n'ay pas la teste trop bien rassise.

Le 23.—Calme tous plate, cher Fils, et nous roulons encor de la bonne fasson et, san M. de la Galissonière, je ne me serès point levez. Mais il dit que je serès malade de rester au lit et, comme on a jetté 3 matelos à la mer et que nous avons bien des malade, cela m'a faite faire des réflection et m'a faite prandre l'air inssy qu'à toute la famille qui est, grasse à Dieu, en bonne santez. Tous nos messieurs sont tousjours plains d'atantions pour nous, mais il ne pevve m'ôter la peure. J'ay mégrie d'un bon demie piez et mon cher Père et ta Fille aussy, mais j'espère que cela reviendra à tère. Adieu.

Le 3 novembre.—Comme je n'avès rien d'intéressan, cher Fils, à te mandé et que l'on escrit pas fort comodément, il y a longtemt que je ne l'ay faite. Aussy en ai-je été la première puny, n'ayan point de satisfaction pour moy que celle de te dire que j'aime mon cher Fils de tous mon cœur. On nous promet la sonde inssessament. Je le souhaite, je t'assure grandement, car je n'ay guère de tranquilitez issy, où je suis toujours dans des alarmes difissille à exprimé. Nous alons tousjours un peut, mais peut de vand. Adieu, cher Fils.

Le 4.—Que de jois, cher Fils! Avand le jour, la tère! J'ay criez, comme les mousse: "tère!", oublians que mon cher Père dormès. On m'avès cachez les sonde pour ne me point donné d'inquiétude, mais quand j'ay entandue crier! "tère!" je me suis levé comme une folle et j'ay couru sur le pont. Quelle vision, cher Fils, des rochez éfroyable à cette entré! Heureusement, le tempt est clair, beau, et le vand bon et on nous assure qu'à midy, nous seron mouliez en rade de Breste. M. de la Galissonière vien d'escrire à ton Frère

pour le prier de nous chercher une chambre. C'est luy demandé honestement un logement, mais je le laisse faire. Adieu, car je veux voir tous ces beaux endroit. Ta Fille me tourmante: "Vien donc voir, Maman nous alons ariver!" Cette chère innocent est aussy aise que moy. Mon cher Père et Tilly ne le sont pas moins. Nous somme tous très content, je t'assure, et avons bien des grâce à randre à Dieu. J'ay fais bien de promesse aussy.

Le 5.—Nous voilà enfin, cher Fils, sorty de tous les risque de la mer et chez le plus aimable Frère que tu aye. Il n'est point aussy beau que mon Fils, mais il me parès aussy aimable par le caractère. Il n'u pas plustost reçeu la lètre de M. de la Galissonière qu'il nous envoya son canot bien armé et une belle lètre pour nous prier d'aler chez luy, où nous somme venue dessandre avec grand plaisir, hier, à 5 heures du soir. Nous ne fûme pas plustost entré que M. Hocquard y vint et nous fie milles amitiez et nous enmena avec ton Frère souper chez luy, où M. de la Galissonière estet, qu'il avest envoyé chercher. Nous y avons veu la Belle-Sœur de M. Hocquard, qui est très aimable et qui fait fort bien les honneurs de l'Intandance. Elle a beaucoup caressez notre petite inssy que M. l'Intandant. Il nous a encor priez à dinay, où il faut alé. Il dit que c'est un dinay en sérémonie. Mais je me suis bien promise de souper avec le cher Frère, tant que nous serons issy. Mme Hocquard est rouge de vermilion comme nos Sauvage qui vont en guère; c'est domage. Nous avons couché, Tilly et moy, dans ton lit et la petite dans celuy de son Frère — voilà comme M. Michel nous les a annoncé — et mon cher Père dans une chambre à cautez. Il est venue, sytost que nous avons été levez, nous voir. J'estès trop aise pour dormire et me suis imaginé toute la nuit roulé à l'ordinaire. Quelle métier, cher Fils, et qu'il faut que je t'aime pour avoir faite un voyage comme celuy-sy! On me donnerès tous les bien des royaume que je ne retournerès pas. Adieu, aimable Fils. Je voudrès bien te savoir randu et encor plus te voir de retour.

Le 6.—C'est seulement, cher Fils, pour te randre conte de ma Journée. Nous dinâme hier chez M. l'Intandant avec toute les grosse teste de la ville, et vinme souper issy. Nous ûme le plaisir de bien parlé de toy. Notre petite caresse son Oncle comme elle te caressès. Il en est enchantez. M. de la Galissonière la caresse toujours et nous vien voir tous les soirs. Mon cher Père c'es promenez avec M. Michel une party de l'après dinay. Il ce porte à merveillie, grâce au Seigneur, car je craignès beaucoup que la traverssez ne dérangea sa santez. J'ay veu beaucoup de Messieurs les oficiers qui me sont venu voir, mais je ne puis encor dormire, j'ay perdu l'habitude du someillie. Adieu.

Le 7.—Je te laissez fort promtement hier, cher Fils, pour recevoir Mme Hocquard qui m'est venue voir. Rien n'est plus aimable et plus caressan que cette dame inssy que M. l'Intandant. Il ne nous permette point de dinay chez ton Frère: nous dinons toujours chez eux. Cepandant M. Michel nous a priez en sérémonie pour demain, avec toute l'Intandance et plusieurs des grosse teste d'issy. On a bien raison de dire que nous somme dans le royaume de la pluys, car elle ne cesse point de tombé. Il faite le plus beau soleye du monde et, une minute après, il pleut à versse, ce qui me fâchez beaucoup par la crainte que cela ne gatte beaucoup les chemins, et nous en avons honnestement à faire, dont j'ay déjà peure. Adieu, cher Fils, que j'orès de satisfaction sy, après toute les paines que j'ay eu, cela me rapprochès de toy! Mais que tu est loin!

Le 8.—Nous avons travaliez, cher Fils, à nous préparé à partire et alons mètre encor une fois notre pauvre équipage sur mer, dans une cabare que l'on donne à M. d'Obigny pour tous les soldats et équipage du vaissau. Comme il y va des oficiers, ils m'on promie leurs protection pour mes afaire et pour mon petite Englois et ne gardons que chacun six chemise, ce qui sera encor trop pour les litière qui ne veulle rien prandre avec nous. Je regrette grandement l'argent qu'il va nous en coûter. On nous demande 20 [1] par litière: il nous en faut trois et un cheval pour Josèphe, qui sert mon cher Père, san conter les auberge. Je me tirerès volontiers au cheveux. Adieu, cher Fils. Je vais travalier.

Le 9.—Je ne sçay, aimable Fils, jusqu'à quand je ferez et déferez des malle. J'ay passez le jours à en refaire de nouvaux et à faire des petite cassette pour notre voyage par tère, dont je tremble de peure d'avance, par les chemins dont on me dit beaucoup de mal. Mais il faut ce randre. Je croy que, sy j'usse été seule, que j'orès passez l'hivert issy, tant on m'éfraye des chemins, mais M. de la Galissonière ne me laisserès pas comme cela. Il doit partire avec nous, mais ce n'est que jusque chez luy, où il conte rester jusqu'au mois de janvier à ce reposer. Pour moy, je ne sçay quand je me reposerez. Ce sera quand j'orez le plaisir d'estre avec toy, mais quand sera-ce, cher Fils? Adieu, je te souhaite une parfaite santez. Aime ta pauvre Mère.

Le 10.—Il est conclu et arestez, cher Fils, que nous partons demain. Nos litières sont arestez et tous notre équipage prest. Nous avons dinay issy avec tous les gros dos. Ton Frère faite les chose manifiquement et de fort bonne grâce, mais j'aime mieux mon Fils que tous cela encor. Ta petite c'es faite grande connoissance avec Mme Hocquard et crois qu'elle ce sépareront avec paine, inssy que de M. La Maisonfort et quelqu'autre vieux dont le nom ne me revient point. Tu rirès, cher Fils, sy tu la voyès avec tous ce monde, avec lequelle elle ce tire d'afaire à merveillie. Je ne doute point que tu ne fus bien content sy tu la voyès d'un petit coin. Il est conclue et arestez qu'elle doit estre dans la litière de M. de la Galissonière, mon cher Père avec Lisette et moy avec Tilly. Il nous faute un chevalle de bas pour porter chacune une cassette et un porte-manteau avec le domestique; autant pour M. de la Galissonière, ce qui faite un traint, comme

tu vois. Nous devons partire au porte ouvrante. Je tramble d'avance, tant des voleurs que des mauvais chemins. Je crois que j'aimerès autant aler encor sur la mer, tant je suis éfrayé. Je t'avoue que je me trouverez bien heureuse lorsque je pourez dire que je serez tranquille, mais quand sera-ce? Car il faudra encor aler à Blois et où après? Adieu, cher Fils. Je vais finir et faire toute embaler pour les cabare. Aime ta pauvre Mère et la plaint. Adieu, cher Fils.

Le 8 décembre 1749.—Nous voissy enfin, cher Fils, après bien de la fatique, arivez à Rochefort avan hier à 6 heure du soir. Et, aussytost que je puis escrire, je n'ay rien qui me puisse mieux dédomager de toute mes paine que de pouvoir t'escrire. Que je serès contante, cher Fils, sy, après tan de peure, je t'u trouvez issy! Mais je n'y vois qu'une nouvelles croix que le Seigneur nous prépare, ayan trouvé Mme Tilly pour inssy dire mourante. Elle est d'une meigreure extroredinaire, une poitrine toute à fais malade, ce qui ne nous fais pas goûter le plaisir de l'arivée comme nous ferions. Notre chère petite a soutenue aussy bien que nous le voyage, en parfaite santez. Il n'y a que Tilly qui a bien de la paine à ce tenir sur les piez et moy, je suis toute tremblante encor et ne sçay guère comme tu lira cesy. Je vais te faire le détalie de notre voyage depuis Breste, d'où nous somme party avec regret de laisser ton Frère, le 11 novembre avant le jour, et vinme dîner à Landerno et coucher au Bot, chez une cousine de M. le marquis. Le 12, nous y somme restez, où ta Fille fie grand connoissance avec des petite cousinne et cousins. Le 13, nous dînâme à Châtaulin et couchez à Quinpère, où j'anvoyez chercher le petit d'Arnaud, qui soupa avec nous, et parlasme beaucoup de toy et de notre payis; mais je ne pourez parlé des endrois où nous couchons, puisque nous y arivons à la lueur des flambeaux et repartons de même. Le 14, nous avons dinay à Rochefordin et couchez à Quinperlé. Le 15, dinay à Hainebon et couchez à Landevand. Le 16, dinay à Oré, coucher à Vanne, toujours la nuit et n'ay rien veu. Adieu, cher Fils. Demain je continurez. Adieu.

Le 9.—Bonjour, cher Fils. Je vais continué à te faire par de notre voyage. Le 17, nous avons dinay à Musiliaque et couchez à la Roche-Bernard. Je soufrit beaucoup aux aproche de cette rivière, mais nous la passâme du plus beau temt du monde.

Le 10.—Les visite fure cause hier, cher Fils, que je ne pu te dire qu'un misérable mot, qui est toute ma conssolation, et vais continué. Le 18, nous partîme à l'ordinaire au flambeau et vinme dîné à Ponchâteau et coucher au Temple très tare et où j'u peure toute à mon aise. Et le landemain 19, nous avons été à midy à Nante, où nous somme restez jusqu'au 20 à midy. J'estès sy malade que je ne pouvès à paine me tenir et cela d'avoir mangez des poire qui me donnèr la flûte, que j'ay gardé jusqu'issy. Et nous vinme, le 20, coucher à la Galissonière, où Madame nous atandès, et y fume ressue à la grande. On me mit au lit, en arivan, où je dormie 24 heures sans m'éveiliés, et nous y somme restez jusqu'au 2 de ce mois, avec tous les agréments imaginable. Ta Fille y a été très caressez, et nous tous. C'est une maison manifique, des jardins superbe et des bois de même, mais c'est une campagne et, quoyqu'il aye bone compagnie toujours, je m'y ennuyrès très fort. Adieu, cher Fils. Voilà encor compagny, ce qui me faite jurer, aiman beaucoup mieux m'anteretenir avec toy que de voir ce que je ne conois pas.

Le 11.—Bonjour, cher Fils. J'an suis restez au moment que nous somme party de la Galissonière qui estès le 2 de ce mois. Ce ne fut pas san regrest de part et d'autre que nous nous séparâme et, à 10 he^s^ du matin, après avoir bien déjeuné, nous somme montez dans ces misérable litière. J'estès toujours avec Tilly, mon cher Père avec Lisette et la petite avec une oficier du vaissaux qui estest à la Galissonière avec nous. Ne sois point éfrayez de voir notre chère petite avec un oficier. C'est une homme raisonable: c'es M. Terasson, qui a eu milles atanssions pour nous dans la traverssez, inssy que tous les autres. Nous fume coucher à Montégue et, le 3, nous fûme dinay à St Fulgean et coucher à Chandoné, toujours en bonne santez. Le 4, dinay à Tiré et coucher au Poiré. Le 5, dinay à Maran et couché à la Rochelle, où nous n'avons pas été plus savan qu'alieure, n'arivan que la nuit. J'anvoyez prier M. Pacaud de nous venir voir pour luy demandé quelqu'argen, ce qu'il fit de fort bonne grâce. Et nous partîme dans le carosse, le landemain, et dînâme au Rocher. Je croyès toujours que la mer me suivès. Et enfin, nous arivâme issy à la nuit et ûme bien de la paine à nous randre chez M. de Tilly, qui estès à Paris depuis quinse jours. Voilà, cher Fils, le détalie de notre voyage. Je ne sçay s'il t'amusera beaucoup, mais j'ay bien du plaisir à te l'escrire. Adieu, cher et aimable Fils.

15.—Je me donnerès, cher Fils, pour deux liard, je crois, et me trové avec toy, car je me meure d'annuys. Estre dans une maison à la glace où il faut monté et dessandre toujours, point de feux presceque! J'ay fait chercher du bois, mais qu'il est éfrayan de payer 24 ^l^ un cent de bûche qui, à paine faite notre demie corde! Voilà de quoy mourire de faim ou de froit. Mais j'aime mieux aler avec mes viélie genil et me chaufé et mangé. J'ay été un peut malade, ce qui m'a privé du plaisir de t'escrire depuis trois jours, d'un rume qui m'a donné grand mal à la teste, et elle n'est pas encor assez assurez pour t'an dire autant que je le voudrès. Adieu, cher Fils.

Le p^er^ janvier 1750.—C'est seulement, mon très cher Fils, pour te souhaiter une bonne et heureuse année. Je ne te ferez point l'étalage de tous les vœux que je fais en ta faveur, — le rume ne me le permest point, — mais sois perssuadé que je ne changerez jamais sur ton conte et que mes santiments pour toy serons toujours les même que tu m'a veu, et je souhaite avoir le plaisir de te revoir. C'est là où je met toute ma satisfaction et les vœux que je fais pour moy-même, ne pouvant m'acoutumé à estre éloigné de toy, surtoute

dans un temt où j'orès grandement besoin de conssolassion. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une parfaite santez et que tu aime ta Mère.

Le 10 janvier.—Peut tu pansser, cher Fils, quelle a été mon annuys depuis que je n'ay eu le plaisir de m'anteretenir avec toy? J'ay eu un rume qui m'a tourmanté au point que j'ay crue avoir une bonne fluction de poitrine et je n'an suis pas encor quitte, mais au moins pui je te dire quelque chose. C'es bien assurément toute ma conssolation, car d'issy je n'an tire aucune. Où est ce temt où je vivès sy tranquille et où tu me donnès des soins et des atanssions que je n'espère de perssonne? Sy je pouvès encor me flader d'avoir la satisfaction de te revoir, je serès contante, mais je m'imagine n'estre plus faite que pour avoir des croix et je crains bien d'estre à portez de regretter le Canada bien des fois par les duretez que je vois issy. Adieu, cher Fils. Je crois que c'est t'anuyer de te faire passer du temt à lire mes chagrins.

Le 20.—Tous conspire, cher Fils, à m'anuyé dans ce payis. On ne parle plus que de dance, de balle masquarade ec. M. de Tilly est arivé et n'est plus ocupez que de la Cour, de grandeurs et peut d'atanssion pour les siens. Je ne sçay comme tous cela pansse, mais j'y vois peut d'agrément à espérer de leurs part et pansse qu'ils voudrès bien nous voir hors de chez eux. Je le voudrès bien aussy et ta Fille encor mieux. Il a promie de mené ces demoiselle au balle, mais il faut une robe neuve à celle que j'ay amené et il n'est pas séan d'aler autrement. J'ay eu beau dire que toute estès fort chère et qu'elle n'orès rien de joly pour ce qu'elle avet vandu, il a falu donné l'argen qu'elle doit avoir en aoust prochain des harde qu'elle a vandu en Canada, pour en avoir une pour le bal. Il parès que je ne sçay point la fasson dont on doit vivre et que je ne suis qu'une Iroquoise. Je ne dit mot, mais, sy je puis estre chez moy une fois, je serez bien contente. Je san qu'il y a de la jalousy de toute fasson. Adieu, car je n'ay pas la teste bonne. Je te souhaite le bonsoir.

Le 22.—Je n'ue pas un moment hier à te rien dire. Je t'ay escrit par un vaissau que l'on m'a dit qui devès partire de la Rochelle. On nous faite espérer la Chimène tous les jours, mais elle ne parès point, dont bien me fâche. Je vois que l'on est à peut près aussy sot issy que dans nostre payis pour les visite du jours de l'an, car cela ne finie point. J'an ay veu depuis 20 jours de toute espèce et il faudra randre. C'es ce qui me fâche le plus, n'ayant point de voiture que des chaise à porteure. Encor me demande-t-il 15 sols pour aler seulement à la messe! Vois comme je déplore mon sort après avoir eu tan de calesche à ma disposission. Où est le temt que je t'avès? Tous me revien dans ces moment de tristesse.

Le 25.—Je n'ay pue trouver un moment à me satisfaire, cher Fils. Il a falu escrire à toute la famille tan à la tienne qu'à celle de Bégon, de qui j'ay receu des compliments san fin. J'ay le plaisir d'ans avoir souvent de M. de Rostan et de ta Sœur. J'ay faite escrire notre petite et elle a receu des réponsse plaine d'amitiez. Le petit Frère de Breste luy fais milles caresse dans les lètre qu'il m'escrit. C'est une aimable homme, c'es ton Frère: en voilà assez pour moy. Il y a balle demain et toute les frisure sont en l'aire, jusqu'à la petite que M. de Tilly doit mené, car je ne puis me résoudre, n'ayan pas le cœur content, à me produire que quand il le faut absolument et, de plus, je tousse toujours. Mais je ne veux pas que notre cher inocente n'ay pas le plaisir de voir, au moins une fois, ces belles assemblé. Adieu, je vais travallier à l'ajustement.

Le 27.—Sy tu eu veu ta Fille hier, cher Fils, tu serès restez comme elle fis à la veu de ce damas couleur de rose que tu luy dona. Elle estès coifez en cheveux au mieux, avec un corps neufe qui luy faite la talie belle, de bonne grâce, et party bien contente avec la paine cepandant de ne savoir poin danssé, et elle revin très satisfaite d'avoir veu une aussy belle asemblé, mais toujours fâchez de voir des dame aussy barboulié de rouge qu'il y en a issy. On luy demanda sy elle trouvès cela beau. Elle répondit qu'elle avès veu d'aussy belles assemblé à Montréal. Tilly en dit autant, ce qui ne parès pas flater Mme Tilly, car elle est tous entousiasmé de son Rochefort et de sa seigneurie. Adieu.

Le 29.—Bonjour, cher Fils. Je passez hier ma journée à recevoir des compliments sur la figure de ta Fille, car on est issy toute extresme. Je ne puis revenir de t'avoir tan ouy vanter la France et à tan d'autre. Je me repantirès volontiers d'y estre, sy je croyès que tu fut longtemt sans y venir, car je ne vois aucunne ressource pour moy. Ne voulan point donner dans le monde ny dans la baquatelle, je n'y orez que bien de l'annuys. Je n'antant parlé dans cette maison que de ce qu'il faudrest faire pour gagné du bien, que celuy-sy est bien heureux d'an avoir et qu'il n'y a que les jeans de rien que l'on favorise. C'es toujours la même histoire et histoire qui m'inpassiente souvent, surtoute lorsque cela tombe sur sertain métier. Adieu, car je ne suis pas trop libre de mon temt: il faut toujours du sérémonialle. Bonsoir, cher Fils.

Le 2 féverier 1750.—Quel diférance, cher Fils, d'estre issy ou en Canada! Il faite un temt manifique, c'es toute aussy, car s'il y avès de la neige et des Sauvage, ce payis serès tous ce qu'il y a de plus lait. On nous anonce une grande promotion! 2 visse-amiraux, des lieutenant généraux et un chèfe d'escadre, qui est notre cher M. de la Galissonière. On luy donne aussy les journeau et est l'un des commissaire nomé pour les limitte entre l'Engletaire et nous pour le Canada. On dit qu'il y a 2 seigneur Englois qui doive venir pour cela inssésament à Paris, ce qui nous éloigne de M. de la Galissonière pour du temt, selon toute les aparance. Il m'escrit de temts en temt, mais je l'aimerès mieux dans cette ville, santant bien qu'il faudra que j'y reste quelqu'année par raport à Bégon, qui n'est point encor d'âge à abandoné à sa conduite. On me le laisse comme une grâce spécialle, estant garde-pavilion, et j'espère que j'orez bientost une maison.

M. de la Galissonière en ayan une issy dont il n'a plus besoin, restant à Paris, je luy ay demandé de me sédé son balie qu'il a encor pour deux ans. Adieu, cher Fils. En voilà assez. Je t'embrasse.

Le 3.—On est issy, cher Fils, comme en Canada, d'une jalousie terible. La converssassion n'est plus que sur le bonheur de notre marquis d'avoir été fait chèfe d'escadre. Comme s'il n'estès pas du bois dont on les fais! Ces mélieurs amis en raisonne. Je crois qu'il a pourtant assez travalliez en Canada pour mériter quelque chose. Il a escrit à ta Fille une lètre dont elle est enchantez, car il est toujours son Noyan et elle en est folle. Il n'an est pas de même de bien des jeans d'issy, car elle ne peut les soufrire. M. de Givry luy a donné une petite Laville pour compagny, qui est fort aimable par le caractère. C'es la sœur de cette dame Le Vasseure et de celle à qui tu fezès les yeux doux; inssy, tu ne sera pas fâchez que ta Fille ait une de ces sœur pour amie. Elle sont toute très aimable et done bien de la jalousie à nos dame, ce qui me réjouys quelquefois. Adieu, car on me demande: visite ennuyante.

Le 4.—Bonjour, cher Fils. Sy tu estès issy, je serès charmé d'y estre par le beaux temt que nous avons. J'ay eu un bouquette de violeste ce matin et la saison est aussy belle que nous l'avons en Canada à la fin de may. Mais je ne puis, aimable Fils, goûter de satisfaction à rien, estante éloigné de toy qui pourès faire toute ma conssolation. Je me regarde issy tombé des nue, ne trouvan pas plus de sécours dans mes proche que dans les étrangers. Que de croix, cher Fils! et que je crains que ma pauvre vie ne ce passe avec bien des chagrins! Encor sy j'avès cette misérable Mater, cela me donnerès des moments plus doux. Mais je n'ay perssonne que mon cher Père, à qui je ne diray point mes paine, crainte de luy en faire; mon Fils, qui est une enfans et ma chère petite qui n'est pas d'âge à rien exiger: voilà pourtan toute mé ressource. Plaint-moy, cher Fils, et aime ta Mère assez pour te consservé et pour revenir vivre avec elle tranquilement. Adieu.

Le 15 féverier.—J'ay crue, mon cher Fils, que je n'orès plus le plaisir de pouvoir m'anteretenire avec toy. Nous avons panssez brûlé chez M. de Tilly et, sy ce qui nous est arivé le jour fut arivé la nuit, nous estions tous perdu par la cheminé de sa cuisine qui donne dans ma chambre, où il y a une boisure. La cheminé est crevé et fort salle; le feux y a prie et sortès par ma boisure. Juge du délabrement qu'il a falu faire: abatre une party de cette boisure et la cheminé, ce qui m'a privé de te rien dire depuis bien du temt et m'a fort ennuyé, couchan au froit et dans les pière et le mortier. Encor sy nous avions la paix, ce ne serès rien, mais nous ennuyons, nous fatiquons et suis aussy bien lasse de cette vie. M. de la Galissonière m'a mandé de prandre sa maison et, sytost que j'orez quelqu'ustanssille de ménage, je décanperez. Malheureusement, les ouvrier ne sont pas plus hâtez issy qu'an Canada et il y a un mois que j'ay des couchette et lit de commandé et des chaise de palie avec des lits de cotonade. Ce sera mon enmeublement jusqu'à ton retour, ce que je souhaite avec emprescement. Adieu, cher et aimable Fils. Aime ta pauvre Mère.

Le 20.—J'ay travalliez, cher Fils, tous ces jours issy à randre les visite à tous le monde, du moins au dame. Mais c'est avec un sérémonialle étonant. Mme Létanduaire nous a prettez son carosse et M. de Tilly a bien voulu que ces demoiselle sois venue. La chère petite ne c'est point acomodé de tous cela, car elle n'est point dans son assiette ordinaire lorsqu'elle ce trouve seule avec sa Tante. J'ay eu des frayeurs, dans ces misérable rue, dans ce carosse, que je ne crois pas que j'y retourte de systost, mais il n'y a pas moyen d'aler à piez. Issy, les pavez me tue les piez et, sy je veux sortire, il m'an coûte mon petite écue pour mon après dinay dans ces misérable chaise à porteure, où il ne veulle seulement pas mené cette chère inocente: ce qui faite que je me tien dans ma chambre volontiers. Plaint moy, cher Fils, car je suis à plaindre. Adieu, je te souhaite le bonsoir.

Le 10 mars.—J'ay bien payé, cher Fils, les visite que j'ay faite. J'y ay atrapé un rume que j'ay crue périe et j'ay encor de la paine à escrire tant je suis foible, mais je ne puis tenir à l'envie que j'ay de te dire que je t'aime et que je me meure d'anuys de n'avoir point de tes nouvelles. On nous en avès promie et je ne vois rien venir. J'aimerès autant estre en Canada. J'orès du moins avec qui parlé de toy et me désannuyé. Adieu, cher Fils. Toujours des incomode qui me mette de fort mauvaise humeur.

Le 18 mars 1750.—Il m'annyez grandement, cher Fils, de me trouver chez moy. J'y suis enfin de ce matin, mais encor très male arangez, ce qui me prive de te dire grand chose pour le présan avec ce que je suis des plus fatiqué et sans espérance de me reposer encor sytost, n'ayan qu'un très mauvais torchons de servante qui ne sçay rien faire. Je puis dire que j'éprouve toute sorte de croix, ce que je soutienderès plus volontiers sy j'avès espérance de te revoir bientost, mais je crains que tu ne t'acoutume où tu est et que tu n'y reste longtemt. Adieu, car je ne puis plus tenire debout; je vais me coucher. Ta Fille dor bien tranquillement et est très contente de n'estre plus chez sa Tante, inssy que son petit Oncle. Adieu.

Le 20.—Je ne pu te dire un mot hier, cher Fils, toute estès san dessus desous issy. Le ménage de M. de la Galissonière m'anbarasse plus que le mien, du moins ces meuble estante en plus grande cantitez et que j'ay voulu tous serer avan de m'aranger. Il me sède sa maison, ne panssan pas qu'il revienne issy qu'an cas d'armement. Tu sçay la place qu'il a. Inssy je ne t'an diray rien, mais je perd de ce qu'il n'abite pas Rochefort, ce qui serès fort diférant pour nous. Je suis égallement fâchez de ne pas trouvé une autre maison, celle-sy estant de 550 ¹ de loyé, ce qui me chagrine grandement, n'estante guère en état de payer cela et pouvoir vivre. Adieu, cher Fils. Plain ta Mère et l'aime; j'oublirez tous le reste. Adieu.

Le 25 mars.—Croirès-tu, cher Fils, que j'ay eu la complaisance pour ta Fille de la mené voir l'entèrement de M. de St Clair qui morue hier? Avec tous l'embaras que j'ay, ce n'est pas peut, et la paine que j'ay à marcher sur ce pavé. Je commance à m'aranger et espère quand quelque jours, je serez plus tranquille. Il faut estre cette semaine en dévotion, ce qui reculle un peut mes traveaux, les ouvrié estant trop dévots. Rien de nouvau, sy ce n'est la maladie de M. de Létanduaire que l'on dit sérieuse. Adieu, cher Fils.

Le 26.—Il estès bien vray, cher Fils, que la maladie de M. de Létanduaire estès sérieuse, puisqu'il vien de mourire, ce qui m'aflige infiniment. C'estès au moins un amis que j'avès et une connoissance issy pour nous qui n'avons plus que M. de Vaudreuil, que nous connoission particulièrement. Je le vois souvent et il ce trouve aujourd'huy commandant jusqu'à nouvelles ordre. On assure que ce sera M. de Mac Nemara qui sera commandant du port. Il parest un très aimable homme, mais je ne le connois point comme M. de Létanduaire. C'est une afliction général. Il estès fort aimez issy. Il est mort, à ce que l'on dit, d'un absès dans les rins qu'il a négligez, ne s'en estant plaint que trop tard. Adieu, cher Fils. Je te souhaite le bonsoir.

Le 28.—Je fut malade hier, cher Fils, comme une misérable et diray, comme cette pauvre Catin, que la dévotion m'est contraire. Les station de cette ville m'on tué et ne peut plus marcher, tant j'ay de mal aux piez. On entèra hier M. de Létanduaire, avec toute la pompe et la manifissance possible, mais cela n e rand rien à Mme Létanduaire ny à Mme sa Fille, qui sont dans une afliction des plus grande. On est issy comme en Canada: les uns la plaigne, les autre en ris. Pour moy, je partage bien sincesrement sa paine. Je ne veux point t'anuyer et te souhaite une bone santez. Adieu.

Le 29.—Rien de nouvaux, cher Fils. On est dans la dévotion du jour de Pâque et on est ocupez que que de cela. Dieu veillie que ces Pâque change bien des cœurs, car il ne laisse pas d'y en avoir issy d'assez malins, quand ce ne serès que moy. Ta Fille, mon cher Père, Begon et moy jouissons tous d'une assez bonne santez. On me faite espérer que Bégon ira avec M. de Mac Nemara, qui doit commandé une escadre, mais on ne sçay où elle va, car toute est aujourd'huy plus sécret que jamais. Adieu, cher Fils. Je te souhaite le bonsoir.

Le 31.—Je ne pu te rien dire hier, cher Fils; nous dinâmes en grande sérémonie chez M. de Tilly où ta Fille n'estès pas pressez d'alé. Elle est plus maline de beaucoup que tu ne l'a laissez et, pour peut qu'elle oguement, ce sera une maline pièce. Mais elle a de l'esprit et espère qu'elle en fera un bonne usage et que la raison corigera bien des petite malice. Elle fait bon ménage avec son Oncle qu'elle aime plus qu'elle ne le respect: ce que j'aprouve fort. Adieu, cher Fils.

Le p^{er} avril 1750.—J'ay tant d'envie estre au mois de may, cher Fils, que j'ay crue y estre et cela parce que l'on me promest que j'orez de tes nouvelles en ce temt. Que cela est long! J'aimerès presceq'autan estre en Canada. Quoy! n'avoir de tes nouvelles qu'une fois l'an! Pansse-tu, cher Fils, dan quelle inquiétude je suis et comme je passe ma pauvre vie? Encor sy je savès quand tu reviendra, je prandrès mon party, mais je ne sçay rien et ne puis rien savoir. J'ay le plaisir d'avoir des nouvelles de temts en temt de ton Oncle et de ta Sœur, qui me donne et à ta Fille bien des marque d'amitiez. Elle m'a donné ocasion de t'escrire en m'avertissan des ocasions. Je ne doute poin que tu ne sois bien content de nous savoir issy, mais j'y suis trop seule pour y estre contente et trop mal arangé encor pour m'y trouver bien. Adieu, car voilà des incomode.

Le 2.—Rien de nouvau, cher Fils. On ne parle aujourd'huy que de la promotion du commandant. Chacun a ces souhais. Pour moy, cela m'est assez indiférant. Pourveu que je te sache en bonne santez et que tu m'aime: voilà tous ce qui peut me satisfaire. Nous somme fort tranquille dans notre petit ménage et avons empruntez des culière et fouchette jusqu'à ce que celle que j'ay demandé à Paris sois venue. J'ay donné cette comission à Landriève qui est un petit lambin, car il est party avec promesse de m'anvoyé cela promtement le p^{er} janvier et n'an ay point encor de nouvelles. Adieu, cher Fils.

Le 5.—Quand je ne serès pas, cher Fils, aussy disposez à pansser à toy, j'ay tous les jours ocasion de te faire un petit procès sur les temt de France. Pouvès-tu nous dire qu'il fezès sy beau en avril? Il faite un froit de chien et plus qu'il n'a fait en mars. Nous nous chaufons plus que nous ne ferions en Canada et assurément à plus gros frais, mais j'aime mieux épargné en harde et me chaufer: ces là toute ma dépansse. Adieu. Je ne veux point t'ennuyer.

Le 7.—N'ayan rien de bon à te dire hier, cher Fils, et bien des lètre à répondre, cela me prive très souvent du plaisir seule que j'aye, qui est de m'anteretenir avec toy, joint au réflection que je fais que c'est peut estre t'annuyer, comme Mater me le diset quelquefois: "Tu croy donc qu'il s'amusera à lire tous ce que tu luy escrit? Conte que non." Mais je me satisfais en te répétant que je t'aime et que je ne puis m'acoutumé à estre éloigné de toy. Nous soupirons, ta Fille et moy, après ton retour. Que nous serions contente sy nous savions au moins quand ce sera! Travalie donc, cher et aimable Fils, à venir rejoindre la plus tandre Mère qui fut jamais et à venir passer tes jours tranquille avec elle et ta Fille. Adieu.

Le 8.—Sy tu m'abandonne longtemt, cher Fils, je deviendré comme les jeans d'issy qui regrette tous ce qui leurs coûte or l'ajustemen. Il m'an coûte touts les jours de poste plus que je n'ay, bien assurément, et ce qui me fâche le plus, ces qu'il faut répondre. Il n'y a que lorsque je reçois des lètre de chez toy ou de M. de la Galissonière que je ne gronde point, ou de nos afaire, mais perssonne ne ce tourmante à m'an doné des nouvelles. M. de la Galissonière m'a mandé qu'il viendrès faire un tour issy pour me débarasser

de tous ce qu'il y a, car cette maison est plaine de ces ustanssille. Adieu, cher Fils. Il ne faut pas estre indiscrette.

Le 9.—Bonjour, cher Fils, et Dieu quand es-ce que je te le diray à toy-même? Que je m'annuys et que les jours me paroisse long! Car je ne puis sortire, les pavez me tue, et n'ay de voiture que cette chaise à porteure. Encor s'il voulès mené notre chère petite avec moy, je m'an servirès avec plaisir, mais il ne veule point et je reste comme une pauvre misérable, les 3 quard du jour, teste à teste avec elle. Nous estudions, nous escrivons et nous aprenon ce que nous pouvons. Elle commance à dansser un peut et elle conte profiter des balle de l'hiver prochain. Il y a encor du temt. C'est toujours la même maline et spirituelle; ces toute ma conssolation. Adieu, cher Fils. Aime ta Mère autan qu'elle t'aime.

Le 10.—Quand es-ce donc, cher Fils, que je verez arivé cette Chimène tant atandu? Jamais je n'ay eu les même inquiétude en Canada que j'ay issy. Il semble que tous conspire à me tourmanter. Mon cher Père regrette souven le payis et je fais semblan d'estre très flatez d'an estre sorty. Cepandant, je le regrette aussy, puisque je n'ay pas plus souvent de tes nouvelles. Je vien de recevoir une lètre du petit Sabrevois, et ne sçay par où elle est venue ny d'où elle sort. Il est désolé de ce voir relevéz aussy tost et il a raison. On peut dire qu'il est des jeans dans le monde bien heureux et d'autre bien malheureux. Il me mande qu'il t'a escrit tous ces chagrin, ce qui faite que je ne te les répette point. Adieu, cher Fils bien aimez.

Le 12.—Je ne pu t'escrire hier, cher Fils. Il falu répondre à 7 ou 8 lètre, à ta Sœur, à ton Frère, au Pacaud et Landriève, qui me mande que je vais enfin avoir mes petits meuble et qu'il les a chargez sur les roulier, ce qui sera encor long à venir. J'ay une pandulle, 5 petits plats d'argent, 4 jatte, 4 flambeaux et 18 culière et fourchette, culière à soupe et à ragoux, car je ne veux point me servir des tienne. Je les ay issy, j'antant les culière à soupe et à ragoux godroné. Je les garde pour ma Petite Fille et espère, avan de mourire, luy faire faire des culière et fourchette de même. Mais, pour cela, il faut payer ces debte et je ne vois pas que l'on m'aide beaucoup. J'ay prie le party d'escrire à M. Bigot afin de l'engajer à escrire à la Cour, où il est au mieux, pour moy et de me faire remètre quelque chose de ce que j'ay empruntez pour rebâtire la maison, ce que je n'orès jamais faite, sy ce morsseau n'u pas été à toy. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une bonne santé et que tu m'aime.

Le 17.—Il y a quatre jours, cher Fils, que je n'ay eu le plaisir de te rien dire par escrit, mais que de converssassion de cœur! J'ay fais toute mes lètre de Canada et les ay donné ce matin à M. Garnié, pilotte d'un des vaissaux du Roy qui parte de Breste, car il ne sort rien de ce port, à ce que l'on dit, que M. de Mac Nemara. Je ne sçay où il va. On dit qu'il commande une escadre qu'il ira prandre à Breste. On me faite espérer que Bégon ira, car il faut qu'il travalie, et voilà l'âge. Tu vois que je suis bonne mère en tous points. J'ay tant escrit, cher Fils, ces quatre jours que j'an ay mal au poigné. Tu dira: " D'où vien escrit-tu tan? " Mais il faut bien répondre, car j'ay trouvé issy en arivan des lètre de tous le payis. Adieu, cher Fils.

Le 18.—Bonjours, cher Fils. Ta Fille est dans une jubilassion des plus grande. J'avès demandé à Mlle Michel des assiette de fayance qu'elle m'a envoyé; elle y a joint un ménage de poupez pour ta Fille et deux pots à mètre des bouquets dont elle est enchantez. Elle me tourmante pour luy faire une lètre de remerssiments que je vais faire, car elle a escrit à cèse Oncle et Tante dans les temt convenable, et travalie de mon mieux à ce qu'elle mérite leurs amitiés. Ils luy font bien des caresse par lètre et ont beaucoup d'anvie de la voir, à ce que m'a dit plusieurs oficiers d'issy qui ont été à Bordeaux. Mais la saison et le peut d'argent que j'ay me priverons, je croy, de la leurs mené, ce que je souhaiterès cepandant pouvoir faire. Adieu, cher Fils. Il ne faut pas ce désespéré de la misaire.

Le 23.—J'ay bien payez, cher Fils, tous mes escrits: j'ay eu un mal de gorje terible, avec des maux de teste comme tu m'an a veu quelquefois à ne pouvoir parlé. Mais, grâce au Seigneur, je me suis guérie moy même avec quelque lavement et somme tous en bonne santé, car la petite a eu quelque roujeurs hier qui m'alarmère, et j'anvoyez chercher un médecin qui me dit que ce n'estès rien, que tous les printemt on estès sujets à cela issy. Je tramble qu'elle n'ait la petite vérole, et mon cher petit Villebois, de qui j'ay souvent des nouvelles, tantos par luy, tantos par les Jésuite, par M. d'Outreleau ou Landriève, qui m'a mandé l'avoir veu très aimable, et qui n'aprand pas trop à ce que ta Sœur m'a mandé, dont je l'ay fort grondé. Adieu, cher Fils. Aime-moy.

Le 24.—M. de la Galissonière ariva hier au soir à onze heure et, ne voulan pas m'évelier, il a couchez chez M. de Lizardes, où je l'ay été voir dès septe heure et luy ay reprochez de n'estre pas venu coucher dans son lit. Il y est venue ce matin et s'y est établie pour 7 à 8 jours. Il ne nous ocasionnera pas de dépansse, car 20 perssonne m'on dit qu'il leurs avès promie de dinay chez eux et, sy nous l'avons le soir, ce sara tous ce que nous pourons esperé. Il est toujours le même pour nous et pour ta Fille à qui il fais milles amitiez. Il m'a assurez que Bégon irès avec M. de Mac Nemara et qu'il resterès à Rochefort, quoyqu'il fût garde-pavilion, mais il m'a priez de n'an rien dire. Je crois qu'il est grandement consultez pour toute les afaire de Canada, quoiqu'il s'en défande. Il est fort aimez du ministre. C'est aussy un bien honneste homme en tous point et bien juste. Adieu, cher et aimable Fils. Aime ta Mère.

Le 25.—Rien de nouvaux, cher Fils, qu'un suice pandu, pour avoir désertez, et il pleut. S'il faut croire le proverbe de Canada, nous en orons pour quarante jour, ce qui me fâcherès fort, car je conte partire pour

Blois sytost que Bégon sera party. On travallie à force à armé la Couronne que tu ora veu sur les chantier: on dit que c'est un beau vaissaux. On prépare aussy la maison de M. l'Intandant qui vien, dit-on, à la fin de ce mois. Que j'orès de plaisir, cher Fils, sy c'estès toy qui vint ocuper cette place! Mais je ne suis pas faite pour avoir de satisfaction en ce monde, car il semble que le Seigneur me veux donné des croix de toute espèce. Adieu, cher Fils.

Le 26.—Voissy le troisième jours que M. de la Galissonière est issy et nous ne l'avons veu que le soir. Encor ne veux-t-il point manger qu'une croûte de pain. Mais nous avons le plaisir de causer à notre aise jusqu'à 10 ou 11 heurs du soir et puis il va ce coucher. Il va estre toute à faite habitan de Paris et il nous a dit qu'il alet préparé Mme son Epouse qui est toujours à sa tère, à venir avec luy à Paris. Je crois qu'elle sera fort contente de ce changement, car elle a toujours aimez Paris. Je crois, cher Fils, que sy tu ne revien bientost, que je mourez san voir ce beau payis, car je ne puis chercher à me satisfaire tan que j'orez le chagrin de te voir absan. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une parfaite santé. Aime ta Mère qui t'aime beaucoup.

Le 28.—L'invantaire des meuble de M. de la Galissonière est cause, cher Fils, que je ne pue te rien dire hier et encor aujourd'huy, c'est seulement pour me satisfaire un pauvre moment que je te dit que tu est toujours tous ce que j'ay de plus chère. Je t'ay escrit ces jours passez, ta chère Sœur m'ayant averty qu'il partès un vaissau pour ton payis. Je t'ay envoyé des lètre de M. d'Outreleau qu'il m'avet adressez et très recomandé, ce qui n'estès pas absolument nécessaire, puisqu'il doit pansser que rien ne me touche d'aussy près que toy. Adieu, cher Fils.

Le p^r^ may 1750.—Le souvenir, cher Fils, de mes malheurs m'a empêchez de te rien dire hier et avant-hier. Il y a 2 ans, aimable Fils, que le Seigneur m'ôta ce qui pouvès me donner quelqu'agrément dans le monde, — je le sans plus que jamais, — et sy tu ne revien, je crois que je deviendré comme la bonne femme du Buisson. Je ne sçay sy tu ne l'a point perdue de veu, mais loin que le temt éface de ma mémoire la parte [que] j'ay faite, elle me devien de plus en plus sanssible par la perte des enssiens amis, et il ne reste bientost plus que du nouvaux, avec lequels je ne cherche point à m'acoutumé; et suis plus sanssible que jamais à me voir réduite à vivre avec un ménagement auquelle je ne puis me faire. Plain-moy, cher Fils; car je le mérite, estante à plaindre assurément. Adieu, car je ne m'aperçois pas que je doit t'annuyer. Mais [à] qui conter nos paine, sy ce n'est à ce qui nous touche le plus? Ta Fille est trop jeune et mon cher Père ne doit point partager mes paine, ne voulan pas oguementer les sienne. Adieu.

Le 2.—J'ay faite, cher Fils, une emplette conssidérable, pour moy, de meuble de M. de la Galissonière. J'ay prie une viellie verdur pour la chambre de mon cher Père et 2 ormoire pour luy; une viellie tapisserie de satin avec un vieux lit de damas pour moy; un bureau et 2 ormoire et sa chaise à porteur, ce qui ne laisse pas, comprie quelque matelas, de me faire une somme. Mais il faut ce meublé tan bien que mal jusqu'à ce que j'aye la satisfaction de te voir. C'es là où je remès tous mes arangements. Ce cher marquis conte partire demain, dont nous sommes tous afligé, surtoute ta Fille. Adieu, cher fils. Je te souhaite une bone santé.

Le 3.—Nous somes tous désœuvré, cher Fils. M. de la Galissonière est party, après avoir dinay avec nous en famille, et nous somme séparé les larmes aux yeux. C'es le meleur cœur que le Seigneur ait mie sur tère. Je ne puis me conssolé de le voir sy éloigné. Il va passer ce mois chez luy et puis il retourne à Paris. Je voudrès bien que l'on nous le donas issy pour commandant et toy, notre intandant. Que je serès contente, cher Fils! Mais je t'aimerès encor mieux à la place de ton Oncle, s'il voulès te laisser cela et ce reposer, car ce payis issy n'a d'aimable que le climats. Du reste, il est pie que le Canada pour la gloire, l'envie, la jalousie et tous ce qu'il y a de moins bon dans la sossietez. On y aime que l'argent et ceux qui sont riche; ceux qui ne le sont pas maudisse les autre, ce qui faite un pauvre petit endroits d'où je sortirès avec grand plaisir, san mon Fils. Adieu.

Le 5.—La plume me tiendra bientost à la main, car je n'ay sescé d'escrire depuis deux jours en Can-[a] da. Il part un vaissaux et je cachetez hier et ce matin 60 lètre. Je fais ce métier depuis que je suis issy, en ayan toute les semaine quelqu'un des province voisinne, auquelle il faut répondre et qui me fâche quelquefois par ce qu'il m'an coûte de l'argen. J'escrit à Mater des chose sy tandre que j'espère qu'elle s'atandrira et qu'elle viendra cette année, surtoute sy ce que l'on nous dit est vray, qu'il doit partire une frégatte, d'issy et qui y reviendra en droiture. Je t'assure que je voudrès bien qu'elle y vin, car je m'annuys bien seule. J'apelle seule, n'ayan que mon cher Père, qui va toujours à son ordinaire, le petit garsson aux écolle et la petite. C'es tous ce que j'ay, car je regarde toute les visite très à charge quand ce sont des jeans que l'on ne connois point et que je ne me soussy pas de connoitre. Je vais tous les jours chez Mme Tilly, mais elle ne sort point et ces fille luy tienne compagnie. Je ne luy parle plus de celle que j'ay amené, elle ne vien issy que très rarement. Adieu.

Le 6.—Nous avons, cher Fils, un retour de froit qui me faite tremblé pour les vigne. Comme ces notre revenue, je suis fort inquiette. On dit qu'il a gelez et malheureusement toute est fort avancez. J'ay mangez des fraize, des serize dont M. de Vaudreuil m'a faite présan, car tu pansse bien que ces prémisse ne sont pas pour moy à les acheter. Il y a 15 jours que l'on mange des petits pois, mais je n'an ay pas veu

encor que les écorsse dans les rue en alant à la messe, ce qui me faite soupirer après notre payis, où je n'estès pas la dernière à avoir ce qu'il y avet de bon. Ah! pauvre viélie Mère, dans le temt qu'il faudrès que tu eu quelque douceurs, tu n'as que de la misaire à espérer! Surtoute sy tu est longtemt san revenir. Que de croix j'ay à essuyer! Adieu. Tous cela me fait mourire d'avance. Aime-moi, cher Fils.

Le 7.—Je m'imagine te voir, cher Fils, en décachetan mes escrit et dire: "Ma foy! il faut que ma Mère me croye bien désœuvré pour lire tous ce grifonage." Conte donc que ces pourtant tous mon plaisir que le petit moment où j'ay la conssolassion de te dire que je t'aime et la bonne feste ne me déroute point de ce petit moment de satisfaction. Tu aprandra que le petit la Gorjandière a été faite écrivain prinssipale pour St Domingue. Je l'ay veu aujourd'huy, il en est toute entousiasmé et croit déjà avoir cent milles écue de bien; je luy souhaite. Bégon va avec M. de Mac Nemara. Voilà tous ce que je sçay de nouvau. Adieu, cher Fils.

Le 8.—Depuis 6 mois, on atandès une promossion issy. Mais on commance à croire qu'il n'y ora rien, pas même de garde-marine, dont M. de Tilly est bien fâchez, car on luy avès promie, à ce qu'il dit, que son Fils cadet le serès. Ils sont très jaloux de moy, quoique je sois dans une situassion à faire plus de pitiez que d'anvie. Cepandant, il ce sont imaginé que mon cher Père avet de gros bien et qu'il me donne tous ce qu'il a, ce qui fais que j'ay un peut moins d'agrément chez eux que j'orès sans ces sote idé. Je ne leurs ay cepandant pas cachez que ce que j'avès estet à moy et que perssonne n'avet rien à y prétandre. Ce sont de jeans comme il n'y en a point: il faut les connoître pour le croire. Adieu, cher Fils.

Le 10.—Ces seulement pour te dire bonsoir, car j'u hier un mal de teste qui me rand encor toute ébestez. Mais ce serès trop de ne te pas dire que je t'aime et que te je prie de m'aimer et que l'absance ne te fasse point oublier une Mère aussy tandre que la tienne et qui ne respire qu'après le moment de te revoir. Je ne sçay rien de nouvaux. Adieu.

Le 11.—Tous le monde est issy ocupé à savoir qui sont les heureux qui ferons la campagne avec M. de Mac Nemara, car il doit avoir beaucoup d'oficiers et on regarde cela comme une campagne manifique. Je sçay que M. de Portère est son capitaine en sécon. Il ariva hier de Bordeau et m'aporta une lètre de ta Sœur, qui envois à ta Fille un réliqaire pour sa chapelle, for beau et dont elle est bien contente. Elle ce prépare à en faire ces remerssiment et moy à luy aider. Il n'y a que quand elle t'escrit que je la laisse faire. J'ay des nouvelle de mon cher Villebois, dont ta Sœur est fort contente; ce n'es pas peut, car il me parès qu'elle l'aime beaucoup. Je voudrès bien pouvoir leurs mené la petite fille, mais il en coûte tan pour voyager que cela m'éfraye, n'estant pas revenue de la dépansse que j'ay faite de Breste issy. Cela m'a grandement rogné les ongle. Adieu, cher Fils.

Le 12.—Rien de nouvau, cher Fils, et je crains que tu ne dise que je seré, avans qu'il soit peut, pie que les Tonancour. Mais je te répondré qu'après avoir été bien à son aise et dans une aisance aussy grande, qu'il est dure de ce voir réduite à chercher tous les endrois à ménagé et encor ne pui-je, je crois, trouvé le bout de l'anée, surtoute n'ayan rien à espérer de ma belle panssion que l'anée prochaine. Adieu, car je doit te fatiqué.

Le 13.—Nous avons mangez des serize en abondance et des fraize, que M. de Vaudreuil a envoyez à ta Fille, qui est fort de cèse amie, et il luy envois souvent des bouquets. Il est domage qu'il ne sois pas plus jeunne et qu'il n'ait pas bien du bien et garsson. Je crois que nous pourions en faire une beau couple. Son Fils vient issy souvent, qui joue volontiers avec la petite fille; c'est un jeun homme fort joly. Il doit aler avec M. M. de Mac Nemara et Courssy. Je ne sçay point encor les autre; je te le diray quand je le sorez. Adieu, chère et aimable Fils. Aime ta pauvre petite Mère.

Le 14.—Bonjours, cher Fils. Je suis toute déroutez. Je ne sçay à qui m'adresser pour avoir une bonne plume. Je crois que j'enverez en Canada pour m'a talier et pour aprandre quelque chose de joly à te dire, car c'est la plus grande pitiez du monde issy. On ne sçay rien, on ne s'ocupe qu'à joué et à ce parer: voilà toute l'étude des homme et femme. Et moy, je ne m'ocupe que de ma Petite Fille que je voudrès bien voir savante et raisonable. Mme la Filière luy a donné un petit doguin qui la fera devenir folle. Elle n'est plus ocupé que de ce chien, et toute la maison. Il faut bien qu'elle

Le 18 may 1750.—Nous avons tant escrits ces jours issy, cher Fils, que je me suis trouvé hor d'état de te rien dire. Sy j'eu eu quelque chose de joly, rien ne m'an oret empesché. Nous avons profitez du départ d'un vaissau qui va en Canada. On nous assure qu'il doit partire encor une frégatte d'issy le mois prochain. Ce sera encor une ocasion à donné de nos novelles en notre payis que j'aime toujours, et ne puis panssé au pauvre la Morandière sans une vray paine de le voir là, seule de son espèce. Mais c'est une chose faite et il serès à souhaiter que je pu oublier tous ce qui me faite de la paine, puisque cela ne m'avance à rien qu'à me randre souvent malade. Sy je t'avès, chère Fils, auprès de moy ou que je fus avec toy, je m'imagine que je n'orès plus de chagrin ou, du moins, je le prandrès plus doucement. Dit-moy donc, cher Fils, quand j'orez le plaisir de te revoir et sy tu aimera assé cette pauvre Mère pour souhaiter autant que je le fais de te rejoindre. C'est là tous ce que j'atant. Adieu, cher et aimable Fils.

7e CAHIER — 19 MAI - 22 JUIN 1750

Le 19 may 1750.—Je ne sçay encor, cher fils, quand le vaissaux qui est destiné pour ton payis partira. Ce serest une belle chose sy tu n'avès d'autre ressource, mais ta chère sœur m'a mandé qu'elle t'avès envoyé de belle et bonne provisions dont j'ay été très flatez. J'espère que le retour de ces bâtiments nous aportera de tes nouvelles. M. de Mac Nemara est party ce matin dans son vaissaux qui n'est point encor finie, estante sorty de dessus les chantier cette autonne dernier, et il est sy gros qu'il n'a pu rien mètre dedans; il va ce mètre en rade et tous les ouvrier travalierons là. C'est un port bien incomode quoiqu'and dise M. M. de Rochefort. Sy tu les avès veu ce matin tous à voir partire ce vaissau, tu orès rie, il semble que ce soit le pr qui sois sorty d'issy. Bégon n'est point embarquez et ne crois pas qu'il embarque qu'il ne soit près à party avec tous les autre garde-marine; il est toujours fort sage et fort atachez à sa nièce, ils joue ensemble comme deux enfans qu'ils sont et s'aime tendrement tous deux. Adieu.

Le 20.—Je te souhaite le bonjour, cher fils, et doit te faire part de la converssassion général: c'es que M. de Mac Nemara est moulier à Soubise et qu'il ira je ne sçay où aujourd'huy s'il fais beau. J'ay reçu une letre de M. d'Outreleau, ce matin, qui m'angaje par l'intérès qu'il dit que tu prand à M. Guilmain d'escrire en sa faveur à M. de la Galissonière, pour luy faire avoir la place de M. Boucault qui reste issy. Tu pansse bien qu'ayant mie le nom de ce cher fils en avance j'ay bientost eu grifonné une belle solissitation pour Guilmain et souhaite que cela réussice. Le procureure général qui est à Paris et qui y reste cette année poures luy randre service s'il le voules, mais il est sertain que M. de la Galissonière a été très consultez pour le Canada cette année. Il serest à souhaité qu'on le consultâ pour bien des chose. Je n'an ay point eu de nouvelle depuis son départ d'issy quoiqu'il m'ut bien promie de m'an donné, ce qui commance à m'inquiéter. Adieu, chère et aimable fils. Aime ta pauvre mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 21.—Je crois qu'il me viendra des corps au doits à force d'escrire, car la plume ne me sort plus des mains et il me faudrès des rantes d'oguementation pour payer les ports de letre que je reçois. Je crois que je prandré le party de ne plus faire de réponsse; peut-estre ce lasseront-il de me faire coûter de l'argen. J'an suis de mauvaise humeure joint à ce que je n'ay point, cher fils, de tes nouvelles don je m'annuys très fort, ce qui me metterès dans le cas de t'annuyer. Inssy je te dit adieu.

Le 22—Bonsoir, cher fils. J'ay atandu tous le jours pour voir sy nous n'orions rien de joly à te mandé, mais pas la moindre petite bagatelle, sy ce n'est l'arivé d'une petite boueste de la part de M. d'Outreleau à qui j'avès demandé quelque bagatelle pour la petite et pour moy; pour moy, une capotte de caze noire et mes évantalie que tu avès laissez, 12 tasse de ces tère blanche comme nous en avions en Canada, des bras pour mètre à ma cheminé et de petite lempe qui épargne la chandelle, car je ne connois plus la bougie; pour la petite, une petite coifure à la mode et des souliers. Mais elle est au désespoir: ils sont trop long quoique j'u envoyé sa mesure et nous n'avons perssonne issy qui en sache faire, en ayan eu 3 paire qu'elle n'a pu porter 2 jours. Je vais luy en redemandé d'autre, malgré moy, car les frais coûte autant que les souliers. Elle a aussy une capotte blanche, mais tous cela ne siez pas avec des soulier aculé. Elle est au désespoir. Je crains bien qu'elle ne sois plus grande que tu ne voudres, car elle crois tous les jours et je n'ay que la teste au dessus d'elle; la malice crois à proportion. Adieu, cher fils, conte sur toute ma tandresse pour elle et pour toy. Adieu, aime ta pauvre mère et la plaint.

Le 23.—Depuis 6 mois, cher fils, on atan M. l'Intendant; il est enfin arivé cette nuit. Je n'ay pu m'anpêcher de juger que cette arivé nocturne ne soit parce qu'on ne luy faite aucun honneur, et même je sçay que le maire avet ordonné à la milice de prandre les arme et qu'on l'a trouvé fort à redire. Quelle diférance, cher fils, de voir nos Gouverneur et Intandant en Canada ou de les voir issy, car il n'y a pas un enseigne qui ne ce crois au dessus de l'Intandant, et j'ay pitiez de tous cela, lorsque j'an entant parlé. Le commandant n'est pas plus que les autre et il n'a aucune marque de distinction. Que doive panssé tous ces messieurs lorsqu'il viène en notre payis! Comme nous honorons ceux qui sont les premier, je ne goûte point du toute le peut de diférance qui ce trouve dans les estats issy et le peut de subordination que j'y vois. J'ay ouy raisoné de de nos épétier, ils sont pie, car ils sont tous à leurs campagne et ne paroisse que le moins qui peuve. Adieu, c'est assez médire.

Le 24.—Bonjour, cher fils. Je n'ay pas grand chose à te dire, n'y ayan rien de nouveau, du moins, je ne sçay rien. J'ay passer une party de l'après-dinay avec Mme Tilly qui est toujours dans le mesme état; elle espère beaucoup du lait qu'elle prand, mais je n'y ay pas grande confience. Sa fille est toujours infirme, comme tu l'a veu, et elle est actuèlement avec une douleur dans le col qu'elle ne peut remuer la teste, mais on ne luy fais pas plus de remède qu'on la plaint. Elle me faite pitiez puisqu'elle est d'âge à santire ce qu'elle perd en me perdant. On la faite travalier et on luy dit qu'il faut ce forcé et ne point écouter le mal. Elle ne vien issy que très rarement ny sa sœur. J'y vais tous les jours et ne pran garde à rien ny ne fais mine de rien. Je ne parle plus de la fille ny n'an parlerez. Peut-estre en seront-il fâchez dans la suite, mais c'est leurs afaire. Adieu, cher fils. Toy seule m'ocupe et m'intéresse plus que tout. Ta fille ce porte bien. Adieu.

Le 25.—Rien de nouvau, cher fils. J'ay escrit une party de la journée en Canada, car je ne manque point les ocasion que je sçay et je presche beaucoup Mater pour venir nous rejoindre: ce que je panse bien qu'elle ne fera pas. Je le souhaiterès fort, cart je m'annuys grandement d'estre les trois quard du jours

seule. Je t'ay laissez un moment pour recevoir une visite qui me donne beaucoup d'inquiétude, ayant aprie que la tère a tremblé cette nuit. Je t'avoue qu'avec des maison aussy peut solide que celle-sy, je tremble de peure, car je ne vois aucune endroit à ce sauvé; notre jardin est trop petit pour y estre à l'abry et les deux cautez de la rue bordé de maison bien haute. Je tremble de freyeurs, sy je voyès ce que j'ay veu en Canada. Adieu, cher fils.

Le 26.—Je me tireres volontiers au cheveux de n'avoir point de tes novelle. Estès-ce la paine de faire tan de chemin pour n'estre pas plus avancez qu'an Canada? Encor, sy j'avès tous les mois une pauvre petite lètre qui me dit que tu te porte bien et que tu m'aime, je me conssoleres et prandres plus aisaiment mon party. Mais une année entière, cela est trop long! Tire-moy, cher fils, de cette estate de paine et revien joindre une mère qui t'aime plus que tu ne peut t'imaginé et une petite fille qui ne respire que pour sa cher mine, un papa qui mest à te voir toute sa satisfaction. Il est toujours comme tu l'a veu, il ne change ny d'humeure ny de tempérament et t'es plus atachez que je ne puis te l'exprimer. Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santer. Adieu.

Le 27.—Bonjour, cher fils. Nous aprenons que M. Roullier va à Breste et qu'il pourès bien venir issy, mais je cour risque de ne le point voir, car je conte partir pour Blois sytost que Bégon sera embarqué: ce qui ne peut pas aler bien loin, puisque M. de Mac Nemara veut estre le 15 juin à Breste. J'espère que ton frère voudra bien avoir des bontez pour ce pauvre enfans qui me faite pitiez en le voyan partire. Il est sy enfans que je crois que cela ne peut avoir que bien des misaire à la mer, sy perssonne n'an a soin; il est toujours assez sage, mais trop enfans et ne pansse qu'à joué avec la petite. Ils s'aime tous deux beaucoup, ce qui me faite grand plaisir. Voilà tous ce que je sçay. Adieu, chère et aimable fils.

Le 28.—J'ay eu, cher fils, la complaisance de mené ta fille et toute celle de Mme Tilly voir la procession dans une maison près des Capucins où Repentigny a une chambre. J'an suis revenue sy lasse que je ne sçay que faire de ma viellie carcasse. Ta fille y a atrapé une bonne migraine à laquelle elle est toujours fort sujette, dont bien me fâche, car cela la faite soufrire à faire pitiez. Je t'avourez que nous avons été payez de notre curiausitez, car je n'ay rien veu de sy pauvre que cette procession. Point de clargez, point d'honeste jeans et enfin rien que de la populasse, voilà tous ce qui est un peut dévot issy. Et nous avons été régallez d'une bonne orage cette après-dinay dont je ne suis pas trop contente. Je ne sçay point d'où vien, mais j'ay plus de peure issy qu'an Canada. Je crois que M. de la Galissonière avet raison de me dire en chemin que n'ayan plus Matère, j'orès peure du tonnesre. Adieu, cher et aimable fils, je te souhaite une parfaite santé et que tu aime la plus tandre mère qu'il y ait au monde.

Le 29.—Rien de nouvaux, cher fils, et n'ay à te répéter que je m'annuys très fort de n'avoir point de tes nouvelles, estant tous ce qui peut me dédomager d'estre séparez de toy. Nous consservons toujours tous un fort bonne santé malgré les peure que l'on nous veux faire des fièvre de Rochefort, dont nous n'avons encor été aucun ataqué. Nous somme cepandan 7 ou 8 de notre troups de cette anée issy. Je crois que la vie réglé y contribue beaucoup. Nous vivons comme en Canada avec la diférance que l'ordinaire n'est pas sy forte, mais bonne. Nous mangeon des petits pois quand il ne sont pas trop chair, des asperge, des articheaux, le toute en petite quantitez, des poire que je ne trouve pas encor melieur que les nostre, mais on dit que ce n'est pas encor les bonne, je les atant. Adieu.

Le 30.—Nous venon, cher fils, notre petite et moy, de dévotion et avons entandu un grand et long sermon qui l'a ennuyé et moy aussy. On est fort dévot issy, car on presche toute l'octave avan le salut. Nous avons le curez pour directeure, qui est un très digne homme et fort amis de toute la famille Bégon surtoute de M. l'Esvesque, ce qui nous donne grand accès chez luy et dans l'esglise, ayan souvent place à la saqristy quand il y a trop de monde à l'esglise. Et on ne voit guère ta viellie mère san sa fille, or que ce ne soit en visitte grave, où il n'est point de mode issy de la mené. Cepandant, je pourez passer dessus avan qu'il sois peut, car elle n'est pas contente d'estre chez sa tante, lorsque je suis obligez d'aler sans elle, ce qui n'arive pas souvent, mais trop pour elle et pour moy, par l'union dans laquelle nous vivons. Elle est toujours aimable et maline; elle te ressemble. C'est assez pour moy. Adieu.

Le 31 may.—Rien de nouvau, cher fils, que la frégatte que l'on prépare pour le Canada par où je vais encor escrire à Mater et à mon Frère, car pour le reste, j'an ay assez faite et au petit père St Per, car ces toujours mon cher et bon amis. Adieu, aimable fils, ce serest trop de t'escrire des rien.

Le p^{er} juin 1750.—La pluys qu'il fais depuis avan hier me faite peure; je crains que cela ne fasse mal au tère. Le revenue que j'ay à esperer me parès sy petit eu égard à la chèretez de la vie que l'on paye issy, que je crains toujours quelque diminution. Qu'il est triste, chère fils, d'estre sy éloigné de ce que l'on a! Car je me trouve issy en quelque fasson engajé à y rester du moins quelqu'anée à cause de mon fils, et je san que je seres bien plus doucement à Blois où on m'assure que la vie n'est pas sy chère, mais abandoné une enfans à son âge à luy-même, ces le perdre. Tu dira qu'il a M. et Mme Tilly. Je n'ay point envie qu'il prenne les idez des marins, car ils sont tous d'une gloire inssuportable et elesve leurs enfans dans le même goux: toute autre que marins d'épez est de la plus fine; voilà comme on pansse, et moy, je ne veux pas que mon fils sois dans cèse idé. M. de la Galissonière m'a consseilié de rester issy au moins le temt de la plus forte juenesse et lorsqu'il ne sera point armé. Mais ces voyage sont un peut trop coûteux pour les faire souvent et vais faire en sorte de l'aranger à me dispansser d'y aler de quelqu'anée. Sy tu estès

issy, cher fils, tu irès t'y promener tous les ans, mais moy, je suis trop poltrone et trop vieillie, joint à ce que c'es déranger ta fille entièrement. Adieu, cher fils, aime ta pauvre mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 2 juin.—J'ay eu, cher fils, un moment de satisfaction en revenan de la messe, ayan trouvez une lètre de ta sœur dans laquelle j'an ay trouvé une de toy. Quelle jois pour moy en voyan cette escriture! Mais, en voyan la datte, j'ay été désolé! Quoy! il faut 6 mois pour avoir de tes nouvelle! Pansse donc, aimable fils, ce que peut soufrire ta mère avec toute ces idé et que tu sçay ne les pas faire toujours agréable. Il me prand quelquefois des chagrins d'estre comme cela séparé de toy que je me désespererès sy le Seigneur n'avet pitiez de moy. Notre chère petite ne sesce de baiser ta lètre et nous avons pleuré de jois ensemble en la lisan. Cette chère inocente t'est aussy atachez que moy; c'es tous dire. Nous allons remerssier ta chère sœur ayan une ocasion d'un garde de M. de Rostant, ce qui fais que je te dit: adieu.

Le 3.—Nous escrivîme hier, cher fils, la petite et moy, à ta sœur pour la remerssier des bonne nouvelles qu'elle nous a donnez de ce qui nous est sy chère, et ne luy cache point l'envie que j'orès de te voir sortire de ce miserable endroits, car, quelque chose que tu dise, tu ne me perssuadera pas que ce soit un bon payis, et san parfaitement, cher fils, que c'est pour me tranquiliser que tu me marque qu'il est très sain; il y a des sauvage et on n'y peut vivre sans les sécours de France. C'est assez pour me donner des paine incurable. Je pansse qu'il y a longtemt que tu nous sçay rendu; au moins n'ai-je rien négligez pour te le faire savoir et sy tu est content de me savoir issy, je t'assure que ce n'a pas été san paine que j'y suis en ayan eu beaucoup, comme je te l'ay marqué, à déterminé mon cher père, et il n'y a eu que ta lètre en partan d'issy qui a faite effet. Il ce porte comme tu l'a veu et n'a de plaisir que celuy de te voir, sy le Seigneur nous le consserve, car je crains toujours. Adieu, aimable fils et bien aimez de tous les siens.

Le 4.—En lisan ta lètre, cher fils, je suis fâchez que tu ait su notre départ. Je connois ton cœur et san toute les alarmes que tu ora eu jusqu'au moment que tu ora su notre arivé. Je voudres bien que ce fût M. Olivier qui te l'u dit; il t'ores parlé de la chère petite qui a été l'amusement de tous le vaissau, mais il n'ora pu te dire notre arivé en France. Il faut que ce soit par moy ou par quelqu'autre, car nous avons été un mois à venir en cousinan de Breste issy; mais M. de Vaudreuil m'a dit qu'il avet escrit à son frère à peut près dans le temt que nous somme arivé à Breste et qu'il luy aves mandé, et j'espère qu'il te l'ora dit. Je suis étonez que tu ne m'acuse pas la récption de toute les lètre que nous t'avons escrit par les payis d'En Aux depuis deux ans. Tu a dû en trouvé plusieurs, en arivans, de mon cher père, de ta fille et de moy. J'aves escrit aussy à M^r^ et Mme de Vaudreuil et n'an ay point eu de réponsse. Je leur fezes cependant de beaux compliment sur leurs mariage. Adieu, cher fils.

Le 5.—Tu m'aflige doublement, cher fils, en me marquand que tu ne vois aucunne espérance de faire fortune en le payis que tu habite. Quoy! N'es-ce pas assez d'estre assez malheureux de nous voir séparé sans encor sacrifier les plus belles année, sans estre aussy heureux que tous ceux qui y ont été! Mais c'est peut-estre, cher fils, que tu n'a pas plus d'esprit dans cette endroits quand Canada, car celuy qui t'y remplace y faite fort bien cèse afaire; et toy, tu n'avès l'esprit que d'y faire de la dépansse. En ce cas, faut-il autant revenir que d'estre là pour manger ce que tu a; au moins, le mangera-tu plus agréablement. La p^e^ chose que j'aprit en arivant issy est la rupture du commerce espagnol, et j'an santy toute la consséquance pour toy qui seul m'ocupe; ayan tous le reste de la famille avec-moy, tu est le seul qui m'inquièt. Tu dira que j'ay encor en Canada un frère; cela est vray, mais il est chez luy et avec sa famille. Il n'a qu'à bien faire, il sera bien. Mais toy, cher fils, tu est seul de ton espèce, et sçay ce que c'est; inssy, je ne puis qu'an avoir bien de l'inquiétude, ce qui ne me donne pas beaucoup de plaisir en la vie. Adieu, car je ne sescerès de te conter mes paine. Adieu, chère fils bien aimez.

Le 6.—On dit, cher fils, que l'on envois beaucoup de canalie dans ton payis, mais ce n'est pas là ce qu'il faudret, comme tu me le marque, pour le faire valoir. Il parès que le nouvau ministre a de fort bonne intantion, mais on dit qu'il est lant et qu'il veut estre bien instruit avans de rien terminé; il n'a pas tor. Heureux sy ceux à qui il donne sa confience sont assez droits pour ne luy rien faire faire de mal! Ce qu'il y a, c'es que tout est d'un secrette inpénétrable. Je ne suis point surprize que tu reçoive de toute part des chose grasieuze de mon cher petit fils. J'an ay souvent des nouvelles par le Père Messaigé qui est passez avec nous et par ta sœur avec qui je suis fort en liaison de lètre, et il y a peut de semaine que nous ne nous escrivions. Elle a même eu la bontez de me faire acheter le vin de notre provision qui n'est pas forte, comme tu pansse, et des plats et assiette de fayance dont elle a même bien voulu me faire crédy de quelque chose, jusqu'à ce que je sois payez des lètre d'échange que j'ay aporté, ce qui ne sera qu'au mois d'aoust. Vois, cher fils, comme nous somme heureux! Adieu, jusqu'à demain.

Le 7.—Tu me marque, cher fils, que tu serès content sy tu nous savès randu et de ne te pas laisser languir. J'ay profitez des p^es^ ocasions que j'ay sue et n'ay rien négligez pour te donné de nos nouvelles. Je connois trop ton cœur pour n'estre pas perssuadé de tes santiments pour nous. Mon cher père ne souhaite vivre que pour te revoir; il atant le temt avec bien de l'inpassience et ta fille et moy, sans oublier le petit frère et beau frère qui te sont tous aussy atachez les uns que les autre. En véritez, cher fils, c'est un grand malheur de s'aimer aussy parfaitement. Sy nous estions comme ce que je vois issy, nous serions bien plus heureux, mais je me repentirez, je croy, jamais de toute la tandresse que j'ay pour toy et les tiens.

Adieu, cher fils, je vais encor escrire un peut en Canada par le dernier vaissaux qui partira, je croy, cette année.

Le 9.—Je ne pu t'escrire hier, cher fils, ayan eu la plume à la main tous le jours pour le Canada et l'Isle Royal, car nous avons un parans, qui y va, qui m'a demandé des recomandation; quoyqu'elle ne sois pas du grand pois, je n'ay pu luy refuzé. J'espère recevoir par le retour des vaissaux toute les lètre que tu m'a escrit par les Islinois, ayan mandé d'en faire la recherche et de me les envoyé. Mande moy donc, cher fils, sy tu a eu toute les mienne, t'ayan escrit avans mon départ 3 ou quatre fois. Depuis que je suis issy, je n'ay eu que celle du partan et cette dernière du 17 décembre, je ne sçay par où. Je suis fort aise de ce que tu me marque que tu ne soupe plus. Tu est de talie à éviter de mangé le soir, et suis charmé que tu puisse trouvé compagny pour dinay et que tu ait des endroist de promenade. Mais ne t'acoutume point trop en ce payis et n'oublie point que tu a une mère qui a faite pour toy ce qu'elle n'avet jamais voulu faire, et pansse à ce qu'il m'an a coûtez et à ce qu'il m'an coûte encor par la diférance de vie que je mène, qui n'est point, à beaucoup près, aussy aisez que celle que j'avès en Canada et que j'orès pu soutenir, la vie n'estant point aussy chair qu'issy. Ne pansse pas, aimable fils, que je veulle me faire valoire. Tu me connois, inssy je n'ay pas besoin de te rien dire de mes santiment pour toy, je t'an ay donnez des preuve. Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santez. Aime ta mère.

Le 10.—J'ay le cœur tous gros, cher fils, mon petit Bégon vien de partire. Il s'embarque avec M. de Mac Nemara, comme je te l'ay marqué, et quoyqu'il m'ait promie d'an avoir tous le soin possible, je n'ay pue retenire mes larme en panssan que ce pauvre enfans alet à la mère. J'an ay trop veu pour ne pas plaindre tous ceux qui y vont par les risque inévitable que j'y crois. Mais c'es son métier, il faut qu'il le fasse, et l'encouragerez toujours à servire, loin de luy faire conoitre ma paine; car il n'aime point ce métier, tan s'an faut; il orès beaucoup mieux aimez t'aler voir. Je luy ay dit que ce seres pour l'anée prochaine. Adieu, cher fils, car j'ay mal à la teste.

Le 11.—Je vien de recevoir, cher fils, une lètre de mademoiselle Michel qui me mande avoir eu de tes nouvelles du mois de mars par une perssonne de sa connoissance, du Cap. Tu orès bien dû, aimable fils, nous donné un petit mot, mais nous savons au moins que tu te portes bien en ce temt, puisque cette perssonne en assure ta sœur. Il faut s'an contenter malgré que l'on en ait. Tu saves dans ce temt, je l'espère, que nous estions randu, car il me semble t'avoir escrit en janvier et par plusieurs vaissaux, et ne me lasse point comme tu vois à te donné de nos nouvelles qui sont toujours bonne estant tous en parfaite santez. Je reçois une lètre de Landriève qui me mande que notre cher Villebois ce porte bien et qu'il est empereure dans sa classe, que son régen en est fort content. Je la suis bien quand j'antant cela. Aussy, je ne souhaite rien tant que de voir ces deux chères enfans parfais, qui me serons et toy toujours plus chère que je ne puis dire. Adieu, cher fils, aime ta mère.

Le 12.—Je san comme toy, cher fils, que, quelque douce que l'on menne la vie, on ne sores la goûter lorsque l'on est séparez d'une famille qui nous est chère; car croy-tu, aimable fils, que je puisse avoir quelque satisfaction, éloigné de toy que je regarde comme ma seule conssolation ? Non, rien ne me touche, et regardé tout avec des yeux d'indiférance, qui me doive faire passer pour beste. Il y a 7 mois que je suis issy et n'ay pas daigné aler voir ces belles allée que l'on me pronne tous les jours. Sy tu estès issy, cher fils, tous me plaires, je trouveres tous beaux, mais je ne suis ocupez que de la paine d'an estre séparez. Adieu, je ne sçay rien de nouvaux.

Le 13.—Je t'ay mandé, cher fils, que l'on préparès une frégatte pour le Canada. Monsieur du Vignau, capitaine de vassau, la commandé, et il avès demandé le chevallier de Beauharnois (qui est restez issy lieutenan d'artilierie) pour son segon; mais la Cour en a nomé une autre, dont il ce tire au cheveux, ayan travalliez comme un chien à la carenne et estante en rade depuis quatre ou sinq jours. Il faut qu'il revienne et sède sa place à M. de la Filière, qui va trover l'ouvrage toute faite. Il m'a faite demandé par M. de la Gallissonière de demeuré avec nous et n'ay pu le refuzé, ayan une maison beaucoup plus grande que je ne voudrès, et qu'il faut payer 550 ^{1} de loyer. M. de la Galissonière me donne 100 ^{1} pour les meuble qu'il y laisse et m'a dit qu'and prenan le che^{r} de Beauharnois, cela poures me dédomager de quelque chose. C'es le cousin de M. Bégon, de qui j'ay besoin et je san qu'il faut tous ménagé. Qu'il y a des moments, cher fils, où je soufre, et que de larme je versse san rien dire! Et à qui le dirai-je, or que ce ne fût à ma chère petite? Mais il est inutille de luy donné du chagrin à son âge; elle en ora peut-estre assez dans son temt. Adieu, cher fils bien aimé.

Le 14.—Tu me demande, cher fils, de te mander des nouvelles détaliez de mon établissement, de mes affaire et de la famille. Je t'an ay déjà donnez une idé et recommencerez avec plaisir, n'an ayan point de plus vray que celuy de m'anteretenir avec toy. Je commancerez par te dire que j'ay tous vandu ce que j'ay pue en Canada et assez mal vandu pour en estre fâchez, or l'argentrie que j'ay nevve pour celle que j'ay vandu; car pour mes harde et celle que tu m'avès laissez pour ta fille, je n'an ores pas la moitiez issy pour le même prie, les étofe ayant oguementez de moitiez, mais je m'an passe, n'ayan qu'une robe de ras de St More et du coton pour la maison. Ta fille a la robe que M. de la Galissonière luy a donné, que j'ay faite faire en arivant et j'ay faite alonger les autre; elle est toujours bien mise et bien coifez. L'argen que j'ay aportez de Canada n'est encor point payé, il le sera le mois prochain. Je me suis meublé, en party de

cotonade qu'on apelle damas d'Abville, et en party des meuble de M. de la Galissonière. J'ay eu de luy: une verdure de Flandre, un lit de damas vieux, une tapisserie de satin, une chaise à porteure, 3 grands ormoire, des table et autre drogue comme matelas, lits ec. J'an ay pour près de 1,400 [1]. J'e n'ay qu'un misérable petit miroire de toileste dans toute la maison et n'an orez pas sytost d'autre, aimans mieux placé ce que j'ay à me donné quelque revenue qu'à me meublé. Je n'ay que le pure nécesaire. Nous vivons bien, du moins assez bien: bonne soupe, tu sçay que c'est ce qu'il nous faut, bon beufe, veau et agneau, poulets, quelquefois des petits pois, quand il ne sont plus chaire, inssy que des artichaux et fruis. Nous avons de bon vin, de bon cafez et chocolat que notre petite prand quelquefois, et je vie à peut près comme en Canada avec un peut moins de plas; mais toute les petite douceurs ne luy sont point épargné, ny à mon cher père que je ne veux point qui nous reproche de luy avoir fais laisser un payis où il estès bien atachez. J'ay envoyez à Pacaud, à Paris, mes lètre de change et il m'a mandé qu'il placeres de son mieux. Je t'ay dit que je me trouvès, par raport à Bégon, obligé de rester à Rochefort et par le consseile de M. de la Galissonière; san sela, je serès alez à Blois tous de suite. Je conte partire dans la semaine pour y aler. Je ne sçay ce que j'y ferez, car je n'ay aucune connoissance de ces bien, mais je ferez en sorte de trouvé quelqu'un qui en ait soin jusqu'à ce que tu sois revenue et que Bégon soit en âge d'y aler, car ce seret pour moy de trop grand voyage à faire tous les ans, san conter ce que cela coûte. Je n'ay point assez de santez pour voyagé perpétuellement. Adieu, cher fils.

Le 15.—Je vien de recevoir une lètre de toy, cher fils, mais je ne sçay par où elle est venue; elle est bien de ton cachet, mais point le dessus de ton escriture et adressez à Rochefort. Elle est venue par la poste et l'ay payez avec grand plaisir, puisque tu m'assure le 26 janvier que tu est en parfaite santez et que tu aime ta pauvre petite mère. C'es tous ce que je puis souhaiter, ne pouvant estre auprès de toy. Ne pansse pas, cher fils, que notre séparation te sois plus dure qu'à nous et surtoute à moy. Il est des moments où elle m'est inssuportable. Quoy! tu ne nous savès pas randu en janvier. Que pouvet faire M. Olivier? Serest-il arivé quelque chose au vaissaux où il estet embarquez, car il contès estre en lieux de te dire de nos nouvelles le p^{rs} jours de janvier. Nous luy avions doné des lètre et le petit la Morandière. Touts ces retardement ne font qu'auguementer la paine que j'ay de te voir sy éloigné par inquiétude réciproque que nous avons. De telle séparation ne sont point faite pour des famille aussy atachez que nous le somme; je le sans tous les jours. Nous fezons comme toy, cher fils, mon cher père et moy nous nous portons fort bien, mais nous maigrissons beaucoup. J'ay été obligez de faire diminué les habits qu'il a aportez. Pour moy qui n'avès qu'une mauvaise robe et un vieux corssette, il ne m'an a pas coutez beaucoup; mais je diminue tous les jours, dont je ne suis point fachez. Ta chère fille ce porte au mieux, plus spirituelle et plus maline que jamais; elle crois touts les jours et n'est pas plus maigre que tu l'a veu, le visage bon, de belle couleurs, toujours cèse yeux; il n'y a que sa bouche qui ne diminue point. Elle est fort bien avec M. de Fontaisse, son cousin et son cher marquis; ils s'écrive de tems en temt. Adieu, cher fils, je te souhaite une bonne santez.

Le 16.—J'ay mie, cher fils, dans une malle à ton adresse qui sont les harde du petit la Morandière six grande nape qui te serons plus utille qu'à moy; ce sont celle qui tu a talié au 3 Rivières. Je ne contes pas qu'elle ferès ce chemin, mais n'ayan rien à t'anvoyé et j'orès tan de bonne volontez que je te prie de t'en servire en te souvenan de ta tandre mère qui n'a besoin aujourd'huy que du guéridon de Mme Trémont. Mais, sy tu m'aime toujours, ce sera un grand adoussissant à toute mes paine, surtous sy tu veux me donné de tes nouvelles par tous les vaissaux qui partirons de ton payis, et sy tu veux me dire quand je pouré esperer de te revoir: ce sont là tous mes souhaits. Je vois avec une vray satisfaction, cher fils, que tu cherche à me conssolé de la paine où je suis de te voir dans une aussy mavais payis, en me marquand que le climats est comme celuy de Provance. Tu pansse que je n'ay point oubliez tous ce que tu nous en a dit. Non, aimable fils, je n'oublie rien de ce qui m'est venue de toy, mais sy tu veux m'an faire acroire de ce cautez, peut-tu ôté les sauvage de ce payis? peut-tu y faire croître du pain et du vin qui m'ont tant donné d'inquiétude en Canada? Crois-tu que j'an aye moins pour toy que pour moy? Non, mon très chère fils et t'assure que je ne peut estre tranquille que lorsqu'il plaira au Seigneur de nous réunire tous. Quand sera-ce? Adieu.

Le 17.—Je vois cepandant, cher fils, car je continue de répondre à ta dernière lètre, que ce beau climats t'a fournie une belle et bonne neige avec poudrerie, ce que je n'ay point veu issy. Et commant est-tu logez, aimable fils, pour te parer de temt aussy rare? Ta maison est-elle bonne, bien fermé, bien chaude? Sy elle ressemble à celle de Rochefort, je te plaint, car j'ay eu grand froit malgré tous le feux que j'ay faite, mais ce sont des maisons de boue et de crachat où le vant passe au travers de tous les murs. J'ay brûlé pour plus d'argen de bois qu'an Canada et je n'y ay pas eu aussy chaud. A la véritez, cela n'a durez que la fin de décembre jusqu'au 20 janvier. Je ne doute point que tu n'ait bien représantez à la Cour tous les besoins de cette colonie qui m'intéresse aujourd'huy plus que toute autre. Je sçay qu'on dit qu'il y va bien du monde, mais de mauvais monde, n'estante à ce que l'on assure que de la canalie, dont bien me fâche, dans l'idé où je suis que cela peut te donner de l'ouvrage d'oguementassion. Bien des remerssiments, cher fils, de ce que tu veux bien donner des ordre à M. d'Outreleau pour me donné ce que j'orez besoin. Tu doit estre perssuadé que j'an userez avec la discrétion convenable et que je ferez en sorte de ménager sur toute de mon mieux. Il n'y a que sur le bois et le logement que je ne le puis. Nous n'avons que la vie et c'est

la nostre de nous chaufé. Tu me recommande de t'escrire. N'est-tu point las de lire mes grifons et ne fais-tu point comme Mater dit, que tu les regarde et que tu les laisse là ? Je te demande toujours de les brûlé et de ne point faire les amats de papier comme tu les avès en Canada. Jette tous mes escrits au feux et n'an garde que ce qu'il faut pour t'amuser sy tu veux rire de ta pauvre mère qui escrit comme un chatte, mais qui t'aime plus que tu ne l'aimera de ta vie. Adieu, cher fils.

Le 18.—Il parès, cher fils, que mon plus grand plaisir est de m'anteretenire avec toy et par concéquand qu'il est peut utille que tu me recomande de t'escrire et de te mandé tous ce que je fais, n'ayan d'autre ocupassion, après que l'écolle de la chère petite est faite, que celle de te dire quelque chose. Tu veux que je te dise comme nous nous portons. Toujours bien, grâce au Seigneur, jusqu'à présan et vivons tous comme en Canada. Quoique l'on nous presche de soupé à 8 h^s^, nous soupons à 7 et couchez à 9 et demie à l'ordinaire. Je me lève à 6 h et dîne à midy. Je passe la matiné à coifer, frizé ta petite et à la faire lire, escrire et toute cèse excerssice, elle dance aussy, et souvent ocupez à répondre à des lètre qui me vienne par tous les ordinaire. L'après dinay, je recomance l'écolle et, ver 4 h, il vien quelquefois compagnie, ou je vais voir Mme Tilly, ou je t'escrits, ce qui arive tous les jours, ayant plusieurs dames et mesieurs qui me viène voir. On a toujours aimé issy les Bégon et on a des bontés pour moy. Tu me demande Bégon par le p^r^ vaissaux. Il est party, je te l'ay mandé, et t'assure que le pauvre enfans orest été bien plus flaté de t'aler voir. J'ay eu hier des nouvelles de mon cher Villebois; il est empereure de sa clace. C'est Landriève qui me le mande; il est à Paris depuis le p^r^ janvier et ne retourne point cette année en Canada. Il a solissitez beaucoup pour t'aler joindre, mais il voulet estre écrivain prinssipalle. Je ne sçay s'il a quelqu'espérance, mais il me mande qu'il reste encor cette année en France et tous le mois de juliet à Paris, où il me prie de luy escrire, ce que je vais faire. Le Père Maissaiger me donne aussy souvent des nouvelles de ce cher enfans que j'orès bien envie de voir, mais il m'an coûterès encor de l'argent pour aler à Paris. Ta fille me trourmante beaucoup pour y aler. Elle dit: "Maman, c'es deux jours de plus; il faut que tu paye au carosse comme sy tu alès à Paris." Mais je répons: "Quand votre cher père sera revenue, nous irons tous ensemble." Je la mène, comme tu pansse, à Blois avec moy et, partoute où j'iré sy je puis; je la mènerez voir ton oncle et tes sœur, sy mon cher père ne ce trouve point fatiquez du voyage de Blois. J'aime mieux faire ce voyage que celuy de Paris, qui peut estre utille à ta fille. Adieu, cher fils, c'est assez, ce me semble, pour un jours. Aime ta pauvre petite mère.

Le 19.—Je voudrès, cher fils, avoir quelque chose d'amusan à te dire, car ce n'est point assez que je me satisfasse en t'escrivant; il faudrest que je sue au moins te divertire. Comme je t'escrit, je reçois une lètre de mademoiselle Michel qui m'a faite rire toute seule de tous mon cœur: je crois devoir t'an faire part. Je ne passe pas avoir oubliez à te mandé que M. le Général de Canada avet crue faire plaisirs à plusieurs oficier en les envoyan issy pour faire des recrue. Ils estès: M. M. de Ganne que tu a veu au 3 Rivières, Benoist, jandre de Mme Senneville, Duplessys-Faber, Bouat, Saint-Laurans et la Colombière. Ce dernier m'a demandé des lètre de recomandation pour ta famille, s'an alant embarqué à Bordeaux avec des troups Je n'ay pu le refuzé. Tu le connois; malgré toute les atanssions de ton oncle et les politesse de tes sœurs, il les a faite enrager. Elle me mande qu'il a eu crelle avec tous ceux avec qui il a eu afaire; qu'il a tourmantez M. de Rostant pour toute et qu'il a maltraitez le capitaine du vaissaux dans lequelle il passe et qu'anfin, c'est la plus terible humeure qu'elle ait jamais veu et qu'ils ce réjouisse tous en le voyan partire. Il a même maltraitez ceux que M. de Rostant avet comis pour luy faire entandre raison et je ne suis point contente d'avoir recomandé un telle sujets. Je vais luy escrire et luy marqué ma mortification à ce sujest. Adieu, cher fils, je me prépare à partire et suis bien lasse d'arangé des malle, encor plus de voyagé, surtoute quand il en coûte autant. Nous avons prie le party d'aler à Blois dans le carosse de voiture afin qu'il nous en coûta moins et pouvoir estre tous ensemble. Nous somme: mon cher père, la chère petite Lisette et moy, un domestique à mon cher père et le petit Englois qui est toujours bien joly, mais un peut polisson. C'est la plus grande des misaire pour ce faire servir et pis qu'and Canada. Adieu, chère et aimable fils.

Le 20.—J'ay envoyé ce matin, cher fils, la malle du petit la Morandière à M. Pacaud à la Rochelle, pour qu'il te l'envoyâ avec ce que M. d'Outreleau luy a adressez pour toy. Je ne sçay ce qui peut retarder sy longtemt le départ du vaissaux qui va dans ton payis. Je t'ay déjà marqué ce que j'avès mie pour toy dans cette malle dont je t'anvois la clef avec mon journal qui a été mal suivie par le dérangement où j'ay été l'année dernière et qui subsiste encor, puisque je suis obligez de faire un voyage à Blois, qui me chagrine par l'éfrois où je suis des chemins et d'aler dans une endroits où nous ne connoissons perssonne, pour y arangé des afaire auquelle je n'antand rien. J'orès bien voulu que M. de Toul eu voulu continuer ce qu'il avès projestez, mais il n'an est plus guestions, et il faut chercher à faire valoir ce bien par quelqu'un qu'il faut trouvé, ce qui me chagrine et n'ose le dire à perssonne, du moins à mon cher père pour ne point luy donné d'inquiétude. C'es tous ce que j'ay, car pour le reste, je ne doit pas y conter. Je vie aussy avec eux comme avec des étrangers. Il ce sont imaginé que mon cher père m'avès donné des some immance et la jalousie leurs faite faire ce qu'il ne ferès pas, puisque je tire plus de conssolations des étrangers que d'eus. La fille que j'ay élevé entre même dans leurs idez, car je ne la vois que quand je vais chez eux, ce qui arive tous les jours, car je ne veux pas que l'on puisse pansser que j'aye lieux de m'an plaindre. Ma sœur est toujours malade; le reste de la famille ce porte bien. La petite fille ne sorès les soufrire; il faut que je menace

pour l'y mené quelquefois. Ce sont toujours quelque pauvretez à essuyer de la part de quelqu'un, de la mère ou des enfans. Ils deverès cepandant estre content, leurs ayan faite des présant, peut-estre au dessus de mes moyens. Ce sont des airs de grandeurs et de hauteure avec nous qui me font pitiez. Je ne finirès pas sy je voulès t'ant faire le détalie. Tu peut juger de la pièce par l'échantillion, en te disan qu'ils ont refuzé à mon cher père une fille que j'ay élevez et entretenue jusqu'à 23 ans. Tous le monde issy l'a trouvé fort vilain, dont je crois qu'elle c'est repanty, mais elle n'y reviendra plus, je te le jure. Je te prie, cher fils, de ne leurs en rien témoigné; ce sont des chose qui doive te faire pitiez comme à moy. Je leurs ay faite tes compliments quand j'ay receu tes lètre. Je vien de recevoir une lètre de Goguet de la Rochelle qui me mande qu'on a eu des nouvelles de Canada du 3 mars par l'Engletaire et qu'on y a eu une maladie qui a faite mourire 8 à 900 personne. Je crains fort que nous n'y soyons intéressé et il y a encor bien du temt à atandre avant d'en recevoir des lètre. Adieu, cher fils, je te souhaite une parfaite santez. Aime ta mère autan qu'elle t'aime. Nous nous portons tous bien et il fait grand chaux pour la p^e^ fois. Adieu.

Le 21.—Il faite une chaleure, cher fils, à ne pouvoir pour inssy dire respiré. Mais ce qui me conssole, c'es que le vand est bon pour le vaissaux où est ce pauvre petit Bégon et pansse qu'il ora le plaisir de voir ce soir ou demain M^r^ ton Frère à qui j'ay prie la libertez de le bien recomandé, non pas de le caresser, mais de vouloir bien luy faire une bonne lesson. C'est un bon enfant, mais qui aime, comme tu me l'a dit, la dépansse tant en ajustement qu'and colifiches. J'espère l'an corigé en luy preschan la nécessitez où il est de ménagé, l'ayant assurez tous l'hiver que je n'avès rien à luy donné et que j'estès surchargé de debte. Il n'est que trop vray que j'an ay déjà payez beaucoup et que tous nes les pas encor quand ce ne serès que la maison dont je doit au Roy, dont je ne puis dire encor combien, puisqu'elle n'estès pas finie lorsque nous somme party et que l'on m'avès déjà donné pour cette ouvrage dix milles livre sur mes bilies. S'il n'y avet d'employé que cela, je prandrès passience; et sy je puis tirer quelque chose de Blois autrement je me trouverès assez mal plantez, car tu sçay, cher fils, qu'on ne vie pas avec rien. Les formalitez de cette misérable panssion me mènerons peut-estre encor loin, car on m'a mandé de Paris qu'il n'y avet rien à esperer que dans le mois de mars prochain. Je conte partire jeudy 25 du mois pour me randre près de Mlle Bégon, qui me promes de me donné tous les secours dont j'orez besoin, mais elle ne me dit rien de ce qu'elle a faite. Peut au fet des afaire, je crains toujours. Le Seigneur ora pitiez de moy et m'aidera, je l'espère. Ah! cher fils sy tu estès issy, quelle difèrance pour moy! Tu m'aiderès, tu me donerès de consseilie. Adieu car toute ces panssez me met peut en état de te rien dire d'amusan. Je te souhaite une parfaite santez et te prie de me donné de tes nouvelles par tous les vaissaux qui partirons de ton payis, t'assuran que c'est toute la satisfaction que je puisse avoir éloigné de toy. N'ait point d'inquiétude de notre chère petite. Elle est aussy bien que quand tu l'a laissez et ce porte à merveillie; elle grandie tous les jours en talie et malice. Adieu.

Le 22.—J'ay toujours oubliez, cher fils, à te dire les idez de Bégon. Il veux que je te propose d'acheter avec moy la maison où nous somme qui, je crois, ce vandra,— celuy à qui elle apartenès estant mort et il doit au trésorier cent milles livre seulement,— et comme cette maison faite party des fons du défunt, c'es M. Valliers qui l'avet loué à M. de la Galissonière, et je crois qu'elle sera vandu. Je luy ay dit que je n'avès pas le moyen d'acheter rien; cependant, sy tu estès dans l'idé que cela pu nous convenir, j'en pourès faire l'emplette, sy elle n'estès pas trop chaire; et comme cela ne peut estre cette année, tu me dira ce que tu en pansse. Ce n'est cependant pas l'avie de mon Noyan. Tu m'antan, je crois. M. de Mac Nemara a mie à la voille pour Breste hier, où il va prandre plusieurs vaissaux qui doive composer son escadre. Je crois que la Dianne, qui part pour le Canada, fera voille demain. Je donné hier au soir tous mes escrits à Longueil qui y va, et il m'a promie de faire son possible pour engajé Mater à venir, mès je doute qu'il réussisse, dont je suis fâché, car en véritez, je m'annuys bien d'estre seule comme je suis. Sy je n'avès pas mon fils, je m'an irès, je crois, vivre avec tes sœurs. Elle me parès, l'aîné, de caractère aimable. Je crois, cher fils, qu'elle te ressemble. Ta fille devien de mieux en mieux pour la figure; ces traits ce forme et je crois que tu en sera flatez. Pourveu que je n'aye pas le chagrin de luy voir la petite vérolle! je la redoute plus que je ne puis dire. Mais il ne faut pas s'alarmé d'avance, elle ne l'ora peut-estre pas plus que toy, s'il est vray que les fille resemble à leurs père. Elle jouit d'une très parfaite santez inssy que nous. Mon cher père m'a dit qu'il t'escrires, s'il pouves, car la main luy tremble beaucoup depuis près d'un ans: c'est tous ce qu'il a de changez depuis que tu ne l'a veu, ce qui luy fais quelquefois de la paine, surtoute s'il ne peut t'escrire, car il est parfaitement ataché à toy et il t'aime autan que moy, ce n'est pas peut dire, n'est-il pas vray? Adieu, cher et très cher fils, consserve ta santé que tu sçay m'estre infiniment chère et surtoute n'ait point d'inquiétude ny de chagrin. Travallie à profiter du temt et à faire quelque chose,— ta chère sœur espère que tu fera mieux que tu ne pansse à ce qu'elle me mande,— et travalie assez promtement pour revenire joindre la plus tandre mère. (s.) Rocber Bégon.

Conte sur toute mes atanssion pour notre chère petite. Voisy un garde de M. de Rostan qui arive qui dit que toute ta famille est en bonne santez. Je vais escrire à ta sœure. Aime ta pauvre mère. Je te recomande le petit la Morandière. Adieu, mon très cher fils. Adieu.

A la Rochelle le 5 juliet 1750.—Je suis issy, cher Fils, depuis le 25 du passez au soir, contant n'y estre que 3 jours, mais on m'a trompez et n'ay point trouvez de place au carosse. Il faut prandre passience

et je partirez, je l'espère, demain pour Blois. Ta Fille est admirez partoute où elle va et très flatez de voyagé. Pour moy, je ne suis pas de même, car je suis fort lasse d'estre dans les chemins. J'ay débarqué, cher Fils, au Chêne Ver pour estre plus près de cette charmante voiture. Mais Mme de Beaumon vint nous en tirer sytost qu'elle nous su arivé et M. Goguette. Mais comme Mme de Beaumont ne pouvès nous logé tous, M. Goguette a sy bien faite que nous sommes tous chez luy et y somme, mon cher Fils, au mieux, avec des politesse et atanssion de leurs part que je ne puis trop te prier de te joindre à moy pour leurs en marquer notre reconnoissance. Le séjours que nous avons faite issy te procurera, je crois, une grande satisfaction. J'ay trouvé un pintre qui a eu le temt de tiré ton trésore. M. Goguette c'est bien voulu chargé de le faire mètre dans une bouette pour te l'envoyé. Il y a issy un de mes père Jésuite qui doit te le remètre, inssy que mon journal, que je luy ay donné envelopé de toille siré. J'ay mis la clef de la mal du petit la Morandière dans le paquette. Je t'ay mandé avoir mie dans cette mal 6 grande nape qui te serons plus utille qu'à moy et, comme je ne sçay quand ce vaissau partira, je laisse encor cette lètre à M. Goguette. Je sanc qu'an m'éloignan des port, je m'éloigne du plaisir d'avoir de tes nouvelles aussy [tost] qu'elles arive et de pouvoir t'escrire autan que je le souhaiterès. Mais nous partons demain à 6 heurs du matin et j'ay mes pauvre genil à arrangé, car je ne suis pas mieux servie quand Canada et je fais à l'ordinaire une party de mon afaire. J'ay été régalé issy par M. l'Intandant, grandement par M. Pacaud, par Mme de Beaumon qui nous fais beaucoup d'amitiez. Je voudrès avoir quelqu'un de ces talans, je serès plus tranquille, mais ce sont de ces dont qui nous vienne du Ciel. M. de Vérigny, que j'avès veu autrefois en Canada et que j'ay veu issy, m'a prié de te demandé, mon cher Fils, ta protection pour quelqu'afaire qu'il a dans ton payis. Sy tu peut luy randre service, je t'an oré obligation. J'ay receu, hier, une lètre de M. le Contreauleure de Breste qui est en parfaite santez et me dit de belle chose de notre petit Villebois qu'il a souvent veu dans son séjour à Paris ce printemt. Il m'an dit autan de Bégon qu'il a à Breste pour quelque jours. Ce pauvre enfan a panssé périre sur le Ratz en entrant, et on me mande que c'est un miracle de ce que le vaissau ne c'est pas perdu. Que de croix, cher Fils, que d'inquiétude! Je suis bien faite pour en essuyé de toute espèce. Encor, sy je t'avès, il me semble que je soutiendrès tout beaucoup mieux, mais c'es trop d'estre aussy éloigné d'un Fils qui m'est aussy chère. Au moins, sy je ne puis te voir, aimable Fils, donne-moy donc la conssolation de me dire, par toute les ocasions, que tu te porte bien; et, pour cette efet, consserve ta santez. Tu sçay combien je m'y intéresse. N'ait aucune inquiétude de notre chère petite. Elle ce porte bien et joue tan qu'elle peut avec Melle Goguet et toute les jeunne perssonne d'issy. Elle me ruine par l'anvie qu'elle a d'avoir tous les colifiches qu'elle vois. Tu la connois, il est difissille de s'an défandre quand elle a entreprie quelque chose. Elle est grande et bien faite, a de l'esprit. Tu vera son portraite, mais qui n'est point aussy bien qu'elle. Mon cher Père la gâte toute à son plaisir. Il est toujours dans une parfaite santé, mais il ne m'an donne pas moins d'inquiétude par cèse anné. Il est telle que tu l'a laissé et te fais, cher Fils, milles amitiez. Il est très fâché de ce que la main luy tremble. Il ne peut presceque plus escrire, mais conte qu'il ne t'an est pas moins ataché quoiqu'il ne te le dise pas luy-même. Adieu, chère Fils, donne-moy de tes nouvelle. Consserve ta santez et aime la plus tandre Mère qui est jamais été et qui sera toute sa vie à toy. (s.) Rocber Bégon.

M. Roullier estès à Breste lorsque ton Frère m'escrit. Il ne me dit aucune nouvelle et n'an sçay point du toute. Adieu.

[D'une autre écriture]

Mon très cher Père,—Je serès fâché de partir d'icis sans te mandé les bonté qu'a eu M. et madame Goguète ont us pous mois. Nous avons demeré ché eu depui que nous some icy. Tu ne serorès conprandre toute les atantion et bolitèce que Madame Goguète et M. son Frès ont us pour mois. Il parle bien souvent de tois. Adieu, cher Mine. Je suis avec un très profont respait, mon très cher Père, votrès huble et très obéisante servante soumige filles.—(s.) BEGON DE VILLEBOIS.

A Blois, le 24 juliet 1750.—Je t'ay escrit, mon cher Fils, la veilie de mon départ de la Rochelle qui estès le 6 et nous avons laissez nos lètre à M. Goguet qui m'a promie de te les envoyé. Nous somme arivé issy le 13 à midy, très fatiquez de la voiture, et moy encor plus des fréyeurs que j'ay eu tous le chemin. Mon cher Père et notre petite ont mieux soutenue cette route que je n'ay faite. En arivan Melle Bégon vint nous chercher à l'oberge et nous amena dans cette maison où je l'avès priez de nous loué des chambre pour le temt que nous serions issy, où nous somme mieux dans un san qu'à l'auberge. Il a falu aler voir toute la famille qui comprand toute la ville, qui n'est pas petite, les comunautez et j'an suis sy harassez que je me donnerès pour deux liards. Ce n'est pas toute. C'es qu'il faut à présan recevoir toute ces visite et les recevoir dans un grand sérémonialle. Mme de Châtulé nous a grandement régalez, Mme Sigogne, sœur de M. Ménard, et Melle Bégon, qui est dans son couvent. Nous avons receu beaucoup d'amitiez de toute la famille et de tous le monde issy. Le nom de Begon y est toujours aimez, mais cela n'est pas sufisan. J'ay voulu savoir à quoy m'an tenir pour les arangement que tu a faite avec Melle Begon et j'ay lieux de pansser que j'ay eu grande raison de pansser qu'on t'avès grandement endormie, les tère estante dans un délabrement totalle. Juge-en, cher Fils, puisque l'homme qui en a soin m'a aportez ces conte et, outre les revenue, il faute encor y mètre pour payer la vandange 7 ou 800 [1]. J'espérès avoir au moins de quoy payer mon voyage, mais je me suis fort trompez. Ce n'est pas toute. C'es que Melle Begon m'a dit

qu'elle craignès que nous n'ussion quelque procès avec M. de Chiverny, dont une des tère dépand, et qu'elle sçay qu'il y a quelque party que son Grand-Père n'a pu finir avec ce monsieur: ce qui me chagrine au point que, sy tu veux m'an croire, nous chercherons à vandre ce bien qui ne peut jamais estre d'aucun avantage à nos enfans par l'éloignement. Mon Fils, estant dans la marine, ne peut venir issy que très rarement; le tien prandra le même party, qui ne poura pas plus vélier. Tu n'y viendra pas non plus et moy encor moins, puisque je n'antan rien à la culture des vigne, où il faut estre toute l'année, à ce que tous le monde me dit issy. Je san parfaitement que ce sont des bien où l'on a jamais fait que tiré et celuy qui l'a toujours eu entre les mains m'a dit que ces vigne n'avès pas été fumé depuis plus de 50 ans et qu'il faudret y mètre 7 ou 8,000 l pour les bien aranger et qu'elle pusse donné du profite. C'es ce que je ne suis point en état de faire, et vois que j'orez assez de paine à vivre issy et me repantirès volontiers d'y estre venue, puisque j'orès vécu plus aisaiment avec ce que j'avès en Canada, avec la tère de mon cher Père, que je ne ferès issy. Tu pansse bien, cher Fils, que je serès très fâchez d'an sourssilier rien à mon cher Père, qui n'est nullement content de voir aussy peut de ressource en ces belle tère, et il est de mon santiment et il m'a dit de te demandé le tien pour chercher quelque tère aux environs de celle que tu a à Bordeaux ou près de Rochefort, s'il s'an vandes quelqu'une qui pû remplassé celle-sy qui nous sera toujours à charge. Mande-moy, cher Fils, ton avis afin de pouvoir travalier le plus tos que je pouré. On m'assure que le bien d'issy ce vandra bien. Il n'est plus question que d'avoir ton avis et de trouvé un fonds à le replacé; autrement, je n'y toucherez pas. Ne néglige pas, cher Fils, à me répondre sur cette article. Je laisse ces tère entre les mains de celuy qui y a toujours été depuis 20 ans. On le dit honeste homme; inssy il le faut croire. Melle Begon ne veux plus ce mêlé de rien. Elle me fais bien des caresse et à ta Fille, mais c'es toute. Elle m'a dit qu'elle me remetterès tous les contrats qui regarde ces tère, parce que cela luy donnès trop d'inquiétude. Je vois aisaiment qu'elle ne veux plus ce mêlé de nos affaire. Tous ce que je crains, c'es qu'il n'y ait quelque coups de dessous dans l'arangement que tu a faite et qu'on ne nous fasse quelque mauvais procès, les afaire de la succéssion de M. Begon, intan [dan]t, n'estant pas mieux arangez qu'elle l'estès lorsque tu est party. Il ne parès point que l'on paye de debte, pas même les rante que l'on devet. Une dame de la Rochelle, m'ayant dit que Melle Begon luy devès plusieurs année d'arerage d'une somme que M. son Père devet et avet promie de luy payer tous les ans douze cent livre, elle ne me paru pas contente. J'an ay averty Melle Begon qui m'a dit l'avoir payé exactement, ce que j'ay paine à croire. Il y a 30 et quelque anée que nous soufrons auprès de ce bien et j'espère qu'il en sera de même tan que nous l'orons; mais sy je n'an tire rien, je puis t'assuré aussy que je n'y mèterez rien. Melle Begon m'a promie que nous irions en faire la visite dans quelque jours, mais, n'y connoissan rien, je crois que cela sera assez inutille. Mais il le faut, à ce que l'on dit, et j'irez, quelque paine que cela me fasse, estante toute des plus lasse de voyager, ce qui me ruine, non seulement la bource, mais encor la santez, n'estante point encor délassez du voyage. Je vais envoyer cesy à M. de Givry que m'a marquez de luy adresser mes lètre, sy je voulès t'escrire, que le vaissaux partes à la fin du mois.

Le 25.—Je voudrès, mon très cher Fils, avoir quelque chose de plus grassieux à te mandé, mais je ne vois que misaire, de quelque cautez que je me tourne. Puisque je vois que je n'ay rien à espérer issy, je vais travalier à retourné le plus tost que je pouré afin de profiter des beaux jours. Mon cher Père et la petite ce porte à merveillie. Il t'assure de milles amitiez et respects, très fâchez de ce que la main luy tramble et de ne pouvoir t'escrire. C'est aussy tous ce qu'il a de diférant, depuis que tu l'a laissez. Il souhaite autan que moy, ce n'est pas peut dire, avoir le plaisir de te voir avan peut d'année, et t'assure que je ne désire de vivre que pour cela et pour ma chère petite, qui faite l'admiration de Blois. Elle a aussy tous ce qu'il faut pour plaire. Tu juge aisaiment que je suis bien contente de tous cela. Mais que je la serès, aimable Fils, sy je pouvès t'embrasser et de convincre des santiment d'atachement que j'orez toute ma vie pour toy et que je suis pour la vie ta tandre Mère.—(s.) ROCBER BEGON.

[D'une autre écriture]

Mon très cher Père,—Quel plaisir, chèr Minète, de trouvere souvent l'ocation de t'écrire! Je ne le trouve jamais asé, mais nous ne recevont jemais de tes nouvelle: ce qui me fasce boucou. Nous some arivé à Blois que n'es pas une ville des plus joli que que que Québec, car il l'i as toujour à monter. Cepandant ge la trouve plus joli que Rochefort, car il sont tous orguilieux et, icis, on me fait milles carèce. Nous avont baucoup trouvé de paran et nous avons fait boucou de vigite, dont Maman et mois etes boucou fatiqué. Adieu, cher Mine. Je suis, avec un très profont respait, mon très cher Père, vottrès humble étrès obéisante soumise fille et servant.—(s.) BEGON VILLEBOIS.

A Blois, le 11 aoust 1750.—Je t'ay escrit, cher Fils, depuis mon arivé issy, il y a quelque jours; M. de Givry m'ayan mandé de luy adresser mes lètre, je l'ay faite. Je suis très flatez que M. de Vérigny me donne encor ocasion de pouvoir te donné de nos nouvelles. Mon cher Père et notre chère petite ce porte on ne peut pas mieux. Nous nous préparons à retourné dans quinse jour à Rochefort où j'espère estre tranquille et continué mon journalle que j'ay abandonné. Je suis, mon très cher Fils, bien contente d'avoir trouvé, à mon retoure d'une campagne de quinse jours, des lètre de toy, une du 10 mars et l'autre du 1er juin. Tu me randra justice quand tu sera perssuadé que c'es tous ce qui peut me dédomager de ton absance. Je ne puis y répondre pour le présan, estante issy en l'air et fort mal logez pour travalier. J'ay faite la visite

de nos tère et m'an tiendré à te dire que tu a toujours, comme nous, été trop bon, mais c'est une chose faite. Il ne faut plus chercher qu'à s'an défaire, sy tu veux m'an croire, or que tu ne sois d'humeure à y mètre bien de l'argen, ce qui ne te convien point. J'atandré la réponsse que je t'ay demandé par ma précédante. Je t'ay escrit de la Rochelle, cher Fils, et t'ay déjà recomandé les intérès de M. de Vérigny. Je le fais de nouvaux et te prie de luy randre tous les service qui dépandrons te toy. Il est obligez d'anvoyer un homme pour terminé cèse affaire, qui luy coûtera beaucoup et il est très malheureux que cet honeste homme ait afaire à un coquin avec lequelle il cour risque de perdre une grosse somme, sy tu ne luy aide. Tu sçay que bon droit en a besoin et que les jeans éloigné ce moque souvent de nous. Inssy, mon cher Fils, fais donc ce que ton bon cœur te dira. Ce comis te remettera ma lètre et t'instruira de l'affaire pour laquelle je te prie de faire atanssion et de randre justice. Je t'an orez, aimable Fils, autan d'obligation que sy tu travaliès pour moy, M. de Vérigny estant de nos enssiens amis de la marine que j'ay veu à Québec. Adieu, mon très cher Fils. Je t'embrasse de tous mon cœur et suis pour la vie ta tandre et bonne Mère.—(s.) ROCBER BEGON.

Mon cher Père est désolé de ne pouvoir t'escrire, mais la main luy tramble sy fort qu'il ne le peut. C'est tous ce qu'il a de changement depuis ton départ. Il t'aime et moy aussy autant que nous l'avons faite et ne respirons qu'au moment qui nous réunira. Car je ne m'acoutumerez jamais à estre séparez de toy, ny de mon cher petit Villebois, qui ce portes à merveillie avan hier, ayan receu une lètre du Père Messaigé. Adieu, cher Fils. Aime ta pauvre Mère autant qu'elle t'aime et plaint-la.

[Au dessous, d'une autre écriture.]

Mon très cher Père,—Quel plaisir de recevoir de tes cher nouvelle! Maman étès à la campagne, can on aporta de la poste ta cher lètre que je gardé, bin inpaciante qu'elle revin pour avoir de tes nouvelle. J'an pleuré de la peur que j'avès qu'elle ne revin point ce jour là et que je n'eu pas de tes nouvelle tou ositô. Un car d'eur après, on me vin dire qu'el étès arivé. J'a m'an fus vite où ell étès et je luis donné ta lètre. Quel plaisir, cher Minète, can je sus que tu te portès bien! Mès j'an orès us ancor bin puls si tu avès mandé que tu revindrès bintô. Mès tu ne mande jamès sa, ce qui m'a fâché boucou. Anvoi mois, je t'an pris, un petit nègre ou bin amène les toi même, sa me feras bin plus de plaisir. Adieu, cher Minète. Je suis, avec un très profont respait, mon très cher Père, votrès humble et très obéisante soumise Fille et servante.—(s.) BEGON DE VILLEBOIS.

A Rochefort, le 14 septe[e] 1750.—Il y a tantos 3 mois, mon très cher Fils, que le Parahame est prest à partire et ne l'est point encor. Je profite, toujours avec le même plaisir, de son retardement pour te donner de nos nouvelles qui sont, grâce au Seigneur, toujours bonne. Nous somme de retour issy du 7 de ce mois, après avoir été 8 jours dans la route de Blois à la Rochelle avec des chaleure mortelle, levé tous les jours à 3 heure du matin et couchez bien tare. Je craignès fort que cela n'incommodâ mon cher Père et ta Fille, mais nous en avons été quitte pour un peut de fatique, et somme à présan bien reposez. J'ay passez, cher Fils, 7 semaine à Blois. Je t'ay déjà mandé le chagrin que j'avès eu d'y trouvé des tère aussy délabré et desquelle je ne doit esperé que plus de dépansse que de revenue. J'y ay même trouvé que les deux mille quatre cent livre que M. de Toul devès nous donné est un présan qu'il faite à M[elle] Bégon, et il me charge de luy en tenire comte sur mon revenue. Je n'ay pas eu la goulle morte, comme tu pansse, et ay dit à M[elle] Bégon tous ce que je panssès sur ce retoure auquelle je ne devès point m'atandre, n'ayan donné cette somme qu'une fois et, sur ce qu'il t'avès mandé, je ne devès pas pansser qu'il me fis payé cela. J'ay faite mon biliet à M[elle] Bégon pour prandre, sur le revenue des tère, cette somme et l'ay priez de ne le prandre quand deux ans, afin d'avoir au moins de quoy y pouvoir faire les traveaux indispanssable. Nous somme bien mal traitez, mon cher Fils, de ce cautez-là. Je ne sçay sy nous serons plus heureux alieur. Les vigne sont fort gâtez et peut d'espérance. Je crains bien de trouvé la vie bien dure issy, où toute est grandement cher, et les voyage que j'ay faite m'on ruinez. Tu pansse bien que j'ay escrit à M. de Toul à ce sujest, ce que je luy traite bien délicattement, et j'en ay escrit aussy à M. de la Galissonière, à qui je dit tous ce que j'ay sur le cœur. C'est toute ma conssolation issy que ce cher neveux. Je suis perssuadé que, s'il trouve ocasion de te randre service, qu'il le fera avec plaisir. Il travallie actuellement au limitte du Canada. Les commissaire englois sont arivez à Verssailie le 19 aoust. On mande de Canada que les payis d'An Haul son perdu, que les Englois sont maître des Misamis et qu'ils ont traitez à la porte du Détroit. Je n'an ay point eu de lètre, mais Pacaud, de la Rochelle, m'a dit que le Canada estest un payis perdu, puisqu'il n'y avès plus de comersse que pour les pr[s]. Il y a eu bien de la mortalitez, à ce qu'il dit: M. de Beaucour, M. de la Verandry, Senneville et sa Femme, Lisette Ramezay, et 7 ou 800 autres qu'on ne nome point. Je ne sçay trop, mon cher Fils, sy je t'ay escrit depuis que j'ay receu tes deux dernière lètre, l'une du 10 mars, l'autre du 1[er] juin, car les frayeurs et fatique des voyage m'ont otez toute à faite la mémoire. Mais je ne ferez point d'exès en te renouvellan la satisfaction que j'ay eu en les recevan, estante tous ce qui peut, aimable Fils, adoussir la paine que j'ay de ton absance. J'ay faite part, comme tu pansse, à mon cher Père, des bontez que tu a pour la Morandière. Je t'avès bien marqué le peut d'éducassion de ce pauvre enfant, et je souhaite qu'il profite du bien que tu luy fais. Je n'ay pu luy envoyer plus tost ces harde, mais ton bon cœur ne luy laisse manquer de rien. Je ne doute point que le Seigneur ne te récompance de tous le bien que tu fais. Tu a raison, cher Fils, de pansser que nous estions à plaindre dans la traverssez,

non pas par la malaise ny par la maladie, Mme Olivier te l'a dit, mais par l'éfroy que j'y ay eu et la paine que j'avès d'y voir la chère petite aussy malade. Mais elle ne s'an sanc plus et est plus maline que jamais. Le voyage de Blois l'a encor gatez par toute les caresse qu'elle a eu de tous son cousinage, de toute la famille de M. de Chatulé. Elle a été égallement gatez à la Rochelle de Mme de Beaumont. On la gatte partoute. Je crois qu'elle sera bientost perdu sy on y met ordre. Qui l'y mettera ? Je n'an sçay rien. Tu sçay qu'il est difissille de la grondé. Ton cher Frère de Breste a passez à Blois quelque jours avan notre départ, qui luy a aportez de Paris un ajustement très joly en coifure, tablier, en engajante. Il a une commission fort grassieuse dans la tournée des glasse qu'il va faire à la place de M. de Rostant. Il doit venire issy passer un mois, à ce qu'il m'a dit, et m'a promie de passer ce temt avec nous. Sans conter qu'il est ton Frère, c'est un aimable homme; et Frère d'un Fils aussy cher, c'est un titre pour moy. Je pansse qu'il t'ora escrit, et nous parlerons assurément de toy toute à notre aise. Adieu, cher Fils. Il faut partager mes lètre à tous ceux qui m'an demande. Inssy, je finie en te prian de ménagé ta santez et d'aimer ta pauvre et très tandre Mère.—(s.) ROCBER BEGON.

A Rochefort, le 15 septembre 1750.—Tous ceux qui vont en ton payis, cher Fils, veulle que je leurs donne une lètre pour toy: ce qui ne me fâche assurément point, n'ayan pas de satisfaction plus véritable, ne pouvant te voir, que celle de t'assurer de toute mon amitiez et de te dire des nouvelles de notre chère Fille que le Père jésuite, à qui je donne cette lètre et que je te recomande, te dira comme elle est. Il a voulu que je luy dona sa grandeure, afin de te le dire au juste. C'est un de cèse admirateurs, car cette demoiselle en a de tous estas et de toute espèce. Son portraite est bien ressemblant, mais trop sérieux. Il a été inpossible de la faire rire. Elle s'anuyès trop d'estre tranquille, car elle est aussy vive que tu l'a laissez au moins et causeuse à proportion. Quoy, cher Fils, tu est encor à la paine de faire des biliets! Que je te plaints et que sy j'estès maltresse, que tu sortirès bientost de ce vilaine endroit! Tu a fort bien faite de loué une bonne maison. Il faut estre logez et noury, car, malgré ma misaire, j'ay la plus joly maison d'issy. Pourveu qu'on me la laisse! Car elle est bien anviez. Je souhaite, cher Fils, que l'établissement de ta méterie te donne plus de revenue que celle que j'ay à Blois, mais je ne te crois pas assez intéressez pour faire plus de fortune dans ce payis-là que tu en a faite en Canada. Tu doit cependant panssé qu'il ne faut pas estre dupe et que tu est assez malheureux d'estre éloignez de ta famille et moy assez malheureuse d'an estre séparé, pour devoir profiter de tous les avantage que tu peut avoir. Au reste, comme tu dit, aimable Fils, tu te porte bien, c'es le prinssipalle et tous ce que je puis souhaiter pour le présan. Mais je trouve que tu est trop longtemt san manger. Il ne faut pas souper. Mais je voudrès que tu prie quelque chose avan de te coucher, et je crois que tu devien fort ménager de n'avoir du monde qu'une fois le jours à manger chez toy. Il est sertain que tu gagne cent pour cent, mais peut estre mange tu dans le dinay ce que tu ferès en deux repas. Fais toujours, cher Fils, pourveu que ta santez sois bonne et que tu aime ta pauvre Mère, je serez contente. Mon cher Père est au désespoir de ne pouvoir t'escrire, la main luy tramble trop, et cela le chagrine trop pour ne me pas faire de paine, et luy ay dit que tu n'estès pas de ces enfans suceptible et que tu ne l'en aimerès pas moins, lorsque tu sorès l'inpossibilitez; car je puis t'assurer qu'il t'aime autan qu'il m'aime. Ce n'est pas peut dire, comme tu sçay. Il me dit de te faire milles amitiez de sa part et il les faite à notre chère petite qu'il gâte toute à son aise, et n'ose la reprandre devant luy, car il me gronde. Tu a bien raison de dire qu'il n'y a rien de sy heureux que la famille Vaudreuil. Je vois de tous cautez qu'il réussisse à tous ce qu'il entreprenne. Je t'exorte, cher Fils, à bien vivre avec eux et à leurs passer tous ce que tu poura, estant très triste de vivre mal, dans un petit endroit comme celuy-là, avec une perssonne avec qui on est obligez de travalier journellement. Je sçay qu'il en coûte, mais il faut sacrifier quelque chose. Mme de Rigaud est grosse, à ce que m'a dit son Frère, et j'ay oubliez à te mandé que M. de Coulon est mort, à ce que l'on dit; mais la femme en ora un troisième et on assure qu'elle s'an est conssolé. Tu a dû voir, cher Fils, que tu avès des parans et des amis, n'ayan pas manquez une ocasion, à ma connoissance, san t'escrire, et l'ay faite à mon arivé. Tu te plain trop tost, et suis fort contente que M. de Vaudreuil l'ait mandé à son Frère. Je n'estès point à portez de le faire moy-même, et tu serès bien grognon sy tu n'estès pas content de moy. Je ne travallie que pour cela, t'assuran que tu m'est plus cher que je ne puis dire. J'ay eu des nouvelles de ton Fils qui ce porte fort bien. Le Père Messaiger m'an escrit souvent. Ton Frère l'a veu depuis quinse jours et m'a dit qu'il estet grand et fort joly. Sy j'us resté à Blois, je l'orès fait venir pour les vacansse, mais j'ay crue devoir profiter du beau temt et des grand jours pour revenir; et, sy mon Fils eût eu quatre ans de plus, j'y serès restez. Mais il n'est point encor assez raisonable pour l'abandonné, joint à ce que je ne vois point qu'on ce presce à me randre service issy. Je suis fort dégoûtez de tous cèse endrois. J'atanderez ta réponsse pour nos tère de Blois et des nouvelles de la récolte de cette année qui n'a pas grande aparance. J'ay tous remie entre les mains de M. Manil, notaire de M. de Chiverny, notre voisin, que Melle Bégon m'a dit estre fort honeste homme. Il m'a promie d'y donné tous ces soins. Je ne sçay à quoy ils ont mis le revenue depuis que tu a faite cette arangement, car il ne parès aucune réparation et il n'y a rien. Je n'ay voulu avoir aucune dificultez et j'ay finie comme Melle Bégon a voulu. Pour l'avenir, je ne serez point assurément aussy dossille et te répetterez que je crains bien que ces tère ne nous sois plus à charge que profitable, joint à ce que ny toy, ny tes enfans, ny le mien, ne s'établirons jamais dans cet endroit et qu'il y a trop loin des port pour y avoir l'œye, comme le demande des bien en vignes. Je vois par ta lètre,

cher Fils, du p^r juin, que tu commance à estre plus tranquille sur notre conte, puisque tu a receu les lètre que je t'ay escrit en arivant. Il y en a bien d'autre que tu recevera et qui estet écrit avant. Je les marquerez à l'avenir afin de savoir sy tu les reçois. Tu a raison de pansser que notre Tilly trouve du changement. Je la plain et je t'ay mandé de la fasson dont j'ay été receu lorsque je l'ay demandé. Ceux qui t'escrive, cher Fils, que je doit aler à Blois ne ce sont pas trompez. Il falès faire ce voyage. Mais, pour celuy de Paris, où je n'ay point connue d'utilitez pour ma famille, je n'ay pas panssez qu'il falut commancé à chercher à me satisfaire uniquement et dépansser de l'argent pour voir seulement Paris. Reconnoissès-tu ta pauvre petite Mère en cette coursse? Sy tu y avès été, rien ne m'orès retenue et je puis te dire que Pacaud à faite tous son possible pour m'y engajer et n'a ménagez ny terme ny raison pour m'angajer à faire ce voyage. J'ay résistez à toute, et n'irez que lorsque je croiré y estre utille. La raison sera toujours mon guide et n'ay pas besoin de faire de dépansse inutille. Je vie issy très retirez, ocupez uniquement de l'éducation de nostre chère petite, à qui j'aprand et faite aprandre tous ce que je puis, à regretter tous ce que j'ay perdu et à santire toute la paine d'estre éloigné de toy. Sytost que je pourez aler à Bordeaux, je le ferez, je t'assure, pour y mené notre petite, perssuadé qu'elle s'y fera bien aimer. En relisans tes lètre, cher Fils, pour y répondre, je vois toujours avec paine que le peut d'éducasion de la Morandière te donne des ocasions de dépansse, mais ton bon cœur te fais passer sur tous cela. J'espère qu'il profitera de tes bontez dont je te demande, cher Fils, la continuation. J'an ay escrit à son Père et à sa Mère de la bonne fasson et crois qu'il le santirons. Il faut, aimable Fils, ne point épargné les corections et le traiter comme t'apartenant; nous t'an orons obligations et luy aussy, quand il sera raisonable. Permets que je te le recommande. Je le trouve très heureux de ce que tu l'a bien voulu atirer près de toy. Je suis aussy flatez que toy des nouvelles que l'on te mande de mon cher petit Villebois. Je souhaite que l'on t'an donne de même de ma petite, à laquelle je donne toute mes atantions. Elle n'a pas été trop contente de ce que l'on t'a dit qu'elle estès mutine. J'espère que ces petits défauts passerons. Elle en a peut. J'ay faite des reproche à M. de Givry de ne te pas donner des nouvelles autan qu'il le pourès. Il m'a dit t'avoir fait par de toute. C'est un monsieur qui, je crois, aime cèse aise et peut à ce fatiqué. Je luy ay faite voir, ces jours issy, que j'estès maline, sur la dificultez que l'on fezès d'embarquer quelque chose que Goguette voulès t'anvoyer. Je leurs dit qu'il estet honteux qu'il falus solissiter pour toy et que tu devès estre servie comme M. de Vaudreuil et qu'une autre année, je sorès avoir des ordre du ministre pour embarqué ce qui estès pour toy, sy on fezès quelque dificultez. On prand toute et je t'assure qu'il fons bien, car je ne leurs pardonnerès pas. Tu est assez malheureux d'estre dans ce maussade payis pour t'y donné au moins les dousseurs nécessaire. M. Genioux me parès fort de tes amis inssy que M. de Givry et leurs fais en consséquance bien des amitiez. Je n'ay veu M. l'Intandan qu'une fois et ne puis t'an rien dire. Il est arivez issy comme je partès pour Blois, et n'y ay été que depuis mon retour. Mme son épouse est venue le trouver qui est viélie, mais qui parest une fort aimable perssone. Il m'on faits tous deux beaucoup de politesse. En voilà assez, cher Fils, pour cette fois. Je te demande de ne point oublier ta malheureuse Mère et de m'aimer autant que je t'aime. Conte sur toute ma tandresse pour ta Fille. Elle couche dans un petit lit près de moy et ne me laisse point. Nous ne craignons point les fièvre, nous vivons sobrement et à notre ordinaire, et n'avons encor eu aucunne incomoditez. Mon cher Père seul me donne de l'inquiétude, par les année, car, du reste, il ce porte comme tu l'a veu. Adieu, cher et aimable Fil. Je t'embrasse issy, ne le pouvan faire autrement, du melieure de mon cœur, et t'assure que je suis pour la vie ta tandre Mère.—(s.) Rocber Begon. A Rochefort, le 16 sep^e. Donne moi de tes nouvelles par toute les ocasions.

A Rochefort, le 19 sep^bre 1750.—J'ay receu il y a 3 jours, mon très cher Fils, la lètre que tu me fais le plaisir de m'escrire du 3 juliet. C'est, je croy, ce que je puis avoir de plus nouvau de ton payis. Aussy puis je t'assuré que c'est tous ce qui me peut dédomagé de ton absance. Je suis fort aise que tu aye receu une party des mienne. Il est malheureux que celle que j'avès envoyé à M. de Rostant ne te sois point parvenue. Je suis étonné de ce que tu me marque n'avoir point eu de lètre par les vaissaux party de la Rochelle, n'ayan point manquez d'ocasion san t'escrire. Et, cette année, je ferez mieux: car je marquerez toute les lètre et vaissaux à qui j'an donnerez. Je t'ay faite très exactement la relation de notre voyage et n'ay, je crois, rien oubliez Peut estre en aije escrit assez pour t'anuyer, mais il faut me le pardoné, n'ayan d'autre conssolation que celle de t'assurer que tu est ce que j'ay de plus chère. Je ne sçay sy les projès fait pour ton payis ont été bien exécutez et sy on faite pour cette colony tous ce que l'on avès promie. Je sçay qu'on y a envoyez bien de vaurien, qui te donnerons peut estre de l'ouvrage. Ce n'est pas, selon moy, ce qu'il y faudret. Tu pansse bien, cher Fils, que je serès bien flatez que l'on voulu te donner le grade d'Intandant. Il y a longtemt que tu l'a méritez! Je ne doute nullement que, sy M. de la Galissonière peut te randre service, qu'il ne le fasse avec grand plaisir. Je sçay comme il pansse sur ton conte. Je luy ay escrit en luy envoyan la lètre que tu m'adresse, et luy recomande tes intérès de mon mieux. Je t'ay mandé son avancement, et ne sçay comme tu me fais des reproche à ce sujet, inssy que la Commission où il travallie actuellement pour les limitte de Canada. Il est sertain que le ministre n'a rien voulu faire pour tous ce qui dépand du Canada san luy; j'an ay des preuve par plusieur perssonne qui ce sont adressez à moy pour luy demandé quelque chose, et que j'ay su avoir été acordé. Je profiterez de l'avie que tu me donne pour les fruits de

Rochefort, où nous nous portons tous aussy bien quand Canada, mais j'ay payé ceux de Blois, et mon cher Père aussy. Il n'y a que notre petite qui a consservé une parfaite santez. J'espère, qu'avec le ménagement avec lequelle nous vivons, que nous ne serons point malade. J'ay receu, ce matin, une lètre de ta chère Sœur qui me mande qu'il part un vaissau pour ton payis et je conte que cette lètre ira par son ocasion. M. le Contrauleure de Breste est avec elle, qui san doute t'escrira. Elle me mande que toute la famille est en parfaite santez. Je t'ay déjà mandé que j'orès eu bien du plaisir à les aler voir, mais nous avons trop voyagé cette année et suis ruiné et fatiqué, joint à ce que j'atan ton cher Frère qui doit venire issy dans peut, et m'a dit qu'il y passerès au moins un mois. Tu pansse bien que je ne le laisserez pas alé alieure qu'issy, ou nous nous broulierons, et que tu fera souvent les plus doux moments de nos entretien. Qu'il est dure, aimable Fils, d'estre séparé! J'an sanc tous le pois et ne puis m'y acoutumer. Tu me demande l'idé de M. Begon d'avoir mis son Cousin dans les garde pavilion. L'idé est pour luy seule et pour avoir quatre sols de plus que les garde marine. M. de la Galissonière n'an a pas été plus content que moy et il m'avet faite escrire une lètre au ministre pour le faire rester dans les garde marine à Rochefort, en luy fezan santir que j'avès tous laissez pour venir vellie à la conduite de mon Fils. Cette lètre m'a panssez broulié avec M. Begon, à qui san doute le ministre en parla; mais, comme c'estès M. de la Galissonière qui me l'avès faite, il a aussy remédiez à toute et M. Begon c'es radoussy et a cherchez à faire rester cet enfans auprès de moy. C'est un seigneur de difissille accès et qui ne ce livre pas volontiers. M. de Givry m'a assurez t'avoir escrit. Je l'ay veu un instant issy depuis mon retour et une fois chez luy, je te l'ay marqué, pour faire embarquer quelque chose que Goguet avet pour toy. Le voyage que notre petite a faite à Blois l'a un peut radoussy pour le rouge. Elle dit à présan que sy elle estès paslle, qu'elle en metteret un peut pour n'éfrayer perssonne, parce qu'elle pansse que cela peut faire de la paine de voir quelqu'un d'une pâleure extroredinaire. Tu vois que nous nous aprivoison volontiers avec tous. Elle a veu d'aimable perssonne, ces parante, à Blois, très barbouliez et très joly. Cela luy a plue, mais je sçay dire de belle chose à ce sujet. De plus, elle a le tin beau et n'a pas besoin de rien emprunter de l'ar. Elle est grande pour son âge, ce tien bien et comance à bien dansser. Elle n'escrit pas bien, mais c'est la faute du maître peut estre. Elle lit bien, et la gatte assez pour luy avoir donné beaucoup de bon livre qu'elle dévore et qui m'on coûtez, à ce que je luy dit, plus qu'elle ne vaux, mais elle n'est dupe de rien. Elle a de la mémoire et sy j'avès un maître, elle t'escrirès en latin l'année prochaine, mais il n'y a perssonne issy qui valie. Sy tu a du plaisir d'avoir des nouvelles grassieuse de mon cher Villebois, je n'an suis pas moins flatez assurément, et je sçay que M. de Rostant et les tante luy font quelquefois des reproche. Tu pansse bien que je ne les épargne point et j'ay toute les semaine de ces nouvelle par le Père Mesaiger qui a bien de l'amitiez pour luy. Je ne sorès trop, mon très cher Fils, te marquer combien mon cher Père et moy somme sanssible à toute les bontez que tu a pour la Morandière. J'espère que tu en fera quelque chose et le vray moyen est celuy que tu prand, qui est de l'ocupé et le coriger lorsqu'il fera quelque chose et le faire san méséricorde. Il t'an ora dans la suite obligation et nous aussy. Je suis fort aise que tu ait mégrie, pourveu que tu dise vray, cher Fils, que tu te porte bien. Nous avons aussy diminué, mon cher Père et moy, je ne sçay d'où vien. Je te remerssy d'avance du tabac que tu me promets, surtout de l'Espagne, car M. de la Galissonière est cause que je n'ay point aporte le mien. Mme Cugnet en a profitez, dont je n'ay point été fâchez. Je t'ay demandé un peut de rits que je conte que tu m'anvesra. Tu vèra, avan la fin de l'année, qu'il ne faut pas m'exiter à te doné de mes nouvelles, le jésuite qui va en ton payis estant chargez de mon journalle que je recommancerez inssessament. Et sois bien perssuadez, mon très cher Fils, que je n'ay d'autre plaisir éloigné de toy que celuy de pouvoir t'assurer de toute mon amitiez et te demander la tiène qui m'est assurément très chère et à mon cher Père aussy, pouvan t'assurer qu'il t'aime tandrement, et son grand chagrin est de ne pouvoir t'escrire aussy souvent qu'il le voudret: la main luy tremble beaucoup. C'est aussy tous ce qu'il a de plus que quand tu l'a laissez, ce portant à merveille et regretant toujours Mme d'Echambeaul, Mater et Catin. Il aimerès mieux Blois que cesy, où l'on vie avec moins de sérémonialle, car issy c'est une pitiez: ils n'ont que leurs noblesse et leurs seigneurie en teste et d'une hauteurs inssuportable. Nos plus proche n'an sont [pas] plus exemt que les autre, ce qui déplaît fort à mon cher Père qui aime la vie simple et uny. Notre Tilly parès peut contente. Elle ne sort point d'auprès de sa Mère qui est toujours bien malade, selon moy, toussan et crachan toujours, et souven crache du sanc, meigre comme une étique et grognan toujours contre cèse enfans, qui ne me paroisse pas luy estre fort ataché. Je la vois tous les jours à l'ordinaire.

Du 20.—Je t'ay escrit, cher Fils, par le Parahame, un paquet, et une petite lètre par le jésuite, une par le comandan de Ilinois, qui est M. Macarty, et une que j'avès laissez à Gogette avan mon départ pour Blois, car il y a 4 mois que ce vaissaux par, à ce que l'on dit. Je t'ay escrit aussy par M. de Givry qui, à Blois, de demanda des lètre pour toy inssy que M. de Vérigny, qui envois un vaissaux dans ton payis. Je reçois, dans le moment, un paquet de toy du 26 juin 1749, qui vien aparament de Canada. J'y vois, cher Fils, avec autan de plaisir les marque d'amitiez que tu me donne que sy elles estès nouvelles. Mon cher Père et notre chère Fille n'an ont pas moins. Elle t'escrit et la laisse faire, afin qu'elle aprène. Elle te dit tous ce qu'elle veux, et puis t'assurer que cette chère enfant t'es bien atachez. Elle pleure de jois toute les fois que je reçois de tes lètre. Elle les baise avec autant de tandresse qu'elle le ferès sy elle te tenès. J'an ferès bien autant, je t'assure, cher Fils. Adieu, car on atan ma lètre, c'est un garde de M. de Rostan.

J'espère que tu me recommandera à ce cher Oncle et à ta Sœur et à M. le Normand, puisqu'il est de tes amis. On peut avoir besoin de ce monsieur quelquefois. Adieu, mon très cher Fils. Consserve ta santez, je t'en suplie, et me done de tes nouvelles. Je t'escrirez par un vaissaux qui par d'issy dan peut. Aime ta pauvre Mère et conte sur toute sa tandresse qui ne finira qu'avec moy.—(s.) ROCBER BEGON.

A Rochefort le 25 sep^bre^ 1750.—Je suis désolé mon très cher fils, ce miserable parahame ne part point il me semble que ce seret une conssolation pour moy de le voir te porter promtement de nos nouvelles perssuadé qu'elle te font autant de plaisir que nous en avons a recevoir des tienne, les dernière que j'ay eu de toy sont du 26 juin 1749. Quelque enssienne qu'elle sois, elle me sont aussy chère, puisque j'y vois toute les marque d'amitiez que tu me donne avec autant de plaisir que sy cela estès tous nouvaux. Je suis très flatez que tu aye receu, à ton arivé en ton beau payis, les lètre que je t'avès escrit la première anné de ton départ. Tu en ora reçu quantitez d'autre de l'anée dernière avan mon départ de Canada. J'espère, mon cher Fils, que ta ressemblance au Messy ne sera pas suivie en toute et que, quand on te connoîtera dans le payis que tu abite, tu y sera autant aimez que tu l'a été en Canada où je suis sûr que tous les honeste jeans te regretterons toujours. Tu est fâchez, à ce que tu dit, cher Fils, de ne pouvoir répondre à mes lètre exactement. Je t'en dispance, pourveu que tu me dise les avoir receu et jettez au feux. C'es tous ce que j'exige, sur toute mon journal. Mes escrits ne sont fais que pour toy. Inssy, ne les garde point, je te prie. J'an ay trop trouvé dans tes papier pour ne pas me faire faire des réflections. Tu ne veux pas, cher Fils, que j'aye d'inquiétude sur ta santez. J'an avès lorsqu'il n'y avès qu'un planché qui nous séparès. Juge sy je puis prandre sur moy de n'an point avoir, aussy éloigné. Il faudrès me refondre pour cela ou t'aimer moins que je ne fais. Je ne suis point fâchez de ce que tu a diminué. J'an ay faite autan depuis mon départ de Canada, j'ay diminué beaucoup et mon cher Père aussy. A la véritez, nous n'avons guère eu de repos depuis un ans, toujours en voyage et voyage assez dure, tan par ce qu'il coûte que par la malaise et de ce levé matin. La petite a soutenue toute à merveillie sur tère. Elle grandie tous les jours et a toujours autant d'esprit que de malice. Je serès fort aise que tu luy fasse quelque lessons sur un peut de hauteure qu'elle a, et peut dossille à ce que je luy dit à ce sujet. A cela près, c'est une joly enfant. Tu pansse bien que nous y donnons toute notre atanssions. Elle est aimé et chérie. C'est toute ma compagnie et ma conssolation jusqu'à ton retour que j'atandré avec inpassience. Tu veux que je consserve ma santez et notre petite: ce sont les deux point qui te touche le plus, cher Fils, à ce que tu dit. Je le crois assurément, tu m'an a toujours donnez des preuves; mais consserve aussy la tienne qui nous est infiniment chère et ne fais pas manger ton bien en ce vilain payis. M. de Vaudreuil m'a dit que son Frère luy marquès que, sy tu continuès à vivre comme tu fezès, que tu ma [n] gerès le revenue et le fonds. Je pansse bien qu'il crois te faire un compliment, car il fais grandement ton éloge, dont je suis très contente, puisqu'il serès malheureux d'être dans un endroit comme celuy là sans union. Je ne puis m'aquiter de la commission que tu me donne d'embrasser Mater; nous somme trop loin. Je crois même qu'on ne pansse plus à nous en Canada. Il en est arivé 2 vaissaux-marchand et une frégatte du Roy sans voir eu aucunne nouvelle de qui que ce soit, dont je suis assez fâchez, ayan besoin de quelque ressource que j'ay encor en ce payis en debte, que je conte que l'on me payera cette année, car issy je n'ay rien à y espérer que l'anée prochaine. Encor faut il que le Bon Dieu bénisse les vigne d'une fasson bien particulière et, sy je suis dans un beau payis pour le climats, j'y trouve aussy bien de la diférance pour l'aisance de la vie. Quelle diférance, cher Fils, de celle que je mène aujourd'huy à celle que je menès il y a quatre ans! Sy tu estès issy, je me conssolerès de toute, mais c'est trop à la fois. Tu me dit de nous dire ce que nous panssons. Tu vois que je le fais aussy, c'est tous ce qui me conssolle, car je t'avouré que j'ay bien des moments où je ne suis guère maîtresse de ne me pas laisser alé à toute ma paine, mais le publique ne s'an aperçois que dans mes meuble, car je ne ma plaint point. Malgré mon peut d'ésance, je ne ménage rien pour l'éducation de notre chère petite. Elle aprand toujours à dansser et elle a un maître pour l'aritmétique. Pour le reste, c'es toujours moy. Sy il vien quelque maître de musique, je luy ferez aprandre. Il n'y en a point, dont je suis très fâchez, non plus que d'aucun instrument. J'ay eu des nouvelles de mon cher Villebois qui ce portès bien, il y a quatre jours, et aprand toujours bien. J'avès priez le Père Messaiger de l'envoyé voir M. de la Galissonière et M. Begon. Il ne l'ont point encor faite, mais il me promets que cela sera insséssamen. Adieu, car je ne crois pas que l'on parte encor sy tost. Je n'ay cepandant pas voulu commancé mon journal dans l'espérance de trouver ocasion de t'escrire encor. Je t'ay escrit la dernière fois par un vaisseau de Bordeaux, que ta chère Sœur m'a escrit devoir partire bientost. Adieu, pour aujourd'huy.

Le p^er^ octobre 1750.—Je n'ay rien eu de nouvau à te dire tous ces jours issy, cher Fils. Le che^r^ de Beauharnois est en rade depuis 8 jours, qui va en segon à St Dominque, et nous somme seul par conssé-quand. M. de la Joncaire Cabanac estès nomé en troisième, mais il a trouvé cela trop dure après avoir comandé, et il est malade et n'anbarquera pas selon toute les aparance. M. de Vaudruil, qui est issy comandant, en l'absance de M. de Mac Nemara, m'a dit qu'il nomerès un autre oficier à sa place, lorsqu'il serès question de partire. Tu vois, cher Fils, que les marins et marins de Rochefort ne change point. Ils me réjouisse souven dans l'âme, car, autrement, je n'oserès, car il faut issy que tous ce fasse dans la grande dignitez. Adieu, cher Fils. Voissy des incomode.

Le 2 octobre.—Je te laissez hier, cher Fils, plus tost que je ne voulès et ne panssès pas que l'on dû songer à moy issy. Cepandant, j'u des visite, toute l'après dinay, de toute les dames des commissaire et plusieurs oficiers. J'orès mieux aimé passer mon temt à te dire que je t'aime qu'à les recevoir. Ce n'est pas encor là ce qui me tien le plus: c'es qu'il faudra qu'il m'an coûte de l'argen pour les randre, et c'es ce qui me manque. Sy le Seigneur, en me metant aussy à l'étroite que je la suis, me donès encor de bonne jambe et une bonne santez, je prandrès plus volontiers mon party; mais les année ne font que m'afoiblire et je sanc plus que jamais les perte que j'ay faite. Tu en est du nombre. Adieu, cher Fils. Il me serès difissille de continué sur ce ton. Demain, je serez peut estre plus raisonable. Aime moy avec mes défaut.

Le 3.—Je vien de m'apercevoir, cher Fils, qu'il fait bon grondé quelquefois nos amis. M. de Givry vien de m'anvoyé une ordre de M. l'Intandant pour charcher sur un vaissaux, qui doit partire pour ton payis, 3 tonaux pour toy. J'ay envoyez cette ordre à Goguet afin qu'il y mette ce qu'il a à toy, et j'irez demain poliments remerssier M. l'Intandant. Mme son épouse m'es venue voir qui m'a parlé de toy avec beaucoup d'amitiez et en a fait beaucoup à notre chère petite. Elle m'a demandé de luy mené et je le ferez aussy. Tu doit pansser, aimable Fils, que c'est me toucher par des endroits bien sanssible en me parlan de toy et fezan des caresse à ma Fille. S'il sont de tes amis, il serons des miens, car tous ce qui t'aime m'es bien chère. Tous le monde a issy des lètre de Canada. Nous somme les seuls qui n'an avons point. J'apran que le pauvre M. de Crozil père est mort. C'es Rigaud qui le mande. Il passe cette année et doit avoir les paquets. Il ce plaint beaucoup de la dépansse qu'il est obligez de faire en son gouvernement et il n'y peut vivre, sy bien que sa Femme est à Québec et luy aussy, depuis le passage des puissance qui ont été cet hiver à Montréal, où il a été aussy et est redessandu à Québec ce mois de juin avec eux. Juge sy, dans la paix, avec cent pistolle d'oguementation, Rigaud ne peut vivre, ce que les autre ont pu faire en un temt de guère où il passès du monde tous les jours. Mais c'est à quoy il ne faut plus pansser. Adieu, cher Fils, aime ta malheureuse Mère autan qu'elle t'aime.

Le 5.—C'estest hier, cher Fils, la feste de St François et, comme bonne sœur du Tiers Ordre, je passez une party de la journée au Capicins et le reste à faire quelque visite que je devès dans ce quartier, et regrette beaucoup l'argen qu'il m'an a coutez. Je vien d'aprandre la mort du pavre M. de Croisil. J'espère qui ayan 3 compagnie vacante, la Morandière en ora peut estre une. J'ay escrit d'avance à M. de la Galissonière et luy demande de ne le point oublier. Tu pansse bien que je te recommande encor plus fort et, sy il y avès quelque crédie, je suis perssuadez qu'il l'emploira volontier pour toy. Je sçay qu'il t'aime et qu'il a été très content de ce que tu luy avès dit avan ton départ, du moins des connoissance que tu luy avès donnez. Je ne sçay encor quand ces misérable vaissaux partirons; il n'y a point encor d'ordre. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une parfaite santez. Aime ta pauvre Mère autant qu'elle t'aime et tu l'aimera beaucoup. Ménage moy ta santez qui est ce que j'ay de plus cher. Adieu, cher et aimable Fils.

Le 9.—Voissy enfin les ordre venue, et le capitaine est issy qui m'est venue très poliment demandé ma lètre. C'est un homme qui me parès t'estre fort atachez. Toute la maisoné ce porte à merveillie. La petite est à la messe et ne t'escrira point cette fois. Il part une autre vaissaux par lequelle je t'escrirez. Mon cher Père te fais milles amitiés. Nous te recomandons, cher Fils, le petit la Morandière. Traite le comme ton Fils et ne luy passe rien. Adieu, aimable Fils. Consserve, je te suplie, ta santez. Donne moy de tes nouvelle et aime ta tandre Mère.—(s.) ROCBER BEGON.

A Rochefort, le 10 oc[t]obre 1750.—Melle Cachina, comme bien d'autre, mon cher Fils, sont sy perssuadé de ton amitiez pour moy qu'il croye avoir en cette vieillie Mère une belle protection et, pour cet éfet, me viène demandé des lètre. Moy, qui ne demande pas mieux que de t'assuré de toute mon amitiez, je travallie à l'instant. Enfin, cette dame envois M^r^ son Fils que te remettera cette lètre pour quelqu'afaire qu'elle a dans ton payis et je te demande pour luy ta protection et de luy faire quelqu'amitiez. Je te le demande pour l'amour de ta Mère qui t'aime plus que jamais et qui sera toute sa vie ta tandre Mère.—(s.) ROCBER BEGON.

Mon cher Père t'ambrasse et la petite. Je t'ay escrit hier par le capitaine. Adieu, aimable Fils.

[D'une autre écriture]

Mon cher Père, permété que j'ay l'oneur de vous asurer de mes respect et de toute ma tandresse et que je vous recommande le fils de madame Gachinard qui est de nos amis. Adieu, ma cher Mine. Villebois mon Frère se port bien.

8e CAHIER — 11 OCTOBRE - 23 NOVEMBRE 1750

Le 11 octobre 1750.—Je t'escrivie hier, cher Fils, par le fils de Mme Gachina, qui par dans le Parahame, qui te porte autan d'escrits de moy que M. Bouché en a faite en toute sa vie. On vien de me dire que l'autre vaissaux partest avec luy: inssy, je ne pouré exécuter mes projest et vais commancé, en atandant quelqu'aucasion, mon journal, en te disan que nous nous chaufons depuis huit jours comme en Canada. Je t'assure que, sy cela dure, je jureré contre la France, car il en coûte un peut trop issy pour ce préservé du froit.

Le 12.—Je te laissez hier, cher Fils, plus tost que je n'orès voulu, puisque mon unique plaisir issy est de pouvoir m'anteretenir avec toy; mais il falut aler recevoir des fatiquans en visite. Je contès faire bonne journée en t'escrivan longtemt, estante seule, car la petite fille estès à dîner chez Melle Victoire Laville, que tu connois. C'est sa bonne amie et sœur de dame que M. de Givry m'a dit que tu connoissès et avec lesquelles tu passès volontiers ton temt, ce qui faite que je ne me suis point oposez à cette sossiétez pour ma Petite Fille, joint à ce que cette enfant est fort douce et fort poly et aimable. Je l'envois souvent chercher pour dinay et elle passe la journée issy. Elle cause fort bien et elle m'amuse toute deux. Je ne sçay rien de nouvaux. Adieu, cher Fils bien aimez.

Le 13.—Bonjour, cher Fils. J'ay travalliez tous le jours comme une bonne femme de journée. J'ay montez deux poille et coupé du papier tous le jours pour colé demain. Ne me parle point de Rochefort, c'est l'endroit le plus maussade qu'il y ait. Pas un ouvrier qui ait de bon sanc. Il faudrès tous faire soy même et se servire égallement. Je n'ay qu'une chétive petite servante qui ne faite que courire. Encor me dit on que je suis heureuse de l'avoir! Que j'ay, cher Fils, d'ocasion à me faire regretter le Canada et le temt que j'y ay passez! Adieu. Je vais me couché, lasse comme un chien, qui t'aime beaucoup.

Le 14.—Je ne finirès pas la journée contente sy je ne te disès quelque petite chose. Encor faut il après avoir colé tous le jours, me donné un pauvre moment de satisfaction et ne la plus trouvé mélieur quan manteretenant avec toy et te disan que notre petite est charmé davoir tripotez avec moy. Elle me dones des papier et je les apliques sur mes chassis en bas, car je nose monter sur une échelle. C'est Lisette qui fais cette operassion. Nous avons bien colez 8 grande croisé. Juge sy je me suis amusez! Et cepandan, dinay avec notre commandan qui est entré comme nous nous metions a table et a demandé sy nous voulions luy donné la soupe qu'il a mangez, telle quelle estes, et notre petite potez avec les pois au lard et une petite fricassez. Ta Fille, qui est glorieuse, nestes pas contente; mais, pour moy, je ne la suis point et jay travaliez aussytost que jay eu dinay. En voila assez, je suis lasse et vais me coucher, en te souhaitant une bonne santez et qui tu aime ta Mere autant quelle taime. Adieu.

Le 15.—Bonsoir, cher Fils. Jay encor colez tous le jours et arangez une chambre pour M. le contreauleure de Breste, que je me flate avoir le mois prochain. Je seres bien fache sy il alet loger alieure quavec nous quil doit assurement regardé comme sa famille, puisque nous y somme atachez comme a la nostre. Quand il ne seres pas ton Frere, cher Fils, les amitiez quil nous a faite nous donneres les santiments que nous avons pour luy. Je conte luy escrire ces jours issy et luy manderez que je ne luy pardonnerez de ma vie sy il ne vien pas demeuré avec nous. Jay une fort belle chambre meublé de damas de coton bleux et blanc, un bon lit de même, un beau cabinet et une autre pour son valet de chambre et, sil veux des chambre san meuble, il en ora encor deux autre. En voila assez pour aujourdhuy. Je vais me coucher et te souhaite une bonne santez. Adieu, aimable Fils.

Le 16.—Je nay de ma vie, cher Fils, été sy lasse et sanc tous le pois de mes année. Que tu aves bien raison de mapeller ta vielie Mere! Il faut estre bien vielie pour ce fatiqué de sy peut de chose. Je me suis avec cela enrumé comme une malheureuse; mais je nan ay pas moins danvie de te dire que je taime et tu vois que je fais volontiers ce que tu me demande: de nous dire tous ce que nous panssons par escrit sy nous ne pouvons le faire autrement. Adieu.

Le 17.—Je te laissez hier, cher Fils, dans un moment ou je voules te dire bien de petite chose. Jay receu une letre de M. de Toul qui me donne le deux milles livre que Melle Begon avet avancé pour moy, dont jay été tres contente, quoique je nan touche rien. Cest toujours deux milles livre de moins à payer et, sy il y a quelque chose sur les tere, je pourez en profiter. Je crois que je norez pas grand revenue, tous le monde ce plaignan des vigne autant dans ton quartier quand le payis blaisois. Melle Begon me mande quon ne scay encor rien sur la vandange, mais quelle ce fera un vray plaisir de man instruire. Je scay a quoy man tenire sur tous ces compliments. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une bonne santez. Aime ta pauvre Mere.

Le 18.—Je fais comme les ouvriez, cher Fils, et me promene les dimanche. Jay passez une party du jour a faire des visite a piez, comme un chat maigre, pour épargné un ecue. Jay trouvé issy une dame qui faite bien mon afaire: ces Mme la Tournerie qui est tres aimable, de lesprit, maline, qui coure quand on veut et reste de même. Son mary est a la Martinique, par congez, estante lieutenant de vaissaux de ce port. Elle est seule avec un fils de 14 ans, qui fais souvent la cour a Melle de Villebois; mais ces san conssequance, car elle est pour les grands. Elle recoit a merveille les homage quon luy rand. Je lay mené chez Mme Latouche, ta bonne amie, qui en est enchantez. Adieu, cher Fils.

Le 19.—Je suis en colesre, cher Fils, contre tous ce que lon ma tant proné la France. Tous ce qui marive de travers, je dit: "Sy jestes en Canada, cela ne mariveres pas." Je suis, comme Mme Trémont aujourdhuy a chercher partoute une servante et ne trouve que des torchons qui sont friponne, ivrognesse, &c, voila comme lon est issy. Je tavoue que je trouve cela plus dure qu'une autre apres avoir été comme nous, estions. Ces bien, aimable Fils, pour cette fois que tu ores raison de dire que je suis une Mere gronon, car quand je pansse que, sy jestes malade, je seres abandonné, je ne scay a qui, cela me faite tremblé, non seulement pour moy, mais pour mon cher Pere et pour cette chere enfans. Aussy, ne demandes je au Seigneur

que de la santez pour donner mes soins a ce que jay de chere issy. Voila tous ce que je scay pour aujourdhuy. Adieu, cher Fils. Aime et plain ta pauvre Mere, qui taime de tous son cœur. Adieu.

Le 20.—Bonjour, cher Fils. Je crois que jores volontiers honte de te faire lire toute mes folie; mais tu me dit, en dernier lieux, quil faut nous dire tous ce que nous panssons par escrit, puisque nous ne pouvons nous voir. De plus cest aussy, aimable Fils, toute ma consolation de pouvoir te dire un mot tous les jours, ce que je fais le plus au racourssy que je peut car, sy je me croyes, je ne feres autre chose. Rien de nouvaux. On est dans l'atante des ordre de la Cour pour faire partire deux fregatte, une pour S[t] Domingue, lautre pour la Martinique. On ce plaint de la lanteure de notre ministre, mais cest la mode davoir toujours quelque chose a dire, surtoute dans ce port. Adieu, cher Fils.

Le 21.—Rien du toute de nouvau. La poste est arivé et dit que le Roy est alez [a] Choisy. Jay eu une letre de M[elle] Begon qui me faite beaucoup damitiez, une du Pere Mesaiger, qui me mande que notre cher Fils promest de faire de merveillie, afin de me venir voir en vacansse l'année prochaine, quil ce porte au mieux. Tu vois, mon cher Fils, que cet innocent vise de loin de pansser dejà à ces vacance. Il croit quil ny a qu'un pas dissy a Blois et de Blois a Paris. Je ne crois pas y aler sytost. Je porterez mes pas ce printemt a Bordeaux, ou je conte passer létez avec tes chere Sœur, sy je vois leurs faire plaisir. Adieu, aimable Fils. Je te souhaite une parfaite santez. Aime ta pauvre Mère.

Le 22.—Nous somme toujours, cher Fils, dans une tranquillitez ennuiyante et voudrès avoir quelque nouvelle à te mander, mais rien du toute. On est à la campagne et le peut de perssonne qui sont issy son for tranquille. Notre Intandant l'est fort pour nous. Il a donnez à manger à tous le monde, exceptez nous dont, comme tu sçay me connoissan, je ne me soussy guère; mais ce sont de cèse oublie qui choque l'honestetez, celon moy. On dit que M[me] son Epouse s'annuys fort issy et qu'elle ne respire que sa pattrie et moy je ne soupire qu'après ton retoure, que je désire avec tous l'emprescement imaginable. Adieu, cher Fils.

Le 23.—Je te laissez hier, cher Fils, plus tost que je ne voulès, car j'estès en goux de te dire des douceurs et de te faire par de l'envie que j'avès de te revoir. Je pansse que tu me rand assez de justice pour estre perssuadez de cette véritez et que je n'ay pas besoin de jurer pour te le faire croire. Mes santiments ne change point avec les année et tu est toujours ce que j'ay de plus chère. Rien de nouveau que l'histoire du grand prévôt de la Rochelle, qui a été tuez par un oficier d'un régiment avec lequelle il avet eu une crelle, il y a 20 ans et, s'étan reconnue, il ce sont batue et le prévôt a été tuez. On l'a enterez et voilà tous ce qui en est arivez. On ne fais pas tant de bruit issy pour un homme mort quand Canada. En voissy plusieurs depuis un ans dont on a rien dit. C'est un plaisir de ce batre issy et de ce tuer soy même. Adieu, cher Fils. En voilà assez. Je te souhaite le bonsoir.

Le 24.—Je vien, cher Fils, de recevoir une lètre de Begon, de Tunis, qui me mande que tous le monde ce porte bien, du moins il entand le monde de l'escadre. Il est fort inpassien de revenir et crains toujours d'aler à Breste, dont je ne suis point fâchez. C'est un ocasion à le tenir plus atantif que cette crainte de ce trouvé séparé de moy, qui en serès dans le fond peut estre plus fâchez que luy, puisque je sanc mieux que luy à présan la consséquance qu'un enfans de son âge soit avec des perssonne intéressez, ce qui me faite en même temt santire, mon cher Fils, les obligation que nous t'avons de ce que tu veux bien faire pour le petit la Morandière, que je te recomande. Adieu. Je ne puis t'an dire plus long.

Le 25.—Il faite un temt, cher Fils, des plus vilain, il pleut à versse, et crois que j'orez tous le temt de me conssolé à t'escrire, ce que je ne puis faire souvent qu'à la hâte, mon cher Père estant seul, et je crains toujours qu'il ne s'annuys et qu'il ne pansse qu'il orès mieux fait de rester en Canada. Il est sertain qu'il orest ignorez bien des chose qui luy font souvent de la paine; mais il parest content avec ta Fille et moy. Il souhaite beaucoup Mater, et moy aussy, mais je crains qu'elle n'exécute pas les belle promesse qu'elle nous a faite. Ce serest une compagnie et une conssolation pour nous sy elle venès, mais je ne le croirez que lorsque je la verez. C'est une peurasse qui, n'étant poussez par perssonne, ora paine à ce résoudre à ce voyage et ces Sœurs la détournerons tant qu'elle pourons. Son neveux s'an va à S[t] Domingue. Il voudrès, je pansse, estre déjà party, afin de ne point voir arivé issy son Frère Le Gardeure, qui este de cette afaire où ils ont assez mal randu leurs place aux Englois. On dit qu'ils sont tous, les oficiers et le comandans, dans la frégatte qui y estest alé l'année dernière et que le moins qu'on leur promets est d'estre cassez. Le pauvre petit Repantigny me faite pitiez, perssuadé qu'il ne partissipe en rien à ce qu'il y a eu de mal faite. On en atant des nouvelles avec inpassience. Adieu, car je t'annuirès.

Le 26.—Je vien de recevoir, cher Fils, une lètre de celuy qui c'est bien voulu chargez de faire valoir nos tère, du moins les vigne. Il me mande que la récolte est très mauvaise et que je n'ay, en tout mes 42 arpans, que 50 poinssons de vin et que l'on en ofre pas grand chose. Je luy ay faite réponsse au plus tost de ne ce point pressé de vandre, que les vins estant rare cette anné, on pouret en tiré bon party par la suite. Tous ce qu'il y a, c'est qu'il faut de l'argen pour les frais et les fassons et qu'il faudra nécessairement vandre la melieure party. Encor, sy tu estès issy, tu me consseilierès, tu m'aiderès! Car je n'ose dire bien des chose à mon cher Père, crainte de luy faire de la paine. Il n'an faut point à son âge. Je le ménage aussy, je t'assure, de mon mieux et ne luy fais point voir ce que j'ay souvent sur le cœur; car tu pansse bien que j'ay des quar d'heure où mon cœur est bien gros, ayan passez ma vie avec autant d'agrément, de me voir comme je suis. C'est assez. Adieu. Aime moy, et j'oublirez toute en te voyan. Quand sera ce, cher Fils ? Adieu.

Le 27.—Rien encor de nouvau, cher Fils, sy ce n'est du vilain temt. Il pleut et fait froit, je crois, comme en notre payis, dont je suis bien inpassiente d'avoir des nouvelles, inssy que des traveaux que faite M. de la Gallisonière pour les limite; mais rien ne transpire. Il faite luy même toute cèse afaire, et le Père Mésaiger me mande qu'il a tant d'anvie que tous ce qu'il fait soit sécret qu'il est luy même son secrétaire. Il est, je crois, dans tous ce que fais le ministre, le p^er du Consseile. Il est à souhaiter qu'il ait toute sa confience, estant un homme bien juste et bien atachez au bien de l'Estate, et suis perssuadé que, s'il a du crédit et qu'il soit en lieux de te randre service, qu'il le fera. Adieu, cher Fils.

Le 28.—Tousjours du temt noir, cher Fils, et je crois que je la deviendré aussy, car je m'annuys bien du mauvais temt, ce qui done mal au dants à ma chère Petite Fille. Je l'ay tenue sur mes genoux tous le jours. Sy on eu point eu la foiblesse de permètre à un dantiste, que le Roy paye issy, d'aler passer 3 mois en campagne, je luy orès faite aracher puisqu'elle n'y répugne point. Comme il luy en a déjà tirez deux et qu'elle dit qu'il ne luy a pas fait de mal, je l'atan; mais elle me fait bien de la paine de la voir soufrire comme elle fait. Ce sont de grosse dants gâtez et où il n'y a d'autre ressource qu'à les aracher, et elle reviendront. Adieu, cher Fils. Je ne puis la laisser longtemt, car elle n'est bien, selon elle, qu'avec moy, et moy avec elle. C'est, je t'assure, toute ma satisfaction quoiqu'elle soit maline; je l'aime de même. Adieu, cher Fils.

Le 29.—Je trouve tous les jours, cher Fils, des sujest de faire des reproche à tous ceux à qui j'ai tant ouy dire quand France on faite tous dans un ordre sans égale, en France, on a toute aisaiment, en France, on est bien servie, et enfin, en ce payis, je croyes qu'avec de l'argent, on avet toute à souhaite. Mais, en véritez, sy j'u été assez dupe pour le croire, jeserès bien trompez, car je vois rien de ce que j'ay entandu dire et ne trouve issy de mieux quand Canada que décembre, janvier et feverier, car tous le reste est pie. Il n'y a pas, dans cette ville, un ouvrier qui valle Labrosse ny Durye. Le temt y est actuellement plus vilain qu'à Montréal. Les domestique y sont infâme et je me désespererès pour peut. Adieu. Voissy un gâchie qui doit t'annuyé. Adieu.

Le 30.—Voissy enfin, cher Fils, cette frégatte de St Domingue arivé, qui amène 3 oficiers de cette garnison, qui ont randu leurs place sans la bien défandre. M. de Vaudreuil vien de me dire qu'il avet ordre de les envoyer à l'isle de Ray en prison et de leurs sinifier qu'ils y serest une an, au bout de quelle temt ils leurs estès défandu de jamais aler dans aucune colonie. Ils sont cassez, comme tu pansse. Le Gouverneur de cette place a passez avec M. Hocquard, qui est à Breste et en a amenez encor quelqu'autre dans le nombre. Heureusement que le petit Repentigny ne c'est trouvez coupable de rien; il est cepandant dit pour luy qu'il passera deux promossion sans avancement, je ne sçay pourquoy. Voilà, cher Fils, tous ce que je say. Je te souhaite une parfaite santez et que tu aime ta Mère autan qu'elle t'aime.

Le 31.—Je contès, cher Fils, avoir quelque chose de nouveau aujourd'huy à te mandé, mais rien. Je n'ay eu qu'une lètre de Bégon qui est de retour à Toulon et toujours dans l'inquiétude s'il n'ira point à Breste. Nous espérons dans peut avoir le plaisir de voir Monsieur ton Frère avec lequel tu pansse bien que nous ne serons pas sans parlé de toy. Adieu. Je vais me préparé à la bonne feste avec ta Fille qui n'aime point du toute la confession. Adieu.

Le p^r décembre 1750.—Bonjour, cher Fils. Nous somme issy comme en Canada. Ce jour est noir, froit et pluvieux, joint à une sonnerie très ennuyante et qui nous rapelle ce que je n'ay point oubliez et ce que je n'ay point perdue de veu. Je voudrès quelquefois faire l'esprit fort, mais c'est inutillement: j'ay trop de chose qui me rapelle san cesce mes malheurs pour n'an estre pas toujours ocupez. Nous somme, ma petite Fille et moy, seule les trois quard du jours et avons tous le temt de faire des réflections. Elle est à prier pandant que je me conssolle à t'assuré que je t'aime et à te demander de m'aimer un peut et de ne me point oublier. Sy tu est longtemt en ce mosade payis, tu ne te souviendra plus de ta pauvre petite Mère; mais c'est une injure à te faire et ne pansse pas cela de toy. Adieu, cher Fils. Consserve ta santez pour moy et ta Fille.

Le 2.—Je vien, cher Fils, de recevoir une lètre de ta chère Sœur qui est plaine d'amitiez pour ta Fille et pour moy. Elle me faite le plaisir de me demandé ce que je veux de vin pour notre provision que tu pansse bien n'estre pas fort conssidérable. Elle me marque que la recolte a été fort mauvaise et que le vin sera fort chaire, quelque prie que l'on en donne. Je ne pansse pas que cela nous dédomage tous du peut qu'il y en a. On est bien malheureux, cèse anné issy, d'avoir son revenue en vigne. Pour moy, je crois que je deviendré pie que Mme Tonancour pour les plainte; car je me trouverès extrêmement heureuse sy je luy ressemblès pour le bien, en ayan laissez assez à cèse enfans pour les mètre des plus riche de Canada. Adieu, cher Fils.

Le 3.—Rien du toute, cher Fils, de nouvau. Il pleut toujours et, sy nous avons eu de la sècheresse cette été, nous avons un bien juste remplacement depuis quelque temt. J'ay passez une party de l'après dinay chez M. de Tilly. Sa Femme est toujours à l'ordinaire, toussan et crachan, ce qui ne me donne pas grand espérance de guérison. Notre Tilly est plus petite dans cette maison qu'Alida ne l'estès avec nous. On la regarde comme une mausade, c'es son nom ordinaire, une beste et on me dit, avec beaucoup de tranquilitez, que rien n'est plus mal élevé. Je répond que j'ay faite tous ce que je savès et que je n'ay pu mieux

faire. Adieu. C'es t'anuyer que de te conté ces fagos. Je te souhaite une bonne santez et que tu aime ta Mère autan qu'elle t'aime.

Le 4.—Il y a aujourd'huy un an, cher Fils, que nous arivâme à Breste. Je n'oublirez de ma vie le plaisir que j'u en nous voyan moulier et celuy que j'u de voir Monsieur ton Frère, que j'atant tous les jours. Nous avons un vand de nordest, telle que ceux que nous avons veu quelque fois en Canada, avec une pluys comme j'an ay peut veu. Il pleut par toute la maison, malgrez tous ce qui est sous les goutière. Nous somme dans l'eau dans nos chambre. Sy nous avons une joly maison, nous en avons bien de l'incomoditez par la pluys, et nous la payons bien. C'est ce qui me touche le plus, car l'argent passe trop vite issy comme alieur. Adieu, cher Fils, car je n'ay rien de joly à te dire, sy ce n'est que je t'aime plus que tu ne m'aimera de ta vie. Adieu.

Le 5.—J'ay passez, cher Fils, toute mon après dinay à faire des visite, et il m'an a coutez mon écu, à mon grand regrets, et surtoute dans cette maussade chaise à porteure où je ne puis mené ma Petite Fille, que je n'aime pas à laisser sy longtemt. Je n'ay rien aprie dans toute cette promenade. J'ay veu M. le ch^{er} de Mac Nemara que je ne connoissès point. Il n'es pas aussy bien que son Frère quoiqu'il paresse fort aimable. Je ne connoissès pas non plus M. Turpin, mary de sa Nièce. Ils arive tous deux de St Domingue, et il faut en faire compliments à leurs dames, ce que je doit plus qu'une autre par les atantions et bontez que M. de Mac Nemara, commandan, a pour Bégon. Voilà tous ce que je say et que je t'aime de tous mon cœur. Adieu, cher Fils. Consserve ta santez et aime ta Mère.

Le 6.—Rien, cher Fils, de nouvaux, puisque ce ne sera point une novelles pour toy de te dire que je fais toute ma satisfaction à t'assuré de mon amitiez. Les jours me paroisse des année, éloigné de toy, et m'imagine que je serès beaucoup plus contente sy je savès le temt où j'orez le plaisir de te voir. On dit qu'il doit y avoir une promossion dans la plume, mais on ne sçay encor en quoy elle consistera. En outre, on faite des nouvelles issy un peut plus fort quand Canada puisqu'on les croit à force de les répéter, ce qui n'arive point en notre payis, doux je suis fort inpassiente de voir arivé les vaissaux pour savoir sy Mater viendra, car je ne fonde absolument pas sur ces promesse. Je la connois trop indéssise et trop poltronne pour le croire que je ne la vois et toucher; comme St Thomas, je suis incrédulle. Ne voulant pas te fatiquer, cher Fils, à lire des rien, je finie en te souhaitant une bonne santez. Nous nous portons tous au mieux et parlons toujours avec grand plaisir de celuy que nous orions à te voir. Adieu, cher et aimable Fils.

Le 7.—J'ay receu, cher Fils, ce matin, une lètre du Père Lapière qui a la bontez de m'an adresser une pour toy et un paquet qui m'a coûtez 14^s, dont j'ay jurez, ne me soussian point trop de donné mon argent pour des charade ou des compliments. Je ne sçay sy j'orez ocasion sy tost de te l'envoyer. J'an profiterès aussy avec grand plaisir assurément, estante une égalle satisfaction de te donner de nos nouvelles que tu peut en avoir à les recevoir. Je conte que tu ora le portraite de notre chère petite avant qu'il sois peut, le vaissaux ayan eu fort beau depuis son départ. Celuy dans lequelle est embarqué le ch^r de Beauharnois n'est point encor party de rade où ils sont de plus 2 mois, où je crois qu'il ne sont guère content par le temt qu'il faite. Il pleut et vante tous les jours à faire tramblé. En véritez, ce payis n'est point beau en cette saison. Je ne sçay rien, cher Fils, qui mérite ton atanssion et te fais mes adieu pour aujourd'huy, en t'assuran que je suis toujours ta tandre Mère.

Le 8.—Nous commanssons, cher Fils, à voir ressoudre quelque uns de nos messieurs de campagne. En véritez, il ne leurs siez guère de parlé des oficiers de nos colonie car je ne vois pas qu'ils en fasse issy plus quand Canada. Loin de là, car j'antant souvent murmuré de monter une garde et d'autre, de ne pouvoir aler à leurs campagne où ils passe leurs temt, ce que je n'antant pas sans soufrire. Va, tu est bien idol de ta patrie de me l'avoir sy souvent vantez, car je n'y vois rien qui ne me fasse regretter mon payis. La vie y est dure. On ne trouve rien pour ce ragoûter. Où sont ces bonne perdrix que nous laissions au domestique? Je les mangerès bien à présan et celle sy, avec tous ce qu'elle coûte, ne valle rien selon moy. Toujours de la pluys, rien d'amusan pour moy que le moment où je puis te dire quelque chose; encor je crains de t'annuyer souvent, ce qui fais que je ne t'ant dit pas autant que je le voudrès. Adieu, cher et aimable Fils. Aime ta Mère autant qu'elle t'aime.

Le 9.—Bonjour, cher Fils. Voissy enfin des ordre pour faire partire cette frégatte qui est depuis deux mois en rade à essuyer toute sorte de mauvais temt. On dit qu'elle part insséssanment. M. de Villebois a bien voulu m'honoré d'un paquet de ces écris aujourd'huy par la poste, que me coûte 38^s et cela, pour faire des remerssiments à mon cher Père d'un louis qu'il luy a faite donné, et il nous envois les noms de tous les écoliers de la classe où il est pour nous faire voir qu'il n'est pas des dernier. Ce cher enfans a tant d'anvie de nous voir que j'espère que cela l'engajera à donner plus d'atantion à cèse étude. Je le souhaite assurément de tous mon cœur, l'aiman plus que je ne puis te dire. Tu le sçay, cher Fils, combien ces enfans et toy me sont chère. Adieu, car je ne veux point t'anuyer; je ne sçay rien.

Le 10.—Il a faite, cher Fils, un temt cette nuit à faire mourir Mater, sy elle eût été issy. Il a toné depuis huit heures hier au soir jusqu'à sinque ce matin et des coup de pois, une pluys, creslle, que j'en ay peu veu; enfin, je me suis levez à peut près conme je me suis couchez, sans pouvoir avoir le moment de m'andormire. Je crois que la foire qui ce prépare ne sera pas belle. C'est une sérémonie qui m'annuys, car il faut que tous les domestique alie à cette endroit, et il est de mode de leurs donné quelque chose et, comme

je suis assez mal en finance, j'en suis de mauvaise humeure. Ta Fille veut aussy y aler, à qui je donnerez, comme de raison, et me voilà ruiné. Adieu, cher Fils bien aimé.

Le 11.—Nous avons, cher Fils, aujourd'huy une feste que nous ne connoissions pas en Canada, et j'an grogne de bon cœur, inssy que de la foire, car c'est une cource perpétuelle pour toute la maison. Ta Fille y a été avec M^{e} la Tournerie, qui y a achetez une tabatière de vernie à la mode. Elle dit qu'il faut bien, puisqu'elle est jeune, estre à la mode. Pour moy, je ne veux rien que de nous voir réunie tous. Quand sera ce, cher Fils, et que de moments triste j'ay peut estre à passer avan cela! Adieu. Je ne sçay rien de nouvaux. Aime ta Mère.

Le 12.—J'avès bien raison, cher Fils, d'estre fâchez de la foire. Ta Fille m'a tan tourmantez qu'il a falu la laisser encor aler avec Mme la Tournerie. Elle m'a faite des emplette dont je me serès volontiers passez. Elle a prie un neux d'épez pour son maître de dansse et plusieurs rubans pour moy, de son goûx, qui sont, comme tu pansse, tous très ranbrunie, car je ne porte que du noir en sérémonie et, dans ma chambre, une petite robe de cotonade toute brune. Voilà, mon cher Fils, l'ajustement de ta pauvre Mère. Elle a achetez aussi pour 6 ^{l} de jouejoue qu'elle veut envoyer à la petite Cugnet. Je n'ay pas la force de la grondé de cela. Adieu, cher Fils. Je n'ay rien de joly à te dire, sy ce n'est que je t'aime, mais tu le sçay il y a lontemt.

Le 13.—Je ne contès pas ce matin, cher Fils, avoir des nouvelles de Canada à te dire. La frégatte party ce mois de juliet est à l'isle d'E. M. de la Filière, qui en est le ségon, est dessandu et n'a de lètre pour nous qu'une de M. de la Martinière qui ce perd en compliment et ne nous parle de perssonne. Cet oficier a dit que le vaissaux que l'on a mie à l'eau est alez, en sortant de son lit, ce perdre sur le cap au Diamans—juge des précautions que l'on a prise — et qu'on estès à le défaire et à en tiré ce que l'on pouvest. Je crois que cet avanture va dégoûter tout à fait la Cour des constructions de Canada, joint à ce que l'on dit que le St Laurans ne vaux déjà plus rien. Je suis dans une inpassience extrême d'avoir des lètre. Adieu, cher Fils, jusqu'à demain.

Le 14.—Je n'ay point encor, cher Fils, de lètre de Canada. Je ne croy pas que perssonne soit dessandu, du temt qu'il faite, il ne cesce de pleuvoir et vanter, mais j'ay eu une belle épître de M. Begon qui me mande que M. de Mac Nemara, an randan conte de son voyage, y a mis un apostil pour Bégon des plus flateuse. Sy cela pouvet faire quelque chose pour ce cher enfant! Mais nous ne somme pas de nations heureuse. Il est toujours satisfezan de voir cèse enfans faire leurs devoir et s'atacher à leurs métier. J'aprand aussy par luy que M. de Toul est à Paris et Melle Bégon. Je ne sçay s'il n'y orès point un mariage en campagne, il ne m'an dit rien. J'ay escrit dans le moment au Père Messaiger de mené Villebois voir ce bon oncle et que je payerès le carosse. Je suis au désespoir d'en estre sy éloigné. Je l'orès été voir, s'il fût venue à Paris dans le temt que nous estions à Blois, mais dans cet saison et sy loin, je n'y pansse pas. Adieu, cher Fils. Je te souhaite une bonne santez.

Le 15.—Il faite un temt, cher Fils, comme en Canada: une pluys et un van qui me faite tremblé. J'ay eu aujourd'huy un grand et emple compliments de Mme Varin et une lètre de la Morandière qui me mande qu'il est au fort Frontenac à y faire faire les réparassion et à travallier à l'établicement de M. Piquet à la Galet, où on va aparament faire un fort, car il ne s'explique point. Tu a sue qu'il y avet faite une maison, content atiré les Iroquois à la prière. Les Englois avès fais brûlé cette établicement par les Sauvage. On recommance sur nouvau frais, et aparament que M. Piquet ora obtenu quelque chose de la Cour. Voilà, cher Fils, tous ce que je sçay. Sy j'aprand quelque chose, je t'en ferez part. Adieu, cher Fils.

Le 16.—Je suis désolez, cher Fils, après m'estre épuisez à escrire à cette misérable Mater, de ne point recevoir de ces lètre. Je te promès bien aussy que je ne luy escrirez plus ou, sy je le fais, ce sera une sy petite lètre qu'elle en sera contente. J'éprouve bien que l'éloignement nous faite oublier bien vite souvent ce que nous deverions aimé toujours. C'est une croix d'oguementation que le Seigneur me donne, à laquelle je suis peut estre trop sanssible. J'ay veu Longueuil, le garde marine, qui vien de Canada. Il n'a été que fort peut de temt à Montréal et ne m'a pas dit grand nouvelle que des jeunne fille de ce payis. Il est fort fâchez, à ce qu'il parès, de ne pas partager les hon^{rs} du gouvernement, car il regrette fort de n'y pas estre. Je n'an dit pas de même: je suis fort aise d'estre issy quoique peut à mon aise. Adieu, cher Fils. Aime moy.

Le 17.—Bonjour, cher Fils. J'ay eu la conssolassion de passer deux bonnes heurs avec Lotbinière, jandre de M. de Lèry, à parlé du Canada. Il m'a dit bien des nouvelles de ce payis. Nos puissance s'y ennuys beaucoup. M. de la Joncaire veux revenir issy et est très fâchez de n'estre pas plus tost comandan à Rochefort que Général en Canada. Je crois que c'est trop dire. Il a été à Montréal et n'a pas eu d'agrément des Sauvage, à ce qu'il dit. M. Bigot n'y a point été; il a envoyez beaucoup de meuble pour sa maison et a achetez de d'Echambeau mon grand miroire, que je luy avès cepandant ofert. Melle Dezaunier vien issy plaidé sa cause pour le Saul, d'où M. de la Joncaire les a faite sortire, et le Père Tournois est à Québec. Voilà une terible avanture. Vergore, qui est un du Chambon, qui demeuret avec M. Bigot, oficier de l'isle Royal, a été faite capitaine en cette endroit et est obligé de ce séparer de son bon amis; pour le conssoler il la faite capitaine d'un bâtiment qui charie des farine de Québec à Louisbourg. On l'achette 8 ^{l} le quintale et on le vand 18 ^{l}, ce qui fait assez bien. Il est défandu en Canada d'an sorty. Voi tu comme on gagne

de l'argen, et que tu n'est qu'un sot, mon pauvre Fils, sy tu n'an gagne pas. Adieu pour aujourd'huy. Aime ta pauvre Mère.

Le 18.—Je vien de recevoir des lètre de M. de la Joncaire, du Père Marcol et point encor, cher Fils, de Mater: elle m'a oubliez. Elle esté cepandan à Québec, où elle joue tan qu'elle veut. C'est chez Mme Cugnet qu'elle demeure. Elle a passez l'hiver chez M. Varin et l'étez où je te dit. On dit que toute est fort grave dans Québec, qu'on y donne de grand repas, mais le toute fort sérieusement. Il n'y a que chez Péan où l'on ce réjouy. Mme de Rigaud y est établie et a louez maison où l'on est fort bien. C'est elle et sa Sœur Marin qui sont les briliante à la Cour et chez M. Bigot. Mme Daine et Tarieux la femme à l'ordinaire. Adieu, car je suis un peut enrumez et j'ay mal à la teste. Mon cher Père a mal au rins aussy. Adieu.

Le 19.—On nous assure enfin, mon cher Fils, que le vaissaux qui va dans ton payis doit partire bientost. Je le souhaite pour que tu aye de nos nouvelles, perssuadé qu'elle te font autant de plaisir que j'an ay lorsque nous en avons des tienne; mais quand sera ce, cher Fils, que nous orons cette conssolation? Je me désespère quelquefois de passer que ce ne sera peut estre que ce printemt, ce que je trouve trop long. Lotbinière m'a dit que Sabrevois devès venir issy. Je ne sçay sy cela est. J'orès bien du plaisir à voir ce petit Outil et à pouvoir parlé de toy toute à mon aise. J'ay escrit à ta chère Sœur pour luy demandé sy elle voulès t'escrire; je n'an ay point encor de réponcse. Adieu, cher Fils. Je ne sçay rien de nouvaux.

Le 20.—Bonjour, cher Fils. Je me trouve en mon santre lorsque je peut avoir un moment à te dire que je t'aime. Tu me dira peut estre que rien ne m'an empesche: cela est vray, mais ta Fille m'ocupe, mon chetit ménage aussy, car nous sommes servie comme des chiens et sy je ne vais voir cent fois à ma soupe, nous n'an mangerions point. Ah! qu'il est triste, cher Fils, après avoir été servie comme je l'ay été, de me voir comme je la suis! Je soufre, je t'assure, et soufre doublement par la crainte que j'ay que mon cher Père ne ce repente de m'avoir suivie. Je fais aussy plus que je ne peut pour éviter cette paine qui me toucherès infiniment. Adieu, cher Fils, aime moy autant que je t'aime. Adieu.

Le 21.—Tu dira, cher Fils, que je me contente de te dire bonjour et adieu. Il est vray que je ne te dit pas grand chose tous les jours. Juge sy mes plaisirs sont de longue duré, puisque je t'assure que ce moment est le plus agréable que je puisse passer. Je ne sçay rien d'amusan et crains de t'annuyé, car sy je ne suivès que mon inclination, sûrement je ne ferès autre chose. La Morandière me mande que notre maison est finie, san me marqué sy elle coûte beaucoup et de combien je suis redevable au Roy: c'es ce qui m'inquiette. Je n'ay point eu de lètre de M. Hery qui est chargé de ma procuration, ny de M. Bigot, qui a faite faire bien des chose, à ce que l'on dit, à ces dépan. Je souhaite qu'il en fasse beaucoup, pourveu que ce ne soit point sur mon conte, car j'ay besoin d'avoir quelque ressource. Adieu, cher Fils. Je ne veux point t'annuyer. Aime ta pauvre Mère.

Le 22.—Point de lètre de Canada, cher Fils, or qu'il n'an vienne par les vaissaux marchands, ce qui ne viendra que le mois prochain. La pauvre Mme de Ganne est morte, ce qui ne te surprandra pas; elle avet déjà la poitrine ataquez lorsque tu l'a veu en Canada. Elle estès retournée à l'isle Royal avec sa famille, où nous l'avions veu et receu de luy et d'elle milles amitiez. On avet dit que M. Bigot devet ce marier avec la demoiselle, mais on m'a assuré qu'elle épousès M. de St Agne, celuy qui a été mary de Melle Auber. Je n'ay point eu de lètre de M. Feltz, mais on m'a dit qu'il estès toujours fort caressez de sa Femme: c'es toujours l'anfans. Mme Beaucour demeure chez Blainville, notre voisin à Montréal, avec Mme Céloron qui n'a pu, estant grosse, suivre son mary au Détroit. C'est la chère Licotte Ramezay qui est morte et point Lisette, comme on l'avet dit. M. Cugnet ne m'a pas mieux traitez que Mater; je n'ay point de ces nouvelles. On m'a dit qu'il ne ce portès pas trop bien. Rien issy de nouvau, c'es tous comme en nostre payis. Toute y est très tranquille et très ennuyans. Adieu, cher Fils. Consserve ta santez et me donne de tes nouvelles par toute les ocasion: c'es ma seule conssolation.

Le 23.—J'ay passez, cher Fils, une party de l'après dinay avec M. de la Filière, que tu connois et qui revien de Canada, en ségon sur la frégatte. Il m'a dit des nouvelles de presceque tous Québec, surtoute des puissance qu'il dit estre très sérieux, surtoute M. de la Joncaire, qui n'est point du tout content des ordre que le ministre luy a donné de ne ce point mêlé en aucunne fasson de la construction, ny des fourniture de l'isle Royal et de milles autre chose semblable qui avès, jusqu'à luy, été du distric du Gouverneur Général. Il assure qu'il ora paine à rester ces trois année. M. Bigot dit qu'il ne veux gagné que cent milles écus et qu'il demandera à revenir. M. de la Filière m'a dit qu'on l'avet assuré qu'il devès gagné, cette anné, deux cent milles livre sur les fourniture qu'il a faite de farine. Qu'il en gagne autan l'anée prochaine, voilà une place vacante! Sy tu n'a pas l'esprits de gagné quelque chose où tu est, tu mériterès estre batu, car on ne ce fais plus de mistaire aujourd'huy de ce métier, et on regarde comme beste ceux qui n'ont point de commerce en teste. Je crains que cela ne t'ocupe pas assez. Il est vray qu'il convien en quelque fasson beaucoup mieux de s'ocuper de son devoir, mais il faut faire en sorte de travallier à l'un et à l'autre. Je ne m'aperçois pas quand voilà trop et que tu te lasse de lire mes sornette. Adieu, cher et aimable Fils. Ménage ta santez qui m'est infiniment chère et aime la plus tandre Mère qui fut jamais. Ta Fille ce porte toujours bien; elle crois beaucoup, mais elle n'an est pas mélieure, ny plus grace, à peut près comme tu l'a veu. Adieu, cher Fils.

Le 24 novembre 1750.—Comme j'espère, mon très cher Fils, que le vaissaux qui doit aler en ton payis partira bientost, je ne me servirez que de feuil volante pour te dire tous les jours, en atandant son départ que mon unique satisfaction est de m'anteretenire avec toy. Je n'ay rien de nouvau et vais te dire adieu. C'est la feste de toute la famille féminine et de Mater, qui ne mérite guère que je me souvienne d'elle, mais je vais me préparer a la fester demain. Je souhaite que tu te souviène de ta Mère et ta Fille.

Le 25.—Nous avons, cher Fils, ta Fille et moy, passez une bonne party de la matiné à l'esglise. Il n'an est pas de ce climats comme du nôtre; il ne faite point froit issy. Tu pansse bien que je n'ay point oubliez à demandé à Dieu de me consservé ce cher Fils de qui je voudrès bien avoir des nouvelles. Que peut tu donc faire? De tous les vaissaux qui sont party, n'an reviendrat il point m'aporter de tes lètre, qui seul sons ma conssolation issy où j'ay des moments d'annuys dont je ne suis pas maîtresse? Je me trouve encor heureuse de m'être avisez de montré à notre chère petite, puisque cela me faite passer une bonne party du jours que je trouverès très long sans cela. Sans l'espérance où je suis que tu ne sera pas longtemt séparez de nous, je me désespérerès. Mais quand sera ce, cher Fils? Donne-moy donc quelqu'espérance; du moins, dit moy que tu a autant d'anvie de me voir que j'an ay à t'assurer de toute mon amitiez. Adieu, cher Fils. Aime ta pauvre Mère qui t'aime de tous son cœur.

Le 26.—Je suis toute afligez, mon cher Fils, du départ de Lotbinière. J'avès le plaisir de parlé tous les jours de notre payis avec luy. Je t'ay mandez qu'il alès passer quelqu'année à Paris pour achevé d'aprandre les mathématique. Il me parès dans le goux de rester en France s'il trouvès à s'y placé. Il est de famille assez heureuse pour ne devoir désespérer de rien. En outre, c'est un garsson bien sage et qui a de l'esprit et d'un caractère fort complaisan. Il me contest hier une fort laide avanture arivé à Mme Gaspé la jeunne, que tu connois, je pansse. Elle estès, cet autonne, alé chez M. de la Joncaire solissiter un poste pour son Mary et, comme elle luy étalest sa misaire, il luy répondy d'un air froit, que jamais M. de Gaspez n'orès de grâce de luy. Cette femme alarmé luy en demanda la raison et le pressa tant qu'andfin il luy dit, que son Mary n'avet ny santiments, ny honneur puisqu'il avet été capable de luy prandre, sur sa table trois ver, qu'un de ces domestique les luy avet fais randre. Cette pauvre femme fut très démontez de ce cas et fit ce qu'elle pu pour savoir qui estès le domestique. Mais il ce contanta de dire qu'il avès besoin de cet homme et qu'il ne le nomerès point puisque, s'il le nomès, il serest obligé de s'an défaire, ce qu'il ne voulès point. Cette dame couru toute en colère chez elle conter à son Mary ce qui venès de ce passer. Le mary couru au château et revin à peut près aussy contant que la femme, et c'es toute. Adieu jusqu'à demain, cher Fils. Je t'embrasse.

Le 27.—Ne t'ai-je pas fait part, cher Fils, d'unne belle charade hier et croy tu que cet avanture, entre les dant de Catin, qui est à Québec, ne sois pas su de tous le monde? Avec ce que l'on ajoute que M. de la Joncaire dit qu'il sçay que tous les oficiers de Canada ne sont pas fort délicats. J'avès escrit à ta chère Sœur pour l'avertire de cet ocasion. Elle me mande qu'il par, dans le même temt, un vaissaux de Bayonne par lequelle elle t'escrit. Je reçois sa lètre dans le moment et une du Père Mésaiger, avec une de mon cher petit Villebois, qui escrit toujours comme un petit chat aussy bien que sa Sœur. Le Père me mande qu'il est question d'un nouvaux chansselier, mais qu'il n'est point encor nomez et que l'on a de grandes espérance des traveaux de M. le Marquis de la Galissonière. C'est, cher Fils, tous ce que je sçay pour le présan. Tous nos brave d'issy ce plaigne du ministre. Je ne sçay d'où vien et il ne le save peut estre pas eux même. Adieu.

Le 28.—Il sort d'issy, cher Fils, un oficier que je ne connois point, qui m'a priez beaucoup de luy donné une lètre pour toy de recommandation et, comme il part pour la Rochelle, je luy ay dit qu'il falest qu'il me dona son adresse. Moyennan cela, j'ay su que c'estès M. de Grandchamps et n'an suis pas plus savante; mais le plaisir que j'ay à t'escrire me faite profiter de toute les ocasions et luy donerez un mot puisqu'il le souhaite, perssuadé que, s'il le mérite, tu ora des atantions pour luy en faveur de ta bonne vielle Mère qui t'aime de tous son cœur. Adieu, cher et aimable Fils. Consserve ta santez, je t'en prie, pour tes enfans et pour moy, t'assuran qu'elle m'es très cher.

Le 29 novembre 1750.—Voilà enfin, cher Fils, le moment où il faut finire mes escris. Le vaissaux part, à ce que vien de me dire M. de Vaudreuil et luy vais envoyé ma letre. Je suis bien fâchez que ta Fille ne sois point issy: elle est avec la petite Victoire depuis le matin, mais conte qu'elle ce porte bien, mon cher Père et moy aussy et que nous te somme de plus en plus atachez, s'il peut y avoir de l'oguementation à mes santiments pour toy. Conte sur toute ma tandresse pour notre chère petite et sur tous mes soins. N'an ay aucunne inquiétude et ne sois ocupez qu'à travallier à sortire le plus tost que tu poura doux tu est, afin d'avoir encor le plaisir de nous voir ensemble. Je me flate, cher Fils, qu'il n'est pas nécessaire de te recomandé notre petit la Morandière. Je connois ton cœur et ne doute point de tes bontés pour luy. Je te demande de consservé ta santez qui m'est très chère et d'estre perssuadez que je serez toute ma vie ta tandre Mère.—(s.) ROCBER BEGON.

Bien des respects, compliments et amitiés à monsieur et madame de Vaudreuil et milles compliments à M. et Mme Oliviers. Je ne sçay rien de nouvau aujourd'huy: se n'est point nouvelles pour toy que je t'aime de tous mon cœur. Ta Fille fais de grands préparatifs pour les balle. Elle commance à danssé fort

joliments et de fort bonne grâce. Elle conte, dan deux ans, épouser M. de Vaudreuil et il doit te demandé ta permission. Elle reçois ces compliments à merveille. Nous nous amusons comme tu vois. Adieu, cher Fils.

9e Cahier — 30 novembre 1750 - 22 février 1751

Le 30 novembre 1750.—Je donnez hier, cher fils, mon journal jusqu'à ce jour avec tan de précipitation que j'oubliez à mètre dans le parquet la lètre du Père Lapière, que j'ay envoyé ce matin à M. de Vaudreuil. Comme il est encor commandant, s'il dessan quelqu'un encor du vaissaux, il les vera plus tost que moy qui suis recluse dans le coin de ma cheminé avec mon cher Père et la petite fille les trois quard de la semaine, dont je t'avouré que je ne suis point fachez. J'aime autan estre seule que de voir souvent ce dont je ne me soussy guère. En outre, les lessons de la petite m'ocupe une grande party du jour. Je ne sçay rien de nouvaux. Il ne l'est pas pour toy de t'assuré que je suis ta bonne maman.

Le per décembre.—Il y a aujourd'huy une an que nous sortime de la Galissonière pour venir issy, mais il fezès bien plus beaux, car il fait froit autant, je croy, quand Canada et il est de valeure de s'y chaufer par la chaeretez du bois. Cepandant mon cher Père, à son ordinaire, met toujours le petit morceaux au feux et tisonne tant qu'il veux, et moy j'aime mieux ménager sur autre chose et n'avoir point de froit, perssuadez qu'ils sont tous malade de coucher à la glace. Je couche dans ma chambre et ne suis point à la mode, car ils couche tous en aut et n'ont de feux que pour la parade, et moy je l'ay pour l'utille et mon cher Père aussy. Je pansse bien qu'il nous en coûtera, mais encor faut il vivre san geler. Adieu, cher fils, je ne sçay rien de nouvaux synon qu'il faite grand froit. Adieu.

Le 2.—Sy tes enciens almanac estès vray, cher fils, je me désespérerès, car en m'évelian, le petit Anglois m'a aportez une belle et grosse boulle de neige. Il y en a un bon pouce partout et il fait un froit comme en Canada, mais on n'ès pas assy bien logé pour s'an garantire, ny on a pas le bois aussy aizément, ce qui faite que nous somme demie gelez malgré le gros feux que nous avons eu tous le jours et les précaussions d'avoir bien collez. Malgré cela, nous nous portons tous bien, c'es le principalle. Adieu, cher fils. Je ne sçay rien de nouvaux et suis gelez. Adieu.

Le 3.—Toujours du froit, cher fils, et il a encor tombé de la neige cette nuit. Sy nous estions en Canada nous verions des cariolle. Mon cher Père ce réjouie de voir cela parce qu'il dit que ce temt luy rapelle notre payis auquelle il est toujours trop atachés. Je dit trop, puisque ces mauvaise nations ne nous ont seulement point escrit. Le croirès tu, sy je ne te le disès, qu'il est venue 2 vaisseaux du Roy et 6 marchands sans que Mater nous ait donné signe de vie? Je t'avoue, cher fils, que j'an ay le cœur gros. Je suis trop atachez à cette fille pour n'y pas estre des plus sanssible et regarde cela un coup de Providance nouvaux pour me faire santire que je ne doit m'atacher à rien en cette vie. Il me serès difissille de ne le pas estre toujours beaucoup à mes enfans, toy comprie, cher fils, que je regarde comme le premier, m'estant plus chère que je ne puis dire. Adieu, je te souhaite une bonne santez.

Le 4.—Toujours trop tranquille pour les nouvelles; nous n'an avons aucunne. Je ne sçay même sy le vaissaux par lequel je t'ay escrit est party, ayan toujours fais dès temt terible, car il faite un froit comme en Canada et le petit Anglois a danssez toute la matiné sur des cuve qui ont gelez, dont la glace a 3 pouce d'épaisseur. Juge s'il faite beaux dans des maison dont les mure ont 6 pouce et toujours transpirant l'eau. J'ay bien des sujets de regretter la nostre dont je n'ay point encor de nouvelles. Je me flatès en avoir par Héry, mais il ne m'a pas plus escrit que les autre, ny M. Cugnet. Peut estre en orès je par les dernier vaissaux. Il faut prandre son party sur tous les évènement de la vie. Adieu, cher fils.

Le 5.—C'est aujourd'huy, cher fils, jours de grand poste, mais nous n'an sommes pas plus savant. Rien de nouvau. Le Chansselier ou du moins le Garde des Seaux n'est point encor nomé; c'estès tous ce que l'on atandès. On promets une grande promotion dans l'épéz et la plume. Dieu sçay à quoy cela aboutira. Je t'en ferez part lorsque je la sorez. Estante voisinne du commandant d'à présan et sa payise, il me dit volontiers les nouvelles lorsqu'il y en a. M. de Mac Nemara est randu à Paris et ne tardera pas à revenir issy, à ce que l'on dit. Mme de la Galissonière y est alez passer l'hiver avec Mr, qui travallie toujours à ces limite, mais doux rien ne transpire. On est plus exacte que jamais pour le sécret dans toute les afaire de la Cour; je crois qu'il font fort bien. Adieu, cher fils. Je suis gelez, car j'escrit dans un cabinet san feux et il faite toujours grand froit. Nous nous portons tous bien malgré cela. Adieu.

Le 6.—Je vien d'aprandre, cher fils, la mort du duc de Saxe ou le Maréchal, qui estest à Chambor. C'est là où il a finie ces jours d'une plurésie et fièvre violante. Ce seigneur sera grandement regretez. C'estest un grand général et il avet beaucoup de troups à Blois que j'ay veu luy estre fort atachez; j'antand des oficiers à qui je pansse que cela fera aussy grand tor. Pour les voisins de Chambore, s'an conssoleron car j'ay entandu plaindre bien du monde de son voisinage. Tant i a qu'il n'est plus et voilà tous ce que je sçay pour le présan. Je te souhaite, cher fils, une parfaite santez et que tu aime autant ta pauvre vielie mère qu'elle t'aime. Adieu.

Le 7.—Bonjour, cher fils, c'est uniquement pour avoir le plaisir de te dire que je t'aime, n'ayan rien de nouvau à te dire. J'ay eu des lètre de Paris, de Blois, mais rien n'otre. M. Pluys a bien de la paine à

me randre conte de ce qu'il a touchez depuis quelqu'anée et me remets souvent. Ces lètre me coûte plus qu'elle ne me donne de satisfaction inssy que celle de celuy qui a nos tère. Il me mande que l'on ofre 75[l] du tonnau de vien. Je vais luy faire réponsse que j'an veux 100[l]. Il est du moins juste, s'il est rare, que je me dédomage de la petite quantitez. Je ne dégrogne pas contre ces misérable tère, que je prévois ne nous donnerons jamais rien, mais ce n'est pas notre faute. Encor sy on nous avès laissez du bois, ce seret une ressource, mais il n'y en a point. Adieu. Je suis de mauvaise humeure. Adieu.

Le 8.—Nous avons passez, cher fils, une party du jour en dévotion et, le soir, nous avons eu le plaisir de voir un de nos payis. Landriève est venue nous voir et me paroist toujours très atachez à toy, ce qui, comme bien tu pansse, nous atache à luy. Il doit passer quatre ou sinque jours issy, puis retourne à la Rochelle pour atandre les vaissaux de Canada dans lesquels il espère avoir quelque chose. Tu sçay qu'il fezès son petit commerce qui, je crois, luy donne aujourd'huy beaucoup. Il nous a beaucoup parlé de Verssaile et des bureaux. Il a été à Paris depuis janviers jusqu'à la fin de juliet, où il dit qu'il a falu ce mètre en beaux abit, afin d'estre regardé, et qu'il n'y a que ceux qui paroisse avoir de l'argen qui sont bien receu. Il parès que M. de la Porte luy a promie sa protection, car il en parès fort content. Nous le ferons causer et je t'en diray des nouvelles. Adieu, cher fils, je te soit le bonsoir.

Le 9.—Je n'ay point veu notre petit Landriève aujourd'huy, cher fils. Il faite, à la veritez, un temt terible. Il a plut à versse tous le jours. Tu sçay que je ne haisès pas cela en Canada, mais issy je redoute la pluys, parce que notre maison est très mal couverte; mais ce sont des maux san remède. Sy cette maison estès à nous, je chercherès à la racomodé; mais je ne me tourmanterez pas à demandé à jeans qui ne veulle rien entandre sur aucunne réparassion, ce qui me faite grandement regretter de n'estre pas en lieux d'ans avoir une à moy. J'ay passez ma journée avec mon cher Père et la petite fille. Nous avons causez, faite notre lesson, et elle nous a lue une tragédie de Corneille. Elle n'aime que cette ocupassion et point à travalier. Je la laisse faire. Adieu, cher fils bien aimez.

Le 10.—Toujours vilain temt, cher fils. Il pleut comme sy nous en avions grand besoin. Malgré cela, nous somme tous en bonne santez. Je vien d'escrire une lètre pour satisfaire l'oficier de M. Landriève. Quoique j'aye un plaisir bien sanssible à m'anteretenire avec toy, je ne sçay sy je ne t'annuys pas par mes rien. Je fais quelquefois ces réflections et ne puis malgré cela me privé tous les jours de te dire au moins que je t'aime. C'est toute ma conssolation. Pansse quelquefois, cher fils, quelle vie je mène issy, seule comme un pauvre malheureuse, car je ne puis tenir cette chère inocente toujours avec moy. Il faut qu'elle ce récrée après avoir bien étudiez et, pandant celà, j'étudie aussy ce que c'est que le monde. Adieu, j'irès trop loin. Aime moy et me plaint.

A Rochefort, le 10 décembre 1750.—Je profite encor, cher fils, de l'atanssions d'un monsieur qui me dmande une lètre pour toy. Tu pansse bien que c'est me donné un moments de satisfaction que de pouvoir te renouveller les assurance de mon parfaite atachement et de toute notre tandresse. Je puis dire: notre, mon cher père t'aiman autant que je t'aime. Il me charge de t'an bien assuré inssy que de te faire milles compliments de sa part. Comme il n'escrit pas aisaiment, il est privé du plaisir de t'an assurer luy même. Il ce porte à merveillie, et notre chère petite, qui crois toujours beaucoup et qui s'annuys comme nous d'estre sy longtemt sans avoir de tes nouvelles et san savoir quand nous orons la conssolation de te revoir. M. Landriève est issy depuis deux jours qu'il a presceque passez avec nous et avons bien parlé de toy. Il revien de son payis après avoir passez 7 mois à Paris. Il ne me parest point avoir du toute envie de retourné en Canada et aimerest bien mieux servire issy où il voudrest estre écrivain principal. Il a de l'argen et, s'il en veux donner, il réussira; c'est par là que tous s'arange en ce monde, à ce qu'il m'a dit. Et il me disès hier que tu orès grand tore de ne pas faire tes afaire où tu est, puisque perssonne ne ce faite de mistaire de faire des commerce ouverts de toute espèce; et on regarde au bureau bien fous ceux qui font autrement et qui font manger leurs biens. Voilà comme Landriève m'a dit qu'ils parlès tous. Inssy, profite donc, cher fils, de leurs leçon et travallie en consséquance afin de revenir bientost rejoindre une mère qui ne peut s'acoutumé à estre séparez de toy, un papa qui meure d'anvie d'estre réunie avec toy, une fille qui ne respire qu'après sa chère Mine et qui soupire toujours après ce cher père. C'es tous ce que nous somme pour le présan, car Bégon n'est point encor de retour, et n'espère le voir qu'à la fin de janvier. Nous n'avons encor aucunne lètre de Canada. Juge sy je suis bien contente, surtout lorsque je vois qu'il y a plusieurs perssonne qui me doive et que j'ay, je t'assure, besoin de ces ressource issy où la vie est d'une chèretez terible, quoique je n'use que des viande de boucherie et quelque poules pour mon cher père, que je voudrès ne point mètre dans le cas de regretter le Canada, ce que j'ay bien de la paine à faire, car il n'a de plaisir que quand il vois quelqu'un de ce payis et qu'il en peut parlé. Pour moy, je cherche à l'oublier, car on m'y oublie volontiers; c'es ce que fais tous le monde de ceux qui ne sont plus bons à rien. Je ne puis te rien dire de ce payis, cher fils. Toute y est fort tranquille. On est dans l'atante d'une grande promotion. Je ne sçay sy cela ora éfet. On dit que M. de Tilly ora le gouvernement de l'isle Royalle. Je sçay qu'il l'a demandé, mais il nous dit que non et parès le mépriser beaucoup, inssy que tous ce qui est et a été des colonie. Nous nous voyons toujours à l'ordinaire, mais je ne vois que rarement la fille que j'ay élevé. Sa mère la trouve maussade et sans éducation, ce qui me donne des louange comme tu vois; mais j'an rie et plain la petite créature qui panssès, en me laissan, que tous luy rirès et qu'elle n'orès plus rien à souhaité. Ne fais, je te

prie, mine de rien, lorsque tu leurs écrira, car il me dise souvent, avec un air de protection, qu'ils t'aime et que tu est un bon garsson et un bon cœur et je rie à leurs né volontiers. Je vois souvent M. de Lisardes père qui est le bon amis de M. de la Galissonière, M. et Mme de Voutron et M. M. de Vaudreuil, père et fils, qui sont toujours nos amis. Je t'exorte, cher fils, à bien vivre avec celuy avec qui tu est et de sacrifier quelque chose, puisque ce doit estre toute ta ressource pour la compagnie. Je te recommande encor de conservé ta santez qui m'est infiniment chère et de me donné de tes nouvelles par tous les vaissaux qui parte. Un mot me sufie pour me tranquiliser. Je te recomande le petit la Morandière et te prie d'estre perssuadez de toute mes atanssions pour ta fille et de toute notre tandresse. J'ay eu des nouvelle de mon cher Villebois qui ce porte bien et apran de même. Adieu, mon très cher fils. Aime ta pauvre petite mère, qui est la plus tandre qui fut jamais.—(s.) ROCBER BEGON.

[D'une autre écriture]

Mon très cher père, Quelle plaisir de pouvoir vous escrire! Mes, cher Mine, il li a plus de quatre mois que je n'es u le plaisir de recevoir de tes nouvelle: ce qui me fâche boucou, mais j'aisepèr que, pour mes étrène, je receverés de vos lètre. Cher Mine, o ! il n'i a point d'étrène qui put otant me flaté! Nous avons receu, il n'i a pas lontant, des nouvelle de mon frère. Il se porte bien. Je vous prie, mon cher père, d'anvoyer vos vieux bas de sois pour m'an ferre. Maman aime boucoup à tricaté. Adieu, cher Mine. Je suis avec respect, mon très cher père, Votrès hum et très obéisan, soumise filles e servante.—(s.) VILLBOIS.

A Rochefort, le 11 décembre 1750.—J'avès oubliez toute à faite le nom, cher fils, de l'oficier qui m'avès demandé une lètre pour toy issy, et M. Landriève, qui l'a veu à la Rochelle, c'es chargez de me la demandé. Il faut que cet honeste homme ait besoin de ta protection; il a trop envie de te porter de nos nouvelles qui, grâce au Seigneur, sont toujours bonne, estant tous en parfaite santez! Mon cher père est actuèlement à ce promené. Le beaux temt est revenue. Dieu veile qu'il dure! Ta fille est toujours la même, maline comme tu l'a veu, et dans de grands espérance d'aler au balle. Elle dansse assez bien le menuet et commance les contredance qui la flate beaucoup plus. Nous aimons grandement l'ajustement et à paroître. Cela est de son âge. Elle en a autan qu'elle peut en avoir et plus que tous les enfans d'issy. Elle ce faite une grande feste de voir son oncle de Breste, M. le Contreauleure. Elle l'aime beaucoup et luy de même, je crois. Elle serès très flatez de voir ces tante et M. de Rostant que nous irons voir l'étez prochain, s'il nous prie bien fort, car je n'ay encor rien veu de pressans. On dit issy partoute qu'il y ora une grande promotion dans la plume et l'épez, mais de quoy cela me serviratil, sy mes chers enfans n'y ont point de part? Tu pansse bien que tu est le p^r^ de ces enfans qui me sont sy chère. Ce que je souhaiterès pour toy, cher fils, serès la place qu'aucupe M. de Rostant, s'il voulès laisser le service de la fasson dont on en parle. C'es tous ce qu'il y a de mieux et fort au dessus des intandance de marine. Sy je le vois, je n'an partirez point sans l'avoir tâtez, sur cette article. Tu pansse bien que ce sera avec les précautions convenable et sy légèrement qu'il ne poura s'an scandaliser. J'y orès été plus tost sy je n'ut crains d'incomodé mon cher père qui n'est point du toute d'humeure à rester avec M. de Tilly, dont les fasson ne s'acorde point avec les sienne, joint à ce qu'il en coûte infiniment pour voyager, sur quoy j'orès passez plus tost que sur l'autre article. Nous vivons bien tranquilement, mon cher père, la petite et moy, comme nous fezions en Canada: dìné à midy et soupé à 7 heureure, couchez à 10 et levé à 6, pour moy — car mon cher père et la petite, ce n'est qu'à 7 qu'il s'éveille — et nous somme toujours de bon acord surtout lorsque nous étudions comme il faut. Tu vois que nous ne fezons pas de progrès dans l'escriture. Ce n'est pas ma faute. Cela viendra avec le temt. Je ne sçay rien, cher fils, qui puisse t'amuser. Les dames d'issy dansse et joue tan qu'elle veulle et visite avec beaucoup de sérémonial. Je leurs rand, mais on ne m'a priez d'aucune feste, dont je suis fort aise, ne me santant pas d'humeur à leurs randre. Je vois souvent des oficiers, surtoute M. de Lizardès, bon amis de M. de la Galisonière, MM. de Vaudreuil, Voutrons et plusieurs autre; pour femme, il n'y a que Mme Latournerie qui vient avec son ouvrage souvent: c'est une aimable femme. Je vais souvent chez M. de Tilly, mais je ne les vois guère issy. Ma sœur est toujours malade; ces fille ne sorte point, et luy aime mieux aler faire sa party que de me venir voir, dont je ne suis, je t'assure, point fachez. Je suis aujourd'huy plus inssanssible que jamais à tous ce que l'on peut me faire en ce monde, surtout quand cela tombe sur des perssonne qui ne me donne pas ocasions d'y estre aussy atachez qu'il le devrès. Je ne digère pas aisaiment la fasson dont il me récompance des paine et soins que j'ay eu de leurs fille et ce qu'elle m'a coûtez. A paine leurs pemettetil de venire me voir tous les 15 jours en revenan de la messe, le dimanche. Mais que cela ne t'altère point contre eux. Ne leurs en témoigne rien, je t'en prie. Je te demande un mot de recomandation pour ton oncle et tes sœurs de qui j'ay plus receu d'amitiez par lètre que des miens de Rochefort. Adieu, cher fils. Mon cher père te fais milles compliments et amitiez. Ta fille et luy ce porte au mieux. Elle est alez voir sa bonne amie, Mlle Victoire, sœur de ta bonne amie, Mme Le Vasseure. Je te demande de consservé ta santez et d'estre bien convincu que je serez toute ma vie ta tandre mère.—(s.) ROCBER BEGON.

[D'une autre écriture]

Cher Mine, je suis bin charmé d'être ancor à tant de t'asuré de mon atachement respectueux. Je ne serès contante que quant je receveré de vos nouvelle. Mon cher père, je suis, avec un très profont respect Mon très cher père, Votrès humble é très obéisante, soumise fille et servante.—(s.) BEGON VILLEBOIS.

[au dessous, de l'écriture de Mme Bégon]

Tu vois, cher fils, que ton trézore ce porte bien, mais qu'elle n'aprand guère, et moy que j'ay toujours envie de te dire quelque chose; car je ne puis cacheter sans t'assurer encor que je suis et serez toute ma vie ta tandre et bonne mère.—(s.) ROCBER BEGON.

Mon cher père te fais de nouvaux milles amitiez. Nous te recomandons le petit la Morandière. Bien des chose à M. et Mme de Vaudreuil de notre part. Adieu, cher fils. Aime ta pauvre petite mère autan qu'elle t'aime, et tu travalliera à la revenir joindre. Adieu.

Le 11.—Je vien encor, cher fils, de t'escrire une pauvre petite lètre par M. Grandchams, qui est encor à la Rochelle, et M. Landriève s'est chargez de luy remètre. Il part demain matin pour aler atandre, à ce qu'il dit, l'arivé des vaissaux de Canada que je trouve trop long à arivé par le besoin que j'ay de quelque ressource que j'espère de ce payis, parce que j'ay laissez bien des chose dont je ne suis pas payez, ce que j'espère recevoir cette année. Il me prand, cher fils, des moments d'annuys sy grands que je ne sçay à qui m'an prandre et mes pauvre yeux en sont les victime; car je n'ay perssonne à qui je puisse rien dire et cache à mon cher Père tous ce qui pourès le chagriné par la crainte où je suis toujours qu'il ne ce repante de la complaisance qu'il a eu de laisser un payis où il estès sûrement mieux qu'issy. Pour moy, qui n'avès pas plus de conssolassion à atandre d'un cautez que de l'autre, je ne le regrette point. Il n'y a que ma maison que je regrette souvent et ma pauvre Charlotte, car je suis fort mal servie en tous poins. C'es bien pour le coup que je m'oublie en te contant tous ce que j'ay sur le cœur. Adieu, cher fils. En voilà trop assurément!

Le 12.—Je suis piquez au vif, cher fils. Commant, tu a une mère qui ne respire que pour toy et tu ne luy escrit point! Je vois à M. de Vaudreuil des lètre de son frère et mon fils, mon cher fils m'oublie! J'ay passez difissillement l'arivé de Bosserons, parce qu'il me dit qu'il estès party avec d'autre; mais tu connois mon cœur et ne devrès pas, ce me semble, me donner de pareilles inquiétude. Je sçay que tu n'est pas paresseux, que tu escrit aisaiment. Que veux tu que je pansse, cher fils? Que tu est malade. On me dit que tous le monde ce porte bien. Il faut que tu en sois du nombre; n'estant pas un zéro en ce payis là, on parlerès de toy sy tu estès malade. Il faut donc panssé que tu n'a pas le temt de me mètre sur un morceau de papier: je me porte bien et je t'aime. Tu crains peut estre de mantire sur l'un de cèse article, c'es ce que je crains; mais tu n'est pas sy délicat. Inssy, il n'y a donc que la paresse qui me prive du seule plaisir que j'espérès avoir plus souvent en venant issy. Va, je me vangerez, et ne t'escrirez aussy que par un vaissaux tous les ans et baterez ta fille pour me payer de toute la paine que tu me fais. Adieu, car tu n'ora pas plus de plaisir à lire qu'à escrire. Je te souhaite une bonne santez. Adieu.

Le 13.—Tu vois, cher fils, que je ne suis pas plus capable aujourd'huy de gardé de rancunne contre toy que je l'ay faite par le passez. Je croyès hier ne pouvoir jamais te pardonné, mais on me perssuade que ce vaissaux est party avec quelqu'autre et que tu ora escrit. Sy je n'avès autant de disposition que j'an ay à toujours vouloir t'excuzé, je ne serès pas sy perssuasife; mais tu connois ta mère et ne puis changer sur conte, ce que je voudrès quelquefois essayer de faire, car je serès plus tranquille, sy tu pouvès m'estre moins chère, mais c'est ce qui ne ce peut. Adieu, cher fils. En voilà plus que tu ne mérite. Je ne sçay rien de nouvaux.

Le 14.—J'ay pour toute nouvelle à te dire, cher fils, que ta fille vien de ce coifer un bonet pour la p^{e} fois et qu'il n'est point trop mal, dont elle est fort contente. Elle ce porte toujours fort bien inssy que mon cher Père, qui, comme moy, est fort inpassien de savoir des nouvelle de Canada surtout de ce qui nous intéresse, car pour du reste, je ne m'an embarsse en veritez plus et serès fort heureuse sy tu estès un peut plus près de moy. C'es là où je bornne mes souhais. On m'assure que ton payis devien melieur, ce qui me faite espérer que tu en profitera et que tu te mettera bientost en état de rejondre une famille qui t'es fort atachez, surtoute ta pauvre mère, ton papa et ta fille, qui soupire grandement, et moy aussy de ton absance. Adieu, cher fils. Je t'aime malgrez tout ce que tu me fais. Adieu.

Voissy des lètres que l'on m'anvois de Canada.

A Rochefort, le 4 féverier 1751.—Je profite avec plaisir, mon cher Fils, de toute les ocasions qui vienne à ma connoissance pour te donné de nos nouvelles, bien persuadez qu'elle t'en font autan que j'an ay à t'escrire; mais, cette fois, c'es trop à la hâte, n'ayan que fort peut de temt, et seulement pour te dire que mon cher père ce porte bien à présan, car il m'a donné pandant un mois des inquiétude mortelle. Il a eu un gros rume sur la poitrine avec beaucoup de fièvre. Tu sçay, cher Fils, qu'il n'aime pas les remède qui convienne à ce mal. M. M. dupuys y ont donné toute leurs atanssion, et le Seigneur a bien voulu me le laisser pour ma conssolation. Il te fais milles et milles amitiés. Ta chère petite est actuellement au balle. C'es pour la seconde fois cette année qu'elle y va avec Mme Le Vasseur et sa petite sœur qui est toujours sa bonne amie. Sy elle revien assez tost, je luy ferez mètre un mot dans ma lètre, mais je ne te répond de rien. Elle est toujours fort aimable et maline à proporssion. Elle a receu des lètre de ta sœur et de M. de la Galissonière, qui la flate beaucoup. J'an eu hier de ton oncle qui a fort envie de la voir. Sy mon cher père ce porte bien ce printemt, je conte la mené les voir. J'orez autant de plaisir qu'elle à faire connoissance avec ta famille, qui me devient aussy chère que la mienne. Il y a un mois que nous atandons M. le Contreauleur de Breste. Je crois qu'il n'y viendra que le plus tard qu'il poura. Il faite la reveu des classe. Je

suis sy fachez du peut de temt que je ne te dit pas ce que je voudrès, car je voulès commancer, mon cher fils, par te dire la paine et l'inquiétude que me donne ta maladie, puisque tu ne peut m'escrire de ta main. Ah, cher fils, qui a soin de toy, et est il bien vray que tu te porte mieux? Ta chère sœur veux bien m'an assuré, mais je crains toujours et n'ay pas voulu dire à mon cher père que ce n'estès pas de ton escriture que la lètre que j'ay receu. Je luy ay égallement cachez ce que tu me mande de la Morandière, que je te recommande de châtier comme ton enfans et de ne le point ménager. Nous t'an orons toute l'obligassion possible. Il est bien malheureux pour nous que cet enfant ait été élevez comme on a faite. Mon cher père l'a veu dans le vaissaux assez de temt pour en faire de vifs reproche à son père; mais tu les connois, et nous santons que tous ce que tu fais pour luy n'est que par raport à nous. Aime nous assez, aimable fils, pour luy continuer tes bontez. J'ay presceque toute les semaine des nouvelle de mon cher Villebois qui ce porte bien et dont on est fort content. Je luy ay faite payer un carosse pour faire ces visites à M. de Toul, qui est venue à Paris trop tar, car s'il y fut venue pendant que j'estes à Blois, j'ores été le voir. M. de la Galissonière m'a mandé qu'il avet eu l'honneur de diné avec Villebois chez M. de Toul et qu'il en estès fort content. C'est un parant rare pour le bon cœur, inssy que M. de Toul. J'ay eu bien de la satisfaction du voyage que Bégon, ton frère, vien de faire. M. de Mac Némara en a faite l'éloge au ministre, et tous les oficiers en sont très content et m'an ont dit mille biens. Il faite toujours très bon ménage avec notre chère petite. Ils s'aime tandrement tous deux. Tu pansse bien, cher fils, que mes vœux pour toy n'ont point de borne et qu'avec l'année, je les ay tous renouvellez; car, pour oguementer, tu connois mes santiments pour toy; ne changean point, il serès très dificille qu'il pusse s'étandre plus loin. Je te demande pour étraine la continuation de ton amitiez pour moy et pour toute ma famille, dans le nombre desquelle je mest mes chères petits enfans. La petite fais toujours fort bon ménage avec M. de Givry. Il dit que tu a tor de te plaindre, parce qu'il t'a escrit par toute les ocasions. Je ne le crois pas trop content de ce trouver sous M Normand. Aussy passetil son temt presque toujours à sa campagne. Je ne te diray point de nouvelle, car je ne sçay rien. J'ay priez M. de Vaudreuil de mandé à son frère de te faire part de celle qu'il ora. Il y a près de 3 mois que je n'ay sorty et n'ay pas veu beaucoup de monde, mon cher père ayant été près de deux sans pouvoir le laisser, ny ne luy laisser entré dans sa chambre que les utille Je n'ay veu que M. de Lizardes quelquefois, le bon amis de M. de la Galissonière, qui m'a amené ces jours issy un homme pour mètre ta fille en état de t'escrire en latin. Comme ces deux amis n'aime que ce que l'autre aime, ils aime tous deux cette chère petite. Je conte luy faire faire des visite partout au p^r beau jours, car il n'a cessé de pleuvoir depuis la Saint Martin. Tu ora su toute les plainte de Canada. C'est un payis bien dérangez. Sabrevois, Bleury et d'Eschambaul sont à Paris. Ils ont été quelque jours issy. Les 3 demoiselle Dezaunier, que l'on a chassez du Saul, sont venue s'établire à la Rochelle, et le vaissaux, dans lequel elles ont passez, c'es jettez à la caute de l'isle d'Oléron, coulan bas, de fasson qu'elles ont perdu une party de ce qu'elles avès. Leurs frère Dufuy estest avec elle, qui conte venir s'établire issy dans peut d'année. Je crois que sy ceux qui y sont reste longtemt, que tous les marchands en sortirons. Le père Tournois a été aussy de la défaite du Saul. On dit que c'est une pitiez de voir ce vilage; il n'y a plus de messe ny presche. On ne connois plus que l'eau de vie que l'on donne en abondance. Mater me promès de venir, mais je n'an crois rien. On dit issy que ton oncle a envie de laisser; j'ay prie là dessus les précautions que je pouvès et j'ay bien priez tes cousins, sy cela estès, de ne te pas laisser perdre cette place où je t'aimerès beaucoup mieux qu'où tu est. Pansse, cher fils, que je ne t'oubliray assurément point. Tu m'es trop chère. On dit aussy une promossion; mais elle ne vien point. De plus, elle m'intéresse sy peut que je ne m'an soussy guère. M. et Mme de Tilly sont toujours à l'ordinaire; cèse enfans, de même. Je les vois lorsque j'y vais. Ils ont été plus exacte pandant la maladie de mon cher père. La Canadienne passe, je crois, mal son temt et regrète et ce repent de l'emprècement qu'elle avest de venir issy où il s'an faut qu'elle ne sois comme avec moy. Adieu, chère et aimable fils, Consserve, je te prie, ta santez pour une mère et des enfans, à qui tu est bien chère, inssy qu'à mon cher père. Donne moy de tes nouvelles et aime celle qui ne puis s'acoutumé à estre séparé de toy et qui sera toute sa vie ta tandre mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

[D'une autre écriture]

Mon très chère, Que j'ay été fâché quan je sus que vous aviez été malade! J'orès bin voulu estre auprès de vous pour vous randre quelque service. Il faut venir an France, cher Mine, du mons nous ne seron aucun séparé. J'ay un maître de latin. Revené, je vous an pris, mon cher père, car si je suis ancor lontant sans vous voire, je moureré.

Le 18 féverier 1751.—J'ay eu le plaisir de t'escrire, il y a quelque temt, par un vaissaux qui va te mener encor des troups, mais depuis ce temt j'ay encor eu mon cher père malade. Quelle croix pour moy, cher fils, d'estre issy pour inssy dire seule, acablé de paine et sans conssolation que des enfans! Car, quoique ta fille ait de l'esprit, c'est un enfans et son oncle ne l'es pas moins. Que d'alarme mon cher père me donne! Car il ne ce rétablie que fort peut. Je t'ay mandé ce qu'il avet eu et ne te le repetterez point, car je suis arassez de fatique, et ne sçay rien d'amusan. Il y a eu quantitez de baslle issy où notre petite a été comme je te l'ay marqué. On s'éforce à ce divvertire. Pour moy, je n'an ay plus, car il y a un siècle que je ne t'ay escrit, ce qui fezès tous mon plaisir. Je crois que je ne suis pas faite pour avoir de satisfaction en ce monde.

On atandès beaucoup de nouvelles par le retour de M. de Mac Nemara. Il est arivez et on ne sçay rien. Tout est mistaire. Sabrevois est à Paris avec son frère Bleury, qui m'a mandé qu'il postulès la majoritez des 3 Rivières, mais qu'il ne savet s'il réussirès. M. d'Echambaul y est aussy, deputez du commerce de Canada, et ne sçay ce qu'il y fait. On ignore encor celuy qui doit aler à l'isle Royal, gouverneur à la place de M. Dezerbier qui a demandez à revenir absolument. J'ay eu des nouvelles de ton fils qui ce porte toujours bien inssy que sa sœur. Son oncle orès grand envie qu'il fut un vaissau du Roy dans ton payis; il dit qu'il ferès l'impossible pour t'aler voir. J'an suis fort contente. C'est un enfans for doux et fort atachez à nous tous, car il t'aime autan que nous. On m'a mandé que M. de Toul avet beaucoup caressez Villebois et qu'il l'aimès de tous son cœur, dont je suis extrêmement flatez. Adieu. Je te souhaite une melieur santez, car je crains toujours l'air de ton payis. Adieu, cher fils.

Le 19.—Je vien de voir, cher fils, un oficier irlandest qui va dans ton payis et qui m'a demandé des lètre pour toy; ce que je lui donnerez fort aisaiment, n'ayan d'autre satisfaction que les moments que je passe à m'anteretenir avec toy. Inssy juge combien je suis mortifiez lorsque je ne le puis faire. Je n'ay pu, cher fils, te rien dire dans le temt de Canada. Mon cher père estès trop malade et j'ay encor des lètre à lire. Je me suis contentez dans le temt de les décacheter et de voir de qui elles estès. C'es de tous Montréal et beaucoup de Québec qui tous regrette infiniment M. de la Galissonière. Pour moy, je le trouve beaucoup mieux où il est, surtoute nous aimans tous autan qu'il fais. Les pauvre demoiselle Dezaunier ce sont retirez à la Rochelle après avoir été chassez du Saul, inssy que Toroyongo, qui est restez à Québec. Ces pauvre fille c'estest embarquez sur le Lis, vaissaux marchand, qui, en partan de Québec fezès 5 piez d'eau, de fasson qu'ils ont été trop heureux de trouvé l'isle d'Oléron pour ce jetter à la caute, où elles ont perdu, et leurs frère Dufuy qui estest avec eux, une party de ce qu'elles avest. C'es luy qui me l'a dit. Ayan été un jours issy avec nous, il m'a contez bien des chose de notre payis qui me font remerssier Dieu d'an estre sorty. Rigaud est venue dans un vaissaux marchand avec d'Echambeaul, et Sabrevois et Bleury dans une autre encor. Le pauvre Sacépez a eu la jambe cassez dans le naufrage du Lis et on a été obligez de luy couper au dessus du genoux. M. Goguet avet deux enfans dans ce vaissaux qui n'ont point eu de mal. Adieu, cher fils. En voilà assez pour une teste aussy fatiguez que je l'ay. Aime ta malheureuse mère. Adieu.

Le 20.—Je vien de recevoir, cher fils, des lètre peut satisfezante, quoiqu'elle m'aprenne de tes nouvelles. Pour la première fois de ma vie, j'ay souhaitez que tu eu oubliez à escrire, puisque celle que tu escrit contre M. de Vaudreuil peuve te faire assurément un gand tor. Tu te plaint amèrement de vétille et de chose dont tu ne devrès point parlé qu'à luy, sy tu y est sy sanssible. Mais, cher fils, escrire ? Je ne te reconnois point, je ne t'ay point veu ces petitesse. Y orest-il quelqu'un à te pervertire, de fasson à te faire un tor conssidérable ? Puisque, dans le même moment que tu te plaint, M. de Vaudreuil fais ton éloge en terme des plus obligean. Je te vois, dans tes moments d'impassience, dire qu'il ne peut escrire autrement. Mais, cher fils, s'il estest aussy vife que toy et qu'il ne fist pas plus de réflection, n'orest-il rien à dire ? N'escrit jamais dans ton premier mouvement. Je sçay comme tu le fais et tu peut te vanter de donner du chagrin au melieure parans qu'il y ait au monde et à la mère la plus tandre qu'il y ait. Ne va pas t'aviser de rien dire de ce que je t'escrit puisque ce serès comètre ceux qui me le mande, et tu sçay à qui tu te plaint. Inssy, je te prie très instament de ne pas seulement faire aucunne mine de ce que je te mande. Je sçay que tu doit estre grondé, peut estre un peut trop tandrement, par celuy qui m'escrit, mais il me prie de te faire santire tous le tor que tu te fais en fezan des plainte sur des petitesse telle que celle que tu expose. Sy je n'avès une ocasion aussy sure, je n'orès osez de marquer cesy, mais, en veritez, mon cher fils, ne me donne donc plus de chagrin. Tu scay que je ne t'ay preschez autre chose que de tous sacrifier pour bien vivre avec M. de Vaudreuil de qui la protection est plus puissante que jamais. Ne pansse point que ce soit par eux que je le sçay. C'est de bone source que je tien ce que je te dit. L'estime que ta mère c'est aquise dans le payis luy donne la confience et l'amitiez de perssonne qui peuve beaucoup. Je ne puis t'an dire davantage, mais un peut de réflection, je te prie, et tu ora autant de paine d'avoir écrit que ceux qui s'intéresse pour toy en ont. Adieu. En voilà peut estre plus que tu n'an voudrès, mais tu me touche de trop près pour te cacher des chose aussy essanssielle, et tu doit m'an aimer davantage, puisque sy tu m'estès moins chère, je ne te dirès rien et rirès, comme l'on faite peut estre en ton payis, des foiblesse d'autruy, en les flatans à tor et à travers. Adieu, cher fils. Aime ta mère qui t'aime plus que tu ne l'aimera jamais.

Le 21.—J'ay receu une lètre de M. Goguet qui me demande une ordre pour faire embarquer du vin de Champagne, pour toy, et quelqu'autre licœurs. Que tu est fol, cher fils, de faire boire où tu est du vin de Champagne! S'il n'eu pas été le dimanche gras, j'orès étez chez M. l'Intandant luy demandé cet ordre, car ils ont réparez l'oublie qu'il avès faite de moy et m'ont traitez avec des atanssions peut commune et ta fille. Mon cher père n'an a pas pu profiter, parce qu'il n'est point encor en état de sortire. Il a beaucoup de paine à ce rétablir. La saison, à la véritez, n'est pas joly; au contraire, car nous avons un hiver des plus vilain. Il a plue depuis la Saint Martin jusqu'au 15 de ce mois et, depuis ce temt, il fait froit comme en Canada presceque, dont bien me fâche, car on ne ce chaufe issy qu'à grand frais, et il en coûte beaucoup; mais c'est aussy notre prinssipale dépansse, car, du reste, rien n'est plus succin dans la maison. Juge en, puisque je n'ay seulement pas un chétif miroire, pas même de toileste, qu'un petit, grand comme la main,

dont ta fille est quelquefois bien fachez; car elle ne hayis pas à ce voir. J'ay receu une lètre de Sabrevois qui me mande qu'il postulle la majoritez des 3 Riviesre,—je te l'ay déjà dit,—et on m'assure que d'Echambeaul ne fait rien que charer au lieux de travallier à ce qu'il voulès faire. On ne sçay encor rien de tous ce qui regarde le Canada. Le petit Landriève voudrès bien n'y point retourné sous les ordre de M. Varin. Je ne sçay s'il poura s'aranger autrement. Il a été à Bordeaux et m'avet demandé une lètre pour Mlle ta sœur (avec lequelle je suis par lètre fort joliment. Reste à savoir sy, en me connoissan, elle ne changera point). Je luy avès donné, et il m'an fait de grand remerssiment, n'atribuant qu'à ma recomandation les politesse qu'il a receu de M. de Rostant et ces demoiselle, dont il est enchantez. Je n'ay point eu de nouvelle de ton frère le contreauleur. Il est toujours dans les quartier de Bordeaux pour les classe. Il devès venir issy en janvier, mais il n'y sera, je crois, pas en féveriez, car il s'avance et il ne parès point. Je crois quand voilà assez. N'est tu point fâchez de ce que je t'ay mandé hier, et n'a tu pas grogné contre moy? Pansse, cher fils, que sy je t'aimès moins, que je ne serès point aussy sanssible que je la suis à ce qui peut t'arivé et à ce que tu peut ocasionné par tes mouvement d'impassience, car tu n'a que ce p^{r} mouvement, je le sçay; mais ne te fâche point et me laissez te prier de ne jamais escrire dans ces temt, car je suis malade de la paine que m'a faite la répétission de tes lètre et celle que l'on me marque avoir de l'inpression qu'elle peuve faire sur l'esprit du ministre. Adieu. Sur toute chose ne dit rien de cessy à qui que ce soit.

Le 22.—Je ne panssès pas, cher fils, que le vaissaux sur lequel s'embarque le capitaine qui m'est venue demandé une lètre pour toy dû partir sy tost, je ne t'enverès pas ce papier blanc; mais puisque j'ay commancé à t'y dire mais dernier santiments et que je ne veux pas les recomansser, il faut qu'il parte. C'est un monsieur irlandest qui est très recomandé de tous ce qu'il y a de mieux à la Cour. Je te demande de luy randre service, sy tu en trouve l'ocasion. Je connois ton cœur, inssy je crois ne point manquer en l'assurant que je suis perssuadé que tu fera en toute ocasion voir que mes recomandation ne sont point inutille. Mon cher père et ta fille ce joigne à moy pour te recomander Rocbert. Ce que tu m'an escrit me donne bien du chagrin. Il est bien fâcheux que cet enfan ne profite pas des bontez que tu a pour luy. J'espère cepandant, sy tu veux le traiter avec sévéritez, comme un enfans qui t'apartien, que cela poura changer, en le châtian comme il faut. Mon cher père t'en prie comme nous. Il n'est point encor en état e d'escrire et il me charge de te faire milles amitiez de sa part et de t'assurer qu'il serès content s'il pouvès avoir le plaisir de t'embrasser encor. Issy, le petit est toujours en bonne santez et la petite qui faite toute notre satisfaction et notre conssolation, inssy que son oncle, dont j'ay lieux d'estre fort contente par sa conduite. M. et Mme de Tilly sont toujours avec une santez assez délicate. Il est, luy, enrumé depuis près de 3 mois et elle, toujours dans le même état e dont j'ay paine à croire qu'elle revienne. Notre Canadienne est à peut près de même pour sa maladie, mais elle n'ose ce plaindre. On n'a rien voulu faire pour sa guérison. Les autre son comme tu les a veu. Tous cela vis d'un grand sérémonial avec nous. Ton amis, M. de Givry, est toujours avec les jeunne dames ou à sa campagne. Il ne me parès pas flatez de son état e. Je ne sçay rien de nouvau. On ne sçay encor rien des arangement pour les colonie, mais il parès par le monde qu'on envois dans la tienne, qu'on veux la peupler grandement, car on embarque des famille sur tous les vaissaux qui parte: ce qui te donnera oguementation d'ouvrage, san doute. Il faut finir, cher fils, et te dire adieu jusqu'au départ de quelqu'autre vaissaux, car je n'an manque point, lorsque je le sçay, car je ne suis pas issy comme en Canada, il s'an faut de beaucoup! Mais je serès contente sy je voyès espérance de te revoir bientost: ocasion que je ne perdrez assurément pas lorsqu'elle ce trouvra, sois-en bien perssuadez, mon cher fils, puisque je ne vie que pour toy et ma chère petite, dont je te prie de n'avoir aucunne inquiétude. Elle est en parfaite santez et dore fort tranquillement. J'escrit à minuit, parceque le m^{r} doit partir pour la Rochelle à la pointe du jour. Il ne me reste qu'à te prier de consservé ta santez qui est ce que j'ay de plus chère et de travallier à sortire le plus tost que tu poura de ce vilain payis à sauvage. Bien des respects et compliments à M. et Mme de Vaudreuil, perssuadé que tu vie toujours avec eux bien en aparance; ce que je te recomande encor, mon très chere fils, et t'embrasse milles et milles fois de tous mon cœur en t'assurant que je serez toute ma vie ta tandre mère.—(s.) Rocber Bégon.

Aime-moy autant que je t'aime et me donne de tes nouvelles. Surtout, consserve la paix et ta santez et n'écoute point les mauvais langaje qui ne tande qu'à la désunion partoute. Adieu encor une fois, mon très cher fils. J'oublie à te dire que Mme Normand, notre intandante, m'a parue estre de tes bonnes amie. Elle m'a beaucoup parlé de toy. Adieu.

Mon très cher père, Que je suis fâché! Il i a lontans que nous n'avons receu de vos nouvelle, et la dernièr fois vous mandié que vous étiez malade. Cher Mine, ne resté pas dans ce vilain payis. On i est toujours malade. Je moureré de chagrin si vous ne vené pas. Nous som dons revenue de Canada pour ne vous poin voire! J'ay baus vous priez, mon cher père, de revenir, vous ne revené poins! Vous nous emmé plus, puisque vous resté toujour au Misisipi. Adieu, cher Mine, je suis avec un très profons respect, mon très cher père, votrès humble et très obéisante, soumise fille et servante.—(s.) Bégon Villebois.

Maman vins de resevoir une lètre de ma tante Michel qui luy mande qu'elle a receu un lètre de vous. Cher Mine, vous nous avé point écris et, si ma tante n'avès pas écris, nous ne sorion pas si vous vous porté bien.

[Au dessous, de l'écriture de Mme Bégon]

Cette chère inocente te fais une corection qui n'est pas trop mal placé puisque tu orès bien mieux faite de m'escrire qu'au ministre, car ton oncle et ta sœur m'escrive, pénestré de paine de cette belle lètre dont je t'ay parlé par celle que je t'ay escrit par un vaissaux qui est party d'issy le 22 de ce mois. Inssy je ne t'an diray rien; mais souvien-toy, cher fils, que nous avons un ministre qui est juste et qui n'aime point les tracasserie, ny la vétile, et que tu nous met tous dans le cas d'avoir beaucoup d'inquiétude que tes plainte ne te fasse un tor très conssidérable. Songe, cher fils, qu'on ne t'a mis où tu est que pour aranger tes afaire et point pour y estre le réformateure du gouverneur. Tu devrès t'ocupé plus de l'un que de l'autre, afin d'estre en état de revenir joindre une famille qui ne respire qu'à ce moment. Mon cher père te fais milles compliments et amitiez. Je n'ay pas voulu qu'il su rien de ce qui ce passe et luy ay cachez les lètre de M. de Rostant et de ta sœur. Il parès, par les atanssion que M. de Vaudreuil a issy pour ta fille et pour nous que son frère ne luy mande rien de toy que de grassieux, car luy et cèse enfans ont pour cette enfans des atantions de toute espèce et suis d'une mortification que je ne puis te dire lorsque je les vois et que je pansse à ce que tu a faite. Je te vais grogné; mais avec un peut de réflection, tu dira: ma pauvre petite mère a raison et j'ay tore. Adieu, cher et trop cher fils. Aimez votre tandre et bonne mère la moitiez de ce qu'elle t'aime.—(s.) ROCBER BÉGON.

Sois plus exacte à me donné de tes nouvelle, je te prie, et sy tu a des mécontentement, dit-les moy, et je sorez les faire passer où il faut et à jean qui s'intéresse assez à toy pour y prandre part. Mon cher père est toujours fort foible et a bien de la paine à revenir de sa maladie. Nous te recomandons le petit la Morandière. Ton fils ce porte bien, mais il n'aprand pas aussy bien qu'on le voudret à ce que m'a mandé le père Mesaiger qui l'aime beaucoup. Il a, des moments où il ce néglige un peut. Ta fille n'a point négligez les balle, car elle a été de tous ceux que l'on a donnez et ne respire que le moment de ton retour pour dansser tous les jours et ce divertire. Panssez qui sont bien de son âge. Adieu, chère et très cher fils. Je te prie de bien consservé ta santez, qui est ce que j'ay de plus chère et d'aimer ta malheureuse petite mère qui t'aime de tous son cœur. Ce 26 féverier 1751.

A Rochefort, le 10 avril 1751.—Je vien d'aprandre, mon très cher fils, par M. Goguet que les vaissaux partit d'issy pour ton payis estès encor dans les rade de la Rochelle, ce qui m'a très fâché, car je te croyès presque bientost dans le cas de les avoir. Ah! qu'il est triste, cher fils, d'estre aussy éloigné les l'uns des autres! Je le sanc de plus en plus. Nous avons eu un hiver issy comme je n'an ay jamais veu. Depuis la fin d'octobre, il n'a cessé de pleuvoir et pleux encor. On a fait des prières, on prie, mais le Seigneur ne nous écoute point. On crains fort pour les crains, les eaux estante partous et les campagne toute noyé. Il y a eu des débordement terible par toute la Loire et la Seine, des coups de vant éfroyable qui ont abatu des maison en quantitez en Touraine et à Blois. Je n'y suis pas ménagé, ayan receu un grand mémoire de réparation à faire à tous les batiments, qui me met au désespoir de voir qu'il faut mètre de l'argen à des tère dont je n'ay encor rien eu et que je crois n'an orez jamais rien. Il y a eu, dans les caute de Nante, quantité de vaissaux perdue et tous le monde qui estès dedans; c'es le pis de toute que la perte des hommes. Il y en a eu aussy des Isles qui venès à la Rochelle et quelque petits bâtiments qui sortès de Bordeaux. On entant parlé que de naufrage, de malheur par le vand. Nous atandions. du moins tous le monde issy, une grande promossion, mais il ne parès encor rien du toute. Toute est sy caché dans les buraux que nous ne savons rien du toute, pas même ce qui pourès nous intéresser pour le Canada. Mon cher père me charge de te faire milles et milles amitiez de sa part. Il est toujours foible et a de la paine à revenir de sa maladie, ce qui me faite tremblé; car que cerès ce de ta malheureuse mère sy elle avet le malheur de le perdre, seule pour inssy dire et san conssolation c'est de quoy je suis le plus ocupé. Juge, cher fils, sy je passe des jours bien grassieux. Nous atandons ce mois Sabrevois qui nous dira peut estre quelque nouvelles. Nous venons d'aprandre qu'il est arivé des nouvelles de Canada. C'es Dezaunier qui a recu une lètre de sa femme, sœur de Mme Rigaud, qui luy mandès qu'il a une mauvaise fièvre qui faite bien mourire du monde, que la petite de Couagne, maitresse de Landriève, est morte, qu'il n'y a perssonne de remarque, que M. de la Joncaire estès malade, ce qui ne ferès pas bien en Canada. Voilà notre pauvre payis sujet à de mauvaise maladie, car l'année dernière, il y est mort bien du monde. J'ay receu, il y a quatre jour, des lètre de ta sœur qui ce porte bien et toute la famille de qui je resois bien des amitiez. M. le Contreauleur de Breste ne viendra issy qu'après les feste. Notre chère petite ce faite une grande jois de le voir et nous aussy. C'est ton frère, c'es tous dire pour nous qui te somme assurément aussy atachez que nous croyons que tu le mérite. Bégon t'embrasse aussy. Il orès bien voulu qu'on eut envoyé un vaissaux en ton payis pour taler voir. Cet enfant t'est aussy atachez que les tins. J'ay eu des nouvelles de mon cher Villebois, il y a deux jours, qui ce porte aussy bien que sa sœur. Ils sont tous, grâce au Seigneur, en bonne santez et moy je suis à peut près comme tu m'a veu, tantos bien, tantos languissante. Je reste dans ma chambre à regretter le temt passé. J'ay bien des sujets de le regretter. J'ay souvent des lètre de M. de la Galissonière qui est toujours remplie d'amitiez pour nous tous. Il est toujours à Paris et n'avance guère dans son ouvrage des limite avec les Englois. Mme son épouse y est aussy et y paresce bien établie et pour du temt. Je crois qu'il aimerès mieux estre chez luy, mais il est à porté de randre bien des service quand il voudra s'employé. C'est un cœur bien tandre pour les siens et un grand fond d'honeste homme chrétien. Il aime ta fille plus qu'elle

ne vaux, car elle devien maline, quelquefois par trop. Inssessament, je la menasserez de le mandé à son chère marquis; je crois que ce sera un secret pour la corigé. Je ne sçay rien, cher fils, qui puisse t'amuser. On est dans la dévotion et dans l'atante du Jubilé qui est actuellement à Paris. Adieu, cher et aimable fils. Donne moy donc de tes nouvelles et consserve ta santé que tu sçay estre ce que j'ay de plus chère. Je te recommande la Morandière et espère, en le corigean, que tu en fera quelque chose. Surtoute, souvien toy de te consservé et d'aimé ta malheureuse et la plus tandre de toute les mère.—(s.) ROCBER BÉGON. [D'une autre écriture]

Mon très cher père, Que je suis fâché de ne point recevoir de vos nouvelle! Il y a plus de 8 mois que vous ne nous avé écri. Je vous an prie, écrivé nous. Je suis bin inquiet de savoir si vous vous porté bien. Vous ne m'avé pas écri depuis que je suis parti de Canada. Adieu, cher Mine, je suis avec un très profont respect, Mon très cher père, Votrès humble et très obéisante soumise filles et servante.—(s.) BÉGON VILLEBOIS.

A Rochefort, le 4 may 1751.—Je t'ay escrit, mon très cher fils, par tous les vaissaux qui sont party d'issy depuis le mois de janvier. Mais ils sont à paine party. En voissy encor un qui part, dont je profite. C'est le fils de papa Bosseron qui en sera chargé, qui est venue l'année dernière. Il te dira de nos nouvelles tan que tu voudra l'écouté, ayan souvent été issy, uniquement pour nous voir et ta fille qui ce porte toujours fort bien. Elle crois, mais peut en sagesse et en dossilitez. Cela viendra quand il plaira au Seigneur. J'ay eu des nouvelles de ton fils, il y a peut de jours, qui ce porte au mieux. J'an atant de plus particulière par Louty qui ne peut pas tardé à revenir. J'ay égallement eu des lètre, il y a peut de temt, de M. Michel de Breste, de tes sœurs; tous ce porte à merveille et M. de Rostant. Il m'avet adressé, il y a 3 semaine, une lètre pour toy que j'ay envoyé à la Rochelle à M. Goguet pour la donné au capitaine d'un des vaissaux qui sont party. Comme il m'avès priez de la bien recomandé, je l'ay faite. Voilà tous ce que je scay de ta chère famille et que nous atandons M. le Contrauleur inssésssament, dont ta fille est fort contente. Je te diray à présan des nouvelles de la famille de Rochefort. Mon cher père est à présan assé bien et ce faite grand plaisir du voyage de Bordeaux pour y faire connoissance avec M. ton oncle et Mlle tes sœurs. Nous contons partire, sy le Seigneur luy consserve la santé, ver la Saint Jean où le temt et les chemins serons beaux. Bégon seul n'es pas content. Il faut qu'il reste issy et il s'annuys d'avance. Il orès bien voulu t'aler voir, mais n'y ayant point de vaissaux du Roy, cela ne ce peut. Sy je savès, cher fils, les perssonne auquelle tu peut t'intéressé issy, je t'an parlerès, mais je l'ignore. M. de Givry me parès toujours fort de tes amis. C'est un aimable homme qui, je crois, aime son plaisir plus que toute autre chose. Ta chère sœur, voulan faire des sérémonie mal placé avec moy, avet adressé quelque provision pour toy à M. Le Vasseur qui les a faite chargé avec soins, m'an estante informé; mais il avet oubliez qu'il estès nécessaire d'avoir une ordre pour le capitaine, afin que le Roy en paya le fret, de fasson que le capitaine en a donné son connoissement et a mie dessus que tu payerès le fret. M. Le Vasseur, fort spirituellement, l'a envoyé à ton oncle, qui me fit escrire par ta sœur, qui me parue toute couroussé de ce que l'on voulès te faire payé ce fret. Je santy bien qu'il y avet du malentandu par tous ce que M. Le Normand m'avet dit à ton sujette et combien il estès de tes amis; je le fut trouvé et luy demandé sy son intanssion estès que tu paya ce transpore. Il m'assura qu'il n'an avet point ouï parlé et me dit qu'il donnerès ordre au capitaine de prandre ce qu'il y orès pour toy, mais, comme il estès party, il n'a plus été à tant. Il m'a envoyé l'ordre que je t'envois sy joint que tu donnera pour payment, perssuadé que ces vaissaux seront encor en ton payis lorsque celuy sy y arivera. Cette petite afaire m'a donné ocasion de mandé à ta chère sœur que, sy elle eut été un peut moins sur le sérémonial avec moy, que cela ne serès point arivé, puisqu'elle doit panssé que tes intérès me toucherons toujours infiniment. Les étrangers nous font toujours beaucoup de compliment, mais quand il faut en venir aux effets, cela change souvent. Pour ta pauvre petite mère, elle n'est point de cette espèce: tousjours charmé d'estre bonne à quelque chose pour cèse amis, à plus forte raison pour mes enfans, perssuadé que tu est toujours mon bon fils, comme je suis ta bonne mère. Nous avons enfin aprie que c'estès M. de Raimont, brigadier des armée, qui va gouverneur à l'isle Royal. C'es M. de Caumont qui le mène, qui comande le vaissaux "l'Heureux." Je ne connois point les autres oficiers qui sont dessus. On ne sçay encor quand cela partira. C'est "le Charios Royal" qui va en Canada, commandé par M. le ch^r^ de la Filière. Boiron en ségond, un frère de M. Bigot et 2 autre que je ne connois point. Mme Péan doit repassé en Canada. On ne sçay encor sy Rigaud ira. Il y ora beaucoup de passagers sy tous ce qui est venue l'anée dernière retourne. Je ne sçay trop encor sy les demoiselles Dezauniers retourneront. M. de la Joncaire les a envoyé comme des fille qui estest coupable de bien des chose. Je ne sçay sy cela lui fera honneur. On nous menace de guère prochaine. Les Englois nous cherche crelle. Ils ont été à Pontichérie où ils ont faite des désordre conssidérable. Ils ce sont batue avec de nos vaissaux qui y estès et on tuez plus de 8000 h^mes^. On assure qu'il veulle prandre cet endroit et s'y bien établire. Cela est tous nouvellement arivé. Sy tu estès issy, cher fils, la guère ne me ferès pas grand peure, mais où tu est je crains toute, puisque ton payis ne sorès vivre san celuy sy. Travallie donc, cher fils, à y arangé tes afaire de fasson à revenir et ne t'amuse point à faire mangé ce que tu a à des jeans pitoyable et ne te fâche point de ce que je t'ay mandé sur M. de Vaudreuil, puisquand te parlan comme j'ay faite, c'es plus pour toy que pour luy. Sa famille a toujours des espérance pour le Canada et ils conte qu'il ira sy M. de la Joncaire revien, et tu ora à sa place M. de Rigaud.

Ce sont leurs projets et ce qu'ils m'on tous dits; mais on est sy discrets dans les bureaux que rien ne transpire et nous ne pouvons pas même savoir ce qui est faite pour le Canada, qui est fort misérable. De la fasson dont tous le monde en escrits, je ne voudrès pas pour beaucoup y estre aujourd'huy, quelque simplement que je sois issy, car nous y vivons très seuls et très retiré, ce que je crains souvent qui n'annuys mon cher père et ce qui me ferès souhaité Mater pour l'amusé. La vie est d'une chèretez extroredinaire et, malgré le petit ordinaire que nous avons, qui est des plus minsse, nous dépanssons beaucoup plus que je n'ay de revenue; mais il faut vivre e. je t'avoue que je soufre de me voir aussi réduit, mais le Seigneur me veux en cette état. Heureuse s'Il me donne assé de vertu pour en profiter! Nous avons eu le plus cruelle hiver que l'on puisse voir. Il pleut depuis la Toussains, avec des coups de vands qui m'ont donné pour plus de milles écus de réparassions dans ces belles tères que tu a acquise, dont je n'ay encor eu que le plaisir d'y mètre de l'argent et ne connois point celuy qu'elle peut donné. J'atant avec inpassience de tes nouvelles pour m'an défaire, sy je puis trouvé quelque dupe, et trouvé en même temt à replassé en quelqu'androit à porté de toy et mes enfans. Je n'ay rien voulu faire sans toy. Inssy, je conte recevoir par "le Parahame" ta réponsse. La continuassion de plus fait toute apréander pour les blé. On crains une disette général. La maladie, qui est sur les bestiaux depuis deux ans, rand la viande fort cher et fort rare; les étofe de laine ont encherie, les toilles comme les soirie. C'est pitiez que tous cesy, mais nos habilement ne nous ruinerons pas. Il n'y a que le bois de chaufage dont nous fezons grand dépansse par le prix, car nous somme actuellement obligez d'avoir du feux pour ne pas périe des rume qui croise dans cette ville. Il est mort un visse amiral, un lieutenant général, plusieurs chefs d'escadre et autre vieux oficiers, ce qui donest de belle espérance de promossion que l'on atant depuis 6 mois par tous les couriez; mais rien n'arive. C'est M. Bois de la Motte qui va gouverneur général à Saint Domaingue à la place de M. de Conflanc. Je crois que tu sçay ce qui c'est passé entre luy et M. de Vaudreuil. C'est la raison pour laquelle il est relevé. M. de Camily, que nous avons veu à Breste, devet remplassé le vice amiral, mais il est en enfance tout à faite; depuis quinse jours, il c'estès randu à Paris. M. de Baraudin, vieux capitaine, est mort aussy, mais tous cela ne me donne point d'espérance pour Bégon. Il y a trop peut de temt qu'il sert pour rien espéré encor.

Du 5.—On faite des prières publique à la Rochelle et dans bien d'autres endroits pour avoir du beau temts. Il n'y a qu'issy où l'on ce tranquilise. Comme c'est aujourd'huy jour de poste, je vien de recevoir une lètre de M. de Rostant à qui j'avès demandé sa protection pour un vaissau que Dufy Dezaunier a achetez. Il me l'acorde de fort bonne grâce et me mande que ces quatre bavarde ce porte bien et me font beaucoup de compliments — ce sont ces terme — et qu'elle sont dans l'afliction du départ de M. le Contreauleur de Breste qui est à Xainte pour sa reveu et que nous orons le plaisir de voir bientost. C'es ton frère, cher fils, cela nous sufit pour en avoir véritablement à le voir. On ce prépare partout à gagné le Jubilé. On n'an parle point encor issy. Ta fille voudrès bien le gagné, mais je crains qu'elle ne sois trop dissipé, car elle est folle comme quatre. Du reste, elle est sufisament instruite et sçay tous ce qu'elle doit sçavoir pour faire sa p^e^ Communion. Elle n'aime que les science et point l'ouvrage, en quoy je ne la condane point; bien loin de là, je pansse qu'elle aprandra toujours bien à travalier. Cantité me condane de ne la pas faire travalier plustost que d'aprandre le latin; mais je m'an moque, elle l'aime et a envie d'aprandre. Je ne regrette point cet argen, non plus que le maître de dance, car elle s'an aquitte au mieux et de bonne grâce. Elle est un peut haute et n'obéy qu'avec paine: voilà tous ce dont je pourès me plaindre, et toujours trop longue à ce chaussé, car c'est tous ce qu'elle ce faite. Je la coife et peigne toujours et ne veux point conssentire à ce faire coupé les cheveux, qu'elle a manifique, mais qui me tienne longtemt à la toilleste. J'an fais tous mon plaisir, puisque je ne puis te voir. Adieu, cher fils. Consserve ta santé, qui est ce que j'ay de plus chère. Donne moy de tes nouvelles et tâche à bien vivre avec ton gouverneur et gouvernante. Surtoute, n'an fais plus de plainte qu'à ta famille et sois bien convincu que je suis et seré toute ma vie ta tandre mère.
(s.) ROCBER BÉGON.

Nous vivons toujours à l'ordinaire avec M. et Mme de Tilly. Elle est toujours languissante et sa fille canadinne n'a pas plus de santé issy quand Canada. Je leurs ay fais tes compliments toute les fois que j'ai receu de tes lètre. Sy tu leurs escrit, ne leurs témoigne rien de ce que je t'ay mandé. Cela n'aboutirest à rien. Inssy des autre, car en te disan ce que j'ay sur le cœur, ce n'est que pour toy et pour moy. Adieu, mon chère et très cher fils. Je t'embrasse milles fois.

A Rochefort, le 13 may 1751.—Je vien de décacheté ma lètre, cher fils, pour pouvoir te donné encor de nos nouvelles et plus fraische. Je crois que les vaissaux qui parte pour ton payis on fait veux d'estre toujours 2 mois en rade. Je t'aprandré avec plaisir que mon cher père, ta fille et moy sont toujours en bonne santé, que nous n'avons encor rien de nouvaux pour la promossion, que nos messieurs de Canada ne sont point encor issy et qu'il reviène aussy avancé qu'ils estès, du moins san rien savoir. Je ne serès curieuse que pour savoir sy mon frère ora quelque chose. J'ay receu de ces lètre par l'Engletaire du mois de Janvier. Il me marque qu'il marie sa fille avec un jeun Joncaire, que je ne sçay sy tu connois. Pour moy, je ne le connois point. Il orès peu, je crois, atandre encore quelqu'anée, sa fille estant jeune. Ils ont eu dans ce pauvre payis bien des maladie, dont il est mort bien du monde. Dans le nombre, on me nome 3 religieuse, les mères Herbin, Marin et la Fès, qui est une Montigny, M. l'Espervanche père, M. Mogé et le père Hevieux — c'es tous ce que l'on me marque — et, à Québec, Boisclair. La guildive va diminué de prix

par cette mort. Nous atandon ton cher frère inssésamment. Il a escrit à M. de Givry qu'il orès le plaisir de le voir bientost. Nous avons eu des nouvelles de ton fils qui ce porte toujours bien et aprand de même. Toute la famille de Bordeaux est aussy en bonne santé. Je te recomande, mon très cher fils, le petit la Morandière. Corige le de fasson à en faire un bon sujet. Son père m'adresse une lètre pour toy sans envelope que je t'anvois sy joint. Je te demande en grâce de me consservé ta santé et de travallié à me revenir joindre. Tu entant bien que c'est à t'arangé de fasson à pouvoir faire quelque chose où tu est encor. Ne faut il pas passé ces plus beaux jours dans une endroits comme celuy là sans au moins ce dédomagé de la paine d'estre éloigné d'une famille à qui tu est sy chère? Tu sçay à quelle point tu me l'est, et ne crois pas estre dans l'obligation de te le dire, n'ayan de satisfaction que celle que je me fais de l'espérance de te revoir, mais quan sera ce? Je m'annuys comme une malheureuse et, sans l'ocupassion que me donne ta fille, je crois que je mourès de chagrin, ne pouvant me résoudre à faire de sossiétté avec des jeans toujours sur le sérémonialle et qui n'ont rien de ce qu'il faut pour faire des amis. Adieu. Il faut finir. Je t'embrasse milles et milles fois et te demande de m'aimer la moitié de ce que je t'aime. Donne moy de tes nouvelles et sois perssuadé que je suis pour la vie ta tandre et bonne mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Surtoute, ay soin de ta santé et aime la maman et la petite. Elle t'escrit, Dieu sçay commant, mais je la laisse faire seule afin qu'elle aprène. Adieu, chère et très cher fils. Mes respect à M. et Mme de Vaudreuil.

[Une autre écriture] Répondu le 24 décembre par Berlanquet.

A Bordeaux, le 23 juliet 1751.—Tu pansse bien, mon très cher fils, que c'est avec un vray plaisir que je trouve une ocasion à te donné de nos nouvelles et à te marqué celuy que j'ay eu du petit mot que tu m'a escrit du 20 avril de cette année, dans lequel tu veux bien m'aprandre que ta santé est rétablie. Je le souhaite assurément de tous mon cœur. Tu scay, aimable fils, que je n'ay rien de plus chère, mais tu m'anonce tous ce que tu me dit trop au racourssy. Je ne puis cepandant te grondé, perssuadé que ce n'est que le temt qui te manque et que tu n'an aime pas moins la plus tandre des mères que Dieu ait faitte. M. Le Normand faite honneur à tes recommandassion par bien des politesse et amitié. La veille de mon départ de Rochefort, nous ûmes une emple converssation sur ton conte. Il te plains et me parue aussy touché que nous de te voir habité une endroit où il a eu les mesme dézagrément que toy. Mais il me dit, en véritable amis de toy et de toute nos famille, qu'il falès que tu prie passience comme il l'avès faite, et surtoute beaucoup de sirconspection dans tes lètre à la Cour où l'on aime moins que jamais les tracasserie. Il me parla de fasson à me faire voir qu'il connoissès tous ton payis au mieux et, avec un air d'amitié pour toy il me dite: "je voudrès bien le voir sortire de cet endroit et le voir issy." Je ne doute point qu'il ne te rande service, s'il en trouve ocasion. Je suis charmé que le portrait de ta fille t'ay faite plaisir. Tu en orès bien plus de la voir issy au milieux de quatre tante et d'un oncle qui sont en vérité tous ce qu'il y a d'aimable au monde. Cette chère inocente ne sçay auquelle alé et est au col de l'un, tantos des autres et ne sçay auquelles aler. Tu la connois et sa fasson. Il parès que M. de Rostant reçois toute ces caresse avec bien du plaisir, inssy que les chère tante. Elle est un peut plus retenue avec Melle Michel, mais pour les autre, ce sont ces camarade, surtoute Melle Rose qu'elle apelle sa petite maman Rose. Elle ce divertie à t'apeller gros cochon, ce qui la désespère; je dit que tu est un ange boufie; elle n'ose me répondre; enfin on l'éguise, et elle ce tire à merveille de toute. C'est une aimable enfans qui, je crois, ce fera aimé quand elle voudra partout et n'a, comme je te l'ay dit, qu'un peut de hauteure, ce que j'espère corigé. Ton cher oncle est enchanté de mon cher père. Il le promme par toute; il l'a mené au Chartreux et à toute les beauté de la ville. Il nous a promené aussy. Cette ville est manifique, surtoute la Boursse et les église que j'ay toute veu. Il y a quinze jours que nous somme issy, mais je crains d'estre incomode et conte retourné à Rochefort au commancement du mois prochain. Ce ne sera pas san paine que je me sépareré d'une famille aussy aimable et qui nous font autant d'amitié, car elle sont égalle pour Bégon comme pour nous tous. Ces demoiselle ont milles bonté pour luy. Elle luy ont doné un beau neux d'épé dont il est enchanté, une tabatière et M. de Rostant luy a donné des livre de son métier, et tous cela avec une fasson rare. Que je te plain, cher fils, de ne pouvoir vivre avec une famille aussy aimable. Que cette sœur aîné est spirituelle et aimable! Les autre ne le sont pas moins. Mais tu sçay que nous nous accomodons mieux de ce qui ce raproche un peut de nos âge, san vouloir la mètre du mien, car tu sçay que je suis très vielie, et les croix dont le Seigneur me charge oguement beaucoup mes année. Je ne te diray rien du cour du voyage. Juge en, ayan faite un bon tière du chemin à pié. Nous avions cepandant deux bonne chaise. J'estès avec mon cher père et la petite, et Bégon avec Lisette et le petit Englois. Mais ce sont des chemins terible. Il faut t'aimé et ta fille autant que je l'aime pour avoir fait ce voyage, dont je n'ay que du plaisir pour le séjour; mais je n'ose panssé au retoure. Nous devons aler à la campagne la semaine prochaine, où la petite conte ce bien divertire et Bégon, car ils sont toujours de même avis, et on peut dire d'eux que ce sont deux teste dans un bonet. Tu pansse bien que tu est souvent le sujet de nos converssation et tous soupirons pour ton retoure; mais, pour cela, il faut une place et que tu travallie, cher fils, à ménagé quel que chose en ce payis pour pouvoir vivre tranquilement en celuy sy où je voudrès assurément bien te voir pour ma consolation, car c'est une pitiez d'estre sans perssonne de confience, et c'es comme cela que je vie à Rochefort. M. de Tilly a faite son possible pour nous empêcher de venir issy et pour

en dégoûté mon cher père, mais heureusement qu'ils ce sont trop fait connoistre, et il n'a pas grand confience en ce qu'il dise. J'atan avec bien de l'emprescement de tes nouvelles par "le Parahame", car je me flate que tu me répondra à ce que je t'ay demandé sur les biens que nous avons à Blois, dont je n'ay que des nouvelles très désagréable tan par la greslle que par la gelé. Nous en avons eu, il y a quelque jours, du cher petit fils qui ce porte bien et qui aprand de même, dont je suis fort flaté. Il t'escrit inssy que la petite qui est fort contente du séjour. Tes chère sœur ne sont ocupé qu'à cherché à l'ajusté et à la caressé. Plus d'étude. Juge sy elle est satisfaite. Mon cher père te fais milles et milles amitiez. Il est un peut enrumé, mais j'espère que ce ne sera rien. Il est très fâchez de ne pouvoir escrire. La main luy tremble un peu plus qu'à l'ordinaire, depuis les chaleurs qui sont assé honeste en ce payis. Aujourd'huy 24, je vien de recevoir une lètre de Rochefort où on me mande qu'il vien d'arivé un vaissau de l'isle Royal qui raporte qu'il y a beaucoup de misaire en cet endroit — il n'avès, lors du départ de ce vaissaux, que pour deux mois de vivre — et qu'il n'avest aucune espérance du Canada parce que la récolte avès manqué, ce qui me faite soufrire pour ceux qui m'intéresse en cette chère patrie qui est exposé à bien soufrire. Les Englois ont grandement établie Chébouctous. Ils ont sinque gros vaissaux qui croise aux environs afin d'empêché qu'on ne les inquiette. Cepandant, les sauvage les tourmante toujours et leurs tue tous les jours quelqu'un. Nous avons aussy ver l'isle Royal 3 vaissaux pour fassiliter l'entré des secours que l'on porte à la rivière Saint-Jean, où tu sçay que l'on faite une établissement, mais nous n'avons pas les même talans que les Englois. On envois bien du monde et souvent on s'an raporte à la Providance pour leurs subsicetence. On dit que tous va assé de traver. Pour moy, chétive créature, je soupire et plaint tous ceux qui sont éloigné. Tu est bien à la teste, cher fils, de ceux qui pour lesquels je soupire. Nos limittes n'avance à rien. Les Englois sont toujours très entiers dans leurs santiments. Je crains fort que tous ce termine par la guère, ce qui serest un grand malheur pour notre payis. On me mande que M[me] Le Normand retourne à Saint-Domingue; elle ne peut s'acoutumé à la vie de Rochefort. M[me] de Vaudreuil y retourne aussy rejoindre son époux que l'on m'assure devoir estre dans peut gouverneur général de cet endroit. Nous atandons tous "le Paraham" avec grand impassience pour avoir de tes nouvelles, ce que je souhaiterès fort recevoir issy, dans ta familles qui me devien tous les jours de plus en plus chère et qui me donnerès des consseile solide pour ce que j'atant de toy en réponsse de ce que je t'ay demandé. Tu veux bien, mon très cher fils, que je te recomande la Morandière. Je ne doute point de tes santiments pour nous tous et mon regrest est que cet enfans ne réponde pas à ce que tu fais pour luy. J'espère qu'avec l'âge et les solide remontrance, il changera. Ne le ménage point et corige le comme s'il estès ton fils. J'ay escrit à son sujet à son père et à sa mère de fasson à leurs faire santire le peut d'obligasion que leurs enfans leurs orons du peut d'éducation qu'il leurs donne. Je t'envérès la promossion des oficiers de la marine, mais elle est dans la casette que M. de Rostant m'a dit qu'il t'anvoyès. Tu n'y vèra point Bégon, à son grand regret; mais il est encor jeun et a le moyen d'atandre. J'orès été plus empressé de savoir sy mon frère a eu quelque part à la promossion de Canada. Je n'ay rien aprie, quelque chose que j'aye faite, et tous nos Canadiens sont retourné aussy savan qu'ils estès lors de leurs arivé. Le seul Landriève sçay qu'il est écrivain principalle et qu'il va au Détroite ordonateure, mais il m'an avès demandé le secrette; c'est un garsson qui t'es toujours fort ataché et à toute la famille. M[me] Péan est retournée aussy en Canada. Elle est venue à Rochefort où elle a passé quelque jours chez nous. Nous y avons veu aussy Sabrevois et Bleury qui tous nous ont donné des regrets en les voyan partire et surtoute à mon cher père qui regret toujours le Canada, ce qui me fais souvent de la paine. Je n'oublie cepandant rien pour luy faire mené la vie aussy douce qu'il fezès dans ce payis, mais il ne ce fais point au fasson de Rochefort et regret toujours ces voisine et sa Bringé, sans oublier Catin; car, pour Matère, nous espérons toujours la voir cette année. Elle nous le promets de fasson à n'an pouvoir douté; pour moy, je ne le croiré que lorsque je la veré. Je suis pourtan un belle exemple qu'on ne peut mourire de peure ny de paine (le 26 juillet). J'an ay encor eu, en fezan ce voyage, un bonne dose de peure par les vilains chemins, mais j'an suis bien dédomagé par le plaisir que j'ay à connoitre tes chère sœur qui sont tous ce qu'il y a de plus aimable inssy que le cher oncle. Mon cher père ora, je suis sûr, de la paine à ce séparé d'une aussy aimable famille. Quelque caressé que notre chère petite soit issy, elle ne veux point y resté. Je luy disès hier qu'il falès qu'elle restâ avec ces tante, qu'elle estès mieux qu'avec nous, mais elle ne concent point du toute à cela. Elle y resterès volontiers avec nous, mais c'es ce qui ne peut estre pour le présan; il faudrest que les chose changeasse de fasse pour cela. Je ne sçay rien de nouvaux à te mandé. Il ne me reste qu'à te prié et te demandé en grâce, cher et aimable fils, de consservé ta santé; tu sçay combien elle m'est chère. Je te demande égallement de faire l'inpossible pour bien vivre avec M. et M[me] de Vaudreuil et de travalier assé solidement pour te mètre en état de revenir à la p[e] bonne ocasion. Adieu, mon cher et très cher fils. Je t'embrasse milles et milles fois et te demande d'aimer ta pauvre petite mère autan qu'elle t'aime, t'assuran que le temt ny l'éloignement ne peuvent diminué la tandresse avec laquelle je suis et serez toute ma vie ta bonne mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Mes respect à M. et M[me] de Vaudreuil. Je te recomande le petit la Morandière. Je décachet ma lètre, mon très cher fils, le 2 aoust, pour te donné des nouvelles plus fraîche de notre santé. Nous sommes arivé de Coutry, nous portans à merveille. Il ne nous manquès dans ce charmant endroits que mon trop cher fils. Nous alons à Talance le 4 ou le 5. Tu vois que je ne conte plus les jours d'absance de mon ménage, que

ta chère famille me faite volontiers oublié, ne connoissan rien de plus aimable. Il serès difissille de savoir à qui donné la préférance, ces cehere sœurs estant toute aussy aimable et aussy poly les une que les autre. L'oncle a admirable; dans le plus fort de son travalie, il soufre ta fille le tourmanté de ces caresse. S'il falès te dire tous les agrément que nous avons issy, je ne finirès point, car mon cher père, le petit Bégon et moy ne sorions te dire quelles sont nos sentiments pour tous ce qui t'apartien. Aide moy, cher fils, à leurs en marqué ma reconnoissance. Travalie donc à revenir dans cette chère famille, mais travalie solidement et à y faire ce que l'on veux que tu y fasse; car on ne t'y a pas envoyé pour mangé le tien, mais bien pour y arangé tes afaire. Adieu, je t'embrasse milles et milles fois et serez toute ma vie ta tandre mère. — (s.) ROCBER BÉGON. Consserve ta santé, je t'en prie.

[Automne 1751].—Voissy deux lètre que l'on m'a adressé de Canada dont une de Mme Cugnet qui a perdue son mary, dont je suis très afligé. Son fils Thomas est passé pour demandé la place de son père, mais M. Bigot l'a donné à M. Daine, en atandant la dessision de la Cour, et il y a aparance qu'el luy restera. Cette pauvre Mme Cugnet me faite bien pitiez. M. Bigot a chargé M. Foucaul de travallié à arangé cèse afaire. Elle me mande qu'elle vand tous ce qu'elle a pour tâché de payé ces créanssier. Son fils aîné est à la Rochelle en prison depuis deux mois. Après avoir batu le pavé de toute la France, il est venue ce faire renfermé dans cette prison pour avoir insulté vivement M. Goguet à qui il fit mètre l'épé à la main sur le canton, dont Cugnet ce tira fort mal. Il y a un oficier de ton payis mêlé dans cette histoire, qui est heureux d'estre party, car il orès tenue compagnie à Cugnet. On dit l'affaire fort sérieuse pour eux. Tous ce que je puis t'an dire, c'es que Mme Cugnet seret heureuse d'estre débarassé de ce mauvais sujet, car il a faite des tours partout où il a été. M. l'Esvesque de Toul m'a mandé t'avoir escrit tous les ans depuis ton départ et marque bien des chose obligeante sur ton conte et sur celuy de mon cher Villebois, de qui je t'envoie un grifon. Ce misérable enfans escrit comme un chat. M. de Toul escrit à Bégon et luy mande qu'il luy envera une lètre pour toy, car il y a toute aparance que le vaissaux sera comandé par un oficier, puisque Bégon a des assurance d'y aler, dont il est fort content par le plaisir qu'il ce faite de te voir. C'est un bon enfans dont j'ay lieux d'estre fort contente jusqu'à présan, et très ataché à toute ta famille qu'il regarde comme la sienne et, comme nous fezons toute la maison, il fait fort bon ménage avec la chère petite, qui grandie tous les jours. Elle a faite sa première Communion ce mois d'octobre. Je voudrès bien qu'elle fût un peu plus dossille et moins haute. J'espère qu'avec l'âge cela viendra et surtoute en luy fezan santire, comme je ne saisse de faire, le peut d'agrément qu'elle ora dans le monde avec un pareille esprit. J'orès bien du chagrin, sy je n'estès perssuadé qu'elle changera, car c'est le mélieur cœur qu'il y ait au monde et le plus ataché. Elle ne sesce de soupiré après ton retour que je désir encor plus. Adieu, cher fils, je t'embrasse milles et milles fois et te recomande notre petit la Morandière. Sa sœur est marié avec le jeun Joncaire; la petite Verchère, que je menès en cariolle par tandresse, avec un Saint-Blain; sa sœur aîné avec Beaubassin; une Blainville avec Rigoville; la petite la Broquerie avec le dernié des Noyelle. Melle Beaulac l'est aussy avec une oficier de l'isle Royal, dont je ne me souvien plus du nom, Mme du Bois Bertelot veux ce marié aussy avec Lanoix des Noyelle. Quand dit-tu? Je t'envois une petite relassion que j'ay receu de Canada. Sy tu te souvien de ce payis, tu y véra de belle chose. Ta prinssesce, la Richardière, fais ce qu'elle peut pour déterminé le médeçin. Je ne sçay sy elle réussira. Il me marque qu'il n'a point du tout de vocation pour le sacrement. Il me mande bien des nouvelles de ce payis. Il est méchan comme la galle, mais je serès fâché de faire voir ces lètre. Ton amis la Martinière ne sçay faire que des compliments. Daine ne m'a pas donné signe de vie depuis que je suis party, dont je ne me soussy guère. D'Echambeaul en faite autant. Tu les connois, et j'an rie, car, grâce au Seigneur, il ne peuve me faire ny bien ny mal. Louty est retourné peut content. On luy avès faite espéré son avancement. Il n'a rien. C'es des Noyelles qui est major des 3 Rivière. Pour le coup, je te dit adieu, car je ne puis plus escrire. Donne moy de tes nouvelles et consserve, je te suplie, ta santé. Evite les belles et aime ta malheureuse mère qui ne puis ce faire de raison de ton absance. Aime ta fille et ton fils et ménage toy pour nous tous. Ta bonne mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

A Rochefort, le 2 janvier 1752.—Je ne crois pas t'avoir escrit, mon très cher fils, depuis mon retour de Bordeaux. Sy je l'ay faite, je ne m'an souvien point. Tu sçay que, quand j'ay quelque paine, cela m'ôte la mémoire entièrement. J'an ay eu aussy de plus d'une espèce, ayan eu mon cher père malade pandan du temt. J'avès crue évité la fièvre en l'éloignan de Rochefort, mais précaussion inutille. Il l'a essuyé dans toute les forme inssy que Bégon. Ta fille et moy en ont été seule exemte de la maison, car le petite Englois en a eu sa bonne part, et moy sy fatiqué d'estre auprès d'eux que je me donnerès pour deux liards. La maladie a été dans cette ville comme on ne l'a jamais veu, heureuse de n'y avoir rien perdue. Ton cher frère qui a passé quelque temt avec nous n'an a pas été exemt. Après avoir finie issy, il a été à Marainne où il est resté deux mois malade. Ce qui le fâche, c'es qu'il y a perdue ces cheveux. Je luy envoyé, il y a quelque jours, ma robe de castore pour le garantire du froit qu'il fais pour achevé son voyage, ayan encor la Tremblade et Royans à finir; et de là, il ira passé quelque temt à Bordeaux. J'orès dû commancé, cher fils, par te souhaiter cette année, que nous commanssons, aussy heureuse que je le désir. Je ne t'amuseré point à te faire le détalie des vœux que je fais pour toy. Tu connois mes santiments, inssy juge de leurs sincérités et de leurs étandu pour tous ce qui peut te faire plaisir. Je te demande la continuassion de ton amitié. Tu sçay combien elle me touche. Je n'ay point eu ocasion, mon très cher fils, de t'escrire depuis ta lètre du 15

juliet, que, je t'avoueré, m'a acablé de paine de te voir encor mal avec M. de Vaudreuil. Je sçay tous ce que tu peut me dire et n'ay pas acquis bientost 60 ans sans connoitre tous les caractère de mon payis. Ton cher oncle, M. de Rostant, en a été malade de paine. Nous savons trop combien on aime peut la mésintelligence pour ne pas ressantire vivement ce qui peut arivé de te voir tous les jours broulié avec le gouverneur. Tu pansse bien que je ne me suis pas oublié et que j'ay escrit de toute mes force, non seulement à la famille qui est toujours bien auprès du ministre, mais à M. Le Normand qui y est au mieux. Il estet à Paris lorsque je reçu ta lètre. Je luy escrivie et, comme nous avicns eu ce printemt quelque converssassion à ce sujet et qu'il me dit avoir été dans le cas de leurs tous laissé faire sans cepandant ce désisté de ces droits, mais de les laisser dire en alan toujours son train, je le prié de dire au ministre ce qu'il savès. Il me répondit qu'il ferès — voissy sa lètre — tous ce que je souhaitès. Il est de retour. Je l'ay été voir. Il m'a assuré que tu orès lieux d'estre content, mais qu'il falès que tu ménagea tes termes en escrivans et évité de parlé de ce qui pouvès te regardé perssonnellement pour sertaine petite préférance, qui ne sinifiès rien; mais que, pour ce qui regardès le service et les intérès du Roy et la dignité de la place, qu'il en avès parlé très fortement et qu'il panssès que tu serès content. Comme je ne sçay point le fond de l'histoire et que tu ne me détalie rien, je me suis contenté de faire santire que tu n'avès jamais eu, pandant 20 ans en Canada, de dificultés avec personne, cela acompagné de bien des raisons que je ne te répetterez point. Je souhaite que tu sois content et que tu reçoive des nouvelles satisfezante, car j'ay en véritez bien de la paine à te voir dans ce payis avec aussy peut d'agrément et où tu profite sy peut des avantage que la Cour voudrès que tu y trouvas. Tu ne t'amuse qu'à faire mangé ton bien, à faire des présan à jean qui ce moque de toy en le disan, et qui donne de la jalousie à ceux qui ont plus de raison que toy et qui y ont gagné bien de l'argent. D'où vien, cher fils, ne pas faire de même et ne pas cherché à t'arangé assé bien pour pouvoir sortire de ce payis à ton aise et promtement? On assure issy que M. de Vaudreuil doit relevé M. de la Joncaire qui demande à revenire, mais je ne sçay sy la nouvelles est vray, car il y a peut de temt pour aler le cherché et pouvoir le mené en Canada, qui est, ce pauvre payis, dans une misaire très grande. La récolte y a manqué et toute y est boulverssé, mais je n'y suis plus et n'y ay perssonne placé de fasson à m'y donné de l'inquiétude. Mater, qui m'avès promie de venir nous joindre, m'a laissé encor à mon triste sort. Je la hay aujourd'huy autan que je l'ay aimé et luy souhaite toute sorte de misaire comme elle en ora. Mon cher père ne s'acoutume point issy. Il ce serès mieux acomodé de l'air de Talance où il ce plaisès beaucoup inssy que ta fille et moy. Tu a une aimable famille, mon cher fils; il est dificille de la voir san l'aimé. Je ne te diray rien des nouvelles publique. M. de Rostant m'a dit qu'il te les envoyès toute. De plus, je ne puis plus escrire aussy aisaiment que je fezès et je ne doute point que tu ne sois encor à lire tous ce que je t'ay envoyé. Je te diray seulement que nous somme toujours à l'ordinaire avec la famille de M. de Tilly; mais ignore le totallement, je te prie, et ne leurs en témoigne rien, je t'en suplie. M. de Beaumont est marié avec sa cousine Chatulé, ce qui faite un grand mariage. Le chevallier est toujours avec nous et passe une party du temt à la Rochelle avec sa mère. Il n'y a point eu d'autre mariage de remarque issy depuis que nous y somme. Ton amis Givry est toujours le même, bien avec ces voisinne, et point avec sa femme. M. Le Vasseur est contreauleur; M. du Tiliette, très malade depuis six mois; M. de Gaudion, mort. On dit M. de Vaudreuil de Saint-Domingue broulié avec M. Bois de la Mote qui a été relevé ce printemt M. de Conflans, que tu sçay avoir été raplé par la broulierie qu'il avet eu avec M. de Vaudreuil. Je ne sçay sy on regardera du même œylie cette séconde minsintelligence. Mme Varin est issy, qui est venue cherché l'avancement de son mary, parce qu'on a dit en Canada que tu estès revenue en France pour ta santé. Boihébert a aporté les paquets. Léry y est aussy et Belaitre. On assure qu'il yra en ton payis un vaissaux du Roy. Sy cela est, tu vèra Bégon, car il meure d'envie de te voir, ce à quoy je conssentiré uniquement pour toy. Puisque je ne puis te voir, au moins y en ora til des miens qui orons cette satisfaction! M. de Vaudreuil, chef d'escadre, est malade depuis le mois de juliet et n'ayan point sorty je ne l'ay point veu. Il fait souvent faire des compliments à ta fille par son fils. Que cela ne te donne aucunne inquiétude. Je sçay ce qu'il faut faire et dire. Adieu, mon cher et très cher fils. Mon cher père te fais milles et milles amitiez. Aime-moy autant que je t'aime et souvien toy que tu a une mère qui t'aime bien tandrement, et qui sera toujours la même pour toy.—(s.) ROCBER BÉGON.

A Rochefort, le 20 Mars 1752.—Sy vous m'estié moins chère, mon très cher fils, je ne me plaindrès pas de la brièvetez de vos lètre, comme vous me paressé vous plaindre, dans votre lètre du 24 octobre, du reproche que je vous en fais. Je sçay que vous avé des affaire, que vous avez été malade. J'an ay encor assé d'inquiétude; malgréz vos grande lètre, dont je vous fais milles remerssiment, je ne puis estre tranquille sur votre santé. Vous me connoissé; inssy vous pouvé mieux jugé qu'une autre qu'estant aussy éloigné que nous le somme que je ne puis estre san beaucoup d'inquiétude. J'aime mieux que vous ne me disié qu'un mot que de prandre sur votre repos pour me satisfaire. Comme je vous ay escrit depuis mon retour de Bordeaux, je ne vous répetteré point que nous avons tous verssé des larme en nous séparan. Il n'y a pas même longtemt que j'ay encor envoyé un paquet à M. de Rostant pour le p^{r} vaissaux qui partirès pour votre payis, je ne me remets pas de quel temt. Je reçois, de tems en temt, des lètre de cette chère famille, et toujours bien des amitiez que je mérite par le sincesre retour qu'ils trouve en moy et en ce cher père, qui n'est pas moins ataché que moy à tous ce qui vous apartien. Je me flate bien, mon cher fils, que

tu ora le plaisir de le revoir. Il en oret infiniment à t'assuré luy même de toute son amitié. Il essaye, depuis quatre jours, à escrire mais la main luy tremble de fasson que je crois qu'il renoncera. Je ne vous diray rien sur tous ce que vous me marqué, que nous nous sommes tous donné la main pour vous faire joué un perssonage qui ne vous convien point. Panssé que nous somme trop du même avic pour nous regardé comme jean suspects. S'il n'y avès que moy, vous croiriés que je ne suis pas capable de vous donné un consseil solide; mais, san nous estre ny veu ny escrit que du temt après, tous ce trouve vous aimé assé pour vous dire ce qu'il convien. Je soufre autan que toy, cher fils, de ce que je sçay que tu a à soufrire, mais tu va estre débarassé cette autonne. J'ignore encor qui va prande la place de M. de Vaudreuil, mais on assure qu'il est nomé pour général du Canada. San doute que tes espérance sont de l'aler rejoindre dans quelqu'anée, puisque tu me marque que tu a des idé diférante que celle que je te souhaitès. Met que je n'ay rien dit, et je désire de tous mon cœur que tu aye toute la satisfaction que tu peut espéré du cauté de la Cour. M. Le Normand m'a dit, comme je te l'ay déjà mandé, qu'on y envoyès des ordre qui metterès la tranquilité. Je n'ay veu que 2 fois M. de Vaudreuil depuis mon retour de Bordeaux. Il a toujours été malade; mais je vois cèse enfans souvent, à qui je ne fais mine de rien, comme tu peut bien panssé. Il ne m'on rien dit de tous ce qui ce passe, et ne leurs en parle point non plus. M. l'Intandant et M. de Givry sont les seul à qui j'an ay dit quelque chose. Ils te plaigne beaucoup. Je ne crois pas estre dans le cas d'avoir besoin de ta procurassion, car on n'estime ce que nous avons à Blois que sy peut de chose que je ne parle plus de m'an défaire. S'il arivès quelque bonne ocasion, je ne balansserès pas à m'an défaire, mais perssonne n'y mor. Je crois que, pour cette fois, perssonne n'est fâché que vous n'escrivié qu'à moy. Vous faite mémoire de tous, cela leurs sufie. Votre fille est cepandant un peut faché, mais elle est raisonable et ne voudrès pas que vous vous faticassiez pour elle. Elle est grande comme moy inssésamen, de belle talie, mais point joly, une bouche san fin inssy que les yeux. J'espère que quand elle sera plus grace, qu'elle sera mieux. Elle a faite sa P^{e} Comunion, je croy vous l'avoir mandé. Elle souhaite, autan que nous tous, votre retour, mais non pas à la demie solde, comme vous le dite. Vous este encor trop jeune pour prandre un telle party, or que l'on ne vous traita de fasson à le prandre. Je n'ay point fais vos compliments à M^{r} ny Mme de Tilly, et ne leurs ay seulement pas dit que j'u de vos nouvelle ny à perssonne. Ils vive avec nous de fasson et leurs estre très indiférants. C'es tous ce que je puis vous dire de plus doux. Je les vois tous les huit jours, en alan à la messe, qu'il vienne voir mon cher père et, comme je suis toujours dans sa chambre, il faut qu'il me vois; car, pour dans la miène, il ne me fon pas cet honneur. L'envie et la jalousie perd toute. Ils croye que tous ce que je bois et mange leurs est ôté et que mon cher père n'aime que moy. Leurs fille que j'ay élevé est à peut près sur le même ton et ne vient issy qu'an sérémonie avec sa sœur et toujours pour mon cher père. Pour le père, il est à ne pas conoître depuis qu'il est capitaine. C'est un autre homme. Il nous regarde comme de petite jeans. J'an rie. Comme il est fort lié avec M. de Vaudreuil depuis un mois seulement, il espère comandé le vaissaux qui ira cherché M. de Cavagnal. Il nous en fais mistaire, mais je sçay qu'il l'a demandé. Bégon ce désespérera s'il sçay qu'il y ora un vaissaux du Roy avan son départ, car il grille de vous voir. Je le vois partire avec regret aussy, car j'orès mieux aimé qu'il eu été chez vous qu'alieur. Il embarque avec M. de Lisardès. On ne sçay encor où il ira. Nous avons, mon cher père et moy, été très malade. Jugé de ma paine de me voir dans un lit au bout de la maison et ce cher père dans le sien et, pour toute perssonne de confience, votre fille et Bégon. Ces deux enfans ne nous ont point àbandonné. Ce sont des cœurs rare pour la tandresse; aussy sont il gâté de fasson qu'il serons bientost pourie. C'est une amitié parfaite que ce couple raisonable. J'ay bien des grâce à randre à Dieu car Bégon est très raisonable et fort sage en tous point. J'ay des nouvelles souven de mon cher petit Villebois par le Père Mesaiger qui est toujours procureur à Paris. Ce cher enfans ce porte bien, mais il escrit comme sa maman. Ton frère le contrauleur est à Paris depuis les p^{rs} de mars, qu'il a finie sa reveu des classe. J'an ay eu des nouvelles, il y a peut de jours. Il ce portès bien. Ton frère ainée est le seul de la famille que je ne conoisse point, dont je suis bien faché, car j'an entand parlé de fasson à me donné envie de le voir. Sy tu connois, cher fils, le ch^{r} de Voutron, c'es luy qui va en Canada commandan la "Saine." On ne sçay encor quand cela partira. Je ne crois pas escrire autant cette anée que j'ay faite les autre, car je ne puis reprandre de force. La maladie que j'ay eu m'a toute à faite mis or d'état de rien faire. J'ay paine à escrire quatre ligne de suite. La poitrine me fait mal pour peut que je veulle m'ataché à quelque chose. Je ne te diray rien du payis, car ce n'est que misaire et sans le sécours des Anglois on orès beaucoup soufert, la récolte ayan manqué partoute. Il y a eu beaucoup de fièvre et de fluction de poitrine à l'ordinaire, mais il n'est mort issy de perssonne de remarque que M. de Gaudion, que tu a veu trésorié, et un oficier, neveu de M. de Rosselle que tu a veu. Comme M. de Rostant t'anvois toute les nouvelles, je ne t'an diray rien. M. Le Vasseur a été fait contreauleur à la place de M. Druisse (de Ruiz) qui est commissaire général demeuran dans ce port. Et ton amis Givry est toujours le même, inssy que moy qui, ne voulan point joué, suis souven seule avec mon cher père et la petite qui a souvent la petite Druisse et la sœur de Mme Le Vasseur. Ce sont deux jolis enfans. Elle cause comme des pis toute trois et nous divertisse souvent. Je vois toute en général et rien en particuliers. On a des bonté pour moy partoute et j'an suis très reconnoissante. Toujours la même que tu m'a veu, cher fils, je ne puis changé quelque chose que je fasse. Nous vivons dans une tranquilité sans pareille. Ta fille seule gronde le petit Anglois et souven Lisette que j'ay toujours aussy grosse et grasse

que tu l'a veu. Mon cher père et moy avons mégrie beaucoup, mais ce ne serès rien sy, à cela près, je pouvès espéré qu'il eu de la santé et moy aussy. Malheureusement, il est une âge où les espérance ne sont pas grande; je suis à ce terme. Je voudrès, mon très cher fils, avoir quelque bonne nouvelle à te mandé. Peut estre, avan le départ du vaissau, y oratil quelque chose. Je vais atandre pour finir.

Le 22 mars.—J'aprand qu'il est sertain que M. de Vaudreuil Cavagnal est relevé par M. de Kerleret, capitaine de vaissaux de Breste. On l'assure un fort aimable homme. Il doit partire d'issy dans quelque mois, à ce que l'on assure. Je souhaite que cela soit et que tu puisse estre plus tranquille et que tu profite, mieux que tu n'a fait, des année que tu passe éloigné d'une famille qui voudrès te revoir bien arangé et en état de mener la vie tranquil. Comme tu ne me fais point part de tes idés et de ce que tu veux faire, je ne puis que te souhaité beaucoup de réussitte. Sy je ne vous aimès, mon très cher fils, que pour moy, je vous souhaiterès issy; mais je vous aime pour vous et non pour moy. J'an fais de même pour mes enfans, car je ne cherche que leurs avantage et à leurs procuré tous ce que je puis. Je me suis acquité de la commission que vous me donné pour Bégon et sa nièce. Ils s'antretienne avec grand plaisir de vous et de la jois qu'ils orons à vous revoir quelque jours, car ils font souvent des promossion où vous avé bonne place, inssy que le cher oncle Casenneuve, car ils l'aime tous deux comme leurs oncle; aussy est il bien aimable. Nous nous escrivons quelquefois bien des tandresse. Il n'est point sy beau que mon gros cochon de fils, mais il est bien aussy aimable; au moins, s'il ne l'est plus, il ne voudrès pas me dire ce que tu me dit.

Le 23.—Je crois t'avoir déjà marqué, cher fils, que M. Le Large avet bien voulu ce chargé de deux caisse pour Bosserons qui est aux Ilinois et, afin que cela fut plus sûrement, je l'ay prié de les mètre avec tes affaire. Elle sont marqué C. T. N° 5 et N° 6. Ta fille te sera très obligé sy tu veux luy faire tenir ces caisse. Je ne doute point qu'il ne t'aye dit bien de nos nouvelles, car il a été issy quelque temt et presceque toujours à la maison. J'aprand dans le moment par ta chère sœur de fort bonne nouvelles et suis fâché de ce qu'elle ne m'a pas avertie qu'il partès de Bordeaux un vaissaux, par où elle me marque qu'elle t'anonce tous ce qui ce faite et s'arange pour ton payis. Je vois par cette arangement que je ne te véré pas sy tost, dont bien me fache; mais c'es ton avantage, du moins il faut le croire et en paroitre contente. Ce que je souhaiterès uniquement pour toy, c'es que vous puissié vous séparé, M. le Gouverneur et vous, bons amis, sy ce n'est pas de cœur, au moins que ce soit en aparance car tu a beau dire qu'il n'a que M. de la Porte, il a — et tu doit t'an apersevoir, sy tu veux ouvrire les yeux — tous ce qu'il y a à espéré de crédy. Tu crois que je me laisse endormir, qu'on me faite acroire ce que l'on veux. Je suis trop maline pour estre sy crédulle, et pansse que je suis plus ocupé de toy et de tous ce qui peut arivé que de toute au monde, quoique tu ne le mérite pas, car je n'ay pas encor digéré ta mauvaise lètre. Peut estre le temt éffacera toute inssy que tes panssez inssultante. Je suis de melieur foy que toy, car je te dit tous ce que je pansse. A qui puis je le dire, sy ce n'est à toy? Car issy je n'ay perssonne de confience et n'an veux point avoir. Je suis trop vielle pour faire de nouvelle connaissance, or ta famille, à laquelle je me sans aussy ataché que toy, et, par consséquand, j'orès souhaité que tu n'ue écrit d'injure qu'à moy; mais heureusement que tu a afaire à un oncle qui est aussy bon que moy et qui pardonne. En grâce, cher fils, ne fais donc plus d'épitre de cette espèce et, encor une fois, lis, après ta colère passé, ce que tu a escrit. Je te vois rougire; mais pansse que je t'aime trop pour ne pas te dire le tor que tu te fais et le chagrin que tu nous donne par l'amitié que nous avons tous pour toy, et sois perssuadé que ta viélle mère n'a d'atache que pour son père et cèse enfans. Je remets à finir. Sy j'aprand quelque chose d'intéressan, je t'en feré part, n'ayan d'autre plaisir que celuy de t'assuré que je suis ta tandre et bonne mère.

Le 26.—Quoique je n'aye rien d'intéressan à te dire, cher fils, encor faut il que je te dise que je t'aime aujourd'huy, commé j'ay faite depuis tant d'année, et t'aprandre qu'on a faite quantité de ch^{ers} de St Louis dans ce por. On ne vois plus que cela. Il m'an coûte pour aler faire mon compliments au dames. Heureusement que je n'avès point faite de visite de l'anée, la maladie de mon cher père et la miène m'an ont empêché. J'espère que le beaux temts nous randra à tous les force et la santé. Notre petite est la seule qui n'ait point encor eu d'incomodité depuis que nous somme issy. J'espère te la randre bien portante, quand tu reviendra, et bien raisonable. Je n'oublie rien pour cela, non plus que pour sa santé et son éducassion. Elle a de l'esprit et il ne luy manque que de la dossilité. J'espère que le temt amènera toute.

Le 30.—Je n'ay rien de nouvau à te dire, cher fils, car je ne sçay rien. Mais je suis seule et n'ay d'autre plaisir que de m'anteretenir avec toy. Toute la maison est en station, jusqu'à ta fille qui ce porte toujours à merveile, inssy que son oncle qui ne peut ce conssolé de ne pouvoir t'aler voir. Ce sera pour une autre année, je l'espère. Je vien d'écrire à M. et à Mme de Vaudreuil et leurs fais mon compliments sur leurs retour en Canada. Je leurs marque que je te plaint de resté en cette endroit et j'espère que tu ne me refusera pas de faire un éfort généreux pour leurs marqué la part que (tu prends) à ce changement avantageux et de faire en sorte de te séparé avec des fassons d'amitié. Je te le demande, mon très cher fils. Ne refuse pas une mère à qui tu doit bien de la tandresse par celle que j'oré toute ma vie pour toy. Ce que je te demande en est une preuve dont tu conviendrès sy tu voulès. Adieu.

Le 8 avril 1752.—Il faut finir ma lètre, mon très cher fils. M. Le Large part, et tu me fera plaisir de luy faire amitié. C'est un bon garsson que j'estime fort et qui mérite celle des honeste jeans, quoi qu'il ne sois pas capitaine de vaissaux. Je ne te dit rien de notre chère petite. Elle t'escrit et ce porte au mieux

et n'a pas eu d'incomodité depuis que nous somme issy. Bégon est prest à partire avec M. de Lisardès. On dit qu'il vont croisé sur le Grand Banc, sy bien que voilà toute ma pauvre famille épalié. Il ne me reste que la petite pour toute conssolassion. Mon cher père t'escrit, je croy; du moins il essaye, mais je ne sçay s'il réussira, car la main luy tremble beaucoup. Il veux te marqué sa reconoissance de ce que tu veux hien faire pour le petit la Morandière. J'an suis aussy touché que luy et souhaiterès qu'il en mérita la continuassion. J'ay eu des nouvelles hier du petit garsson qui ce porte bien. J'an ay aussy de toute ta famille qui est en bonne santé. Voilà tous ce que je sçay qui puisse te faire plaisir. Mon cher père a aujourd'hui la santé très chansselante et me donne souvent de cruelles alarmes. Je me porte, moy, assé doucement aujourdhuy; mais plus de force. Je sanc tous le pois de mes année et orès grand besoin de mener la vie un peut plus tranquille, ce qui ne peut estre que lorsque je te reveré. Car tu doit savoir que, malgré tous ce que tu me dit, que tu est toujours mon fils gatté que j'aime autant que j'ay jamais faite. Adieu, chère et aimable fils. Fait quelque chose en ma faveur et lie ma lètre, — celle sy — car, pour la p^{re}, je crois que tu vèra que je veux me vangé. Consserve, je te prie, ta santé qui m'est et me sera toujours infiniment chère. Aime ta petite mère la moitié de ce qu'elle t'aime et rand luy la justice qui luy est du en estante perssuadé qu'il n'an est point au monde de plus ataché à sèse enfans que ta tandre mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Bégon t'assure de toute sa tandresse et de ces respects. Il soupire toujours lorsqu'il parle de Melle Rose. Je t'ay déjà envoyé des nouvelles de Canada. En voissy de plus emple. Adieu, mon très chere et bien aimé fils. Donne moy de tes nouvelle, je t'en prie, et m'aime.

Mon très cher frère,—J'ay veu avec plaisir que vous vous portiez bien, quand vous avez écrit à ma chère mère, et j'ay vu aussi que vous ne m'aviez pas oublié tout à fait, car j'ay vu plusieurs de vos lettres sans qu'il fut mention de moy, ce qui m'a fait de la peine. Je ne crois pas avoir mérité cet oubly là de votre part. Il s'en est peu fallu que je ne fus vous voir. Mais votre M. Large en est la cause. Ainsi prenez vous en à lui, puisqu'il commande le vaissau. Je m'en vais avec Monsieur de Lisardais père qui commande un vaisseau. Il a eu la bonté de me demander. Nous allons croiser sur le Grand Banc et de là, à l'isle Royal. On dit que la campagne sera de sept mois. On assure qu'il y ira cette automne une frégate chercher M. Cavagnal, votre gouverneur. Je souhaiterois bien vous aller voir et être de retour assez tôt pour y aller; mais il ne faut point compter là dessus. Je m'arrangeray si je peux pour pouvoir y aller l'année prochaine. Je vous prie de m'acorder la continuation de votre amitié que j'espère mériter par le respectueux attachement avec lequel je suis, mon très cher frère, votre très humble et très obéissant serviteur et frère. (s.) Bégon.

De Rochefort ce 8e avril 1752.—Vous sçavez que ma chère mère aime l'indienne. Elle en a acheté plusieurs pièces pour nous habiller tous et nous quarrons tant que nous voulons icy. Ma nièce, Mademoiselle votre fille, en a une qu'elle porte du soir au matin. Elle est fort aimable et nous vivons très bien ensemble comme cela doit être. Monsieur votre fils se porte bien, mais il est un peu paresseux pour écrire. Je crains qu'il ne ressemble à son cousin, M. Bégon, pour cela, mais on en est très content.

A Rochefort, le 3 may 1752.—J'ay receu avec un plaisir infinie, mon très cher fils, la lètre du 25 janvié, depuis le départ de M. Le Large qui est chargé de tous nos paquets. Je vois avec satisfaction que tu est flaté des santiments de ta chère famille pour nous et de ceux dont nous somme pénétré pour eux. Ils mérite tous en vérité d'estre aimé. Il ne manques que toy, cher fils, pour nous randre tous content, car j'avoueré que ton absance est toujours pour moy une nouvelle paine, puisque, sy j'estès auprès de toy, tu n'orès pas milles chimère dans la teste, tantos contre moy, tantos contre ta sœur ou ton oncle ou M. de la Galissonière. Tu a raison de me dire que tu le crois bon parent, mais tu n'an a guère lorsque tu dit qu'il a ceses intérès et que, sans cela, il ne ce serès pas rangé du cauté de M. de la Porte. Dit moy, je te prie, quel besoin particulier peut avoir M. de la Galissonière de M. de la Porte? Tu n'est guère, à ce qu'il me parès, au fet de tous ce qui ce passe. Il me parès encor plus que jamais que tu ne veux plus panssé solidement, puisque tu porte jusqu'au ministre des plainte que tu orès du réservé à ceux qui sont toujours surveiliant à travalié pour toy, et te contenté d'an escrire à ton oncle de qui je pansse que tu ne doit point douté de l'amitié. J'ay veu des lètre de ta famille, bien pénétré de paine des dernière que tu a escrit et te doit dire que le ministre n'est point content. Tu croira encor que je suis partisanne d'étranger à ton préjudice, mais mon très cher fils, croyé que votre mère est plus interssés que personne à vous voir avec agrément dans la place que vous ocupé; mais, sy vous voulé toujours vous en raporté à votre idé et au sots qui vous font de mauvaise charade, nous n'orons tous qu'à nous taire. Tu est fâché de ce que j'escrit en ton payis. Je n'ose dire le nom puisque tu ne le veux pas. Où est donc ton esprit, du moins celuy que je t'ay conue? Et quoy, ne doi je pas toujour cherché autant que je le pouré à adoussir tous ce que je vois trop amer? Je n'ay point eu d'autre idé et, sy tu en a, tu a encor grand tor. Sy tu n'écrivès point avec autant de véhémence, je te l'ay déjà dit, ceux qui veullent te faire mal s'an ferès plus qu'à toy. Mais tes écrist perde tout. M. Le Normand est aussy sanssible qu'un bon amis puis l'estre de tous les chagrins que tu a, mais il m'a dit que tu ne devès escrire qu'avec beaucoup de ménagement, et c'es ce que tu ne fais point. Je souhaiterès, autant que toy, qu'il fut secrétaire d'Etate. Il a des bonté pour moy et me flate qu'il en orest assé pour m'écouté lorsque je luy demanderès quelque chose. Tu dit que nous sommes tous ligué pour te trompeté que tu dépansse trop. Hé bien, pour qui parlons nous? Es-ce pour nous? Et tu t'écrie que l'on te perssécute, que perssonne ne c'est laissé mourire de faim pour te laissé du bien et que tes enfans ferons comme toy.

que tu n'a pas besoin de tuteur. A Dieu ne plaise que j'aye envie de t'an servire, ny de faire vis à vis de toy de besoigne inutille comme tu dit. Sy tu a sinquante ans, j'an ay bientost soixante et peut t'assuré que j'aime trop à vivre tranquille pour me tourmanté à rien qu'à ce qui peut me la consservé. Je n'ay jamais avec vous, mon cher fils, cherché ny emprunté d'autre taile douce ny couleur que le naturelle et la vérité et, sy j'ay badiné sur l'envie que j'avès de vandre le biens de Blois et que vous ne me fezié pas de réponsse, cela ne devet poin vous mètre en frais de me faire de compliments. Sy j'an eu trouvé le prix qu'ils ont été estimé, je n'orès pas atandue ta réponsse pour les vandre. Les reprise que j'ay à faire dessus sont au delà de ce qu'il valle. Je sçay que tous ce que tu a faite a été à cet ocasion pour le mieux et que les sentiment et l'honneur t'on gouverné. D'où vien donc ne pas continué et ne me pas croire capable de faire ce que je ne doit ny ne veux faire? Sy tu est en colère, je la suis bien un peut et avec raison, puisque tu regarde tous ce que nous te disons de cœur et d'amitié pour des reproches indiscrets, et tu nous prie tous d'assé bonne grâce de ne nous plus mêlé de tes affaire pour pouvoir te refusé. Tu le fais même en terme d'assé beau françois pour que les plus ignorants puisse l'entandre. Heureusement qu'à la suitte tu m'assure de ta parfaite santé. Car san cela j'orès crue que tu avès le transpore au serveau. Va, tu ne crains guère de me donné du chagrin. Je n'an ay pourtant pas besoin d'oguementassion, mon cher père estant presceque toujours malade à présan; son âge ne me donne pas même d'espérance. Jugé de mon état e et du peut de conssolassion que j'ay issy où je suis actuellement, seule avec ma petite fille, Bégon estant party, il y a huit jours pour ne revenir qu'à la fin de l'anée. Sy joint une lètre de M. de la Galissonière pour te recomandé un cadet pour lequelle il espère que tu ora des bonté. Ils appartien à bien du bon à Paris, mais très pauvre. Je remetré quelque chose au capitaine du vaissau pour luy, que je t'adresseré afin qu'il ne le dissipe pas dans le voyage. Mon cher père te fais milles tandre compliments et voudrès bien te revoir. Ta fille est toujours en parfaite santé. Elle t'escrit ce qu'elle veux et la laisse faire inssy. Je n'an dit rien, synon qu'elle est toujours l'objette de mes attanssions et de toute ma tandresse. Sois bien perssuadé qu'elle ne manque de rien et qu'elle a toute, non à souhaité, mais avans de souhaité, et je désire fort qu'elle n'ait jamais de moment plus heureux. Adieu, mon très cher et très aimé fils. Consservé votre santé que vous savés m'estre infiniment chère. Aimé moy. Donne moy de tes nouvelles par tous les vaissaux et réjouie toy de l'aimable gouverneur que tu va avoir. Ton fils ce porte bien; il m'a escrit, il y a peut de jours. Je t'embrasse milles et milles fois de tous mon cœur et suis pour la vie ta tandre et bonne mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Je ne feré point tes compliments à Mater, car je ne luy escrit point. Je suis toute à faite fachez contre elle et contre toute sa rasse. Je me porte à l'ordinaire, comme tu m'a veu.

A Rochefort, le 16 may 1752.—Après avoir répondu, mon très cher fils, à toute tes injure, je veux t'escrire au moins quelque chose qui n'ait plus de raport à toutes cese extravagance, perssuadé que tu sera plus sage après avoir fais tes Pasque et gagné le Jubilé. Nous sommes, cher fils, dans l'atante de M. du Quesne, notre général de Canada, car je me regarde toujours de ce payis et y prand toujours part. J'y en prandrès bien davantage, s'il estès vray que tu y fut; mais je n'y vois point d'aparance et regarde cela une nouvelles de Rochefort. Ce payis est fertil en pauvreté. Je ne serès pas faché que tu y fut intandant pourveu que ce fut avec M. du Quesne que je connois fort aimable. On dit que celuy qui va relevé ton gouverneur l'est aussy beaucoup. M. de la Galissonière m'a mandé qu'il estest fort de cese amis et qu'il espérès que tu orès de l'agrément avec luy. Il m'a adressé un jeun cadet à l'éguiliét avec beaucoup de recomandasion. Il t'an escrit et il te prie de vouloir luy acordé ta protection. Il me marque de t'an escrire et de t'adressé quelque harde pour luy, ce que je feré, et priré le capitaine de te le remetre, car c'est un garsson fort beste, sauf respect à sa famille, et qui userès dans le vaissaux ce qu'on luy donnerès. Mais que cette recomandassion ne te soit point à charge: ce n'est pas l'intanssion de ceux à qui il apartien. J'ay recue, il y a peut de jours, une lètre de M. de Rostant qui me mande avoir envoyé tous ces paquets issy pour toy et qu'il t'escrit fort emplement. Il ce portès bien et tes chère sœurs aussy. J'ay eu de même des letre de M. le Contreauleur de Breste, qui est encor à Verssaille. Il me mande que notre cher petit fils ce porte bien et qu'il luy a ôté son pédant de précepteur, dont je suis fort content. Le Père Mésaiger me l'a mandé aussy. C'est un bon amis que ce cher enfan a dans le colesge. Notre petite est toujours folle comme septe et cause comme une pie. Je la laisse parlé quand elle dit bien. Elle a de l'esprit et je crois qu'il ne faut point la randre timide. Elle atan une aigrette que M. de Caseneuve luy a faite faire de sa croix et de ces petite boucle d'oreille avec quelque pistolle que j'ay prié d'y metre pour l'enjoliver. Elle atant cela avec beaucoup d'inpassience. Elle est bientost grande comme moy et tous les jours, on alonge les cotilions. Elle n'aime que la lecture et ne puis luy perssuadé qu'il faut avoir quelque heurs pour aprandre à brodé ou à coudre. Cela viendra avec le temt, je l'espère. Mon cher père en est coifé au point que je n'ose luy rien dire devan luy. Il est toujours d'une santé très foible et me donne bien des inquiétude, estante seule avec cette chère enfans car je regarde tous ce qui nous sert comme rien, et souvent vaudret il encor mieux ne rien avoir. Tous Paris est ocupé aujourd'huy de la Constitussion. On ne vois plus qu'arest du Roy et représantassion du Parlement, qui a aussy lâché des arest, dont je pansse que M. de Rostant t'ora fait part. Il est à craindre, que tous cela ne fasse bien du brouliaminie. On parle issy dans les homme: construction, armement ec. et dans les dames: ajustements et jeux. Comme je ne suis rien en tous cela, je vis tranquille ché moy autant que mes paines me le permette; car ton absance, cher fils, m'est insuportable, joint à ce que je ne puis espéré

revoir ce cher père en parfaite santé. Ce sont pour ta pauvre mère deux points bien sanssible. M. de Givry, que je vois quelquefois, m'a dit qu'il t'escrivès. Je ne sçay s'il dit vray, car c'est un seigneur qui aime bien son plaisir, à ce que l'on dit issy. Je ne scay ce qu'il faite à tous le port, mais on ne l'aime point. Pour moy, qui n'ay point d'afaire à luy, je le trouve fort aimable. En outre, je t'an ay ouy parlé comme de ton amis. Il aime pourtan beaucoup ceux que tu n'aime guère, mais que cela ne t'éfarouche point contre luy, je te prie, et que cela ne nous passe pas. J'ay escrit, j'écrit en Canada tant et tant de letre que je crois que je serez fort aise quand tous les vaissaux de ce payis seront party. Mme de Tilly est toujours malade à son ordinaire. Ces 3 filles, toujours ocupé auprès d'elle, et sorte fort peut, inssy que moy, de fasson que nous ne nous voyons que rarement. Je me suis perssuadé que l'on s'an aimerès mieux. M. Le Large n'est pas, je crois, loin de te donné de nos nouvelles. J'espère qu'il nous en aportera des tienne. Quand il n'y orès qu'un mot, cher fils, par tous les vaissaux, je seré contente lorsque je veré de ta main: je me porte bien et je t'aime, c'es tous ce que je demande, ne pouvan esperé autre chose pour le présan. Je ne vois que trop que te voilà encor pour quelque année dans ce payis. Heureuse sy je vie assé pour te revoir! Quelle jois! Quelle satisfaction! J'oublirès toutes mes paines, et la croix que je porte depuis quatre ans me serès plus légère. Il n'y a que ton retour, cher fils, qui puisse me conssolé, mais je ne le souhaite qu'autant qu'il sera ton avantage et que la chose sera convenable. Je ne t'aime pas pour moy seule et je veux que tu y ait toujours la melieur part. Mon cher père te fais milles compliments et amitié. Il dit qu'il serès content s'il pouvet espéré te revoir. Mon fils est party il y a 15 jours. La petite t'escrit, inssy tu vera qu'elle ce porte bien. Il ne faut point t'anuyé, et finie en te demandans en grâce de consservé ta santé qui me sera joujours plus chère que tu ne peut t'imaginé. Aime moy la moitié de ce que je t'aime. Donne moy de tes nouvelles et sois bien convincue que je suis et seré toute ma vie ta tandre et bonne petite mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Le che^{r} de Beauharnois te fais milles compliment. Il est tousjours bon garsson, bien sage, et faite assé bon ménage avec la petite, or les moments où il la prie de ce tenire droite et de ne point froncé le surssil. Donne moy donc de tes nouvelles, cher fils, et aime moy assé pour faire ce que je t'ay demandé. Adieu, consserve ta santé qui est tous ce que j'ay de plus chère et conte sur toute ma tandresse pour notre chère petite. Elle ce porte bien inssy que le petit. On m'a adressé une letre comune du ministre que j'anvois à M. votre gouverneur. Elle ne regarde que M. la Cousinière, ce cadet dont je te parle. Adieu.

A Rochefort, le 20 May 1752.—Le jeun homme dont je t'ay parlé et que M. de la Galissonière te recomande ne doit point partire sans avoir un petit mot de ta pauvre petite mère, qui n'a de plaisir, cher fils, que celuy de t'assuré de toute sa tandresse. Comme ce jeun homme est un butore, j'ay remie au capitaine du vaissaux dans lequel il s'embarque, quarante huit livre que je l'ay prié de te remetre afin de les donné à cette beste lorsqu'il en ora besoin. M. de la Galissonière m'a marqué de te le recomandé, mais de ne luy rien donné, car il serès fâché qu'il te fût à charge, n'estant en aucunne fassons de ces parens; mais il l'est de Mme de Rochambeaul, qui est de cese amie: voilà ce qui l'engaje à te le recomandé. Ce butor est issy dans les compagnie depuis deux ans, le plus crasseux de tous les soldats. Ne luy done rien. Je contès t'adressé une habit pour luy, mais je n'ay peu venir à bout du talieur; il n'est point fait. Je te l'enveré par le p^{r} vaissaux qui partira. M. Du Quesne Meneville, gouverneur général du Canada, ariva hier avec grand équipage et Saint-Laurans, oficier de Canada, que tu connois, qui débite partous que M. Du Quesne restera en Canada tant qu'il voudra, ce qui donne de l'inquiêtude à ceux qui avès panssé qu'il n'alès que par intérine. Comme je connois ce général, je conte le voir et soré de quoy il est question. Il est toujours très vray que M. de Kerleret vas en ton payis et qu'il partira en septembre ou octobre.

Le 17 may.—Je laissé hier, cher fils, ma letre pour aler recevoir le général de Canada. Il n'est point d'amitié qu'il ne nous aye faite, à mon cher père et à moy; mais il estest en compagnie, avec lesquels je ne pue luy rien dire de ce que j'avès envie. Mais cela ce retrouvera avan son départ. Nous sommes tous en assé bonne santé, au force près, que mon cher père a de la paine à repandre. Il ne me reste de temts que pour te demandé la grâce de consservé ta santé que tu scay m'estre très chère, de me donné de tes nouvelles et d'aimer la plus tandre mère qui fut jamais. Ta fille ce porte au mieux. Elle t'a escrit par le même vaissaux dans le paquet que le capitaine a. Tu vera qu'elle n'aprand guère à escrire, mais c'est sa faut, ayan un bon maître depuis 3 ans. Elle est toujours folle de la lecture. J'espère que cela luy formera l'esprit, ne lisan que du beau et du bon. Adieu, mon très cher et trop aimé fils. Plaint moy et m'aime la moitié de ce que je t'aime, ce sera encor beaucoup et sois bien et vraiment perssuadé que je suis et serez, toute ma vie, ta tandre et bonne mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Mon cher père te fais milles tandre compliments. J'ay remie au capitaine un paquet dans lequel est l'abit complète de ce M. la Cousinière avec une paire de bas, le tout à ton adresse.

[D'une autre écriture]

Mon cher père, je vous embrasse de tous mon cœur. Votre petite fille qui a une belle toilette que nous venon de débaler, arivante de Paris (de l'écriture de Mme Bégon) qui coûte 50 écue. Jugé si c'es du brilian.

A la Rochelle, le 18 aoust 1752.—Ne sois point étonné, mon très cher fils, de me voir escrire d'issy. Nous y sommes tous en bonne santé, et avons pris le party d'y venir par le mauvaise air que l'on respire à Rochefort, où mon cher père a eu la fièvre ce mois de juliet. Il répugnès sy fort à resté dans Rochefort que je n'ay pas balancé à venir issy sy tost qu'il me l'a proposé. Et, comme nous contons y passé quelque

temts, nous avons loué des chambre, vis à vis M. M. Goguet, où nous somme très souvent, inssy que ché Mme de Beaumont et nos payise Desaunier. Nous dinons volontiers où l'on nous prie, mais nous soupons ché nous. On nous aporte à manchéz de chez un traiteur. Il nous en coûte beaucoup, mais la santé est parsus toute. Ta cher fille n'a pas eu un moment d'incomodité depuis que nous somme en France. Elle est bientost aussy grande que moy, pas grace, mais un peut de gorge commance à paroître. Elle a été à la comédie issy avec Mme de Beaumont, car tu pansse bien que ce n'est pas moy qui la méneré. Elle y retourne encor aujourd'huy, dans un ajustement complette, comme tu pansse. Ton frère, le Contreauleur, qui est encor à Paris luy a envoyé une robe couleur de rose et blanc par le che^{r} de Beauharnois qui a été ce printemts à Paris; il a ajouté à cette robe une joly coifure à la Zilia et tous l'ajustement, en pièce, colié et neufs de manche, que l'oncle avet oublié, de fasson que Melle est fort contente. Une robe de grande fille avec une belle égraite de diamant, figure drolle, tous cela faite merveil, joint à l'air assuré et la converssassion qui va toujours fort bien. Vous serié fort content, mon cher fils, sy vous voyé ce bijoux. Tous ce qu'il y a à réformé, c'est la hauteur, le peut d'atanssion à ces harde qu'elle ne ménage point, dont les tante font souvent mantion, car ta chère sœur me fais le plaisir de m'escrire souvent. Melle Rose escrit aussy à ta fille. Elle m'ont adressé, inssy que M. de Rostant, deux gros paquets de letre que je joint à celle sy, inssy qu'une de Benoist de Canada que nous avons reçue, par le vaissaux qui nous est venue anoncé la mort de M. de la Joncaire. J'ay eu beaucoup de lètre par ce vaissaux, par lesquelle je vois que l'on atandès point M. du Quesne, ny autre, cette année. M. de Longueil contest avoir au moins un ans le commandement général et agissès en conssèquance, ayan déjà plassé plusieurs de sa famille et faite bien des arangement. Il y a eu beaucoup de mort et de mariage. Le père Guignace et Mme la Corne, la mère, sont du nombre des mort, inssy que Mme Hiché, qui est morte subitement le mardy gras, les carte à la main. Les mariag de remarque sont le médecin avec Mme Coulon, la petite Tachereaux, qu'avès Mme Rigaud, avec un enseigne françois. Les Urssuline des Trois-Rivières ont brûlé totallement inssy que 10 à 12 maison voisine. Juge de la perte pour une aussy petite endroit. Les recrue qu'on y a envoyé, en Canada, on fournie beaucoup de canalie. On dit qu'on y parle que de vol et d'assassin. La misaire y est grande de toute espéce. Nous en orions eu aussy beaucoup sans le sécours des Englois. On espère cette année qu'il y ora bien de l'abondance en toute. Les blé ont été beaux, les vigne manifique. Il ne faut que du beaux temt pour achevé. Ta chère sœur me mande que rien n'est sy beaux à Bordeaux. Mon homme d'affaire m'an mande autant de Blois. M. le Dauphin a la petite vérolle, ce qui inquiette toute la France. Ce prince est aimé et on ne sera tranquil que quand il sera toute à faite hor de risque. On atant avec inpassience le courié. M. Goguet m'a faite demandé à M. l'Intandant 6 tonneaux de fret pour toy, qu'il m'a acordé de fort bonne grâce. On assure qu'il ne restera pas longtemt à Rochefort et qu'il pourest estre ministre. Je le voudrès, car il me parès aimé toutes la famille. Mme son épouse n'a pu tenire en France. Elle est partie, il y a quatre jours, pour retourné à St Domaingue. Elle dit qu'elle mourès sy elle restest dans un climats aussy froit. Elle y a toujours été malade. Voilà comme le Seigneur nous partage tous: elle est bien riche, dans une place grassieuse assurément, et elle ne peut soutenir le climats. Je ne pansse pas comme elle, car je trouve que ce payis veaut infiniment mieux que le mien. Sy tu y estès, cher fils, je me trouverès bien heureuse. C'es tous ce que je souhaite, puisque le Seigneur veux bien me consservé mon cher père et me consservé mes enfans. Mon cher Villebois ce porte à merveil. Le Père Mesaiger a toujours milles bonté pour luy et pour moy. Il m'an donne souvent des nouvelles. Tu est à même, aimable fils, de luy randre cela, en ayan des bonté pour les Père qui sont en ce pays que tu abite. Je te les recomande. Tu scay combien je suis ataché à toute la sossietté. J'ay eu grande et emple letre du Père S^{t} Pé et de Marcol, qui me parle tous de toy. J'orès dû comancé, mon cher fils, par te remerssié de ton atanssion à me donné de tes nouvelles. Tu a fort bien faite d'escrire par le vaissaux de Bayone par lequel j'ay receu ta letre du 17 avril, où tu me marque n'avoir rien à adjouté à celle que tu m'a escrit, qui, celon toute les aprance, nous ne les receverons point; car on désespère du vaissaux de M. de Vérigny, inssy que de celuy de Bordeaux. On en a eu aucunne nouvelles, ce qui inquiet fort les intéressé, pour les homme, car on m'a dit que la carieson estet assuré. Je regret beaucoup tes letre qui sont assurément issy ma plus vray satisfaction; car je ne puis m'acoutumé, cher fils, à estre séparé de toy et t'aime toujours de tous mon cœur, malgré toute tes injure. Je suis bien flaté de ce que tu m'assure que ta santé est bonne et ne veux point que tu t'acoutume trop à ce climats. Il faut travalié à revenir en celuy sy, et rejoindre une famille à qui tu est bien chere et qui ne souhaite que de te voir bien plassé. De la fasson dont tu me parle de l'hiver que tu a eu, c'estest un diminutifs de Canada. Je suis charmé que la dévotion t'aye réchaufé, de fasson à n'avoir pas ressantie la dureté de cette saison. Dieu veil que le Jubilé ait ôpéré tous ce que nous désirons, ton cher oncle, tes sœurs, frère et nous tous. J'ay faite, inssy que toute la petite famille, les 15 stations. Cette famille consiste toujours à mon cher père, ma petite fille et mon fils, dont je n'ay encor eu aucune nouvelle, ce qui m'inpassiente beaucoup. Sy tu est du temt, cher fils, à recevoir de nos nouvelles, ce n'est pas notre faute, car je ne manque pas une ocasion, quand je la scay, estant toute ma conssolation de pouvoir te dire que je t'aime de loin, puisque je ne puis le dire de près. Mon cher père est bien faché de ne pouvoir t'escrire, mais la main luy tramble trop. Il me charge de te faire milles tandre compliments et amitié de sa part, et qu'il serès content s'il avet encor une fois le plaisir de t'embrassé. Il gâte ta fille toute

à son aise. Tu doit avoir receu, peut de temt après la letre que tu m'escrit, des nouvelles de la Cour et point de moy, car ta chère sœur ne me dit le départ du vaissaux que 15 jours après qu'il a été party, dont je luy ay faite des reproche. Je crois que tu ora été content de la Cour; du moins on me le faite acroire, mais je ne pansse pas qu'ils aye envie de t'en retiré. Il faut atandre une place ou estre en état de vivre sans le sécours du Roy. Tu est trop jeune pour laissé le service et tu a des espérance qui doivent te faire prandre passience et travallié à ménagé quelque chose dans le payis où tu est, qui ne mérite pas que tu y fasse la dépance que tu fais. Tu dit toy même que c'est un payis de gabans et tu vie avec toute ces rasse, comme sy tu estès dans la plus belle province de France. Va, va, travallié à faire autant de profit sur ce que M. Goguet t'anvois que tu en a eu à préféré la prossession au station particulière. Je doute que tu gagne beaucoup sur les mouchoirs, ils sont d'un prix à éfrayé. Ce que je dit là et rien est tout un, car je n'ay nulle envie que tu me dise que ce n'est point à mes dépands; mais c'es pour te dire que j'ay trouvé cela hors de prix. Je voudrès bien pouvoir me faire embrassé pour toy par mon fils. La petite y suplée et elle m'assure que tu m'aime mais je voudrès te l'antandre dire et ne scay sy je ne croirès me trompé. Adieu. En voilà toute autant et plus qu'il n'an faut pour t'anuyer. Je voudrès savoir quelque petite nouvelles qui pue t'amusé, je te les conterès; mais toute est fort tranquille, or les jeans seniste, qui fons toujours des écrits dont je pansse qu'on te fais part de Bordeaux, car M. Boby m'a dit qu'il te mandès tous ce qui se passès. Inssy, je m'an tiendré à t'assuré de tous mes soins, atanssions et tandresse pour notre fille et notre petit fils, que je voudrès bien voir mieux écrire qu'il ne fais. Il vois souvent M. de la Galissonière, qui l'aime beaucoup. M. de Toul en fais de même. Ils ce porte tous deux, inssy que votre cousinne et cousin Bégon. Adieu. Je t'embrasse milles fois de tous mon cœur et te demande de me donné de tes nouvelles et de m'aimé aussy véritablement et aussy essanssielement que je fais, t'assuran que je suis, pour la vie, ta tandre et bonne vielle mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Le p[r] octobre (1752).—Toujours à la Rochelle, et recommance pour te faire part, cher fils, des nouvelles dont le père Valérien à qui nous avons donné à diné nous a faite part. M. Maurepeaux demeure avec M[me] Perigny que tu connois, qui estès jadise M[elle] la Caute. Son mary est dans les payis d'an Haul, et elle tien ménage avec le juge. Ils on donné, à ce qu'il nous a conté, un très grand dinay quelque jours après Pasque à M. l'Esvesque et 10 ou 12 prestre, 2 jésuite et 3 récolet, enfin tous les estats éclésiasetique. Rien n'estès plus manifique. Il vie comme une home qui a trante milles livre de rante, et cela par ces talans; il donne des permission de tenire cabaret, à condission que l'on prandra son vin. Il nous a dit que M. d'Echambeaul avet tous les jours 12 couverts soir et matin, que M. de Longueuil y estès tous les jours et M. Varin, belle union que l'on te souhaite beaucoup dans ce payis, mais c'est pour le compliments. Chaumon est gueux comme un rat et cherche à vandre tous ce qu'il a; il ne vois plus perssonne. Martel faite les beau jours et sa femme; son comis le Moine a perdu sa femme; il est haul et puissant seigneur aujourd'huy. M[me] Verchère vis avec tous ces jandre. M[me] de Noyen, toujours maigre et fezan la duchesse, et son mary toujours le même. M[me] la Corne, Babet, toujours la même inssy que Lisette. Ils ont prie avec eux Marianne la Corne à qui tous les frère ont laissé la tere de leurs mère. M. Bigot n'a été que 8 jour à Montréal par la misaire et les demande dont il estet acablé. Il avet mené avec luy Péan et sa femme. En voilà bien assé car je t'annuirès. Adieu, mon très chere fils. Aime moy la moitié de ce que je t'aime et tu travalliera à me revenir joindre, car je puis t'assuré que ton absance m'est aussy dure que le jour que je te dit adieu. Mon cher père t'embrasse bien tandrement et te recomande la Morandière. Consserve moy ta santé. Donne moy de tes nouvelle et sois bien perssuadé que je suis pour la vie ta tandre mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

A la Rochelle, le p[r] octobre 1752.—Tu vois, cher fils, que nous sommes encor hor de chez nous. Mon cher père crains sy fort l'air de Rochefort et aime sy peut les fassons de ceux qui l'abite qu'il a paine à y retourné. J'an orès autant sy je n'avès point mon fils et peut t'assuré que je n'y demeurerès pas un instant. Je t'ay escrit, cher fils, très emplement par un vaissaux freté pour le Roy, party le mois dernié, par lequel M. Goguet t'a envoyé quelque chose. Nous n'avons point recue de letre par ces vaissaux que tu nous anoncès. Celuy de M. de Vérigny est perdu. L'équipage c'est sauvé et quelque letre. J'an ay eu une petite de toy et je pansse que l'autre vaissau est perdue toute à faite. On en a aucunne nouvelles. Je devrès commancé par t'en dire de celle de la santé de notre petite et de son frère. Ils sont tous deux en parfaite santé. Le petit m'a marqué qu'il t'escrivès. Il est en seconde et on m'an parès très content. J'an ay des nouvelles toute les semaine par le père Mesaiger qui l'aime beaucoup. La petite est grande, bien faite et toujours maline. Elle a de l'esprit et tous ce qu'il faut pour faire une aimable perssonne, s'il y avès moins de volonté, ce que j'ay paine à réformé. J'espère qu'avec l'âge cela viendra. Tu peut conté, cher fils, que je n'oublie rien pour te la randre parfaite, sy je pouvès. M[me] de Beaumon en est folle. Elle la caresse comme tu ferès et est enchanté de luy voir bien prandre les petits avis qu'elle luy donne. Nous sommes souvent chés elle, quand mon cher père ce porte bien, car il a essuyé issy quelqu'accès de fièvre qui m'alarme toujours bien comme tu peut croire; mais j'espère que le Seigneur ne voudrès pas m'ôter la seule conssolassion et ressource qui me reste. Sy tu estès issy, cher fils, j'orès beaucoup moins d'inquiétude, mais je sanc que c'est à quoy je ne doit point encor panssé. Il faut donc soufrire et soufrire seule. Que ma vie est triste et que de croix! Encor, sy j'avès cette indigne Mater! Ce serest une conssolassion pour moy. Mais elle ne c'est seulement

pas donné la paine de m'escrire cette année. Je suis sy faché d'estre la dupe de cette petite estravagante que je ne sçay ce que je ne luy souhaite pas de male et à toute sa rasse. Notre vaissaux du Roy qui estet alé en Canada est arivé issy, n'ayan mie dans son voyage, alant et revenant, que quatre mois. Il a randu le général du Quesne en bonne santé. J'ay eu quelque letre de Québec, en autre une du médecin Gaultier qui m'an parès fort content. Il me mande son mariage avec Mme Coulon. Melle Longueuil est aussy marié avec Mesière que tu connois et dont son père sera peut content. Vergor du Chambon, que M. Bigot a faite capitaine en Canada, est marié avec la petite Riverin. Je ne scay sy je t'ay mandé que toute les Trois-Rivière on brûlé par des soldats qui y on mie le feux à deux fois. La p^{re} n'a pu les satisfaire, n'ayan brulé que le haul. Il ont finie par le bas. Mme du Plessys et tous le quartié de Cardin y a passé. Cette p^{re} est rétablie mieux qu'elle n'estès. à ce que m'a assuré M. Chatelin qui est issy. Il ne reste plus dans cette ville que le chateau, l'église, les maison Tonancour et les Récolets. Le père Valérien est venue par le vaissaux du Roy, et le fils ainé de Contrecœur pour aprandre l'artilierie. M. Miou est issy aussy, que sa famille a demandé. Je les ay tous veu avec plaisir. On me mande que les afaire de Mme Cugnet s'arange bien et qu'elle ora de quoy vivre à son aise. Ces debtes serons ou sont presceque payé. On me mande que M. Bigot demande à revenir. On croit que ce sera M. de Givry qui le relèvera. Voissy la promotion qu'il y a eu le mois passé. M. Bart, vice amiral; M. de Camillie, qui l'estès de deux ans, a été faite grand croix, avec 6000^{l} de panssion. Les lieutenans généraux sont M. M. de Crainay, Conflanc, et Mac Némara; cordons rouge: M. M. de la Galissonière et Massiac; chefs d'escadre sont M. M. de Foligny, Glandevesse, et Perier de Salvère. M. de Vaudreuil, 2000^{l} de panssion; il est peut content de n'avoir point le cordon, les deux qui l'ont estante ces cadets. On espère qu'il y ora une promossion d'autre oficiers. Je voudrès bien que mon fils y eu part, mais je n'ose m'an flaté. On me mande de Canada que M. de Verchère est mort et que M. de St Ours a sa retraite. C'es M. de Ganne, de l'isle royal, qui va lieutenant de Roy aux Trois-Rivières. Il est arivé une avanture malheureuse à un capitaine de cette ville. C'est un François qui y estest alé il y a deux ans. M. de Rigaud voulu luy faire donné des vivre à quelqu'un de ces soldats qui, revenant de voyage, n'an avès point, et comme il ne leurs en estès point dubt, le capitaine ne les voulès point. Il luy ordona d'ans faire donné. Le refusan, il le mit aux arest et, l'ayan faite sortire au bout de 24 heurs, l'oficier vint ché Rigaud et, après quelque révérance, comme il y avès du monde, il luy dit qu'il voulès luy parlé en particulier, ce qu'il fit en ce retiran de la compagny. Le capitaine dit à Rigaud: "Monsieur, vous m'avé manqué, et vous crois trop honeste homme pour ne pas m'an faire raison. Alé vous habilié et prené votre épé." Rigaud lui dit: "Avez-vous envie de vous perdre?" Mais l'autre, n'antandant point de raison, dit qu'il voulès le voir, l'épé à la main, sy bien que Rigaud l'envoya aux arest de nouvau et escrivie à M. de Longueuil ce qui c'estet passé. Il y avet une barque preste à partir pour Québec. Rigaud fit metre son oficier dedans, que l'on conduisy en arivan dans la prison et, à l'arivé de M. du Quesne, il su que ce nouvaux gouverneur avès dit qu'il serès cassé. Il a trouvé le sécret de décampé de la prison et on ne scay ce qu'il est devenue. Cela faite deux compagnie vacante en Canada, car je ne crois pas que ce monsieur revienne. M. l'Evesque de Québec a été à la mission de M. Piquet, où il y a baptisé 60 famille. Les uns dise que cette établissement est bons; les autre dise que non. Tu scay, cher fils, que l'envie nous fait souvent parlé. On assure que M. de Seloron ne fait pas miracle dans le Détroit. On dit que l'eau de vie a été très à la mode à la mer d'Ouest par St Piere, Inssy qu'aux Sioux par Marin et par le ch^{er} de Repentigny. Ils sont tous relevé. Je ne pansse pas que cette licœur ait autant de faveur cette année que les 3 précédante. Il y a eu beaucoup de misaire en Canada. La récolte y avet manqué comme issy, et ils ne serons pas encor fort à leurs aise, puis qu'ils mange, depuis le mois de Juliet, du blé nouvaux. Il n'y a que misaire partout. M. Breare, contreauleur, estet à l'extrémité. Le petit Michel Martel est écrivain principal. Decheneaux, écrivain; La Sosaie, que tu connois, est mort idropique, revenan de la Belle-Rivière. On change tous les ans deux compagnie de l'isle Royal avec celle de Québec ou Montréal, ce qui n'arange pas tous le monde. Je ne scay sy cela subsistera. J'ay enfin eu une letre de mon fils, qui est à l'isle Royal après avoir été 66 jours à batre la mere sur le Grand Banc. Il me marque qu'il reviendront issy ver le mois de novembre. Il dit avoir eu de tes nouvelles depuis qu'il est en cette endroit et m'an parle comme de chose qui luy a faite grand plaisir. Ce cher enfans aime son bandy de tous son cœur et n'an parle qu'avec tandresse en te noman toujours son cher frère. C'es un bon enfans dont j'espère avoir bien de la satisfaction, inssy que des deux petits enfans qui me sont égallement chere et crois égallement ataché car on oserès parlé de moy à mon petit Villebois qu'il ne versse des larme. Cest inocent m'est bien cher aussy. Adieu, mon très cher fils. Je te demande en grâce de consservé ta santé qui m'est et me sera toujours très chère. Mon cher père te fais milles tandres amitié. Il te demande comme moy de nous aimé autant que nous vous aimons. Donne nous de tes nouvelles et conte que c'es tous ce qui peut nous dédomage d'estre séparé, ce à quoy je ne puis me faire. Adieu, aimable fils. Je t'embrasse de tous mon cœur et t'assure que je suis et seré toute ma vie ta tandre et bonne vielie mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Mon très chère père, Je profite avec bien du plaisir de l'ocation qui va partir pour vous parlé. Mest que cette conversation est loin! Que je voudrès bien en faire une plus près! Quel joy de vous embraser, de vous dire combien je vous aime, de vous exprimé tout ce que je sent dans mon cœur! J'espère qu'un

jours j'ores ce plaisir. On a mendé à maman qu'on est aubligé aux Misisipi de ne mengé que du ris et des faive parce qu'il n'y a point de viande. Que je suis inquiette si il faut que vous vivié de ses drogue là! Ecrivé donc, mon cher père, par la première aucation qui partira, que j'ay le plaisir d'avoir de vos nouvelle puisque je n'est pas de vous voire. Il n'y a pas longtemps que nous avons receu des nouvels de Bordeaux. M. Rostant et mes tante se portoit bien. Nous ne savons pas encore si la vandenge sera bonne. Nous avons receu des nouvels de mon oncle qui est à l'il Royal. Il m'a écrit une petite letre où il me mende qu'il est arivé un vaisseaux de Misisipi, à qui il a demendé de vos nouvel. Il conté partir dans le mois d'octobre. Je voudrès bien qu'ils fut venue. M. Michel est toujours à Paris qui s'i diverti. On ne s'est pas encorre si il retournera à Brest ou alieur. Voilà, mon très cher père, tout ce que je scai, hors qu'ils fait très beaux isi et que nous retourneront bientô à Rochefort. Je suis avec un très profont respects, mon très chere père, Votre très humble et très obéisante soumise fille et servante.—(s.) VILLEBOIS. (A côté, de l'écriture de Mme Bégon) On m'assure que ton frère est amoureux à Paris.

A Rochefort, le 8 novembre 1752.—Je t'ay escrit emplement et en plusieurs tome, mon très chere fils par le vaissaux qui mène M. de Kerleret et suis charmé de trouver encor une ocasion à te donné de nos nouvelles. N'ayan plus de mémoire, je ne me souvien point sy je t'ay escrit depuis notre retour de la Rochelle; mais, en tous cas, je te le repêteré et te diray qu'après deux mois et plus d'absance, nous somme revenue tous en bonne santé. Mon cher père, qui t'assure de milles amitié, c'est assé bien porté depuis quelque temt. Il est bien faché de ne pouvoir plus escrire, mais il a la main sy tramblante qu'il ne peut plus escrire du toute. C'es tous ce qu'il a de changé depuis que tu ne l'a veu, et puis t'assuré, cher fils, que sa tandresse pour toy et tes enfans n'a diminué en rien, me disan souvent qu'il serès contant s'il te voyès encor. Pour moy, tu doit savoir que ce sont tous mes souhais, mais à quoy me serve-t-il? Je viélie et sanc que mes esperance ne peuve pas estre de longue duré, car je devien infirme. Je ne puis plus rien faire. Sy je marche, je suis malade; sy je veux travalié, de même, ce que j'orès souvent besoin de faire. Ah! cher fils, que c'est à bon droit que tu peut dire aujourd'huy: "Viélie grande mère!" J'orès du, avans tous ce galimatias, te dire des nouvelles de ta fille et de ton fils, de qui j'ay eu des nouvelles depuis peut de jours. Il ce portes à merveil et il a passé les vacansse avec ces deux oncle, tes frère, car le cher contreauleur est toujours à Paris ou à Verssail, où est la Cour et les bureaux, il y est; j'an eu une letre la semaine dernière. Ta fille est grande, bien faite et jolie, de l'esprit, mais peut dossile et peut rangé dans ces meuble. La propreté n'est pas son vice, quelque chose que je dise; mais à cela près j'an suis fort contente. C'est le melieure cœur qu'il y ait et la plus ataché à tous les siens. Elle aime l'ajustement et le beaux, car il ne faut rien de commun. Je la satisfais autant que je le peut et quelquefois plus, mais elle est tous ce que j'ay et tous ce que j'aime; inssy je me retranche volontiers pour elle et pour son oncle, qui est arivé en bonne santé hier et qui me demanda s'il n'y avès point de vaissaux qui fut en ton payis pour demandé à t'aler voir. Sy tu avès veu les caresse et amitié que ces deux enfans ce sont fais, tu en orès été flaté. Il ne peuve ce laissé. Bégon n'u rien de plus pressé que d'escrire à ta sœur. Il est aussy ataché à toute ta famille qu'à la sienne. On nous promets une promossion bientost. Je ne scay, s'il y ora encor part, car je ne scay point me flaté. Je t'avès mandé, cher fils, qu'il estet embarqué avec M. de Lisardès et que c'estès pour aler croisé sur le Grand Banc avec M. de Serigny l'ainé, qui commandès une frégatte. Ils devès ramené avec eux M. de Macarthy, qui estet à l'isle Royal depuis 18 mois. Ils sont tous trois party de cette isle le 18 octobre, mais un coup de vand les a separé dans les lande à Jandron, de fasson qu'il n'y a que M. de Lisardès arivé et il ne savé quand les autre viendrons. Je plaint fort Mme de Sérigny et Mme Macarthy et encor plus Melle de Gannes et sa sœur qui sont sur l'un de ces vaissaux. Je crois t'avoir mandé que Melle de Gannes est marié avec M. de la Galernerie, lieutenant de vaissaux, qui estet en ségond avec Macarthy. Il l'amène issy grosse de huit mois. Juge sy elle soufrira dans cette saison. Il arive tous les jours des vaissaux de Québec, mais il n'ont point de letre. Je t'ay envoyé les nouvelles que j'avès eu de cette chère patrie que j'ay souvent ocasion de regreté, quand ce ne serès que le temt que j'y ai passé avec toy, et bien d'autre motifs me mette dans ce cas. Je ne te diray rien de ce payis, car on y fais tous les jours des nouvelles qui de détruise le moment d'après. Ce qu'il y a de vray, c'ès que M. Le Normand s'arange pour aler à Paris et qu'il vand de ces meuble. On assure qu'il ne reviendra plus issy et que ce sera M. Bigot qui ora sa place. Reste à savoir sy cela est. La plus grande partie des dames sont encor en campagne inssy que ton amis Givry qui n'est guère aimé issy, je ne scay trop pourquoy. On l'acuse d'estre double à toute outrance. Les nouvelles de Paris ne parle que des feste que le Roy donne à Mme Infante, duchesse de Parme. Mme la marquise de Pompadour a le rang de duchesse et a été présanté à toute la famille royal en cette calité et a eu, cette même séance, le tabouret. Il parès que les affaires de la religion ne sont point aussy violament mené qu'il y a quelque mois. On travalie toujours beaucoup dans ce port. On y construit plusieurs gros vaissaux. On dit M. du Bois de la Motte mort, ce qui faite esperé que M. de Vaudreuil ora sa place; mais rien de sûr dans ce bas monde. M. de Maurepas est revenue à Ponchartrain, ce qui faite panssé qu'aussy près de la Cour, il pourest y estre remie dans peut, mais rien n'est encor sûr. On est actuellement dans la crainte de ne pouvoir semé les blé par la sécheresse. Il y a 3 mois qu'il n'a plut, ce qui faite oguementé le prix du pain et de tous le reste de la vie. Le vin seul est abondant partoute, à ce que l'on assure. Je ne scay point encor ce que j'oré à Blois. J'orès grand besoin

que cette tere me donnas quelque chose. Adieu, car je ferès inssanssiblement ma petite Tonancour, et cela t'anuyrès. Je finie donc en te prian de consservé ta santé qui m'es toujours plus chere que tu ne peut panssé, de me donné de tes nouvelles. Je n'an ay point eu depuis les p[ers] jours d'avril, ce qui m'anuys beaucoup. Je t'embrasse milles fois de tous mon cœur et te demande de m'aimer moitié de ce que je t'aime. Je te recomande le petit la Morandière. Aime le pour l'amour de ceux à qui il apartien et aime celle qui sera pour la vie ta tandre et bonne vielie mère.—(s.) ROCBER BÉGON.

Donne moy donc de tes nouvelles et consserve ta santé que je puisse te revoir avec cette belle mine.

Mon très chère pere, Je suis bien fâché que nous n'ayons point receu de vos nouvel. Il part beaucoup de vaisseaux, mest il n'an arive point, et je craing bien que nous n'ay naigon point avans M. Le Large. Mon oncle vient d'ariver de l'il royale. J'ay bien eu du plaisir de le voire. Nous n'avons point eu depuis quelque tems de nouvel de mets tante, mest nous en atandons bientô. J'atant avec beaucoup d'inpatience de vos nouvel. C'est le seul plaisir que j'ay, mon cher père, étant éloigné de vous, comme de vous assuré du profont et tandre respects avec lequel je suis, Mon très chere pere, Vot très humble et très obéisante soumise fille et servante.—(s.) VILLEBOIS.

Début de l'année 1753.—Je ne diray pas que c'est avec plaisir que j'ai receu la letre que vous m'escrivé du 17 aoust. Elle est du nombre de celle que je vous marquès l'année dernière qu'il falès lire de sanc froit avans de les envoyé; mais je ne suis pas mère pour rien et, malgré vos sotise, mon cher fils, je sanc que je suis preste à vous pardonné, après avoir lue celle du 24 octobre qui est un peut moins inssultante, car, pour la pr[e] je n'ose y panssé. Elle a faite verssé bien des larme à M[elle] votre fille, sans qu'elle ce soit ressanty de tous ce que j'avès sur le cœur; mais elle est en âge de panssé, avec l'esprit dont le Seigneur l'a doué, que je n'ay jamais mérité des traits aussy dure que ceux qui ce trouve dans cette épitre, qu'elle a lue et relue. Et n'a pas plus entandue que moy ce que vous voulé dire par ce miroire de toillette, dont elle n'a besoin que pour voir sy je l'ay bien coifé, puisqu'elle ne s'an est jamais donné la paine. Pour ce qui est de ce que vous avé laissé en Canada pour elle, j'ay gardé ce qui pouvès luy convenir et j'ay aporté tous le linge, qu'elle ora quand vous voudié; et comme les harde n'orès plus été de mode, je les ay vandue avec les miennes. On a fais pour le mieux. J'ay tout en bonne ordre, et il me sera aisé de vous randre conte quand il vous plaira sur cette article Quand a donné votre fille à M[elle] vos sœurs, vous n'aviez qu'à me mandé sinplement que cela vous ferès plaisir et que vous la croirié mieux avec elle qu'avec moy et qu'elle me l'usse envoyé cherché. Je leurs orès donné. Je doit estre faite à tous les sacrifice dans la vie. Je n'orès pas regardé celuy là des moindre. Mais vous este maitre de vos enfans et n'ay rien à dire. Mais vous me dite: sy elle m'anbarasse Vous voilà comme M. et M[me] de Tilly inssèssament. Il faut que le climats que vous habité sois d'un bien mauvaise air, car je ne vous reconnois en rien. Vous me dite que vous savé que je suis ataché à la famille Vaudreuil. M'a-t-elle jamais détaché des miens, cette atache prétandue, et croyé vous que, lorsque je vous prie de bien vivre avec celuy qui est chez vous, que je n'y regarde pas plus votre intérès que le sien? Je n'ay jamais cherché à vous broulié avec perssonne et, sy je me suis mêlé de vos affaire, ce n'a été qu'à la solissitassion de votre famille. J'ay leurs lestre que je vous ferez voir sy jamais je vous revois, inssy que la vôtre, dont j'espère que vous oré du regrets. Ne vous défandé point de la place de M. votre oncle. Il n'a point envie de laissé; mais, suposé que cela fut, j'ay connue qu'elle serès solicitez par bien des perssonne qui ont du crédit. Ne panssé pas que j'an aye jamais parlé que comme d'une chose que vous voulié avoir, mais bien comme venan de moy, puisque l'on m'avet assuré que M. votre oncle voulès laissé; mais il arivera tous ce qu'il plaira au Seigneur. Vous me dit en trop bon françois de ne me jamais mélé de vos affaire pour que je m'an avise et n'antand rien à ce que vous me marqué qu'il y a trop longtemt que vous este la dupe des idé des autres. Comme je ne me suis jamais mis dans le cas de vous engajé à suivre les mienne, je n'antant point cela. Je scay même que sy vous avez des chagrins où vous este, que ce n'est pas la faute de votre famille, puisqu'elle ne vous a veu aler dan cette endroit qu'à regret; et sy cette chère famille inssy que moy vous aimions moins que nous ne fezons, nous ne vous orions point escrit conne nous avons faite. Je ne vous dit rien sur ce que vous me dit de M. de la Galissonière. Il est homme d'esprit, bon parans et bien tandre pour tous ce qui luy est lié, mais il ne scay point faire de compliments inutille. Je ne pansse pas que M. d'Outreleau vous ait rien conté depuis la p[re] année que j'ay été issy, qui n'estès pas une somme fort conssidérable. Comme je n'aime pas à devoir et que je n'avès que des letre d'échange payable trop tard, je l'avès prié de me donné ces baquatelle sur votre conte; mais je me suis arangé depuis, de fasson que quand je luy ay demandé des robe pour votre fille et autre colifichés, je les ay payé, et ne pansse pas que perssonne puisse vous dire que votre fille ait même le temt de souhaité, loin d'estre dans la nécessité. Vous en pouvé jugé par la foiblesse que j'ay eu pour la satisfaire de luy payé un maitre de latin que j'ay ranvoyé à la réception de votre letre, puisque cela ne vous faite pas plaisir. Je ne vous diray rien sur le galimatias que vous me faite du vin de Champagne. Je scay votre fasson de panssé et de vivre et ne pansse pas que perssonne puisse vous reproché d'aimer le vin, et crois qu'on vous exorte plustost à suivre l'idé qu'on a eu en vous envoyan où vous este pour y gagné quelque chose, qu'à y faire des dépansse inutille. C'es de cette fasson que j'antant parlé tous vos parans et amis, sans vouloir vous engajé à randre conte à perssonne. Celuy que vous me randé de ce que vous a coûté le petit la Morandière n'a pas moins été afligean pour mon cher

père que pour moy. Nous sommes très mortifiez que vous ayé faite cette dépansse. Il n'orès pas été, je pansse, le milième oficiers qui n'orest eu que ce que le Roy luy donne. Puisqu'il ne vous donnès pas lieux d'estre content de luy, il falet le laissé soufrire un peut de misaire. De la fasson dont vous m'escrivé, vous l'avé envoyé dans un poste après l'avoir bien équipé. Sy notre reconnoissance pouvès balancé toute vos bonté pour cet enfans, elle le serès, vous assuran que nous en somme l'un et l'autre pénétré. Mon cher père vous est très obligé de l'honneur de votre souvenir et de la part que vous avés prie à sa maladie de l'année dernière qui c'est renouvellé celle sy avec un peut plus de violance, ce qui m'a donné des inquiétude que peut de perssonne peuve santire: vous le pouvé, ayan le cœur fait comme vous l'aviez en Canada. Je ne scay sy l'air que vous habité ne vous a point changé. J'an serès grandement fâché. Votre beau-frère est très afligé de ne pouvoir vous aler voir. On l'avet flaté qu'il irest un oficier commandan "le Rinosseros", mais c'est toujours le fidèl M. Le Large avec lequel il ne peut aler Il vous assure de ces tandre respects et de toute son amitiez. Il ne sont qu'un, sa nièce et luy. Ce sont deux enfans rare pour la tandresse qu'ils ont pour mon cher père et pour moy. Je ne parlerez point de vous, car je veux vous imiter et que toute cette letre sois réponsse à la vôtre. Mon cher père vous embrasse de tous son cœur et nous avons autan de paine l'un que l'autre à revenir de la fièvre et fluction de poitrine que nous avons eu, il y a trois mois. Je finie sur ce ton, à vous prian de ménagé votre santé qui me sera toujours infiniment chère et d'estre perssuadé que, comme vous, je suis, autant que vous pouvé le désiré, votre tandre et bonne mère.—(s.) Rocber Bégon.

J'ay encor sur le cœur à vous dire, avant de cachetté, que sy j'estès aussy près de mes pièce, pour ne pas dire pie, comme vous le panssé, je ne vous orès pas envoyé le portraite de votre fille, dont on ne m'a point fais présan. Vous croyé que je luy refuse toute. Jugez-en par les livre que j'ay eu la foiblesse de luy laisser acheter: tous les Corneils de l'univers, les Fable, les Hanriade, les Don Quichot, les Dussersseau et je ne me souvien plus quelles autre, milles dictionaire latin et françois et autre livre latin, enfin tous ce que sa fantaisy luy dicte en livre; car elle ne fais que lire du matin au soir, tantos du bon, tantos des babiolle, comme Spectacle de la Nature, géographie et tous ce qu'elle veux. Je la laisse faire, perssuadé que cela luy cultive l'esprit. Les tabatière on leurs tour. Il en faut à toute les foire, de toute couleurs et de tous vernie. Vous avé bien faite de nous envoyé du tabac, car la conssomation est bonne. Ne panssé pas que je luy reproche rien. Elle m'est aussy chère qu'à vous, au moins, et telle vous m'avé veu pour ces chers enfans, telle je serez toute ma vie, n'ayan datache au monde que pour mon cher père et mes quatre enfans. Vous santé bien que vous este du nombre. Adieu. Soyé plus raisonable et lisé au moins ce que vous m'escrivé, sy vous ne voulé me donné bien du chagrin et encor, avec plus de réflection, ce que vous escrivé aux autres. Sy joint une letre que Mater m'adresse pour un chirurgien qu'elle croit issy, mais que je n'ay pu découvrire. Il faut qu'il soit en ton payis, ayant épousé une Canadienne nomé Jalotte ou Dorvalle. C'es la même famille. Sy tu peut luy faire tenire cette letre, ce sera un service. S'il n'y est point, il faudra me la ranvoyé, afin de la remetre à ces parens qui me l'ont adressé. Comme M. Le Large c'est chargé de bien des chose que M. d'Outreleau a envoyé à M. Rasteau pour toy, j'ay panssé quand faveur de Melle de Villebois, on pouvès metre deux caisse que son oncle Bosserons laissa l'anée dernière à la Rochelle et qu'il m'avès prié de luy faire passé sous ta protection; mais comme la Cour a fixé le nombre de toneaux pour toute les perssonne en place des colonie, je n'ay pas voulu qu'elles aye faite nombre sur ce qui vous est accordé. M. Le Large les a prise venan de moy. Elle sont confondu avec ce qui t'apartien, mais marqué C. T. N° 5 et N° 6. Je te prie, cher fils, de les faire retiré et, s'il ce peut, de les envoyé à ce cher Bosseron, car la petite les aime toujours de tous son cœur. Il doit t'avoir remie un paquet de nos letre et t'ora dit de nos nouvelle. Tu scay qu'il est aux Ilinois. Adieu, mon très cher fils. Je vous demanderé toujours avec instance de ménager votre santé qui m'est infiniment chère, malgré tous le chagrin que vous m'avé donné. Aimé moy et vos enfans autant que nous vous aimons, ce n'est pas peut dire, et ne grogné plus: il me semble qu'on peut ce dire ce que l'on pansse sans en venir au dureté. Adieu, je t'embrasse milles et milles fois et serez, toute ma vie, ta tandre et trop bonne mère.—(s.) Rocber Bégon.

(Dans le haut, d'une écriture autre que celle de Mme Bégon)
Garder à cause de l'âge des enfans
Reçu le 21 Avril N° 67

Quelqu'acoutumé que je doive estre, Monsieur, au poix des croix dont le Seigneur m'acable, j'avoueré que celle sy est une des plus dure, puisqu'il semble que je ne devès point m'atandre à perdre ce cher fils aussy tost, et il faudrest plus de vertu que je n'ay pour soutenire ce coup avec fermeté. L'afliction du père tandre, celle d'un fils et de cette chère petite, m'acable. Je n'ay rien à adjouté, Monsieur, à l'arangement que vous avé faite. Votre bon cœur pour ces pauvres petits enfans est toujours plaint de tandresse, et ne pouvé mieux leurs prouvé quand agissant comme vous avé la bonté de faire pour leurs intérês dans ce malheureux payis. Vous panssé bien, Monsieur, que, de tous mon cœur, je voudrès estre capable de remplire les devoir de la tutelle de ces cheres enfans, mais ny ma santé, ny mes talans ne me le permette pas, et je sanc parfaitement que je ne le puis faire, et vous demande par toute l'amitié que vous avé pour eux et pour nous de leurs servir de père. Comme vous me demandé l'âge des deux enfans, le petit garsson ora quinse ans le 27 octobre prochain et la petite fille, 14 ans, le 25 du même mois. Je ne puis vous instruire

sur les article du contrac de mariage de leurs père et mère. J'ay perdue cela de veu. On trouvera, dans les papié de ce cher fils, une copie de ce contrac que je scay qu'il a emporté avec luy. Je voudrès bien que vous ussié panssé à demandé tous les papié qui nous regarde et surtout nos letre. Il serès désagréable qu'elle tombasse entre les mains des étrangé. J'ay écrit mardy dernié à M. de la Galissonière, à M. Le Normand et à M. Bégon, et leurs marque que je ne pansse pas que l'on puisse refusé à ces deux cheres enfants les grace du Roy, leurs père ayant assé bien servie pour l'espéré, s'il veulle s'y interessé. Je souhaite de tous mon cœur que mes intanssions sois secondé et, sy vous panssé que je puisse demandé un brevet d'écrivain pour notre cher petit, je le feré, vous assurans que je n'oubliré rien pour leurs donné des marque de ma tandresse. Sy vous avé besoin de ma signature pour quelqu'arangement, vous oré la bonté de me le marqué. Je suis sy perssuadé de vos bonté pour ces chers enfans que je vous enveré très promtement tous ce que vous jugeré nécessaire. Je suis très touché de l'incomodité de M[elle] Rose et partage bien sincesrement toutes leurs afliction. Permetté que je les assure issy de mes tandre respects. Je n'ay point encor assé de force pour leurs écrire. Notre chère petite est inconssolable. Tous ce que je puis sur elle est de luy faire prandre quelque boulion. Mon cher père et mon fils sont à peut près sur le même ton. Ils vous assure tous de leurs tandre respect et vous demande comme moy la continuation de votre amitié que vous ne sorié refusé à celle qui vous sera toujours inviolablement ataché. Ce sont dans ces vrais santiment que j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.—(s.) ROCBER BÉGON. à Rochefort, ce 12 avril 1753.

A Monsieur,
Monsieur de Rostant
Commissaire général ordonateur
à Bordeaux.

fragments d'un cachet de cire rouge: écus accolés, à droite de Bégon, à gauche... coupé en chef de.... a deux losanges en fasce et en pointe de... à une rose (?) à dextre et un losange en pointe, Couronne de comte.

LORD ET LADY AYLMER

C'est le 13 octobre 1830, que le navire de Sa Majesté *le Herald*, commandant Maxwell, qui amenait ici lord et lady Aylmer, arriva dans le port de Québec. Le nouveau gouverneur était accompagné du colonel J. B. Glegg, son secrétaire militaire, et des capitaines McKinnon et Airey, ses aides de camp. Lord Aylmer prêta le serment d'office comme administrateur en chef le 20 octobre suivant. Ce ne fut que le 3 février 1831 qu'il reçut sa commission de gouverneur en chef.

Lord Aylmer entrait en fonction dans des circonstances très difficiles. La Chambre d'assemblée n'avait obtenu encore aucune des réformes qu'elle sollicitait depuis si longtemps. Le gouvernement impérial ne semblait pas se rendre compte que les Canadiens n'étaient pas d'humeur à patienter plus longtemps. Lord Aylmer obligé de s'en tenir à ses instructions écrites, se trouva dès son arrivée en conflit avec la majorité de la Chambre d'assemblée. Très bien disposé, honnête, il manquait cependant de la qualité la plus nécessaire à un gouverneur: il n'était pas diplomate. Son administration qui dura cinq ans fut une suite non interrompue d'événements fâcheux, d'incidents désagréables. Les choses allèrent si loin qu'à sa séance du 30 décembre 1833, le Conseil de ville de Québec décida de ne pas aller offrir ses hommages au gouverneur à l'occasion de la nouvelle année. Lord Aylmer dut éprouver un véritable soulagement lorsqu'il s'embarqua pour l'Angleterre en septembre 1835.

Sir Thomas Chapais a écrit dans son *Cours d'histoire du Canada:*

"Lord Aylmer a été fort maltraité par nos historiens, et son nom a été classé à côté de ceux de Craig et de Dalhousie. Et cependant quand on entre, comme nous l'avons fait, dans l'examen approfondi de sa correspondance, on est forcé de se dire qu'il ne méritait pas l'animadversion dont il fut assailli. L'étude des dépêches et des documents ne nous permet pas de concourir dans les jugements rigoureux dont il a été l'objet. Il a commis des erreurs de jugement, sans aucun doute. Mais il a surtout été victime des circonstances. Et la justice nous impose le devoir de déclarer qu'il avait des intentions droites, des dispositions bienveillantes envers les Canadiens-Français et qu'il était animé d'un grand désir d'impartialité et d'équité."

Cette note de sir Thomas Chapais réhabilite la mémoire de lord Aylmer dans l'esprit des milliers de Canadiens-Français qui, trompés peut-être par des historiens bien intentionnés, mais qui n'avaient pas pris la peine de lire les lettres du gouverneur au ministre Goderich, le mettaient au nombre des ennemis de leur race.

Les *Recollections of Canada* de lady Aylmer que nous donnons ici prouveront que cette dame était aussi sympathique aux Canadiens-Français que son mari.

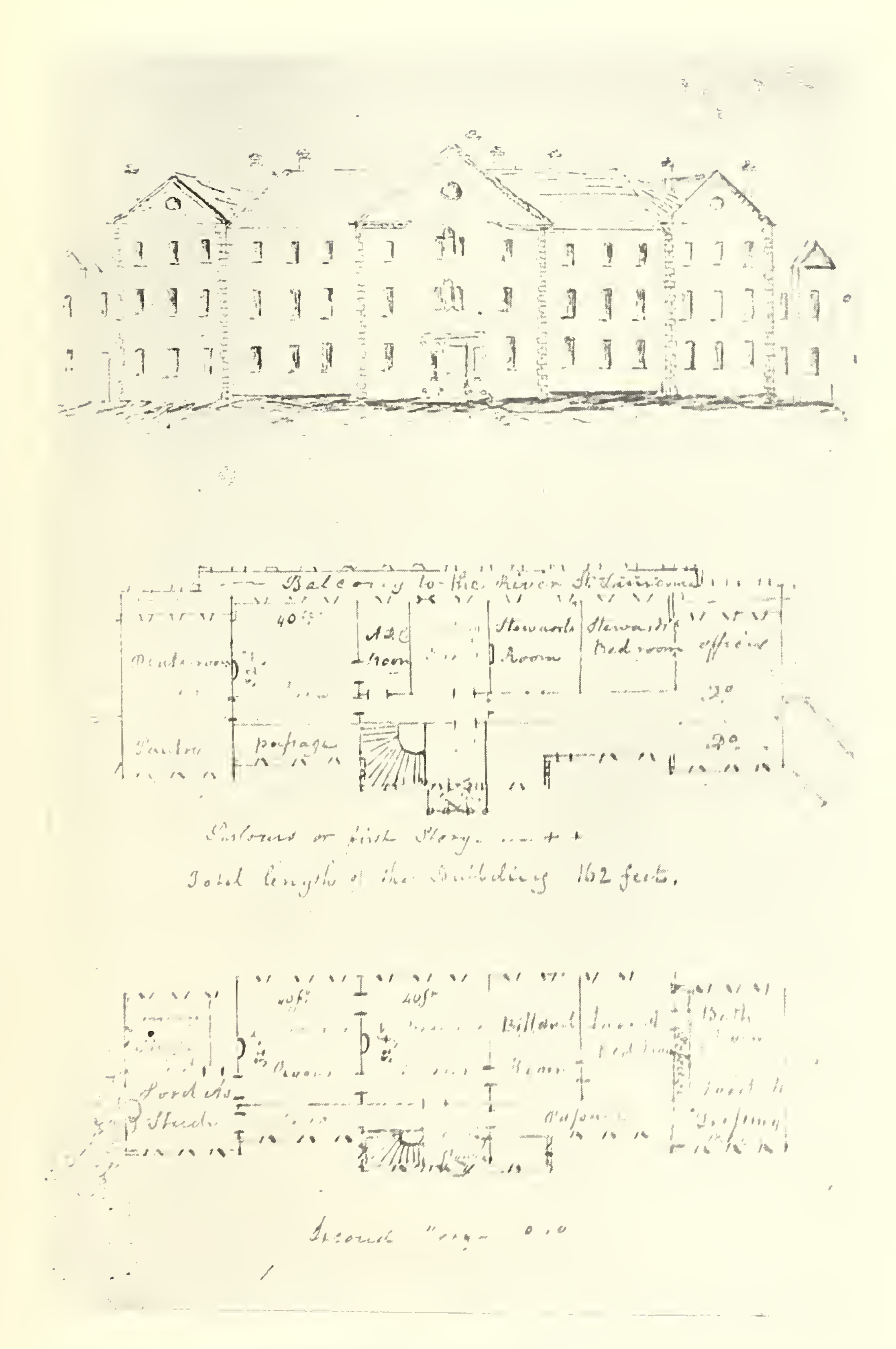
M. Stuart O'Connor décrit ainsi le manuscrit des *Recollections of Canada:*

" The Diary is bound in red Morocco leather with gilt clasps and is entitled "Recollections of Canada: 1831; by L. A. Aylmer."

" It has for Frontispiece a pen and ink drawing, presumably of Government House in Quebec, as it existed during Lord Aylmer's governorship; and is embellished with 39 illustrations in colour, sepia, and pencil; the majority of which appear to have been drawn by Colonel Cockburn, to whom a tribute is paid on the first few pages of the Diary. Some of these offer accurate pictures of Quebec as it was a century ago; and are probably of considerable value.

" Lady Aylmer's literary style, her habit of underlining words, and her calligraphy are peculiarly reminiscent of Queen Victoria, though Queen Victoria was little more than a child when she wrote. Her genuine piety and devotion to religious observances are also conspicuous; yet her mind was considerate and tolerant of other forms of the Christian Faith. She speaks often of the Nuns and of French-Canadian manners and ways; always with a genuine liking and affection.

" Lady Aylmer was a sedulous Diarist, and it seems almost unbelievable that she cannot have continued her Diary of events in Canada, during the remaining years of Lord Aylmer's governorship; But Sir William Geary has been unable to discover these. None, he tells me, have come into his possession. It may well be, if they existed, that they passed into the possession of other members of the family."



LE CHÂTEAU SAINT-LOUIS



QUÉBEC

QUÉBEC



QUÉBEC



QUÉBEC



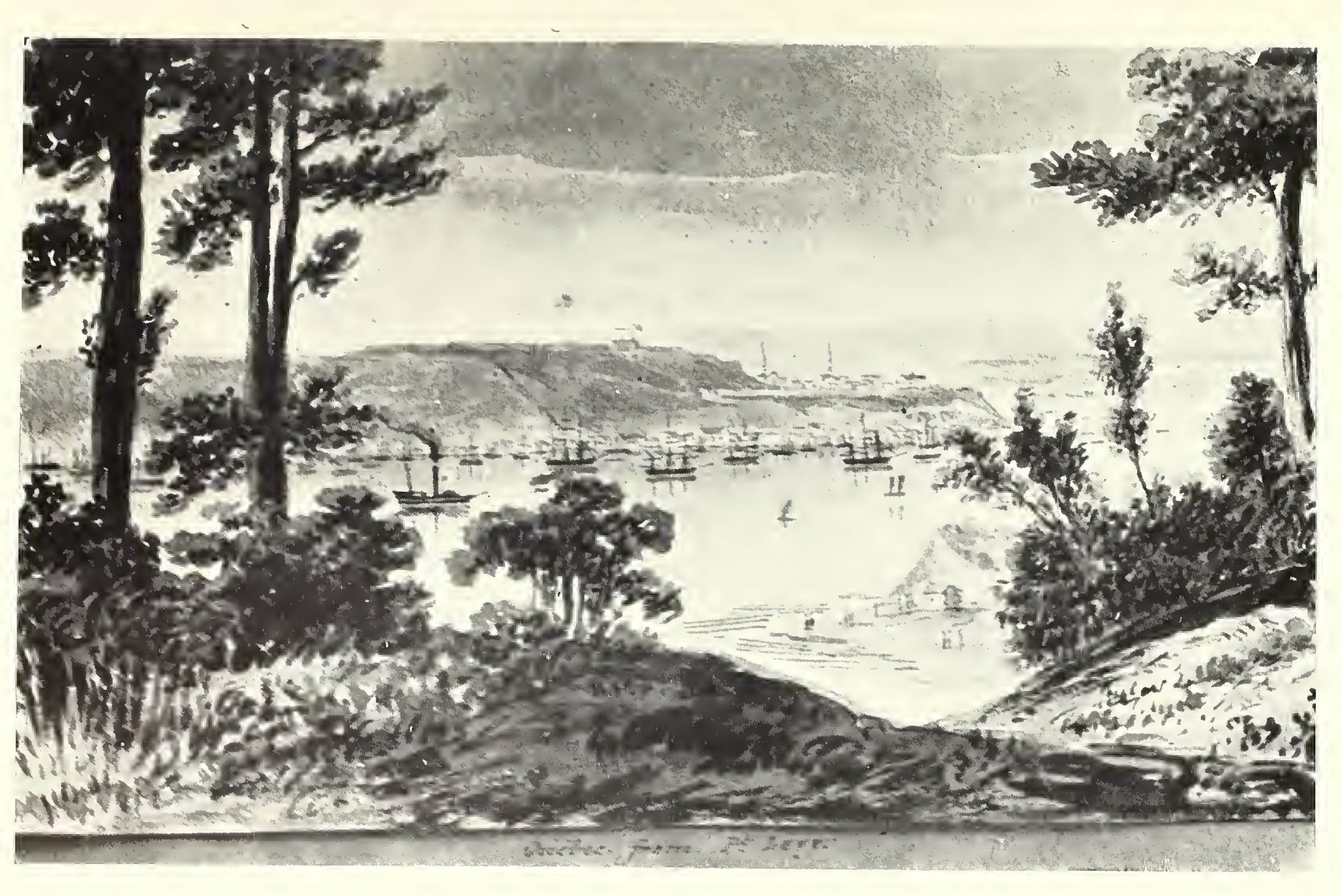
QUÉBEC



VILLE DE QUÉBEC, VUE DE LAUZON



VILLE DE QUÉBEC, VUE DE LÉVIS



VILLE DE QUÉBEC, VUE DE LÉVIS



BASSE VILLE DE QUÉBEC, VUE DU CHÂTEAU SAINT-LOUIS



REMPARTS (ÉGLISE DE LA CONGRÉGATION, RUE D'AUTEUIL)



NATIONAL SCHOOL (RUE D'AUTEUIL)

RUE SOUS-LE-FORT



LE MONUMENT WOLFE (JARDIN DU FORT)

LE MONUMENT WOLFE (PLAINES D'ABRAHAM)



LORETTE

L. A. AYLMER

RECOLLECTIONS OF CANADA

1831

Quebec, March 6th., 1831.

When, after an attack of Illness, which has deprived us of the Comfort of attending public Worship for two months, we are permitted to return again to the sacred duties, and receive the Sacrament with the Being who is dearest to you, on this Earth? is it not to be noted down as a day of rejoicing and should not the heart rise to the Great Giver of all good, for His late mercies vouchsafe'd to us both for preserving us, and raising us from a bed of sickness to seek his face, and pour out our hearts in praise for all the benefits with which He has so bountifully spread our path!

The first lines of my private journal containing *Recollections of Canada* shall be devoted to Praise and Prayer and while I feel that I have so much to be Grateful for, and so much, to pray against, I cannot better begin my Canadian Journal.

Prayer for God's assistance to my Husband in his arduous
Government of Canada

Jan^{ry} 1831.

O Lord! from whom all good things do come, Grant to thy humble servant, that by thy holy inspiration he may think those things that be good, and by thy merciful guidance may perform the same. Thou who hast promised thy holy spirit to those who ask Him of Thee! — let that Holy Spirit O Lord! be with thy Servant in all trials and in all difficulties — let Him be the Spirit of Council and direction in all doubts — of Courage in all dangers — of Constancy in all persecutions — furthermore I beseech Thee let him prove a spirit of patience, under all crosses, and in all provocations, which unquiet and turbulent Men may prepare for him — all these blessed influences O God! I pray for, and trust in thy mercy to grant him.

Through Our Blessed Redeemer,
Jesus Christ! Amen!

Legislative Council & House of Assembly.

By an act of Parliament passed in England 1791 it is enacted "That there shall be within each of the Provinces of Upper and Lower Canada, a Legislative Council, and House of Assembly, who (with the Consent of the Governor appointed by the King) shall have power to make Laws."

Bills though they have passed both the House of Assembly and the Council, may, by the Governor, be refer'ed to the King and do not become Laws till his assent is procured. When the Governor assents for His Majesty, the bill becomes

a Law; but Copies of such Laws are sent home to the secretary of State, and His Majesty may declare his dissatisfaction at any time within two years.

The Legislative Council of not less than Seven Members for Upper Canada, and fifteen for Lower Canada, to be summoned by The Governor, The Members are to hold their seats for life, unless forfeited by four years continued absence, or by swearing allegiance to some foreign power. The King may grant hereditary titles, with a right of sitting as Legislative Councillors; but this right of creating a Canadian Nobility has not as yet been Exercised.

The House of Assembly is to consist of not less than sixteen members for Upper Canada, and not less than fifty members for Lower Canada. This session (1831) there have been added 34 members chosen by the freeholder's in the several Towns and Counties. The Members for the Counties are chosen by those who possess real property of the yearly value of forty shillings. The Voters for the Towns must possess a house or land of the yearly Value of £5 sterling.

The Council and Assembly are to be call'd together at least once a year, and every assembly is to continue four years unless sooner dissolved which is in the power of the Governor to do, as often as he pleases.

The Governors of the two Provinces are perfectly independant of each other in their Civil Capacity. In Military Affairs, The Governor of Lower Canada takes precedence, as he is usually created Captain General of His Majesty's forces in North America.

By an act passed in the Parliament of Great Britain, in the 18th year of George 3rd intituled "An act for removing all doubts and apprehensions concerning taxations by the Parliament of Great Britain, in the Colonies, Provinces and Plantations in North America, and the West Indies &c" Parliament restrained itself for ever from imposing taxes or duties in the Colonies, except for the regulation of trade; the produce of such taxes to be disposed of by the Provincial Legislature.

The House of Assembly having been summoned by the Governor to assemble on the 20th or 24th of January at Quebec, the members met accordingly and as the first act is to choose their speaker which cannot be done without permission to do so from the Governor, the Governors first act is, to go down in state to the House, and there after taking his chair of State, he desires (?) that the House there assembled will retire and choose their speaker, the Governor then withdraws, and when the speaker is chosen a deputation from the House are sent to inform the Governor, and receive his sanction. A day or two before the day named for the meeting of Parliament, Lord Aylmer was taken ill, and he continued so seriously indisposed that all hope of his being able to go down to the house was given up, and in opposition to the opinion of what are considered here as the High Authorities, The Governor determined to seek no precedent for his conduct but to act as his own judgment directed and he delivered the following speech from his bed having from thence approved of the speaker.

The foregoing speech was answered by an address which was almost a repetition of Lord Aylmer's speech, that is, every head was replied to, by thanking His Excellency for such and such communication and so on, very respectful, nothing could be more courteous than the manner of those very members who had been represented and are since proving themselves the most Violent opposers of the measures of Government. Mr. Papineau was Elected Speaker, and Lord Aylmer's determination not to delay the meeting of the House of Assembly a single day, for his own personal convenience, gave considerable satisfaction and seemed to make

him friends in the beginning, for it gave him an opportunity of proving that in comparison of what he considered as being of advantage to the public, his own personal Comfort, or gratification would have little weight. His Commission as Governor of Canada having been detained by the state of the roads between Halifax and Quebec, only arrived on Sunday the 23^{d} and the House was to meet on the 24th many were of opinion that Lord Aylmer would do right to defer the meeting of Parliament till he should be sufficiently recovered to be sworn in, as Governor, the necessary forms and the Chancellor's signatures not having been ready before we left London Lord Aylmer came with a Commission to act as Administrator, under which title, his Predecessor Sr James Kempt had been alone designated, while he held the reins of Government in Canada. The result proved that Lord Aylmer acted in the manner which best suited the occasion, and even those who had differed from him in opinion as to what would be best, I suspect changed their minds, when they saw how much would have been lost by a different line of conduct.

March 1831.

Whenever I find that the contents are likely to prove a repetition of such observations as bearing on Canada in any way, may become a part of my private journal and have a place in this book, I shall copy parts or even the whole of any such letters to my friends and this plan of which I begin to allow the advantage, by finding others have done it, in order to have a memorandum of having written to friends, who, should they never receive your letters, may accuse you of negligence. I shall try and conquer the dislike I have ever had to copying, and have recourse to this plan of noting down dates of letters, and occasionally copy my entire letters, hoping that I may find some useful Amanuensis should this additional task of writing annoy me and hurt my eyes. The beautiful drawings by our Excellent and kind Friend Colonel Cockburn will ever render my *Recollections of Canada* interesting, and I only hope I shall be able to Extend that interest.

To my nieces

Jany 1831.

As you have been led my dear nieces, by my letters to your Mother across the Atlantic and Gulf of St Lawrence, I think you will have looked on your Map for these places and that a further account of the Geographical position of Quebec, and of its discovery with a few other details will prove interesting as well as instructive to you. I have just forwarded to England for you a little book lately published here, of which the drawings are Engraved from the beautiful sketches taken from nature by Colonel Cockburn, who commands the Artillery at Quebec, and who is one of the most accurate and Elegant Artists I have ever met; he has travell'd much in all the Countries we have seen, and in many where we have not been, he has an immense and most Valuable collection of his own drawings in every part of the world he has travell'd over and some color'd from Nature. He continues (at his present age) to be indefaticable, and his passion for the beauties of nature can only he gratified by his unceasing perseverance in delineating them. He is a very good Example of how much can be done by never losing one moment of precious time and I always think when I am looking at his surprising labors, that surely the same number of hours are not marked in his day and mine. He gets through so much,

while I seem to do nothing! All this part of my letter may be set down as a very good moral discource and I dare say young nieces may benefit. Now, for a slight history of Quebec. In the year 1535, Jaques Cartier, a Frenchman, sail'd up the River St Lawrence, and discovered Canada, the River had its name from his having entered it on St Lawrence's day. The Etymology of the Word Canada is said to be, in consequence, of the Indians having repeated the words *aca nada* which had been previously used by the Spaniards, when they made their descent on the coast in search of gold, and finding none, they repeated constantly *aca nada, here is nothing,* which the Indians, when the French landed (wishing to get rid of them) repeated *aca nada,* which the French not understanding, they concluded it was the name of the Country.

Quebec is in latitude 46.55^{m} Longitude, 70.10^{m}. Samuel de Champlain founded it 1608 and his choice of position was admirable. It certainly is the Key of the St Lawrence which contracts opposite the City. The Island of Orleans which you pass on approaching Quebec is 30 miles in length and ten in breadth. Quebec is built under the Cape Diamond where the Citadel now stands and from which the View is magnificent over-looking the reach of the fine River towards Orleans, and to the bold hills ending in Cape Tourment and to the S. W. on the Plains of Abram where General Wolfe gloriously fell 1775 (sic) and secured to the British, Canada.

Quebec — Good Friday 1831.

My dear Sophy,

Finding that Aylmer proposes sending off his dispatches to Lord Goderich tomorrow by New-York I have no time to lose, and as George does not intend to write by this opportunity to his Mother, I am doubly anxious to send you a little letter to say that we are all thank God! quite well, all our party feel just now very much like school children just broke up for the Holidays, as yesterday the Parliament was prorogued and after two months hard working the Session is closed, and I assure you, with better success than we could have anticipated; Considering the difficulties the Governor has had to contend with and some very unpleasant duties to perform, one of which he has just been forced to put in Execution by suspending one of the High Law Officers, from his functions, in the person of the Attorney Genl Mr Stewart, you who know his kind nature, can readily believe how unpleasant to his feelings this necessary duty must prove, but he had no other course to take, as he was petitioned by the House of Assembly to suspend the Attorney Genl, who stands accused by them of several high misdemeanors, and this measure could not with any degree of justice be avoided he had made himself so very obnoxious to the Country, and they chose to think that being one of those, who answer in England to the privy Council, the Governor would be guided, and led by him. You cannot conceive how difficult a position of Governor here, is placed in the two houses. The legislative, and the House of Assembly, always in opposition to each other, and consequently thwarting every measure originating with Government so, that the Governor has no assistance from those, who are looked upon, as his Councillors. A King of England chooses his ministers, he therefore having made his Election, knows that he can command the best advice which they can give him, and which he has a right to demand and naturally applies for, and as by our Laws "The King can do no wrong" the responsibility is thrown on his Councillors, whereas, here the case is reversed, the Governor finds the Executive Council ready formed

for him, and Composed of Members with whom, it may happen, he does not coincide, and consequently whose judgement he could not trust. I never saw such desicion of conduct as Ld Aylmer has shewn, under the most trying circumstances, during the session. I could not Explain all to you without entering into details which would Exceed my limits, and my time, for I am hurried having written a long letter to your Girls already this morning but I must add that the House of Assembly hesitated this year (as they always do) and in a threating way refused to pass the supply Bill but on certain Conditions, their object being to get all the money of the Province into their own hands, and to Vote the pay yearly of all the authorities, Law officers &c, &c, or not to vote it, as they may choose. Aylmer has, by his straight, forward and manly address, conquered, by urging them to give him their entire confidence, and state all their Grievances at once, without reserve, to be forwarded to the Government at home. This conduct has gained him great credit, because so urged, to speak out, it has left them no plea to say, that they are not listened to, and has purrled the agitator our O'Connor (as the Speaker here is called) a good deal, they could only find one little grievance, in addition to those already made out, and the Governor has forwarded the whole to England! As I am writing to a sister I may add that it is thought he has done wonders this session as several measures have been carried into effect very essential to future quiet. I must say as a Politician he has quite surprised me. I knew we might depend on his justice, and that he would act *de bonne foi*, but I did not think he could have displayed so much firmness and clear sighted, in detecting subterfuges as he has shewn he possesses— while those who should have been his councillors were, from interested motives, seeking to lead him astray! He certainly has very superior sense to become all at once a Lawyer, a Politician, and to enter into the multiplicity, and variety of business, on which he is called upon, at once to decide, where his decision is of moment and importance, as one false measure would prove of serious injury to himself or others, these are really very trying occasions, and I am not sorry that he will now have a little comparative repose, though the business of each day does not allow us to call it a sinecure place, he certainly has this advantage he never seems oppressed with business is as gay, and full of humor at most times as ever, and I make up his rubber of whist every Evening as I think it a very good relaxation for his mind.

Letter to the Countess of C.

February 1831.

I know that there Exists nothing like a promise between my dear Lady C. and myself of a correspondence, yet we have been so long now in the habit of thinking, and talking of you with interest, that when I say our affection for Lord C. and yourself, prompts me to write, I say that which comes from my heart, and I shall seek for no further excuse for venturing to hope, that a letter from this side the Atlantic to which our fate has brought us, will not prove uninteresting to you. As I had not the pleasure of finding you in London before my hurried departure I know not if you are aware of Lord Aylmer being drawn from our happy, and independant life (which you saw us enjoying so much) by the manner in which the Government of Canada was offered to his acceptance; as he has ever considered duty to his Country as paramount to every other Consideration there was no choice left but to accept it. And his determination being once made every arrangement for proceeding to Canada as Expeditiously as possible followed, and after a very

boisterous passage we landed at Quebec on the 13th of October and I assure you, every thing in our new residence was viewed *couleur de rose* after our fatiguing passage. We were soon quite settled in our present habitation, and while Lord Aylmer was becoming acquainted with the duties of his new Government, I was occupied in trying to make our Old Chateau look a little more like home, and finding better Workmen than I had been led to Expect, in Quebec, I soon accomplished our wishes in this respect, and then began to try and perform my part, in our present undertaking, by Endeavoring to receive persons of all Kinds, as if they were welcome, and we gave as many dinners, parties, and balls, as could be introduced with any sort of regard to our own peace of mind or body. Our Winter set in very late for this climate, and I was only just beginning to be initiated in the delights of a sleighing party, to take an early dinner about ten miles from Quebec, and to return just at night fall, when a severe illness which finally ended in an attack of jaundice put an end to my Education in the winter sports of Canada. I was confined to the Chateau nearly Six Weeks, and during this time Lord Aylmer had a serious attack of bilious fever, just at the unfortunate moment when he wished to meet the Parliament which he had convened, and he felt it of such importance that the House of Assembly should meet, and chose their Speaker, and commence the Session that although very ill, he decided on receiving a deputation in his bed, from which he read his Speech, and the House then chose their Speaker and could then proceed to business. He continued very unwell for some time, but is thank God! quite recovered, at least convalescent, as he ought to be, when I add that he is at this moment Engaged in receiving seventy persons at dinner in the Old Chateau where, we give our more public balls; this dinner is the last of three successive ones, of this magnitude and from these, I am permitted to be absent, our usual weekly dinners where Ladies are included, are of 22 persons only.

The winter at Quebec, is not without its charms. I thought after passing two Winters in the South of Europe, I should never support the extraordinary degree of cold in this part of Canada but in some respects it is like Russia, the houses are so Completely warmed by the stoves in all the passages, that you are not aware of the degree of temperature out of doors. The Canadian keep their houses warmed by stove heat up to a degree that few Europeans could support, we have Thermometers placed in our suite of sitting rooms, and by placing stoves in passages every where, since we arrived, we can keep the whole house to the temperature of 64, at which degree it is very agreable and healthy and I assure you that I have never felt a sensation of Cold, since the Winter began, and when you go out, it is the general custom to be so wrap'd up in furs, Wash leather Waistcoats, &c, &c., that, you are guarded at all points against the severity of cold, and although nothing but open Carriages are used, of a morning during Winter, yet you are quite secure from its painful Effects. I have a chariot on a Sledge, called here a Sleigh, but I only used it while I was too unwell to go in my open Carriage called a *carriole.*

The magnificent River St Lawrence which our Windows command, is now, completely frozen over, which is a great Event at Quebec and as we can cross the River in every direction in our Sleighs; the sight on Sunday last, greatly exceeded your Hyde Park, and your serpentine River would look rather *mesquin* by the side of our St Lawrence, a finer *Corso* than it affords at this moment is certainly not to be found in the World, thousands of persons Skaiting, sliding and driving, most persons drive Tandem Sleighs in Quebec, and go at an amazing rate. The Country round is highly picturesque and beautiful. There are fine Water falls within a drive,

particularly the falls of Montmorency, which during winter presents a curious Phenomenon, the spray from this prodigious fall, freezes and forms in front of the bason what is termed a Cone or sugar loaf, during some seasons of immense height, in front of the Cascade. The River Montmorency empties itself by the fall, into the St Lawrence and during Winter, you drive to the fall on the River, crossing also another fine River the St Charles, which empties itself into the St Lawrence close to the Town of Quebec. All this is very interesting and curious I assure you. We have an Indian Village called Lorette, nine miles from Quebec, where the Indians, though they have learnt some of the habits, with too many of the Vices of their more civilised neighbours, are yet sufficiently Extraordinary looking to be very amusing; their dress and customs are very savage and I assure you, that when I was present at a kind of Levee, where Lord Aylmer and I received a deputation from the Village of Lorette where these Indians live, their dark faces painted with streaks of Vermilion, and their uncouth dress or rather undress was so novel, and so unlike anything I had ever seen, on the stage or in masquerade, that I was highly Excited. These poor people speak french, which as you of course are aware, is the language of the *habitans* or Canadians properly so called, and as it is not quite the french of the present day, I am assured that you are carried back to the time of Louis 14 or 15, as many of their Customs in Lower Canada have not changed since the first Establishment of the french in this part of the Country.

Upper Canada is chiefly Colonised by English (or rather British) and Americans. I so greatly prefer the french language to our own, when spoken by the Lower orders, that I rejoice the population is french. In Society, English is generally spoken, but many of the Canadian ladies are better pleased when you converse with them in french and some cannot speak English at all, which rather proves the disinclination to become very English. A happier and a more contented population does not Exist, and they have every reason to be so, their houses comfortable, provisions abundant, the rigors of the climate guarded against by suitable Clothing, no Taxes, and the mildest Laws and Government. If they are permitted to feel themselves satisfied, so they must continue to be; Canada is, generally speaking, a healthy climate. Would that England and Ireland were as happily situated, the excess of Emigration every year, from Ireland, to this Country, is complained of, as an Evil, and likely to encrease, as the description of persons who arrive, are, unfortunately, not always such as could gain a livelihood, or succeed by settling in this Country even when land is granted to them. It is, when a strong healthy man, accustomed to labor, comes to Canada, and he can by great bodily Exertion clear a lot of ground, and get in crops against the next season, that he has every fair chance of success and each year will improve his condition. If he has sons of an age to assist him in his first Establishing on his grant of land they may very well look to becoming in their turn settlers and the family in time spread and be truly independant and happy.

Lord Aylmer has hitherto we hope been more successful than he dared hope, considering the nature of his government here................................
I am at times surprised how readily he has turned from the idle life he was leading while travelling abroad with me, to one of such constant mental occupation, and yet remain so cheerful and unembarrass'd at all times, as if it set quite easy on him though certainly he has had quite as much to do, as he could well have got through. At any rate, the Government of Canada can not be called a sinecure. All this

might look too like praise, and did I not remember with pleasure Lord C's beautiful, and (to me) very apposite remark, on Lord Aylmer; I should be tempted, in shame, to obliterate what I have written, but Lord C. will, I know, be good enough, to rejoice, that "the sunshine of the soul" has not been clouded over, by the Embarrassments attending Political life. I ought to think, that I have intruded the concerns of Canada and ourselves quite long enough, in my wish to amuse you, dearest Lady C. I may have produced a different effect. Do not punish me by silence; at any rate, I shall not complain if you repay me in a similar manner. Adieu!

Extract of a letter to M[rs] N... dated March 6th 1831

....

Mary also informed me of many things concerning you and your Family which could not fail of being very interesting to me; among other things, she speaks of your conversion by which I conclude that you are become more occupied with the grand truths of Religion, I will not use the word serious (so much in use among some) as a distinguishing appellation for those, who denominate themselves "Pious Persons", "Serious Religious characters" and so on, for I feel certain that your entering more into the truth and beauty of the Sacred writings (as they respect the practical result on our lives) will not render you or your dear Girls more grave, and serious in your manners. Your whole conduct during very trying occasions has been such, as to prove, that you placed your confidence in that Merciful Being who could alone direct you in such difficult circumstances. I can not help thinking therefore that the proofs of Christianity shewed themselves in your conduct, however the mysteries of the Exceeding great Love, which accomplished the Atonement and the Infinite Justice, which (immutable in itself demanded the sacrifice as needful, where Sin had prevail'd) are all mysteries of which, though we all willingly accept the gracious results, yet we hardly dare attempt to penetrate the depths, we must therefore take our beautiful Religion of Pardon, through Love, as it is allowed to us to take it, and sit us down like Mary at the feet of Jesus, and listen to his divine accents, washing His feet with our tears. I always picture to myself that lovely domestic history of Mary at the feet of Christ and Martha busied about much Serving, such a true picture of our own hearts, and I constantly find in myself the Martha, when I would wish to find the Mary. In one respect you and your dear Girls have long had the advantage of me, our different lots in life, allow you to be withdrawn as much as you please from the World (as it is termed), by which I mean the Vain, and frivolous amusements of a congregated mass of persons, but it is not the number's assembled together which constitutes the sin, or danger, of what we term the world, for every being has a little circle round that centre self, which he may and must term his World, and as whatever Extent that circle may embrace it is fill'd with beings, all like himself, to be saved, admitted to the same great redemption, and partaking of the same mercy and pardon — is it not something bordering on presumption, or pride of heart? is it not something of the sin of the Pharisee (which our blessed Saviour so beautifully illustrated in His Parable), to name any set of Persons you may choose to think worthy of admission within the pale of your Select Society? The Pious—*Par Excellence* — or the serious religious persons — *par distinction* — oh! dearest Sarah! do not allow yourself or rather your own Generous and Enlarged mind to be narrowed into such a Selfish View of our grand and all Embracing Religion, which is calculated when properly un-

CHUTES DE LORETTE

LAC SAINT-CHARLES

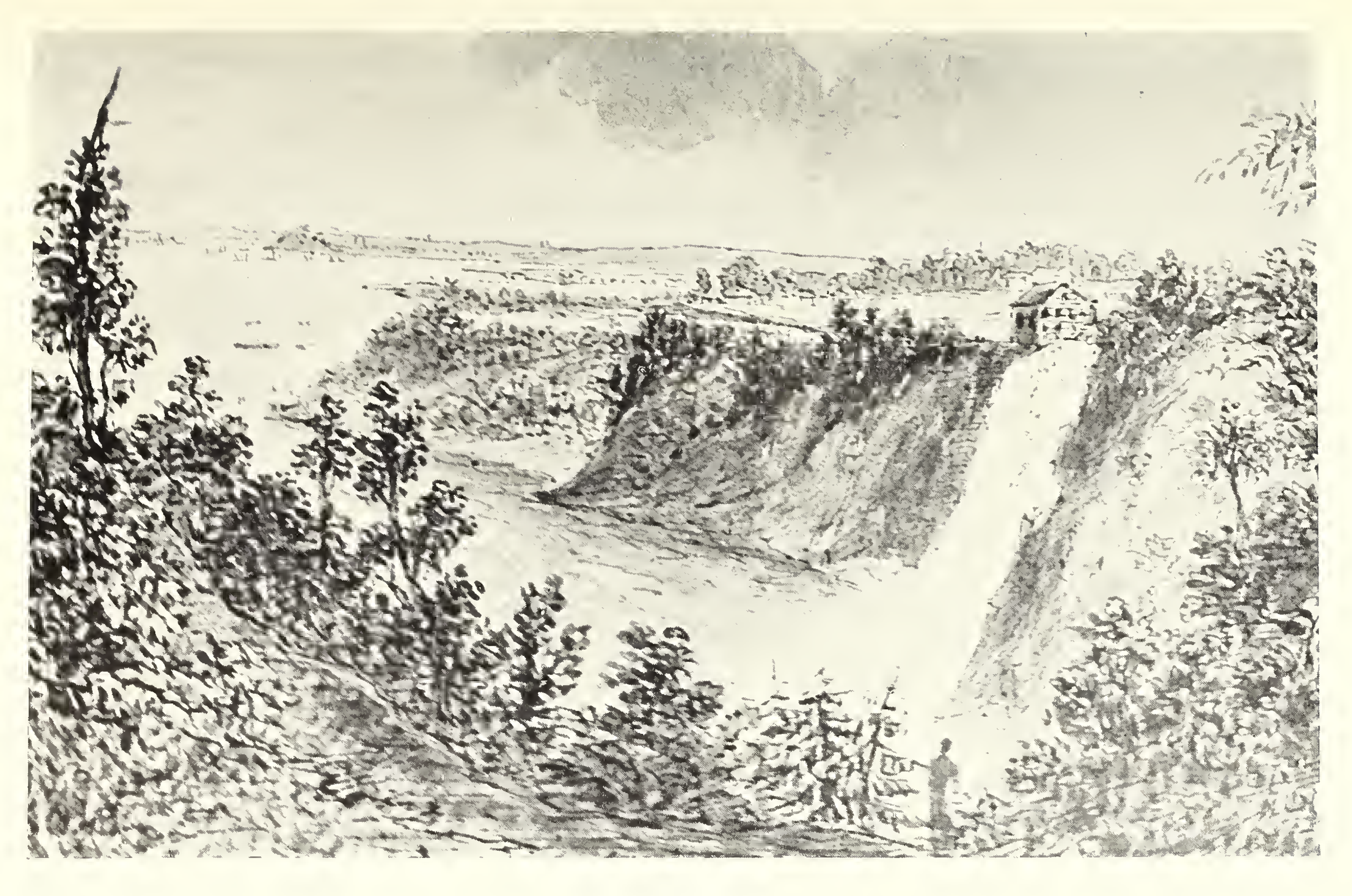


LAC GEORGE

(Sans titre)

(Sans titre)

LA CROIX DE CHEMIN



MONTMORENCY



MONTMORENCY



MONTMORENCY



MONTMORENCY



MARCHES NATURELLES (MONTMORENCY)

SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ



SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

SAINT-FERRÉOL

SAINT-FERRÉOL



HABITANTS

derstood, rather to Extend and Expand the heart, till it Embraces the whole mass of human beings dispersed on the face of our globe and darting forward through the atmosphere that surrounds this little world on which we are placed to act our parts, believes, that whatever it has pleased the Almighty Maker of such an universe to people other mysterious Globes with, they are (by some wise means of which we must remain ignorant) destined to be saved and happy. Continue, my dear friend, to be amiable and kind and courteous, an Encrease of true Religion can only make you more benevolent and more forgiving, or I shall never think you are in the right road. Your mind is naturally Enthousiastic and your dear Rose has a poetical imagination; to such, Excess is dangerous, beware of taking a Gloomy View of our beautiful religion which allows us all rational and innocent Enjoyment, and can alone make us really happy. I am placed where my duties call me to lead a different life from what you may choose, but neither of our paths prevent our useing, and not abusing the pleasures of this life; may you do so and be happy.

The interest I take in all that concerns you has made my letter I think on reading it over, rather like a Sermon which when you have well digested ought to be seasoned with something more palatable perhaps, and having been rather carried away by my anxiety. I hope you will be cautious how you make known its contents, for parts of my letter may offend where I am sure, I would not offend, as even zeal when really felt is most respectable in my Eyes, but as our Blessed Saviour first, (and S[t] Paul and the other apostles after Him) enjoin Humility, we must believe that is one of the most necessary but most difficult of all christian Virtues. I will now change the subject and tell you something of ourselves. You will have heard through Mary of our having been ill, thank God we are now perfectly recover'd and do not accuse the climate of Canada of being unfavorable to our constitutions, but this season has been peculiarly unhealthy and we have only shared the general bad effects. You will believe that I am quite recovered when I tell you, that I have been several parties of which the following description may amuse you as giving you an idea of the amusements peculiar to Canada, and perhaps more particularly to Quebec; the sort of carriages which are used by all description of persons, are called Sleighs, with the higher class they are generally drawn by two gay looking horses tandem and each horse has bells affixed to the harness, the music of which I do not think unpleasant. These carriages are termed *caleches* or double Sleighs, when there are two seats one behind the driver to hold two persons conveniently, with all their necessary linings and coverings of Leopard, or Bear skins, with which the seats are covered within and without and in the choice and quality of which consists the decoration of the Sleigh. These skins are lined with a sort of maroon or scarlet Baize, and with the color of the Carriage, is of cource at the option, and to the taste of the owner. My Sleigh is very large and commodious, but I have led you into an Error already in my attempt at description, for I should have told you that these open carriages are termed *Carrioles*, and the small chariot on Runner's or a Sledge, which I have for night, or bad weather, is called a Covered Sleigh; some of the *Carrioles* are placed on what are called high runners which are Iron grooves like skaites, and when the roads are smooth this carriage glides swiftly and delightfully over the ground, but the draw back to this Exercise is that, owing to the dislike which the French Habitants in Lower Canada have to any thing like change, they will not be persuaded to change in some trifling degree the construction of their Sleighs, and as they are now built,

the carriage of the common people when loaded produces a sort of rut across the road which occurring at every third step produces a kind of motion, which, when they are very bad, owing to the quantity and quality of the snow nearly shakes the breath from your lungs, and often throws your driver out of his seat. You are not unfrequently overset, but as the carriage is very near to the ground and you generally have a bed of snow to be laid down in, should your driver keep his reins, and the horses prove gentle, all ends in a good laugh at the Expense of the sufferers. This Event occured to me the other morning when I was tempted by the Tandem club patronised by the governor (who however has not yet found one day to join in these sports), my driver, Captain Airey, brought us safe to the Village where a cold (or rather hot) Collation was prepared, and then very leisurly overset M[rs] Primrose and myself to the great amusement of ourselves, all four being laid down in the snow, and plenty of persons near to Extricate us from our cold beds. We generally have some Gentlemen of these parties, who have talents for the culinary art and officiate so well, as to make those who partake of their well composed hashes &c, &c, professed Gastronomers, or very bilious. However such is the magical effect of the pure air, and long drive attended by such Exercise as I have very faintly sketched, that I have recovered my strength only since I have patronised these delightful Excursions. To morrow we are going across the magnificent frozen S[t] Lawrence to dine early at a Country house of S[r] John Caldwells. I suppose as it is the day in the week when the Tandem club give alternately a party to the Ladies we shall be a train of 20 or 30 persons, and the drive on the opposite side of the River though now covered with snow, yet owing to the quantity of firs and precipitous ground towards the River, it is very picturesque and the situation of Quebec, on its Elevated promontory, is very fine from the other side of the River. Having been many of these parties lately, for the benefit of my health, I feel quite certain that there is great enjoyment in these drives, — much more than in the large dinner of 22 persons, we give to day with a soirée of about 200 at the least,— but these are duties attending on our situation here, and must be gone through, and now I have strength to go through the reception of so many persons, I do not mind it. I am really surprised to see how Lord Aylmer gets through all he has to contend with, now that the House of Assembly are sitting and going at length into all their list of Grievances against our Government at home, and of other ills, arising as they conceive from mal-administration of former Governor's of Canada without entering into Politics which would lead me too far, I can not let you into the causes which necessarily produce an immense quantity of business which requiring all a Governor's prudence, and good sense, gives the present quite sufficient to occupy him. Thank God! he is now quite equal to it, and is as gay and looks as happy as a man, who is striving to do his duty towards his own government, and the Country He is come to govern, deserves to look. Though he has much to contend with and some Violent persons to conciliate, I trust all may go on better than it has done for years in this Country, the mass of the Population are happy, and they really feel themselves so; there is a degree of comfort about their habitations, and appearance which quite realises all that I have sometimes in my day dreams pictured to myself, as desirable in a little Kingdom of beings, just at that fortunate Epoch between poverty and artificial luxuries. But I have written too much already, and must put a stop to my pen, so Adieu!.................................

Quebec, February 24th 1831.

My dear Miss P.

What will you say for my wretched memory, if I should declare, that in the multiplicity of letters written, immediately on my arrival at Quebec, I hardly know to whom those letter's were address'd, and if I have fail'd in promise to our kind, anxious friend, you must not attribute the omission to a want of interest as far as my will is concerned, for this I now prove to you, by running the chance of tormenting you and myself with a repetition of what is now become to us, as a tale, long gone by, and recount to you (not indeed at length) but *en masse*, the Events of our Voyage, our arrival, &c, &c, and a rapid outline of the state of affairs in Canada as far as I can venture to attempt giving you any idea of what is passing without the precincts of my own department; of our interior indeed, you shall have some details, in case these should prove the first accounts that shall have reached you, excepting indeed what the English papers may condescend to remark on the affairs of Canada and of its Governor, these times are however too full of Events so deeply interesting in every part of Europe, for us small people, in the British Colonies to hope to find any circumstance connected with the Politics or domestic Economy of Canada, of sufficient importance to be inserted in any corner of the English Papers however material in our Eyes, such Events may appear, but before I begin with self and what is dear to self, let me congratulate you my dear Miss P. that the brother of your Friend, Prince de P., is alive at least! God knows, I have often thought of him, and more of his poor unfortunate Wife, and trying to place myself for one moment in idea only in her distracting situation almost maddened me, the fate of the Ex-ministers (though less severe than some Violent persons anticipated) yet would be terrible enough, dit not that Enchantress Hope conjure up something like a chance that hereafter this terrible sentence may be mitigated, and this domestic couple be re-united, and pass their days in some quiet retreat, at liberty at least to breathe the pure air of heav'n together, and eat their modest repast in peace, and if (as I believe) his conscience acquits him of intentional wrong, far happier will they be, in themselves, than when tormented with Ambitious Views, and at every body's disposal, Excepting their own. Who would court power after the lessons this late trial has given? Mens judgment may fail them, in moments of peculiar difficulty and then Man — cruel and unforgiving Man! — punishes his fellow-mortal with death, or dares to call it mercy, when he inflicts as a mitigation of such sentence, Eternal Imprisonment and solitude ! ! ! And then dares to kneel at the throne of all Goodness and Beneficence, and Expect at that Tribunal, the mercy and pardon, which his own failings (perhaps crimes) cannot claim, but which he has himself dared to deny to an erring mortal like himself!

Oh! how fearful for such men, if God was not the God of mercy and of Love? While Man is ever to man the severest of masters and of Judges! Who, my dear Friend can ever wish for responsibility with this View of the case, a Man may have the best intentions and yet be brought to the judgment seat of Man, and be condemned. God of His Infinite Mercy, protect my Husband, and guide him in every measure he may adopt! May he be enabled to continue to unite the *Suaviter in modo* with the *Fortiter in re* so necessary in this arduous Government and with which he has begun his career here — and hitherto with tolerable success. But I must not forget my promise of giving you a short account of our Voyage and arrival. After the two first days of beauteous weather succeeding our Embarkation, and

which made us in love with Sailing and *the Herald*, and in good humor with our accomodations, and with every body, and every thing, and during which we were all very busy arranging our books, writing, and deciding on a variety of occupations, and rules to be observed during our passage, in order to the passing our time profitably and agreeably when the whole scene changed, and for the rest of our six weeks passage till we were fairly in the lovely river St Lawrence, we enjoyed only the pleasing Variations of Gales head seas, fogs of Newfoundland, becalmed, or squalls, Extreme indisposition became the lot of most of us. For myself, I was reduced to a pitiable state of weakness, not exactly sea-sick, but truly Exhausted from being unable to keep my feet for days together. None of our party were able to walk on deck. My maid fortunately proved a very good sailor, and we had another female on board accustomed to the sea, and very useful in our Cabins. I never dined at table for a month, and seldom could go on deck. You may readily conceive our joyous feelings, when we sail'd with a fair wind up the magnificent St Lawrence, some idea of which scenery, I hope some day to give you from drawings; the settlements on either side looking like an Encampment, the houses and Roofs being white, backed by a mass of dark native woods of Fir and Maple, with other light trees mixed. Unfortunately, as we were going at the rate of ten or Eleven knots an hour, we could not avoid anchoring at night under the Walls of Quebec, and miss'd seeing our future residence backed by the bold Cape Diamond; as we approached, next morning, very early, the young A.D.Cs and the Governor appeared in full Costume, and I daresay you would have thought with me, when I decided, they all looked very handsome, and I felt very proud of them. I certainly was not worthy of them for I could only get out, a large black Beaver bonnet lined with Pink, with black feathers and a warm wadded silk cloak, as the weather though bright and fine, seemed very cold. The salute on our quitting *the Herald*, and the Yards manned with her beautiful ships crew, hurraing us as we left the ship, together with the many heart felt Expressions of good wishes and good will (for we had been so fortunate as to make many friends among the officers during our passage), all this went to my heart, and my nerves being weakened by illness, I had some difficulty in drying my Eyes, so as to meet Sr James Kempt with proper decorum; he came with his numerous staff to the landing, to receive and led horses being brought for Lord Aylmer and staff. Sr James conducted me in his Phaeton and four, up the steep hill to the Chateau St Louis which is the Governors residence. It was a beautiful sight I assure you, and we thought every thing in, and about the Chateau much more agreable than we had Expected, good sized rooms, good Garden, and Green-house, riding house, &c, &c. Large men dinners of ceremony succeeded our arrival, and I was left to repose and solitude in rather a desolate looking drawing room with no other furniture than the black horse hair sofas of which L^{y} Ogle gave us such a true and lively description and which, I remember, took down all your grand ideas of the part we were destined to Enact in Canada. I had just time to take the officers of the *Herald* a party to see the falls of Montmorency and we gave them a dinner, before Sr James Embarked for England in the *Herald* which he did on the 20th just one week after our arrival. Lord Aylmer occupations dit not permit of his seeing much of the Environs of Quebec, which I enjoyed before our cold weather set in. The autumn has been just as mild as in England. We purchased every thing that Sr James Kempt left, all his stock dead and living, household furniture, horses, cows, &c, &c; Wine, Linen, Piano, Carriage, china, &c, &c, &c, which, as every article of old furniture was appraised at an

enormous price, we were nearly ruined. Our Expected goods from France arrived after all too late in London, for the autumnal Ships, they will only arrive here in Spring. I have had all the horse hair sofas covered and plenty of Easy arm chairs, I found in Various parts of the house, have been collected and all covered with the strip'd linen, which we brought from England, and now, I may flatter myself that (though you would not think our residence very Royal) you might Vote it very comfortable, as we have added many stoves, so that the rooms are all well warmed. Imagine there was not one mirror in any one of the sitting rooms, not an ornament of any kind but all looks very different already, and the billiard Table such a ressource! The drawing rooms, billiard Room, Lord A's study, and book closet, our bed room and my bath room, are all *en suite*, and I fortunately found all the rooms stained Buff Color, which lights well, and is just what I like. Our suite of rooms look on the magnificent river S[t] Lawrence, at this moment frozen over, which is superstitiously supposed always to occur when a new Governor arrives, and to be a good omen. We drive and walk on it. There is not in Europe (perhaps in the World) so magnificent a *Corso*, as this River Lake, with thousands of persons, Booths and sleighs (which latter is the carriage of the country) and is a pretty looking double Gig or Phaeton on Iron runner's or skaits; it is now a Gay scene, all motion. Till I was taken ill, we had a dinner of 22 persons twice a week, and a dance of 240 persons once a week, or once a fortnight. On thursday in Easter week, I begin again with a fancy Ball, which being a novelty here, will please, I dare say. The Society here is very tolerable, Some very intelligent and agreable persons, but as we have established a rule not to accept of any invitations either to dinner, or Evening parties, which spares us much fatigue and many hot rooms, and as we receive so much at home, is most agreeable to us. The ladies dress much better than I had been led to Expect and many send to London or Paris for parts of their *Toilette*, but I am assured there is a visible improvement, and every year in this Country rapid improvements take place in every respect. I have no time or room in this letter for any thing bordering on Politics. That must be reserved for another letter. I forgot to say that I am but just recover'd from an illness which confined me to the house nearly two months, part of which time Lord Aylmer was very unwell, indeed seriously so. He is now thank God! quite recovered, you must not think that our climate is bad, but this Winter has been remarkable for sickness........................
What do you think of my having, at this moment two bouquets consisting of Carnations, roses, Mignionette, &c, &c, on my table, before me? So you see we are not so deserving of pity in our cold Region. It is very certain that what we heard from some persons previous to our arrival is true. You see the Winter, but you do not feel it. Pray let us hear from you...
I direct this letter as you desired I would... Adieu!

Quebec, April 4[th] 1831.

It has long been my intention to have the pleasure of writing to you, my dear Emma, but as I was aware that you would learn from Mary of our well being, in a mundane sense, I wished to collect something interesting to you in these comparitively Infant settlements respecting the state of the Church, in order to render my letter more acceptable. You are perhaps aware that the original Canadian population of Lower Canada were Roman Catholics and that since the cession of these Provinces to the English, their Religion has not only been tolerated, but the

Church Establisment possesses all its rights and privileges on a most liberal plan. As I know you are now become to the full as Catholic in your feelings as ever I was in former days (when I undertook to vindicate some of those tenets which were held most obnoxious by you and many others), I shall give you some account of the Religious Institutions in Quebec. The first settlement of the French in Quebec were in huts, erected by the Jesuits on the site of the present Convent of the Hotel Dieu, which is also an Hospital, and served by the nuns Hospitalieres of St Augustine of the Congregation of The Mercy of Jesus, the first of whom came originally from Dieppe. There is a colony from this hospital of Hotel Dieu, a little out of the Town, inhabiting a large building, of which Charlevoix (the old Historian of this Country), says: "it is the finest house in all Canada," but, we must regret that a Convent, or Hospital should be built on a Marsh. Monsr de St Vallier, Bishop of Quebec, Expended 100,000 crowns in building, furniture and foundation. The Bishop has distinguished them by peculiar regulations and obliges them to wear a silver cross on their breasts. The interesting part of the two Establishments I have mentioned is that in these two Hospitals, the Excellent Nuns are entirely devoted to their religious duties, and to active attendance on the Sick, and the wards of the Hospital, which are open to the inspection of those who are admitted to see the Establishment, are all in the most perfect order, and the kindest and affectionate attention to the sick patients marks the devotion of these Excellent beings to their amiable and Christian-like occupation. I am, from my situation here, always admitted whenever I visit them and I feel ashamed at the distinguished manner in which these kind Sisters receive me, who feel myself so comparitively unworthy. At the Hotel Dieu, where I often go, I find the Superior (who is a very delicate, consumptive looking person), taking her turn in watching the sick by night and they rise every morning at four, in this cold climate, keep their fasts very regularly and are Employed in their hours of recreation in making various ornamental works for the Alters, or fancy works for sale. All the church Alters are gilt by the Nuns, and they Execute this Gilding remarckably well. At the General Hospital, Foundlings are also received and brought up and Educated, and the sick are admitted without respect to difference of faith.

The Ursulines is another convent in Quebec, which I often visit. The Superior, St Henri, is a very sensible kind-hearted Woman rather in face like Aylmer's Mother, though not so Elegant, in person, or manner's. She is sister to Dr Maclaughlin, and is a great friend of mine. The Ursulines superintend several schools and most of the young Ladies, who are of Canadian Parents, receive their Education there on the most liberal principles however, as Protestants are admitted, these latter however, are chiefly day scholar's, but there is no attempt made to Convert them to Catholicism. The superior has lately Established a uniform which all the Children must wear while, in the Convent. *La mère St Henri* is, indeed, quite a mother to them. I have just placed a young canadian there, the Daughter of the Widow of an officer left with ten children, entirely destitute, the whole Expence, including living, is 25[1] a year and half that sum as day boarder, so that a family of daughters, without music, drawing, or dancing, may be well instructed at a very cheap rate. When I go among them, there is so much affection towards me, that you would not imagine I was considered as a heretic. Attached to the convent is a school for the Children of Emigrants and pauper's, where the Children are taught useful information by the Nuns, who are French and Irish. It is altogether a most interesting Convent, as is the Seminary, a Convent for Men, where the Youths of Family

or of the middling class are educated, the Professors being all Brother's of the Convent. On our first arrival, we went in state, to inspect these Institutions, and received Addresses in french Verses in honor of our arrival in Canada, some of which were very prettily turned, and if we had been residing some year's among them, there might have been some danger that our gratified feeling might have engendered a foolish pride; but as we considered that all the Virtues, attributed to us, was but pre-judging the objects of all these Eulogiums, we were not puffed up by them, though, it is always pleasant to feel oneself the object of *bienveillance* from others, whose characters you esteem. The only fault I find with the Ursulines and nuns of the Hotel Dieu, is that they are always sending me presents of Flower's natural, and Artificial (which latter they make very well) and when I was ill, they sent me fresh Eggs, and did every thing they could to testify their anxiety, praying for us constantly, all this they do, and so few are their wants, that I can do nothing for them in return.

But now, I must turn to our own church, and give you some account of that. We have a Bishop who has been absent all the Winter. His Diocese being very Extensive, he conceiv'd it right to reside this Winter at Kingston as he superintends all the affairs of the Church and their interests have required his presence in highland; we shall not have him at Quebec for some months. His nieces are here, and the unmarried one Miss Stewart, never goes into society, but I see her *chez moi*, of a morning, as the Etiquette here, is to accept invitations at the Chateau. She wrote to request permission to decline invitations even to dinner, she is better occupied, with the several charities, and sunday schools; at Quebec among others, the Ladies have Established the benevolent Society. This charity is to relieve poor Women during their confinements. The orphan School, which is entirely supported by the produce of articles sold in three days, at a Bazaar, and for which sale the Ladies are now very busy working, we have the Governor's permission to hold it, in the Old Chateau, there is a similar Institution at Montreal, where the Ladies cleared £600 this year for the charities, by their fancy works and other Exertions highly creditable to them. I am become Patroness of all these Institutions, and we have occasional meetings; every thing is carried on with great decorum and regularity, and the English and Canadian Ladies act together on these occasions, and are actively benevolent. The immense Emigration (or rather Immegration) yearly produces much distress, fortunately if the persons who flock to Canada from Ireland, can but act in any capacity, as servants, they may soon get places, and Wages are very high. We have chiefly Irish servants in our Establishment. The Canadians do not like living in families as servants, where there are Irish Servants.

Protestant Churches are building in all the new settlements. At Quebec, there is a Cathedral with organ and choir complete, though the choristers are not dressed as in England. We had on Easter Sunday, three services, and I think near 500 communicants. Aylmer and I went to see and hear High Mass performed at nine o'clock in the Catholic Cathedral and at Eleven, our own church; again at three, and there is another service at a chapel in the Evening, besides the Scotch Church and several Catholic churches. I have attended divine service every day, during Passion week, and we have had very able discources by the Archdeacon Mountain a very Excellent Man, so you see, my dear Emma, we are very well off in these Essential respects, as well as in others. When first the french settled in Canada, the Catholic Missionaries worked so indefaticably to Establish their faith, that

most of the Indians who were converted to Christianity, became Catholics, and there are few Protestant Conversions; however when I have travelled more in this Country, I shall be enabled to give you more information on this point. The Bible and Tract Society's are spread very much in the new settlements, and this Country will become daily more interesting and important. I shall only add a few lines to this letter, to say that we are all well, and happy, now that the session is closed, and the Governor has got through his arduous duties, much more successfully than we Expected. It is a difficult Government however, and I pray to God to strengthen him in it, without His divine aid, neither can Aylmer's or any Man's Wisdom avail much! And now Adieu!..................................

Menesinoé, the Indian Prisoner

Quebec, January 1831.

As I think the following history interesting, I shall insert it among my *Recollections of Canada.* The story will almost tell itself by the insertion of the letter, but as I have not the copy of that which was written from three Rivers, in favor of the Indian Prisoner who had been in Confinement for a length of time, on a charge of murder committed on the person of his Brother in Law, and on the testimony of a Relation who was present, the circumstances which were proved by Witnesses on the trial went to soften the guilt of the Indian, if ever murder can be justified, and in consequence of the act having been committed under the feeling of self defense, an application was made to the Governor for a remission of Menesinoé's punishment which had been incarceration for so long a period, that this confinement so opposed to the poor Indians wandering habits that, in addition to his grief for the loss of his little Girl (who he would detain with him in prison and who fell sick and died), it was thought that the poor man w^{d} fall a Victim to despair and I need not add, that the dear Governor only waited for the necessary authority (which the judges observations in favor of the Wretched Pris... afforded him) to use to its fullest Extent that dear and Valuable Privilege of the Power entrusted to him in the Government of this Country, namely Pardon! and mercy! while the necessary steps were taking, the advocate at Three Rivers (who was much interested in his fate), took him to his own house, and was very kind to him. My letter was a sort of answer to his, and he undertook to procure necessaries to some amount which were furnished at my Expense, and Menesioné waited at Three Rivers under this Gentleman's protection till the Winter Snows and Ice enabled him to return to his own Family, to pursue his hunter's habits and life, and it gave me much pleasure afterwards to learn that he has been supplied with every thing that he himself thought most convenient to carry on his Indian hunting life. What a moment must that have been w^{h} restored him to his liberty and native Woods! I try to fancy it and my Imagination does something towards it. I shall now copy my letter here which was as follows.

"Sir

Having just perused your feeling letter on the subject of the poor Indian Menesinoe, I shall make no apology in troubling you with a commission, as I am Encouraged to believe that the writer of the letter which I have read, will take upon him willingly any trouble, which my request may occasion; did I not seek how I might prove my sympathy in the fate of the poor Indian, who has so naturally interested

my feelings, the tears, which the sad tale I have just read has caused to flow, would be shed in Vain. I feel that I have no cure for a broken heart, but could you not make him understand that a Woman has wept for his misfortune and that she will pray to God, to pardon him, and that he may be restored to health and Peace when he meets his friends again in his own Country. I do not pretend to judge of his degree of Guilt, but his punishment seems already to have been severe in this World, and how many of us christians who have the benefits of christian Education, are tempted at times to revenge our injuries. May I request that you will not let the poor Indian go Empty handed from his Prison but kindly procure for him blankets for himself and to take to his family, with any other articles for his journey which may conduce to his Comfort and prove to him, my sympathy. Home and all its accompaniments can alone pour balm into the wounds produced by confinement in Prison. Under the circumstances in which this poor man has been I should like, if possible, to know how he bore his release from so long a Confinement. Perhaps you will add the kindness of informing us. I leave to Colonel Glegg any arrangements necessary for the payment of any sum you may kindly undertake to Expend in meeting my wishes with regard to Menesinoe and have the honor to remain &c, &c.

L. Aylmer.

I wrote the following lines immediately while Excited by the foregoing history of Indian Revenge and the unfinished lines remained among other paper's thrown by. I have now finished them and they will follow the letter, such as they are. The lines will remind me of the feelings produced by the history of Poor Me-ne-si-o-né. I hear remark that the Indian names are pronounced in the distinct way in which I have inscribed it here.

Pining in Solitary Gloom
Menesonoé lies,
Waiting in tears, his final doom
Oh! hear, the Indians Cries!

Haste to his cell, and bid him live
Bid him in Peace depart.
Perhaps e'en now, it is too late
A Prison breaks his heart.

Alas! how few of us, who bear
The Christians Sacred name,
When injured or assail'd but dare
Revenge our Wrongs, or fame!

Look at our honorable Code
Of Duelling Laws — defended
When Man meets Man, intent on blood
Too often with life Ended.

How then can Christians dare condemn
If untaught Indian murderer prove
He has not learnt that heavenly theme
Leave Vengeance to the God above!

Quebec, April 19th 1831.

Though the non-arrival of the regular Mail from Halifax makes writing to our friends in England so constantly like speaking to those, from whom you find it difficult to get any answer in return, yet, we must try and be patient and only trust that our public news (so unexpectedly arrived the day before yesterday) may prove of a totally opposite character from that we hope for from our friends! How aweful and anxious are the Symptoms of the times, my dear Sophy! In looking over the map of Europe, it would be difficult now to place ones finger on the spot, where Wars, or Rumour's of War's are not to be apprehended. I am not apt to be gloomy, or to look to the worst, yet the late outrageous attack at Paris, and the trampling on every Sacred Emblem of a Religion which had Peace and good will towards men for its divine intention, makes one shudder for the consequences and our anxiety for later news from England becomes greater. We cannot however Expect later intelligence, for what we have received now being to the 25th of March the arrival of this Vessel on the night of the 16th from Poole in Dorsetshire, is next to a miracle. The stupid Captain had no paper's, and only brought a report that Parliament was dissolved, in consequence of the debate on the proposed reform, and the opposition made to it, so that we are left to our own reading of the Events probable and possible to arise out of all these wonder's; and that person will be considered a Prophet, who shall now prophecy where all this will end; some might say, all this is foretold as the end of the World, and the Expected Comet may end the mystery and us together! But as we are now inhabiting the part of our little Globe, called the New World, we cannot help indulging the feeling that this portion of hitherto unoccupied Country just now beginning to be till'd is doomed to have its turn and to prove the resting place for such as come across the Atlantic to seek an habitation in a Calmer Country and that untill all this immense track of Country has had its turn, the World will not end, for if Christianity is to be spread last, West, North and South, there is much yet to be done on our Globe! But I have got into a sad serious strain and I dare say you can make all such reflextions to the full, as well as myself; therefore I will try and amuse you and your dear Girls by something more entertaining. We have had curious local Events, this season, which are worthy of remark, as being of local interest. The Winter has been considered remarkably mild, while by our late accounts from England, your Winter has been unusually severe. It will appear to you therefore rather paradoxical that the quantity and mass of Ice which has collected this Winter, and has formed what they term at Quebec a *Pont*, and some miles higher up towards the Town of Montreal, another *Pont* was of such thickness that it still intercepts the Communication from Montreal so that a steamboat which came down three days ago towards Quebec met with this impeded navigation, and getting Embedded in a manner with the masses of ice, floating down from other parts of the River, was actually sunk and is lost. No lives, thank God, but the passengers had to save themselves as they could, from one block of Ice to the other. It is curious to see the dextrous manner in which the *voyageurs* or Canadian boatmen manage their canooes dragging them occasionally across the Ice and then launching them again on the water. The perfect Establishment of a communication by Ice, between Quebec and the opposite shore (nearly a mile across) is much in favor of the *habitans* of the opposite shore and country, as it gives the facility of bringing all their produce to the markets at Quebec and carts laden with wood from the Interior of the Country take advan-

tage of such a communication. This facility has a great effect on lowering the markets here, and is therefore hail'd with much joy, but the poor boatmen who become then idle and their Canoes useless, do not hail the Establishment of the *Pont* with any pleasure and at one time the Police were obliged to interfere with their attempts to break up the Ice near the *bordage* or shores. The *Pont*, at Quebec, has been carried away and melted for a fortnight and we have within these three days masses of ice from the *Pont* higher up, and one of the three Vessells just arrived from England interested us yesterday for some time, as the fields of ice brought by the retreating tide down the River came in Contact with the Merchant vessell and though she was at Anchor, conveyed her off forcibly down towards the Island of orleans and as there was no Wind, she has had some difficulty in getting free. The Navigation from England is now open in consequence of the Ice not being yet broken up on the Labrador coast. Soon that will happen, and then it is that the ships from England having these immense blocks and fields of Ice to contend with, the danger in a Gale, or strong current, is very great, so this apparent Paradox is Explained; the formation of these *Ponts* therefore, you will perceive, does not depend so much on the intensity of atmospheric temperature, as upon a particular state of tide acted upon by particular Winds and currents. All these causes have this year happily combined to effect for us a beautiful *Pont*, the pleasures of which I have in a former letter attempted to describe. This letter must go off this day. I have only to add a description of our little fêtes. My fancy Ball went off admirably. Costumes very well imagined, and very well put on. Among the most amusing, were a *Groupe* of Indians supposed from Lorette, the Squaw or female of the Chief supported her character throughout, and the men danced the War dance of the Country with great animation, it was really an amusing Ball, seeing such a grotesque Medley of nations, the Indian Savage, dancing next the Spaniard, the old full dress of the last Century, and the Swiss and Norman Peasant with the Highlander, and the Virgins of the Sun. There was great Variety, and much amusement. I opened the whole suite of rooms, and we were not crowded. On the whole, I think the Fancy Ball succeeded. Nearly 300 persons were present. I wished for your Girls the other morning to be present at our Examination at the Ursuline Convent, to which I went by appointement in order to judge of the Young Ladies acquirements. They were Examined before me in History, Geography, Grammar, English and french translation, and Sacred History, chronological Events, &c, &c. In all which their answer's seemed very readily given and I was particularly pleased with the facility which they seemed to have, in translating ancient history *courammeni* at sight from French into English and *vice versa*, as this is the best proof of understanding a language. It is an Excellent Exercise for scholar's. As I was called on to bestow the prizes and four young Ladies were selected as worthy the honor of the two crowns of flowers with which I was to crown the most deserving, I found myself at some loss, not being Solomon in judgment, and not liking to decide, where all might possess equal claims to distinction, so that I hit on an Expedient so that chance decided and it was agreed that the four aspirants should draw from four pieces of paper of unequal length, the two longest were to be the prefered objects. And consequently, I prepared to crown them, when one had accepted, the other magnanimously refused the honor, alledging as the motive of her declining that one of the other's was more worthy, and I was so much pleased with this delicacy of feeling and modesty, that I immediately acceeded to her decision, and when I sent some ornamented Cakes to be distributed on a holiday which I had requested

for them, I consigned to her care the distribution of my presents, saying that having had such a proof of her integrity and justice, I had only one thing to fear, namely that she would not think of herself. Other prizes were given of fancy works, Executed by the good Nuns, who are the only Instructresses in the Ursulines Convent, where music and drawing is also taught, and where the most liberal Education prevails, Protestants being received as well as Catholics, and no attempt at conversion.

See, my dear Sophy, the good effects of a perfect toleration in this really happy Country. I have one more little Fête to describe. I went yesterday Evening to a children's dance given by the Dancing Mistress, Miss Aspinal. I seldom go out of an Evening, but I thought my patronage might proove (as it has already done) of advantage to a very deserving Young Woman. I expected to be fatigued, and annoyed but made up my mind to these inconveniences. On the contrary, I never saw a prettier *coup d'œuil* than on Entering the room, all the little Girls beautifully dressed in White Muslin, with Wreathes of flower's fastened on the shoulder and hanging over the clear look Muslin crossed to the other shoulder, produced a pretty effect, the boys also were well dressed in a sort of close Spanish surtout, which the Children wear at Paris now, and which I think particularly becoming. The children marched round the room in couples, and then danced figure dances, composed by Miss Aspinal. Among other dances, we had the *minuette de la Cour*, remarkably well danced. I relate all these things merely to prove to you that the Canadians are very well off even at Quebec and can give their Children a very good Education without sending them to Europe to seek it. I know had I young persons here under my care, I should be quite satisfied with the instruction they could receive at the Ursulines Convent, and with Miss Aspinal as a dancing mistress. I am happy in having been able to make my letter longer than I at first thought I could have done, as the despatches were rather hurried off. Pray continue to write very regularly. We are all quite well, I give my last ball to morrow, soon after which we must begin to prepare for our departure to Montreal, where we shall have to undergo similar Entertainments, for about six weeks. I hope you have received a long letter dated the 19th of March which accompanied a little Pamphet with an account of the Environs of Quebec, and Engravings by our friend Colonel Cockburn which for accuracy you may depend on and now, once more, Adieu!..................

I propose always to describe for your amusement any particulars of local interest in this Country which may prove interesting or instructive to my young nieces. I saw this morning a very interesting Ceremony at the Ursulines Convent, namely twelve of the young Girls who are Educated there, received their first Communion, and this Event is held as a fête among them, and it was celebrated in a very pretty manner I thought. I was requested by the Superior St Henri to be present, and after our Service, I went accordingly to the Convent taking with me two Ladies, we adjoined to the Chapel where I was placed in the chair of State which I always try to resist taking, but which the Superior always persists that I should occupy. The Young Communicants were all dressed in white muslin, white gloves, and Veils thrown back, with neat caps trimmed with Lace, under their Veils. They stood six on either side, opposite to each other, and the first couple with their hands joined as if in prayer, and with down cast Eyes, approached each other, and Embraced, they then went down the line to each little Girl in turn, curtisying low and putting their arms on the other's shoulder's kissed first one cheek and then the other, in this manner Each Communicant did, in turn, during this Ceremony the Nuns,

who were placed round the Chapel sung a Verse of a Psalm in Latin, selected for the occasion, as appropriate, and this was answered by the Young Girls. They had for accompaniment a Piano on which two nuns played, the whole effect was very imposing and interesting (had not the Nuns all sang in that dreadful nasal tone, which the old Bishop of Quebec and every other Catholic Bishop or Priest, indulges in, as a laudable part of devotion). I should have thought the music an addition but this sharp nasal sound, when proceeding from so many Voices in unison, is peculiarly distressing to my Ear, and I never shall be able to comprehend how it came first to be practiced, and instituted in a manner as a necessary appendage to all Catholic Chaunts, it certainly cannot be said to be praising God in the "beauty of holiness" and when we are recommended to sing loud Anthems, I should think that the human Voice should be attuned to harmony when praise of that Being (who bestowed on us the power of producing harmony) is the Express object of our songs, and whose Gifts we abuse when we raise up discordant tones in lieu of harmony. I must ever approve however of the Catholic Celebration of some of their fêtes, such as the first communion of young persons, and of the preparation imposed previous to such a celebration, as calculated to impress the young mind with the sense of their Value. With us, there is too restrained and keeping out of sight every thing connected with Religious feelings, and we ever seem ashamed of the profession of our faith. Consequently though the one sex from their domestic Education, have something like a religious instruction, and generally are confirmed before they receive their first sacrament, boys are on this point totally neglected and consequently seldom are brought to consider the sacred duty of receiving the Sacrament at all in after life and either avoid doing so from an unjust View of its terrible anathema, or Excuse themselves from the trouble they think the ceremony may impose on them. But we are put to shame, I think, on these points by Protestants, as well as Catholics. The Swiss Pastors pay the most unremitting and laudable attention to the religious Education of the young people of both sexes, and I never was more interested in my life than in being present at a discourse delivered in the most impressive manner by a very Eloquent Pastor in Geneva, on the occasion of the first Communion of a Society of young Girls of sixteen, who had spent the previous year in a sort of retirement, in order that their young minds might not be diverted from that attention to their religious Education which in the Swiss Church is considered advisable previous to their entering the World, and receiving their first communion. The Pastor of Each Parish Visits the intended Communicants regularly during that year, and though the Parents of course aid the spiritual direction, yet the Pastor would not Consider his duty to his Parishioners, as fullfil'd did he not himself attend to their instruction and this interesting attachement between the Pastor and his flock generally lasts beyond the age where his Religious instruction ends. All this, I cannot help believing, is very useful yet, Excepting among the poorer class who are instructed now, by the general instruction of Sunday schools. I question if such attention even to the Religious Education of Daughters would immediately draw on the Mothers the imputation of being saints, or in other terms Methodists, whereas in the present high rate of information on all subjects which constitutes the perfectly finished Education of young Ladies it is not considered necessary that any spiritual Guide should direct the studies on these important subjects, so that it is Worldly prudence to act in secret and hide our Pious feelings or what is perhaps better. Let our Religion shine in our lives. But somewhat too much perhaps on this subject you may say, to send across the Atlantic, true, dearest

Sophy. Yet bear with me occasionally, if I am prosey instead of interesting, and remember that I am at a distance from all intimate friends, and that I am from my dear Husbands constant occupation deprived of that delightful abandon, which to a nature like mine, contitutes a chief part of happiness, for we are seldom together, but in Company, and in Company we are always living. From the nature of our situation, it must be so, and as nothing in this life is quite perfect, so, I should not complain of any of my trifling annoyances, for that would be ingratitude indeed, to the Great Giver of so many many blessings, as fall to my lot! We shall in a few days be moving to Montreal the second Town in point of consequence in Lower Canada. It is the Governor's intention to remain five or six weeks, in Entertaining the public there, as we have done here. The Government house is a very indifferent one, and totally unfurnished, so that we have every thing to move for the accommodation of a large Establishment, this removal is attended however with less inconvenience than you would imagine, for very large Steam Vessels will convey our Servants, horses, Carriages and luggage, and we shall ourselves follow them and I dare say a day or two, will find us settled there. After this Montreal Visit is over, we separate — Aylmer to make a Coasting Excursion in his Yatch through the Gulf of S[t] Lawrence, to Gaspé Bay and Chaleur Bay, passing in his way by the Island of Anticosti (make your Girls look in the Map for all this) and I go to our Cottage at Sorel, which we have had repaired and painted, and I have had some alterations made in the house which I have not yet seen, as it is what in this Country we call near Montreal being I believe about 50 miles from that Town; there I shall be very retired, and hope often to write to you from thence.

Your last letter bears date... &c. &c..............................

Extract of a letter to Miss Ponsonby dated Quebec, August 1831

Dear Madam,

I almost fear that in our reception of your Friend, I shall have forfeited that confidence, in our prompt acquiescence with any wish of your's so kindly Expressed by you, in your obliging letter sent by M[r] Royland Wingfield, owing to our position at the time of his arrival, we were certainly anything, but hospitable to your young Friend, being ourselves reduced from the Palace (which you naturally hoped would open its doors to him) to inhabiting a very mediocre little hotel, across the S[t] Lawrence, we had neither house, or table to offer him and when he delivered into my hands your letter of introduction, I had no seat to offer him till we both took shelter from Workmen and newly painted passages, in the House-Keeper's room at the Chateau; added to the noise of workmen, a whole family of screaming Canary birds and ring-doves. I contrived, at last, to discover Mr Wingfields proposed object in coming to this Country. I confess he appeared to me better suited for the week of Races and Regattas and the parties giving to some American travelling for the summer's amusement in Lower Canada. Consequently I immediately introduced him to Col[l] and M[rs] Gore, Col[l] G., Brother to the Col[l] Gore of Dublin and Brother of Lord Arram (both of whom you probably know) and as a party was given by Col[l] Gore on the Evening, there M[r] Wingfield made his debut. My time was so engaged in Expectation of Lord Aylmer's return from an excursion to view Chaleur Bay, just without the Gulph of S[t] Lawrence, that I had not much opportunity of seeing M[r] Wingfield, and when upon L[d] Aylmer return, we sent him an

invitation to dine with us, at the Hotel, he was gone up the Country to Kingston, where he took letter's of introduction from Colonel Glegg who is on Lord Aylmer's Staff and who is acquainted with M[r] Wingfields family in Cheshire. I can only hope that Quebec may attract him in the Winter when I promised him a more agreeable reception at the Chateau S[t] Louis, and then I shall be enabled, I trust, to make further acquaintance with one, who has the advantage of being esteemed by you. Lord Aylmer and myself did indeed follow you, in your sad bereavement in 1829; we saw too much of your hospitable and happy home not to appreciate your loss, but I will not dwell on this subject, Excepting to assure you that you have two friends on this side of the Atlantic, who sympathised with you at the time, and who have not forgotten the pleasant and intellectual hours they passed at Plasnewydd.

I believe that your kindness to us might lead you to complain should I finish a letter without saying a few words of ourselves. Although I may confess to you that Lord Aylmer and myself were very much inclined to Continue the wandering life in Italy and dear Switzerland, which we thought so enjoyable, yet, when this very interesting Command was offered to his acceptance, he could do no other than acquiesce with Gratitude, and now we are quite reconciled to any sacrifice which we may have made of our liberty of action, for this Country is highly interesting in every respect, and if it did not appear like boasting of my Husband's success, I might add that considering the allowed difficulties which a Governor of the Canada's has to contend with, he has been hitherto tolerably successful. You can hardly imagine how very much interest even the very climate brings with it, our Winter so unlike an English Winter, obliges the Canadians to seek amusements and occupations quite unknown to us before our residence here. Then, the summer is very fine, and the Country round Quebec quite beautiful. I am now *en retraite* at a little Cottage not much larger than your own, and enjoying all the independance of a Country life, having made the Cottage really comfortable, and our drives and rides, through natural Woods of fine Cedars, sumack, accacia, broad leaved oak, with many other trees and a wonderful Variety of Plants indigenous to this soil (very interesting to the Botanist), two fine Rivers within sight, one (the Richelieu) close to the Grounds, all these advantages render Sorel or William Henry, so called in honour of the present King (who was here in his youth), a very pleasant residence.

I expect Lord Aylmer in a few days, he has not yet been at the Cottage, being now absent on another tour, through the newly settled Country, with which Excursion he writes that he is highly gratified. In these days of Riot and Confusion, we may think ourselves fortunate to be out of England, and that Lord Aylmer has to govern a peaceable and happy population, who (I trust) will continue to be aware of the blessings they enjoy, under so mild and conciliatory a Government, as the mother Country has proved to them. There have been many complaints and grievances, some true, other's imaginary, but we must hope that even handed justice may convince in the end. Lord Aylmer is indefaticable, and to any man who was not by nature and habit very active, this Government would be very fatiguing. His health is, thank God! good now, though last Winter he had a severe illness. Pray Excuse my detaining you so long on a subject ever interesting to a Wife and pray believe, dear Madam, in the assurance of Esteem with which I have the honor to be

Your very obliged and humble serv[t]

L. AYLMER.

Quebec, May 11th, 1831.

....

You will agree with me dearest Mary, as to the Extraordinary Variety of Climate in Canada, when I tell you, that the day before yesterday while paying some Visists in my Barouche, the piercing Wind gave me cold and on my return I sat with my feet against the fire preservers before the grate, and yesterday, in the same carriage, we were positively suffocated. I could not bear to sit on the cloth seats of the carriage, and was obliged to turn the leather to sit on, so burning was the sun. This morning my usual spring wakefulling together with the heat rouzed me at four oclock, and finding that I could not sleep, I sat by the Window watching the glorious rising of the sun over the opposite hills, and throwing his broad light in bright red over the Magnificent River covered with ships just come, and coming in from Great Britain, bringing us Settlers and merchandise; this scene is indeed lovely and deserves to be studied, and when I quitted its contemplation, it was, to go to my desk where I remain in my night dress writing to you, my dear Friend. You know we agree that we never regret leaving our beds; at this Enchanting hour, nothing can Exceed the freshness and stillness of nature; just as I am writing, people are beginning to stir in the Town below, and the sounds of the hammers busy in repairing the boats &c, &c, lying under the Town on the Various Wharfs, together with the habit which the Canadians have of singing at their work, a sort of Chorus (of which Moore has attempted a specimen in his Canadian boat songs) is very agreeable, and soothing to the feelings, as it gives an idea of honest and happy industry, without hard labor. But I fear this Enchanting morning is clouding over, the air was only prevented from being sultry, by the early hour, I never felt in August a warmer morning, but this heat will end in a storm, I am told, and we have already had a specimen of a sudden storm here, it is really a curious Country altogether and as I look down on the broad Expanse of that glassy River, and think that we were a little more than a month since driving and walking fearlessly across it supported by several feet of Ice, it seems as if we were waking from a dream; yesterday in driving through a wood very near to Quebec, we found the ground in the shady part covered with snow, which as we were suffering at the very moment from oppressive heat, made us wish to Eat of it. Already, my lovely morning is clouding over, and by the time, I am dress'd and my horse at the door at Eight o'clock to take me to a Spa in the suburbs of the Town where I drink the Waters, I think it probable we shall have rain. On Wednesday, we leave Quebec for Montreal where we purpose residing for five or six weeks in order to make acquaintance with the Inhabitants and to give dinners and Balls as we have done at Quebec..

Montreal, Friday, May 20th.

We arrived in the middle of the night at Montreal, having Embarked on board the *British America* Steamer at seven o'clock on Wednesday Evening, and taking in tow no less than three Merchant vessells laden with Settlers and merchandise, we steamed away merrily with a fine breeze from the East which kept our following dependants in full sail, and aided us in our efforts of towing which went on very successfully till an accident happening to some part of the Engines, the Captain immediately cut the Cables of all the attached Ships, and after an ineffectual



LE COCHER ÉLÉGANT



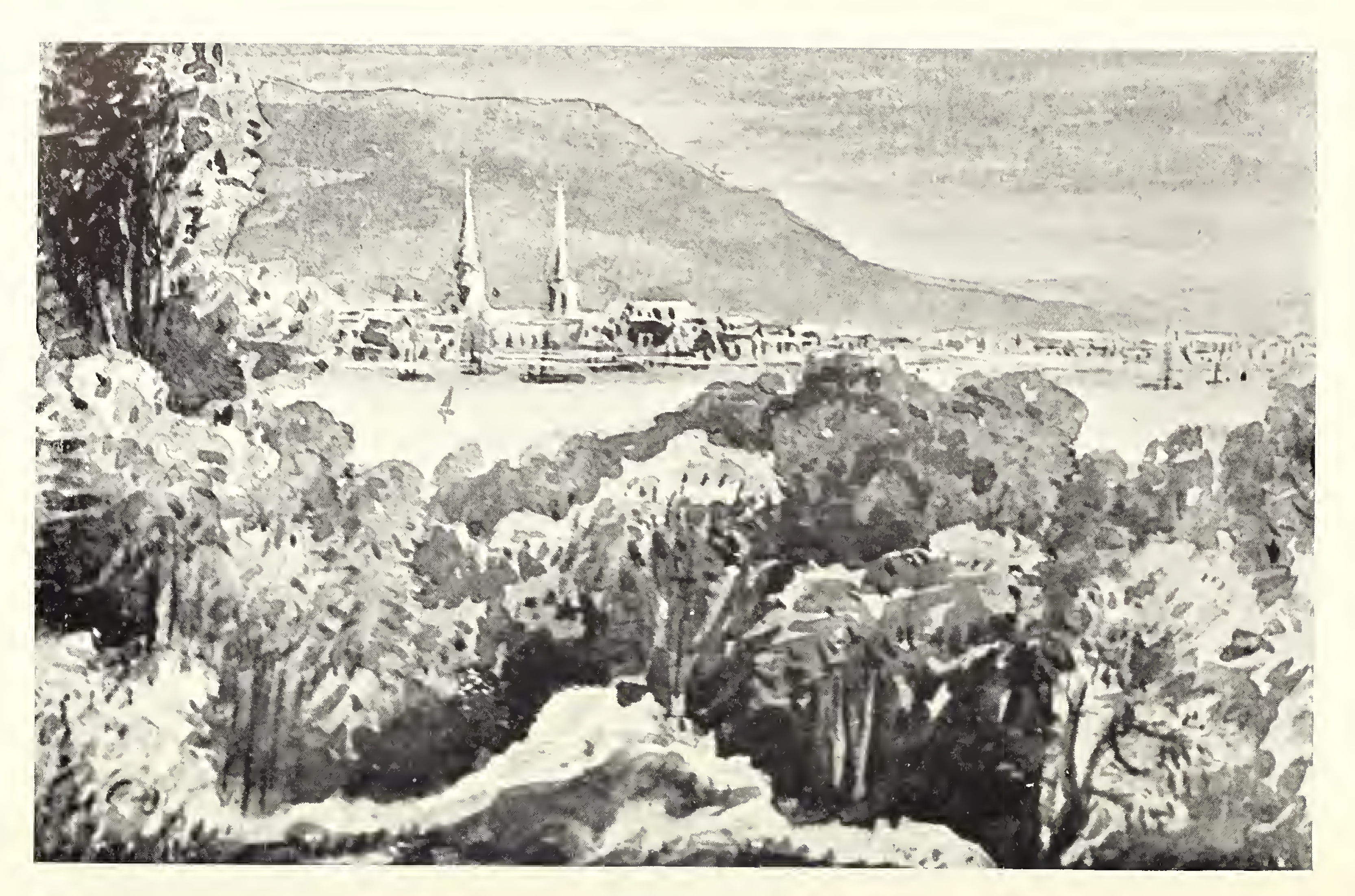
SAUVAGESSES

UN ÉQUIPAGE DE LUXE À QUÉBEC



L'HIVER EN CANADA

EN ROUTE POUR MONTRÉAL



MONTRÉAL

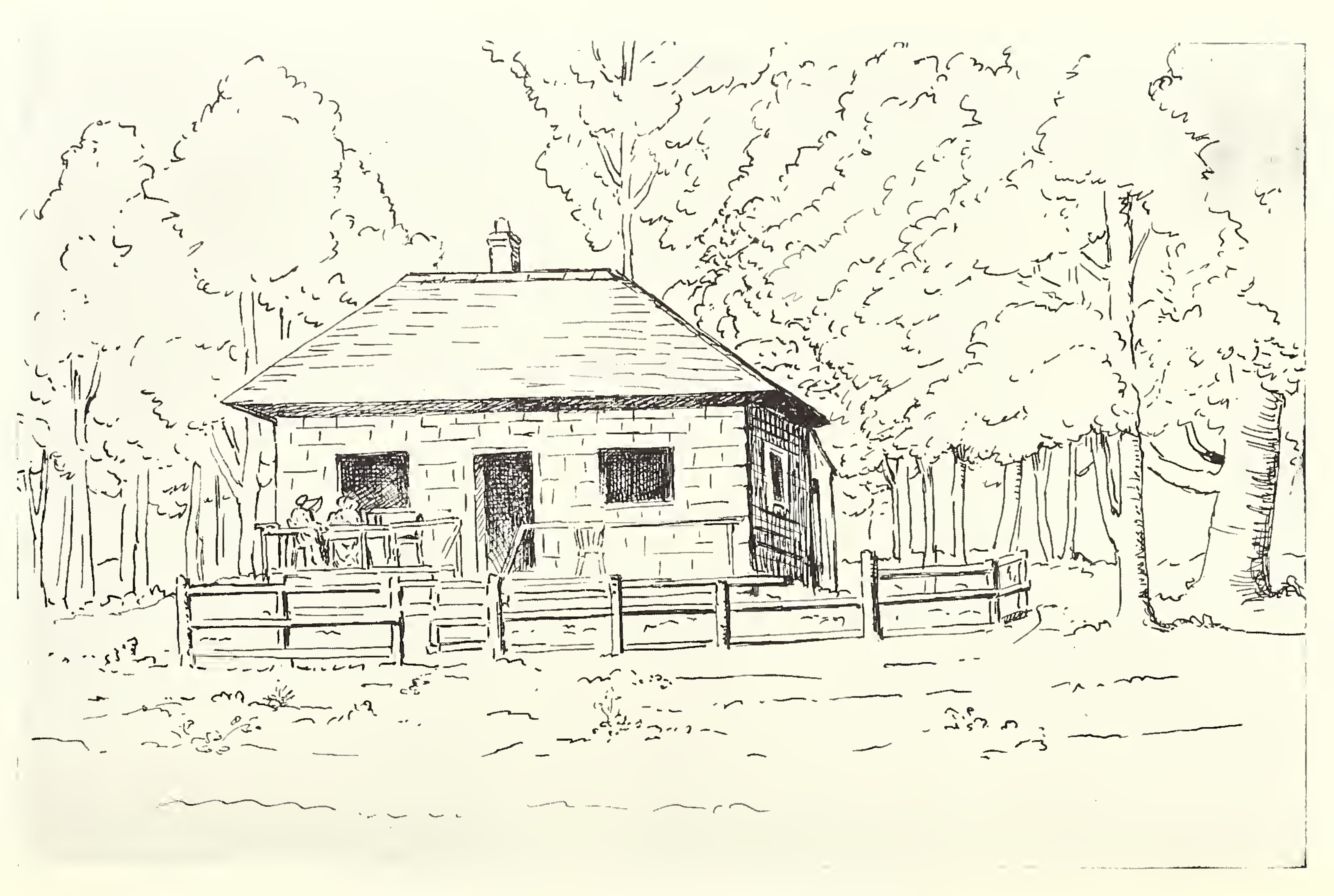


MONTRÉAL



MONTRÉAL

MONTRÉAL



PETITE MAISON SUR L'ILE SAINTE-HÉLÈNE



MAISON DU GOUVERNEUR À SOREL

attempt had been made at repairing the mischief, we had an opportunity of judging of the Extraordinary mechanism of this wonderfully powerful Engine steam on this immense bulky Vessell on board of which we were. As only one of the two Engines could work during the remainder of our Voyage, we were journying on lopsided and nevertheless at the reduced rate of seven knots an hour. This accident occurring in the night quite put an end to my rest, as I was rouzed by the sudden stopping of the paddles and when I heard the nature of the accident, I confess that I anticipated our being driven on some bank or shoal, as the Wind was rising every moment to a fresher breeze, and I was not aware that we could anchor at pleasure where we found it necessary. I conceived that such a machine without her proper proportion of paddles must become unmanageable. I shall, in future, have a yet higher opinion of the construction of a Steam Vessell. As I found Aylmer fast asleep several times on entering his Cabin, I was very lothe to disturb him but my fear's of our having to quit the Steamer perhaps, should the Gale increase, made me do so at last. However, I was soon re-assured finding that we went very steadily forward. The steamer stop'd at the little Village of Sorell to take in Wood, which gave us an agreeable opportunity before dinner of going to William Henry, the little Cottage which I have before mentioned to you, as belonging to the Governor, and which we have just painted, and as I had all the directions of this, and some alterations in the house, I was anxious to see the improvements. I was rather disappointed in the size and situation of the house and fear we shall be broil'd in summer, as there is no shade whatever, it is however retired and I hope in time, we may make something prettier of it. Aylmer seemed much pleased with it and admired the Color's and manner of painting, which I had chosen, and this put me in better conceit with it, but I dislike all newly made places and there is nothing but a square kind of Garden, enclosed by low palings painted bright Glaring White, as are the low Wings of the house. In a hot Country, as I have Experienced, a white wall is in itself a species of suffering by the reflexion on the Eyes. We must subdue this. But I could not risk offending a neighbour, who had superintended the painting, by any observations. So I must coax my green railing, of a subdued dark color, at some convenient moment, before any hot August weather. We reached Montreal during the night and at half past Eight Captain Airey, who had been some days at Montreal preparing for our arrival here, had our Barouche and four, with horses for the staff, at the Water's side, and we drove to the Government house, which is a dilapidated kind of low house, built rather in the old french style, with room's all *en suite*, as we have them at Quebec and where we found our breakfast ready and every thing very comfortably arrang'd and in an hour after, I was seated writing my letter to you, and now feel quite settled. When you know that we had every individual article to bring up from Quebec, to furnish this house, for all our party, you will say, that a fine large steamer going every day from Quebec to Montreal is better than many waggons, as common furniture is just taken down and placed on the ample deck and then disembarked and conveyed in Carts, or hand barrows to the house. We are really very comfortably lodged here, though the house is by no means calculated for large parties. The death of Mr Richardson, one of the highest authorities at Montreal (and which happened the day before our arrival), will interfere with our reception here, as he was so connected with most of the leading families in Montreal, that they cannot come to see me, and in Compliment to him, Aylmer does not propose having any Levée before the 28th, when the Kings Birthday will be celebrated, and a Levée in the morning and a Ball in the Evening,

for which our preparitives will soon commence. The Governor and Staff will attend the Funeral and this is a sad beginning of our *Séjour* at Montreal, as every person respects the memory of Mr Richardson who was a very old man, and one of the oldest Legislative Councillors.

I spent the last two days of my being at Quebec in two delightful junkets which you would much have enjoyed. On Monday having waited in Vain for Aylmer to find time to accompany us in this excursion, Sr John Caldwell (who by the bye knows you very well) arranged every thing for my seeing the falls of the Chaudiere very agreeably. The tide and weather being propitious, we rowed up the River about nine miles. Mr Denny, who tells me he saw part of your family in October in Switzerland, joined us the day before to wait the arrival of his Regiment 71st from Montreal, and he proved himself an Expert rower, singing all the while, as he rowed, the lively, and to me, very pleasing Canadian boat songs; we landed about three miles from the falls, and by Sr Johns Excellent arrangements found little carriages ready to convey us to the falls, through a pretty Country of small farms, interesting from their being inhabited by an industrious and happy patriarchal population, consisting of families connected with each other and you find Fathers, Sons, nephew's and other Relations, all branching off from one centre farm and all in nice, clean, modest looking houses, seemingly contented and happy. We were driven by a young man, who on my asking him as to the names of the inhabitants of several houses, always answered *Madame, c'est Mon Père, mon frère, mon oncle ou mon Gendre* and so on. On passing one very Excellent new house, we heard a Violin, and this proved to be *mon neveu*, who was amusing himself and preparing, I said, to act the part of musician during the Fêtes, which the Winter months always bring to the Canadians who have then leisure and inclination to meet at each other's houses and dance. Their farm horses have then no other Exercise but to draw the sleigh or Carriole, either to market or to Visit a neighbour.

The Chaudiere fall's are magnificent and we saw them to great perfection. Sr John Caldwell in whose neighbourhood they are, and who possesses the property contiguous to them, has lately made a road so that you now approach them in a Carriage of the Country. From the nature of the soil, and the nature of the Winters it is not thought in general that Macadamizing will succeed. Certainly the roads even round Quebec, are very indifferent. The River Chaudiere flows through a Forest and is precipitated over a ledge of Granite Rocks more than a hundred feet perpendicular height, to a Basin beneath from whence it is again precipitated, or or hurried on, by a succession of rapids till it finally unites with the St Lawrence. After remaining some time on the point, or projecting ledge of Rocks, from which you best see the falls (and during which the heat was oppressive) we returned to the place where we had left our carriages; my nephew and Mr Denny, made some rapid and very good sketches of the fall, and George was particularly struck with the sublimity of this scene. I prefer some of the Swiss falls, and certainly think Terni finer in many respects, but the *tout ensemble* of the picture here is very fine.

We returned by the same road to the Boat and proceeded by Water to the Wharf where Sr John Caldwell has built very Extensive saw mills. His Estates which lie along the Etchemin and Chaudiere Rivers, furnish an Immense quantity of Timber the natural growth of the Country Inland, and which he Employs his workmen in cutting during Winter; this is floated down the rapids of these Rivers when the breaking up of the Ice permits of the timber floating down, and of its being precipitated over the falls, which sight is very curious; in this manner it rea-

ches the River St Lawrence where rafts are formed to float it to its destination. We went to look at a very fine ank newly erected Bridge of Wood across the Chaudiere near its junction with the St Lawrence. From some bad construction of the key of the Arch, this bridge gave way early in the Season, and Parliament Voted some hundreds for its repairs, which are now nearly accomplished. As the Governor was Expect'd, there were Colors and flags put up, in honor of His Visit, but as he was not able to come, I received all the honors intended for him. We landed near Sr John Caldwells mills, having crossed the Etchemin, on a very pretty Bridge erected by him from which we saw the felled Trees floating over the lesser cascades or rapids; the scenery about this river is very picturesque and pretty.

Sr Johns mills are very Extensive and the immense platforms of timber erected as inclined plains all round the building to draw up the timber from the Water where it is laid in store, and launch it again when sawed, is very curious to an European Eye, accustomed to regard every foot of Timber as so Valuable. The saw mills here are all moved by water of which they have an abundance. Sr John told me that the Erection of one of these buildings which had been burnt down, cost him £5,000, although he had every facility of Water Communication and Employed his own people in much of the labor.

Wages are immensely high in this Country and as provisions are cheap it is quite a Paradox to me that there is not a tarif of Maximum Established here as Elsewhere and that, when such number's come out every season, all seeking Employment, the yearly Encrease of hands should not prove a decrease of rate of Wages. It requires an abler head than mine to solve this apparent Enigma, which however we are made daily sensible of as every description of Wages are Enormously high and if you refuse to acceed to w^t^ you term imposition, another is immediately found to pay it, and you have to seek again and then to teach again, and all the same trouble to go over again, with the same results. Having Examined the Saw Mills, we entered the little Carriages waiting for us, and drove through a pretty Country naturally wooded, to Sr John's House, a pretty residence in the Villa Style beautifully situated commanding in the walks fine Views up the River, and down, towards Quebec and the lovely Mountains terminating the outline. An Excellent dinner was not unacceptable, and after two hours' repose, we walked through the woods near the house. There is no attempt made at any dressed Grounds, but Nature has done so much in the Environs of Quebec that Art may very well be dispensed with, Excepting indeed that I should hail the arrival of some settlers from the Macadam school with considerable joy, as a real benefit to the Country. We drove to the point opposite Quebec, and finding Sr Johns' Boat ready, cross'd there, and returned home delighted with our Excursion. The next day, Tuesday, May 17th, we waited till Twelve o'clock in order to determine whether the day would permit of our party to Montmorency taking place, the weather cleared and the day proved delicious, realizing Lady Morgan's Expression of "atmospheric Enjoyment;" I hired a small open Carriage of the Country, which is the only Vehicle suited to the bad roads and taking up Mrs Primrose, whom I had invited to accompany me, we proceeded with the rest of our party to the spot where we were to dismount and proceed on foot to see the spot called the natural Steps, the way to which Colonel Cockburn undertook to guide us to. We had some swampy ground to cross, but on such occasions if you wear Indian rubber shoes, you can get through any wet ground with impunity. The bed of the River Montmorency is, at the place term'd the natural steps, formed on a considerable angle of depression, having on either side banks of stratum and

Granite rocks presenting the ledges or forms of natural steps and surmounted with woods. We saw this picturesque spot to great advantage and it put me very much in mind of the paysage formed by the Aar, and the Rues in Switzerland. The quantity of rain lately had added considerably to the magnitude of the falls both at La Chaudiere and Montmorency. The day was sufficiently warm for us to linger with pleasure on the beautiful banks of this foaming torrent and I was very glad to partake of some of the remaining masses of Ice which we found lying in the sheltered places where the suns power had not acted. We then returned to our Carriages or rather walked on to the very steep descent to the bridge over the Montmorency which is a little above the fall and turning to the right, through a little wood, arrived at the Millers through whose house you go to Catch a magnificent View of this stupendous fall, and descending a little ladder you place yourself on a ledge of granite from whence you have beautiful Views up and down the fall over which you actually stand, and from whence I think the falls the finest, particularly when the sun adds to the charm of this feathery and graceful fall, the beauty of all the prismatic colors in a rainbow crossing the cloud of spray w^{h} the fall of 250 feet and 100 higher than the falls of Niagara. My nephew who saw the falls of Montmorency for the first time could hardly tear himself from this spot, the fascination of which to a lover of Landscape scenery, who has never been in Switzerland or in Italy, is not to be wonder'd at, and I think being only an hour and half's drive from Quebec, Lord Aylmer's never having found time to Visit such a scene will best prove how little relaxation he has had since his arrival in Canada. He did indeed Visit it once, on a Sunday. From the spot under the fall where the Phenomenon of the Cone takes place and from the frozen River you have a fine View of the fall and of the spray then converted into a mass of Ice and the Icicles round the fall are very beautiful when the sun shines on them.

When we arrived at the little Inn accross the Bridge, we found Colonel Cockburn's fine Boy and his Elder Brother very busy cooking for us, and after dining, we proceeded to view the falls from other points having as our guide Colonel Cockburn, whose Enthusiast admiration of all this scenery and whose Correct deliniation of these scenes now ornament this album, and under whose guidance we were very sure not to miss seeing every point of View favorable to these beautiful falls. We returned by moon light to Quebec agreeably fatigued and gratified.

Montreal, June 10th, 1831.

As we have been some time now settled at Montreal, my young nieces may Expect some little account of this Town and its Environs; but such has been the degree of heat since our arrival, that I have hardly ever been capable of any Employment beyond reading and receiving Visits from two to four, which I do every day, and by this arrangement, I see most of the society in turn, and have an opportunity of becoming acquainted with those, whom I could hardly Expect to know by sight at one of the Crowded Balls which we are obliged to give. The last week we have been at several Fetes given to us on our arrival at Montreal, and as it is rather unusual to hear of Priests of the Catholic Religion giving Entertainments to Heretics like ourselves, it may amuse you to hear an account of these fêtes. As the strictness of their habits does not admit of the Superior or Brother's of the Seminary giving invitations, in order to gratify them, and meet this difficulty, it was arranged that the Governor was to Express his intention of Visiting the Establisment and

I was to say that it would be agreeable to me to accompany him. This point of Etiquette agreed on, I was to invite any Ladies I liked to accompany me, and I accordingly selected those whom I thought it would be most agreeable to the party to receive, taking care to have Canadians and Catholics in preference. The party invited met at our house at half past Eleven, the time appointed, and we all drove in open carriages to the Priests farm about two miles from Montreal under the hill, called here "the Mountain" and from which Montreal takes its present name. But I will Explain this, hereafter. The Priests' farm is a very beautifully situated country house to which these poor men have the comfort of going as a *Relache* once a week and where they have some good rooms plainly furnished; among other luxuries shade and a Billiard Table. Here they spend one day in every week and the youth who are Educating at the Seminary go out early in the morning twice a week and dine and spend the day in such amusements as boys generally prefer. We were received at the Portico of the house by Monsr Quibleiy (Quiblier), the Superior with whom we had previously made acquaintance by his having dined with Lord Aylmer, and his having Visited me twice. He is a very agreable intelligent man, and would be a favorite in any society, as there is a kindliness and benevolence in his manners very prepossessing. The Bishop of Telmesse was invited to meet us, and as he is styled *Monseigneur* (though not an acknowledged Bishop, by the Government) he takes precedency in courtesy. I was conducted by the *Directeur du Séminaire*, Monsr Quiblier, to the Billiard Room, where the Ladies all seated themselves, the weather was Excessively hot so that our finding all the rooms well shaded and with a through draft, through, was a great luxury. We were soon summoned to the Collation prepared in the Refectory where among other ornaments one shone conspicuous being a Variety of small Silk Flags, with "Vittoria" "Talavera" "Fuentes d'Ono (ro)" &c, &c, all the actions in Spain, Portugal or elsewhere, in which the Governor had been, were displayed in compliment to him on various Elevated Mounds of Pastry in the form of Tower's, Trophies, &c, &c, on the cakes, and principle flag, the Armorial bearings &c, &c, were very well painted, and the whole being kept in gentle motion by the through air from the open Windows, produced a very pretty effect, and rendered our sitting at rather a substantial breakfast, not at all as unpleasant as the *gêne* of a hot room would have made it. The whole of the Brother's of the Seminary were, I believe, assembled on this occasion. I had invited Colonel Macintosh of the 15th and the Major and his family, so we were a mixture of Military and Clergy, Laity, &c, on this occasion, where all seemed to Vie with each other to display good fellowship, and I thought the Wine and good cheer did not seem disagreeable to any of the party there assembled. When the repast was over we walked towards the building where the students were all collected waiting our arrival and we placed ourselves under the trees, while one of the boys read an address prepared for the Governor which ended by a request for a holiday. This met, as you may imagine, with great applause, and I added my request for another so that our Visit was very agreable to the young ones, a very nice assemblage of boys of whom the superior seems very fond. Having had most of the Sons of the Gentlemen of Montreal and its Environs presented to us, we walked under the shade of some avenues which render this farm an agreeable resource for the Seminary, and then returned to the house where the carriages being driven up, we took leave of the amiable brotherhood to whom our Visit seemed to have given much pleasure. This Establishment is, I understand, very rich, and as they are very much attached to the English Government, motives of Policy would bind

the Governors of this Colony to the Establishment which has such influence over the rising Generation. The superior Lord Aylmer thinks an Enlightened and liberal man, and he certainly has very amiable manner's. It seems that the Bishop of Telmesse and this institution are somewhat at Variance, the Bishop being very anxious to be acknowledged as Bishop of Montreal, and head of the Church here, and the Seminary not approving having their institution under the immediate Eye and Control of a Head so near to them; at present they are only Control'd by the Catholic Bishop of Quebec. These clashing, wordly feelings, in spiritual affairs, proves to us — if we wanted proof — that human passions and Vanities enter into every thing. The burning sun in returning to Montreal quite Exhausted me. By way of parenthesis, I must tell you that the Thermometre in the Shade has been as high as 96, and stood at 105 in the sun. In the cource of one morning, during the last week, from that it has varied to Eighty in the shade so that you will not wonder at my hand being very unsteady. I have risen at five some mornings in order to be on horseback by six, but even then when I prolonged my ride till near nine, I found the heat suffocating. We remain quiet all the Mornings, dine at four and about seven can go out on horseback or in carriages to drive till nine, but most of the roads are so Excecrably bad, that it is only on horseback you can Visit in comfort any of the Environs which are pretty. But I cannot be in rapture with this comparitively tame country, after Quebec. Twice a week the Governor gives a dinner to sixteen persons, and as our dining room will not accomodate a larger number (with any convenience during this hot season), I absent myself on these occasions, and when the Gentlemen join me in the drawing room, I have round me the Ladies of those who dine with Lord Aylmer and a few others, making up a small soirée, which is not unpleasant for an hour or two. Now that the Gallery before our house is repaired we shall take our Coffee and Ice there and keep *au frais*, this warm weather. The next day Wednesday June 8th, we were invited to breakfast at nine o'clock with the Bishop of Telmesse who has a good house just outside the Town, to which are annexed schools which he has Established for the instruction of the poor, and a large Church which he has built, and which is not yet ornamented, but the organ which is a pretty good one was built at Montreal. The Bishop whose view in Politics agrees with that of Messrs Viger and Papineau, and those generally opposed to Government, invited the three mesdames Viger and Madame Papineau to meet me, we remain'd some time in conversation. The room being closed in the Italian manner was very cool; the breakfast being at length announced we were all placed with some ceremony according to order and found rather too substantial a repast of Beef steaks, Ragouts, Sausages, &c, &c, and as I happened to be much disposed to break my fast, I was trying to accomodate my appetite to this unusual kind of fare accompanied by very new bread, when I was relieved by seeing some preparations for Coffee, at a side table, and some attempt at dry toast near me. After breakfast we visited the church to which the Bishops house communicates by a covered Gallery and went all over his house; it seems that he is superior of a Convent, and that the Brother's reside altogether in his house. We breakfasted in a very large refectory and saw the sleeping rooms of the Establishment which are comfortable and airey little Dormitories, in some of which we found pianos, prints &c, &c. Thursday, 9th, we were invited to spent the Evening at the country residence of Monsr Papineau, Speaker of the House of Assembly, and at ½ past Eight we arrive there and found the Grounds and Portico of the house very prettily illuminated with colored Lamps, the Band of the 15th in attendance, and a

large party of Canadian Ladies and Gentlemen assembling, so that a brilliant fête and *soirée dansante* awaited us. This surprise was particularly gratifying as coming from Mons[r] Papineau and his Wife who does not enter into society at Montreal (where people indulge too much in divided societies), received her company nevertheless with much Ease and did the honors (I thought) remarkably well. It certainly is quite in the character of a French Woman, whatever be her birth or Rank in life, to possess tact in society, and to bear herself as if it was quite natural to her to live *en Évidence* and they have self possession, and are generally speaking graceful, so that *les Nuances* of Manner between the Various ranks of life are more gradual and not so decided as with us. A french Woman, who is unaffected and inclined to please, will generally contrive to be pleasing. I can only say that I get on infinitely better with the french Canadians here than I do with our own Country women, and so I did in France. French Women are not shy and this circumstance sets those who suffer from this drawback in society at ease. A pretty and young married Woman during the intervals of dancing yesterday Evening seated herself at a small piano in the Ballroom, and though nothing in the shape of singing could be less harmonious or agreeable, she continued her Vaudeville with great composure, received the plaudits of her surrounding friends and rose from her seat quite satisfied, and nobody seemed inclined to make her feel that the performance was short of being very delightful, whereas with us, the most that is ever obtained for Excellence of any kind is very sparing applause, if any be attempted and poor Mediocrity may be very well satisfied not to be made to feel how daring has been effort at amusing other's, even when politeness or good nature has prompted the effort; noise and loud talking too, plainly indicate the truth, that the very song called for, could readily be dispensed with — *les mœurs, la Politesse du Cœur??* where are they? and have we gained by selfish rudeness and disregard to the self tone or delicacy of other's. The Ball was followed by a standing supper and as every transparency and ornament of the Cakes repeated Lord Aylmer's Arms, there was nothing left undone, which our Host thought would gratify those to whom the fête was given. I honestly confess when this is intended and I am allowed to walk in the freshness of open grounds I do not feel disposed to any thing but gratitude for Entertainment, and feelings of good will towards the Entertainer who seems in private life all that is amiable. During the time of our six weeks residence at Montreal Lord Aylmer made two Excursions in which I did not accompany him. The oppressive heat, added to the account which I had received of the Mosquitos to be apprehended at By Town, and the very indifferent accomodations in the small steam boats, decided me on not running the risque of being in the way, as travelling with a party of other Gentlemen is very different from being *sans gêne* on an Excursion with Lord Aylmer which I have often been when in Swizerland without any other attendants than our Guides. Lord Aylmer proceeded to By Town and was much gratified with the Rideau Canal &c, &c. On their way back to Montreal, they landed on the banks of the Lake of the Two Mountains, where a Tribe of Indians received the Governor with Ceremonies, and danced the Grotesque dances of their Country bestowing on him two names which, as I think them very appropriate, I here insert. I am told that after looking at him some time, one of the chiefs called out.

"Rouikurio" — which means *Bon Esprit* — and the other, "Kuminotetch" — *Bon Cœur* — the first appellation was given by an Iroquois Indian; the latter by an Algonquin and both in this instance proved their skill in Physiognomy. On Lord A's return to Montreal, we gave another Ball and some dinners and received.

Some Balls given to us and then took leave of our Montreal friends well pleased on the whole with our short sejour there, and we have reason to think they were satisfied with us, though I do not think the people in general very demonstrative, with the Exception indeed of the Catholic Communities the Brothers and Sisters of the different Convents. I had pleasure in Visiting the Convents of *Les Sœurs de la Congrégation* and going to spend an Evening with them on their Island where they manage a large farm, and where they admitted those I took with me, and gave us a *Goûté*. It was quite amusing to see the happy joyous faces of these kind innocent good sisters running about in the long Grass and shaking large boughs before me to keep off the flies and mosquito's. I really have much pleasure in these visits. The *Hotel Dieu* and *Sœurs Grises* are the two other convents, but they are stricter and do not leave the walls and Garden of the Convent.

Lord Aylmer went by land from Montreal to Quebec paying Visits en route; at Berthier, Mr Cuthberts, at St Anne, Mr Hales and at Three Rivers, Mr Bells, — seeing every thing worthy of attention at each place and receiving kind attentions from all those he visited. I went by the *British America* in 13 hours to Quebec, stop'd at Sorel on my way to give some directions for our accomodation and on our arrival at Quebec was landed at Point Levi, opposite Quebec where we found all ready for us at the delightfully situated Hotel kept by Mr Mackensie a Scotchman and where we remained till the 23rd of July when Lord Aylmer Embarked on board the Kings Fisher Yatch fitted up for the Governor and in which he sail'd down the St Lawrence, proposing before his return to make himself acquainted with the Coast of Gaspe, Chaleur Bay, the Islands on that Coast and the Magdalen Islands, Anticosti &c, &c. I proposed going to Sorel Monday 25th but the immense number of Emigrants on board the Steamer, being near 1,000, obliged me to give it up, and Captain Airey and myself returned to Point Levi, for that night, while George who proposed beginning his Tour to Niagara and the United States, Embarked, and had a most disagreable passage owing to the crowd of Settlers, filling every part of the Vessel where they could find access. And here I must remark on the danger to which we are all Exposed of catching fever and other minor annoyances by the Contact of these dirty and often diseased beings, coming as they do from on board a Merchant Vessel and having their linen and persons, as unclean as is generally the case among the lower class of Irish. In this way fever has been too fatally communicated, and we have since heard that in Mr Feltons family, settled far up in the Wild part of the Townships, four of his Children had caught Typhus fever, and one lovely Girl is since dead of this dreadful and fatal disease. We Embarked on the next day on board of the *British America*, where I enquired after the young Woman who attended in the Ladies Cabin, and whom I had remark'd as a very fine, handsome Girl, the week before, and had for answer from her sister that she was dead! Awe struck, I enquired further and learnt that she had been taken ill two days after I quitted the steamer and died, they said, of a brain fever, but I think it not improbable she caught some fever from these Crowded Steamer's among the number's of sickly Irish. It really makes such a *trajet* a nervous business.

Extract from a letter dated Point Levi July 14th 1831.

. . . .

. . . . "We have been Enduring a sort of Calcutta heat at Montreal, and here since the date of my last letter the thermometre Varying forty degrees, in a day or two,

you will think this very trying and so it proves to great *Invalides*, but with most it really seems to agree well, and I for one, am no longer subject to taking Cold as I used to be on every occasion, which change for the better I attribute to early rising and a daily use of Shower Bath before breakfast, besides a ride of two hour's and sometimes a second ride late in the Evening. We left Montreal ten days since, Ld Aylmer went by land to Quebec in order to see, and be seen, while I came with some of the staff by steam to Quebec and was conveyed in 13 hours 180 miles and landed at Point Levi opposite to Quebec; this Expedition was partly owing to the Current being in our favor from Montreal and we were in the *British America*, a very fine Steamer fitted up with every convenience. And going down to Quebec, you seldom have any annoyance Excepting a little smoaking, which the Male passenger's, calling themselves Gentlemen, think very inoffensive indulgence and moreover they do not Consult Ladies olfactory nerves by their prudent choice of place, when smoking on the deck and under the awning and wafting the puffs of Warm smoke, across your face, while they occupy (when the weather is sultry) two or three chairs, to support various parts of each Individual so engaged. We are delightfully lodged at Point Levi, in a Hotel which altogether puts me very much in mind of Switzerland, and where we have the whole house to ourselves. As this plan was rather at first at my suggestion, I am rejoiced that all the party seem pleased with it. We have an Eight oared Cutter in attendance, besides which steam boats and team boats (worked by horses, turning a machine with paddles) &c, &c, and the latter are constantly crossing to and from Quebec, so that together with the Steam boat belonging to Mackensie a Scotchman who keeps this Hotel (and on board of which he has Established Warm baths) we have nothing to complain of in the way of convenience, and though many persons seem quite surprised at our coming to put up (as they say) at such an inferior Hotel, yet to us it seems quite luxurious, and last Evening when we took our desert, Wine, &c, and then tea, and the best cream Ice, (made by our Landlady), on the Balcony, when the Enchantment of a Splendid Sunset behind the range of Mountains opposite to us, and the Steeples of the Churches at Quebec with other buildings with all their accompaniment of Garden's and Groves, backed by Cape Diamond on the heidth, then the Young Moon dancing on the current of the River, the Vessels at anchor, and other's gliding by the Moon beams, while the Bugles, from the Artillery barracks, and then the Retreat and the nine o'clock Gun, sending its Echo, like pealing thunder round all the Mountains on either side of the River, formed altogether such a coincidence of lovely sights and sounds, that really added to the perfection of the climate at the moment, made Lady Morgans Expression of "Atmospheric Enjoyment" very applicable, and I called to Ld Aylmer's mind his saying to me, in order to comfort me, on leaving Switzerland " well, never mind, we will try and make a Switzerland in Canada."

Extract of a letter dated William Henry
our Wedding day, August 4th 1831.

"As you think you should like a country life as much as I have ever done, I wish that you possessed just such a Cottage as the one I am now engaged in ornamenting, and of which I shall soon send you a Sketch. But in order to console your Girls till that sketch shall arrive, I will give a description of the Village of Sorel and of William Henry (the Government Cottage), so named in honour of the present

King who Was, you know, in his youth, in Canada. The Cottage Consists of a low building with a long slanting roof which all the houses of the *Habitans* of lower Canada have, in which roof are four bed rooms, and a light closet. The rooms below are: a pretty dining room with three french Windows giving on a balcony the length of the house and opening with a folding door to the backroom, which is Aylmers study, it also opens on what was a passage room, between the drawing and dining rooms, but which, I have now thrown into the drawing room by a very large folding door, nearly the heidth of the room, which was before this alteration very small. The drawing room has two Windows, giving also on the Colonnade, opening from it there is a good sized bed room &c, &c, I have put every thing of furniture in the Cottage Style, Muslin Curtains, low ottomans, small Cabinet Piano; and the whole suite of rooms are painted Lemon color, with a line of *Maron* as border; the doors are painted in green and white; a Verandah runs the length of the sitting rooms, in the front and back of the Cottage, and the Treillage is Cover'd with Wild Vines and Virginian Creepers, and nearly Excludes the sun. The River Sorel, or Richelieu runs at the bottom of our little Lawn and at the end of a large field at the back of the house, we have the finest natural Woods of Magnificent Firs, of the Red Cedar and other kinds, mixed with the broad leaved oak, Sumacks (which in this Country is a very ornamental Tree) and which with the Accacia rose and White, forms the chief beauty of our Shrubberries. We have also at this Cottage, the Siberian, and Virginian Crab Tree which, with its luxuriant bunches of cherry like looking fruit, I think quite ornamental even on a Lawn. But to return to the Woods, we have the most lovely drives through them, on a Grass road; the charm of this country is in the drives and Walks and our amusement has been, in clearing and Widening them for a carriage to pass through the close shade of these pretty Woods. I have been during the fortnight I have spent here full of business Converting hideous common looking servants, English tent beds into french beds with Muslin Curtains with white fringe and furnishing the upper rooms neatly. All our offices and servants rooms are in Wings, attached to the Cottage, and there are Ice houses, dairy, and very good Stabling, Kitchen, Garden &c, &c. I have been making a flower Garden, and have sunk about 200 Geraniums and other Green house plants, Dahlias, Balsams &c, &c, in plots basketted round with Golden rods, or Willows which look very pretty. I have also made Walks, and this Evening have been busy, transplanting young Firs placed in *Groupes* where I propose other Trees should be placed in the Autumn so that the whole is now nearly completed for this year, and the next I trust, we shall have plenty of flowers and very good turf, two necessary ingredients towards a pretty Cottage pleasure ground, and which in England is so perfectly understood. Here I have to contend with the worst of soil, I must toss-dress the Ground and have compost for the shrubs and Plants before I can hope to see any thing as thriving as I should wish to see my young plantations. I have just got a little double Phaeton which was built at Montreal, and which is a great comfort, as we find our large English Carriages quite useless in these roads which are narrow and often full of deep sand and ruts. In this little carriage Captain Airey (who is with me at the Cottage) drives our Bays, four in hand Every Evening, as we find the roads sometimes heavy for two horses. We have an Eight oared boat attending us here which was brought up in the steamer from Quebec to Sorel, and which was built in England for the Governors use, and in this we sometimes Row, and go to the beautifully wooded Islands which are on the S[t] Lawrence which receives the Richelieu River near Sorel and which junction gives Variety to our

otherwise tame Views, tame, when compared with the perfectly formed outline of the features of the landscape surrounding Quebec. With all these advantages united we must, I think, be rather fastidious not to be content. However most persons say to us "Oh! dear! how will you get on at Sorel! " as if they could for a moment conceive that the want of every day society could be felt by those, who having resources in themselves, can only feel, that one never has time for half that is to be done in the cource of the day. At least I know such have been my feelings, while at William Henry, and I only wished my domestic arrangements were all made that I might sit down and enjoy the repose of my solitude there, with my books or writing."

Extract of a letter to Mrs Brown dated Nov^br 15th 1831.

"...did I tell you that Lord A. was engaged during part of the last summer in Visiting a great part of Lower Canada and he is supposed to have already seen more of this Colony than any former Governor, and as he thinks that seeing is judging for himself, I trust he is now able to form a correct judgment on many points. He is entirely devoted to this interesting Colony, and the good effects of that Zeal is beginning to shew itself and if he is but permitted to follow his own decided Views in Governing this Country (taken after mature investigation) all may go on smoothly and prosperously in these Colonies, *mais ça dêpende ! !* "

Extract of a letter to Mrs Paynter Nov^br 16th.

"This is the Eventful day of the opening of the Parliament convened by the Governor at an Earlier period this year for the accomodation of the Members, when at two o'clock the Governor goes in State down to the House to open the Parliament. When I return from seeing this ceremony, I will describe it to you for the amusement of your Girls. I went down to the House in an open Barouche, our weather being particularly mild (and very like a fine November in England) this was no inconvenience. I waived the Etiquette of the Ladies appearing in full dress, as to those who have only one carriage for summer use (and that, an open one) it would be a great annoyance, I therefore appeared in a hat and feather's and the staff and other Ladies, as they pleased. Your Brother came down in a coach and four, attended by his Civil, and Military Secretary, two A.D.C's in a Barouche followed. The Ladies were all seated before the arrival of the Governor; I had a seat near the Throne, on either side the steps of w^h the staff and Civil officers of the Crown stand. When the Governor leaves the Chateau a salute of Guns fire, and when he enters the Hall, the Legislative Council rise who are assembled on their Chairs on each side down the room as far as the Bar behind which (when sent for) the House of assembly place themselves (their speaker at the head). The Ladies are placed behind the members of the Legislative Council; there is on each side of the Throne a large full length Portrait of George 3^d and 4th which together with the Throne forms an Imposing side of the Apartment; as I am writing to interested friends, I may be allowed to say that I never saw more self possession, and mild dignity displayed than throughout the whole proceeding. Aylmer read his speach with great effect and I could not help being somewhat overcome, for I felt how warm from his heart, his Expressions were, and that truth is the foundation of all Eloquence in my Eyes. I send you the speech, and if I can get the address

in time, for the departure of this ship, you shall have it. I trust to you to forward, or make known to Frederic the same, for I have not time to write more than this letter and I know that his Brother will be pleased with the Speech and the answer to that Speech. Most persons here seem convinced of his ultimate success in the Government of this Country, but he has to contend with thawrting his best measures both here, and at home. It seems an odd policy to send a man as Governor to these distant Colonies, and when he has had time and opportunity to make himself acquainted with the nature of the difficulties which may surround him and has cleared for himself a way through them, that the Government at home, who have chosen their agent (and one should imagine ought therefore to place some confidence in his judgment), should on the contrary oppose his measures, of which on the spot he surely can best judge of the probable good Effect and tie his hands, at the very moment when perhaps the results are beginning to take effect. Such provoking conduct would quite dispirit any one, less devoted to the interesting duties in which he is engaged. His speech of to day would have been received with great applause, but the attempt at demonstration was instantly followed by a call to order and as it is not a country given to any External demonstration of approval (as they are in Ireland) the Governor can only know, by the Encreased (?) Unanimity and by party feeling becoming less apparent, that his conciliatory plans are successful. God grant that he may meet with a due appreciation of his Zeal at home. This business of the Attorney Genl hampers them, at a moment when they have sufficient on their hands, and annoys the Governor here in every way, but we must hope the best. I have been very much occupied in my domestic department, contending against my minor difficulties, and as fast as I got over one annoyance in arranging my pictures, curtains and french and italian objects of Virtu, others appearing quite insurmontable presented themselves. I have now nearly accomplished my objects and notwithstanding the cruel breakage among our Glass shades for our China Vases, *Groupes* of alabaster, and french clocks, I hope we shall, when finished, look very Classical altogether, more so than can justly be appreciated here, where a love for the Arts is quite in its infancy, but all this will improve like every other thing, I doubt not, in this land of Improvement.

EXTRACT OF A LETTER DATED JAN^{ry} 28th 1832.

"On your brothers affairs, I wish I could say any thing satisfactory as to the probability of Aylmer's Eventually being able to do any thing towards finding Employment for M^{r} A's Sons, in Canada, but did you know the Extreme difficulty, and the almost impossibility of his having any thing like patronage in this country (when his friends think that he is all powerful), you would be surprised, but such is the jealousy and nature of this Government that his merely nominating any friend, or Connextion of his own, even to a minor situation, or a Clerkship in any office would be looked on with a jealous Eye and so delicate is he on this point, that in order to secure the influence he is attaining, and which is so necessary to carry his measures forward, that Aylmer feels it necessary to forego any thing bordering on (or which might be construed into) an interested Motive, in any thing. And you may imagine how much this takes off the Value of this Government in our Eyes, as he might otherwise have hoped to have been of service to our friends and Relations, Alas! I fear with his Views, this is not possible."

Au reste we go on very well here. Aylmer's late attack of bile, was more easily subdued than usual, and he now seems in excellent health and spirits, to meet his Political annoyances. There is however nothing ever personal in any opposition to the measures of Government, on the contrary he had a very Valuable proof the beginning of this year of the good feeling of the House of assembly towards the person of the Governor, for they proposed coming up in a body, to compliment him, on the new year. Now, as this was never before proposed or done, and they all acted from spontaneous feelings, it was particularly gratifying to him as a proof of respect, and Value for him individually, and God knows he deserves to be Valued for his Zeal and good faith towards them.

TO ADMIRAL A.

Extract of a letter dated April 2^d 1832.

"Your letter to your Brother dated Feby 7^h has just arrived from Halifax at the same time with very satisfactory dispatches from the Colonial office, with which Aylmer is better pleased than he has been of late with the tone of the Communication from that office, where he thought his Zeal, and successful measures were not duly appreciated. Dear Man! he had yet to learn that however a man at the head of any Government may devote himself to the duties of that Government he must not always expect to have his best measures approved, till the good result becomes so apparent that neither self intent little jealousies or any other motives (under which poor human nature often acts) shall be able to withhold some sort of approval, though not given perhaps with a liberal hand after all. The business of this Government is now less arduous, the Session being over. You will receive the Governor's speech and find that his troublesome House of assembly (with all the Popularity which he really has personally to boast of) is yet troublesome to manage but another year allowed him and please God to bless his laudable endeavor's, he thinks he will see a wonderful improvement in the condition of things. He now sees day light and many points which have been during other reigns, matter's in dispute between the Government at home and the Legislature in this Province, have now been under consideration, and finally adjusting, so that you may imagine, though good will result in the end, such arrangements involve the Governor in an endless discussion, and every word he utters must be weighed, least a promise be implied. His good faith and anxiety to act fairly by the Canadians, without compromising the interests of the Government at home, will I hope bear him out in all he does, and I may safely say that your approval of his measures, is more Valuable to him than that of most others! God knows in our united families there are very few of our nearest connection who can or will take the trouble to think at all about it. He knows that in many points of character you are so like himself that you can best enter into his motives for actions, and I am sure he would feel often happy to have your advice and candid observations on many subjects; he is so amenable and open to conviction, that these Valuable, and (may I add) noble qualities, give him the advantage, sometimes perhaps to be derived from persons even of inferior talents in most respects; as those about him are not afraid of Venturing their opinions, often useful as who is so perfect — as not occasionally to err in Judgment, — and I really and truly believe that one decided proof of real merit, is a certain modesty in the person possessing it, for with every effort of the

human mind to attain perfection in any one thing attempted, how far short of it must the attempt seem in the Eyes of the very person who is striving for the Goal!

. . . .

......the health of that dear object of our affection is thank God! at this moment perfect, owing, we all believe, to a stricter attention to diet, very abstemious in most things and confining himself strictly to three glasses of madeira and even that quantity mixed with Water. He rises at seven, and breakfasts at eight, is walking at half past, and continues in riding and walking Exercise till ten when he goes to his study, where he is occupied in business till three, when he generally can go out and walks, if fine till the half hour bell rings. When the weather will not permit of out door Exercise, we have recource to riding in the riding house which we have belonging to the Chateau, or to playing billiards, our table proving a great resource. He has had some short, but severe attacks of spasms, and bilious derangement, but he recovered from these very quickly, though certainly he requires much attention to guard against these repeated attacks, and to be well it is certainly worth attention to diet and to Exercise. Wither A or I mind the Winter, I greatly prefer it to our springs in England and once in the house, and your furs and wraps thrown off, you are sure to find all the rooms warm and are not Exposed to feel the cold. I have ridden twice a day generally during the last part of the Winter in the garden where the terraces have been kept swept from the snow, and I have generally found it even pleasant. My health is quite re-established since I came to Canada, and now that I am accustomed to the ceremonies of reception, I do not mind it at all. Our Balls are always over by twelve; your Brother has his whist party Every Evening Colonel Glegg, his Military Secretary, is a professed player, George Mackinnon does not dislike it, so we have only one to make up. Captain Airey does not play and I am only to be considered a *pis aller*, we play chess sometimes, or I sing which Aylmer likes while he plays whist. We have lately established reading plays once a week inviting as many to join as there are parts to be taken; each has a book, and reads a part, and in this way we have gone through Sheridans Comedies with much amusement and relaxation to your Brother, who is particularly successfull in S[r] Peter Teagle, Lord Ogilvie and some humorous Irish Characters and now my dear Frederic having given you all these details because I know that the subject of them interests your affections, I must turn to yourself and speak of your health of which the accounts we have lately received are not such as to leave us without anxiety on your account....................

. . . .

......I have a favor to ask which will give you some Employment and trouble for us, but will be serving us by giving us the advantage of your taste. The Government House at Montreal is about to be improved and furnished, for which purpose a sum has been Voted, and as it will require some attention to Economy in order to make that sum answer the purpose — it is decided to send to London for carpets, curtains and linen, for furniture, and if you will give us your taste in the choice and accompany M[r] Hibland (?) to the manufacturers. We have given all the details of the order to him, and shall be grateful for any trouble you may have with this commission &c, &c, &c, &c...."

MONSEIGNEUR BERNARD-CLAUDE PANET

Nous continuons dans le présent volume l'inventaire de la correspondance de Mgr Panet, douzième évêque et deuxième archevêque de Québec. Nous avions pensé pouvoir renfermer dans le présent volume la matière des quatre dernières années de l'épiscopat de Mgr Panet, mais les écrits de ce vénéré prélat prennent tellement d'ampleur à cette époque qu'il a fallu nous résigner à ne publier que l'inventaire des années 1928 et 1929; comme on le verra, sa correspondance est d'un grand intérêt historique: elle touche les sujets les plus variés. Nous nous contenterons d'en signaler deux des plus importants: celui qui concerne les biens du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal et celui qui a pour objet l'érection du siège épiscopal de Montréal.

Ce fut avec une douloureuse surprise que Mgr Panet apprit que M. J.-A.-Auguste Roux, lors de son passage à Londres dans l'été de 1828, avait consenti à céder au gouvernement britannique les propriétés de Saint-Sulpice au Canada, moyennant une compensation pécuniaire. Il s'occupa immédiatement de faire signer par tous les prêtres du diocèse une requête où l'on demandait au roi de laisser aux messieurs de Saint-Sulpice la possession de leurs biens; puis il dépêcha à Rome deux prêtres du diocèse, MM. Maguire et Tabeau, pour obtenir que l'on révoquât la permission donnée à M. Roux d'aliéner les biens de Saint-Sulpice. Après de longs pourparlers, les deux délégués réussirent à faire suspendre cette permission et l'on peut dire que c'est grâce à l'intervention opportune de Mgr Panet, que les Sulpiciens purent conserver leurs propriétés de la ville de Montréal.

La question de l'érection du district de Montréal en un diocèse régulier occupa longuement Mgr Panet. Au mois de février 1829, il écrivait à Mgr Lartigue qu'il ne s'opposait pas à ce que l'on présentât au roi une requête, signée par tous les prêtres et les laïcs notables du district de Montréal, et dans laquelle on demanderait qu'un évêque en titre soit installé à Montréal. Il ajoutait que lui et son coadjuteur appuieraient de leur signature cette requête. Quelques semaines plus tard (14 mars 1829), il annonçait à M. Roux, sulpicien du séminaire de Montréal, que le temps était venu d'établir dans ce district un diocèse distinct de celui de Québec et l'engageait lui et ses prêtres à signer la requête que l'on se proposait de présenter à

Sa Majesté: "Ce plan," lui disait-il, "aurait pu s'exécuter dès 1819, mais par un mal-entendu de la part du St-Siège, le ministre colonial apprit avant la demande de monseigneur défunt (Mgr Plessis) que Rome avait nommé ce prélat archevêque de Québec, sans que le ministère eût été prévenu, ce qui mécontenta tellement lord Bathurst que l'archevêque ne jugea pas alors prudent de faire en propres termes une demande de sièges épiscopaux distincts de celui de Québec." Cette faveur venait d'être accordée à Mgr McDonnell, évêque du Haut-Canada. On pouvait donc espérer que le ministère britannique la renouvellerait pour le district de Montréal. On renonça, cependant, au projet d'une requête au roi. Mgr Panet se contenta de remettre au gouverneur, sir James Kempt, un mémoire où il demandait que Mgr Jean-Jacques Lartigue fût reconnu comme évêque catholique de Montréal. Sir James Kempt transmit ce mémoire à sir George Murray, alors ministre des colonies à Londres. En même temps, il demandait à MM. Maguire et Tabeau, à Londres dans le moment, de faire valoir auprès des ministres britanniques les raisons qui militaient en faveur du projet qu'il proposait. Sir George Murray se contenta de répondre que "des objections insurmontables d'ordre judiciaire s'opposaient à la nomination de Mgr Lartigue, comme évêque de Montréal, quoiqu'il eût pendant quelque temps exercé ces fonctions à l'insu du gouvernement." Devant ce refus catégorique on n'osa pas aller plus loin et les choses en restèrent là pour le moment.

Mentionnons, en passant, un autre sujet de préoccupation pour Mgr Panet: ce fut celui de l'érection civile des paroisses; depuis qu'il était évêque de Québec, Mgr Panet en avait érigé plusieurs canoniquement. Dès 1827, la Chambre d'assemblée avait voté une loi établissant les procédures à suivre pour ces érections civiles. Un projet de loi dans le même sens fut de nouveau voté en 1829. Le gouverneur réserva ce dernier bill pour la sanction royale. Expédié en Angleterre, le roi, alors gravement malade, ne put y apposer sa signature. Les inconvénients qui résultèrent de ce retard causèrent beaucoup d'ennuis à Mgr Panet. Des contestations s'élevèrent au sujet des limites de quelques paroisses érigées canoniquement; des procès en résultèrent et l'évêque pour y mettre fin dut attendre que le bill en question eût reçu la sanction royale, ce qui ne se fit qu'en 1831.

IVANHOË CARON, ptre

INVENTAIRE DE LA CORRESPONDANCE DE Mgr BERNARD-CLAUDE PANET, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

(*Suite*)

1829

M. (Théodore) de Laporte à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 5 janvier 1829). Il a reçu sa lettre du 18 octobre 1828. Mgr Gradwell paraît disposé à se prêter aux désirs de Mgr Panet. La santé de ce prélat est chancelante et le climat de Londres lui est contraire. Mgr Provencher lui a écrit qu'il avait reçu en bon ordre la caisse d'effets expédiée en 1827. M. Thavenet a payé à M. Leclerc, libraire, la somme de 1191 francs que lui devait Mgr Panet. Mgr Bramston et Mgr Gradwell offrent à Mgr Panet et à Mgr Signay leurs respectueux hommages. M. de Laporte offre ses souhaits de bonne année à Mgr Panet et se rappelle au souvenir de son neveu. (Cartable: *Angleterre*, III–1.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Potvin, missionnaire à L'Ardoise (Québec, 12 janvier 1829). M. Potvin a répondu aux intentions de Mgr Panet en se chargeant de la mission de L'Ardoise. Il est aussi chargé de celle de la Rivière-Bourgeois. Mgr Panet craint que, vu sa faible santé, M. (Pierre) Roy ne puisse suffire à Arichat. Dans tous les cas, M. Potvin pourra revenir à Québec, dans le cours de l'été prochain. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 508.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère-Nicolas) Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 12 janvier 1829). Il est effrayé de la grosse dépense que M. Dumoulin se propose de faire pour réparer son église. Il croit que celui-ci ferait mieux d'attendre des années plus favorables pour entreprendre des réparations aussi coûteuses et ne faire, en attendant, que celles absolument indispensables. "Je vous avoue que le projet de construire des tours devrait vous faire craindre le sort de l'église de Nicolet, etc., quoique votre terrain soit encore moins solide que celui de Nicolet." Dans tous les cas, il ne peut entreprendre les réparations qu'il désire faire sans le consentement unanime des paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 508.)

Mgr B.-C. Panet à la révérende mère Saint-Olivier, supérieure des Ursulines aux Trois-Rivières (Québec, 12 janvier 1829). Il a examiné le tableau qu'elle lui a soumis et y a fait quelques corrections. En effet, l'établissement des Ursulines aux Trois-Rivières date de 1697 et non de 1677. "Le roi de France a établi, il est vrai, votre maison par lettres patentes en 1702, mais ça n'a été que comme hôpital, car il ne parle pas du tout d'écoles." (*Registre des lettres*, v. 13, p. 509.)

Mgr B.-C. Panet à M. Michael McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 12 janvier 1829). Il espère qu'il pourra envoyer avant longtemps un missionnaire à Sainte-Anne. Le gouvernement lui donnera 50 louis; les habitants ont souscrit vingt louis. Afin de procurer à ce missionnaire le moyen de vivre, ils devront payer la dîme du 26e minot de tous les grains. Ce missionnaire desservira les catholiques le long de la rivière Saint-Jean jusqu'aux Chutes. Il ne restera à M. Mc Sweeney que la desserte de Fredericton et des postes environnants. M. McSweeney

exigera les componendes, lorsqu'il accordera des dispenses de parenté. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 510.)

Réponse à une question concernant les rubriques. "Supposé que Mgr l'évêque de Québec actuel voulût permettre, pour la ville de Québec, l'application des décrets du 23 août 1669, et du 4 mai 1686, en vertu desquels, *ex voluntate* ou *ex dispositione testatoris*, on peut chanter un anniversaire dans un double majeur (ce que son prédécesseur n'a pas trouvé à propos d'y permettre): cette concession devrait-elle s'étendre à des jours d'octave privilégié?" On répond que non en vertu du décret du 5 juillet 1698, nº 3328, v. 3, p. 300 (13 janvier 1829). (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV–46.)

Mgr B.-C. Panet à M. Andrew Stuart, écuyer, avocat, à Québec (Québec, 14 janvier 1829). "Si les paroissiens de St Laurent sont privés en ce moment de la résidence de leur curé, c'est que le presbytère actuel n'est pas logeable." Vu que la majorité des habitants était en faveur de la construction d'un nouveau presbytère, il leur a permis de le construire. C'est à eux d'agir maintenant. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 511.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 janvier 1829). "Il seroit peut-être à propos que la requête, que vous proposez d'adresser au Roi pour obtenir que le District de Montréal soit un siège particulier et séparé de celui de Québec, fût signée par la plus grande partie du Clergé et des citoyens de ce District pour l'appuyer, plutôt que par les Évêques seuls. Mais il faudroit retrancher de votre requête le mot de *Métropolitain* qui signifie proprement un Archevêque, ce qui la feroit rejetter; car en Angleterre on ne permettra pas qu'il y en ait un seul dans une Colonie Catholique tandis qu'il ne peut y en avoir dans les Colonies Protestantes et que tous les Évêques dépendent de l'Archevêque de Canterbury. Si cette requête réussissoit, vous pouvez croire que je ne ferois aucune difficulté auprès de la Cour de Rome de consentir à ce démembrement du Diocèse comme il a été fait pour le Haut Canada en faveur de Monseigneur McDonell. D'autres voudroient qu'avant de demander l'érection du District de Montréal en Diocèse, vous demandassiez des Lettres Patentes pour le terrain de votre Église et vos autres biens et qu'après cela vous obtiendriez plus facilement votre demande. Le Bill pour l'érection civile des paroisses est semblable à celui de l'année dernière. Je ne sais s'il aura la même chance." On lui fait remarquer qu'il ne semblait pas nécessaire de joindre le mémoire de Mgr de Telmesse à la requête qu'on présente au roi pour la conservation des biens du séminaire de Montréal. Il désire savoir s'il est opportun pour le clergé de signer la requête que le Comité des Irlandais de Québec veut présenter au roi pour obtenir l'émancipation des catholiques en Irlande. M. Andrew Stuart, avocat de Québec, lui a fait savoir, que les gens de Saint-Laurent lui avaient confié leur cause. Ils se plaignent de ce qu'on leur a enlevé leur curé. Mgr Panet prie Mgr de Telmesse de s'enquérir des faits et de s'assurer si on ne pourrait pas leur rendre leur curé sans laisser voir qu'on a peut-être agi trop sévèrement dans leur cas. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 512.)

Mgr B.-C. Panet à M. Marc Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 16 janvier 1829). Il n'est pas d'avis que l'on concède des emplacements sur le terrain donné à la fabrique par l'ancien seigneur de Sainte-Anne. Il a déjà donné à M. Moll les raisons pour lesquelles il s'opposait à ce que l'on fît ces concessions de terrain. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 513.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 16 janvier 1829). Il a trouvé la lettre que Mgr Hubert avait écrite à M. Déné-

chaud à propos de l'élection d'un marguillier. "Suivant sa décision, vous ne pouvez que suivre la coutume établie dans votre paroisse, où tous les gens sont admis à donner leur voix à cette élection. Je vous avouerai bien que je n'approuve pas une telle coutume, qui ouvre la porte aux cabales et expose à voir à la tête d'une fabrique des personnes qui ne sont pas souvent d'une bonne conduite et peu solvables. C'est ce que vous pourriez peut-être faire entendre à vos paroissiens et les engager, dans une assemblée générale, par acte devant notaire, à consentir à ce que l'élection des marguilliers ne se fasse, à l'avenir, que dans une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, comme il se pratique dans toutes les autres paroisses." L'acte d'adjudication des bancs doit être fait devant un notaire ou deux témoins qui signent avec le preneur et le marguillier qui a adjugé le banc, s'ils savent signer, et ensuite le curé. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 514.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Masse, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 17 janvier 1829). Il lui envoie le décret d'érection de la nouvelle paroisse de Saint-Jean-Chrysostome. Il a réuni à cette paroisse un certain nombre d'habitants de Saint-Henri, afin d'assurer une subsistance convenable au curé. Il faudra maintenant demander l'érection civile et, pour cela, faire signer une nouvelle requête et demander le consentement des habitants qui ont été détachés de Saint-Henri. On devra aussi, par une nouvelle requête, demander à l'évêque de fixer le site de l'église. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 515.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Lacasse, curé à Saint-Henri (Québec, 17 janvier 1829). Il lui envoie le décret d'érection de Saint-Jean-Chrysostome, qu'il lira au prône de sa paroisse. Il a rattaché à cette nouvelle paroisse quelques habitants de Saint-Henri, mais "il lui laisse ceux de Terrebonne, jusqu'au chemin qui conduit au moulin de Mr Caldwell." M. Lacasse se concertera avec M. Masse pour faire signer les requêtes demandant l'érection civile et pour le choix du site de l'église. Il attend toujours une requête des habitants de Saint-Patrice, de Sainte-Geneviève et de la route justinienne, etc., etc., pour fixer les bornes de Saint-Patrice. "Le bill pour l'érection civile des paroisses est au Conseil. On espère qu'il passera et voilà pourquoi je vous prie de presser cette affaire." (*Registre des lettres*, v. 13, p. 516.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 20 janvier 1829). Il lui envoie une copie du décret d'érection de la paroisse de Saint-Pie; il l'a signée et elle vaudra comme original. Ayant su l'espèce d'indigence où M. Girouard se trouve, il lui envoie sa souscription de quinze louis. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 516.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William) Dollard, missionnaire à Miramichi (Québec, 22 janvier 1829). M. Dollard pourra garder l'argent des componendes qu'il a en mains, pour être employé au soutien de ses chapelles. Après le grand incendie de Miramichi, Mgr Panet comprend que les gens de ce district ne soient pas beaucoup en mesure de fournir pour ces chapelles. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 517.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bourget, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 22 janvier 1829). Il a érigé en deux paroisses, sous l'invocation de saint Simon et de saint Fabien, la seigneurie des Ha! Ha! Il s'est fié sur le procès-verbal qui dit que la terre de M. Larue partage à peu près également les deux paroisses. Il faut maintenant une requête des habitants de chacune de ces paroisses pour l'érection civile. Quant au site des deux églises, M. Bourget pourra s'entendre avec M. Ouellet, l'agent de madame Drapeau, pour les marquer. On lui a dit que madame Drapeau avait l'intention de donner un terrain pour chacune de ces églises. "Je ne puis trop louer le Seigneur d'avoir inspiré à mon prédécesseur de vous mettre aux Trois-

Pistoles, puisque vous avez mis tout dans l'ordre et que, sans vous, les établissements en question n'existeraient pas. Vous en serez assurément récompensé, comme je vous l'ai déjà dit." (*Regisire des lettres*, v. 13, p. 517.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 janvier 1829). Il a approuvé ce que Mgr de Telmesse a fait à l'égard de la mission de M. Paisley. Puisque ce M. Gauthier est muni de bonnes recommandations, Mgr Panet n'a pas d'objection à ce qu'il reste au séminaire de Montréal, lorsqu'il sera prêtre. Il semble à Mgr Panet que l'arrivée de quatre prêtres français sulpiciens ne soit pas de nature à fortifier la position des Sulpiciens auprès du gouvernement. Ceci ne peut qu'affaiblir leurs droits. "Le gouvernement craindrait moins de leur arracher leurs biens, sous prétexte que ce sont des étrangers, au lieu que s'il y avait plus de Canadiens, la province s'unirait plus à eux et l'établissement n'en serait que plus solide." On lui a même dit que "des membres canadiens du Séminaire de Montréal n'ont pas été trop contens quand ils ont vu paraître l'été dernier ces 4 prêtres venus de France. . . Monseigneur défunt avait la permission de faire venir 4 prêtres, pourvu qu'ils ne fussent pas sulpiciens. . . . L'Association pour la Propagation de la Foi est excellente en elle-même. Elle ne pourrait, pour ainsi dire, réussir que si elle était établie par l'évêque dans un mandement. Dans ce cas cette association pourrait faire du mal par ici, dans ce sens qu'elle donnerait occasion aux Protestans de dire que pour de l'argent on vend des indulgences. Ce serait renouveller les plaintes anciennes contre le catholicisme. Il n'en est pas de même d'un pays censé tout catholique tel qu'est la France." (*Registre des lettres*, v. 13, p. 518.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Marc) Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 29 janvier 1829). Il faut, pour avoir le droit de sortir cette somme de cinq cents louis du coffre-fort de la fabrique, présenter une requête à l'évêque, où l'on spécifiera en détail ce à quoi l'on veut employer cet argent. Cette somme ne sera pas livrée en espèces, mais en grains de semence à chaque habitant dans le besoin, lequel s'engagera à la remettre en espèces par une obligation devant notaire. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 520.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère-Nicolas)Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 30 janvier 1829). Il permettra qu'on prenne du trésor de la fabrique la somme de $12,000, si on lui présente une requête signée par la majorité des habitants. Il n'approuve pas que M. Dumoulin couvre son église en fer-blanc. Une couverture en bardeaux, bien peinturée, dure beaucoup plus longtemps. Il croyait qu'on donnerait quinze arpents de terre en superficie pour l'église de Saint-Barnabé; on n'en a donné que six. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 520.)

Requête des habitants des seigneuries de Saint-Barnabé et de Rimouski demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de P. Gauvreau, N.P. (Rimouski, 20 mars 1828). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Bourget, curé des Trois-Pistoles, en conséquence de la requête ci-dessus (Kamouraska, 18 juillet 1828). Procès-verbal de M. Bourget en conséquence de la commission ci-dessus (Rimouski, 16 décembre 1828). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski (Québec, 30 janvier 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 84 r.)

Mgr B.-C. Panet à Son Éminence le cardinal Cappellari, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 31 janvier 1829) (en latin). Il ne lui a pas écrit depuis le 21 novembre 1827, attendant toujours une réponse à ce qu'il avait demandé au saint-siège. Il demandait un bref ostensible, déclarant que Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, établi en 1820 directeur spirituel de Montréal, doit être reconnu comme tel par

tout le clergé de ce district et qu'il a droit aux mêmes honneurs que l'évêque de Québec. Il voudrait aussi que l'on confirmât d'une manière officielle le fait de la résidence de Mgr Lartigue dans la ville de Montréal. Il expose de nouveau ce qu'il a déjà dit dans ses lettres du 21 décembre 1825 et du 21 novembre 1827, qu'il est nécessaire de donner à ses suffragants évêques la faculté de subdéléguer les pouvoirs qui leur sont communiqués par l'évêque de Québec. Il demande que l'évêque de Juliopolis, Mgr Norbert Provencher, ait le pouvoir d'accorder des dispenses de parenté aux catholiques qui demeurent au delà de la ligne qui sépare le Canada des États-Unis, vu que ces habitants, ne sachant à quel diocèse américain ils appartiennent, s'adressent à lui. Il prie le cardinal Cappellari de lui accorder les pouvoirs déjà sollicités dans sa lettre du 21 novembre 1827. Il ne connaît pas assez les prêtres désignés, comme dignes de l'épiscopat, par Mgr Scallan, évêque de Terre-Neuve, pour donner son opinion sur chacun d'eux. L'un d'eux, cependant, M. Francis Sinnott, a étudié au séminaire de Québec et est fort recommandable par sa piété et sa science. Tout le clergé et tous les catholiques de la province de Québec désapprouvent la convention intervenue entre le cabinet britannique et M. Henri Roux, supérieur du séminaire des Sulpiciens à Montréal, à propos de leurs propriétés en Canada. On envoie une requête au roi, demandant que cette transaction soit rescindée. Dans sa lettre du 21 novembre 1827, il donnait les noms de trois prêtres qu'il considérait dignes de l'épiscopat et parmi lesquels on pouvait choisir son successeur. Il désire maintenant que le nom de M. N. soit remplacé par celui de M. N. (Antoine Parant). Il est très important que celui qui sera choisi soit forcé d'accepter cette charge. Les évêques de Boston et de New York auxquels il a donné des lettres de vicaire général se demandent s'ils peuvent user des facultés qui leur ont été concédées en 29 articles, envers les sujets du diocèse de Québec. Il aimerait bien que ce doute fût éclairci. A propos d'un curé du diocèse de Québec qui a béni des mariages entre parents et sans avoir obtenu le pouvoir de les dispenser des empêchements qui les rendaient incapables de contracter mariage entre eux. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 522.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Perras, curé à Saint-Charles (Québec, 3 février 1829). Il approuve le tarif proposé si l'on y apporte les modifications jugées nécessaires. M. Perras n'est pas obligé d'inhumer le corps de M. Abraham Turgeon, puisqu'il n'est pas son paroissien. Il pourra, cependant, l'inhumer dans le cimetière. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 526.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Robert Gradwell, à Londres (Québec, 4 février 1829). S'il n'a pas répondu plus tôt à ses lettres du 6 septembre 1827 et du 26 janvier 1828, c'est qu'il a toujours attendu le bref ostensible qu'il a demandé plusieurs fois et qu'il sollicite de nouveau. Il a appris avec plaisir que Mgr Gradwell avait été nommé coadjuteur de l'évêque de Londres. Il est peiné en pensant qu'il perd un agent zélé auprès du saint-siège. Il prie Mgr Gradwell de lui indiquer un eccléciastique " instruit, de poids et bien vu de Sa Sainteté " qui pourrait le remplacer à Rome. Il demande aussi à Mgr Gradwell s'il voudrait continuer en Angleterre à s'occuper des affaires du diocèse de Québec. Il a écrit à Mgr Bramston pour lui demander la même chose, mais il a appris par M. de Laporte que celui-ci " ne paraissait pas disposé à faire pour le diocèse de Québec ce que faisait son illustre prédécesseur, Mgr Poynter." Le clergé canadien a demandé au roi par une adresse de rescinder le marché que M. Roux avait conclu avec le gouvernement anglais au sujet des biens des Sulpiciens de Montréal. Mgr Panet écrit sur cette même matière à Mgr Weld. M. Thavenet a dû remettre à Mgr Gradwell les 8,869 francs pour la reconstruction de la basilique de Saint-Paul. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 526.)

Mgr B.-C. Panet à M. de Laporte, prêtre à Londres (Québec, 4 février 1829). Il remettra à Mgr Thomas Weld les copies incluses d'une adresse au roi et d'un mémoire au sujet des biens des Sulpiciens de Montréal. Il fera aussi tenir à Mgr Gradwell la lettre adressée au cardinal Cappellari. Dans le cas où Mgr Gradwell ne serait pas à Rome, il adressera le tout à M. Thavenet. Il écrira aussi à ce dernier pour savoir si Mgr Panet doit encore quelque chose à Mgr Gradwell pour le temps de son agence à Rome. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 529.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Thomas Weld, évêque d'Amyclée, coadjuteur de l'évêque de Kingston, à Londres (Québec, 4 février 1829). " Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu personnellement de Votre Grandeur, je suis néanmoins convaincu que vous aimez trop à rendre service pour trouver mauvais qu'un de vos confrères s'adresse à vous dans une affaire qui intéresse son Église. Le Gouvernement ayant prétendu avoir des droits sur les biens du Séminaire de Montréal, Mr Roux, Supérieur, a cru devoir transiger avec le Ministère. Il s'en faut cependant de beaucoup que la Province du Bas Canada ait approuvé les transactions de ce Mr. Le Clergé a donc cru nécessaire de présenter une requête à Sa Majesté pour la prier de maintenir les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal dans leurs droits de propriété. Nous n'avons pas voulu y faire intervenir le peuple pour ne pas occasionner de mécontentement contre le Gouvernement. On a lieu d'espérer que d'après les sentiments bien connus de libéralité et de justice des Ministres du Roi, notre adresse aura son effet & qu'elle détournera les maux dont la Religion Catholique est menacée, si la cession des biens du Séminaire avait lieu. Je prends donc la liberté de vous envoyer une copie de notre requête ainsi que d'un mémoire qui a été fait à cette occasion. V. G. voudra bien appuyer notre démarche de toute son influence à *Downing Street* & me rendre compte de la manière dont notre demande sera accueillie. Quel service signalé ne rendriez-vous pas à l'Église du Canada, si vous veniez à bout de lui assurer un établissement si cher & si utile à notre Ste Religion. Ayant écrit sur ce même sujet à Mgr Gradwell que je suppose à Londres, sans en être néanmoins certain, je prie Votre Grandeur de vouloir bien se concerter avec ce Prélat." (*Registre des lettres*, v. 13, p. 528.) Inclus: Mémoire de Mgr Bernard-Claude Panet à propos des biens du Séminaire de Montréal. (*Diocèse de Montréal*, c-139, 141.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence sir James Kempt, administrateur (Québec, 4 février 1829). Il lui transmet " la requête du clergé catholique de cette province à sa Majesté tendante à faire assurer au Séminaire de Montréal la possession entière de ses biens, droits et privilèges." On n'a pas voulu faire intervenir les laïques afin de ne pas créer l'impression que le gouvernement de Sa Majesté était opposé aux établissements catholiques. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 529.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 février 1829). Il ne peut donner en conscience une lettre de recommandation à M. (Jean-Baptiste) M(orin). D'ailleurs l'évêque de New-York ne voudrait pas l'accepter, lui qui renvoie à Québec, un bon prêtre. Mgr McDonell pourrait peut-être le recevoir. M. Andrew Stuart a refusé de plaider la cause des habitants de Saint-Laurent. " Je ne vois pas par le nouveau Bill d'érection civile des paroisses (que je n'approuve pas entièrement) que nous admettions plus la Suprématie Anglicanne qu'on n'admettoit celle du Roi de France qui avoit les mêmes pouvoirs donnés au premier, savoir de nommer des Commissaires avec l'Évêque pour mieux faire la division & érection des paroisses. Ni le Roi d'Angleterre, ni le Roi de France sont censés, dans ce cas, donner aux Curés la mission qui sera toujours donnée suivant la volonté de l'Évêque. Suivant les instructions données par Lord Bathurst à Lord Dalhousie,

le Roi pensoit sans doute aller contre sa conscience en accordant une Institution Royale aux Catholiques séparément, mais bien un Comité Catholique dans l'Institution Royale déjà établie. Ce Comité seroit composé d'un même nombre de membres que celui des Protestans et auroit seul la régie de ses écoles, enfin part à l'argent qui seroit voté pour les soutenir. L'Institution Royale, telle quelle est actuellement établie, n'obtiendra jamais de la Législature des argens, sans que les Catholiques n'y aient part. C'est ce qui fait que les Protestans se donnent tant de mouvement pour introduire parmi eux un Comité Catholique. Mais vous pouvez bien être persuadé, que, si ce nouveau Bill n'est pas aussi favorable aux uns qu'aux autres, les Catholiques refuseront d'y être admis. Les choses resteront là & aucun d'eux ne recevra d'argent. Pour ce qui est de l'érection du District de Montréal en Évêché, je suis toujours d'avis qu'on réussira mieux en présentant une requête signée par un grand nombre du Clergé & des Laïcs notables de ce District, que par une requête signée de moi & du Coadjuteur. Vous savez que mon prédécesseur a eu beaucoup de peine à obtenir que son vaste Diocèse fût partagé en plusieurs Districts de suffragans, Auxiliaires. Je pense donc qu'on ne verroit pas d'un bon œil son successeur immédiat demander seul une division de la Province du Bas Canada en deux Évêchés, d'autant plus qu'en Angleterre & dans toutes les Colonies Anglaises on n'a pas coutume d'ériger plusieurs Évêchés, mais un seul pour chaque Comté & Colonie. Il faut donc que l'Évêque soit appuyé dans cette demande par une pétition de la part même des personnes de ce District, mais il ne faudroit pas y parler de *Métropolitain*. Je n'aurois aucune objection à signer moi-même cette requête. Quand j'aurai occasion d'écrire à quelqu'un du Séminaire & dès que j'apprendrai qu'on parle de mettre sur pied une requête pour cet objet, je ne manquerai pas d'en toucher quelque chose. Il n'est pas à propos que Votre Grandeur en fasse elle-même les avances, mais elle pourroit en souffler secrètement quelque chose à des personnes de confiance et discrètes, parmi le Clergé & des Laïcs, qui sonderoient les esprits. Je ne doute pas que vous n'ayez pour vous la plus grande partie du District." Mgr de Telmesse ne doit pas s'inquiéter au sujet des dettes qu'il a contractées, car l'évêque de Québec et son coadjuteur s'en rendent responsables. Mgr Panet a présenté à sir James Kempt la requête du clergé. Sir James s'est chargé de la présenter au roi. Celui-ci a dit aussi à Mgr Panet qu'il présenterait une nouvelle requête pour obtenir des lettres patentes pour le collège de Saint-Hyacinthe; il demande seulement qu'elle soit traduite en anglais. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 530.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 7 février 1829). Il lui envoie le décret de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski. Il a reçu la requête de ses habitants. M. (Pierre) Bourget ira opérer sur les lieux et fera signer ceux des habitants qui n'ont pas encore signé. Il est prêt à ériger en paroisse la seigneurie de la Mollaie. Il croit, cependant, qu'il y a plus d'une seigneurie au nord-est de Saint-Barnabé. Il y a d'abord celle de Lessard que les gens appellent probablement de la Mollaie, puis celle de Lepage et Thivierge, enfin, celles de Pachot, de Métis. Ces deux dernières formeront une paroisse. Comme la seigneurie de Lepage est trop peu étendue pour faire seule une paroisse, il faudra y faire entrer une partie de Thivierge. M. Ringuet se concertera avec M. Ouellet, le notaire, agent de madame Drapeau, pour déterminer les limites de ces deux futures paroisses. Les paroissiens sont obligés de le loger et de lui construire un presbytère. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 532.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bourget, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 7 février 1829). Il prie M. Bourget d'aller à Rimouski afin de voir à ce que les for-

malités exigées par la loi soient bien remplies pour la construction d'un presbytère en cet endroit. Ce presbytère devra avoir 40 pieds de long, sur 30 de large, avec 9½ pieds entre les deux planchers. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 534.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 7 février 1829). Il envoie à M. Marcoux une copie de la lettre du gouverneur à propos de l'augmentation de son allocation. Inutile d'insister davantage, le gouverneur ne peut l'accorder. Mgr Panet donnera une nouvelle commission pour opérer sur les requêtes des habitants de Saint-Clément et de Sainte-Martine. Inclus une commission pour procéder à l'érection en paroisse de Saint-Timothée. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 534.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 7 février 1829). Il l'autorise à établir dans l'église du Sault-Saint-Louis la neuvaine à saint François-Xavier. Cette neuvaine commencera le premier samedi du carême pour se terminer le second dimanche. Ceux qui la feront aux conditions indiquées gagneront une indulgence plénière. (*Registre des lettres*, v. 13, p. 535.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 8 février 1829). Sir James Kempt acceptera avec plaisir une nouvelle requête pour l'obtention des lettres patentes du séminaire de Saint-Hyacinthe. Il lui envoie une copie de la première requête qu'il a retouchée en certains endroits. Il la fera traduire par M. Maguire. Il faudra la copier " sur du beau papier en deux colonnes, l'une pour l'anglais, l'autre pour le français." (*Registre des lettres*, v. 13, p. 535.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du sous-diaconat de MM. Édouard Quertier et Hector Drolet et de la prêtrise de M. Étienne-Édouard Parent (dans la chapelle Saint-Joseph de la cathédrale de Québec le 8 février 1829) (Québec, 8 février 1829). (*Registre K*, f. 84 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 9 février 1829). Il le félicite d'avoir réussi à persuader les habitants de Percé de la nécessité de réparer leur presbytère. C'est un indice de la confiance qu'on a en lui. Le bill de l'Institution Royale est maintenant devant la Chambre d'assemblée; s'il passe on établira des écoles partout et Percé aura la sienne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 1.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Alexandre) Boisvert, missionnaire à Paspébiac (Québec, 9 février 1829). M. Boisvert ne doit pas marier des Irlandais ou autres étrangers sans que deux témoins attestent devant lui leur âge et leur liberté. Si un homme a pénétré dans son presbytère avec une hache en menaçant de le tuer, il ne doit pas en conclure que tout le monde est contre lui. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 2.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 9 février 1829). M. Édouard Faucher ne retournera pas faire la mission de Ristigouche: M. Malo en est chargé depuis le 1er octobre. Il verra à cultiver le terrain de cette mission comme il a fait à Carleton. Il pourra prendre le produit de la quête de l'Enfant-Jésus pour réparer l'extérieur de l'église et du presbytère de Carleton. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 2.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 9 février 1829). Il lui permet de faire, dans son église, l'exposition du saint sacrement pendant 40 heures les mardi, mercredi et jeudi qui précèdent le dimanche de la Quinquagésime. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 3.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Poulin, desservant à la Baie-Saint-Paul (Québec, 9 février 1829). Il lui permet de faire l'exposition du saint sacrement pendant 40 heures les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 4.)

Mgr B.-C. Panet à M. (René-Olivier) Bruneau, curé à Verchères (Québec, 10 février 1829). Afin d'éviter des réclamations futures, il faut que le don qu'il veut faire du terrain où est bâtie la maison d'école pour les filles soit appuyé par une demande des marguilliers réunis en assemblée. L'évêque approuvera cette demande et personne ne pourra réclamer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 4.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Lejamtel, curé à Bécancour (Québec, 12 février 1829). Il lui envoie M. (Charles) Dion comme vicaire. M. Lejamtel donnera à M. Dion, en outre de ses messes, une allocation de cinquante piastres avec le raccommodage et le lavage de son linge. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 5.)

Mgr B.-C. Panet à M. François de Bellefeuille, missionnaire à Caraquet (Québec, 12 février 1829). Si les marguilliers de Caraquet refusent absolument de se rendre au désir de leur évêque, M. de Bellefeuille reviendra à Québec dès l'ouverture de la navigation et les gens de Caraquet resteront sans prêtre. Le missionnaire de Nepisiquit (M. Louis-Théophile Fortier) sera chargé d'aller seulement aux malades de cette mission. M. (François-Xavier) Leduc ne doit faire aucun office dans les postes de la mission de Nepisiquit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 5.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Dufresne, curé à Saint-Nicolas (Québec, 13 février 1829). Comme la desserte de Saint-Sylvestre lui appartient, M. Villade, curé de Sainte-Marie-de-Beauce, ne doit pas publier les bans des gens de Saint-Sylvestre ni les marier sans sa permission. " Vous ne pouvez marier un protestant avec une catholique, à moins qu'il ne veuille auparavant embrasser la foi catholique." Il pourra marquer la place d'un cimetière à Saint-Sylvestre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 6.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, à Saint-Jacques, Montréal (Québec, 17 février 1829). Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'envoyer en Angleterre deux députés du clergé pour appuyer leurs réclamations auprès du gouvernement britannique. Il propose M. Thomas Maguire et M. Antoine Parant pour cette mission. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 7.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 17 février 1829). Il ne peut lui permettre de faire des mariages sans dire la messe, même si les futurs mariés ne peuvent se rendre à l'église avant dix heures du matin. Tous les papiers relatifs à la construction de son presbytère ont été envoyés à M. Bourget, curé des Trois-Pistoles. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 7.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 février 1829). Mgr Lartigue peut faire les changements qu'il mentionne pour remplir la charge de curé de Lachenaie: Mgr Panet les ratifiera. Il ne s'oppose pas à ce qu'il prenne chez lui, à Saint-Jacques, M. Janvier Leclerc. Il permettra à M. (Michel-Marie) Brien de s'agréger au séminaire de Québec. " Je persiste toujours dans mon avis sur le besoin qu'il y auroit de faire signer plusieurs notables avec le Clergé pour mieux réussir dans votre demande de l'Érection de Montréal en Évêché. Ce n'est pas la première fois que des Laïcs l'ont fait, car je sais que lorsqu'il s'est agi de demander un Évêque après la Conquête, Mrs Adhémar & Delisle de Montréal avoient été chargés de présenter une requête au Roi à cette fin. Mr Montgolfier, qu'ils demandoient pour Évêque, ne fut pas accepté parceque le gouverneur James Murray écrivit contre ce Mr aux Ministres et lui préféra Mgr J.-O. Briand. Ce ne

fut cependant qu'en conséquence de cette démarche que Mr Murray conseilla à Mr Briand de passer en Angleterre où il fut agréé comme Évêque. Pour réussir à obtenir un Siège en titre dans votre District & en même temps vous faire reconnoître pour Évêque Catholique de ce District, il faudroit dans cette requête mettre quelques raisons qui appuyeroient cette dernière demande & qui regardent le civil: Qu'il arrive très souvent, par exemple, que les affaires civiles de plusieurs paroisses de ce District, dans lesquelles l'Évêque est concerné, sont si pressantes qu'il est difficile de recourir à temps à l'Évêque de Québec. D'ailleurs je crois que les Laïques désirent que vous soyez Évêque en titre & les Marguilliers aussi, qui ne vous ont refusé les honneurs dans leur Église Paroissiale que pour cette raison, pourvu qu'on leur donnât bien à entendre que vous ne prétendez pas faire votre Cathédrale de leur Église, mais de celle seulement de St Jacques." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 7.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Jacques Lartigue, évêque de Telmesse (Québec, 23 février 1829). Mgr Plessis, dans une lettre du 7 novembre 1821, adressée à l'honorable R. Mackenzie, s'était engagé à donner à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, la cure de Lachenaie, si elle devenait vacante. Mgr Lartigue pourrait la lui offrir. " Cette démarche de votre part pourrait vous attacher ce monsieur qui croit que vous le voyez de mauvais œil." Mais où lui trouver un vicaire? Il ne demandera pas au gouverneur des lettres d'amortissement pour l'établissement de Mgr Lartigue à Saint-Jacques. M. (Antoine) Parant ne veut pas accepter la charge de député du clergé en Angleterre. Il propose à Mgr Lartigue de se charger lui-même de cette mission. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 10.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Thomas) Caron, curé à Saint-Ours-du-Saint-Esprit (Québec, 25 février 1829). Il lui permet pour ses paroissiens et ceux d'alentour de célébrer la dévotion des dix vendredis en l'honneur de saint François-Xavier. Il lui laisse à lui-même la liberté de fixer le temps ou la saison où il placera cette dévotion. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 11.)

Mgr B.-C. Panet à M. Célestin Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 26 février 1829). Il a été heureux d'apprendre que M. Ferdinand Gauvreau s'est rendu à bon port. Il lui dit de revenir à Québec au printemps; en attendant, il espère qu'il ménagera sa santé. " Si la loi dans vos provinces permet à un magistrat (de marier) et que les parties n'ont pas été *in fraudem legis* pour se marier, le mariage d'un infidèle ou d'un hérétique avec une catholique, ou *vice-versa*, est valide." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 12.)

Mgr B.-C. Panet. Mandement au sujet d'une nouvelle édition du grand catéchisme (Québec, 2 mars 1829). (*Registre K*, f. 87 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 233.

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 mars 1829). Puisque M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain demande la paroisse de Saint-Laurent, il la lui réservera et enverra M. (Louis) Gagné à Lachenaie et M. (Toussaint-Victor) Papineau, à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. On pourrait offrir la cure de Terrebonne soit à M. (Hyacinthe) Hudon ou à M. (Norbert) Blanchet. Il vaut mieux ne pas parler aux messieurs du séminaire de Montréal du projet d'envoyer des membres du clergé en Angleterre. " M. Roux a écrit au gouverneur pour le prier de mettre leur arrangement à exécution, se plaignant, dit-on, de ce que l'évêque entravait leurs mesures. . . Dans ce cas si l'envoi des députés se fait, on ferait entendre aux Sulpiciens, que l'objet principal de la mission de ces députés est l'érection de Montréal en évêché." Si les 28 habitants détachés de la paroisse de Saint-François-de-Sales, lors de la suppression provisoire de cette paroisse en 1816,

et rattachés alors à la paroisse de Lachenaie, veulent être réunis maintenant à celle de Terrebonne ils présenteront à l'évêque de Québec une requête sollicitant cette faveur. M. (Thomas) Maguire est prêt à partir, il s'agit de lui trouver un compagnon. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 13.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, missionnaire à Madawaska (Québec, 4 mars 1829). Il a appris par une requête que les habitants d'une partie de la mission de M. Sirois avaient bâti une chapelle sous le vocable de sainte Luce et qu'ils ont défriché le terrain d'un cimetière. Il le prie d'aller leur dire la messe de temps en temps et de bénir leur cimetière. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 15.)

Bill (du conseil législatif) intitulé: "Acte pour autoriser la formation de deux comités séparés et distincts des syndics de l'Institution Royale pour l'avancement des sciences et pour d'autres effets" (reçu et lu pour la première fois dans la Chambre d'assemblée mardi 3 mars 1829. Lu pour la seconde fois, jeudi 5 mars 1829). (Cartable: *Gouvernement:* A-122.) (imprimé)

Mgr Joseph Signay? Brouillon d'un écrit où il démontre que les enfants protestants ne peuvent être admis dans les écoles catholiques, tel qu'on se propose de les établir par le bill à l'étude (1829). (Cartable: *Gouvernement:* A-114.)

M. J.-A. Quesnel à M. (Narcisse) Fortier, secrétaire, à Québec (Québec, 12 mars 1829). M. Fortier avertira Mgr Panet que M. Thavenet lui a écrit qu'il avait transmis une somme à Mgr Panet pour M. Quesnel, en déduction de ses réclamations. Si Mgr Panet ne lui remet pas bientôt cette somme, il prendra contre lui des procédures légales. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-31.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Gagné, curé de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville (Québec, 13 mars 1829). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 16.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Toussaint-Victor) Papineau, desservant à Lachenaie (Québec, 13 mars 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Rivière-des-Hurons, seigneurie de Rouville. Il devra s'occuper de faire ériger cette desserte en paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 16.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 mars 1829). Il attend le retour de M. (Pierre-Flavien) Turgeon de Montréal pour écrire à MM. Comte et Roux. M. (Édouard) Faucher peut aider le curé de Saint-Ours, tout en ménageant sa santé. Le nouveau bill, qui vient d'être passé par les deux branches de la Législature, accorde une allocation de 500 louis au collège de Saint-Hyacinthe et 250 à celui de Chambly. Rien pour Nicolet, vu que l'on n'a rien demandé. Il a préparé un mandement pour annoncer la nouvelle édition du catéchisme. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 18.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Henri-Auguste)Roux, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 14 mars 1829). " Il y a longtemps que l'on désire voir ériger le District de Montréal en Évêché. La chose même auroit pu se réaliser sans une certaine opposition politique de la part du Gouvernement. Notre Illustre Gouverneur, auquel nous avons fait part, Monseigneur le Coadjuteur et moi, du projet que nous avions de demander au Roi son consentement pour l'érection du siège de Montréal, nous a répondu qu'il seconderoit cette mesure de tout son pouvoir et qu'il feroit parvenir aux pieds du trône notre pétition. Il me semble que nous devrions profiter de cette favorable circonstance vu les bonnes dispositions du Ministère actuel qui, pour nous attacher de plus en plus au Gouvernement de la Mère Patrie, nous accordera probablement l'objet de notre demande. Personne n'ignore que dès 1781, on ne pensât sérieusement à faire ériger Montréal en Diocèse et depuis cette époque la

nécessité d'un pareil établissement n'en est que plus pressante puisque votre District surpasse seul de plus de 60,000 âmes la population du reste de la Province. Comment, de plus, gouverner seul avec un Coadjuteur une si vaste étendue que le Diocèse de Québec, lorsque je trouve que j'ai tant à faire pour répondre aux besoins des trois autres Districts. On peut être assuré que le St Siège ne mettra aucun obstacle à ce démembrement car il l'a fort à cœur depuis plus de 40 ans, comme j'en puis juger par la correspondance de Messeigneurs Briand, Hubert et Plessis. Ce plan auroit pu s'exécuter dès 1819, mais par un mal-entendu de la part du St Siège, le Ministre Colonial apprit avant la demande de Monseigneur défunt que Rome avoit nommé ce Prélat Archevêque de Québec, sans que le Ministère en eût été prévenu, ce qui mécontenta tellement Lord Bathurst, que l'Évêque ne jugea pas alors prudent de faire en propres termes une demande de Sièges Épiscopaux distincts de celui de Québec. Il n'y a pas à craindre maintenant que le Ministre des Colonies voie de mauvais œil une adresse à ce sujet, parceque cette faveur a déjà été accordée à Mgr McDonell pour le Haut Canada. Il seroit, de plus, facile de prouver aux Ministres que si le Haut Canada a eu besoin d'un Évêque Diocésain, le District de Montréal, dont la population surpasse cette Province de plus du quadruple, en a plus besoin encore et se trouve plus en état de l'établir. Pour réussir dans notre projet, il seroit à propos que tout le Clergé de votre District vînt en avant et signât avec Mgr le Coadjuteur et moi une adresse au Roi à cet effet. J'aimerois à voir figurer en tête avec nous deux le Supérieur avec les membres de la maison de St Sulpice. Cette démarche donneroit un branle général à la mesure et tout se feroit sans difficulté. Nous donnerions par là l'exemple de l'union qui règne entre tous les membres du Clergé et tous seroient satisfaits. Il est inutile que j'y ajoute bien d'autres raisons pour vous engager à me seconder parceque votre expérience et votre sagesse sauront bien vous les suggérer. Vous êtes, Mr le Supérieur, la première personne à laquelle j'écrive confidentiellement à ce sujet. Je n'ai encore voulu rien faire avant de vous avoir consulté vous et vos Messieurs. Dans l'espoir d'une réponse favorable à nos vues, nous espérons, que le Séminaire voudra bien se charger de faire circuler dans la Côte du Nord la requête que nous projettons. Lorsqu'elle aura été minutée, je vous en enverrai une copie en cas que vous ayiez vous & vos Messieurs quelques remarques ou corrections à y faire. Comme la présente n'est pas pour vous seul, mais pour tous les membres du Séminaire, je vous prie de la communiquer à eux tous." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 19.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du sous-diaconat de MM. Charles-Félix Cazeau et Louis-Onésime Désilets; du diaconat de M. Édouard Quertier (dans la chapelle Saint-Joseph de la cathédrale de Québec le 14 mars 1829) (Québec, 14 mars 1829). (*Registre K*, f. 86 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 mars 1829). Il a écrit à M. Roux à propos du projet d'ériger Montréal en évêché. Il est toujours prêt à réunir à Terrebonne les anciens habitants de Saint-François-de-Sales qui le demanderont. Il ne le fera pas à la demande de M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain "qui paraît vous avoir répondu d'une manière peu mesurée et même irrévérente." M. (Pierre-Antoine) Tabeau semble disposé à accepter l'offre qu'on lui fait d'accompagner M. Maguire en Europe. Il objecte, cependant, son peu de ressources. "J'ai parlé à M. (Joseph-Fortunat) Aubry de ce qu'il enseignoit aux Ecclésiastiques du Séminaire relativement à l'Usure. Il m'a dit qu'il ne leur avoit jamais enseigné autre chose que ce qu'enseigne la théologie de Pothier qui est en usage depuis nombre d'années. Quant au nouveau Grand Vicaire des Trois-Rivières,

lorsque j'aurai occasion de le voir ou de lui écrire, je ne manquerai pas de le questionner sur cette matière. Je vous avouerai cependant que les nouveaux auteurs de Théologie, de Rome même, ne paroissent pas si rigides sur le prêt à intérêt que les anciens. M[r] Demers dit assez publiquement que Liguori avance qu'on peut exiger l'intérêt d'une somme que l'on prête pour 10 & même 3 ans parce qu'on se prive pendant ce temps du profit qu'on pourroit peut-être faire dans cet intervalle. Dans une consultation faite à Rome en 1793 par M[gr] Hubert, on lui répondit qu'il falloit suivre le Père Antoine; vous savez qu'en Angleterre, en Irlande & dans les États Unis les Évêques ne font aucune difficulté de permettre le prêt d'argent à intérêt. Plusieurs s'appuyent sur ce principe que le Roi ou le Chef d'une nation, ayant le haut domaine sur les biens de leurs sujets, il peut le permettre pour l'avantage de toute la Communauté. On prétend même que s'il n'en étoit ainsi en Angleterre, cette puissance s'écrouleroit avec tout son commerce. Cette question qui est continuellement agitée tant par le Clergé que par les Laïques dans cette Province fait que plusieurs dévient de l'enseignement primitif. Je ne savois pas pourquoi, d'après votre propre rapport, on vous avoit accusé auprès de Lord Dalhousie de soutenir en Thèse dans votre Séminaire que le Pape avoit un souverain pouvoir sur le temporel des Rois et pouvoit même délier les sujets de leurs serments. Je vois le contraire dans un cahier de Théologie que vous avec fait écrire à vos Ecclésiastiques. Mais je vous avouerai franchement que j'y ai trouvé deux propositions que je n'approuve pas et qui peuvent avoir donné lieu à cette inculpation: la 1[ere] que le Pape a une puissance indirecte sur plusieurs choses temporelles, telles que l'eau et le vin de l'Eucharistie, les S[tes] Huiles & ajoutez les Missels, les vases sacrés &[a]. Je crois que cette proposition ne mérite pas d'être traitée. Elle peut donner occasion à certains esprits de l'étendre à des choses temporelles sur lesquelle le Pape ne peut avoir de pouvoirs; la 2[de] où il est dit à la vérité qu'elle n'est pas de foi, mais qu'une simple opinion, savoir que le jugement du souverain Pontife quand il parle *ex cathedra* sur les articles de foi ou de mœurs est infaillible indépendamment du consentement de l'Église. Cette proposition n'est pas enseignée dans le Séminaire mais bien celle-ci: le Pape est infaillible dans ce qu'il décide *ex Cathedra* sur la foi ou les mœurs avec le consentement tacite ou exprimé de l'Église. La première sera toujours un obstacle à la conversion des Protestans qui veulent bien à la vérité reconnoître l'infaillibilité de l'Église, mais non celle du Pape seul." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 20.)

M[gr] B.-C. Panet. Lettre d'archiprêtre pour les paroisses de Repentigny, L'Assomption, Saint-Charles-de-Lachenaie, Saint-Sulpice, Pointe-aux-Trembles et Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe, en faveur de M. Michel-Auguste Amiot, curé de Repentigny (Québec, 22 mars 1829) (en marge: les mêmes lettres ont été données à M. Édouard Faucher, pour les Trois-Pistoles, Rimouski et Matane, en date du 30 septembre 1829; à M. Isidore Poirier pour les paroisses de Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, Saint-Henri-de-Mascouche et Sainte-Thérèse-de-Blainville, en date du 3 octobre 1829). (*Registre K*, f. 87 r.)

M[gr] B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Louis Naud (dans la chapelle Saint-Joseph de la cathédrale de Québec le 25 mars 1829) (Québec, 25 mars 1829). (*Registre K*, f. 87 v.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Michel) Masse, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 30 mars 1829). Comme le bill pour la subdivision des paroisses a été réservé à la sanction royale, il faudra attendre pour procéder à l'érection civile de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 23.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable Dominique Debartzch, à Saint-Charles, rivière Chambly (Québec, 30 mars 1829). Il lui demande de s'entendre avec M. (Michel) Quintal, curé de Saint-Damase, pour savoir si l'on ne pourrait pas réunir les habitants du rang de l'Espérance à la paroisse de Saint-Pie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 23.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé de Saint-Constant (Québec, 30 mars 1829). Il faudra attendre la sanction royale du bill pour la subdivision des paroisses pour légaliser l'érection de la paroisse de Saint-Remi. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 24.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 31 mars 1829). M. Roux a répondu comme Mgr Panet s'y attendait. Les prêtres du séminaire de Montréal, lui dit-il, ne peuvent signer la requête pour obtenir l'érection du district de Montréal en évêché. Le bill pour l'établissement de deux comités dans l'Institution Royale n'a pas passé. Il faut cependant continuer à le perfectionner en cas que le Conseil législatif veuille le passer. Dans tous les cas les curés peuvent établir des écoles élémentaires suivant l'acte de 1824 qui accorde des allocations à ces écoles. C'est avec intention que l'on n'a pas mis dans le bill pour la subdivision des paroisses une clause décrétant l'amortissement des terrains appartenant aux églises; on le demandera lorsque le bill aura été sanctionné. Il ne donnera pas d'*exeat* à M. (Jean-Baptiste) Morin à moins qu'il n'ait reçu une réponse du vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse. Il ne doit pas permettre à M. F. Laj. (Lajus) d'aller porter les derniers sacrements aux malades. Il lui envoie la requête des opposants à la construction du presbytère de Saint-Laurent. Il approuve la permission que Mgr Lartigue a donnée aux messieurs de Saint-Sulpice de célébrer les dimanches et fêtes les offices dans leur chapelle du petit séminaire pour leurs élèves. "Ces messieurs commencent donc à revenir contre leur sentiment que l'évêque même ne pouvait pas permettre qu'on entendit la messe ailleurs que dans l'église paroissiale." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 25.)

L'abbé John McDonald à Mgr B.-C. Panet (Glasgow, 31 mars 1829). Il a reçu sa lettre du mois de novembre dernier et le remercie de la bonne volonté qu'il montre pour lui. Il lui faudra encore deux années pour achever de remettre la somme qu'il a empruntée. Il paie de forts intérêts et ne peut se libérer aussi vite qu'il le voudrait. Il lui est bien pénible de passer un nouvel hiver en Europe. Il lui envoie un petit livre qu'il a en partie composé et en partie compilé. (*Cartable: Angleterre*, III-126.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, desservant à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 1er avril 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans, dont M. (Jean-Marie) Fortin s'est démis. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 26.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Girouard, curé à Saint-Hyacinthe (Québec, 1er avril 1829). Il lui demande d'inscrire, dans la requête rédigée pour obtenir des lettres patentes pour le séminaire de Saint-Hyacinthe, le nom de l'évêque de Québec, comme président de la future corporation. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 26.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel-Auguste) Amyot, curé de Repentigny (Québec, 2 avril 1829). Il lui envoie des lettres d'archiprêtre pour remplacer dans cette fonction M. (Antoine) Lamothe, décédé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 27.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théodore) Létang, curé de Beaumont (Québec, 2 avril 1829). Quelques habitants du premier rang de Livaudière demandent d'être réunis à la paroisse de Beaumont; d'autres du même rang prétendent appartenir à la

paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. Il ne peut rattacher les premiers à Beaumont tant qu'il y aura division entre eux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 28.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Vincent) Quiblier, directeur du collège de Montréal (Québec, 2 avril 1829). Il approuve l'arrangement fait avec Mgr Lartigue à propos des offices les dimanches et fêtes au collège. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 28.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théophile) Fortier, missionnaire au Petit-Rocher, baie des Chaleurs (Québec, 2 avril 1829). Il ne doit pas s'inquiéter outre mesure des demandes de M. (François-Xavier) Leduc. Ce monsieur reviendra à Québec dès le printemps. Il a permis la construction d'une chapelle à la Rivière-à-Jacquet. Il fera réparer la couverture de la chapelle du Petit-Rocher. Solution de divers cas de mariage entre catholiques et protestants. Ce que M. Fortier doit faire à propos des pénitences publiques à imposer à certains pécheurs. Les Acadiens ne doivent pas vendre de liqueurs enivrantes. Règlement donné par Mgr Plessis en 1824, concernant la célébration des noces. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 29.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Leduc, prêtre, au Petit-Rocher (Québec, 2 avril 1829). Il lui donne l'ordre de revenir à Québec dès l'ouverture de la navigation. Sinon, il lui interdira toute fonction du ministère. (*Registre des leitres*, v. 14 p. 32.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, prêtre, au Petit-Rocher (Québec, 6 avril 1829). Il peut prendre le temps nécessaire pour rétablir sa santé si l'air de la mer lui est favorable. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 33.)

Mgr B.-C. Panet à MM. William Watters, Philip Kehoe, James Gallagher, John Monohen, Philip Byrne, Hugh Sherley et William Sherlock, à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick (Québec, 6 avril 1829). Il a reçu leur pétition; il se réjouit de ce qu'ils ont établi chez eux un système de marguilliers comme il en existe dans les autres paroisses du diocèse. Seulement il ne peut approuver qu'un cabaretier soit nommé marguillier. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 33.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) Carroll, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 6 avril 1829). M. Carroll verra par la lettre que Mgr Panet envoie aux marguilliers de son église qu'il n'a pas l'intention de changer le mode d'élection de ce corps. Il ne peut lui accorder la permission de biner à Saint-Jean. M. (James) Cummins, missionnaire à Saint-André, ne lui a pas encore écrit depuis son arrivée à ce poste. Il lui enverra une copie certifiée de l'acte de donation par M. Simonds du terrain du cimetière. Il partagera ce terrain en deux parties, dont l'une sera réservée pour les protestants. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 35.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Gagnon, missionnaire à Gédaïque, N.-B. (Québec, 6 juin (avril) 1829). M. Gagnon pourra faire l'office des 40 heures le premier mardi de juillet et les deux jours suivants. Mgr Panet a bien de la difficulté à trouver un prêtre sachant assez la langue anglaise pour le remplacer; il pourrait peut-être lui envoyer un vicaire parlant cette langue. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 36.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 avril 1829). Mgr Lartigue pourra prendre chez lui à Saint-Jacques M. Janvier Leclerc. Il a reçu une requête de 22 habitants de Sainte-Rose et une autre de 14, de Saint-François-de-Sales, qui demandent d'être réunis à la paroisse de Terrebonne. Il a répondu à M. Quiblier, à propos des offices dans la chapelle du séminaire de Montréal. M. John McDonald, qui est en Écosse, lui demande de lui prêter la somme requise pour payer ses dettes. Il lui a conseillé d'en parler à Mgr McEachern "qui ne m'écrit pas et ne répond pas souvent à mes lettres." Il nommera M. (Ni-

colas) Wiseman son procureur à Rome et Mgr (Robert) Gradwell, son grand vicaire à Londres. M. Roux ne veut pas que les prêtres signent la requête pour l'érection d'un diocèse à Montréal sous prétexte qu'il y manque certaines formalités. "Ce n'est donc qu'une défaite de la part de Mr Roux, pour ne pas avoir un évêque en titre à Montréal." Il a revisé avec le coadjuteur le projet de requête pour cette fin; il la lui envoie pour qu'il la revise à son tour. Mgr Panet la signera avec le coadjuteur et elle sera remise aux députés qui iront en Angleterre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 37.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Antoine) Tabeau, curé de Boucherville (Québec, 10 avril 1829). Il s'agit dans le moment de choisir des députés pour aller présenter au gouvernement britannique, à Londres, des requêtes d'une grande importance. Il lui demande s'il ne consentirait pas à se charger de cette mission avec M. (Thomas) Maguire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 39.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Marc) Chauvin, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 11 avril 1829). Il ne permettra certainement pas d'aliéner le terrain de la fabrique pour y bâtir une école. Le bill donne ce droit aux fabriques; qu'on bâtisse donc une école. "Lorsqu'elle sera construite les marguilliers auront droit de demander au gouverneur la moitié du coût de la bâtisse pourvu qu'il n'excède pas £50; puis le maître aura £20 et 10 s par chaque écolier pauvre, au-dessus de 20. Il vaut mieux mettre nos écoles sous le contrôle des fabriques suivant le bill sanctionné le 9 mars 1824. Partagez la maison pour deux écoles; l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. De cette manière le maître et la maîtresse auront droit chacun à £20." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 39.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 11 avril 1829). Puisque ses paroissiens ont décidé de construire leur presbytère par contribution volontaire, il permet de prendre £60 de l'argent de la fabrique pour aider cette construction. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 40.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr N. Provencher, évêque de Juliopolis, à la Rivière-Rouge (Québec, 18 avril 1829). Il a reçu ses deux lettres du mois de juin et d'août 1828. La construction du séminaire de Nicolet avance bien: on est à construire le deuxième étage. Il en supporte presque seul les frais. MM. Roux et Richards ont traité avec le gouvernement britannique et décidé d'aliéner les biens du séminaire de Montréal. Il s'oppose à cette transaction et envoie MM. Maguire et Tabeau en Europe pour la faire annuler. Les affaires de Mgr de Telmesse sont toujours dans le même état; il semble que le saint-siège ne veuille plus s'en mêler, car rien ne vient de Rome. Il n'a reçu aucune répose à propos des pouvoirs demandés pour Mgr Provencher. De même, les évêques de la Louisiane et de Bardstown ne lui ont pas répondu. Il peut dispenser de l'irrégularité où se trouve ce jeune homme qu'il veut tonsurer. Il regrette que le jeune Boucher ne se montre pas plus enthousiaste dans sa charge d'instituteur. Il admire le zèle de M. Harper. État des recettes et des dépenses de Mgr Provencher. Il reste encore en caisse £393 16 0. La traite en faveur de M. Jean-Baptiste Lagimonière ne lui est pas encore parvenue. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 40.)

Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston. Lettres de vicaire général pour le diocèse de Kingston en faveur de Mgr Bernard-Claude Panet (Kingston, 20 avril 1829). (*Registre K*, f. 94 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) Hot, curé aux Grondines (Québec, 22 avril 1829). Il ne peut lui permettre d'aliéner une partie du terrain de la fabrique pour construire une école qui serait sous le contrôle de quelques syndics. "Qui vous

empêche de construire une école de fabrique qui sera sous l'inspection du curé et des marguilliers du banc ? La loi y a pourvu et accorde à ces écoles les mêmes avantages qu'aux autres écoles dirigées par des syndics." Comment il pourra obtenir les allocations fixées par le Gouvernement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 44.)

Mgr B.-C. Panet à M. John Carroll, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 25 avril 1829). Il lui envoie la dispense de parenté qu'il a demandée pour ce paroissien qui veut épouser sa cousine. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 45.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda et coadjuteur de Mgr James Bramston, vicaire apostolique de Londres (Québec, 29 avril 1829). (*Registre K*, f. 87 v.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de procureur de l'archevêque de Québec auprès de la cour de Rome pour M. Nicolas Wiseman, recteur du collège anglais à Rome (Québec, 29 avril 1829). (*Registre K*, f. 88 v.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres testimoniales en faveur de MM. Thomas Maguire et Antoine Tabeau, députés en Europe pour les affaires du diocèse (Québec, 30 avril 1829). (*Registre K*, f. 88 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. Théodore de Laporte à Londres (Québec, 1er mai 1829) (brouillon). Il a reçu sa lettre du 5 janvier 1829. La présente lui sera remise par MM. Antoine Tabeau et Thomas Maguire, deux prêtres de Québec, qui vont à Rome pour affaires importantes. Ils doivent voir M. Thavenet à Paris et Mgr Gradwell à Londres, ils sont porteurs de lettres de vicaire général du diocèse de Québec, pour ce dernier. Il attend une réponse de Mgr Gradwell. Il ne recevra de nouvelles de Mgr Provencher qu'à l'automne. (Cartable: *Angleterre*, III-2.)

Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Thavenet, prêtre de Saint-Sulpice, à Paris (Québec, 3 mai 1829). Il a reçu sa lettre du 22 décembre 1828, où M. Thavenet lui dit qu'il a fait honneur à la lettre de change de £250 que Mgr Panet a tirée sur lui, pour M. Lefrançois, libraire à Québec. M. Thavenet lui a remis à venir jusqu'à ce jour la somme de £1,228 7 9; il lui reste à rembourser une somme de £1,233 11 2. Il a déposé au séminaire de Québec cette somme de £1,228 7 9 reçue de M. Thavenet. Il ne veut pas y toucher désirant la laisser à ses successeurs. La présente lettre lui sera remise par MM. Tabeau et Maguire qui vont à Rome. Il a donné à M. Maguire une lettre de change au montant de £350, somme qu'il a reçue de lui avant son départ et que celui-ci tirera sur lui en arrivant en Angleterre. (*Diocèse de Québec*, VII-32.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du séminaire anglais et agent de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 4 mai 1829). Il le prie de vouloir bien remplacer Mgr (Robert) Gradwell, comme procureur de l'évêque de Québec, à Rome. Il lui envoie des lettres semblables à celles envoyées autrefois à Mgr Gradwell. Au mois de janvier, il a écrit au cardinal Cappellari que le clergé du Canada n'approuvait pas les transactions passées entre M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, et les ministres britanniques. Il envoie maintenant deux délégués en Angleterre pour traiter de cette affaire. Ils doivent aussi demander que le district de Montréal soit érigé en évêché. "Si le ministère britannique approuve notre demande, ces Mrs sont chargés de solliciter des bulles à cet effet auprès du St-Siège. Vous voudrez bien vous concerter avec eux à cet égard, comme aussi pour obtenir que la permission donnée à Mr Roux, d'aliéner les biens du Séminaire, soit révoquée." Il espère que M. Wiseman aidera les deux délégués à remplir leur mission. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 46.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (Robert) Gradwell, évêque de Lydda, coadjuteur, à Londres (Québec, 4 mai 1829). Il lui a écrit le 4 février dernier. Aujourd'hui il lui présente deux députés ecclésiastiques, MM. Maguire et Tabeau, qui vont en Angleterre pour solliciter des lettres patentes pour le séminaire de Saint-Hyacinthe et présenter une requête au roi, afin d'obtenir que le district de Montréal soit érigé en un diocèse distinct de celui de Québec. Il prie Mgr Gradwell de leur donner toute l'assistance possible; il espère qu'il voudra bien se charger des affaires du diocèse de Québec auprès de la cour de Saint-James et lui envoie des lettres de grand vicaire. Il a nommé le docteur Wiseman son procureur auprès du saint-siège. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 47.)

Mgr Joseph Signay. Acte du dépôt d'une relique de la vraie croix dans la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale de Québec (Québec, 6 mai 1829). Mgr Hyacinthe Louis de Quélen, archevêque de Paris. Décret déclarant l'authencité de la dite relique (Paris, 26 octobre 1827). (*Registre K*, f. 89 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 7 mai 1829). Si le gouvernement s'empare des biens du séminaire de Montréal, il faudra voir à constituer une rente d'au moins £1,500 pour soutenir les différentes œuvres établies dans le district de Montréal. Mgr Panet espère que MM. Maguire et Tabeau arriveront assez tôt à Londres pour traiter avec les ministres des affaires dont ils sont chargés, avant le départ de ceux-ci pour la campagne. Il ne demandera jamais que le district de Montréal soit érigé en vicariat apostolique. Il a chargé le docteur Wiseman de demander au saint-siège une réponse à la lettre adressée au cardinal Cappellari, au sujet du mandement de Mgr Plessis du 20 février 1821, dans laquelle lettre il prie le saint-siège de confirmer ce mandement dans toutes ses parties par un bref ostensible. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 49.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Marcoux, curé de Saint-Cuthbert (Québec, 7 mai 1829). Il espère pouvoir envoyer un curé résidant à Saint-Barthélemy dans le courant de l'automne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 50.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Laurent, île de Montréal, demandant la permission de construire un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de P. Lukin, N.P. et de P. Ritchot, N.P. (Saint-Laurent, 8 janvier 1828). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Barthélemy Fortin, curé de la Pointe-Claire, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 18 avril 1829). Procès-verbal de M. Fortin en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Laurent, 30 avril 1829). Mgr B.-C. Panet. Permission de construire le presbytère demandé (Québec, 11 mai 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 89 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Thavenet, prêtre de Saint-Sulpice, à Paris (Québec, 11 mai 1829). Il a reçu sa lettre du 3 février 1829. D'après ce qu'il peut voir, les calculs de M. Thavenet concordent avec les siens. Tous les comptes dus par Mgr Plessis ont été payés jusqu'au 9 juin 1825, d'après ce qu'il peut en juger par les états que lui a transmis M. de Laporte. Il lui donne de nouveau un état du montant réclamé par l'évêché de Québec, 55, 570 ^{l} 15 ^{s} 9 ½ ^{d}. (*Diocèse de Québec*, VII-33.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Clément, curé aux Éboulements (Québec, 11 mai 1829). Il permet que l'on fasse une retraite de trois jours dans l'église des Éboulements. On pourra y chanter la grand'messe les trois jours et faire l'exposition du saint sacrement, la dernière journée. C'est aux habitants de clore le terrain du curé, mais c'est au curé à voir à son entretien. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 51.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable James Cuthbert, seigneur de Berthier (Québec, 12 mai 1829). C'est à la suite de la requête que lui a adressée M. Cuthbert, au nom des gens du chenal du Nord, qu'il s'est décidé à se rendre à leur demande. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 51.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Lamotte, curé à Berthier (Québec, 13 mai 1829). Il a approuvé la requête des gens du chenal du Nord. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 50.)

Mgr B.-C. Panet à MM. (Auguste) Roux, (Candide-Michel) Le Saulnier et à MM. les marguilliers de l'église Notre-Dame à Montréal (Québec, 14 mai 1829). Il n'ira pas présider la cérémonie de la consécration de l'église de Notre-Dame. Mgr de Telmesse étant chargé du gouvernement spirituel du district de Montréal, c'est lui qu'ils doivent inviter à présider cette cérémonie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 51.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse (Québec, 14 mai 1829). Il lui envoie une copie de la réponse qu'il a faite aux marguilliers de l'église paroissiale de Montréal. Il prie Mgr Lartigue d'aller dans la seigneurie de Saint-Georges "partie de l'ex-township de Sherrington" pour y marquer le site d'une église que M. Languedoc et les habitants demandent depuis 1824. On peut former deux paroisses avec les 12 rangs dont se composait ce canton. MM. Languedoc et Baby veulent bien donner le terrain requis pour les constructions futures. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 53.)

Mgr B.-C. Panet à M. Cuthbert Rivard-Loranger, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 18 mai 1829). Il lui donne la permission d'établir la dévotion des dix vendredis. Il est libre de commencer à la date qu'il lui plaira, mais cette date une fois fixée il ne faudra pas la changer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 53.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, desservant à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 18 mai 1829). Il lui envoie l'ordonnance qu'il a rendue touchant les fondations établies dans l'église de Saint-Jean. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 54.)

Mgr B.-C. Panet. Décret réduisant les messes de fondation dans la paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 18 mai 1829). (*Registre K*, f. 93 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Philippe-Auguste) Parent, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 18 mai 1829). Le notaire Bernier, de sa paroisse, désire que la Grosse-Ile, sa propriété, soit annexée pour les fins spirituelles à la paroisse de Saint-François, île d'Orléans, plutôt qu'à celle du Cap-Saint-Ignace. Il est décidé de se rendre à la demande du notaire Bernier et prie M. Parent d'y consentir. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 54.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère-Nicolas) Dumoulin, curé à Sainte-Anne-d'Yamachiche (Québec, 18 mai 1829). M. Dumoulin continuera à desservir, comme par le passé, les habitants du fief Frédéric et quelques tenanciers de la seigneurie de Tonnancour. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 54.)

Requête de Mgr B.-C. Panet et de Mgr Joseph Signay à Sa Majesté le roi, demandant que le district de Montréal soit érigé en diocèse (Québec, 18 mai 1829). (*Registre K*, f. 91 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé de Deschambault (Québec, 18 mai 1829). L'acte qu'il a passé, et suivant lequel sa fabrique cède un terrain à quelques syndics pour y construire une école, est nul, car il faut la permission de l'évêque pour aliéner les biens de l'Église et il la refuse. Qu'il bâtisse son école suivant l'acte des fabriques passé en 1824; on donne à ces écoles les mêmes allocations qu'aux écoles des syndics. Il suffit d'un certificat signé par le curé et les

marguilliers pour recevoir les allocations pour une école de fabrique. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 55.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec, en faveur de Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston (Québec, 19 mai 1829). (*Registre K*, f. 95 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston (Québec, 19 mai 1829). Il a reçu les lettres de grand vicaire pour le diocèse de Kingston. A moins d'un indult particulier il ne peut donner les ordres deux jours de suite à la même personne. M. (Louis-Joseph) Fluet ne peut garder pour lui le casuel d'Amhertsburg; il n'est que vicaire de M. Crevier. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 56.)

Mgr B.-C. Panet à M. Magloire Blanchet, curé à Saint-Pierre-du-Portage (Québec, 21 mai 1829). Il pourra célébrer solennellement la messe et les autres offices le jour de la Saint-Pierre. Si des désordres se produisent comme par les années passées, ces offices seront supprimés comme ils l'ont déjà été. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 57.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 21 mai 1829). Il est très satisfait du rapport que lui a envoyé M. McMahon. C'est avec plaisir qu'il a appris la conversion au catholicisme de M. Fox. S'il est vraiment dans la misère il pourra garder pour son usage personnel la moitié des componendes. Il l'encourage à continuer la construction de son école. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 57.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Étienne) Cécile, curé de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 23 mai 1829). Il lui permet d'ériger le chemin de la croix dans son église. M. Lefrançois, libraire, a imprimé en 1823, une petite brochure sur cettedé votion. Il pourra recevoir l'abjuration du jeune Anglais dont il parle. "Ceux qui vendent de la boisson sans licence ne sont pas obligés de restituer le prix des licences, qu'ils n'ont pas obtenues, mais ils pèchent non seulement en ne payant pas un impôt légitime, mais en s'exposant à payer une amende et des frais de poursuite qui peut faire beaucoup de tort à leur famille." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 59.)

Requête de M. Antoine Girouard à Son Excellence sir James Kempt, gouverneur en chef, afin d'obtenir des lettres patentes pour le collège de Saint-Hyacinthe (en anglais et en français) (Saint-Hyacinthe, 23 mai 1829). (*Registre K*, f. 89 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Clément, curé aux Éboulements (Québec, 25 mai 1829). M. Laterrière est allé le voir au sujet de son banc. Ce banc ne doit pas avoir plus de largeur ou de profondeur que les autres et doit être placé à quatre pieds de la balustrade. Pour le mettre plus près, il faut un acte passé entre le curé, les marguilliers et le seigneur. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 59.)

Mgr B.-C. Panet et Mgr Joseph Signay à sir George Murray, secrétaire de S.M.B., au département colonial, à Londres (Québec, 25 mai 1829). Ils prennent la liberté de lui présenter MM. Maguire et Tabeau qui sont chargés de recevoir la réponse du gouvernement britannique à propos de la requête que le clergé catholique du Bas-Canada a présentée à Sa Majesté, relativement aux biens du séminaire de Montréal. Ils lui présenteront d'autres requêtes; Mgr Panet et Mgr Signay espèrent qu'elles seront favorablement accueillies. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 60.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 mai 1829). Il a reçu une nouvelle requête des habitants de Saint-Georges qu'il lui transmet. Il envoie à M. (Thomas) Maguire "un monceau de papiers sur différentes affaires." Son départ ainsi que celui de M. Tabeau est fixé pour le commen-

cement de juin. Il a encore des instructions à leur envoyer ainsi que ses dépêches pour Rome. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 60.)

Sir James Kempt à sir George Murray, ministre des colonies, à Londres (Château Saint-Louis, 27 mai 1829) (copie). Il a l'honneur de lui recommander M. Thomas Maguire, directeur du collège de Saint-Hyacinthe, et M. Antoine Tabeau, curé de Boucherville, qui se rendent en Europe chargés d'une mission spéciale par l'évêque catholique de Québec. Ils doivent surtout l'entretenir sur des matières contenues dans deux mémoires qu'il lui transmettra par le prochain courrier. Dans le premier de ces mémoires, l'évêque catholique de Québec et son coadjuteur prient Sa Majesté de vouloir bien permettre que le révérend Jean-Jacques Lartigue soit reconnu comme évêque en titre de Montréal, ce district devant former un nouveau diocèse; dans le second, le révérend Antoine Girouard, recteur du collège de Saint-Hyacinthe, demande que ce collège soit reconnu officiellement par des lettres patentes. Il recommande à son attention spéciale ces deux mémoires et les messieurs qui les lui présenteront. (Cartable: *Gouvernement*, II-42.)

Mgr B.-C. Panet. Instructions données à MM. Thomas Maguire et Antoine Tabeau députés en Europe pour les affaires du diocèse (Québec, 27 mai 1829). " Lorsque Messieurs les députés seront rendus à Londres, ils s'adresseront au Bureau Colonial avec leurs lettres de recommandations pour avoir une réponse favorable à l'égard de la pétition du Clergé en faveur du Séminaire de Montréal. Ils feront sentir surtout au Gouvernement le mécontentement qu'exciteroit dans l'esprit des Canadiens le dépouillement des biens du Séminaire. Quand ils verront cette affaire prendre une bonne tournure, ils soumettront leur requête au sujet du Collège de St Hyacinthe. Ce ne sont pas des Lettres Patentes qu'il faut solliciter, car il en coûteroit trop, mais seulement un *Mandamus* adressé au Gouverneur du Bas Canada pour l'autoriser à faire sortir les Lettres Patentes demandées. Le Gouvernement étant toujours porté à croire que c'est de l'argent qu'on lui demande, il faut expliquer au Ministre qu'on ne demande rien au Gouvernement. Ils sonderont le Ministère sur ses prétensions dans le choix ou la nomination du Coadjuteur de Québec et de celui de Montréal, si l'Évêché a lieu. C'est un devoir impérieux pour eux de ne pas laisser cette nomination exclusivement au Représentant de Sa Majesté. Il seroit bon de convenir que l'Évêque Successeur présentât trois sujets sur lesquels le Gouverneur devroit en agréer un. La chose une fois admise par le Ministre, il s'agira de faire entendre à la Cour de Rome qu'on ne peut faire autrement en Canada. Les lettres écrites à ce sujet au St Siège mettent ces choses en évidence. La Religion Catholique étant reconnue par le Gouvernement, l'Évêque ne peut être agréé au civil, sans que le Gouverneur n'y entre pour quelque chose. Voilà pourquoi on a toujours regardé l'assentiment du Représentant du Roi comme essentiel à chaque élection du Coadjuteur, parceque le Roi de France avoit autrefois ce droit que revendique le Roi de la Grande Bretagne. Ce ne sera donc qu'après en avoir conféré avec la Cour de Rome, qu'à leur retour à Londres, ils entreront serieusement en explication avec le Ministère Britannique... Évêché de Montréal — Depuis 1783, on demande un Évêque à Montréal. Il y en a un depuis le 21 Janvier 1821, mais le mode du Gouvernement qui a été établi alors ne plait point. On voudroit un Évêque Titulaire. Pour obtenir cette faveur, il s'agit de faire valoir par des Mémoires, si c'est nécessaire, les raisons que les députés savent eux-mêmes et qu'il seroit inutile de répéter ici. La nomination de l'Évêque Catholique de Montréal devra être sur le même pied que celle de l'Évêque de Québec. Si le ministre convient de la nécessité du nouveau Diocèse, il faut que l'Évêque

de Montréal ait les mêmes pouvoirs au civil que celui de Québec; qu'à cet effet, le Ministre écrive au Gouverneur de faire passer un Bill par la Législature Provinciale par lequel l'Évêque Catholique de Montréal soit reconnu au civil, partout où l'est l'Évêque de Québec. Quant à un Vicariat Apostolique, il n'y faut pas songer. L'Évêque de Québec et son Coadjuteur y sont formellement opposés, parce que cet ordre de choses ne produiroit pas le bien qu'on devroit attendre d'un Évêché en titre... Hôtel-Dieu (Montréal) — Dès le 1er Mai 1809, la Sœur Céloron, Supérieure de l'Hôtel-Dieu, présenta une Requête à Sir James Craig, de la part de sa communauté pour obtenir de se créer des rentes pour soutenir leur Hopital ouvert à tous les sujets de Sa Majesté. Même requête fût présentée en 1823 sous Lord Dalhousie et dont copie est jointe à ces instructions. Ce seroit une œuvre de charité bien agréable, s'ils pouvoient réussir dans cette demande.— Telles sont les instructions les plus essentielles que l'on a cru devoir donner à Messrs les Députés, nous reposant beaucoup sur leur prudence et leur discrétion dans la conduite de ces différentes affaires. De temps à autres, ils nous donneront de leurs nouvelles." (*Registre K*, f. 96 r.)

Mgr B.-C. Panet à Son Éminence le cardinal Cappellari, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 27 mai 1829) (en latin). Il le prie de nouveau de lui accorder les facultés dont il fait mention dans sa lettre du 21 novembre 1827. Par un indult du 11 juin 1826 Sa Sainteté Léon XII donne à perpétuité au coadjuteur de Québec, lorsqu'il succède à l'archevêque décédé, les privilèges et faveurs dont celui-ci jouissait. En supposant que le coadjuteur, succédant ainsi à l'archevêque décédé, vînt à mourir, est-ce qu'un nouveau coadjuteur non approuvé par Rome et non consacré évêque jouirait des mêmes facultés ? Il demande une réponse à divers doutes à propos de la messe des Rogations et des messes de mariage. Dans sa lettre du 31 janvier dernier, il a fait mention à Son Éminence que le clergé et les catholiques du Canada s'opposaient à ce que les prêtres du séminaire de Montréal cèdent leurs biens au gouvernement britannique. Il envoie deux prêtres en Angleterre pour traiter cette affaire. M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, en concluant un arrangement avec le gouvernement britannique (lequel arrangement a été approuvé par le saint-siège, le 19 janvier 1828), a cru pouvoir le faire sans provoquer des réclamations. Mais depuis, on a accusé l'archevêque de Québec et l'évêque de Telmesse, qui se sont opposés à cet arrangement, de vouloir s'emparer des biens du séminaire de Montréal. Le cardinal Cappellari verra par les dépêches que lui présenteront MM. Maguire et Tabeau que ceci est absolument faux. Mgr Panet a aussi chargé ces deux prêtres de présenter au gouvernement britannique une requête où on le prie de reconnaître Mgr Lartigue évêque de Montréal, et de lui accorder les mêmes droits civils qu'à l'archevêque de Québec. MM. Tabeau et Maguire feront connaître à la Propagande les raisons qui militent en faveur de cette demande. Il a prié le docteur Nicolas Wiseman de remplacer Mgr Gradwell comme son procureur auprès du saint-siège. Il demande de pouvoir communiquer à son coadjuteur les facultés qu'on lui a permis de déléguer aux évêques suffragants. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 61.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Weld, évêque d'Amyclée, à Londres (Québec, 27 mai 1829). Il lui présente les deux délégués, MM. Maguire et Tabeau, qu'il envoie en Angleterre, et le prie de les aider dans leurs négociations avec le gouvernement britannique. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 65.)

Mgr B.-C. Panet à MM. Maguire et Tabeau, à Montréal (Québec, 29 mai 1829). Il les prie de vouloir bien s'occuper, à leur arrivée à Londres, du bill pour la

subdivision des paroisses, passé à la dernière session de la Chambre d'assemblée, et engager les ministres britanniques à le supporter lorsqu'il sera discuté dans la Chambre des communes. Il leur souhaite un heureux voyage. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 65.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Marie) Mignault, curé à Chambly (Québec, 29 mai 1829). M. Mignault ira faire une enquête à propos de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Damase. Il s'agit de bien déterminer les limites de cette future paroisse. Il pourra consulter là-dessus le curé, M. (Michel) Quintal, et l'honorable Dominique Debartzch. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 66.)

Mgr B.-C. Panet à M. Célestin Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 29 mai 1829). Un missionnaire se rendant à sa mission ou en revenant peut exercer ses pouvoirs où il y a besoin. Il admire le zèle de son cousin, M. (Ferdinand) Gauvreau. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 66.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Gauvreau, vicaire à Memramcook (Québec, 29 mai 1829). Il voudrait bien avoir le nombre suffisant de prêtres pour en mettre partout où il y en a besoin. Il ne lui reproche pas d'être parti sans venir le voir. Qu'il profite bien de son séjour auprès de M. (Célestin) pour prendre tous les renseignements dont il aura besoin pour conduire le troupeau qui lui sera confié. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 67.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, missionnaire à Richibouctou (Québec, 30 mai 1829). Il remettra chaque année à Mgr de Rose la moitié des componendes. Si les habitants de Bouctouche ne paient pas le charpentier qui a construit la chapelle, M. Tétreau n'ira plus faire de mission chez eux. Il pourra faire les exercices des 40 heures pendant les trois jours gras. P. S. Les habitants de Kagibougouet n'auront des bancs dans leur chapelle que lorsqu'ils auront payé leur quote-part des frais de la construction de la bâtisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 68.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, missionnaire à Madawaska (Québec, 30 mai 1829). Il est très satisfait de tout ce qu'il lui dit dans ses dernières lettres. Si les habitants de Sainte-Luce ne veulent pas terminer la construction de leur chapelle, il le laisse libre d'y aller quand il lui plaira. Il a appris avec plaisir que M. Sirois avait réglé avec M. Ringuet les affaires de la fabrique. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 69.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Simon) Lawlor, missionnaire à Broadcove, Cap-Breton (Québec, 30 mai 1829). Il voit par la dernière lettre de M. Lawlor que ses revenus ont augmenté. Cependant, si le presbytère est tellement délabré qu'il ne puisse y résider, il pourra revenir à Québec dans le courant de l'automne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 69.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Ducharme, curé à Blainville (Québec, 30 mai 1829). S'il a une école qui fonctionne d'après la teneur du bill de 1824, qu'il la garde dans cet état. Qu'il ne la mette pas sous le contrôle des syndics. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 70.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 30 mai 1829). Il lui envoie une commission pour aller faire une enquête concernant l'érection d'une paroisse dans la seigneurie de M. Wurtele et, en même temps, pour y marquer un site d'église. Il verra si en enlevant Bourg-Marie-Est à la paroisse que l'on se propose d'ériger sous le vocable de saint Cyrille, cette paroisse future pourra encore être établie. Il ira aussi à Pierreville pour rencontrer les habitants et ceux du canton d'Upton afin de décider s'il est à propos de leur permettre de

construire une église. Ils devront se faire ériger en paroisse avant d'avoir cette permission. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 71.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François Plessis) Bélair, curé de Sainte-Rose (Québec, 30 mai 1829). Il désirerait avoir une liste complète des habitants de sa desserte. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 71.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Louis Lefebvre) de Bellefeuille, missionnaire à Caraquet (Québec, 30 mai 1829). M. de Bellefeuille peut revenir à Québec quand il lui plaira. Il dira, avant de partir, aux habitants de Tracadie, que Mgr Panet leur enverra à l'automne un prêtre pour résider parmi eux. Qu'ils se hâtent de construire les bâtiments nécessaires. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 71.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 1er juin 1829). Il fera bien d'acheter un terrain à Maria pour y placer une chapelle. S'il veut retirer le profit des terres de la fabrique, M. de Bellefeuille doit payer lui-même les frais du tirage des lignes. Il pourra prendre £ 4 ou £ 5 pour payer les travaux de la chapelle de la rivière de l'Anguille. Le travail que l'on peut permettre aux pêcheurs le dimanche. Mariage d'un catholique et d'une protestante. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 72.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Marc) Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 1er juin 1829). Il n'approuve pas que l'on cède un morceau du terrain de la fabrique pour y bâtir une école. Une école de fabrique a droit à l'allocation comme école sous la régie des syndics. C'est l'opinion du gouverneur, car son secrétaire a donné une réponse dans ce sens dernièrement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 74.)

M. Théodore de Laporte à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 3 juin 1829). Il a reçu sa lettre du 4 février 1829. Il a remis à Mgr Gradwell la lettre qui lui était destinée et celle pour le cardinal Cappellari. Mgr Gradwell lui a dit qu'il enverrait lui-même à Mgr Panet sa note pour le temps de son agence à Rome. Mgr Weld, étant absent de Londres, il a fait déposer à son domicile la lettre que lui adresse Mgr Panet. (Cartable: *Angleterre*, III-3.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Joachim Boucher, Joseph-David Déziel, James Nelligan et Julien Desrochers (dans la chapelle intérieure du collège de Nicolet le 4 juin 1829). (*Registre K*, f. 97 r.)

Mgr B.-C. Panet. Visite pastorale: Saint-Barthélémy—5 et 6 juin; Saint-Joseph-de-Maskinongé—6, 7, 8 et 9 juin; Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup—9, 10, 11 et 12 juin; Saint-Léon-de-Chacoura—12, 13 et 14 juin; Sainte-Anne-d'Yamachiche—14, 15, 16 et 17 juin; La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac—17, 18 et 19 juin; Notre-Dame des Trois-Rivières—19, 20, 21 et 22 juin; Cap-de-la-Madeleine—24 et 25 juin; Notre-Dame-de-Champlain—25, 26 et 27 juin; Saint-François-Xavier-de-Batiscan—27 et 28 juin; Sainte-Geneviève-de-Batiscan—28, 29 et 30 juin; Saint-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies—30 juin et 1er juillet; Sainte-Anne-de-la-Pérade—2, 3 et 4 juillet; Saint-Charles-des-Grondines—4, 5, et 6 juillet; Saint-Joseph-de-Deschambault—6, 7 et 8 juillet; La Sainte-Famille-du-Cap-Santé—8, 9, 10 et 11 juillet; Saint-Jean-Baptiste-des-Écureuils—12 juillet; Saint-François-de-Sales-de-Neuville-de-la-Pointe-aux-Trembles—13 et 14 juillet; Saint-Augustin—14, 15, 16 et 17 juillet. Ordonnances rendues pendant cette visite. (*Cahier des visites*, p. 45 à 57.)

Mgr B.-C. Panet. Il permet à M. Louis-Joseph-Nicolas Dumoulin, curé d'Yamachiche, de faire un voyage aux États-Unis et lui donne des lettres testimoniales (Trois-Rivières, 21 juin 1829). (*Registre K*, f. 97 v.)

Mgr Robert Gradwell à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 30 juin 1829). Il a reçu sa lettre du 4 février 1829. Il le remercie des compliments qu'il lui a adressés à l'occasion de sa nomination à la charge de coadjuteur du district de Londres. Il croit que Mgr Panet n'a pas reçu sa lettre de la fin de novembre ou du commencement de décembre 1828. Mgr Gradwell lui disait dans cette lettre que le docteur Nicolas Wiseman, son successeur au rectorat du collège anglais à Rome, était prêt à le remplacer comme agent de l'évêque de Québec à Rome. Quant à lui il espérait, malgré son mauvais état de santé, pouvoir lui rendre quelques services, mais il ne pouvait accepter la position d'un agent auprès du gouvernement britannique, vu ses nombreuses occupations. "Conformably with your request, I read with great attention your remonstrance to Government against the arrangements lately entered into by Abbé Roux, about ceding the Sulpician property of Montreal and, on the 19th instant, went with Bishop Weld to the colonial Office, to speak to the minister about your memorial. We had a long conversation with Sir George Murray on the subject. Sir George was aware of your Lordship's memorial, but had given that, with other Canada papers, to his Secretary Mr Hay, who had carried them out of town, to arrange them, and draw up a report on them. Sir George said very frankly, that he wished to take away every just cause of irritation and complaint on the part of the Canada Catholics and shew them more favour than his predecessors had been apt to do; that he was not yet fully master of the question about the Seminary of Montreal; that the Crown lawyers had given it as their opinion that it was the property of the Crown; that if it should prove to be so, there was only one remedy for him to take good care, which he certainly would do, that every farthing of it should still be applied to Catholic education and Catholic purposes, according to the general view of the donors; that he indeed was only one in the cabinet, and one in the house of Common, and therefore could not say how far his friendly views might be adopted by his colleagues, &a, &a. He permitted Dr Weld and myself to make our remarks: such as the unfairness of laying aside both the French and Canon law, to decide on such a question by the technicality of mere English law respecting English Corporations; the just gong of alarm and discontent which it was calculated to raise in a Catholic Colony, which had always been loyal; the danger of inflaming the minds of colonists on the borders of a free state; the expediency of giving them motives of confidence after the act of our emancipation had passed, &a. &a. We returned well satisfied with Sir George's professions." Renseignements à propos des traités dont on fait usage dans les universités de Rome pour l'enseignement de la théologie. Il a laissé entre les mains du docteur Wiseman les papiers concernant les affaires du Canada. Après avoir compulsé ses comptes, il trouve que ses services ont été payés pour jusqu'à la fin de l'année 1825. Il croit que trente livres sterling suffiront pour le rembourser de ses travaux durant les années 1826, 1827 et 1828. (Cartable: *Angleterre*, III-6.)

MM. Tabeau et Maguire à Mgr Panet, à Québec (Liverpool, 3 juillet 1829). Ils sont débarqués à Liverpool après une traversée de vingt-trois jours. Ils ne savent pas encore quand ils pourront partir pour Londres, pas avant lundi matin probablement. Ils s'occuperont, immédiatement à leur arrivée, du bill pour la subdivision des paroisses. De même ils s'occuperont de la demande de Mgr Signay, c'est-à-dire d'obtenir des terres de la Couronne pour les églises futures des cantons. Ils transmetteront ponctuellement à Mgr Panet le résultat de leurs demandes. P. S. M. Tabeau écrit à Mgr de Telmesse. Ils ont présenté leurs respects à Mgr

Penswick, coadjuteur dans un district du nord. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-35.)

Mgr Thomas Weld, évêque d'Amyclée, à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 7 juillet 1829). Il a reçu sa lettre ainsi que le mémoire qui l'accompagnait. Il a peu à ajouter à ce que lui a écrit Mgr Gradwell en date du 30 juin. Il peut cependant témoigner de la bonne volonté du ministre envers les catholiques du Bas-Canada. Celui-ci toutefois ne leur a pas laissé entendre que la question des biens du séminaire de Montréal se réglerait absolument de la manière que désire Mgr Panet. Tout de même, Mgr Weld espère que les arrangements faits avec le séminaire de Montréal seront annulés. Il espère partir pour le Canada à la fin du mois de mars. (Cartable: *Angleterre*, III-6.)

Mgr Castracane, secrétaire de la Propagande, à Mgr B.-C. Panet, archevêque de Québec (Rome, 16 juillet 1829) (en italien). Il lui envoie l'encyclique de Sa Sainteté Pie VIII, où celui-ci annonce son élévation au souverain pontificat; il lui envoie également un bref accordant un nouveau jubilé. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-49.)

Requête des habitants de Saint-Timothée-de-Beauharnois, demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de I. Marcoux, N. P. (Saint-Timothée, 12 juillet 1828). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 12 janvier 1829). Procès-verbal de M. Marcoux en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Timothée, 1er avril 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Timothée-de-Beauharnois (Québec, 18 juillet 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV, f. 102 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé de Rimouski (Québec, 20 juillet 1829). Il charge M. Bourget, curé des Trois-Pistoles, d'aller faire enquête sur la division projetée de la paroisse de Rimouski. M. Ringuet pressera la construction de la chapelle de Matane. Madame McGibbon et les héritiers de ses défunts maris lui ont fait don de deux lopins de terre pour cette chapelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 75.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bourget, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 20 juillet 1829). M. Bourget ira marquer le site d'un presbytère à Rimouski. Il dressera ensuite les procès-verbaux pour les deux paroisses. Il verra si l'on peut former une seule paroisse de la seigneurie de Lessard avec une demi-lieue de Lepage; si le fief Pachot suffira pour former la seconde; si une paroisse peut être formée de la seigneurie de Métis ou Peiras. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 75.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Roy, curé à Arichat (Québec, 25 juillet 1829). M. Roy doit ménager ses forces; avec le temps il réussira à construire son église; il peut tenir une école de petites filles dans son presbytère. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 76.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Robitaille, curé de Saint-Charles-de-Chambly (Québec, 25 juillet 1829). Il enverra un commissaire pour enquêter sur la nécessité des réparations à faire à son presbytère. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 76.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr McEachern, évêque de Rose, à Saint-André, île Saint-Jean (Québec, 28 juillet 1829). Mgr McEachern décidera du sort de M. McKeagney, missionnaire à Sydney, qui est accusé de s'être approprié injustement des effets d'un vaisseau naufragé. Mgr Panet croit qu'il vaut mieux laisser la chapelle de Kagibougouet à l'endroit où elle est. M. Simon Lawlor reviendra à

Québec. M. John Chisholm est toujours malade et incapable de desservir la paroisse de Sainte-Croix, où il est maintenant. Il n'a pas d'objection à ce que M. McLeod passe au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 77.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Julien) Courtaud, missionnaire à Chéticamp (Québec, 28 juillet 1829). M. Simon Lawlor reviendra à Québec et n'aura pas de remplaçant. · " Mgr de Rose ayant été préposé au gouvernement spirituel du Cap-Breton, etc., etc., il n'est pas probable que l'évêque de Québec aille jamais visiter vos endroits." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 78.)

Mgr James Yorke Bramston, évêque d'Ursula et vicaire apostolique du district de Londres, à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 29 juillet 1829). Il lui recommande tout spécialement l'honorable Charles Preston, fils du vicomte Gormanstown et neveu du vicomte Southwell, deux pairs catholiques d'Irlande. Ce jeune homme accompagne à Québec le 24e régiment d'infanterie. Il prie Mgr Panet de le présenter à quelques familles catholiques de Québec. (Cartable: *Angleterre*, III-8.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Henry) McKeagney, missionnaire à Sydney, Cap-Breton (Québec, 29 juillet 1829). Mgr McEachern représente l'évêque de Québec et il doit lui obéir. Mgr McEachern décidera de la vérité ou de la fausseté des accusations portées contre M. McKeagney. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 78.)

Mgr B.-C. Panet, à M. (Louis-Marie) Cadieux, curé des Trois-Rivières (Québec, 29 juillet 1829). Il le nomme supérieur du monastère des Ursulines aux Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 79.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres nommant M. Louis Cadieux, curé des Trois-Rivières, supérieur du monastère des Ursulines de cette ville (Québec, 29 juillet 1829). (*Registre K*, f. 97 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 1er août 1829). Il lui offre le poste de chapelain des Ursulines des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 79.)

Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de Beauharnois demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat d'Ovide Leblanc, N. P. (Beauharnois, 20 juillet 1826). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 11 mai 1827). Procès-verbal de M. Marcoux en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Clément, 2 avril 1829). Opposition au procès-verbal ci-dessus. Liste des noms des signataires. Certificat d'Ovide Leblanc, N. P. (Saint-Clément, 2 avril 1829). Requête des habitants des côtes Saint-Georges et Saint-Laurent, dans la seigneurie d'Annfield ou Beauharnois, demandant de ne pas être inclus dans la paroisse de Saint-Clément. Liste des noms des signataires. Certificat de L. McKay, N. P. Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois (Québec, 1er août 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 115 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 août 1829). Il lui a envoyé le 24 juillet la dispense de mariage sollicitée. Mgr l'évêque de New-York voudrait avoir M. (Patrick) McMahon pour le temps de son voyage en Europe; il lui a répondu qu'il ne pouvait s'en départir. Il ne peut donner la cure de Saint-Laurent, de Montréal, qu'à celui qui se chargera de céder le tiers au coadjuteur présent ou à celui qui lui succédera. Si M.(Jean-Baptiste)

Saint-Germain ne veut pas l'accepter à cette condition il restera à sa place. Mgr Panet ira aux Trois-Rivières le 3 septembre pour tenir la réunion de la caisse ecclésiastique. Mgr Lartigue renverra à Mgr Panet les plans de la paroisse projetée de Saint-Georges. Mgr Lartigue pourra placer M. (Prosper) Gagnon à Sainte-Élisabeth et lui donner un vicaire. Un M. Pierre Ménard, présentement commis à Québec et qui dit avoir fait toutes ses études au collège de Saint-Hyacinthe, est venu lui demander pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il le lui renvoie. Si M. (François-Xavier) Leduc refuse d'aller à Saint-François-de-Beauce, dont il l'a nommé desservant, il le laissera sans emploi. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 80.)

MM. Tabeau et Maguire à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 4 août 1829). Ils sont à Londres depuis près d'un mois et, à l'exception de quelques visites au Bureau colonial, ils n'ont pu rien régler. Ils lui envoient un résumé de ce qu'ils ont fait depuis leur arrivée: mardi, 7 juillet 1829, arrivée à Londres. 8 juillet, ils apprennent que sir George Murray est parti pour la campagne; jeudi, 9 juillet M. de Laporte les conduit chez Mgr Weld. Celui-ci leur apprend que le ministre semble peu disposé à traiter de l'affaire du séminaire de Montréal. Mgr Gradwell leur répète la même chose. Vendredi, 10 juillet, ils ont rendu visite à Mgr Bramston qui leur a dit que les querelles scandaleuses de l'Église du Canada étaient fort bien connues au bureau des ministres. Lundi, 13 juillet, Mgr Gradwell les a présentés à sir George Murray, secrétaire d'État pour les colonies, et à M. Hay, sous-secrétaire. Sir George Murray leur a dit qu'il n'avait encore rien reçu de sir James Kempt à propos de leur mission. Ils croient que les mesures prises à propos des biens du séminaire de Montréal, à la suite de l'accord préliminaire fait avec M. Roux, sont irrévocables. Mardi, 21 juillet, dans une visite à Mgr Gradwell, celui-ci leur a dit que le gouvernement britannique était mal disposé envers ses sujets catholiques. Ils ont appris au bureau colonial que les depêches de sir James Kempt étaient arrivées. Jeudi, 23 juillet, ils ont présenté à M. Hay le mémoire à l'appui de la pétition en faveur du séminaire de Montréal, ainsi que celui de feu Mgr Plessis, Vendredi, 24 juillet, Mgr Gradwell a mentionné dans une lettre aux cardinaux que deux prêtres canadiens s'en allaient à Rome, chargés par les évêques et le clergé du Canada de faire révoquer la permission donnée par Rome aux prêtres du séminaire de Montréal d'aliéner leurs biens. Jeudi, 30 juillet, M. Hay, sous-secrétaire leur a dit que sir George Murray ne pourra donner une réponse à leurs demandes qu'après de sérieuses réflexions, ce qui exigera probablement un assez long délai. Ils ont présenté à M. Hay le mémoire de feu Mgr Plessis pour la division du diocèse, ainsi que la pétition des Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal au comte de Dalhousie en 1823. Enfin, ils ont fait agréer à M. Hay qu'il lui enverrait les *Édits* et *Ordonnances* afin qu'il pût vérifier les citations du mémoire de Saint-Sulpice. Ils ne savent quand ils pourront quitter Londres. " L'abord des ministres n'est pas facile: la discussion des affaires gênée, et un langage voilé et mystérieux ne laisse rien pénétrer." Mgr Gradwell est très zélé pour les intérêts du diocèse de Québec. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-36.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Barthélemy) Fortin, curé à la Pointe-Claire (Québec, 5 août 1829). Comme M. (Charles) Berthelot est malade et doit abandonner bientôt la charge de chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, il offre ce poste à M. Fortin. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 82.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) Chisholm, curé à Sainte-Croix (Québec, 5 août 1829). Il lui enverra un remplaçant à Sainte-Croix. Il le laisse libre de retourner

dans la Nouvelle-Écosse et d'accepter un petit poste dans cette partie du diocèse, où le climat sera peut-être plus favorable. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 83.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse (Québec, 7 août 1829). Il reçoit presque toutes les semaines des requêtes et des députations des habitants de la Pigeonnière. Par son décret d'érection de Saint-Remi, il réunit les habitants au nord du chemin à cette paroisse et réserve ceux du sud pour une autre paroisse. Ils aimeraient mieux aller tous ensemble à Saint-Remi. On pourrait peut-être réunir tout le territoire de Saint-Georges et mettre une chapelle dans la Pigeonnière. Il demande à Mgr Lartigue d'aller visiter les lieux et de donner une décision aux habitants. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 84.)

Le cardinal Cappellari à Mgr B.-C. Pañet (Rome, 8 août 1829) (en latin). Il répond à la lettre de Mgr Panet du 31 janvier 1829. Il remarquera que la sacrée congrégation a répondu en partie aux questions de sa lettre du 21 novembre 1827. La question que le cardinal veut traiter dans sa présente lettre est celle de la nomination du coadjuteur. Il remercie Mgr Panet de l'envoi des noms des trois prêtres: Pierre-Flavien Turgeon, Louis Cadieux et Antoine Parant, lesquels il juge dignes de l'épiscopat et parmi lesquels on pourra choisir le futur coadjuteur. Il l'avertit que la méthode, suivie jusque-là de laisser au gouverneur la nomination du coadjuteur, ne pouvait être tolérée, mais qu'il fallait absolument que cette nomination fût faite par l'archevêque en titre parmi les candidats, dont les noms avaient été envoyés à Rome, et qui n'étaient pas mal vus par le gouvernement, et à la condition que la personne élue ou désignée ne s'occupât pas de l'administration du diocèse avant que son élection ne fût confirmée par le saint-siège. Le 31 janvier 1829 la sacrée congrégation a écrit à Mgr Rosati, que Mgr Norbert Provencher, évêque de Juliopolis et suffragant de l'archevêque de Québec, jouirait des pouvoirs d'un vicaire général, dans les parties du diocèse de Saint-Louis qui touchent à celles du vicariat apostolique de Mgr Provencher. D'après la copie qu'il lui envoie de l'accord passé entre M. Roux et le gouvernement britannique, concernant les biens du séminaire de Montréal, Mgr Panet verra que l'on a dit des choses fausses à propos des termes de cet accord et du grave détriment que subissent les Sulpiciens du Canada. Mgr Panet constatera, d'après les trois indults inclus, que plusieurs des facultés qu'il sollicite dans sa lettre du 31 janvier 1829, lui sont désormais accordées. Quant aux questions concernant la liturgie posées dans la lettre de Mgr Panet du 21 novembre 1827, on y répondra bientôt. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-55.) Inclus: 1° Indult où l'on accorde une indulgence plénière pour dix ans à la paroisse de Berthier-Bellechasse le jour de l'Assomption de la sainte Vierge; 2° indult où l'on accorde des indulgences particulières à la paroisse de Saint-Constant pour la Fête-Dieu et son octave, pour les jours de la Toussaint, de la commémoration des Morts et de Noël avec les deux jours suivants (19 juillet 1829); 3° indult permettant de réhabiliter *in radici* tous les mariages contractés dans une certaine paroisse de Québec, avec des empêchements de parenté et d'affinité (2 août 1829). (Cartable: *Indult* v. 2, pp. 37, 38 et 39.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Laurent) Amiot, missionnaire chez les Abénaquis et curé de Saint-François-du-Lac (Québec, 8 août 1829). M. Amiot fait son devoir en défendant aux sauvages d'envoyer leurs enfants à l'école de ce sauvage imbu d'une mauvaise doctrine. Les enfants des catholiques ne doivent pas fréquenter les écoles des protestants et *vice versa*. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 84.)

Mgr B.-C. Panet à la révérende sœur Marie de l'Incarnation (sœur Raizenne) à Sandwich (Québec, 8 août 1829). Il a reçu sa lettre où elle lui apprend qu'elle

est rendue à Détroit avec six compagnes. Qu'elle ne se décourage pas: avec le temps sa communauté augmentera. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 84.)

Mgr B.-C. Panet. Acte des ordres mineurs de M. William James McHarron; du diaconat de MM. Louis-Onésime Désilets et David-Henri Têtu; de la prêtrise de M. Édouard Quertier (dans la cathédrale de Québec le 9 août 1829) (Québec, 9 août 1829). (*Registre K*, f. 98 r.)

Pie VIII, pape. Copie de la bulle qui érige en évêché sous le titre de Charlottetown les provinces de l'île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et des îles de la Madeleine les séparant du diocèse de Québec (Rome, 11 août 1829).

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 12 août 1829). Les Ursulines de Québec sont dans l'impossibilité de céder aux Ursulines des Trois-Rivières une ou deux religieuses capables d'enseigner la langue anglaise. Il a chargé M. (John) Holmes de demander à l'archevêque de Baltimore deux Visitandines, qui viendraient passer quelques années aux Trois-Rivières, pour enseigner aux jeunes filles la langue anglaise. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 89.)

Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de Lauzon demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de François Beaudouin, témoin (Saint-Henri-de-Lauzon, 10 février 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Michel Dufresne, curé de Saint-Nicolas, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 18 mai 1829). Procès-verbal de M. Dufresne en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison de Joseph Coulombe, route Justinienne, 2 juin 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Isidore-de-Lauzon (Québec, 14 août 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 125 v.)

Mgr B.-C. Panet. Il permet à M. John Holmes, prêtre du séminaire de Québec, de rendre visite à ses parents dans le diocèse de Boston et de ramener au monastère des Ursulines aux Trois-Rivières, deux religieuses visitandines du couvent de Georgetown (Québec, 14 août 1829). (*Registre K*. f. 99 v.)

Requête des habitants de la paroisse de Sainte-Martine, seigneurie de Beauharnois, demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat d'Ovide Leblanc, N.P. (Beauharnois, 15 août 1825). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 11 mai 1827). Procès-verbal de M. Marcoux en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Martine, 31 mars 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Martine-de-Beauharnois (Québec, 15 août 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d f. 130 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine Gagnon, missionnaire à Gédaïque (Québec, 15 août 1829). Le neveu de M. Gagnon, M. Joseph Paquet, partira sous peu pour aller l'aider dans ses missions. M. Paquet peut prêcher en langue anglaise. " Outre Chimogoui, le cap Tourmentin et Menoudi, M. Paquet sera chargé d'aller faire des missions chez les Irlandais de Mr Tétreau, car ce dernier n'entend pas un mot de cette langue." M. Gagnon pressera les gens de Chimogoui de terminer leur chapelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 86.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, curé de Terrebonne (Québec, 15 août 1829). M. Saint-Germain ira à Sainte-Anne-des-Plaines afin de constater les limites de cette desserte: elles sont mal indiquées dans le procès-verbal. Il lui semble que la seigneurie des Plaines est entièrement enfermée dans la paroisse de Sainte-Anne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 86.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 17 août 1829). Il le charge d'aller marquer le site d'une église, d'un presbytère et d'une chapelle à Saint-Anicet. Si les habitants ne peuvent entreprendre toutes ces constructions, ils bâtiront une chapelle-école à l'endroit où M. Marcoux plantera une croix. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 87.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Laprairie (Québec, 17 août 1829). Il lui envoie une commission pour aller désigner les bornes de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Quelques habitants de de Léry demandent à être rattachés à Sainte-Marguerite, vu les inconvénients pour eux d'aller à Saint-Cyprien. M. Boucher verra Mgr de Telmesse avant de se rendre sur les lieux. Il dressera un plan de la nouvelle paroisse et l'enverra à Mgr Panet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 87.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Moll, curé à Saint-Timothée (Québec, 17 août 1829). Il lui envoie le decret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Timothée. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 88.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 17 août 1829). Il lui offre le chapelinat des Ursulines des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 88.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Mercure, curé à Sainte-Martine (Québec, 17 août 1829). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Martine-de-Beauharnois. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 88.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Labelle, curé de Saint-Clément (Québec, 17 août 1829). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 89.)

Requête des habitants de Saint-Germain-de-Rimouski demandant la permission de construire un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Gauvreau, N. P. (Rimouski, 14 décembre 1828). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Bourget, curé des Trois-Pistoles, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 9 février 1829). (Le texte de cette commission a été omis dans le registre.) Procès-verbal de M. Bourget, concluant à la nécessité de construire le dit presbytère (Rimouski, 5 août 1829). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 24 août 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 140 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Cacouna (Québec, 24 août 1829). Il a appris avec surprise que M. Madran avait commencé à bâtir un presbytère à la Rivière-du-Loup, avec l'idée de s'y retirer, vu que les habitants de Cacouna ne se décident pas à construire leur église. Il envoie M. (Pierre) Bourget faire une enquête à propos de la construction de ce presbytère. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 89.)

Requête des habitants d'une partie des seigneuries de Lepage et Thivierge et de Lessard demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat d'André Bernier, témoin (Rimouski, 4 juin 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Bourget, curé des Trois-Pistoles, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 20 juillet 1829). Procès-verbal de M. Bourget en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison de Jacques Hugues, seigneurie de Lessard, 4 août 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Luce-de-Lessard (Québec, 28 août 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d., f. 135 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 29 août 1829). Il lui envoie une commission pour aller faire enquête relativement à l'érection canonique de la paroisse du Bic. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 90.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Magloire) Blanchet, curé à L'Assomption (Québec, 29 août 1829). Il lui envoie une commission pour aller désigner plus clairement les bornes de la paroisse du Saint-Esprit. Il enverra à Mgr de Telmesse le résultat de son enquête et ne changera pas le titulaire de l'église, sans lui en avoir parlé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 90.)

Le cardinal Cappellari à Mgr B.-C. Panet (Rome, 29 août 1829). Il lui envoie un indult qui permet aux évêques suffragants et auxiliaires et à son coadjuteur, de déléguer les pouvoirs qu'ils ont reçus de lui (Cartable: *Indult*, v. 2, p. 42; *Correspondance manuscrite de Rome*, IV-57.)

Requête des habitants des seigneuries de Lepage et Thivierge ou Anse-aux-Coqs et de Pachot, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat d'André Bernier, témoin (Rimouski, 4 juin 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Bourget en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 20 juillet 1829). Procès-verbal de M. Bourget en conséquence de la requête ci-dessus (en la maison d'Alexis Dutremble, seigneurie de Lepage, 4 août 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Flavie (Québec, 29 août 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 147 r.)

MM. Tabeau et Maguire à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 31 août 1829). Ils sont toujours dans l'attente. On leur a dit qu'il faudrait étudier longuement leur demande avant d'y répondre. Dans l'espérance que l'on presserait davantage les choses, ils ont écrit à M. Hay le priant de leur dire quand ils pourraient se présenter de nouveau au Bureau colonial. Celui-ci leur a répondu qu'ils ne devaient pas s'imposer le devoir de rester à Londres pour attendre une réponse, que sir George Murray la communiquerait au gouvernement canadien, aussitôt qu'il en serait arrivé à une décision. Ils ont alors pris le parti d'aller visiter la Belgique et la Hollande. Mgr Gradwell les a priés d'avertir Mgr Panet que les contributions du Bas-Canada pour la reconstruction de la basilique de Saint-Paul avaient été expédiées à Rome. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-39.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Panet, curé à L'Islet (Québec, 31 août 1829). Il lui envoie par M. (Pierre) Bourget un acte par lequel M. Panet abandonne la cure de L'Islet et qu'il signera. M. Bourget lui donnera un acte par lequel il s'engage à lui livrer chaque année au mois de mai " le tiers de tous les grains de dixmes qu'il recevra dans cette paroisse et ce jusqu'au jour de votre décès." Comme M. Panet doit atteindre au 10 octobre le cinquantième anniversaire de sa prise de possession de la cure de L'Islet, il continuera à remplir les fonctions de curé jusqu'à cette date. Il continuera de même à exercer les fonctions d'archiprêtre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 90.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 31 août 1829). Il s'agit de faire ratifier par les héritiers Fraser la donation du terrain que lui a faite dame Jane McCallum, seigneuresse de Matane, veuve en premières noces de feu Simon Fraser et en secondes noces de feu John McGibbon. Madame Jane Fraser et son époux, M. James Douglas, ont refusé. M. Alexander Fraser, marchand à Québec, est absent dans le moment. Il faudrait aussi rejoindre M. Benjamin Racey qui demeure à New-York. M. Ringuet voudra bien voir madame

McGibbon et lui demander de prier son gendre, M. Douglas, et M. Racey de consentir à la chose. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 91.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres testimoniales à MM. François Hébert, curé de Saint-Ours, et Jean-Baptiste Kelly, auxquels il permet de faire un voyage aux États-Unis (Trois-Rivières, 2 septembre 1829). (*Registre K*, f 100 r.)

Pie VIII pape. Copie de la bulle qui sépare le Cap-Breton du diocèse de Québec et l'annexe au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse (Rome, 4 septembre 1829). (*Registre K*, f. 119 v.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de MM. Olivier Leclerc, né à Lotbinière le 7 mai 1807, fils de Louis Leclerc et de Thérèse Demers; de Joseph-Édouard Turcot, né à Gentilly le 10 octobre 1808, fils de Joseph Turcot et de Marguerite Marchildon; de Nicolas Hébert, né à Saint-Grégoire le 10 septembre 1810, fils de Jean-Baptiste Hébert et de Judith Lemire; de Louis Coutlée, né à Soulanges le 11 septembre 1811, fils de Louis-Pierre Coutlée et de Marie-Rose Ouatier; d'Isaac Désaulniers, né à Yamachiche le 27 novembre 1809 (ou 1811), fils de François Désaulniers et de Charlotte Rivard (dans la chapelle du séminaire de Nicolet le 5 septembre 1829) (Nicolet 5 septembre 1829). (*Registre K*, f. 99 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Marc) Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 7 septembre 1829). Comme M. Chauvin éprouve de la répugnance à accepter la desserte de la paroisse de la Baie-Saint-Paul, il ne le forcera pas à y aller. Il espère pouvoir le satisfaire dans quelque temps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 92.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 septembre 1829). " J'ai fait des recherches dans mes archives au sujet de la nomination à la Cure de Montréal. On trouve l'érection de la Cure de Montréal en date du 30 Octobre 1678, puis un acte d'union au Séminaire des cures établies ou à établir dans l'Isle de Montréal en date du 6 Octobre 1685 & ce en conséquence d'une requête de Mr Dollier supérieur du Séminaire. Il est bon de remarquer que Mgr de St Vallier promet de donner à son retour à Québec un acte plus en forme de la susdite union & c'est ce même acte que je ne puis trouver. Vous verrez dans les Edits & Ordonnances 1 vol. page 304, qu'il y a un écrit confirmatif daté du 30 Août 1694 qui n'est pas enregistré ici. Prenez, s'il vous plait, Mgr, la peine de lire l'arrêt du Conseil d'État du 15 mai 1702 ainsi que les Lettres Patentes qui suivent & vous vous convaincrez d'abord, que l'Évêque a réuni les Cures de l'Isle de Montréal au Séminaire; 2° que le Supérieur a le droit de nommer le Curé(sans être Curé lui-même); 3° enfin que ce Curé doit être approuvé de l'Évêque ou de son Grand Vicaire. Reste à savoir maintenant si Mr Roux comme Supérieur ayant nommé Mr Richards Curé peut aussi comme Grand Vicaire approuver son propre fait. J'aurois besoin de vos lumières là dessus pour me décider à quelque chose." Il n'approuve pas du tout la nomination de M. Richards à la cure de Montréal. M. Lartigue enverra à Mgr Panet une liste des changements des curés dans le district de Montréal afin que lui-même puisse expédier les lettres de nomination. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 92.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 septembre 1829). Dans l'acte de l'érection canonique de la paroisse de Montréal, il est dit que l'évêque érige cette cure avec celles de Lachine et de la Pointe-aux-Trembles *sub ommimodâ jurisdictione nostrâ et successorum nostrorum Quebecensium episcoporum.* D'après les letttres de Mgr Hubert, dont il lui envoie une copie, il ne paraît pas que l'on ait jamais présenté à l'évêque, le curé d'office de Montréal.

Il ne croit pas que M. Richards soit *naturalisé* sujet canadien. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 93.)

Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis (Québec, 9 septembre 1829). Il lui remboursera ses frais de transport pour aller marquer le site de l'église de Saint-Anicet. Les décrets d'érection des paroisses de la seigneurie de Beauharnois sont partis pour leur destination. (*Registre des lettres*, v. 14. p. 93.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Cuthbert Rivard) Loranger, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 9 septembre 1829). Il a appris que la santé de M. Loranger laissait beaucoup à désirer. Il lui conseille de prendre une année de repos, après quoi, s'il est rétabli, il retournera à sa cure de Saint-François. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 94.)

Mgr B.-C. Panet à M. Alexis Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 10 septembre 1829). Un jeune prêtre irlandais, M. Bernard Madden " extrêmement bien recommandé par l'évêque de Belfast " est venu lui offrir ses services. Il demande à M. Lefrançois s'il ne consentirait pas à le prendre chez lui comme vicaire et avec charge de desservir la mission de Fossambault. Il espère que M. Madden entendra assez le français pour faire les baptêmes et les enterrements. Si ce Monsieur ne va pas à Saint-Augustin, il est décidé de l'envoyer à Frampton. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 95.)

Requête des habitants de Saint-Damase, seigneurie de Debartzch, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Beaudry, J.-B^te^ Bourque, témoins (Saint-Damase, 17 mai 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Mignault, curé de Chambly, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 29 mai 1829). Procès-verbal de M. Mignault en conséquence de la commission ci-dessus (presbytère de Saint-Damase 17 juillet 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Damase (Québec, 11 septembre 1829). Requête de quelques habitants de Saint-Damase demandant d'être rattachés à la paroisse de Saint-Pie (22 octobre 1828). Mgr B.-C. Panet. Ordonnance décrétant que les habitants du rang l'Espérance, dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe ou Debartzch, soient rattachés à la paroisse de Saint-Pie (Québec, 12 septembre 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 151 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, desservant à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 12 septembre 1829). Il lui offre le poste de missionnaire à Nepisiquit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 95.)

Requête des habitants de Sainte-Anne-des-Plaines demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat d'Isidore Poirier, prêtre, curé (Sainte-Anne-des-Plaines, 26 juillet 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Saint-Germain, curé de Terrebonne, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 août 1829). Procès-verbal de M. Saint-Germain en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Anne-des-Plaines, 31 août 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, 14 septembre 1829). (*Registre des requêtes*, V, IV d, f. 159 v.)

Mgr B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Joseph Paquet, missionnaire à Chimogoui, Nouveau-Brunswick (Québec, 15 septembre 1829) (en marge: les mêmes pouvoirs ont été accordés à MM. Jean Naud, missionnaire

à Nepisiquit, Narcisse Trudelle, missionnaire à L'Ardoise, Ferdinand Belleau, missionnaire à Sainte-Anne, près de Fredericton, en date du 24 septembre 1829). (*Registre K*, f. 100 r.)

Mgr B.-C. Panet. Instructions données à M. Joseph Paquet, missionnaire à Chimogoui (Québec, 15 septembre 1829) (en marge: les mêmes instructions ont été données à MM. Jean Naud, missionnaire à Nepisiquit, Narcisse Trudel, missionnaire à L'Ardoise, Ferdinand Belleau, missionnaire à Sainte-Anne, en date du 24 septembre 1829). (*Registre K*, f. 101 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Faucher, prêtre, à Saint-Michel (Québec, 15 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles. M. Faucher jouira envers les sauvages, qui pourraient s'établir aux Trois-Pistoles, des pouvoirs dont il jouissait à Ristigouche, outre ceux que lui accorde le mandement de 1793. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 96.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bourget, curé aux Trois-Pistoles (Quebec, 15 septembre 1829). Comme M. Bourget s'est engagé à donner à M. (Jacques) Panet, ancien curé de L'Islet, le tiers des dîmes de cette paroisse, il lui en confie la desserte. Ses pouvoirs d'archiprêtre cesseront, vu que M. Panet garde les siens. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 96.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Labelle, curé à Sainte-Élisabeth (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Polycarpe, seigneurie de la Nouvelle-Longueuil. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 97.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Marcoux, curé de Saint-Cuthbert (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Barthélemy-de-Dusablé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 97.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Pascal) Porlier, vicaire à Varennes (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 97.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain, curé à Saint-Louis-de-Terrebonne (Québec, 16 septembre 1829). Comme M. Saint-Germain s'est engagé " à délivrer chaque année dans le cours du mois de mai, à Sa Grandeur Monseigneur Joseph Signay, évêque de Fussala, curé et coadjuteur de Québec, ou à son ordre, et même à celui qui deviendra coadjuteur de Québec, après le décès ou la démission de l'évêque actuel de Québec, le juste tiers de toute la dixme de tous les grains de la paroisse de St-Laurent, dans l'Isle et district de Montréal," Mgr Panet le charge par les présentes de la desserte de cette cure. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 98.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Fiset, vicaire à Berthier (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Cuthbert. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 98.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Moïse) Brassard, curé de Saint-Polycarpe (Québec, 16 septembre 1829). Comme M. Brassard s'est engagé à payer à M. (Benjamin) Keller, ancien curé de Sainte-Élisabeth, le tiers de la dîme de tous les grains, il le charge de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 98.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Lefebvre) de Bellefeuille, prêtre à Saint-Ours (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de la Conversion-de-Saint-Paul-de-Joliette. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 99.)

Mgr B.-C. Panet à M. Clément Aubry, curé de La Présentation (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Athanase-de-Bleury. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 99.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Giroux, curé à Saint-Athanase (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de La Présentation. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 99.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Gosselin, curé à Saint-Michel (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge dela desserte de la paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 100.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-Paul-de-Joliette (Québec, 16 septembre 1829). Il le charge de la desserte de Saint-Pascal-de-Kamouraska. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 100.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de la paroisse des Éboulements (Québec, 17 septembre 1829). Ils devront s'occuper immédiatement de réparer leur presbytère. Il leur indique la marche à suivre s'ils se décident à en construire un neuf. (*Registre K*, f. 102 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. Célestin Gauvreau, prêtre à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 17 septemfre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Laurent, île d'Orléans. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 100.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Gingras, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 17 septembre 1829). Il le remercie des services qu'il a rendus à la paroisse de Saint-Laurent, île d'Orléans, pendant le temps qu'il l'a desservie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 100.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Cuthbert Rivard) Loranger, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 17 septembre 1829). Il ne croit pas que l'état de sa santé lui permette de desservir plus longtemps la paroisse de Saint-François. Il le prie de se retirer chez son frère pour prendre un repos. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 101.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, prêtre à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 17 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-François de l'île d'Orléans. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 101.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Poulin, desservant à la Baie-Saint-Paul (Québec, 17 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Nouvelle-Beauce. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 101.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Bernard-Benjamin) Decoigne, curé à Saint-Joseph-de-la-Beauce (Québec, 17 septembre 1829). Il le charge de la desserte des paroisse de la Baie-Saint-Paul et de Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 102.)

Mgr B.-C. Panet. Règlement pour les ecclésiastiques du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 19 septembre 1829). Avis généraux: 1° pour les jours de classe; 2° des dimanches et fêtes; 3° des jours de congé; 4° du carême; 5° des vacances; 6° des fautes graves. (*Registre K*, f. 103 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, prêtre à Nepisiquit (Québec, 21 septembre 1829). Comme la santé de M. Naud semble assez bien rétablie, il le croit capable d'occuper un petit poste et le charge de la desserte de Nepisiquit. M. Naud pourra prendre sa pension dans une famille de l'endroit en attendant qu'il puisse habiter le presbytère. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 102.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théophile) Fortier, missionnaire à Nepisiquit (Québec, 21 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la mission de Caraquet, telle qu'elle était du temps de M. de Bellefeuille. M. Fortier demeurera, cependant, à Tracadie, tant que les habitants de Caraquet n'auront pas rempli ce qu'il leur a ordonné par sa lettre pastorale du 1er août 1828. Si le missionnaire retourne

prendre sa résidence chez eux il faudra qu'ils paient les dépenses faites par les habitants de Tracadie pour le loger. Il n'admettra à la communion à Caraquet, que ceux des habitants qui ne s'opposent pas aux ordres de l'évêque. Il a chargé M. (Jean) Naud de remplacer M. Fortier à Nepisiquit. M. (François-Xavier) Leduc n'est pas encore de retour de Montréal. Il comprend que M. Fortier souffre de grandes privations vu le peu de ressources de sa desserte. Le meilleur moyen de presser les habitants de la Belle-Dune et de la Rivière-à-Jacquet de construire leur chapelle est de les forcer à aller au Petit-Rocher, pour remplir leur devoirs religieux. Il répond à divers cas proposés par M. Fortier. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 103.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Étienne) Chartier, au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 21 septembre 1829). Il le nomme par les présentes directeur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il lui envoie, en même temps, un règlement pour les ecclésiastiques de ce collège. M. Chartier confessera les ecclésiastiques et les élèves du collège et ne confessera, que dans le cas de nécessité, les habitants de la paroisse. M. Chartier tiendra Mgr Panet au courant des progrès des élèves de ce nouveau collège. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 105.)

Mgr B.-C. Panet à M. (René-Pierre) Joyer, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 22 septembre 1829). Il le nomme chapelain et confesseur des religieuses du monastère des Ursulines aux Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 106.)

Mgr B.-C. Panet à la révérende mère Saint-Michel, supérieure des Ursulines aux Trois-Rivières (Québec, 22 septembre 1829). Il a choisi (M. René-Pierre) Joyer, pour être leur chapelain et confesseur. " Mr Joyer est un prêtre sans reproche, extrêmement zélé pour le salut des âmes et exact à bien remplir les devoirs de son ministère." Elles devront le loger et le nourrir et lui donner en plus un honoraire de £25 "qui a déjà été fixé par feu Mgr Plessis, lorsque votre communauté eut Mr Asselin pour chapelain." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 106.)

Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Bédard, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 22 septembre 1829). Il songe toujours à lui envoyer un successeur dans le courant de l'été prochain. " En attendant, faites vos efforts pour détourner vos gens d'avoir des rapports avec les habitants des Isles Miquelon, qui peuvent leur donner de mauvais principes." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 107.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Olivier) Larue, vicaire à Yamachiche (Québec, 22 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de la Pointe-du-Lac. Son successeur à Yamachiche sera M. (Louis-Onésime) Désilets, qui sera ordonné prêtre prochainement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 107.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Leduc, prêtre, à Québec (Québec, 23 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-François-d'Assise, en la Nouvelle-Beauce. (*Registre des lettres*, v 14, p. 108.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 septembre 1829). La sœur Raizenne, en allant ouvrir un établissement dans le Haut-Canada, a renoncé aux institutions de son état primitif. Il ne saurait en être de même des sœurs de la Congrégation, si elles vont à Kingston; elles dépendront toujours de la communauté de Montréal et en seront toujours regardées comme membres. Mgr de Telmesse fera ce qu'il jugera à propos de M. (Gabriel-Léandre) Arsenault. Mgr Panet est d'avis que Mgr de Telmesse devrait charger M. (James) Moore de faire les missions dans les cantons du district de Montréal, plutôt que de l'envoyer dans un diocèse étranger. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 108.)

Mgr B.-C. Panet à M. Ferdinand Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 23 septembre 1829). Il a envoyé M. (Joseph-Marie) Paquet chez M.

Gagnon, à Chimougoui, avec charge de desservir le poste de Menoudi et ceux d'alentour. M. Gauvreau n'aura donc plus à s'occuper de ces postes. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 109.)

Le cardinal Cappellari à Mgr B.-C. Panet (Rome, 26 septembre 1829). Il lui annonce que Sa Sainteté Pie VIII vient de créer un nouveau diocèse composé de la province du Nouveau-Brunswick, de celle de l'île du Prince-Édouard, des îles de la Madeleine, dont le siège épiscopal sera à Charlottetown, dans l'île du Prince-Édouard, et dont Mgr Angus McEachern sera le premier évêque. En même temps Sa Sainteté a rattaché le Cap-Breton au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. Il est vrai que Mgr Panet ne parle pas de cette séparation dans sa lettre du 17 juillet 1826, mais vu l'éloignement de l'île du Cap-Breton de Québec, on a présumé que l'archevêque de Québec y donnerait son assentiment. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-61.)

Requête des tenanciers des faubours de Saint-Roch, de Saint-Vallier et de la banlieue de Québec, demandant que leur territoire soit séparé de celui de Notre-Dame de Québec et forme une paroisse séparée. Liste des noms des signataires. Certificats de Joseph Tourangeau, Joseph Marcoux, L.-T. Tanswell, Pierre Voyer, Thomas-Jean Guillet dit Tourangeau, J.-Bte Thomas dit Bigaouette, Louis Leclerc, Joseph Gagné et Frère Louis (Saint-Roch, 6 août 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Narcisse-Charles Fortier, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 7 septembre 1829). Procès-verbal de M. Fortier en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Roch de Québec, 15 septembre 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Roch de Québec (Québec, 26 septembre 1829). (*Registre des requêtes*, V, IV d, f. 165 r.)

Mgr B.-C. Panet. Érection en paroisse de la desserte de Saint-Roch de Québec et ordonnances au sujet de l'élection des premiers marguilliers (Québec, 26 septembre 1829). (*Registre K*, f. 110 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. Alexis Mailloux, prêtre, à Québec (Québec, 26 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Roch de Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 109.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Thomas) Bédard, chapelain à l'Hôpital général (Québec, 26 septembre 1829). M. Bédard lira au prône le décret d'érection de la paroisse de Saint-Roch. Il ne lui sera plus permis de faire les fonctions curiales envers les résidants du faubourg Saint-Vallier qui désormais n'appartiendront plus à la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, mais à celle de Saint-Roch. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 109.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Potvin, prêtre, à Québec (Québec, 26 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Croix dans le district de Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 110.)

MM. Tabeau et Maguire à Mgr Panet (Londres, 26 septembre 1829). De retour de leur voyage en Belgique, ils se sont présentés au Bureau colonial. On leur a dit d'abord que l'on n'avait aucune communication à leur donner. Ils ont répliqué à M. Hay qu'ils avaient droit à une réponse quelconque. Celui-ci, visiblement embarrassé, leur a répondu " que la division du diocèse de Québec, telle que demandée dans notre pétition, offrait de grandes difficultés, etc., etc. Nous avons saisi avec empressement cette occasion pour répondre qu'il nous aurait été facile de démontrer la nécessité urgente de cette mesure; que toutes les concessions faites à feu l'évêque Plessis, sous l'administration de lord Bathurst, se réduisaient à zéro, puisque l'évêque de Québec demeure toujours seul chargé des affaires

ecclésiastiques qui requéraient l'intervention de l'autorité civile, sans que l'évêque de Telmesse pût l'assister, quoique le partage de ce fardeau fût l'unique objet de la demande du défunt évêque; et puis, nous avons terminé par quelques réflexions générales sur la vive sensation de douleur que ce refus apparent d'accéder à nos désirs produirait infailliblement dans tous les cœurs canadiens." Cependant, il ne faut pas considérer que leur voyage sera inutile. Les ministres britanniques ont été impressionnés et Sir George Murray semble bien disposé. D'après ce que leur a dit Mgr Weld, il attend des renseignements du Canada avant de répondre à leurs pétitions. Du reste si la requête en faveur du séminaire de Montréal n'a pas le succès désiré, il faudra que la province entière se lève en masse pour pétitionner les trois branches de la législature. Ils sont décidés à quitter Londres le 1er octobre; après un séjour de deux ou trois semaines à Paris, ils prendront la route de Rome. P. S. Mgr Gradwell arrive de l'île de Jersey et Mgr Weld part dans une semaine pour Rome. (Cartable: *Diocèse de Québec,* VII-44.)

Mgr B.-C. Panet. Règlement des élèves du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 27 septembre 1829). Des pensionnaires: 1° ordre des actions de la journée; 2° des dimanches et des fêtes; 3° des jours de congé; 4° de quelques jours ou circonstances particulières; 5° des punitions et récompenses. Des externes et demi-pensionnaires: 1° des exercices qu'ils feront avec les pensionnaires; 2° ce qu'ils observeront en leur particulier. (*Registre K,* f. 106 r.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de MM. John O'Grady, né dans la paroisse de Saint-Martin, comté de Wesforden, Irlande, le 27 décembre 1803, fils de Patrick O'Grady et de Marguerite Caufield; Étienne Baillargeon, né au Cap-Saint-Ignace le 8 décembre 1807, fils de François Baillargeon et de Marie-Louise Langlois; de Louis-Léon Belisle, né à Deschambault le 27 juin 1809, fils de Louis Belisle et de Scholastique Chavigny de Lachevrotière; de Charles-Pascal-Télesphore Chiniquy, né à Kamouraska le 30 juillet 1809, fils de Charles-Télesphore Chiniquy et de Marie-Reine Perrault; de la prêtrise de Louis-Onésime Désilets (dans la cathédrale de Québec le 27 septembre 1829) (Québec, 27 septembre 1829). (*Registre K,* f. 110 v.)

Le cardinal Cappellari à Mgr B.-C. Panet (Rome, 28 septembre 1829). On lui envoie un indult qui permet que l'on chante non seulement la messe des patrons des paroisses dans le diocèse de Québec, mais aussi les deuxièmes vêpres de ces mêmes patrons, le dimanche dans l'octave de la Toussaint. Aussi, on étend aux paroisses de la ville la permission déjà accordée pour les paroisses rurales, de chanter un service anniversaire les jours où l'on fait un office de rite double mineur. (Cartable: *Indult,* v. 2, p. 44 et 45; *Correspondance manuscrite de Rome,* IV-62.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Isidore) Poirier, curé à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, 29 septembre 1829). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines qu'il aura la bonté de lire au prône. (*Registre des lettres,* v. 14 p. 110.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Gagné, curé à Lachenaie (Québec, 29 septembre 1829). Il lui envoie une ordonnance par laquelle il réunit à Terrebonne certains habitants de l'ancienne paroisse de Saint-François-de-Sales (en marge: la même lettre a été adressée à M. (François-Pascal) Porlier, curé de Terrebonne). (*Registre des lettres,* v. 14, p. 110.)

Mgr B.-C. Panet "to His Honor the president administering the Government of New-Brunswick" (Québec, 29 septembre 1829). Il lui annonce qu'il a nommé l'abbé Ferdinand Belleau, missionnaire des indiens de la rivière Saint-Jean. Il

espère qu'on voudra bien donner à ce missionnaire l'allocation accoutumée. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 110.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Narcisse) Fortier, prêtre à Québec (Québec, 29 septembre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Michel-de-la-Durantaye. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 111.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 29 septembre 1829). M. Ferdinand Belleau, qui lui remettra la présente, va partager avec lui les fatigues de sa mission. M. Belleau est spécialement chargé du village sauvage de Sainte-Anne et des établissements le long de la rivière Saint-Jean, en gagnant le Grand-Sault. Si cette mission ne suffit pas pour l'occuper, M. McSweeney pourrait peut-être lui confier la desserte de quelques-uns de ses postes entre Fredericton et Saint-Jean. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 111.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence sir James Kempt, administrateur, etc., etc. (Québec, 30 septembre 1829). M. Louis-Stanislas Malo remplace M. Édouard Faucher en qualité de missionnaire des sauvages de Ristigouche. Il demande à Son Excellence de mettre le nom de M. Malo sur la liste de ceux qui reçoivent des salaires pour le département sauvage. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 112.)

Mgr B.-C. Panet à M. Alexis Mailloux, curé de Saint-Roch de Québec (Québec, 1er octobre 1829). Les citoyens de la nouvelle paroisse de Saint-Roch de Québec sont dispensés de l'obligation de publier les bans de mariage dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, s'ils résident depuis six mois dans la dite nouvelle paroisse. (*Registre K*, f. 111 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. Bernard Madden, prêtre à Québec (Québec, 1er octobre 1829). Il le charge de la desserte des colons établis dans le canton de Frampton et dans les alentours. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 112.)

Mgr B.-C. Panet. Décret accordant la faveur de l'autel privilégié à l'église de Saint-Pierre-du-Portage (Québec, 2 octobre 1829). (*Registre K*, f. 111 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Pigeon, curé à Saint-Philippe (Québec, 3 octobre 1829). Il lui envoie le décret d'érection de la seigneurie de Saint-Georges et d'une partie des seigneuries de Saint-James, de Thwaite et de Saint-Normand. Il le lira au prône (même lettre adressée à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Constant). (*Registre des lettres*, v. 14, p. 113.)

Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Lafrance, directeur du collège de Chambly (Québec, 5 octobre 1829). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Rivière-des-Hurons, seigneurie de Rouville. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 113.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Auguste) Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 6 octobre 1829). Il a toujours cru qu'il appartenait à l'évêque de Québec d'approuver canoniquement les prêtres du séminaire de Montréal que le supérieur de cette maison nomme pour exercer les fonctions de curé dans la paroisse de Montréal. Il réclame ce droit à l'occasion du choix que M. Roux vient de faire de M. Richards pour cette place. Il s'oppose à la nomination de M. Richards, parce que celui-ci est de nation étrangère et n'est pas qualifié pour cette position. Longue dissertation où Mgr Panet discute le droit du supérieur du séminaire de Montréal à nommer un curé d'office, pour le remplacer dans la cure de Montréal, sans qu'il soit approuvé par l'évêque. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 113.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Guillaume) Roque, vicaire général, au séminaire de Montréal (Québec, 6 octobre 1829). Il lui envoie une copie de la lettre qu'il vient d'adresser à M. Roux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 116.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 octobre 1829). Mgr Lartigue remettra à M. Roque et à M. Roux les deux lettres incluses. S'il vient des prêtres français pour entrer au séminaire de Montréal, Mgr Lartigue les renverra à Mgr Panet. Mgr Panet enverra des lettres d'archiprêtre à M. (Isidore) Poirier. Il a désapprouvé le discours de M. (Étienne) Chartier. Il lui envoie un prêtre (Michael) Fitzgerald qui vient de Charlottetown. Il n'a pas voulu recevoir dans le diocèse de Québec M. Angus McDonell, que Mgr l'évêque de Kingston a chargé d'une mission le long de la rivière des Outaouais. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 117.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston (Québec, 7 octobre 1829). Mgr Panet a répondu à M. Angus McDonell qu'il ne pouvait l'accepter dans le diocèse de Québec, parce que Mgr de Kingston avait absolument besoin de lui, vu le petit nombre de prêtres qu'il avait sous ses ordres. Il croit que Mgr McDonell n'aurait pas dû établir une nouvelle discipline dans son diocèse. Les prêtres qui l'assistent maintenant et qui appartiennent au diocèse de Québec demanderont tous leur rappel, s'il maintient cette discipline. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 118.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Roy, missionnaire à Arichat (Québec, 8 octobre 1829). M. (Narcisse) Trudelle, qui lui remettra la présente, partagera avec lui la mission d'Arichat. M. Trudelle doit prendre sa résidence à L'Ardoise. M. Lawlor garde la mission sauvage. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 119.)

Mgr B.-C. Panet à M. John McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 9 octobre 1829). Il approuve les réparations que M. McMahon a faites à l'église et au presbytère de Percé, mais il n'aurait pas dû les faire à ses frais. Il lui permet bien d'aller de temps en temps chez M. (Alexandre) Boisvert à Bonaventure. Il pressera les gens de ses missions à terminer les chapelles en construction. Il fait bien de séparer les catholiques qui se marient autrement que devant lui. M. McMahon ne doit pas s'occuper des calomnies que l'on débite contre lui. Il lui a été alloué £15 par la Caisse ecclésiastique pour l'aider dans ses missions. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 119.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres testimoniales en faveur de M. John Chisholm, prêtre du diocèse de Québec, qui désire faire un voyage dans les provinces maritimes et aux États-Unis (Québec, 9 octobre 1829). (*Registre K*, f. 112 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 octobre 1829). Avant d'émettre le décret érigeant canoniquement la paroisse de Sainte-Marguerite, il désirerait savoir si les habitants de Saint-Cyprien, qui lui ont présenté une requête, doivent être inclus dans la paroisse de Sainte-Marguerite. La requête des habitants de Vaudreuil demandant que cette paroisse soit érigée canoniquement n'est pas selon les formes. Mgr Lartigue indiquera à M. (Paul-Loup) Archambault, leur curé, la marche à suivre. Mgr Lartigue fera également connaître à Mgr Panet les noms des prêtres qui pourraient aller faire l'enquête requise pour l'érection des paroisses de Belœil, de Saint-Polycarpe et de Saint-Roch-de-l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 120.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de MM. Théophile Fréchette, né à Saint-Roch-des-Aulnaies le 3 mars 1809, fils de François Fréchette et de Marie-Thècle Morin; de Germain-Siméon Marceau, né à Saint-Vallier le 8 janvier 1802, fils d'Augustin Marceau et de Josette Bolduc; de Pierre Beaumont né à Québec le 23 mai 1808, fils de Bonaventure Beaumont et de Charlotte Marois; de Pierre Huot, né à Québec le 22 avril 1809, fils de Pierre Huot et de Jeanne Bériau; de Jacques

Harper, né à Québec le 19 décembre 1807, fils de Louis Harper et de Charlotte Bleau (dans la cathédrale de Québec le 11 octobre 1829) (Québec, 11 octobre 1829). (*Registre K*, f. 112 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Édouard) Morissette, curé de Saint-Cyprien (Québec, 12 octobre 1829). Il lui permet de faire en sa paroisse la neuvaine à saint François-Xavier, laquelle commencera le premier samedi du carême. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 121.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 13 octobre 1829). Il faudra bien que M. McSweeney consente à ce que les protestants soient enterrés avec les catholiques, puisqu'il ne peut acquérir un terrain pour la sépulture des catholiques seuls, dans la ville de Fredericton. Il aura à diviser le cimetière en deux parties, l'une pour les catholiques, l'autre pour les protestants; il pourra bénir lui-même la partie destinée aux catholiques. Mgr Panet est surpris que la législature du Nouveau-Brunswick n'ait alloué à M. McSweeney que £25 comme missionnaire des sauvages. Si l'on ne donne que £25 à M. Belleau, il ne pourra rester à Sainte-Anne. Mgr Panet loue le zèle que les Irlandais de Fredericton apportent à la construction de leur église. Il permet que les familles catholiques de Neripis bâtissent une chapelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 122.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Cacouna (Québec, 14 octobre 1829). M. Madran devra recevoir les comptes de son marguillier en charge, bien que les marguilliers, qui ont précédé celui-ci, ne les aient pas rendus. Si ce marguillier venait à mourir les deniers de la fabrique pourraient échoir à sa famille et pour les en retirer, il faudrait faire de grands frais, ce qu'il faut éviter avant tout. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 123.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 octobre 1829). Il approuve le tarif que Mgr de Telmesse a alloué à M. Moore pour la mission des cantons du district de Montréal. Les dîmes doivent être comptées de la Saint-Michel à la Saint-Michel de l'année suivante. Il a appris que Mgr de Telmesse avait reçu chez lui le gouverneur avec bon nombre de membres du clergé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 123.)

Mgr B.-C. Panet. Il sollicite de sir James Kempt, de concert avec Mgr Joseph Signay, son coadjuteur, la permission de prendre sur les terres de la Couronne le bois requis pour couvrir en bardeau le séminaire de Nicolet (Quebec, 3 octobre 1829). C. Yorke, secrétaire, à Mgr B.-C. Panet. Son Excellence l'administrateur lui accorde ce qu'il demande (Québec, 13 octobre 1829). Copie de l'acte par lequel Son Excellence sir James Kempt accorde à Mgr Bernard-Claude Panet et à Mgr Joseph Signay la faveur sollicitée, signé: John Davidson (Québec, 15 octobre 1829). (*Registre K*, f. 113 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Julien) Courtaud, missionnaire à Chéticamp, Cap-Breton (Québec, 15 octobre 1829). C'est bien son intention de rappeler M. Courtaud à Québec, dès le printemps prochain. M. Courtaud avertira ses gens que s'ils ne sont pas plus fidèles à s'acquitter de leurs obligations envers leur missionnaire et que s'ils ne renoncent pas à leurs débauches, il les laissera sans prêtres. Mgr Panet a attendu en vain M. (Simon) Lawlor qui devait revenir à Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 124.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Hébert, curé de Saint-Ours (Québec, 22 octobre 1829). Il le charge d'aller présider l'enquête pour l'érection canonique de Belœil. Les tenanciers du bas de la seigneurie de Samuel Jacobs lui ont envoyé

une requête demandant d'être rattachés à cette nouvelle paroisse. M. Hébert verra si l'on doit se rendre à leur demande. Il lui faudra un bon plan de tout le territoire à organiser, pour procéder avec facilité. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 125.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Auguste) Roux, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 22 octobre 1829). Il espère que M. Roux trouvera un autre prêtre que M. Richards pour remplacer M. Le Saulnier à la cure de Notre-Dame. Quand même M. Richards posséderait bien la langue française, c'est un étranger et sa nomination sera probablement mal vue par quelques membres du gouvernement. Mgr Panet ne prétend pas que le supérieur du séminaire de Montréal n'ait le droit de nommer un sujet de sa maison pour remplir l'office de curé dans la paroisse de Montréal, mais il affirme que celui-ci doit être approuvé par l'évêque de Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 126.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Paul-Loup) Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 23 octobre 1829). M. Archambault ira présider l'enquête pour l'érection de la paroisse de Saint-Polycarpe. Lorsque l'opération sera terminée il enverra tous ses papiers à Mgr de Telmesse, afin que celui-ci puisse faire les observations nécessaires. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 127.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Parent, curé de Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 23 octobre 1829). Il envoie M. (Isidore) Poirier présider l'enquête pour l'érection de la paroisse de Saint-Henri. M. Parent fera préparer un plan de cette paroisse afin d'aider M. Poirier dans ses opérations. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 128.)

Charles Yorke, secrétaire, à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 23 octobre 1829). Son Excellence le gouverneur le charge de lui faire savoir qu'il a reçu sa pétition et celle des syndics de l'église de Saint-Roch de Québec, le priant de vouloir bien leur octroyer une partie du terrain de la vacherie pour en faire un cimetière. Son Excellence regrette de ne pouvoir se rendre à leur demande car ce terrain doit être divisé en lots à bâtir. Le gouverneur, cependant, est disposé à leur concéder un espace suffisant de terrain à l'extrémité de la vacherie; les commissaires des biens des Jésuites ont reçu l'ordre d'entrer en pourparlers avec les députés de l'évêque à ce sujet. (Cartable: *Gouvernement*, II-43.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Isidore) Poirier, curé à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, 23 octobre 1829). Il lui envoie des lettres d'archiprêtre pour son canton. Il le charge d'aller faire l'enquête requise pour l'érection de la paroisse de Saint-Henri. M. (Louis) Parent, curé de cette paroisse, lui fournira un plan. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 128.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Asselin, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 24 octobre 1829). Avant de se décider à bâtir sa maison d'école, suivant l'acte du parlement provincial du 9 mars 1824, M. Asselin aura soin de s'assurer si le terrain appartient à la fabrique ou à un particlier. Personne n'a droit d'avoir deux bancs dans l'église, excepté le seigneur et le premier capitaine de milice. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 129.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Faucher, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 24 octobre 1829). Il est flatté d'apprendre que M. Faucher se plaît dans sa nouvelle paroisse des Trois-Pistoles. M. Faucher surveillera attentivement les sauvages du village de L'Ile-Verte, car il arrive qu'ils se marient entre eux sans fournir des preuves certaines de liberté et sont alliés souvent dans des degrés très rapprochés, sans solliciter de dispense. Des lettres d'archiprêtre lui ont été envoyées. Il s'occupe de se faire donner deux terrains pour les chapelles de la seigneurie de

la Baie des Ha ! Ha ! Madame Drapeau, la seigneuresse, est dangereusement malade. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 130.)

Mgr B.-C. Panet à sir James Kempt, administrateur, etc., etc., Château Saint-Louis à Québec (Québec, 26 octobre 1829). Il éprouve " une douleur et une mortification sensibles au sujet de certaines réflexions indiscrètes et inconsidérées que Mr Chartier, ecclésiastique de ce district, s'est permises dans un discours qu'il a prononcé publiquement à l'ouverture du nouveau collège de Sainte-Anne et qui a été inséré dans une des gazettes de cette ville. Depuis cette publication, nous avons cru de notre devoir d'en témoigner ouvertement notre mécontentement et notre désapprobation et de faire sentir vivement à ce monsieur sa conduite imprudente dans cette occasion et surtout le manque de délicatesse, de respect et de reconnaissance envers le gouvernement paternel de sa Majesté, dont certaines expressions impropres et trop peu mesurées de son discours lui attirent le juste reproche. Aussi pouvons nous assurer Votre Excellence qu'en donnant ordre à ce Monsieur de se rendre ici sans délai, les mesures les plus efficaces seront prises pour qu'il s'empresse de réparer, d'une manière satisfaisante, une faute dont il peut sentir plus que tout autre la gravité et les conséquences, par les vifs reproches qu'il en a reçus et les reflexions sérieuses qu'ils lui ont donné occasion de faire." Tous les membres du clergé catholique partagent ses idées à cet égard; il profite de l'occasion pour lui exprimer les sentiments de loyauté dont les évêques et le clergé sont animés envers le gouvernement de Sa Majesté et pour lui témoigner la reconnaissance dont ils sont pénétrés "pour les bienfaits sans nombre qu'il n'a cessé de verser sur eux et sur le peuple du Canada depuis qu'ils ont l'avantage de lui appartenir." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 131.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 octobre 1829). M. Chèvrefils, le curé de Saint-Constant, lui écrit que le décret canonique érigeant la paroisse de Saint-Édouard (de Napierville), est en contradiction avec celui de Saint-Remi. Mgr Panet prie Mgr Lartigue d'y voir et de lui faire connaître les corrections à faire afin d'établir un décret nouveau plus en forme. Il n'est pas nécessaire que les gens de Sainte-Rose présentent une nouvelle requête pour être réunis à Terrebonne. Il croit qu'il vaut mieux laisser à Saint-Philippe les gens de la seigneurie de de Léry desservis par Saint-Philippe. Il lui envoie une copie de la réponse que lui a faite M. Roux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 132.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Nicolas-Sévère) Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 29 octobre 1829). Les procédures pour l'érection de la paroisse de Saint-Barnabé sont trop avancées pour pouvoir être reprises. Les choses doivent rester dans l'état où elles sont et le presbytère sera construit à l'endroit marqué. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 133.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Plessis) Bélair, curé à Sainte-Rose, île Jésus (Québec, 30 octobre 1829). Il lui envoie l'ordonnance par laquelle il réunit à la paroisse de Terrebonne une partie des habitants de l'ancienne paroisse de Saint-François-de-Sales. Il la lira au prône. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 134.)

Requête de quelques habitants de Sainte-Rose, île Jésus, demandant à être rattachés à la paroisse de Terrebonne. Liste des noms des signataires. Certificat de François Coiteux et de J.-B^{te} Roy, témoins (Sainte-Rose, 12 mars 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 avril 1829). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (maison de Joseph Ouimet,

Sainte-Rose, 11 mai 1829). Opposition de la part de plusieurs habitants de Sainte-Rose à la requête ci-dessus (Sainte-Rose, 11 mai 1829). Requête de quelques habitants de Saint-François-de-Sales, île Jésus, demandant à être rattachés à la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne (Saint-François-de-Sales, 4 avril 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 avril 1829). Procès-verbal de M. Deguise, en conséquence de la requête ci-dessus (en la maison de Jean Martin Labelle, Saint-François-de-Sales, 11 mai 1829). Mgr B.-C. Panet. Ordonnance qui réunit une partie des habitants de Saint-François-de-Sales à Saint-Louis-de-Terrebonne (Québec, 10 septembre 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 95 v.)

Mgr B.-C. Panet. Ordonnance qui annexe une autre partie de la paroisse de Saint-François-de-Sales à Saint-Louis-de-Terrebonne (Québec, 30 octobre 1829). (*Registre des requêtes*, v, IV d, f. 200 v.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. David-Henri Têtu (dans la cathédrale de Québec le 1er novembre 1829) (Québec, 1er novembre 1829). (*Registre K*, f. 115 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 2 novembre 1829). Il lui envoie une copie de l'indult qu'il a reçu de Rome, où on accorde à la paroisse de Saint-Constant les indulgences demandées par M. Chèvrefils. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 134.)

Charles Yorke, secrétaire, à l'évêque catholique romain de Québec (Château Saint-Louis, 3 novembre 1829). Le secrétaire d'État à Londres désire connaître le nombre exact des établissements publics faits dans la province de Québec, pour l'éducation de la jeunesse, tant protestante que catholique, ainsi que la quantité des fonds publics appropriés pour cet objet. Son Excellence, sir James Kempt, prie Mgr Panet de vouloir bien lui transmettre un état des différents séminaires établis dans cette province pour l'éducation des personnes de croyance catholique romaine, ainsi que des fonds qui soutiennent ces établissements. (Cartable: *Gouvernement*, II-44.)

Mgr B.-C. Panet à M. Théophile Fortier, missionnaire à Caraquet (Québec, 3 novembre 1829). Il a été surpris d'apprendre que M. Fortier avait fixé sa résidence à Caraquet. Son intention était de le laisser à Tracadie, tant que les gens de Caraquet n'auront pas fait les réparations requises à leur sanctuaire et remboursé les habitants de Tracadie des frais qu'ils ont faits pour préparer le logement du missionnaire. Tout de même, M. Fortier pourra continuer sa résidence à Caraquet, mais à la condition que les habitants de cette localité exécutent les travaux demandés. Réponse à plusieurs doutes à propos des rubriques. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 135.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Clément, curé aux Éboulements (Québec, 5 novembre 1829). M. Clément devra recommencer toute la procédure pour la réparation du presbytère des Éboulements. Les papiers qu'il a envoyés ne sont pas en règle. Il vaudrait peut-être mieux construire un nouveau presbytère en pierre et conserver l'ancien pour servir de salles aux hommes et aux femmes, et même pour y avoir une petite école. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 136.)

Mgr B.-C. Panet à M. Louis Gagné, curé à Lachenaie (Québec, 6 novembre 1829). Il lui accorde pour ses paroissiens la dévotion des dix vendredis en l'honneur de saint François-Xavier. M. Gagné pourra commencer quand il lui plaira. Mgr Panet ne peut expliquer comment il se fait que certains paroissiens de Lachenaie soient desservis par le curé de Terrebonne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 137.)

Mgr B.-C. Panet. Circulaire au sujet de la procession et de la messe de saint Marc (Québec, 7 novembre 1829). (*Registre K*, f. 116 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III p. 236.

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Bellechasse (Québec, 7 novembre 1829). Il lui envoie un indult qui accorde à sa paroisse une indulgence plénière pour dix ans le jour de l'Assomption de la sainte Vierge. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 138.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du diaconat de MM. William McHarron et Zéphirin Levêque (dans la cathédrale de Québec le 8 novembre 1829) (Québec, 8 novembre 1829). (*Registre K*, f. 115 v.)

Requête de plusieurs personnes de Beauport sollicitant l'établissement de la confrérie du scapulaire dans leur église paroissiale (Beauport, 12 novembre 1829). Mgr B.-C. Panet. Acte d'érection de la confrérie du scapulaire dans l'église de Beauport (Québec, 14 novembre 1829). (*Registre K*, f. 115 v.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence sir James Kempt, administrateur, Château Saint Louis (Québec, 16 novembre 1829). Il répond à sa lettre du 3 novembre. Il n'y a dans la province que trois séminaires proprement dits savoir: un dans la ville de Québec, un dans la ville de Montréal et un dans la paroisse de Nicolet. Le gouverneur pourra voir, par les réponses incluses du supérieur du séminaire de Québec, quel est l'objet de cette institution. " Ce n'est qu'après la conquête du pays que le Séminaire de Montréal a établi un collège où s'enseignent, par les messieurs de cette maison, les sciences, excepté la théologie. Ce fût d'abord les marguilliers et plusieurs autres citoyens de cette ville qui achetèrent une maison où un prêtre (Mr Curatteau), avec l'aide de quelques ecclésiastiques envoyés par l'évêque de Québec, fut chargé d'enseigner les langues et les Belles-Lettres jusque et comprise la rhétorique. Ceux qui voulaient étudier les autres sciences, telles que la philosophie et la théologie, étaient obligés de venir s'instruire au séminaire de Québec." Son Excellence pourra voir par le prospectus du collège de Montréal envoyé au comité sur l'éducation, ce que l'on enseigne maintenant dans cette maison. Quant au collège de Nicolet, il a été établi par lettres patentes de Sa Majesté George IV, en date du 10 décembre 1821. Ce séminaire ne se soutient que par le revenu de deux terres qui rapportent peu et de quelques emplacements concédés qui forment une partie du village. Outre ces trois séminaires, il y a un collège établi par M. Girouard à Saint-Hyacinthe, sur la rivière Yamaska. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 138.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence sir James Kempt administrateur, etc., etc. (Quebec, 16 novembre 1829). Outre les trois séminaires mentionnés dans sa lettre précédente, il y a dans la province trois communautés chargées de l'instruction des jeunes filles, celle des Ursulines à Québec, celles des sœurs de la Congrégation à Montréal et celle des Ursulines aux Trois-Rivières. En outre d'enseigner dans la ville de Montréal, les sœurs de la Congrégation " sont obligées d'envoyer à la demande de l'évêque deux de leurs sœurs dans les différentes paroisses du diocèse, où l'on bâtit des maisons pour y tenir des écoles de filles... Les Ursulines des Trois-Rivières, outre le soin des malades, sont aussi chargées de l'instruction des jeunes filles qui leur sont envoyées." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 140.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 novembre 1829). Il l'approuve d'avoir envoyé M. (Gabriel-Léandre) Arsenault, vicaire à Saint-Hyacinthe. Il permettra que l'on marque le site d'une église dans la nouvelle paroisse de Saint-Édouard. Il lui envoie copie d'une lettre de M. (Joseph-Édouard)

Morissette où celui-ci demande à Mgr Panet de ne pas émettre maintenant le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite, parce qu'un groupe de citoyens de Saint-Cyprien s'oppose à ce qu'on les réunisse à Sainte-Marguerite. Il lui envoie aussi quelques copies d'une circulaire à propos de la procession de saint Marc pour l'année 1830. Il dressera le décret d'érection canonique de la paroisse du Saint-Esprit, aussitôt que M. (Magloire) Blanchet lui aura envoyé son procès-verbal. " Quand un prêtre débitera dans la chaire un discours tel que celui de M. Chartier qui animera les uns contre les autres les anciens et nouveaux sujets, je n'aurai pas besoin que l'exécutif m'en fasse des plaintes pour sévir contre lui. S'il le fait dans les papiers publics ce sera à ce pouvoir à lui faire son procès." Il ne faut pas permettre ces déclamations politiques dans la chaire. A propos du traité que prépare Mgr Signay sur les questions de discipline du diocèse. Comment agir concernant les prêtres d'un diocèse étranger demandant à célébrer la messe. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 142.)

Charles Yorke, secrétaire, à l'évêque catholique romain de Québec (Château Saint-Louis, Québec, 18 novembre 1829). Son Excellence sir James Kempt accuse réception de la lettre de Mgr Panet et des documents qui l'accompagnent, concernant les établissements catholiques d'éducation dans la province de Québec. Son Excellence le remercie de sa délicate attention et des renseignements qu'il lui donne au sujet des maisons d'éducation pour les filles dans les villes de Québec, Montréal et des Trois-Rivières. (Cartable: *Gouvernement*: II-45.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Édouard) Morissette, curé de Saint-Cyprien (Québec, 19 novembre 1829). Il a reçu la requête où un certain groupe de citoyens appartenant à Saint-Cyprien demande de ne pas être réuni à la paroisse de Sainte-Marguerite. Il fera droit à leur demande. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 144.)

Mgr B.-C. Panet. Réponse à une adresse de plusieurs citoyens présentée à Mgr Panet le 19 novembre 1829 à l'occasion de M. (Étienne) Chartier, ptre. " Messieurs, agréez, s'il vous plaît, le témoignage de ma reconnaissance pour l'intérêt que vous avez fait paraître en faveur de l'un de mes prêtres. J'ai examiné avec la plus grande attention la requête que vous m'avez présentée, et vous pouvez croire que dans l'affaire qui en fait le principal objet, comme dans toutes les autres que ma situation m'oblige à traiter pour le bien de ce diocèse, je me ferai un devoir d'exclure tout motif humain et de n'agir que par des considérations basées sur l'honneur et l'indépendance de l'Épiscopat, pour la plus grande gloire de Dieu et pour les plus chers intérêts de la religion, 20 novembre 1829." (Cartable: *Évêques de Québec*, IV-186.)

Requête des habitants de la seigneurie de Saint-Georges demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Gamelin, N. P. (Saint-Georges, 9 juillet 1827). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Paquin, curé de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 17 juillet 1827). Procès-verbal de M. Paquin en vertu de la commission ci-dessus (manoir seigneurial de Saint-Georges, 12 septembre 1827). Requête des habitants des seigneuries de Saint-James, Thwaite et Saint-Normand, demandant que leur territoire soit érigé canoniquement conjointement avec celui de Saint-Georges. Liste des noms des signataires. Certificat de François-M. Pétrimoulx, N. P. Saint-Georges, 3 novembre 1828). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 181 r.)

Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Édouard (Québec, 20 novembre 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 201 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Pigeon, curé à Saint-Philippe (Québec, 20 novembre 1829). Il lui envoie un nouveau décret d'érection de la paroisse de Saint-Édouard, lequel annule celui du 29 septembre dernier où s'étaient glissées certaines erreurs. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 144.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 23 novembre 1829). Il lui envoie le nouveau décret d'érection de la paroisse de Saint-Édouard. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 144.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. William McHarron (dans la cathédrale de Québec le 22 novembre 1829) (Québec, 22 novembre 1829). (*Registre K*, f. 116 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 novembre 1829). M. (François-Xavier) Pigeon lui aurait épargné bien de l'ouvrage en lui renvoyant le premier décret d'érection de la paroisse de Saint-Édouard. Il a fait droit à la requête des habitant de Saint-Cyprien. Afin d'éviter les difficultés dans l'érection des paroisses, il lui fera préparer un extrait de tous les décrets d'érection des paroisses du district de Montréal, tant de celles déjà érigées que de celles qui le seront dans l'avenir. Le testament de Mgr Lartigue a été placé en un lieu sûr. Il faudra attendre que le Parlement canadien se réunisse de nouveau pour présenter de nouvelles pétitions à propos des demandes faites par MM. Maguire et Tabeau et qui ont été toutes refusées. Puisque M. (Isidore) Poirier refuse des lettres d'archiprêtre, il nommera à sa place M. François-Louis Parent, curé de Saint-Henri-de-Mascouche. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 146.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Bernard) Madden, missionnaire à Frampton (Québec, 24 novembre 1829). Il a appris de bien mauvaises nouvelles sur son compte. S'il continue cette manière d'agir Mgr Panet aura recours à des remèdes plus efficaces. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 146.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Auguste) Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 25 novembre 1829). Il est évident que M. Le Saulnier ne peut plus remplir les fonctions curiales de la paroisse de Montréal. C'est donc sous un prétexte que M. Roux persiste à maintenir M. Richards pour le suppléer. Il le prévient que s'il veut continuer à laisser M. Richards à ce dernier poste, il interdira à celui-ci la prédication de la parole de Dieu dans la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 146.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr Joseph Rosati, évêque de Saint-Louis et administrateur de la Nouvelle-Orléans (Québec, 25 novembre 1829). (*Registre K*, f. 117 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-François) Baillargeon, curé du Château-Richer (Québec, 27 novembre 1829). En vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés par un indult du 11 février 1826, il permet à la paroisse du Château-Richer l'exposition du saint sacrement pendant quarante heures durant les jours gras. " Autant que possible il serait à propos de chanter pendant ces trois jours la messe et les vêpres avec une instruction au peuple et une amende honorable au St Sacrement. Afin que les quarante heures soient complètes, il faudra exposer le St Sacrement dès quatre heures du matin et avoir soin qu'il y ait des adorateurs dès le commencement." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 147.)

Requête des habitants de Saint-Idisore-de-Lauzon demandant la permission de construire un presbytère-chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Paradis, N. P. (Saint-Isidore, 17 août 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à Mgr Joseph Signay en conséquence de la requête ci-dessus (Québec,

22 août 1829). Procès-verbal de Mgr Signay où il dit qu'il a marqué le site d'un presbytère dans la concession Sainte-Geneviève, lequel presbytère servira en même temps de chapelle (concession Sainte-Geneviève, 12 novembre 1829). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 1er décembre 1829). (*Registre des requêtes*, v. V c, f. 86 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Paquin, curé à Blairfindie (Québec, 3 décembre 1829). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Il a rejeté la requête de quelques habitants de Saint-Cyprien qui demandaient à être réunis à Sainte-Marguerite. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 147.)

Mgr B.-C. Panet à M. John Carroll, missionnaire à Saint-Jean, N. B. (Québec, 4 décembre 1829). Il lui est impossible d'accéder à la demande de M. Carroll et de lui envoyer un prêtre pour le remplacer pendant le voyage qu'il se propose de faire aux États-Unis. Il lui faudrait pour cela prendre un jeune ecclésiastique qui n'a que deux ans de théologie et fait la classe au petit séminaire. Tout de même, s'il le faut, il ordonnera celui-ci dès le mois d'août et le lui enverra. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 148.)

Mgr B.-C. Panet à M. Benjamin Racey, Weast Farms, New-York (Québec, 5 décembre 1829). Il a appris par M. James Douglas, que M. Racey était disposé à confirmer l'acte de donation par madame McGibbon d'un terrain à Matane, pour y ériger une chapelle pour les catholiques de cette localité. Il le prie de vouloir bien passer un acte de cette acceptation devant un notaire et de le remettre à M. Lewis Willcocks qui se chargera de l'expédier à Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 149.)

Mgr B.-C. Panet à M. E.-N.-L. Dumont, au manoir seigneurial de Saint-Eustache (Québec, 7 décembre 1829). Il n'est pas du tout en faveur du démembrement projeté de la paroisse de Saint-Eustache. Les choses resteront telles qu'elles ont été réglées par Mgr Plessis dans le décret d'érection de cette paroisse, en date du 15 novembre 1825. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 149.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 décembre 1829). Il attendra la réponse de Mgr Lartigue avant de régler le cas du curé de Sainte-Marie (de Monnoir). Il aimerait mieux que les paroissiens de Saint-Édouard construisissent deux édifices séparés car " ce presbytère portant chapelle est sujet à bien des inconvénients." Il s'est rendu aux désirs des habitants de Saint-Cyprien qui se sont opposés à ce qu'une partie de leur paroisse fut annexée à Blairfindie. Il est peiné d'apprendre la maladie de M. (Magloire) Blanchet. M. (Louis) Naud, que Mgr Lartigue lui a envoyé pour l'assister, demande d'être surveillé. Le seigneur Dumont est absolument opposé au démembrement de Saint-Eustache. M. (Auguste) Roux a écrit à Mgr Panet qu'il a remplacé provisoirement M. Richards par M. (Claude) Fay, dans la charge de curé d'office à Montréal. Il lui envoie un exemplaire de la bulle pour le nouveau jubilé. Le souverain pontife en exige strictement la publication. Il a préparé quelques notes sur le bill de l'Institution Royale. Il lui envoie une copie de ces notes afin que Mgr Lartigue y fasse ses observations. Les paroissiens de Terrebonne lui ont demandé de prendre sur les revenus de la fabrique pour agrandir leur église; il le leur a permis. Les habitants des seigneuries de Sabrevois, de Noyan et de Foucault, lui ont demandé dans une requête de vouloir bien leur envoyer un député pour marquer le site d'une église dans Henryville. Il a reçu du saint-siège un indult qui autorise son coadjuteur et ses grands vicaires à subdéléguer les pouvoirs reçus par lui du saint-siège et qu'il leur a commu-

niqués. M. (Jean-Marie) Fortin, ancien curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, est décédé le 9. Il a laissé M. (Étienne) Chartier à son poste. " J'espère que les leçons qu'il a reçues l'empêcheront de retourner à de semblables imprudences. Il devrait être bien humilié d'avoir été la cause de tant de débats." P. S. Les habitants de la côte Saint-Louis dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan demandent d'être réunis à la future paroisse de Saint-Ours. Il fera droit à leur demande dans sont décret d'érection de Saint-Ours. On lui a présenté une nouvelle requête tendant à faire inclure dans la paroisse de Blairfindie neuf habitants de Saint-Cyprien. Son décret d'érection de Sainte-Marguerite est maintenant émis et il lui faudra de sérieuses raisons pour y déroger. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 149.)

Requête des marguilliers et notables de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne demandant la permission de faire certaines réparations à leur église (Terrebonne, 3 décembre 1829). Mgr B.-C. Panet. Permission de faire les réparations demandées, après une visite d'experts (Québec, 11 décembre 1829). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 204 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Pascal) Porlier, curé à Terrebonne (Québec, 13 décembre 1829). Il lui permet de prendre sur les revenus de la fabrique de quoi subvenir aux dépenses nécessaires pour agrandir l'église de Terrebonne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 155.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 13 décembre 1829). Il lui est impossible d'accéder à sa requête et de lui envoyer un prêtre pour l'assister. On lui demande de l'aide de tous côtés. Deux prêtres sont décédés dernièrement: M. (Louis-Marie) Fortin et M. (Charles-Ambroise) Brouillet, vicaire à Sainte-Marie-de-Monnoir. Il faut faire payer les arrérages de bancs à ceux qui les remettent à la fabrique. Il lui permet de célébrer la messe de minuit le jour de Noël, tous les ans, pourvu qu'elle ne soit pas l'occasion de désordres. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 154.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Thomas-Ferruce Picard) Destroismaisons, curé à Saint-Urbain (Québec, 13 décembre 1829). " Il n'y a que les seuls marguilliers anciens et nouveaux qui doivent être convoqués, pour la reddition des comptes de ceux sortant de charge. On ne convoque les autres paroissiens que lorsqu'il s'agit d'affaires qui intéressent toute la paroisse comme la bâtisse ou réparations, extérieur de l'Église, presbytère, et cimetière. Car pour l'intérieur de l'Église, les ornemens d'icelle ou de l'autel, il suffit d'une assemblée des marguilliers et d'un acte de délibération qu'ils en doivent passer. Pour toute assemblée des marguilliers ou de la paroisse; il faut qu'elle soit annoncée deux dimanches. Dans les affaires qui regardent toute la paroisse, il faut qu'il soit présenté une requête signée de la Majorité des propriétaires à l'évêque." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 155.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 décembre 1829). Il lui envoie une copie de la lettre qu'il se propose d'adresser à M. Roux, afin que Mgr Lartigue y ajoute ses observations. M. (Michel-Marie) Brien, vicaire à Saint-Eustache, lui a demandé son approbation pour entrer au séminaire de Montréal et en devenir membre. Il prie Mgr Lartigue de lui dire ce qu'il en pense. M. le curé de Saint-Eustache lui a écrit une longue lettre pour lui faire voir les raisons qui exigent la division de Saint-Eustache. Une communication officielle de Rome lui annonce que le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard et les îles de la Madeleine sont érigés en vicariat apostolique sous l'autorité de Mgr McEachern et qu'on a joint le Cap-Breton au vicariat de la Nouvelle-Écosse. Il avait consenti à l'érection du vicariat apostolique " alléguant cependant des rai-

sons qui devaient faire voir que la chose était impossible." Pour le Cap-Breton, on l'a réuni à la Nouvelle-Écosse sans lui en parler. On lui dit simplement que vu l'éloignement de cette province de sa résidence, on présume qu'il ne sera pas fâché d'en être déchargé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 156.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Paquin, curé à Blairfindie (Québec, 14 décembre 1829). Il a reçu sa lettre en faveur des habitants de Saint-Cyprien qui désirent être réunis à sa paroisse. Ce n'est qu'après mûre réflexion qu'il a décidé de ne pas les y inclure, et cela d'après l'avis de Mgr de Telmesse. Il ne peut donc se rendre au désir manifesté dans sa lettre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 155.)

Requête des habitants de Saint-Laurent, île de Montréal, demandant que la confrérie du saint Rosaire soit érigée dans leur paroisse (Saint-Laurent, 9 décembre 1829). Mgr B.-C. Panet. Acte d'érection de la confrérie du Rosaire dans l'église de Saint-Laurent, île de Montréal (Québec, 15 décembre 1829). (*Registre K*, f. 118 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (Bernard-Angus) McEachern, évêque de Rose, Saint-André, île du Prince-Édouard (Québec, 18 décembre 1829). Par une bulle datée du 11 août 1829, il apprend que Mgr McEachern est nommé évêque titulaire de l'île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et des îles de la Madeleine. Si Mgr McEachern a accepté, il se trouve que Mgr Panet n'a plus juridiction sur ce nouveau diocèse. Tout de même, avant de se considérer comme évêque en titre, Mgr McEarchern doit prendre possession de son évêché et de sa cathédrale. Description du cérémonial à remplir. Mgr McEachern enverra des lettres de grand vicaire à Mgr Panet et à son coadjuteur. Mgr Panet lui en enverra pour le diocèse de Québec. Les missionnaires qui se trouvent dans le nouveau diocèse pourront revenir à Québec sans que Mgr Panet puisse s'y opposer; ils sont cependant libres de rester dans le nouveau diocèse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 157.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr William Fraser, évêque de Tanes, à Antigonish, Nouvelle-Écosse (Québec, 18 décembre 1829). Une bulle datée du 4 septembre 1829 lui apprend que le Cap-Breton a été annexé au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. Mgr Panet se trouve donc déchargé de l'administration de cette partie de son diocèse. Il ne pourra refuser aux missionnaires qu'il a envoyés dans le Cap-Breton, la permission de revenir à Québec s'ils la sollicitent. C'est ainsi que Mgr Fraser devra nommer un successeur à M. (Julien) Courtaud, missionnaire à Chéticamp, qui désire revenir à Québec. Il lui renouvelle la demande qu'il lui a déjà faite dans une lettre de mars 1828, de lui envoyer des lettres de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 159.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Thomas Scallan, évêque de Drago, à Saint-Jean de Terreneuve (Québec, 18 décembre 1829). Il regrette d'être informé du mauvais état de la santé de Mgr Scallan; il se réjouit, tout de même, en apprenant que le souverain pontife a donné un auxiliaire à Mgr Scallan, dans la personne du révérend Michael Fleming. Mgr Scallan saura avec plaisir que le pape a créé un nouveau diocèse sous le titre de Charlottetown et que Mgr McEachern en devient le premier titulaire, aussi que le Cap-Breton a été réuni au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 160.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste-Isidore) Lajus, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 21 décembre 1829). Il ne peut lui envoyer un vicaire. Le meilleur parti pour M. Lajus serait d'abandonner sa paroisse pour en prendre une plus proportionnée à ses forces. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 161.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de M. Michael McKeagney (dans la chapelle Saint-Louis de la cathédrale de Québec le 23 décembre 1829) (Québec, 23 décembre 1829). (*Registre K*, f. 120 r.)

Mgr B.-C. Panet. Acte des ordres mineurs de MM. François-Xavier Marcoux, Pascal Pouliot, Thomas-Léandre Brassard, Louis Casault, Édouard Montminy, Léon Gingras, Louis Proulx, Benjamin Grenier et Michael McKeagney (dans la chapelle de la congrégation du séminaire de Québec le 24 décembre 1829) (Québec, 24 décembre 1829). (*Registre K*, f. 120 r.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du sous-diaconat de MM. Luc Aubry et François-Xavier Marcoux; du diaconat de MM. Charles-Félix Cazeau et Hector Drolet (dans la cathédrale de Québec le 27 décembre 1829) (Québec, 27 décembre 1829). (*Registre K*, f. 120 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Barthélemy) Fortin, curé à la Pointe-Claire (Québec, 28 décembre 1829). Il lui envoie une commission pour aller à Vaudreuil présider l'enquête pour l'érection canonique de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 160.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Joseph) Deguise, curé à Varennes (Québec, 28 décembre 1829). Il lui envoie une commission pour aller fixer le site d'un nouveau presbytère à Longueuil. S'il s'agit de le rebâtir en neuf, il en fixera les dimensions. Si l'on désire construire une salle pour les habitants avant les offices, il vaut mieux qu'elle soit complètement séparée du presbytère. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 162.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 29 décembre 1829). " L'élection du marguillier qui doit entrer dans le banc au jour de l'an ne se fait pas de la même manière dans toutes les paroisses. A Québec, il n'y a que les seuls marguilliers anciens et nouveaux qui soient assemblés pour cette élection et c'est la pratique que suit le plus grand nombre de paroisses de la campagne. D'autres, outre les marguilliers anciens et nouveaux, y admettent ceux qu'on appelle les notables tels que le seigneur du lieu, le notaire et les premiers officiers qui tiennent quelque commission du roi. Mais il y a en cela de la difficulté parce que plusieurs qui ne sont pas notables prétendent l'être. Mais on ne doit pas admettre pour cette élection généralement tous les propriétaires d'une paroisse. Il arriverait pour cette élection les mêmes cabales et les mêmes désordres qui arrivent dans les élections des représentants à la Chambre d'assemblée." Si cette coutume d'admettre tous les paroissiens à l'élection du marguillier s'est introduite dans la paroisse de M. Dénéchaud, il fera son possible pour la faire disparaître. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 162.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Potvin, curé à Sainte-Croix (Québec, 31 décembre 1829). Il lui permet de faire la neuvaine à saint François-Xavier dans sa paroisse. Elle commencera le premier samedi du carême avec indulgence plénière pour les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, prieront aux intentions du souverain pontife. Cette faculté est accordée jusqu'à révocation. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 163.)

1830

Mgr B.-C. Panet à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Saint-Jacques, Montréal (Québec, 4 janvier 1830). " Monseigneur, je dirai bien comme vous que l'introduction d'un Comité Catholique dans l'Institution Royale ne me plait qu'à

demi, mais, d'un autre côté, il seroit bien utile pour nous de procurer des moyens d'établir et de soutenir des écoles catholiques dans les pauvres paroisses qui ne sont pas en état d'y contribuer de l'argent de leur Fabrique et surtout dans les Townships où il se trouvera peu de Catholiques, parmi plusieurs Protestans. Ces derniers obtiendront des argens pour bâtir des écoles et les pauvres Catholiques n'en ayant pas le moyen seront entraînés par eux à fréquenter les écoles Protestantes. Car vous savez qu'en conséquence de ce Bill d'Institution Royale, il est alloué presque tous les ans sur les revenus de la Couronne, dans ce pays, une somme de plus de £3,000, pour les écoles Protestantes, à laquelle nous n'avons aucune part pour celles des Catholiques. Pour ce qui est des Syndics ou membres du Comité Catholique dans l'Institution Royale, il doit y avoir cinq membres ecclésiastiques *ex-officio:* l'Évêque, son coadjuteur, le curé de Québec, le Supérieur et le Prêtre le plus ancien du Séminaire et de plus l'orateur de la Chambre d'assemblée, tant qu'il sera Catholique, de sorte qu'il ne reste plus que 5 autres membres laïcs. Ces derniers membres doivent être présentés au gouverneur et n'auront besoin que de son approbation et d'une commission de sa part, de sorte que ce comité pourra toujours être assez bien composé. Je ne voudrois pas que par ce nouveau Bill, on vint à révoquer aucunement ceux de 1824 et 27. Ces deux actes sont très favorables aux Fabriques, puisqu'elles ont droit de recevoir des donations et legs pour leur établissement et leur soutien. Quoique jusqu'à présent, on ne voye pas que des personnes en ayent faits en leur faveur, il est à présumer que quelques bons Curés de ces Paroisses ou autres le feront à l'avenir. On pourroit s'en tenir même à ces deux Bills si ce n'étoit, comme j'ai dit ci-dessus, pour celles dont les Fabriques sont pourvus, et les Townships, où les Catholiques se trouvant mêlés avec les Protestans, il faudroit de l'argent pour y établir et soutenir des écoles Catholiques. Quant à l'argent provenant des dons faits au Comité Catholique, ou au produit de ses fonds qui seroient déposés chez le Receveur général, je ne vois pas comment le gouverneur pourroit refuser à la demande de la majorité du Comité de donner un warrant pour délivrer les argens qui lui seroient nécessaires pour le bien et l'usage de ses écoles. Cet argent y seroit plus en sureté qu'entre les mains d'un particulier. Enfin, quoique le Bill dise que les maisons d'école qui seront bâties à l'avenir n'auront pas plus de 80 pieds de longueur sur 40 de largeur, je crois que ces dimensions sont plus que suffisantes et même trop grandes dans les Paroisses de la campagne, où on pourra avoir des écoles pour chaque population de deux cens familles. C'est ce qui doit avoir lieu dans un pays où l'éloignement des habitans et la rigueur des temps, pendant plus de six mois de l'année, empêcheront toujours les personnes éloignées d'une grande Paroisse d'y envoyer leurs enfans. Telles sont, Monseigneur, mes observations sur vos objections à l'introduction d'un Comité Catholique dans l'Institution Royale." Il lui fera connaître dans quelques temps comment on pourra célébrer le jubilé. Il a envoyé à M. Roux la lettre mentionnée dans sa lettre précédente. Ce n'est pas en vicariat apostolique que sont érigées les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Édouard, mais en évêché sous le titre de Charlottetown. M. Lajus de Sainte-Marie-de-Monnoir lui a demandé un vicaire. Mgr Lartigue pourra envoyer M. Gaulin sur les lieux pour marquer le site d'une église à Henryville. On lui demande la permission de bâtir une église et un presbytère à Saint-Édouard. Les dimensions que l'on se propose de donner à ces édifices sont beaucoup trop vastes: il prie Mgr Lartigue de le renseigner sur ce point. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 163.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Charles-Félix Cazeau (dans la cathédrale de Québec le 3 janvier 1830) (Québec, 3 janvier 1830). (*Registre K*, f. 121 r.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de secrétaire du diocèse de Québec en faveur de M. Charles-Félix Cazeau (Québec, 4 janvier 1830). (*Registre K*, f. 121 r.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de chapelain de la congrégation de Notre-Dame de Québec en faveur de M. Charles-Félix Cazeau (Québec, 4 janvier 1830). (*Registre K*, f. 121 v.)

Mgr B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Charles-Félix Cazeau, secrétaire du diocèse de Québec (Québec, 4 janvier 1830). (*Registre K*, f. 122 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Brien, vicaire à Saint-Eustache (Québec, 9 janvier 1830). M. Brien s'adressera à Mgr de Telmesse pour l'exécution du projet qu'il a en vue. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 167.)

MM. Tabeau et Maguire à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Rome, 11 janvier 1830). Ils sont arrivés à Rome le 25 novembre dernier. Le lendemain de leur arrivée ils se sont présentés chez le secrétaire de la Propagande, Mgr Castracane, et lui ont fait connaître l'objet de leur mission. Celui-ci leur a dit qu'il ne saurait être question de révoquer la permission donnée aux Sulpiciens de Montréal d'aliéner leurs biens, qu'on ne pouvait qu'en ordonner, pour le moment, la suspension, cette question ne pouvant être réglée sans une réunion générale de la congrégation, pas avant la mi-février. Ils ont fait présenter à sa Sainteté "deux pétitions dont l'une pour obtenir du saint-siège la continuation et l'approbation du mode ci-devant observé dans l'élection du coadjuteur de Québec, et l'autre pour demander, suivant les instructions de Monseigr l'évêque de Telmesse, un bref qui abatte les factions et mette un terme aux calamités qui pèsent depuis tant d'années sur le district qu'il gouverne. Deux autres pétitions ont été ensuite adressées à son éminence le cardinal préfet, l'une pour indulgences, grâces, solutions de difficultés, etc., etc., l'autre pour obtenir du st-siège une défense formelle aux ecclésiastiques de St-Sulpice d'aggréger à leur corps aucun nouveau membre, sans l'agrément de l'évêque de Québec." Ils viennent de recevoir de Mgr de Telmesse l'ordre formel d'offrir au pape sa démission du gouvernement spirituel du district de Montréal. Dans une audience, que vient de leur accorder Mgr Castracane, ils lui ont fait part de ce désir de Mgr de Telmesse. Mgr Castracane leur a dit qu'il ne serait pas agréé et que le saint-siège remédierait au mal d'une manière ou de l'autre. Ils lui ont dit que Mgr Panet ne voulait pas d'un vicariat apostolique. Mgr Castracane leur a exprimé son désir sincère de hâter la décision de leurs affaires. P. S. Mgr Weld et Mgr Dubois, évêque de New-York, doivent passer l'hiver à Rome. Ils ont appris que le district de Mgr McEachern était érigé en évêché et que les bulles ont été expédiées au mois de septembre dernier. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII–42.)

MM. Tabeau et Maguire. Pétition à Son Eminence le cardinal Cappellari, préfet de la Propagande, pour faire suspendre la permission donnée à MM. du Séminaire de vendre leurs biens au gouvernement britannique. Notes pour accompagner la demande de révoquer la permission donnée au séminaire de Montréal d'aliéner ses biens. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, c–139, 141.)

MM. Tabeau et Maguire. Pétitions à Sa Sainteté le pape Pie VIII en faveur de Mgr l'évêque de Telmesse. Notes pour accompagner la pétition en faveur de Mgr l'évêque de Telmesse. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, c–143, 145.)

MM. Tabeau et Maguire. Pétitions à Sa Sainteté Pie VIII aux fins de faire confirmer le mode d'élection des coadjuteurs, en usage dans ce diocèse. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, c–147.)

MM. Tabeau et Maguire. Pétitions à Son Eminence le cardinal Cappellari pour: 1° faire défense aux Sulpiciens de Montréal de s'agréger de nouveaux membres sans le consentement des évêques; 2° pour obtenir la permission de chanter des services anniversaires certains jours; 3° pour demander, en faveur de M[gr] Signay, le pouvoir de dispenser au 2[e] dégré de consanguinité et d'affinité. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, c–149.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Pierre) Bourget, curé à L'Islet (Québec, 11 janvier 1830). Il a approuvé la requête de ses paroissiens où ils demandent la permission d'allonger leur église. Il faudra faire attention à ce que ces travaux ne soient une cause d'affaiblissement pour l'ancienne partie de l'église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 167.)

Requête des habitants de Notre-Dame-de-Bonsecours-de-L'Islet demandant la permission de prendre de l'argent au coffre de la fabrique pour solder les frais d'agrandissement de leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de G.-A. Verreau, N. P. (L'Islet, 20 décembre 1829). M[gr] B.-C. Panet. Permission de se servir de l'argent de la fabrique pour solder les frais des réparations demandées, après une visite d'experts, à condition que tous les matériaux soient fournis par les habitants et que l'agrandissement projeté ne soit pas dommageable au reste de l'édifice (Québec, 11 janvier 1830). (*Registre des Requêtes*, v. IV d, f. 205 r.)

Requête des habitants de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-N. Charlebois, N.P. (Nouvelle-Longueuil, 19 septembre 1829). Commission donnée par M[gr] B.-C. Panet à M. Paul Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 23 octobre 1829). Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (Presbytère de Saint-Polycarpe, 19 novembre 1829). M[gr] B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Polycarpe (Québec, 12 janvier 1830). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 205 v.)

M[gr] B.-C. Panet à M. Édouard Labelle, curé de Saint-Polycarpe (Québec, 16 janvier 1830). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Saint-Polycarpe. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 168.)

Requête des habitants de l'Ile-aux-Coudres, demandant la permission de prendre le quart du revenu de la fabrique pour le soutien d'une école. Liste des noms des signataires (Ile-aux-Coudres, 25 décembre 1829). M[gr] B.-C. Panet. Permission accordée de prendre le quart du revenu de la fabrique, à condition que ce quart soit employé à payer le maître d'école (Québec, 13 janvier 1830). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 215 r.)

M[gr] B.-C. Panet. Mandement où il annonce aux prêtres, exerçant le ministère en langue anglaise dans le diocèse de Québec, qu'il leur envoie un recueil d'annonces et de formules en langue française (Québec, 14 janvier 1830). Inclus: copie en langue anglaise du même mandement. (*Registre K*, f. 122 v.) Publié dans *Mandement, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 287.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (François-Norbert) Blanchet, curé aux Cèdres (Québec, 16 janvier 1830). Il le charge d'aller faire l'enquête pour l'érection de la paroisse de Rigaud. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 168.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 18 janvier 1830). Il n'approuve pas que l'on prenne £400 de l'argent de la fabrique pour agrandir l'église de Maskinongé, à moins que la requête ne soit signée par la majorité des habitants. " Il est bon que vous sachiez que je n'accorde ordinairement de prendre sur l'argent de la Fabrique que ce qui est nécessaire pour payer la main d'œuvre et les articles que les habitants ne peuvent fournir de leurs mains et que j'exige que les matériaux soient fournis par les habitants." M. Marcoux remarquera aussi qu'il n'est pas opportun d'agrandir une église dans une paroisse qui sera probablement divisée. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 168.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr J.-J. Lartigue, à Montréal (Québec, 20 janvier 1830). " Monseigneur, comme je ne trouve pas que le Bill du Conseil législatif, proposé l'année dernière pour autoriser la formation de deux comités séparés dans l'acte de l'Institution Royale, s'explique assez sur bien des objets d'importance et, principalement, sur la nomination des autres membres qui ne sont pas *ex-officio*, sur la nomination, le placement et déplacement des maîtres des écoles Catholiques, j'ai essayé de faire un nouveau projet de Bill, en suivant, article par article, autant que possible, l'acte de l'Institution Royale de la 41eme année du règne de George III, non pour amender cet acte, mais en bâtir un nouveau qui conviendroit aux deux comités et préviendroit toutes les difficultés qui pourroient naître de ce mélange en un seul corps. Je l'adresse à Votre Grandeur pour qu'elle y passe ses remarques. Il faut savoir que les allouances d'argent accordées en faveur des écoles Protestantes par l'acte de la 41eme année de George III sont prises sur les revenus de la Couronne qui se perçoivent ici sur les biens des Jésuites, les lots et ventes de ses domaines dans cette Province, auxquelles nous ne pouvons espérer d'avoir part pour nos écoles Catholiques, s'il n'y a point de Comité Catholique dans l'Institution Royale. Il est vrai que tant que la Chambre d'assemblée sera bien composée, nous pourrons obtenir de sa part quelque chose pour des écoles Catholiques, mais il est à craindre qu'elle passeroit plutôt quelque Bill qui, comme celui de l'année dernière, les mettroit sous le contrôle de Syndics, ce qui ne me plaît pas. Après tout, je ne consentirai pas à admettre un comité catholique dans l'Institution Royale, que le premier acte qui l'établit ne soit entièrement refondu." Comme la neuvaine à saint François-Xavier se célèbre dans la plupart des paroisses au commencement du carême, il n'annoncera l'indulgence du jubilé qu'après les semences du printemps. Il envoie une commission à M. (Jean-Baptiste) Paquin pour aller marquer la place d'une église à Saint-Édouard. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 169.) Notes sur le nouveau bill en faveur de l'Institution Royale (sans indication d'auteur ni de date). (Cartable: *Gouvernement*: A–40.) Mgr Joseph Signay. Analyse du bill projeté sur l'éducation en 1829 et des amendements que Mgr Signay demande qu'on y fasse: 1° touchant les abus des écoles où un maître enseigne aux filles et vice-versa; 2° touchant l'enseignement de la morale et de la doctrine chrétienne. Il rappelle les directions données à ce sujet lors de l'établissement de l'Hôpital général de Montréal, le 3 février 1718, et par l'ordonnance de l'intendant Dupuy, en date du 4 juin 1727. Remarques faites à un curé par Mgr Signay dans une lettre écrite le 22 décembre 1829. (Cartable: *Gouvernement*: A–110, 125.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Auguste) Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 20 janvier 1830). Il est fort surpris de voir que M. Roux n'a pas répondu à sa dernière lettre. Il ne peut admettre la nomination de M. Fay, comme curé d'office de la paroisse de Montréal, puisqu'il ne lui a pas été présenté régulièrement pour avoir son approbation. Les évêques, ses prédécesseurs, n'ont

jamais voulu dire qu'ils n'approuvaient ce curé que pour la confession. La cure de Montréal est entièrement sous l'autorité des évêques de Québec. Mgr Panet espère que M. Roux n'a pas l'intention de la rendre indépendante d'eux. Il le prie de ne pas le forcer à être sévère lorsqu'il ne désire que lui témoigner de la bienveillance qui est plus selon son caractère. Au reste, sachant l'état de faiblesse où est réduit M. Roux, il ne lui impute pas ces procédés, mais il en rend "responsables ceux qui, sous votre nom, ne craignent pas de compromettre, pour leur intérêt particulier, le séminaire avec l'autorité épiscopale que je dois maintenir." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 170.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'archiprêtre pour les paroisses d'Yamachiche, Pointe-du-Lac, Maskinongé, la Rivière-du-Loup et de Saint-Léon-le-Grand, en faveur de M. Sévère Dumoulin, curé de Sainte-Anne-d'Yamachiche (Québec 20 janvier 1830). (*Registre K*, f. 124 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Guillaume) Roque, vicaire général, au séminaire de Montréal (Québec, 21 janvier 1830). Comme on lui dit de toutes parts que l'âge et les infirmités mettent M. Roux dans l'impossibilité de remplir les fonctions de grand vicaire et de supérieur du séminaire, il prie M. Roque de le suppléer dans ces deux charges "surtout dans celle de grand vicaire, où il se rencontre des cas, dont d'autres que lui seul ne doivent avoir connaissance." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 172.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère-Nicolas) Dumoulin, curé d'Yamachiche (Québec, 23 janvier 1830.) Comme le canton d'Yamachiche se trouve sans archiprêtre par la nomination de M. Joyer aux Trois-Rivières, il lui envoie des lettres pour remplir cette fonction. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 172.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, missionnaire au village de Sainte-Anne, près de Fredericton (Québec, 23 janvier 1830). Il a été heureux d'apprendre que M. Belleau prenait racine dans sa mission. Il est probable qu'il recevra l'allocation de £50 de la législature. Réponse à propos de deux concubinaires. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 173.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Hector Drolet (dans la cathédrale de Québec le 24 janvier 1830) (Québec, 24 janvier 1830). (*Registre K*, f. 124 v.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants des Éboulements (Québec, 28 janvier 1830). Puisqu'ils ne se sont pas rendus à la demande de sa lettre du 17 septembre 1829, il ordonne à leur curé, M. Pierre Clément, de quitter le presbytère des Éboulements et de se retirer chez un de ses confrères où ils iront le chercher tous les quinze jours pour qu'il puisse leur donner l'office du dimanche. (*Registre K*, f. 125 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 31 janvier 1830). Il ne permettra de prendre £400 du coffre de la fabrique, qu'en autant que ses paroissiens se conformeront à ce qu'il a dit à M. Marcoux dans sa lettre du 18 de ce mois. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 174.)

M. l'abbé John O'Meara à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Gosport, Angleterre, 4 février 1830). Il a déjà envoyé à Mgr Panet des certificats concernant son état de santé. Il n'est pas mieux dans le moment et il croit que, vu sa faible constitution, il ne pourra retourner au Canada. Il prie Mgr Panet de lui permettre de rester en Angleterre et de lui envoyer un *exeat*. (Cartable: *Angleterre*, III-11.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 février 1830). Il lui adresse un mémoire, que lui ont envoyé les messieurs du séminaire de Montréal, pour établir le droit du supérieur de nommer le curé d'office sans l'approbation de l'évêque. Mgr Lartigue voudra bien lui transmettre ses observations sur

les divers points de ce mémoire. M. (Guillaume) Roque lui a aussi envoyé une lettre où il ne le ménage pas trop. Il lui adresse le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, afin que Mgr Lartigue corrige certaines erreurs qui s'y sont glissées. Les paroissiens de Saint-Hugues lui demandent d'ériger canoniquement leur paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 174.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 5 février 1830). Il a décidé de donner une chapelle aux habitants qui habitent les seigneuries de M. Wurtele. Il prie M. Kelly d'aller en fixer le site. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 175.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bélanger, curé à Belœil (Québec, 6 février 1830). Par son décret d'érection de la paroisse de Saint-Hilaire en date du 20 mars 1827, les habitants des Étangs étaient inclus dans cette paroisse. Si le chemin, que le seigneur avait promis de leur ouvrir pour aller à Saint-Hilaire, n'a pas été fait, il vaut mieux les laisser aller à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. M. Bélanger voudra bien renseigner Mgr Panet sur ce sujet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 175.)

Mgr B.-C. Panet. Faveur de l'autel privilégié accordée à l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 6 février 1830) (en marge: la même faveur a été accordée à l'église de Charlesbourg (date omise); à l'église de Saint-Michel-de-Vaudreuil en date du 8 octobre 1830; à l'église de La Présentation-de-la-Sainte Vierge en date du 18 novembre 1830). (*Registre K*, f. 125 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 6 février 1830). Il lui envoie un décret par lequel l'autel de la chapelle de la Sainte-Famille jouira de l'indulgence accordée par l'indult du 23 janvier 1820. Il ne peut mettre un curé à Berthier, à moins que les habitants de cette paroisse ne s'engagent à lui donner un supplément et ne lui bâtissent un presbytère. Il a été informé des troubles qui avaient eu lieu à Berthier à propos des réparations à la cloche de l'église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 176.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Pigeon, curé à Saint-Philippe-de-Laprairie (Québec, 12 février 1830). Il ne peut lui permettre que l'on se serve de l'ancien catéchisme. Il y voit des inconvénients sérieux. (*Régistre des lettres*, v. 14, p. 176.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Peiras, curé à Saint-Charles-de-la-Rivière-Boyer (Québec, 16 février 1830). Il accorde à sa paroisse la faveur de la neuvaine à saint François-Xavier, laquelle neuvaine commencera le premier samedi du carême. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 177.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Guillaume) Roque, vicaire général, au séminaire de Montréal (Québec, 16 février 1830). Il a appris avec plaisir que M. Roux adresse à M. Roque "les affaires qui appartiennent aux fonctions de grand vicaire." Il regrette de constater que M. Roux s'obstine à soutenir ses prétentions par rapport à la nomination du curé d'office. M. Roque ne doit pas s'en rapporter à ce qu'on lui dit par rapport au choix qui a été fait pour l'exercice des fonctions curiales dans la paroisse de Montréal. "Je sais d'une manière bien certaine que beaucoup de personnes, parmi les citoyens de Montréal, parmi le clergé et même parmi les membres de votre maison, sont bien éloignées d'y applaudir." De même, M. Roque peut croire que dans les affaires de cette nature l'évêque ne se laisse pas prévenir par des personnes qui n'aiment pas le séminaire de Montréal. Mgr Panet veut bien finir ces dissensions qui durent depuis si longtemps, mais à la condition que son autorité et

celle de Mgr Lartigue soient reconnues par le séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 177.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Auguste) Roux, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 17 février 1830). Il a reçu le mémoire signé par les prêtres du conseil du séminaire. Il prie M. Roux de lui envoyer une copie des pièces citées dans ce mémoire. Il n'est pas tellement attaché à ses droits qu'il n'ait la moindre difficulté à rendre justice à M. Roux, s'il constate qu'il s'est trompé. En attendant il maintiendra le droit qu'il croit avoir par rapport au curé d'office et s'en rapportera volontiers au jugement du saint-siège. Comme M. Le Saulnier est décédé, il approuve provisoirement, et sans préjudice à ses droits, la nomination de M. Fay à cette charge, mais jusqu'à plus ample informé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 179.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Laprairie (Québec, 17 février 1830). M. Boucher voudra bien aller sur les lieux constater s'il est à propos de joindre à la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie cette partie de la seigneurie de de Léry qu'on appelle le sud-ouest de la Grande-Ligne. S'il constate que la chose est nécessaire, M. Boucher renverra le décret d'érection de Sainte-Marguerite afin que l'on puisse en dresser un nouveau. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 179.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de l'érection du chemin de la croix dans l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 18 février 1830). (*Registre K*, f. 125 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 18 février 1830). Il n'a aucune objection à faire un nouveau décret d'érection qui renfermera les habitants de la Grande-Ligne dans la paroisse de Sainte-Marguerite, si le rapport de M. Boucher leur est favorable. Il corrigera l'erreur de date qui s'est glissée dans le décret d'érection de Saint-Édouard. Il craint bien que l'on ne puisse obtenir que le curé de Sainte-Marie donne sa démission. Il laissera reposer son projet de bill de l'Institution Royale jusqu'à ce que la Législature veuille le remettre sur le tapis. Il croit que M. Fay restera curé d'office à Montréal. Il l'a approuvé " jusqu'à plus ample informé." Un comité de la Chambre d'assemblée lui a proposé de laisser à la Province l'ancien évêché ainsi que le terrain, moyennant une rente foncière de £900 à £1000 sterling. " L'édifice actuel tombe en ruine et ne peut plus suffire aux besoins de la Chambre. On veut en bâtir un nouveau sur un grand plan et, à cette fin, on désire que l'évêque cède son terrain. Je crois que l'évêque y trouvera son intérêt, car s'il refuse un semblable arrangement, on bâtira ailleurs et dès lors le palais épiscopal ne donnera plus qu'un modique revenu, au lieu que par cette cession, l'évêque aura une rente garantie qui le rendra indépendant de la gratification de £1000 du gouvernement qu'on peut toujours regarder comme bien précaire." Il a reçu une requête des habitants de Saint-Eustache à propos de la division de cette paroisse. Il n'est pas en faveur de cette division. L'église de la Pointe-Lévy a été incendiée. " On n'a pu rien sauver pas même le S. Sacrement. On a tout lieu de croire que ce sont des brigands qui ont fait ce beau coup." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 180.)

Requête des habitants de la seigneurie du Bic demandant que leur territoire soit érigé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Joseph Ouellet, N.P. (Bic, 15 juillet 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Béland, curé de L'Ile-Verte, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 août 1829). Procès-verbal de M. Béland en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison de Paul Côté, seigneurie du Bic, 11 décembre 1829). Mgr

B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (Québec, 18 février 1830). (*Registre des requêtes*, v. V e, f. 2 r.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du sous-diaconat de MM. Joachim Boucher, Pascal Pouliot et Michael McKeagney; du diaconat de MM. Luc Aubry et François-Xavier Marcoux (dans la cathédrale de Québec le 21 février 1830) (Québec, 21 février 1830). (*Registre K*, f. 126 r.)

Mgr B.-C. Panet. A la demande de Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston, il accorde une obédience de quatre années à la sœur Saint-Georges partie en 1824 du couvent des Ursulines de Québec, pour aller fonder un monastère de cet ordre à Boston (Québec, 22 février 1830). (*Registre K*, f. 126 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Benoît Fenwick, évêque de Boston (Québec, 22 février 1830). Il accorde à la mère Saint-Georges la permission de demeurer encore quatre ans dans le monastère de son ordre à Boston. Il a appris avec joie que cette communauté était très florissante. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 182.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 23 février 1830). Il le charge d'aller marquer le site d'une chapelle dans la nouvelle paroisse de Saint-Simon-de-la-Baie-des-Ha! Ha!. M. Béland déterminera aussi les dimensions de cette chapelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 183.)

Requête des habitants de la seigneurie de Vaudreuil demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Luc-Amable Lalonde et de Joseph Fournier, témoins (Vaudreuil, 16 novembre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Barthélemy Fortin, curé de la Pointe-Claire, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 28 décembre 1829). Procès-verbal de M. Fortin en conséquence de la commission ci-dessus (presbytère de Vaudreuil, 20 janvier 1830). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil (Québec, 23 février 1830). (*Registre des requêtes*, v. IV d, f. 216 v.)

MM. Tabeau et Maguire à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Rome, 25 février 1830). En attendant la solution des cas pendants devant la congrégation de la Propagande, ils sont allés à Naples. A leur retour, ils ont appris que la question seule des biens du séminaire de Montréal avait été discutée à la dernière réunion de la congrégation. On y avait décidé que cette question ne pouvait être résolue, sans que l'on eût en mains les titres légaux des seigneuries de Saint-Sulpice, afin de savoir si les Sulpiciens étaient propriétaires ou simplement administrateurs de ces biens. MM. Tabeau et Maguire ont démontré à Mgr Castracane que tous ces délais allaient donner au gouvernement britannique "le temps de consommer l'acte de spoliation." Voyant qu'ils ne pouvaient obtenir aucune réponse positive, ils ont confié à l'abbé Wiseman le soin de poursuivre les démarches auprès de la congrégation et ont pris le parti de quitter Rome pour retourner en Canada. Ils reviendront par la France et s'embarqueront soit à Bordeaux, soit au Havre. C'est avec regret qu'ils ont appris par une lettre de Mgr le coadjuteur, que le gouvernement britannique avait non seulement rejeté la demande d'un évêché à Montréal, mais même l'émission de lettres patentes pour le séminaire de Saint-Hyacinthe. P. S. "Nous avons tardé jusqu'au soir de ce jour (1er mars) à fermer nos lettres, dans l'espoir d'obtenir quelque information des affaires traitées dans la congrégation de ce matin, mais vainement. Nous avons eu aujourd'hui l'avantage d'offrir nos hommages au Saint-Père qui a parlé avec beaucoup d'intérêt de l'église du Bas-Canada. Demain nous serons en route." (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII–44.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Louis) Beaubien, curé à Saint-Thomas (Québec, 24 février 1830). Il lui permet de continuer dans sa paroisse la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier, laquelle neuvaine commencera le premier samedi du carême. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 183.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Lafrance, curé à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville (Québec, 25 février 1830). Les habitants des Étangs qu'il a réunis à la paroisse de Saint-Hilaire, par son décret d'érection de cette paroisse, y resteront attachés. Il leur avait permis en 1827 d'être desservis par le curé de Saint-Jean-Baptiste, en attendant qu'ils aient ouvert une route pour se rendre à Saint-Hilaire. C'est leur faute s'ils ne l'ont pas fait et malgré cet inconvénient il est temps de les rattacher définitivement à Saint-Hilaire, puisque l'on se propose de commencer bientôt la construction d'une église dans cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 184.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bélanger, curé à Belœil (Québec, 25 février 1830). Il a averti le curé de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville que les habitants des Étangs seront désormais desservis par le curé de Saint-Hilaire. Ils devront contribuer à la construction de l'église de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 184.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Paul-Loup) Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 27 février 1830). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Vaudreuil. Il a inclus toute la seigneurie de Vaudreuil dans cette érection, suivant le désir de M. Harwood et l'opinion de Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 185.)

Requête des habitants de Saint-Antoine-de-Longueuil demandant la permission de construire un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Béland et de Jean Goguet, témoins (Longueuil, 25 novembre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph-François Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 8 décembre 1829). Procès-verbal de M. Deguise où il conclut à la nécessité de construire un presbytère et en détermine les dimensions (Longueuil, 9 février 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 1er mars 1830). (*Registre des requêtes*, v. V e, f. 7 r.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. François-Xavier Marcoux (dans la cathédrale de Québec le 6 mars 1830) (Québec, 6 mars 1830). (*Registre K*, f. 129 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 8 mars 1830). Le révérend Edwin Jacob, vice-président du " King's College " à Fredericton, dans un sermon dont il lui envoie une copie, a déclaré qu'on recevrait dans ce collège les enfants des autres dénominations que ceux de la religion protestante. M. McSweeney veillera attentivement sur le troupeau qui lui a été confié afin de le prémunir contre la libéralité des messieurs du " King's College." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 185.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton, baie des Chaleurs (Québec, 8 mars 1830). Il vient d'apprendre que M. Malo a compromis son caractère de prêtre en mettant son nom "à la tête des signatures d'une requête présentée à la Chambre d'assemblée par un nombre de personnes du district de Gaspé, se plaignant de ce que les commissaires pour les terres n'ont pas rempli le but de l'acte de la 59e année du règne de George III, ch. 3, ont laissé les habitants de Gaspé dans un état pire qu'auparavant et ont cependant exigé d'eux des sommes d'argent considérables, quoique la Législature eût amplement pourvu aux frais de la commission." Les deux membres de cette commission sont

des personnes respectables et menacent de mettre cette affaire entre les mains du procureur général, si M. Malo ne fait pas les réparations nécessaires. Mgr Panet le prie de lui écrire à lui ou à ces mêmes personnes pour faire ses excuses. C'est une chose que M. Malo ne peut refuser en conscience. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 185.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 8 mars 1830). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 187.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Thavenet, prêtre, séminaire de Saint-Sulpice, à Paris (Québec, 10 mars 1830). Suivant la lettre de M. Thavenet du 24 novembre 1829, Mgr Panet s'est adressé à M. Comte, procureur du séminaire de Montréal, pour toucher de lui la somme de 4,534 livres de 20 "copres", capital de la rente de 226 livres aussi de 20 "copres", qu'il lui faudrait placer pour les Sœurs de la Congrégation afin de leur procurer annuellement la rente ci-dessus. M. Comte a refusé de lui livrer ce capital parce qu'il n'a pas reçu de lettre de change de M. Thavenet. Il le prie de lui envoyer à lui-même ce capital et de profiter du passage à Paris de MM. Tabeau et Maguire pour lui envoyer la balance des sommes qui lui sont dues à lui et aux héritiers des défunts évêques Denaut, Hubert, Plessis et aux Sœurs de la Congrégation. Mgr Panet avance en âge et il ne veut pas laisser non terminées ces affaires qui intéressent tant de personnes. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 187.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda, à Londres (Québec, 10 mars 1830). Il a reçu la lettre de Mgr Gradwell en date du 30 juin 1829. D'après ce que Mgr Gradwell lui dit il n'y a pas beaucoup à espérer que les démarches faites auprès des ministres de Sa Majesté, pour la conservation des biens du séminaire de Montréal, réussissent. La Chambre des communes du Bas-Canada a résolu de présenter une adresse à Sa Majesté "pour la prier de faire cesser les alarmes qu'éprouvent les habitants de ce pays à ce sujet, en maintenant le séminaire de Montréal dans la possession de ses biens." M. de Laporte lui en remettra une copie. Il présente ses respects à Messeigneurs Bramston et Weld. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 188.)

Copie de l'adresse de la Chambre des communes à Sa Majesté George IV, où l'on demande que les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, conservent la propriété de leurs biens (anglais et français) (Québec, mars 1830). (*Registre K*, f. 127 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théodore) de Laporte, prêtre, à Londres (Québec, 10 mars 1830). Il lui envoie une copie d'une adresse à Sa Majesté votée par la Chambre des communes du Bas-Canada, en faveur du séminaire de Montréal. Il la remettra à MM. Tabeau et Maguire afin qu'ils puissent s'en servir dans leurs démarches auprès des ministres britanniques. Il remettra aussi £30 à Mgr Gradwell pour le rembourser des dépenses occasionnées par les affaires du diocèse de Québec à Rome. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 189.)

Mgr B.-C. Panet à MM. Tabeau et Maguire, agents du diocèse de Québec, à la cour de Londres (Québec, 10 mars 1830). M. de Laporte leur remettra une copie de l'adresse votée par la Chambre des communes en faveur du séminaire de Montréal. Cette mesure a passé dans la Chambre sans la moindre difficulté et même sans que le clergé y eût pris part. MM. Tabeau et Maguire ne doivent pas se décourager malgré les mauvaises dispositions qu'on paraît leur montrer. "Il faut, s'il est possible, pousser vos adversaires jusqu'au pied du mur. C'est l'opinion de personnes qui ont eu occasion de traiter avec eux et qui se sont bien trouvées d'une

pareille conduite." Ils devront voir surtout sir Francis Burton qui a toujours montré de bonnes dispositions envers le Canada et jouit d'un grand crédit à la Cour. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 189.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 mars 1830). Il lui transmet une copie de l'adresse que les membres des Communes ont votée à Sa Majesté en faveur des biens du séminaire de Montréal. M. Chèvrefils, curé de Saint-Constant, lui a écrit à propos du décret d'érection de la paroisse de Saint-Remi et semble vouloir lui imputer les difficultés qui ont lieu dans cette paroisse par rapport à la confirmation des syndics élus pour la bâtisse d'une église. Les habitants de l'Ile-du-Pads lui ont demandé un curé résidant. La paroisse de Sainte-Marie est entre bonnes mains par la nomination du nouveau vicaire. Il n'a personne qui pourrait aller à Saint-Régis. Il vient d'ordonner le jeune Marcoux qui ira aider M. Cooke à Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette "qui est dans un état de faiblesse qui nous fait craindre beaucoup pour lui." M. Xavier Leduc demande un vicaire qu'il ne peut lui accorder, car il ne lui reste personne dont il peut disposer. Il réunira les gens de Saint-Cyprien à Sainte-Marguerite et fera sortir un nouveau décret d'érection. Il lui faudra envoyer quelqu'un pour marquer la place d'une église dans la seigneurie de Noyan. Le supérieur du séminaire de Montréal lui a écrit qu'il allait référer l'affaire de la cure de Montréal à la cour de Rome. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 190.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Édouard (Napierville) demandant la permission de construire une église, un presbytère et d'ouvrir un cimetière. Liste des noms des signataires. Certificat de François-Médéric Pétrimoulx, N. P. (Saint-Georges, 20 décembre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Paquin, curé de Sainte-Marguerite, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 22 janvier 1830). Procès-verbal de M. Paquin où il conclut à la nécessité de construire une église avec sacristie et un presbytère (seigneurie de Saint-Georges, 16 février 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 12 mars 1830). (*Registre des requêtes*, v. V e, f. 11 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Olivier) Larue, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 12 mars 1830). M. Larue avertira ses paroissiens que s'ils ne veulent pas payer la dîme de patates, leur curé leur sera enlevé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 192.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Marcoux, curé à Saint-Barthélemy (Québec, 13 mars 1830). Il prendra tous les moyens possibles pour faire payer ceux qui sont en retard. Si, malgré tout, il ne peut rembourser ce qui reste dû pour la construction de l'église, il pourra payer à même l'argent de la fabrique, s'il en a assez, mais cela seulement après qu'il aura épuisé tous les autres moyens. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 192.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 13 mars 1830). Ce n'est pas de sa faute si des difficultés existent maintenant dans la paroisse de Saint-Remi. "Elles ne viennent pas de ce qu'une seule partie de la Pigeonnière a été unie à Saint-Remi, mais de ce que Messieurs les commissaires ne reconnaissent pas la validité de mon décret d'érection." Il y aura toujours des difficultés à propos de la construction des églises. Il espère qu'après la sanction du bill pour la division des paroisses, on pourra arranger celles qui existent à Saint-Remi. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 193.)

M. F.-A. Quesnel à M. Narcisse Fortier, secrétaire de l'archevêque de Québec (Québec, 17 mars 1830). Il a en sa possession une traite, tirée en sa faveur par Mgr Panet, sur M. Jean-Baptiste Thavenet, pour la somme de 13,923 francs qui lui

sont dûs comme étant aux droits de feu Mgr Denaut, créancier de certains arrérages de rente foncière, payés et remboursés par le gouvernement français à M. Thavenet, comme procureur de feu Mgr Plessis. Cette traite n'ayant pas été honorée par M. Thavenet, il lui a demandé des explications, et celui-ci lui écrit dans une lettre en date du 12 juillet 1829: "Les fonds que j'ai obtenus de ces réclamations, je les ai mis en dépôt chez un banquier de Londres pour les faire passer à Québec le plus tôt possible; j'y en ai fait passer une grande partie et le tout y serait depuis longtemps si Mgr Panet avait tiré sur moi comme je l'en ai prié plusieurs fois." M. Quesnel demande un règlement de compte et le paiement immédiat de ce qui lui est dû, sinon, il chargera l'avocat Stuart de prendre des procédures contre l'évêque de Québec. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII–45.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 19 mars 1830). M. Faucher pourra, pendant l'absence de M. Béland, aller donner l'office à L'Ile-Verte toutes les trois semaines. Mgr Panet permet à M. Béland de faire la procession du saint sacrement le dimanche qu'il se trouvera aux Ilets-à-Jérémie. Le décret d'érection de la paroisse du Bic a été envoyé à qui de droit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 194.)

Le cardinal Cappellari à Mgr B.-C. Panet (Rome, 20 mars 1830) (en latin). Il a retardé d'une année pour donner une réponse aux lettres de Mgr Panet, qui lui ont été remises par les deux prêtres qu'il a envoyés à Rome. Il s'agissait de choses si importantes qu'il a voulu d'abord les soumettre à l'attention de la sacrée congrégation. Mgr Panet verra ce que la congrégation a décidé d'après la lettre incluse, adressée à M. Roux, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal. Elle lui demande de suspendre les négociations en cours avec le gouvernement britannique et de ne pas consentir à la transaction qu'on lui a proposée. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, IV–63.)

Le cardinal Cappellari à M. Henri Roux, supérieur du séminaire de Montréal (Rome, 20 mars 1830) (copie en latin). La sacrée congrégation de la Propagande a toujours eu en vue de conserver les biens du séminaire de Montréal, et ce n'est qu'après de longs pourparlers qu'elle a consenti à l'arrangement intervenu entre le séminaire de Montréal et le gouvernement, à propos des droits féodaux de ce même séminaire. Mais, aussitôt que cet arrangement a été connu, les pétitions du clergé canadien, les lettres des évêques de Telmesse et de Québec et les explications données par les deux prêtres délégués de ces évêques, ont fait comprendre à la sacrée congrégation que cette convention était de nature à causer un grand préjudice aux autres institutions de l'Église du Canada. En effet, ces institutions jouissent des mêmes droits féodaux que le séminaire de Montréal, et si celui-ci consent à se laisser déposséder de ses droits, le gouvernement britannique sera induit à demander la même chose à ces institutions qui, n'ayant plus de moyens de subsistance, seront dans l'obligation de renoncer à leur existence, ce qui serait un immense désastre pour l'Église du Canada. C'est ce qui a poussé les évêques et le clergé du Canada à demander au gouvernement britannique de revenir sur sa décision et de laisser au séminaire de Montréal, le revenu de ses droits féodaux et c'est pourquoi il le prie au nom de la sacrée congrégation, de s'abstenir de tout arrangement ultérieur avec le gouvernement britannique. (Cartable: *Correspondance manuscrite de Rome*, IV–67.)

L'abbé Nicolas Wiseman, recteur du collège anglais, à Rome, à Mgr B.-C. Panet (Rome, 20 mars 1830). Il accepte la position d'agent de l'évêque de Québec à Rome. Il a envoyé à M. Roux, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal,

la lettre où on lui annonce qu'on suspend pour le moment la permission qu'on lui a donnée d'aliéner les biens des Sulpiciens. Il a commencé à s'occuper des affaires de Mgr de Telmesse, mais il rencontre des difficultés sérieuses dans ces négociations. Néanmoins il les poursuivra. (Cartable: *Angleterre*, III–88.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du sous-diaconat de MM. James Nelligan et Joseph Couture; du diaconat de MM. Joachim Boucher, Pascal Pouliot et Michael McKeagney (dans la cathédrale de Québec le 21 mars 1830) (Québec, 21 mars 1830). (*Registre K*, f. 129 v.)

Mgr B.-C. Panet. Il accorde aux habitants de Saint-Michel-de-la-Durantaye la permission de faire une procession aux chapelles de Sainte-Anne et de Saint-Joachim (Québec, 22 mars 1830). (*Registre K*, f. 130 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Gosselin, curé à Saint-Jean, île d'Orléans (Québec, 23 mars 1830). M. Gosselin pourra employer une partie de l'argent de cette restitution pour réparer la maison d'école de sa paroisse, puisqu'on ne peut le remettre aux personnes à qui le tort a été fait. Ce n'est pas la fabrique qui doit acheter une maison pour une école élémentaire, car les mainmortes ne peuvent acquérir. "L'acte du 9 mars 1824 autorise les fabriques à recevoir en donation ou lègues un terrain et maison pour une école élémentaire dans la paroisse. Il faut que ce terrain et maison soient achetés par un particulier, comme vous, ou tout autre qui en fasse donation à la fabrique et cette donation est ensuite insinuée au greffe." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 195.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 mars 1830). Il a lu la lettre de Mgr de Telmesse adressée à MM. les Commissaires qui devraient voir les difficultés auxquelles ils vont exposer quantité de paroisses, s'ils s'avisent de ne pas reconnaître la validité des décrets d'érection. Il ne croit pas qu'il soit de bonne politique de retrancher, dans les décrets d'érection, la clause où il est recommandé aux habitants de solliciter l'érection civile. Il est bien disposé à accorder un curé résidant aux habitants de l'Ile-du-Pads, mais il se demande si M. Kelly, le curé de Sorel, en aura assez pour vivre sans cette paroisse. Le bill pour la vente du terrain de l'évêché, passé par la Chambre d'assemblée, a échoué au Conseil législatif. Il croit avoir bien fait en donnant un vicaire au curé de Sainte-Marie, mais il faudra trouver un moyen de faire démissionner ce dernier avant longtemps. Il lui renvoie la requête des habitants de Noyan. Il ignore comment il se fait que leur correspondance, au sujet du curé d'office à Montréal, soit connue des messieurs du séminaire. Dans son prochain mandement sur les rubriques, il dira quelque chose sur le port de l'habit ecclésiastique et le cas des servantes dans les presbytères. Il le charge de régler la question de la construction de l'église de Saint-Eustache. Il apprend avec regret la nouvelle de la maladie de M. (Bonaventure) Alinotte. Il ordonnera bientôt M. Luc Aubry. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 195.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Paquin, curé à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 26 mars 1830). Il lui envoie le décret d'érection de sa paroisse. "Si toutes les paroisses à ériger présentaient autant de difficultés que la vôtre, de pareilles érections ne seraient (pas) fort agréables." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 197.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Julien) Courtaud, missionnaire à Chéticamp (Québec, 27 mars 1830). Il le renvoie à sa lettre du 12 septembre 1829 pour ce qui a rapport aux pêcheurs. Le Cap-Breton a été annexé au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. Lorsque le temps du départ de M. Courtaud sera venu, celui-ci avertira Mgr Fraser afin qu'il lui nomme un successeur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 198.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, missionnaire au village de Sainte-Anne, près de Fredericton (Québec, 27 mars 1830). Il envoie à M. Belleau la dispense sollicitée. Elle ne vaudra qu'en autant que Mgr McEachern, devenu évêque du Nouveau-Brunswick, n'aura pas pris possession de son nouveau diocèse avant la date de son émission. Si Mgr McEachern avait pris possession de son diocèse avant cette date, M. Belleau devrait demander à celui-ci une nouvelle dispense. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 198.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Thavenet, prêtre, à Saint-Sulpice, à Paris (Québec, 29 mars 1830). Il reçoit dans le moment sa lettre du 31 décembre 1829. Il a donné à M. Lefrançois fils, une lettre de change sur M. Thavenet, qui doit être payée à M. Bélin Le Prieur, libraire. M. Thavenet a écrit à M. Quesnel de demander à Mgr Panet ce qui revient aux héritiers de Mgr Denaut. Au contraire de ce que dit M. Thavenet, ce que Mgr Panet a eu jusqu'à ce jour n'est guère considérable. Il n'a pas encore reçu la moitié de ce qui lui est dû à lui et aux héritiers des évêques de Québec. Néanmoins il a remis à M. Quesnel une somme de £250 du cours de la province, faisant 1000 piastres à 6% de vingt "copres" chacune. Il a retiré la lettre de change qu'il lui avait donnée sur M. Thavenet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 199.)

Mgr B.-C. Panet à M. Michael McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 29 mars 1830). Il félicite M. McSweeney du bon travail qu'il accomplit à Fredericton. Quant à cette femme mariée à un infidèle, elle peut demeurer avec son mari, pourvu qu'il n'y ait pas danger pour elle d'être pervertie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 200.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Viau, vicaire général et curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 29 mars 1830). M. Viau ira à Saint-Pascal pour constater si un groupe d'habitants établis sur les limites de cette paroisse doivent appartenir à Saint-Pascal où à Saint-Louis-de-Kamouraska. Il avertira les gens de Saint-Pascal, s'ils ne prennent pas dans le cours de l'été des mesures pour terminer leur chapelle et assurer un logement au curé, qu'il leur enlèvera ce dernier; ils reviendront alors sous la dépendance de M. Varin. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 201.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-Pascal (Québec, 29 mars 1830). Il a chargé M. (Pierre) Viau, curé de la Rivière-Ouelle, d'aller faire une enquête sur les difficultés qui existent dans la paroisse de Saint-Pascal. En attendant la décision de l'évêque, les habitants dont il est question dans la lettre de M. Bélanger pourront satisfaire au précepte de la messe paroissiale, en assistant à celle de Saint-Pascal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 201.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Thomas) Caron, curé au Saint-Esprit (Québec, 31 mars 1830). C'est bien son intention de réunir à la future paroisse du Saint-Esprit les habitants de la côte Saint-Louis. Il voudrait bien procéder immédiatement à l'érection de cette paroisse, mais la requête des habitants a été égarée parmi les papiers de l'évêché et on ne peut la retrouver. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 201.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Luc Aubry (dans la cathédrale de Québec le 28 mars 1830) (Québec, 28 mars 1830). (*Registre K*, f. 130 v.)

Mgr B.-C. Panet à la très honorée sœur Sainte-Madeleine, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal (Québec, 3 avril 1830). Le curé de Berthier (en haut) lui écrit que ses paroissiens, voyant qu'ils ne peuvent se procurer des maîtres pour enseigner l'anglais, sont décidés d'engager un maître protestant et de placer leurs petites filles à son école. Ne pourrait-elle pas envoyer une troisième

sœur pour enseigner l'anglais à leur couvent de Berthier? (*Registre des lettres*, v. 14, p. 202.)

MM. Tabeau et Maguire à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Paris, 4 avril 1830). Ils sont revenus en France, en passant par le Simplon. Quelques heures avant de quitter Rome ils ont reçu un billet de Mgr Castracane, les invitant à se rendre chez lui. Celui-ci leur a appris que la Propagande avait décidé à la dernière minute de suspendre la permission donnée à Saint-Sulpice d'aliéner ses biens. Comme ils ne pouvaient retarder leur départ, ils ont prié le docteur Wiseman de faire parvenir immédiatement à l'évêque de Québec la dépêche de la Propagande. Ils expédient ce jour un paquet à l'adresse de Mgr Panet, qu'ils viennent de recevoir de Rome, et qui doit contenir les décisions de la Propagande. Une lettre de M. Thavenet à M. Roux semble venir aussi de la Propagande. Ils font des vœux pour que le contenu de ces dépêches cadre entièrement avec les vues de Mgr Panet. Ils resteront à Paris trois ou quatre semaines avant de s'embarquer pour le Canada. (Cartable: *Diocèse de Québec*, VII-47.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 5 avril 1830). Il a appris avec plaisir que les difficultés qui régnaient dans ses missions commencent à s'apaiser, qu'on y bâtit des chapelles et qu'on écoute M. McMahon avec docilité. Celui-ci doit se réjouir en pensant que Dieu s'est servi de son ministère pour opérer d'aussi heureux changements. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 203.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 5 avril 1830). Il a reçu la requête des habitants du lac Maskinongé. Elle n'est pas en forme et il a résolu de la laisser dormir pendant longtemps. Il autorise M. (Antoine) Ferland à exercer ses pouvoirs envers les gens du lac Maskinongé et tous ceux qui ne parlent pas la langue française dans la paroisse de Maskinongé et dans les voisines. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 209.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Lajus, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 7 avril 1830). Puisque l'affaire des marguilliers de M. Lajus est entrée en cour, il faut en attendre la décision finale. Mgr de Telmesse lui a transmis une requête venant de ses paroissiens où ceux-ci se plaignent que leur curé n'est plus capable de répondre à tous leurs besoins, même avec l'aide de son frère. Il lui conseille de donner sa démission ou d'accepter une paroisse moins difficile à desservir. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 204.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr J.-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis, à Saint-Boniface (Québec, 9 avril 1830). Il répond à ses lettres des 6 juin et 1er juillet 1829. Il a appris avec plaisir que la construction de sa maison épiscopale avançait et que l'on commencerait bientôt la construction d'une église. Il espère que M. (François) Boucher, une fois ordonné prêtre, ne parlera plus de revenir à Québec. La cour de Rome a répondu à quelques-unes de ses questions, mais sans toucher à celles qui concernaient Mgr Provencher. On attend encore une décision à propos des affaires de Montréal. Rome prend bien du temps à répondre. " Je vous annonçois le printemps dernier que Mesrs Maguire et Tabeau devoient être députés à Londres pour y traiter certaines affaires mentionnées dans ma dernière. Je reçus en septembre dernier des lettres de ces Mesrs qui me faisoient voir qu'on avoit peu de succès à espérer de leurs démarches. En effet, Mgr de Telmesse et Mr Girouard reçurent peu de temps après une notification officielle qui leur faisoit entendre qu'on ne pouvoit se prêter aux arrangemens qui les concernoient. Quant aux biens du Semre de Montréal, on n'a guère plus à espérer; les ministres ont répondu à nos agens qu'ils ne pouvoient donner de décision avant quelques mois afin de prendre des informa-

tions sur les lieux. Ces deux M^{rs} sont présentement à Rome où ils ont à solliciter la révocation de la permission donnée à Mr Roux de transiger avec le Gouvernement Britannique et l'érection en Evêché du District de Montréal (en cas que le Gouvernement y consentit). Probablement qu'ils séjourneront longtemps dans cette capitale avant d'avoir une décision. J'oubliois de vous dire que la Chambre d'Assemblée, dans le désir de conserver à la Province une propriété aussi précieuse que celle du Séminaire de Montréal, a présenté une humble adresse à Sa Majesté pour la prier de faire cesser les allarmes qui avoient lieu à l'occasion de la transaction proposée par le Gouvernement et de maintenir le Séminaire dans la possession de ses biens. Nous ignorons quel sera le résultat de cette adresse, mais si elle ne réussit pas, M^{srs} de la Chambre sont résolus d'aller plus loin. J'ai eu cette année quelques démêlés avec le supérieur du Séminaire de Montréal au sujet de la nomination du curé d'office. Mr Lesaulnier étant devenu paralytique, le Supérieur choisit pour le remplacer Mr Richards qui étoit assurément le moins calculé pour remplir cette fonction. J'écrivis au supérieur que je désapprouvois ce choix, et qu'en conséquence je le priois d'en faire un autre. On me répondit que le Supérieur avoit le droit de nommer un Curé d'office sans être obligé de le présenter à l'Évêque pour le faire approuver. Je tins ferme et le Supérieur, voyant que son obstination pourroit avoir de tristes conséquences, nomma à la place de Mr Richards, Mr Fay que j'ai approuvé, quoique Mr Roux n'ait pas demandé mon approbation pour ce dernier. L'affaire en est demeurée là et je crois qu'on a dessein de porter cette affaire en cour de Rome, car on persiste toujours à me refuser le droit d'approuver le Curé d'office. Au reste, cette pauvre maison perd de plus en plus son crédit, le supérieur est tout à fait de l'autre monde et n'est plus que l'ombre de lui-même. Ce sont quelques mauvaises têtes qui ont occasionné tout le tracas que je viens de décrire; le Supérieur n'est plus capable de rien. Vous apprendrez avec étonnement que les Provinces de New-Brunswick et de l'Isle du Prince Édouard et les Isles de la Magdeleine ont été érigées en Évêché sous le titre de Charlotte-town duquel Mgr McEachern est appointé 1er Évêque; de plus que le Cap-Breton est annexé au vicariat apostolique de la Nouvelle Écosse. Je ne sais comment ces braves Évêques pourvoient à la desserte de ces Provinces. Toujours est-il vrai que je ne puis obliger aucun de mes Prêtres à y exercer le ministère. Ils préfèreront sans doute travailler dans leur Diocèse que dans un Diocèse étranger. Je gagne beaucoup à ce changement qui me décharge d'une grande responsabilité, mais je crains bien que les fidèles de ces endroits n'y perdent beaucoup. Mgr de Kingston a enfin pris possession de son Évêché et m'a adressé des lettres de grand-vicaire. Il est admis au nombre des conseillers du Haut Canada et touche par année £400 du gouvernement. Il attend dans le cours de cette année Mgr Weld, son coadjuteur, qui lui ammenera probablement du secours. Les bruits couroient ces jours derniers dans les papiers publics que cet Évêque avoit été fait Cardinal, mais cette nouvelle est dénuée de fondement. Nous espérons couvrir cette automne le collège de Nicolet et en finir les fenêtres et toutes les portes extérieures. Vous voyez que cet édifice ne s'est pas élevé rapidement. Il faut s'en prendre aux années de disette qui ont mis le Clergé hors d'État de contribuer à cette bonne œuvre. Le pauvre Évêque de Québec presque seul fournit en ce moment aux dépenses qui, suivant l'estimation faite au Bureau de la Corporation, doivent monter à £3000. La bénédiction du Collège de Ste Anne de la Pocatière s'est faite solennellement pendant les vacances dernières par Mgr de Fussala. On a été en état d'y commencer les études à la St Michel et tout promet que cet établissement prospèrera. Mr Chartier, ex-Avocat, en est Directeur ayant

sous lui 3 Ecclésiastiques pour faire les classes. Mr Painchaud a fait bien des sacrifices et s'est donné bien de la peine pour faire un pareil établissement; la Législature, afin de l'aider, lui a voté cette année une somme de £500. Mr Girouard a encore obtenu cette année une pareille somme." M. le vicaire Noiseux tire à la fin de sa carrière, M. Descheneaux se porte mieux. M. (Sévère-Nicolas) Dumoulin, qui a fait un voyage aux États-Unis dans l'intérêt de sa santé, n'est guère mieux. M. (Amable) Dionne a fait l'acquisition de la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pocatière du fils de l'ancien seigneur Smith. M. Dionne a envoyé au secrétaire de l'évêché £10 pour être remis à Mgr Provencher. Il a érigé Saint-Roch de Québec en paroisse; cette paroisse a maintenant une population de 4,000 âmes. "Nous avons perdu depuis un an M^{essrs} Ant. Lamothe, Dumouchelle, Fortin senior, Brouillet et Lesaulnier; parmi les laics, Mr Charles de Salaberry, les juges Bédard et Foucher, le 1er est remplacé par Mr Vallières de St Réal et le 2^{d} par Mr Rolland. Mad^{e} Panet ma belle-sœur est morte dans le mois dernier après une longue maladie." Compte rendu de l'état des affaires pécuniaires de la Rivière-Rouge. M. (Jérôme) Demers prépare dans le moment le plan de la future église de Saint-Boniface. Il l'enverra aussitôt qu'il sera terminé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 205.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 avril 1830). Il a appris par la dernière lettre de M. Maguire, en date du 10 janvier, que Mgr de Telmesse lui avait écrit de demander au pape sa démission comme évêque suffragant du district de Montréal, ou de demander l'érection de ce district en évêché ou en vicariat apostolique. "Mais j'apprends en même temps qu'on n'a pas moins été surpris à Rome de votre demande et qu'on n'est nullement disposé à y acquiescer. Pour moi, je n'y consentirai jamais tant que je vivrai et je ferai tout ce qui est en moi pour vous conserver à votre poste et y améliorer, autant que je pourrai, votre situation. Qu'avez-vous à craindre de vos ennemis? Vous avez réussi contre toutes leurs machinations dans vos projets pour votre établissement? Seroit-ce en vain que vous auriez surmonté tous les obstacles qu'ils vous ont opposés. Que diroient de vous ces braves citoyens de Montréal qui ont contribué si généreusement à votre établissement à St Jacques? Je pense que ce n'est pas après un premier refus du Gouvernement Britannique que Votre Grandeur doit solliciter de Rome l'érection de son District en Évêché; Vous ne seriez pas plus avancé par la demande d'un vicariat apostolique. D'abord, le Gouvernement ne vous reconnoîtroit pas en qualité de Vicaire Apostolique et vous n'en auriez pas plus de pouvoir, soit au spirituel, soit au civil; au lieu, qu'en qualité de suffragant de l'Évêque de Québec, il pourra arriver que vous obtiendrez d'être reconnu au civil et même pour Évêque en titre de votre District. Votre Grandeur sait que Lord Bathurst n'étoit pas opposé à cette mesure si Lord Dalhousie y eut consenti. Ainsi, Monseig^{r}, ne songez plus à laisser la place où Dieu vous a mis et vous a conservé jusqu'à ce jour. J'espère qu'il vous y conservera longtemps pour sa gloire et le bien de votre District." L'abbé (Joseph) Marcoux est un jeune homme de talent, mais il ne sait pas l'anglais. Dans son mandement pour le jubilé, il laissera à Mgr Lartigue le soin de désigner les églises des stations à Montréal. Il travaille à son mandement sur les rubriques. Il lui envoie ses dépêches pour Mgr de Juliopolis. La nouvelle de la nomination de Mgr Weld au cardinalat lui paraît douteuse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 210.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Hubert) Tétreau, missionnaire à Richibouctou (Québec, 14 avril 1830). Si cette jeune fille dont il parle a été réellement forcée à épouser l'homme en question, leur mariage est nul. M. Tétreau pourra revenir en Canada vers la fin du mois d'août. Il avertira de son départ Mgr de Rose afin que

celui-ci lui nomme un successeur. Mgr Panet regrette d'apprendre le mauvais état de santé de M. (Antoine) Gagnon. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 210.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres *d'exeat* en faveur de M. John O'Meara, prêtre du diocèse de Québec, retourné en Irlande pour cause de santé (Québec, 16 avril 1830). (*Registre K*, f. 131 r.)

Mgr B.-C. Panet au révérend John O'Meara, Catholic Chapel, Gosport, Hants, England (Québec, 17 avril 1830). Comme la santé de M. O'Meara est toujours chancelante et qu'il est peu probable qu'il puisse revenir en Canada, Mgr Panet lui envoie son démissoire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 212.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 avril 1830). Il lui envoie une copie d'une lettre qu'il se propose d'adresser à M. Wiseman à Rome, afin que celui-ci puisse détourner les mauvaises impressions que pourrait peut-être créer contre eux le mémoire, que le séminaire de Montréal a probablement envoyé à Rome; il prie Mgr Lartigue d'en préparer un pour réfuter celui des prêtres du séminaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 212.)

Requête des habitants de Saint-Laurent, île de Montréal, demandant la permission de prendre deux cents louis au coffre-fort de la fabrique pour payer les frais de construction de leur presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Léon Varry dit Luneville et de (Jean-Baptiste) Saint-Germain, prêtre, curé (Saint-Laurent, 13 avril 1830). Mgr B.-C. Panet. Permission accordée (Québec, 19 avril 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 31 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 avril 1830). Il a été bien étonné en apprenant les difficultés que lui a suscitées le séminaire de Montréal à l'occasion de l'enterrement de M. Berthelot. Il lui adresse une commission pour celui que Mgr Lartigue juge le plus capable d'aller faire l'enquête à Saint-Eustache. Son secrétaire a été averti de bien cacheter les lettres qui seraient envoyées à Mgr Lartigue. Il n'a pas songé à lui référer la demande des habitants de Saint-Laurent. Il a pensé que M. (Joseph) Marcoux ne ferait pas à Saint-Régis; il lui enverra à sa place M. (Pascal) Pouliot qui sera ordonné prêtre le 2 mai "Je suis bien affligé de voir que Votre Grandeur persiste toujours dans son dessein de se démettre du Gouvernement spirituel du District de Montréal. Quoique vous en disiez, je ne puis croire que votre ministère ait fait plus de mal que de bien à la religion, j'ai trop de preuves du contraire. Quant à ce que vous dites que vous n'aurez point de successeur, je crois que d'après la lettre de Lord Bathurst à Mgr Plessis, il ne sera pas difficile d'y pourvoir. D'ailleurs, si c'est votre établissement que vos ennemis haïssent comme vous me le marquez, ils ne l'aimeront pas plus si le Coadjuteur vient à occuper votre place. Vous n'ignorez pas les peines qu'on s'est données au Séminaire pour arrêter le projet de Mgr défunt qui vouloit mettre le coadjuteur à la tête du District de Montréal; je crois que votre plan ne seroit guère mieux accueilli dans les circonstances actuelles. Je ne condamne pas les motifs qui vous font agir, mais assurément ils doivent être mis de côté lorsque les intérêts de la religion l'exigent. Au reste, Monseigneur, c'est la Providence qui vous a élevé au poste que vous occupez actuellement, il faut espérer qu'elle rammenera la paix que vous désirez tant." Mgr Lartigue a dû recevoir une lettre de MM. Maguire et Tabeau datée du 1er de mars. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 213.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Angus McEachern (Québec, 26 avril 1830). Quoique les missions du golfe Saint-Laurent doivent bientôt cesser d'être sous sa juridiction, il sera toujours disposé à lui accorder tout le secours possible. Il tâchera d'envoyer à Mgr McEachern des prêtres canadiens pour desservir les missions acadiennes;

il lui conseille de bâtir un séminaire. Il est probable que M. (Joseph-Hubert) Tétreau reviendra à Québec dans le courant de l'été. P. S. Mgr McEachern voudra bien avertir Mgr Panet de la prise de possession de son siège. (Cartable: *Évêques de Québec*, IV–187.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 avril 1830). Il ne fera pas de nouvelles instances auprès du supérieur du séminaire de Montréal pour avoir les pièces citées dans son mémoire, il ne réussirait pas mieux qu'auparavant. Il analyse les raisons alléguées dans ce mémoire, lesquelles tendent à prouver que le supérieur du séminaire peut choisir le curé d'office de la paroisse, sans avoir recours à l'approbation de l'évêque. Il lui envoie le mémoire en question ainsi que la lettre de M. Roux. Le curé de Sainte-Marie-de-Monnoir tient toujours bon dans sa paroisse. Il lui enverra M. (Pascal) Pouliot pour la mission de Saint-Régis. Il est décidé de faire la visite encore cette année. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 215.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 30 avril 1830). Il regrette bien de ne pouvoir régler les difficultés qui se présentent au sujet des érections de paroisses, au goût de tout le monde. Il sanctionne le projet de M. Chèvrefils de construire un presbytère-chapelle à Saint-Remi, mais il faudra que la chapelle soit en bas. Il approuve aussi le prêt de £250 que la fabrique de Saint-Constant se propose de faire pour cette construction, à condition que M. Chèvrefils s'en rende caution. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 217.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Pascal Pouliot (dans la cathédrale de Québec le 2 mai 1830) (Québec, 2 mai 1830). (*Registre K*, f. 131 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Augustin-Magloire) Blanchet, curé à Saint-Pierre-du-Portage (Québec, 3 mai 1830). Il lui envoie une commission pour aller déterminer les dimensions d'un presbytère-chapelle que les gens de Saint-Lin se proposent de construire; une autre commission pour aller faire l'enquête pour l'érection canonique de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 218.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Jérôme) Raizenne, curé à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 3 mai 1830). On a retrouvé la requête des habitants de Saint-Roch-de-l'Achigan demandant l'érection canonique de leur paroisse. Mgr Panet a envoyé aussitôt une commission à M. (Magloire) Blanchet pour aller tenir une enquête. La côte Saint-Louis sera annexée à la paroisse de Saint-Ours-du-Saint-Esprit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 219.)

Requête des habitants de la seigneurie de Rigaud et d'une partie de la seigneurie de Vaudreuil demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat d'Ignace Dumouchelle et de Louis-Michel Bertrand, témoins (Rigaud, 5 octobre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François-Norbert Blanchet, curé de Soulanges, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 janvier 1830). Procès-verbal de M. Blanchet en conséquence de la commission ci-dessus (Rigaud, 18 mars 1830). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud (Québec, 4 mai 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 34 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Clément, curé aux Éboulements (Québec, 4 mai 1830). C'est avec plaisir qu'il a appris que les habitants des Éboulements avaient décidé de réparer leur presbytère de manière à le rendre logeable. Il permet que la retraite se fasse encore dans la présente année dans sa paroisse, puisque celle de l'année qui précède y a fait tant de bien. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 219.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère-Nicolas) Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 4 mai 1830). Il lui permet avec plaisir d'aller faire un voyage sur mer puisque le

médecin juge que c'est le meilleur moyen de rétablir sa santé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 219.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 mai 1830). Il a reçu "une requête des habitants du ruisseau Bellevue, formant une partie de la troisième concession de la paroisse de Belœil, lesquels demandent à être annexés à celle de Saint-Marc." Il lui envoie cette requête et lui laisse le soin d'y voir. Il a décidé aussi de ne pas se mêler de l'affaire des gens de l'Ile-du-Pads. Il croit qu'il vaut mieux envoyer à Saint-Régis M. (Louis) Marcoux. C'est à son instigation que le coadjuteur a demandé à M. (Joseph) Comte, procureur du séminaire de Montréal, s'il accepterait la charge de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 220.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hyacinthe) Hudon, curé à Rigaud (Québec, 5 mai 1830). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 221.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Thomas) Cooke, curé de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (Québec, 7 mai 1830). Les habitants catholiques de Valcartier ont demandé à Mgr Panet un prêtre qui pût les desservir de temps en temps. Il est décidé de leur en donner un qui résidera chez le curé de Saint-Ambroise, à condition que l'allocation de £75, qu'ils s'engagent à donner à ce prêtre, soit déposée chez le curé de Saint-Ambroise avant la Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 221.)

Mgr B.-C. Panet. Mandement pour le jubilé accordé par Pie VIII (Québec, 10 mai 1830). (*Registre K*, f. 132 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 241.

Mgr B.-C. Panet. Mandement sur les rubriques et la discipline (Québec, 12 mai 1830). En attendant qu'une nouvelle édition du rituel de Québec soit publiée, il fait part aux curés des diverses réponses concernant les rubriques et la discipline, qu'il a reçues de Rome depuis 1826. Il ajoute à ces explications les articles du mandement du 28 octobre 1793 sur l'arrangement des fêtes et sur la juridiction. Il y joint plusieurs des dispositions du mandement de Mgr Briand du 1er novembre 1767, ainsi que des extraits du mandement du 22 décembre 1810, de Mgr Plessis, concernant les fêtes patronales de paroisse. Liste des solennités remises aux dimanches, des fêtes particulières attachées aux dimanches, des jeûnes d'obligation, des jours maigres ou d'abstinence. (*Registre K*, f. 134 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 246.

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 mai 1830). Il lui envoie son projet de lettres de grand vicaire pour M. (Joseph) Comte. Il prie Mgr de Telmesse d'y ajouter ses observations et de le lui renvoyer aussitôt. Il est surpris de ce que les prêtres du séminaire de Montréal ne soient pas disposés à s'agréger MM. (Michel-Marie) Brien et (Liboire-Henri) Girouard. "S'ils ont le dessein de n'avoir que des sujets étrangers, ils seront bien trompés, car c'est mon intention de n'en plus admettre et de ne leur donner aucun pouvoir. Ce serait, selon moi, une mesure un peu trop violente que de s'adresser au gouvernement pour qu'il ne leur fût plus permis de faire venir des sujets étrangers." Il lui enverra les papiers qui concernent l'érection de Belœil. Il croit que la paroisse de Saint-Marc a été érigée autrefois et qu'elle ne contient que la seule seigneurie de Cournoyer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 222.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies (Québec, 14 mai 1830). Lors de la visite pastorale, il avait admiré le zèle qu'ils avaient déployé pour construire une église et un presbytère.

Mais depuis il a appris qu'ils avaient abandonné les ouvrages commencés. Il ne leur donnera pas un curé résidant tant qu'ils n'auront pas complété la construction du presbytère, de manière à le rendre logeable (Québec, 14 mai 1830). (*Registre K*, f. 147 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de M. Théophile Brassard; du sous-diaconat de MM. Joseph-David Déziel, Julien Desrochers et Thomas-Léandre Brassard (dans l'église de Nicolet le 16 mai 1830) (Nicolet, 16 mai 1830). (*Registre K*, f. 147 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Édouard) Morissette, curé de Saint Cyprien-de-Napierville (Québec, 17 mai 1830). Il lui est impossible de répondre à tous les articles de la lettre de M. Morissette, en date du 11 du courant. L'assemblée s'est faite dans les 28 arpents, parce que c'était l'endroit le plus convenable. Du reste, si les gens de Saint-Cyprien avaient voulu s'y rendre, ou simplement écouter l'annonce faite par un huissier, ils le pouvaient facilement. Des raisons sérieuses ont poussé Mgr Panet à réunir ces gens à Sainte-Marguerite et il a pris toutes les précautions requises pour ne pas se tromper. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 223.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Lamothe, curé de Berthier (Québec, 17 mai 1830). Il le charge d'aller marquer le site d'une chapelle pour les Irlandais catholiques du lac Maskinongé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 223.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Hébert, curé de Saint-Ours (Québec, 17 mai 1830). Il lui envoie une commission pour aller marquer les limites de la paroisse de Saint-Hugues et présider l'enquête pour l'érection canonique de celle-ci. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 224.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Louis) Beaubien, curé à Saint-Thomas (Québec, 18 mai 1830). Il a décidé de donner un curé résidant aux habitants de l'Ile-aux-Grues. Seulement, avant de l'y envoyer, il veut savoir s'il est bien vrai que le presbytère est en mauvais état et que la chapelle n'a pas de sacristie ni de cheminée. M. Beaubien se rendra donc à l'Ile-aux-Grues, après avoir averti les habitants de sa visite, et verra ce qu'il y a à faire pour mettre les dépendances du curé en ordre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 224.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 mai 1830). D'après le décret d'érection de la paroisse de Saint-Marc, le petit fief, appelé *Beausse* ou *Cabanac*, en arrière de Verchères, n'appartient pas à cette paroisse. Il est surpris de constater qu'après avoir sollicité des lettres de grand vicaire pour M. (Joseph) Comte, Mgr Lartigue ne veut plus maintenant qu'elles lui soient expédiées. Mgr Panet se rendra à son désir mais il craint que l'on n'attende trop tard. Il lui envoie une seconde copie de l'acte d'érection de la paroisse de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 225.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Paquin, curé à Saint-Eustache (Québec, 21 mai 1830). Il permet que l'on prenne au coffre de la fabrique l'argent nécessaire pour combler le déficit de la répartition, pourvu qu'il y soit laissé de quoi fournir aux dépenses ordinaires et annuelles de l'église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 226.)

Requête des habitants de Saint-Eustache demandant la permission de réparer leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de F.-E. Globenski, N. P. (Saint-Eustache, 8 mars 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis-Marie Lefevre, curé de Sainte-Geneviève, île de Montréal, en vertu de la requête ci-dessus (Québec, 23 mars 1830). Procès-verbal de M. Lefebvre où il conclut à la nécessité d'allonger l'église de Saint-Eustache, de faire un portail nouveau flanqué de deux clochers (Saint-Eustache, 11 mai 1830). Mgr B.-C. Panet.

Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 21 mai 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 45 r.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux curés à l'occasion du jubilé (Québec, 24 mai 1830). Il leur rappelle leurs obligations comme prêtres et le devoir, qui leur est imposé par les saints canons, de ne pas garder dans leur presbytère des servantes au-dessous de quarante ans. (*Registre K*, f. 148 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 281.

Mgr B.-C. Panet. Acte de la consécration de l'église de Charlesbourg (Québec, 25 mai 1830). (*Registre K*, f. 149 v.)

Mgr B.-C. Panet. Il permet à M. Sévère-Nicolas Dumoulin, curé d'Yamachiche, de faire un voyage dans les provinces maritimes et aux États-Unis et lui donne des lettres testimoniales (Québec, 25 mai 1830) (en marge: les mêmes accordées à M. Leduc, curé de Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce, en date du 29 juillet 1830, et à M. Turgeon, procureur du séminaire de Québec, en date du 16 août 1830). (*Registre K*, f. 149 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. René Kimbert, écuyer, aux Trois-Rivières (Québec, 26 mai 1830). Il ne peut lui donner une décision à propos de l'élection des marguilliers dans la paroisse des Trois-Rivières. Il vaut mieux attendre que l'affaire ait été décidée par la cour de justice. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 226.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, missionnaire au village de Sainte-Anne, près de Fredericton (Québec, 26 mai 1830). Il comprend qu'un prêtre sachant la langue anglaise ferait plus de bien parmi les Irlandais, mais où trouver ce prêtre? Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne se décide pas à donner à M. Belleau l'allocation ordinaire, Mgr Panet le fera revenir au Canada à l'automne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 226.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr William Fraser, évêque de Tanes, Antigonish, Nouvelle-Écosse (Québec, 26 mai 1830). Il répond à la lettre de Mgr Fraser du 20 avril dernier et le remercie en même temps des lettres de grand vicaire qu'il lui a envoyées. Il est surpris d'apprendre que Mgr Fraser n'a pas encore reçu la bulle qui annexe le Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse. Mgr Panet ne fera pas de difficulté de laisser au Cap-Breton ceux de ses prêtres qui voudront y rester. "Je suis même disposé à donner des successeurs à ceux qui désireront revenir après avoir fini leur temps de mission." D'après une lettre de Rome du 16 octobre 1824, on n'a plus aucun doute que l'empêchement de clandestinité existe dans la Nouvelle-Écosse, comme dans le Nouveau-Brunswick, l'Isle-du-Prince-Édouard et le Cap-Breton: car, avant que les Acadiens eussent été expulsés de ces endroits, il y existait des paroisses et des missions où on n'a pas manqué de publier le concile de Trente. Telle est la réponse qu'on a faite de Rome à une consultation de feu Mgr Plessis, mon prédécesseur." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 227.)

Mgr B.-C. Panet à M. John McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 26 mai 1830). Il apprend avec plaisir que M. McMahon exerce avec zèle son ministère dans les missions qui lui sont confiées. M. McMahon avertira ses paroissiens que les mariages des catholiques contractés devant un ministre protestant sont nuls. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 228.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Joseph) Deguise, grand vicaire et curé à Varennes (Québec, 30 mai 1830). Il lui envoie une nouvelle commission pour aller déterminer la place et les dimensions d'un nouveau presbytère à Longueuil. M. Deguise préparera un autre procès-verbal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 228.)

Mgr B.-C. Panet. Visite pastorale de 1830. Saint-Michel-d'Yamaska—30, 31 mai, 1er et 2 juin; Saint-François-Xavier-du-Lac—2, 3, et 4 juin; Saint-Frédéric-de-Drummondville—5 et 6 juin. Les missions desservies par M. Michael Power sont, outre Drummondville, Wickham, Shipton, Kingsey et Sherbrooke. 500 communiants dans toutes ces missions. Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre—8, 9, 10 et 11 juin; Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet—12, 13, 14 et 15 juin; Saint-Grégoire-le-Grand—15, 16 et 17 juin; La Nativité-de-la-Sainte-Vierge-de-Bécancour—17, 18, 19 et 20 juin; Saint-Édouard-de-Gentilly—20, 21 et 22 juin; Saint-Pierre-les-Becquets—22, 23, 24 et 25 juin; Saint-Jean-Deschaillons—25 et 26 juin; Saint-Louis-de-Lotbinière—26, 27, 28 et 29 juin; Sainte-Croix—29, 30 juin et 1er juillet; Saint-Antoine-de-Tilly—1er, 2 et 3 juillet; Saint-Nicolas—3, 4 et 5 juillet. Note (p. 67): " Mgr Panet s'étant trouvé malade à Saint-Nicolas, l'évêque de Fussala, son coadjuteur, fut appelé pour achever cette visite. Mais les paroissiens de Saint-Gilles furent avertis qu'en conséquence de la maladie de l'évêque de Québec, ils n'auraient pas la visite cette année-là. Elle n'eut lieu qu'en 1836, le 17 et 18 juillet." Ordonnances rendues pendant cette visite. (*Cahier des visites*, p. 56 à 67.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Baie-du-Febvre, 6 juin 1830). La supérieure des Ursulines des Trois-Rivières lui écrit que les "commissaires, nommés par le gouvernement, les pressent de se charger de recevoir les enfants trouvés en leur bâtissant une maison à cet effet." Il ne veut pas lui répondre sans connaître l'opinion de M. Cadieux à ce sujet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 229.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du diaconat de MM. Joseph-David Déziel et de Thomas-Léandre Brassard (dans l'église de la Baie-du-Febvre le 10 juin 1830) (Baie-du-Febvre, 10 juin 1830). (*Registre K*, f. 150 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Lajus, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Bécancour, 19 juin 1830). On lui a appris qu'un certain groupe des paroissiens de Sainte-Marie a décidé de poursuivre M. Lajus pour l'obliger à quitter la paroisse. Mgr Panet lui conseille de démissionner avant de laisser entrer la cause en justice. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 229.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, en visite épiscopale (Bécancour, 19 juin 1830). Mgr de Telmesse avertira le frère de M. Janvier Leclerc de ne point souffrir celui-ci dans la paroisse de Sainte-Croix. On demandera quelque chose à la caisse ecclésiastique pour la chapelle de M. Paisley. Mgr Panet avertira les prêtres de Saint-Sulpice qu'il a porté l'affaire de la cure de la paroisse de Montréal en cour de Rome. Il leur dira aussi que, puisqu'ils ne veulent pas admettre de sujets canadiens dans leur maison, il n'approuvera plus aucun prêtre étranger pour être admis chez eux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 229.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. James Nelligan et de la prêtrise de MM. Joachim Boucher et Michael McKeagney (dans la cathédrale de Québec le 20 juin 1830) (Québec, 20 juin 1830). (*Registre K*, f. 150 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Belcourt, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 7 juillet 1830). Il le charge de la desserte du village des Abénaquis de Saint-François et de ses dépendances. M. Belcourt visitera aussi les sauvages de Bécancour deux fois l'année. Il trouvera sur le revers de la présente lettre sa lettre de mission pour Saint-François. Il pourra absoudre les sauvages des cas réservés. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 230.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Gagnon, missionnaire à Gédaïque (Québec, 8 juillet 1830). Il le félicite de son zèle. Il avertira M. Tétreau de ne pas quitter

son poste avant qu'un successeur lui soit donné: ce sera probablement le neveu de M. (Antoine) Gagnon. Quant aux cas dont il demande la solution, Mgr Panet ne saurait la donner sans connaître les circonstances qui les accompagnent. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 231.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Paquet, missionnaire à Chimogoui (Québec, 8 juillet 1830). C'est chose décidée, M. Paquet remplacera M. Tétreau à Richibouctou. M. Paquet sera remplacé à Chimogoui par M. (Ferdinand) Gauvreau à condition que celui-ci puisse y avoir de quoi vivre. Il a été trop loin en chassant de sa chapelle les deux concubinaires dont il parle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 232.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, missionnaire à Richibouctou (Québec, 8 juillet 1830). M. Tétreau reviendra à Québec à l'automne. Il ne devra pas quitter son poste avant l'arrivée de son successeur, qui sera M. Paquet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 232.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 8 juillet 1830). Les marguilliers de Memramcook ne forceront pas les paroissiens de cette paroisse à payer les arrérages de la rente de leurs bancs. Si M. Gauvreau ne peut faire seul la besogne à Memramcook, Mgr Panet l'enverra à Chimogoui et lui donnera un successeur à Memramcook. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 232.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Bernard) Madden, missionnaire à Frampton (Québec, 9 juillet 1830). Vu sa mauvaise habitude de s'enivrer, Mgr Panet lui interdit tout exercice du ministère dans le diocèse de Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 233.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Antoine) Montminy, vicaire à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 9 juillet 1830). Il ira porter la lettre incluse à M. (Bernard) Madden à Frampton et la lui remettra en présence de deux témoins. M. Montminy, après avoir donné explication de la chose aux marguilliers, fermera à clef la chapelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 233.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Julien) Courtaud, missionnaire à Chéticamp (Québec, 9 juillet 1830). M. Courtaud lira à ses paroissiens la lettre pastorale incluse. Mgr Panet espère pouvoir lui envoyer avant longtemps un successeur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 233.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale de l'évêque de Québec aux habitants de Chéticamp, Cap-Breton (Québec, 9 juillet 1830). Il leur reproche leur intempérance et les autres excès auxquels ils s'abandonnent. (*Registre K*, f. 150 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bédard, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 9 juillet 1830). Il ne pourra lui envoyer un successeur avant le mois de septembre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 234.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexandre) Boisvert, missionnaire à Paspébiac (Québec, 9 juillet 1830). M. Boisvert menacera les gens de Port-Daniel de ne plus aller faire la mission chez eux, s'ils abandonnent la construction de leur chapelle. Il avertira de même les gens de Paspébiac que s'ils refusent de payer la dîme et que s'ils ne se montrent pas plus dociles aux instructions de leur pasteur il le leur enlèvera. Mgr Panet est bien en peine de lui trouver un successeur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 234.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Clément, curé aux Éboulements (Québec, 10 juillet 1830). M. Clément avertira ses paroissiens que s'ils ne font pas réparer leur presbytère, ils seront privés de la résidence d'un prêtre dans leur paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 235.)

M. C.-F. Cazeau, prêtre, secrétaire, à M. Jean-Baptiste Hertel de Rouville, écuyer, manoir seigneurial de Saint-Hilaire (Québec, 10 juillet 1830). Mgr Panet a appris avec plaisir que les gens de Saint-Hilaire travaillaient avec zèle à la construction de leur église. Il est bien disposé à leur donner un curé à l'automne. Cependant, il ne peut s'engager à y envoyer M. (François-Louis) L'Heureux. Mgr ne reviendra pas sur ce qu'il a décidé à propos des habitants des Étangs. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 236.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, missionnaire au village des Hurons, près de Fredericton (Québec, 10 juillet 1830). M. Belleau remettra la moitié de la componende de trois louis et dix schellings à Mgr McEachern. Il gardera le reste pour lui. M. Belleau ne s'occupera pas des rapports que l'on fait contre lui. Il poussera les sauvages à cultiver la terre. S'il ne reçoit pas l'allocation accoutumée, il reviendra à Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 236.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 juillet 1830). Il le remercie d'avoir préparé le mémoire en réponse aux prétentions du supérieur du séminaire de Montréal. Il en a fait tirer une copie. Il y joindra une copie des pièces citées par Mgr de Telmesse et enverra le tout à M. Wiseman, son procureur à Rome. Il lui envoie une copie de la lettre qu'il adresse à M. Roux, à l'occasion de son refus d'admettre des prêtres canadiens dans sa maison. Il portera lui-même la pièce qui concerne M. C... lorsqu'il ira aux Trois-Rivières, pour la tenue du bureau de la Caisse ecclésiastique. L'affaire de M. (Jean-Baptiste) Lajus est portée en cour. Il aimerait à avoir un rapport sur les revenus de la paroisse de Saint-Hilaire. M. de Rouville demande un curé pour cette place à la Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 237.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Auguste) Roux, vicaire général et supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 12 juillet 1830). Il a été surpris d'apprendre que M. Roux paraît vouloir refuser d'admettre dans sa maison deux prêtres canadiens d'un caractère irréprochable. Ce refus paraît motivé sur le fait que M. Roux attend de nouveaux prêtres français. Dans ce cas, il se croit obligé de le prévenir que son intention expresse est qu'aucun prêtre étranger ne soit admis comme membre du séminaire de Montréal et ne puisse y exercer les fonctions du saint ministère sans son approbation. Il regrette que M. Roux ait refusé de lui communiquer les titres en vertu desquels le supérieur de Saint-Sulpice se croit autorisé à nommer un curé d'office sans l'approbation de l'évêque. Il s'est décidé de soumettre l'affaire à la cour de Rome. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 238.)

Mgr Robert Gradwell à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 35 Golden Square, 14 juillet 1830). Il a reçu sa lettre du 10 mars 1830, ainsi que l'adresse des membres de la Chambre des communes du Bas-Canada, relative à la question des biens du séminaire de Montréal. Il a traité au long de cette question avec sir George Murray. Il a proposé de faire reconnaître par le Parlement britannique, la légitimité des titres du séminaire de Montréal. Sir George lui a répondu que la Chambre des lords s'y opposerait. M. O'Connell a tout de même demandé au gouvernement de déposer en Chambre tous les papiers concernant cette question. La mort du roi en a fait ajourner la discussion. A la prochaine réunion du Parlement, n'importe quel membre de la Chambre pourra ramener le débat sur cette question. Il espère que l'on réussira à empêcher la confiscation de ces biens, d'autant plus qu'il croit qu'un bon nombre de membres catholiques seront élus aux prochaines élections. Il remercie Mgr Panet des £30 qu'il lui a envoyés. (Cartable: *Angleterre*, III-13.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 juillet 1830). Le jubilé se fera dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, lorsqu'un nouveau curé y aura été nommé. La pénurie des prêtres existe dans le district de Québec comme dans celui de Montréal. Il ne s'attend pas à ce que beaucoup de missionnaires reviennent du golfe. Les vicaires apostoliques n'ont pas de successeurs à leur donner. A propos du jubilé. Il a reçu une requête de Saint-Mathias demandant l'érection de cette paroisse. Il enverra M. Deguise faire enquête. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 239.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'*exeat* en faveur de M. John Chisholm qui est obligé de quitter le diocèse par suite de sa mauvaise santé (Québec, 13 juillet 1830). (*Registre K*, f. 151 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. (John) Chisholm, prêtre, à Halifax (Québec, 20 juillet 1830). Il lui transmet, au nom de monseigneur l'évêque de Québec, la lettre d'*exeat* que M. Chisholm a demandée. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 240.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 juillet 1830). Mgr l'évêque de Telmesse trouvera incluse la réponse que Mgr Panet fait à la dernière lettre de M. Guillaume Roque. Celui-ci montre peu de bonne foi dans cette lettre. Mgr Panet espère que Mgr Lartigue viendra le rencontrer aux Trois-Rivières le premier de septembre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 240.)

Mgr B.-C. Panet à M. Barthélemy Joliette, écuyer, à Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 21 juillet 1830). Il a reçu une requête signée par M. Joliette et un grand nombre de personnes d'un village que l'on appelle L'Industrie. Il voit par cette requête que M. Joliette s'engage à donner un terrain pour y construire une chapelle. Mais avant de fixer le lieu où sera établie cette chapelle, il faut que les paroisses de Sainte-Élisabeth et de Saint-Paul soient érigées canoniquement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 241.)

M. C.-F. Cazeau à M. Bernard Madden, à Frampton (Québec, 21 juillet 1830). Mgr l'évêque a reçu la requête où un certain nombre d'habitants de Frampton témoignent de la bonne conduite de M. Madden. Mgr l'évêque, avant de prendre une décision, a décidé d'envoyer M. Patrick McMahon à Frampton pour y faire une enquête sur les accusations portées contre M. Madden. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 241.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 31 juillet 1830). Le décret d'érection de la paroisse de Saint-Ours-du-Saint-Esprit est terminé. Cette paroisse gardera ses mêmes limites. Il est bien d'avis de séparer les presbytères des chapelles dans les nouvelles paroisses, quand les habitants sont en moyen de le faire. Il a promis au seigneur de Rouville de donner un curé aux habitants de Saint-Hilaire. Il a accepté la démission de M. (Jean-Baptiste) Lajus, de la cure de Sainte-Marie-de-Monnoir. Cela engagera probablement ceux qui le poursuivent à se désister de leur poursuite. Une paroisse comme Sainte-Élisabeth devrait être en état de faire vivre un curé et un vicaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 242.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable James Cuthbert, manoir seigneurial de Berthier (Québec, 31 juillet 1830). Il ne décidera rien quant à cette chapelle qu'il est question de construire au village de L'Industrie, sans lui en avoir donné connaissance. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 243.)

Requête des habitants de la partie nord de la seigneurie du sieur Charles de Saint-Ours, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires (Québec, 7 juin 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Magloire Blanchet, curé de Saint-Pierre-du-Portage, en conséquence de la requê-

te ci-dessus (Québec, 27 août 1829). Procès-verbal de M. Magloire Blanchet en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Ours-du-Saint-Esprit, 8 octobre 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Ours-du-Saint-Esprit (Québec, 31 juillet 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 39 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. Thomas Caron, curé à Saint-Ours-du-Saint-Esprit (Québec, 2 août 1830). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse du Saint-Esprit. Les habitants de la côte Saint-Louis continueront d'appartenir à Saint-Roch-de-l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 243.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Joseph) Deguise, vicaire général et curé à Varennes (Québec, 2 août 1830). Les habitants de Saint-Mathias désirent que leur paroisse soit érigée canoniquement. Ils souhaitent de plus qu'une concession de la paroisse de Monnoir soit annexée à Saint-Mathias, ce qui ne paraît pas du goût du seigneur Rolland. M. Deguise ira faire une enquête sur les lieux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 243.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 2 août 1830). M. Gagnon ira à Saint-Sulpice pour vérifier les allégués d'une requête où l'on demande la permission de construire une nouvelle église en cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 244.)

Mgr B.-C. Panet à M. Bernard Madden, missionnaire à Frampton (Québec, 4 août 1830). L'enquête faite à sa demande démontre d'une manière certaine la vérité des accusations portées contre lui. Il l'interdit donc de nouveau et lui ordonne de quitter immédiatement le canton de Frampton. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 244.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Louis-Antoine) Montminy, vicaire à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 4 août 1830). M. Montminy ira porter à M. Madden la lettre incluse. Celui-ci est interdit de nouveau et M. Montminy le remplacera dans la desserte de Frampton. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 244.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Célestin) Gauvreau, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 5 août 1830). Les habitants de Saint-Laurent paieront à leur curé la dîme des patates sur le même pied que la dîme légale. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 245.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère) Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 5 août 1830). Afin de mettre fin aux troubles qui existent à Saint-Barnabé au sujet de la construction de la chapelle, M. Dumoulin dira aux gens de Saint-Barnabé que c'est une chose décidée que les habitants du fief Frédéric ne seront pas rattachés à la paroisse de Saint-Barnabé. Mgr Panet a appris avec plaisir que la santé de M. Dumoulin s'était considérablement améliorée. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 245.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 5 août 1830). Il est surpris d'apprendre que les paroissiens de Berthier n'ont pas suivi, dans la construction de leur presbytère, le plan approuvé. Mais, puisque les commissaires ont décidé que ce presbytère n'aurait que 40 pieds, il faut suivre leur décision et ce logement ne sera que pour le curé. Si les habitants veulent une salle, ils la construiront ailleurs. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 245.)

Mgr B.-C. Panet. Circulaire à messieurs les curés à propos de l'admission des paroissiens et des notables dans les assemblées des marguilliers (Québec, 7 août 1830). (*Registre K*, f. 151 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 284.

L'abbé Nicolas Wiseman à Mgr B.-C. Panet (Rome, 12 août 1830). Il a continué à s'occuper des affaires que lui ont laissées en mains MM. Tabeau et Maguire. On lui répond qu'on verra bientôt à en arriver à une décision sur tous les points en question, mais rien ne se fait. Il a demandé au cardinal Weld de vouloir bien s'en

occuper. Il lui a dit que dès la première réunion où il siégera, il proposera que l'on établisse à Montréal un siège épiscopal distinct de celui de Québec. La congrégation de la Propagande est débordée par toutes sortes de demandes et il lui faut du temps pour répondre. (Cartable: *Angleterre*, III–90.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Philippe) Lefrançois, curé de Sainte-Claire (Québec, 12 août 1830). Il permet aux habitants des 1er, 2e et 3e rangs du canton de Buckland d'être desservis à Sainte-Claire, en attendant qu'ils puissent former une paroisse à part. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 246.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, missionnaire à Saint-Basile-de-Madawaska (Québec, 13 août 1830). M. Sirois ira faire une excursion chez les sauvages de Tobique afin de leur marquer le site d'une chapelle dont il déterminera les dimensions. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 246.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-Pascal (Québec, 17 août 1830). Il est surpris d'apprendre que les paroissiens de Saint-Pascal ont construit leur presbytère-chapelle sur le terrain qui avait été réservé pour l'église. Il leur permettra de construire une église, mais à condition que l'on choisisse pour la placer un terrain solide. En outre avant de songer à cette construction, il faudrait rendre le presbytère logeable pour le curé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 247.)

Requête des habitants de Saint-Lin demandant la permission de construire une église. Liste des noms des signataires. Certificat de P. Renaud, N. P. (Saint-Lin, 25 avril 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Magloire Blanchet, curé de Saint-Pierre-du-Portage, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 1er mai 1830). Procès-verbal de M. Asselin où il conclut à la nécessité de construire une chapelle en bois et un presbytère en pierre (moulin de Saint-Lin, 1er juin 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 16 août 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 57 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Étienne) Chartier, principal du collège de Sainte-Anne (Québec, 18 août 1830). Il a été étonné d'apprendre que M. Chartier a pris la résolution de quitter le collège de Sainte-Anne. " Vous n'ignorez pas les efforts que tous nos citoyens ont faits pour vous conserver à votre place dans des temps critiques." Si M. Chartier se trouve trop surchargé d'ouvrage, on pourra remédier à cet inconvénient. Il faudra, cependant, attendre au mois de septembre avant qu'on puisse lui fournir les sujets dont il aura besoin. " Il est à propos que vous ayiez ce moment de délai pour penser plus sérieusement à votre projet. Sous quelque point de vue qu'il soit considéré, il ne peut vous faire honneur ni auprès de vos confrères ni auprès de vos concitoyens. Tout le monde vous reprochera avec raison d'avoir abandonné un établissement qui avait encore besoin de vos services." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 247.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Célestin) Gauvreau, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 18 août 1830). Les habitants de Saint-Laurent ne paieront la dîme de patates au curé que lorsqu'il résidera à Saint-Laurent et qu'il n'aura pas d'autre paroisse à desservir. Ceux de ses paroissiens qui n'ont que des emplacements ne sont pas tenus à cette dîme. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 248.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Claude-Gabriel) Courtin, curé à Gentilly (Québec, 18 août 1830). En attendant que les cantons de Blandford, Maddington, Bulstrode et Stanfold soient érigés en paroisse, il permet que les catholiques de ces cantons soient desservis à Gentilly. Quand ils auront bâti une chapelle, il donnera à M. Courtin un vicaire qui ira les visiter de temps en temps. Mgr Panet désire que la

chapelle soit placée sur le 5e lot du 11e rang de Blandford, à la tête du chemin ouest fait par le gouvernement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 249.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Pigeon, curé à Saint-Philippe-de-Laprairie (Québec, 19 août 1830). M. Pigeon avertira les gens de "cette partie de la seigneurie de Deléry desservie autrefois à Saint-Philippe" que l'intention expresse de Mgr Panet est qu'ils n'appartiennent plus à Saint-Cyprien. Il ne peut se rendre à leur désir. "S'il fallait écouter toutes les demandes de cette sorte, l'ordre des paroisses serait bientôt renversé. Il n'est pas juste d'ailleurs de démembrer les seigneuries." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 249.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Henry) McKeagney, missionnaire à Sydney, Cap-Breton (Québec, 19 août 1830). Il lui envoie son cousin, M. Michael McKeagney, pour l'aider à desservir les missions du Cap-Breton. Celui-ci s'adressera à Mgr Fraser pour les pouvoirs dont il a besoin pour la Nouvelle-Écosse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 249.)

M. C.-F. Cazeau à M. Jean-Baptiste de Rouville, écuyer, manoir seigneurial de Saint-Hilaire (Québec, 19 août 1830). C'est bien l'intention de Mgr Panet de donner un curé à la paroisse de Saint-Hilaire, mais d'après les nouvelles reçues il paraît que la dîme annuelle ne s'élève pas au delà de 200 ou 250 minots de blé et des autres grains en proportion, ce qui ne suffirait pas pour l'entretien du curé "même en retranchant de ce revenu le tiers de Monseigr de Telmesse." Mgr de Québec est donc d'avis que les habitants de Saint-Hilaire s'engagent à fournir 50 ou 60 louis en argent, comme supplément annuel au curé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 250.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence sir James Kempt, administrateur, etc., etc., Château Saint-Louis (Québec, 20 août 1830). M. Georges Belcourt ayant été nommé missionnaire des sauvages abénaquis établis à Saint-François-du-Lac, Mgr Panet prie l'administrateur de vouloir bien donner des ordres pour que le nom de M. Belcourt soit substitué à celui de M. Amiot sur la liste de ceux qui reçoivent des salaires sur la caisse militaire, comme employés dans le département des sauvages. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 251.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 août 1830). Instructions à propos du jubilé. Il n'a aucune objection à ce que M. (Jacques) Odelin aille résider chez M. le curé de Belœil. Il n'aura pas le moindre scrupule à faire sonner les cloches à l'occasion de la mort du roi "au moins celles des villes, comme il a été fait à la mort de George III, c-a-d. d'un simple tinton à chaque coup de canon. Ils sont bien rares ceux qui prendront cela pour une reconnaissance de la suprématie du Roi. Personne n'a été tenté à cette occasion de chanter victoire, ce qui fait voir qu'on ne regardait cette sonnerie que comme une cérémonie purement civile." Il a fait répondre à M. de Rouville qu'il mettrait un curé à Saint-Hilaire, à condition qu'on lui assurât sa subsistance. Il a reçu le second mémoire de Mgr de Telmesse au sujet du curé d'office de Montréal. M. (Joseph-Vincent) Quiblier lui a annoncé qu'il était nommé vice-supérieur du séminaire de Montréal. Il ne pense pas à le nommer vicaire général pour le moment. Il arrangera tout ce qui regarde les changements de cures, missions et vicariats, avec Mgr de Telmesse, lors de leur prochaine entrevue aux Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 251.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Vincent) Quiblier, vice-supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 21 août 1830). Il le reconnaît "comme vice-supérieur sans cependant vous reconnaître dans aucune autre qualité relative à la cure de Montréal, jusqu'à

ce que le St Siège, auquel en a appelé le séminaire, ait décidé quel est le véritable curé de cette ville, savoir le supérieur ou le curé d'office, afin que l'évêque puisse juger qui il doit approuver ou désapprouver comme curé." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 253.)

Mgr B.-C. Panet à M. Ferdinand Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 26 août 1830). Il a appris avec plaisir que la santé de M. Gauvreau était rétablie et qu'il pourrait continuer à desservir Memramcook. On lui a dit qu'il prêchait quelquefois en anglais "j'en suis bien aise et vous exhorte à continuer une aussi bonne œuvre. Ce serait pour moi une bien douce consolation, si je voyais tous mes prêtres en faire autant. Que de bons fidèles privés des secours de la religion, parce qu'ils n'ont pas de prêtres qui puissent les entendre. Il faut espérer que chaque prêtre se fera désormais un devoir d'apprendre l'anglais pour subvenir aux nécessités de leurs frères." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 253.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théophile) Fortier, missionnaire à Caraquet (Québec, 28 août 1830). Il approuve la conduite que M. Fortier a tenue dans l'affaire de Tracadie et croit qu'il vaut mieux pour lui de rester à Caraquet. Mgr Panet répond à divers cas proposés par M. Fortier. Bien que Mgr McEachern soit nommé évêque du Nouveau-Brunswick, M. Fortier devra continuer à desservir les Acadiens jusqu'à ce que son temps de mission soit accompli. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 253.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale au clergé à l'occasion de la mort du roi George IV et de l'avènement de Guillaume IV au trône (Québec, 30 août 1830). (*Registre K*, f. 151 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III p. 285.

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Saint-Jean-de-Dorchester (Québec, 2 septembre 1830). Il le charge de la desserte de la nouvelle paroisse de Saint-Valentin. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 255.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Onésime) Leprohon, directeur du séminaire de Nicolet (Nicolet, 4 septembre 1830). Il permet que l'on célèbre chaque année au séminaire de Nicolet, sous le rit double de première classe, la fête de saint Raphaël, archange, patron du séminaire, et celle de saint Louis de Gonzague, 2e patron de la Congrégation. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 256.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de MM. Antoine Langevin, né le 7 février 1802 à Beauport, fils d'Antoine Langevin et de Catherine Leclaire; de Jean-Isaïe Grandmont, né à Champlain le 5 mars 1811, fils de Pierre Grandmont et de Marie-Anne Rocheleau; de la prêtrise de M. Joseph-David Déziel (dans l'église de Nicolet le 5 septembre 1830) (Nicolet, 5 septembre 1830). (*Registre K*, f. 152 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Robitaille, curé à Saint-Charles-de-la-Rivière-Chambly (Trois-Rivières, 6 septembre 1830). Il le charge de la cure et paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir. M. Robitaille sera tenu de donner à M. (Jean-Baptiste) Lajus le tiers de toutes les dîmes de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 256.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Trois-Rivières, 6 septembre 1830). M. (François Plessis) Bélair pourra rester dans sa cure de Sainte-Rose, à condition que Mgr de Telmesse lui donne un assistant pour le remplacer dans le ministère de la prédication. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 257.)

Mgr B.-C. Panet à M. Louis-Charles de Bellefeuille, missionnaire au Lac-des-Deux-Montagnes (Québec, 10 septembre 1830). Son intention est que les missionnaires du Lac-des-Deux-Montagnes jouissent des mêmes pouvoirs que les prêtres du séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 257.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 septembre 1830). Comme Mgr de Telmesse lui a dit qu'il laisserait à sa disposition MM. (Michel) Brien et (François-Magloire) Turcotte, il le prie de lui envoyer ces deux messieurs. Il enverra probablement l'un aux îles de la Madeleine et placera l'autre chez M. Dufresne à Saint-Nicolas. En retour il lui donnera M. (Georges-Stanislas) Derome, vicaire à Québec depuis 4 ans et 8 mois. C'est chose décidée que M. (Étienne) Chartier quitte le collège de Sainte-Anne. Il songe à lui donner M. (Louis) Proulx, comme successeur. Il veut auparavant que M. Painchaud l'accepte "afin qu'il ne me reproche pas d'avoir donné à son collège un directeur qui n'entre pas dans ses vues." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 257.)

Requête de 42 habitants de la paroisse de Saint-Barthélemy demandant que la confrérie du Saint-Scapulaire soit érigée dans leur paroisse (Saint-Barthélemy, 5 septembre 1830). Mgr B.-C. Panet. Acte d'érection de la confrérie du Saint-Scapulaire dans la paroisse de Saint-Barthélemy (Québec, 14 septembre 1830). (*Registre K*, f. 152 v.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Sulpice demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de God. Gagnon, N. P. et de J.-E. Faribault, N. P. (Saint-Sulpice, 25 juillet 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François Gagnon, curé de Lavaltrie, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 2 août 1830). Procès-verbal de M. Gagnon déterminant les dimensions de l'église à construire (Saint-Sulpice, 23 août 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 15 septembre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 60 v.)

Procès-verbal de M. Gagnon en conséquence d'une seconde commission donnée par Mgr B.-C. Panet, en date du 18 mai 1831 (Saint-Sulpice, 27 mai 1831). Mgr B.-C. Panet. Il donne la permission aux habitants de Saint-Sulpice de changer seulement la direction de leur église déterminée dans une première procédure (Québec, 1er juin 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 109 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Viau, vicaire général et curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 15 septembre 1830). Les habitants de Cacouna demandent la permission de construire une église. Il voudrait que cette église eût 120 pieds de long sur 45 de large, avec une sacristie, et le presbytère 40 pieds de long sur 32 de large. Il faut que cette église soit placée sur le bord de l'eau: on ne peut songer à la construire dans les concessions. Outre les six arpents déjà donnés, il faudra faire en sorte d'acquérir la devanture du terrain de l'église qui va jusqu'au chemin du roi. M. Viau visitera les deux places où l'on veut construire l'église, mais s'arrangera de manière à la placer au bord de l'eau. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 259.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 septembre 1830). Il acceptera avec plaisir M. (François-Xavier) Brunet, vicaire à Sorel, pour une des missions du golfe. Il ne peut contribuer pour le moment à la fondation d'un journal ecclésiastique. Les frais des travaux au séminaire de Nicolet ont absorbé tous ses revenus. Il donnera la mission, comme par le passé, aux curés du district de Montréal. Il croit que M. (Louis) Proulx ferait un bon directeur au collège de Sainte-Anne. M. Painchaud serait heureux de l'avoir. Mgr de Telmesse verra M. Proulx à ce sujet. Il enverra M. Chartier à Saint-Nicolas pour aider M. Dufresne. Mgr Panet a besoin de deux prêtres pour placer comme vicaires. Mgr de Telmesse pressera M. (Hubert) Tétreau de descendre à Québec. M. (Joseph-Olivier) Leclerc, professeur à l'école de Chambly, désire revenir continuer ses études théologiques à Québec. Mgr Panet enverra à Mgr de Telmesse une copie de la lettre

du cardinal Cappellari, où celui-ci lui annonce qu'on a suspendu la permission donnée au séminaire de Montréal, d'aliéner ses biens. Il espère pouvoir lui envoyer un jeune prêtre pour remplacer M. (Patrick) Burke, qui désire entrer au séminaire de Québec. Les habitants de Saint-Hilaire ont résolu d'assurer une dîme de 500 minots de blé au curé qui leur sera donné. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 260.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-François) Painchaud, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 17 septembre 1830). Il était décidé de donner un curé aux gens de l'Ile-aux-Grues, mais il apprend qu'on n'a fait aucune réparation au presbytère. M. Painchaud, en retournant à Sainte-Anne, arrêtera à l'Ile-aux-Grues et engagera les habitants de cet endroit à se mettre immédiatement à l'ouvrage s'ils veulent avoir un curé résidant au printemps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 262.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 septembre 1830). On a été fort surpris à Québec et surtout à Montréal de la nomination de M. (Pierre) Robitaille à la cure de Sainte-Marie-de-Monnoir. On blâme encore davantage la nomination de M. (Laurent) Aubry à L'Assomption. M. (Pierre-Jacques) de Lamothe désire rester à Sainte-Scholastique. Il faudra alors envoyer M. (François) Labelle à L'Assomption et laisser M. Aubry au Sault-au-Récollet. M. Chèvrefils voudrait avoir un prêtre pour la nouvelle paroisse de Saint-Remi. Mgr Panet songe à y envoyer M. Tétreau. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 263.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Angus McEachern, évêque de Rose, à Saint-André, île du Prince-Édouard (Québec, 18 septembre 1830). Il lui envoie une copie de la bulle qu'il a reçue de Rome et qui érige l'évêché de Charlottetown. Mgr McEachern pourra prendre immédiatement possession de son siège. "J'ose prier Votre Grandeur de prendre les moyens les plus efficaces pour se procurer des prêtres. Je ne dois pas vous cacher que je me suis trouvé bien à la gêne cette année de ce côté là, et c'est avec bien de la difficulté que j'ai pu en trouver un pour les îles de la Madeleine." Il espère pouvoir lui en envoyer un pour remplacer M. Paquet à Chimogoui. Il ne pourra remplacer M. (Ferdinand) Belleau à la mission de Sainte-Anne. Si, par suite de la révolution qui vient d'éclater en France, il arrive à l'île du Prince-Édouard quelques prêtres français, Mgr McEachern devra les réserver pour les missions acadiennes. Il voudra bien envoyer des lettres de vicaire général à Mgr Panet et à son coadjuteur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 264.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr William Fraser, évêque de Tanes, à Antigonish (Québec, 18 septembre 1830). Il lui envoie la bulle qui rattache le Cap-Breton au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. Mgr Fraser devra prendre les moyens de se trouver des prêtres, car il devient de plus en plus difficile à Mgr Panet d'en trouver pour le Cap-Breton. Mgr Fraser retournera à Mgr Panet la bulle incluse et lui enverra en même temps des lettres de vicaire général ainsi qu'à son coadjuteur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 265.)

Mgr B.-C. Panet à M. Stanislas Malo, missionnaire à Carleton, baie des Chaleurs (Québec, 18 septembre 1830). Il se contente de la justification de M. Malo quoiqu'elle ne lui semble pas concluante dans tous les points. Il espère qu'à l'avenir il évitera de prendre aucun parti dans toute affaire publique. M. (John) O'Grady trouvera une place au séminaire de Québec "où il pourra gagner sa pension en faisant trois classes d'anglais par semaine." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 266.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William) Dollard, missionnaire à Miramichi (Québec, 18 septembre 1830). Il regrette bien de ne pouvoir lui envoyer le secours dont M. Dollard a tant besoin. Il ignore encore s'il pourra remplacer à Chimogoui M. Paquet, nommé à Richibouctou. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 267.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Antoine) Montminy, vicaire à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 20 septembre 1830). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-François-d'Assise-de-la-Nouvelle-Beauce. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 267.)

M. William Black, président de la Chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick, à l'évêque catholique de Québec (Fredericton, 20 septembre 1830). Il a reçu la lettre de Mgr Panet, datée du 29 septembre 1829, qui lui a été remise par M. (Louis-Ferdinand) Belleau. Ce monsieur a été reçu avec joie par les Indiens et les Français du village de Sainte-Anne. La législature vota à sa dernière session une somme de cinquante louis pour le missionnaire des Amalécites, mais cette somme par un malentendu ne fut pas remise à M. Belleau. Celui-ci, ne recevant aucune allocation, s'est découragé et a laissé le village de Sainte-Anne. Il ne sait où il est allé; s'il se décidait à revenir à son poste, les cinquante louis lui seront donnés. M. Black regrette beaucoup ce contretemps que M. Belleau aurait pu empêcher en lui écrivant. (Cartable: *Gouvernement*, II–46.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, prêtre, à Québec (Québec, 21 septembre 1830). Il lui confie la desserte de la cure et paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup. En attendant que le presbytère et les autres bâtiments soient terminés, M. Belleau résidera à Saint-André. Jusqu'à nouvel ordre, il desservira les habitants qui sont au sud-ouest du chemin qui conduit au lac Témiscouata. Au printemps il ira faire la mission de Portneuf et de Mingan. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 267.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Cacouna (Québec, 21 septembre 1830). Il le décharge du soin de la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 268.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Flavien) Leclerc, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 21 septembre 1830). Jusqu'à nouvel ordre, les habitants au sud-ouest du chemin du lac Témiscouata seront desservis par le nouveau curé de la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 268.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Georges-Stanislas) Derome, vicaire à Québec (Québec, 21 septembre 1830). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Pascal-de-Kamouraska. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 268.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bernier, vicaire à Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 21 septembre 1830). Il le nomme curé de la nouvelle paroisse de Saint-Anselme-de-Lauzon. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 269.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-Pascal (Québec, 21 septembre 1830). Il lui confie la desserte de la paroisse de Saint-François-du-Lac. Il sera chargé en outre de desservir, en qualité de missionnaire, le village des sauvages abénaquis et les sauvages de Bécancour. M. Bélanger aura pour vicaire M. Luc Aubry. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 269.)

Mgr B.-C. Panet à M. Thomas Caron, curé au Saint-Esprit (Québec, 21 septembre 1830). M. Caron doit considérer comme patron de sa paroisse celui sous l'invocation duquel Mgr Plessis a eu dessein de la mettre. "On ne l'a pas désigné dans le décret d'érection vu que le martyrologe romain ne mentionnait aucun saint du nom de saint Ours." A propos du jubilé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 269.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Georges-Antoine) Belcourt, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 22 septembre 1830). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Martine-de-Beauharnois. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 270.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Magloire) Blanchet, curé à Saint-Pierre-du-Portage (Québec, 22 septembre 1830). Il le charge de la double desserte des paroisses de

Saint-Charles et de Saint-Marc sur la rivière Chambly. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 270.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Liboire-Henri) Girouard, vicaire à Boucherville (Québec, 22 septembre 1830). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Hugues dans la seigneurie de M. de Martigny. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 271.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Labelle, curé à Saint-Clément (Québec, 22 septembre 1830). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Pierre-du-Portage, rivière de l'Assomption. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 271.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Barthélemy) Fortin, curé à la Pointe-Claire (Québec, 22 septembre 1830). Il le charge de la desserte de la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet. M. Fortin aura les pouvoirs d'archiprêtre dans l'arrondissement du Sault-au-Récollet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 271.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Laurent) Aubry, curé au Sault-au-Récollet (Québec, 22 septembre 1830). Il le charge de la desserte des deux paroisses de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire et de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile de Montréal. Il continuera à y exercer ses pouvoirs d'archiprêtre ainsi que dans celles de Sainte-Geneviève et de Lachine. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 272.)

Mgr B.-C. Panet. Instructions et pouvoirs extraordinaires donnés à M. François-Xavier Brunet, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 22 septembre 1830). (*Registre K*, f. 153 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 septembre 1830). Il ne s'attendait pas à recevoir une réponse aussi verte aux représentations qu'il lui a faites. "Vous n'ignorez pas que vous avez des ennemis toujours prêts à blâmer votre conduite, même quand ils n'en ont pas la plus petite raison: c'était pour arrêter leurs discours que j'ai fait quelques réflexions sur certains arrangements de votre district, qui pourraient leur donner occasion de parler plus haut qu'à l'ordinaire. Les messieurs du séminaire de Québec, qui n'ont jamais manqué de soutenir votre parti et qui en toutes circonstances se sont montrés vos zélés défenseurs, ne méritent pas les reproches que vous leur faites et je crois que s'ils en avaient connaissance, ils en seraient fort peu édifiés. Tout ce que je vous ai dit dans ma dernière lettre était un simple conseil, et je ne prétendais par là vous empêcher de faire comme vous l'entendiez." Il ne changera pas la destination de M. (Pierre) Robitaille et il envoie à M. (Laurent) Aubry sa nomination à la Pointe-Claire. M. de Lamothe serait peut-être mieux sans emploi mais, vu la disette de prêtres, il faut le laisser à Sainte-Scholastique. Il lui envoie les lettres de nomination pour MM. Labelle, Blanchet, Girouard et Fortin. M. Belcourt ira à Sainte-Martine. Mgr de Telmesse lui fera connaître les noms des prêtres qu'il destine pour les cures de Saint-Clément et de Saint-Pie. Mgr Panet ne prétend pas lui enlever M. Tétreau ni lui envoyer M. Chartier. "Ce pauvre Chartier a la tête tellement montée de ce temps-ci qu'il me demande son *exeat*. Il croit avoir tout le clergé à dos parce qu'il est obligé de quitter le collège. Si je ne puis réussir à le garder je vous l'enverrai." Il reste encore à placer MM. (François-Xavier) Leduc et Pierre Bédard. L'un ira à L'Ange-Gardien, l'autre à Saint-Jean-Chrysostome. Il ne pourra donner un curé à l'Ile-aux-Grues comme il en avait l'intention, ni il ne pourra fournir des vicaires à M. Courtin et à M. Louis Marcoux, à Maskinongé. Il ne peut envoyer les deux ecclésiastiques que Mgr Lartigue demande pour le collège de Chambly. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 272.)

M. C.-F. Cazeau à M. Jean-Baptiste Hertel de Rouville, à Saint-Hilaire (Québec, 23 septembre 1830). Mgr Panet ne pourra encore remplir cette année la pro-

messe qu'il a faite à M. de Rouville de nommer un curé résidant à Saint-Hilaire. "Monseigneur, qui a su apprécier tous les sacrifices que vous avez faits pour cette paroisse, est bien affligé de ne pouvoir pas se rendre à vos désirs ainsi qu'à ceux de vos braves censitaires, et vous pouvez être assuré que Sa Grandeur ne manquera pas de vous satisfaire aussitôt qu'Elle en aura les moyens." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 275.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, missionnaire à Nepisiquit (Québec, 25 septembre 1830). Il n'a aucune objection à permettre qu'un laïc lise l'épître et l'évangile dans l'église lorsque le missionnaire est absent "pourvu que ce laïc ne soit pas en habit de chœur, mais dans la nef avec les autres fidèles. Dans la même circonstance, un chantre peut commencer les vêpres par *Deus in adjutorium* mais il ne doit pas dire *Dominus vobiscum* avant l'oraison, mais seulement *Domine exaudi orationem meam.* C'est ce qui se pratique dans les paroisses où il n'y a pas de messe. Rien n'empêche non plus de sonner la cloche au *Magnificat* qui se chante à vêpres." M. Naud pourra dire la messe dans son presbytère les jours de semaine. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 275.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 25 septembre 1830). Il ne pourra envoyer un missionnaire pour remplacer M. (Ferdinand) Belleau à Sainte-Anne. M. McSweeney aura la charge de cette mission comme par le passé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 276.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 septembre 1830). Il lui envoie une copie de la lettre qu'il vient de recevoir du Dr Gradwell. Mgr de Telmesse " verra par cette lettre qu'il y a encore quelque lueur d'espérance de conserver au séminaire de Montréal la possession de ses biens. Toutefois je ne compte guère sur les dispositions du Ministère en sa faveur, car nos agents ont reçu de belles paroles de sir George Murray et n'en ont pas été plus riches." Il enverra à Mgr de Telmesse le jeune (Pascal) Pouliot pour remplacer M. (Patrick) Burke. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 276.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Jacob Nelligan (dans la cathédrale de Québec le 26 septembre 1830) (Québec, 26 septembre 1830). (*Registre K*, f. 156 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Patrick) Burke, vicaire à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 27 septembre 1830). Mgr Panet consent volontiers à ce que M. Burke entre au séminaire de Québec, comme professeur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 277.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 28 septembre 1830). La présente lui sera remise par M. (William) McHarron, son nouveau vicaire, lequel sera chargé en même temps de la desserte de la mission de Frampton. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 277.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William) McHarron, vicaire à Québec (Québec, 28 septembre 1830). M. McHarron remplacera M. Montminy, comme vicaire de M. Villade, à Sainte-Marie-de-Beauce. M. McHarron sera chargé en même temps de la desserte du canton de Frampton. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 277.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Leduc, curé à Saint-François, Nouvelle Beauce (Québec, 28 septembre 1830). Il le charge de la desserte de la nouvelle paroisse de Saint-Jean-Chrysostome. La chapelle est fournie de tous les ornements nécessaires. Il n'y a plus à arranger que la question du logement du curé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 278.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, prêtre à Montréal (Québec, 29 septembre 1830). Il le nomme à la cure de la paroisse de Saint-Clément-de-Beauharnois. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 278.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Amable) Brais, curé à Saint-Hugues (Québec, 29 septembre 1830). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Pie, dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 278.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile Verte (Québec, 30 septembre 1830). Comme M. Béland est chargé avec sa paroisse d'une mission qui lui donne un revenu raisonnable, Mgr Panet croit qu'il ne doit pas exiger la dîme des patates de ceux de ses paroissiens qui ne veulent pas la donner. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 279.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants des Éboulements (Québec 1er octobre 1830). C'est avec surprise qu'il a appris qu'ils n'avaient fait aucune réparation à leur presbytère. Il espère qu'ils se rendront à ses ordres, sinon leur curé ira encore passer l'hiver chez un des curés voisins. (*Registre K*, f. 156 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Proulx, prêtre, à Québec (Québec, 1er octobre 1830). Sachant que M. Proulx a rempli avec succès la charge de directeur du collège de Saint-Hyacinthe, Mgr Panet lui offre maintenant celle de directeur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. M. Proulx verra à faire bien observer le règlement que Mgr Panet a préparé pour les ecclésiastiques et les élèves de cette maison. M. Proulx se bornera à ce qui est de sa charge et s'occupera le moins possible des affaires de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 279.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 1er octobre 1830). La présente lui sera remise par M. (Étienne) Chartier. " Vous savez que ce monsieur a éprouvé bien des tracasseries depuis un an, il ne faudrait pas le placer dans quelqu'endroit où il en éprouverait encore. Le pauvre garçon a besoin de se reposer et je crois que si vous lui offriez d'aller vicaire à Saint-Constant, il n'en serait pas fâché, vu qu'il est bien connu de Mr Chèvrefils." M. (Louis) Proulx est nommé directeur du collège de Sainte-Anne. Il a permis à M. (Michel) Brien d'entrer comme professeur de théologie au séminaire de Québec. Le scrupuleux (Jean-Baptiste) Leclerc va se rendre à Chambly. Les journaux annoncent l'arrivée de Mgr Provencher. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 280.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 4 octobre 1830). Il peut enfin leur donner un curé pour résider au milieu d'eux. Celui qu'il leur envoie, M. Ferdinand Belleau, est un jeune prêtre plein de zèle. Il espère qu'ils achèveront le presbytère afin que leur nouveau curé puisse s'y loger. En outre de la dîme ordinaire, ils lui donneront aussi celle des patates et lui fourniront également son bois de chauffage. (*Registre K*, f. 157 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Gagnon, missionnaire à Gédaïque, Nouveau-Brunswick (Québec, 5 octobre 1830). Il ne peut trouver de missionnaire pour Chimogoui. M. Gagnon continuera donc à desservir cette mission. Il pourra garder la domestique qu'il a maintenant, en attendant qu'il puisse en trouver une qui a l'âge requis par les saints canons. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 280.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Roy, missionnaire à Arichat (Québec, 5 octobre 1830). Il ne peut lui donner de l'aide dans le moment. Si les habitants de Descousse veulent avoir un missionnaire résidant, il faudra qu'ils s'engagent à augmenter la dîme qu'ils ont coutume de donner. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 281.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 octobre 1830). Il a reçu quelques habitants de Saint-Mathias qui désirent être réunis à

Saint-Athanase; ils n'ont pas de route pour y aller. Il prie Mgr de Telmesse de le renseigner sur ce qu'il y a à faire. Il n'a pas été surpris d'apprendre que les gens de la Pointe-Claire ne veulent pas de M. (Laurent) Aubry, comme curé. "Je crois qu'il est rendu à un point où il lui est bien difficile de remplir ses fonctions." Il ne tient pas beaucoup à avoir dans son district MM. (Louis) Naud et (François-Magloire) Turcotte. Il a bonne envie de garder M. (Pascal) Pouliot. Il enverra probablement un curé à Saint-Remi-de-Napierville. Il ne donnera pas de lettres de grand vicaire à M. Quiblier. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 282.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence sir James Kempt, administrateur, etc., etc. (Québec, 6 octobre 1830). Il lui a déjà demandé de vouloir remplacer le nom de M. (Laurent) Amiot par celui de M. (Georges-Antoine) Belcourt sur la liste des employés dans le département des sauvages. Il espère que le gouverneur se rendra à sa demande et accordera à M. Belcourt l'allocation ordinaire. Sir James Kempt voudra bien aussi en donner une à M. (Jean-Marie) Bélanger, missionnaire des sauvages abénaquis, à la place de M. Belcourt. Dans ce cas M. Belcourt n'aura droit à l'allocation qu'à partir du 1er juillet au 1er octobre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 283.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, missionnaire à Madawaska (Québec, 7 octobre 1830). Il le remercie du rapport qu'il lui a envoyé de son excursion à Tobique. Il comprend que les sauvages de cet endroit auraient bien besoin d'un missionnaire mais il ne peut leur en envoyer un. M. Sirois continuera donc de les visiter de temps en temps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 283.)

Requête des habitants de la partie supérieure de la seigneurie de Murray Bay, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Chs-H. Gauvreau, N. P. (Saint-Étienne-de-la-Malbaie, 23 janvier 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Asselin, curé de l'Ile-aux-Coudres, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 12 mai 1830). Procès-verbal de M. Asselin en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison de Gaspard Dallaire, seigneurie de Murray Bay, 3 juin 1830). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Agnès-de-Murray-Bay (Québec, 6 octobre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 50 v.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de M. Zéphyrin Sirois, né à Kamouraska le 7 novembre 1806, fils de François Sirois et de Félicité Chaloult (dans la cathédrale de Québec le 7 octobre 1830) (Québec, 7 octobre 1830). (*Registre K*, f. 157 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 8 octobre 1830). Il lui envoie le décret d'érection en paroisse de la partie supérieure de la seigneurie de Murray Bay, sous l'invocation de sainte Agnès. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 284.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Asselin, curé à l'Ile-aux-Coudres (Québec, 8 octobre 1830). Il le charge d'aller marquer le site d'une église ou d'un presbytère-chapelle dans la nouvelle paroisse de Sainte-Agnès. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 284.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Alexandre) Boisvert, missionnaire à Paspébiac (Québec, 9 octobre 1830). Il apprend avec peine que les habitants de Paspébiac montrent peu de zèle envers leur pasteur et qu'ils lui refusent même jusqu'au bois de chauffage. Il les avertira que leur curé leur sera enlevé s'ils ne se montrent pas plus dévoués envers lui. M. Boisvert pourra employer les treize louis de componende pour payer les frais de la construction de la chapelle de Port-Daniel. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 285.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable William Black, président, etc., etc., Fredericton N. B. (Québec, 12 octobre 1830). Il est peiné d'apprendre que M. (Ferdinand) Belleau n'a pas mis M. Black au courant des circonstances critiques où il se trouvait dans sa mission de Sainte-Anne. M. Belleau annonça dans le temps à Mgr Panet qu'il avait demandé par trois fois l'allocation ordinaire au gouvernement du Nouveau-Brunswick, et qu'on ne lui avait pas répondu. C'est alors qu'il se décida à quitter sa mission; dans l'état d'indigence où il était il ne pouvait y rester davantage. Mgr Panet ne peut envoyer dans le moment un prêtre pour le remplacer; il espère qu'il pourra en trouver un pour l'année prochaine. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 285.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de MM. Charles Poiré, né à Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy le 4 août 1810, fils de Charles Poiré et de Théotiste Poiré; de Léon-Pierre Normandeau dit Deslauriers, né à Québec le 17 janvier 1812, fils de Pierre Normandeau dit Deslauriers et de Marie Chartier; d'Aimé-François Robert dit Lafontaine, né aux Trois-Rivières le 7 octobre 1810, fils de François Robert dit Lafontaine et de Marie-Josette Paradis (dans la cathédrale de Québec le 10 octobre 1830) (Québec, 10 octobre 1830). (*Registre K*, f. 157 v.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Pierre-les-Becquets demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de François-Xavier Bédard et de Louis Genest, N. P. (Saint-Pierre-les-Becquets, 2 avril 1826). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis-Marie Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 8 septembre 1830). Procès-verbal de M. Cadieux où il fixe l'endroit ou devra être construite la nouvelle église et en indique les dimensions (Saint-Pierre-les-Becquets, 7 octobre 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 13 octobre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 63 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) Hot, curé aux Grondines (Québec, 14 octobre 1830). Il lui fait peine d'apprendre que les habitants de sa paroisse ne peuvent s'entendre au sujet de la construction de la nouvelle église. M. Hot les avertira d'avoir à présenter à l'évêque une requête signée de la majorité d'entre eux; sur réception d'icelle, Mgr Panet enverra un commissaire qui placera l'église pour l'avantage commun des paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 286.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 octobre 1830). Son intention est de placer M. (Pierre) Bédard à Saint-Remi plutôt qu'à l'Ile-du-Pads. Il croit qu'il vaut mieux rattacher les gens de Saint-Mathias à la nouvelle paroisse de Saint-Athanase. Si on ne les écoute pas ils porteront l'affaire en cour. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 287.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé à Saint-François, île d'Orléans (Québec, 18 octobre 1830). Il lui permet l'exposition du saint sacrement pendant quarante heures dans sa paroisse, avec indulgence plénière pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront la dite église et y prieront à l'intention du souverain pontife. Cette exposition se fera les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 288.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 21 octobre 1830). Il lui envoie une nouvelle lettre de nomination comme curé de Sorel et de l'Ile-du-Pads, puisque celle que lui donna autrefois Mgr Plessis, ne lui paraît pas assez dans les formes. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 289.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bédard, prêtre, à Québec (Québec, 22 octobre 1830). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Remi-de-La-Salle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 289.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 octobre 1830). M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé de Sorel, se plaint de ce que Mgr Lartigue ait chargé le curé de Berthier de faire mettre tout en ordre à l'Ile-du-Pads pour la réception du curé. " Il se plaint encore que vous lui ayiez parlé un peu trop durement devant quelques-uns de ses confrères. Je suis fâché que vous lui ayiez ainsi donné occasion d'être mécontent, car c'est un bon sujet qui s'est toujours montré en votre faveur et qui, en toutes circonstances, n'a pas manqué de prendre vos intérêts. Il est bon, Monseigneur, de ménager les prêtres de votre district, car vous pourriez encore avoir besoin de ceux qui ont été favorables à votre cause." Comme M. Kelly a manifesté le désir de garder encore cette année la desserte de l'Ile-du-Pads, M. (Pierre) Bédard ira à Saint-Remi. Il lui enverra sous peu de quoi payer la pension de M. (Pierre) Mercure, chez M. (Magloire) Blanchet. Y-a-t-il quelque espoir que ce monsieur se rétablisse un jour ? Il est décidé à laisser à Saint-Mathias les habitants qui voudraient aller à Saint-Athanase. Il se demande pourquoi Mgr Lartigue ne trouve pas de son goût MM. (Magloire) Blanchet et (Hyacinthe) Hudon. "Je crois pourtant que ce sont deux prêtres de mérite." Il n'a pas approuvé les notes que M. (Thomas) Maguire a fait imprimer à Paris sans son autorisation. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 289.)

Mgr B.-C. Panet à la révérendre mère Saint-Antoine, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec (Québec, 27 octobre 1830). Il est juste que M. (Louis-Joseph) Desjardins, leur chapelain, soit traité sur le même pied que les chapelains des autres communautés. Comme celles-ci donnent une allocation de vingt-cinq louis par année à leurs chapelains, elles voudront bien donner la même somme à M. Desjardins. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 291.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Thomas-Ferruce) Destroimaisons, curé à Saint-Urbain (Québec, 28 octobre 1830). "C'est aux habitants à payer les cent louis qu'a coûté le terrain sur lequel sont bâtis l'église et le presbytère, comme aussi à faire à leurs frais le lambrissage de leur église. L'argent de la fabrique ne doit être employé qu'au besoin de l'église et à son ornement intérieur." Vu, cependant, la bonne volonté de ses paroissiens, il permet que l'on prenne sur les deniers de la fabrique ce qui est nécessaire pour achever de payer ce qui est dû pour le terrain de l'église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 291.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 28 octobre 1830). M. Bélanger, comme missionnaire des sauvages, jouira des pouvoirs que lui donne le mandement de 1793 et celui du 30 mai 1830. Il réunira les marguilliers anciens et nouveaux et exigera de ceux qui sont en retard le compte rendu des argents qu'ils ont reçus et dépensés pendant le temps de leur charge. Si les habitants désirent une salle publique, ils devront la construire séparée du presbytère et sur le terrain de l'église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 292.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Thomas) Pépin, curé à Saint-Pierre-les-Becquets (Québec, 28 octobre 1830). Les troubles qui existent dans la paroisse de Saint-Pierre l'affligent beaucoup. M. Pépin devra s'abstenir d'en parler même privément et fera en sorte de ne prendre aucun parti dans les démêlés de ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 293.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bédard, curé à Saint-Remi-de-La-Salle (Québec, 2 novembre 1830). Lorsqu'il l'a chargé de la desserte de Saint-Remi, il croyait bien

que tout était prêt pour le recevoir. M. Bédard, en attendant que le presbytère soit logeable et que la chapelle soit munie des choses les plus nécessaires, se retirera chez M. Chèvrefils, à Saint-Constant. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 293.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 2 novembre 1830). M. (Pierre) Bédard, qu'il a nommé curé à Saint-Remi, lui apprend que rien n'est prêt pour le recevoir en cette paroisse. La chapelle n'a ni calice, ni ciboire, ni chandeliers; il y a deux pieds et demi d'eau dans la cave du presbytère, le terrain de la fabrique n'a pas de clôture et il n'y a qu'une étable à peine commencée. Comme M. Bédard ne peut aller ailleurs, Mgr Panet prie M. Chèvrefils de le loger en son presbytère pour quelque temps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 294.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Faucher, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 3 novembre 1830). Il le charge d'aller marquer le site d'une église à Sainte-Luce. Il en déterminera les dimensions, ainsi que celles d'un presbytère. Ces habitants semblent désirer que l'église soit placée à l'Anse-aux-Coques. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 294.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 3 novembre 1830). Si M. Cadieux croit qu'une mission dans le Saint-Maurice tournerait au bien de la religion, Mgr Panet ne fera pas de difficulté d'y envoyer un missionnaire lorsqu'il le pourra. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que les Ursulines des Trois-Rivières fassent accompagner les chants d'église par un "forte-piano" placé dans leur chœur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 295.)

Mgr B.-C. Panet. Acte des ordres mineurs de MM. Hubert Robson et Pierre Beaumont (dans la cathédrale de Québec le 4 novembre 1830) (Québec, 4 novembre 1830). (*Registre K*, f. 158 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 novembre 1830). M. (Jean-Baptiste) Kelly lui a toujours laissé entendre qu'il ne désirait pas abandonner la desserte de l'Ile-du-Pads, au moins pour cette année. Mgr Panet ne lui a pas donné communication de la lettre de Mgr de Telmesse: "Je lui ai écrit une lettre où je le blâme fortement de vous avoir parlé et écrit incivilement et où je lui donne la leçon qu'il méritait." Il fera revenir dans le district de Québec MM. Blanchet et Hudon puisqu'ils lui ont donné du mécontentement. C'est à la demande réitérée de M. Chèvrefils qu'il a envoyé M. (Pierre) Bédard à Sainte-Martine. Il fera le décret d'érection de Saint-Mathias selon le mode désiré par Mgr de Telmesse. Il ne pense pas qu'on puisse encourir l'excommunication en appliquant au soutien des écoles une partie des deniers de la fabrique. Il ne peut, pour le moment, trouver un prêtre pour remplacer à Sainte-Rose M. (François Plessis) Bélair, décédé récemment. M. Saint-Germain, le curé de Saint-Laurent, lui demande de placer sur la paroisse de Sainte-Rose, le tiers qu'il paie au coadjuteur. Puisque les messieurs du séminaire de Montréal ne veulent pas envoyer un prêtre pour dire la messe aux filles pénitentes de Madame McDonell, Mgr Lartigue les dispensera de l'obligation d'assister à la messe. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 295.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de M. Louis Parent, né à Québec le 2 août 1810, fils de Jean Parent et d'Élisabeth Vincent; du sous-diaconat de MM. Édouard Montminy, Léon Gingras et Pierre Beaumont; du diaconat de M. Joseph Couture (dans la cathédrale de Québec le 7 novembre 1830) (Québec, 7 novembre 1830). (*Registre K*, f. 158 r.)

Mgr B.-C. Panet à Son Éminence le cardinal Cappellari, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 8 novembre 1830) (en latin). Il a reçu sa lettre du 20 mars dernier. D'après le rescrit que Son Éminence lui a envoyé concernant les biens du

séminaire de Montréal, il est à espérer que les choses resteront dans l'état où elles sont. C'est une question d'une importance majeure si l'on considère que les mêmes troubles peuvent s'élever à propos des autres communautés religieuses du pays. Son Éminence s'en convaincra en prenant connaissance du mémoire (A) inclus. Il remercie le cardinal Cappellari de la bienveillance dont il a fait preuve envers MM. Maguire et Tabeau, ses députés à Rome. Pour ce qui regarde l'élection du coadjuteur, il importe grandement, de peur que le gouvernement britannique ne s'empare de la nomination des évêques au Canada, que cette élection se fasse selon le mode proposé dans sa lettre du 27 novembre 1827. C'est pourquoi il espère qu'une réponse affirmative de Rome viendra mettre fin à ses anxiétés. Du reste, ce mode d'élection du coadjuteur a été approuvé par la sacrée congrégation dans un indult donné à Rome le 9 avril 1766. Quant aux difficultés qui existent dans le district de Montréal, à propos de la juridiction de l'évêque de Telmesse, elles se continuent et se continueront tant que le saint-siège n'aura pas défini clairement quels sont les pouvoirs de M[gr] de Telmesse. Celui-ci est tellement découragé qu'il offre sa démission, comme Son Éminence le constatera par la lettre incluse. Et alors le district de Montréal sera privé du secours d'un évêque absolument nécessaire, puisqu'il est impossible que l'évêque de Québec, même avec l'assistance d'un coadjuteur, puisse gouverner un diocèse aussi étendu. Il est très important, dans les conjonctures présentes, qu'un mode d'élection pour un évêque auxiliaire dans le district de Montréal, soit déterminé par Rome. Il ne peut être question d'y mettre un vicaire apostolique. De nouvelles difficultés se sont élevées entre le séminaire de Montréal et lui-même à propos de la nomination du curé d'office de la paroisse. Il lui envoie un mémoire B, avec son appendice C, en réponse à un mémoire D préparé par le Séminaire. Son Éminence verra par les pièces ajoutées n[os] 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, qui complètent les mémoires, ce qui s'est passé entre le Séminaire et l'évêque à ce propos. Il n'a pas encore reçu la réponse à sa lettre du 27 mai 1829, remise au cardinal Cappellari par ses procureurs, MM. Tabeau et Maguire. Il sollicite la faveur de conférer les saints ordres, non seulement les jours de fêtes des apôtres, sur semaine, mais même les jours de fêtes de seconde classe ou de rite double majeur. Il demande aussi à la sacrée congrégation de déterminer quels sont les jours où l'évêque peut conférer les ordres, en dehors des temps ordinaires, comme on lui permet de le faire dans la formule de pouvoirs en 29 articles. Il demande si les vicaires généraux nommés par des évêques étrangers, par exemple ceux de Boston et de New-York, peuvent se servir des pouvoirs concédés par ces évêques, en faveur des sujets de ces mêmes évêques voyageant dans le Canada, ou même s'ils n'y demeurent pas. Peut-on se servir pour le baptême des adultes de la formule pour le baptême des enfants ? Diverses questions à propos des oraisons à réciter dans les messes de mariage dans l'octave de l'Épiphanie et de la Pentecôte. Peut-on conserver la coutume, qui existe de temps immémorial au Canada, de célébrer la seconde messe de minuit à Noël immédiatement après la première ? Il a reçu le bref qui érige le nouveau diocèse de Charlottetown et celui qui unit le Cap-Breton au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse. Comme les évêques dans ces provinces n'ont pas les ressources pour construire des séminaires, il s'ensuit que ces diocèses retireront peu de profit de ce nouvel arrangement. Il fera son possible pour y envoyer des prêtres du diocèse de Québec, quoique ceux-ci ne se soucient guère d'aller exercer le ministère en dehors du diocèse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 297.)

(Inclus copies): Copie du mémoire (A) de M[gr] Bernard-Claude Panet au préfet de la congrégation de la Propagande, au sujet des biens du séminaire de Montréal

(1er janvier 1830). Cartable: *Diocèse de Montréal*, c-139, 141. Copie du mémoire (B) de Mgr Bernard-Claude Panet et de son appendice (C) concernant la nomination du curé d'office de la paroisse de Montréal (1er février 1830). (Cartable: *Diocèse de Montréal*, III–201.) Copie du mémoire (D) des prêtres du séminaire de Montréal à Mgr Bernard-Claude Panet, concernant la nomination du curé d'office de la paroisse de Montréal. (Cartable: *Diocèse de Montréal*, III–203.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du collège anglais et agent de l'évêque de Québec, à Rome (Québec, 8 novembre 1830). C'est avec beaucoup de satisfaction qu'il a reçu la décision de Rome au sujet de la transaction projetée entre le séminaire de Montréal et le gouvernement britannique. Il remercie M. Wiseman de son empressement à lui faire parvenir une décision aussi favorable. Les démêlés de l'évêque de Québec avec le séminaire de Montréal se continuent. M. Wiseman verra par les mémoires B et D et l'appendice C qu'il lui envoie qu'une autre cause de mécontentement entre l'évêque et le séminaire s'est déclarée. Il prie M. Wiseman de prendre ses intérêts auprès de la Propagande dans l'affaire en litige. Les messieurs du séminaire ont refusé de lui donner communication de certains titres cités dans D qu'il ne pouvait découvrir dans ses archives. M. Wiseman pressera Son Éminence, le secrétaire de la Propagande, de donner une décision finale sur les affaires du district de Montréal et sur la question du mode d'élection du coadjuteur. Mgr Panet voudrait bien qu'on lui permît d'user de la langue française dans les affaires qu'il a à traiter avec la Propagande. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 303.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda et coadjuteur du vicaire apostolique de Londres (Québec, 8 novembre 1830). Il a reçu sa lettre du 14 juillet. Il le remercie de l'intérêt qu'il montre envers l'Église du Canada. Il espère que M. O'Connell voudra bien reprendre, dans la prochaine session du Parlement, la question des biens du séminaire de Montréal. Mgr Gradwell est prié de prendre communication de la dépêche que Mgr Panet envoie à M. Wiseman, à Rome. Il verra que l'évêque de Québec a une nouvelle difficulté avec les prêtres du séminaire de Montréal. " Une partie du clergé du district de Montréal paraît toujours peu disposée en faveur de Monseigneur l'évêque de Telmesse. Malheureusement ce brave évêque, malgré toutes ses qualités et sa vertu irréprochable, n'a pas un caractère propre à se concilier les esprits. Toutes les difficultés qu'il éprouve le découragent et lui font désirer d'abandonner le gouvernement de son district. Il a même prié la cour de Rome d'accepter sa démission, mais on ne s'est pas prêté à ses désirs. Dans les circonstances actuelles, ce serait un grand malheur s'il venait à abandonner son poste et j'espère que malgré toutes ses sollicitations il ne sera pas écouté." Il a appris que le cardinal Weld devait être nommé légat *a latere* du saint-siège en Angleterre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 304.)

Mgr B.-C. Panet à M. Théodore de Laporte, prêtre, à Londres (Québec, 8 novembre 1830). Il lui envoie un paquet de dépêches qu'il remettra à Mgr Gradwell. M. de Laporte enverra à M. Wiseman, à Rome, les trente louis pour son année d'agence auprès du saint-siège. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 305.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Robitaille, curé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 8 novembre 1830). M. Robitaille exercera dans la paroisse de Sainte-Marie les pouvoirs d'archiprêtre qui lui ont été donnés. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 306.)

Requête des habitants de Saint-Georges-de-Cacouna, demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat

de François-Xavier Corneau et de Joseph Lacasse, prêtre, témoins (Cacouna, 22 août 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Viau, curé de la Rivière-Ouelle, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 septembre 1830). Procès-verbal de M. Viau où il conclut à la nécessité de construire une église en pierre et un presbytère (Cacouna, 4 octobre 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 9 novembre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 66 v.)

Requête des habitants de Saint-Pascal-de-Kamouraska, demandant la permission de construire une église pour remplacer la chapelle actuelle. Liste des noms des signataires. Certificat de P. Bernier, N. P. (Saint-Pascal, 20 juin 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Viau, curé de la Rivière-Ouelle, en conséquence de la requête ci-dessus (4 octobre 1830). Procès-verbal de M. Viau où il conclut à la nécessité de construire une église en pierre et un presbytère (Saint-Pascal, 27 octobre 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 10 novembre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 70 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 10 novembre 1830). Il est bien dans la disposition de laisser M. Malo missionnaire à la baie des Chaleurs, mais avant longtemps il faudra songer à diviser cette mission. M. Malo pourra prendre la somme de huit livres du cours de la Province pour assurer un terrain de la chapelle de la Rivière-à-l'Anguille. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 306.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, missionnaire à Nepisiquit (Québec, 10 novembre 1830). Il comprend qu'il faudrait un prêtre pour aider M. Naud dans ses missions, malheureusement il ne sait où le prendre; le clergé n'augmente pas en proportion de la population catholique, et il craint beaucoup d'être obligé de laisser languir longtemps des endroits qui en auraient grandement besoin. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 307.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Brunet, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 10 novembre 1830). Il apprécie grandement le sacrifice qu'a fait M. Brunet en quittant une mère qui n'a d'enfant que lui. Dieu l'en récompensera. M. Brunet fera sa résidence principale au Havre-Aubert. Il pourra faire la bénédiction de la chapelle bâtie par un de ses prédécesseurs. Mgr Panet espère que M. Brunet ne trouvera pas la solitude trop pesante pendant la saison d'hiver (*Registre des lettres*, v. 14, p. 308.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Nicolas) Jacques (Duhaut) curé à Saint-Sulpice (Québec, 11 novembre 1830). Il permettra aux marguilliers de Saint-Sulpice de prendre au coffre de la fabrique l'argent nécessaire pour aider à l'érection de l'église que les paroissiens projettent, à condition toutefois qu'ils y laissent une somme de six cents livres qui sera employée pour la construction d'une sacristie et de deux chapelles annexées à l'église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 308.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 11 novembre 1830). Il apprend avec plaisir que ses fidèles montrent plus de zèle pour le service de Dieu. Il lui envoie un acte qui lui permet d'ériger le chemin de la croix dans sa mission de la Malbaie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 309.)

Requête des habitants de Sainte-Agnès-de-Murray-Bay demandant la permission de construire une église. Liste des noms des signataires. Certificat de Charles Gauvreau, N. P. (Saint-Étienne-de-la-Malbaie, 10 juin 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet, à M. Joseph Asselin, curé de l'Ile-aux-Coudres, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 7 octobre 1830). Procès-verbal de

M. Asselin où il dit avoir fixé le site de la nouvelle église et en indique les dimensions (en la maison de Gaspard Dallaire, 27 octobre 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 12 novembre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 74 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexis) Mailloux, curé de Saint-Roch de Québec (Québec, 13 novembre 1830). Comme les marguilliers de Saint-Roch ont acheté des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec une certaine étendue de terrain pour servir de lieu de sépulture aux morts de leur paroisse, il l'autorise à en faire la bénédiction. " Vous ne serez cependant pas tenu avec votre clergé d'y aller conduire les corps en habits de chœur, que lorsque vous jugerez que les chemins et le temps seront assez favorables pour le faire ainsi. Ce qui ne pourra arriver que lorsque la rue projetée depuis l'église jusqu'à ce cimetière sera garnie de maisons pour vous mettre vous et votre clergé à l'abri des injures du temps." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 309.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexis) Leclerc, curé à Saint-Michel-d'Yamaska (Québec, 13 novembre 1830). Quelques marguilliers d'Yamaska lui ont écrit pour lui faire savoir que des personnes qui ne sont pas de la paroisse achètent des bancs dans leur église. Ils veulent probablement parler des habitants de la seigneurie de madame Barrow qui sont censés appartenir, pour le moment, à la paroisse de Saint-Michel. Les marguilliers paraissent un peu montés contre ces gens. Il faut leur faire comprendre que ceux-ci doivent continuer à appartenir à Saint-Michel, tant que l'on ne pourra diviser cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 310.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 novembre 1830). M. (Jean-Baptiste) Saint-Germain continuera à payer le tiers de Mgr le coadjuteur, puisque Sainte-Rose est bien inférieure à Saint-Laurent sous le rapport du revenu. Au point où en sont rendues les choses, il faut que M. (Pierre) Bédard aille à Saint-Remi: d'ailleurs tout est prêt pour le recevoir. Il ne peut être question de mettre M. (Pierre) Grenier à Sainte-Rose. Son intention est de le nommer à la Pointe-Levis pour remplacer M. (Michel) Masse: les paroissiens de cette paroisse sont soulevés contre leur curé depuis qu'on y bâtit une église. M. Masse irait à Lanoraie et M. Prosper Gagnon à Sainte-Rose. M. Grenier resterait à Châteauguay jusqu'au printemps; M. (Pierre) Villeneuve aurait soin jusqu'au printemps de la paroisse de la Pointe-Lévis. Mgr de Telmesse dira à Mgr Panet ce qu'il pense des arrangements ci-dessus proposés. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 310.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Manseau, curé à Contrecœur (Québec, 16 novembre 1830). Il lui adresse deux commissions pour aller faire l'enquête, en vue de l'érection en paroisse de Saint-Antoine et de celle de la Conversion-de-Saint-Paul. M. Manseau verra Mgr de Telmesse avant de se rendre dans ces paroisses. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 311.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Gagnon, curé à Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Québec, 16 novembre 1830). Il le charge d'aller faire l'enquête canonique pour l'érection de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan. M. Gagnon voudra bien désigner d'une manière claire les limites de la future paroisse et cela d'après un plan que doit lui fournir M. Raizenne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 312.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Étienne) Cécile, curé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec, 16 novembre 1830). Il ne peut lui permettre d'avoir deux chemins de croix dans sa paroisse. Vu que Mgr Panet n'a le pouvoir d'en ériger qu'en trente endroits dans son diocèse, en lui accordant la faveur demandée, il en priverait d'autres endroits qui en retireraient de grands avantages spirituels. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 313.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) Hot, curé aux Grondines (Québec, 17 novembre 1830). Il a chargé M. Dénéchaud, curé de Deschambault, d'aller fixer le site et les dimensions de l'église que l'on projette de construire dans sa paroisse. Si les paroissiens des Grondines acceptent les décisions de son député, il leur permettra de prendre au coffre de la fabrique l'argent requis pour cette nouvelle construction, à condition qu'on lui en fasse la demande dans une requête signée par les marguilliers réunis en assemblée. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 313.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Denis) Dénéchaud, curé à Deschambault (Québec, 17 novembre 1830). Il le charge d'aller marquer le site et les dimensions de l'église que l'on se propose de construire aux Grondines. L'intention de Mgr Panet est qu'elle soit placée au premier rang et qu'elle ait pour dimensions environ cent quinze à cent vingt pieds de longueur et quarante-cinq pieds de largeur, mesure française, de dedans en dedans, et qu'on y annexe une sacristie d'au moins trente pieds sur vingt-cinq, même mesure. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 314.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 18 novembre 1830). M. de Rouville déplore amèrement que les paroissiens de Saint-Hilaire ne puissent avoir un curé résidant. Il me demande si M. Jacques Odelin, actuellement chez M. Bélanger à Belœil, ne pourrait pas aller leur dire la messe les dimanches et fêtes. Il est disposé à accueillir sa demande si M. Odelin tient une meilleure conduite. Il prie Mgr de Telmesse de le renseigner. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 314.)

Requête des habitants de Saint-Mathias-de-Chambly (connu sous ce nom, depuis le 2 juillet 1809, et autrefois sous le nom de Saint-Olivier), demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Marchand, Charles Mongeon, témoins (Saint-Mathias, 3 juin 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 2 août 1830). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Mathias, 14 septembre 1830). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Mathias-de-Chambly (Québec, 19 novembre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 77 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 22 novembre 1830). Il gémit avec M. Bélanger sur le malheureux état de la mission de Saint-François depuis si longtemps négligée. Il veut contribuer à la relever. C'est pourquoi il approuve que M. Bélanger fasse faire une traduction en abénaquis du petit catéchisme. Il se charge des frais de la traduction et de l'impression; il espère qu'ils ne seront pas trop élevés, car "les engagements que j'ai pris pour le collège de Nicolet ont réduit mes moyens." Il encourage son assistant à continuer ses études de la langue abénaquise. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 315.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 novembre 1830). Il est trop tard maintenant pour faire les changements nécessités par le décès de M. Plessis-Bélair. On laissera pour le moment le soin de la paroisse de Sainte-Rose à M. (Édouard) Labelle. C'est aux héritiers de M. Plessis-Bélair à faire réparer le presbytère de Sainte-Rose; on permettra à M. (Flavien) Lajus de se retirer aux Trois-Rivières, chez son frère M. (Jean-Baptiste) Lajus. "Celui qui offre le pain bénit doit, ou fournir un cierge qui retourne au curé, ou donner 10 copres d'offrande. Dans ce dernier cas la fabrique fournit un cierge et le reprend aussitôt." Mgr de Juliopolis (Provencher) arrive de Kamouraska. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 316.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Consigny, curé à Saint-Constant (Québec, 23 novembre 1830). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Saint-Mathias.

Il a refusé de réunir à Saint-Athanase le groupe de paroissiens de Saint-Mathias qui avaient sollicité cette faveur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 317.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. Jean-Baptiste de Rouville, écuyer, au Manoir seigneurial de Saint-Hilaire (Québec, 25 novembre 1830). Mgr Panet ne peut permettre à M. (Jacques) Odelin d'aller dire la messe à Saint-Hilaire et d'y exercer le ministère. Des raisons sérieuses s'opposent à ce que ce monsieur remplisse ces fonctions d'ici à un certain temps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 317.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 26 novembre 1830). Les paroissiens de Saint-Barnabé désirant construire une église au lieu d'un presbytère-chapelle, Mgr Panet prie M. Cadieux d'aller marquer le site de la future église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 318.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 30 novembre 1830). Il ne peut approuver le projet que M. Cadieux a en vue à propos de la convocation des notables de la paroisse des Trois-Rivières à une assemblée des marguilliers. Le mieux à faire c'est d'annoncer en chaire que les marguilliers sont convoqués en assemblée et que les notables peuvent y assister sans indiquer quels sont ces notables. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 318.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Faucher, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 1er décembre 1830). Il permet volontiers que les paroissiens de Saint-Simon bâtissent une église au lieu d'un presbytère-chapelle. Ils devront présenter une requête pour demander ce changement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 319.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Cacouna (Québec, 1er décembre 1830). Il regrette la division qui existe parmi les paroissiens de Cacouna à propos de l'endroit où sera placée la future église. Il espère, tout de même, que la majorité se prononcera pour qu'elle soit construite au premier rang. S'il en est ainsi M. Madran pourra employer à cette construction les deniers de la fabrique. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 319.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Georges-Stanislas) Derome, curé à Saint-Pascal-de-Kamouraska (Québec, 1er décembre 1830). Pour que les habitants qui prétendent être paroissiens de Saint-Pascal le soient véritablement, il ne suffit pas qu'ils aient des terres dans le troisième rang, il faut que leurs maisons y soient bâties. La paroisse de Saint-Pascal ne comprend que les 3e, 4e et 5e rangs de la seigneurie de Kamouraska. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 320.)

L'abbé Nicolas Wiseman à Mgr B.-C. Panet (Rome, 5 décembre 1830). Il lui annonce le décès de Sa Sainteté Pie VIII arrivé le 30 novembre. Le jour même où le pape tomba malade le 17 novembre, M. Wiseman devait être reçu par lui en audience privée. Il faudra attendre maintenant que son successeur soit élu pour reprendre avec le saint-siège les négociations au sujet des affaires de Montréal. Rien ne s'est fait depuis sa lettre du 12 août dernier. Le cardinal Weld qui a accepté de s'occuper de la question du siège de Montréal s'est cassé une jambe, il est au lit et ne peut assister aux réunions de la Congrégation. M. Wiseman a préparé un long mémoire qu'il a remis au cardinal préfet de la Propagande. M. Thavenet est arrivé à Rome; il a rendu visite à M. Wiseman; il lui a dit qu'il était disposé à traiter amicalement avec lui et ne présentera aucun mémoire à la Propagande sans lui en avoir donné connaissance. Il s'objecte surtout à la pétition envoyée à Rome où l'on demande que les Sulpiciens ne puissent s'agréger des sujets français. Il trouve cela un peu dur. (Cartable: *Angleterre*, III-92.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du diaconat de MM. Édouard Montminy et de Léon Gingras; de la prêtrise de M. Joseph Couture (dans la cathédrale de Québec le 5 décembre 1830) (Québec, 5 décembre 1830). (*Registre K*, f. 159 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 décembre 1830). A propos du renvoi de la fête patronale; l'office du patron et l'indulgence sont pareillement renvoyés. Il exige toujours pour les presbytères qui se construisent que le logement du curé soit de 40 pieds, mesure française, de longueur de dedans en dedans, sur une largeur, même mesure, de 30 à 32 pieds, aussi de dedans en dedans. Il lui laisse le loisir de donner un curé résidant aux paroissiens de Saint-Hilaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 320.)

Mgr B.-C. Panet. Acte des ordres mineurs de MM. Hilaire Belle-Isle, Théophile Fréchette et Pierre Huot (dans la cathédrale de Québec le 7 décembre 1830) (Québec, 7 décembre 1830). (*Registre K*, f. 159 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William James) McHarron, prêtre à Québec (Québec, 9 décembre 1830). Il le charge de la desserte des catholiques du canton de Frampton. Les fidèles de ce canton lui donneront la dîme des patates et en plus une somme de cinquante louis qu'ils se sont engagés à collecter entre eux. En attendant qu'un presbytère soit construit à Frampton, M. McHarron logera chez le curé de Sainte-Claire. Le tout est statué dans la lettre pastorale incluse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 321.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants du canton de Frampton (Québec, 9 décembre 1830) (en anglais). Il a décidé de leur donner un curé et leur envoie un jeune prêtre, M. William McHarron. En attendant qu'ils lui préparent un logement convenable, il prendra sa résidence chez M. le curé de Sainte-Claire. (*Registre K*, f. 159 v.)

Mgr Joseph-Norbert Provencher. Acte de la prêtrise de M. Édouard Montminy (dans l'église de l'Hôpital général de Québec le 12 décembre 1830) (Québec, 12 décembre 1830). (*Registre K*, f. 160 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Laprairie (Québec, 3 décembre 1830). Des difficultés se présentent de nouveau au sujet du décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Il croit que le curé de Saint-Cyprien et ses paroissiens ont dessein de faire revenir chez eux cette partie de la seigneurie de de Léry annexée à Sainte-Marguerite. M. Boucher ira sur les lieux afin de constater s'il y a quelque inexactitude dans la démarcation des limites de Sainte-Marguerite; il corrigera les erreurs s'il s'en trouve et fera rapport à Mgr Panet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 322.)

Mgr B.-C. Panet. Circulaire à messieurs les curés du diocèse de Québec (Québec, 14 décembre 1830). Il les prie de vouloir bien contribuer de leurs aumônes à la construction de la cathédrale de Mgr Provencher à Saint-Boniface et d'engager les fidèles à faire de même. (*Registre K*, f. 160 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 286.

Mgr B.-C. Panet à MM. les marguilliers de l'œuvre de la fabrique à Saint-Roch de Québec (Québec, 15 décembre 1830). Il a décidé de mettre un quatrième prêtre à Saint-Roch. Il espère que les marguilliers ne feront aucune difficulté de lui allouer les mêmes honoraires qu'aux autres vicaires, tant pour sa pension que pour son entretien. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 323.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Philippe) Lefrançois, curé à Sainte-Claire (Québec, 17 décembre 1830). On doit ériger sous peu une paroisse entre la Grande-Ligne et la route du canton de Frampton. Comme on doit y construire une chapelle, il

sera raisonnable de réserver la quête de l'Enfant-Jésus qui se fera dans ces limites pour les besoins de la future construction. Il faudra aussi, lors de la prochaine élection d'un marguillier, faire attention de ne pas en choisir un qui soit résidant dans les limites de la future paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 323.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 17 décembre 1830). Il lui envoie une commission pour aller présider l'enquête pour l'érection de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 323.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 décembre 1830). Il lui est absolument impossible de trouver un curé pour Saint-Hilaire. Il a envoyé une circulaire aux curés pour les engager eux et leurs paroissiens à contribuer à la construction de la cathédrale de Mgr de Juliopolis à la Rivière-Rouge. Il a reçu plusieurs plaintes contre M. (Louis) Naud, vicaire à Maskinongé. Le curé de cet endroit lui a écrit qu'il aimerait mieux se passer de vicaire que d'en avoir un de cette trempe. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 324.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Marc) Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 27 décembre 1830). M. Dénéchaud, curé de Deschambault, ne pouvant se rendre aux Grondines pour y marquer le site de la nouvelle église, Mgr Panet prie M. Chauvin d'y aller à la place de ce dernier. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 325.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexis) Mailloux, curé à Saint-Roch (Québec, 28 décembre 1830). En vertu des pouvoirs qu'il tient par un indult du 11 février 1826, Mgr Panet accorde à l'église paroissiale de Saint-Roch de Québec l'exposition du saint sacrement pendant 40 heures les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 325.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 29 décembre 1830). Il croit que M. Primeau a droit aux dîmes de ces habitants de Saint-Pierre, qui ont une partie de leurs terres dans Bellechasse. Il est toujours dans le dessein de maintenir le plan du presbytère de Berthier, tel qu'il l'a approuvé. Il autorise M. Primeau à recevoir l'abjuration de Jean Vibert, mais à condition qu'il soit majeur ou qu'il ait le consentement de son père ou de son tuteur. M. Primeau pourra le baptiser sous condition. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 326.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) Bégin, curé à Beauport (Québec, 29 décembre 1830). Il accorde à la paroisse de Beauport l'exposition du saint sacrement, pendant 40 heures, le premier mardi de juillet et les jours suivants. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 326.)

M. C.-F. Cazeau à M. Jean-Baptiste de Rouville, écuyer, au manoir de Saint-Hilaire (Québec, 29 décembre 1830). Mgr l'évêque de Québec lui fait savoir qu'il a reçu la requête des habitants de Saint-Hilaire au sujet de Jean-Marie Tétreau, comme marguillier. Sa Grandeur ne peut se prononcer sur ce cas avant d'avoir consulté des gens de loi, mais elle est bien décidée de laisser les gens des Étangs attachés à la paroisse de Saint-Hilaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 329.)

(A suivre dans le *Rapport de l'archiviste pour 1935-36*.)

LES SOURCES

CORRESPONDANCE DE Mme BÉGON

Les huit cahiers de la correspondance de Mme Bégon ont une histoire. L'odyssée de ces précieux cahiers n'est plus intéressante, puisqu'ils sont rendus au lieu de leur dernier repos, les Archives de la province de Québec

---

RECOLLECTIONS OF CANADA

La province de Québec a de bons amis en Angleterre ! Si les *Recollections of Canada* de lady Aylmer font maintenant partie des Archives de la province de Québec, nous le devons à M. V. C. Stuart O'Connor. Les *Recollections of Canada* avaient été léguées à sir William Neville Geary, de Oxon Hoath, une connaissance de M. Stuart O'Connor. Celui-ci, à la demande de M. l'archdeacon F. G. Scott et du Révérend M. A. R. Kelly, fit consentir sir W. N. Geary à se départir de son beau manuscrit en faveur de nos Archives. Voilà comment les *Recollections of Canada* sont devenues la propriété de la province de Québec.

CORRESPONDANCE DE Mgr PANET

La correspondance de Mgr Panet, comme celles de ses prédécesseurs Mgr Denaut et Mgr Plessis, inventoriées dans des Rapports précédents, est conservée dans les Archives de l'archevêché de Québec. De la correspondance de Mgr Panet, lettres reçues ou lettres envoyées, les Archives de la Province ne possèdent que le résumé préparé par M. l'abbé Ivanhoë Caron. C'est à l'archiviste de l'archevêché de Québec qu'il faut s'adresser pour consulter le texte même des lettres reçues ou envoyées par Mgr Panet.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

GRAVURES

INDEX

C

E

F

G

M

N

O

P

S

T

U

V

W

Y

NOMS D'ENDROITS

M


17